CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

©1991

HISTOIRE
DE LA NOVVELLE
FRANCE.

Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François ès Indes Occidentales & Nouvelle-France, par commission de nos Rois Très-Chrétiens, & les diverses fortunes d'iceux en l'execution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui.

En quoy il comprend l'histoire Morale, Naturelle, & Geographique des provinces, & diverses mœurs de la Terre & Figures estrangeres.

PAR MARC LESCARBOT, Advocat en Parlement, Témoin oculaire de la plus grande partie des choses icy recitées.

Fructus temporis istius exactus de plusiores res, quas non vidimus, quam de iis, quæ videmus.

A PARIS,

Chez JEHAN PARIS, ruë Saint Jacques, au Temple de Jesus.

M. DC. XVII.

RARE
FC
300
L48H5
1618

AV ROY TRES-CHRE'TIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE LOVYS XIII.

Duc de Milan, Comte d'Aſt, Seigneur de Genes.

SIRE,

Il y a deux choſes principales, qui coutumierement excitent les Roys à faire des conquêtes, le zele de la gloire de Dieu, & l'accroiſſement de la leur propre. En ce double ſuiet nos Roys vos predeceſſeurs ont eté dés y a long temps inuitez à étendre leur domination outre l'Ocean, & y former à peu de frais des Empires nouueaux par des voyes iuſtes & legitimes. Ils y ont fait quel-

ques depenses en divers lieux & saisons. Mais apres avoir découvert le païs on s'est contenté de cela, & le nom François est tombé à mépris, non par faute d'hommes vertueux, qui pouvoient le porter sur les ailes des vents les plus hautains : mais par les menées, artifices, & pratiques des ennemis de vôtre Coronne, qui ont sceu gouverner les esprits de ceux qu'ils ont reconu pouvoir quelque chose à l'avancemẽt d'un tel affaire. Cependant l'Espagnol auparavant foible, par nôtre nonchalance s'est rendu puissant en l'Orient & en l'Occident, sans que nous ayons eu cette honorable ambition non de le devancer, mais de le seconder; non de le seconder, mais de venger les iniures par eux faites à noz François, qui souz l'auœu de noz Roys ont voulu avoir part en l'heritage des ces terres nouvelles & immenses que Dieu a presenté aux hommes de deça depuis environ six-vints ans. C'étoit chose digne du feu Roy de glorieuse memoire vôtre pere, SIRE, de reparer ces choses : mais ayant de hauts desseins pour le bien de la republique Chrétienne, il avoit laissé à voz veunes ans ces exercices, & l'établissement d'vn Royaume nouveau au nouveau monde, tandis que par-deça il travailleroit à rëunir les diverses religions, & mettre en bonne intelligence les Princes Chrétiens entre eux fort partialisés. Or le calomnie de ses ennemis lui ayant envié cette

gloire, & à mise vn tel bien, on pourroit dire que le fardeau que vous auez pris de l'administration des Royaumes qui vous sont écheux, vous pese assez, sans rechercher des occupations à plaisir & non necessaires. Mais, SIRE, ie trouue au contraire, que cõme le grand Alexandre commença préque à vôtre âge la conquête du premier Empire du monde; Ainsi, que les entreprises extraordinaires sont bien-seantes à vôtre Maiesté, laquelle depuis six mois a donné tant de preuves de sa prudence & de son courage, que les cieux en ont été rauis, & la terre tellement étonnée, qu'il n'y a celui d'entre les hommes qui ne vous admire, ayme, & redoute auiourd'hui, & ne vous iuge capable de regir non ce que vous possedés, mais tout l'vniuers. Cela étant, SIRE, & Dieu vous ayant departi si abondamment ses graces, il les faut reconoitre par quelque action digne d'vn Roy tres-Chrétien, qui est de faire des Chrétiens, & amener à la bergerie de Iesus-Christ les peuples d'outre mer qui ne sont encore à aucun Prince assuiétis, ou effacer de noz liures & de la memoire des hommes ce nom de NOVVELLE-FRANCE, duquel en vain nous nous glorifions. Vous ne manquerez, SIRE, de bons Capitaines sur les lieux, s'il vous plaist les ayder & soutenir, & bailler les charges à ceux-là seuls qui veulent habiter le païs. Mais, SIRE,

il faut vouloir & commander, & ne permettre qu'on revoque ce qui aura été une fois accordé, comme on a fait ci-devant à la ruine d'une si belle entreprise, qui promettoit bien tost l'établissement d'un nouveau Royaume aux terres de delà, & seroit l'œuvre aujourd'hui bien avancé, si l'envie & l'avarice de certaines gens qui ne donneront point un coup d'epée pour vôtre service, ne l'eût empeché. Le feu sieur de Poutrincourt Gentilhomme d'immortelle memoire bruloit d'un immuable desir de Christianiser (ce qu'il avoit bien commencé) les terres écheuës à son lot: Et à cela il a toujours été traversé, comme aussi son fils aîné, qui habite le païs il y a dix ans, n'ayans jamais trouvé que bien peu de support en chose si heuite, si Chrétienne, & qui n'appartient qu'à des Hercules Chrétiens. Les sieurs de Monts & de Razilli font même plainte à leur égard. Ie laisse les entreprises plus reculées de nôtre memoire és voyages de Iacques Quartier, Villegagnon, & Laudonniere, en Canada, au Bresil, & en la Floride. Quoy donc, SIRE, l'Espagnol se vantera-il que par-tout où le Soleil luit depuis son reveil iusques à son sommeil il a commandement; Et vous premier Roy de la terre, fils aîné de l'Eglise, ne pourrez pas dire le même? Quoy? les anciens Grecs & Romains en leur paganisme auront-ils acceré louange d'avoir erigé beaucoup de nations; & chés elles envoye des grandes colonies à

cet effect ; Et nous nais en la conoissance du vray Dieu, & sous vne loy toute de charité, n'aurons pas le zele, non de civiliser seulement, mais d'amener au chemin de salut tant de peuples errans capables de toutes choses bonnes, qui sont au-delà de l'Ocean sans Dieu, sans loy, sans religion, vivans en vne pitoyable ignorance? Quoy, SIRE, nos Roys vos grans ayeuls auront-ils epuisé la France d'hommes & de tresors, & exposé leurs vies à la mort pour conserver la religion aux peuples Orientaux; Et nous n'aurons pas le méme zele à rendre Chrétiens ceux de l'Occident, qui nous donnent volontairement leurs terres, & nous tendent les bras il y a cent ans passez? Pourrons-nous trouver aucune excuse valable devant le throne de Dieu quand ils nous accuseront du peu de pitié que nous aurons eu d'eux, & nous attribueront le defaut de leur conversion? Si nous ne sçavions l'état auquel ils sont, nous serions hors de reproche. Mais nous le voyons, nous le touchons, nous le sentons, & n'en avons aucun souci. Si quelques gens nouveaux nous viennent d'Italie ou d'Espagne avec vn habit, ou vn chant nouveau, nous allons au-devant, nous les embrassons, nous les admirons, nous les faisons en vn moment regorger de richesses. Ie ne blame point cela, SIRE, puis que les largesses des Roys n'ont autres bornes que leur bon plaisir, & puis qu'en vôtre Royaume chacun est maître de son bien. Mais à la mienne

volonté que l'on fit autant d'état de l'œuvre dont ie parle, œuvre sans pareil, qui devance de bien loin tout ce qui se peut imaginer de pieté entre les exercice des hommes. Vne seule confiscation, vn seul bon benefice, vne seule somme de cent mille écus comptée & nombrée (entre plusieurs) depuis la mort du feu Roy vôtre pere, SIRE, à vne Compagnie qui n'en avoit que faire, pouvoit fournir à cela, & vous faire commander puissamment dedans la Zone torride, & dehors, à l'Occident. Mais chacun veut tirer à soy, & tant s'en faut qu'on vous remontre cela, qu'au contraire les effects nous font croire que l'on tache par tous moyens d'enerver & faire perdre courage à ceux qui s'employẽt à des actions si genereuses, sans se prendre garde qu'aujourd'hui il y va de vôtre Etat en ces affaires ici: Et si nous attendons encore vn siecle la France ne sera plus France, mais la proye de l'etranger, qui nous sappe tous les iours, nous debauche vos alliés, & se rend puissant à nôtre ruine en vn monde nouveau qui sera tout à lui. Et pour nous eblouir on demande des tresors tout appareillés en ces terres là, comme si la voye n'étoit point ouverte à vôtre Majesté pour y entrer d'vn Tropique à l'autre quand il lui plaira: Comme si la gloire & force des Roys consistoit en autre chose qu'en la multitude des hommes: Et comme si vôtre antique France n'avoit pas de beaux tresors en ses blez, vins, bestiaux, toiles, laines, pastel, & au-

tres denrées qui lui sont proprres : Que sont aussi les tresors à esperer de vôtre NOVVELLE-FRANÇE plus voisine de nous, laquelle dés si long temps telle qu'elle est, sustente de ses poissons toute l'Europe tant par mer que par terre, & lui communique ses pelleteries, d'où nos Terre-neuviers & Marchans tirent de bons profits.

SIRE, s'il y a Roy au monde qui puisse & doive dominer sur la mer & sur la terre, c'est vous qui aués des peuples innumerables dont une partie languissent faute d'occupation ; Et n'étoit deux ou trois manieres de gens qui abondent dans vôtre Royaume, en auriez beaucoup d'avantage, qui ne seroient moins puissans à vous faire redouter aux extremitez de la terre, que les vieux Gaulois, qui conquirent l'Asie & l'Italie, & y occuperent des provinces appellées de leur nom : Et plus récemment encor nos peres les premiers François, qui possedoient autant delà que deçà le Rhin. Mais qui (outre ce) aués les ports pour l'Orient & l'Occident à vôtre commandement : Plus les bois pour les vaisseaux, les vivres, toiles, & cordages pour les fretter, en telle abondance, que vous en fournissés les nations voisines de vôtre Royaume. Il y a beaucoup d'autres choses à dire sur ce suiet, SIRE, dont je m'abstiens quant à cette heure pour les representer à vôtre Maiesté quand elle aura considéré l'importance de ce que dessus, & donnera des témoignages qu'elle veut serieusement

estendre à ce qui est du bien de son service, & de la gloire de Dieu és terres de l'Occident. Ainsi Dieu vous vueille inspirer, SIRE: *Ainsi Dieu vous ayde & fortifie vôtre bras pour r'entrer en vôtre ancien heritage, & domter vos ennemis: Ainsi Dieu nous doint voir bien-tot vôtre grandeur servie & obeïe par toute la terre: A quoy ie me reputeray glorieux de contribuer tout ce que doit un homme tel que ie suis,*

SIRE,

De vôtre Majesté

Tres-humble, tres-obeissant, & tres-fidele sujet.
MARC LESCA'ROT.
de Vervin.

MONSEIGNEVR MESSIRE PIERRE IEANNIN *Chevalier, Baron de Montjeu, Chagnj, et Dracj, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Conterolleur general de ses Finances.*

MONSEIGNEVR,

Comme l'âge de l'homme commence par l'ignorance, & peu à peu l'esprit se formant, par vne studieuse recherche, pratique, & experience, acquiert la cognoissance des choses belles & releuées: Ainsi l'âge du monde en son enfance étoit rude, agreste, & incivil, ayant peu de conoissance des choses celestes & terrestes, & des sciences que les siecles suivans ont depuis trouvées & communiquées à la posterité: & y reste encore beaucoup de choses à découvrir, dont l'âge futur se glorifiera, cõme nous-nous

glorifions des choses trouvées de nôtre temps. C'est ainsi que le siecle dernier a trouvé la Zone torride habitable, & la curiosité des hommes a osé chercher & franchir les antipodes que plusieurs anciens n'avoient sceu comprendre. Tout de même en noz jours, le desir de sçavoir a fait découurir à noz François des terres & orées maritimes qui onques n'avoient eté veuës des peuples de deçà. Témoins de ceci soient les Souriquois, Etechemins, Armouchiquois, Iroquois, Mõtagnais du Saguenay, & ceux qui habitent par-delà le Saut de la grande riviere de Canada, decouverts depuis vn an, au lieu déquels les Hespagnols, & Flamens ont couché sur leurs Tables geographiques des noms inventés à plaisir : & le premier menteur en a tiré plusieurs autres aprés soy. *Nemo enim* (dit Seneque) *sibi tantùm errat; sed alieni erroris causa & author est, versátque nos & præcipitat traditus per manus error, alienisque perimus exemplis.* Mais rien ne sert de chercher & decouvrir des païs nouveaux au peril de tant de vies, si on ne tire fruit de cela. Rien ne sert de qualifier vne NOVVELLE FRANCE, pour estre vn nom en l'air & en

peinture seulement. Vous sçavés, Monseigneur, que noz Roys ont fait plusieurs découvertes outre l'Océan depuis cent ans en-ça, sans que la Religion Chrétienne en ait esté avancée, ni qu'aucune vtilité leur en soit reüssie. La cause en est, que les vns se sont contentez d'avoir veu, les autres d'en ouir parler, & que jamais on n'a embrassé serieusement ces affaires. Or maintenant nous sommes en vn siecle d'autre humeur. Car plusieurs pardeça s'occuperoient volontiers à l'innocente culture de la terre, s'ils auoient dequoy s'employer: & d'autres exposeroient volontiers leurs vies pour la conversion des peuples de delà. Mais il y faut au prealable établir la Republique, d'autant que (comme disoit vn bon & ancien Evêque) *Ecclesia est in Republica, non Respublica in Ecclesia.* Il faut donc premierement fonder la republique, si l'on veut faire quelque avancement par-delà (car sans la Republique l'Eglise ne peut être) & y envoyer des colonies Françoises pour civiliser les peuples qui y sont, & les rendre Chrétiens par leur doctrine & exemple. Et puis que Dieu, Monseigneur, vous a mis en lieu eminent sur le grand thea-

tre de la France pour voir & considerer ces choses, & y apporter du secours: Vous qui aymez les belles entreprises des voyages & navigations, aprés tant de services rendus à noz Roys, Faites encore valoir ce talent, & obligez ces peuples errans, mais toute la Chrétienté, à prier Dieu pour vous, & benir vostre Nom eternellement, voire à le graver en tous lieux dans les rochers, les arbres, & les cœurs des hommes: Ce qu'ilz feront, si vous daignés apporter ce qui est de vôtre credit & pouvoir pour chasser l'ignorance arriere d'eux, leur ouvrir le chemin de salut, & faire conoitre les choses belles, tant naturelles que surnaturelles de la terre & des cieux. En quoy ie n'épargneray iamais mon travail, s'il vous plait en cela (comme en toute autre chose) honorer de voz commandemens celuy qu'il vous a pleu aymer sans l'avoir veu: C'est,

MONSEIGNEVR,

Vôtre tres-humble & tres-obeissant serviteur

MARC LESCARBOT.

A LA FRANCE.

BEl œil de l'Univers, Ancienne nourrice des lettres & des armes, Recours des affligez, Ferme appui de la Religion Chrétienne, Tres-chere Mere, ce seroit vous faire tort de publier ce mien travail chose qui vous époinçonnera, sous vôtre nom, sans parler à vous, & vous en declarer le sujet. Vos enfans (tres-honorée Mere) nos peres & maieurs ont jadis par plusieurs siecles esté les maistres de gagner lors qu'ils portoient le nom de Gaulois, & nos François n'étoient reputez legitimes si dés la naissance ils ne sçavoient nager, & comme naturellement marcher sur les eaux. Ils ont avec grande puissance occupé l'Asie. Ils y ont planté leur nom, qui y est encore. Ils en ont faict de même au païs des Lusitaniens & Iberiens en l'Europe. En ces siecles plus recens, poussez d'vn zele religieux & enflammé de pieté, ils ont encore porté leurs armes & le nom François en l'Orient & au Midi, si bien qu'en ces parties là qui dit François il dit Chrétien, & au rebours, qui dit Chrétien Occidental & Romain, il dit François. Le premier Caesar Empereur & Dictateur vous donne cette louange d'avoir civilisé & rendu plus humaines &

de la gloire, laquelle autrement seroit digne d'immortalité. Depuis cinq ans, le Sieur de Monts meu d'un beau desir & d'un grand courage, a essayé de commencer vne habitation en la Nouvelle-France, & a continué jusques à present à ses dépens. En quoy faisant lui & ses Lieutenans ont humainement traité les peuples de ladite province. Aussi aiment-ils les François vniverselement, & ne desirent rien plus que de se conformer à nous en civilité, bonnes mœurs, & religion. Quoy donc, n'aurons nous point de pitié d'eux, qui sont noz semblables? Les laissrons-nous toujours perir à nos yeux, c'est à dire, le sçachans, sans y apporter aucun remede? Il faut, il faut reprendre l'ancien exercice de la marine, & faire vne alliance du Levant avec le Ponant, de la France Orientale avec l'Occidentale, & cõvertir tant de milliers d'hommes à Dieu avant que la consommation du monde vienne, laquelle s'avance fort, si les conjectures de quelques anciens Chrétiens sont veritables, lesquels ont estimé que comme Dieu a fait ce grand Tout en six journées, aussi qu'au bout de six mille ans viendroit le temps de repos, auquel sera le diable enchainé, & ne seduira plus les hommes. Ce qui se apporte à l'opinion des disciples & sectateurs d'Elie, lesquels, (selon les Talmudistes) ont tenu que le monde seroit

DEVX MILLE ANS VAGVE, † C'est à dire sans Loy, ou Messie.
DEVX MILLE ANS LOY,
DEVX MILLE ANS MESSIE,

que pour nos iniquites, qui sont grandes, se-

ront diminuées desdites années autant qu'il en sera diminué.

Il vous faut, di-je (ô chere Mere) faire vne alliance imitant le cours du Soleil, lequel comme il porte chasque jour sa lumiere d'ici en la Nouvelle-France: Ainsi, que continuellement vôtre civilité, vôtre justice, vôtre pieté, bref vôtre lumiere se transporte là-méme par vos enfans, lesquels d'orenavant par la frequente navigation qu'ilz feront en ces parties Occidentales seront appellés Enfans de la mer, qui sont interpretés Enfans de l'Occidét, selon la phraze Hebraïque, en la prophetie d'Osée. Que s'ilz n'y trouvent les thresors d'Atabalippa & d'autres, qui ont affriandé les Hespagnols & iceux attirés aux Indes Occidentales, on n'y sera pourtant pauvre, ainsi cette province sera digne d'étre dite vôtre fille, la transmigration des hommes de courage, l'Academie des arts, & la retraite de ceux de vos enfans qui ne se contenteront de leur fortune: desquels plusieurs faute d'estre employés, vont és païs étrangers, où desja ils-ont enseigné les metiers qui vous estoient auciénement particuliers. Mais au lieu de ce faire prenans la route de la Nouvelle-France, ilz ne se debaucheront plus de l'obeïssance de leur Prince naturel, & feront des negociations grandes sur les eaux, lesquelles negociations sont si propres aux parties du Ponant, qu'és écrits des Propheres, le mot de negociation מַעֲרָב se prent aussi pour l'Occident: & l'Occident & la Mer sont volontiers conjoints avec les discours des richesses.

Plusieurs de lache cœur qui s'épouvantent

Osee 11. vers. 10.

Ezech. 27. vers. 29. & 33. Dan. 8. vers. 5. Psal. 103.

à la veuë des ondes, étonnent les simples gens, disans (comme le Poëte Horace) qu'il vaut mieux contempler de loin la fureur de Neptune.

Neptunum procul è terra spectare furentem,

& qu'en la Nouvelle-France n'y a nul plaisir. Il n'y a point les violons, les masquarades, les danses, les palais, les villes, & les beaux batimens de France. Mais à telles gens i'ay parlé en plusieurs lieux de mon histoire. Et leur diray d'abondant que ce n'est à eux qu'appartient la gloire d'établir le nom de Dieu parmi des peuples errans qui n'en ont la conoissance, ni de fonder des Republiques Chrétiennes & Françoises en vn monde nouveau: ni de faire aucune chose de vertu, qui puisse servir & donner courage à la posterité. Tels fainéans mesurans chacun à leur aune, ne sçachans faire valoir la terre, & n'ayás aucun zele de Dieu, trouvent toutes choses grãdes impossibles: & qui les en voudroit croire jamais on ne feroit rien.

Tacite parlant de l'Allemagne, disoit d'elle tout de même que ceux-là de la Nouvelle-France: *Qui est (dit-il) celui, qui outre le danger d'vne mer effroyable & inconnuë, voudroit laisser l'Italie, l'Asie, ou l'Afrique, pour l'Allemagne, où est vn ciel rigoureux, vne terre informe & triste soit en son aspect, soit en sa culture, si ce n'est à celui qui y est nay?* Ceui-là parloit en Payen, & comme vn homme de qui l'esperance étoit en la jouïssance des choses d'ici bas. Mais le Chrétien marche d'vn autre pié & a son but à ce qui regarde l'honneur de Dieu, pour lequel tout exil lui est doux, tout travail lui sont delices, tous perils ne lui sont que

11. & 12. Zach. 7. vers. 18. & 26. vers. 18. Nahum. 3. vers. 8. Horat. Epist. 11. lib.

oté. Et comme ainsi soit que Dieu le Createur ait donné la terre à l'homme pour la posseder, il est bien certain que le premier tiltre de possession doit appartenir aux enfans qui obeïssent à leur pere & le reconoissent, & qui sont comme les ainez de la maison de Dieu, tels que sont les Chrétiens, auquels apparrient le partage de la terre premier qu'aux enfans desobeïssans, qui ont esté chassez de la maison, comme indignes de l'heritage, & de ce qui en depend.

Ie ne voudroy pourtant exterminer ces peuples ici, comme a fait l'Hespagnol ceux des Iles des Occidentales prenant le pretexte des commandemens faits jadis à Iosué, Gedeon, Saul, & autres combattans pour le peuple de Dieu. Car nous sommes en la loy de grace, loy de douceur, de pieté, & de misericorde, en laquelle nôtre Sauveur a dit, *Apprenez de moy que ie suis doux, & humble de cœur*: Item, *Venés à moy vous tous qui estes travaillés & chargés, & ie vous soulageray*: Et ne dit point, Ie vous extermineray. Et puis, ces pauvres peuples Indiens estoient sans defense au pris de ceux qui les ont ruiné: & n'ont pas resisté comme ces peuples déquels la sainte Ecriture fait mention. Et d'ailleurs, que s'il falloit ruiner les peuples de conquête, ce seroit en vain que le même Sauveur auroit dit à ses Apôtres: *Allez vous-en par tout le monde, & prêchez l'Evangile à toute creature.* Matth. 11. vers. 28. & 29.

La terre donc appartenant de droit divin aux enfans de Dieu, il n'est ici question de recevoir le droit des Gents, & politique, par lequel ne seroit loisible d'vsurper la terre d'autrui. Ce qu'é-

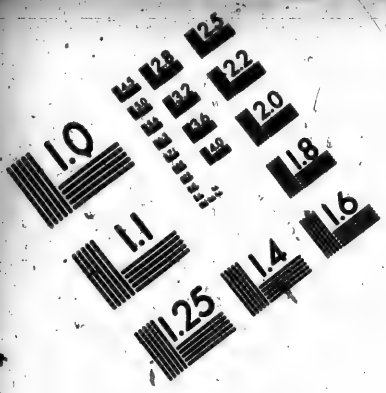

IMAGE EVALUAT
TEST TARGET (M

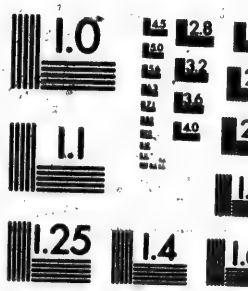

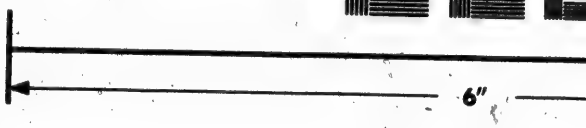

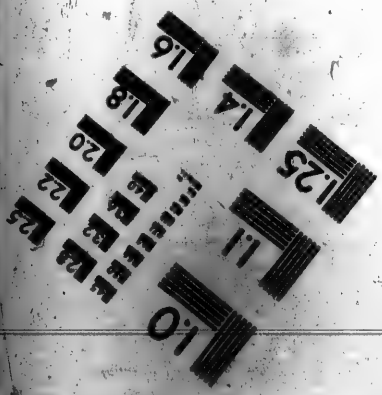

Photographic
Sciences
Corporation

23 W
WEB
(7

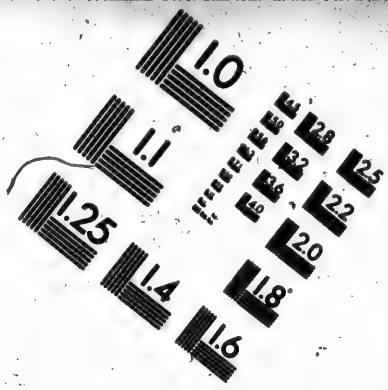

MAGE EVALUATION
EST TARGET (MT-3)

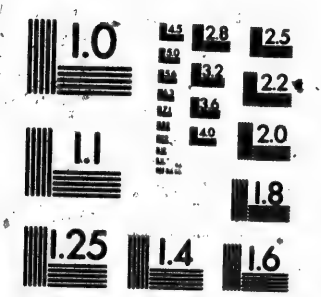

6"

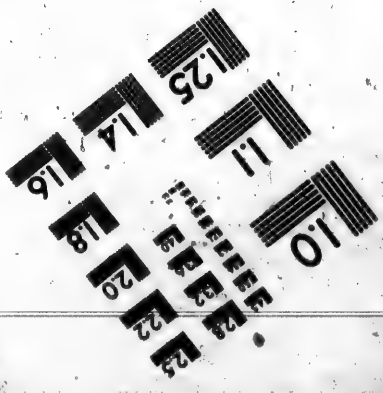

ographic
iences
poration

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

IC
C
m
(m

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut ca

© 19

e

hs)

ICMH Collection de microfiches (monographies)

reproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1991

Technical and Bibliographic Notes / Notes tec

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'In
lui a
exe
bibl
repr
dans
ci-d

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit: [Pages 136, 306 & 57 comportent

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X	
									✓				

Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

original
py which
ter any
ny
g, are

k)/
noire)

rtion

de la

appear
have

utées
texte,
n'ont

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

ination est comme suit: [1]-[56], 1-480, 485-740, 781-[971], [1]-76 p.
136, 306 & 574 comportent une numérotation fautive: p. 138, 304 & 594.
below/
qué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
	✓				

20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the National
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

1	2	3

1	2	
4	5	

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

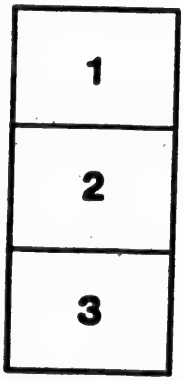

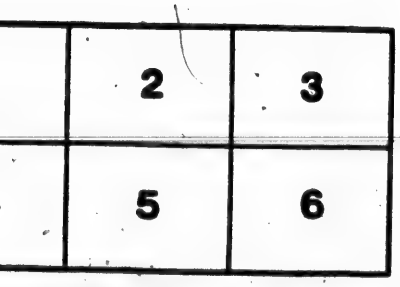

HISTOIRE
DE LA NOVVELLE
FRANCE.

Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François es Indes Occidentales & Nouvelle-France, par commission de nos Rois Tres-Chrétiens, & les diverses fortunes d'iceux en l'execution de ces choses, depuis cent ans jusques à huy.

En quoy est compris l'histoire Morale, Naturelle, & Geographique des provinces & diverses nations les Tables & Figures necessaires.

PAR MARC LESCARBOT, Advocat en Parlement, Témoin oculaire d'une partie des choses icy recitées.

Troisiesme Edition augmentée de plusieurs choses singulieres, avec la suite de l'Histoire.

A PARIS,

Chez JEAN ADRIAN PERIER, rue Saint Jacques, au Compas d'Or.

M. DC. XXVII.

Grecs sur ce sujet. Noé premier Gaulois. Les anciens Gaulois, peres des Ombres en Italie. Bodin refuté. Conquêtes & navigations des vieux Gaulois. Leur marine, justice, & victoires des Marseillois. Portugal. Navire de Paris. Navigations des anciens François. Refroidissement de la navigation d'où est venu. Cachet de notre siecle. Richesses des Terres neuves. 9

CHAP. III.

Conjectures sur le peuplement des Indes Occidentales; & consequemment de la Nouvelle-France comprise sous icelles. 19

CHAP. IV.

Limites de la Nouvelle-France: & sommaire du voyage de Jean Verazzan Capitaine Florentin, en la Terre-neuve ausoirs lui dite la Floride, & en toute cette côte jusques au quarantieme degré; avec une briéve description des peuples qui habitent ces contrées. 29

CHAP. V.

Voyage du Capitaine Jean Ribaut en la Floride: Les découvertes qu'il y a faites, & la premiere demeure des Chrétiens François en cette Province. 40

CHAP. VI.

Retour du Capitaine Ribaut en France. Confédérations des François avec les chefs des Indiens: Festes d'iceux Indiens: Necessité de vivres: Courtoisie des Indiens: Division des François: Mort du Capitaine Albert. 48

CHAP. VII.

Election d'un Capitaine au lieu du Capitaine Albert. Difficulté de retourner en France faute de navire: Secours des Indiens là dessus: Retour: Etrange & cruelle famine: Abord en Angleterre. 57

CHAP. VIII.

Voyage du Capitaine Laudonniere en la Floride dite Nouvelle-France : Son arrivée à l'isle Sainct Dominique : puis en ladite province de la Floride : Grand âge des Floridiens : Honnetes d'iceux : Batiment de la forteresse des François. 60

CHAP. IX.

Navigation dans la riviere de May : Recit des Capitaines & Paraoustis qui sont dans les terres : Amour de vengeance : Ceremonies étranges des Indiens pour reduire en memoire la mort de leurs peres. 66

CHAP. X.

Guerre entre les Indiens : Ceremonies avant que d'y aller : Humanité envers les femmes & petits enfans : Leurs triomphes : Laudonniere demandant quelques prisonniers est refusé : Etrange accident de tonnerre : Simplicité des Indiens. 71

CHAP. XI.

Renvoy des prisonniers Indiens à leur Capitaine : Guerre entre deux Capitaine Indiens : Victoire à l'aide des François : Conspiration contre le Capitaine Laudonniere : Retour du Capitaine Bourdet en France. 76

CHAP. XII.

Autre diverses conspirations contre le Capitaine Laudonniere : & ce qui en avint. 79

CHAP. XIII.

Ce que fit Laudonniere estant deliuré de ses seditieux : Deux Hespagnols reduits à la vie des Sauvages : Les discours qu'ils tindrent tant d'eux-mémes, que des peuples Indiens : Habitant de Serrapévois, feux de filles : Indiens dissimulateurs. 86

RARE
FC
300
L48H5
1618

T R
D

Co

de la glo
leur prop
predeceſſe
d'étendre
former à p
deuvoyer

AV ROY TRES-CHRE'TIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE LOVYS XIII.

Duc de Milan, Comte d'Aſt, Seigneur de Genes.

SIRE,

Il y a deux choſes principales, qui communément excitent les Roys à faire des conquêtes, le zele de la gloire de Dieu, & l'accroiſſement de la leur propre. En ce double ſujet nos Roys nos predeceſſeurs ont été déſ y a long temps invitez à étendre leur domination outre l'Ocean, & y ſemer à peu de frais des Empires nouveaux par des voyes juſtes & legitimes. Ils y ont fait grand

CHAP. III.

Seconde navigation faite au Bresil aux despens du Roy: Accident d'une vague de mer: Discours des iles Canaries: Barbarie, païs fort bas: Poissons volans, & autres, pris en mer: Tortuës merveilleuses. 159

CHAP. IV.

Passage de la Zone Torride: où navigation difficile: & pourquoy: Et sur ce, Refutation des raisons de quelques autheurs: Route des Hespagnols au Perou: De l'origine du flot de la mer: Vent oriental perpetuel soubz la ligne aequinoctiale: Origine & causes d'icelui, & des vents d'abas, & de midi: Pluies pluantes soubz la Zone Torride: Effects d'icelles: Ligne aequinoctiale pourquoy ainsi dite: Pourquoy soubz icelle ne se voit ni l'vn ni l'autre Pole. 165

CHAP. V.

Découverte de la terre du Bresil: Margajas *quels peuples: Façon de troquer avec les* Ou-etacas *peuple le plus barbare de tous les autres: Haute roche appellée l'Emerande de* Mar-hē: *Cap de Frie: Arrivée des François à la riviere de* Ganabara, *où étoit Villegagnon.* 17[illegible]

CHAP. VI.

Comme le sieur du Pont exposa au sieur de Villegagnon la cause de sa venuë & de ses compagnons: Response dudit Villegagnon: Et ce qui fut fait au Fort de Colligni aprés l'arrivée des François. 17[illegible]

CHAP. VII.

Ordre pour le fait de la Religion: Pourquoy Villegagnon a dissimulé sa Religion: Sauvages amenez en France: Mariages celebrez en la France Antarctique: Debats pour la Religion: Conspirations contre

quës depenses en divers lieux & saisons. Mais apres avoir découvert le païs on s'est contenté de cela, & le nom François est tombé à mépris, non par faute d'hommes vertueux, qui pouvoient le porter sur les ailes des vents les plus hautains : mais par les menées, artifices, & pratiques des ennemis de vôtre Coronne, qui ont sceu gouverner les esprits de ceux qu'ils ont reçonu pouvoir quelque chose à l'avancemẽt d'un tel affaire. Cependant l'Espagnol auparavant foible, par nôtre nonchalance s'est rendu puissant en l'Orient & en l'Occident, sans que nous ayons eu cette honorable ambition non de le devancer, mais de le seconder; non de le seconder, mais de venger les iniures par eux faites à noz François, qui souz l'avœu de noz Roys ont voulu avoir part en l'heritage des ces terres nouvelles & immenses que Dieu a presenté aux hommes de deça depuis environ six-vints ans. C'étoit chose digne du feu Roy de glorieuse memoire vôtre pere, SIRE, de reparer ces choses : mais ayant de hauts desseins pour le bien de la republique Chrétienne, il avoit laissé à voz iennes ans ces exercices, & l'établissement d'un Royaume nouveau au nouveau monde, tandis que par-deçà il travailleroit à réunir les diverses religions, & mettre en bonne intelligence les Princes Chrétiens entre eux fort partialisez. Or la jalousie de ses ennemis lui ayant envié cette

gloire, & à mettre vn tel bien, on pourroit dire que le fardeau que vous auez pris de l'administration des Royaumes qui vous sont écheux, vous pese assez, sans rechercher des occupations à plaisir & non necessaires. Mais, SIRE, ie trouue au contraire, que cõme le grand Alexandre commença préque à vôtre âge la conquête du premier Empire du monde; Ainsi, que les entreprises extraordinaires sont bien-seantes à vôtre Maiesté, laquelle depuis six mois a donné tant de preuves de sa prudence & de son courage, que les cieux en ont été rauis, & la terre tellement étonnée, qu'il n'y a celui d'entre les hommes qui ne vous admire, aime, & redoute auiourd'hui, & ne vous iuge capable de regir non ce que vous possedés, mais tout l'vniuers. Cela étant, SIRE, & Dieu vous ayant departi si abondamment ses graces, il les faut reconoitre par quelque action digne d'vn Roy tres-Chrétien, qui est de faire des Chrétiens, & amener à la bergerie de Iesus-Christ les peuples d'outre mer qui ne sont encore à aucun Prince assuietis, ou effacer de nos liures & de la memoire des hommes ce nom de NOVVELLE-FRANCE, duquel en vain nous nous glorifions. Vous ne manquerez, SIRE, de bons Capitaines sur les lieux, si vous plaise les ayder & fauoriser, & bailler les charges à ceux-là seuls qui veulent hanter le païs. Mais, SIRE,

CHAP. II.

Relation du premier voyage fait par le Capitai[illegible] Jacques Quartier en la Terre-neuve du Nord j[illegible]ques à l'embouchure du grand fleuve de Canada. [illegible] *premierement l'état de son equipage, avec les déco[illegible]vertes du mois de May.* 2[illegible]

CHAP. III.

Les navigations & découvertes du mois [illegible] Iuin. 2[illegible]

CHAP. IIII.

Les navigations & découvertes du mois [illegible] Iuillet. 2[illegible]

CHAP. V.

Les navigations & découvertes du mois d'Aou[illegible] & le retour en France. 2[illegible]

CHAP. VI.

Que la connoissance des voyages du Capitaine Ja[illegible]ques Quartier est necessaire principalement aux T[illegible]res-neuviers qui vont à la pecherie : Quelle route [illegible] prise en cette seconde navigation : Voyage de Cha[illegible]plein jusques à l'entrée du grand fleuve de Canad[illegible] *Epitre presentée au Roy par ledit Capitaine Ja[illegible]ques Quartier sur la relation de son deuxiéme vo[illegible]age.* 2[illegible]

CHAP. VII.

Preparation du Capitaine Jacques Quarti[illegible] des siens au voyage de la Terre neuve : Embarq[illegible]ment : Ile aux oiseaux : Découvertes d'icelui jusq[illegible] au sein du grand fleuve de Canada, *par lui dit* He[illegible]chelaga : *Largeur & profondeur nompareille d[illegible] celuy : Son commencement inconu.* 27

CHAP. VIII.

Retour du Capitaine Iacques Quartier vers La-
ne saincte Laurent : Hippopotames : Continuation
voyage dans la grande riviere de Canada,
ques à la riviere de Saguenay, *qui sont cinq*
ées. 276

CHAP. IX.

Voyage de Champlein depuis Anticosti *jusques à*
adoussac : *Description de* Cachepé ; *Riviere de*
antanne : *Port de* Tadoussac ; *Baye des Morües ;*
percée ; Baye de chaleur : Remarques des lieux, iles,
rts, bayes, sables, rochers, & rivieres qui sont à la
nde du Nort en allant à la riviere de Saguenay
escription du port de Tadoussac, *& de ladite ri-*
ere de Saguenay. *Cõtradiction de Champlein.* 280

CHAP. X.

Bonne reception faite aux François par le grand
gamos des Sauvages de Canada : *Leurs festins &*
nses : La guerre qu'ils ont avec les Iroquois 288

CHAP. XI.

La rejoüissance que font les Sauvages aprés qu'ils
nt eu victoire sur leur ennemis : Leurs hu-
eurs : Sont malicieux : Leur croyance & fausses
inions. Que leurs devins parlent visiblement aux
ables. 292

CHAP. XII.

Comme le Capitaine Iacques Quartier part de la
viere de Saguenay *pour chercher vn port, & s'ar-*
te à Saincte Croix : Poissons inconnus : Grandes Tar-
ës : Ile aux Coudres : Ile d'Orleans ; Rapport de la
rre du païs : Accueil des François par les Sauvages :
Harangues des Capitaines Sauvages. 298

ils sont voulus & commander, & ne permettre qu'on revoque ce qui aura été une fois accordé, comme on a fait ci-devant à la ruine d'une si belle entreprise, qui promettoit bien tost l'établissement d'un nouveau Royaume aux terres de dela, & seroit l'œuvre aujourd'hui bien avancé, si l'envie & l'avarice de certaines gens qui ne donneront point un coup d'epée pour vôtre service, ne l'eût empeché. Le feu sieur de Poutrincourt Gentilhomme d'immortelle memoire bruloit d'un immuable desir de Christianiser (ce qu'il avoit bien commencé) les terres échenes à son lot: Et à cela il a toujours été traversé, comme aussi son fils aîné, qui habite le païs il y a dix ans, n'ayans jamais trouvé que bien peu de support en chose si haute, si Chrétienne, & qui n'appartient qu'à des Hercules Chrétiens. Les sieurs de Monts & de Razilli font même plainte à leur égard. Ie laisse les entreprises plus reculées de nôtre memoire és voyages de Iacques Quartier, Villegagnon, & Laudonniere, en Canada, au Bresil, & en la Floride. Quoy donc, SIRE, l'Espagnol se vantera-il que par-tout où le Soleil luit depuis son reveil iusques à son sommeil il a commandement; Et vous premier Roy de la terre, fils aîné de l'Eglise, ne pourrez pas dire le même? Quoy? les anciens Grecs & Romains en leur paganisme auront-ils eu cette loüange d'avoir envoyé beaucoup de nations, & chés elles envoye des grandes colonies à

cet effect ; Et nous nais en la conoissance du vray Dieu, & sous vne loy toute de charité, n'aurons pas le zele, non de civiliser seulement, mais d'amener au chemin de salut tant de peuples errans capables de toutes choses bonnes, qui sont au-delà de l'Ocean sans Dieu, sans loy, sans religion, vivans en vne pitoyable ignorance? Quoy, SIRE, nos Roys vos grans ayeuls auront-ils epuisé la France d'hommes & de tresors, & exposé leurs vies à la mort pour conserver la religion aux peuples Orientaux; Et nous n'aurons pas le même zele à rendre Chrétiens ceux de l'Occident, qui nous donnent volontairement leurs terres, & nous tendent les bras il y a cent ans passez? Pourrons-nous trouver aucune excuse valable devant le throne de Dieu quand ilz nous accuseront du peu de pitié que nous aurons eu d'eux; & nous attribueront le defaut de leur conversion? Si nous ne sçavions l'état auquel ilz sont, nous serions hors de reproche. Mais nous le voyons, nous le touchons, nous le sentons, & n'en avons aucun souci. Si quelques gens nouveaux nous viennent d'Italie ou d'Espagne avec vn habit, ou vn chant nouveau, nous allons au-devant, nous les embrassons, nous les admirons, nous les faisons en vn moment regorger de richesses. Ie ne blame point cela, SIRE, puis que les largesses des Roys n'ont autres bornes que leur bon plaisir, & puis qu'en vôtre Royaume chacun est maître de son bien. Mais à la même

ladit Saut : Mines : Armures de bois, dont vsent
tains peuples : Regrets pour son depart. 32
CHAP. XVIII. 327
Retour de Iacques Quartier au Port de Saincte
oix aprés avoir esté à Hochelaga : Sauvages gar-
nt les têtes de leurs ennemis : Les Toudamans enne-
s des Canadiens.
CHAP. XIX. 332
Voyage de Champlein depuis le port de Saincte
oix jusques au Saut de la grande riviere, où sont re-
rquées les rivieres, îles, & autres choses qu'il a dé-
vertes audit voyage : & particulierement la ri-
re, le peuple, & le païs des Iroquois.
CHAP XX. 336
Arrivée au Saut : Sa description, & ce qui s'y void
remarquable. Avec le rapport des Sauvages tou-
nt la fin, ou plustost l'origine de la grande ri-
re.
CHAP. XXI. 342
Retour du Saut à Tadoussac, avec la confronta-
n du rapport de plusieurs Sauvages, touchant la lon-
ur, & commencement de la grande riviere de
nada : Du nombre des sauts & lacs qu'elle tra-
se.
CHAP. XXII. 348
Description de la grande riviere de Canada, &
res qui s'y decharge : Des peuples qui habitent le
d'icelle : Des fruits de la terre : Des bêtes & oi-
x : & particulierement d'vne bête à deux piez :
poissons abondans en ladite grande riviere. 353
CHAP. XXIII.
De la riviere du Saguenay : Des peuples qui ha-

volonté que l'on fit autant d'état de l'œuvre dont je parle, œuvre sans pareil, qui devance de bien loin tout ce qui se peut imaginer de pieté entre les exercice des hommes. Vne seule confiscation, vn seul bon benefice, vne seule somme de cent mille écus comptée & nombrée (entre plusieurs) depuis la mort du feu Roy vôtre pere, SIRE, à vne Compagnie qui n'en avoit que faire, pouvoit fournir à cela, & vous faire commander puissamment dedans la Zone torride, & dehors, à l'Occident. Mais chacun vient tirer à soy, & tant s'en faut qu'on vous remontre cela, qu'au contraire les effects nous font croire que l'on tache par tous moyens d'enerver & faire perdre courage à ceux qui s'emploïent à des actions si genereuses, sans se prendre garde qu'aujourd'hui il y va de vôtre Etat en ces affaires ici: Et si nous attendons encore vn siecle la France ne sera plus France, mais la proye de l'étranger, qui nous sappe tous les iours, nous debauche vos alliés, & se rend puissant à nôtre ruine en vn monde nouveau qui sera tout à lui. Et pour nous ebloüir on demande des tresors tout appareillés en ces terres là, comme si la voye n'étoit point ouverte à vôtre Majesté pour y entrer d'vn Tropique à l'autre quand il lui plaira: Comme si la gloire & force des Roys consistoit en autre chose qu'en la multitude des hommes: Et comme si vôtre antique France n'avoit pas de beaux tresors en ses blez, vins, bestiaux, toiles, laines, pastel, & au-

tres denrées qui lui sont propres: Qui sont aussi les tresors à esperer de vôtre NOVVELLE-FRANCE plus voisine de nous, laquelle dés si long temps telle qu'elle est, sustente de ses poissons toute l'Europe tant par mer que par terre, & lui communique ses pelleteries, d'où nos Terre-neuviers & Marchans tirent de bons profits.

SIRE, s'il y a Roy au monde qui puisse & doive dominer sur la mer & sur la terre, c'est vous qui aués des peuples innumerables dont une partie languissent faute d'occupation; Et n'étoit deux ou trois manieres de gens qui abondent dans vôtre Royaume, en auriez beaucoup d'avantage, qui ne seroient moins puissans à vous faire redouter aux extremitez de la terre, que les vieux Gaullois, qui conquirent l'Asie & l'Italie, & y occuperent des provinces appellées de leur nom: Et plus recentement encor nos peres les premiers François, qui possedoient autant delà que deçà le Rhin. Mais qui (outre ce) avés les portes pour l'Orient & l'Occident à vôtre commandement: Plus les bois pour les vaisseaux, les vivres, toiles, & cordages pour les fretter, en telle abondance, que vous en fournissés les nations voisines de vôtre Royaume. Il y a beaucoup d'autres choses à dire sur ce suiet, SIRE, dont ie m'abstiens quant à cette heure pour les representer à vôtre Maiesté quand elle aura considéré l'importance de ce que dessus, & trouvera des témoignages qu'elle veut serieusement

Livre Quatriéme,

Auquel sont compris les voyages des Sieurs de Monts, & de Poutrincourt.

Chap. I.

INtention de l'Autheur. Commission du Sieur de Monts. Defenses pour le trafic des pelleteries. 416

Chap. II.

Voyage du sieur de Monts en la Nouvelle-France : Des accidens survenus audit voyage : Causes des bancs de glaces en la Terre-neuve : Imposition de noms à certains ports : Perplexité pour le retardement de l'autre navire. 432

Chap. III.

Debarquement du Port au Mouton : Accident d'un homme perdu seze jours dans les bois : Baye Françoise : Port Royal : Riviere de l'Equille : Mine de cuivre : Malheur des mines d'or : Diamans : Turquoises. 437

Chap. IIII.

Description de la riviere sainct Iean : & de l'ile sainctte Croix : Homme perdu dans les bois trouvé le sezième iour : Exemples de quelques abstinences étranges : Differens des Sauvages remis au jugement du sieur de Monts : Authorité paternele entre lesdits Sauvages : Quels marits choisissent à leurs filles. 444

Chap. V.

Description de l'ile Sainctte Croix : Entreprise du

sieur de Monts difficile, & genereuse : et persecutée d'envie : Retour du Sieur de Poutrincourt en France : Perils du voyage. 454

CHAP. VI.

Batimens de l'ile Saincte Croix : Incommoditez des François audit lieu : Maladies inconnuës : Ample discours sur icelles : De leur causes : Des peuples qui y sont sujets : Des Viandes, mauvaises eaux, air, vens, lacs, pourritures des bois, saisons, disposition de corps, des jeunes, des vieux : Avis de l'Autheur sur le gouvernement de la santé & guerison desdites maladies. 460

CHAP. VII.

Découverte de nouvelles terres par le sieur de Mõts : Conte fabuleux de la riviere & ville feinte de Norombega : *Refutation des Autheurs qui en ont écrit : Bancs des Mornës en la Terre-neuve :* Kinibeki : Choüakoet : *Malebarre : Armouchiquois : Mort d'un François tué : Mortalité des Anglois en la Virginie.* 485

CHAP. VIII.

Arrivée du Sieur du Pont à l'ile Saincte Croix : Habitation transferée au Port Royal : Retour du Sieur de Monts en France : Difficulté des moulins à bras : Equipage dudit sieur du Pont pour aller decouvrir les Terres-neuves outre Malebarre : Naufrage : Prevoyance pour le retour en France : Comparaison de ces voyages avec ceux de la Floride : Blame de ceux qui méprisent la culture de la terre. 494

CHAP. IX.

Motif, & acceptation du voyage du sieur de Poutrincourt, Ensemble de l'Autheur en la Nouvelle-

Heureuse rencontre du Sieur du Pont. Son retour au Port Royal : Rejouïssance : Description des environs dudit Port : Conjecture sur l'orine de la grande riviere de Canada. Semailles de blez. Retour du sieur du Pont en France. Voyage du sieur de Poutrincourt au païs des Armouchiquois. Beau seg[illegible] provenu sans culture. Exercices & façon de vivre au Port Royal : Cause des prairies de la riviere de l'Equille. 539

CHAP. XIV.

Partement de l'ile Saincte Croix. Baye de Marchin. Choüakoet. Vignes & raisins, & largesse de Sauvages. Terre & peuples Armouchiquois : Cure d'vn Armouchiquois blessé : Simplicité & ignorance de peuples. Vices des Armouchiquois. Soupçon. Peuple ne se souciant de vêtement. Blé semé & pignes plantées en la terre des Armouchiquois. Quantité de raisins : Abondance de peuple. Mer perilleuse. 549

CHAP. XV.

Perils. Langage inconu Structure d'vne forge, & d'vn four. Croix plantée. Abondance. Conspiration. Désobeïssance. Assassinat. Fuite de trois cens contre dix. Agilité des Armouchiquois. Mauvaise compagnie dangereuse. Propheties de ce temps. Accident d'vn mousquet crevé. Insolence, timidité, impieté, & fuite de Sauvages. Port Fortuné. Mer mauvaise. Vëgeance. Conseil & resolution sur le retour. Nouveaux perils. Faveur de Dieu. Arrivée du Sieur de Poutrincourt au Port Royal. & la reception à lui faite. 559

CHAP. XVI.

Etat des semailles. Nôtre façon de vivre en la Nouvelle-France. Comportement des Sauvages parmi

étendre à ce qui est du bien de son service, & de la gloire de Dieu és terres de l'Occident. Ainsi Dieu vous vueille inspirer, SIRE: *Ainsi Dieu vous ayde & fortifie vôtre bras pour r'entrer en vôtre ancien heritage, & domter vos ennemis: Ainsi Dieu nous doint voir bien-tot vôtre grandeur servie & obeïe par toute la terre: A quoy ie me reputeray glorieux de contribuer tout ce que doit un homme tel que ie suis,*

SIRE,

De vôtre Majesté

Tres-humble, tres-obeissant, & tres-fidele sujet.
MARC LESCARBOT.
de Verun.

A MONSEIGNEVR MESSIRE PIERRE IEANNIN *Chevalier, Baron de Montjeu, Chagnj, et Dracj, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Conterolleur general de ses Finances.*

MONSEIGNEVR,

Comme l'âge de l'homme commence par l'ignorance, & peu à peu l'esprit se formant, par vne studieuse recherche, pratique, & experience, acquiert la cognoissance des choses belles & releuées: Ainsi l'âge du monde en son enfance étoit rude, agreste, & incivil, ayant peu de conoissance des choses celestes & terrestres, & des sciences que les siecles suivans ont depuis trouvées, & communiquées à la posterité: Il y reste encore beaucoup de choses à découvrir, dont l'âge futur se glorifiera, cõme nous-nous

intes cinq nommez pour leur directeur, eux de
n'en oublierent à rendre la pareille.
ces voiles donc à la voile tirans vers le Nord
pour découvrir dauantage la côte, & à
uzelionés du Port Royal trouverent vne ri-
ere, laquelle ayans reconu n'auoir que demie
ssedieu en son plus profond, ilz l'appelle-
e la Riviere basse. Delà gaignans la campa-
sées, ilz se trouverent en peine, & ne sça-
ent que faire étans reduits à six, cinq, quatre,
oire brasses d'eau, encores qu'ilz fussent six
ié en mer. Mettans donc les voiles bas le
aisine print conseil de ce qu'ils auroient à
, ou de poursuivre la découverte, ou de se
ur en mer par le Levant, attendu qu'il auoit
rain reconu, même laissé des François qui
ossedoient la terre. Les vns lui dirent qu'il
i occasion de se contenter veu qu'il ne
voit faire dauantage, luy remettans devant
eux qu'il auoit découvert en six semaines
que les Hespagnols n'auoient fait en deux
de conquerir de leur Nouvelle Hespagne;
ce en seroit vn grand service au Roy s'il lui
oit nouvelles en si peu de temps d'une si
euse navigation. D'autres lui proposerent
rer & degar de ses vivres, & d'aller en dis-
enient qui pourroit avenir pour le peu
qui se trouvoit de jour en jour le long de
te. Ce que bien debatu il se resolut de
en cette route, & prendre la partie Orien-
our retourner droit en France, en laquelle
vale vintiesme de Juillet, mil cinq cens sei-

Riviere basse.

Bastures.

Arrivée en France.

glorifions des choses trouvées de nôtre temps. C'est ainsi que le siecle dernier a trouvé la Zone torride habitable, & la curiosité des hommes a osé chercher & franchir les antipodes que plusieurs anciens n'avoient sceu comprendre. Tout de méme en noz jours, le desir de sçavoir a fait découurir à noz François des terres & orées maritimes qui onques n'avoient eté veuës des peuples de deçà. Témoins de ceci soient les Souriquois, Etechemins, Armouchiquois, Iroquois, Mõtagnais du Saguenay, & ceux qui habitent par-delà le Saut de la grande riviere de Canada, decouverts depuis vn an, au lieu déquels les Hespagnols, & Flamens ont couché sur leurs Tables geographiques des noms inventés à plaisir : & le premier menteur en a tiré plusieurs autres aprés soy. *Nemo enim* (dit Seneque) *sibi tantùm errat; sed alieni erroris causa & author est, versátque nos & præcipitat traditus per manus error, alienisque pecimus exemplis.* Mais rien ne sert de chercher & decouvrir des païs nouveaux au peril de tant de vies, si on ne tire fruit de cela. Rien ne sert de qualifier vne NOVVELLE-FRANCE, pour estre vn nom en l'air & en

peinture seulement. Vous sçavés, Monseigneur, que noz Roys ont fait plusieurs découvertes outre l'Ocean depuis cent ans en-çà, sans que la Religion Chrétienne en ait esté avancée, ni qu'aucune vtilité leur en soit reüssie. La cause en est, que les vns se sont contentez d'avoir veu, les autres d'en ouir parler, & que jamais on n'a embrassé serieusement ces affaires. Or maintenant nous sommes en vn siecle d'autre humeur. Car plusieurs pardeçà s'occuperoient volontiers à l'innocente culture de la terre, s'ils auoient dequoy s'employer: & d'autres exposeroient volontiers leurs vies pour la conversion des peuples de delà. Mais il y faut au prealable établir la Republique, d'autant que (comme disoit vn bon & ancien Evêque) *Ecclesia est in Republica, non Respublica in Ecclesia.* Il faut donc premierement fonder la republique, si l'on veut faire quelque avancement par-delà (car sans la Republique l'Eglise ne peut être) & y envoyer des colonies Françoises pour civiliser les peuples qui y sont, & les rendre Chrétiens par leur doctrine & exemple. Et puis que Dieu, Monseigneur, vous a mis en lieu eminent sur le grand thea-

empoigneent les bras des jeunes filles, lé-
lles elles decoupent cruellement avec des
lles de moulés bien aiguës, si bien que le sang
coule, lequel elles jetteme en l'air, s'écriant
ieys par trois fois. Les vieux qui commen-
e la fête sont nommez *Iochas*, & sont com-
les Prêtres & sacrificateurs des Floridiens,
ncle ils adjoutent foy & creance, en partie
e autant que de race ils sont ordonnez aux
fices, & en partie aussi pour autant qu'ils
si habiles magiciens, que toute chose éga-
ssi incontinent recouvrée par leur moyen.
e sont ils novvez seulement pour ces chos-
mais aussi pour autant que par ie ne sçay
le science & connoissance qu'ils ont des her-
ls guerissent les maladies.
e toute maniere du monde la Prestrise a tou-
té honorée, & ce d'autant plus que ceux
ctez qualité sont tôme le moyen discours d'en-
Dieu (ou ce qu'on estime Dieu) & les hom-
Au moyen duquel ils ont souvent posse-
e peuple & assujetris les mieux à leur devo-
& sous cette couleur se sont authorisé en
coup de lieux par dessus raison. Ce qui a
n plusieurs Roys & Empereurs d'avoir
e dignité, reconnoissans que cela pouvoit
coup servir à la maintenution de leur état.
aussi qui peut revoler les choses absentes
desquelles nous sommes en peine, non sans
e est honoré de tous, & principalement
d'avec ceci il a la connoissance des choses
res à la guerison de noz maladies, y chose
ellement bien puissante pour acquerir de

Iochas, ceux qui sont comme les Prêtres des Floridiens.

Autorité de la Prestrise.

Des Devins.

Des Medecins.

: Du changement de nom. Les noms n'ont point
mposez sans sujet. Des surbriquets. De l'origine
urnoms. Des noms des hommes imposés aux villes
rovinces. 700

CHAP. III.

LA NOVRRITVRE DES ENFANS,
l'amour des peres & meres envers eux. Femmes
urd'hui : Anciennes Allemandes. Sauvages ai-
leurs enfans plus que par deça : & pourquoy.
uelle-France en quoy utile à l'antique France.
ssion de la terre. 705

CHAP. IV.

E LA RELIGION. Origine de l'idolatrie.
i qui n'adore rien est plus susceptible de la Reli-
Chrétienne qu'un idolatre. Religion des Cana-
. Peuple facile à convertir. Astorgie & impieté
hrétiens du jourd'hui. Donner du pain & ensei-
les arts est le moyen de convertir les peuples Sau-
. Du nom de Dieu. De certains Sauvages ja
tiens de volonté. Religion de ceux de Virginie.
es fabuleux de la Resurrection. Simulacres des
x. Religion des Floridiens. Erreur de Belle-
. Adoration du Soleil. Baise-main. Bresiliens
entez du diable : Ont quelque obscure nouvelle
Deluge : & de quelque Chrétien qui anciennement
é vers eux. 709

CHAP. V.

ES DEVINS, & Aoutmoins. De la Pre-
. Idoles des Mexicains. Prestres Indiens sont aussi
odecins. Pretexte de Religion. Ruse des Aout-
s : Comme ils invoquent les diables. Le diable
tigne ses sacrificateurs negligens. Chasseurs à la

tre de la France pour voir & considerer ces choses, & y apporter du secours: Vous qui aymez les belles entreprises des voyages & navigations, aprés tant de services rendus à noz Roys, Faites encore valoir ce talent, & obligez ces peuples errans, mais toute la Chrétienté, à prier Dieu pour vous, & benir vostre Nom eternellement, voire à le graver en tous lieux dans les rochers, les arbres, & les cœurs des hommes: Ce qu'ilz feront, si vous daignés apporter ce qui est de vôtre credit & pouvoir pour chasser l'ignorance arriere d'eux, leur ouvrir le chemin de salut, & faire conoitre les choses belles, tant naturelles que surnaturelles de la terre & des cieux. En quoy ie n'épargneray iamais mon travail, s'il vous plait en cela (comme en toute autre chose) honorer de voz commandemens celuy qu'il vous a pleu aymer sans l'avoir veu: C'est,

MONSEIGNEVR,

Vôtre tres-humble & tres-obeissant serviteur
MARC LESCARBOT.

A LA FRANCE.

EL ceil de l'Vnivers, Ancienne nourrice des lettres & des armes, Recours des affligez, Ferme appui de la Religion Chrétienne, Tres-chere Mere, ce seroit vous faire tort de publier ce mien travail chose qui vous époinçonnera) souz vôtre om, sans parler à vous, & vous en declarer le jet. Vos enfans (tres-honorée Mere) nos pe- s & majeurs ont jadis par plusieurs siecles eté s maitres de la mer lors qu'ils portoient le nom e Gaulois, & nos François n'étoient reputez gitimes si dés la naissance ils ne sçavoient na- f, & comme naturellement marcher sur les ux. Ils ont avec grande puissance occupé l'A- e. Ils y ont planté leur nom, qui y est encore. s en ont fait de même és pais des Lusitaniens Iberiens en l'Europe. Et aux siecles plus re- ens, poussez d'vn zele religieux & enflammé e pieté, ils ont encore porté leurs armes & le om François en l'Orient & au Midi, si bien u en ces parties là qui dit François il dit Chré- en : & au rebours, qui dit Chrétien Occiden- l & Romain, il dit François. Les premiers Ca- r Empereur & Dictateur vous donne cette lou- ge d'avoir civilisé & rendu plus humaines &

a-mitié, duquel nous avons parlé, en tout ce
peut estre du contentement des deux; il en
y ou les autres à cela, comme nous lirons en
lieu, & print garde aux vivres de telle façon
le pain ni le vin n'a jamais manqué à peri
ne, ains avions dix bariques de farines de rep
& du vin autant qu'il nous falloit, voire en
e plus: mais ceux qui nous vindrent querir
ont on avoit fait chef vn jeune fils de Sainto
lo nommé (Chevalier) nous aiderent bien
boire, au lieu de nous apporter du soulage
Nos François donc de Charle-fort soit
te de provoyance, ou autrement, au bout de
lque tẽps se trouverent courts de vivres, &
ont contraints d'importuner leurs voisins, ce
ls se dépouillerent pour eux, se reservans seu
ment les grains necessaires pour ensemencer
s champs, de qu'ils sont environ de mois de
rs. En quoy le conjecture que dés le mois de
vier ils n'avoient plus rien. C'est pourquoy les
iens leur donnerent avis de se retirer par les
& de vivre de glans & de racines, en attend
à la moisson. Ils leur donerent aussi avis d'ad
ver les terres d'vn puissant & redouté Capi
nommé Asseria, lequel demeuroit plus loin
a partie meridionale abondante en toutes
ndes, mil, farines, & fèves, disans que par le
ns de cettui-ci & de son frere aussi
Capitaines, ils pourroient avoir des vivres
vn fort long temps, & seroient bien aises
voir & prendre connoissance à eux. Nos
çois pressez, par de necessité accepterent l'avis,

Port Royal en la terre du sieur de Poutrincourt.

Necessité de vivres entre les François.

de la gloire, laquelle autrement seroit digne d'immortalité. Depuis cinq ans le Sieur de Mónts meu d'un beau desir & d'un grand courage, a essayé de commencer vne habitation en la Nouvelle-France, & a continué jusques à present à ses dépens. En quoy faisant lui & ses Lieutenans ont humainement traité les peuples de ladite province. Aussi aiment-ils les François vniverselle-ment, & ne desirent rien plus que de se conformer à nous en civilité, bonnes mœurs, & religion. Quoy donc, n'aurons nous point de pitié d'eux, qui sont noz semblables? Les laissons-nous toujours perir à nos yeux, c'est à dire, le sçachans, sans y apporter aucun remede? Il faut, il faut reprendre l'ancien exercice de la marine, & faire vne alliance du Levant avec le Ponant, de la France Orientale avec l'Occidentale, & convertir tant de milliers d'hommes à Dieu avant que la consommation du monde vienne, laquelle s'avance fort, si les conjectures de quelques anciens Chrétiens sont veritables, lesquels ont estimé que comme Dieu a fait ce grand Tout en six journées, aussi qu'au bout de six mille ans viendroit le temps de repos, auquel sera le diable enchainé, & ne seduira plus les hommes. Ce qui se apporte à l'opinion des disciples & successeurs d'Elie, lesquels (selon les Talmudistes) ont tenu que le monde seroit

DEVX MILLE ANS VAGVE, } Ce qui dure ma Loy, ou Messie,
DEVX MILLE ANS LOY,
DEVX MILLE ANS MESSIE,

que pour nos iniquites, qui sont grandes, se-

la lumiere.

Il vous faut, di-je (ô chere Mere) faire vne alliance imitant le cours du Soleil, lequel comme il porte chasque jour sa lumiere d'ici en la Nouvelle-France: Ainsi, que continuellement vôtre civilité, vôtre justice, vôtre pieté, bref vôtre lumiere se transporte là-même par vos enfans, lesquels d'orenavant par la frequente navigation qu'ilz feront en ces parties Occidentales seront appellés Enfans de la mer, qui sont interpretés Enfans de l'Occidét, selon la phraze Hebraïque, en la prophetie d'Osée. Que s'ilz n'y trouvent les thresors d'Atabalippa & d'autres, qui ont affriandé les Hespagnols & iceux attirés aux Indes Occidentales, on n'y sera pourtant pauvre, ainsi cette province sera digne d'étre dite vôtre fille, la transmigration des hommes de courage, l'Academie des arts, & la retraite de ceux de vos enfans qui ne se contenteront de leur fortune: desquels plusieurs faute d'estre employés, vont é[illegible] païs étrangers, où desja ils-ont enseigné les metiers qui vous estoient sucienement particuliers. Mais au lieu de ce faire prenans la route de la Nouvelle-France, ilz ne se debaucheront plus de l'abeïssance de leur Prince naturel, & feront des negociations grandes sur les eaux, lequelles negociations sont si propres aux parties du Ponant, qu'és écrits des Propheres, le mot de negociation מַעֲרָב se prent aussi pour l'Occident: & l'Occident & la Mer sont volontiers conjoints avec les discours des richesses.

Osée 11. vers. 10.

Exech. 27. vers. 29. & 35. Deut. 8. vers. 5. Psal. [illegible]

Plusieurs de lache cœur qui s'épouvanten

disans (comme le Poëte Horace) qu'il vaut mieux contempler de loin la fureur de Neptune.

Neptunum procuL terra spectare furentem,

& qu'en la Nouvelle-France n'y a nul plaisir. Il n'y a point les violons, les masquarades, les danses, les palais, les villes, & les beaux batimens de France. Mais à telles gens i'ay parlé en plusieurs lieux de mon histoire. Et leur diray d'abondant que ce n'est à eux qu'appartient la gloire d'établir le nom de Dieu parmi des peuples errans qui n'en ont la conoissance, ni de fonder des Republiques Chrétiennes & Françoises en vn monde nouveau: ni de faire aucune chose de vertu, qui puisse servir & donner courage à la posterité. Tels fainéans mesurans chacun à leur aune, ne sçachans faire valoir la terre, & n'ayás aucun zele de Dieu, trouvent toutes choses grãdes impossibles: & qui les en voudroit croire jamais on ne feroit rien.

Tacite parlant de l'Allemagne, disoit d'elle tout de même que ceux-là de la Nouvelle-France: *Qui est (dit-il) celui, qui outre le danger d'vne mer effroyable & inconnuë, voudroit laisser l'Italie, l'Asie, ou l'Afrique, pour l'Allemagne, où est vn ciel rigoureux, vne terre informe & triste soit en son aspect, soit en sa culture, si ce n'est à celui qui y est né?* Cetui-là parloit en Payen, & comme vn homme de qui l'esperance étoit en la jouissance des choses d'ici bas. Mais le Chrétien marche d'vn autre pié & a son but à ce qui regarde l'honneur de Dieu, pour lequel tout exil lui est doux, tout travail lui sont delices, tous perils ne lui sont que

11. & 2. Paral. 7. vers. 18. & 26. vers. 18. Nahum. 3. vers. 8. Horat. Epist. 11. lib.

à la veuë des ondes, étonnent les simples gens, disans (comme le Poëte Horace) qu'il vaut mieux contempler de loin la fureur de Neptune.

Neptunum procul è terra spectare furentem,

& qu'en la Nouvelle-France n'y a nul plaisir. Il n'y a point les violons, les masquarades, les danses, les palais, les villes, & les beaux batimens de France. Mais à telles gens i'ay parlé en plusieurs lieux de mon histoire. Et leur diray d'abondant que ce n'est à eux qu'appartient la gloire d'établir le nom de Dieu parmi des peuples errans qui n'en ont la conoissance, ni de fonder des Republiques Chrétiennes & Françoises en vn monde nouveau: ni de faire aucune chose de vertu, qui puisse servir & donner courage à la posterité. Tels fainéans mesurans chacun à leur aune, ne sçachans faire valoir la terre, & n'ayás aucun zele de Dieu, trouvent toutes choses grãdes impossibles: & qui les en voudroit croire jamais on ne feroit rien.

Tacite parlant de l'Allemagne, disoit d'elle tout de même que ceux-là de la Nouvelle-France: *Qui est (dit-il) celui, qui outre le danger d'vne mer effroyable & inconnuë, voudroit laisser l'Italie, l'Asie, ou l'Afrique, pour l'Allemagne, où est vn ciel rigoureux, vne terre informe & triste soit en son aspect, soit en sa culture, si ce n'est à celui qui y est nay?* Cetui-là parloit en Payen, & cõme vn homme de qui l'esperance étoit en la jouïssance des choses d'ici bas. Mais le Chrétien marche d'vn autre pié & a son but à ce qui regarde l'honneur de Dieu, pour lequel tout exil [illegible] est doux, tout

11. & 12. Proverb. 7. vers. 18. & 16. vers. 18. Nahum. 3. vers. 8. Horat. Epist. 11. lib.

ection d'vn Capitaine au lieu du Capitaine Albert. Difficulté de retourner en France faute de nauire: Secours des Indiens là desfus. Retour. Estrange & cruelle famine: Abord en Angleterre.

CHAP. VII.

Le dessein de noz mutins executé ils [illegible] rechercherent querir le soldat exilé [illegible] qui estoit en vne petite ile distante [illegible] de Charle-fort de trois lieuës, là où [illegible] le trouuerent à demi mort de faim: [illegible] écrans de deuant ils s'assemblerent pour élire [illegible] Capitaine, en quoy l'election tomba sur Ni[illegible] Barré homme digne de commandement, [illegible] qui viuoit en bonne concorde auec eux. Ce[illegible] dant ils commencerent à baiir vn petit bar[illegible] tin en esperance de repasser en France, s'il ne [illegible] venoit secours, comme ils attendoient de [illegible] en iour. Et encores qu'il n'y eut homme [illegible] entendu l'art, toutefois la necessité qui ap[illegible] prend toutes choses, leur enseigna les moyens: [illegible] is c'est peu de chose d'auoir du bois assemblé [illegible] ce de vaisseaux de mer. Car il y faut vn si grãd [illegible] ail, que la structure du bois ne semble qu'vne [illegible] repetasse. Ils n'auoient ni cordages, ni voiles, [illegible] ni quoy reiseuter leur vaisseau, ni moyens d'en [illegible] courir. Neantmoins en fin ils y proueurent. Car [illegible] meilleurs estoient en cette perplexité, voici [illegible] Andaille & Marien Princes Indiens accom-

Election d'vn nouueau Capitaine.

jouëts. Pour n'y avoir des violons & autres recreations en la Nouvelle-France, il n'y a encore lieu de se plaindre; car il est fort aisé d'y en mener.

Mais ceux qui ont accoutumé de voir de beaux chateaux, villes & palais, & se contenter l'esprit de cette veuë, estiment la vie peu agreable parmi les forêts, & vn peuple nud: Pour auquels repondre ie diray pour certain, que s'il y avoit des villes ja fondées de grande antiquité il n'y auroit point vn poulce de terre au commandement des François, & d'ailleurs les entrepreneurs de l'affaire n'y voudroient point aller pour batir sur l'edifice d'autrui. D'abondant, qui est celui (s'il n'est bien sot) qui n'aime mieux voir vne forêt qui est à lui, qu'vn palais où il n'a rien?

Les timides mettent encore vne difficulté digne d'eux, qui est la crainte des Pyrates: A quoy
Liv. 6. ch. 25. i'ay répondu au Traité de la Guerre: & diray encore qu'à ceux qui marchent souz l'aile du Tout-puissant, & pour vn tel sujet que cetui ci, voici que dit nôtre Dieu: *Ne crains point, à vermisseau de Jacob, petit troupeau d'Israël: Ie t'aideray, dit*
Esai. 41. vers. 14. *le Seigneur, & ton defenseur c'est le sainct d'Israël.*

Et comme les hommes scrupuleux font des difficultez par tout! I'en ay quelque fois veu qui ont mis en doute si on pouvoit justement occuper les terres de la Nouvelle-France, & en depoüiller les habitans, auxquels ma reponse a esté en peu de mots, que ces peuples sont semblables à celui duquel est parlé en l'Evangile, lequel avoit
Luc. 19. vers. 21. serré le talent qui lui avoit esté donné, dans vn linge, au lieu de le faire profiter, & partant lui fu

Les principes des Vertus sont en nous dés la naissance. De la force & grandeur de courage. Anciens Gaulois sans peur. Sauvages vindicatifs. Le Pape pere commun des Chrétiens pour mettre la paix entre ses enfans. Temperance en quoy consiste. Si les Sauvages en sont doüez. Liberalité en quoy consiste. Liberalité des Sauvages. Ils méprisent les marchandises riches. Magnificence. Hospitalité. Pieté envers les peres & meres. Mansuetude. Clemence. Iustice d'iceux. Cruelle de nôtre France. Execution de justice. Evasion inroyable de deux Sauvages prisonniers. Sauvages à quoy diligens & paresseux. 881

CHAP. XX.

LA CAVSE. Origine d'icelle. A qui elle appartient. A quelle fin les Rois eleux. Chasse, image de la guerre. Premiere fin d'icelle. Interpretation d'un verset du Psal. 132. Tous Sauvages chassent. Quand & Comment. Description & chasse de l'Ellan. Chiens des Sauvages. Raquettes aux piés. Constance des Sauvages à la chasse. Belle invention d'iceux pour la cuisine. Sauvages d'Esosse cuisent la chair dans la peau. Devoir des femmes apres la chasse. La pechirie du Castor. Description d'icelui. Son batiment admirable. Comme se prent. Anciennement d'où venoient les Castors. Ours. Leopars. Description de l'animal. Nibachens. Loups. Lapins, etc. Bestial de France bien profitant en la Nouvelle-France. Merveilleuse multiplication d'animaux. Animaux de la Floride & du Bresil. Vermine du Bresil. Sauvages sont vrayement sables. 890

CHAP. XXI.

LA FAVCONNERIE. Les Mus-Je

oté. Et comme ainsi soit que Dieu le Createur ait donné la terre à l'homme pour la posseder, il est bien certain que le premier tiltre de possession doit appartenir aux enfans qui obeïssent à leur pere & le reconoissent, & qui sont comme les ainez de la maison de Dieu, tels que sont les Chrétiens, auquels appartient le partage de la terre premier qu'aux enfans desobeïssans, qui ont esté chassez de la maison, comme indignes de l'heritage, & de ce qui en depend.

Ie ne voudroy pourtant exterminer ces peuples ici, comme a fait l'Hespagnol ceux des Indes Occidentales prenant le pretexte des commandemens faits jadis à Iosué, Gedeon, Saul, & autres combattans pour le peuple de Dieu. Car nous sommes en la loy de grace, loy de douceur, de pieté, & de misericorde, en laquelle nôtre Sauveur a dit, *Apprenez de moy que ie suis doux, & humble de cœur*: Item, *Venés à moy vous tous qui estes travaillés & chargés, et ie vous soulageray*: Et ne dit point, Ie vous extermineray. Et puis, ces pauvres peuples Indiens estoient sans defense au pris de ceux qui les ont ruiné: & n'ont pas resisté comme ces peuples desquels la sainte Escriture fait mention. Et d'ailleurs, que s'il falloit ruiner les peuples de conquête, ce seroit en vain que le même Sauveur auroit dit à ses Apôtres: *Allez vous-en par tout le monde, & prêchez l'Evangile à toute creature.* Matth. 11. vers. 28. & 29.

La terre donc appartenant de droit divin aux enfans de Dieu, il n'est ici question de recevoir le droit des Gents, & politique, par lequel ne seroit loisible d'vsurper la terre d'autrui. Ce qu'é-

ter, mesmement la mer étant émeuë, comme
le fut beaucoup de fois, si biẽ que comme des-
perés ils laissoient là tout, & quelquefois re-
prenoient vn peu de courage. En fin au dernier
desespoir quelques-vns d'entr'eux proposerent
qu'il étoit plus expediẽt qu'vn seul mourut, que
tout de gẽs perissent: suivant quoy ils arreterent
qu'vn mourroit pour substenter les autres. Ce
qui fut executé en la personne de *Tachere*, celui
qui avoit été envoyé en exil par le Capitaine Al-
ert, la chair duquel fut departie également en-
tre eux tous, chose si horrible à reciter, que la
plume m'en tombe des mains. Aprés tant de tra-
aux en fin ilz decouvrirent la terre, dont ilz fu-
rent tellement réjouis, que le plaisir les fit de-
meurer vn longtemps comme insensez, laissans er-
rer le bergantin çà & là sans conduite. Mais vne
Roberge Anglesque abordà le vaisseau, *Roberge Anglesque abordant les François.*
à laquelle y avoit vn François qui étoit allé l'an
precedent en la Nouvelle-France, avec le Ca-
pitaine Ribaut. Ce François les reconut & parla
aux, puis leur fit donner à manger & boire. In-
continent ilz reprindrent leurs naturels esprits,
& lui discoururent au long leur navigation. Les
Anglois consulterent long temps de ce qu'ilz
devoient faire. En fin ilz resolurent de mettre les
plus debiles en terre, & mener le reste vers la
Royne d'Angleterre.

Deux fautes sont à remarquer en ce que des-
sus, l'vne de n'avoir cultiué la terre, puis qu'on la
voulait habiter, l'autre de n'avoir reservé ou fa-
briqué d'heure quelque vaisseau, pour en cas de
necessité retourner d'où l'on étoit venu. Il fait

tant ainsi, il la faut posseder en conservant ses naturels habitans, & y planter serieusement le nom de Iesus-Christ & le vôtre, puis qu'aujourd'hui plusieurs de vos enfans ont cette resolution immuable de l'habiter, & y conduire leurs propres familles. Les sujets y sont assez grans pour y attraire les hommes de courage & de vertu qui sont aiguillonnez de quelque belle & honorable ambition d'être des premiers coutans à l'immortalité par cette action l'vne des plus grandes que les hommes se puissent proposer. Et comme les poissons de la mer salée passent tous les ans par le détroit de Constantinople à la mer du Pont Euxin (qui est la mer Major) pour y frayer, & faire leurs petits, d'autant que là ilz trouvent l'eau plus douce, à-cause de plusieurs fleuves qui se déchargent en icelle: Ainsi: (tres-chere Mere) ceux d'entre vos enfans qui voudront quitter cette mer salée pour aller boire les doutes eaux du Port Royal en la Nouvelle-France, trouveront là bien-tot (Dieu aydant) vne retraite tant agreable, qu'il leur prendra envie d'y aller peupler la province & la remplir de generation.

M. LESCARBOT.

SOMMAIRES DES CHAPITRES pour servir de Table des matieres contenuës en cette Histoire.

Livre Premier.

auquel sont décrits les voyages & navigations faites par Commission, & aux dépens de nos Rois tres-Chrétiens FRANÇOIS I. & CHARLES IX. en la Terre-neuve de la Floride, & Virginie par les Capitaines Verazzan, Ribaut, Laudonniere, & Gourgues.

CHAPITRE I.

ORIGINE de la navigation, & motif des découvertes, qui se sont faites depuis six cents ans. Voyages de nos François sur l'Ocean. Cause du peu de fruit qu'on y a fait. Fausseté des Tables geographiques. Que le sujet de cette histoire n'est à mépriser. Qualités louables des peuples qu'on appelle Sauvages.

CHAP. II.

Dureté de GAVLLE, Refutation des Auteurs

M
VL
TA RE
NASCEN
TVR QVÆ
IAM CECI
DERE CA
DENT.
QV
E

REMIER LIVRE DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE FRANCE CONTENANT LES navigations & découvertes des François és terres neuves de l'Occident depuis le trentiéme degré jusques au quarantiéme : & leur habitation au païs dit aujourd'hui LA FLORIDE.

RIGINE DE LA NAVIGATION. Motif des decouvertes qui se sont faites depuis soixante ans. Voyages de nos François outre l'Ocean. Cause du peu de fruict qu'on y a fait. Fausseté des Tables geographiques. Que le sujet de cette Histoire n'est à mépriser. Qualités loüables des peuples qu'on appelle Sauvages.

CHAPITRE PREMIER.

L'AVTHEVR du livre de la Sapience attribué à Salomon, dit que la convoitise du gain a meu l'esprit de l'homme à rechercher le moyen d'aller sur les eaux, & bâtir des nacelles, par lesquels on peût traverser la mer, & y marcher comme par vn chemin solide, nonobstant la profondeur des flots & des abymes. Sap. 14.

Capitaine Laudonniere Gentilhomme Pol-
noys, la charge de ces quinze nefs, se fit voiles
auec de Grace le vingt deuxieme Avril mille
cinq cens soixante quatre, vers les iles For-
tunées, dites maintenant Canaries, en l'vne de
celles appellée *Teneriffe*, autrement le Pic, y a
vne merueille digne d'estre couchee
par escrit. C'est vne montagne au milieu d'i-
celle, excessiuement haute, que plusieurs affer-
ment l'auoir veuë de cinquante à soixante lieuës
en mer. Elle est preque semblable à celle d'Ætna
pour des flammes comme de mont Gibel en
Sicile, & va droit comme vn pic, & au haut d'i-
celle on ne peut aller sinon depuis la mi-May
iusques à la mi-Aoust à cause de la trop vehe-
mente froidure: chose d'autant plus émerveille-
ble qu'elle n'est distante de l'Equateur que de
sept degrez & demi. Mesmement il y a des ne-
ges encores au mois de May, à raison dequoy les
Indiens l'appellent *Niuerie*, comme qui diroit l'ile
de neuf. Quelques vns pensent que cette mon-
tagne soit ce que les anciens ont appellé le mont
Atlas, d'où la mer Atlantique a pris son nom.
Mais si vn vent fauorable en quinze iours
les François vindrent aux Antilles, puis à saincte
Dominique, qui est vne des plus belles iles de
ces quartiers: montagneuse, & d'assez bonne
terre. Ils trouuerent la côte de cette ile deux Indiens, lesquels
abordèrent les François, l'vn eut peur & s'en
fuit, mais l'autre fut arresté, & en cette sorte ne sçauoit
pas bien tenir cet, il estoit apparu, qu'il estoit
de la main des Hespagnols, qui autrefois lui
auoient coupé les genoux, comme il monstroit.

1564.

Teneriffe montagne merueillable.

Saincte Dominique.

Cruauté Hespagnole.

er sur l'Ocean, chercher des nouveaux mõdes
eça & dela l'Equateur, & en vn mot environ-
er la terre ; laquelle aujourd'huy se trouve
oute reconuë par l'obstinée & infatigable avi-
té de l'homme, excepté quelques cotes antar-
iques, & quelques-vnes à l'Occident outre
Amerique, lesquelles ont eté negligées, parce
u'il n'y avoit rien à butiner.

Parmy tant de decouvertes noz Roys se sont
ussi mis aux champs, mais d'une autre façon, &
vne autre fin que nozvoisins meridionaux. Car
voy par leurs Commissions qu'ils ne respirẽt
ue l'avancement de la Religion Chrétienne, *Pieté des Roys François.*
ns aucun profit present : & ne voy en aucun
rit qu'en l'execution de leurs entreprises ils
ent, cõme eux, cruellement depeuplé les pro-
nces qu'ils ont voulu faire habiter, ayans plus
timé la conversion des ames à Dieu, & la loü-
ge d'humanité, que la possession de la terre.

A cette fin nôtre Roy François premier en-
e les difficultez de ses affaires fit la premiere *Le Roy François premier.*
pedition outre mer en l'an mille cinq cens
nt, envoyant le Capitaine Iehan Verazzan
orentin découvrir des terres neuves qui ne
ssent occupées d'aucun Prince Chrétien, en
ention de les faire habiter, s'il en avoit bon
pport. Ce que fit ledit Verazzan, & cotoya *Verazzan.*
ute la terre depuis appellée la Floride, & celle
i a pris le nom de Virginie, jusques au qua-
tiéme degré, dont il fit sa relation, ainsi que
us dirons ci-apres. Es années cinq cens tren-
trois & trente-quatre le Capitaine Iacques
artier de Saint Malo fut envoyé par le même *Cartier.*

Roy à la découverte de la terre neuve des Mo-
ruës, & du fleuve de Canada par luy dit Hoche-
laga. Et six ans apres Iean François de la Ro-
que sieur de Roberval, Gentil-homme Picard
prit commission auec ledit Quartier pour alle
peupler ladite terre.

Roberval.

Le Roy Henry II.

Au regne du Roy Henry second és année
mille cinq cens cinquante-cinq & cinquante
six furent faits nouveaux embarquemens pou
l'habitation de la terre du Bresil souz la con
duite de Nicolas Durant, dit le Chevalier d
Villegagnon. Et souz le Roy Charles IX. é
années soixante-deux & soixante-quatre furen
faits les voyages pour l'habitation de la ter
qu'avoit découverte Iean Verazzan, déque
voyages furent conducteurs le Capitaine Ieha
Ribaut, & le sieur de Laudõniere Gentil-hõm
Poitevin.

Villegagnon.

Le Roy Charles IX.

Ribaut.

Laudonniere.

Que si le saint desir de ces bons Roys n
reüssi comme il seroit à desirer, il en faut attri
buer le defaut partie à nous-mémes, qui som
mes en trop bonne terre pour nous en élo
gner, & nous donner de la peine pour l
commoditez de la vie, apres que la longue
de plusieurs centaines d'années nous a (fau
d'exercice) affaineantis : partie aux guer
externes & civiles qui ont continuelleme
surfaissé la France, & retenu noz Franço
dans leurs bornes, soit au siecle du Roy Fra
çois premier ; soit depuis, lors que l'étrang
fomentoit noz divisions, & nous liguoit les u
contre les autres, pour à nôtre ruine étab
sa grandeur.

Qui a rompu nos entreprises.

En ces derniers temps la France commençant
respirer par la valeur incomparable de nôtre
rand Henri, quelques-vns se sont efforcés de
eprendre les erremens delaissez, sçauoir les
eurs Marquis de la Roche Gentil-hõme Bre-
on, de Monts Gentil-homme Xaintongeois,
de Poutrincourt Gentil-homme Picard. De
ous lesquels ie parleray chacun en son ordre,
lon ce que i'ay veu, oui dire à eux-mémes, ou
ouvé par les écrits de ceux qui ont fait les pre-
iers voyages, l'histoire desquels m'a esté d'au-
nt plus difficile, que la memoire en estoit ja
erduë : De sorte que i'ay esté contraint de la
chercher partie en la bibliotheque du Roy,
artie dans les papiers moisis des Libraires,
'étant quelquefois servi, au regard des der-
iers temps, de ce que Samuel Champlain en
donné au public.

Le Roy Henry IIII.

La Roche. De Monts. Poutrincourt.

Champlein

Et comme on dit de certains poissons consa-
rés à Venus, qui naissent de l'écume de la mer,
ue pour se garentir de l'injure & gourmandise
es plus grans, ils s'assemblent par milliers, &
entrelacent en tant de pelotons, qu'ils se ren-
ent assez forts pour se defendre : Ainsi m'a
mblé bon de mettre en vn corps tant de rela-
ons & menus écrits qui étoient comme ense-
elis, afin de les faire revivre, & par cét assem-
age m'essayer de leur donner vne meilleure
empe contre la lime sourde du temps qui tout
nsomme : Et ce tant pour contenter l'hon-
te desir de plusieurs qui dés long temps re-
uierent cela de moy, que pour employer vti-
ment les heures que ie puis avoir de loisir

Similitude

Temps de cette Histoire.

durant cette saison des vacations en l'an mill six cens huit.

Fausseté des Tables geographiques de la nouvelle France.

Or d'autant qu'en cette histoire est souven fait mentiõ de plusieurs lieux auquels noz Fran çois ont imposé les noms, léquels toutefoi ceux qui impriment les Tables geographique ont jusques ici ingratement supprimé, mettã en écrit des noms autant imaginaires que la de lineation qu'ils ont fait de nôtre Nouvelle Fra ce est fausse: I'ay voulu particulierement tirer la plume, & representer au vray selon les Table particulieres de noz mariniers, & mémes dud Champlein (car je n'ay pas tout veu) le sit d la premiere terre, pour montrer que les Hespa gnols, ny autres avãt nous, ne l'ont iamais veu & qu'ils ont donné des bourdes au peuple lo principalement qu'ils ont feint vne grande ri viere au-deçà des Armouchiquois, & sur icell vne ville grande & puissante qu'ils ont nommé (ie ne sçay, ny eux-mémes, à quel sujet) No rombegue, laquelle ils ont située par les qua rante-cinq degrés: dequoy nous parlerons pl amplement en son lieu.

Liv. 4. ch. 7.

Et jaçoit que mon sujet semble bas, n'étan ici traité d'vn Royaume rempli de belles ville & beaux palais, enrichi de lõgue main de bea coup d'ornemens domestics & publics, formi lant en peuples instruits en toutes sortes d'ar liberaux & mecaniques: & en vn mot, n'aya ici à discourir sur les sept merveilles du mond Toutesfois tel qu'il est, i'espere que les Sag lui donneront sauf-conduit, si l'on conside que ce grand vaisseau de sapience Salom

Que le sujet de cette Histoire n'est à méprisier.

n'avoit dédaigné de traiter en son Histoire naturele, des moindres choses d'ici bas *depuis le Cedre qui est au Liban jusques à l'Hyssope qui sort de la paroy: des bestes, des oyseaux, des reptiles, & des poissons.* Et quand ce ne seroit qu'en consideration de l'humanité, & que ces peuples déquels nous avõs à parler sont hommes comme nous, nous avons dequoy estre incités au desir d'entendre leurs façons de vivre & mœurs, veu mémemẽt que nous recevons souvent avec beaucoup d'applaudissemẽt les histoires & rapports des choses qui ne sont si étranges, ny tant éloignées de nous: afin que par la consideration de leur deplorable état & condition (car ilz vivẽt nuds, vagabons, sans police, loy, ny religion) nous venions à remercier Dieu de ce qu'il nous a gratifié par-dessus eux, & dire avec le Prophete Roy son bien-aymé:

3. des Roys 4. vers. 33.

A Iacob il donne pour guide
Son verbe & ses enseignemens,
Et à la race Israëlide
Ses statuts & ses jugemens.
Il n'a fait ainsi pour le reste.
Des peuples de tout l'univers,
Leur rendant sa loy manifeste,
Et ses jugemens découvers.

Psal. 147. vers. 8.

Car outre la vie civile à laquelle nous sommes nés, il nous a par sa grace illuminé de son saint Esprit, & fait voir les secrets de sa haute sagesse, afin que le reconoissions, & l'adorions, & obtenions salut par son fils Iesus-Christ nôtre mediateur & sauveur, qui est en vn mot toute la vie de l'hõme, & la fin à laquelle nous devons aspirer.

Du nom Gaulois. Refutation des Autheurs Grecs sur ce sujet. Noé premier Gaulois. Les Gaulois peres des Vmbres en Italie. Bodin refuté. Conquetes & navigations des anciens Gaulois. Loix marines, justice, & victoires des Marseillois. Portugal. Navire de Paris. Navigations des anciens François. Refroidissement en la Nouvelle-France d'où est venu. Lacheté de nôtre siecle. Richesses des Terres-neuves.

CHAP. II.

PLVSIEVRS anciens ayans voulu discourir de l'origine du nom Gaulois, se sont escrimés en tenebres, & n'ont point touché au but, soit ou faute de savoir l'histoire de la creation du monde, ou entendre les langues des vieux siecles (auquelles il faut rapporter l'imposition des noms des plus anciens) ou d'avoir des vrais memoires des premiers Gaulois. Ce qu'aussi n'eussent-ilz pu, d'autant que toute la Theologie, & philosophie d'iceux Gaulois consistoit en tradition, & sans écriture, de laquelle ilz n'usoient qu'és choses privées, ce dit Cesar. Or ici nous avons affaire qu'aux Latins & Grecs, qui seuls ont traité de nôtre antiquité. Quant aux Latins, iceux ne voyans apparence de deriver nôtre nom d'un Coq, signifié par le mot *Gallus* en leur langue, ilz n'en ont voulu rien dire. Mais les Grecs plus hardis, lesquels ont brouillé les origines de toutes choses, & icelles remplies de fables, ont écrit qu'un Roy des Gaulois nom-

Anciens Gaulois n'écrivoient rien en public.

Gaules sur ce sujet. Noé premier Gaulois. Les anciens Gaulois peres des Ombres en Italie. Bodin refuté. Conquêtes & navigations des vieux Gaulois. Loix maritimes, justice, & coutumes des Marseillois. Portugal. Navire de Paris. Navigations des anciens François. Refroidissement de la navigation d'où il est venu. Cacheté de notre siecle. Richesses des Terres neuves. 9

CHAP. III.

Conjectures sur le peuplement des Indes Occidentales, & consequemment de la Nouvelle-France comprise sous icelles. 19

CHAP. IV.

Limites de la Nouvelle-France: & sommaire du voyage de Jean Verazzan Capitaine Florentin, en la Terre-neuve ausoird'hui dite la Floride, & en toute cette côte jusques au quarantieme degré: avec une briéve description des peuples qui habitent ces contrées. 29

CHAP. V.

Voyage du Capitaine Jean Ribaut en la Floride: Les découvertes qu'il y a faites, & la premiere demeure des Chrétiens François en cette Province. 40

CHAP. VI.

Retour du Capitaine Ribaut en France. Confédérations des François avec les chefs des Indiens: Festes d'iceux Indiens: Necessité de vivres: Courtoisie des Indiens: Division des François: Mort du Capitaine Albert. 48

CHAP. VII.

Election d'un Capitaine au lieu du Capitaine Albert. Difficulté de retourner en France faute de navire: Secours des Indiens là dessus: Retour: Etrange et cruelle famine: Abord en Angleterre. 57

CHAP. VIII.

Voyage du Capitaine Laudonniere en la Floride dite Nouvelle-France : Son arrivée à l'ile Sainct Dominique : puis en ladite prouince de la Floride : Grand âge des Floridiens : Honneteté d'iceux : Bastiment de la forteresse des François. 60

CHAP. IX.

Navigation dans la riviere de May : Recit des Capitaines & Paraoustis qui sont dans les terres : Amour de vengeance : Ceremonies étranges des Indiens pour reduire en memoire la mort de leurs peres. 66

CHAP. X.

Guerre entre les Indiens : Ceremonies auant que d'y aller : Humanité enuers les femmes & petits enfans : Leurs triomphes : Laudonniere demandant quelques prisonniers est refusé : Etrange accident de tonnerre : Simplicité des Indiens. 71

CHAP. XI.

Renvoy des prisonniers Indiens à leur Capitaine : Guerre entre deux Capitaine Indiens : Victoire à l'aide des François : Conspiration contre le Capitaine Laudonniere : Retour du Capitaine Bourdet en France. 76

CHAP. XII.

Autre diverses conspirations contre le Capitaine Laudonniere : & ce qui en auint. 79

CHAP. XIII.

Ce que fit Laudonniere estant deliuré de ses seditieux : Deux Hespagnols reduits à la vie des Sauuages : Les discours qu'ils tindrent tant d'eux-mesmes, que des peuples Indiens : Habitant de Serrapéruiseurs de filles : Indiens dissimulateurs. 86

CHAP. XIV.

Comme Laudonniere fait provision de vivre : Découverte d'un Lac que l'on pense aboutir à la mer du Su : Montagne de la Mine : Avarice des Sauvages : Guerre : Victoire à l'aide des François. 89

CHAP. XV.

Grande necessité de vivres entre les François accrue jusques à une extreme famine : Guerre pour avoir la vie : Prise d'Outina : Combat des François contre les Sauvages : Façon de combattre d'iceux Sauvages. 93

CHAP. XVI.

Provisions de mil : Arrivée de quatre navires Angloises : Reception du Capitaine & general Anglois : Humanité & courtoisie d'iceluy envers les François. 103

CHAP. XVII.

Preparation du Capitaine Laudonniere pour retourner en France : Arrivée du Capitaine Iean Ribaut : Calomnies contre Laudonniere : Navires Hespagnoles ennemies : Deliberation sur leur venuë. 107

CHAP. XVIII.

Opiniatreté du Capitaine Ribaut : Prise du Fort des François : Retour en France : Mort dudit Ribaut & des siens : Bref recit de quelques cruautés Hespagnoles. Impossible de reduire les hommes à même opinion. 112

CHAP. XIX.

Entreprise haute & genereuse du Capitaine Gourgues pour relever l'honneur des François en la Floride : Renouvellement d'alliance avec les Sauvages : Prise des deux plus petits Forts des Hespagnols. 129

Hespagnol déguisé en Sauvage: Grande resolution
on Indien: Approches & prise du grand Fort: De-
lition d'icelui, & des deux autres: Execution des
espagnols prisonniers; Regrets des Sauvages au
rtir des François: Retour de Gourgues France: Et
qui avint depuis. 131

Livre Deuxiéme.

ontenant les Voyages faits souz le Capitaine Villegagnon en la France Antarctique du Bresil.

CHAP. I.

Entreprise du Sieur de Villegagnon pour aller au
Bresil: Discours de tout son voyage jusques à son
rrivée en ce païs là: Fièvre pestilente à-cause des
aux puantes: Maladies des François, & mort de
uelques uns: Zone Torride temperée: Multitude
e Poissons: Ile de l'Ascension: Arrivée au Bresil:
ivière de Ganabara: Fort des François. 142

CHAP. II.

Renvoy de l'un des navires en France: Expedition
es Genevois pour envoyer au Bresil: Conjuration
ontre Villegagnon: Découverte d'icelle: Punition de
uelques uns: Description du lieu & retraite des
rançois: Partement de l'escouade Genevoise. 152

CHAP. III.

Seconde navigation faite au Bresil aux despens du Roy: Accident d'une vague de mer: Discours des isles Canaries: Barbarie, païs fort bas: Poissons volans, & autres, pris en mer: Tortuës merveilleuses. 159

CHAP. IV.

Passage de la Zone Torride: où navigation difficile: & pourquoy: Et sur ce, Refutation des raisons de quelques autheurs: Route des Hespagnols au Perou: De l'origine du flot de la mer: Vent oriental perpetuel soubz la ligne aequinoctiale: Origine & causes d'icelui, & des vents d'abas, & de midi: Pluies puantes soubz la Zone Torride: Effects d'icelles: Ligne aequinoctiale pourquoy ainsi dite: Pourquoy sous icelle ne se voit ne l'un ne l'autre Pole. 165

CHAP. V.

Découverte de la terre du Bresil: Margajas *quels peuples: Façon de troquer avec les* Ou-etacas *peuple le plus barbare de tous les autres: Haute roche appellée l'Emerande de* Mar-hé: *Cap de Frie: Arrivée des François à la riviere de* Ganabara, *où étoit Villegagnon.* 171

CHAP. VI.

Comme le sieur du Pont exposa au sieur de Villegagnon la cause de sa venuë & de ses compagnons: Reponse dudit Villegagnon: Et ce qui fut fait au Fort de Colligni aprés l'arrivée des François. 176

CHAP. VII.

Ordre pour le fait de la Religion: Pourquoy Villegagnon a dissimulé sa Religion: Sauvages amenez en France: Mariages celebrez en la France Antarctique: Debats pour la Religion: Conspirations contre

pellez Celtes par les Grecs, à cause du noble estoc de ceux de la province Narbonoise, où il donne à entendre qu'ils estoient Galates, devãt qu'être Celtes. Appian tient que les Celtes viẽnent d'vn *Celtes* fils de *Polyphemus*, qui fut fils de Neptune: ce qui ne se peut accorder avec ce que dit Berose, que *Iupiter Celtes* fut le neufieme Roy des Gaullois, plusieurs siecles apres Neptune.

Mais ie voudroy demander pourquoy les Grecs, pour suivre leurs fantasies, ont changé le nom de Gaullois en Galates, ce que n'ont fait les Romains plus retenus & plus sobres à broüiller l'antiquité. Ie croy qu'ils ont eu crainte de se rendre ridicules en les appellant Gaullois par vne (ll) double, d'autant que Γάλλος en leur langue signifie *Chatré*: & ils voyoient les Gaulles formiller en generation. Et de là ont pris sujet d'imposer le nom de Galates aux Gaullois, à cause du Roy *Galates*. Et neantmoins Strabon, non autrement scrupuleux, les appelle indifferemment Gaullois & Galates, & ceux de l'Asie Gallo-grecs. *Imposture des Grecs.*

N'y ayant donc point d'apparence à ce nom de Galates, il est meilleur de nous arreter à l'appellation de noz plus proches voisins les Romains, qui nous cognoissent mieux, déquels saint Gregoire disoit que *Comme ilz n'ont les pointes & subtilitez des Grecs, aussi n'en ont-ilz les heresies:* Ilz ne sont si grans brouillons & menteurs. Et pour le nom Gaullois, nous avons l'authorité de Xenophon, lequel en ses Æquivoques dict, *que le premier Ogyges* (qui fut Noé) *fut surnommé* *Vraye derivation du nom Gaullois.*

Villegagnon : Rigueur d'icelui : Les Genevois se retirent d'avec lui : Question touchant la celebration de la Cene à faute de pain & de vin. 180

CHAP. VIII.

Description de la riviere, ou Fort de Ganabara: ensemble de l'ile où est le Fort de Colligni Ville-Henri de Thevet. Baleine dans le Port de Ganabara: Baleine échouée. 190

CHAP. IX.

Que la division est mauvaise, principalement en Religion : Retour des Genevois en France : Divers escrits en leur voyage : Mer herbuë. 195

CHAP. X.

Famine extreme, & les effects d'icelle : Pourquoy on dit Rage de faim : Découverte de la terre de Bragne : Recepte pour r'affermir le ventre : Procez contre les Genevois envoyé en France : Retour de Villegagnon. 202

Livre Troisiéme,

Auquel sont décrits les voyages, navigations, & découvertes, des François dans les Golfe & grande riviere de Canada.

CHAP. I.

Sommaire de deux voyages faits par le Capitaine Jacques Quartier en la Terre-neuve : Golfe, & grand fleuve de Canada : Esclaircissement des noms de Terre-neuve, Bacalos, Canada & Laborador : Erreur de Belle-forest. 225

& Sacré) & semblablement à Comerus Gallus lequel en l'histoire sainte est appellé Gomer) premier Roy des Gaullois, selon Iacques de Bergome en son Supplement des Chroniques: quoy que Berose le face Roy d'Italie, à quoy ie ne me puis accorder, puis qu'elle n'en a retenu le nom. *Genes. 10. vers. 3.*

Ainsi ayans beaucoup multiplié (comme la nation Gaulloise est feconde) ilz se rendirent maitres de la mer dés les premiers siecles apres le Deluge: & devant les guerres de Troye le grand Capitaine Cambaules ravagea toute la Grece & l'Asie, comme le confesse Pausanias en ses Phociques, & ailleurs. Long temps depuis les Gaullois affriandez au butin firent trois armées, dont Brennus (l'un des chefs) avoit cēt cinquante-deux mille pietons, & vingt mille quatre cens maitres de cheval à sa part, chacun lequels avoit deux chevaux de relais, & nombre de Solduriers souz lui, cotoyant toute l'Asie par mer aussi bien que par terre. Strabon fait mention d'autres grandes conquétes des Tectosages, Tolistobogiens, & Trocmiens peuples Gaullois, lequels occuperent la Bythinie, Phrygie, Cappadoce & Paphlagonie, sous vn nommé Leonorius, lequel y institua douze Tetrarches semblables à noz douze Pairs de France. Et de ces conquétes parle aussi Pline, lequel dit qu'ils avoient cent nonante-cinq villes & principautés. *Gaullois dés les premiers siecles maitres de la mer.* *Strabo. lib. 4. cap. 12.* *Plin. liv. 5 ch. 32.*

Au reste ils avoient leurs loix marines si bien ordonnées, que les nations étrangeres se conformoient volontiers à icelles, comme faisoiēt

CHAP. II.

Relation du premier voyage fait par le Capitai Jacques Quartier en la Terre-neuve du Nord ju ques à l'embouchure du grand fleuve de Canada. premierement l'état de son equipage, avec les décou vertes du mois de *May*. 2

CHAP. III.

Les navigations & découvertes du mois Iuin. 2

CHAP. IIII.

Les navigations & découvertes du mois Juillet. 2

CHAP. V.

Les navigations & découvertes du mois d'Aou & le retour en France. 2

CHAP. VI.

Que la connoissance des voyages du Capitaine Ja ques Quartier est necessaire principalement aux Te res-neuviers qui vont à la pecherie : Quelle route i prise en cette seconde navigation : Voyage de Cha plein jusques à l'entrée du grand fleuve de Canad *Epitre presentée au Roy par ledit Capitaine Ja ques Quartier sur la relation de son deuxiéme vo age.* 2

CHAP. VII.

Preparation du Capitaine Jacques Quarti des siens au voyage de la Terre neuve : Embarq ment : Ile aux oiseaux : Découvertes d'icelui jusq au saut du grand fleuve de Canada, *par lui dit* He chelaga : *Largeur & profondeur nompareille d calay : Son commencement inconu.* 27

CHAP. VIII.

Retour du Capitaine Iacques Quartier vers La-
ne saint Laurent : Hippopotames : Continuation
voyage dans la grande riviere de Canada,
ques à la riviere de Saguenay, *qui sont cens*
ës. 276

CHAP. IX.

Voyage de Champlein depuis Anticosti *jusques à*
adoussac : *Description de* Cachepé ; *Riviere de*
antanne : *Port de* Tadoussac ; *Baye des Morües ;*
percée ; Baye de chaleur : Remarques des lieux, iles,
rts, bayes, sables, rochers, & rivieres qui sont à la
nde du Nort en allant à la riviere de Saguenay
escription du port de Tadoussac, *& de ladite ri-*
ere de Saguenay. *Cõtredittien de Champlein.* 280

CHAP. X.

Bonne reception faite aux François par le grand
gamos des Sauvages de Canada : *Leurs festins &*
nses : La guerre qu'ils ont avec les Iroquois 288

CHAP. XI.

La rejouïssance que font les Sauvages aprés qu'ils
nt eu victoire sur leur ennemis : Leurs hu-
eurs : Sont malicieux : Leur croyance & faulses
inions. Que leurs devins parlent visiblement aux
ables. 292

CHAP. XII.

Comme le Capitaine Iacques Quartier part de la
viere de Saguenay *pour chercher vn port, & s'ar-*
te à Saincte Croix : Poissons incognus : Grandes Tar-
ës : Ile aux Coudres : Ile d'Orleans ; Rapport de la
rre du païs : Accueil des François par les Sauvages :
Harangues des Capitaines Sauvages. 298

Quartier sur l'inclination de son deuxieme voyage. 26

CHAP. VII.

Preparation du Capitaine Jacques Quartier des siens au voyage de la Terre neuve : Embarquement : Ile aux oiseaux : Découvertes d'icelui jusqu'au sein du grand fleuve de Canada, par lui dit Hochelaga : Largeur & profondeur nompareille d'iceluy : Son commencement inconu. 27

Enseignant ces choses aux nations de la Nouvelle France, pour quoi ce vous se présente de ce faire, & que vous mettiez responsable le courage & la hardiesse de leurs peres. Que direz-vous ici, tres-chere Mere ? Ie crains vous offenser si ie dis pour la Verité que c'est chose honteuse aux Princes, Prelats, Seigneurs, & Peuples tres-Chrétiens de souffrir vivre en ignorance, & présque comme bêtes, tant de creatures raisonnables formées à l'image de Dieu, lesquelles chacun sçait être les grandes terres Occidentales d'outre l'Ocean. L'Hespagnol s'est montré plus zelé que nous en cela, & nous a ravi la palme de la navigation qui nous étoit propre. Il y a ce du profit. Mais pourquoy lui envierai-ie ce qu'il a bien acquis ? Il a bien cueil. C'est ce qui souil-

le s

va point du detriment d'autrui. Et en cela
tre siecle est en pire condition que les prece-
ns, d'autant que combien que par la grace de
eu nous jouïssions d'vne bonne paix, que le
oy soit redouté, & au des moyens autant que
vn de ses predecesseurs, que l'établissement
n Royaume Chretien & François soit facile
regions Occidentales d'outre-mer, & qu'il y
des hommes immuables en cette resolution
abiter la Nouvelle France, d'où ils ont rap-
té les fruicts de leur culture, comme sera dit
son lieu: neãmoins il ne se trouve quasi per-
ne (j'entens de ceux qui ont creditz en Cour)
favorise ce dessein, soit en privé, soit en vers
la jesté. On est bien aise d'en ouïr parler, mais
aider, on ne s'entend point à cela. On veut
ir trouver les thresors d'Atabalippa sans tra-
& sans peine, mais on y vient trop tard, &
r en trouver il faut chercher, il faut faire de
épense, ce que les grans ne veulent pas. Les
nandes ordinaires que l'on nous fait, sont A
il des thresors, y a-il des mines d'or & d'ar-
& personne ne demande, Ce peuple là est
sposé à entendre la doctrine Chrétienne: Et
nt aux mines il y en a vrayment, mais il les
fouiller avec industrie, labeur, & patience.
lus belle mine que je sçache c'est du blé &
in, avec la nourriture du bestin. Qui a de ce
de l'argent. Et de mines nous n'en vivons
t, quant à leur substance. Et est bien souvent
le mine qui n'a pas bon jeu.
u surplus, les mariniers qui vont de toute
rope chercher du poisson aux Terres neu-

Mal de nostre siecle pour la navigation.

Demandes ordinaires de ceux qui informent de la Nouvelle-France.

Quelle est la plus belle & excellente mine.

Retour du Capitaine Iacques Quartier à l'
d'Orleans, par lui nommée l'Ile de Bachus, &
qu'il y trouva : Balizes fichées au pert sainctte Croix
Ferme d'alliance : Navire mis à sec pour hiverner
Sauvages ne trouvent bon que le Capitaine aille
Hochelaga : Etonnement d'iceux au bourdonnemen
des Canons. 30

CHAP. XIV.

Ruse inepte des Sauvages pour detourner le Cap
taine Iacques Quartier du voyage en Hochelaga
Comme ilz figurent le diable : Depart de Chample
de Tadoussac pour aller à Sainctte Croix : Qualit
& rappert du païs : Ile d'Orleans : Kebec. Diam
audis Kebec : Riviere de Batiscan. 31

CHAP. XV.

Voyage du Capitaine Iacques Quartier à Hoche
laga : Qualités & fruits du païs : Reception des Fran
çois par les Sauvages : Abondance de vignes & rai
sins. Grand lac : Rats musquets. Arrivée en Ho
chelaga. Merveilleuse rejouyssance desdits Sauva
ges. 31

CHAP. XVI.

Comme le Capitaine & les Gentilz-hommes de s
compagnie, avec ses mariniers allerent à la ville d
Hochelaga : Situation du lieu : Fruits du païs : Ba
timens : & maniere de vivre des Sauvages. 32

CHAP. XVII.

Arrivée du Capitaine Quartier à Hochelaga
Accueil & caresses à lui faites : Malades lui sont ap
portez pour les toucher : Mont-Royal : Saut de l
grande riviere de Canada : Etat de ladite riviere en

njectures sur le peuplement des Indes Occidentales, & consequemment de la Nouvelle France comprise sous icelles.

CHAP. III.

E sçay que plusieurs étonnez de la decouverte des terres de ce monde nouveau que l'on appelle Indes Occidentales, ont exercé leur esprit à rechercher le moyen, par lequel elles ont peu étre peuplees aprés le Deluge : ce qui est d'autant plus difficile, que d'vn pole à l'autre, ce monde là separé de cetui-cy d'vne mer si large, que les hommes ne l'ont jamais (ce semble) ni peu, ni osé traverser jusques à ces derniers siecles, pour découvrir nouvelles terres: du moins n'en est il point une mention en tous les liures & memoires qui nous ont esté laissez par l'Antiquité. Les vns ont servi de quelques propheties & revelations de l'Ecriture sainte tirees par les cheveux, pour dire les vns que les Hespagnols, les autres que les Iuifs devoient habiter ce nouveau monde. * D'autres ont pensé que c'étoit vne race de Cham porteé là par punition de Dieu; lors que Iosué commença d'entrer en la terre de Canaan, & en prendre possession, l'Ecriture portant témoignant que les peuples qui y habitoient furent tellement épouvantez, que le Ciel leur faillit à tous: & ainsi pourroit estre aussi que les majeurs & ancestres des Ameri-

Premiere opinion.

Abdias chap. 1. vers 25. & 4. Esd. 13. vers 45. 46. 47.

Deuxiéme opinion.

ladit Saut : Mines : Armures de bois, dont vsent
tains peuples : Regrets pour son depart. 32
CHAP. XVIII. 327
Retour de Iacques Quartier au Port de Saincte
oix aprés avoir esté à Hochelaga : Sauvages gar-
nt les têtes de leurs ennemis : Les Toudamans enne-
s des Canadiens.
CHAP. XIX. 332
Voyage de Champlein depuis le port de Saincte
oix jusques au Saut de la grande riviere, où sont re-
rquées les rivieres, îles, & autres choses qu'il a dé-
uvertes audit voyage : & particulierement la ri-
re, le peuple, & le païs des Iroquois.
CHAP XX. 336
Arrivée au Saut : Sa description, & ce qui s'y void
remarquable. Avec le rapport des Sauvages tou-
nt la fin, au plustost l'origine de la grande ri-
re.
CHAP. XXI. 342
Retour du Saut à Tadoussac, avec la confronta-
e du rapport de plusieurs Sauvages, touchant la lon-
ur, & commencement de la grande riviere de
nada : Du nombre des sauts & lacs qu'elle tra-
se.
CHAP. XXII. 348
Description de la grande riviere de Canada, &
res qui s'y decharge : Des peuples qui habitent le
d'icelle : Des fruits de la terre : Des bêtes & oi-
x : & particulierement d'vne bête à deux piez :
poissons abondans en ladite grande riviere. 353
CHAP. XXIII.
De la riviere du Saguenay : Des peuples qui ha-

En fin toutesfois ils s'asseura, & lui baille en vn
chemise, & quelques petits ioyaux. Ce peuple
Ialousie des Indiens. jaloux ne veut qu'on approche de leurs aba
nes, & tuerent vn François pour s'en estre tro
auoisiné. La vengeance n'en fut faite, pour tro
de considérations, lesquelles les Hespagnols n
pouvans auoir, ont paraventure esté quelquefo
induits aux cruautez qu'ils ont commises. Vray
est qu'elles ont esté excessives, & d'autant pl
abominables qu'elles ont parvenu jusques au
François, qui possedoient vne terre de leur just
& loyal conquête, sans leur faire tort, comm
nous dirons à la fin de ce livre. En cette ile d
saint Dominique il y a des serpens enorme
Grans serpens. ment grans. Nos François cherchans par la bo
certains fruits excellens appellés *Cinamons*, tu
rent vn de ces serpens long de neuf grans piés,
gros comme la jambe.

Arrivée en la Floride. L'arrivée en la Nouvelle-France fut le vin
deuxiéme Iuin à trente degrez de l'Equateu
dix lieuës au dessus du Cap-François, & tren
lieuës au dessus de la riviere de May, où l
nôtres mouillerent l'ancre en vne petite
Riviere des Dauphins. viere qu'ils nommerent la riviere des Dauphin
où ils furent receus fort courtoisement, & h
mainement des peuples du païs, & de leur *Pa*
Arriuée à la riviere de May. *rusti* (qui veut dire Roy ou Capitaine) au gran
regret desquels ils tirerent vers la riviere de Ma
à laquelle arriver, le *Paramusti* appellé *Sa*
avec deux siens fils beaux, grans & puissans,
grand nombre d'Indiens vindrent au devan
d'eux, ne sçachans quelle contenance tenir po
la joye qu'ils avoient de leur venuë. Ils leur me

bitent vers son origine : Autre riviere venant dudit Saguenay *au dessus du Saut de la grande riviere : De la riviere des* Iroquois *venant de vers la Floride, païs sans neges, ni glaces : Singularités d'icelui païs : Soupçon sur les Sauvages de* Canada *: Guet nocturne : Reddition d'une fille échappée : Reconciliation des Sauvages avec les François.* 357

CHAP. XXIV.

Mortalité entre les Sauvages : Maladie étrange & inconnuë entre les François : Devotions & vœux : Ouverture d'un corps mort : Dissimulation envers les Sauvages sur lesdites maladies & mortalité : Guerison merveilleuse d'icelle maladie. 36

CHAP. XXV.

Soupçon sur la longue absence du Capitaine des Sauvages : Retour d'icelui avec multitude de gens : Debilité des François : Navire delaissé pour n'avoir la force de le remener : Recit des singularités du Saguenay, *& autres recherches merveilleuses.* 36

CHAP. XXVI.

Croix plantée par les François : Capture des principaux Sauvages, pour les amener en France, & faire recit au Roy des singularités du Saguenay *: Lamentations des Sauvages : Presens reciproques du Capitaine Quartier, & d'iceux Sauvages.* 37

CHAP. XXVII.

Retour du Capitaine Jacques Quartier en France : Rencontre de certains Sauvages qui avoient des couteaux de cuivre : Presens reciproques entre lesdits Sauvages & ledit Capitaine : Descriptions des lieux où la route est adressée. 37

CHAP. XXVIII. 35

Rencontre des Montaignais (Sauvages de Tadoussac) & Iroquois : Privilege de celui qui est blesse à la guerre : Ceremonies des Sauvages devant qu'aller à la guerre : Conte fabuleux de la monstruoisité des Armouchiquois : *De la Mine reluisante au Soleil : & du* Gougou : *Arrivée au Havre de Grace.* 381

CHAP. XXIX.

Discours sur le Chapitre precedent : Credulité legere : Armouchiquois *quels : Sauvages toujours en crainte : Causes des terreurs Paniques : Fausses visions, & imaginations :* Gougou *proprement que c'est : Autheur d'icelui : Mine de cuivre : Hano Carthageois : Censures sur certains Autheurs qui ont écrit de la Nouvelle-France. Conseil pour l'instruction des Sauvages.* 385

CHAP. XXX.

Entreprise du sieur de Roberval pour la terre de Canada. *Commission du Capitaine Jacques Quartier. Fin de ladite entreprise.* 396

CHAP. XXXI.

Plainte sur nôtre inconstance & lacheté. Nouvelle entreprise & Commission pour Canada. *Envie des Marchans Maloins. Revocation de ladite Commission.* 403

CHAP. XXXII.

Voyage du Marquis de la Roche aux Terres-neuves. Ile de Sable. Son retour en France d'une incroyable façon. Ses gens cinq ans en ladite ile. Leur retour. Commission dudit Marquis. 406

CHAP. XXVIII. 35

Rencontre des Montaignais (Sauvages de Tadoussac) & Iroquois : Privilege de celui qui est blesse à la guerre : Ceremonies des Sauvages devant qu'aller à la guerre : Conte fabuleux de la monstruoisité des Armouchiquois : *De la Mine reluisante au Soleil : & du* Gougou : *Arrivée au Havre de Grace.*

CHAP. XXIX. 381

Discours sur le Chapitre precedent : Credulité legere : Armouchiquois *quels : Sauvages toujours en crainte : Causes des terreurs Paniques : Fausses visions, & imaginations :* Gougou *proprement que c'est : Autheur d'icelui : Mine de cuivre : Hano Carthageois : Censures sur certains Autheurs qui ont écrit de la Nouvelle-France. Conseil pour l'instruction des Sauvages.*

CHAP. XXX. 385

Entreprise du sieur de Roberval pour la terre de Canada. *Commission du Capitaine Jacques*

d'aniguisse dans la riviere de Mey, & Reiné des C[illegible]
trotanes, & Parcoustie qui sont dans la riviere [illegible]
-nour de vingt ans, & Carmenie vingt ans, les [illegible]
pour vidapaff, & mesure la mort de leurs peres.

CHAP. [illegible]

[illegible] NANO le Capitaine L[illegible]
[illegible] donnier parti de la riv[illegible]
[illegible] de Mey, pour tirer vo[illegible]
[illegible] riviere de Seine, il vo[illegible]
[illegible] sçavoir d'où procedoit
[illegible] lingots d'argent que le
[illegible] rencontrés Sarcyriens lui av[illegible]
donné, & luy fut dit que de la se conquereoit à
ce d'armes, quand les Flandriens estoient
guerre contre un certain Parcoustie nommé
Magna, qui demeuroit bien avant dans les
ruis Parcanis, le Caroline achevés, le Capit
Laudonniere ne voulut demeurer oisif, ai
resso'venant du dit Tamagoni envoya son L
venant à mont la riviere de Mey avec deux
diens pour découvrir le pays, & sçavoir s
meure. Ayant bingle curioce vint deux Ie
diens qui regardoient çà & là des auriques
Almadies (ou bateaux legers) & aussi-tot
vancerent à crier *Tamagoni*, *Tamagoni*, & ne
lerent que de s'avancer pour les aller com
tre, jusques à se vouloir jetter dans l'eau pour
effet, car le Capitaine Laudonniere avoit pro
à *Satarisna* de ruiner ce *Tamagoni* son cou

Decouverte dans la riviere de Mey.

Livre Quatriéme,

Auquel sont compris les voyages des Sieurs de Monts, & de Poutrincourt.

Chap. I.

INtention de l'Autheur. Commission du Sieur de Monts. Defenses pour le traffic des pelleteries. 416

Chap. II.

Voyage du sieur de Monts en la Nouvelle-France : Des accidens survenus audit voyage : Causes des bancs de glaces en la Terre-neuve : Imposition de noms à certains ports : Perplexité pour le retardement de l'autre navire. 432

Chap. III.

Debarquement du Port au Mouton : Accident d'un homme perdu seze jours dans les bois : Baye Françoise : Port Royal : Riviere de l'Equille : Mine de cuivre : Malheur des mines d'or : Diamans : Turquoises. 437

Chap. IIII.

Description de la riviere sainct Iean : & de l'ile saincte Croix : Homme perdu dans les bois trouvé le sezième iour : Exemples de quelques abstinences étranges : Differens des Sauvages remis au jugement du sieur de Monts : Authorité paternele entre lesdits Sauvages : Quels marits choisissent à leurs filles. 444

Chap. V.

Description de l'ile Saincte Croix : Entreprise du

sieur de Monts difficile, & genereuse : & persecutée d'envie : Retour du Sieur de Poutrincourt en France : Perils du voyage. 454

CHAP. VI.

Batiments de l'île Saincte Croix : Incommoditez des François audit lieu : Maladies inconuës : Ample discours sur icelles : De leur causes : Des peuples qui y sont sujets : Des Viandes, mauvaises eaux, air, vens, lacs, pourritures des bois, saisons, disposition de corps, des jeunes, des vieux : Avis de l'Autheur sur le gouvernement de la santé & guerison desdites maladies. 460

CHAP. VII.

Découverte de nouvelles terres par le sieur de Mõts : Conte fabuleux de la riviere & ville feinte de Norombega : *Refutation des Autheurs qui en ont écrit : Bancs des Morues en la Terre-neuve :* Kinibeki : Choüakoet : *Malebarre : Armouchiquois : Mort d'vn François tué : Mortalité des Anglois en la Virginie.* 485

CHAP. VIII.

Arrivée du Sieur du Pont à l'île Saincte Croix : Habitation transferée au Port Royal : Retour du Sieur de Monts en France : Difficulté des moulins à bras : Equipage dudit sieur du Pont pour aller decouvrir les Terres-neuves outre Malebarre : Naufrage : Prevoyance pour le retour en France : Comparaison de ces voyages avec ceux de la Floride : Blame de ceux qui méprisent la culture de la terre. 494

CHAP. IX.

Motif, & acceptation du voyage du sieur de Poutrincourt, Ensemble de l'Autheur en la Nouvelle-

de la riviere de Mar, lequel s'estoit en [illegible]
tance [illegible] lorsque il y en avait dit que
[illegible] Puis il en nomma [illegible]
[illegible] plus puissans que [illegible]. Le
premier fait vn homme cruel, [illegible]
[illegible] en l'execution de ses finis. Car il pre-
nait des prisonniers à merci, [illegible] de les ma-
quer sur le bras gauche d'vn signe grand com-
me celuy d'vn cachet, lequel il imprimoit com-
me [illegible] fer chaud, avoit passé [illegible] qu'il les ser-
voit sans leur faire autre mal. Les deux au-
tres [illegible] nommés *Onathaque* & *Ouellaque*
abondans en richesses, & principalement de
Chaque, habitans près des hautes montagnes [illegible]
sondes en beaucoup de sortes de [illegible]. Qui plus
[illegible] *Malena*, raison que ses alliés vassaux du
grand *Olaxe* estoient l'estomach fort, [illegible]
jambes & front, avec larges plaines d'or
d'argent, & que par ce moyen les flechas ne
pouvoient [illegible] les blesser. Lors le Capitaine
Vallone lui dit que quelque jour les Francois
[illegible] pas, & qu'il voudroit [illegible] que [illegible]
pour [illegible] sous ces gens-là. Il
fut fort joyeux de ces propos, & respondit que
[illegible] des Francois qu'il avoit nommés, [illegible]
[illegible] en chef de ses secours la hauteur de dix
pieds d'or & d'argent qu'il avoient ja [illegible]
[illegible] *Onathaque* & *Ouellaque*. Il [illegible] ces
[illegible] pour [illegible] que [illegible]
[illegible] pensée n'a [illegible] autre pensée, [illegible]
[illegible] que la guerre [illegible] en [illegible]
plus grand plaisir que de leur [illegible]
[illegible] contre leurs ennemis.

Humanité & galanterie d'vn Capitaine Indien.

Armures de plaines d'or & d'argent.

[illegible] pour mieux entretenir le desir de la ven-
[illegible] des façons étranges & dates pour
[illegible] garder la memoire à leurs enfans, ainsi
[illegible] se peut voir par ce qu'en fait Ar[illegible]
[illegible] Vallenr, icelui ne pouvant (comme
[illegible]) arriver au gué à la Catoline, il se
[illegible] chés vn *Parouti* qui demeuroit à vn bois
[illegible] de *Saponiens*, appellé *Arotan* cõme l'autre
[illegible] nous avons parlé. Ce *Parouti* fut aussi
[illegible] seulement réjouï de la venuë de noz Fran-
[illegible] vuidans qu'ils eussent leur barque pleine
[illegible] d'ennemis, & qu'ils ne fussent allés
[illegible] pais de *Sauagens* que pour le guerroyer.
[illegible] le Catoline Vallenr entendant, lui fit à
[illegible] que de crainte il n'y étoit allé à autre in-
[illegible] mais que son entreprise ayant esté de
[illegible] *Sauagens* avoit gaigné les bois, ce-
[illegible] pour lui & ses cõpagnons en avoient
[illegible] quelque nombre à la poursuite qui
[illegible] point porté les nouvelles chés
[illegible] *Parouti* tout ravi de joye prit le Val-
[illegible] lenr conter l'affaire tout au long. Et à l'in-
[illegible] des compagnons dudit Vallenr tirant
[illegible] lui montra par signes ce qu'il ne pou-
[illegible] dire, c'est qu'au trenchant d'icelle il en
[illegible] passer deux, qu'ils avoient par les forêts,
[illegible] compagnons n'en avoient pas fait
[illegible] leur dore. Que si leur entreprise n'eut
[illegible] *Sauagens* ils l'eussent enle-
[illegible] ayant le reste. A cette ob-
[illegible] ne sçavoit qu'elle con-
[illegible] de joye qu'il avoit. Et sur ce pro-
[illegible] print vne jeune fille qui estoit a-

Coutume & ceremonie étrange des Indiens de la Floride.

che à la naine. & comme furieusement marchant à grand pas alla frapper vn Indien qui étoit assis en vn lieu à l'écart, criant à haute voix *Hyen*, sans que le pauvre homme se remuast aucunement pour le coup qu'il patissoit malaisément endurer. A peine n'eut-il été remis la javeline en son lieu, que le même la reprenant il en decharga roidement vn autre coup sur celui qu'il avoit ja frappé, s'écriant de même que devant *Hyen*, & peu de temps après le pauvre homme se laissa tomber à la renverse roidissant les bras & jambes, comme s'il eût été pour rendre le dernier soupir. Et lors les plus jeunes des enfans du *Paracusi* se mirent aux côtés du renversé pleurant amerement. Pareillement deux autres de ses freres firent le semblable. La mere vint encore avec grans cris & lamentations pleurer avec ses enfans. Et finalement arriva vne troupe de jeunes filles qui ne cesserent point pleures vn long espace de temps avec la mere & compagnie. Et prindrent l'homme réversé & le porterent avec vn triste geste en vne natte de banc & pleurerent là deux heures pendant que le *Paracusi* & ses compagnons se laisserent boire de la casine, comme ils avoient commencé, mais en grand silence. Dequoy le Vasseur étonné n'entendans rien à ces ceremonies demanda au *Paracusi* que vouloient signifier ces choses, lequel seulement lui repondit, *Thamagana*, *Thamagana*, sans autres propos lui tenir. Fâché d'vne si maigre réponse, il alla vers vn autre qui lui dit de même, le supplianta s'enquerir plus avant de ces choses, & qu'il

France: Partement de la ville de Paris pour aller à la Rochelle : Adieu à la France. 501

CHAP. X.

Jonas nom de nôtre navire : Mer basse à la Rochelle cause de difficile sortie : La Rochelle ville reformée : Menu peuple insolent: Croquans : Accident de naufrage du Ionas : Nouvel equipage : Foibles soldats ne doivent estre mis aux frontieres : Ministres prient pour la conversion des Sauvages : Peu de zele des nôtres : Eucharistie portés par les anciens Chrétiens en voyage : Diligence du sieur de Poutrincourt sur le point de l'embarquement. 508

CHAP. XI.

Partement de la Rochelle : Rencontres divers de navires, & Forbans : Mer tempetueuse à l'endroit des Essores, & pourquoy : Vents d'Ouest pourquoy frequës en la mer du Ponant : D'où viennent les vents : Marsoins prognostiques de tempétes : Façon de les prendre : Tempétes : Effects d'icelles : Calmes : Grain de vent que c'est : comme il se forme : Ses effects : Asseurance de Matelots: Reverence comme se rend au navire Royal : Supputation de voyage: Mer chaude, puis froide: Raison de ce : & des Bancs de glace en la Terreneuve. 516

CHAP. XII.

Du grand Banc des Moruës : Arrivée audit Banc: Description d'celui: Pecherie de moruës & d'oiseaux : Gourmandise des Happe-foyes: Perils divers : Causes des frequentes & longues brumes en la mer Occidentale : Avertissemens de la terre : Veuë d'icelle : Odeurs merveilleuses: Abord de deux chaloupes ; Descente au Port du Monton : Arrivée au port Royal. 525

Heureuse rencontre du Sieur du Pont. Son retour au Port Royal : Rejouissance : Description des environs dudit Port : Conjecture sur l'orine de la grande riviere de Canada. Semailles de blez. Retour du sieur du Pont en France. Voyage du sieur de Poutrincourt au païs des Armouchiquois. Beau seg provenu sans culture. Exercices & façon de vivre au Port Royal : Cause des prairies de la riviere de l'Equille. 539

CHAP. XIV.

Partement de l'ile Saincte Croix. Baye de Marchin. Choüakoet. Vignes & raisins, & largesse de Sauvages. Terre & peuples Armouchiquois : Cure d'un Armouchiquois blessé : Simplicité & ignorance de peuples. Vices des Armouchiquois. Soupçon. Peuple ne se souciant de vêtement. Blé semé & vignes plantées en la terre des Armouchiquois. Quantité de raisins : Abondance de peuple. Mer perilleuse. 549

CHAP. XV.

Perils. Langage inconu Structure d'une forge, & d'un four. Croix plantée. Abondance. Conspiration. Desobeïssance. Assassinat. Fuite de trois cens contre dix. Agilité des Armouchiquois. Mauvaise compagnie dangereuse. Propheties de ce temps. Accident d'un mousquet crevé. Insolence, timidité, impieté, & fuite de Sauvages. Port Fortuné. Mer mauvaise. Vegeance. Conseil & resolution sur le retour. Nouveaux perils. Faveur de Dieu. Arrivée du Sieur de Poutrincourt au Port Royal. & la reception à lui faite. 559

CHAP. XVI.

Etat des semailles. Nôtre façon de vivre en la Nouvelle-France. Comportement des Sauvages parmi

rantiéme degré: Au cinquiéme ce qui s'est fait en ce sujet depuis nôtre retour en l'an mille six cens sept; & au sixiéme les mœurs, façons & coutumes des peuples déquels nous avons à parler.

Etendue de la Nouvelle France.

Ie comprens donc souz la Nouvelle-France tout ce qui est au-deça du Tropique de Cancer jusques au Nort, laissant la vendication de la France Antarctique à qui la voudra & pourra debattre, & à l'Hespagnol la jouïssance de ce qui est au-delà de nôtredit Tropique. En quoy ie ne veux m'arréter au partage fait autrefois par le Pape Alexandre sixiéme entre les Rois de Portugal & de Castille, lequel ne doit prejudicier au droit que nos Rois se sont justement acquis sur les terres de conquête, telles que sont celles dont nous avons à traiter, d'autant que ce qu'il en a fait a esté comme arbitre de chose debattue entre ces Rois, qui ne les appartenoit non plus qu'à vn autre. Et quand d'autre qualité ledit Pape en auroit ainsi ordonné outre que son pouvoir (hors son domaine) est purement spirituel, il est à disputer s'il pouvoit ou devoit partager les enfans puisnez de l'Eglise sans y appeller l'aîné.

Limites de la Nouvelle France.

Ainsi nôtre Nouvelle-France aura pour limites du coté d'Ouest la terre jusques à la mer dite Pacifique, au deça du Tropique de Cancer. Au Midi les iles & la mer Atlantique du côté de Cuba & l'Ile Hespagnole: Au Levant la mer du Nort qui baigne la Nouvelle-France: & au Septentrion, celle terre qui est dite incognue vers la mer glacée jusques au pole arctique. De ce coté quelques Portugais & Angloir ont

s courses jusques aux soixantieme & septan-
eme degrez pour trouver passage d'vne mer à
utre par le Nort: mais apres beaucoup de tra-
il ils ont perdu leurs peines, soit pour les trop
andes froidures, soit par defaut des choses ne-
ssaires à poursuivre leur route.

En l'an mille cinq cens vingt-quatre, Iean Ve-
zzan Florentin fut envoyé à la decouverte des 1524.
res par nôtre Roy Tres-Chrétien François
emier, & de son voyage il fit vn rapport à sa
ajesté, duquel je representeray les choses prin-
pales sans m'arreter à suivre le fil de son dis-
urs. Voici donc ce qu'il en écrit: Ayans outre-
ssé l'ile de Madere, nous fumes poussez d'vne
rrible tempéte, qui nous guidât vers le Nort,
Septentrion, apres que la mer fut accoisée
ous ne laissames de courir la méme route l'es-
ce de vingt-cinq jours, faisans plus de quatre
ns lieuës de chemin par les ondes de l'Ocean:
nous découvrimes vne Terre-neuve, non ja-
ais (que l'on sçache) conuë, ni découverte
r les anciens, ni par les modernes: & d'arrivée
e nous sembla fort basse: mais appro-
ans à vn quart de lieuë, nous conumes par les
ans feuz que l'on faisoit le long des havres, &
ées de la mer, qu'elle étoit habitée, &
'elle regardoit vers le Midy: & nous mer-
ns en peine de prendre port pour surgir &
oir conoissance du pays, nous navigames
s de cinquante lieuës en vain: si que voyans
e toujours la côte tournoit au Midi, nous
liberames de rebrousser chemin vers le
ort, suivant nôtre course premiere. Et fin

Premiere découverte de la Terre-neuve, depuis appellée la Florride.

Feux que font les Sauvages à vistas de la mer.

nom. Etat de l'hiver : Pourquoy en ce temps pluies & brumes rares : Pourquoy pluies frequentes entre les Tropiques : Neges utiles à la terre : Conformité de temps en l'antique & Nouvelle-France : Pourquoy printemps tardif : Culture de jardins : Rapport d'iceux : Moulin à eau : Manne de harens : Preparation pour le retour : Invention du sieur de Poutrincourt : Admiration des Sauvages Nouvelles de France. 573

CHAP. XVII.

Arrivée de François : Societé du sieur de Monts rompuë : et pourquoy : Avarice de ceux qui volent les Morts : Feux de joye pour la naissance de Monseigneur d'Orleans : Partement des Sauvages pour aller à la guerre : Sagamos Membertou : Voyages sur la côte de la Baye Françoise : Traffic sordide : Ville d'Ouigoudi : Sauvages comme font de grans voyages : Mauvaises intention d'iceux : Mine d'acier : Voix de Loups-marins : Etat de l'île Sainctte Croix. Erreur de Champlein. Amour des Sauvages envers leurs enfans : Retour au Port Royal. 583

CHAP. XVIII.

Port de Campseau : Partement du Port Royal : Brumes de huit jours : Arc-en-ciel paroissant dans l'eau : Port Savalet : Culture de la terre exercice honorable : Regrets des Sauvages au partir du sieur de Poutrincourt : Retour en France : Voyage au Mont sainct Michel : Fruits de la Nouvelle-France presentez au Roy : Voyage en la Nouvelle-France depuis le retour dudit sieur de Poutrincourt : Lettre missive dudit sieur au Sainct Pere le Pape de Rome. 596

Livre Cinquiéme,

Contenant sommairement les navigations faites en la Nouvelle France depuis nôtre retour en l'an mil six cens sept jusques à hui.

CHAP. I.

MEntion de nôtre grand Roy HENRI *sur le sujet des grandes entreprises : Ensemble des Sieurs de Monts et de Poutrincourt. Revocation du Privilege de la traite des Castors Reponse aux envieux pour le Sieur de Monts. Dignité du charactere Chrétien. Perils dudit Sieur de Monts.* 609

CHAP. II.

Equipage du Sieur de Monts. Kebec. Commission de Champlein. Conspiration chatiée. Consideration sur le discours dudit Champlein. Fruits naturels de la terre. Scorbut. Annedda. Defense pour Iacques Quartier. 613

CHAP. III.

Voyage de Champlein contre les Iroquois. Riviere des Iroquois, & Saut d'icelle. Comme vivent les Sauvages allans à la guerre. Disposition de leur gendarmerie. Ilz croyent aux songes. Lac des Iroquois. Alpes des Iroquois. 617

CHAP. IV.

Rencontre des Iroquois. Barricades. Message à l'ennemi. Effect d'arquebuse. Victoire. Butin. Retour des

sent en point que les vens violens & impetue
soufflent & respirent en cette region, y regne
le vent d'Orient & d'Occident, & sur tout
Eté, y étant le ciel clair & sans pluie, si ce n'est
quelquefois le vent Austral soufle, lequel fai
leve quelques nuages & brouillas, mais cela
passe tout soudainement, & revient la premi
clarté. La mer y est quoye, & sans violence
tourbillonnemens de flots, & quoy que la pl
soit basse & sans aucun port, si n'est-elle point
chense aux navigans, d'autant qu'il n'y a
un écueil, & que jusques à rez de terre à cinq
six pas d'icelle, on trouve sans flux ny reflux
piés d'eau. Quant à la haute mer on y peut fac
ment surgir, bien qu'vne nef fût combat
de la fortune, mais prés de la rade il y fait dan
reux. Par cette description peut-on recont
que ledit Verazzan est le premier qui a décou
cette côte qui n'avoit point encore de nom
quelle on appelle Terre-neuve, & depuis a été
pellée la Floride par les Hespagnols, soit
pource qu'ils en eurent la veue le jour de Pas
flories, ou pource qu'elle est toute verte & fl
sante, & que même les eaux y sont couve
d'herbes verdoyantes, étant auparavant no
mée *Jaquata* par ceux du païs.

Mer sans flux ni reflux.

Quant à ce qui est de la nature du peupl
cette contrée, nos François en parlent tout
tement que les Hespagnols, aussi étans nat
lemẽt plus humains, doux, & courtois, ils y on
eeu meilleur traitement. Car Iean Ponce y
allé à la découverte, & ayant mis pied à terr
me il vouloit jetter les fondemens de que

Nature du peuple de la Floride

Hespagnols mal traitez en la Floride

tadelle ou fort, il y fut si furieusement attaqué
ir en soudain choc des habitans du païs, qu'ou-
t la perte d'un grand nombre de ses soldats, il
reçeut vne playe mortelle, dont il mourut tost
rés, ce qui mit son entreprise à neant, & ne re-
nurent pour lors les Hespagnols que cet em-
oit où ils pretendoient se parcheri
Depuis encore Ferdinand Soto riche des dé-
uilles du Peru, aprés avoir enlevé les thresors
Atabalipa, desireux d'entreprendre choses
andes, fut envoyé en ces parties-là par Charles
Empereur avec vne armée en l'an mille cinq
ns trente-quatre. Mais comme l'avarice in-
iable le poussoit, recherchant les mines d'or
ercier que de se fortifier, cependant qu'il estoit
si vagabond, & ne trouvant ce qu'il cherchoit
esperoit, il mourut de vergongne & de duell,
ses soldats qui deçà, qui delà, furent assqui-
s en grand nombre par les Barbares. De ré-
ef en l'an mille cinq cens quarante-huit, fu-
t envoyez d'autres gens par le mesme Char-
s, lesquels furent traitez de même, & quel-
es vns écorchez, & leurs peaux attachées aux
rtes de leurs temples.

Nôtre Florentin Verazzan s'étant (comme il
à presumer) comporté plus humainement en-
s ces peuples, n'en receut que toute courtoi-
& pourtant dit qu'ils sont si gracieux & hu-
ins, qu'eux (c'est à dire les François) voulans
voir quelle estoit la gent qui habitoit le long
cette côte, envoyerent vn jeune matinier, le-
il sautant en l'eau (pource qu'ils ne pouvoient
ndre terre, à cause des flots & courans) afin de

victorieux. Cruauté envers les prisonniers. Ceremonie à l'arrivée des victorieux en leur païs. 62

CHAP. V.

Retour de Champlein en France, et de France en Canada. Riviere de Canada quand ouverte. Tres accident. Etat de Kebec. Guerre contre les Iroquois. Siege de leur Fort. Prise d'icelui à l'ayde de Champlein. Avarice de Marchans. Cruauté de Sauvages sur leurs prisonniers de guerre. Baleine touche dormante en mer au retour en France. 62

CHAP. VI.

Retour de Champlein en Canada. Bancs de glace longs de cent lieuës. Arrivée à la terre-neuve. Comment les Sauvages passent le Saut de la grande riviere de Canada. Saut du Rhin. Mensonges d'vn qui écrit vn sien voyage en Mexique. 63

CHAP. VII.

Commission de Champlein portant reglement pour le traffic auec les Sauvages. Etat de Kebec. Credulité de Champlein à vn imposteur. Ses travaux en suite de ce. Sauvages haïssent les menteurs. Imposteur convaincu. Observations sur le voyage de Champlein aux Algumquins. Ceremonies des Sauvages passans le saut du bassin. Quels peuples voisinẽt les Algumquins. Variations de Champlein. 6

CHAP. VIII.

Qu'il ne se faut fier qu'à soy-même. Embarquement du Sieur de Poutrincourt. Longue navigation. Consideration. Arrivée au Port Royal. Baptemes des Sauvages. S'il faut contraindre en Religion. Maniere d'attirer ces peuples. Mission pour l'Eglise de la Nouvelle-France. 6

[illegible] bien receus par tout, & en fin rendirent
[illegible] prisonniers à *Ouitina*, lequel aprés bonne che-
[illegible] le sieur d'Arlac de l'assister à faire la guer-
[illegible] de ses ennemis, nommé *Potaron*. Ce qu'il
[illegible] d'autre, & en recompense le Vassent aussi cinq sol.
[illegible] pource que c'est la coutume des Indiẽs
[illegible] voyen par surprise, *Ouitina* delibera de prẽ-
[illegible] son ennemi à la Diane, & fit marcher ses gẽs
[illegible] la nuict en nombre de deux cens, lesquels ne
[illegible] fit aviser qu'ils ne priassent les arquebu-
[illegible] François de se mettre en embuscade (disoient-
[illegible] jusques au bruit de leurs arquebuses étonner
[illegible] ennemis. Toutesfois ils ne sceurent aller si
[illegible] bellement que *Potaron* n'en fût averti, encores
[illegible] de plus de cinq lieuës, du là demeure
[illegible] Ils se mirent en deuoir & [illegible] en grande compagnie, mais se voyans
[illegible] de quelques des (ce qui leur étoit chose
[illegible]) & leur Capitaine du premier coup par
[illegible] dans quelque qu'il eut au front
[illegible] par le sieur d'Arlac, ils quitterent la place, &
[illegible] Indiens d'Ocmas prindrẽt hommes, femmes,
[illegible] enfans, prisonniers par le moyen de leur Fran-
[illegible] ayẽs estoient fort peu, dont un homme Cheusait,
[illegible] d'Arlac, de retourna, ayant receu d'Ou-
[illegible] quelque argent & qu'aprés quelques, &c
[illegible] avec telle remonstrance & pre-
[illegible] aux François, ils [illegible]
[illegible]

Guerre entre deux entres Capitaines Indiens.

Effets des arquebusades Françoises.

Conspiration contre Laudonniere.

CHAP. IX.

eril du Sieur de Poutrincourt. Zele des Sauva-
la religion Chrétienne. Remarques des faveurs
Dieu depuis l'entreprise de la Nou. Fr. 657

CHAP. X.

la nouvelle des baptemes des Sauvages les Iesuites
esente pour la Nou. Fr. Empechement. Retarde-
à la ruine de Poutrincourt. Association des Je-
s pour le traffic. L'Eglise est en la Republique.
es de glace d'eau douce en mer. Iustice de Poutrin-
. Mauvaise intelligence des Jesuites avec Pou-
ourt. Polygamie. 662

CHAP. XI.

tour de Poutrincourt en France. Deffiance sur les
ites. Biencourt Vice-Admiral. Rebellion contre
Mort du grand Memberton. Vn Iesuites en vain
e de vivre à la Sauvage. Plaisante precautiõ d'un
vage. Association de la Dame de Guercheville
Poutrincourt. A la suasion des Iesuite elle se fait
r la terre, & les prend pour administrateurs. 671

CHAP. XII.

ntẽtions entre les Iesuites & ceux de Poutrincourt.
ites s'embarquent furtivement pour retourner en
ce. Sont empechés. Excommunication. Exercices
ligion delaissez. Reconciliation simulée. Saisie du
re de Poutrincourt. Lettre de lui-méme plaintive
re les Jesuites. 675

CHAP. XIII.

nbarquement des Iesuites pour aller posseder la
velle-France. Leur arrivée. Contestations entre
. Sont attaqués, pris, & emmenés par les Au-
. Vn Jesuite tué, avec deux autres. Lacheté du

Capitaine. Charité des Sauvages. Retour des Ang en Virginie, avec leur butin, & retour d'eux me avec les Iesuites en la côte de la Nouvelle France. 6

CHAP. XIV.

Brigandage des Anglois. Lettre du Sieur de Po trincourt narrative de ce qui s'est passé. Conjecti centre les Jesuites. Plainte de Poutrincourt. Extr d'une requête contre les Iesuites par les Chinois. A glois retournans en Virginie écartez diversem Le navire Iesuite porté par les vents contraires Europe. 6

CHAP. XV.

Pieté du sieur de Poutrincourt. Dernier expl & mort d'icelui. Epitaphes en sa memoire. 6

Livre Sixieme,

Contenant les mœurs, coutumes, & façons de vre des Indiens Occidentaux de la Nouvel France, comparées à celles des anciens peup de pardeça : & particulierement de ceux o sont en même parallele & degré.

CHAP. I.

DE LA NAISSANCE. *Coutume des H brieux, Cimbres, François, & Sauvages.* 6

CHAP. II.

DE L'IMPOSITION DES MONTS. *Al de ceux qui imposent les noms des Chrétiens aux in*

[illegible] de poudre à canon, & par une mesme, y mettre le feu. Sur ces entreprises vn Gentil-hõme, qu'icelny Landonniere avoit ja depeché pour retourner en France, voulant prendre congé de lui, l'avertit que le Genre l'avoit chargé d'vn libelle farci de toutes sortes d'injures contre lui, son Lieutenant, & sous les principaux de la compagnie. Au moyen dequoy il fit assembler tous les soldats, & le Gentil-homme nommé le Capitaine Bourdet, avec tous les siens (lesquels dés le premier de Septembre étoient arrivés à la bande de la riviere) & fit lire en leur presence à haute voix le contenu au libelle diffamatoire, ainsi que de faire consiste à tous la mechanceté du Genre, lequel s'étant evadé dans les bois demanda pardon au sieur Landonniere, confessant par secret qu'il avoit merité la mort, se soumettant à sa misericorde. Cependant le Capitaine Bourdet se mit à la voile le deuziéme Novembre pour retourner en France, étant chargé de huitiéme sept ou huit de ces seditieux, non compris le Genre, lequel il ne voulut, quoy qu'il lui fut grande somme d'argent pour en faire.

Autre entreprise.

Retour du Capitaine Bourdet en France.

10. Novembre.

Autres diverses conspirations contre le Capitaine Landonniere, & ses guerres.

CHAP. XII.

PEU de jours apres le depart du Capitaine Bourdet, Landonniere apres avoir evadé vne conspiration, retombe en vne autre, voire en deux & en trois;

: Du changement de nom. Les noms n'ont point
mposez sans sujet. Des surbriquets. De l'origine
urnoms. Des noms des hommes imposés aux villes
rovinces. 700

CHAP. III.

LA NOVRRITVRE DES ENFANS,
l'amour des peres & meres envers eux. Femmes
urd'hui : Anciennes Allemandes. Sauvages ai-
leurs enfans plus que pardeça : & pourquey.
uelle-France en quoy utile à l'antique France.
ssion de la terre. 705

CHAP. IV.

E LA RELIGION. Origine de l'idolatrie.
qui n'adore rien est plus susceptible de la Reli-
Chrétienne qu'vn idolatre. Religion des Cana-
. Peuple facile à convertir. Astergie & impieté
hrétiens du jourd'hui. Donner du pain & enseig-
les arts est le moyen de convertir les peuples Sau-
s. Du nom de Dieu. De certains Sauvages ja
tiens de volonté. Religion de ceux de Virginie.
es fabuleux de la Resurrection. Simulacres des
x. Religion des Floridiens. Erreur de Belle-
. Adoration du Soleil. Baise-main. Bresiliens
mentez du diable : Ont quelque obscure nouvelle
Deluge : & de quelque Chrétien qui anciennement
é vers eux. 709

CHAP. V.

ES DEVINS, & Aoutmoins. De la Pre-
. Idoles des Mexicains. Prestres Indiens sont aussi
Medecins. Pretente de Religion. Ruse des Aout-
ns : Comme ils invoquent les diables. Le diable
signe ses sacrificateurs negligens. Chansons à la

loüange du diable. Sabat des Sauvages. Feux d
sainct Iehan. Vrim & Tummim. Sacerdoce succe
Garaïbes, affreteurs semblables aux sacrificate
de Bel.

CHAP. VI.

DV LANGAGE. *Les Indiens tous divisés*
langage. Le temps apporte changement aux langu
Conformité d'icelles. Du mot Sagamos. Sauvages p
lent en tutoyant. Causes du changement des langu
Traffic de Castors depuis quand. Prononciation
Sauvages, anciens Hebrieux, Grecs, Latins: & des
risiens. Sauvages ont des langues particulieres non
tendues des Terre-neuviers. Prier en langue en
duë. Maniere de conter des Sauvages.

CHAP. VII.

DES LETTRES. *Invention des lettres*
mirable. Anciens Allemans sans lettres. Les let
& sciences és Gaulles avant les Grecs & Latins. S
ronides vieux Theologiens & Philosophes Gau
Poëte Bardes. Reverence qu'on leur portoit. Rever
de Marsaux Muses. Fille ainée du Roy. Basilic a
ché au temple d'Apollon. Deploration de la mort
Roy HENRI LE GRAND.

CHAP. VIII.

DES VETEMENS ET CHEVELVR
Vetemens à quelle fin. Nudité des anciens P
des modernes Æthiopiens. Des Bresiliens. Sauv
de la Nouvelle-France plus honêtes. Leurs mante
de peluches. Vêtement de l'ancien Hercules, des
tiens Allemans, des Gots. Chaussure des Sauv
Couverture de la tête. Chevelures des Hebric
Gaulois, Gots. Ordonnances aux Prêtres de p

maison comme ils étoient de s'occuper ainsi
un travail abject & mechanique, attendu qu'ils
pouvoient se rendre galans hommes & riches
s'ils vouloient busquer fortune au Perou & aux
Indes avec les deux barques qu'ils bastissoient,
lesquelles faites étoit trouvé mauvais en France ils
avoient moyen de se retirer en Italie ou ailleurs, attendant que la colere se passeroit, puis il
viendroit quelque guerre qui feroit tout oublier. Ce mot de richesse fonna si bien aux oreilles de ces soldats, qu'en fin après avoir bien
pensé à l'affaire ils se trouverent jusques au nombre de soixante-six, lesquels prindrent prétexte de remontrer à leur Capitaine le peu de
temps qui leur restoit pour se maintenir jusques
à quelles navires vinssent de France. Pour à
y remedier leur sembloit necessaire de les
envoyer à la Nouvelle-Hespagne, au Perou, & aux
lieux les plus circonvoisines à ce qu'ils le supplient leur vouloir permettre. Le Capitaine
fut destitué de ce qu'il crioit, & qu'il savoit le
mauvais dessein que la Royne lui avoit fait de
ne point aux sujets du Roy d'Hespagne, ne
se doutant point concevoir jalousie, leur fit réponse que les barques achevées il donneroit si
bien à tout qu'ils n'en manqueroient point
vous, disoit qu'ils en avoient encore pour
trois mois. De cette réponse ils firent semblant d'être contents. Mais huit jours après,
leur Capitaine malade, oubliant tout
passé & écrit, ils commencent de nouveau à chercher le fer, & protestent de se saisir
de la grande & du Fort, voire de violenter

Soixante-six conjurateurs.

La Royne de France defend à Laudonniere de faire voyage aux Hespagnols.

ppeaux. Hommes tondus. 47
789

CHAP. IX.

DE LA FORME ET DEXTERITE'. Forme
l'homme la plus parfaite. Violence faite à la Natu-
Bresiliens cornus. Le reste des Sauvages beaux hom-
s. Demi nains. Patagons geans. Couleur des Sau-
ges. Descriptions des Mouches Occidentales. Ame-
nains pourquoy ne sont noirs. D'où vient l'ardeur de
Afrique : & le rafraichissement de l'Armerique en
me degré. Couleur des cheveux, & de la barbe. Ro-
ins quand ont proté barbe. Sauvages ne sont velus.
mmes veluës. Anciens Gaulois & Allemans à
l blond comme or. Leurs Regard, Voix, Yeux:
auté des yeux, quelle. Femmes à bonne tête. Yeux
hommes de la Taprobane, des Sauvage, & Sey-
s. Des Levres. Corps monstrueux. Agilité corpo-
. Comme font les Naires de Malabaris pour être
les. Quels peuples ont l'agilité. D'exterité à nager
Indiens. Veuë aigue. Odorat des Sauvages. Leur
ine contre les Hespagnols. 796

CHAP. X.

DES ORNEMENS DU CORPS. Du fard,
peintures, des Hebrieux, Romains, Afriquains,
s. Anglois, Pictes, Gots, Scythes, &c. Indiens Occi-
taux. Des Marques, Picqures & Incisions sur la
air. Des Marques des anciens Hebrieux, Tyrons,
Chrétiens. Blame des fard & peintures cor-
relles. 808

CHAP. XI.

DES ORNEMENS EXTERIEVRS. Deux
ans de nôtre vie. Superfluitez de l'ancienne Rome.
cés des Dames. Des Moules & Cages de tête. Peintu-

re des cheveux. Pendans d'oreilles. Perles aux mains. arretieres, bottines, & souliers. Perles que c'est. Matachias. Vignols. Elurgni. Carquans de fer, & d'or. 81

CHAP. XII.

DU MARIAGE. Coutume des Iuifs, Sauvages plus civils que maintes nations anciennes. Femmes véves se noircissent le visage. Prostitution de filles. Continence des Souriquoises. Filles à l'épreuve avant le mariage. Maniere de rechercher une fille en mariage. Prostitution de filles au Bresil. Verole. Guerison. Continence des anciens Allemans. Raisons de la continence des Sauvages. Floridiens aiment les femmes. Ithyphalles. Degrez de consanguinité. Femmes Gauloises fecondes. Polygamie sans jalousie. Repudiation. Secondes nopces apres la separation. Homme ayant mauvaise femme que doit faire. Abstinences de véves. Coutume de prêter les femmes pour avoir lignée. Paillardise est abominable avec les infideles. 8

CHAP. XIII.

LA TABAGIE. Vie des Sauvages des premieres terres. Comme les Armouchiquois vsent de le bled. Anciens Italiens de même. Assemblée de Sauvages faisans la Tabagie. Femmes separées. Honneur rendu aux femmes entre les vieux Gaulois & Allemans. Mauvaise condition d'icelles entre les Romains. Quels ont établi l'empire Romain. Façon de vivre des vieux Romains, Tartares, Moscovites, Getuliens, Allemans, Æthiopiens, de sainct Iean Baptiste, Scipion Æmilian, Traian, Adrian, & des Sauvages. Vsent de tout necessaires. Sauvages patissent quelquefois. Superstition d'iceux. Gourmandise d'eux &

Here

ire voile en vn lieu des *Amales* nommé *Cenai*, *Mechante intention des mutins.*
ve, & y prendre terre la nuit de Noé, à fin de
ire vn massacre & pillage pendant qu'on di-
ait la Messe de minuit. Mais comme Dieu
n'est parmi telles gens, ils eurent de la division
vant que partir, de sorte qu'ils se separerent
sortir de la riviere, & ne se verrent qu'au
bout de six semaines : pendant lequel temps
ue des barques print vn bergantin chargé
quelque nombre de *Cassave* espece de pain *Cassave.*
racine blanc & bon à manger, avec quel-
ne peu de vin : & en cette conquête perdirent
quatre hommes, sçavoir deux tués & deux
prisonniers : toutefois le bergantin leur de-
meura, & y transporterent vne bonne partie
de leurs hardes. De là ils resolûrent d'aller à
Cuba village de l'ile Jamaïque, où arrivés ils
trouverent vne caravelle de cinquante à soix-
ante tonneaux, qu'ils prindrent, & pen-
soient faire bonne chere au village chacun six
jours, ils s'embarquerent dedans alors donnant
sur seconde barque, & tirerent vers le cap de
Vieux, où ils rencontrerent vne pinache qu'ils
prindrent de force apres avoir longuement
combattu. En cette pinache fut pris le Gou-
verneur de la *Jamaïque*, avec beaucoup de ri-
chesses, tant d'or & d'argent, que de marchan-
dises, desquelles non seulement ils se conten-
tas, delibererent en chercher encore en leur
caravelle, & tirerent vers la *Jamaïque*. Le
Gouverneur fin & accort se voyant conduit *Ruse du Gouverneur pris.*
au lieu où il demandoit & commandoit,
tant par ses douces paroles, que ceux qui sonnoient,

Hercules. Viandes des Bresiliens. Anthropophagie. Estrange prostitution de filles. Communauté de vie. Hospitalité des Sauvages. Gaulois. Allemans, & Turcs, à la honte des Chrétiens. DV BOIRE. Premiers Romains n'avoient vignes. Bierre des vieux Gaulois & Egyptiens. Anciens Allemans haïssoient le vin. Vin comment necessaire. Petun. Boire l'vn à l'autre. Breuvage des Floridiens, & Bresiliens. Hydromel. 833

CHAP. XIV.

DES DANCES ET CHANSONS. Origine des danses en l'honneur de Dieu. Danses & Chansons l'honneur de Apollon, Neptune, Mars, du Soleil. Les Saliens, Praesul. Danse de Socrate. Danses tournées en mauvais vsage. Combien dangereuses. Tous sauvages dansent. A quelle fin. Sotte chanson d'Orfée. Pourquoy nous chantons à Dieu. Chansons des Iroquois: Des peuples saincts, des Bardes Gaulois. Vaudevilles par le commandement de Charlemagne. Danses des Lacedamoniens. Danses & Chansons des Sauvages. Harangues de leurs Capitaines. 846

CHAP. XV.

DE LA DISPOSITION DV CORPS. Chirurgie. Sueurs des Sauvages. Medecins & Chirurgiens Floridiens. Bresiliens. Souriquois. Guarison par herbes. Merveilleux recit du mépris de douleur. Preuve de constance. Souffrance de tourmens en l'honneur de Dieu & du Soleil. Longue vie des Sauvages. Causes d'icelle, & de l'abbregement de nos jours. 854

CHAP. XVI.

EXERCICES DES HOMMES. Fleches, massues, boucliers, lignes à pecher, raquettes, Canots des Sauvages, & la forme d'iceux. Canots d'escorce

de papier, de cuir, d'arbres creusez. Origine de la fable des Syrenes. Longs voyages à-travers les bois. Poterie de terre. Labeur de la terre. Allemans anciens n'ont eu champs propres. Sauvages non laborieux. Comme cultivent la terre. Double semaille & moisson. Vie de l'hiver. Villes des Sauvages. Origine des villes. Premier edificateur és Gaules. Du mot Magus. *Philosophie a commencé par les Barbares. Ieux des Sauvages.* 861

CHAP. XVII.

EXERCICES DES FEMMES. *Femme dite Pereée. Femmes sauvées par la generation des enfans. Purification. Dure condition des femmes entre les Sauvages. Nattes, Convoyement de cuirs, Paniers, Bourses, Teinture, Ecuelles.* Matachiaz, *Canots. Amour des femmes envers leurs maris. Pudicité d'icelles. Belle observation sur les noms Hebrieux de l'homme & de la femme.* 870

CHAP. XVIII.

DE LA CIVILITÉ. *Premiere civilité, obeïssance à Dieu, & aux peres & meres. Sauvages sont sales en leur Tabagie, faute de linge. Repus des vieux Gaulois & Allemans. Arrivés des Sauvages en quelque lieu. Leurs salutations: ensemble des Grecs, Romains, & Hebrieux. Salutations en éternuant: item és commencemens des Missives. De l'Adieu. Salutation des Chinois. Du baisepié, baise-main, & baise-bouche. De l'adoration humaine. Reverence des Sauvages à peres & meres. Malediction à qui n'honore son pere et sa mere.* 874

CHAP. XIX.

DES VERTUS ET VICES DES SAUVAGES.

Les principes des Vertus sont en nous dés la naissance. De la force & grandeur de courage. Anciens Gaulois sans peur. Sauvages vindicatifs. Le Pape pere commun des Chrétiens pour mettre la paix entre ses enfans. Temperance en quoy consiste. Si les Sauvages en sont doüez. Liberalité en quoy consiste. Liberalité des Sauvages. Ils méprisent les marchandises avares. Magnificence. Hospitalité. Pieté envers les peres & meres. Mansuetude. Clemence. Justice d'iceux. Gratelle de nôtre France. Execution de justice. Evasion incroyable de deux Sauvages prisonniers. Sauvages à quoy diligens & paresseux. 881

CHAP. XX.

LA CAVSE. Origine d'icelle. A qui elle appartient. A quelle fin les Rois eleux. Chasse, image de la guerre. Premiere fin d'icelle. Interpretation d'un verset du Psal. 132. Tous Sauvages chassent. Quand & Comment. Description & chasse de l'Ellan. Chiens des Sauvages. Raquettes aux piés. Constance des Sauvages à la chasse. Belle invention d'iceux pour la cuisine. Sauvages d'Ecosse cuisent la chair dans la peau. Devoir des femmes apres la chasse. La pechirie du Castor. Description d'icelui. Son batiment admirable. Comme se prent. Anciennement d'où venoient les Castors. Ours. Leopars. Description de l'animal. Nibahens. Loups. Lapins. etc. Bestial de France bien profitant en la Nouvelle-France. Merveilleuse multiplication d'animaux. Animaux de la Floride, & du Bresil. Vermine du Bresil. Sauvages sont vrayement sables. 890

CHAP. XXI.

LA FAVCONNERIE. Les Muets se

plaisant à la chasse. Fauconnerie exercée par noble. Sauvages veritable preuues des oiseaux. Plus fournissantes oiseaux. Gibier du Port Royal. Niridau. Mouche luisante. Poules d'Inde. Oiseaux de la Florida. & Bresil. 90

CHAP. XXII.

LA PECHERIE. Comparaison entre Veneris la Fauconnerie & la Pecherie. Empereur se delectant à la Pecherie. Absurdité de Platon. Pecherie permise aux Ecclesiastics. Nourriture de poisson est la meilleure & la plus saine. Tous poissons craignent l'hiver & se retirent. Revinnent au printemps. Manne d'Eplans, Harens, Sardines, Esturgeons. Saumons. Maniere de les prendre par les Sauvages. Abus & superstition de Pythagore. Sanctorum des Terriniviers. Coquillages du Port Royal. Pecherie de la Morue. Si la Morue dort. Poissons pourquoy ne dorment. Poissons ayans pierres à la teste (comme la Morue) craignent l'hiver. Huiles de poissons. Pecherie de la Baleine: en quoy est admirable la hardiesse des Sauvages. Hippopotames. Multitude infinie de Macquereaux. Faineantise du peuple d'aujourd'huy. 90

CHAP. XXIII.

DE LA TERRE. Quelle est la bonne terre. Terre fueillée en la Nouvelle-France. Rapport des Pionniers du sieur de Pourtrincourt. Quel est le bon fumier. Blé de Turquie dit Mahis. Comme les Sauvages amendent leurs terres. Comme ils sement. Temperament de l'air sert à la production. Greniers souterrains. Causes de la paresse des Sauvages des premieres terres. Chanvre. Vignes. Quand premierement

mmées des Sauvages. Arbres. Vertu de la gomme de
pin. Pesar, & façon d'en vser. Folle auidité apres
e Peim. Vertu d'icelui. Erreur de Belle-forest. Ra-
nes. Afroidiles. Consideration sur la misere de plu-
eurs. Culture de la terre exercice le plus innocent.
Gloria adora. Gueux & fainéans. Arbres fruitiers,
& autres, du Port Royal, de la Floride, du Bresil.
Vermine du Bresil. Mépris des Mines. Fruits à es-
perer en la Nouvelle-France. Prieres faites à Dieu
ar le Pape pour la prosperité des voyages en icelle.

CHAP. XXIV.

DE LA GVERRE. A quelle fin les Sau-
vages font la guerre. Harangues des Capitaines Sau-
vages. Surprises. Façon de presager l'evenement de la
uerre. Poser les armes en parlementant. Succession
des Capitaines. Armes des Sauvages. Excellens Ar-
chers. D'où vient le mot Militia : Sujet de la crainte
des Sauvages. Façon de marcher en guerre. Danse
uerriere. Comme les Sauvages vsent de la victoire.
Victime. Hostie. Supplice. Les Sauvages ne veulent
omber és mains de leurs ennemis. Prisonniers tondus.
Humanité des Sauvages envers les captifs : Trophées
de têtes des veincus : Anciens Gaulois : Hongres mo-
dernes.

CHAP. XXV.

DES FVNERAILLES. Pleurer les morts.
Les enterrer œuvre d'humanité. Coutumes des Sauva-
ges en ce regard. De la conservation des morts. Du
dueil des Perses, Ægyptiens, Romains, Gascons, Bas-
ques, Bresiliens, Floridiens, Souriquois, Hebrieux,
Reynes de France, Thraces, Locrois, anciens Chré-
tiens. Brulement des meubles des Sauvages decedez.

Belle leçon aux ouurier. Coutumes des Phrygiens, Latins, Hebrieux, Gaulois, Allemans, Sauuages en ce regard, Inhumation des morts. Quels peuples les enterrent, quels les brulent, & quels les gardent. Dons funeraux enclos es sepulcres des morts. Iceux reprouuis. Auarice des violateurs de sepulcres.

Aprés suivent LES MVSES DE LA NOVVELLE-FRANCE

AV LECTEVR.

AMI Lecteur, C'est chose humaine que de faillir, & autre que Dieu ne se peut dire parfait, lequel mé-
e (ce dit le Proverbe) ne peut aggreer à vn chacun. Par-
nt si tu trouves quelque chose en ce livre qui ne vienne
en à ton sens, ou quelque defaut d'elegance; je te prie
pporter le tout par ta prudence, ne m'estimant pas meil-
r que l'vn des autheurs que l'on met parmi les livres sa-
z, lequel à la fin de son œuvre dit: *Que s'il ne s'est assez*
nement acquitté de son histoire il luy faut pardonner: Me
bmettant en toutes choses à la correction des plus sa-
s que moy. *Matthab. à la fin.*

Il y a vne [illegible]ction en nôtre langue, que l'on y
uche trop de lettres superfluës. C'est pourquoy ie les ay
tées tant que i'ay peu, par vne orthographe non vul-
re.

l'adjouteray pour l'intelligence des Lecteurs, que le
n de la grande Charte geographique des Terres-neuves
t estre entre la page 224. & 225.

La figure de la terre de la Floride reconuë & habitée par
François, en la page 61.

La figure du port de Ganabam au Bresil, entre la page
0. & 191.

La figure du port Royal, en la page 440.

En ladite grande Charte les lettres B. C. G. I. P. signi-
t Baye, Cap Golfe. Ile. Port.

Pour les moins sçavans, ie diray que les vents d'Est,
est, Nort, & Su, sont les vents d'Orient, Occident,
entrion, & Midi. Suest, Surouest, Nord'est, No-
est, sont les vents moitoyens. Ie laisse les quarts &
i-quarts de vents.

Finalement ie t'avise qu'és Tables de Chapitres ci-
ns couchées, tu trouveras toute la moelle & substance
tte presente Histoire.

MVL
TA RE
NASCEN
TVR QVÆ
IAM CECI
DERE CA
DENT.
QV
E

REMIER LIVRE DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE FRANCE CONTENANT LES navigations & découvertes des François és terres neuves de l'Occident depuis le trentiéme degré jusques au quarantiéme : & leur habitation au païs dit aujourd'hui LA FLORIDE.

RIGINE DE LA NAVIGATION. Motif des decouvertes qui se sont faites depuis six-vints ans. Voyages de nos François outre l'Ocean. Cause du peu de fruict qu'on y a fait. Fausseté des Tables geographiques. Que le sujet de cette Histoire n'est à mépriser. Qualités loüables des peuples qu'on appelle Sauvages.

CHAPITRE PREMIER.

L'AVTHEVR du livre de la Sapience attribué à Salomon, dit que la convoitise du gain a meu l'esprit de l'homme à rechercher le moyen d'aller sur les eaux, & bâtir des nacelles, par lesquels on peut traverser la mer, & y marcher comme par vn chemin solide, nonobstant la profondeur des flots & des abymes. *Sap. 14.*

Cette sentence me fait croire vray-semblablement que le saint Patriarche Noé ne fut point le premier invēteur ou fabricateur des vaisseaux de mer, n'ayant bati le sien à cette fin : & qu'avant lui les hommes en avoiēt trouvé l'usage. Ce qui ne sera trouvé étrange à qui considerera que le monde peu aprés sa creation fut grandement peuplé, & y eut incontinent des villes fondées, & fournies des choses necessaires à la vie humaine, & en outre des métiers de beaucoup plus subtile invētion que les navires, comme celle des metaux ; la recherche, la fonte, le maniment, & l'employ d'iceux, & autres choses que l'Ecriture ne nous dit point, s'étant contentée de nous indiquer cela pour nous faire presumer le reste : sans parler des inventions de musique & instrumens musicaux, comme orgues, harpes, & autres, qui demontrent des Republiques pleines de magnificence plusieurs siecles avant Noé : non moins qu'un peu aprés le deluge, & luy vivant encore, voila sur pied cette grande & superbe ville de Babylone miracle du monde, qui n'eut jamais sa semblable, au moins quant à ses murs & defenses. Dés ce temps on traffiquoit par mer, & y avoit des villes le long de ses rives, cōme nous en voyons des remarques & argumēs en l'Histoire sacrée là où il est écrit que le saint Patriarche Iacob dit à son fils Zabulon que son partage seroit au long de la mer prés le port des navires.

Genes. 4.

Genes. 49.

Motif des découvertes des derniers siecles.

La méme convoitise a eté l'aiguillon qui depuis six-vints ans a poussé les Portugais, Hespagnols, & autres peuples de l'Europe à se haz-

er sur l'Ocean, chercher des nouveaux mõdes
eça & dela l'Equateur, & en vn mot environ-
er la terre ; laquelle aujourd'huy se trouve
oute reconuë par l'obstinée & infatigable avi-
té de l'homme, excepté quelques cotes antar-
iques, & quelques-vnes à l'Occident outre
Amerique, lesquelles ont eté negligées, parce
u'il n'y avoit rien à butiner.

Parmy tant de decouvertes noz Roys se sont
ssi mis aux champs, mais d'une autre façon, &
vne autre fin que nozvoisins meridionaux. Car
voy par leurs Commissions qu'ils ne respirẽt
ue l'avancement de la Religion Chrétienne, *Pieté des Roys François.*
ns aucun profit present : & ne voy en aucun
rit qu'en l'execution de leurs entreprises ils
ent, cõme eux, cruellement depeuplé les pro-
nces qu'ils ont voulu faire habiter, ayans plus
timé la conversion des ames à Dieu, & la loü-
ge d'humanité, que la possession de la terre.

A cette fin nõtre Roy François premier en- *Le Roy François premier.*
e les difficultez de ses affaires fit la premiere
pedition outre mer en l'an mille cinq cens
nt, envoyant le Capitaine Iehan Verazzan
orentin découvrir des terres neuves qui ne
ssent occupées d'aucun Prince Chrétien, en
tention de les faire habiter, s'il en avoit bon
pport. Ce que fit ledit Verazzan, & cotoya *Verazzan.*
ute la terre depuis appellée la Floride, & celle
i a pris le nom de Virginie, jusques au qua-
tiéme degré, dont il fit sa relation, ainsi que
us dirons ci-apres. Es années cinq cens tren-
trois & trente-quatre le Capitaine Iacques
artier de Saint Malo fut envoyé par le même *Cartier.*

Roy la découverte de la terre neuve des Mo-
ruës, & du fleuve de Canada par luy dit Hoche-
laga. Et six ans apres Iean François de la Ro-
que sieur de Roberval, Gentil-homme Picard
prit commission auec ledit Quartier pour alle
peupler ladite terre.

Roberval.

Le Roy Henry II.

Au regne du Roy Henry second és année
mille cinq cens cinquante-cinq & cinquante
six furent faits nouveaux embarquemens pou
l'habitation de la terre du Bresil souz la con
duite de Nicolas Durant, dit le Chevalier d
Villegagnon. Et souz le Roy Charles IX. é
années soixante-deux & soixante-quatre furen
faits les voyages pour l'habitation de la ter
qu'avoit découverte Iean Verazzan, déque
voyages furent conducteurs le Capitaine Ieha
Ribaut, & le sieur de Laudōniere Gentil-hōm
Poitevin.

Villegagnon.

Le Roy Charles IX.

Ribaut.

Laudonniere.

Que si le saint desir de ces bons Roys n
reüssi comme il seroit à desirer, il en faut attri
buer le defaut partie à nous-mémes, qui son
mes en trop bonne terre pour nous en élo
gner, & nous donner de la peine pour l
commoditez de la vie, apres que la longue
de plusieurs centaines d'années nous a (fau
d'exercice) affaineantis : partie aux guer
externes & civiles qui ont continuelleme
surfaissé la France, & retenu noz Franço
dans leurs bornes, soit au siecle du Roy Fra
çois premier ; soit depuis, lors que l'étrang
fomentoit noz divisions, & nous liguoit les v
contre les autres, pour à nôtre ruine étab
sa grandeur.

Qui a rompu nos entreprises.

En ces derniers temps la France commençant
respirer par la valeur incomparable de nôtre
rand Henri, quelques-vns se sont efforcés de
eprendre les erremens delaissez, sçauoir les
eurs Marquis de la Roche Gentil-hõme Bre-
on, de Monts Gentil-homme Xaintongeois,
t de Poutrincourt Gentil-homme Picard. De
ous lesquels ie parleray chacun en son ordre,
elon ce que i'ay veu, oui dire à eux-mémes, ou
ouvé par les écrits de ceux qui ont fait les pre-
iers voyages, l'histoire desquels m'a eté d'au-
nt plus difficile, que la mémoire en etoit ja
erduë : De sorte que i'ay eté contraint de la
chercher partie en la bibliotheque du Roy,
artie dans les papiers moisis des Libraires,
'étant quelquefois servi, au regard des der-
iers temps, de ce que Samuel Champlain en
donné au public.

Le Roy Henry 1111.

La Roche.

De Monts.

Poutrincourt.

Champlein

Et comme on dit de certains poissons consa-
rés à Venus, qui naissent de l'écume de la mer,
ue pour se garentir de l'injure & gourmandise
es plus grans, ils s'assemblent par milliers, &
entrelacent en tant de pelotons, qu'ils se ren-
ent assez forts pour se defendre : Ainsi m'a
mblé bon de mettre en vn corps tant de rela-
ons & menus écrits qui étoient comme ensé-
elis, afin de les faire revivre, & par cét assem-
age m'essayer de leur donner vne meilleure
empe contre la lime sourde du temps qui tout
nsomme : Et ce tant pour contenter l'hon-
ête desir de plusieurs qui dés long temps re-
uierent cela de moy, que pour employer vti-
ment les heures que ie puis avoir de loisir

Similitude

Temps de cette Histoire.

durant cette saison des vacations en l'an mill six cens huit.

Fausseté des Tables geographiques de la nouvelle France.

Or d'autant qu'en cette histoire est souven fait mentiõ de plusieurs lieux auquels noz Fran çois ont imposé les noms, léquels toutefoi ceux qui impriment les Tables geographique ont jusques ici ingratement supprimé, mettã en écrit des noms autant imaginaires que la de lineation qu'ils ont fait de nôtre Nouvelle Frã ce est fausse: I'ay voulu particulierement tirer la plume, & representer au vray selon les Table particulieres de noz mariniers, & mémes dudi Champlein (car je n'ay pas tout veu) le sit d la premiere terre, pour montrer que les Hespa gnols, ny autres avãt nous, ne l'ont iamais veu & qu'ils ont donné des bourdes au peuple lo principalement qu'ils ont feint vne grande ri viere au-deçà des Armouchiquois, & sur icell vne ville grande & puissante qu'ils ont nommé (ie ne sçay, ny eux-mémes, à quel sujet) No rombegue, laquelle ils ont située par les qua rante-cinq degrés: dequoy nous parlerons pl amplement en son lieu.

Liv. 4. ch. 7.

Et jaçoit que mon sujet semble bas, n'étan ici traité d'vn Royaume rempli de belles ville & beaux palais, enrichi de lõgue main de beau coup d'ornemens domestics & publics, formi lant en peuples instruits en toutes sortes d'ar liberaux & mecaniques: & en vn mot, n'ayan ici à discourir sur les sept merveilles du monde Toutesfois tel qu'il est, i'espere que les Sag lui donneront sauf-conduit, si l'on conside que ce grand vaisseau de sapience Salom

Que le sujet de cette Histoire n'est à méprisir.

n'avoit dédaigné de traiter en son Histoire naturele, des moindres choses d'ici bas *depuis le Cedre qui est au Liban jusques à l'Hyssope qui sort de la paroy: des bestes, des oyseaux, des reptiles, & des poissons.* Et quand ce ne seroit qu'en consideration de l'humanité, & que ces peuples déquels nous avõs à parler sont hommes comme nous, nous avons dequoy estre incités au desir d'entendre leurs façons de vivre & mœurs, veu mémemẽt que nous recevons souvent avec beaucoup d'applaudissemẽt les histoires & rapports des choses qui ne sont si étranges, ny tant éloignées de nous: afin que par la consideration de leur deplorable état & condition (car ilz vivẽt nuds, vagabons, sans police, loy, ny religion) nous venions à remercier Dieu de ce qu'il nous a gratifié par-dessus eux, & dire avec le Prophete Roy son bien-aymé:

3. des Roys 4. vers. 33.

Psal. 147. vers.

A Iacob il donne pour guide
Son verbe & ses enseignemens,
Et à la race Israëlide
Ses statuts & ses jugemens.
Il n'a fait ainsi pour le reste.
Des peuples de tout l'univers,
Leur rendant sa loy manifeste,
Et ses jugemens découvers.

Car outre la vie civile à laquelle nous sommes nés, il nous a par sa grace illuminé de son saint Esprit, & fait voir les secrets de sa haute sagesse, afin que le reconoissions, & l'adorions, & obtenions salut par son fils Iesus-Christ nôtre mediateur & sauveur, qui est en vn mot toute la vie de l'hõme, & la fin à laquelle nous devons aspirer.

Ainsi nous ne sçaurions moins faire que ce Philosophe Payen, lequel remercioit ses Dieux entre autres choses, de ce qu'il étoit né à Athenes plutot qu'allieurs, d'autant que là étoit le domicile de toute bonne instruction, civilité, & police; le siege des sciences & des bonnes loix.

Et neantmoins ie ne veux tellemẽt deprimer la cõdition des peuples que nous avons à representer, que ie n'avouë qu'il y a beaucoup de choses bonnes en eux. Car pour dire brievement, ils ont de la valeur, fidelité, liberalité, & humanité, & leur est l'hospitalité si naturele & recõmandable, qu'ilz reçoivent avec eux tout homme qui ne leur est ennemi. Ilz ne sont point niais comme plusieurs de deça, ils parlent avec beaucoup de jugement & de raison: & s'ils ont à entreprendre quelque chose d'importance, le Capitaine sera attentivement écouté, harangüant vne, deux, & trois heures, & lui répondra-on de point en point, selon que la matiere le requerra. De sorte que si nous les appellons communement sauvages, c'est par vn mot abusif, & qu'ilz ne meritẽt pas, n'étans rien moins que cela, ainsi qu'il se verifiera par le discours de cette histoire.

Peuples de la nouvelle France, quels.

Vne chose leur a manqué jusques ici, qui a causé, & cause encor leur nudité, c'est de n'avoir eu l'vsage du fer, sans lequel toutes nos œuvres manuelles cessent: Et croy que ne serions beaucoup plus relevez qu'eux, si nous eussions eté dépourveus de cette admirable invention, laquelle nous devons à Tubal-Cain specialement celebré au commencement de l'histoire sacrée de la naissance du monde.

Vsage du fer combien necessaire.

du nom Gaullois. Refutation des Autheurs Grecs sur ce sujet. Noé premier Gaullois. Les Gaullois peres des Embres en Italie. Bodin refuté. Conquetes & navigations des anciens Gaullois. Loix marines, justice, & victoires des Marseillois. Portugal. Navire de Paris. Navigations des anciens Etrusques. Refroidissement en la navigation d'[illegible] acheté de nôtre siecle. Richesses des Terres neuves.

CHAP. II.

PLUSIEURS anciens ayans voulu discourir de l'origine du nom Gaullois, se sont escrimés en tenebres, & n'ont point touché au but, soit ou faute de avoir l'histoire de la creation du monde, ou entendre les langues des vieux siecles (auquels il faut rapporter l'imposition des noms les plus anciens) ou d'avoir des vrais memoires des premiers Gaullois. Ce qu'aussi n'eussent-ilz pu, d'autant que toute la Theologie, & philosophie d'iceux Gaullois consistoit en tradition, & sans écriture, de laquelle ilz n'usoient qu'és choses privées, ce dit Cesar. Or ici nous avons affaire qu'aux Latins & Grecs, qui seuls ont traité de nôtre antiquité. Quant aux Latins, iceux ne voyans apparence de deriver nôtre nom d'un Coq, signifié par le mot *Gallus* en leur langue, ilz n'en ont voulu rien dire. Mais les Grecs plus hardis, lesquels ont brouillé les origines de toutes choses, & icelles remplies de fables, ont écrit qu'un Roy des Gaullois nom-

Anciens Gaullois n'écrivoient rien en public.

Iupiter Celticus. *Galathée.*

mé *Celtes*, & par honneur Iupiter, eut vne fille dite Galathée, laquelle dedaignoit tous les Princes de son temps, jusques à ce qu'ayant ouï les vertus nompareilles du grand Hercule de Lybie fils d'Osiris, qui guerroyoit les tyrans de la terre, comme il passoit par le païs des Celtes pour aller d'Hespagne en Italie, elle en devint amoureuse, & par la permission de ses parens eut de luy vn enfant, qui fut nommé *Galates*, lequel surpassa tous les Princes de son âge en force de corps, & grandeur de courage : & ayãt conquis beaucoup de provinces par armes, changea le nom des Celtes que son pere avoit donné, & nomma ses sujets Galates. D'autres ont pensé qu'ils avoient esté ainsi appellez du mot Grec Γάλα, qui signifie Laict, pource que le peuple Gaullois est blanc & de couleur de laict. Or ces derivations sont absurdes : Car pour ce qui est de la couleur blanche, il y avoit plus de raison d'appeller ainsi ceux de la grande Bretagne, ou les bas Allemans. Et puis c'est folie d'estimer que nous ayons pris nôtre appellation des Grecs, déquels au contraire vne partie est appellée de nôtre nom. Pour le regard du mot de Galates, c'est vne invention de la même forge. Car ie ne voy que contrarieté en tous ceux qui en ont parlé. Pausanias en ses Attiques dit, que le nom de Galates n'est venu que sur le tard, & que de grande antiquité les Gaullois auparavant s'appelloient Celtes. Et toutefois *Galates*, selon Berose, a esté Roy des Gaullois immediatement apres *Celtes*. Strabon au contraire, dit, que tous les Galates ont esté ap-

Galates.

Refutation.

pellez Celtes par les Grecs, à cause du noble estoc de ceux de la province Narbonoise, où il donne à entendre qu'ils estoient Galates, devãt qu'être Celtes. Appian tient que les Celtes viẽnent d'vn *Celtes* fils de *Polyphemus*, qui fut fils de Neptune: ce qui ne se peut accorder avec ce que dit Berose, que *Iupiter Celtes* fut le neufieme Roy des Gaullois, plusieurs siecles apres Neptune.

Mais ie voudroy demander pourquoy les Grecs, pour suivre leurs fantasies, ont changé le nom de Gaullois en Galates, ce que n'ont fait les Romains plus retenus & plus sobres à broüiller l'antiquité. Ie croy qu'ils ont eu crainte de se rendre ridicules en les appellant Gaullois par vne (ll) double, d'autant que γάλλος en leur langue signifie *Chatré*: & ils voyoient les Gaulles formiller en generation. Et de là ont pris sujet d'imposer le nom de Galates aux Gaullois, à cause du Roy *Galates*. Et neantmoins Strabon, non autrement scrupuleux, les appelle indifferemment Gaullois & Galates, & ceux de l'Asie Gallo-grecs. *Imposture des Grecs.*

N'y ayant donc point d'apparence à ce nom de Galates, il est meilleur de nous arreter à l'appellation de noz plus proches voisins les Romains, qui nous cognoissent mieux, déquels saint Gregoire disoit que *Comme ilz n'ont les pointes & subtilitez des Grecs, aussi n'en ont-ilz les heresies:* Ilz ne sont si grans brouillons & menteurs. Et pour le nom Gaullois, nous avons l'authorité de Xenophon, lequel en ses Æquivoques dict, *que le premier Ogyges* (qui fut Noé) *fut surnommé* *Vraye derivation du nom Gaullois.*

Le Gaullois, pource qu'au deluge du monde s'étant garentis des eaux, il en garentit aussi la race des hommes, & repeupla la terre. De là vient (dit-il) *que les Sages** (qui sont peuples de la Scythie Asiatique, c'est à dire de l'Armenie, où l'Arche de Noé s'arreta) *appellent vn vaisseau de mer Gallerim, pource qu'il garentit du naufrage.* Et de ce mot nous avons retenu les noms de Gallere & Galliote, qui ne viennent pas de *Galerus*, comme a voulu dire Erasme. Caton au proëme de ses Origines, & autres Autheurs, s'accordent à ce que dessus, disans que Ianus (qui est Noé) vint de Scythie en Italie avec les Gaullois peres des Vmbres (peuples aujourd'huy tenans le Duché de Spolette) ainsi appellez d'un autre nom que leurs peres, mais revenant à méme signification. Car en langue Hebraïque & Aramée *Gallim* signifie Flot, Eau, Inondation: & en langue antique Latine *Vmber*, ou *Imber* signifie Eau & Pluie.

* De ces peuples Sages peuvẽt être venus nos Tolosains dits Tectosages

Erasme en l'Adage, Navis aut Galerus.

Ie sçay que Bodin n'approuve point ceci, & se mocque de Rabbi Samuel, qui est de méme opiniõ que nous. Mais ie trouve sa raisõ biẽ plus ridicule de dire que comme les anciẽs Gaullois étoient vagabons, ne sçachans où ils alloient, ilz commencerent à murmurer par ces mots, *Où allons-nous?* & que de là est venu le mot de Vvallon, ou Gallon par vne transposition de lettre.

Bodin en sa Methode de l'histoire.

Arrétons-nous donc à nôtre premier avis, & disons avec le méme Xenophon, que Noé repeuplant le monde amena vne troupe de familles pardeça, léquelles aimans la navigation trouverent bon de s'appeller du nom attribué à ce grand Ogyges (c'est à dire Illustre

& Sacré) & semblablement à Comerus Gallus lequel en l'histoire sainte est appellé Gomer) premier Roy des Gaullois, selon Iacques de Bergome en son Supplement des Chroniques: quoy que Berose le face Roy d'Italie, à quoy ie ne me puis accorder, puis qu'elle n'en a retenu le nom. *Genes. 10. vers. 3.*

Ainsi ayans beaucoup multiplié (comme la nation Gaulloise est feconde) ilz se rendirent maitres de la mer dés les premiers siecles apres le Deluge: & devant les guerres de Troye le grand Capitaine Cambaules ravagea toute la Grece & l'Asie, comme le confesse Pausanias en ses Phociques, & ailleurs. Long temps depuis les Gaullois affriandez au butin firent trois armées, dont Brennus (l'un des chefs) avoit cét cinquante-deux mille pietons, & vingt mille quatre cens maitres de cheval à sa part, chacun lequels avoit deux chevaux de relais, & nombre de Solduriers souz lui, cotoyant toute l'Asie par mer aussi bien que par terre. Strabon fait mention d'autres grandes conquétes des Tectosages, Tolistobogiens, & Trocmiens peuples Gaullois, lequels occuperent la Bythinie, Phrygie, Cappadoce & Paphlagonie, sous vn nommé Leonorius, lequel y institua douze Tetrarches semblables à nos douze Pairs de France. Et de ces conquétes parle aussi Pline, lequel dit qu'ils avoient cent nonante-cinq villes & principautés. *Gaullois dés les premiers siecles maitres de la mer.* *Strabo. lib. 4. & 12.* *Plin. liv. 5 ch. 32.*

Au reste ils avoient leurs loix marines si bien ordonnées, que les nations étrangeres se conformoient volontiers à icelles, comme faisoiét

les Rhodiens, au recit de Strabon, léquels avoient emprunté de noz Marseillois les loix marines dont ils vsoient. Ce qu'ils avoient fait d'autant plus volontiers qu'ils les voyoient se gouverner avec Iustice, & ne souffrir aucuns pyrates sur la mer, ayãs (dit le méme Strabon) de grans magazins bien fournis de toutes choses necessaires à la marine, & pour battre les villes, ensemble infinies dépouilles des victoires par eux obtenuës durant plusieurs siecles contre les pyrates susdits. Et Iules Cesar parlant de la civilité des Gaullois, & de leur façon de vivre, laquelle ils ont enseignée aux Allemans, dit que la cognoissance des choses d'outre mer leur apporte beaucoup d'abondãce & de commoditez pour l'usage de la vie.

Loix marines des Marseillois

Magazins.

Depouilles

Les Gaullois ont enseigné la civilité aux Allemans.

Et ne faut penser que cette ardeur de navigeait esté enclose dans la mer du Levant. Car le païs de Portugal portant le nom de Port des Gaullois, témoigne assez qu'ils ont aussi couru sur l'Ocean. En memoire dequoy la principale ville du Royaume des Gaullois porte encore aujourd'hui la Navire pour sa marque. Voire ie pourray bien encore ici mentionner la pointe d'Angleterre, qui s'appelle *Cornu Gallia*, Cornuaille. Ce qui ne peut provenir que des navigations des Gaullois.

Portugal, port des Gaullois.

Navire de Paris.

Cornu Gallia.

Mais comme par la vicissitude des choses tout se change icy bas, & les siecles ont ie ne sçay quelle necessité (pour n'user du mot de fatalité) née avec eux de suivre le gouvernement des astres instrumens de la providence de Dieu, les Gaullois ont quelquefois par occasion laissé

Vicissitude.

Refroidissement de la navigation d'où est venu.

froidir cette ardeur de voguer sur les eaux, mme lors que les Romains semerent la divi- n entre-eux, & s'emparerent par ce moyen leur Etat: & depuis quand les François, ots, & autres nations dechirerent ce grand npire ja cassé de vieillesse, & tout remply umeurs vicieuses, & corrompuës de lon- e main. Mais par aprés aussi selon les occur- ces, ils ont repris leurs premiers & anciẽs er- mens, comme lors qu'on a publié les Croisa- pour le recouvrement de la terre sainte; viron lequel tẽps, sçauoir en l'an mille deux ns quatre-vints, pour éviter la peine de er tous les jours des Admiraux extraordi- res, & par commission, pour envoyer sur la r, & conduire l'armée Françoise en l'Orient, l'Admirauté de France erigée en tiltre d'of- par le Roy Philippe surnommé le Hardi, de saint Louis, & deferée au Sire Enguerran Couci, troisieme du nom en cette famille, mier Admiral de France en la qualité que dit.

Premier Admiral de France.

Or comme vn malade pressé de la douleur le violente oublie aisément les exercices uels il souloit s'occuper estant en pleine é; Ainsi les François par-aprés occupez sur efensive aux longues guerres qu'ils ont euës tre les Anglois dans leurs propres entrail- & au milieu de la France, ils ont laissé dere- alentir cette ancienne ardeur en la naviga- , qui ne s'est pas aysément r'échauffée de- , n'étant à peine la France relevée de mala- que voicy naitre d'autres guerres par la

glouconne ambition d'un Prince sujet de nôtre Roy, lequel ne se promettoit rien moins que de luy enlever la corone de dessus la téte, comme nous témoignent assés amplement nos histoires. Quoy que ce soit il en a tiré de bonnes pieces, léquelles jaçoit qu'elles se puissent justement debattre, toutefois ce ne seroit sans beaucoup de difficultez. Et depuis ce temps les differens pour la Religion, & les troubles étant survenus, noz François parmy ces longues alarmes ont esté tellement occupez, qu'en vne division vniverselle il a esté bien difficile de viser au dehors, faisant vn chacun beaucoup de conserver ce qui luy étoit acquis, & vivre chez soy-méme.

Neantmoins parmy toutes ces choses, nos Roys n'ont laissé de faire des découvertes avec beaucoup de depense en diverses contrées, & en divers temps, comme a esté veu au chapitre precedent: Et eussent fait davantage s'ils eussent eu prés d'eux des hommes amateurs de la navigation, ou si nos Admiraux se fussent plus à la marine, ou n'eussent esté empechés ailleurs & embrouillés en noz guerres civiles. Car encores que les Roys bien souvent soient que trop poussez d'ambition pour commander à toute la terre, & des nouveaux mondes, s'il étoit possible, d'autant que (comme le Sage) *La gloire & [illegible] des Rois git en la multitude du peuple:* si ont-ils besoin de gens qui les secondent, voire qui les enflamment à vn bon sujet, où principalement [illegible] a apparence de [illegible]re chose qui peut reüssir à la gloire de Dieu

Proverbes. Les Roys ont besoin d'être incitez au bien

va point du detriment d'autrui. Et en cela
ure siecle est en pire condition que les prece-
ns, d'autant que combien que par la grace de
eu nous jouïssions d'vne bonne paix, que le
y soit redouté, & ait des moyens autant que
vn de ses predecesseurs, que l'établissement
n Royaume Chretien & François soit facile
regions Occidentales d'outre-mer, & qu'il y
des hommes immuables en cette resolution
abiter la Nouvelle France, d'où ils ont rap-
té les fruicts de leur culture, comme sera dit
son lieu: neãmoins il ne se trouve quasi per-
ne (j'entens de ceux qui ont receuillis en Cour)
favorise ce dessein, soit en privé, soit envers
la jesté. On est bien aisé d'en ouïr parler, mais
aider, on ne s'entend point à cela. On vou-
ir trouver les thresors d'Atabalippa sans tra-
& sans peine, mais on y vient trop tard, & pe-
r en trouver il faut chercher, il faut faire de
épense, ce que les grans ne veulent pas. Les
mandes ordinaires que l'on nous fait, sont
il des thresors, y a-il des mines d'or & d'ar-
t & personne ne demande, Ce peuple n'est
posé à entendre la doctrine Chrétienne: Et
nt aux mines il y en a vrayment, mais il les
fouïlleravec industrie, labeur, & patience.
lus belle mine que je sçache c'est la bleé &
in, avec la nourriture du bestiaut. Qui a de ces
a de l'argent. Et de mines nous n'en vivons
t, quant à leur substãce. Et cet bien souvent
le mine qui n'a pas bon jeu.
u surplus, les mariniers qui vont de toute
ope chercher du poisson aux Terres neu-

Mal de nostre siecle pour la navigation.

Demãdes ordinaires de ceux qui informent la Nouvelle-France.

Quelle est la plus belle & excellente mine.

ves, & plus outre, à mille lieuës loin de leur pai
y trouvent de belles mines sans rompre les ro
chers, éventer la terre, dirre en l'obscurité de
enfers (car ainsi faut-il appeller les mineres, o
l'on condamnoit anciennement ceux qui men
toient la mort) ils y trouvent, di je, de belles m
nes au profond des eaux, & au trafic des pell
teries & fourrures d'Ellans, de Castors, de Lo
tres, de Martres, & autres animaux dont ilz r
tirent de bon argent au retour de leurs voyag
auquels ils ne se plaindroient tant s'ilz n'y sentoi
vn ample profit. Ceci soit dit en passant po
ce qui regarde la Terre-neuve, laquelle ja
qu'elle soit peu habitee, & en vn climat af
froid, neanmoins est recherchee d'un gra
nombre de peuple qui lui va tous les ans ren
hommage de plus loin qu'on ne fait les p
grans Roys du monde, lesquels on caresse & h
nore bien souvẽt plus pource qu'ilz sont ric
& peuvent enrichir les autres, que par deve
Ainsi en fait-on à cette terre: de laquelle si
retire tant d'utilité, il faut estimer que celles
sont en plus haute élevation de soleil sont be
coup plus à prisser & estimer, d'autant qu'a
l'abondance de la mer elles ont ce que l'on p
esperer de leur culture, sans qu'il soit besoin
se travailler pour des mines d'or & d'arge
desquelles nôtre France Orientale se passe bi
& ne laisse d'être aussi florissante que les p
dont elle est environnee. Dequoy nous pa
rons plus amplement cy-aprés selon que le
jet se presentera.

Excellence de la Terre-neuve.

Conjectures sur le peuplement des Indes Occidentales, & consequemment de la Nouvelle France comprise sous icelles.

CHAP. III.

JE sçay que plusieurs étonnez de la découverte des terres de ce monde nouveau que l'on appelle Indes Occidentales, ont exercé leur esprit à rechercher le moyen, par lequel elles ont peu être peuplees aprés le Deluge : ce qui est d'autant plus difficile, que d'vn pole à l'autre, ce monde là est separé de cetui-cy d'vne mer si large, que les hommes ne l'ont jamais (ce semble) ni peu, ni osé traverser jusques à ces derniers siecles, pour découvrir nouvelles terres: du moins n'en est il point une mention en tous les liures & memoires qui nous ont esté laissez par l'Antiquité. Les vns ont servi de quelques propheties & revelations de l'Ecriture sainte tirees par les cheveux, pour dire les vns que les Hespagnols, les autres que les Iuifs devoient habiter ce nouveau monde. D'autres ont pensé que c'étoit vne race de Cham porrée par punition de Dieu, lors que Iosue commença d'entrer en la terre de Canaan, & en prendre possession, l'Ecriture sainte témoignant que les peuples qui y habitoient furent tellement épouvantez, que le courir leur faillit tous: & ainsi pourroit estre attribué que les majeurs & ancestres des Canari-

Premiere opinion.

Abdias chap. 1. vers 25. & 4. Esd. 13. vers 45. 46. 47.

Deuxiéme opinion.

quains & autres de delà, chassez par les e
fans d'Israël de quelques contrees de ces pa
de Cha[illegible], estans mis dans des vaisseaux à
merci de la mer, auroient esté jettés & seroie
abordés en cette terre de l'Amerique, Cho
qui semble estre confirmee par ce qui est éc
en la Sapience dite de Salomon, à sçauoir que l
Sap. 12. Chananéens avant l'entree des enfans d'Isra
vers. 4. 5. en leur terre estoient anthropophages, c'est à
re mangeurs de chair humaine, comme sont pl
sieurs en cette grãde étéduë de païs. Et pour
aider encore à dire, j'adjouteray que plusie
des Ameriquains sautent par dessus le feu en i
sant leurs invocations à leurs Demons, ainsi q
faisoient les Chananeens. Mais il y a des raiso
encores plus probables que celle-ci; entre l
Troisiéme opinion. quelles ie diray que ceux là ne se sont point
loignez de la verité, qui ont estimé que quelqu
mariniers, marchãs, & passagers surpris de qu
que fortunal de vent en mer, à la violence d
quel ils n'auroient peu resister, auroient e
portés en cette terre, & là paraventure auroie
fait naufrage, si bien que se trouvans nuds, ils a
roient esté contraints de vivre de chasse &
pecherie, & se couurir des peaux des anima
qu'ils auroient tués, & ainsi auroient multip
& rempli cette terre seulement quelement (ca
n'y a préque que les rives de mer & des gran
rivieres habitees, du moins aux premieres ter
qui regardent la France, & sont en même par
lele) si bien qu'ores qu'auparavant ils eusse
quelque conoissance de Dieu, cela peu à p
s'est évanouï, faute d'instructeurs, comme no

yons qu'il est arrivé en tout le monde de deça
n apres le Deluge. Et plusieurs accidẽs echeux
cette façon, tant de la partie de l'Orient, que
Midi, & du Nort, & des païs y interposés, peu-
nt avoir causé le peuplement de cette terre
ccidentale en toutes parts.

Ce qui n'est sans exemple, méme qui nous est
milier. Car en l'an mil cinq cens quatre-vints
-huict le sieur Marquis de la Roche gentil-
mme Breton pretendant habiter la Nouvelle
nce, & y asseoir des colonies Françoises, sui-
nt la permission qu'il en avoit du Roy, il y
na quelque nombre de gens, lesquels (pource
il ne conoissoit encore le païs) il dechargea
le de Sable, qui est à vint lieues de terre fer-
plus au Su que le Cap-Breton, c'est à sçauoir
les quarante quatre degrez. Cependant il
n alla reconoistre & le peuple & le païs, &
rcher quelque beau port pour se loger. Au
our il fut pris d'un vent contraire qui le porta
vant en mer, que se voyant plus prés de la Frã-
que de ses gens, il continua sa route pardeça,
il fut peu apres prisonnier és mains du Sieur
c de Mercure, & demeurerent là ses hommes
pace de cinq ans vivans de poissons, & du lai-
ge de quelques vaches qui y furent portées il
environ quatre-vints ans, du temps du Roy
nçois I. par le Sieur Baron de Leri, & de saint
t, Vicomte de Guru, lequel ayant le courage
rté à choses hautes, desiroit s'établir par-delà,
y donner commencement à vne habitation de
nçois; mais la longueur du voyage l'ayant
n long temps tenu sur mer, il fut contraint

Voyage du sieur Marquis de la Roche en la Nouvelle France.

Voy ci dessous liv. 3. ch. 32.

de décharger là son bestial, vaches & pourceaux faute d'eaux douces & de paturages: & des chairs de ces animaux aujourd'hui grandement multipliés, ont vécu les gens dudict Marquis, tout le temps qu'ils ont été en cette Ile. En fin le Roy étant à Rouën commanda à vn pilote de les aller recueillir lors qu'il iroit à la pecherie des Terres-neuves. Ce qu'il fit, & d'un nõbre de quarante ou cinquante, en ramena vne douzaine, qui presenterent à sa Majesté vétuz de peaux de loup-marins. Voila comme les peuples Sauvages peuvent avoir été multipliés. Et qui eût laissé là perpetuellement ces hommes avec nombre de femmes, ilz fussent (ou leurs enfans) devenuz semblables aux peuples de la Nouvelle France, & oussent peu à peu perdu la connoissance de Dieu. Et sur cette consideration ie poutre m'écrier avec l'Apôtre saint Paul: *O profondeur de richesses, & de la sapience, & de la connoissance de Dieu, que ses iugemens sont incomprehensibles, & ses voies impossibles à trouver! Car qui est, ce qui a conneu la pensee du Seigneur, ou qui a été son Conseiller?*

Aux Rom. 11. vers. 33.

Objection. Si quelqu'un allegue que ce que ie viens de dire n'a peu être fait pource que ce n'est la coutume de mener les femmes en mer. Ie repliquerai que cela est bon à dire en ce temps ici, mais que les premiers siecles ont été autres, auquels étoient les femmes plus vigoureuses, & avoient vn courage du tout mâle: au lieu qu'aujourdhui les deux ont appaltronni & l'un & l'autre sexe. Neantmoins encore voyons-nous quelquefois des femmes suivre leurs maris en mer. Et il faut qu'une pour en peupler tout vn pais; ai-

Reponse.

e le monde a multiplié par la fecondité de nô-
premiere mere.

Or pour revenir à mon propos, i'ay vn autre
gument, qui pourroit servir pour dire que ces
uples ont été portez là de cette façon, c'est à
re, par fortune de mer, & qu'ilz sont venuz de
elque race de gens qui avoient eté instruits en
loy de Dieu. C'est qu'vn iour comme le sieur
Poutrincourt discouroit par truchement à vn
apitaine Sauvage nommé *Chkoudun*, de nôtre
oy & religion, il répondit sur le propos du De-
ge, qu'il avoit bien oui dire dés long temps,
'anciennement il y avoit eu des hommes me-
hans léquels moururent tous, & y en vint de
eilleurs en leur place. Et cette opinion du De-
ge n'est pas seulement en la partie de la Nou-
lle-France, où nous avons demeuré, mais elle
t encore entre les peuples du Perou, léquels (à
que raconte Ioseph Acosta) parlent fort d'vn
eluge avenu en leur païs, auquel tous les hom-
es furent noyés, & que du grand lac *Titicaca* sor-
t vn *Viracocha* (qui est le plus grãd de tous leurs
ieux, lequel ils adorent en regardant au ciel,
omme createur de toutes choses) & ce *Viraco-*
a, s'arreta en *Tiaguanaco*, où l'on voit aujour-
hui des ruines & vestiges d'anciens edifices
rt étranges: & de là à *Cusco*. Ainsi recommen-
le genre humain à se multiplier.

Ie ne veux nier pourtant que ces grans païs
aient peu être peuplez par vn autre voye, ça-
oit que les hommes se multiplians sur la terre,
s'étendans toujours, comme ils ont fait par-
ça, en fin il y a de l'apparence que de proche en

Liure 1. ch. 25. de son hist. naturelle des Indes.

Quatriesme opinion.

proche ils ont atteint ces grandes provinces, soit par l'Orient, ou par le Nort, ou par tous les deux. Car ie tiens que toutes les parties de la terre ferme sont concatenées ensemble, ou du moins s'il y a quelque détroit, comme ceux d'Anian & de Magellan: c'est chose que les hommes peuvent aisément franchir. La consideration du passage des animaux est ce qui plus nous peut arreter l'esprit en ceci. Mais on peut dire qu'il a esté aisé d'y transporter les petits, & les grands sont d'eux-mémes capables de passer les detroits de mer, comme il est vray semblable que les Ellans ont passé de l'Europe Septentrionale en Labrador, en Canada, en la terre des Souriquois par le Nort: car nous sçavons de certaine science qu'ilz ne font pas difficulté de passer des bayes de mer, pour accourcir le chemin d'une terre à vne autre. Et nous lisons au premier voyage du Capitaine Iacques Quartier, que les ours passent aisément quatorze lieues de mer: En ayant lui-méme rencontré vn qui traversoit à nage la mer qui est entre la terre ferme & l'ile aux oiseaux.

Mais quand ie considere que les Sauvages ont de main en main par tradition de leurs peres, vne obscure conoissance du Deluge, il me vient au devant vne autre conjecture du peuplement des Indes Occidentales, qui n'a point encore esté mise en avant. Cat quel empéchement y a-il de croire que Noé ayant vécu trois cens cinquante ans aprés le Deluge, n'ait luy méme eu le soin & pris la peine de peupler, ou plustost repeupler ces pais là? Est-il à croire qu'il soit demeuré vn si lõg espace de temps sans avoir fait & exploité beau-

Belle conjecture, qui est la cinquiéme opinion.

coup de grandes & hautes entreprises? Luy qui étoit grand ouvrier, & grand pilote, sçavoit-il point l'art de faire vn autre vaisseau (car le sien étoit demeuré arreté aux montagnes d'Ararat, c'est à dire de la grande Armenie) pour reparer la desolation de la terre? Luy qui avoit la conoissance de mille choses que nous ne sçavons point, par la traditive des sciences infuses en nôtre premier pere, duquel il peut avoir veu les enfans, ignoroit-il ces terres Occidentales, où par-aventure il avoit pris naissance? Certes en tout cas il est à presumer qu'ayt l'esprit de Dieu, & à r'établir le monde par vne speciale election du ciel, avoit (du moins par renommee) conoissance de ces terres là, auquelles il ne luy a point eté plus difficile de faire voile, ayant peuplé l'Italie, que de venir du bout de la mer Mediterranée sur le Tibre fõder son *Janiculum*, si les histoires prophanes sont veritables, & par mille raisons y a apparence de le croire. Car en quelque part du monde qu'il se trouvat, il étoit parmi ses enfans. Ne luy a, di-je, point esté plus difficile d'aller du détroit de Gibraltar en la Nouvelle-France, ou du Cap-Vert au Bresil, qu'à ses enfans aller en Java, ou en Iapan, planter leur nom: ou au Roy Salomon de faire des navigations de trois ans: lesquelles quelques vns des plus sçavans de nostre siecle dernier passé, & entre autres François Vatable, disent avoir eté au Perou, d'où il faisoit apporter cette grande quantité d'or d'Ophir tres-fin & pur tant celebré en la sainte Ecriture.

Noé a mené des peuples en Italie

1. des Rois 10.

Que si (la chose presupposée de cette sorte)

ceux des Indes Occidentales n'ont conservé
sacré depos de la conoissance de Dieu, & l
beaux enseignemens qu'il leur pouvoit av
laissés, il faut considerer que ceux du monde
deça n'ont pas mieux fait. Sõme cette cõjectu
me semble fondee en aussi bonne & meilleu
raison que les autres. Et de telle chose ayant
Platon quelque sourde nouvelle, il en a parlé
son Timée comme vn homme de son païs, là
il a discouru de cette grãde ile Atlantique laqu
le comme il ne voyoit point, ny personne q
y eût eté de son temps, il a feint que par
grand deluge elle avoit esté submergee dans
mer. Et aprés lui Æliã au troisieme de son histo
re Des choses diverses, rapporte chose préq
seblable, quoy qu'il croye que ce soit fab
& dit selon Theopompus, que jadis il y
,, fort grande familiarité entre Mydas Phrygien
,, Silenus. Ce Silenus etoit fils d'vne Nymp
,, de condition inferieure aux Dieux, mais plus n
,, ble que celle des mortels. Apres avoit tenu p
,, sieurs propos ensemble, Silenus adjouta q
,, l'Europe, l'Asie & la Libye estoient des enviro
,, nees de l'Ocean, mais qu'il y avoit vne terre f
,, me par-delà ce monde ici de grandeur infi
nourrisant de grans animaux, & des homm
deux fois aussi grans, & vivans deux fois aut
,, que nous: qu'il y avoit de grandes cités, diver
,, façons de vivre, & des loix contraires aux nôt
,, Par aprés il dit encores que cette terre poss
,, grande quantité d'or & d'argent, si bien qu'
,, tre les peuples de delà, l'or est moins estimé
,, le fer entre nous. &c.

Ælian.

Tels sont les Patagons.

Qui considerera ces paroles, il trouvera qu'el-
s ne sont du tout fabuleuses: & conclura qu'és
emiers siecles les hommes ont eu conoissance
l'Amerique, & autres terres y continentes, &
ne pour la longueur du voyage les hommes
ssans d'y aller, cette conoissance est venuë à
eant, & n'en est demeuré qu'une obscure re-
ommee. Car Pline méme se plaint que de son
mps les hommes étoient appoltronnis & la
avigation tellemẽt refroidie, qu'il ne se trouvoit
us de gens entendus à la marine, de sorte que
s côtes de terres se reconoissoient mieux par
s écrits de ceux qui ne les avoient jamais veuës,
ue par le dire de ceux qui les habitoient. On ne
soucie plus (dit-il) de chercher de nouvelles
rres, ni méme de conserver la conoissance de
lles qui sont des-ja trouuées, quoy que nous
yons en bonne paix, & que la mer soit ouverte
ouvre ses ports à vn chacun pour les recevoir.
insi les iles Fortunees (qui sont les Canaries)
ans eté és plus prochains siecles apres le De-
ge fort conuës, & frequentees, cette conois-
nce s'est perduë par la nonchalance des hom-
es, jusques à ce qu'vn Gentil-homme de Picar-
e Guillaume de Betancourt les decouvrit és
erniers siecles, comme nous dirons cy-apres.
Et pour vne derniere preuve de ce que i'ay dit
-dessus, par vne conjecture vray-semblable que
s siecles plus reculés ont eu conoissance de tér-
s Occidentales d'outre l'Ocean, i'adjoutéray
ce que les Poetes anciens ont tant chanté des
etporides, lesquelles ayans mis au Soleil cou-
aut, elles peuvent beaucoup mieux être ap-

Pline liv. 2. ch. 46.

Chapitre 23 de ce liure.

propriées aux iles des Indes Occidentales, qu'a
Canaries, ni Gorgones. En quoy volontiers
m'arreteray à ce que le méme Pline, sur vne ch
se pleine d'obscurité, recite qu'un Statius Seb
sus employa quarante iours à naviger depuis l
Gorgones (qui sont les iles du Cap Verd) jusqu
aux Hesperides. Or ne faut-il point quaran
jours, ains seulement sept ou huict, pour aller d
Gorgones aux iles Fortunées (où quelques v
mettent les Hesperides) n'y ayant que deux ce
lieuës de distance. Surquoy ie conclus quel
Hesperides ne sont autres que les iles de Cub
l'Hespagnole, la Iamaique, & autres voisines
golfe de Mexique.

Pline 6. chap. 13.

Quant au dragon qu'on disoit garder les po
mes d'or des Hesperides, & aucun n'y entroit,
anciens vouloient signifier les détroits de m
qui vont en serpentant parmi ces iles, au cour
déquels plusieurs vaisseaux s'estoient perdus,
qu'on n'y alloit plus. Que si le grand Hercule
esté, & en a ravi des fruits, ce n'est pas chose é
gnee de sa vertu.

limites de la Nouuelle-France, & sommaire du voyage de Iean Verazzan Capitaine Florentin en la Terre-neuve, aujourd'hui dite La Floride, & en toute cette côte jusques au quarantiéme degré. Auec vne briéve description des peuples qui habitent ces contrees.

CHAP. IV.

AVANT parlé de l'origine du peuple de la Nouvelle-France, il est à propos de dire quelle est l'étenduë & situation de la province, quel est ce peuple, les mœurs, façons & coutumes d'icelui, & ce qu'il y a de ticulier en cette terre, suivant les memoires e nous ont laissé ceux qui premiers y ont eté, ce que nous y avons reconu & observé durant emps que nous y avons sejourné. Ce que ie y, Dieu aydant, en six livres, au premier dé- ls seront décrits les voyages des Capitaines azzan, Ribaut, & Laudonniere en la Floride; second ceux qui ont eté faits souz le sieur de egagnõ en la Frãce antarctique du Bresil: Au siéme ceux du Capitaine Iacques Quartier e Samuel Champlein en la grande riviere de ada: Au quatriéme ceux des sieurs De Monts e Poutrincourt sur la côte de la Terre neuve est baignee du grand Ocean jusques au qua-

Division de la premiere histoire.

rantiéme degré: Au cinquiéme ce qui s'est fait en ce sujet depuis nôtre retour en l'an mille six cens sept; & au sixiéme les mœurs, façons & coutumes des peuples déquels nous avons à parler.

Etendue de la Nouvelle France.

Ie comprens donc sous la Nouvelle-France tout ce qui est au-deça du Tropique de Cancer jusques au Nort, laissant la vendication de la France Antarctique à qui la voudra & pourra debattre, & à l'Hespagnol la jouïssance de ce qui est au-delà de nôtredit Tropique. En quoy ie ne veux m'arréter au partage fait autrefois par le Pape Alexãdre sixiéme entre les Rois de Portugal & de Castille, lequel ne doit prejudicier au droit que nos Rois se sont justement acquis sur les terres de conquête, telles que sont celles dont nous avons à traiter, d'autant que ce qu'il en a fait a esté comme arbitre de chose debattue entre ces Rois qui ne les appartenoit non plus qu'à vn autre. Et quand en autre qualité ledit Pape en auroit ainsi ordonné outre que son pouvoir (hors son domaine) est purement spirituel, il est à disputer s'il pouvoit ou devoit partager les enfans puisnez de l'Eglise sans y appeller l'aîné.

Limites de la Nouvelle France.

Ainsi nôtre Nouvelle-France aura pour limites du coté d'Ouest la terre jusques à la mer dite Pacifique, au deça du Tropique de Cancer. Au Midi les iles & la mer Atlantique du coté de Cuba & l'île Hespagnole: Au Levant la mer du Nort qui baigne la Nouvelle-France: & au Septentrion, celle terre qui est dite incognue vers la mer glacée jusques au pole arctique. En ce coté quelques Portugais & Anglois ont fait

s courses jusques aux soixantieme & septan-
me degrez pour trouver passage d'vne mer à
utre par le Nort: mais apres beaucoup de tra-
il ils ont perdu leurs peines, soit pour les trop
andes froidures, soit par defaut des choses ne-
ssaires à poursuivre leur route.

En l'an mille cinq cens vingt-quatre, Iean Ve-
zzan Florentin fut envoyé à la decouverte des 1524.
rres par nôtre Roy Tres-Chrétien François
emier, & de son voyage il fit vn rapport à sa
ajesté, duquel je representeray les choses prin-
pales sans m'arreter à suivre le fil de son dis-
urs. Voici donc ce qu'il en écrit: Ayans outre-
ssé l'ile de Madere, nous fumes poussez d'vne
rrible tempéte, qui nous guidãt vers le Nort,
Septentrion, apres que la mer fut accoisée
ous ne laissames de courir la méme route l'es-
ce de vingt-cinq jours, faisans plus de quatre
ns lieuës de chemin par les ondes de l'Ocean:
nous découvrimes vne Terre-neuve, non ja-
is (que l'on sçache) conuë, ni découverte
r les anciens, ni par les modernes: & d'arrivée
e nous sembla fort basse: mais appro-
ans à vn quart de lieuë, nous conumes par les
ans feux que l'on faisoit le long des havres, &
ées de la mer, qu'elle étoit habitée, &
'elle regardoit vers le Midy: & nous mer-
ns en peine de prendre port pour surgir &
oir conoissance du pays, nous navigames
s de cinquante lieuës en vain: si que voyans
e toujours la côte tournoit au Midi, nous
liberames de rebrousser chemin vers le
ort, suivant nôtre course premiere. Et fin,

Premiere découverte de la Terre-neuve, depuis appellée la Floride.

Feux que font les Sauvages és riviés de la mer.

voyant qu'il n'y avoit ordre de prendre por
nous surgimes en la côte, & envoyames vn esq
vers terre, où furent veuz grand nombre des h
bitans du païs qui approcherent du bord de
mer, mais dés qu'ilz virent les Chrétiens proch
d'eux ilz s'enfuirent, non toutefois en telle so
qu'ils ne regardassent souvent derriere eux, & n
prinssent plaisir avec admiration de voir ce qu'
n'avoiẽt accoutumé en leur terre: & s'ébahissoi
& des habits des nótres, & de leur blancheur
effigie, leur montrans où plus commodément i
pourroient prendre terre, &c. Puis adjoute: I
vont tout nuds, sauf qu'ilz couvrent leurs parti
honteuses, avec quelques peaux de certains an
maux qui se rapportent aux martres, & ces pea
sont attachees à vne ceinture d'herbe qu'ilz fo
propre à ceci, & fort étroite, & tissuë gentillemẽ
& accoutree avec plusieurs queuës d'autres an
maux qui leur environnent le corps, & les co
vrent jusques aux genoux: & sur la téte aucu
d'eux portent comme des chapeaux, & guirla
des faites de beaux pennaches. Ce peuple est
couleur vn peu bazannee, comme quelques M
res de la Barbarie qui avoisinent le plus de l'E
rope: ont les cheveux noirs, touffus, & non gu
res longs, & léquels ilz lient tout vnis & dro
sur la téte, tout ainsi faits que si c'étoit v
queuë. Ilz sont bien proportionnez de membr
de stature moyenne, vn peu plus grans que no
ne sommes, larges de poitrine, lus bras forts
dispos, comme aussi ils ont & pieds & jamb
propres à la course, n'ayant rien qui ne soit bi
proportionné, sauf qu'ils ont la face large, qu

Sauvages s'enfuient à l'abord des Chrétiens.

Description des Sauvages de la Terre-neuve.

Couleur.

Proportion de corps.

e non tous, les yeux noirs & grans, le regard
ompt & arreté. Ils sont assez foibles de force,
is subtils & aigus d'esprit, agiles & des plus
ans & vites coureurs de la terre.

Or quant au plan & sit de cette terre & de l'o-
e maritime, elle est toute couverte de menu sa-
on qui va quelques quinze piés en montant,
s'étend comme de petites collines & côteaux
ans quelques cinquante pas de large: & navigat
s outre on trouve quelques ruisseaux & bras
mer qui entrent par aucunes fosses & canaux,
uels arrousent les deux bords. Apres ce on
t la terre large, laquelle surmonte ces havres
neux, ayant de tres belles campagnes & plai-
, qui sont couvertes de bocages & forets tres-
ffuës, si plaisantes à voir que c'est merveille:
es arbres sont pour la plusparts lauriers, pal-
ers, & hauts cyprés, & d'autres qui sont inco-
s à nôtre Europe, & lesquels rendoient vne o-
r tres-suave, qui fit penser aux François que
pais participant en ci-sconference avec l'Orie-
peut être qu'il ne soit aussi abondant en dro-
s & liqueurs aromatiques, comme encore la
e donne assez d'indices qu'ellen'est sans avoir
mines d'or, & d'argent & autres metaux. Et
encore cette terre abondante en cerfs, daims,
lievres. Il y a des lacs & étangs en grand nom-
& des fleuves & ruisseaux d'eau vive, & des
eaux de diverses especes, pour ne laisser chose
puisse seruir à l'usage des hommes.

ette terre est en elevation de prestes que-
degrez, ayant l'air pur, serein, & tem-
, & temperé entre chaud & froid, & na-

Situation de la Terre neuve, dite la Floride.

Rapport de la Terre-neuve.

Elevation de la Terre-neuve, dite la Floride.

sinon en point que les vents violents & impetue
soufflent & bespirent en cette region, y regne
le vent d'Orient & d'Occident, & sur tout
Eté, y étant le ciel clair & sans pluie, si ce n'est
quelquefois le vent Austral soufflé, lequel fait
lever quelques nuages & brouillas, mais cela
passe tout soudainement, & revient la premie
clarté. La mer y est quoye, & sans violence
tourbillonnemens de flots, & quoy que la pl
soit basse & sans aucun port, si n'est-elle point
chense aux navigans, d'autant qu'il n'y a
un écueil, & que jusques à rez de terre à cinq
six pas d'icelle, on trouve sans flux ny reflux
pées d'eau. Quant à la haute mer on y peut fac
ment surgir, bien qu'une nef fût combat
de la fortune, mais prés de la rade il y fait dan
reux. Par cette description peut-on recone
que ledit Verazzan est le premier qui a décou
cette côte qui n'avoit point encore de nom
quelle on appelle Terre-neuve, & depuis a été
pellée la Floride par les Hespagnols, soit
pource qu'ils en eurent la veue le jour de Pas
flories, ou pource qu'elle est toute verte & fl
sante, & que même les eaux y sont couve
d'herbes verdoyantes, étant auparavant no
mée *Jaquaca* par ceux du païs.

Mer sans flux ni reflux.

Quant à ce qui est de la nature du peupl
cette contrée, nos François en parlent tou
tement que les Hespagnols, aussi étans nat
lemẽt plus humains, doux, & courtois, ils y ont
ceu meilleur traitement. Car Iean Ponce y
allé à la découverte, & ayant mis pied à terr
me il vouloit jetter les fondemens de que

Nature du peuple de la Floride

Hespagnols mal traités en la Floride

tadelle ou fort, il y fut si furieusement attaqué
r vn soudain choc des habitans du païs, qu'ou-
e la perte d'un grand nombre de ses sol[illegible], il
eceut vne playe mortelle, dont il mourut
rés; ce qui mit son entreprise à neant, & ne re-
ourent pour lors les Hespagnols que cet em-
oit où ils pretendoient se pitcher.

Depuis encore Ferdinand Soto riche des dé-
ouilles du Peru, aprés avoir enlevé les thresors
Atabalipa, desireux d'entreprendre choses
andes, fut envoyé en ces parties-là par Charles
Empereur avec vne armée en l'an mille cinq
ns trente-quatre. Mais comme l'avarice in-
iable le poussoit, recherchant les mines d'or
eulement que de se fortifier, cependant qu'il estoit
insi vagabond, & ne trouvant ce qu'il cherchoit
espoir, il mourut de vermongne & de duell,
ses soldats qui deçà, qui delà, furent assqui-
s en grand nombre par les Barbares. De re-
ef en l'an mille cinq cens quarante-huit, fu-
envoyez d'autres gens par le mesme Char-
ls, lesquels furent traitez de même, & quel-
ns écorchez, & leurs peaux attachées aux
rtes de leurs temples.

Nôtre Florentin Verazzan s'étant (comme il
à presumer) comporté plus humainement en-
s ces peuples, n'en receut que toute courtoi-
& pourtant dit qu'ils sont si gracieux & hu-
ins, qu'eux (c'est à dire les François) voulans
voir quelle estoit la gent qui habitoit le long
cette côte, envoyerent vn jeune matinier, le-
l sautant en l'eau (pource qu'ils ne pouvoient
ndre terre, à cause des flots & courans) afin de

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

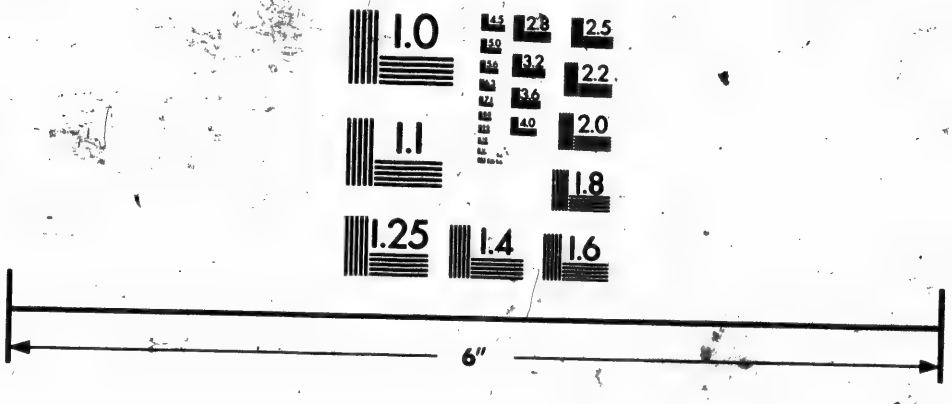

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

donner quelques petites douceurs à ce peuple, les leur ayant jetées de loin (pource qu'il se méfioit d'eux) il fut poussé violemment par les vagues sur la rive des Indiens (ainsi les appelle-rons) qui voyans un tel estat le prennent & le portent bien loin de la marine, au grand étonnement du pauvre matelot, lequel s'attendoit qu'on l'alloit sacrifier, & pour ce sujet il s'en fay de, & aussi contre nature il se mit les herbages ou choses que peusse l'affoncer. Ayans mis au pied d'un chaud à l'objet du soleil ils le dépouillerent tout nud, & ébahissans de la blancheur de sa chair, allumerent un grand feu, le firent repeindre & repeindre sa force: & ce fut lors que tout ce pauvre jeune homme que ceux qui étoient au bateau estimoient que ces Indiens le deussent massacrer, immoler, & manger sa chair en ce grãd brazier, puis en prendre leur repas, ainsi qu'font les Cannibales. Mais il en avoit tout autrement. Ce n'a entrepris ses esprits, & puis quelque temps apres, il leur fit signe qu'il s'en vouloit retourner au navire, où avec grande envie il le recommanda d'accoller sous mon gouvernement. Et pour donner plus d'asseurance, ils luy firent largesse de leur, & s'approcherent jusques à tãt qu'il fut la nuit.

Description d'autres terres & peuples situez plus au Nort.

Vetements. Vistuailles

Ayans traversé pais quelque centaine de lieues en tirant vers la côte, qui est aujourd'hui appellée Virginie, ils vindrent à une autre contrée plus belle & plaisante que l'autre, & où les habitans étoient plus blancs, & qui se vêtoient de certaines herbes pendantes aux rameaux des arbres, lesquelles ils tissent avec cordes de chanvre sauvage, dont il en a grande abondance.

ils vivent de legumes, lesquels ressemblent aux
pois, & de poissons, & d'oiseaux qu'ils prennent
arrets, & avec leurs arcs, les fléches desquels
sont faites de roseaux, & de cannes, & le bout armé
d'arrêtes de poisson, ou des os de quelque bête.
Ils vsent de cannes & vaisseaux tout d'vne piece
comme les Mexiquains, & y est le paisage &
terroir fort plaisant, fertil, & plantureux, bocageux & chargé d'arbres, mais non si odoriferes, *Arbres moins odorans que devant. Et pourquoy.*
cause que la côte tire plus vers le Septentrion, & par ainsi étant plus froide, les fleurs & fruits
ont sa vehemence en l'odour que celle des vns
des susdites.

La terre y porte des vignes & raisins sans culture, & ces vignes vont se haussant sur les arbres, *Vignes.*
ainsi qu'on les voit accoutrees en Lombardie, & en plusieurs endroits de la Gascogne, & est ce
fruit bon, & de même gout que les nôtres, & bien qu'ils n'en facét point de vin, si est-ce qu'ils
en mangent, & s'ils le cultivent, cet arbrisseau, à
tout le moins otent-ils les feuillages qui lui peuvent nuire & empêcher que le fruit ne vienne à
maturité.

On y voit aussi des roses sauvages, des lis, des *Fleurs.*
violettes, & d'autres herbes odoriferantes & qui
sont differentes des nôtres.

Et quant à leurs maisons, elles sont faites de bois *Maisons.*
sur les arbres, & en d'aucuns endroits n'ont
autre gite que la terre, ni autre couverture que le
ciel, & par ainsi la sont ceux logés à l'enseigne
du Croissant, comme aussi sont ceux qui se tiennent le long de ces terres & rives de la mer.

Somme nôtre Verazzan decrit fort amplement

toute cette côte, laquelle il a vniverselleme[illegible]
vené jusques aux Terres-neuves où se fait la pe[illegible]
cherie des morues.

Mais d'autant qu'en nôtre navigation dernie[illegible]
re sous la charge du sieur de Poutrincourt, [illegible]
l'an mille six cens six, nous n'avõs decouvert qu[illegible]
jusques au quarantiéme degré, afin que le lecte[illegible]
ait la piece entiere de toute nôtre Nouvelle
France conuë, ie coucheray ici ce que le mém[illegible]
moire a laissé d'un pays qu'il decrit, & lequel
fait en même élevation qu'est la ville de Rom[illegible]
à sçavoir à quarante degrez de la ligne, qui e[illegible]
vne partie du païs des Armouchiquois, car il n[illegible]
donne pas de nom à pas vn des lieux qu'il a veu.

Mœurs des peuples qui sont par les 40. degrez.

Il dit donc qu'il vit deux Rois (c'est à dire Cap[illegible]
taines) & leur train, tous allans nuds, sauf que l[illegible]
parties honteuses sont couvertes de peau, soit d[illegible]
cerf ou d'autre sauvagine; hommes d[illegible]
leaux & courtois sur tous autres de [illegible] côt[illegible]
ne se soucians d'or, ni d'argent, comme aussi [illegible]
ne tenoient en admiration ni les miroirs, ni [illegible]
lueur des armes des Chrétiens: seulement s'e[illegible]
querroient comme on avoit mis ceci en œuv[illegible]

Logis.

Vit leurs logis qui étoient faits comme les chas[illegible]
d'vn lit, soutenus de quatre piliers, & couverts [illegible]
certaine paille, comme nos nates, pour les d[illegible]
fendre de la pluie: Et s'ils avoient l'industrie [illegible]
bâtir comme par-deça, il leur seroit fort aisé, [illegible]
cause de l'abondãce de pierres qu'ils ont de to[illegible]
tes sortes: les bords de la mer en étans tout co[illegible]

Marbre. Le Jo.

vers, & de marbre & de jaspe, & autres aspec[illegible]
Ils changent de place, & transportent leurs ca[illegible]
nes toutes les fois que bon leur semble, ayans [illegible]

ion dressé vn logis semblable, de chacun pe-
de famille y demeurant avec les siens, si bien
'on verra en vne loge vint & trente personnes. Etans malades ilz se guerissent avec le feu, meurent plus de grande vieillesse que d'autre ose. Ilz vivent de legumes, comme les autres e nous avons dit, & observent le cours de la ne lors qu'il faut les semer. Ilz sont aussi fort coyables envers leurs parens lors qu'ilz meu-nt, ou sont en aduersité: car ilz les pleurent & ignent: & étans morts ilz chantent ie ne sçay, ch vers ramentevans leur vie passée.

Guerison des maladies.

Sauvages observans le cours de la Lune pour semer.

Voila en somme la substance de ce que nóre apitaine Florentin écrit des peuples qu'il a dé-uuerts. Quelqu'vn dit qu'étant parvenu au p-Breton (qui est l'entrée pour cingler vers la ande riviere de Canada) il fut pris & dévoré s Sauvages. Ce que difficilement puis-je croi. puis qu'il fit la relation susdite de son voyage Roy, & attendu que les Sauvages de cette ter-là ne sont point anthropophages, & se con-tent d'enlever la teste de leur ennemi. Bien vray que plus avant vers le Nort il y a quel-e nation farouche qui guerroye perpetuelle-ent nos mariniers faisans leur pecherie. Mais ntens que la querele n'est pas si vieille, ains est puis vingt ans seulement, que les Malouins rent vne femme d'vn Capitaine, & n'en est ine encor la vengeance assouvie. Car tous ces ples barbares generalement appetent la ven-nce, laquelle ils n'oublient jamais, ains en llent la memoire à leurs enfans. Et la religion rétienne a cette perfection entre autres cho-

Opinion sur la mort de Verazzan.

ses, qu'elle modere ces passions effrenees, remettant bien souvent l'injure, la justice, & l'execution d'icelle au jugement de Dieu.

Voyage du Capitaine Iean Ribaut en la Floride: Les découvertes qu'il y a faite: & la premiere demeure des Chrétiens & François en cette province.

CHAP. V.

TANT que portez de la maree & du vent tout ensemble nous avons passé les bornes de la Floride, & soyons parvenuz jusques au quarantiéme degré, toutefois il n'y aura point danger de tourner le Cap en arriere & tenter sur noz brisées, d'autant que si nous voulons passer outre nous entrerons sur les bassures de Malebarre, terre d'Armouchiquois en danger de nous perdre, si n'est que nous voulions tenir la mer: mais ce faisant nous ne reconoistrons point les peuples le subjet desquels nous nous sommes mis sur le grand Ocean. Repournons donc en la Floride, car i'entens que depuis nostre departt le Roy y a envoyé gens pour y dresser des habitations & colonies Françoises.

Voyle Chap. 7. du livre 6. où est parlé de Malebarre.

Iaçoit donc que selon l'ordre du temps il seroit convenable de rapporter ici les voyages du Capitaine Iacques Quartier, toutefois il me semble meilleur de continuer ici tout d'vne suite le discours de la Floride, & montrer comme noz François y envoyez de par le Roy l'ont premiers habitee, & ont traité alliance & amitié avec les Capitaines & Chefs d'icelle.

en l'an mille cinq cents soixante deux l'Admi- 1562.
de Chastillon Seigneur de loüable memoire,
ne qui s'enveloppe trop avant aux partialitez
de la Religion, desireux de l'honneur de la
nce fit en sorte envers le jeune Roy Charles
porté de lui-même à choses hautes, qu'il
ma bon d'envoyer nombre de gens à la Flo-
pour lors encores inhabitée de Chrétiens,
d'y établir le nom de Dieu souz son autho-
De cette expedition fut ordonné chef Iean *Voyage de Iean Ri-*
ut, homme grave & fort experimenté en la *baut en la Floride.*
de la marine, lequel aprés avoir receu le
mandement du Roy se mit en mer le 18. de
ier accompagné de deux Roberges qui lui
ent esté fournies, & d'vn bon nombre de
dishommes, ouvriers & soldats. Ayant donc
gé deux mois il prit port en la Nouvelle
ce terrissant pres vn cap, ou promontoire,
relevé de terre, pour ce que la côte est toute
(ainsi que nous avons veu ci dessus en la
ription du voyage de Iean Verazzan) & ap-
ce cap *le Cap François* en l'honneur de nôtre *Cap Fran-*
ce. Ce cap distant de l'Equateur d'environ *çois.*
dégrez.
ce lieu laissant la côte de la Floride qui
courbe directement au Midi vers l'île de
finissant comme en pointe triangulaire, il
va vers le Septentrion, & dans peu de temps
ouvrit vne fort belle & grande riviere, la
oeil voulut reconoitre, & arrivé au bord d'i-
le peuple le receut avec bon accueil, lui fai-
resens de peaux de chamois: & là non loin
mbourchure de ladite riviere, il fit plantes

Armoiries de France plantées dans la riviere de May en la Floride.

dans la riviere même vne colonne de pierre de taille sur vn côteau de terre sablonneuse, en laquelle les armoiries de France étoient empreintes & gravées. Et entrant plus avant pour recognoitre le païs il s'arresta en l'autre côté d'icelle riviere, où ayant mis pied à terre pour prier Dieu & lui rendre graces, ce peuple cuidoit que les François adorassent le Soleil, par-ce qu'en priant ils dressoient la veuë vers le ciel. Le Capitaine des Indiens de ce côté de la riviere (que l'historien de ce voyage appelle Roy) se presente aud. Ribaut d'vn panache d'aigrettes taint en rouge, d'vn panier fait avec des palmites, tissu fort artificiellement, & d'vne grande peau figurée par toute de divers animaux sauvages si vivement representés & pourtraits que rien n'y restoit que la vie.

Presens des Indiens aux François.

Le Capitaine François en reciproque lui bailla des petits brasselets d'étain argentez, vne sorpe, vn miroir, & des couteaux, dont il fut fort content, & au contraire contristé du departt des François, auquels à l'adieu il fit don de grande quantité de poissons. De-là traversans la riviere ces peuples se mettoient jusques aux aisselles pour recevoir les nôtres avec presens de mil & meures blanches & rouges, & pour les porter à terre. Là ils allerent voir le Roy (que j'aime mieux nommer Capitaine) de ces Indiens, lequel ils trouverent assis sur vne ramée de cedres & de lauriers, ayant prés de soy ses deux fils beaux, puissans au possible, & environné d'vne troupe d'Indiens, qui tous avoient l'arc en main & vne trousse pleine de fleches sur le dos merveilleusement bien en conche.

Presens du Capitaine Ribaut aux Indiens.

Vers à soy.

En cette terre y a gr

de pierre de
nenis, est la
ent empreint
: pour reco
té d'icelle ri
ur priez Dieu
doit que le
e qu'on prian
Le Capitaine
(que l'histo
présente audi
aine est rouge
ssu fort artif
urée par tou
ement repre
oit que la vie
que lui baill
ré, vne serpe
fut fort con
epart des Fr
on de grand
dans la riviere
aisselles po
le mil & me
porter à ten
j'aime mie
ns, lequel
e cedres &
ux fils beam
é d'vne tro
c en main &
merveillés
terre y a gr

gentiné de vers à soye, à cause des meuriers. Et pour ce que nos gens y arriverent le premier jour de May, la riviere fut nommée du nom de ce mois. *R. de May.*

De là poursuivans leur route ils trouverent vne autre riviere laquelle ils nommerent Seine pour la ressemblance qu'elle a avec nôtre Seine. *Seine.* passans outre vers le Nord-est trouverent en-core vne autre riviere qu'ils nommerent Somme, *Somme.* où y avoit vn Capitaine non moins affable que les autres. Et plus outre encore vne autre qu'ils nommerent Loire. Et consequemment *Loire.* plusieurs autres, esquelles ils imposerent les noms de nos rivieres de Charente, Garonne, & Giron-*Charente. Garonne. Gironde.* de, & les deux autres ils les appellerent Belle, & *Belle.* Grande, toutes ces neuf rivieres en l'espace de *Grande.* trente lieuës, les noms desquelles les Hespa-gnols ont changés en leurs Tables geographi-ques: & si quelques-vnes se trouvent où ces noms soient exprimés, nous devons cela aux Flamandois.

Et d'autant que celui qui est en plein drap-peut saisir où il veut, aussi nos François trouvans vne cette côte inhabitée de Chrétiens ils de-rent se loger à plaisir, & passans outre tou-jours vers le Nord-est trouverent vne plus belle & grande riviere, laquelle ils pensoient estre le Iordan, dont ils estoient fort desireux, *Iordan.* peut-estre, est cette ci même, car elle est des belles qui soit en toute cette vniverselle terre. La profondité y est telle, nommément que la mer commence à fluer dedans, que les plus grans vaisseaux de France, voire les ca-

raques de Vemise y pourroient entrer. Ainsi
mouillerent l'ancre à dix brasses d'eau, & appe
lerent ce lieu & la riviere mémo Le Port
Royal. Pour la qualité de la terre il ne se pe
tien voir de plus beau, car elle étoit couuerte ce
verte de hauts chenes & cedres en infinité, &
dessus d'iceux de lentisques de si suave ode
que cela seul rendoit le lieu desirable. Et chem
nans à travers les ramées ilz ne voyoient aut
chose que poules d'Indes s'envoler par les f
rets, & perdris grises & rouges quelque peu d
ferentes des nôtres, mais principalement
grandeur. Ils entendoient aussi des cerfs bro
parmi les bois, des ours, loup-cerviers, leopa
& autres especes d'animaux à nous incon
Quant à la pechonie vn coup de faine étoit s
fisat pour nourrir vn tour entier tout l'equipa

Cette riviere est à son embouchement la
de cap en cap de trois lieuës Françoises. Ilz
netrerent fort avant dedans, & trouverent fo
Indiens, qui du cõmencement fuioiẽt à leur
nuë, mais par aprés furent bien-tot apprivois
se faisans des presens les vns aux autres, & v
loient ces peuples les retenir avec eux, leur p
mouans merveilles. En vn des bras de cette
viere trouvans lieu propre ilz planterent en
petite ile vne borne où étoient grauées
armes de France. Au reste ces peuples là so
heureux en leur façon de vivre, qu'ilz ne la v
droient pas quitter pour la nôtre. Et en cela
la condition du menu peuple de deçà bien m
rable (ie laisse à part le point de la religiõ) q
n'ont rien qu'avec vne incroyable peine &

Port Royal. Chenes, Cedres. Lentisques.

Poules d'Inde. Perdris.

Armes de France posées en vne ile.

La conditiõ des peuples de deçà plus miserable que celle des Indiens.

it, & ceux-là ont abondance de tout ce qui
er estre necessaire à vivre. Que s'ils se sont ha-
illez de velours & de satin, la felicité n'en gît
oint en cela, ains ie diray que la cupidité de
lles choses, & autres superfluitez que nous
pulons avoir, sont les bourreaux de nôtre vie.
r pour parvenir à ces choses, celui qui n'a son
ner prest, a besoin de merveilleux artifices,
uels bien souvent la conscience demeure in-
ressée. Mais encore chacun n'a-il point ces
ifices: car tel a envie de travailler qui ne trou-
pas quoy s'occuper: & tel travaille, à qui son
eur est ingrat: & delà mille pauvretés entre
ns. Et entre ces peuples tous sont riches, s'ils
oient la grace de Dieu, car la vraye richesse
monde, c'est d'avoir contentement. La terre
la mer leur donnent abondamment ce qu'il
r faut, ils en vsent sans rechercher les façons
deguiser les viandes, ni tãt de sausses qui bien-
vent contens, plus que le poisson. Et pour des-
oir se faire donner de la peinte. Quels ils n'ont
d'apparoir que nous, ils peuvẽt dire d'estre
t que nous n'avõs point libre la chasse du cerf
autres bêtes des bois, comme aussi des estur-
ons, saumõs, & mille autres poissons à foison.
Noz François l'estiverent fort long temps
ux jeunes Indiens pour les amener en Fran-
& les presenter à la Royne, suivant le com-
andement qu'ils en avoient eu. Mais il n'y
moyen de les retenir, ains se sauverent sans
porter les habits qui leur avoient esté don-
du temps de Charles V. Emporterent les
espagnols habitans de saincte Domingue en

attirerent cautelleusement quelques vns de ces côtez, jusques au nombre de quarante pour travailler à leurs mines, mais ils n'en eurent point le fruict qu'ils en attendoient, car ils se laisserent mourir de faim, excepté vn qui fut mené à l'Empereur, lequel il fit peu apres baptizer, et lui donna son nom. Et parce que cet indié parloit toujours de son Seigneur (ou Roy) Chiquela, il fut nommé Charles de Chiquela. Chiquela, estoit vn des plus grans Capitaines de cette contrée, habitant avec ses dans les terres vne ville, où grand enclos y estoit, et y avoit de fort belles et hautes maisons.

Or le Capitaine Ribaut apres avoir bien reconu cette riviere, desireux de l'habiter il assembla ses gens, auxquels il fit vne longue harangue pour les encourager à se resoudre à cette demeure, leur remontrant combien ce seroit chose honorable à tout jamais d'avoir entrepris vne chose si belle, quoy que difficile. Enquoy il n'oublia à leur proposer les exemples de ceux qui de bas lieu étoient parvenus des choses grandes, comme de l'Empereur Aelius Pertinax, lequel étant fils d'vn corédonnier, dedaigna de publier la bassesse de son extraction, ains pour exciter les hommes de courage, quoy que pauvres, à bien esperer, fit recouvrir la boutique de son pere d'vn marbre bien chaboumé. Aussi du vaillant & redouté Agathocles, lequel étant fils d'vn potier de terre, depuis Roy de Sicile, & parmi les vaisselles d'or & d'argent se faisoit aussi servir de poterie de terre en memoire de la condition de son pere.

L'Empereur Pertinax fils d'vn corédonnier.

Agathocles.

Rusten Bascha.

de Rusten Bascha, de quoi petit étoit vacher, toutefois par sa valeur & vertu parvint à tel degré qu'il épousa la fille du grand Seigneur Prince. A peine eut-il achevé son propos, que la pluspart des soldats répondirent qu'vn grand heur ne leur pourroit avenir, que de faire chose qui deût reussir au contentement du Roy, & à l'accroissement de leur honneur: supplians le Capitaine avant que partir de ce lieu, leur bâtir vn fort, ou y donner commencement, & leur laisser munitions necessaires pour leur defense. Et ja leur tardoit que cela ne fût fait.

Le Capitaine les voyant en si bonne volonté, en fut fort rejouï, & choisit vn lieu au Septentrion de cette riviere le plus propre & commode, & au contentement de ceux qui y devoient habiter, qu'il fut possible de trouver. Ce fut vne isle qui finit en pointe vers l'embouchure d'icelle riviere, dans laquelle il entre vne autre petite riviere, neantmoins assez profonde pour retirer galleres & galliotes en assez bon nombre: & poursuivant plus avant au long de cette riviere, il trouva vn lieu fort explané joignant le bord d'icelle, auquel il descendit, & y bâtit la forteresse, qu'il garnit de vivres & munitions de guerre pour la defense de la place. Puis les avant commodé de tout ce qui leur étoit besoin, résolut de prendre congé d'eux. Mais avant que partir, appellant le Capitaine Albert (le-quel il laissoit chef en ce lieu) *Capitaine Albert, ie t'ay à vous prier en presence de tous ceux ici, de vous acquitter si sagement de vostre devoir, &*

Premier fort bâti en la Nouvelle-France.

Exhortation du Capitaine Ribaut.

S. B

LIVR

DE

Contenan

Vill

A

R

le

la

ti

e. La prem

quand v

de peuple,

ce qu'elle

oisines, ou

s hõmes se

illes iusqu

ãme en Ia

ne en Ital

SECOND LIVRE DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE-FRANCE.

Contenant les voyages faits souz le Sieur de Villegagnon en la France Antarctique du Bresil.

AVANT PROPOS.

TROIS choses volontiers induisent les hommes à rechercher les païs lointains, & quitter leurs habitations naturelles & le lieu de leur naissance. La premiere est l'espoir de mieux: La secõde quand une province est tellement inondée de peuple, qu'il faut qu'elle déborde, & en ce qu'elle ne peut plus cõtenir sur les regiõs voisines, ou éloignées: ainsi qu'apres le deluge les hõmes se disperserẽt selon leurs lãgues & familles iusques aux dernieres parties du mõde: comme en Iaua, en Iapã & autres lieux: en l'Orient & en Italie & és Gaulles en Occidẽt: & les

Gen. 10.

parties Septentrionales se répandirent p
tout l'Empire Romain, jusques en Afrique,
temps des Empereurs Honorius & Theod
le Ieune, & autres de leur siecle. Les Hess
gnols qui ne sont si abondans en generatio
ont eu d'autres suiets qui les ont tiré hors
leurs provinces pour courir la mer, ç'a eté
pauvreté, n'étant leur terre d'assez ample re
port pour leur fournir les necessitez de la vi
La France n'est pas de même. Chacun est d
cord que c'est l'œil de l'Europe, laquelle n'em
prunte rien d'autrui si elle ne veut. Sa fertili
se reconoit en la proximité des villes & vill
ges, qui se regardant de tous cétez: ce qu'ay
quelque fois observé, j'ay pris plaisir étant
Picardie, à compter dix-huit & vint villag
à l'entour de moy, lesquels regoiuent leur nu
riture en vn petit pourpris comme de deux
trois lieuës Françoises d'etendue de tou
parts. Nos Rois sauoient de cette felicité,
leur exemple leurs vassaux & suiets qui avo
moyen de faire quelque belle entreprise, p
sans qu'ils ne pouvoient trouver mieux qu
leur païs, n'ils sont autrement soucieux
voyages d'outre l'Ocean, ni de la conquête
Nouvelles terres. Joint que (comme a été
ailleurs) depuis la découverte des Indes
cidentales la France a toujours été travai

guerres
plu
ont fait
La troisie
ns de leur
in les que
nir les Ga
nner pour
(à ce que
asserent le
rent les no
ne, Berga
Quoy que
ançois à t
ont encore
cessables e
ages de le
ons point e
arché en ce
ere d'acqui
es és deux
us sommes
ancer à celu
ieux arrive
ieux arrive
France Ant
os visiter le
el est dés y
s-neuves v

ndirent p
Afrique, a
& Theodo
Les Hesp
generatio
tiré hors
r, ç'a eté
z ample ra
ez de la vi
acun est à
quelle n'en
t. Sa fertili
lles & vill
ce qu'ay
isir, étant
oint villag
nt leur nu
e de deux
nuë de tu
felicité, o
ts qui avo
reprise, p
mieux qu
e soucier
conquête
me a été
s Indes
té travai

guerres intestines & externes, qui en ont
tenu plusieurs de tenter la même fortune
ont fait les Hespagnols.

La troisiéme chose qui fait sortir les peuples
rs de leurs païs & s'y dépaisire, c'est la divi-
n, les querelles, les procés, suiet qui fit iadis
tir les Gaullois de leurs terres, & les aban-
nner pour en aller chercher d'autres en Ita-
(à ce que dit Iustin l'Historien) là où ilz
asserent les Toscans hors de leur païs, & bâ-
rent les villes de Milan, Come, Bresse, Ve-
nne, Bergame, Trente, Vicence, & autres.

Iustin liv. 20.

Quoy que ce soit qui ait poussé quelques
rançois à traverser l'Ocean, leurs entreprises
ont encore bien reüssi. Vray est qu'ilz sont
cusables en ce qu'ayans rendu des témoi-
nages de leur bonne volonté & courage, ilz
ont point esté virilement soutenus, & n'a-on
ouché en ces affaires ici que comme par ma-
ere d'acquit. Nous en avons veu des exem-
es és deux voyages de la Florida; & puis que
ous sommes si avant, passons du Tropique de
ancer à celui du Capricorne, & voyons s'il est
ieux arrivé au Capricorne, & voyons s'il est
ieux arrivé au Chevalier de Villegagnõ en
France Antarctique du Bresil: puis nous viõ-
ãs visiter le Capitaine Iacques Quartier, la-
el est dés y a lõg tẽps à la découverte des Ter
s-neuves vers la grãde riviere de Canada.

Entreprise du Sieur de Villegagnon pour aller au Br
Discours de tout son voyage jusques à son arrivee
ce pays-là: Fièvre pestilente à cause des eaux pu
tes: Maladies des François, & mort de quelques v
Zone torride temperée: Multitude de poissons: J
l'Ascension: Arrivee au Bresil: Riviere de Ga
bara: Fort des François.

CHAP. I.

1555. EN l'an mille cinq cens cinquan
cinq le sieur de Villegagnon Ch
valier de Malte, se fachant en Franc
& même ayant (à ce qu'on dit) rec
quelque mécontentemẽt en Bretagne, où il se
noit lors, fit sçavoir en plusieurs endroits le d
sir qu'il avoit de se retirer de la France, & ha
ter en quelque lieu à l'écart, eloigné des sou
qui rongent ordinairement la vie à ceux qui
trouvent enveloppés aux affaires du monde
deça. Partant il jette l'œil & son desir sur les te
res du Bresil, qui n'étoient encores occupées p
aucuns Chrétiens, en intention d'y mener d
colonies Françoises, sans troubler l'Hespagn
en ce qu'il avoit découvert & possedoit. Et d
tant que telle entreprise ne se pouvoit bonn
ment faire sans l'avœu, entremise, consentem
& authorité de l'Admiral, qui étoit pour lo
Messire Gaspar de Colligni imbeu des opinio
de la Religion pretenduë reformée, il fit ente
dre (soit par feinte ou autrement) audit sieur A

ainsi, & à plusieurs Gentils-hommes & autres entendus reformez, que dés long temps il avoit non seulement vn desir extréme de se ranger en quelque païs lointain où il peût librement, & seurement servir à Dieu selon la reformation de l'Evangile : mais aussi qu'il desiroit y preparer lieu à tous ceux qui s'y voudroient retirer pour éviter les persecutions : léquel de fait étoient telles en ce temps contre les Protestans, que plusieurs d'entr'-eux & de tout sexe & qualité, étoient en tout lieu du Royaume de France, par Edits du Roy, & par arrets de la Cour de Parlement, brulez vifs, & leurs biens confisquez. L'Admiral ayant entendu cette resolution en parla au Roy Henry II. lors regnant, lequel duquel il étoit bien venu, & lui discourut de la consequence de l'affaire, & combien ce pourroit à l'avenir étre vtile à la France si Villegagnon homme entendu en beaucoup de choses, étant en cette volonté, entreprenoit le voyage. Le Roy facile à persuader, mémement ce qui étoit de son service, accorda volontiers que l'Admiral lui proposa, & fit dõner à Villegagnon deux beaux navires équippez & fourniz d'artillerie, & dix mille francs pour faire sa navigation. De laquelle j'avois omis les particularitez pour n'en avoir sçeu recouvrer les memoires : mais sur le point que l'Imprimeur achevoit qui est de la Floride, vn de mes amis m'en a fourni de bien amples, léquels en ce tẽps-là ont été envoyez par deça de la France Antarctique par vn des gens dudit sieur de Villegagnon, dont ici la teneur.

& mieux faire gouverner la petite troupe que si ce-
laisse (ils n'étoient que quarante) laquelle de-
grande qualité demeure sur vôtre obeissance, que
ne vous en aye occasion que du vous louer, car ne
(comme j'en ay bonne cause) devant le Roy le fa-
service qu'en la presence de nous tous lui premiere
re en la Nouvelle France. Et vous compagnons (dit
il aux soldats) je vous supplie aussi reconnoistre le Ca-
pitaine Albert comme si c'étoit moy-même qui
mourusse, luy rendant obeissance telle que le doit
doit faire à son chef & Capitaine, vivans en fra-
nise les uns avec les autres, sans aucune difference,
ce faisant Dieu vous assistera & benira vos
treprises.

Retour du Capitaine Iean Ribaut en Fran-
Confederation des François avec les d
des Indiens; Fêtes d'iceux Indiens: Ne
sité de vivres. Courtoisie des Indiens: D
usion des François: Mort du Capita
Albert.

CHAP. VI.

LE Capitaine Ribaut ayant fini
propos, il impoſa au Fort des Fr
çois le nom de CHARLE-FO
en l'honneur du Roy Charles,
la petite riviere celui de Cher
ceau. Et prenant congé de tous il se retira
la troupe dans ses vaisseaux. Le lendemain
les voiles, il salua les François Floridien

Charlefort.

Charleau.

intes incomodez pour leur dineadieu, eux de
pas ne s'oublierent à rendre la pareille.
ces voile donc à la voile tirans vers le Nord
pour découurir dauantage la côte, & à
ngaliones du Port Royal trouverent vne ri-
re, laquelle ayans reconu n'auoir que demie
ssed'eau en son plus profond, ilz l'appelle-
la Riviere basse. Delà gaignans la campa-
sdés, ilz se trouverent en peine, & ne sça-
ent que faire étans reduits à six, cinq, quatre,
trois brasses d'eau, encores qu'ils fussent six
ieues en mer. Mettans donc les voiles bas le
ainsne print conseil de ce qu'ils auroient à
re, ou de poursuivre la découverte, ou de se
ttre en mer par le Levant, attendu qu'il n'estoit
ertain reconu, méme laissé des François qui
ossedoient la terre. Les vns lui dirent qu'il
oit occasion de se contenter veu qu'il ne
ouoit faire dauantage, luy remettans devant
eux qu'il auoit découvert en six semaines
que les Hespagnols n'auoient fait en deux
de conquerer de leur Nouvelle Hespagne,
ue ce seroit vn grand service au Roy s'il lui
oit nouvelles en si peu de temps d'une si
euse navigation. D'autres lui proposerent
rte & degat de ses vivres, & d'ailleurs d'in-
ueniens qui pourroit avenir pour le peu
qui se trouvoit de jour en jour le long de
té. Ce que bien debatu il se resolut de
ter cette route, & prendre la partie Orien-
our retourner droit en France, en laquelle
ra le vingtiesme de Juillet, mil cinq cens sei-
ante & neuf.

Riviere basse.

Retour.

Arrivée en France.

Confederations & alliances.

Cependant le Capitaine Albert s'étudia faire des alliances & confederations avec *Panoufie* (ou Capitaines) du païs, entre au[illegible] avec vn nommé *Anadulla*, par lequel il eu[illegible] conoissance & amitié de quatre autres, sçav[illegible] *Mayon, Hoyá, Tempa, & Stalume*, léquels il vi[illegible] & s'honorerent les vns les autres par mut[illegible] presens. La demeure dudit *Stalume* estoit [illegible]tante de Charle-fort de quinze grandes lie[illegible] à la partie Septentrionale de la riviere, & p[illegible] confirmation d'amitié, il bailla audit Capit[illegible] Albert son arc & ses fleches & quelques p[illegible] de chamois. Pour le regard d'*Anadulla* l'a[illegible] étoit si grande entre eux qu'il ne faisoit ny [illegible]treprenoit rien de grand sans le conseil de [illegible] François. Mémes il les invitoit aux fétes [illegible] celebrent par certaines faisons. Entre léqu[illegible] y en a vne qu'ils appellent *Teya*, où ils fon[illegible] ceremonies étranges. Le peuple s'assemb[illegible] la maison (ou cabanne) du *Panoufie*, & [illegible] qu'ilz se sont peints & emplumez de di[illegible] couleurs ilz s'acheminent au lieu du *Teya*, [illegible] vne grande place ronde, là où arrivés ilz se [illegible]gent en ordonnance, puis trois autres sur[illegible]nent peints d'autre façon, chacun vne tabo[illegible] se au poin, léquels entrent au milieu du [illegible] dansans & chantans lamentablement, suivis d[illegible]tres qui leur répondent. Aprés trois tour[illegible]mens faits de cette façon ilz se prennent à [illegible]rir comme chevaux debridez parmi l'e[illegible] forets. Là dessus les femmes commen[illegible] pleurer & continuent tout le long du [illegible] lamentablement que rien plus: & en te[illegible]

Fête dite Teya.

empoignent les bras des jeunes filles, lé-
lles elles découpent cruellement avec des
lles de moulée bien aiguës, si bié que le sang
coule, lequel elles jettent en l'air, à écrians:
Ioys par trois fois. Les trois qui commen-
e la fête sont nommés *Iouaes*: & sont com-
les Prêtres & sacrificateurs des Floridiens,
uels ils adjoustent foy & creance, en partie
autant que de race ils sont ordonnés aux
fices, & en partie aussi pour autant qu'ils
si habiles magiciens, que toute chose éga-
ble incontinent recouvrée par leur moyen.
ofoit ils revetent seulement pour ces cho-
mais aussi pour autant que par ils ne sçay
le science & connoissance qu'ils ont des her-
ils guerissent les maladies.

Iouaes, ceux qui sont comme les Prêtres des Floridiens.

Au contrairement du monde la Prestrise a tou-
ésé reverée, & ce d'autant plus que ceux
ent qualité sont tenus les mediateurs d'en-
Dieu (contre qu'on estime Dieu) & les hom-
Au moyen de quoy ils ont souvent posse-
e peuple & assujettis les ames à leur devo-
& sous bonne couleur se sont authorisés en
coup de lieux par dessus la raison. Ce qui a
u plusieurs Roys & Empereurs d'envier
e dignité, reconnoissans que cela pouvoit
coup servir à la maintenction de leur état.
iausi qui peut gouverner les choses absentes
t lesquelles sont plus ou moins en poise, non sans
, est honoré de tous, & principalement
d avec ceci il a la connoissance des choses
res à la guerison de nos maladies, chose
eilleusement puissante pour acquerir de

Authorité de la Prestrise.

Des Devins.

Des Medecins.

en pongnant les bras des reuinces filles, lé-
lesquelles elles decoupent cruellement avec des
illes de moulas bien aigues, si bié que le sang
coule, lequel elles jectent en l'air, s'écriant
ceux par trois fois. Les ceux qui commen-
cé la fête sont nommez *Iouhas*: & sont com-
les Prêtres & sacrificateurs des Floridiens,
ucels ils adjoutent foy & creance, en partie
autant que de race ils sont ordonnez aux
fices, & en partie aussi pour autant qu'ils
si subtils magiciens, que toute chose ega-
ble incontinent recouurée par leur moyen.
ce sont ils non seulement pour ces choses
mais aussi pour autant que par ie ne sçay
la science & connoissance qu'ils ont des her-
ils guerissent les maladies.
contrariant du monde la Prernise à tou-
ses nouuelles, & ce d'autant plus que pour

Iouhas, ceux qui sont comme les Prêtres des Floridiens.

Authorité

est du même Equateur, nous trouvames si grand nombre de poissons & de diverses especes, que quelquefois nous pensions être assiechez sur les poissons. Les especes sont Marsouins, Dauphins, Baleines, Stadins, Dorades, Albacores, Palamides, & le poisson volant, que nous voyõs voler en troupe comme les étournaux en nôtre païs. Là nous faillirent nos eaux, sauf celle des ruisseaux, laquelle étoit tant puante & infecte, que nulle infection n'est à y comparer. Quand nous en beuvions il nous falloit boucher les yeux, & étouper le nez. Etans en ces grandes portes étiés & presque hors d'espoir de venir au Brésil, pour le long chemin qui nous restoit, qui étoit de neuf cens à mille lieuës, le Seigneur Dieu nous envoya le vent au Surouest, dont nous convint mettre la prore à l'Ouest, qui étoit celle où nous avions affaire. Et tant fumes portez de ce bon vent, qu'vn Dimanche matin vingtiéme Octobre eumes conoissance d'vne terre appellée dans la Charte marine, l'Ascension. Nous fumes tous rejouis de la voir, car elle nous montroit où nous estions, & quelle distance y pouvoit avoir jusques à la terre de l'Amerique. Elle est elevée de huit degrez & demi. Nous en peumes approcher plus prés que d'vne demie lieuë, C'est vne chose merveilleuse que pour ce terroir n'est bon de la terre ferme de trois cens lieuës. Nous poursuivimes nôtre chemin avec vn vent fresc, & fumes tant par jours & par nuit que les jours de Novembre, vn Dimanche matin, nous eumes conoissance de l'Isle Occidentale, quarte partie du monde, dite

La premiere terre de la Nouvelle-France.

Poissons volans en troupes comme les étournaux.

Defaut d'eau douce à 900. lieuës du Bresil.

Isle de l'Ascension.

credit & authorité entre les hommes, ce que l'Escriture saincte a remarqué quand elle a par la bouche du sage fils de Sirach : *Honore le Medecin de l'honneur que tu luy dois pour le besoin que tu en as, car le Seigneur du Medecin a fait les remedes, & le sage homme les entre les Princes.*

Ecclesiastic. 38.

Ces Poetes donc, ou plutost Devins, puis-que sont ainsi nuis par les bois, retournent deux jours apres que les Francs sont arrivés, ils commencent à danser d'vne gayeté de courage tout vn beau milieu de la place, & à resjouïr les bons peres Indiens qui pour leur vieillesse ou indisposition ne sont appellés à la fête : puis se retirent à banquet, mais c'est d'vne auidité si grande, qu'ils semblent plutost devorer que manger. Or ces Poetes durant les deux jours qu'ils sont ainsi par les bois font des inuocations d'vn qui est le dieu qu'ils consulent, & par certaines magiques le font venir pour aider à leur Roy, & lui demander plusieurs choses selon que leurs affaires le requerent. A cette fête furent aussi François inuités comme aussi au banquet.

Mais apres s'en estre retournés à Charlesfoy je ne trouve point à croire qu'ils se soient tous bien choisis qu'ils firent bonne chere tant que leurs vivres durerent sans se soucier de leur main, ny de cultiver & ensemencer la terre, qu'ils ne devoient obmettre puis que l'estoit intention du Roy de faire habiter la province, qu'ils y estoient demeurer pour cet effect, sinon de bouche tout seulement, nourrissant route vagabonde. Car dés le lendemain que nous fumes arrivés au Port Royal (Pertuquinse

l'entre, duquel nous avons parlé, en tout cas pour estre du contentement des ieux; il en ya ses quartiers à cela, comme nous dirons en lieu, & print garde aux vivres de telle façon le pain ni levin n'a jamais manqué à peri ne, ains avions dix bariques de farines de rop de du vin autant qu'il nous falloit, voire en e plus: mais ceux qui nous vind ent querie ent on avoit fait chef vn jeune fils de baint lo nommé (Chevalier) nous aiderent bien boire, au lieu de nous apporter du soulage

Port Royal en la terre du sieur de l'ouvrancourt.

Nos François donc de Charle-fort soie te de pre-pource, ou autrement, au bout de lque tẽps se trouverent courts de vivres, & ont contraints d'importuner leurs voisins, ce ils se depouillerẽt pour eux, se reservans seu lement les grains necessaires pour ensemencer les champs, ce qu'ils font environ le mois de ars: En quoy ie conjecture que dés le mois de vrier ils n'avoient plus rien. C'est pourquoy les gens leur donnerent avis de se retirer par les de de vivres de glans & de racines, en attenp e la moisson, ils leur donerent aussi avis d'aller ers les terres d'vn puissant & redouté Capi- nõmé *Coutaci*, lequel demeuroit plus loin a partie meridionale abondante en toutes ndes mil, farines, & féves, dans que par les ars de celui-ci, & de son frere *Coutade* aussi d'Capitaine, ils pourroient avoir des vivres vn fort long temps, & seroient bien aises e voir & prendre connoissance à eux. Nos çois grellez, ja de necessité accepterẽt l'avis,

Necessité de vivres entre les François.

& avec vn guide se mirent en mer, & mou-
rent *Ouadé* à cinq cinq lieuës de Charle-fort
la riviere Belle, lequel en son langage lui tém-
gna le grand plaisir qu'il avoit de les voir là
nuz, protestant leur estre si loyal amy à l'ave-
que contre tous ceux qui leur voudroient
ennemis il leur seroit fidele defenseur. Sa m
son étoit tapissée de plumasserie de dive
couleurs de la hauteur d'vne picque, & son
couvert de blanches couvertures tissuës
compartimens d'ingenieux artifice, & fran
tour à-lentour d'vne frange teinte en con
d'écarlate. Là ils exposerent leur necessité,
quelle fut incontinent pouruen par le C
zine Indien, lequel aussi leur fit present de
pièces de ses tapisseries telles que nous av
dites. En recompense dequoy les François
bailleront quelques serpes & autres marc
dises, & s'en retournerent. Mais comme
pensoient être à leur aise, voici que de n
fort aidé du vent, se print à leurs maisons
telle apreté que tout y fut consommé fors
que peu de munitions. En cette extremi
Indiens ayans pitié d'eux les ayderent de
rage à rebatir vne autre maison, & pour l
vres ils eurent recours vne autre fois au C
zine *Ouadé*, & mouret à son frere *Couteau*,
lequels ils allerent & leur racontrent le
fire qui les avoit ruiné, que pour cette cau
les supplioient de leur subvenir à ce besoin
ne furent trompez de leur attente. Car ces
nes gens fort liberalement leur departire
ce qu'ils avoient, avec promesse de plus

Depart de François.

Charité des Indiens.

suffisoit. Presens aussi ne manquerent d'vne
t & d'autre ; mais *Ouadi* bailla à noz Fran-
is nombre de perles belles au possible, de la
ne d'argent, & d'eux pierres de fin cristal que
peuples fouïssent au pied de certaines hau-
montaignes, qui sont à dix journées de là. A
r les François se departent & retirent en leur
rt. Mais le mal-heur voulut que ceux qui
voient peu être domtez par les eaux, ni par
eux, le fussent par eux-mémes. Car la divi-
n se mit entr'-eux à l'occasion de la rudesse
cruauté de leur Capitaine, lequel pendit lui-
me vn de ses soldats sur vn asse maigre sujet.
comme il menaçoit les autres de charitment
i paraventure ne luy obeïssoient, & il est bien
oire, & mettoit quelquefois ses menaces
xecution, la mutinerie s'enflamma si avant
r'-eux, qu'ilz le firent mourir. Et qui leur
donna la principale occasion, ce fut le de-
dement d'armes qu'il fit à vn autre soldat
il avoit envoyé en exil, & lui avoit man-
de promesse. Car il lui devoit envoyer
viures de huit en huit jours, ce qu'il ne
oit pas, mais au contraire disoit qu'il se-
t bien aise d'entendre sa mort. Il disoit da-
tage qu'il en vouloit chatier encore d'au-
, & vsoit de langage si malsonnant, que
onnetété défend de le reciter. Les soldats qui
oient ses furies s'augmenter de jour en jour,
craignans de tomber aux dangers des pre-
ers, se resolurent à ce que nous avons dit, qui
de le faire mourir.

Division entre les Francois.

Cruauté du Capitaine vilain.

n Capitaine qui a la conduite d'un nombre

ſuffiſoit. Preſens auſſi ce manquerent d'vne
t & d'autre ; mais *Quadé* baille à nos Fran-
s nombre de perles belles au poſſible, de la
ne d'argent, & d'eux pierres de fin criſtal que
s peuples fouïſſent au pied de certaines hau-
montaignes, qui ſont à dix journées de là. A
t les François ſe departent & retirent en leur
rt. Mais le mal-heur voulut que ceux qui
voient peu être domtez par les eaux, ni par
eu, le fuſſent par eux-mémes. Car la divi-
n ſe mit entr'-eux à l'occaſion de la rudeſſe
cruauté de leur Capitaine, lequel pendit lui-
me vn de ſes ſoldats ſur vn aſſez maigre ſujet.
commeil menaçoit les autres de chatiment
i paraventure ne luy obeïſſoient, & il eſt bien
roire) & meroit quelquefois ſes menaces
ecution, la mutinerie s'enflamma ſi avant
r'-eux, qu'ils le firent mourir. Et qui leur
donna la principale occaſion, ce fut le de-
dement d'armes qu'il fit à vn autre ſoldat
il avoit envoyé en exil, & lui avoit man-
de promeſſe. Car il lui devoit envoyer
viures de huit en huit jours, ce qu'il ne

Diviſion entre les Frans, & Cruauté du Capitaine vitieux.

simur de l'amplification de leur Religion comme chacun naturellement est porté à ce qui est de sa secte) tenditent solennellement graces à Dieu de ce qu'ils voyoient le chemin preparé pour établir par-delà leur doctrine, & faire reluire la lumiere de l'Evangile parmi ces peuples barbares sans Dieu, sans loy, sans religion. Ledit sieur Admiral sollicita par lettres Philippe de Corguillera, dit le sieur du Pont son frere en la terre de Chatillon sur Loin (lequel avoit quitté sa maison pour aller demeurer au pays de Geneve) d'entreprendre le voyage pour conduire ceux qui se voudroient acheminer au fort nommé Villegagnon. L'Eglise de Geneve l'en pria, & les Ministres encor'bien que, voyant que vieil & caduc, porté neantmoins de bonne affection, il postpoza le soin de sa femme & de ses enfans à cette entreprise, pour laquelle il prepara ce dont il estoit requis.

On lui trouva nombre de jeunes hommes fort bien étudiés, lesquels furent par l'examen jugés capables de pouvoir instruire ces peuples en la Religion Chrétienne. On lui fournit aussi d'artisans & ouvriers, selon que Villegagnon avoit mandé, lesquels sans apprehender la façon de vivre qui leur étoit proposée en ce pays-là par les lettres dudit Villegagnon (car il n'avoit ni pain ni vin, mais au lieu de pain il usoit de certaine farine faite d'une racine semblable de laquelle vsent les Bresiliens, comme il est dit en ce même chapitre) de gayeté de cœur suivirent ledit sieur du Pont en nombre de quarante, sans les manouvriers. D'autres appre-

Reconnoissance de ceux de Geneve.

Diversité de vie au Bresil.

d'hommes, & principalement volontaires comme étoient ceux-ci, & en vn païs tant éloigné, doit vser de beaucoup de discretion, & prendre au pié levé tout ce qui se passe en soldats, qui d'eux-mémes aiment la gloire le point d'honneur. Et ne doit aussi tellement se dévetir d'amis, qu'en vne troupe il n'en ait meilleure part à son commandement, & tout ceux qui sont de mise. Il doit aussi considerer qué la conservation de ses gens c'est force, & le depeuplement sa ruine. Le pais du sieur de Poutrincourt (& ce sans flatterie) qu'en tout nôtre voyage il n'a jamais frappé seul des siens, & si quelqu'vn avoit failli il soit tellement semblant de le frapper qu'il donnoit loisir d'évader. Et neantmoins la correction est quelquefois necessaire, mais nous voyons point que par la multitude des supplices le monde se soit jamais amendé. C'est pourquoy Seneque disoit que le plus beau & le plus digne ornement d'vn Prince estoit cette couronne, POVR AVOIR CONSERVÉ LES CITOYENS.

Le sieur de Poutrincourt.

Au liv. de la Clemence, ch. 24.

ction d'vn Capitaine au lieu du Capitaine Albert. Difficulté de retourner en France faute de Nauire. Secours des Indiens la desfaite des Anglois. Estrange & cruelle famine: Abord en Angleterre.

CHAP. VII.

Le dessein de noz mutins executé ils retournerent querir le soldat exilé qui étoit en vne petite ile distante de Charlesfort de trois lieuës, là où ils le trouuerent à demi mort de faim. Estans de retour ils s'assemblerent pour élire vn Capitaine, enquoy l'election tomba sur Nicolas Barré homme digne de commandement, qui vsa en bonne concorde auec eux. Cependant ils commencerent à bastir vn petit bâtiment en esperance de repasser en France, s'il ne venoit secours, comme ils attendoient de iour en iour. Et encores qu'il n'y eut homme entendu l'ars, toutefois la necessité qui apprend toutes choses, leur enseigna les moyens. Mais c'est peu de chose d'auoir du bois assemblé pour de vaisseaux de mer. Car il y faut vn si grand attirail, que la seule vue du bois ne semble qu'vne petite chose. Ils n'auoient ni cordages, ni voiles, ni quoy, ni seuerer leur vaisseau, ni moyen d'en pourueoir. Neantmoins en fin ils y proueurent. Cependant ils estoient en cette perplexité, voici venir *Andusta* & *Matera* Princes Indiens accom-

Election d'vn nouueau Capitaine.

tion d'un Capitaine au lieu du Capitaine Albert. Difficulté de retourner en France faute de navire: Secours des Indiens là dessus. Retour d'Etranges & cruelle famine: Abord en Angleterre.

CHAP. VII.

Le dessein de nos mutins executé ils retournerent querir le soldat exilé qui étoit en vne petite ile distante de Charle-fort de trois lieuës, là où ils le trouverẽt à demimort de faim. Estant donc ils s'assemblerent pour élire vn Capitaine, en quoy l'election tomba sur Nicolas Barré homme digne de commandement, qui vécut en bonne concorde avec eux. Cependant ils commencerent à bastir vn petit bâtin en esperance de repasser en France, s'ils

Election d'vn nouveau Capitaine.

ceux-là leur ont persuadé que c'étoit
sieur de Villegagnon qui les faisoit mourir:
ez ilz conçoivent vne opinion contre
telle sorte qu'ilz nous voudroient faire
ort, si nous étions en terre continente: mais
ui nous sommes les retient. Ce lieu est
ieues de six cens pas de long, & de cent de
, environnée de tous cótez de la mer, large
g d'vn côté & d'autre de la portée d'vne
vne, qui est cause qu'eux n'y peuvent ap-
he, quand leur frenesie les prent. Le lieu
r naturellement, & par art nous l'avons
né & remparé, tellement que quand ilz
viennent voir dans leurs auges & *almadies*,
emblent de crainte. Il est vray qu'il y a vne
mmodité d'eau douce, mais nous y faisons
iterne, qui pourra garder & contenir de
, au nombre que nous sommes, pour six
. Nous avons du depuis perdu vn grand
u & vne barque, contre les roches: qui
ont fait grande faute, pour ce que nous ne
ions recouvrer ni eau, ni bois, ni vivres, que
seaux. Avec ce, vn maitre charpentier &
autres manouvriers se sont allez rendre
Sauvages, pour vivre plus à leur liberté.
obstant Dieu nous a fait la grace de resister
amment à toutes ces entreprises, ne nous
nt de sa misericorde. Lesquelles choses il
a voulu envoyer, pour montrer que sa pa-
rend difficilement racine en vn lieu, afin
la gloire lui en soit rapportée: mais aussi
elle est enracinée elle dure à jamais. Ces
les m'ont empeché, que ie n'ay peu reco-

Description de la demeure des François.

Citerne.

Grande incommodité.

pagnés de cent hõmes, qui sur la plainte des Fr
çois promirent de retourner dans deux jours,
apporter si bonne quantité de cordages, qu'il
en auroit suffisamment pour en fournir le be
gantin. Cependant noz gens allerent par les bo
recueillir tant qu'ils peurent de gommes de
pins dont ils brayerent leur vaisseau. Ils se ser
rent aussi de mousses d'arbres pour le calage
calfeutrage. Quant aux voiles ils en firẽt de les
chemises & draps de lit. Les indiens ne manq
rent à leur promesse. Ce qui contenta tant ne
dits François qu'il leur laisserent à l'ab
don ce qui leur restoit de marchandises. Le be
gantin achevé, ilz se mettent en mer assez
pourveux de vivres, & partant inconsiderẽment
attendu la longueur du voyage & les grans ac
dens qui peuvent survenir en vne si spacie
mer. Car ayans tant seulement fait le tiers de la
route, ilz furent surpris de calmes si ennuie
qu'en trois semaines ilz n'avancerent pas
vingt-cinq lieuës. Pendant ce temps les viv
se diminuerent & vindrent à telle petitesse, qu
furent contraints ne manger que chacun do
grains de mil par jour, qui sont environ de la
leur de douze poisses carrees, heure ne leur d
il gueres: car tout à coup les vivres leur defa
rent, & n'eurẽt plus asseuré recours qu'aux
liers & colets de cuir qu'ilz mangerent. Qu
au boire, les vns se servoient de l'eau de la
les autres de leur vrine, & demeurerent en
necessité vn fort long temps, durant lequel
partie mourut de faim. D'ailleurs leur vais
faisoit eau, & étoient bien empechés à l'e

Honnesteté des Indiens.

Partement des François.

Estrange necessité de viures.

[illegible], mêmement la mer étant émeuë, comme
[illegible] fut beaucoup de fois, si bien que comme des-
[illegible]pérés ils laissoient là tout, & quelquefois re-
[illegible]prenoient vn peu de courage. En fin au dernier
[illegible] desespoir quelques-vns d'entr'eux proposerent
[illegible] qu'il étoit plus expediét qu'vn seul mourut, que
[illegible]nt de gés perissent: suivant quoy ils arreterent
[illegible] l'vn mourroit pour sustencer les autres. Ce
[illegible]i fut executé en la personne de *Cachere*, celui
[illegible]i avoit été envoyé en exil par le Capitaine Al-
[illegible]ert, la chair duquel fut departie également en-
[illegible]-eux tous, chose si horrible à reciter, que la
[illegible]ume m'en tombe des mains. Aprés tant de tra-
[illegible]ux en fin ilz decouvrirent la terre, dont ils fu-
[illegible]nt tellement réjouis, que le plaisir les fit de-
[illegible]eurer vn long temps comme insensez, laissans er-
[illegible]r le bergantin çà & là sans conduite. Mais vne
[illegible]uite Roberge Anglesque aborda le vaisseau,
[illegible] laquelle y avoit vn François qui étoit allé l'an
[illegible]ecedent en la Nouvelle-France, avec le Ca-
[illegible]taine Ribaut. Ce François les reconnut & parla
[illegible]eux, puis leur fit donner à manger & boire. In-
[illegible]ntinent ils reprindrent leurs naturels esprits,
[illegible] lui discoururent au long leur navigation. Les
[illegible]nglois consulterent long temps de ce qu'ilz
[illegible]evoient faire. En fin ilz resolurent de mettre les
[illegible]us debiles en terre, & mener le reste vers la
[illegible]oyne d'Angleterre.

Roberge Anglesque aborde les François.

Deux fautes sont à remarquer en ce que dess-
[illegible], l'vne de n'avoir cultiné la terre, puis qu'on la
[illegible]ouloit habiter, l'autre de n'avoir reser vé ou fa-
[illegible]riqué d'heure quelque vaisseau, pour en cas de
[illegible]necessité retourner d'où l'on étoit venu. Il fait

bon avoir vn cheual à l'étable pour se sauve
quand on ne peut resister. Mais ie me doute q
ceux que l'on avoit envoyé là étoient gens
massez de la lie des fainéans, & qui aymoie
mieux besogne faite, que prédre plaisir à la fai

*Voyage du Capitaine Bandonière en la Flo
de dite Nouvelle France: Son arrivée à l
de sainct Dominique: peu en ladite pr
vince de la Floride: Grand age des Flo
diens: honnesteté d'iceux: Bastiments de
forteresse des François.*

CHAP. VIII.

QVAND le Capitaine Ribaut arri
en France il y trouva les guerres
civiles allumées, lesquelles furent c
se en partie que les François ne
ne furent secourus ainsi qu'il leur avoit esté p
mis, que le Capitaine Albert fut tué, & le pai
bandonné. La paix faite, l'Admiral de Chas
qui ne s'étoit souvenu de ses gens
faisoit la guerre à son Prince, en parla au Roy
bout de deux ans, lui remontrant qu'on n'en
voit aucune nouvelle, & que ce seroit dommag
de les laisser perdre. A cause dequoy sa Maje
lui commanda de faire equipper trois vaisseau
l'un de six vingts tonneaux, l'autre de cent, l'a
de soixante, pour les aller chercher & secou
mais il en étoit bien tard.

Troubles de France.

Trois vaisseaux pour la Floride.

Capitaine Laudonniere Gentilhomme Pol-
que la charge de ces trois voiles, se fit voiler
voye de Grace le vingt deuxiesme Avril mille
cent soixante quatre, droit vers les iles For-
tes, dites maintenant Canaries, en l'vne dé-
quelles appelée *Tenerisfé*, autrement le Pic, y a
chose merveillable digne d'estre couchee
par escrit. C'est vne montagne au milieu d'i-
le, si excessivement haute, que plusieurs asse-
ment s'avoir veuë de cinquante à soixante lieuës
Elle est préque semblable à celle d'Etna
pour des flammes comme le mont Gibel en
Sicile, & va droit comme vn pic, & au haut d'i-
celle on ne peut aller sinon depuis la mi-May
iusques à la mi-Aoust à cause de la trop vehe-
mente froidure: chose d'autant plus émerveille-
ble qu'elle n'est distante de l'Equateur que de
sept degrez & demi. Mesme il y a des no-
uuages au mois de May, à raison dequoy So-
le l'appelloit *Nivaria*, comme qui diroit l'Ile
neuse. Quelques vns pensent que cette mon-
taigne soit ce que les anciens ont appellé le mõt
Atlas, d'où la mer Atlantique a pris son nom.
Elle est vn point favorable en quinze jours
les François vindrent aux Antilles, puis à saint
Dominique, qui est vne des plus belles iles de
ces quartiers, fort montagneuse, & d'assez bonne
terre. Sur la côte de cette ile deux Indiens vou-
lurent aborder les François d'vn mauvais pas, & n'en
l'vn fut arresté, & en cette sorte ne sçavoit
pas pourquoy il étoit reputé, qu'il étoit
entre les mains des Hespagnols, qui autrefois lui
avoient rapit les guerriers, comme il monstroit.

1564.

Tenerissfé montagne merveillable.

Saint Domingue.

Crueté Hespagnole.

[illegible] de siecles comme enseve-
[illegible] la connoissance des hommes. Ce ce-
[illegible] du Bouchers appellé Bertancourt,
[illegible] homme de Picardie, lequel par ses ne-
[illegible] sugella le Roy de Castille, et fit pro-
[illegible] de les enfans, mais il aimemieux estre
[illegible] des isles conquises par ledit Bertan-
[illegible] mesme fait, qu'en disputer d'autres,
[illegible] plus instamment s'emparer.
Quant à la situation de ces isles, nous sommes
[illegible] d'accord qu'elles gisent par les vingt-
[illegible] degrés, & du mesme deçà de l'Equateur. Et
[illegible] les Geographes & historiens qui ont li-
[illegible] les dix, ses degrés ou envi-
[illegible] se trompant en ont trompé beaucoup
[illegible] les siens en cela arrestés au calcul de
[illegible] lequel a marqué les isles Fortunées
[illegible] Promontoire Arsinarie, qui sont les isles du
[illegible] verd. Mais il y a lieu d'excuser Ptolomée en
[illegible] endroit, & dire que ceux qui ont transcrit
[illegible] livres ne pouvans discerner les nombres des
[illegible] ecs, ont été cause de l'erreur qui se trouve en
[illegible] autheur. [illegible] croire qu'un
[illegible] homme tel que [illegible] qu'avec une
[illegible] solidité & [illegible] lourdement
[illegible] oppé en ceci.
Noz François [illegible] les Canaries
[illegible] oyerent la Barbarie [illegible] Mores, qui
[illegible] un païs fort [illegible] forte de veuë
[illegible] découvroient des campagnes immenses,
[illegible] sembloit qu'ils deussent aller fondre là
[illegible] as. Et comme ordinairement où est la for-
[illegible] est l'insolence, noz gens se sentans fortes

En quel degré sont les Canaries.

Barbarie païs fort bon.

d'hommes de d'armes, se tiroient ensemble
d'attaquer quelque navire, ou caravane qui
se rencontroit à leur chemin, ce prenoient
que bon leur semboit. En quoy ceux-là
louez, ce valoit mieux faire des larrons en ve
biliant, pamplemenez, que de procéder par
voyes. Aussi Dieu n'a point bien receu
reprises. Es derniers voyages faits en Nou
velle France, on y en a fait amener beau
pe, & y a eu moyen de quelques fois (mesme
connoissance) de prendre lesdits ve
faire amener les voles à plusieurs
qui se sont rencontrez, mais on n'a jamais
en avant de leur faire tort. Aussi n'est ce
dessein de ceux qui est ce dernier temps vo
habiter la Nouvelle France, lesquels ne
cherchent que ce qui la mer & le terre pe
juste exercice leur acquerront, sans envie
fortune d'autrui.

[illegible]

[illegible] Pourquoy la navigation difficile souz la Zone torride.

[illegible]

Réponse à des raisons de Iean de Lery.

commencement [illegible] les approches difficiles. Or jaçoit que ces raisons soient studieuses [illegible] que je ne [illegible] [illegible] Quant à la [illegible] [illegible] plus [illegible] [illegible] la ligne equinoctiale, qu'en [illegible] [illegible] Quant à la seconde, il est [illegible] [illegible] Nous ne pouvons point [illegible] source, [illegible] journalier, sans voir celles que [illegible] la ligne & dedans la Torride, les vents de [illegible] vans y regnent tousiours soufflans continuellement, sans permettre leurs contraires y avoir aucun accez, ni vent d'Ouest, ni de Midi, qu'on appelle vulgairement d'abas: Et le Oüestan [illegible] [illegible] Hespagnols qui vont au Perou [illegible] [illegible] peine à gagner [illegible] [illegible] qui veut la raison du voyage, il faut [illegible] de Midi, [illegible] à estre [illegible] [illegible] jusques à essayer en la Torride, où ils trouvent instrument contraire Oriental qui sur le soir [illegible] de la chasse en poupe de telle force, qu'après [illegible] plus besoin en tout le voyage de tenir aux voiles. Pour cette raison ils l'appellent grand tourmentement, le Golphe des Dames, [illegible] & douceur & serenité. Et en fin arrivent [illegible] de la Dominique, Guadelupe, Desirée, Marigualance, & les autres qui sont en cette [illegible] comme les faux-bourgs des Indes. Mais [illegible] tout ils prennent vn autre chemin, & vienent à la Havane chercher leur hauteur hors le [illegible] pique de Cancer, là où regnent les vents [illegible]

Route des Hespagnols au Perou.

[illegible] d'aller leur [illegible] jusques à la veue
[illegible] un Flux [illegible] ville. Et
[illegible] Point de Coutume,
[illegible] Coutume le flux [illegible]
[illegible] son flux [illegible] qu'vn flux
[illegible] pas [illegible] Mais posons le cas que
[illegible] premier son origine [illegible] cette
[illegible] fait par grand
[illegible] aux lieux d'aborder [illegible]
[illegible] contre [illegible]
[illegible] pour eux au reflux, sans con-
[illegible] le chemin qu'ils avancent d'eux mêmes
[illegible] flux. Or ie nie [illegible] je point d'accord
[illegible] Pole du flux de la mer soit sous la li-
[illegible] ligne; car il y a plus d'apparence de
[illegible] qu'il n'y a qu'vn flux qui va d'vn Pole à
[illegible] en sorte que quand il est Ebe au Pole Ar-
[illegible] au Pole Antarctique; que de lui
[illegible] flux: ce qu'il faudra faire, si on
[illegible] le principe de ce flux, sous la ligne: si
[illegible] qu'on veuille dire que le flux de la mer
[illegible] comme le bouillon d'vn pot, lequel s'étend
[illegible] parts, & tout à la fois également. Et si
[illegible] vous sçavoir la cause de ce vent Oriental
[illegible] perpetuel sous cette ligne, qui fait la
[illegible] du monde, ie m'en rapporte volontiers
[illegible] jugement du docte naturaliste Joseph Aco-
[illegible] lequel attribue cecy au premier mobile
[illegible] le mouvement circulaire est si rapide qu'il

Principe de flux de la mer.

En fin toutesfois ils s'asseura, & lui bailla en vn chemise, & quelques petits ioyaux. Ce peuple jaloux ne veut qu'on approche de leurs cabanes, & tuerent vn François pour s'en estre trop avoisiné. La vengeance n'en fut faite, pour trois considérations, lesquelles les Hispagnols ne pouvans avoir, ont paraventure esté quelquefois induits aux cruautez qu'ils ont commises. Vray est qu'elles ont esté excessives, & d'autant plus abominables qu'elles ont parvenu jusques aux François, qui possedoient vne terre de leur juste & loyal conquêt, sans leur faire tort, comme nous dirons à la fin de ce livre. En cette ile de saint Dominique il y a des serpens enormement grans. Nos François cherchans par le bois certains fruits excellens appellés *Cinnamon*, tuerent vn de ces serpens long de neuf grans piés, & gros comme la jambe.

Jalousie des Indiens.

Grans serpens.

L'arrivée en la Nouvelle-France fut le vingt deuxiéme Juin à trente degrez de l'Equateur (dix lieuës au dessus du Cap-François) & trente lieuës au dessous de la riviere de May, où les nôtres mouillerent l'ancre en vne petite riviere qu'ils nommerent la riviere des Dauphins, où ils furent receus fort courtoisement & humainement des peuples du païs, & de leur *Paramusis* (qui veut dire Roy ou Capitaine) au grand regret déquels ils tirerent vers la riviere de May, à laquelle arriver, le *Paramusis* appellé *Panouria* avec deux siens fils beaux, grans & puissans, & grand nombre d'Indiens vindrent au devant d'eux, ne sçachans quelle contenance tenir pour la joye qu'ils avoient de leur venuë. Ils leur mon-

Arrivée en la Floride.

Riviere des Dauphins.

Arrivée à la riviere de May.

aille en vn
Ce peupl
leurs cab
en estre tro
te, pour tro
ci pagnols n
quelque fo
mises. Vray
l'autant plu
jusques au
de leur just
, comm
cette ile d
ens enorme
ns par le bo
Ouanaba, tu
grans pieds,
fut le vin
l'Equaten
bis) & trent
May, où l
ne petite
es Dauphin
mone & h
de leur *Pa*
nie) au gra
vistre de Ma
ellé *Tarrarie*
de puissans,
ar au deva
ces tenir po
ils leur me

rent la borne qu'y avoit plantée le Capitaine
bonne deux ans auparavant, laquelle par hon-
ur ils avoient environnée de lauriers, & au
d mis force petits paniers de mil qu'ils appel-
ent *Tapaga, tapois*. Ils la baiserent plusieurs fois, &
vierent les François à en faire de même. En-
oy se reconoit combien la Nature est puissan-
d'avoir mis vne telle sympathie entre ces peu-
ples oi & les François, & vne totale antipathie
tre eux & les Hespagnols.

Ie ne veux m'arrêter à toutes les particulari-
s de ce qui s'est passé en ce voyage, craignant
ennuyer le lecteur en la trop grande curiosité,
mais seulement aux choses plus generales, &
ui dignes d'estre sceuës. Noz gens donc desi-
eux de reconoitre le païs, allerent à mont la ri-
ere, en laquelle étans entré bien avant & re-
ceuz du chemin, ils trouverent quelques In-
ens, lesquels voyans être entrés en effroy, ils les
pellerent crians *Ouanpola, sonnafon*, qui veut di-
Frere, ami (comme là où nous avons demeuré
Quanoch, & en autres endroits *Hurons*) A cette pa-
ole ils s'approcherent: & reconoissans noz Fran-
ois que le premier étoit suivi de quatre qui te-
oient la queuë de son vetement de peau par
riere, ils se douterent que c'étoit le *Paraousti*,
qu'il falloit aller au devant de lui. Ce *Paraousti*
vne longue harangue tendant à ce que les nô-
res allassent à sa cabane, & en signe d'amitié
illa sa robbe, ou manteau de chamois, au con-
deur de la troupe Françoise, comme le sieur
Ottigni. En passant quelque marecage, les In-
ens portoient les nôtres sur leurs épaules.

Reverence des Sauvages à la borne mise par les François

Honneur des Floridiens à leur Capitaine.

En fin arrivés ils furent receus avec beaucoup d'amitié, & virent vn vieillard pere de cinq generations, de l'aage duquel s'étans informés, ils trouverent qu'il n'avoit environ trois cens ans, le reste tout decharné, auquel ne paroissoiēt que les os: mais son fils aîné avoit mine de pouvoir vivre encore plus de trente ans. Pendant ces choses le Capitaine Landonniere visita quelque marrage où il trouva des Cedres, Palmiers, & Lauriers plus odorans que le baume: Item des vignes en telle quantité qu'elles suffiroient pour habiter le païs: & outre ce, grande quantité d'Esquines entortillée à l'entour des arbrisseaux: Item prairies entrecoupées en iles & isletes, le long de la riviere: chose fort agreable. Cela fait, il partit de là pour aller à la riviere de Seine distante de la riviere de May d'environ quatre lieues, puis à la riviere de Somme là où il mit pied à terre, & fut fort humainement receu du Peruan homme haut, grave & bien formé: comme aussi sa femme & cinq filles qu'elle avoit d'vne vne agreable beauté. Cette femme lui fit present de cinq boulettes d'argent & le Peruan lui bailla son arc & ses fleches, qui est vn signe entre eux de confederation & alliance perpetuelle. Il voulut voir l'effect de nos arquebuses: & comme il vit que cela faisoit vn trop plus grand effort que ses arcs & fleches, il en devint tout pensif, & ne voulut faire semblant que cela l'étonnat.

Aage d'environ trois cens ans, estre les Lauriers, Cedres, Palmiers, Lauriers, Vignes & Esquines, propres à la guerison de la verole.

Seine.

Somme.

Present.

Apres avoir redé la côte il fallut en fin penser de se loger. Conseil pris, on voyoit qu'au fond de la Floride c'est vn païs tout noyé: au Port Royal c'est vn lieu fort agreable, mais non

[illegible] ni convenable qu'il leur étoit de be-
[illegible], voulans planter vne colonie nouvelle.
[illegible] trouverent meilleur de s'arreter en la
[illegible]ere de May, où le pais est abondant non
[illegible]lement en mil (que nous appellons autre-
[illegible]ent blé Sarazin, d'Inde, ou de Turquie, ou du
[illegible]his) mais aussi en or & argent. Ainsi le vint-
[illegible]sieme de Iuin retournans la prouë s'en alle-
[illegible] vers ladite riviere, dans laquelle ils choisi-
[illegible] vn lieu le plus agreable qu'ils peurent, où
[illegible] rendirent graces à Dieu, & se mirent à
[illegible]eux mieux à travailler pour dresser vn Fort,
[illegible] des habitations necessaires pour leurs loge-
[illegible]ts, aides du *Paoussis* de cette riviere, du Sa-
[illegible]ge, lequel employa ses gens à recouvrer
[illegible] palmites pour couvrir les granges & logis.
[illegible]ose qui fut faite en diligence. Mais est nota-
[illegible] qu'en cette contrée on ne peut bâtir à hauts
[illegible]ges, à cause des vents impetueux auxquels elle
[illegible]ste. Ie croy qu'elle participe aucune-
[illegible]nt de la violence du *Mexique*, duquel nous
[illegible]rons en autre endroit. La Forteresse ache-
[illegible], on lui donna nom, LA CAROLINE, en
[illegible]neur du Roy Charles, l'endroit de laquel-
[illegible]e pourra remarquer par la delineation que
[illegible]s avons faite, & joindre ici du mais que les
[illegible]ieux ont découuert en la Floride.

Rainoud du Fort des François en la riviere de May.

Puis fait aux vents.

aucune si convenable qu'il leur étoit de be-
ri, voulans planter vne colonie nouvelle.
Ils trouverent meilleur de s'arreter en la
riere de May, où le païs est abondant non
lement en mil (que nous appellons autre-
ent blé Sarazin, d'Inde, ou de Turquie, ou du
ahis) mais aussi en or & argent. Ainsi le vint-
nsiéme de Iuin retournans la prouë s'en alle-
r vers ladite riviere, dans laquelle ils choisi-
r vn lieu le plus agreable qu'ils peurent, où
rendirent graces à Dieu, & le mirent à qui
eux mieux à travailler pour dresser vn Fort,
les habitations necessaires pour leurs loge-
ens, selon qu'il pouvoit de cette riviere, dit
rivers, lequel employa ses gens à recouvrir
palmiers pour couvrir les granges & logis.
ois qui fut faite en diligence. Mais est nota-
qu'en cette contrée on ne peut bâtir à haute
ges, à cause des vents impetueux auxquels elle
st sujette. Ie croy qu'elle participe aucune-
nt de la violence du Mareyen, duquel nous

Batiment du Fort des François en la riviere de May.

Païs sujet aux vents.

de navigation dans la riviere de May, Roisi des C
trotamis et Parcoulis qui sont dans les riv
-mour de vingt quatre à trente mineurs des lo
pour visiter et mesurer la veine de leurs pere

CHAP. IX.

NANO le Capitaine L
[illegible] de May, pour tirer ve
[illegible] riviere de Seine, il vo
[illegible] sçavoir d'où procedoit
[illegible] lingot d'argent que le
[illegible] *ravoit Sarrasine* lui a
donné, & luy fut dit que cela se conqueroit à
re d'armes, quand les Flamdiens allaient
guerre contre les Sarrasins *Parcoulis* que
Sarrasins, qui demeuroient bien avant dans les
res. Partant, le Capitaine achevé, le Capit
Laudonniere ne voulut demeurer oisif, ai
cessoit venant du fleuve *Timagenis* il envoya son l
tenant à mon la riviere de May avec dem
diens pour découvrir le pays, & sçavoir la
meure. Ayant bien & bien avancés, le
diens qui regardoient çà & là des antiques
Calandes (ou bateaux legers) & aussi-tot
vancerent à crier *Timagenis*, *Timagenis*, & ne
lerent que de s'avancer pour les aller com
tre, jusques à se vouloir jetter dans l'eau pour
effet, car le Capitaine Laudonniere avoit pro
à *Satanrina* de ruiner ce *Timagenis* son enne

Decouverte dans la riviere de May.

DE LA MAIN DE ISMA

des la riviere de Mar, lequel à son [illegible] lance en main, [illegible] dit que [illegible] ses freres. Puis il en nomma [illegible] autres non moins puissans que Sevarinas. Le premier Potaw homme cruel, inhumain, mais pitoyable en l'execution de ses furies. Car il faisoit des prisonniers à merci, contenant de les marquer sur le bras gauche d'un signe grand comme celuy d'un cacher, lequel il imprimoit comme, si le fer chaud avoit passé, puis les renvoyoit sans leur faire autre mal. Les deux autres seigneurs nommés *Onathaque* & *Ilaque* abondans en richesses, & principalement *Onathaque* habitans près les hautes montagnes fort [illegible] en beaucoup de singularités. Qui plus est, *Malone* estoit que ses alliés vassaux du grand *Olata* amenoient à son camp trente chaises pleines & fort, avec larges pleines d'or & d'argent, & que par ce moyen les flesches ne les pouvoient endommager. Lors le Capitaine Vallaux lui dit que quelque jour les Francois viendroient en ce pays, & seroient tres-aise de les gagner, & pour faire tout ce que il [illegible] de ses propos, se respondit que [illegible] des Francois qu'il avoit nommez, [illegible] ou chef de ce secours la haute [illegible] d'or & d'argent qu'ils avoient ja [illegible] *Onathaque* & *Ilaque* [illegible] tout pour monstrer que generalement [illegible] ne pensoit point, aussi pensée, [illegible] que la guerre de leur seulement [illegible] plus grand plaisir que de leur promettre [illegible] contre leurs ennemis.

Inhumanité & pitoyable d'un Capitaine Indien.

Armures de plasmes d'or & d'argent.

Et pour mieux entretenir le dessein de la vengeance, il leur fit des façons étranges & dures pour faire garder de la mémoire à leurs enfans, ainsi qu'on se peut voir par ce qui s'ensuit. Le Capitaine Vallenr, ne voulant (comme il disoit) arriver au gué à la Caroline, il se trouva chez un *Parouti* qui demeuroit à trois lieues de *Saccoréna*, appellé *Arlond* comme l'autre que nous avons parlé. Ce *Parouti* fut fort joyeux d'entendre ce jour de la venuë de nos Français, pensant qu'ils eussent leur barque pleine d'ennemis, & qu'ils ne fussent allés en ce pays de *Saccoréna* que pour le guerroyer. Et que le Capitaine Vallenr entendant, lui fit à connoître que de cette fois il n'y étoit allé à autre intention, mais que son entreprise ayant esté découverte, *Saccoréna* avoit gagné les bois, & connoissant que lui & ses compagnons en avoient tué quelque nombre à la poursuite qui en avoient point porté les nouvelles chez lui. Le *Parouti* tout ravi de joye prit le Vallenr de lui conter l'affaire tout au long. Et à fin qu'un des compagnons dudit Vallenr trouvé en espec, lui montra par signes ce qu'il ne pouvoit de par adessus, c'est qu'au trenchée d'icelle il en fit faire passer deux, qui fuyoient par les forêts, que ses compagnons n'en avoient pas fait de leur côté. Que si leur entreprise n'eut esté découverte par *Saccoréna* ils l'eussent enlevé, & ses gens tout le reste. A cette occasion le *Parouti* ne sçavoit quelle contenance tenir de joye qu'il avoit. Et lui en plaisant quelquefois prins vne jeune fille qu'elle fi-

Coutume & ceremonie étrange des Indiens de la Floride.

chée à la main, & comme furieux marcha au grand pas alla frapper vn Indien qui étoit assis en vn lieu à l'écart, s'écriant à haute voix *Hyen*, sans que le pauvre homme se remuast aucunement pour le coup que paciemment il alla contre endurer. Apres qu'on eut remis la javelin en son lieu, que le même la reprenant il en déchargea roidement vn autre coup sur celui qu'il avoit ja frappé, s'écriant de même que devant *Hyen*, & peu de temps aprés le pauvre homme se laissa tomber à la renverse roidissant les bras & jambes, comme s'il eût esté pour rendre le dernier soupir. Et lors le plus jeune des enfans du *Paracusi* se mit aux pieds du renversé pleurant amerement. Peu apres deux autres de ses freres firent le semblable. La mere vint encore avec grans cris & lamentations pleurer avec ses enfans. Et finalement arriva vne troupe de jeunes filles qui ne cesserent de pleurer vn long espace de temps avec la mere compagnie. Et prindrent l'homme renversé & le porterent aver vn triste geste en vne maison de bane, & pleurerent là deux heures pendant que le *Paracusi*, & ses compagnons ne laisserent de boire de la casine, comme ils avoient commencé, mais en grand silence. Dequoy le Vasconnoy n'entendans rien à ces ceremonies demanda au *Paracusi* que vouloient signifier ces choses, lequel lentement lui respondit, *Tumagua*, *Thumagua*, sans autres propos lui. Fasché d'vne si maigre réponse, il alla entretenir vn qui lui dit de même, le supplioient s'enquerir plus avant de ces choses, dont

ssence pour l'heure. A tant nos François sor-
et pour aller voir l'homme qu'on avoit transi-
orté, lequel ils trouverent accompagné de
ain que nous avõs dit, & les jeunes filles chauf-
us force mousse au lieu de linge dont elles lui
ottoient le côté. Sur cela le *Paraouffi* fut dere-
ef interrogé comme dessus. Il fit réponse que
a n'étoit qu'vne ceremonie par laquelle ils
ettoient en memoire la mort & persecution
leurs ancestres *Paraouffis*, faite par leur en-
emi *l'homarouna*: Allegant au surplus que toutes
quantes fois que quelqu'vn d'entre-eux re-
urnoit de [illegible] sans rapporter les [illegible]
leurs [illegible] quelque pit-
[illegible] celle memoire de ses
[illegible] unieux aimé de tous
[illegible] armes dont ils avoient
[illegible] tuée, afin que renouvellant la playe, la mort
[illegible] fust derechef pleurée.

Mousse au lieu de linge.

Ceremonie d'affliction pour se souvenir de la persecution des peres.

---

*[illegible] entre les Indiens: Ceremonie avant que d'y
aller: Humanité envers les femmes & petits enfans
[illegible] triomphes: Landonnere demandant quelques
prisonniers est refusé: Estrange accident de sinnoures
Simplicité des Indiens.*

CHAP. X.

PAR ces choses le *Paraouffi Satouriona* [illegible] envoya vers le Capitaine Landon-
nere sçavoir s'il vouloit continuer en
la promesse qu'il luy avoit faite à son
[illegible], d'estre ami de ses amis, & ennemi de ses

ennemis, & l'aider d'vn bon nombre d'arque-
buziers à l'execution d'vne entreprise qu'il fai-
soit contre *Timagena*. A quoy ledit Laudonnie-
re fit réponse qu'il ne vouloit pour son amiti-
encourir l'inimitié de l'autre: & que quand bie-
il le voudroit, il n'avoit pour lors moyen de l-
faire, d'autant qu'il étoit aprés à se munir d-
vivres & choses necessaires pour la conserva-
tion de son Fort: joint que ses barques n'étoi-
pas prétes, & que s'il vouloit attendre deu-
lunes, il aviseroit de faire ce qu'il pourroit. Ce-
te réponse ne lui fut gueres agreable, d'autan-
qu'il avoit ja ses [illegible] & dix Pa-
ranelli qui l'étoient [illegible] si bie-
qu'il ne pouvoit [illegible] Ma-
avant que s'embarq[illegible] qu-
promptement on lui ap[illegible] fai-
jettant la veuë au ciel, [illegible] plusieurs choses en gestes, [illegible] en lui qu'vne ardente colere. Il jetoit souve-
son regard au Soleil, lui requerant victoire d-
ses ennemis; puis versa avec la main sur les te-
tes des *Paranelli* partie de l'eau qu'il tenoit-
vn vaisseau, & le reste comme pour faire & dé-
dans vn feu preparé là [illegible], & lors
s'écria par trois fois, *Hé Timagena*: voulant si-
gnifier par telles ceremonies qu'il prioit le So-
leil lui faire la grace de répandre le sang de s-
ennemis, & aux *Paranelli* de renourrir-
les têtes d'iceux, qui est le seul & souverai-
triomphe de bellicos victoires. Armé sur les-
ses ennemis, il ordonna avec son Conseil qu-
aitiq des *Paranelli* seroient pris la mitiere avec-

Ceremonie des Indiens avant qu'aller à la guerre.

noisié des troupes, & se rendroient au point du
our à la porte de son ennemi: quant à lui il s'a-
heminéroit avec le reste par les bois & forets le
lus secretement qu'il pourroit: & qu'étans là
rinés au point du jour, on donneroit dedans le
llage, & tueroit-on tout, excepté les femmes &
etits enfans. Ces choses furent executées com-
e elles avoient eté arrétées, & enleverent les
ces des morts. Quãt aux prisonniers ils en prin-
ent vingt-quatre, léquels ils emmenerent en
ux *Canadas*, chantans des loüanges au Soleil,
quel ils rapportoient l'honneur de leur victoi-
. Puis mirent les peaux des tétes au bout des ja-
lons, & distribuerent les prisonniers à chacun
Parentage, en sorte que *Satouriona* en eut treze.
vant qu'arriver il envoya annoncer cette bõ-
nouvelle à ceux qui étoient demeurés en la
ison, léquels incontinent se prindrent à plen-
, mais la nuit venuë ils se mirent à danser, &
e la feste. Le lendemain *Satouriona* arrivant, fit
ter devant sa porte toutes les tétes (c'est la
u enlevée avec les cheveux) de ses ennemis,
s fit environner de branchages de laurier. In-
tinent pleurs & gemissements, léquels ave-
t la nuit, furent changés en danses.

Les Indiens épargnent la vie des femmes & petits enfans.

Triomphe des Indiens.

Le Capitaine Landonniere averti de ceci prit
Parentage *Satouriona*, de lui envoyer deux de ses
onniers ce qu'il refusa. Occasion que Lan-
nere s'y en alla avec vingt soldats, & entra
vne mine refrongnée sans parler à *Satouriona*.
fin au bout de quelque heure il demanda où
ent les prisonniers que lui avoit pris à *Tiaga*,
& commanda qu'ils fussent amenés. Le Sa-

Landonniere demande quelques prisonniers à Satouriona.

ouis depité & étonné tout ensemble fut long temps sans repondre. En fin il dit qu'étans épouvantez de la venuë des François ils avoient pris la fuite par les bois. Le Capitaine Laudonniere faisant semblant de ne le point entendre, demanda derechef les prisonniers. Lors *Saturiona* commanda à son fils de les chercher. Ce qu'il fit & les amena vne heure aprés. Ces pauvres gens voulans se prosterner devant Laudonniere, il ne le souffrit, & les emmena au Fort. Le *Paresous* ne fut gueres content de cette bravade, & sondoit les moyens de s'en venger, mais dissimulant son mal-talent ne laissoit de lui envoyer des messages & presens. Laudonniere homme accort l'ayãt remercié de ses courtoisies lui fit sçavoir qu'il desiroit s'appointer avec *Timogoa*, moyennant quoy il auroit passage ouvert pour aller contre *Onathaqua* son ancien ennemi : & que ses forces jointes avec celles d'*Olata Ouaé Outina* haut & puissant *Paresous*, ils pourroient ruiner tous leurs ennemis, & passer les confins des plus lointaines rivieres meridionales. Ce que *Saturiona* fit semblant de trouver bon, supplians ledit Laudõniere y tenir la main, & que de sa part il garderoit tout ce qu'en son nom il promettroit avec *Timogoa*.

Estrange accident de foudre.

Aprés ces choses il tomba à demie lieuë du fort des François vn foudre du Ciel tel qu'il n'en a jamais esté veu de pareil, & partant sera bon d'en faire icy le recit pour clorre ce chapitre. Il fut à la fin du mois d'Aoust, auquel temps jusques les prairies fussent toutes vertes & arrousées d'eaux, si estoit-ce qu'en vn instant vn foudre cu

Foudre de trois iours.

[illegible] plus de cinq cens arpés, & brulla par sa chu[illegible] [illegible] tous les oiseaux des prairies chose qui [illegible] trois iours en feu & éclairs continuels. Ce [illegible] bien à pōser à noz Françoit, non moins [illegible] Indiens, lesquels pensans que ces tonner[illegible] [illegible] coups de canons tirez sur eux par les [illegible] envoyerent au Capitaine Laudonniere [illegible] harangueurs pour lui temoigner le desir que [illegible] *Allicamani* avoit d'entretenir l'alliance qu'il avoit avec lui, & d'être employé à son service: pour ce, qu'il trouvoit fort étrange la canonade qu'il avoit faite vers sa demeure, la quelle avoit fait bruler vne infinité de verdes prairies, & icelles cōsommées jusques dedans l'eau, [illegible] approche même si prés de sa maison qu'il pensoit qu'elle deut bruler: pour ce, le supplioit de cesser, autrement qu'il seroit contraint d'abandonner la terre. Laudonniere ayant entendu la belle opinion de cet homme, dissimula ce qu'il pensoit, & repondit joyeusement qu'il avoit fait tirer ces canonnades pour la rebellion faite par *Allicamani*, quand il l'envoya sommer de lui envoyer les prisonniers qu'il detenoit du grand *Ouaé Outina*, non qu'il eût envie de lui mal faire, mais s'étoit commencé de tirer jusques à mi-chemin, pour lui faire paroitre sa puissance: l'assurant toutefois que tant qu'il demeureroit en sa volonté de lui tenir obeissance, il lui seroit loyal defenseur cōtre tous ses ennemis. Les Indiens contents de cette réponse retournerent vers *Allicamani*, lequel nonobstant l'asseurance susdite, de ne demeurer l'espace de

Simplicité des Indiens

deux mois, & s'en alla à vingt-cinq lieuës de là.

Les trois jours expirés le tonnerre cessa & l'ardeur s'éteignit du tout. Mais és deux jours suiv il survint en l'air vne chaleur si excessive, que riviere préque en bouilloit, & mourut vne grande quantité de poissons & de tans d'espece qu'en l'embouchenre de la riviere il s'en trouv de morts pour charger plus de cinquante chariots; dont s'ensuivit vne si grande puterfaction en l'air qu'elle causa force maladies contagieuses, & extrémes maladies aux François, déque toutefois par la grace de Dieu, aucun ne mou rut.

Renvoy des prisonniers Indiens à leur Capitaine: Guerre entre deux Capitaines Indiens: Victoire à l'aide des François: Conspiration contre Laudonniere: Retour du Capitaine Bourdes en France.

CHAP. XI.

LA fin pour laquelle le Capitaine Laudonniere avoit demandé les prisonniers Sauvages trois pour les renvoyer à Outeïmine, & par ce moyen pouvoir par son ami plus facilement penetrer dans les terres. Ainsi le dixiéme Septembre s'étant embarqué le sieur d'Arlac le Capitaine Vassent, le Sergent, & soldats, ils navigerent jusques à quatre vin

Renvoy des prisonniers.

[illegible] pich recens par tous, & en fin rendirent
[illegible] prisonniers à *Ostina*, lequel aprés bonne che-
[illegible] le sieur d'Arlac de l'assister à faire la guet-
[illegible] de ses compagnie, nommé *Fontenay*. Ce qu'il
[illegible] *Ostina*, lequel nous le vassent avec cinq sol.
[illegible] Ce pource que c'est la coutume des Indiẽs
[illegible] *Guerre entre deux autres Capitaines Indiens.*
[illegible] par surprise, *Ostina* delibera de prẽ-
[illegible] son ennemi à la Diane, & fit marcher ses gẽs
[illegible] la mit en nombre de deux cens, lesquels ne
[illegible] fut mal avisé qu'ils ne priassent les Arquebu-
[illegible] François de les accompagner en tẽs de jusin (disoient-
[illegible] qu'ils bruslé de leurs arquebuses étonnat
[illegible] continuis. Toutesfois ils ne sçauroient aller si
[illegible] bien que l'ennemi n'en fût averti, encores
[illegible] de cinq lieuës de là demeuré
[illegible] Ils se mirent donc en leur devoir &
[illegible] en grande compagnie, mais se voyans
[illegible] quelques soldats (ce qui leur étoit chose
[illegible] & leur Capitaine du premier coup par
[illegible] *Effet des arquebuses Françoises.*
[illegible] quelque chose qu'il eût ou ses frere
[illegible] par le sieur d'Arlac, ils quitterent la place &
[illegible] Indiens d'entre eux prindrẽt hommes, femmes,
[illegible] prisonniers par le moyen de leurs Fran-
[illegible] y en eut toutefois quelques hommes. Cela fait,
[illegible] d'Arlac fit recommencer, ayant trouvé l'o-
[illegible] quelque argent & or, des pantes, pistolets, ac-
[illegible] bandes qu'avec cette remonstrance & pro-
[illegible] de vivre en bons Francois il avoit [illegible]
[illegible] *Conspiration contre Laudonniere.*
[illegible] *Ostina* [illegible] Laudonniere.

Il avoit découvert vne mine d'or ou d'argent
ment la riviere ; de laquelle ils devoient
s'enrichir avec la Roquette. Son ordre
vn autre apparté de Genre, duquel pour avoir
formé la rebellion d'Iolet que tout Capitaine
entretenoit au travail pour les frustres de
gain, & partant falloit élire vn autre Capitaine
& se depescher de celui-ci. Le Genre lui
porta la parole à l'audonniere du sujet de
plaintes. L'audonniere se répanse qu'ils
voient tous aller au concert de la mine, &
quant partie il falloit rendre la Forteresse en
fenst contre les Indiens. Aussi. qui trouvoient
fort étrange leur façon de procéder, & qu'il
leur semblait que le Roy en fait la dépense
voyage à mes fins, que pour les enrichir
au arrivée, ils se mutinoient, & leur gerent
ils se mirent à travailler pardans
quand ils eurent intercepté en bon
il leur offrit vn quelque
mes aussi leur ke leur tenait

Les Genre que l'audonniere voit
plaisible, & voyant que par voye de
pouvoit venir à bout de
voulus vous en vne autre voye, & plus
faire de mes quelque potion
doine que l'audonniere
dailles de la chose ou subtilité
le mecontentement
me aussi fit la quitter
après

Autre entreprise.

...ffiste de poudre à canon, & par vne mesme ...
...mettre le feu. Sur ces entreprises vn Gentil-hõ...
...nommé qu'icelny Landõnière avoit ja depeché pour
...retourner en France, voulant prendre congé de
...ui, l'avertit que le Genre l'avoit chargé d'vn li-
...elle farci de toutes sortes d'injures contre lui,
...tant Lieutenant, & sous les principaux de la com-
...agnie. Au moyen dequoy il fit assembler tous
...les soldats, & le Gentil-homme nommé le Ca-
...pitaine Bourdet, avec tous les siens (lequels dés le
...huitiesme de Septembre étoient arrivés à la
...rade de la riviere) & fit lire en leur presence à
...haute voix le contenu au libelle diffamatoire, ad-
...ressé de faire connoistre à tous la mechanceté du
...traître, lequel s'étant evadé dans les bois demã-
...da pardon en sieur Landonniere, confessant par
...son écrit qu'il avoit merité la mort, se soumet-
...tant à sa misericorde. Cependant le Capitaine
...Bourdet se mit à la voile le dernier de Noven-
...bre pour retourner en France, s'étant chargé de
...quelques sept ou huit de ces seditieux, non com-
...pris le Genre, lequel il ne voulut, quoy qu'il lui
...fust grande somme d'argent pour le faire.

Retour du Capitaine Bourdet en France.

10. Novembre.

...lettres diverses conspirations contre le Capi-
...taine Landonniere, & son gouvernement.

CHAP. XII.

...Bois jours apres le depart du
...Capitaine Bourdet, Landon-
...niere aprés avoir evadé vne con-
...spiration, retombe en vne au-
...tre voire en deux & en trois;

la premiere pratiquée par quelques matelots que ce Capitaine Bourdet lui avoit laissez, lesquels debancherent ceux dudit Landonniere, au moyen de la proposition qu'ils leur firent d'aller aux Indiles butiner quelque chose sur les Hespagnols, & que là y avoit moyen de se faire riches. Ainsi le Capitaine les ayant envoyé querir de la pierre, & de la cette pour faire briques à vne lieue & demie de Charle-fort, selon qu'ils avoient accoutumé, ils s'en allerent tout à fait, & prindrent vne barque passagere d'Hespagnols prés l'isle de Cuba, en laquelle ils trouverent quelque nombre d'or & d'argent qu'ils saisirent & avec ce butin tindrent quelque temps la mer jusques à ce que les vivres leur vindrent à faillir, qui fut cause que veincus de famine ils se rendirent à la Havane, ville principale de l'isle de Cuba, dont avint l'inconvenient que nous dirons ci-apres.

Seconde entreprise.

Qui plus est deux Charpentiers Flamens que ledit Bourdet avoit laissez, entreprenent vne autre barque qu'estoit, de sorte que Landonniere demeura sans barque ni bateau, se laissant penser s'il estoit à son aise. Le dessus il fait chercher ses larrons: il n'en a point de nouvelles. Il se doute batir deux grandes barques, & vn petit bateau en toute diligence, & croit la besoingne fort avancée, quand l'avarice & l'ambition, mere de tous maux, s'enracinerent aux cœurs de quatre ou cinq soldats auxquels cet estat de vie ne plaisoit point.

Deuxiesme entreprise.

Ces malheureux commencerent à pratiquer la meilleure de la troupe, leur donnant à entendre que c'estoit chose vile & deshonnête à homme

Rauvirie & mutinerie.

maison comme ils étoient de s'occuper ainsi
un travail abject & mechanique, attendu qu'ils
auroient sa rendre galans, hommes & riches
s'ils voulaient busquer fortune au Perou & aux
Indes, avec les deux barques qu'ils bastissoient,
ce qu'ils faisoient trouvé mauvais en France ils
voient moyen de se retirer en Italie ou ail-
leurs, attendant que la colere se passeroit, puis il
viendroit quelque guerre qui feroit tout oy-
blier. Ce mot de richesse sonna si bien aux oreil-
les de ces soldats, qu'en fin aprés avoir bien
discouru d'affaire ils se trouverent jusques en soixante.
nombre de soixante-six, lesquels prindrent pro- six conspir.
pos de remontrer à leur Capitaine le peu de secours
qui leur restoit pour se maintenir jusques
à ce que les navires vinssent de France. Pour à
quoy remedier leur sembloit necessaire de les
envoyer à la Nouvelle-Hespagne, au Perou, & Indes
autres lieux circonvoisines, ce qu'ils le sup-
plioient leur vouloir permettre. Le Capitaine
se doutant de ce qu'estoit, & qui sçavoit le
mauvais dessein que la Royne lui avoit fait de
donner aux sujets du Roy d'Hespagne, ne
se deut point concevoir jalousie, leur fit ré-
pondre que les barques achevées il donneroit si
bien à point qu'ils n'en manqueroient point
de maniere qu'ils en avoient encore pour
quelque mois. De cette réponse ils firent sem-
blant d'estre abusez. Mais huit jours aprés
que leur Capitaine malade, oubliant tout
devoir, ils commencent de nou-
veau à le solicitar de sa, & protestent de sa saisir
de la garde & du Fort, voire de violence.

Le Roy de France defend à Laudonniere de faire secours aux Hespagnols.

leur Capitaine s'il ne vouloit condescendre à leur méchant desir.

Ainsi les cinq principaux autheurs de la sedition armez de corps de cuirasse, la pistolle au poing, & le chien abbattu entrerent en la chambre, disans qu'ils vouloient aller à la nouvelle Hespagne chercher leur vivre. Le Capitaine leur remontra qu'ils regardassent bien à ce qu'ils vouloient faire. A quoy ils répondirent que tout y étoit regardé, & qu'il falloit leur accorder ce point, & ne faire plus sinon de leur bailler les armes qu'ils avoient en son pouvoir, de peur que (si vilainement outragé par eux) il ne s'en aidât à leur desavantage. Ce que ne leur ayant voulu accorder, ils prindrent tout de force, & l'emporterent hors de sa maison même après avoir offensé vn Gentil-homme qui s'en formalisoit. Puis se saisirent dudit Capitaine, & l'envoyerent prisonnier en vn navire qui étoit l'ancre au milieu de la riviere, où il fut quelques jours, assisté d'vn homme seul sans suite d'aucun, & desarmerent tous ceux qui étoient de son parti. En fin ils lui envoyerent vn coupon pour signer, lequel ayant refusé ils lui feirent que s'il ne le signoit ils le feroient couper la gorge. Ainsi contraint de signer congé, il leur bailla quelques mariniers avec vn pilote nommé Trenchant. Les barques preparées, ils les armerent des munitions du bouche de poudres, de balles, & d'artillerie, & contraignirent le Vesseur leur livrer l'enseigne de son navire, puis s'en allerent du costé

Audace de soldats.

Le Capitaine Laudonniere prisonnier.

aire voile en vn lieu des *Iamaïques* nommé *Cesal-*
ipu, & y prendre terre la nuit de Noé, à fin de
aire vn massacre & pillage pendant qu'on di-
oit la Messe de minuit. Mais comme Dieu
'est parmi telles gens, ils eurent de la division
vant que partir, de sorte qu'ils se separerent
a sortir de la riviere, & ne se veirent qu'au
out de six semaines : pendant lequel temps
une des barques print vn berganin chargé
e quelque nombre de *Cassaue* espece de pain
e racine blanc & bon à manger, avec quel-
ne peu de vin ; & en cette conquête perdirent
uatre hommes, sçavoir deux tués, & deux
isonniers : toutefois le berganin leur dis-
eura, & y transporterent vne grande partie
e leurs hardes. De là ils resolurent d'aller à
Yuatu village de l'ile Iamaïque, où arrivés ils
ouverent vne caravelle de cinquante à soi-
nte tonneaux, qu'ils prindrent, & apres
voir fait bonne chere au village cinq ou six
urs, ils s'embarquerent dedans abandonnant
ur seconde barque, & tirerent vers le cap de
Vibron, où ils rencontrerent vne patache qu'ils
indrent de force apres avoir longuement
combattu. En cette patache fut pris le Gou-
verneur de la *Iamaïque*, avec beaucoup de ri-
chesses tant d'or & d'argent, que de marchan-
dises ; desquelles nos Pedinéens ne se conten-
tans, delibererent en chercher encore en leur
caravelle, & tirerent vers la *Iamaïque*. Le
Gouverneur fin & accort se voyant conduit
au lieu où il demandoit, commandoit,
tant par les douces paroles, que ceux qui

Mechante intention des matins.

Cassaue.

Ruse du Gouverneur pris.

l'avoient pris, lui permirent mettre dans un
bisquette deux petits garçons pris quant & lui
& les envoyer au village vers sa femme, à fin de
l'avertir qu'elle eût à faire provisions de vivres
pour les lui envoyer. Mais au lieu d'écrire à sa
femme, il dit secrettement aux garçons qu'ils
se mis en tout devoir de faire venir les vaisseaux
des ports circonvoisins à son secours. Ce qu'ils
firent si dextrement, qu'un matin à la pointe du jour
comme les seditieux se tenoient à l'embouchure
du port ils furent pris n'ayans peu découvrir les
vaisseaux Hespagnols, tant pour l'obscurité du
temps, que pour la longueur du port. Il est vrai
que les cinq, cinq et vingt six qui étoient au bas
gantin les empescherent, mais ce fut quand ils
furent prés, & n'ayans le loisir de lever les ancres, couperent le cable, & s'enfuirent, & vin-
drent passer la nuit de la *Hayure* en l'ile de Cu-
ba. Or le pilote Trenchant, le trompette & quel-
ques autres mariniers qui avoient été emmenez
par force en ce voyage ne desirs autre chose que
s'en retourner vers leur Capitaine Laudonniere
s'accorderent ensemble de passer la traverse
du canal de *Fahem*, tandis que les seditieux dor-
mirent, s'ils voyoient le vent à propos,
qu'ils firent si bien que le matin au point du
jour environ le vingt cinquiéme de Mars, ils
trouverent à la côte de la Floride, où con-
fans le mal par eux commis, ils se mirent en
maniere de moquerie à contrefaire les Iu-
(mais ce fut après vin boire) l'autres con-
trefaisoient les Advocats, vn autre conclu-
disoit. Vous faites vos requêtes telles que

Capture de seditieux.

25 de Mars 1565.

ous semblera, mais si étans arrivés au Fort
e la Carline le Capitaine ne vous fait crocouis
endre, je ne le tiendray iamais pour homme de
en. Leur voile ne fut plutôt découverte en la
ce qu'vn Persoufi, nommé Paties en envoya
ertir le Capitaine Laudonniere. Surce le bri-
ntin affamé vint surgir à l'embouchure de la
vière de May, & par le commandement d'i-
lui Capitaine fut [illegible] devant le Fort de la
roline. Trente-[illegible] de lui furent envoyez
ur prendre les q[illegible] principaux auctheurs
la sedition, auquels on mit les fers aux piés,
à tous le Capitaine Laudonniere fit vne re-
ontrance du service qu'ilz devoient au Roy,
quel ilz recevoient gages, & de leur trop
ande oubliance: adjoutant à ceci qu'ayans
happé la justice des hommes ilz n'avoient
u éviter celle de Dieu. Après quoy les quatre
ferez furent condamnez à être pendus & *Retour d'vne partie des seditieux.*
angler. Et voyans qu'il n'y avoit point d'iniq
derriere contre cet Arrest, ilz se mirent en
voir de prier Dieu. Toutefois l'vn des qua- *Iugement de mort contre les auctheurs de la sedition.*
pensant mutiner les soldats leur dit ainsi:
mment, mes freres & compagnons souffri-
r vous que nous mourions ainsi honteusem-
nt? A cela Laudonniere prenant la parole
pondit qu'ilz n'étoient point compagnons
seditieux & rebelles au service du Roy.
antmoins les soldats supplierent le Capi-
ne de les faire passer par les armes, & que
s après si bon luy sembloit les corps se-
ent pendus. Ce qui fut accordé. Voila l'issue
leur mutinerie, laquelle je croy avoir été

en longueur, & en quelques endroits il a
ou huict lieuës de large. Et quant au reste il
environné de montagnes de toutes parts, si
qu'il ne ressembleroit pas mal au lac de Ge-
, ou de Leman, si les montagnes des environs
ent aussi hautes. Son embouchure est assez
ile, à cause que pour y entrer il faut côtoyer
petites iles inhabitables, contre lesquelles
vires sont en danger de heurter & se briser
s ne sont bien conduites. Apres cela il faut
r par vn détroit, lequel n'ayant pas demi
de lieuë de large est limité du côté gauche
entrant) d'vne montagne & roche pyra-
e, laquelle n'est pas seulement d'émerveil-
& excessive hauteur, mais aussi à la voir de
n droit qu'elle est artificiele. Et de fait par-
elle est ronde, & semblable à vne grosse
oz François l'appelloient le pot de beur-
peu plus avant dans la riviere y a vn ro-
ses plat, qui peut avoir cent ou six-vints
tour, sur lequel Villegagnon à son arri-
ant premierement déchargé ses meubles
artillerie s'y pensa fortifier, mais le flux &
de la mer l'en chassa. Vne lieuë plus ou
l'ile où demeuroiẽt les Frãçois ayans seu-
vne petite demie lieuë de circuit, & é-
lus longue que large, environnée de
rochers à fleur d'eau, qui empéche que
leaux n'en puissent approcher plus prés
la portée du canon, ce qui la rend mer-
lement forte. Et de fait il n'y a moyen
, même avec les petites barques, si-
côté du Port, lequel est encore à
ite de l'avenuë de la grand' mer

Demeure des Frãçois.

Or cette île étant rehaussée de deux monts aux deux bouts, Villegagnon fit faire sur chacune d'icelles vne maisonnette, comme aussi vn rocher de cinquante ou soixante piés de haut qui est au milieu de l'île, il avoit fait batir sa maison. De coté & d'autre de ce rocher on avoit planté des petites places, ésquelles étoit basti la salle où l'on s'assembloit pour faire les prieres publiques & pour manger, qu'autres logis ésquels (compris les gens de Villegagnon) étoient quatre-vingts personnes qu'étoient nos François faisoient leur retraite. Mais faut noter (excepté la maison qui est sur la roche, où y a vn peu de charpenterie, & quelques bons ais mal-batis, sur lesquels l'artillerie étoit posée) toutes ces demeures ne sont pas des Logis, mais de loges faites de la main des Sauvages couvertes d'herbes & gazons, à leur mode.

Tous de Colligny.

La l'état du Fort que Villegagnon pour agrader l'Admiral, nomma Colligni en la France Antarctique, nom de triste augure) dit vn certain Historien, duquel faute de bonne garde ils s'en chasser par les Portugais, au grand deshonneur de lui & du nom François, aprés tant de fatigues, peines, & de difficultés. Il vaudroit beaucoup mieux demeurer en sa maison, que d'entreprendre pour être moqué par aprés, principalement quand on a desja vn pied bien ferme en la terre que l'on veut habiter. Ie ne sçay quand nous sommes bien resolus en nos irresolutions, il me semble que c'est trop prophaner le nom François & la Majesté de noz Rois de vouloir tant de la Nouvelle France, & de la Fran-

ftique, pour avoir seulement vn nom en
t, vne possession imaginaire en la main d'au-
i, sans faire aucun effort de se rendre après
e cheute. Dieu donne meilleur succés aux en-
prises qui se renouvellent aujourd'huy pour
même sujet, lesquelles sont vraiment sain-
, & sans autre ambition que d'accroître le
nme celeste. Ie ne veux pas dire pourtant
les autres eussent vn autre desir & but que
ici-ci, mais on peut dire que leur zele n'étoit
t accompagné de science, ni d'vne ferveur
sante à telle entreprise.

charte geographique qu'André Thevet
primer au retour de ce païs-là, il y a à côté
che de ce port de *Genabre* sur la terre ferme
ville depeinte, qu'il a nommée VILLE-
RAY en l'honneur du Roy Henri II. Ce Ville-Hery.
quelques vns blament, attendu qu'il n'y
mais de ville en ce lieu. Mais soit qu'il y
, ou non, je n'y trouve sujet de reprendre si
égard au temps que les François posse-
t cette terre, ayant fait cela à fin d'inviter
y à avancer cette affaire.

r continuer donc ce qui reste à décrire
e la riviere de *Genabre*, que de ce qui est
n icelle, quoy que nous en ayons touché
ne chose ci-devant en la relation du pre-
voyage, toutefois nous adjoutrons cen-
que quatre ou cinq lieuës, outre le
le Colligni il y a vne autre île belle &
contenant environ six lieuës de tour fort
e de Sauvages nommez *Tououpambaults* Tououpambaults.
François. Davantage il y a beaucoup

d'autres petites ilettes inhabitées, lesquelles
trouve de bonnes & grosses huitres. Quant a
autres poissons il n'en manque point en ce po
ni en la riviere, comme mulets, requiens, tay
marsoins, & autres. Mais principalement
admirable d'y voir des horribles & épouven
bles baleines montrans journellement le
grandes nageoires comme ailes de moulin
vent hors de l'eau, s'égayans dans le profon
ce port, & s'approchans souvent si prés de l
qu'à coups d'arquebuze on les pouvoit tirer
qu'on faisoit quelquefois par plaisir, mais
ne les offensoit gueres, ou point du tout. Il
eut vne qui se vint échouër à quelques l
loin de ce Port en tirant vers le Cap de Frie
est à la partie Orientale) mais nul n'en o
procher tant qu'elle fût morte d'elle-m
tant elle étoit effroyable. Car en se deb
(à faute d'eau) elle faisoit trembler la terre
autour d'elle, & en oyoit-on le bruit & éto
mêmes à plus de deux lieuës loin. On la m
pieces, & tant les François que grand no
de Sauvages en prindrent ce qu'ilz voulur
neantmoins il y en demeura plus des deux
La chair n'en est gueres bonne, mais du l
en fait de l'huile en grande quantité. La l
fut mise en des barils, & envoyée au sieur
ral, comme la meilleure piece.

A l'extremité & au cul de sac de ce Po
deux fleuves d'eau douce, sur lesquels nos
alloient souvent se rejouir en découvrant

A vingt huit, ou trente lieuës plus ou
lis vers la Plate, ou le détroit de Magella

Baleines dans le Port de Ganabara.

Baleine échoüée.

Langue de Baleine. Voyez dessous liv. 6. ch. 22.

ne grand bras de mer appellé par les Fran-
riviere des Vases, en laquelle ceux qui vont
prennent Port, comme ilz sont encore
ne du Cap de Frie qui est de l'autre costé
Orient.

Riviere des Vases.

*division est mauvaise, principalement en Reli-
gion des François venus de Geneve en Fran-
ces perils en leur voyage: Mer berbue.*

CHAP. IX.

COMME la Religion est le plus solide fondement d'vn Estat, contenant en soy la Iustice, & consequemment toutes les vertus; Aussi faut-il bien prendre garde qu'elle soit vniforme s'il est possible, & n'y ait point de ce que chacun doit croire soit de ce qu'il a ordonné. Plusieurs ait Religion vraye ou fausse ont domté les farouches, & les ont maintenus en , là où ce point venant à être debattu, altercés ont fait des bandes à part, & ine & desolation des royaumes & re. Car il n'y a rien qui touche les hom- rés que ce qui regarde l'ame & le salut t si les grandes assemblées des hom- ont fondées de longue main, sont ent ruinées par cette division, que e vne petite poignée de gens foi- ellé de foy qui ne se peut à pei- Certes elle deviendra en proye

Division mauvaise en la Religion.

au premier qui la viendra attaquer, ainsi que
arrivé à cette petite troupe de François
avec tant de peines & perils s'étoit transp
au Bresil, & comme nous avons rappo
ceux qui s'étoient divisés en la Floride, e
qu'ilz ne fussent en discord pour la Relig

Doncques tandis que les François ve
Geneve étoient logés en quelques cabane
fées en la terre ferme du port de *Gand*
qu'vn navire étoit à l'ancre dans ledit po
tendant qu'il eût sa charge parfaite, le
Villegagnon envoya audits Genevois v
écrit de sa main, & vne lettre au maît
navire, par laquelle il lui mandoit (car l
rier n'eût rien osé faire sans la volon
Villegagnon, lequel étoit comme Vice-
ce païs-là) qu'il ne fit difficulté de les
en France pour son égard; disant que c
avoit été bien aise de leur venuë pens
trouvé ce qu'il cherchoit, aussi que p
ne s'accordoient pas avec lui il étoit
qu'ilz s'en retournassent. Mais on se p
sons ces beaux mots il leur avoit b
étrange tragedie, ayant donné à ce
navire vn petit coffret enveloppé de
rée (à la façon de la mer) plein de le
envoyoit [illegible] à plusieurs personne
léquelles [illegible] aussi vn procez qu'il
contr'eux [illegible] leur descen, avec mand
prés au pre[illegible] ge auquel on le ba
France, qu'en [illegible] tu d'icelui il les r
bruler comme [illegible] heretiques; mais il
autrement, comme nous dirons

Congé aux François de Geneve pour s'en retourner en France.

les aurons amenés en France.

navire donc étant chargé de bresil, poivre
,cotons, guenons, sagoins, perroquets, & 4. Ianvier.
s choses, le quatriéme de Ianvier mille 1558.
cens cinquante-huit ilz s'embarquerent
s retour quinze en nombre, sans l'equi-
d'un navire, non sans quelque apprehension,
tu les difficultez qu'ils avoient euës en
t. Et se fussent volontiers quelques-vns
s de demeurer là perpetuellement, sans la
te (ainsi l'appellent-ils) de Villegagnon,
oissans les traversés qu'il faut souffrir par-
rant la vie, laquelle ilz treuvoient aisée
s aprés vn bon établissement, lequel étoit
t plus asseuré, que sans cette division sept
cens personnes avoient deliberé d'y pas-
te même année dans des grandes hour-
e Flandre, pour commencer à peupler
ut du port de *Genabara*, & n'eussent man-
s nouvelles peuplades és années ensui-
léquelles à-present seroient accreuës in-
t, & auroient là planté le nom François
beissance du Roy, si bien qu'aujourd'huy
ation y auroit vn facile accez, & y seroiet
ges journaliers; pour la commodité &
e de plusieurs pauvres gens dont la Fran-
onde que trop, léquelz pressés ici de ne-
ou autrement, s'en fussent allé culriver
re plutot que d'aller chercher leur vie
agne (comme font plusieurs) & ailleurs
Royaume.

pour revenir à nôtre propos) le coni- *Grld Iaq.*
ent de cette navigation ne fut sans dif- *Ser.*

cause de la ruine des affaires des François en Floride, & que les Hespagnols irriterez les allerent par aprés forcer, quoy qu'il leur en dut coûter vie. Ici est à remarquer qu'en toutes conquêtes nouvelles, soit en mer, soit en terre, les entreprises soit ordinairement troublées, & les rebellions aisées à se lever, tant par l'audace que donne aux soldats l'éloignemẽt du secours, que par l'espoir qu'ils ont de faire leur profit, comme il paroit assez par les histoires ancienes, & par l'histoire des avenues de nostre siecle à Christofle Colomb, aprés la premiere découverte : à François Pizarre, à Diego d'Almagro au Perou & Fernand Cortez

Et que fit le Capitaine Laudonniere étant delivré de ses prisonniers : Comme l'Hespagnol retourne à la vie Sauvage : Les discours qu'il a entendus tant d'eux mêmes, que des peuples indiens : Habitans de Sa[illegible] par ouïr de leurs paroles des choses incroyables.

CHAP. XIII.

AVANT parler de ces rebellions, il faut maintenant reprendre nos erres, & aller tirer de prison le Capitaine Laudonniere, & le donnerre à Payde du sieur d'Ottigny son Lieutenant, & de son Sergent, lequel aprés le départ des mutins s'alleret querir & le remettre en fort, là où arrivé il assembla ce qui restoit, & leur remontra les fautes commises par ceux qui l'avoient abandonné, les priant le souvenir pour en témoigner vn jour en repentir. Et de sus, en a, un promet bonne obeissance

Deliberation de Laudonniere.

quoy ils n'ont onques le pied failli, & travaillé de courage, qui aux fortifications, qui aux
[illegible]rques, qui à autre chose. Les Indiés le visitoiét
[illegible] avoient lui apportans des presens, comme poissons, cerfs, poules d'Inde, dépars, petits ours,
[illegible] autres vivres qu'il recompensoit de quelques
[illegible]ulés marchandises. Vn jour il eut avis qu'en
[illegible] maison d'vn *Paramusli*, nommé *Onasbaques* de-
[illegible]eurant à quelque cinquante lieuës loin de la Ca-
[illegible]line vers le Su, y avoit deux hõmes d'autre na-
[illegible]ion que de la leur: par promesse de recõpense il
[illegible] fit chercher & amener. C'étoiét Hespagnols
[illegible]ds, portés cheveux longs jusques aux jarrets;
[illegible]efue differés plus en riẽ des Sauvages. On leur
[illegible]upa les cheveux, lesquels ils ne voulurent per-
[illegible], ains les enveloppérent dans vn linge, disans
[illegible]'ils les vouloiét reporter en leur païs, pour re-
[illegible]oigner le mal qu'ils avoient enduré aux Indes.
[illegible]ux cheveux de l'vn fut trouvé quelque peu
[illegible]ot caché pour environ vingt cinq escus, dont il
[illegible] present au Capitaine. Enquis de leur venuë
[illegible] ce païs-là, & des lieux où ils pouvoiẽt avoir
[illegible]é: ils répondirẽt qu'il y avoit dé ja quinze ans
[illegible]lles que trois navires dans l'vn desquels ils
[illegible]oient, se perdirent au travers d'vn lieu nommé
[illegible]les sur des basses, que l'on dit *Les Martyres*, & le
[illegible] le *Paramusli* de *Calos* retira la plus grande part
[illegible] richesses qui y étoient, mais la plusparte des
[illegible]mmes se sauva, & plusieurs femmes, entre lé-
[illegible]elles y avoit trois ou quatre Damoiselles ma-
[illegible]es dettinées aux estoor, & leurs enfans aussi, avec
[illegible] *Paramusli* de *Calos*: qui étoit puissant & riche,
[illegible] vie fosse de la hauteur d'vn hõme & large

Deux Hespagnols devenus Sauvages.

Les Martyres.

comme vn tonneau, pleine d'or & d'argent, la quelle il étoit fort aisé d'avoir avec quelque nombre d'arquebuziers. Disoient aussi que les hommes & femmes ès danses portoient à leurs ceintures des platines d'or larges comme vne assiette, la pesanteur desquelles leur faisoit empechement à la danse. Ce qui provenoit la plusp des navires Hespagnoles qui ordinairement perdoient en ce detroit. Au reste que ce P *Paraouasti* pour être reveré de ses sujets leur faisoit à croire que ses sorts & charmes étoient cau des biens que la terre produisoit, & sacrifio tous les ans vn homme au temps de la moisso pris au nombre des Hespagnols qui par fortu s'étoient perdus en ce detroit.

Platines d'or larges comme vne assiette.

L'vn de ces Hespagnols cõtoit aussi qu'il avo long temps serui de messager à ce *Paraouasti* *Calus*, & avoit de sa part visité vn autre *Para* nommé *Outchaque*, demeurant à cinq journé loin de *Calus*; mais qu'au milieu du chemin avoit vne ile située dans vn grãd lac d'eau do ce, appellée *Serropé*, grãde envirõ de cinq lieuë & fertile principalement en dates qui provie nent des palmes, dont ilz font vn merveille trafic, non toutefois si grãd que d'vne certai racine propre à faire du pain, dont quinze lie alentour tout le païs est nourri. Ce qui appo de grandes richesses aux habitans de l'ile, quelz d'ailleurs sont fort belliqueux, comme ont quelquefois témoigné en leur la fille d'O *chaque*, & ses compagnes, laquelle jeune fill envoyoit au *Paraouasti* de *Calus* pour la lui do ner en mariage. Ce qu'ils repurent à vne gl

Serropé. Abondance de dates. Racines exquises pour faire du pain.

cusoncitoire, car ilz se marient puis après à ces
les, & les aiment éperduëment.

Davantage comme le *Paracousti Satouriona* sans
fin importunat le Capitaine Laudonniere de
joindre avec lui pour parfaire la guerre à *Onatha*
, disant que sans son respect il l'eût plu-
sieurs fois deffait: & en fin eût accordé la paix:
s deux Hespagnols qui conoissoient le naturel
s Indiens donnerent avis de ne se point fier à
pource que quand ilz faisoient bon visage,
étoit lors qu'ilz machinoient quelque trahi-
& étoient les plus grands dissimulateurs du
onde. Aussi ne s'y fioient noz François que
en à point.

Indiens dissimulateurs

Laudonniere fait provision de vivres: Decouverte d'un Lac grand à perte de vue: Montagne de la Mine: Avarice des Sauvages: Guerre: Histoire à l'aide des François.

CHAP. XIV.

EN mois de Janvier venu, le Capitaine étoit sans souci à cause des vivres qui tous les jours appetissoient: partant il envoyoit de tous côtez vers les *Paracousti* ses amis, il les courtoient. Entre autres la veuve du *Paracousti Hiocaia* demeurante à douze lieues du
t des François, lui envoya deux barques pleines de mil & de glad, avec quelques hottes plei-

nes de fueilles de *Cassis*, dequoy ilz fo
leur breuvage. Cette veuve étoit tenuë pour
plus belle de toute les Indiennes, tant hon
rée de ses sujets, que la plusspart du temps ils
portoient sur leurs épaules, ne voulans qu'el
allât à pied. Il survint en ce temps-là vne te
manne de ramiers par l'espace d'environ sept
maines, que noz François en tuoiẽt chacun jo
plus de deux cens par le bois. Ce qui ne leur v
noit mal à point. Et comme il n'est pas bon
tenir vn peuple en oisiveté, le Capitaine e
ployoit ses gens à visiter ses amis, & ce fais
découvrir le dedans des terres, & acquerir to
jours de nouveaux amis. Ainsi envoyant que
ques-vns des siens à mont la riviere, ils allere
si avant qu'ilz furent bien trente lieues au de
d'vn lieu nommé *Mathiaqua*, & là découvrire
l'entrée d'vn Lac, à l'autre coté duquel ne
voyoit aucune terre, selon le rapport des Ind
qui même bien souvent avoient monté sur
plus hauts arbres du païs pour voir la terre,
la pouvoir découvrir. Et quand je considere
ci, & en fais vn rapport avec ce qu'écrit Cha
plein au voyage qu'il fit en la grande riviere
Canada en l'an mille six cens trois de vn grand
qui est au commencement de cette riviere
d'où elle sort, lequel a trente journées de lo
& au bout l'eauy est salée, étant douce au co
mencement; je suis preque induit à croire
c'est ici le même lac, & qui aboutit à la met
Sur. Toutefois le même dit au rapport des Sa
vages qu'en la riviere des Iroquois (qui se
charge en ladite riviere de *Canada*) y a deux

Dame Indienne honorée.

Lac grand à perte de veuë.

chacun de cinquante lieues, & que du dec-
sort vne riviere qui va descendre en la Flo-
cent ou sept-vingts lieues d'icelluiac. Mais
n'estant encore bien averé, je m'arreste aussi
ma premiere conjecture.

Nos François ayans borné leur découverte à
ac, ne pouvans passer outre, retourdrent par
villages *Kadeiaux*, *Ennemape*, *Chibili*, *Pattie*, &
, d'où ils allerent visiter le grand *Onac Ouis*
lequel fit tant qu'il retint six de nos François,
n aise de les avoir prés de lui. Avec la barque
n retourna vn qui estoit demeuré là il y avoit
s de six mois, lequel rapporta que jamais il
voit veu vn plus beau païs. Entre autres cho-
, qu'il avoit veu vn lieu nommé *Hostaqua* d'où
Paroustis estoit si puissant, qu'il pouvoit met-
trois ou quatre mille Sauvages en campa-
e, avec lequel si les François se vouloient en-
dre ils assujettiroient tout le païs en leur o-
issance: & possederoient la montagne de Pa-
, au pied de laquelle sort vn ruisseau, où les
uvages puisent l'eau avec vne cane de roseau
euse & seche jusques à ce que la cane soit rem-
e, puis ils la secouent, & trouvent que parmi
bley à force grains de cuivre & d'argent.

Paroustis puissant.

En ces quartiers avoit demeuré fort long tẽps
François nommé Pierre Gambie pour ap-
endre les langues, & trafiquer avec les Indiens,
comme il retournoit à la Carolille conduit
ns vn *Canot* (petit bateau tout d'vne piece)
deux Sauvages ils le tuerent pour avoir
quantité d'or & d'argent qu'il avoit
ssé.

Auarice des Sauvages.

Quelques jours aprés le *Parousti Ouetina* manda des forces aux François pour guerro[illegible] son ennemi *Pesavou*, afin d'aller aux montag[illegible] sans empechement. Sur ce conseil pris, le C[illegible] pitaine lui envoya trente arquebuziers, q[illegible] qu'*Ouetina* n'en eût demandé que neuf ou [illegible] (car il se faut deffier de ce peuple) léquels a[illegible] vés, on charge de vivres femmes, enfans, & h[illegible] maphrodites, dont y a quantité en ce païs-là. [illegible] pouvans arriver en vn jour vers *Pesavou*, ils [illegible] gent dans les bois, & se partissent six à six fais[illegible] des feux alentour du lieu où est couché le P[illegible] *Parousti*, pour la garde duquel sont ordonnez [illegible] tains archers, auquels il se fie le plus. Le jour [illegible] nu ils arrivent prés d'vn lac, où découvrans q[illegible] ques pécheurs, ils ne passerent outre (car ils [illegible] font point la pecherie sans avoir nombre de s[illegible] tinelles au guet). En fin pensans les surpren[illegible] ils n'en peurent attraper qu'vn, lequel fut m[illegible] coups de fleches, & tout mort les Sauvages le[illegible] rerent à bord, lui enleverent la peau de la tête, lui couperent les deux bras, reservans les c[illegible] veux pour en faire des triõphes. *Ouetina* se voy[illegible] découvert, consulta son *Ierua*, c'est à dire Ma[illegible] cien, lequel apres avoir fait quelques signes [illegible] deux à voir, & prononcé quelques paroles, d[illegible] *Ouetina* qu'il n'estoit pas bon de passer outre, [illegible] que *Pesavou* l'attendoit avec deux mille ho[illegible] mes, léquels étoient tous fournis de cordes p[illegible] lier les prisonniers qu'ils asseuroit prendre. C[illegible] te réponse ouïe, *Ouetina* ne voulut passer ou[illegible] Dequoy le sieur d'Ortigni fâché, dit qu'on [illegible] donnat vn guide, & qu'il les vouloit aller a[illegible]

Expedition de guerre contre Sauvages.

Garde du Parousti.

Façon d'enlever la peau de la tête aux ennemis.

Courage du sieur d'Ortigni.

[illegible] sa perte toute. *Outina* eut hôte de ce-
[illegible] voyant ce bon courage de laisser de tenter
[illegible] comme. Ils ne faillirent pas de trouver l'endro-
[illegible] Magicien avec dit, & là de sa
[illegible] qui dans bien trois grosses heu- *Ecarmouche.*
[illegible] laquelle vérité il demeura *Outina* fut tué des
[illegible] les arquebuziers François qui portoient
[illegible] le faix du combat, & tuerent un grand nom-
[illegible] soldats de *Potavou*, qui fut cause de les
[illegible] *Outina* se contenant de cela fit *Retraite.*
[illegible] ses gens, au grand mécontentement du
[illegible] Ottigni, qui ne voulut point de poursuivre la
[illegible] Apres qu'*Outina* fut arrivé en sa maison
[illegible] envoya les messagers à diverses fois vers Paré
[illegible] de ses vassaux, les avertir de se trouver aux
[illegible] dans lesquels il entendoit celebrer à cause
[illegible] victoire. Cela fait, Ottigni s'en retourne
[illegible] faisant douze hommes pour son asseurance.

[illegible] necessité de vivres entre les François [illegible] jusques à une extreme famine: Cuer-[illegible] pour avoir la vie: Prise d'Outina: Com-[illegible] des François contre les Sauvages: Fa-[illegible] de combattre d'iceux Sauvages.

CHAP. XV.

[illegible] Les François Floridiens avoient eu
[illegible] promesse de rafraichissement & se-
[illegible] cours dans la fin du mois d'Avril.
Cet espoir fut cause qu'ils ne se dou-
[illegible] guerez de peine de bien ménager leurs

[illegible] sapeine troupe. Ouvrage qui étoit de ce-
[illegible] voyant ce bon courage delibera de tenter
[illegible] Il ne faillirent pas de trouver l'enchan-
[illegible]tion ou de Magicien avoit dit, & là de fit
[illegible] monoche, qui dans lieu trois grosses dieu- *Escrevisses.*
[illegible] laquelle véritablement [illegible] étoit des-
[illegible] les arquebusiers François qui porterẽt
[illegible] le faix du combat, & remirent vn grand nom-
[illegible] des soldats de Pouvoir, qui fut cause de les
[illegible] Ouvrage se contentant de cela fit *Reprenant.*
[illegible] ses gens, au grand mécontentement du
[illegible] Ottigni, qui dessirroit fort de poursuivre le
[illegible]. Apres qu'Ouvrage fut arrivé en sa maison
[illegible]ya les messagers à dix huict ou vingt Pouv-
[illegible] de ses vassaux, les avertir de se trouver aux
[illegible] & danses qu'il entendoit celebrer à cause
[illegible] victoire. Cela fait, Ottigni s'en retourne
[illegible] douze hommes pour son asseurance.

ui qui les mangea n'avoit jamais trouué ailes de
erdris si bonnes. Mais cette necessité n'étoit
eulement des viandes, ains aussi de toute sorte
e boisson: car il n'y avoit ni vin, ni eau douce.
eulement restoit vn peu de cidre, duquel cha-
n n'avoit qu'vn petit verre par jour. A la fin
llut rõger du bresil pour en tirer quelque sub-
ance: ce que fit le sieur du Pont, lequel desiroit
oir donné bonne quittance d'vne partie de
uatre mille francs qui lui étoient deuz, & avoir
ptin d'vn sol, & vn verre de vin. Que si cetui-
étoit tellement pressé, il faut estimer que la
isere étoit venuë au dessus de tout ce que la
ngue, & la plume peuvent exprimer. Aussi
ourut il encores deux mariniers le quinziéme
seziéme de May, de cette miserable pauvreté,
quelle non sans cause est appollée rage, d'au-
e que la nature defaillant, les corps étans atte-
ez, les sens alienez, & les esprits dissipez, cela
d leurs personnes non seulement farouches,
is aussi engendre vne colere telle qu'on ne se
e regarder l'vn l'autre qu'avec vne mauvaise
tention, comme faisoient ceux-ci. Et de telle
ose Moyse ayant conoissance il en menace
re autres chatimens le peuple d'Israel quand
iendra à oublier & mépriser la loy de son
eu. *Alors (dit-il) l'homme le plus tendre, & plus de-*
t d'entre vous regardera d'vn œil malin son frere,
sa femme bien-aimée, & le demeurant de ses enfans;
la femme la plus delicate, qui pour sa tendresse n'au-
oint essayé de mettre son pied en terre, regardera
n œil malin son mari bien aimé, son fils, & sa fille.
. Cette famine & miserable necessité étant si

Mort de faim.

Pourquoy on dit Rage de faim.

Deuteron. 28. vers. 54. 55. 56.

vivres, qui leur étoient également distrib
par l'ordonnance du Capitaine, autant au
petit qu'à lui même. Or n'en pouvoient-ils
recouvrer du païs, par ce que durant les
de Ianvier, Février, & Mars, les Indiens qui
leurs maisons, & vont à la chasse par le
des bois. Cela fut cause que le mois de May
ne sans qu'il arrivat aucun secours, ils se tro
rent en necessité de vivres jusques à courir
racines de la terre, & à quelques oseilles q
trouvoient par les bois & les champs. Cu
que les Sauvages fussent de retour, ayans au
avant troqué leur mil, féves, & fruits, po
la marchandise, ils ne donnoient aucun sec
que de poisson, sans quoy vetis & menos les
tres fussent morts de faim. Cette famine
fin sur mars, pendant lequel temps ils ne
voient travailler, & s'assembloient tous les
sur le haut d'vne mõtagne en sentinelle voir
découvroient point quelque vaisseau F
çois. En fin frustrez de leur esperance, ils
semblent & prient le Capitaine de donner
au retour, & qu'il ne faloit laisser passer
son. Il n'y avoit point de navire capable de
cevoir tous, si bien qu'il en falloit bâtir un
charpentiers appellez promirent qu'en
fournissant les choses necessaires ils le rend
parfait dans le huitiéme d'Aoust. Là dessus
continu travail : il ne restoit qu'à trouv
vivres. Ce que le Capitaine entreprit sur
quelques vns de ses gens & les matelots
quoy accomplir il s'embarque sur la r
aucuns vivres pour en aller chercher, se

Grande necessité de vivres.

Deliberation sur le retour en France.

seulement de tamboises, & d'vne certaine farine blanche & ronde, & de racines de palmiers croissoient es costes de cette riviere, en laquelle apres avoir navigé en vain il fut contraint de retourner au Fort, où les soldats commencans à murmurer du travail à cause de l'extreme famine qu'ils prestoit, proposerent pour le remede de la mis de la saisir d'vn des *Barcenilles*. Ce que le Capitaine ne voulut faire du commencement, mais les envoya avertir de leur necessité, & les prier de leur bailler des vivres pour de la marchandise, ce qu'ils firent l'espace de quelques jours qu'ils apporterent du gland & du poisson, mais les Indiens reconnoissans la necessité des Francois, les vendoient si cherement leurs denrées qu'ils en moins de rien ils leur interent toute la marchandise qu'ils avoient de reste. Qui pis est, ils commencerent d'être fomes, ils n'approcherent plus Fort que de la portée d'vne arquebuse. Les soldats allouissoient extremes & le plus part se depouillerent de leurs chemises pour vn poisson. Quelque chose ils remontrerent qu'en cecy ce mechans repondoit, si ce n'est lorsque ce dernier marchandoit les nouvelles poissons, ils s'escrioient de rire & se moquoient d'eux: quand les soldats neanmoins soufrir avoient leur faire payer le double ou chere, le Capitaine les appaisoit mieux qu'il pouvoit. A la fin ils avisa d'envoyer vers eux payer de la reserve de gland six de mil. qu'il en avoit, pourtant, & en les baillant [illegible] autant que la marchandise valoit.

Sauvages impitoyables aux necessiteux.

Famine pitoyable.

Sur ces entrefaites le present a quelque mecon-
de respirer sur ce qu'*Outina* manda qu'il vou-
faire prendre & chacier vn *Paracussi* de ses su-
lequel avoit des vivres, & que si on le vouloit
der de quelques forces il conduiroit les Fran-
au village de cetui-là. Ce que fu le Capit-
Laudonniere, mais arriver vers *Outina* il le
marcher contre ses autres ennemis. Ce qui
pleut au sieur d'Ortigni conducteur de l'œu-
& eut mis *Outina* en pieces sans le respect
son Capitaine. Cette mousquerie rapportee
Fort de la Caroline, les soldats s'entrent en
premiere deliberation de punir l'audace & m
chancetés des Sauvages, & prendre vn de les
Paracussi prisonnier. Laudonniere comme fu
l'ceci en voulut être le commandeur, & s'emb
querent cinquante des meilleurs soldats en d
barques cinglans vers le païs d'*Outina* dequ
prindrent prisonnier, ce qui ne fut sans gr
cris & lamentations des siens, ou bien ce
que ce n'estoit pour lui faire mal, qu'ains pour
couvrir des vivres par son moyen. Il en lui fut
cinq ou six cens Archers Indiens vindrent
noncer quelques ennemis *Paracussi* ayant de la
prise de leur *Paracussi* s'estoit retiré en leur ville
eloigné de soixante lieues de la riviere, & avoit
bruler & partant prirent les François leur
courir. Cependant ils voyoient des gens en
bussade en intention de les charger, s'ils
descendus à terre. Se voyans découverts
voyerent quelque peu de vivres. Et ainsi
les François s'en retourné, qui est de faire
rir tous les prisonniers qu'ils tiennent, & par
desespe

Tromperie d'Outina.

Prise d'Outina.

[illegible] de la liberté d'Onitsa, ils procedé-
[illegible] l'election d'un nouveau Sassoustis, mais le
[illegible] pere d'Onitsa éleue dessus le siege Royal
[illegible] (pour vse de nostre mot) d'vn des petits enfants
[illegible] Onitsa, & fit tant que par la pluralité des
[illegible] l'honneur lui fut rendu par chacun. Ce
[illegible] fut presque cause de grands troubles entre
[illegible]. Car il avoit le patente d'vn Sassoustis voi-
[illegible] qui y pretendoit, & avoit beaucoup de
[illegible] en peuple. Cependant, Onitsa des-
[illegible] avoir prisonnier avec vn sien fils, & entendu à
[illegible] ses sujets le bon traitement qu'on luy faisoit,
[illegible] vindrent visiter avec quelques viures. Les
[illegible] d'Onitsa ne dormoient point, & ve-
[illegible] de toutes parts pour le voir, s'efforçans
[illegible] ersa de la donniere qu'ils ont receuin,
[illegible] qu'ils manquoient de viures, même Satin,
[illegible] lequel envoya plusieurs fois des presents de
[illegible] pelles pour l'avoir en sa puissance, dont ce
[illegible] ne condui ils se desista d'y plus pretendre.
[illegible] famine cependant pressoit de plus en plus:
[illegible] ne se trouvoit mil qui fussent par tout ayant
[illegible] employé ce qu'ils recoivoient en semailles, & sur
[illegible] la disette, qu'on faisoit pottillir & piler
[illegible] matiere des racines pour en faire du
[illegible] même vn fait amassa dans les baleines
[illegible] les arrêtes de poisson qu'il peut trouver
[illegible] pour les mieux broyer, & en faire
[illegible] pain, sinon qu'ils plutôt les peri-
[illegible] la peau, même la riviere étoit en fleuriste, de
[illegible] & en cette desolation il étoit difficile
[illegible] ndre si les sauvages eussent fait quelque

Election d'vn autre Sassoustis.

Extreme famine.

En ce desespoir vint sur le commencement de Juin vn avis des Indiens voisins, qu'au bas pais de la riviere y avoit du mal nouveau. Le donniere y alla avec quelques vns des siens, trouva qu'il étoit vrai. Mais d'vn bien avint mal: Car la plusparts de ses soldats pour en avoir plus mangé que leur estomac n'en pouvoit porter, en furent fort malades. Et de verité il y avoit quatre jours qu'ils n'avoient mangé que des pinoes (fruits verds qui croissent parmi les bords des rivieres, & sont gros comme ceris & quelque peu de poisson.)

Pinoes.

De là il s'achemina pour aller surprendre Eddano. Le chef d'Edebers, lequel avoit fait tuer vn des hommes, pour avoir son or, mais de Persent aux levés, & gaigna aux pais avec tout son peuple. Les soldats François brulérent le village qui fut vne maigre vengeance, car en vn mot ce peuple n'attendait vne nouvelle maniere. Arrivé à la Gasoline, les pauvres soldats & ouvriers affamez ne prindrent le loisir d'egrener le mil qui leur fut distribué, ains le mangerent en épic. Et est chose étrange qu'il faut garder les champs où le pais là, depuis qu'ils blés (mais) viennent à maturité, non seulement à cause des voleurs, mais aussi des larrons, & qu'on fait par deçà les raisins en temps de vendange. Ce que ne sçachant ces Charpentiers François ils furent tous en point d'avoir cuillerées. La faim, ou vrayement de ce mil est si doux & sucrés, qui les points animaux de la mangent bien souvent par le pied. Mais il m'est avenu en ayant semé en nôtre

Eddano.

Garde des blés.

De charpentiers François.

Tresor de mil sucré.

avec le sieur de Poutrincourt,
ainsi que ces choses se passoient deux des su-
Ouima, & vn hermaphrodite apportoient
uvelles que dés-ja les traits étoient mesme
leur terroir. Ce qui fut cause qu'on
promit, & des féves à foison si on le
remener. Conseil pris, sa requête lui
ordée, mais sans fruit, car étans prés de
ge, on y envoya, & ne s'y trouva person-
toutefois son beau-pere & sa femme en
avertis, vindrent aux barques Françoises
c du pain, & entretenans d'esperance le
pitaine tachoient de le surprendre. En fin
voyans découverts, dirent ouvertement que
grains n'étoient encores meurs. De manie-
u'il fallut remener *Ouima*, lequel pensa étre
par les soldats, voyans la méchanceté de ces
iens.

Quinze jours aprés *Ouima* pria derechef le
pitaine de le remener, s'asseurant que ses
ens ne feroient difficulté de bailler des vi-
, & que le mil étoit meur; & en cas de
, qu'on fit de lui tout ce qu'on voudroit,
donniere en personne le conduisit jusqu'à
ette riviere, qui venoit de son village.
envoya *Ouima* avec quelques soldats
emmener ostages, qui furent mis à la chéne,
ant l'evasion. Sur ces divers propos parlez,
ni avec sa troupe s'en alla en la grande
ion d'*Ouima*, où les principaux du païs se
vocqua, & pendant qu'ils faisoient conseil
mpe, il amassoient des hommes, puis se
oient que les François tenoient leurs ostages.

TROISIEME LIV
DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE:

Contenant les navigations & découverte
François faites dans les Golfe &
grande riviere de Canada.

AVANT-PROPOS.

L'HISTOIRE bien dé
chose qui donne beaucoup
tentement à celui qui pren
fira la lecture d'icelle, mai
cipalement cela avient
l'imagination
duites, est aide par la representation
peinture: C'est pourquoy en lisant les écr
Cosmographes il est difficile d'y avoi
delectation ou de l'utilité sans les Tabl
graphiques. Or ayant en ce livre ici à
lir les voyages faits en la Terre-n
grande riviere de Canada tant par
taine Iacques Quartier, que de freche

[illegible] Samuel Champlein (qui est vne même
[illegible] les descouvertes & navigations faites
[illegible] gouvernement du sieur de Monts) pour-
[illegible] que les descriptions dédites Capitaine
[illegible]ier & Champlein sans des îles, terres,
[illegible]rieres, & lieux qu'ils ont veu, lesquels
[illegible] en grand nombre apporteroient plaisir
[illegible]gent au lecteur, qu'vn appetit de lire,
[illegible]mer même quelquefois en semblable su-
[illegible]ſ par dessus les descriptiõs des provinces
[illegible] fait és livres DE LIV. V. & VI. de sõ
[illegible]e naturelle: ce que je n'eusse fait si j'eusse
[illegible] charte geographique presente: i'ay pensé
[illegible]propos de representer avec le discours, le
[illegible]ait tant dédites Terres neuves, que de
[illegible] riviere de Canada jusques à son pre-
[illegible]ait qui sont de quatre à cinq cens lieuës
[illegible] avec les noms des lieux plus remar-
[illegible], afin qu'en lisant le lecteur voye la
[illegible]ivie par nos François en leurs décou-
[illegible] Ce que i'ay fait au mieux qu'il m'a été
[illegible]aïs rapporté chacũ lieu à sa propre ele-
[illegible] hauteur sen quoy se sans equiv[illegible]
[illegible] qui n'en sont [illegible] jusques [illegible]
[illegible]ce qui est de l'histoire, n'[illegible]
[illegible] de l'abreger, mais d'y en adiouster quatre
[illegible] interest aux plus curieux, [illegible]
[illegible]ciers, qui par le discours entier [illegible]

Et reconoitre les lieux dangereux, & se p
dre garde de toucher. Teins que Pline & au
reographes n'estimens point être hors de
sujet d'écrire de cette façõ, insques à partic
riser les distãces des lieux & provinces. A
s'ayhisé en leur entier les deux voyages d
Capitaine Iacques Quartier: le premie
quels étoit imprimé: mais le secõd ie l'ai p
l'original presenté au Roy écrit à la main
vers en satin bleu. Et en ces deux ie trou
la discordãce en une chose, c'est qu'au pr
voyage il est mentionné que ledit Quarti
passe points plus de quinze lieuës par delà
de Mont-morenci: & en la relation du s
il dis qu'il remenà en la terre de Cana
est au pied de l'ile d'Orleãs (à plus de six
lieuës dudit cap de Mont-morenci) les
Sauvages qu'il y avoit pris l'an precedã
donc mis au front de ce troisiẽme livre
te de ladite grande riviere, & du Golfe
nada tout environné de terres & iles,
quelles le lecteur semblera être posé q
y trouvera les lieux designez par leurs no
Au surplus ayant trouvé en tête du p
voyage du Capitaine Iacques Quartier
quenvers Frãçois qui me semblet de b
ce, ie n'en ay voulu frustrer l'autheur
i'eusse mis le nom, s'il se fut donné

VR LE VOYAGE DE CANADA.

VOY? serons-nous toujours esclaves des fureurs?
Gemirons-nous sans fin nos eternels mal-heurs?
Le Soleil a roulé quarante entiers voyages,
Faisant sourdre pour nous mesmes
[illegible] que d'orages:
[illegible] nous courons vn autre pire est ni,
[illegible] nous pas le dessin obstiné
[illegible] qui nos conseils ravage comme l'onde
[illegible] nous culbutant vagabonds
[illegible] Pyrené, ou des Alpes fourchus,
[illegible] rochers, ou les chênes branchus:
[illegible] vne tempête brise
[illegible] chaloupe en l'Ocean surprise.
[illegible] cedons au ciel qui dépit?
[illegible] terreur, prophane, insanglanté
[illegible] fraterneels, & tous pleins de crimes,
[illegible] horreur aux infernaux abymes,
[illegible] à des bords plus heureux:
[illegible] aux Etes vaillureux
[illegible] Puisque la rage abatardie:
[illegible] vous le Dieu d'vne plante engourdie,
[illegible] de place étaigres s'éveiller,
[illegible] fleurs le parterre émailler.
[illegible] Abondance en Gaule replantée.

ches allumées, demandans qu'elles fusse
éttintes, & qu'ils quitteroient leurs arcs : ce q
ne leur fut accordé. *Carina* cependant deme
roit clos & couvert, & ne se trouvoit point
assemblées. Et comme on se plaignoit à lui
tant de longueurs, il répondit qu'il ne pouv
empêcher ses sujets de guerroyer les François
qu'il avoit veu par les chemins des fleches pla
rées, au bout desquelles y avoit des cheve
longs, signe certain de guerre denoncée & d
vertir : & que pour l'amitié qu'il portoit a
François il les avertissoit que ses sujets avoi
deliberé de mettre des arbres au travers de la
tite riviere, pour arrêter là leurs barques, & l
combattre à l'aise. Là dessus on ouït la voix d
François qui avoit préque toujours été pa
les Indiens, lequel crioit pourautant qu'on
vouloit porter dans le bois pour l'égorger, d
il fut secouru & delivré. Toutes ces choses d
sidérées le Capitaine arrêta de se retirer le 27
Juillet. Parquoy il fit mettre ses soldats en
dre, & leur bailla à chacun vn sac de mil ;
s'achemina vers les barques, cuidant prev
l'entreprise des Sauvages. Mais il rencontr
bout d'vne allée d'arbres de deux à trois cent
diens, qui les saluerent d'vne infinité de t
bien furieusement. Ce effort fut vaillamm
soutenu par l'Enseigne de Laudonniere, s
que ceux qui tomberent morts moderere
peu la colere des survivans. Cela fait, les no
poursuivirent leur chemin en bon ordre pour
gner plus. Mais au bout de quatre cens pa
furent rechargés d'vne nouvelle troupe de

Signal de guerre ouverte.

27. Juillet.

Escarmouche entre les Sauvages & François.

gu en nombre de trois cens, qui est assailli en front, cependant que le reste des gens leur donnoient en queuë. Ce second assaut fut soutenu avec tant de valeur qu'il est possible par le sieur d'Ornigni. Et bien qu'ils fussent si petit nombre contre tant de barbares qui n'ont autre étude que la guerre, leur façon de combattre étoit telle, que quand ils avoient tiré, ils se retiroient & faisoient place aux autres qui étoient derriere, & ce-pendant le pied & l'œil si prompts, aussi-tôt qu'ils voyoient coucher l'arquebuse en joue, aussi-tôt étoient-ils en terre, & si-tôt levez pour répondre de l'arc, & se mettre si d'aventure ils sentoient que l'on voulut venir aux poises, car il n'y a rien que plus ils craignent, à cause des dagues & des epées. Ce combat dura depuis neuf heures du matin jusques à ce que la nuict les separa. Et n'estant ému Ornigni s'avise de faire rompre les flèches par les chemins, il n'y a point doute qu'il eût eu beaucoup d'affaires, car les gens par pourcoin dessaillirent aux barbares, & furent contraints se retirer. Il ne se trouve faute de deux hommes qui avoient tué, & vingt-deux y en avoit de navrez, lesquels à peine pouvoient être conduits jusques aux barques. Tout ce qui se trouva de mal ne fut la charge de deux hommes, qui fut distribuée également. Car lors que le combat avoit commencé, chacun fut contraint de quitter son ouvrage pour se deffendre.

Seconde escarmouche.

Façon de combattre des Sauvages.

Voila comme pour la vie on est contraint de

rompre les plus étroites amitiez. La peste (disoit vn Ancien *) est chose heureuse, le naufrage d'vne bataille perdue chose heureuse, la toute sorte de mort est aisée: mais la cruele f épuise la vie, saisit les entrailles, tourmente l'esprit, dessechement du corps, maitresse transgression, la plus dure de toutes les necessitez, la plus difforme de tous les maux, la pe la plus intolerable qui soit même aux enfers fut vne pauvre providence aux François de p ter des vivres si écharçement qu'il n'y en que pour vne chetive année. Et puis qu'on v loit habiter en la province, & qu'on la te pour bonne, & de bon rapport, il falloit d'vn coup se pourvoir de vivres pour deux trois ans, puis que le Roy embrassoit en faire, & s'addonner courageusement à la c ture de la terre, ayans l'amitié du peuple accidens de mer (qui est si journaliere, qu'il est ficile d'executer les promesses à point nom quand bien on auroit bonne volonté de ce re. Noz voyages, graces à Dieu, n'ont esté duits à cette misere, ny en sont approchez quand telle disgrace nous fût arrivée en Port Royal, les rives d'icelui sont en toute remplies de coquillages, comme de moules coques, & palourdes, qui ne manquent au plus long & plus rigoureux hiver.

* Quintil. in la declam. 14.

transfere de mil. Arrivée de quatre vaisseaux Anglois. Reception du Capitaine General Anglois. Humanité & courtoisie d'icelui envers les François.

CHAP. XVI.

APRES que Laudonniere eut rendu ses graces à Dieu de la delivrance de ses gens, se voyant frustré de ce côté, il fit diligence de trouver des vivres d'ailleurs. Et de fait en trouva quantité à l'autre part de la riviere aux villages de *Panou & d'Amelas*. Il envoya aussi vers la riviere de Somme, dite par les Sauvages *Irsena*, où le Capitaine Vasseur & son Sergent allerent avec leurs barques, & y trouverent vne grande assemblée des *Peuples* du païs, entre lesquels estoit *Athore* fils de *Satouriona*, *Apalen*, & *Essa*, estans assemblez là pour se rejouir, pource qu'il y a de belles femmes & filles. Nos François leur firent des presens, en contre-change desquels leurs barques furent incontinent chargées de mil. Se voyans honêtement pourveus de vures, ils diligenterent au parachevement des vaisseaux pour retourner en France, & commencerent à ramer ce qu'ils avoient beaucoup de peines de voiner. Cependant il n'y avoit celui qui eût vn extreme regret d'abandonner vn païs si riche & de belles pommes que celui-là, sans pour découvrir ce que par la propre

Quantité de mil, autrement. Bled Sauvage. Vin, ou de Turquie.

faute des nôtres il falloit laisser. Car si en temps & lieu on leur eût tenu promesse, la guerre n'estoit meuë à la noqitre d'Ostende, lequel, & autre, ils avoient encore en amitié avec beaucoup de peines, & n'avoient encore perdu leur alliance, nonobstant ce qui s'étoit passé.

Comme vn chacun discouroit de ces choses en son esprit, voici paroitre quatre voiles en mer le troisiéme jour d'Aoust, dont ilz furent épris d'excessive joye melée de crainte tout ensemble. Aprés que ces navires eurent moüillé l'ancre ilz découvrirent comme ils envoyoient vne de leurs barques en terre, surquoy Laudonniere fit armer en diligence l'vne des siennes pour envoyer au devant, & sçavoir quelles gens c'étoient. Cependant de crainte que ne fussent l'Espagnols, il fit mettre ses soldats en ordre & les tenir prêts. La barque retournée, il en avint que c'étoient Anglois, & avoient vn Dieppois, lequel au nom du general Anglois vint prier Laudonniere de permettre qu'ils prinssent des eaux, dont ils avoient grande necessité, faisans entendre qu'ils avoient esté de quinze jours qu'ils rodoient le long de la côte sans en pouvoir trouver. Ce Dieppois apporta deux flacons de vin avec du pain de froment, qui furent departis à la plus part de la compagnie. Chacun peut penser si cela leur apporta de la rejouissance. Car le Capitaine mesme n'avoit point bu de vin il y avoit plus de sept mois. Lesquels de l'Anglois accordé il vint trouver Laudonniere dans vne grande barque accompagné de ses gens hon-

3. jour d'Aoust.

Arrivée d'Anglois.

meur vétus, toutefois sinarmés & fit apporter grande quantité de pain & de vin pour donner à vn chacun. Le Capitaine ne s'ou-
bliast faire la meilleure chere qu'il pouvoit. *Les François mettent leurs moutons pour se soulager l'Anglois.*
En cette occasion fit tuer quelques moutons & poules qu'il avoit jusques alors soigneusement gardez, asperant en peupler la terre. Car pour toutes sortes de maladies & de necessitez qui lui estoient survenuës, il n'avoit voulu qu'vn seul poulet fut tué. Ce qui fut cause qu'en peu de temps il en avoit amassé plus de cent chefs.

Cependant que le general Anglois étoit là *Grand abord des Sauvages.*
trois jours se passerent, pendant lesquels les Indiens accordoient de tous côtez pour le voir, demandant à Laudonniere si c'étoit pas son frere, qu'il leur accordoit, & adjoutoit qu'il l'étoit aussi secourir avec si grande quantité de vivres, qu'ils en avant il se pourroit bien passer de prendre aucune chose d'eux. Le bruit inconti- *Sauvages amis du téps.*
nent fut épandu par toute la terre, si bien que les ambassadeurs venoient de tous côtez pour faire alliance au nom de leurs maitres avec lui, leur mettre ce qui par-avant avoient envie de faire la guerre, se declarent les amis & serviteurs que y ils seront receus. Le general connoit le desir & la necessité qu'avoient les François de se retirer en France, & pource il offre de les passer tous. Ce que Laudonniere ne fut étant en doute pour quelle raison il s'offroit liberalement, & ne sçachant en quel état étoient les affaires de France avec les Anglois, & ne voulut attenter quelque chose en la Floride au nom de sa maitresse,

la Roine d'Angleterre. Parquoy il fut refusé à plat: dont s'éleva vn grand murmure entre les soldats, lesquels disoient que leur Capitaine avoit envie de les faire tous mourir. Ils vindrent donc trouver le Capitaine en sa chãbre, & lui firent entendre leur dessein, qui étoit de ne refuser l'occasion. Le Gouverneur y fit demãdé vne heure de remonstrer son ordre, amassa les principaux de la compagnie, lesquels (apres cõmunication) répondirent d'vne voix, qu'il ne devoit refuser la commodité qui se presentoit, & qu'étans delaissez étoit loisible de se servir des moyens que Dieu avoit envoyez.

Achapt d'vn navire Anglois.

Ils achetterent donc vn des navires de l'Anglois à prix honneste pour la somme de sept cens escus, & luy baillerent partie de leurs canons & poudres en gage. Ce marché ainsi fait, il considera la necessité des François qui n'avoient par toute nourriture que du mil & de l'eau, & émeu de pitié il s'offrit de les aider de vingt barriques de farine, six pipes de féves, vn poinçon de sel, & vn quintal de cire pour faire de la chandelle. Or pourtant qu'il voyoit les pauvres soldats piés nuds, il offrit encores cinquante paires de souliers. Ce qui fut accepté, & accordé à prix avec lui. Et particulierement encores il presenta au Capitaine d'vne jarre d'huile, d'vne ...re de vinaigre, d'vn baril d'olives, d'vne grande quantité de riz, & d'vn baril de ... blanc. Et fit encore plusieurs autres ... principaux officiers de la compagnie ... qualitez. Somme, il ne se peut exprimer ... de plus grande courtoisie que celle de ...

Humanité du general Anglois.

[illegible] Maistre Iean Hawkins, duquel si
[illegible] oubliois le nom, ie pensois avoir contre lui
[illegible] commis ingratitude.

[illegible] incontinent qu'il fut parti, on fait diligence
[illegible] se fournir de biscuit, au moyen des farines
[illegible] Sauvages avoient laissées, on relie les fumail-
[illegible] necessaires pour les provisions d'eau. Ce qui
[illegible] d'autant plutôt expedié que le desir de re-
[illegible] en France fournissoit à vn chacun de
[illegible] ouvrage. Et sans prétz de faire voile il fut avisé de
[illegible] en France quelques beaux Indiens & In-
[illegible], à fin que si de cochet le voyage s'entrepre-
[illegible] ils peussent tacontes à leurs Roy, ensemble la gra-
[illegible] de nos Rois, l'excellence de nos Princes, la
[illegible] de nôtre païs, & la façon de vivre des Fran-
[illegible] A quoy le Capitaine avoit fort bien pour-
[illegible] si les affaires ne le fussent ruinées, comme il
[illegible] dit aux chapitres prochainement suivans.

Preparatifs pour faire voile.

[illegible] *Capitaine Vardinier pieçe hivernant*
[illegible] *Prince Anvoyé du Capitaine Jean Robart*
[illegible] *Vardinier. Vardinier Navoit desespoir de*
[illegible] *Vardinier, Deliberation sur leur voyage.*

Chap. XVII.

[illegible] N'attendoit plus que le vent & la
[illegible] marée, lesquels se trouverent propres
[illegible] ie, vint-huitiéme jour du mois
[illegible] d'Aoust, quãd (sur le point de la sor-
[illegible] tie) voici que les Capitaines Va-
[illegible] & Verdier commencerent à découvrir des
[illegible] en la mer, dont ils avertirent leur

gent, il Laudonière resolut qu'il seroit de bien
mes une barque pour aller découvrir & reconnoi
tre quelles gẽs c'étoiẽt, & cependãt se mettre le
plus en ordre & en tel équipage que si c'eussent e
ennemis: en quoy le tẽps apporta sujet de doute
car ces gẽs étoiẽt arrivez vers le vaisseau à de
heures apres midi, & n'avoient fait sçavoir auc
nes nouvelles de tout le jour. Le lendemain
matin entrerent en la riviere environ sept ba
ques (entre lesquelles étoit celle qu'avoit envoy
Laudonniere) chargées de soldats, tous ayã
l'arquebuse & la mèche en tête, & marchoiẽ
lesdites barques toutes en bataille le long des r
tiers où étoient quelques soldats François
auxquelles ils ne voulurent donner aucune
pẽse, nonobstant toutes les demãdes qu'en les
fit, seulement quelques décharges sonnelles auc
traintes tous tirez vers arquebuses, sans tou
fois les assener à cause de la trop grande distan
ce. Laudonière pensant que ce fussent ennemis
dressa deux pièces de campagne, qui lui étoie
restées. De façon que les approchans du Fort
n'eussent cru que c'étoit le Capitaine Ribaut
n'eût failli à leur faire tirer la volée. La ca
pour laquelle ledit Capitaine étoit venu
cette façon, étoit pource qu'on avoit fait
rapports en France que Laudonniere tenoit
du grand, & du Roy, & qu'à grande peine p
roit-il endurer qu'un autre que lui entre
Château de la Caroline pour y commander
qui étoit calomnieux. Et ayãt donc fait cert
que c'étoit le Capitaine Ribaut, il sortit du F
pour aller au devant de lui, & lui rendre tou

Arrivée du Capitaine Ribaut.

...meurs qu'il lui étoit possible. Il le fit saluër ...ar une gentille selopeterie de ses arquebuziers, ...laquelle il répondit de même. La rejouïssance ...fut telle que chacun se peut facilement imagi-...ner. Sur les faux rapports susdits, le Capitaine Ribaut vouloit arrêter Laudonniere pour ...conferer là avec lui, disant qu'il écriroit en ...France, & feroit évanouïr tous ces bruits. Lau-...donniere dit qu'il ne lui seroit point honorable de ...faire telle chose, d'être inferieur en vn lieu où il ...auroit commandé en chef, & où il auroit enduré ...tant de maux. Et que lui-même Ribaut, mettant ...la main à la conscience, ne lui conseilleroit point ...de le. Plusieurs autres propos furent tenuz tant ...audit Ribaut, qu'autres de sa compagnie, & ...répondus par Laudonniere aux calomnies qu'on ...avoit mises sus en Cour, mémement sur ce qu'on ...avoit fait trouver mauvais à monsieur l'Admiral ...qu'il avoit mené vne bonne femme pour subve-...nir aux necessitez du ménage, & des malades, la-...quelle plusieurs là même avoient demandée en ...mariage, & de fait a été mariée depuis son retour ...en France à vn de ceux qui la desiroient étans en ...Flandre. Au reste qu'il est necessaire en telles ...entreprises se faire reconoître & obeïr suivant ...l'usage, de peur que chacun ne veuille être ...maître, étant éloigné de plus grandes forces. ...Les rapporteurs avoient appellé cela ri-...gueur, cette chose venoit plutôt de la defo-...bedience des complaisans, que de la natu-...relle sujette à être rigoureuse qu'ils ont ...voulu être rebelles comme les sujets l'ont

Faux rapports contre Laudonniere

Le lendemain de cette arrivée voici venir l
diens de toutes parts pour sçavoir quelles ge
c'étoient. Aucuns reconurent le Capitaine R
baut à sa grande barbe, & lui firent des prese
disans qu'en peu de jours ils le meneroient a
montagnes du *Valeci*, où se trouvoit du cuiv
rouge, qu'ils nomment en leur langage *Tiroa*
ra, duquel le Capitaine Ribaut ayant fait fa
quelque essay par son Orfevre, il lui rappor
que c'étoit vray or.

Cuivre rouge apparoissant se trouve estre vray or.

Pendant ces parlemens comme le Capitai
Ribaut eut fait décharger ses vivres, voici que
quatriéme de Septembre six grandes navi
Hespagnoles arriverent en la rade où les qu
tre plus grandes des François étoient dem
rées, lesquelles mouillerent l'ancre en asseur
nos François de bonne amitié. Ils demander
comme se portoient les chefs de cette entrep
se, & les nommerent tous par noms & surno
Mais le lendemain sur le point du jour ils co
mencerent à canonner sur les nôtres, lesquels
conoissans leur équipage être trop petit p
leur faire tête, à raison que la plusspart de le
gens étoient en terre, ils abandonnerent l
ancres, & se mirent à la voile. Les Hespagno
voyans découverts leur lacherent encore q
ques volées de canon, & des pourchasse
tout le jour; & voyans les navires Franç
meilleures de voiles que les leurs, & aussi q
ne se vouloient point depouiller de la côte,
retirerent en la riviere des Dauphins, que le
diens nomment *Selay*, distance de huit ou dix l
de la Caroline. Les nôtres donc se sentans

4. de Septembre 1565. Six navires Hespagnoles ennemies.

voiles les suivirent pour voir ce qu'ils feroiẽt; ils vindrent en la riviere de May, là où le Capitaine Ribaut étant allé dans vne barque, on sçeut le recit de ce qui se passoit, même qu'il y avoit entré trois navires Hespagnoles dans la riviere des Dauphins, & les trois autres étoient demeurés à la rade: Aussi qu'ils avoient fait descendre leur infanterie, leurs vivres & munitions. Ayant entendu ces nouvelles il revint vers la forteresse, & en presence des Capitaines & aux Gentils-hommes, il proposa qu'il étoit necessaire pour le service du Roy de s'embarquer avec toutes les forces, & aller trouver les trois navires Hespagnoles qui étoient en la rade; sur quoy il demanda avis. Le Capitaine Laudonniere malade au lit, remontra les perilleux coups de vents qui surviennent en cette côte, & que là où il viendroit qu'il la dépouillast, il seroit mal-aisé de la pouvoir reprendre: que cependant ceux qui demeureroient au Fort seroient en peine & danger. Les autres Capitaines lui en remontrerent encore davantage, & qu'ils n'étoient point mis en cette entreprise se fit, mais étoit beaucoup plus seur de garder la terre, & faire diligence de se fortifier. Cependant il se resolut de le faire, persuadant son embarquement: prit les soldats qu'il avoit souz sa charge, & les enseignes de la compagnie de Laudonniere, avec son Lieutenant, son Enseigne, & son Sergẽt. Laudonniere lui dit qu'il avisa bien à ce qu'il vouloit faire, puisqu'il étoit chef de dãs de paix, de crainte qu'il arrivast quelque chose de sinistre. A quoy il répondit qu'il ne pouvoit moins faire que de continuer

Deliberation sur la venuë des Hespagnols.

Vents perilleux en la côte de la Floride.

cette entreprise: & qu'en la lettre qu'il avoit ceue de Monsieur l'Admiral y avoit vne apo le, laquelle il monstra écrite en ces termes: *Capitaine Jean Ribaut, en faisant cette lettre j'ay eu tain avis comme* Dom Petro Melandes *s'en d'Hespagne pour aller à la côte de la Nouvelle-France. Vous regarderez de n'endurer qu'il entreprenne nous, non plus qu'il vous que nous entreprenions* Vous voyez (ce dit-il) la charge que i'ay vous laisse à juger à vous-mêmes si vous en se moins, attendu le certain avertissement que n avons que des jailz sont en terre, & nous v lent courir sus. A cela Laudonniere ne sceut repliquer.

Opiniatreté du Capitaine Ribaut: Prise du Fort François. Retour en France. Mort du dit Ribaut des siens: bref recit de quelques cruautés espagnoles.

CHAP. XVIII.

LE Capitaine Ribaut opiniatre la premiere proposition, s'en qui le huitiesme de Septembre 1565. commença avec lui vente-ha gens du Capitaine Laudon ensemble son enseigne. Ainsi ne les demeura cun homme de compagnie seul, car ch suivit ledit Ribaut comme chef, au nombre depuis son arrivée tous ses gens & bon soient. Le dixiesme Septembre survint v pete si grande en mer, que jamais n'en

Fort, & le trompette qui étoit allé de re-
part, appercurent vn troupe d'Hespagnols
descendoient d'vne montagne, & commen-
cerent à crier aux armes, & même le trompe-
Ce qu'entendu, le Capitaine sorta tout de
l'épée au poing, & en vn milieu de la pl
rassemblés ses soldats. Aucuns de ceux
avoient bonne volonté, allerent hors de la
chir à ceux qui étoient les plus proches, et
furent forcés & mis en Paroie même leurs en-
signes entrerent, & les leurs en leur
place. Deux autres Enseignes aussi en-
rent du côté d'Ouest, où y avoit aussi vne
breche, à laquel le cette qui se presentoit
abandonnés & défaite. Le Capitaine allant p
secourir vne autre breche, trouva en cette
beaucoup d'Hespagnols, qui y étoient
tés, & les repousserent jusques en la place
où étant il découvrit vn nommé François le
Vn marinier François conducteur des Hespagnols.
lire du marinier qui dresserent les bu
dans, a été par lui dessiné, lequel le commen
conduit les Hespagnols. En voyant la
nier il commença à crier, c'est le Capitaine
les, quelque coupel de quelques
voyant la place déja prise & les enseignes
tes sur les remparts, il n'y a vn qui on ho
après de soy, pensant que la tour du sin logis
dans laquelle il se retiroit, & n'étoit
allen qui étoit rendu, il qu'il étoit pris, & a
Hespagnols qui le suivoient s'approcherent
pos les armes de leur pavillon, & cependant
lasy a pas le bréche du côté d'Ouest, & se
dans les bois, là où il trouva vn quinq

Abord des Hespagnols.

hommes qui s'étoient sauvés, du nombre
quels y en avoit trois ou quatre fort blessés.
ors il leur dit: Enfans, puis que Dieu a voulu
que la fortune nous soit avenuë, il faut que
ous mettions peine de gagner à travers les
arais jusques aux navires qui sont à l'embou-
ure de la riviere. Les vns voulurent aller en
e petit village qui étoit dans les bois, les au-
s le suivirent au travers des roseaux dedans
eur, là où ne pouvant plus aller pour la ma-
ie qui le tenoit, il envoya deux hommes sca-
ans bien nager, qui étoient auprès de lui,
s les vaisseaux, pour les avertir de ce qui
oit avenu, & qu'ils le vinssent secourir. Ils
ccurent pour secourir & gagner les vaisseaux
ur les avertir, & faire que toute la nuit il de-
eurat en l'eau jusqu'aux épaules, avec ces de-
hommes, qui jamais ne le voulut abandon-
. Le commandeur pendant incontinent là, il le mit
devoir de prier Dieu. Mais ceux des navires
ns sçeu où il étoit, le vinrent trouver en
ur état, & le portèrent en la barque. Ils
ent aussi le long de la riviere pour ren-
ir ceux qui s'étoient sauvez. Le Capitaine
yant changé d'habits, dont on l'accommoda
ne voulut entrer dans les navires, que pre-
ement il n'allât avec la barque le long de
ur chercher les pauvres gens qui étoient
, là où il en recueillit dix-huit du vais-
arrivez aux vaisseaux où on les traita comme
ut. Jacques Ribaut, Rouen de l'autre
côté, en son navire allant du côté de
Québec, avoit parlementé avec

les Hespagnols, & que François Iean étoit allé en son navire, où il avoit long-temps été, dont on s'emerveilla fort, veu que c'étoit l'autheur de cette entreprise.

Aprés s'être rassemblés en parlementa de revenir en France, & des moyens de s'accommoder. Ce que fait, le vint-cinquiéme de Septembre Laudonniere & Iacques Ribaut firent voiles, & environ le vint-huitiéme Octobre découvrirent l'ile de Flores aux Acores, ayans assez heureusement navigé, mais avec telle incommodité de vivres, qu'ils n'avoient que du biscuit & de l'eau. L'onziéme de Novembre ils se trouverent à soixante-quinze brasses d'eau, & se trouvant le Capitaine Laudonniere perte, la côte de l'Angleterre en Galles, il y mit pied terre & renvoya ce navire en France, attendant qu'il se fut vn peu rafraichi, & peu aprés vn envoyer le Roy pour lui rendre comptes de sa charge.

La Floride abandonée le 25. Septembre 1565.

Voila l'issue des affaires qui ne marchent point comme conduites. Le long delayant en l'embarquement du Capitaine Iean Ribaut: & les quelques jours de temps qu'il employa à corroyer la ride avant que d'arriver à la Floride, ont esté cause de la perte de tout. Car s'il fut arrivé que il pouvoit, sans s'amuser à aller de riviere en riviere, il eut eu du temps pour se charger des vivres, & se mettre en bonne defence, & estre sans doute revenu paisiblement en France. Lui, fort mal pris d'avoir voulu plutost les conceptions de son esprit, que les desseins de son Prince. Car il n'eut point plutost laissé le fort fra-

pour le mettre en mer après les navires Hespa-
gnoles, que la tempête le print, laquelle à la fin
le contraignit de faire naufrage contre la côte,
où tous ses vaisseaux furent perdus, & lui
même se peut-il sauver des ondes, pour tomber
entre les mains des Hespagnols qui le firent
mourir & tous ceux de sa troupe, je dy mourir,
mais d'vne façon telle que les Canibales & Le-
strigons en auroient horreur. Car après plu-
sieurs tourmens ilz l'écorcherent cruellement
contre toutes les loix de guerre qui furent la-
mais, & envoyerent sa peau en Europe. Exem-
ple indigne de Chrétiens, & d'vne nation qui
veut que l'on croye qu'elle marche d'vn zele de
religion en la conquéte des terres Occiden-
tales, ce que tout homme qui sçait la verité de
leurs histoires ne croira jamais. Ie m'en rapporte
à ce qu'en a écrit Dom Barthelemi de las Ca-
sas Moine Hespagnol, & Evéque de Chiapa, qui
a été present aux horribles massacres, boucheries,
cruautés, & inhumanités exercées sur les
pauvres peuples qu'ils ont domtés en ces par-
ties-là, entre lesquels il rapporte qu'en quarante
ans ils en ont fait mourir & détruit vingt
millions: concluant que les Hespagnols ne vont
point ès Indes y étans menez de l'honneur de
Dieu, & du zele de la foy, ni pour secourir &
procurer le salut à leurs prochains, ni aussi pour
servir à leur Roy, dequoy à fausses enseignes ilz
se vantent: mais l'avarice & l'ambition les y pous-
sent à fin de perpetuellement dominer sur les In-
diens en tyrans & diables. Ce sont les mots de
Sanchez, lequel recite qu'on avoit ar temps

Mort de Iean Ribaut.

Cruauté Hespagnole.

qu'il y a été) non plus de soin d'endoctriner, amener à salut ces pauvres peuples là, que s'ils eussent été des bois, des pierres, des chiens, des chats : adjoutant qu'vn Iean Colmenero, homme fantastique, ignorant, & sot, à qui étoit donnée vne grande ville en commande, & lequel avoit charge d'ames, étant vne fois par lui examiné, ne sçavoit seulement faire le signe de la Croix : & enquis quelle chose il enseignoit aux Indiens, il répondit qu'il les donnoit aux diables, & que c'étoit assez qu'il leur disoit : *Per signum sanctæ crucis.* Cet autheur nous a laissé vn Recueil, ou abbregé intitulé, *Destruction des Indes par les Hespagnols* : meu à ce faire voyant que tous ceux qui en écrivent les histoires, ou pour agréer, soit par crainte, ou qu'ilz soient pensionnaires, passent sous silence leurs vices, cruautés, & tyrannies, afin qu'on les reputât gens de bien. Ie mettray ici seulement ce qu'il rapporte de ce qu'ils ont fait en l'ile de *Cuba*, qui est la plus proche de la Floride.

Premiere histoire.

En l'an mille cinq cens & onze (dit il) passerent à l'ile de *Cuba*, où il avint chose fort remarquable. Vn *Cacque* (c'est ce que les Floridiens appellent *Paramonti*, Capitaine, ou Prince) grand seigneur nommé *Hatbuey*, qui s'étoit transporté de l'ile Hespagnole à celle de Cuba, avec beaucoup de ses gens pour fuir les cruautés & actes inhumains des Hespagnols : Comme quelques Indiens lui disoient les nouvelles, que les Hespagnols venoient vers *Cuba*, il assembla son peuple, & leur dit : Vous sçavez le bruit court que les Hespagnols viennent par-deçà

ndoctrine
es là, que
les chiens,
n Colmene
sot, à qui é
mande, &
ne fois par
re le signe de
enseignoit
nnoit aux d
r disoit: Pe
nous a laissé
Destruction
e faire voy
histoires,
ou qu'ilz soi
ce leurs vic
es reputer
ce qu'il re
uba, qui e

(dit il) p
chose fort
que les Fl
ne, ou Prin
, qui s'é
celle de C
ir les cru
ols: Co
nouvelles
ba, il alle
vez le bru
nt par-de

[illegible] aussi par experience comme ilz ont trois [illegible] & langues de *Haty* (qui est l'ile [illegible] Espagnole voisine de *Cuba*) ilz viennent faire [illegible] même ici. Sçavez-vous pourquoy ilz le font? [illegible] ilz respondirent que non. Sçaon (disoient-ils) [illegible] ilz sont de leur nature cruels & inhumains. [illegible] leur dit: Ilz ne le font point seulement pour [illegible] mais aussi parce qu'ils ont vn Dieu lequel [illegible] adorent, & demande avoir beaucoup à & afin [illegible] avoir de nous autres pour l'adorer, ilz mettent [illegible] ringé nous subjuguer, & ilz nous tuent. Il avoit [illegible] pres de soy vn coffret plein d'or & de joyaux, [illegible] dit: Voici le Dieu des Hespagnols. Faisons [illegible] s'il vous semble bon *Areytes* (qui sont bals & [illegible] nses) & en ce faisant lui donnerons conten- [illegible] ment, & commandera aux Hespagnols qu'ilz [illegible] nous facent point de deplaisir. Ilz répondi- [illegible] rent tous à claire voix. C'est bien dit, c'est bien [illegible]. Et ainsi ilz danserent devant lui jusques à se [illegible] fier. Et lors le seigneur *Hatuey* dit: Regardez, [illegible] or qu'il en soit, si nous le garderons afin qu'il [illegible] ne soit osé, car à la fin ils nous tuëront. Par- [illegible] or jettons le en la riuiere. A quoy ils s'ac- [illegible] derent tous, & ainsi jetterent ce Dieu en vne [illegible] nde riuiere qui étoit là tout prés. [illegible] Ce seigneur & *Cacique* alloit toujours fuyant [illegible] Hespagnols incontinent qu'ils s'avoient à [illegible] de *Cuba*, comme celui qui les connoissoit [illegible], & il se defendoit quand il les rencontroit. [illegible] fin il fut pris, & bruslé tout vif. Et comme il [illegible] fut attaché au pal, vn Religieux de saint [illegible] François homme saint lui dit quelques choses

Cruauté Hespagnole.

[illegible] Dieu, & [illegible] lesquelles il [illegible]
voit, [illegible] si peu de temps. Le [illegible] que
voulez croire [illegible] il iroit au ci
tel, y [illegible] gloire & [illegible] eternelle, [illegible] croy
point, il doit estimer pour y estre tourmen
perpetuellement. Le Cacique apres y avoir
peu pensé, demanda si les Hespagnols allo
au ciel. Le Religieux répondit qu'oui, qu
aux bons. Le Cacique d'heure sans plus pen
dit qu'il ne vouloit point aller au ciel, mais
cuser, afin de ne se trouver en la compagnie
telles gens. Et voici les louanges que Dieu
notre Roy qui recevoit des Hespagnols qui s
allois aux Indes.

Autre histoire.

Vne fois (poursuit l'Auteur) les Ind
venoient au devant de nous nous recevoir
des viures & viandes delicates, & avec
autre qualité, de deux lieues loin, & arrive
nous donnerent grande quantité de poisson,
pain, & autres viandes. Voilà incontinent
le chasteau mis es Hespagnols, & passent
l'espée en sa presence, sans cause quelconq
plus de trois mille ans, qu'estoient assis
vant nous, hommes, femmes, & enfans
vie de la grande cruauté, que jamais hom
vivans vivans vivans, ne n'en verront de
blables.

Autre histoire.

Vne autre fois de quelques jours apres,
voyez des messagers à tous les Seigneurs
provinces [illegible] leur dirent qu'ils
tenu peur, car ils avoient veu de mon ciel
que sans s'absenter ils nous vinssent

ne leur feroit fait aucun déplaisir : car tout
ils étoit effraye des maux & tuerries passees:
ts ceci par l'avis du Capitaine même. Quand
ous fumes venus à la province, vint & vn Lac-
s nous vindrent recevoir, lesquels le Capital-
ant incontinent, rompant l'asseurance que
ur avoy donnée, & les voulut le jour ensui-
ut prufet vifs, disant qu'il étoit expedient de
ne aussi : qu'autrement ils feroient quelque
ur vn mauvais tour. Ie me trouvay en vne tres-
ande peine pour les sauver du feu: toutefois à
fin ils échapperent.

Apres que les Indiens de cette ile furent mis
à la servitude & calamité de ceux de l'ile Hes-
gnole: & qu'ils virent qu'ils mouroient & pe-
loient tous sans aucun remede, les vns com-
ent ent à s'enfuir aux montagnes, les autres
ns desesperez se pendirent, hommes, & fem-
es, pendans quant & quant leurs enfans. Et par
trouvé d'vn seul Hespagnol que le conoy, il
pendit plus de deux cens Indiens, & est mort
cette façon vne infinité de gens.

Il y avoit en cette ile vn officier du Roy, à
ui ils donnerent pour la pate trois cens In-
ens, dont au bout de trois mois il lui en étoit
ort au travail des minieres deux cens soixante:
ores ils lui en donerent encore vne fois autant
plus, & les eua aussi bien, & autant qu'on lui
donoit, autant en tuoit-il, jusques à ce qu'il
ufut, & que le diable l'emporta.

Autre Histoire.

Autre.

Autre.

Autre.

trois, ou quatre mois, moy present, il est
ut plus de six mille enfans, pour leur être ostez
es & meres qu'on avoit mis aux minieres: Ie

vis aussi d'autres choses épouventables au peuplement de cette ile laquelle c'est grand pité de voir ainsi maintenant desolée.

Ie n'ay voulu mettre que ceci des cruau des Hespagnols en l'ile de *Cuba*. Car qui vo droit écrire ce qu'ils ont fait en trois mille lie de terre, on en pourroit faire vn gros volu tout de méme étoffe que ce que dessus. Com par exemple j'adjouteray ce que le méme dit cruautez faites és iles de Saint-Iean & de Iam Les Hespagnols (dit-il passerent à l'ile Saint-Ie & à celle de *Jamaïca* (qui étoient comme de dins & ruches d'abeilles) en l'an mille cinq neuf, s'étans proposé la méme fin & but qu'il voient eu en l'ile Hespagnole, faisans, & co mettans les brigandages & pechez susdits, adjoutans davantage beaucoup de tres-gran & notables cruautés, tuans, brulans, rotissans, jettans aux chiens, puis apres aussi opprima tourmentans, & vexans en des minieres, & autres travaux, jusques à consumer & exti tous ces pauvres innocens, qui étoient en deux iles, jusques à six cens milles: voire ie o qu'ils étoient plus d'vn million: & il n'y a po aujourd'hui en chacune ile 200. personnes, tous sont peris sans foy & sans sacremens.

Autre.

Cruautés Hespagnolles.

Toutes lesquelles cruautés, & cent mille au ce bon Evesque ne pouvant supporter, il en fes remontrances & plaintes au Roy d'Hes gne, qui ont été redigées par écrit, au bout d quelles est la protestation qu'il en a fait, app lant Dieu à témoin, & toutes les hierarchies Anges, & tous les Saints de la Cour celeste

ntables au-
c'est grand-
ée.
i des crua
Car qui ve
vois millelie
n gros volu
dessus. Com
e même dit
an & de Lem
l'ile Saint-Le
comme de
nille cinq c
& but qu'il
isans, & co
z susdits,
e tres-gran
as, rotissans
ssi opprima
nieres, &
er & extra
étoient en
voire ie c
il n'y a po
personnes,
emens,
t mille aun
otter, il en
oy d'Hes
au bout d
a fait, app
erarchies
our celeste

ut les hommes du monde, même ceux-là qui
viront ci-apres, de la certification qu'il en don-
e, & de la décharge de la conscience, en l'année
ille cinq cens quarante deux. Chose certes an
cit de laquelle par avãture ceux qui ont l'Hes-
gne en l'ame ne me croiront: mais ce que i'ay
e c'est qu'vne petite parcelle du contenu au li-
e de cet Autheur, lequel les Hespagnols mê-
me ne se dédaignent de citer avec ce que dessus
livres qu'ils ont intitulez: Histoire du grand
yaume de la Chine. Et pour mieux confirmer
e scrupuleux, ie les t'envoye encore à vn autre
ig décrit l'histoire naturele & morale des In-
s tant Orientales qu'Occidentales, Ioseph A-
sta, lequel quoy qu'il couvre ces horribles
nantez (comme étant de la nation) toutefois
addoucissant la chose il n'a peu se tenir de di-
Mais nous autres à present ne considerans rien de ce-
il parle de la bonne police, & entendemẽt des
ériquains) *nous y entrons par l'épée, sans les ouïr ni*
rendre, &c. Et ailleurs rendant la raison pour-
quoy les iles qu'on appelle de Barlouente, c'est
à sçauoir l'Hespagnole, Cube, Port-riche, & au-
tres en ces environs, sont aujourd'hui si peu ha-
bitées: *Pource, dit-il, qu'il y est resté peu d'Indiens na-*
turels par l'inconsideration & desordre des premiers co-
lons & peuplieurs. Par ces paroles se reconoit
qu'ils disent vne même chose, mais l'vn parle par
e, & l'autre comme vn homme qui ne veut
ndaliser son païs.

Que s'ils ont fait telles choses aux In-
: vrans des-ja accoutumés au car-
, il ne se faut étonner de ce qu'ils

Ioseph Acosta liv. 6 chap. 2.

ont fait au Capitaine Ribaut, & aux siens : &
eussent tenu Laudonniere, il n'en eût pas eu m
leur marché. Car les François demeurez a
lui qui tomberent entre leurs mains furent t
pendus, avec cet écriteau *Ie ne say ici com*
François, mais comme à Lutheriens. Ie ne veux de
dre les Lutheriens: mais je diray que ce n'e
aux Hespagnols de conoitre de la Religion
sujets du Roy, mémement n'étans sur les
res d'eux Hespagnols, mais sur ce qui appa
noit au Roy de son propre conquest. Et puis
les François s'étoient abstenuz de les trou
car la rebellion de laquelle nous avons parl
dessus ne vient point ici en consideration; il
devoit tout-de-méme laisser en leurs lim
& n'empescher l'avancement du nom Chret
Car quoy qu'il y eût des pretendus Reform
y avoit aussi des Catholiques, & y en eût eu
abondamment avec le temps : là où mainte
ces pauvres peuples-là sont encore en leur ig
rance premiere.

Quelques hommes sots & trop scrupuleu
ront qu'il vaut mieux les laisser tels qu'ils s
que de leur donner vne mauvaise teinture. M
je repliqueray que l'Apostre sainct Paul
jouissoit de ce que (quoy que par envie & conten
& non purement) en quelque maniere que ce fust
par feintise, ou en verité, Christ étoit annoncé. Il est
cile, voire impossible aux mortels d'amener t
les hõmes à vne méme opinion, & principale
où il y va de choses qui peuvent être sujet
interpretation. L'Empereur Charles V. apre
Diete d'Ausbourg, voyant qu'en vain ils s

Aux Philipp. 1. vers. 15. 16. 17. 18

illé apres vne telle chose, se depleut au
ste se fit moine, auquel genre de vie vou-
parmi son laisia accorder les hostages, puis
ay eit sçeu accorder les hommes, il y per-
ll sa peine, & ne sçeut onques faire qu'el-
ommassent toutes ensemble, quoy qu'elles
nt de pareille grandeur, & faites de même
n. C'eust esté beaucoup d'avoir donné à ce
ple quelque conoissance de Dieu, & par sa
ité & l'assistance de son sainct Esprit il eus
ereste. L'Admiral de Coligni n'a pas tou-
n vecu: vn autre eut fait des colonies pur-
nt Catholiques, & eut revoqué les autres,
rouve point quant à moy que les Hespagnols
nt plus excusables en leurs cruautez, que les
heriens en leur religion. Au reste les Terres
es & Occidentales étans d'vne si grande
ddue que toute l'Europe ne suffroit à peu-
ce qui y est de vague, c'est vne envie bien
nite, vne ambition damnable, & vne avarice
le aux Hespagnols de ne pouvoir souffrir
personne y abordé pour y habiter, & vne fo-
e le dire seuls seigneurs de ce dequoy per-
y ayant droit ne les a fait heriers. Or cette
auté barbare le que exercée à l'encontre des
pols fut vengée deux ans apres par le gentil
tage du Capitaine Gourgues, comme le
au chapitre suivant.

Paix entre-
prise de
Charles V.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

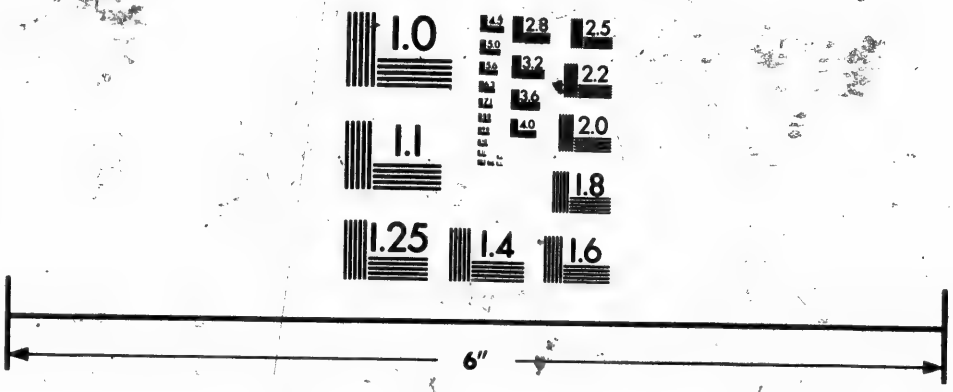

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.0

Entreprise hardie & courageuse du Capitaine Gourgues pour venger l'honneur des François de la Floride. Renouvellement d'alliance entre les Sauvages des deux plusieurs Forts des Espagnols.

CHAPITRE XIX.

1567. L'An mille cinq cens soixante-sept le Capitaine Gourgues Gentilhomme Bourdelois poussé d'vn courage vrayment François, du desir de relever l'honneur de la Nation, fit vn emprunt à les amis & vendit vne partie de ses biens pour dresser & fournir de tout besoin trois moyens navires portans cent & quatre soldats, avec quatre-vingts marinis choisis sous le Capitaine Cazenove son Lieutenant, & François Bourdelois maistre sur les vaisseaux. Puis partit le vint-deuxiesme d'Aoust

22. Aoust 1567. susdit, & apres avoir quelque temps combattu les vents & tempestes contraires, en fin arriva en terre à l'isle de Cuba. De là fut au Cap saint Antoine au bout de l'isle de Cuba éloignée de la terre ferme environ deux cens lieues, où ledit Gourgues declara à les gens son dessein qu'il leur avoit tousjours celé, les priant de admonestant de ne le bandonner si prés de l'ennemi, il seroit pourvu & pour vne telle occasion, ce qu'ils lui promirent tous, & ce de si bon courage qu'ils ne pouvoient attendre la pleine lune à passer le détroit de Bahama, ains découvrirent la Floride assez tôt, & Port de laquelle les Hespagnols les saluerent

Bon courage des soldats François

[illegible] Gourgue leur fit pareille filiation [illegible] entretenir en cette erreur, afin de les sur[illegible] avec plus d'avantage, passant outre [illegible] feignant aller ailleurs, jusques [illegible] il eut perdu le lieu de veue, & que la nuit [illegible] descend à quinze lieues du Port devant [illegible] Tadoussac, que les François ont nommé [illegible] Seine, pource qu'elle leur sembla telle que [illegible] Paris. Puis ayant découvert la rive où [illegible] de Sauvages pourveuz d'arcs & fle[illegible] envoya son Trompette pour les alleu[illegible] le signe de paix & d'amitié qu'il leur [illegible] des navires, qu'ils n'estoient là venus [illegible] pour renouer l'amitié & confederation [illegible] avec eux. Ce que le Trompette [illegible] bien (pour y avoir demeuré sous Lau[illegible]) qu'il rapporte du Paranaqui Satouriona [illegible] & autres viandes pour rafraichissement [illegible] se retirerent les Sauvages dansans en [illegible] pour avertir tous les Tadoussac d'y [illegible] de leur dessein. A quoy ils ne manquerent [illegible] y estoient le grand Sagamo [illegible] Halmacassir, Arhur, [illegible] & autres avec leurs armes [illegible] & haquilles reciproquement ils fait[illegible] leur contenance ensemble avec plus d'assu[illegible] estant alle trouver le Capitaine [illegible] de sa teoir à son costé [illegible] Gourgues voulut parler [illegible] commença à lui de[illegible] deux heures, & conclurent les [illegible] les Sauvages pleurs remuez

Accord des François à la riviere de Seine.

Nouvelle alliance avec les Sauvages Indiens.

Plainte des Sauvages contre les Hespagnols.

[illegible]

l'abandon

bandonner jamais. Ils eurent des difficultez
ndes pour les pluies & lieux pleins d'eau
'il fallut passer avec du retardement qui leur
croissoit la faim. Or avoient-ilz sceu que les
Espagnols étoient quatre cens hommes de
fense repartis en trois Forts dressés & flan-
qué, & bien accommodés sur la riviere de
ay. Car outre la Caroline, ils en avoient en-
re fait deux autres plus bas vers l'embou-
ure de la riviere, aux deux côtez d'icelle.
nt donc arrivé assez prés, Gourgues delibere
ssaillir le Fort à la diane du matin suivant: ce
'il ne peût faire pour l'injure du ciel & ob-
rité de la nuit. Le *Paraonsis Helscopile* le voyãt
hé d'y avoir failly l'asseure de le conduire
vn plus aisé, bien que plus long chemin: si
le guidant par les bois il le meine en veuë
Fort, où il reconut vn quartier qui n'avoit
e certains commencemens de fossez, si bien
'aprés avoir fait sonder la petite riviere qui
end là, ilz la passerent, & aussi-tôt s'appre-
ent au combat la veille de Quasimodo en
nl mil cinq cens soixante-huit. Tellement
Gourgues pour employer ce feu de bonne
onté, donne vint arquebuziers à son Lieute-
t Cazenove, avec dix mariniers chargez de
& grenades à feu pour bruler la porte: puis
que le Fort par autre endroit, aprés avoir vn
harangué ses gens sur l'étrange trahison
ces Hespagnols avoient joüé à leurs com-
nons. Mais apperceuz venans à tête baissée,
ux cens pas du Fort, le canonier monté sur
rasse d'icelui, ayant crié Arme, Arme, ce

400. *Hespagnols à la Caroline.*

Forts des Hespagnols attaquez par les François.

ſont François, leur envoya deux coups d'
coulevrine portant les armes de France pri
ſur Laudonniere. Et comme il vouloit reche
ger pour le troiſiéme coup, *Olotocara* transpo
de paſſion ſortant de ſon rang monta ſur
plate-forme, & lui paſſa ſa picque à travers
corps. Surquoy Gourgues s'avançant, & ay
ouï crier par Cazenove que les Heſpagnols ſ
tis armés au cri de l'alarme s'enfuyoient,
cette part, & les enferme de ſorte entre lui &
Lieutenant, que de ſoixante il n'en recha
que quinze reſervés à méme peine qu'ils avo
fait porter aux François. Les Heſpagnols
l'autre Fort ce-pendant ne ceſſent de tirer
canonades, qui incommodoient beaucoup
nótres. Gourgues voyant cela, ſe jette (ſuivi
quatre-vints arquebuziers) dans vne bar
qui ſe trouva là bien à point pour paſſer da
bois joignant le Fort, duquel il jugeoit que
aſſiegez ſortiroient pour ſe ſauver à la fa
dudit bois dedans le grand Fort, qui n'en
éloigné que d'vne lieuë à l'autre part de la r
re. Les Sauvages impatiens d'attendre le
tour de la barque ſe jettent tous en l'eau te
leurs arcs & fleches élevées en vne main, &
geans de l'autre: en ſorte que les Heſpag
voyans les deux rives couvertes de ſi g
nombre d'hommes penſerent fuir vers les
mais tirez par les François, puis repouſſez
les Sauvages, vers léquels ilz ſe vouloient
ger, on leur otoit la vie plutot qu'ilz ne
voient demandée: Somme que tous y fini
leurs jours horſ-mis les quinze qu'on reſer

Aſſaut de l'autre petit Fort des Heſpagnols.

ution exemplaire. Et fit le Capitaine Gour-
es transporter tout ce qu'il trouva du deuxié-
e Fort au premier, où il vouloit se fermer pour
endre resolution contre le grand Fort, duquel
ne sçavoit l'état.

---

*Espagnol deguisé en Sauvage : Grande resolution
d'vn Indien : Approches & prise du grand Fort :
Demolition d'icelui, & des deux autres : Execu-
tion des Hespagnols prisonniers : Regret des Sauvages
de partir des François : Retour de Gourgues en
France : Et ce qui lui a vint depuis.*

CHAP. XX.

CE n'étoit peu avancé d'avoir
fait l'execution que nous avons
dit en la prise des deux petits
Forts, mais il en restoit encore
vne bien importante & plus
difficile que les deux autres en-
semble, qui étoit de gaigner le
d Fort nommé la Caroline par les François,
avoit trois cens hõmes bien munis, sous vn
e Gouverneur, qui étoit homme pour se fai-
en battre en attendant secours. Gourgues
ayant eu le plan, la hauteur, les fortificatiõs
ctuës dudit Fort par vn Sergent de bande
agnol son prisonnier, il fait dresser huit
es échelles, & soulever tout le païs contre
pagnol, & delibere sortir sans lui don-
ifie de débaucher les peuples voisins pour

Hespagnol espion déguisé en Sauvage.

le venir secourir. Cependant le Gouverneur envoye vn Hespagnol deguisé en Sauvage pour reconoitre l'état des François. Et bien que couvert par *Olotecara* il subtiliza tout ce qu'il peut pour faire croire qu'il étoit du secód Fort duquel échappé, & ne voyant que Sauvages de toutes parts, il s'étoit ainsi deguisé pour mieux parvenir aux François, de la misericorde desquels il esperoit plus que de ces barbares. Confronté toutefois avec le Sergent de bandes, convaincu étre du grand Fort, il fut de la reserve, aprés qu'il eut asseuré Gourgues qu'on disoit accompagné de deux mille Francois, crainte déquels ce qui restoit d'Hespagnols au grand Fort étoient assés étonnés. Surquoy Gourgues resolut de les presser en telle épouvente, & laissant son Enseigne avec quinze arquebuziers pour la garde du Fort, & de l'entrée de la riviere, fait de nuit partir les Sauvages pour s'embusquer dans les bois deçà & delà la riviere: puis part au matin, menant liez le Sergent & l'espion pour lui montrer à l'ouvert qu'ilz n'avoient fait entendre qu'en peinture. S'étans acheminez, *Olotecara* determiné Sauvage, qui n'abandonnoit jamais le Capitaine, lui dit qu'il l'avoit bien servi, & fait tout ce que lui avoit commandé: qu'il s'asseuroit de mourir au combat du grand Fort. Partant le prioit de donner à sa femme aprés sa mort ce qu'il donneroit s'il ne mouroit point, afin qu'il l'enterrát avec lui, pour étre mieux venu au village des esprits. Le Capitaine Gourgues l'avoit loüé de sa fidele vaillance, amour

Belle resolution & amour conjugal d'vn Sauvage.

Sauvages enterrent les biens des morts avec eux.

Opinion des Sauvages sur l'état des ames aprés la mort.

gel & genereux courage digne d'vn honneur amortel, répond qu'il l'aimoit mieux honorer if que mort, & que Dieu aidant il le ramenoit victorieux.

Dés la découverte du Fort, les Hespagnols furent chiches de canonades, mémement deux doubles coulevrines, léquelles montées sur vn boulevert commandoient le long de riviere. Ce qui fit retirer Gourgues dans le bois, où étant il eut assez de couverture pour approcher du Fort sans offense: Et avoit bien liberé de demeurer là jusques au matin, qu'il voit resolu d'assaillir les Hespagnols par escalade du côté du mont où le fossé ne lui sembloit pas flanqué pour la deffense de ses courtines; mais le Gouverneur avança son desastre, faisant sortir soixante arquebuziers, léquels coulez le long des fossez s'avancerent pour découvrir le nombre & valeur des François: vint déquelz se retirans souz Gazenove entre le Fort & les Hespagnols ja sortis, leur coupent l'retraite, cependant que Gourgues commande au reste de charger en tête, mais ne tirer que de prés & coups qui porassent, pour puis aprés les saccager plus aisément à coups d'épée. Ce qui fait, mais tournans le dos aussi-tôt que chargez, & resserrez d'ailleurs par Gazenove, tous demeurerent. Dont le reste des assiegez fut si effrayez qu'ils ne seurent prendre autre resolution pour garentir leur vie, que par fuite dans les bois prochains, où neantmoins rencontrez par les fléches des Sauvages qui les attendoient, furent aucuns contraints de

Approches du grand Fort.

Deffaite des Hespagnols.

tourner tête, aimans mieux mourir par les mai des François qui les poursuivoient, s'asseura de ne pouvoir trouver lieu de misericorde l'vne ni en l'autre nation qu'ils avoient égal ment & si fort outragée.

Munitions trouvées dans le grand Fort.

Le Fort pris fut trouvé bien pourveu de tou chose necessaire, nommément de cinq doubl coulevrines, & quatre moyennes, avec plusieu autres pieces de toutes sortes: & dixhuit gr caques de poudre, & toutes sortes d'armes, q Gourgues fit soudain charger en la barque, n les poudres & autres meubles, d'autant que feu emporta tout par l'inadvertance d'vn Sa vage, lequel faisant cuire du poisson, mit le fe vne trainée de poudre faite & cachée par l Hespagnols pour fétoyer les François au pr mier assaut.

Execution des Hespagnols prisonniers.

Les restes des Hespagnols menés avec l autres, aprés que Gourgues leur eut reme tré l'injure qu'ils avoient fait sans occasio toute la nation Françoise, furent tous pend aux branches des mémes arbres qu'avoient les François, cinq déquels avoient été étr glez par vn Hespagnol, qui se trouvant à vn desastre, confessa la faute, & la juste puniti que Dieu lui faisoit souffrir. Et comme avoient mis des écriteaux aux François, leur en mit tout de méme en ces mots: *Je fay ceci comme à Hespagnols, ni comme à marin mais comme à traitres, voleurs, & meurtri* Puis se voyant foible de gens pour garder Forts, moins encore pour les peupler, crainte aussi que l'Hespagnol n'y retournat

ide des Sauvages les mit tous rez pied, rez
ire en vn jour. Cela fait il renvoye l'artillerie
reau à la riviere de Seine où étoient ses vais-
aux: & quant à lui retourne à pied, accom-
gné de quatre-vints arquebusiers armez sur
dos & meches allumées, suivis de quaran-
mariniers portans picques, pour le peu
assurance de tant de Sauvages, toujours
archans en bataille, & trouvans le chemin
ne couvert d'Indiens qui le venoient hono-
r de presens & loüanges, comme au libe-
teur de tous les païs voisins. Vne vieille entre
res lui dit qu'elle ne se soucioit plus de
ourir, puis que les Hespagnols chassez elle
oit vne autre fois veu les François en la
oride. En fin arrivé, & trouvant ses navires
ets à faire voile, il conseilla les *Peranskis*
persister en l'amitié & confederation an-
nne qu'ils ont euë auec les Rois de France,
i les defendra contre toutes nations. Ce
e tous lui promirent, fondans en larmes pour
n départ, & sur tous *Olotocara*. Pour lesquels
paiser il leur promit estre de retour dans
ux lunes (ainsi comptent-ils leurs années) &
e son Roy leur envoyeroit armée, & force
sens de couteaux, haches, & toutes autres
ses de besoin. Cela fait il rendit graces à
eu, avec tous les siens, faisant lever les
res le troisiéme May, cinq cens soixante
r, & cinglerent si heureusement qu'en dix-
jours ils sirent onze cens lieuës, d'où con-
uant le sixiéme Iuin arriverent à la Rochelle.

Demolition des trois Forts.

Grande amitié d'vne femme envers les François.

Regrets des Sauvages au départ des François.

Les auires levées le 5. May 1568.

Arriuée en France le 6. Iuin.

Aprés les caresses qu'il receut des Rochelois, fit voile vers Bourdeaux : mais il l'échappa belle. Car le jour même qu'il partit de la Rochelle arriverent dix-huit pataches & vne toberge de deux cent tonneaux chargés d'Hespagnols, lesquels asseurez du desastre de la Floride, venoient pour l'enlever, & lui faire vne merveilleuse fête, & le suivirent jusques à Blayo, mais il étoit ja rendu à Bourdeaux.

Plainte du Roy d'Hespagne au Roy Charles.

Depuis le Roy d'Hespagne averti qu'on l'avoit sçeu attraper, ordonna vne grande somme de deniers à qui lui pourroit apporter sa tête : priant en outre le Roy Charles d'en faire iustice, comme d'vn infracteur de leur bonne alliance & confederation, sans faire mention que les siens premierement avoient été infracteurs de cette confederation. Tellement que Gourgues venu à Paris pour se presenter au Roy, & lui faire entendre avec les autres de son voyage le moyen de remettre rendre ce pais en son obeïssance, & quoy il pretendoit d'employer sa vie & ses moyens, il eût vn recueil & réponse tant diverse, qu'il fut en fin forcé de se celer long temps en la ville de Roüen environ l'an mille cinq cens soixante-dix : sans l'assistance de ses amis il eût été en danger. Ce qui le fâcha merveilleusement, considerant les services par lui renduz tant au Roy Charles, qu'à ses predecesseurs Rois de France. Car il avoit été en toutes les armées qui s'étoient levées l'espace de vingt cinq trente ans, & avec trente soldats avoit soutenu en qualité de Capitaine les efforts d'vne par-

Gourgues mal receu.

Diverses fortunes de Dominique de Gourgues.

l'armée Hespagnole en vne place prés Siene, laquelle ses gens furent taillés en pieces, & mis en galere pour témoignage de bonne guerre & bien rare faveur Hespagnole. Enfin pris Terre, & depuis par le Commandeur de Malte, retourna en sa maison, où il ne demeura oisif: il dressa vn voyage au Bresil, & en la mer du Sud, & depuis en la Floride: si que la Royne d'Angleterre desira l'avoir pour le merite de ses vertus. Somme qu'en l'an quatre-vints deux il fut choisi par Dom Anthoine pour conduire en tiltre d'Admiral la flote qu'il deliberoit envoyer contre le Roy d'Hespagne lors qu'il s'empara du Royaume de Portugal. Mais arrivé à Tours il fut saisi d'vne maladie qui l'enleva de ce monde au grand regret de ceux qui le conoissoient.

Mort du Capitaine Gourgues.

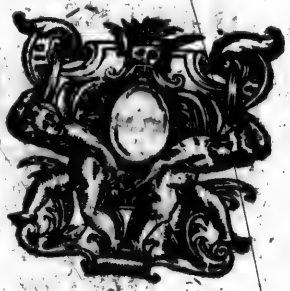

S E

LIVR

DE

Contenant

Ville

A

R

les

lo

tõ

e. La premi

quand vn

de peuple, q

ce qu'elle

uisines, ou

s hõmes se

illes iusque

ome en Ierus

lie & en Itali

SECOND LIVRE DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE-FRANCE.

Contenant les voyages faits souz le Sieur de Villegagnon en la France Antarctique du Bresil.

AVANT PROPOS.

TROIS choses volontiers induisent les hommes à rechercher les païs lointains, & quitter leurs habitatiõs naturelles & le lieu de leur naissance. La premiere est l'espoir de mieux: La secõde quand une province est tellement inondée de peuple, qu'il faut qu'elle déborde, & en ce qu'elle ne peut plus cõtenir sur les regiõs voisines, ou éloignées: ainsi qu'après le déluge les hõmes se disperserẽt selon leurs lãgues & familles iusques aux dernieres parties du mõde: en Iavva, en Iapã & autres lieux: en l'Oriẽt & en Italie & ès Gaulles en Occidẽt: & les

Gen. 10.

parties Septentrionales se répandirent p
tout l'Empire Romain, iusques en Afrique,
temps des Empereurs Honorius & Theod
le Ieune, & autres de leur siecle. Les Hesp
gnols qui ne sont si abondans en generatio
ont eu d'autres suiets qui les ont tiré hors
leurs provinces pour courir la mer, ç'a eté
pauvreté, n'étant leur terre d'assez ample re
port pour leur fournir les necessitez de la vi
La France n'est pas de même. Chacun est d'
cord que c'est l'œil de l'Europe, laquelle n'e
prunte rien d'autrui si elle ne veut. Sa fertili
se reconoit en la proximité des villes & vill
ges, qui se regardent de tous côtez: ce qu'ay
quelquefois observé, i'ay pris plaisir étant
Picardie, à compter dix-huit & vint villa
à l'entour de moy, lesquels repeuvent leur n
riture en vn petit pourpris comme de deux
trois lieues Françoises d'étendue de tou
parts. Nos Rois sçauoient de cette felicité,
leur exemple leurs vassaux & sujets qui av
moyen de faire quelque belle entreprise, p
sans qu'ils ne pouvoient trouver mieux q
leur pais, ne se sçaurent autrement souciez
voyages d'outre l'Ocean, ni de la conquêt
Nouvelles terres. Ioint que (comme a été
ailleurs) depuis la découverte des Indes
cidentales la France a toujours été travai

guerres
tenu plu
tout fait
Lattoisie
ni de leur
n les que
nir les Ga
nner pour
(à ce que
asserent le
rent les vi
nne, Berga
Quoy que
ançois à t
ont encore
cusables e
ages de le
ons point e
ché en ce
ere d'acqui
s és deux
ns sommes
ncer à celu
ieux arrive
ieux arrive
France Ant
ō visiter le
el est dés y
s-neuves v

guerres intestines & externes, qui en ont
tenu plusieurs de tenter la même fortune
ont fait les Hespagnols.

La troisiéme chose qui fait sortir les peuples
de leurs païs & s'y déplaire, c'est la divi-
les querelles, les procès, soient qui fit iadis
les Gaulois de leurs terres, & les aban-
pour en aller chercher d'autres en Ita-
(à ce que dit Iustin l'Historien) là où ils
asserent les Toscans hors de leur païs, & bâ-
les villes de Milan, Come, Bresse, Ve-
Bergame, Trente, Vicence, & autres.

Iustin liv. 20.

Quoy que ce soit qui ait poussé quelques
François à traverser l'Ocean, leurs entreprises
ont encore bien reüssi. Vray est qu'ils sont
excusables en ce qu'ayans rendu des témoi-
ages de leur bonne volonté & courage, ils
ont point été virilement soutenus, & n'a-on
cherché en ces affaires ici que comme par ma-
ere d'acquit. Nous en avons veu des exem-
es és deux voyages de la Floride, & puis que
nous sommes si avant, passons du Tropique de
cer à celui du Capricorne, & voyons s'il est
ieux arrivé au Capricorne, & voyons s'il est
ieux arrivé au Chevalier de Villegagnõ en
France Antarctique du Bresil: puis nous viõ-
visiter le Capitaine Iacques Quartier, le-
el est dés y a lõg tẽps à la découverte des Ter-
s-neuves vers la grãde riviere de Canada.

Entreprise du Sieur de Villegagnon pour aller au Bre[illegible] Discours de tout son voyage jusques à son arrivée [illegible] ce païs-là: Fiévre pestilente à cause des vaux pu[illegible] tes: Maladies des François, & mort de quelques [illegible] Zone torride temperée: Multitude de poissons: J[illegible] l'Ascension: Arrivée au Bresil: Riviere de Ga[illegible] bara: Fort des François.

CHAP. I.

1555. EN l'an mille cinq cens cinquant[illegible] cinq le sieur de Villegagnon Che[illegible] valier de Malte, se fachant en Franc[illegible] & même ayant (à ce qu'on dit) tes[illegible] quelque mécõtentemẽt en Bretagne, où il se [illegible] noit lors, fit sçavoir en plusieurs endroits le d[illegible] sir qu'il avoit de se retirer de la France, & ha[illegible] ter en quelque lieu à l'écart, eloigné des fou[illegible] qui rongent ordinairement la vie à ceux qui [illegible] trouvent enveloppés aux affaires du monde [illegible] deça. Partant il jette l'œil & son desir sur les te[illegible] res du Bresil, qui n'étoient encores occupées p[illegible] aucuns Chrétiens, en intention d'y mener d[illegible] colonies Françoises, sans troubler l'Hespag[illegible] en ce qu'il avoit découvert & possedoit. Et d'a[illegible] tant que telle entreprise ne se pouvoit bonn[illegible] ment faire sans l'avœu, entremise, consentem[illegible] & authorité de l'Admiral, qui étoit pour lo[illegible] Messire Gaspar de Colligni imbeu des opinio[illegible] de la Religion pretenduë reformée, il fit ente[illegible] dre (soit par feinte ou autrement) audit sieur A[illegible]

iral, & à plusieurs Gentils-hommes & autres
entendus reformez, que dés long temps il avoit
n seulement vn desir extréme de se ranger en
elque païs lointain où il peût librement, &
nement servir à Dieu selon la reformation de
vangile : mais aussi qu'il desiroit y pre-
rer lieu à tous ceux qui s'y voudroient re-
er pour éviter les persecutions : lequel
de fait étoient telles en ce temps contre les
otestans, que plusieurs d'entr'-eux & de tout
e & qualité, étoient en tout lieu du Royaume
France, par Edits du Roy, & par arrets de la
ur de Parlement, brulez vifs, & leurs biens
nfisquez. L'Admiral ayant entendu cette re-
ution en parla au Roy Henry II. lors regnant,
pres duquel il étoit bien venu, & lui discou-
de la consequence de l'affaire, & combien ce-
pourroit à l'avenir étre vtile à la France si
llegagnon homme entendu en beaucoup de
oses, étant en cette volonté, entreprenoit le
yage. Le Roy facile à persuader, mémement
ce qui étoit de son service, accorda volontiers
que l'Admiral lui proposa, & fit dõner à Ville-
gnon deux beaux navires équippez & fourniz
tillerie, & dix mille francs pour faire sa navi-
ion. De laquelle j'avois omis les particulari-
pour n'en avoir sçeu recouvrer les memoi-
mais sur le point que l'Imprimeur achevoit
qui est de la Floride, vn de mes amis m'en a
mi de bien amples, léquels en ce tẽps-là ont
envoyez par deça de la France Antarctique
vn des gens dudit sieur de Villegagnon, dont
ci la teneur.

Le Roy fournit deux vaisseaux avec vn hourquin.

North ou Northest est Aquilo vẽt de Bize, qui vient d'entre le Septentrion & Orient. Suroest, est Auster ou Africus, vẽt d'entre midi & Occident.

L'an du Seigneur mille cinq cens cinquante cinq, le douziéme jour de Iuillet, Monsieur Villegagnon ayant mis ordre, & appareillé tout ce qu'il lui sembloit estre convenable à son entreprise: accompagné de plusieurs Gentils-hommes, manouvriers & mariniers, equippa en guerre & marchandise deux beaux vaisseaux, lesquels le Roy Henry second de ce nom lui avoit fait deliurer, du port chacun de deux cens tonneaux, munis & garnis d'artillerie, tant pour la defense desdits vaisseaux, que pour en delaisser en terre avec vn hourquin de cent tonneaux, lequel portoit les vivres, & autres choses necessaires à telle faction. Ces choses ainsi bien ordonnées, commanda qu'on fit voile ledit jour sur les trois heures aprés midi, de la ville du Havre de Grace, auquel lieu s'étoit fait son embarquement. Pour lors la mer étoit belle, afflorée du vent Noroest, qui est Grec levant, lequel (s'il eust duré) étoit propre pour nótre navigation, & d'icelle eussions gaigné la terre Occidentale. Mais le lendemain & jours suivans il se changea au Suroest, auquel auions droitement affaire: & tellement nous tourmenta, que fumes contraints de lacher à la côte d'Angleterre nommée le Blanquet, auquel lieu mouillames les ancres, avec esperance que la fureur de cetui vent cesseroit, mais ce fut pour rien, car il nous contraint icelles lever en la plus grande diligence que sçauroit dire, pour relacher & retourner en France au lieu de Dieppe. Avec laquelle tormente il survint au vaisseau auquel s'étoit embarqué ledit Seigneur de Villegagnon, vn tres-

Le Blanquet.

chen

[illegible]ment d'eau, qu'en moins de demie heure l'on [illegible]roit par des lectines le nombre de huit à neuf [illegible]ses brassées d'eau, c'est à dire quatre cens [illegible]ses. Qui étoit chose étrange & encore non [illegible]ies à navire qui sort d'vn port. Pour toutes ces [illegible]oses nous entrames dans le havre de Dieppe, [illegible]ande difficulté, parce que leur havre n'a que [illegible]oit brassées d'eau, & noz vaisseaux tiroient [illegible]ur brassées & demie. Avec cela il y avoit gr[illegible] [illegible]levée pour le vent qui venoit, mais les Dieppois selon leur coutume loüable & honeste, [illegible]ouverent en si grand nombre pour haler les [illegible]mates & cables, que nous entrames par leur [illegible]oyen le dix septiéme jour dudit mois. De cel[illegible]venu plusieurs de noz Gentils-hommes se [illegible]tenterent d'avoir veu la mer, accomplissant [illegible]proverbe, *Mare vidit & fugit*. Aussi plusieurs [illegible]dats, manouvriers & artisans furent degoutez [illegible]exprimerent. Nous demeurames là l'espace de [illegible]is semaines, tant pour attendre le vent bon, [illegible]second, que pour le radoubement desdits na[illegible]es. Puis après le vent retourna au Northest, [illegible]quel nous nous mismes encore en mer, espe[illegible]stoujours sortir hors les costes & prendre la [illegible]te mer. Ce que ne peumes, ains nous convint [illegible]cher au Havre d'où nous estions partis, par [illegible]olence du vent qui nous fut autant contrai[illegible]u auparavant. Et là demeurames jusques à la [illegible]de notre Dame de la mi-Août. Entre lequel [illegible]ps s'efforça de prendre nouveaux rafraî[illegible]chemens pour l'entre-deux, & pour la troi[illegible]sois, en mer. Auquel jour nous apparut la [illegible]ence & benignité de notre bon Dieu: car il

Huit ou 900. brassées d'eau valent 40b. sceaux.

Le havre de Dieppe à seulement 3. brasses d'eau.

Dieppois secourables.

Troisiesme embargue.

le Mercredi 14 d'Aoust, 1555.

appaisa le coutroux de la mer, & le ciel furie
contre nous, & les changea selon, que nous l
avions demandé par noz prieres. Quoy voyan
& que le vent pourroit oster de la bande d'où
étoit, derechef avec plus grand espoir que n'
vions encor eu, pour la troisiéme fois nous m
embarquames & fimes voile ledit jour quat
zieme Aoust. Celui vent nous favorisa tant, qu
fit passer la Manche * (qui est vn détroit ent
l'Angleterre & Bretagne) le gouffre de Guye
ne & de Biscaye, Hespagne, Portugal, le Cap
Saint Vincent, le détroit de Gibraltar appel
les Colomnes de Hercules, les Iles de Mader
& les sept Iles Fortunées, dites les Canari
L'vne desquelles reconnumes, appellée le Pic T
narriffe, des anciens le Mont Atlas, & de cetui
lon les Cosmographes est dite la mer Atlan
que. Ce Mont est merveilleusement haut: il
peut voir de vint cinq lieuës. Nous en appr
chames à la portée du canon le * Dimanc
vintiéme jour de nôtre troisiéme embarqu
ment. Du Havre de Grace jusques audit lieu
à quinze cens lieuës. Cetui est par les vint & h
degrés au Nort de la ligne Torride. Il y croit
ce que ie puis entendre, des succres en gra
quantité, & de bons vins. Cette Ile est habi
des Hespagnols, comme nous sceumes: car co
me nous penions mouiller l'ancre pour dem
der de l'eau douce & des rafraichissemens d
belle Forteresse située au pied d'vne monta
ilz deployerent vne enseigne rouge, nous t
deux ou trois coups de couleuvrine, l'vn déq
perça le Vice-Amiral de nôtre compagnie, c
sur l'heure de onze ou douze du jour, qu'il

le Mache.

Le Pic Tenariffi selon les anciens, le Mont Atlas.

** Ce Dimanche estoit le 1. de Septembre.*

Succre en grand nombre & de bons vins en l'Ile de Tenariffi.

Le Vice-Amiral fut

[illegible] chaleur merveilleuse sans aucun vẽt. Ainsi [illegible] nous cõvint soutenir leurs coups. Mais aussi [illegible] nostre part nous les canonames tant qu'il y eut [illegible] plusieurs maisons rõpues & brisées: les femmes & [illegible] fuyoient par les champs. Si noz barques & ba[illegible] eussẽt été hors les navires, je croi que nous [illegible] fait le Bresil en cette belle ile. Il n'y eut [illegible] qu'vn de noz canoniers qui se blessa en tirãt d'vn [illegible]dinac, dõt il mourut dix jours aprés. A la fin l'õ [illegible] que nous ne pouviõs rien pratiquer là que des [illegible] & pource nous nous retirames en mer, ap[illegible] chãs la côte de Barbarie, qui est vne partie d'A[illegible]ique. Nõtre vẽt secõd nous côtinua & passames [illegible] riviere de Loyre en Barbarie, le Promontoire [illegible]ne, qui est sonz le Tropique de Cancer: & [illegible]mes le huitiéme jour dudit mois en la hau[illegible] du Promontoire d'Æthiopie, où nous cõ[illegible]menyames à sentir la chaleur. De l'ile qu'avions [illegible]ctoyé, jusques audit Promontoire, il y a trois [illegible] lieuës. Cette chaleur extréme causa vne fiè[illegible] pestilentieuse dans le vaisseau où étois ledit [illegible]gneur, pour raison que les cans étoient puan[illegible] & tant infectes que c'étoit pitié, & les gens [illegible]dit navire ne se pouvoient garder d'en boire. [illegible]tte fiévre fut tant contagieuse & pernicieuse, [illegible] de cent personnes elle n'en épargna que dix, [illegible] ne faisant malades: & des nonante qui étoient [illegible] malades, cinq moururẽt, qui étoit chose pitoya[illegible] & pleine de pleurs. Ledit seigneur de Villega[illegible] fut cõtraint soi retirer dés le Vice Admiral, où [illegible] avoit fait embarquer, dés lequel nous [illegible] [illegible]ps & étroit, bien fasché toutefois de l'accident [illegible] étoit dés nostre rẽpagnie. Ce promõtoire est

Ritiere de Loyre en Barbarie.

Le Promontoire blanc.

Pestilentieuse à cause des cans infectes.

Le Promontoire d'Ethiopie.

quatorze degrez prés de la Zone torride : & est la terre habitée des Mores. Là nous faillit nôtre bon vent, & fumes persecutez six jours entiers de bonasses & calmes, & les soirs sur le Soleil conchit, des tourbillons & vents les plus impetueux & furieux, joints avec pluie tant piquante, que ceux qui étoient mouillez de ladite pluie, soudain étoient couvers de grosses pustules de ces vents tant furieux. Nous n'osions partir, que bien peu, de la grand'voile du Papefust : toutefois le Seigneur nous secourut car il nous envoya le vent Surest, contraire neantmoins, mais nous étions trop Occidentaux. Ce vent fut toujours frais, qui nous recreamerveilleusement l'esprit & le corps, & d'icelui nous côtoyames Gumes, approchant peu à peu de la Zone Torride : laquelle trouvames tellement temperée (contre l'opinion des Anciens) que celui qui étoit vêtu n'avoit besoin de se depouiller pour chaleur. Nous passames ledit centre du monde le dixiéme Octobre prés les Iles saine Thomas qui sont droit sous l'Equinoctial, prochaines de la tere de Manicongo. Combien que ce chemin ne nous étoit propre, si est ce qu'il convenoit faire cette route-là, obeissans au vent qui nous étoit contraire : & tellement y obeïmes que pour trois cens lieuës qu'avions seulement à faire de droit chemin, nous en fismes mille quatorze cens. Voire que si nous eussions voulu aller au Promontoire de Bonne esperance, qui est trente sept degrez deçà la ligne en l'Inde Orientale, nous y eussions plutot été qu'au Bresil. Cinq degrez North dudit Equateur, & cinq degrez

Le Gumes.

La Zone torride est temperée contre l'opinion des Anciens.

Les Iles S. Thomas.

Manicongo.

Tourbillons de vents impetueux & pluies fortes.

Papefust.

est du même Equateur, nous trouvames grand nombre de poissons, & de diverses especes, que quelquefois nous pensions être assechez sur le dit poissons. Les especes sont Marsouïns, Dauphins, Baleines, Stadins, Dorades, Albacores, Palamides, & le poisson volant, que nous voyõs voler en troupe comme les étournaux en nôtre païs. Là nous faillirent nos eaux, sauf celle des ruisseaux, laquelle étoit tant puante & infecte, que nulle infection n'est à y comparer. Quand nous en bouvions il nous falloit boucher les nez, & étoupe celonez. Etans en ces grandes perplexités & presque hors d'espoir de venir au Bresil, pour le long chemin qui nous restoit, qui étoit de neuf cens à mille lieuës, le Seigneur Dieu nous envoya le vent au Surouest, dont nous convint mettre la prore al'Ouest, qui étoit celle où nous avions affaire. Et tant fumes portez de ce bon vent, qu'vn Dimanche matin vingtiéme Octobre eumes connoissance d'vne belle Ile appellée dans la Charte marine, l'Ascension. Nous fumes tous rejouis de la voir, car elle nous montroit où nous estions, & quelle distance pouvoit avoir jusques à la terre de l'Amerique. Elle est elevée de huit degrez & demi. Nous en peumes approcher plus prés que d'vne grande lieuë, C'est vne chose merveilleuse que pour trente mille étans loin de la terre ferme de trois cens lieuës. Nous poursuivimes nôtre chemin avec vn vent second, & fumes tant par jour que par nuit, que les jour du Decembre, vn Dimanche matin, nous eumes connoissance de l'Inde Occidentale, quarte partie du monde, dite

Les especes de poissons.

Poissons volans en troupe comme les étournaux.

Defaut d'eau de douce à 900. lieuës du Bresil.

Ile de l'Ascension.

est du même Equateur, nous trouvames si grand nombre de poissons & de diverses especes, que quelquefois nous pensions être assechez sur les poissons. Les especes sont Marsouins, Dauphins, Baleines, Stadins, Dorades, Albacores, Polamides, & le poisson volant, que nous voyons voler en troupe comme les étournaux en nôtre païs. Là nous faillirent nos eaux, sauf celle des ruisseaux, laquelle étoit tant puante & infecte, que nulle infection n'est à y comparer. Quand nous en bouvions il nous falloit boucher les yeux, & étouper le nez. Etans en ces grandes perplexités & prêque hors d'espoir de venir au Bresil, pour le long chemin qui nous restoit, qui étoit de neuf cens & mille lieuës, le Seigneur Dieu nous envoya le vent au Surouëst, dont nous convint mettre la prore à l'Oüest, qui étoit celui où nous avions affaire. Et tant fumes portez de ce bon vent, qu'vn Dimanche matin vingtiesme Octobre eumes conoissance d'vne belle Isle appellée dans la Charte marine, l'Ascension. Nous fumes tous rejouis de la voir, car elle nous montroit où nous estions, & quelle distance y pouvoit avoir jusques à la terre de l'Amerique. Elle est elevée de huit degrez & demi. Nous en peumes approcher plus prés que d'vne demie lieuë. C'est vne chose merveilleuse que

La grande quantité de poissons.

Poissons volans en troupe comme les étournaux.

Defaut d'eau douce à 900. lieuës du Bresil.

Isle de l'Ascension.

Amerique, du nom de celui qui la découvrit l'an mille quatre cens nonante trois. Il ne faut demander si nous eumes grande joye, & si chacun rendoit graces au Seigneur, veu la pauvreté, & le long temps qu'il y avoit que nous étions partis. Ce lieu que nous découvrimes est par vingt degrez, appellé des Sauvages *Paurbi*. Il est habité des Portugais, & d'une nation qui ont guerre mortelle avec ceux auxquels nous avõs alliance. De ce lieu nous avons encore trois degrez jusques au Tropique de Capricorne, qui vaut octante lieuës. Nous arrivames le dixiéme Novembre en la riviere de *Gennaro*. Elle est droitement sous le Tropique de Capricorne. Nous mismes pied en terre, chantans loüanges & action de graces au Seigneur. Nous y trouvames de cinq à six cens Sauvages tout nuds, avec leurs arcs & fleches, nous signifians en leurs langages que nous étions les bien venus, nous faisans de leurs biens, & faisans les feux de joye de ce que nous étions venus pour les defendre contre les Portugais, & autres leurs ennemis mortels & capitaux. Le lieu est naturellement beau & facile à garder, à cause que l'entrée est étroite, dont des deux costez de deux montagnes, au milieu de la riviere (qui est portable, de demie lieuë de large) y a une roche longue de cent pieds, & large de soixante, sur laquelle Monsieur de Villegagnon a fait vn Fort de bois, y montant une partie de son artillerie, pour empecher que les ennemis ne viennent les domminager. Cette riviere est tant spacieuse, que toutes les navires du monde y seroient seu-

[illegible] Elle est semee de preaux & iles fort belles, [illegible] de bois toujours verds: à l'vne dequelles [illegible] portee du canon du lieu qu'ils [illegible] Bois toujours Verdoyans.

[illegible] reste de son artillerie & tous ses [illegible] que s'il se fut mis en terre ferme, [illegible] Sauvages ne nous eussent saccagez pour a- [illegible] la marchandise.

Voila le discours du premier voyage fait en [illegible] terre du Bresil; où je reconois vn grād defaut, [illegible] Chevalier de Villegagnon, soit en ceux [illegible] l'avoient envoyé. Car que sert de prendre [illegible] de peine pour aller à vne terre de conque- [illegible] n'est pour la posseder entierement? Et [illegible] la posseder il faut se camper en la terre ferme [illegible] & la bien cultiver: car en vain habitera-on [illegible] pais s'il n'y a dequoy vivre. Que si on n'est [illegible] pour s'en faire à croire, & commander [illegible] peuples qui occupent le pais, c'est folie [illegible] entreprendre & s'exposer à tant de dangers. Il [illegible] aller de poisons par tout sans en aller cher- [illegible] loin.

Quant à ce qui est des mœurs & coutumes des [illegible] habitans de la terre, nous recueil- [illegible] au dernier livre tant ce que l'autheur du [illegible] en a dit, que ce que d'autres [illegible] laissé.

Elle est semee de preaux & iles fort belles, [illegible] de bois toujours verds: à l'vne desquelles [illegible] pouce du canon du lieu qu'ils fortifioient, [illegible] reste de son artillerie & toutes ses [illegible] qu'ils s'en fut mis en terre ferme, les Sauvages ne nous eussent saccagez pour a- [illegible] la marchandise.

Bois toujours Verdoyant.

Voilà le discours du premier voyage fait en terre du Bresil; où je reconois vn grãd defaut, [illegible] Chevalier de Villegagnon, soit en ceux [illegible] l'avoient envoyé. Car que sert de prendre [illegible] de peine pour aller à vne terre de conquête, [illegible] pour la posseder entierement, & [illegible] la posseder il faut se camper en la terre forte & la bien cultiver; car en vain habitera-on vn païs s'il n'y a dequoy vivre. Que si on n'est [illegible] pour s'en faire à-croire, & commander aux peuples qui occupent le païs, c'est folie [illegible] & s'exposer à tant de dangers. Il [illegible] assez de prisons par tout sans en aller chercher [illegible].

Quant à ce qui est des mœurs & coutumes des [illegible] & de rapport de la terre, nous recueillons [illegible] dernier livre tant ce que l'autheur du

Retour de l'un des navires en France : Expedition de Gonneville pour envoyer au Brasil : Confiuration contre Villegagnon : Découverte d'icelle : Punition de quelques-uns : Description du lieu & retraite des François : Partement de l'estolle de Genevefe.

CHAP. II.

APRES que le sieur de Villegagnon eut dechargé ses vaisseaux, il pensa d'en r'envoyer vn en France, tant & quant donner avis au Roy, à Monsieur l'Admiral & autres, tout son voyage, & de l'esperance qu'il avoit de faire là quelque chose de bon qui reüssiroit à l'honneur de Dieu, au service du Roy, & au soulagement de plusieurs de ses sujets. Et pour ne manquer de secours & rafraichissement l'an suivant, & ne demeurer là comme degradé (ainsi que ceux qui étoient anciennement relegués des îles par maniere de punition) conoissant qu'il ne pouvoit rien faire sans ledit Admiral, & qu'il se falloit conformer à son humeur, ou quitter l'entreprise, il écrivit aussi particulierement à l'église de Geneve & aux Ministres du dit lieu, les requerant de l'aider autant qu'il leur seroit possible à l'avancement de son dessein, & à cette fin qu'on lui envoyast des Ministres & autres personnes bien instruites en la Religion Chrétienne pour endoctriner les Sauvages, & les attirer à la conoissance de leur salut.

Les lettres receuës & leuës, les Genevois

Resouissance de ceux de Geneve.

sieur de l'amplification de leur Religion (comme chacun naturellement est porté à ce qui est de sa secte) rendirent solennellement graces à Dieu de ce qu'ils voyoient le chemin préparé pour établir par-delà leur doctrine, & faire reluire la lumiere de l'Evangile parmi ces peuples barbares sans Dieu, sans loy, sans religion. Ledit sieur Admiral sollicita par lettres Philippe de Corguillera, dit le sieur du Pont son beau-pere en la terre de Chatillon sur Loin (lequel avoit quitté sa maison pour aller demeurer au pays de Genève) d'entreprendre le voyage pour conduire ceux qui se voudroient acheminer au fort nommé Villegagnon. L'Eglise de Geneve l'exhorta, & les Ministres encor si bien que, quoique vieil & caduc, porté neantmoins de bonne affection, il postpoza le soin de sa femme & de ses enfans à cette entreprise, pour laquelle exécuter ce dont il étoit requis.

On lui trouva nombre de jeunes hommes bien étudiés, lesquels furent par l'examen jugés capables de pouvoir instruire ces peuples en la Religion Chrétienne. On lui fournit aussi d'artisans & ouvriers, selon que Villegagnon avoit mandé, lesquels sans appréhender la rude façon de vivre qui leur étoit proposée en ce pays-là par les lettres dudit Villegagnon (car il n'avoient pain ni vin, mais au lieu de pain il faloit vivre de certaine farine faite d'une racine nommée de laquelle vivent les Bresiliens, comme il est dit en ce même chapitre) de gayeté de cœur suivirent ledit sieur du Pont en nombre de quarante, sans les manouvriers. D'autres appre-

Disetté de vie au Bresil.

hendant la façon de vivre de delà aimoient mi
flairer l'odeur des cuisines Françoises, ou de
neve, que le bouceu du Bresil : & conoiss
païs là par theorique plutot que par pratiq
Mais avant que les laisser mettre en chemin
est besoin de dire ce qui se faisoit en la Fra
Antarctique du Bresil parmi la troupe que
legagnon y avoit menée. Ce que ie feray
vant le memoire d'vne seconde lettre envo
en France au mois de May, l'an mil cinqu
cinquante six, conceuë en ces mots:

Mes freres & meilleurs amis, &c. Deux jo
aprés le parrement des navires (qui fut le
troziéme iour de Fevrier mil cinq cens cinqu
te-six) nous découvrimes vne conjuration
par tous les artisans & manouvriers qu'av
amenez, qui étoient au nombre d'vne trentai
contre monsieur de Villegagnon, & tous
autres qui étions avec lui, dont n'y en avoit
huit de defense. Nous avons sçeu que ce
été conduit par vn Truchement, lequel
été donné audit Seigneur par vn Gentil-ho
me Normand, qui avoit accompagné ledit
gneur jusques en ce lieu. Ce Truchement
marié avec vne femme Sauvage, laquelle
vouloient laisser, ni la tenir pour femme
ledit seigneur de Villegagnon, en son
mentement regle sa maison en homme de
& craignant Dieu: defendant que nul ho
n'eût affaire à ces chiennes Sauvages, fil
les prenoit pour femmes, & sur peine
mort. Ce Truchement avoit vécu (comme
les autres vivent) en la plus grande ab

Conjuration contre Villegagnon.

Faillir de femmes Sauvages.

[illegible] & vie Epicurienne qu'il est possible de [illegible] sans Dieu, sans Foy, ne Loy, l'est [illegible] de septiant. Pourtant lui faisoit mal de [illegible] putain, & vie superieure, pour vivre [illegible] comme de bien, & en compagnie de Chré[illegible]. Premierement il proposa d'empoison[illegible] monsieur de Villegagnon, & nous aussi [illegible] vn de ses compagnons l'en détourna. [illegible] addressa à ceux des artisans & manou[illegible], lesquels il conoissoit vivre en regret, [illegible] grand travail, & à peu de nourriture. Car [illegible] ce que l'on n'avoit apporté vivres de France pour vivre en terre, il convint du pre[illegible] jour laisser le cidre, & au lieu boire de [illegible]. Et pour le biscuit s'accommoder [illegible] certaine farine du pais faicte de racines [illegible], qui ont la fueille comme le *Frenis* [illegible] croit plus haut en hauteur qu'vn hom[illegible]. Laquelle soudaine & repentine mutation [illegible] trouvée estrange, mémement des artisans, [illegible] n'estoient venus que pour la lucrative & [illegible] particulier. Joint les maux difficiles, les [illegible] & deserts, & labeur incroyable [illegible] donnoit, pour la necessité de se [illegible] où nous estions : parquoy aisément les [illegible] leur proposant la grande liberté qu'ils [illegible], & les richesses aussi par aprés, dé[illegible] les ils en donneroient aux Sauvages en [illegible] pour vivre à leur desir. Volontiers [illegible] ordrent ces pauvres gens, & à la chande[illegible] mettre le feu aux poudres, qui avoient [illegible] vn cellier fait legerement sur lequel [illegible] conbiés tous : mais aucuns ne le trouverent

On n'avoit porté vivres de France que pour le passage de la mer.

Racines dont on fait la farine.

pas bon, parce que toute la marchandise, [illegible]
bles & joyaux que nous avions eussent été
dus, & n'y eussent rien gaigné. Ils conclu
donc entr'eux de nous venir saccager, & [illegible]
per la gorge durant que nous serions en [illegible]
premier sommeil. Toutesfois ils y trouverent
difficulté, pour trois Ecossois qu'avoit ledit
gneur pour sa garde, lesquels pareillement
s'efforcerent de seduire. Mais eux, aprés
connu leur mauvais vouloir, & la chose être
taine, m'en vindrent avertir, & decelerent
le fait. Ce qu'à l'heure même je declaray
seigneur, & à mes compagnons, pour y re
dier. Nous y remediasmes soudainement
prenant quatre des principaux, qui furent
la chaine & aux fers devant tous: l'authe
étoit pas. Le lendemain, l'un de ceux qui
aux fers se sentant convaincu, se traina p
l'eau, & se noya miserablement: un aut
étranglé. Les autres servent ores comm
claves: le reste vit sans murmure, trava
beaucoup plus diligemment qu'auparav
L'autheur truchement (par ce qu'il n'y
pas) fut averti que son affaire avoit été d
verte. Il n'est retourné depuis à nous, & se
maintenant avec les Sauvages, ayant déba
tous les autres Truchements de ladite terr
sont au nombre de vingt ou vingt-cinq: lé
sont & disent tout du pis qu'ils peuvent,
nous étonner, & nous faire retirer en Fran
par ce qu'il est avenu que les Sauvages o
persecutés d'une hévre pestilentieuse depui
nous sommes en terre, dont il en est mort

Conspiration découverte.

Remede.

Vingt ou vingt-cinq truchemens revoltés.

Vidoire pestilentieuse entre les Sauvages.

ait cens : ilz leur ont persuadé que c'étoit
sieur de Villegagnon qui les faisoit mourir:
ne, ilz conçoivent vne opinion contre
quelle sorte qu'ilz nous voudroient faire
res, si nous étions en terre continente: mais
vd nous sommes les retient. Ce lieu est
lere de six cens pas de long, & de cent de
, environnée de tous côtez de la mer, large
g d'vn côté & d'autre de la portée d'vne
vne, qui est cause qu'eux n'y peuvent ap-
he, quand leur frenesie les prent. Le lieu
st naturellement, & par art nous l'avons
qué & remparé, tellement que quand ilz
viennent voir dans leurs auges & *almadies*,
emblent de crainte. Il est vray qu'il y a vne
mmodité d'eau douce, mais nous y faisons
iterne, qui pourra garder & contenir de
, au nombre que nous sommes, pour six
Nous avons du depuis perdu vn grand
u de vne barque, contre les roches : qui
ont fait grande faute, pour ce que nous ne
ions recouvrer ni eau, ni bois, ni vivres, que
ateur. Avec ce, vn maitre charpentier &
autres manouvriers se sont allez rendre
Sauvages, pour vivre plus à leur liberté.
obstant Dieu nous a fait la grace de resister
amment à toutes ces entreprises, ne nous
nt de sa misericorde. Lesquelles choses il
a voulu envoyer, pour montrer que sa pa-
rend difficilement racine en vn lieu, afin
a gloire lui en soit rapportée : mais aussi
delle est enracinée elle dure à jamais. Ces
les m'ont empeché, que ie n'ay peu reco-

Description de la demeure des François.

Cisterne.

Grande incommodité.

noitre le païs, s'il y avoit minerraux, ou au
choses singulieres : qui sera pour vne autre
L'on nous menace fort que les Portugais
viendront assieger, mais la bonté diuine nous
gardera. Ie vous supplie tous deux de m'é
amplement de vos nouvelles, &c. De la ri
de *Ganabara* au païs du Bresil en la France
tarctique, souz le Tropique de Capricorne
vint cinquiéme jour de May, mille cinq
cinquante-six. Vôtre bon amy N. B.

Partement de Geneve le dixiéme Septembre 1556.

Or pour revenir aux termes de ce que
avions commencé à dire touchant le voya
sieur du Pont, les volontaires qui se rang
de sa troupe partirent de Geneve le dixiém
Septembre mille cinq cens cinquante-six,
lerent trouver ledit sieur Admiral en sa m
de Chatillon sur Loin, où il les encoura
poursuivre leur entreprise, avec promesse
assister pour le fait de la marine. De là ils
drent à Paris, où durant vn mois qu'ils y se
rerent, plusieurs Gentils-hommes & a
avertis de leur voyage se joignirent auec
Puis s'en allerent à Honfleur, où ils atten
que leurs navires fussent prets & appare
pour faire voiles.

Rendez-vous à Honfleur.

navigation faite au Bresil aux dépens du Accident d'une vague de mer : Discours des Canarie : Barbarie païs fort beau : Poissons autres pris en mer : Tortuës merveil-

CHAP. III.

TANDIS que les Genevois disposoient les choses comme nous avons dit, le sieur de Bois-le-Côte nevœu du sieur de Villegagnon preparoit les vaisseaux à Honfleur, léquels il fit equipper en guerre au bre de trois, aux dépens du Roy. Fourniz furent de vivres & autres choses necessai- les ancres furent levées, & se mirent en le dix-neufiéme Novembre. Ledit sieur de le Comte élu Vice-Admiral de cette flot- où quatre-vingts personnes tant soldats que lots dans son vaisseau : dans le second y en six vingts : dans le troisiéme il y avoit envi- quatre-vingts dix personnes, comprie six garçons qu'on y menoit pour appren- langage du païs, & cinq jeunes filles & femme pour les gouverner, afin de com- cer à faire multiplier la race des François

Le Roy fournit de trois navires.

19. Novembre 1556.

au partir les canonades ne manquerent, ni des trompettes, ni le son des tambours & selé la couture des navires de guerre qui

navigation faite au Bresil aux dépens du Accident d'une vague de mer : Discours des de Canarie : Barbare païs fort bas : Poissons & autres pris en mer : Tempêtes merveil-

CHAP. III.

TANDIS que les Genevois disposoient les choses comme nous avons dit, le sieur de Bois-le-Côte neveu du sieur de Villegagnon preparoit les vaisseaux à Honfleur, lequels il fit equipper en guerre au nombre de trois, aux dépens du Roy. Fournis furent de vivres & autres choses necessaires, les ancres furent levées, & se mirent en mer le dix-neufiéme Novembre. Ledit sieur de Bois-le-Comte élu Vice-Admiral de cette flotte avoit quatre-vingts personnes tant soldats que matelots dans son vaisseau : dans le second y en

Le Roy fournit de tout nauires.

19. Novembre 1556.

vont en voyage. Au bout de quelques jours arriverent de bon vent aux iles Fortunées, d Canaries, où quelques matelots penserent m tre pied à terre pour butiner quelque ch mais ils furent repoussez par les Hespagnols les avoient apperceuz de loin. Le sezième cembre ils furent pris d'vne forte tempête mit à fonds vne barque attachée à vn navire, laquelle y avoit deux matelots pour la garde celle, qui penserent boire à tous leurs amis vne derniere fois. Car il est bien difficile accident de sauver vn homme parmi les vagues de la mer. Neantmoins aprés beau de peine ils furẽt sauvés avec les cordages leur jetta. En cette tempête arriva vn fort remarquable, & que je mettray volon ici (quoy que je ne me vueille arrêter à t les particularitez qu'a écrit Iean de Le theur, de l'histoire de ce voyage.) C'est commele cuisinier eut mis vn matin de dans vn cuvier du lard pour le repas, vn co mer sautant impetueusement sur le pont d vire, l'emporta plus de la longueur d'vne p hors le bord (c'est à dire hors le navire) d autre vague venant à l'opposite, sans rem ledit cuvier, de grand roideur le rejetta au lieu dont il étoit party, avec ce qui étoit d Le méme autheur rapporte à propos vn e ple de Valere le Grand que j'ay dés y temps admiré: sçavoir d'vn matelot qui v l'eau de la basse partie d'vn navire (auec la po, comme il faut présumer) fut jetté e par vn coup de vague, & incontine

16. Decembre 1556.

Cas étrange & rare.

Valere liv. 1. chap. 8.

Iles Canaries pour-quoy ainsi appellées.

Iles Canaries pour-quoy dites Fortunées.

Noms des Iles Canaries.

Iles Canaries pour-quoy ainsi appellées.

Solinus.

70. Pline lib. 6. c. 32.

Iles Canaries pour-quoy ainsi appellées.

Estrangers.

Noms des Iles Cana-

frisent aucun approcher de la maison. Ainsi
[illegible] Chrétiens se retirent qu'
quefois sur les approches des Corsaires
vendus au Hespagnol et [illegible]
même et [illegible] les Barbares avoient
[illegible] ils ne sauroient [illegible]
sonnes, ainsi ces faisoient [illegible]
cloq qu'ils disoient être possible [illegible]
d'abord les leurs chevaux [illegible]
que fous les Bouches, jusques à ce qu'ils
[illegible] leur rançon, alors ils étoient
vrés. Il a été par le moyen de ses prisonniers
qu'il a eu [illegible] qu'ils en leurs les
coutumes & façons d'œuvre, que je n'ay
pas de représenter en celieu, pour ne m'
de mon sujet. Mais je ne peux rien que je
justé, que les Hespagnols doivent aux Fran
la possession qu'ils ont de ces Isles, suivant le
port qu'en fait Pierre Martyr, celui qui a
l'histoire des Indes Occidentales, lequel en
en cette sorte: Les Isles (dit-il) bien qu'
fussent venuës à la connoissance des anciens
est ce que la memoire en étoit effacée
l'an mille quatre cens cinq il rieus un Fran
de passion nommé Guillaume de Bourchet
quel ayant congé d'une Royne de Castille
découvrir nouvelles terres, trouva les
Canaries qui sont ainsi nommées [illegible]
Fortunates, lesquelles apres sa mort
[illegible] en dirent aux Hespagnols, & [illegible]
on remarquer que les Hespagnols par [illegible]
ancienne, ont voulu obscurcir le nom
gloire du premier qui a découvert ces Isles

Bouchet Rodrigue. Chronicq. [illegible] Hespagnol. Bouchet [illegible]

Les Hespagnols tiennent des François les Canaries.

[illegible] de siecles comme ensevelis
[illegible] la connoissance des hommes. Ce ce
[illegible] de Bretecheris [illegible] par Betancourt,
[illegible] homme de Picardie, lequel par son se-
[illegible] supplia le Roy de Castille de luy estre pro-
[illegible] de les enfans [illegible] aimamieux estre
[illegible] des Iles Canaries par ledit Betan-
[illegible] comme il fait, s'y en adjoute d'autres,
[illegible] en plus intelligent s'empare.
[illegible] la situation de ces Iles sans longue-
[illegible] qu'accord qu'elles gisent par les vingt-
[illegible] degrés, & demian deçà de l'Equateur. Et
[illegible] les Geographes & historiens qui ont ti-
[illegible] les Iles sur les dix, ou douze degrés ou envi-
[illegible] se trompans en ont trompé beaucoup
[illegible] s'estans en cela arrestés au calcul de
[illegible] qui a marqué les Iles Fortunées,
[illegible] Ptolomée Ortinarie, qui sont les Iles au
[illegible] verd. Mais il y a lieu d'excuser Ptolomée en-
[illegible] endroit, & dire que ceux qui ont transcrit
[illegible] livres ne pouvans discerner les nombres des
[illegible] rees, ont été cause de l'erreur qui se trouve en
[illegible] auteur. [illegible] croire qu'vn
[illegible] homme tel que [illegible] qu'avec vne
[illegible] solidité de [illegible] lourdement
[illegible] oppé en ceci.

Noz François donc [illegible] les Canaries
[illegible] voyerent la Barbarie, [illegible] Mores, qui
[illegible] vn pais fort [illegible] Barbarie, [illegible] sorte de veuë
[illegible] découvroient des campagnes immenses.
[illegible] sembloit qu'ilz deussent aller fondre là
[illegible] dans. Et comme ordinairement où est la for-
[illegible] est l'insolence, noz gens se sentans forts

En quel degré sont les Iles Canaries.

Barbarie, pais fort bas.

d'hommes ce d'armes, se rendoient aussi
d'attaquer quelque navire, ou en vertu
se rencontroit à leur chemin, ce prendre
que bon leur semboloit. En quoy ie ne les
louer, & valoit mieux faire des allegeances
bunin panpienchet, que de proceder par
voyes. Aussi Dieu n'a point bien receu
reprises. Les derniers voyages faits en la Nou-
velle France, ont eu aussi quelque
pe, & y ont eu moyen quelques-uns mesme
connoissance, de prendre le dessus au vent
faire amincher les voiles à plusieurs
qui se sont rencontrez, mais on n'a jamais
en avant de leur faire tort. Aussi n'est ce
dessein de ceux qui en ce dernier temps vo-
habiter la Nouvelle France, lesquels ne
cherchent que, ce que la mer & la terre p
juste exercice leur acquerront, sans envie
fortune d'autrui.

[illegible]

Pourquoy la navigation difficile sous la Zone torride.

Refutation des raisons de Iean de Lery.

commencement entre les approches dis-
cites. Or jacoit que ces raisons soient studie-
sement [illegible] ce que je ne
[illegible] Or quant à la
[illegible] de la terre & de la mer fait
[illegible] point d'absolument plus
[illegible] par de la ligne equinoctiale, qu'en
[illegible] degrez. Quant à la seconde, il est
[illegible] point le fait source
[illegible] journalier, faite voir et que
la ligne & dedans la Torride, les vents de
vent y regnent tousiours soufflans continuel-
ment, sans permettre aucuns contraires y a
aucun accez, ni vent d'Ouest, ni de Midi, qui
[illegible]

Route des Hespagnols en Perou.

[illegible] Hespagnole qui va au Perou
[illegible] peine à gagner les
[illegible] qui veut la route du voyage, [illegible]
[illegible] de Midi, [illegible] à cette
[illegible] ils cinglent aisément
[illegible] à ouest en la Torride, où ils trouvent
[illegible] Oriental qui sur le soir
[illegible] en poupe de telle force, que
[illegible] plus besoin de tirer le voyage de toutes
[illegible] voiles. Pour cette raison ils l'appellent
grand vent de mer, le Golphe de Dance, [illegible]
[illegible] & [illegible] Et en [illegible] viennent
de la Dominique, Guadelupe, Desirée, Ma-
gualante, & les autres qui sont en cette
[illegible] comme les faux-bourgs des Indes. Mais au-
tour ils prennent vn autre chemin, & vinrent
la Havane chercher leur hauteur hors le
pique de Cancer, là où regnent les vents

[illegible] les Tropiques [illegible] vn chaud [illegible] d'aller leur [illegible] vers la voute [illegible] ceux, [illegible] ville. Et [illegible] point de Courans, [illegible] Courans [illegible] qu'vn flux [illegible] par vn canal. Mais posons le cas que [illegible] ceux-là, [illegible] faire grand [illegible] d'aller [illegible] contre les vents [illegible] pour eux au reflux, sans compter le chemin qu'ils auront d'eux-mêmes [illegible] Or ne faut-il point d'accord [illegible] le flot de la mer soit sous la [illegible] ligne, car il y a plus d'apparence de croire qu'il n'y a qu'vn flux qui va d'vn Pole à l'autre, sorte que quand il est Ebe au Pole Arctique il est flux au Pole Antarctique; que de lui [illegible] flux: ce qu'il faudra faire si on [illegible] le principe de ce flux, sous ladite ligne: si [illegible] qu'on veuille dire que le flux de la mer [illegible] comme le bouillon d'vn pot, lequel s'étend [illegible] parts, & tout à la fois egalement. Et si [illegible] veut sçavoir la cause de ce vent Oriental [illegible] perpetuel sous cette ligne, qui fait la [illegible] du monde, je n'en trouve rien volontiers [illegible] jugement du docte naturaliste Joseph Aco- [illegible] lequel attribue ceci au premier mobile [illegible] le mouvement circulaire est si rapide qu'il

Principe de flux de la mer.

Liures de son histoire naturelle des Indes chap. 6. Pourquoy sous la ligne y a tousiours vent Oriental.

Vents d'abas & de Midi d'où viennent.

[illegible] & l'air, lesquels courans aussi quasi & [illegible] d'Orient en l'Occident en vingt quatre heures, & [illegible] & lieu de pourtour, par lesquels [illegible] plus grande du monde. Or comme [illegible] d'autant plus grand, [illegible] qu'il approche de la ligne equinoctiale où est la plus grande de toutes vitesses du [illegible] mouvement du ciel, & diminuë estant [illegible] ces mesures qu'on s'approche de l'vne & de l'autre Tropique: si bien que [illegible] & [illegible] mouvement de la Terre, les vapeurs [illegible] arriere quant & soy d'où procedent les [illegible] qui courent d'Orient en Occident, [illegible] traines de retourner quasi au contraire, [illegible] là viennent les vents d'abas & Sueroest [illegible] & ordinaires hors les Tropiques. Ie dis que la plus vray semblable cause de la difficulté qu'ont eu aux François de parvenir à la equinoctiale, sans qu'ils n'aient [illegible] eloignez de terre, [illegible] les plaines [illegible] qui ne venoient d'autre partie que des vapeurs terrestres, qui sont grossieres & malaisées, ainsi se trouvoient enveloppez de restines terrestres, d'autant plus diverses que la terre est inegale, à cause des montagnes & vallées, rivieres, lacs, & situations de pays, & de quelques vents maritimes, lesquels rencontrans ce vent fort & Oriental conduit par la force du Soleil & le mouvement du premier mobile, ne pouvoient passer outre, du moins qu'avec vn [illegible]

Pluies pour terre vers la ligne equinoctiale.

Eau & biscuit gasté & plein de vers

partie du navire où se met le biscuit.

Ligne equinoctiale pourquoy ainsi dite.

[illegible] ondoit. Et comme le Soleil ayant passé cet
gne noz jours s'acourcissent, aussi venant
ça deçà [illegible] ligne [illegible]
Antarctique. Or cette ligne [illegible]
imaginaire, mais il est [illegible]
pour entendre la chose, celle que j'ai dit
[illegible] plus ou moins [illegible]
[illegible] cette ligne [illegible]
temps [illegible] jours égaux, pour
[illegible] aussi elle pourroit bien être dite
[illegible]

Ceremonie des matelots venans sur la ligne equinoctiale.

Or comme en bien peu de choses [illegible]
ceremonies pour la souvenance [illegible]
[illegible] matelots qui se [illegible]
[illegible] de sujet de guerre à cour qu'ils ont
passé la ligne equinoctiale, [illegible]
[illegible] plongeant [illegible]
la bassine, et les [illegible]
avoir nommé [illegible]
chose de cette condemnation en payant
des coupages [illegible]

A delà de ce vent de Nord-est [illegible]
nous avons [illegible] quatre degrez
delà de l'Equateur, à [illegible]
voir le pole Antarctique, qui [illegible]
[illegible] vent [illegible] cause de
[illegible] vent [illegible] qui [illegible]
[illegible] environ le milieu du monde, que
[illegible] ligne equinoctiale, p allans
pour compaître et depossseder ce vent
que nous avons dit, lequel nous en [illegible]
rés. Neanmoins encores qu'on [illegible]
propos, qu'est-ce, qu'est au milieu d'vne

[illegible]

[illegible] Margaux quelques [illegible] Ou-etecas [illegible] Mak-he-[illegible] Ganabera [illegible]

CHAP. V.

E treziéme Fevrier les maistres de nos navires Françoises ayans pris hauteur à l'astrolabe, se trouverent avoir le Soleil droit pour Zenith: & apres quelques [illegible] & calmes, par vn bon veng

[illegible] les [illegible]
[illegible] palez
[illegible] deux points imaginaires [illegible]
[illegible]
[illegible] d'vne boule ron-
[illegible]
[illegible] pour tous les
[illegible] du monde, il [illegible]
[illegible]
[illegible] de la mer, de
[illegible] deux
[illegible] pouuoir
[illegible] la ligne æquino-
[illegible]

[illegible] Margajas *[illegible]* avec les Ou-etacas *[illegible]* tous les autres *[illegible]* Mak-He *[illegible]* de Ganabara *[illegible]* le Sieur *[illegible]*

CHAP. V.

Marginal note: [illegible]

Marginal note: [illegible]

bagatelles, pour lesquelles ils leur demand[illegible]
des vivres. Ce que les Sauvages treuvans du
& s'honorerent de leur farine de racines, de
bons, & de la chair d'vne certaine plante
glice qu'ils ont avec autres viandes, &
tels que les mais les noms: car en cette
quoy que ce fut le mois de Fevrier, les
toient aussi verds qu'ils sont ici en Iuin. Le
vages ne furent point tant scrupuleux d'ab
les navires François. Car il y en vint six av
femmes entierement nuds, peintes, & ver
tout le corps, ayans les levres de dessous
cées, & en chaque trou vne pierre verte, ve
lia, & proprement appliquée, & de la
d'vn cellon, pour être plus chiens & joli

[illegible] pieds de haut, ils sont fort robustes [illegible]
[illegible] sans manger de leur bouche ne se [illegible]
[illegible] La femme avoit les oreilles percées [illegible]
[illegible] grandes perles, que le doigt pouvoit en[illegible]
[illegible] lesquelles elle portoit des pendans des [illegible]
[illegible] qui lui couvroient sur les épaules. Ceux-[illegible]
[illegible] fort desireux de voir le Roy, [illegible]
[illegible] le voulut pas leur donner qu'il falloit [illegible]
[illegible] Ameriques du bien que les Fran[illegible]
[illegible] qu'ils en avoient d'en haut des Or[illegible]
[illegible] par eux *Epinau Sachin*, & plusieurs quel[illegible]
[illegible] qui est par les vingt degrez au delà de [illegible]
[illegible] Les gardes de ce Fort reconnoissans [illegible]
[illegible] que ce violent de leurs gens, tire[illegible]
[illegible] coup de canon sur les François, le [illegible]
[illegible] de ne les approcher, mais leur de[illegible]
[illegible] vaux. De là passerent auprès d'vn lieu [illegible]
[illegible] *Tapanin*, & plus avant vindrent coroyer [illegible]
[illegible] outre lesquels tirans vers le Cap de [illegible]
[illegible] y a des basses & écueils entremêlez de [illegible]
[illegible] rocheres qu'il faut soigneusement éui[illegible]
[illegible] en droit y a vne terre plaine d'envi[illegible]
[illegible] lieues de longueur habitée par vn cer[illegible]
[illegible] peuple farouche & étrange nommé *Ouerai*, *Peuple particulier, étrangement farouche.*
[illegible] du pied autant & plus que les cerfs & [illegible]
[illegible] lesquels ils prennent à la course: portent [illegible]
[illegible] longs jusques aux fesses, & sur la cou[illegible]
[illegible] des autres Bremes qui les rongent par der[illegible]
[illegible] ; la chair crue ont langage particu[illegible]
[illegible] aucun trafic avec les nations d'outre-[illegible]
[illegible] qu'ils ne veulent point que leur pays soit [illegible]
[illegible] semblables au Espagnols de l'Amerique, [illegible]
[illegible] souffrent aucune nation étrangere vivre [illegible]
[illegible] eux. Toutefois quand les voisins de ces

Maniere de trafiquer avec les Quiteca.

marchandise, ou quelque marchandise, dont les habitans accommodez, voicy leur façon de faire de permution. Les Margis, Carais ou Ri-pinchos, qui sont les peuples voisins d'icelle, ou autres sauvages de ce païs là, sans se fier, approchent de la terre, qui montrant de loin qu'il aura, soit serpe, soit couteau, poignard, ou autre chose, il luy fera entendre par signes qu'il veut échanger quelque chose avec luy. Que si le sauvage y accoste, luy montrant au reciproque la plumasserie, des pierres vertes, pour d'ornement à la lévre d'embas, ou autre du provenant de leur terre, le premier mettra marchandise sur une pierre, ou pierre de bois se retirera, & lors l'autre apportera ce qu'aura & le laissera à la place, puis se retirant pour que le Margis, ou autre de vienne quérir, jusques là se retiennent promesse l'un à l'autre. Mais chacun ayant son change, si tost que l'autre est retourné en ses limites d'où il est parlementé, les cuévres remuës, c'est à qui sera attrapper son compagnon, ainsi que pratiquent ès dernieres guerres forsans de quelque lieu, telle qu'étoit la petite ville de Vrsulo en Tierracholieu de ma naissance, appartenant à la tres-illustre maison de Gouci. Apres avoir sé derriere ces espieglés d'Ou, s'est recullé pour à la veuë d'vn autre païs voisin nommé Mak-hé, d'où certes les habitans n'ont besoin de sommeil dormir, ayans de tels reveils matin, subtils. En cette terre, & sur le bord de la mer se voye grosse roche faite en forme de tour, laquelle aux rayons du Soleil reluit & brille si fort

Vrsulo en Tierracholieu.

Mak-hé.

[illegible] sans que ce soit vne sorte d'Emeraude, [illegible] les mariniers tant Portugais que Fran- [illegible] pechent l'Emeraude de Mar-bel. Mais le [illegible] inaccessible, estant environné de mille [illegible] rochers qui se iettent fort avant en [illegible] *L'Emeraude de Marbel.*

[illegible] y a trois petites iles dites les iles de [illegible] où nous ayans mouillé l'ancre, vne tempête [illegible] leva si furieuse que le cable d'vn des [illegible] rompu, tellement que porté à la mer [illegible] sauvages, contre terre il vint jusques à [illegible] d'eau. Ce que voyans le Maistre & le [illegible] au desespoir ils crierent deux ou [illegible] nous sommes perdus. Toutefois en ce [illegible] les matelots ayans fait diligence de jetter [illegible] ancre, Dieu voulut qu'elle tint, & par [illegible] furent sauvez. C'est chose rude qu'vne [illegible] en pleine mer où l'on ne voit que monta- [illegible] & profondes vallées: mais encore n'est [illegible] peu au pris du peril où est reduit vn vais- [illegible] qui est sur vne côte en perpetuel danger de [illegible] échouer sur la rive, ou briser contre les [illegible] Mais en pleine mer où ne traint point [illegible] quand on a fait diligence d'amener [illegible] à temps. Vray est qu'on est balotté de [illegible] façon en telle occasion, mais le pe- [illegible] est dehors, j'entens en vn bon vaisseau: [illegible] coup de mer emportera quelquesfois [illegible] mortier d'vn mauvais navire, comme i'ay [illegible] n'a pas long temps d'[illegible] qui fut emporté étant dans la chaloupe [illegible] le gouvernail. La tempête passée [illegible] vint à souhait pour gaigner le Cap [illegible] *Amener mot de marine, signifie baisser.* *Cap de terre.*

de Fête, pour se rendre des plus renommées
pays la peut-estre navigation des François
Pres avoir monté [illegible] de
coups de canon, cela estant mettent pied en terre
vrent d'abordée grand nombre de Sau-
nommez *Tououpinambaults* alliez & confede-
de nostre nation, lesquels estans arrivez en
ne reception dirent à nos François des nou-
les de *Paytaca*, ainsi nommoient ils le lieu
Villegagnon. A ce lieu ils virent nostre
petroquets, qui volent par troupes, & sont
& volontiers s'accoupler ensemble
relles. Partis de là ayans volé à proposition
rent au pras de mer & [illegible]
ta par les sauvages, & *Genevo* par les Po-
gais, le septiesme Mars mil cinq cens cinq-
sept, où d'environ vn quart de lieue loin
lite estant ledit sieur de Villegagnon sorty
nomades, & lui leur rendit la pareille en
resouissance.

Petroquets.

Gambara.

Arrivée au Fort de Coligni le 7. Mars 1557.

Comme le sieur du Pont arriva au fort de Villegagnon, & les [illegible] de sa venuë, & de ses compagnons. Reception du sieur de Villegagnon. Et comme ils furent au Fort de Coligni, & quelques autres choses.

CHAP. VI.

[illegible] TANT descendus à terre en [illegible]
[illegible] le sieur de Villegagnon s'estoit
[illegible] la troupe rendit graces à Dieu
[illegible] alla trouver ledit sieur de Vil-
gnon qui les attendoit en vne place,

eut avec beaucoup de demonstration de joye
contentement. Apres les accollades faites le
r du Pont commence à parler & lui exposer
causes de leur voyage fait avec tant de perils,
nes, & difficultez, qui étoient en vn mot pour
ser vne Eglise, qu'il appelloit reformée se-
la parole de Dieu en ce païs-là, suivant ce
il avoit écrit à ceux qui les avoient envoyés.
quoy il répondit (ce dit l'Autheur) qu'ayant
rement dés long temps & de tout son cœur
rételle chose il les recevoit volontiers à ces
diuōs: méme par ce qu'il vouloit leur Eglise
la mieux reformée pardessus toutes les au-
, il declara qu'il entendoit déslors que les
s fussent reprimez, la sumptuosité des ac-
utemens reformée (je ne puis croire qu'il en
fitôt de besoin) & en somme tout ce qui
itoit apporter de l'empéchement au pur ser-
e de Dieu. Puis levant les yeux au ciel, & joi-
nt les mains: Seigneur Dieu (dit-il) je te rend
ces de ce que tu m'as envoyé ce que dés si
g temps je t'ay si ardamment demandé. Et
chef s'addressant à eux dit: Mes enfans (car
eux estre vôtre pere) comme Iesus-Christ
t en ce monde n'a rien fait pour lui, ains
ce qu'il a fait a été pour nous: aussi ayant
e esperance que Dieu me preservera en vie
ues à ce que nous soyons fortifiés en ce païs,
ue vous-vous puissiez passer de moy, tout ce
je pretens faire ici, est tant pour vous, que
r tous ceux qui y viendront à méme fin que
êtes venus. Car je delibere de faire vne
ite aux pauvres fideles qui serôt persecutez

Exposition de la venue des François partis de Geneve.

Réponse du sieur de Villegagnon.

en France, en Hespagne, & ailleurs outre mer, à fin que sans crainte ni du Roy, ni de l'Empereur ou d'autres Potentats ils y puissent purement servir à Dieu selon sa volonté.

Aprés cet accueil la compagnie entre dans vne petite salle qui étoit au milieu de l'ile, & chanterent le Psalme cinquiéme, qui commence selon la traduction de Marot, *Aux paroles que je veux dire &c.* lequel fut suivi d'vn préche, où le Ministre Richer print pour texte ces versets du Psalme 26. & entre les Hebrieux 27. *Ie demande vne chose au Seigneur, laquelle ie requerrai encore, C'est que i'habite en la maison du Seigneur tous les iours de ma vie:* durant l'exposition déquelle Villegagnon ne cessoit de joindre les mains, lever les ieux au ciel, faire des soupirs, & autres semblables contenances, si-bien que chacun s'en emerveilloit. Aprés les prieres tous se retirerent hors mis les nouveau venus, léquels dinerent en la méme salle, mais ce fut vn diner de Philosophe, sans excez. Car pour toutes viandes n'eurent que de la farine de racines, à la façon des Sauvages, du poisson boucané, c'est à dire rôti, quelques autres sortes de racines cuites aux cendres. Et pour breuvage (parce qu'en cette ile n'a point d'eau douce) ils beurent de l'eau des égouts de l'ile, léquels on faisoit venir dans vn certain reservoir, ou citerne, en façon de cessés où barbottent les grenoüilles. Vray est que il valoit mieux que celle qu'il falloit boire de la mer. Mais il n'est pas besoin d'être toujours en souffrance. C'est vne des principales parties de la habitation d'avoir les eaux douces à c

Préche fait au Fort de Colligni.

Festin du sieur de Villegagnon.

...ndement. La vie depend de là, & la conserva-
...on du lieu qu'on habite, lequel ayant ce defaut
...peut soutenir vn long siege. Le sieur de Mõs,
...s années dernieres s'étant logé en vne ile sem-
...ble, fut incommodé pour les eaux; mais vis à
...en la terre ferme y avoit de beaux ruisseaux
...ouillans à-travers les bois, où ses gens al-
...ent faire la léciye & autres necessitez du mé-
...ge. Ce qui me fait dire que puis qu'il faut bâ-
...r en vne ile & s'y fortifier, il vaut beaucoup
...ieux employer ce travail sur la rive d'vne ri-
...re qui servira toujours de rempar en son en-
...roit. Car ayant la terre ferme libre, on y peut
...ouer & avoir les commoditez du païs plus à
...se, soit pour se fortifier, soit pour preparer les
...oyens de vivre.

...e trouve vn autre defaut en ceux qui ont fait
...t les voyages du Bresil que de la Floride, c'est
...n avoir porté grande quantité de blés & fa-
...es, & chairs salées pour vivre au moins vn an
...deux, puis que le Roy fournissoit honnéte-
...nt aux fraiz de l'equipage, sans s'en aller par-
...l pour y mourir de faim, par maniere de dire.
...qui étoit fort aisé à faire, veu la fecondité de
...rance en toutes ces choses qui lui sont pro-
...e, & ne les emprunte point ailleurs.

...e sieur de Villegagnon ayant ainsi traité ses
...veaux hótes, s'avisa de les embesogner à
...que chose, de peur que l'oisiveté ne leur en-
...dît les membres. Il les employa donc à por-
...les pierres & de la terre pour le Fort cõmun,
...s avoient nommé Colligni. En quoy ils eu-
...assés à souffrir, attendu le travail de la mer,

Exercices des François.

duquel ils se ressentoient encor', le mauvais lo-
gement, la chaleur du païs, & l'écharse nourri-
ture, qui étoit en somme par chacun jour de
gobelets de farine dure faite de racines, d'vn
partie de laquelle ils faisoient de la bouillie, ave
de l'eau que nous avons dit des égouts de l'il
Toutefois le desir qu'ils avoient de s'établir
faire quelque chose de bon en ce païs-là leur fa
soit prendre le travail en patience, & en oubli
la peine. Même le Ministre Richer pour les e
courager davantage, disoit qu'ils avoient trou
vn second Sainct Paul en la personne dudit Vi
legagnon, comme de fait tous lui donnent ce
loüange de n'avoir jamais ouï mieux parler de
Religion & reformation Chrétienne qu'à l
Ce qui leur augmentoit la force & le coura
parmi la debilité où ils se trouvoient.

*Ordre pour le fait de la Religion: Pourquoy Villega
a dissimulé sa Religion: Sauvages amenés en Fra
Mariage celebré en la France Antarctique: De
pour la Religion: Conspiration contre Villegag
Rigueur d'icelui: Les Genevois se retirent d'avec
Question touchant la celebration de la Cene à s
de pain & de vin.*

CHAP. VII.

PARVIENT que la Religion est le
qui maintient les peuples en conc
dor, & est comme le pivot de l'E
dés la premiere semaine que les Fr
çois furent arrivés auprés de Villegagnon

Ordre pour le fait de la Religion.

Prieres publiques au soir.

tablit vn ordre pour le service de Dieu, qu'ou-
re les prieres publiques qui se faisoient tous les
oirs apres qu'on avoit laissé la besongne, les Mi-
istres precheroient deux fois le Dimanche, &
ous les jours ouvriers vne heure durant: decla-
ont aussi par exprés, qu'il vouloit & entendoit
ue sans aucune addition humaine les Sacre-
ens fussent administrez selon la pure parole de
ieu, & qu'au reste la discipline Ecclesiastique
t pratiquée contre les desfaillans. Suivant quoy
Dimanche vint-vniéme de Mars ilz firent la
lebration de leur Cene, apres avoir catechizé
us ceux qui y devoient communier. Et ce fai-
nt firent sortir les matelots & autres Catholi-
es, disans qu'ilz n'estoient pas capables d'vn
mystere. Et lors Villegagnon s'étant mis à
noux sur vn careau de velours, lequel son page
rtoit ordinairement aprés lui, fit deux prieres
bliques & à haute voix, rapportées par Iean
Leri en son histoire du Bresil, léquelles finies
e presenta le premier à la Cene, & receut à
noux le pain & le vin de la main du Ministre.
neantmoins on tient qu'il y avoit de la simu-
on en son fait: car quoy que lui & vn certain
itre Iean Cointa (qu'on dit avoir été Do-
ur de la Sorbonne) eussent abjuré publique-
nt l'Eglise Catholique-Romaine, si est-ce
ilz ne demeurerent gueres à émouvoir des
utes touchant la doctrine, & principalement
e point de la Cene. Voire-méme il y a ap-
nce que Villegagnon ne fut iamais autre
Catholique, en ce qu'il avoit ordinairement
ain les œuures du subtil l'Escot pour se tenir

Villegagnon simulateur en Religion, & pourquoy.

prét à la defense contre les Calvinistes sur tout
les disputes susdites. Mais il luy sembloit en
necessaire de faire ainsi, ne pouvant venir à ch
d'vne telle entreprise s'il n'eût eu apparence d'
tre des pretenduz reformez, du côté déque
d'ailleurs s'il se fût voulu maintenir, il étoit
danger d'étre accusé envers le Roy (qui le
noit pour Catholique) par les Catholiques q
étoient avec lui, & de perdre vne pension
quelques milles de livres que sa Majesté lui ba
loit. Toutefois faisant toujours bonne mine,
protestant ne desirer rien plus que d'étre droi
ment enseigné, il renuoya en France le Minis
Chartier, dans l'vn des navires, lequel (ap
qu'il fut chargé de Bresil, & autres marchandi
du païs) partit le quatriéme de Iuin pour s'
revenir, afin que sur ce different de la Cen
rapportât les opinions des Docteurs de sa sect
Dans ce navire furent apportés en France
jeunes garçons Bresiliens, âgez de neuf à
ans & au dessous, léquels ayans été pris en gu
re par les Sauvages amis des François, avoi
été venduz pour esclaves audit Villegagnon.
Ministre Richer leur imposa les mains, & p
res furent faites pour eux avant que partir,
qu'il pleût à Dieu en faire des gens de bien.
furent presentés au Roy Henry second, lequ
en fit present à plusieurs grans Seigneurs d
Court.

Navire retournant en France le quatriéme de Iuin.

Vn autre s'en étoit retourné dés le 1. Avril.

Au surplus le troisiéme Avril precedent se
lebrerent les premiers mariages des François
ayent jamais été faits en ce païs-là; ce fut de
jeunes hommes domestics de Villegagnon

Premiers mariages faits en la France Antarctique.

eur de ces jeunes filles que nous avons dit voir été menées au Brésil. Il y avoit des Sauages presens à telles solemnitez, lesquels étoiét ou étonnez de voir des femmes Françoises étoëes & parées au jour des nopces. Le dix-septiéme de May ensuivant se maria semblablement maitre Iean Cointa (que l'on nommoit onsieur Hector) à vne autre de ces jeunes illes. Comme le feu fut mis aux étouppes deux utres filles qui restoient ne demeurerent gueres à être mariées, s'il y en eût eu davantage on eût été bien fait. Car il y avoit là force ens deliberez qui ne demandoient pas mieux e d'aider à remplir cette nouvelle terre. Et de endre en mariage des femmes infideles il n'étoit pas juste, la loy de Dieu étant rigoureuse encontre de ceux qui font telle chose, laquelle éme en la loy Evangelique est aussi defenduë r l'Apôtre sainct Paul, quand il dit: *Ne vous accouplez point avec les infideles*, là où jaçoit qu'il coure de la profession de la foy, toutefois ce se peut fort commodement rapporter au fait s mariages. Et en l'ancien Testament il étoit fendu d'accoupler à la charruë deux animaux diverses especes. Il est vray qu'il est aisé en païs-là de faire d'vne infidele vne Chrétienne, & se fussent peu telz mariages contracter y eût eu vne demeure bien solide & arretée ur les François.

Exod. 24. Levit. 7. Nomb. 25. En la 2. aux Cor. ch. 6. vers. 14. Deut. 22. vers. 10.

Ce sujet de conjonction charnelle avec les mes infideles fut cause que sur l'avis qu'eut legagnon que certains Normans s'étãs autrefois dés y avoit long tẽps sauvés du naufrage, &

devenus comme Sauvages, paillardoient av les femmes & filles; & en avoient des enfan pour obvier à ce que nul des siens n'en abus de cette façon, par l'avis du Conseil fit defen à peine de la vie que nul ayant tiltre de Chréti n'habitât avec les femmes & filles des Sauvage sinon qu'elles fussent instruites en la conoissa ce de Dieu, & baptizées. Ce qui n'arriva poi en tous les voyages des François par-delà; car peuple est si peu susceptible de la Religio Chrétienne (dit Iean de Leri) qu'il n'a poi été possible en trois ans d'en donner aucun seuré fondement au cœur de pas vn d'eux. C qui n'est pas en nôtre Nouvelle-France. C toutes & quantes fois que lon voudra (par grace de Dieu & de son sainct Esprit) ilz sero Chrétiens, & sans difficulté recevront la d ctrine de salut. Ie le dy, pour ce que je le se par mon experience, & en ay fait des plaintes mon Adieu à la Nouvelle France.

Paillardise avec les femmes & filles Sauvages defendues.

Or pour revenir au different de la Cene, Pentecoste venuë, nouveau debat s'éleve e core tant pour ce sujet qu'autres points. Car çoit que Villegagnon eût au commencem declaré qu'il vouloit bannir de la Religion to tes inventions humaines, toutefois il mit en a qu'il falloit mettre de l'eau au vin de ladite C ne, & vouloit que cela se fit, disant que saint C prien & saint Clement l'avoient écrit: qu'il f loit méler l'vsage du sel & de l'huile avec l'e du baptéme: qu'vn Ministre ne se pouvoit m rier en secondes nopces; amenant pour pret le passage de S. Paul à Timothée: Que l'Evéq

Nouveaux debats pour le fait de la Religion.

mariti d'vne seule femme. Somme il s'en fit à
oire: & fit faire des leçons publiques de Theo-
gie à Maitre Iean Cointa, lequel se mit à inter-
ter l'Evangile selon saint Iean, qui est la
heologie la plus sublime & relevée. Le feu de
rision ainsi allumé entre ce petit peuple; Vil-
agnon sans attendre la resolution que le Mi-
stre Chartier devoit apporter, dit ouvertemẽt
il avoit changé l'opinion qu'il disoit autre-
s avoir euë de Calvin, & que c'étoit vn here-
que devoyé de la Foy. On tient que le Cardi-
l de Lorraine par quelques lettres l'avoit fort
rement repris de ce qu'il avoit quitté la Re-
ion Catholique-Romaine, & que cela lui
nna sujet de faire ce qu'il fit, mais comme i'ay
ja dit, il ne pouvoit bonnement entrepren-
les voyages du Bresil sans le support de l'Ad-
ral, pour à quoy parvenir il fallut faire du re-
mé. Dés lors il commença à devenir chagrin,
menacer par le corps de Saint Iacques (c'étoit
n serment ordinaire) qu'il romproit bras &
nbes au premier qui le facheroit. Ces rudes-
avec le mauvais traitement, firent conspirer
elques-vns contre lui, léquels ayant décou-
t, il en fit jetter vne partie en l'eau, & châtia
este. Entre autres vn nõmé François la Roche
il tenoit à la cadene: l'ayant fait venir il le fit
cher tout à plat contre terre, & par vn de ses
ellites lui fit battre le ventre à coups de ba-
s, à la mode des Turcs, & au bout de là il fal-
aller travailler. Ce que quelques-vns ne
vans supporter, s'allerent rendre parmy les
vages. Iean de Lery qui n'aime gueres la me-

Villegagnõ renonce à la doctrine de Calvin.

Chastiment de quelques cõspirateur

Pronostication par les habits de Villegagnon

moire de Villegagnon, rapporte d'autres ac
de sa severité : & remarque que par ses hab
(qu'il prenoit à rechange tous les jours, &
toutes couleurs) on jugeoit dés le matin s'il
roit de bonne humeur, ou non, & quand
voyoit le jaune, ou le vert en païs, on se po
voit asseurer qu'il n'y faisoit pas beau : mais
tout quand il étoit paré d'vne robe de came
jaune bendée de velours noir: ressemblant (
disoient aucuns) son enfant sans souci.

Finalement les François venus de Geneve
voyans frustrez de leur attente, lui firent
par leur Capitaine le sieur du Pont, que
qu'il avoit rejetté l'Euãgile ilz n'étoiẽt plus à
service, & ne vouloient plus travailler au Fo

La troupe Genevoise se retire de l'obeissance de Villegagnon

Là dessus on leur retranche les deux gobelets
farine de racines qu'on avoit accoutumé
bailler par chacun jour: dequoy ilz ne se tou
terent gueres : car ils en avoient plus pour
serpe, ou deux ou trois couteaux qu'ils éch
geoient aux Sauvages, qu'on ne leur en eût
bailler en demi an. Ainsi furent bien aises d'
delivrez de sa sujetion. Et neantmoins cela n'
greoit pas beaucoup à Villegagnon, lequel a
bien envie de les domter, s'il eût peu, & com
il est bien à presumer: mais il n'étoit pas le
fort. Et pour en faire preuve, certains d'entre
ayans pris congé du Lieutenant de Villegagn
sortirent vne fois de l'ile pour aller parmi
Sauvages, où ilz demeurerent quinze jours.
legagnon feignant ne rien sçavoir dudit con
& par ainsi pretẽdant qu'ils eussent enfraint
ordonnance, portant defense de sortir de la

sans licence, leur voulut mettre les fers aux
mais se sentans supportez d'vn bon nõbre
leurs compagnons mal-contens & bien vnis
ec eux, lui dirent tout à plat qu'ilz ne souffri-
ient pas cela, & qu'ils étoient affranchis de son
eissance, puis qu'il ne les vouloit maintenir en
ercice & liberté de leur Religion. Cette au-
ce fit que Villegagnon appaisa sa colere. Sur
te rencontre il y en eût plusieurs & des prin-
aux de ses gens (pretendus reformez) qui de-
oient fort d'en voir vne fin & le jetter en l'eau,
n (disoient-ilz) que sa chair & ses grosses es-
les servissent de nourriture aux poissons.
is le respect de monsieur l'Admiral (qui
z l'authorité du Roy l'avoit envoyé) les re-
. Aussi qu'ils ne laissoient de faire leur preche
s lui, horsmis que pour obvier à trouble ilz
oient leur Cene de nuit, & sans son sceu. Sur
uelle Cene comme le vin porté de France
t à defaillir, & n'y en avoit plus qu'vn verre, il
t question entre-eux, sçavoir si à faute de
ils se pourroient servir d'autres bruvages
mons aux païs où ils étoiẽt. Cette question
ut point resolue, mais seulement debattue,
vns disans qu'il ne falloit point changer la
stance du Sacrement, & plutotque de ce fai-
vaudroit mieux s'en abstenir : Les autres au
traire disans que lors que Iesus-Christ insti-
sa Cene, il avoit vsé du bruvage ordinai-
n la Province où il étoit : & que s'il eût
en la terre du Bresil, il est vray-sembla-
qu'il eût vsé de leur farine de racine en
de pain, & de leur breuvage au lieu

Haine cõtre Villegagnõ.

Question touchant le pain & le vin de la Cene.

de vin. Et partant faut qu'au defaut de nôtre
& nôtre vin ilz ne feroient point difficulté
s'accommoder à ce qui tient lieu de pain &
vin. Et de ma part, quand ie considere la var
du monde, & que la terre en tout endroit ne
duit pas mêmes fruits & semences, ains que
païs meridionaux en rapportent d'vne autre
te, & les Sptentrionaux d'vne autre, ie tro
que la question n'est pas petite, & eût bien m
té que saint Thomas d'Aquin en eût dit quel
chose. Car de reduire ceci tellement à l'étr
qu'il ne soit loisible de communiquer la S
te Eucharistie que souz l'espece de pain de
froment, souz ombre qu'il est écrit *Cibav*
ex adipe frumenti, cela est bien dur: & faut co
derer qu'il y a plus des deux parts du monde
n'vsent pas de nôtre froment, & toutefois à f
te de cela ne dévroient pas être exclus du Sac
ment, s'ilz se trouvoient disposés à le recev
dignement, ayans du pain de quelque autre
te de grain. Et si l'on considere bien le pas
susdit du Psalme 81. on trouvera qu'il ne do
point loy en cet endroit, d'autant que là, nô
Dieu dit à son peuple que s'il eût écouté sa v
& cheminé en ses voyes, il lui eût fait des b
exprimez audit lieu du Psalme, & l'eût repe
la graisse de froment, & saoulé du miel tiré d
roche. Pour le vin il n'y en a point souz la li
æquinoctiale non plus qu'au Nort, Ceux-ci b
vêt de l'eau, & ceux-là font du vin des palmi
& du fruit d'iceux nommé Coccos. En som
l'Eglise qui sçait dispenser de beaucoup de ch
ses selon le temps, & lieux, & personnes, com

a dispensé les laïcs de l'vsage du Calice, & en
aines Eglises du pain sans levain; aussi pour-
elle bien dispenser là dessus, étant vne même
é : Car elle ne veut point que ses enfans
rent de faim non plus souz le Pole qu'és au-
lieux. Si quelqu'vn dit qu'on y en peut por-
des païs lointains, ie lui repliqueray qu'il y a
ieurs peuples qui n'ont dequoy fournir à la
aise d'vne navigation : & on ne va point en
étranger (nommément au Nort) pour plai-
ir pour quelque profit. Ioint à ceci que les
igations sur l'Ocean sont, par maniere de di-
ncore recentes, & étoit bien difficile aupa-
nt l'invention de l'eguille marine, de trou-
le chemin à de sr lointaines terres. Ceci soit
souz la correction des plus sages que moy.
t en fin Villegagnon se voulant depetrer des
enduz reformez, detestant publiquement
doctrine, leur dit qu'il ne vouloit plus les
frir en son Fort, ni en son isle, & partãt qu'ils
ortissent. Ce qu'ilz firent (quoy qu'ils eussent
remuer du ménage) aprés y avoir demeuré
iron huit mois, & se retirerent en la terre fer-
attendans qu'vn navire du Havre de grace là
pour charger du bresil fût prêt à partir, où
'espace de deux mois ils eurent des frequen-
isites des Sauvages circonvoisins.

Description de la riviere, ou Fort de Ganabara : *semble de l'isle où est le Fort de Colligni. Villegagnon. Ty de Thevet. Baleine dans le Port de* Ganab. *Baleine echouée.*

CHAP. IIII.

REVANT que remener noz Gene en France, apres avoir veu leurs portemens au Bresil, & ceux du de Villegagnon, il est à propos contenter les plus curieux en décrivant vn plus amplement qu'il n'a eté fait ci-devant lieu où ils avoient jetté les premiers fondem de la France Antarctique. Car quant aux me du peuple, animaux quadrupedes, volatiles, a tiles, & aquatiques, bois, herbes, fruits d païs-là, selon qu'il viendra à propos nous toucherons au IIX iéme livre en parlant de ce est en nôtre Nouvelle-France Arctique & O cidentale.

Nous avons dit que Villegagnon arrivan Bresil, ancra en la riviere dite par les Sauva *Ganabara*, & Genevre par les Portugais, p qu'ilz la découvrirét le premier de Ianvier q nomment ainsi. Cette riviere demeure par vint-trois degrez au-delà de la ligne æquinoc le, & droit fouz le Tropique de Capricorne. port en est beau & de facile defense, comm peut voir par le pourtrait que i'en ay ici re senté, & d'vne etenduë comme d'vne Car il s'avance environ de douze lieuës dans

Le port de Ganabara.

anabara :
m. Ville-
de Ganab

noz Gener
veu leurs
ceux du
à propos
rivant vn
ci-devant
rs fondem
nt aussi
volatiles,
, fruits de
opos nous
rlant de ce
étique &

an arrivant
, les Sauva
ragais ,
e Ianvier qu
emeure par
ne æquinoc
Capricorne
nse, comm
n ay ici re
me d'vne
lieuës dans

; même avec les petites parques , u-
côté du Port , lequel est encore à
e de l'avenuë de la grand' mer

[illegible] ; et de vne estendue comme d'vn
Car il s'avance environ de douze lieuës de

en longueur, & en quelques endroits il
ou huict lieuës de large. Et quant au reste il
environné de montagnes de toutes parts, si
qu'il ne ressembleroit pas mal au lac de Ge-
, ou de Leman, si les montagnes des environs
ent aussi hautes. Son embouchure est assez
ile, à cause que pour y entrer il faut côtoyer
petites iles inhabitables, contre lesquelles
vires sont en danger de heurter & se briser
es ne sont bien conduites. Apres cela il faut
r par vn détroit, lequel n'ayant pas demi
de lieuë de large est limité du côté gauche
entrant) d'vne montagne & roche pyra-
e, laquelle n'est pas seulement d'émerveil-
& excessive hauteur, mais aussi à la voir de
n droit qu'elle est artificiele. Et de fait par-
elle est ronde, & semblable à vne grosse
noz François l'appelloient le pot de beur-
peu plus avant dans la riviere y a vn ro-
ssez plat, qui peut avoir cent ou six-vints
tour, sur lequel Villegagnon à son arri-
vant premierement déchargé ses meubles
artillerie s'y pensa fortifier, mais le flux &
de la mer l'en chassa. Vne lieuë plus ou
l'ile où demeuroiẽt les Frãçois ayans seu-
vne petite demie lieuë de circuit, & é-
plus longue que large, environnée de
rochers à fleur d'eau, qui empéche que
ceaux n'en puissent approcher plus prés
la portée du canon, ce qui la rend mer-
lement forte. Et de fait il n'y a moyen
r, même avec les petites barques, si-
côté du Port, lequel est encore à
ste de l'avenuë de la grand mer

Demeure des Frãçois.

Or cette île étant rehaussée de deux monts aux deux bouts, Villegagnon fit faire sur chacune d'icelles vne maisonnette, comme aussi vn rocher de cinquante ou soixante piés de haut, qui est au milieu de l'île, il avoit fait batir sa maison. De côté & d'autre de ce rocher on avoit planï des petites places, ésquelles étoit batie la salle où l'on s'assembloit pour faire les prieres publiques & pour manger, qu'autres logeoient, ésquels (compris les gens de Villegagnon) y avoient quatre-vints personnes qu'étoient nos François faisoient leur retraite. Mais faut noter (excepté la maison qui est sur la roche, où y a vn peu de charpenterie, & quelques bons mais mal-batis, sur lesquels l'artillerie étoit posée) toutes ces demeures ne sont pas des Logis, mais de loges faites de la main des Sauvages couvertes d'herbes & gazons, à leur mode.

Fort de Coligni.

La l'état du Fort que Villegagnon pour agrader l'Admiral, nomma Colligni en la France Antarctique, nom de ville auguste, dit vn certain Historien, duquel faute de bonne garde il s'en est chassé par les Portugais, au grand desheur de lui & du nom François, aprés tant de frais, peines, & de difficultés. Il vaudroit beaucoup mieux demeurer en sa maison, que d'entreprendre pour être moqué par aprés, principalement quand on a desja vn pied bien ferme en la chose que l'on veut habiter. Ie ne sçay quand nous serons bien resolus en nos irresolutions, mais il me semble que c'est trop prophaner le nom François & la Majesté de nos Rois de France, tant de la Nouvelle-France, & de la Fran-

ce

ftique, pour avoir seulement vn nom en
, vne possession imaginaire en la main d'au-
, sans faire aucun effort de se rendre [illegible] après
cheute. Dieu doint meilleur succés aux en-
prises qui se renouvellent aujourd'huy pour
même sujet, lesquelles sont vrayment sain-
, & sans autre ambition que d'accroître le
mme celeste. Ie ne veux pas dire pourtant
les autres eussent vn autre desir & but que
ici, mais on peut dire que leur zele n'étoit
t accompagné de science, ni d'vne ferveur
sante à telle entreprise.

charres geographiques qu'André Thevet
primer au retour de ce païs-là, il y a à côté
che de ce port de *Genebre* sur la terre ferme
ville depeinte, qu'il a nommée VILLE-
VAY en l'honneur du Roy Henri II. Ce *Villeneuve.*
quelques vns blament, attendu qu'il n'y
mais de ville en ce lieu. Mais soit qu'il y
, ou non, ie n'y trouve sujet de reprendre si
égard au temps que les François posse-
cette terre, ayant fait cela à fin d'inviter
y à avancer cette affaire.

r continuer donc ce qui reste à décrire
e la riviere de *Genebre*, que de ce qui est
mi icelle, quoy que nous en ayons touché
e chose ci-devant en la relation du pre-
oyage, toutefois nous adjoutrons en-
que quatre ou cinq lieuës, outre le
e Colligni il y a vne autre île belle &
comenant environ six lieuës de tour, [illegible]
e de Sauvages nommez [illegible] *Tremblay*
François. Davantage il y a beaucoup

d'autres petites ilettes inhabitées, ésquelles
troüve de bonnes & grosses huitres. Quant a
autres poissons il n'en manque point en ce po
ni en la riviere, comme mulets, requiens, ra
marsoins, & autres. Mais principalement
admirable d'y voir des horribles & épouven
bles baleines montrans journellement le
grandes nageoires comme ailes de moulin
vent hors de l'eau, s'égayans dans le profon
ce port, & s'approchans souvent si prés de l
qu'a coups d'arquebuze on les pouvoit tirer
qu'on faisoit quelquefois par plaisir, mais
ne les offensoit gueres, ou point du tout. I
eut vne qui se vint échouër à quelques l
loin de ce Port en tirant vers le Cap de Fri
est à la partie Orientale) mais nul n'en o
procher tant qu'elle fût morte d'elle-m
tant elle étoit effroyable. Car en se deb
(à faute d'eau) elle faisoit trembler la terr
autour d'elle, & en oyoit-on le bruit & ét
ment à plus de deux lieuës loin. On la m
pieces, & tant les François que grand no
de Sauvages en prindrent ce qu'ilz voulur
mantmoins il y en demeura plus des deux
La chair n'en est gueres bonne, mais du l
en fait de l'huile en grande quantité. La l
fournaise en des barils, & envoyée au sieur
ral, comme la meilleure piece.

A l'extremité & au cul de sac de ce Po
deux fleuves d'eau douce, sur lesquels nos
allidiens souvent se rejouir en découvran

A vingt-huit, ou trente lieuës plus ou
lés vers la Plate, ou le détroit de Magell

Baleines dans le Port de Ganabara.

Baleine échoüée.

Langue de Baleine. Voyez dessus liv. 6. ch. 22.

ne grand bras de mer appellé par les Fran- *Riviere des Vases.*
çois *Riviere des Vases*, en laquelle ceux qui vont
y prennent Port, comme ils font encore
ne du Cap de Frie qui est de l'autre costé
Orient.

division est mauvaise, principalement en Reli-
gion: des François venus de Geneve en Fran-
ce, perils en leur voyage: Mer herbue.

CHAP. IX.

COMME la Religion est le plus solide fondement d'vn Estat, contenant en soy la Iustice, & consequemment toutes les vertus; Aussi faut-il bien prendre garde qu'elle soit vniforme s'il est possible, & n'y ait point de ce que chacun doit croire soit de ce qu'il a ordonné. Plusieurs au Religion vraye ou fausse ont domté les farouches, & les ont maintenus en là où ce point venant à être debattu, *Division mauvaise en la Religion.*
ateurs ont fait des bandes à part, & ne & desolation des royaumes & re- Car il n'y a rien qui touche les hom- rés que ce qui regarde l'ame & le salut si les grandes assemblées des hom- ons fondées de longue main, sont ent ruinées par cette division, que re vne petite poignée de gens foi- cette de foy qui ne se peut à pei- Certes elle deviendra en proye

au premier qui le viendra attaquer, ainsi q
arrivé à cette petite troupe de François
avec tant de peines & perils s'étoit transp
au Bresil, & comme nous avons rapp
ceux qui s'étoient divisés en la Floride, e
qu'ilz ne fussent en discord pour la Relig

Doncques tandis que les François ve
Geneve étoient logés en quelques cabane
sées en la terre ferme du port de *Gan*
qu'vn navire étoit à l'ancre dans ledit po
rendant qu'il eût sa charge parfaite, le
Villegagnon envoya audits Genevois v
écrit de sa main, & vne lettre au main
navire, par laquelle il lui mandoit (car l
nier n'eûs rien osé faire sans la volon
Villegagnon, lequel étoit comme Vice-
ce païs-là) qu'il ne fit difficulté de les
en France pour son égard; disant que c
avoit été bien aise de leur venuë pens
trouvé ce qu'il cherchoit, aussi que p
ne s'accordoient pas avec lui il étoit
qu'ilz s'en retournassent. Mais on se p
sous ces beaux mots il leur avoit b
étrange tragedie, ayant donné à ce
navire vn peti[illegible] offres enveloppé de
rée (à la façon [illegible] mer) plein de le
envoyoit [illegible] à plusieurs personne
lesquelles [illegible] aussi vn procez qu'il
contr'eux [illegible] leur desceu, avec mand
prés au prem[illegible]ge auquel on le ba
France, qu'[illegible]rtu d'icelui il les r
bruler comme heretiques; mais il
autrement, comme nous dirons

Congé aux François de Geneve pour s'en retourner en France.

les aurons amenés en France.

navire donc étant chargé de bresil, poivre
, cotons, guenons, sagoins, perroquets, & 4. Ianvier.
s choses, le quatrieme de Ianvier mille 1558.
cens cinquante-huit ilz s'embarquerent
le retour quinze en nombre, sans l'equi-
d'navire, non sans quelque apprehension,
du les difficultez qu'ils avoient eës en
t. Et se fussent volontiers quelques-vns
s de demeurer là perpetuellement, sans la
e (ainsi l'appellent-ils) de Villegagnon,
oissans les traversés qu'il faut souffrir par-
urant la vie, laquelle ilz treuvoient aisée
aprés vn bon établissement, lequel étoit
t plus asseuré, que sans cette division sept
cens personnes avoient deliberé d'y pas-
e même année dans des grandes hour-
e Flandre, pour commencer à peupler
u du port de *Genabara*, & n'eussent man-
s nouvelles peuplades és années ensui-
léquelles à-present seroient accreuës in-
t, & auroient là planté le nom François
beïssance du Roy, si bien qu'aujourd'huy
tion y auroit vn facile accez, & y feroiet
ges journaliers; pour la commodité &
de plusieurs pauvres gens dont la Fran-
nde que trop, léquelz pressés ici de ne-
ou autrement, s'en fussent allé cultiver
re plutot que d'aller chercher leur vie
agne (comme font plusieurs) & ailleurs
oyaume.

pour revenir à nôtre propos) le com- Grãd dan-
ent de cette navigation ne fut sans dif- ger.

Grand danger.

ficulté : car il falloit doubler des grandes b
c'est à dire des sables & rochers entremele
se jettent environ trente lieuës en mer (ce q
fort à craindre) & ayans vent mal propre
furent long temps à louvier sans gueres
cer : & parmi ceci vn inconvenient arrive
pensa tretous perdre. Car environ la mim
matelots tirans à la pompe pour vüider l'e
lon la coutume (ce qu'ilz font par chacun
ilz ne la peurent epuiser. Ce que voyant le
tremaitre il descendit en bas, & vit que no
lement le vaisseau étoit entr'ouvert, m
si dés-ja si plein d'eau, que de la pesante
gouvernoit plus, & se laissoit aller à fonds
en avoit des étonnés ie le laisse à penser : c
vn vaisseau bien entier on est (comme on
deux doits prés de la mort, ie croy que
n'en étoient point éloignés de demi doit
tefois apres que les matelots furent h
quelques vns prindrent tel courage, qu'
tindrent le travail de deux pompes jusqu
di, vüidans l'eau, qui étoit aussi rouge qu
cause du bois de Bresil duquel elle avoit
teinture. Ce-pendant les charpentiers
niers ayans trouvé les plus grandes ouv
ilz les étouperent, tellement que n'en
plus ils eurent vn peu plus de relache, &
vrirent la terre, vers laquelle ilz tour
cap. Et sur ce fut dit par iceux charpent
le vaisseau étoit trop vieil & tout mangé
& ne pourroit retourner en France. P
loit mieux en faire vn neuf, ou attend
en vint quelqu'vn de deça. Cela fut

Louvier c'est comme qui diroit Tourner çà & là.

ant. Neantmoins le Maitre mettant en avant
es'il retournoit en terre ses matelots le quit-
ment, & qu'il aimoit mieux hazarder sa vie:
e de perdre son vaisseau & sa marchandise, il
clut, à tout peril, de poursuivre sa route. Et
rce que les vivres étoient courtes, & la navi-
ion se prevoyoit devoir étre longue, on en
cinq dans vne barque, léquels à la mal-heure
renvoya à terre, car ilz n'y firent pas de vieux

Retour de quelques vns vers Villegagnon.

Ainsi se mit derechef le vaisseau en mer pas-
avec grand hazard par dessus lédites basses;
yás noz gens éloigné la terre d'environ deux
s lieuës ilz découvrirent vne ile inhabitée
de comme vne tour, de demie lieuë de cir-
, fort agreable à voir à cause des arbres y
oyans en nótre plus froide saison. Plusieurs
eaux en sortoient qui se venoient reposer sur
nats du navire, & se laissoient prendre à la
n. Ils étoient gros en apparence, mais le plu-
ge oté n'étoient quasi que passereaux. En cinq
s que dura le voyage, on ne découvrit autre
e que cette ile, & autres petites à l'environ,
elles n'étoiēt marquées sur la carte marine.
ur la fin de Fevrier n'étans encore qu'à trois
rés de la ligne æquinoctiale (qui n'étoit pas
oisiéme partie de leur route) voyans que
s vivres défaloient ilz furent en delibe-
n de relacher au Cap sainct Roch (qui
u les cinq degrés en la terre du Bresil) pour
oir quelque rafraichissemens: toutefois
uspart fut d'avis qu'il valoit mieux passer
, & en vn besoin manger les guenons &

Voyage du Bresil de cinq mois.

perroquets qu'ilz portoient. Et arriveez qu'
furent vers ladite ligne ilz n'eurent moins d'e
pechement que devant, & furent long temps
tournoyer sans pouvoir franchir ce pas. I'en
rendu la raison ci-dessus au chapitre quatrie
où j'ay aussi dit que les vapeurs qui s'éleven
la mer és environs de l'Æquateur, attirées
l'air & trainées quant & lui en la course qu'il
suivant le mouvement du premier mobile,
nans à rencontrer le cours & mouvement d
Zone sont contraintes par la repercussion de
tourner quasi au contraire, d'où viennent
vens d'abas, c'est à dire du Ponant, & du Suro
aussi fut-ce vn vent de Suroest qui tira noz F
çois hors de difficulté & les porta outre l'Æ
noxe, lequel passé, peu apres ilz commencere
découvrir nôtre pole arctique.

Or comme il y a souvent de la jalousie e
mariniers & conducteurs de navires, il avin
vne querelle entre le Pilote & le Contre-
tre, qui pensa les perdre tous. Car en dépit
de l'autre ne faisans pas ce qui étoit de l
charges, vn grain de vent s'éleva la nuit, le
en sloppa tellement dans les voiles, q
vaisseau fut préque renversé la quille en ha
n'eut-on plus beau que de couper en grand
ligence les écoutes de la grand voile: & e
accident tomberent & furent perduz dans
les cables, cages d'oiseaux, & toutes autres
des qui n'étoient pas bien attachées.

Peril le 26. Mars.

Ecoutes, ütz les cordages qui tiïvent la grand' voile bïdée.

Quelques jours aprés r'entrans en nou
danger, vn charpentier cherchant au fon
vaisseau les fentes par où l'eau y entroit,

Autre peril.

la quille (or la quille est le fondement du
ire, comme l'eschine à l'hõme & és animaux,
laquelle sont entées & arrengées les côtes)
piece de bois large d'vn pied en quarré, la-
le fit ouverture à l'eau en si grande abon-
ce, que les matelots qui assistoient ledit char-
ier montans en haut tout éperduz ne sceu-
dire autre chose sinon, Nous sommes per-
nous sommes perduz. Surquoy les Maitre
lote voyans le peril evident, firent jetter en
grande quantité de bois de bresil, & les
eaux qui couvroient le navire, pour tirer la
ue dehors, dans laquelle ilz se vouloient
ir. Et craignans qu'elle ne fût trop chargée
e que chacun y vouloit entrer) le Pilote se
ledans l'epee à la main, disant qu'il coupe-
les bras au premier qui feroit semblant d'y
r: de maniere qu'il se falloit resoudre à la
, comme quelques-vns faisoient. En fin
fois le charpentier petit homme coura-
n'ayant point abandonné la place avoit
hé le trou avec son caban ou cappot de
soutenant tant qu'il pouvoit la violence de
qui par fois l'emportoit: & apres qu'on lui
urni de plusieurs hardes & lits de coton, à
d'aucuns il racoutra la piece qui avoit eté
, & ainsi evadet et ce danger, l'ayans échap-
lle. Mais il en falloit encore bien souffrir
res, étans à plus de mille lieuës du port où
etendoient aller.

és ce danger ilz trouverent force vens con-
s, ce qui fut cause que le Pilote (qui n'étoit
s mieux entendus en son métier) perdit sa

route, & navigerẽt en incertitude jusques au
piquc de Cancer. Pendant lequel temps ilz
contrerẽt vne mer si epessemẽt herbue qu'il
loit trẽcher les herbes auec vne coignee, & c
ilz pensoient étre entre des marais ilz jetten
sonde & ne trouverent point de fonds. Aus
herbes n'avoient point de racines, ains s'en
noient l'vne l'autre par longs filamens con
lierre terrestre, ayãs les fueilles assez sembl
à celles de Ruë de jardins, la graine ronde, &
plus grosse que celle de Genevre. Es navig
de Cristophe Colomb se trouve qu'au pa
voyage qu'il fit à la découverte des Indes (q
l'an mille quatre cens nonante-deux) ayan
sé les iles Canaries, aprés plusieurs jour
rencontra tant d'herbes qu'il sembloit q
fût vn pré. Ce qui lui donna de la peur, e
qu'il n'y eût point de danger.

Mer herbue.

Herbes sans racines.

*Famine extrême, & les effets d'icelle: Pourquoy
Rage de faim: Découverte de la terre de Bresil
cepts pour s'affermir le vẽtre: Precez côtre les
Genevois envoyé en France: Retour de Villeg*

CHAP. X.

LE Tropique passé, & étans en
plus de cinq cens lieuës de l
il fallut retrencher les viv
moitié, s'étant la provision
sommée par la longueur du
ge causée par les vens contraires, & le
de bonne conduite. Car (comme nous avo

Pilote ignorant avoit perdu la connoissance de sa route: si bien que pensant être vers le Cap de Finis-terre en Hespagne, il n'étoit qu'à la hauteur des Açores, qui en sont à plus de trois cens lieuës. Cet erreur fut cause qu'à la fin d'Auril nous fumes pourueuz de tous vivres il se fallut mettre à laver & nettoyer la Soute (c'est le lieu où se met la provision du biscuit) en laquelle on a trouvé plus de vers & de crottes de rats, que de miettes de pain; neantmoins cela se parfoit avec des culieres, & en faisoient de la bouillie: & sur cela on fit apprendre aux guenõs & perroquets des gambades & langages qu'ils ne sçauoient pas: car ils seruirẽt de pature à leurs nourres. Bref dés le commencemẽt de May que les vivres ordinaires étoient faillis, deux matelots moururent de mal-rage de faim, & furent enseuelis dans les eaux. Outre-plus durant cette famine la tourmente continuant jour & nuict l'espace de trois semaines, ilz ne furent pas seulement contraints de plier les voiles & amarrer (*arracher*) le gouuernail, mais aussi durant ces semaines que dura cette tourmente ilz ne purent pécher vn seul poisson: qui est chose pitoyable, & sur toutes autres deplorable. Somme voila à la famine jusques aux dents (comme dit) assaillis d'vn impitoyable element, & par dans & par dehors.

La Soute.

Famine extresme.

Or étans ja si maigres & affoiblis qu'à peine se pouvoient-ilz tenir debout pour faire les manœuures du navire, quelques vns s'aduiserent de couper en pieces certaines rondelles

faites de peaux, léquelles ilz firent bouillir pou
les manger, mais elles ne furent trouvées bonne
ainsi, à cause dequoy quelques vns les firent to
tir en forme de carbonades: & étoit heureux qu
en pouvoit avoir. Apres ces rondelles succede
rent les colets de cuir, souliers, & cornes de lan
ternes qui ne furent point épargnées. Et nono
stant, sur peine de couler à fond, il falloit pe
petuellement étre à la pompe pour vuid
l'eau.

Mangent les cuirs.

En ces extremitez le douziéme May mourut
cores de rage de faim le canonier, de quile méti
ne pouvoit guerres servit alors, car quand ils e
sent fait rencontre de quelques pyrates, ce le
eût eté grand plaisir de se donner à eux: mais
la n'avint point: & en tout le voyage ilz ne
rent qu'vn vaisseau, duquel à cause de leur
grande foiblesse ilz ne peurent approcher.

Mort de faim.

Tant qu'on eut des cuirs on ne s'avisa point
faire la guerre aux rats, qui sont ordinaireme
beaux & potelez dans les navires: mais se ressi
tans de cette famine, & trottans continuelle
pour chercher à vivre, ilz donnerent avis qu
pourroient bien servir de viande à qui en po
roit avoir. Ainsi chacun va à la chasse, & dre
on tant de pieges, qu'on en prend quelques
Ils étoient à si haut prix qu'vn fut vendu qu
écus. Vn autre fit promesse d'vn habit de pie
cap à qui lui en voudroit bailler vn. Et com
le Contre-maitre en eût appreté vn pour le
re cuire, ayant coupé et jetté sur le tillac les
tré pattes blanches, elles furent soigneusem
recuillies, & grillées sur les charbons, disant

La chasse aux rats.

ui qui les mangea n'avoir jamais trouué ailes de
endris si bonnes. Mais cette necessité n'étoit
ulement des viandes, ains aussi de toute sorte
e boisson: car il n'y avoit ni vin, ni eau douce.
eulement restoit vn peu de cidre, duquel cha-
n n'avoit qu'vn petit verre par jour. A la fin
llut rõger du bresil pour en tirer quelque sub-
ance: ce que fit le sieur du Pont, lequel desiroit
voir donné bonne quittance d'vne partie de
uatre mille francs qui lui étoient deuz, & avoir
n pain d'vn sol, & vn verre de vin. Que si cetui-
étoit tellement pressé; il faut estimer que la
isere étoit venuë au dessus de tout ce que la
ngue, & la plume peuvent exprimer. Aussi
ourut-il encores deux mariniers le quinziéme
seziéme de May, de cette miserable pauvreté,
quelle non sans cause est appollée rage, d'au-
t que la nature defaillant, les corps étans atte-
z, les sens alienez, & les esprits dissipez, cela
nd leurs personnes non seulement farouches,
is aussi engendre vne colere telle qu'on ne se
ut regarder l'vn l'autre qu'avec vne mauvaise
tention, comme faisoient ceux-ci. Et de telle
ose Moyse ayant conoissance il en menace
reautres chatimens le peuple d'Israel quand
iendra à oublier & mépriser la loy de son
ieu. *Alors* (dit-il) *l'homme le plus tendre, & plus de-*
licat entre vous regardera d'vn mal-voir son frere,
sa femme bien-aimée, & le demeurant de ses enfans
la femme la plus delicate, que pour sa tendreté n'au-
roit essayé de mettre son pied en terre, regardera
d'vn mal-voir son mari bien-aimé, son fils, & sa fille.
Cette famine & miserable necessité étant si

Mort de faim.

Pourquoy on dit Rage de faim.

Deuteron. 28. vers. 54. 55. 56.

étrange, je n'ay que faire de m'amuser à rapporter les exemples des sieges des villes, où l'on trouve tousjours quelque suc, ni de ceux que l'on rapporte étre morts en passant les deserts de l'Afrique: car il n'y auroit jamais de fin. Cet exemple seul est suffisant pour émouvoir les plus endurcis à cõmiseratiõ. Et quoi que ceux-ci ne soient venus jusques à se tuer l'vn l'autre pour se repaître de chair humaine, comme firent ceux qui retournerent du premier voyage de la Floride (ainsi que nous avons veu au chapitre septiesme du premier livre) toutesfois ils ont eté reduits à vne pareille, voire plus grãde necessité: car ceux là n'attendirent point vne si extreme faim que d'en mourir! & ne fait point mention l'histoire qu'ils ayent rongé le bois du bresil, ou grillé les cornes de lanternes.

Vent de la terre le 24. May 58.

Or à la passin Dieu eut pitié de ces pauvres affligés, & les amena à la veue de la basse Bretagne le vint-quatriéme jour de May, mille cinq cens cinquante-huit, étans tellement abbattus qu'ilz gisoient sur le tillac sans pouvoir remuer ni bras, ni jãbes. Toutefois par ce que plusieurs fois ils avoient été trompés cuidans voir terre où ce n'étoit que des nuées, ils pensoient que ce fût illusion, & quoy que le matelot qui étoit en hune criât par plusieurs fois Terre, terre, encore ne le pouvoient-ilz croire, mais ayans vent propice, & mis le cap droit dessus, tôt aprés ilz s'asseurerent, & en rendirent graces à Dieu. Apres quoy le Maitre du navire dit tout haut que pour certain s'ilz fussent demeurés encor vint-quatre heures en cét état, il avoit deliberé & resolu

quelqu'vn sans dire mot, pour servir de pa-
aux autres.

prochez qu'ilz furent de terre ilz mouillé-
l'ancre, & dans vne chalouppe quelques vns
allerent au lieu plus proche dit Hodierne,
er des vivres: mais il y en eut qui ayans pris
gent de leurs compagnons, ne retournerẽt
au navire, & laisserent là leurs coffres &
s, protestans de iamais n'y retourner, tant
oient peur de r'entrer au païs de famine.
is il y eut quelques pécheurs qui s'étans
chez du navire, comme on leur demãdoit
vres ilz se voulurent reculer, pensans que
mocquerie, & que sous ce protexte on leur
faire tort: mais nos affamez se saisirent
& se ietterent si impetueusement dans leur
e, que les pauvres pécheurs pensoient tous
ccagez: toutefois on ne prit rien d'eux
gré à gré & y eut vn vilain qui print deux
d vn quartier de pain bis qui ne valoit pas
t au païs.

r ceux qui étoient descendus à terre
retournés avec pain, vin, & viandes,
croire qu'on ne les laissa point moisir,
ir. Ilz leverent donc l'ancre pour aller
ochelle, mais avertis qu'il y avoit des
qui rodoient la côte, ilz cinglerent
un grand, beau, & spacieux havre
et païs de Bretagne, là où pour
rivoient grand nombre de vaisseaux
re tirans force coups d'artillerie, *Abordé à Blanc.*
ans les bravades accoutumées en
victorieux dans vn port de mer.

Il y avoit des spectateurs en grand nombre, quelques-vns vindrent à propos pour sou nos Brefiliens par dessouz les bras, n'ayans ne force pour le porter. Ils eurent avis de se der de trop manger, mais d'vser peu à pe bouillons pour le commencement, de vi poullailles bien consommées, de lait de ch & autres choses propres pour leur élarg boyaux, léquels par le long jeune étoient retirez. Ce qu'ilz firent: mais quant aux ma la pluspart gens goulus & indiscrets, il en rut plus de la moitié, qui furent crevez s ment pour s'étre voulu remplir le ventre d mier coup. Aprés cette famine s'ensuivit v goutement si grand, que plusieurs abhor toutes viandes, & méme le vin, lequel le ilz tomboient en defaillance: outre ce la pl devindrent enflés depuis la plante des pi ques au sommet de la tête, d'autres tant le depuis la ceinture en bas. Davantage il su tous vn cours de ventre & tel dévoyeme stomach, qu'ilz ne pouvoient rien retenir corps. Mais on leur enseigna vne recepte voir du jus de lierre terrestre, du ris bien quel oté de dessus le feu il faut faire étou le pot, avec force vieux drappeaux à l'e puis prendre des moyeux d'œufs, & mêler ensemble dans vn plat sur vn rechaut. A je mãgé cela avec des cullieres en forme d lie: ilz furent soudain r'affermis.

Reglement de vivre aprés la famine.

Degoutement & autres accidẽs aprés la famine.

Recepte pour raffermir le vivre.

Neantmoins ce ne fut ici tout, ni la fin ils. Car aprés tant de maux, ces gens ici les flots enragez, & l'horrible famine a

[illegible], porteroient quant & eux les outils de leur [illegible]. si la chose fut arrivée au delsus de Ville-[illegible]. Nous avons dicta au chapitre precedent [illegible] Villegagnon avoit baillé au Maître de [illegible] vn coffret plein de lettres qu'il envoyoit [illegible] aux personnes, parmi lesquelles y avoit [illegible] vn procez par lui fait contre eux à leur de-[illegible] avec mandement au premier Iuge auquel [illegible] seroit en France, qu'en vertu d'icelui il [illegible] les fit brûler comme heretiques. Avint [illegible] le sieur du Pont chef de la troupe Gene-[illegible] ayant pris conoissance à quelques gens de [illegible] de pays-là, qui avoient semblement de la [illegible] de Geneve, le coffret avec les lettres & [illegible] leur fut baillé & delivré, lequel ayans [illegible] ils leur firent aucun mal ni [illegible] qu'au contraire ils leur firent la meilleu-[illegible] qu'il leur fut possible, offrans de l'ar-[illegible] ceux qui en avoient à faire: ce qui fut ac-[illegible] par quelques-vns, auxquels ils baillerent [illegible] leur fut necessaire.

Procez contre la Geneve envoyé en France.

[illegible]indrent puis aprés à Nantes là où comme [illegible] sens eussent été entierement renversez: [illegible]ent environ huit jours oyas si dur & ayant [illegible] si offusqué qu'ils pensoient devenir [illegible] & aveugles, cecy cause, à mon avis, par la [illegible]tion des nouvelles viandes, de qui la force [illegible]tant par ses veines & conduites du corps [illegible] les mauvaises vapeurs, lesquelles cher-[illegible] une sortie par les yeux, ou les oreilles, & [illegible] ouvans point, étoient contraintes de s'a-[illegible]. Ils furent visitez par le soin de quel-[illegible] Medecins qui apporterent divers

Autres effets de la famine.

eux ce qui étoit de leurs arts & sciences; puis
cun prit parti où il avoit affaire.

Quant aux cinq lesquels nous avons dit
ete au debarquement du Bresil envoyés:
Villegagnon en fut pour croire comme
tieux & heretiques, lesquelz ceux de Gene
mis au catalogne de leurs martyrs.

Trois nez.

Pour le regard dudit Villegagnon Isand
ry dit qu'il abandonna quelque temps ap
Fort de Colligni pour revenir en France,
sant quelques gens pour la garde, qui ma
duits, & foibles, soit de vivres, soit de no
furent surpris par les Portugais, qui m
cruelle boucherie. I'ose croire que les co
temens de Villegagnon envers ceux de la
gion pretendue reformée le disgracierent
lieu Admiral, & n'ayant plus le rafraic
mét & secours ordinaire il jugea qu'il ne
plus bon là pour lui, & valoit mieux s'en r
En quoy faisant il eût eu plus d'honneur
mener son petit peuple, étant bien certai
les Portugais ne les lairroient gueres en
& de vivre toujours en apprehension, c'e
peruellement mourir. Et davantage, si un
me d'authorité a assés de peine à se faire
même en un païs éloigné de secours: bea
moins obeïs on à un Lieutenant, de
crainte n'est si bien enracinée ès cœurs d
jets qu'est celle d'un gouverneur en chef.
choses considerées, ne se faut emerveiller
te entreprise a si mal reussi. Mais elle n'ave
de de subsister, veu que Villegagnon n
point envie de resider là. Qu'il n'en ait po

Retour de Villegagnon en France.

de le conjecture, parce qu'il ne s'est
à la culture de la terre. Ce qu'il fit
dès l'entrée, & ayant pais décou-
abondamment, & avoit des grains de ce
en attendre de France. Ce qu'il a peu &
ire en quatre ans ou environ qu'il y a été,
que c'étoit pour posseder la terre. Ce qui
é d'autant plus facile, que cette terre pro-
toute saison. Et puis qu'il s'étoit voulu
de dissimuler il devoit attendre qu'il fût
dé pour découvrir son intention: & en
la prudence. Il n'appartient pas à tout
de conduire des peuplades & colo-
Qui veut faire cela, faut qu'il soit popu-
tous métiers, & qu'il ne se dedaigne
& sur tout qu'il soit doux & affable, &
de cruauté.

TROISIEME LIV

DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE-FRANCE.

Contenant les navigations & découverte
François faites dans les Golfe &
grande riviere de Canada.

AVANT-PROPOS.

L'HISTOIRE bien déc
chose qui donne beaucoup
tentement à celui qui pren
sira la lecture d'icelle, mai
cipalement cela avient
l'imagination qui a concent des chos
duites, est aidée par la representation
peinture: C'est pourquoy en lisant les écr
Cosmographes il est difficile d'y avoi
delectation ou de curiosité sans les Tabl
graphiques. Or [illegible] en ce livre ici
lir les voyages faits en la Terre-n
grande riviere de Canada tant par
taine Iacques Quartier, que de freche

Samuel Champlein (qui est vne mesme
de les découvertes & navigations faites
gouvernemens du sieur de Monts: par-
ce que les descriptions décrites Capitaine
nier & Champlein sans des îles, ports,
rivieres, & lieux qu'ils ont veu, lesquels
en grand nombre apporteroient plaisir
gaux au lecteur, qui vn appetit de lire,
mer-même quelquefois en semblable su-
sopar dessus les descriptions des provinces
ites faites és livres III. IV. V. & VI. de sa
re naturelle: ce que je n'eusse fait si j'eusse
charte geographique presente: Ie n'ay pensé
propos de representer avec le discours, le
ait tant dédites Terres-neuves, que de
riviere de Canada jusques à sanpro-
ait, qui sont de quatre à cinq cens lieuës
avec les noms des lieux plus remarq-
s, afin qu'en lisant le lecteur voye de
ouvie par nos François en leurs décou-
Ce que i'ay fait au mieux qu'il m'a été
aist rapporté chacũ lieu à sa propre ele-
& hauteur sen quoy se sont equivoqué
ux qui n'en sont enfans, jusques à [illegible]
[illegible] qui est de l'Histoire, n'[illegible]
de l'abreger, mais l'ay considéré qu'ils
[illegible] aux plus curieux, voire même
[illegible]iers, qui par le discours entier pour-

ître reconnoitre les lieux dangereux, & se p
dre garde de toucher. Iceux que Pline & au
geographes n'estimens point être hors de
sujet d'écrire de cette façõ, iusques à partic
riser les distãces des lieux & provinces. A
s'ayheissé en leur entier les deux voyages d
Capitaine Iacques Quartier : le premie
quels étoit imprimé : mais le secõd ie l'ai p
l'original presenté au Roy écrit à la main
vers en satin bleu. Et en ces deux ie trou
la discordãce en vne chose, c'est qu'au pr
voyage il est mentionné que ledit Quarti
passa point plus de quinze lieuës par delà
de Mont-morenci : & en la relation de s
il dit qu'il remenà en la terre de Canad
est au mont de l'ile d'Orleãs (à plus de six
lieuës dudit cap de Mont-morenci) le
Sauvages qu'il y avoit pris l'an precedã
donneris au front de ce troisiéme livre l
te de ladite grande riviere, & du Golfe d
nada tout environné de terres & iles,
quelles le lecteur semblera être porté q
y trouvera les lieux designez par leurs nom

Au surplus ayant trouvé en tête du p
voyage du Capitaine Iacques Quartier
quenziers Françoi qui me semblât de bo
ce, ie n'en ay voulu frustrer l'autheur
i'eussent mis le nom, s'il se fut donné à

VR LE VOYAGE DE CANADA.

VOY? sommes-nous toujours esclaves des François?
Demeurons-nous sans fin nos éternels mal-heurs?
Le Soleil a roulé quarante entiers voyages,
Faisant sourdre pour nous moins [illegible] que d'orages:
[illegible] nous marque vn autre pire est né,
[illegible] nous pas le destin obstiné
[illegible] qui nos conseils ravage comme l'onde
[illegible] nous culbutant vagabonds
[illegible] Pyrene, ou des Alpes fourchus,
[illegible] rochers, & les chênes branchus:
[illegible] vne tempête brisa
[illegible] chaloupe en l'Ocean surprise.
[illegible] cedons au ciel qui dépit?
[illegible] terroir, prophane, enfanglanté
[illegible] forfaits, & tout puant de crimes,
[illegible] horreur aux infernaux abymes,
[illegible] de jouer à des bordes plus heureux:
[illegible] aux actes vaillureux
[illegible] François la race abatardie:
[illegible] vous plante engourdie,
[illegible] d'aigres éveiller,
[illegible] le parterre émailler.
[illegible] en Gaule replanter.

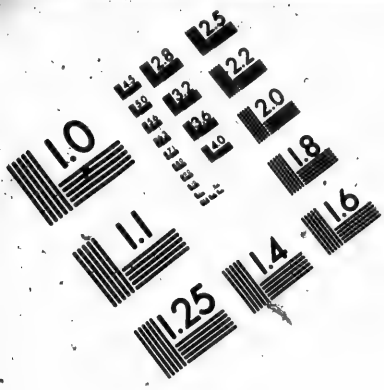

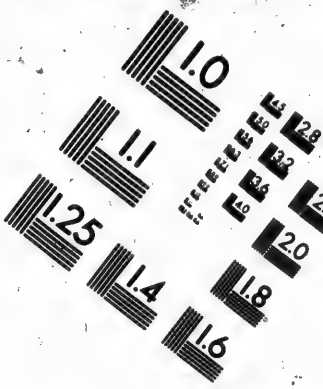

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

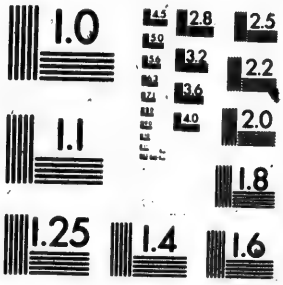

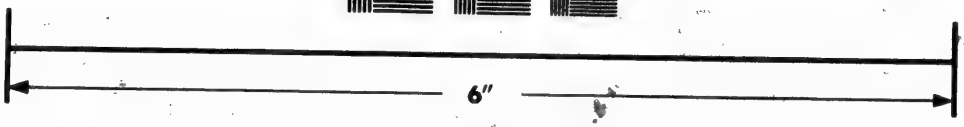

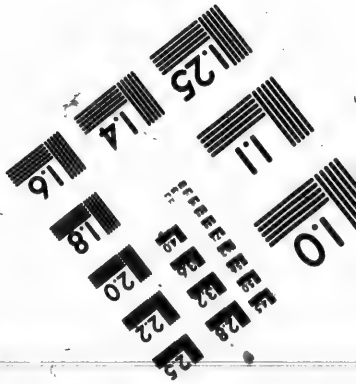

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.25
1.1
1.0

Ainsi l'antique Saxe en l'Angleterre entée:
Bref, les peuples aussi nouveaux sieges traçant,
Ont redoublé gaillards leurs sceptres florissans:
Faisans voir que la mer que les astres menace,
Et les plus apres vents à la vertu font place.
Soit, soit donc compagnons qui boüillez d'un beau
Et ausquels la vertu esperonne le flanc,
Allons où le bon heur & le ciel nous appelle:
Et prestegnans en lieu une France plus belle,
Quittons aux fauneans, à ces masses sans cœur,
A la peste, à la faim, aux ebats du vainqueur,
Au vice, au desespoir, cette compagne usée,
Haine des gens de bien, du monde la risée.
C'est pour vous que reluit cette riche toison
Deuë aux braves exploits de ce François Jason,
Auquel le Dieu marin favorable fait fête,
D'un rude cameçon arrêtant la tempête.
Les filles de Nerée attendent vos vaisseaux:
Jà caressent leur proüe, & halient les eaux
De leurs paumes d'ivoire en double rang fendues
Comme percent les airs les voyageres Grues,
Quand la saison severe & la gaye à son tour
Les convie à changer en troupes de sejour.
C'est pour vous que de lait gaillissent les rivi
Que maçonnent ès troncs les mouches menageres:
Que le champ volontaire en deux épics sauvez:
Que le fidele sep sans peine se fourrue
D'un fruit qui sous le meul ne sentira la tristesse,
Ains enclot innocent la vermeille liesse.
La marâtre n'y sçaut l'aconite tremper:
Ni la fievre alterée ès entrailles couper:
Le favorable trait de Proserpine envoye
Aux champs Elysiens l'ame seule de joye:

Les autres semblent que nous ne voyons,
Ayant de celeste estouuerdi vaillant:
Mais ils demeurent fermans cette princesse:
Mais, plutost la terre vsurpa la vitesse
Du temps aux immortels: les immortels flambeaux
Ayant leur lumiere aux ombres des tombeaux:
Mais hommes plutost les montagnes se fondent
Les montagnes les vaux foulent les basses voutes
Et se sont vertueusement dans la glace de l'air:
Les flots allumez la haleine volet
Et qu'en mitre esprit le retour se figure:
Nous parjurons, la mer nous soit parjure.
Ah temperie ie vey! quelles tours se leuer!
Ie vois à fonds d'or de vos deux mers lauer:
Les royaumes s'enfler d'honnorables conquetes!
Les lauriers s'embraser de genereuses testes!
Ardeur me soulleue! Ouurez-vous larges airs,
Ie voye à mon aise les bords de l'vniuers,
Et sur haut-sonnant les victoires s'entonne
Le chant belliqueux, dont la terre frissonne.

AV LECTEVR.

AMI Lecteur, n'ayant peu bonnem arrenger en peu d'espace tant de po iles, caps, golfes ou bayes, detroit rivieres déquels est fait mention és voya que i'ay d'ordonavant à te representer en ce t siéme livre, i'ay estimé meilleur & plus co mode de te les indiquer par chiffres, ayant t lement chargé la Charte que ie te donne noms les plus celebres qui soyent en la Te neuve & grande riviere de Canada.

Lieux de la terre-neuve.

1 *Cap de Bonne-veüe* premier abord du C taine Iacques Quartier.
2 *Port de sainte Catherine.*
3 *Ile aux Oyseaux.* En cette ile y a telle qu té d'oyseaux, que tous les navires de F ce s'en pourroient charger sans qu'on appercevt : ce dit le Capitaine Iac Quartier. Et ie le croy bien pour en a veu préque de semblables.
4 *Golfe des Chaseaux*
5 *Port de Carpunt*
6 *Cap Rase*, où il y a vn port dit *gueroft.*
7 *Cap & Port de Degrad*

Sainte Catherine, & il même le *Port des*
Canaux
Des Gouttes
Port des Balances
Port de Blanc-sablon
Port de Brest
Port des islettes
Port de Brest
Port saint Antoine
Port saint Servain
Port saint Jacques, & *Port de Jacques*
Cartier
Port Tiennet
Port saint Nicolas
Port de Rabast
Port de saint Laurent
Port saint Guillaume
Port saint Marthe
Port saint Germain
Port sablés
Riviere dite Chistbedet, où y a grande
antité de chevaux aquatiques dits Hip-
pocampes.
Port de l'Assumption, autrement dite *Anti-*
gy, laquelle a environ trente lieuës de
gueur & est à l'entrée de la grande riviere
Canada.
Port saint Pierre
nt indiqué les lieux de la Terre-neuve
ardent à l'Est, & ceux qui sont le long de
ferme du Nort, retournons à ladite Terre
& faisons le tour entier. Mais faut sçauoir
a deux passages principaux pour entrer

au grand Golfe de Canada, Iacques Quartier
ses deux voyages alla par le passage du No
Aujourd'huy pour eviter les glaces & p
le plus court plusieurs prennent celuy du
par le détroit qui est entre le Cap Breton &
Cap de Raye. Et cette route ayant eté suivie
Champlein, la premiere terre decouvert
son voyage fut

29 Le *Cap sainte Marie*
30 *Iles saint Pierre*
31 *Port du saint Esprit*
32 *Cap de Lorraine*
33 *Cap saint Paul*
34 *Cap de Raye*, que ie pense étre le Cap
de Iacques Quartier.
35 *Les monts des Cabanes*
36 *Cap double.*

Maintenant passons à l'autre terre v
Cap saint Laurent, laquelle i'appellero
lontiers l'ile de *Bacaillos*, c'est à dire de M
(ainsi qu'à peu prés l'a marquée Postel)
lui donner vn propre nom, quoy qu
l'environ du Golfe de *Canada* se puiss
nommer: car jusques à *Gachepé*, tous les
sont propres à la pécherie dédits po
voire même encore les ports qui sont
hors & regardent vers le Su, comme le p
Anglois, de *Campseau*, & de Savalet. Or e
mençant au détroit d'entre le Cap de Ra
Cap saint Laurent (lequel a dix-huit li
large) on trouve

37 *Les iles saint Paul*
38 *Cap saint Laurent*

Cap saint Pierre
Cap Dauphin
Cap saint Iean
Cap Royal
Cap saint Iulien

Passage, ou *Détroit* de la baye de *Campseau*, separe l'ile de *Bacaillos* de la terre ferme. Depuis tant d'annees ce détroit n'est point reconu, & toutesfois il sert de beaucoup abbreger chemin (ou du moins servira à cela, quand la Nouvelle-France sera habitée) aller à la grande riviere de *Canada*. Nous le l'annee passee étans au port de *Campseau*, chercher quelque ruisseau pour nous d'eau douce avant nôtre retour. Nous uvames vn petit que i'ay marqué vers le de la baye dudit *Campseau*, auquel lieu se nde pêcherie de moruës. Or quand ie de la route de Iacques Quartier en son voyage, ie la trouve si obscure que rien ne d'avoir remarqué ce passage. Car noz ns se seruent le plus souvent des noms de tion des Sauvages, comme *Tadoussac*, *Ka-chepé*, *Tregate*, *Misamichis*, *Campseau*, *Ke-lan*, *Saguenay*, *Chitsheder*, *Matanne*, & au-cette obscurité i'ay pensé que ce qu'il es Iles Colombaires sont les îles dites qui sont plusieurs en nombre, ayant n discours qu'vne tẽpête les avoit por-pointu à trente sept lieues loin: car il passé de la bende du Nord vers le Su.

Colombaires, alias Iles Rondes.

Les Marganx. Il y a trois îles remplies de

ces oiseaux comme en pré d'herbes, ainsi dit Iacques Quartier.

47 *Ile de Brion*, où y a des Hippopotames Chevaux marins.

48 *Ile d'Alezay*

De là il dit qu'ils firent quelques quaiieües, & trouverent.

49 *Le Cap d'Orleans*

50 *Fleuve des Barques*, que ie prens pour *michis*.

51 *Cap des Sauvages*

52 *Golfe saint Lunaire*, que ie prens pour *gasy*.

53 *Cap d'Esperance*

54 *Baye*, ou *Golfe de Chaleur*, auquel ques Quartier dit qu'il fait plus qu'en Hespagne : En quoy ie ne le volontiers iusques à ce qu'il y ait autre voyage, attendu le climat. Mais peut faire que par Occident il y fait chaud quand il y fut, qui étoit au mois Iuillet.

55 *Cap du Pré*

56 *Saint Martin*

57 *Baye des Morues*

58 *Cap saint Louïs*

59 *Cap de Montmorency*

60 *Gaspé*

61 *Ile percée*

62 *Ile de Bonnaventure*

Entrons maintenant en la grande riv *Canada*, en laquelle nous trouvetous ports en l'espace de plus de trois cens cin

...ur elle est fort pleine de rochers & bat-
A la bende du Su passé *Gachepé* il y a
Cap à l'Evesque
...ere de Mantoue
...s dames saiet Jean, que il prens pour
Pie.
...iere des Iroquois
...bende du Nort, apres *Chischedec* mis cl-
...numero 27.
...ere sainte Marguerite
...de Lesquemin, où les Basques vont à la
...des Baleines
...Tadoussac, à l'emboucheure de la ri
...Saguenay, où se fait le plus grand traf-
...illeterie qui soit en tout le païs.
...de Saguenay à cens lieuës de l'embou-
...de la riviere de *Canada*. Cette riviere
...ense qu'on n'en trouve quasi point le
...ici la grande riviere de *Canada* n'a plus
...sept lieuës de large.
...la Croix
...aux Coudres. Ces deux iles ainsi appellées
...Iacques Quartier.
...d'Orleans, laquelle Iacques Quartier
...mma *l'île de Bacchus*, à cause de la grande
...tité de vignes qui y sont. Ici l'eau de la
...de riviere est douce, & monte le flot
...de quarante lieuës par-dela.
...dec. C'est vn détroit de la grande ri-
...de Canada, que Iacques Quartier nom-
...chelac, où le sieur De Monts a fait vn
...& habitation de François, auprés du-
...lieu y a vn ruisseau qui tombe d'vn

rocher fort haut & droit.

75 *Port de sainte Croix ou hiverna Jacques Cartier*, & dit Champlein qu'il ne passa point outre, mais il se trompe, & faut conférer le recit de celui qui fut bien sait.

76 *Riviere de Batiscan*

77 *Ile saint Eloy*

78 *La riviere de Yeu*, nommée par Champlein *Les trois rivieres*.

79 *Hochelaga*, ville des Sauvages, du nom duquel ils appellent le Quartier qu'ils appellent la riviere que nous disons *Canada*.

80 *Lieu royal*, ou nage une veine de bleu qu'on tes découvre la grande riviere de *Canada* à pente de terre à dessus du grand sable de la grande riviere de *Canada*, qui vide lieue combant cette riviere par rochers en bavures en brut étrange.

81 *La riviere de Canada*, de laquelle sçait encore l'origine, & à plus de lieues de connoissance, soit pour avoir par le rapport des Sauvages. Le second voyage de Jacques Quartier prend lieues de large & profondeur, & deux cens brasses de profond. Cette est appellée par le dit Jacques *Hochelaga*, du nom du peuple qui habitoit vers le Sault de cette.

82 *Ile*

TERRE NEVVE, GRANDE RIVIE DE CANADA, ET COTES DE L'OCEAN
SAGENAY
MONT
CANADA
CANADA
ETECHEMINS
PRODVOIS

Pais de riches & desert
Bons ports
Golfe de Canada
ADA
BACAILLOS
Chasseurs
C. Rase
C. de Bonne
C. Nerie
T E R
R E
N E V
V E

CHAP. I.

EN l'année mille cinq cens trente trois Jacques Quartier excellent pilote Malouin, desireux de perpetuer son nom par quelque action signalée, fit savoir à Monsieur l'Admiral qu'il 133.
estoit prest pour les Messieurs Chabot Comte de Busenais, & de Seigneur de Brion, la bonne volonté de découvrir des terres ainsi que les avoient fait aux Indes Occidentales deux ans auparavant Jean Verrazan par commission du Roy François I. lequel estant mort n'avoit connu que les costes des terres qu'il avoit découvertes, lesquelles il avoit remarqué la cote de la troisiéme degré de la Terre Neuve, qu'il avoit d'un de la Floride troisiéme. Pour lequel dessein il offroit ce qui estoit de son industrie. Roy fournir les moyens. Le dit Sieur Admiral ayant pris de ces paroles, il les transporta à la Ma-

jetté, & fit en sorte que ledit Quartier
charge de deux vaisseaux de chacun
tonneaux, remplis de soixante & vn homme
l'execution de ce qu'il avoit proposé. Et
vant ce il fit vn Voyage à la Terre-no
Nort, là où il decouvrit les Iles de ladite
neuve, qui sont comme vn Archipelag
nombre infini, & les côtes jusques à l'e
chure de la grande riviere de Canada
vende du Nort, que du Su, d
cher les ports & havres de
noistre leur amitié, vtilité & seurete, ju
que l'affection le passant, & les vns
route de France venans à s'
retourner, & attendre à vne
vne ample decouverte, com
après, & penetrer en son second voyage
au grand lac de ladite riviere de Cana
quelle il avoit deliveré de douze
tient à vne habitation Françoise
Sainte Croix decrit en la relation de
son second voyage, auquel il
encore presentement des
y avoit porter comme instruments
tient necessaires à la nourriture
mais comme des plantes
et en leur propre provenance souvent
ces ne prouvent point tant que
nent. Et comme il y a des
en plusieurs lieux de
en vne
bonne
que les habitans

[illegible] ville en vn autre endroit, pource
[illegible] peu vent demeure vieux, Estoyent l'es-
[illegible] pour presenter requête au Roy, surgeons
[illegible] dispositions par les Marseillois, & les ha-
[illegible] de Tolon. Ainsi durant cet hiver plusieurs
[illegible] Quartier n'ayant la disposition
[illegible] bien sympathisante avec le temperam-
[illegible] l'air de ce païs là, furent saisis de mala-
[illegible] inconnuë qui en emporterent vn bon nom-
[illegible] ne fut pas fait sans le secours du remede
[illegible] envoya, duquel nous rapporte-
[illegible] lieu ce que ledit Quartier en a écrit.
[illegible] l'hiver fut passé les gens dudit
[illegible] horent de cette demeure & vou-
[illegible] retourner en France, même d'autant que
[illegible] commençoient à leur defaillir, de sa-
[illegible] rafraichissemens par deça, sur l'esperance
[illegible] donneront de cette étrange mala-
[illegible] d'habiter cette Terre neuve fut re-
[illegible] jusques à ce qu'en l'an mille cinq cens
[illegible] presenta le sieur de Roberval Gent-
[illegible] Picard pour en conducteur de l'en-
[illegible] Seaux luy ledit Quartier fut cõstitué
[illegible] general sur tous les vaisseaux de mer
[illegible] employés à cette entreprise, pour la
[illegible] que grãde depense fut faite sans
[illegible] voyons estre reüssi aucun fruit: ainsi
[illegible] particulierement se reconoitra par le
[illegible] cinquiesme chapitre ci-dessous.

Mala dies inconuës.

Eclaircissement de ces trois mots

[illegible] donnayans à parler des païs de la
[illegible] de Bacalas, & de Canada, [illegible] Terre-neuve, Canada & Ba-
[illegible] d'éclaircir le lecteur de ces trois mots, [illegible] tous les Geographes ne conviennent [illegible]

entre eux. Quant au premier il est certain
tout ce pays que nous avons dit se peut appeller
Terre neuve, et le nom en est pas nouveau
car de toute memoire, et des plusieurs fois
noz Dieppois, Malouins, Rochelois, et
marinieres du Havre de Grace, de Honfleur
autres leur, ont les voyages ordinairement
pais et pour la pecherie des Morues dont
nourrissent presque toute l'Europe, et
voyent tous vaisseaux de mer. Et quoy que
pays de nouveau decouvert se puisse
Terre neuve, comme nous avons rapporté
quatrieme chapitre du premier livre de
Verazzan appella la Floride Terre
pource qu'apres lui aucun n'y avoit
mis le pied. toutefois ce mot est plus
terres plus voisines de la France et Indes
de deçà, lesquelles sont depuis les quarante
quez au cinquantieme degré. Et par
plus general on peut appeller Terre
tout ce qui environne le Golfe de Canada
les Terre neuviers indifferemment vont
les ans faire leur pecherie ce que l'ay
des plusieurs siecles; et partant ne faut
cune autre nation se glorifie d'en avoir
decouverte. Outre que cela est
entre noz marinieres Normans, Bretons
ques, lesquels avoient imposé noms
ports de ces terres avant que le Capitaine
que Quartier y fut, le mettray
temoignage de Postel que l'ay
Charte geographique en ces mots

Terre-neuve.

[illegible] Demeurant que n'estant du continent de l'Amerique [illegible] Francois qui appartient l'honneur de la premiere découverte des Indes Occidentales aux Hespagnols.

Les François ont depuis 1600. ans vuide aux Terres neuves: & ont premiers que les Hespagnols découvert les Indes Occidentales.

[illegible] nom de Baccalot il est de l'imposition des Basques, lesquels l'appellent une Morue de la leur imitation composée de la France ont appris à prononcer aussi la [illegible] Basques, quoy qu'ils leur langage de [illegible] de la morue sèche, Aegla. Et ainsi dès [illegible] la frequentation des dits Basques, [illegible] langage des premieres terres estimé [illegible] Basque. Or d'autant que toute la pêche de Morue (passé le Banc) se fait au Golfe [illegible] ou en la mer y adjacente qui est au [illegible] du Golfe, es Ports des Anglois, & de [illegible] cause que cette premiere [illegible] nous dire Terre neuve en gé- [illegible] que dire Terre de Baccalot, c'est à dire de Morue, [illegible] du nom de Cabot [illegible] Europe, c'est proprement l'appella- [illegible] & d'autre [illegible] nouvelle [illegible] de l'Inde [illegible] au [illegible] de [illegible] Marquis au [illegible] de [illegible] par [illegible]

Baccalot.

Cavalé.

rivière de Saguenay, soit le Canada dans
rieur, toutefois les peuples de Gaspé, à
bayes de Chaleur qui sont environ le qua
huitiéme degré de latitude au Sud de la
de la rivière, se disent Canadiques, ils prend
ainsi, c'est à dire Canada, soit comme
sions Souriquois, & Iroquois, autres pu
cette terre. Cette diversité a fait que
graphes ont varié en l'estime de la pri
Canadiens ont trouvé ensuite par les cin
de leur terre par des sauvages de grez. Cela
possedé, que l'on a donné cette côté de la
re est Canada, & par ainsi juste chen
composé le nom, plaisant que de Kebec
ainsi disant.

Rivière de Canada.

Quebec est le Canada étant propre
nom d'vne province, je ne me puis
avec le sieur de Belle-forest, lequel dit
sie Terre, ni à penser avec le Capitaine
Quartier, lequel écrit que Canada signifie
le croy que ou l'autre est abusé
mis le deceptions
parler par signes avec ces peuples
des Sauvages Indiens Souriquois
appellent leur païs, bien
villages Scoubiorens, ou un circuit de
Canada, mais
villages de la terre appelle
l'étendue de la province
Belle-forest, pas
, mais
, vous
, sauvage

Du mot de Canada.

[illegible] que le pais de Labrador est par les [illegible] degrez, & le dit Golfe de Chaleur n'est [illegible] les ignorante huit & demie. Je ne sçay [illegible] son ancrage. Mais quant au Capitaine [illegible] Quartier il ne fait nulle mention de la [illegible] ses relations. Et vaudroit mieux que [illegible] [illegible] ce fut le pais de Baccalaos où [illegible] [illegible] Car de verité la plus grande pêche [illegible] Morues (que nous avons dit estre en [illegible] se fait environs de la baye de [illegible] comme à Tregat, Misarchi, & la baye [illegible] de Morues.

Voyage fait par le Capitaine Le[illegible] en la Terre neuve du Nord jusques à [illegible] de Canada.

Mort de son equipage avec les decoupures de May.

CHAP. II.

[illegible] RAS, que Messire Charles de [illegible] Meux, sieur de la Milleraye, & [illegible] Vice admiral de France eut fait un [illegible] [illegible] les Capitaines, Maîtres & Co[illegible] pagnons des navires, de bien & fi[illegible] de composer au service du Roy, Tres[illegible] [illegible] sous la charge du Capitaine Lacoudre [illegible] nous partimes le vintiesme d'Avril les [illegible] cinq cents trente quatre du port de laine

Partement de S. Malo le 20. Avril 1534.

Malo avec deux navires de charge chacun [illegible]
viron soixante tonneaux, & armé de [illegible]
vingt hommes [illegible] avec [illegible]
dixiesme de May nous arrivames à [illegible]
[illegible]
[illegible] lequel est au quarante-huit [illegible]

Arrivée à la Terre neuve en vint jours.

Cap de Bonne-veuë.

Port de Saincte Catherine.

[illegible] de latitude. Mais pour la [illegible]
quantité de glaces qui étoit le long de ce[illegible]
re, il nous fut besoin d'entrer en un port [illegible]
[illegible]
cinq lieuës du port [illegible] vers le Su[illegible]
[illegible] jours attendans la com[illegible]
dité du temps, & ce-pendant nous equip[illegible]
& appareillames noz barques.

Le vint-uniéme de May fimes voile [illegible]
vent d'Ouest, & tirames vers le Nort [illegible]

Ile aux Oyseaux.

Cap de Bonne-veuë jusques à l'Ile des Oy[illegible]
quelle étoit entierement environnée de [illegible]
qui toutefois étoit rompuë & divisée en [illegible]
mais nonobstant cette glace noz barq[illegible]
laisserent d'y aller pour avoir des oyseau[illegible]
quels y a si grand nombre que c'est [illegible]
croyable à qui ne le void, par-ce que [illegible]
que cette ile (laquelle peut avoir une [illegible]
[illegible]) en soit si pleine qu'il sem[illegible]
[illegible] apportés & [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] voler haut, [illegible]
[illegible] ailes sont petites, point plus
que la moitié de la main, avec laquelle [illegible]

[illegible] voient de cette vitesse à fleur d'eau, que
[illegible] oyseaux en l'air. Ils sont excellemment
[illegible] appellez par ceux du pays *Appo-*
[illegible] de nos deux barques se chargerent
[illegible] de bonne heure, comme on auroit peu
[illegible] nous, de sorte qu'en chaque navire
[illegible] faire quatre ou cinq tonneaux,
[illegible] que nous mangeames frais.

Merveilleuse abondance d'oyseaux.

[illegible] y a vne autre espece d'oyseaux qui
[illegible] en l'air de fleur d'eau, lesquels sont
[illegible] que les autres, ce sont appellez *Go-*
[illegible] ordinairement en cette Ile,
[illegible] sous les aisles des grans, il y en a
[illegible] vne autre sorte (mais plus grans et blancs)
[illegible] autres en vn canton de l'Ile, et sont
[illegible] prendre, par ce qu'ils mordent
[illegible] les appelloient *Marsouins*. Et
[illegible] cette Ile est quarante quatorze lieues
[illegible] cette, neantmoins les Ours y vient
[illegible] pour y manger de ces oyseaux, et les
[illegible] trouvent vn grand comme vne
[illegible] comme vn Cygne, lequel saute en
[illegible] eau, et le lendemain de Pasques qui
[illegible] voyageans vers la terre, nous le
[illegible] monstre chemin nageant vers icelle
[illegible] qui allions à la voile, mais
[illegible] luy donnames la chasse par le
[illegible] nos barques, & le prinmes par force.
[illegible] bonne & delicate à manger
[illegible] nouveau. Le Mercredy ensuivant
[illegible] vint se prendre quasi au milieu du May,
[illegible] à la bouche du *Golfe des Chi-*
[illegible] pour la contrariété du temps, & le

Goelets.

Marsouins.

Ours blancs sur la liste de Mer.

Pâque le 24. May.

Golfe des Chaleurs.

cause de la grande quantité de lacs, qui étoit aux environs, il
Carpent. fallut entrer en vn port, qui étoit aux environs
de cette embouchure nommé Carpent, ou
nous demeurames sans pouvoir sortir, jusques
au neuficme de Juin, que nous partimes
pour passer outre ce lieu de Carpent, le quel
Cap Raxi. est au cinquantiesme degré de latitude.

La terre de la pointe du Cap Raxi jusques à ce
Cap Degrad. Degrad fait la pointe de l'entrée de ce Golfe
regarde de cap vers l'Est, Nord, & Su.
roit entre parmi de terre, il faut d'Iles
l'une auprès de l'autre, qu'entre ceste celle
que cóme petits fleuves par lesquels l'on pe
lent se passer avec petits bateaux, & la
coupe de sans ports entre lesquels l'on ce
Carpent & Degrad. En l'une de ces Iles
Carpent & Degrad haute de toutes, on peut aller de bon clair
voir les deux ilesbasses proche du Cap Raxi
Carpent. lieu, l'on court vingt cinq lieues jusques au
Carpent. de Carpent, il y a deux entrées, l'vne du
Est, l'autre du Su, mais il faut prendre ga
côté d'Est, parce qu'on n'y void que ba
ceux basses, & faut aller à l'entour de l'Ile
Quest la largeur d'vn demi cable, on peut
qui veut puis tirer vers le Su, pour aller a
dit Carpent, & aussi l'on le doit garder de
bancs qui sont sous l'eau, & dans le canal
l'Ile du côté d'Est y a fond au canal de
quatre brasses, l'autre entre regarde l'Est
vers l'Ouest, l'on peut mettre pied à terre
Quittant la pointe de Degrad, l'entrée
Golfe suivant à la volte d'Ouest, l'on
deux Iles qui rellent au coté droit

[illegible] distante trois lieuës de la pointe susdite, [illegible] ou plus ou moins, de la premiere, [illegible] est vne terre plate & basse [illegible] & sablée [illegible] de la grande terre. I'appelay cette ile [illegible] de sainte Catherine, en laquelle vers l'Est, [illegible] & mauvais terroir environ vn quart [illegible] pourde est-il besoin faire vn peu de cin- [illegible] cette ile est le *Port des Châteaux* qui re- [illegible] le Nord-Nordest & le Su-Suroest, & [illegible] vne lieuë environ quinze lieuës. [illegible] port des Chasteaux, iusques au *Port des* [illegible] qui est la tête du Nort du Golfe susdit [illegible] de l'Est-Nordest, & l'Ouest-Suroest, [illegible] de douze lieues & demie [illegible] du *Port des Balances*, & [illegible] du travers de de Golfe [illegible] 5b. Et de ce *Port des Balances* [illegible] vn trait de lieuës vers l'Ouest- [illegible] faire remarquer que du costé du Su- [illegible] void par trois lieues vn [illegible] sablé à [illegible] [illegible] lieu où [illegible] du [illegible] Su-Suroest de ce [illegible] vne de quelles est appellée [illegible] l'autre *Isle des Ossemens*, en laquelle [illegible] & les piés rouges, & [illegible] terre distante vne lieue de Blanc- [illegible] [illegible] Port des [illegible] [illegible] Port de Brisé.

Ile sainte Catherine.

Port des Chateaux.

Port des Gouttes.

Port des Balances.

Banc.

Blanc-sablon.

Ile de bonne.

Ile des Ossemens.

Godets.

Cerfs.

Port des Ilettes.

[illegible] de cinquante-cinq minutes de la [illegible]
[illegible] Depuis les Iles [illegible] à ce lieu [illegible]
[illegible] le Port de Dreff est environné [illegible]
[illegible] lesquelles l'environnent de plusieurs [illegible]
[illegible] & les Iles sont belles, telle sorte que [illegible]
[illegible] pour voir par dessus icelles les terres susdites [illegible]

[illegible] Nord-Nord-Est & Sud-Sud-Ouest [illegible]
[illegible] & descendant du [illegible]

CHAPITRE III.

Port de Dreff

[illegible] dix-sept du susdit mois [illegible]
[illegible] Iles, entrasmes dans le [illegible]
[illegible] pour venir de l'eau [illegible]
[illegible] bois, & pour [illegible]
[illegible] Gelfe à la [illegible]
[illegible] Bahabé après avoir [illegible]
[illegible] Ouest, [illegible]
[illegible] qui y pourroient [illegible]
[illegible] des Iles [illegible]
[illegible] Iles en grand [illegible]
[illegible] Cases [illegible]
[illegible] Port de la Nuit [illegible]
[illegible] Cases [illegible]
[illegible] & les [illegible]
[illegible] & les [illegible]
[illegible] puissance [illegible]
[illegible] Port de Seve [illegible]
Antoine [illegible]

[illegible] profond vers le Surouëst, lequel est [illegible] entre terres, & y alà vn bon port. [illegible] pourquoy nous le nommasmes vn bon port, & l'appellames [illegible] Sauvain, & du côté du Sudoëst de [illegible] fleuve se trouue à environ vne lieuë [illegible] ronde comme vn fourneau, environné de beaucoup d'autres petites, lesquelles [illegible] connoissance de ces ports. Plus outre à [illegible] y a vn autre bon fleuve plus grand [illegible] nous pêchames beaucoup de Saumons, [illegible] appellames le *fleuve de saint Iacques*. Etans en [illegible] nous aviſames vne grande haye qui [illegible] de la Rochelle, laquelle avoit la nuit pre[illegible] passé outre le port de Brest, où ils pen[illegible] pour pêcher, mais les mariniers ne [illegible] où estoit le lieu. Nous nous accosta[illegible] d'eux, & nous mismes ensemble en vn autre [illegible] qui est plus vers Ouest, environ vne lieuë [illegible] outre que le susdit fleuve de saint Iacques, [illegible] estime estre vn des meilleurs ports du [illegible] fut appellé le *port de Iacques Quartier*. Si [illegible] Cosmographe a bien des ports, ce seroit [illegible] bien, mais on ne la doit point appeller [illegible] pierres caillouës & rochers sauvages, [illegible] propres aux bêtes farouches, d'autant [illegible] toute la terre devers le Nort, je n'y [illegible] de grés, qu'il en pourroit en vn [illegible] & si tout le reste de deçà, & en l'isle de Blanc-sablon n'y [illegible] chose que mousse, & petites épines de [illegible] & la sèche & dame-mores. Et [illegible] pense que cette terre est celle que [illegible] Là n'y voit des hommes de

Port de saint Iean.

Fleuve & port de saint Iacques.

Port de Iacques Quartier.

Terre de cailloux.

Pais sterile vers le Nort.

Beaux hõmes, & leurs façõs

belle taille & grandeur, mais à dentés & lõgues. Ilz portent les cheveux liés au sommet de la tête, & ceintz comme vne poignée de foy, y mettans au travers vn petit bois, ou autre chose au lieu de clou: & y tient ensemble quelques plumes d'oyseaux. Ilz vont vétus de peaux d'animaux, aussi bien les hommes que les femmes, lesquelles sont toutesfois perclises & réfermées en leurs habits, & ceintes par le milieu du corps, ce que ne font pas les hommes: ilz se peignent aveq certaines couleurs rouges. Ils ont aussi barques faites d'écorce d'arbre de Boul, qui est vn arbre ainsi appellé au païs, semblables à celles, aveq lesquelles ils pêchent grande quantité de loups marins. Et depuis m'ont recommé entendu qu'ilz ne faisoient pas là leur demeure, mais qu'ilz y viennent des païs plus chaudes, terre, pour prendre des Loups, & autres choses pour viure.

Vêtemens.

Barques, ou canoës des Sauvages.

Le treiziéme iour dudit mois, nous retournames à noz navires, pour faire voile, parce que le temps étoit beau, & le Dimanche, dite la Messe: Le Lundy suivãt qui étoit le quatriéme, partimes outre le port de Brest, & prismes nôtre chemin vers le Su, pour avoir cognoissance des terres que nous avions apperceues, semblóit faire des Iles. Mais quãd nous fusmes environ le milieu du Golfe, reconnumes que ce terre ferme, où étoit vn gros cap double dessus l'autre, & à cette occasion l'appellames Cap double. Au commencement du Golfe, sondattes aussi le fond, & le trouvames de brasses de sable, & vne côtes. De Brest au Cap

Traverse du Nord au Su.

Cap double.

[illegible] environ trois lieues, & cinq lieues [illegible] nous sondasmes [illegible] le fond de la couuert [illegible] Cette terre bordée de le [illegible] Suroüesk, & qui est au qui étoit [illegible] de la Norois, nous nauigasmes le long [illegible] pied de terre l'est & quart du Su, environ [illegible] lieues loin du Cap double, & trouuasmes [illegible] gens tres-hautes & sauvages, [illegible] vn peu voir ie ne sçay quelles [illegible] & pour ce les appellames *Les* [illegible] des Cabanes autres terres & mon- *Les montaignes des Cabanes.*
[illegible] vallees, coupures, & entre-coupures [illegible] & la terre en [illegible] d'autres basses. [illegible] pour le grand brouillas & [illegible] du temps, nous ne peusmes auoir [illegible] aucune terre, mais le soir il nous [illegible] vne ouuerture de terre resablée à vne [illegible] de riuiere, qui étoit entre ces [illegible] & y auoit là vn Cap vers [illegible] éloigné de nous environ trois lieues, [illegible] son sommet estant pointu tout à [illegible] & bas vers la mer il finit en pointe, & [illegible] appellé le *Cap pointu.* Du côté du *Cap pointu.*
[illegible] Cap, y a vne ile plate. Et d'auantu[illegible] [illegible] auoir cognoissance de cette [illegible] pouuoit s'il y auoit quelque bon [illegible] la voile bon pour y passer la [illegible] qui étoit le dix-septiéme du [illegible] nous eussions fortune à cause du vent [illegible] estimes conseiller mettre la cinque [illegible] Cap, & cheminasmes vers Suroüesk [illegible] & fismes environ trois [illegible] nous nous trouuasmes au tra-

Les Columbaires.

Cap Royal.

Golfe saint Iulien.

Cap de Lutheran.

Grande pêcherie de Morues.

vers de plusieurs. Les rondeurs de nuées Co-
bieres, dont vsent les Sauuages en la mer de Colo-
. Le Golfe saint Iulien est distant [illegible] lieues
Cap nommé [illegible] qui est [illegible]
quart de Surgiette [illegible] Quiet [illegible]
en Cap, y en a vn autre, le quel au dessous est
entre-rompu, et est rond au dessus. Du Cap
Nort y a vne ile basse à environ [illegible]
ce Cap fut appellé le Cap de [illegible]
Caps y a de certaines terres basses, sur le quel
y en a encore d'autres, qui demontrent bien
y doit auoir des seuues, au dessus les vns de
Royal, l'vny trouue fond de vingt brasses
la plus grande pêcherie de grosses Morues
est possible de voir, y en quelques vns en
plus de cent en moins d'vne heure, en
la compagnie
Le lendemain qui estoit le dix-huitiesme
mois, le vent deuint contrairement [illegible]
en sorte qu'il nous fallut retourner vers le
Royal, pensant y auoir [illegible] et [illegible]
ques allarmes découurir ce qui [illegible]
Royal, & le Cap de [illegible] découurant
les terres basses [illegible] Golfe [illegible]
[illegible] quelques iles, & en Golfe
& fermé du côté du [illegible] Ces terres basses
des côtez de l'entrée, & le Cap Royal est
[illegible] côté, [illegible] terres basses
de demie lieue dans la mer. Le port est
[illegible] vers [illegible]
[illegible] en de [illegible]
port de pouuoir [illegible]
en mer, après auoir [illegible] le Cap à l'Ou-

[illegible] jusques au vingt quatriesme
[illegible] la fête de saint Iean, saines
[illegible] & du vent contraire à
[illegible] obscurité que nous ne pouvons
[illegible] d'aucune terre jusques au dit
[illegible], que nous découvrismes un Cap
[illegible] Surouest, distant du Cap Royal
[illegible] cinq lieuës : mais en ce jour le
[illegible] épais, & le temps si mauvais, que
[illegible] approcher de terre, & d'autant
[illegible] on celebroit la fête de saint Iean
[illegible] le nommasmes Cap de saint
[illegible] qui étoit le vingt-cinquiéme le
[illegible] fascheux, obscur, & venteux,
[illegible] vile partie du jour vers Ouest, &
[illegible] le soir nous primes le travers jus-
[illegible] quart que nous partismes de là, &
[illegible] comumes par le moyen de nôtre
[illegible] que nous étions vers Nort-ouest, & vn
[illegible] éloignez de sept lieuës & demie
[illegible] Iean, & comme nous voulumes
[illegible] le vent commença à souffler de Nort-
[illegible] pour ce tirames vers Suest quinze
[illegible] approchantes de trois îles, desquelles y
[illegible] petites étroites comme vn mur, en
[illegible] impossible d'y monter dessus, &
[illegible] a vn petit écueil. Ces îles étoient
[illegible] distantes que ne seroit vn pré,
[illegible] lesquels faisoient là leurs nids, & en la
[illegible] de ces îles y en avoit vn monde de
[illegible] nous appellâmes aiguës qui sont
[illegible] plaigneuses qu'Oyseaux, & étoient se-

Cap de saint Iean.

Oyseaux merveilleusement dansans.

Q

[illegible] jusques environ quatriéme
[illegible] la fête de saint Iean, sauves
[illegible] & du vent contraire
[illegible] obscurité que nous ne pouvions
[illegible] d'aucune terre jusques vers le
[illegible], que nous découvrismes un Cap
[illegible] Sud-ouest, distant du Cap Royal
[illegible] cinq lieuës: mais en ce jour le
[illegible] fut épais, & le temps mauvais, que
[illegible] approcher de terre. Et d'autant
[illegible] on celebroit la fête de saint Iean
[illegible] nous le nommasmes Cap de saint
[illegible] qui est le vingt-cinquiéme de
[illegible] fascheux, obscur, & venteux,
[illegible] vie partie du jour vers Ouest, &
[illegible] le soir nous primes le travers jus-
[illegible] quart que nous pouvions de là, &
[illegible] commes par le moyen de nôtre
[illegible] quelques sections vers Nord-ouest, & vn
[illegible] Ouest, éloignez de sept lieuës & demie
[illegible] Iean, & comme nous voulumes
[illegible] le vent commença à faire

Cap de saint Iean.

Godets. Apponats.

pointes en vn canton, & en l'autre part y
des Godets, mais sur le rivage y avoit des co
dets & grands Apponats semblables à ce
cette ile dont nous avons fait mention.
descendimes au plus bas de la plus pe
tuosités plus de mille Godets & Apponats
mirent tant que volumes en noz barques,
eussiõs peu en moins d'vne heure rempli
tes semblables barques. Ces iles furent

Nompareille abondance d'oiseaux.

Ile des Margaux.

nommées du nom de Margaux. A cinq lieuës
iles y avoit vne autre ile du costé d'Oue
environ deux lieuës de longueur & au
largeur, là nous passames la nuit pour a
l'eau & du bois. Cette ile est environnée

Ile de Briõ. Bõne terre. Pois naturels & blancs. Raisins, Fraises, Roses, Persil.

blon, & autour d'icelle y a vne bonne f
six ou sept brasses de fond. Ces iles fon
leure terre que nous eussions onques v
sorte qu'vn champ d'icelles vaut plus
la Terre neuve. Nous la trouvames p
grands arbres, de prairies, de campagne
de froment sauvage, & de pois qui ét
tis aussi épais & beaux comme l'on eût
en Bretagne, qui sembloient avoir é
par des laboureurs. L'on y voyoit aus
quantité de raisins ayans la fleur blan
des fraises, roses incarnates, persil, &
herbes de bonne & forte odeur. A ce

Bœufs grands comme d'Elephans.

cette ile y a plusieurs grandes best
grands bœufs, qui ont deux dents
comme d'vn Elephant, & vivent m
mer. Nous en eusmes vne qui dormoi
vage, & allames vers elle avec nos ba
sans la prendre, mais aussi-tôt qu'elle

autre part y
y avoit de co
nblables à co
ait mention.
e la plus poi
& Apponag
noz barques,
heure remplie
s iles furent
A cinq lieuës
côté d'Oue
gueur & au
là nuit pour
est environné
vne bonne f
Ces iles sont
ons oneques v
es vont plus q
trouvames p
de campagne
le pois qui ét
mme l'on eût
oient avoir é
y voyoit aus
la fleur blâch
ttes, persil, &
ccodeur. A l'e
grandes bestes
leurs dents ra
& vivent m
ne qui dormoi
ssi-tôt qu'elle

[illegible] en mer. Nous y vîmes semblable
[illegible] Ours & des Loups. Cette ile fut ap
[illegible] de Briõn. En son contour y a de grãds
[illegible] Oüest & Noroüest. Ie croy par ce
[illegible] peu comprendre, qu'il y ait quelque
[illegible] entre la Terre neuve & la terre de Briõ.
[illegible] ainsi ce seroit pour raccourcir le temps
[illegible] *pourvû que l'on peut trouver quelque*
[illegible] *ce voyage*: A quatre lieuës de cette ile
[illegible] ferme vers Oüest-Suroüest, laquel
[illegible] terre comme vne ile environnée d'i-
[illegible] sable noir. Là y a vn beau Cap que nous
[illegible] le *Cap Dauphin*, pource que là est le
[illegible] ment des bonnes terres.

[illegible] septiéme de Iuin nous circuimes ces
[illegible] qui regardent vers Oüest-Suroüest, & pa-
[illegible] de loin comme collines ou montagnes
[illegible] on, bien que ce soient terres basses & de
[illegible] fond. Nous n'y peumes aller, & moins y
[illegible] dre, d'autant que le vent nous étoit con-
[illegible] ce, pour nous fismes quinze lieuës.
[illegible] demain allames le long desdites terres
[illegible] dix lieues iusques à vn Cap de terre
[illegible] qui est roide & coupé comme vn roc, dis
[illegible] on void vn entre-deux qui est vers le
[illegible] est vn païs fort bas, & y a aussi comme
[illegible] te plaine entre la mer & vn crãg, & de ce
[illegible] ere & étang, iusques à vn autre cap qui
[illegible] y a environ quatorze lieues, & le terre
[illegible] fait ô d'vn tomi cercle tout environné
[illegible] d'vne fosse sur laquelle l'on void
[illegible] & étage aussi loin que se peut étendre
[illegible] iusques arriver au premier cap l'étrange

Ours, Loups. Ile de Briõ. Ce passage est aujourd'hui ordinaire, & y a 20. lieuës de mer entre l'vne & l'autre terre.

Cap Dauphin.

La perfection que cherchent iusques à ce jour est de trouver vn passage pour aller par là en Orient.

deux petites, des assez prés de terre. A
quelque du second cap y a vne ile vers Sur-
ouest qui est fort haute & pointue, laquelle fut nom-
mée *Isle de Bresse*. Le premier Cap fut appellé *de*
Bresse, par ce que nous y arrivames au jour de
dudit Saint.

Depuis l'*Isle de Bresse* jusques en ce lieu y a
fond de sablon, & ayans sondé egalement
Sur-ouest jusques à en approcher de cinq
de terre nous trouvames vint-cinq brasses
vne lieuë prés douze brasses, & prés du bord
plus que moins, & bon fond. Mais par ce
nous voulions avoir plus grande conoissance
ces fonds pierreux pleins de roches, mim
voiles bas & de travers. Et le lendemain
tiéme du mois le vent vint du Su & qu
Sur-ouest allames vers Ouest jusques au
matin dernier jour du mois, sans conoi
moins découvrir aucune terre, excepté q
le soir nous apperceumes vne terre qui se
faire deux iles qui demeuroit derriere no
Ouest & Sur-ouest environ neuf ou dix
Et ce jour allames vers Ouest jusques au
main lever du Soleil quelques quarante
Et faisant ce chemin conumes que ce
qui nous étoit apparu comme deux iles
terre ferme fiente au Sur-ouest & Nord
ouest jusques à vn tres beau Cap de terre
nommé le *Cap d'Orleans*. Toute cette terre
& plate, & la plus belle qu'il est possible
pleine de belles arbres & prairies, il
nous y pensoes trouver de ports, pour
est entierement pleine de bancs & sables

Cap d'Orleans.

mes en plusieurs lieux avec nos bat-
ter-autres nous entrames dans vn beau
peu de fond, & pource fut appellé le
Barquet: d'autant que nous vimes quel-
ques hommes Sauvages qui traver-
le fleuve, & n'eumes autre connoissance de
vages, parce que le vent venoit de mer
dont la côte, bien qu'il nous fallut ret-
nos navires. Nous allames vers Nord-
ques au lever du Soleil du lendemain pre-
mier Juillet, auquel temps s'éleva vn brouil-
temperé, à cause dequoy nous abbaissames
voiles jusques à environ deux heures avant
que le temps se fit clair, & que nous apper-
ceusmes le Cap d'Orleans, avec vn autre qui en
loigné de sept lieuës vers le nort vn quart
Nordest, qui fut appellé Cap des Sauvages: du
du Nordest de ce Cap à environ demi-
y a vn banc de pierre tres-perilleux. Pen-
que nous étions prés de ce cap, nous apper-
es vn homme qui couroit derriere nous
qui alloit le long de la côte, & nous fit
ulieurs signes que devions retourner vers
p. Nous voyans tels signes commen-
rer vers lui, mais nous voyant venir le
uit. Etans descendus en terre mimes de-
ni vn couteau, & vne ceinture de laine sur
on. Ce fait nous retournames à nos na-
Ce tout nous allames tournoyans cette
neur ou dix lieues cuidans trouver quel-
n port, ce qui ne fut possible, d'autant
mme j'ay de ja dit toute cette terre est
cit vn pais environné de bancs & sablons.

Eldemandis Barquet.

On fait noter que ces barques sont autre chose que les Canoes des Sauvages faites d'ecorce d'arbres.

Cap des Sauvages.

Neanmoins nous descendimes ce jour en
tre lieux pour voir les arbres qui y étoient
beaux, & de grande odeur, & trouvames
Cedres, Yes, Pins, Ormeaux, Fr
Saulx, & plusieurs autres à nous inconnus,
neanmoins sans fruit. Les terres où n'y a
de bois sont tres-belles & toutes pleines
pis, de raisin blanc & rouge ayant la fleur
dessus, de frezes, meures, froment sa
comme seigle qui semble y avoir été semé
boure, & cette terre est de meilleure tépe
qu'aucune qui se puisse voir, & de grande
feur, l'on y voit une infinité de Grives, R
& autres oiseaux, en somme il n'y a faute
se d'autre chose que de bons ports.

Arbres inconnus.

Froment.

Les habitations découvertes au mois de

CHAP. IV.

Le lendemain second de
nous découvrimes & ap
mes la terre du coté du
notre opposite, laquelle
noit avec celle ci devan
Après que nous l'eumes circuit tout
trouvames qu'elle contenoit en rond
profond & autant de diametre. Nous l
mes le Cap du Lazare, & allames
avec nos barques vers le Nort, & trou
pais il bas, que par l'espace d'une lie
voit qu'vne braisse d'eau. Du coté ver
du cap luisant environ sept ou huit lie

Cap du Lazare.

cap de terre, au milieu desquels est vn
forme de triangle qui a tres-grand fond
ne pouvions étendre la veuë d'iceluy il
Nord-est. Ce Golfe est environné de
& lieux bas par dix lieuës, & n'y a plus de
ses de fond. Depuis ce cap jusques à la
autre cap de terre y'a quinze lieuës. Et
de ces caps découvrimes vne vaste
cap qui restoit au Nord vn quart de
pour tant que nous pouvions voir toute
temps fut fort mauvais & contrary, si
nous fus besoin mettre la Capote de la
au lendemain matin troisiéme de
ayant vint d'Ouest, & fumes porter
Nord pour connoitre cette terre qui nous
du cote du Nord & Nord-est sur les dix heures
entre lesquelles basses & hautes terres
grand golfe d'ouverture de cinquante-
de fond en quelques lieux, & large
quinze lieuës. Pour la grãde profondeur
& changement des terres estimes estre
pouvois trouver passage comme le pas-
chateaux. Ce golfe regarde vers l'Ouest-
Ouest-Sud-ouest. Le terroir qui est du
du de ce golfe est aussi bon & beau que
plein de belles campagnes & prairies que
vous voy, tous plats comme aleroid vn fait,
qui est vers Nord est vn païs haut avec
hautes pleines de forests, & de bois
& gros de diverses sortes. Entre autres
& beaux Cedres & Sapins auant qu'il
de roies & bons à faire mats de nave
de trois cors tout droits & nobles

Golfe.
Lauerdor
de 15.
lieuës.
Grand
Golfe.
Baye de
Chaleur
large de 15.
lieuës.
Cedres.
Sapins.

ancon, lieu qui ne fut plein de ces bêtes, en
en deux places que le pays étoit bas, pla
prairies, avec deux très-beaux lacs. Le
ce golfe est au quarante-huitiéme degré
mide latitude.

Cap d'Espérance.

Le Cap de cette terre du Sud fut appel
d'Espérance, pour l'espérance que nous
d'y trouver passage. Le quatriéme jour
let allames le long de cette terre du
ondont pour trouver port, & entrance
tir port & lieu couvert vers le Su
ranoun abri pour ce vent, & trouvames
pelle le lieu Saint Martin, & demeu
depuis le quatriéme de Juillet jusques
zieme. Et pendant le temps que nous
ce lieu, allames le lundi suivant de ce mo
avoir ouy la Messe avec vne de nos
pour découvrir vn cap & pointe de te
est éloigné sept ou huit lieues du côté
pourroit de quel côté le courroit cette
ème à demi-lieue de la pointe appe
deux bandes de Barques d'hommes
qui passoient d'vne terre à l'autre, & e
ne quarante ou cinquante Barques
une partie approchade cette pointe, e
repre vn grand nombre de ses gens fu
bruit, & nous faisoient signe qu'allame
reconnoitrans des deux sur quelques
d'entre que n'avions qu'vne seule bar
n'y coutumes aller, & navigames vn
bande qui étoit en mer. Eux nous vo
ordonnerent deux de leurs Barques
grandes pour nous suivre, avec

Saint Martin.

ent ensemble cinq autres de celles qui du côté de mer, & tous s'approcherent barque sautans & faisans signes d'alle- de vouloir amitié, disans en leur ligue, *Ho dames offer tabi*, & autres paroles que entendions. Mais parce que, comme avons dit, nous n'avions qu'vne seule bar- ne voulumes nous fier en leurs signes, donnames à entendre qu'ilz se retirasl- que ilz ne voulurent faire, ains venoient grande furie vers nous, qu'aussitot ils en- entre notre barque avec les sept qu'ils a- parce que pour signes que nous fi- ne se vouloient retirer, lachames deux volans sur eux, dont espouvantez retour- vers la susdite pointe faisans tresf-grand & demeurez là quelque peu, commence- rocher à venir vers nous comme devant, qu'etans approchez de la barque, déco- deux de noz darts au milieu d'eux, ce espouvantez tellement, qu'ilz commence- fuir en grand hate, & n'y voulurent onc venir.

Elle songe interprete ceci. Nous voulons vous venir entre amitié. Ie ne sçay d'ou il a appris, mais aussi bien ils ne parlent plus ainsi.

lendemain partie de ces Sauvages vindrent de leurs barques à la pointe & entrea noz navires etoient partis. Et etans de leur venue, allames avec noz barques ou ils etoient, mais tost qu'ils nous mirent en fuite, faisans ligne qu'ils venoient pour trafiquer avec nous, mon- les peaux de peu de valeur, dont ils se va- semblablement nous leur faisons ligne leur voulus point de mal, & en ligne de

il épie comme le seigle, & le grain comme l'avoine, & des pois aussi épais comme avoient été semez & cultivez, du raisin blanc rouge avec la fleur blanche dessus, des fraises, roses rouges & blanches, & autres de plaisante, douce & aggreable odeur. Aussi là beaucoup de belles prairies, & bonnes bes & lacs où il y a grande abondance de mons. Ils appellent vne mitanne en leur Cochi, & vn couteau Bacou. Nous appellas golfe, *Golfe de la Chaleur*.

Golfe de Chaleur.

Etas certains qu'il n'y avoit aucun passa ce golfe, fismes voile, & partismes de ce sant Martin le Dimanche douzieme de pour découvrir outre ce golfe, & allam Est le long de cette côte environ dix-huit iusques au *Cap de Pré*, où nous trouvame tres-grand & fort peu de fond, la mer co ece & tempétueuse, & pour ce est nous f ctrer à terre entre le Cap susdit, & vne lle d'environ vne lieue de ce Cap, & là nous fismes l'ancre pour icelle nuit. Le len matin fismes voile en intention de circ côte, laquelle est lieuee vers le Nord & est, mais vn vent survint si contraire & tueux qu'il nous fut necessaire retourne d'où nous étions partis, & le demeurame ses jours jusques au lendemain que no voile, & vinsmes au milieu d'vn fleuve ... ou en la rade du *Cap de Pré*, & etas ... vers ce fleuve estimes de rechef le vent ... avec vn grand brouillas & obscurité ... qu'il nous fallut entrer en ce fleuve

Cap du Pré.

me du mois, & nous y entrames à
ques au seiziéme attendant le bon
pouvoir sortir. Mais en ce seiziéme
oit le Ieudy, le vent creut en telle sor-
nos navires perdit vne ancre, &
nous fut besoin passer plus outre en ce
quelques sept, ou huit lieuës pour gai-
bon port où il y eût bon fond, lequel
ons esté découvrir avec noz barques, &
mauvais temps, tempéte & obscurité
demeurames en ce port jusques au vint-
sans pouvoir sortir. Ce pendãt nous
une grande multitude d'hommes Sauva-
pêcheurs des tombes, déquels il y a
quantité, ils étoient environ quelques
barques, & tant en hommes, femmes,
plus de de deux cens, léquels aprés
quelque peu cõversé en terre avec
retourent priuément au bord de noz navi-
leurs barques. Nous leurs donnions des
chappelets de verse, peignes, & au-
de peu de valeur dont ilz se resouis-
finiment levens les mains au ciel, chan-
sans dans leurs barques. Ceux-ci pou-
proprement appellez Sauvages, d'autãt
se peut trouver gens plus pauvres au
croy que tous ensemble n'eussent peu
valeur de cinq sols excepté leurs bar-
ts. Ils n'ont qu'vne petite peau pour
ment, avec laquelle ils couvrent les
entrailles du corps, avec quelques au-
s peaux dont ils se vêtent à la mode
tiens. Ils n'ont ni la nature, ni le lan-

Diuersité de nations.

Langage.

Habits.

Chaleur.

gage des premiers que nous avions trouvé
portent la tête entierement raze hors mis
quet de cheveux au plus haut de la tête,
ils laissent croître long comme vne qu
cheval qu'ils lient sur la tête avec des ége
de cuir. * Ils n'ont autre demeure que d
ces barques, lesquelles ils renversent, & s
dent sous icelles sur la terre sans aucun
verture. Ils mangent la chair prêque cru
chauffent seulement de moins du monde
charbons, le même est du poisson. Nous a
le jour de la Magdelaine avec nos bar
lieu où ils étoient sur le bord du fleuve,
cendimes librement au milieu d'eux, de
reçurent beaucoup, & tous les homme
rent à chanter & danser en deux ou trois
& faisans grâs signes de joye pour nôtre
Ils avoient fait fuir les jeuïnes femmes
bois hors sans deux ou trois qui étoient
avec eux, à chacune desquelles donames
gne, & clochette d'estain, dont elles se
rent beaucoup, remercians le Capitai
frottans les bras & la poitrine avec les
pres mains. Les hommes voyans que
vions fait quelques presens à celles qui
restées, firent venir celles qui s'étoient
au bois, afin qu'elles eussent quelque ch
me les autres, elles étoient en trois vint
lesquelles toutes en vn monceau se m
ce Capitaine, le bouchant & frottans
mains selon leur coutume de baiser,
à chacune d'icelles vne clochette d'étai
de valeur, & commencerent commencer

* Sauvages logeans sous leurs barques ou canoes.

Signes de remercimens & congratulation.

Coutume de baiser des sauvages.

semble disans plusieurs chansons. Nous
mes là grande quantité de Tombes
ont prises sur le rivage auec certains
ez pour pécher, d'vn fil de chanve. *Chanve.*
en ce païs où ils font leur demeure or-
pource qu'ils ne se mettét en mer qu'au
qui est bon pour pécher, comme i'ay en-
sans blablement croit aussi en ce païs du
comme pois, pareil à celui qui croit au *Mil, ou ma-*
is.
dont ils mangent au lieu de pain, & en a-
abondance, & l'appellent en leur langue
Ils ont aussi des prunes qu'ils sechent
nous faisons pour l'hiver, & les appel- *Prunes*
Figues
, mesmes ont des figues, noix, pom- *Noix*
autres fruits, & des féves qu'ils nomment *Pommes*
Les noix *Cabbya*, Les figues, * Les *Feves.*
Si on leur montroit quelque *Le langa-*
qu'ils n'ont point & ne pouvoient sça- *ge des sa-*
de s'estoit, branlans la tête, ils disoient *uvages*
qu'est à dire qu'ils n'en ont point, & ne *changé, car*
que c'est. Ils nous montroient par signes *maintenant ils*
en d'accourcir les choses qu'ils ont, & *ne parlent*
elles ont coutume de croître. Ils ne ma- *plus ainsi.*
chose qui soit salée, & sont grands
, & dérobient tout ce qu'ils peuvent.

S'ensuyvent les navigations & découvertes du Canada, & le retour en France.

CHAP. V.

Croix plantée.

LE premier jour d'Aoust nous fismes faire vne croix haute de trente pieds, & fut faite en la presence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, au milieu de laquelle fismes vn escusson relevé avec trois fleurs de lis, & dessus estoit écrit en grosses lettres entaillées en du bois, VIVE LE ROY DE FRANCE. En apres la plantames en leur presence sur la pointe, & la regardoient fort, tant lors qu'on la faisoit que quand on la plantoit. Et l'ayant levée en haut, nous nous agenouillions, ayans les mains joinctes, l'adorans & leur faisions signe, regardans & montrans le ciel, que d'icelle dependoit nostre redemption, de laquelle chose ils s'emerveillerent beaucoup, se tournans entre eux, puis regardans la croix. Mais estans retournez en nos navires, le Capitaine vint avec vne barque à nous, vestu d'vne vieille peau d'Ours, [illegible] avec soi trois de son frere, [illegible] s'approcherent du bord comme [illegible] accoustumé, [illegible] vne longue harangue [illegible] faisans le signe de la croix [illegible] deux doits, [illegible] montroit toute la [illegible] s'il eût voulu dire [illegible] à lui.

Vn Capitaine Sauvage se sert de ceste raison en reprenant sur soi terre.

[illegible] plantée dette croix sans son [illegible]. Sa harangue finie nous lui montrâmes [illegible] feignans de lui vouloir donner en [illegible]nge de sa peau, à quoy il prit garde, & ainsi [illegible] pour accoste du bord de nos vaisseaux mais [illegible] nos compagnons qui étoit dans le bateau [illegible] sur sa barque, & l'obligeant faire de[illegible] avec deux ou trois, & le contraignirent [illegible] d'entrer en nos navires dont ils furent [illegible]. Mais le Capitaine les asseura qu'ils [illegible] aucun mal, leur promettant grand fa[illegible] amitié, les faisant boire & manger avec [illegible] & après leur donna quelques [illegible] que cette croix étoit là plantée, pour [illegible] quelque marque de connoissance, pour [illegible] en cet endroit, & que nous y venions [illegible] bœf, & qu'apportassions des frate[illegible] & autres choses, & que desirions mener [illegible] deux de ses fils, & qu'il après nous [illegible] en ce port. Et ainsi nous firent [illegible] ses fils chacun une chemise, l'un façon [illegible] de vne couleur orange, & leur mon[illegible] chacun vne chaine de laiton au col [illegible] se contenterent fort, & donnerent [illegible] habits à ceux qui s'en approuvoient. [illegible] present d'une mitaine à chacun [illegible] que dans renvoyant de quelque [illegible] ce qui leur apporte grande [illegible] dans trouvent [illegible] & [illegible] nous [illegible] navires [illegible] chacune cinq ou six hommes [illegible] dans Adieu à ceux que dans

Dans un sans donner au Capitaine.

revient retourna, & leur apporterent du poi
de leur tenoient plusieurs paroles que
n'entendions point, faisans signes qu'ils
avoient point cette crainte. Le lendemain se leva vn bon vent & nous
rauschois du port. Estans hors du fleuve
chanes vers l'E. N. Nord-est, d'autant que p
l'embouchure de ce fleuve, la terre faisoit
coin, & faite en Golfe en forme d'vn demi-
en sorte que de nos navires nous voyons
la côte, derriere laquelle nous cheminions
nous mismes à chercher la terre située vers
Septentrion, & y avoit vn autre pareil g
Rasy vin lieuë de ladit fleuve.

Nous allasmes donc le long de cette te
ainsi comme nous avons dit, située en S
Nord-est, & deux jours apres nous vimes
ere Cap où la terre commence à se tourn
d'Est, & allasmes le long d'icelle quelq
lieuës, & de la cette terre commence
vers le Nord, & trois lieuës de ce
fond de vingt-quatre brasses de plomb
les sommets, & les plus découvertes
quatre ou cinq ans encores peu voir. Il y a
prairies & campagnes tres-vertes. Ce
Cap sinc. nommé Cap sainct Jean, pour ce qu'en ce
Longe 40. bab. bebebicha sieu, & est au quarante-
49. degrez & demy de latitude & de longit
pour vn matin nous estions vers l'Est d
rillasmes vers Nord-est pour appr
[illegible] que nuit & ma
[illegible] le Nord & le Sud. Depu
de sinc pouces jusques à vn autre nom

Le Cap de Mis

mercie.

[illegible] quelques quinze lieuës [illegible] à tourner vers Noroüest. Nous [illegible] sonder le fond à trois lieuës près de ce [illegible] nous ne le peusmes trouver avec cent [illegible] brasses, & pour ce allames le long de [illegible] environ dix lieuës jusques à la latitude [illegible] quante degrez.

[illegible] Samedy ensuivant au lever du Soleil co[illegible] [illegible] d'autres terres qui nous re[illegible] [illegible] du Nort & Nordest, lesquelles [illegible] hautes & coupées, & semboloient [illegible] montagnes, entre lesquelles y avoit d'autres [illegible] basses ayans bois & rivieres. Nous passa[illegible] [illegible] de ces terres, tant d'vn costé que [illegible] vers Noroest, pour voir s'il y avoit [illegible] golfe ou bien quelque passage. D'vne [illegible] l'autre il y a environ quinze lieuës, & le [illegible] cinquante & vn tiers degré de lati[illegible] & nous fut tres-difficile de pouvoir faire [illegible] cinq lieuës à cause de la marée qui nous [illegible] contraire & des grands vens qui y sont [illegible] [illegible]. Nous ne passames outre les cinq [illegible] où l'on voyoit aisément la terre de part [illegible] laquelle commence là à s'elargir. [illegible] ment que nous ne faisions autre chose [illegible] & venir selon le vent, nous tirames [illegible] maison vers la terre pour tâcher de [illegible] un Cap vers le Su, qui étoit le plus [illegible] plus avancé en mer que nous peussions [illegible], & étoit distant de nous envi[illegible] [illegible] lieuës. Mais étans proches de lui [illegible] [illegible] c'étoient rochers, pierres & [illegible] que nous n'avions encores point

Le dedans de la grande riviere de Canada large de quinze lieuës, & son milieu au 51. degré & vn tiers.

trouve aux lieux où nous avions été arr
vers le Su depuis le Cap Sainct Iean, & po
Cap S. Iean mentionné ci dessus. étoit la marée qui nous portoit contre
vers l'Ouest. De maniere que naviguant
de cette côte vne de noz barques heurta
vn écueil, & ne laissa de passer outre,
nous fallut tous sortir hors pour la me
marée.

Ayans navigé le long de cette côte
deux heures, la marée survint avec tell
violence qu'il ne nous fut jamais possible
ler avec treize avirons outre la longue
jet de pierre. Si bien qu'il nous fallut q
barques & y laisser partie de noz gens
garder, & marcher par terre quelque di
ze hommes jusques à ce Cap, où nous
mes que cette terre commence à s'
vers Surouest. Ce qu'ayans veu & étu
nés à nos barques, revinmes à nos na
étoient ja à la voile qui pensoient tou
voir passer outre: mais ils étoient avall
se du vent de plus de quatre lieues d
nous les avions laissez, ou étans arrive
Deliberation pour le retour. semblez tous les Capitaines, matinie
& compagnons pour avoir l'avis & c
ce qui étoit le plus expedient à faire. M
qu'vn chacun eut parlé, l'on conclu
grands vents d'Est commençoient à
devenir violens, & que le flot étoit fo
nous ne faisions plus que ravaller,
toit possible pour lors de gaigner auc
mémes que les temperes commençoi
lever en cette saison en la Terre-no

de lointain païs, & ne sçavions les
dangers du retour, & pource qu'il étoit
[illegible] retourner, ou bien s'arrêter là pour toute
l'année. Outre cela nous discourions
[illegible] que si vn changement de vent de
nous surprenoit il ne seroit possible de
[illegible] Lequels avis ouïs & bien considerez
[illegible] entrer en deliberation certaine de
retourner. Et pource que le jour de la
saint Pierre nous entrames en ce dé-
troit, l'appellames à cette occasion *Dé-*
troit Pierre, où ayans ietté la sonde en
[illegible] lieux, trouvames en aucuns cent
[illegible] brasses, autres cent, & pres de terre
[illegible] avec bon fond. Depuis ce jour iusques
[illegible] Mercredy nous eumes vent à souhait
[illegible] ladite terre du côté du Nort, Est-
[illegible] & Noroüest; car telle est sonaf-
[illegible] horsmis la longueur d'vn cap de terres
[illegible] est plus tourné vers Suest, éloigné à
[illegible] vint-cinq lieuës dudit détroit. En ce
[illegible] vismes de la fumée qui étoit faite
[illegible] de ce païs au dessus de ce Cap,
[illegible] que le vent ne cinglois vers la
[illegible] nous accostames guiba, & eus
[illegible] nous n'approchiorts d'eux, deux
[illegible] hommes vindrent à nous avec deux
[illegible] lesquels s'accosterent aussi librement
comme si ce fussent été François, & ar-
[illegible] à entendre qu'ils venoient de
Golfe, & que leur Capitaine étoit
[illegible] Tiennot, lequel étoit sur ce
[illegible] signe qu'ils se retiroient ailleurs

Détroit S. Pierre.

Traversement de la grande riviere de Canada.

Privauté des Sauvages.

pays, d'où nous étions partis, & étoient
de poisson. Nous appellames ce Cap
Flamet. Passé ce Cap toute la terre est
vers l'Est-Suest, Oüest, Norroüest, &
ces terres sont basses, belles, & environ
sablons, prés de mer, & y a plusieurs m
bancs par l'espace de vint lieuës, & en a
terre commence à se tourner d'Oüest à l'
Nordest, & est entierement environné
éloignées de terre deux ou trois lieuës.
comme il nous semble y a plusieurs ba
rilleux plus de quatre ou cinq lieuës
terre.

Capriéon.

Bancs à 4. ou 5. lieuës en mer.

Depuis le Mercredi susdit jusques au
nous eumes vn grand vent de Suroüest
fit tirer vers l'Est-Nordest, & arrivames
là à la terre d'Est en la Terre-neuve
Cabannes & le Cap-double. Ici com
vent d'Est avec tempête & grande im
& pource nous tournames le Cap au
au Nort, pour aller voir le côté du No
comme nous avons dit, entierement
d'Iles, & étans prés d'icelles le vent se
vint du Su, lequel nous conduit dans le
bien que par la grace de Dieu nous en
lendemain qui étoit le neufiéme d'A
Blanc-sablon, & voilà tout ce que n
découvert.

Et apres le quinziéme Aoust jour de
pion de nôtre Dame nous partimes d
bien apres avoir ouï la Messe, & vin
reusement jusques au milieu de la m
ra la Terre-neuve & la Bretaigne,

[illegible] grande fortune pour les vents [illegible] lesquelle nous supportasmes par l'aide de [illegible] depuis eumes fort bon temps, en sorte [illegible] le cinquiéme iour de Septembre de l'an [illegible] nous arrivasmes au port de sainct Ma[illegible] [illegible] nous estions partis.

Retour en France en vingt iours.

[illegible] cognoissance des voyages du Capitaine Iacques [illegible] necessaire principalement aux Terre[illegible] qui vont à la pêcherie: Quelle route il a pri[illegible] en son grand navigation. Voyage de Champlain [illegible] l'entrée de la grande riviere du Ca[illegible] Epistre presentée au Roy par ledit Jacques [illegible] sur la declaration de son dernier voyage.

CHAP. VI.

[illegible] plusieurs sedentaires, & autres gens qui [illegible] les villes, trouve[illegible] par aventure cette curiosité superfluë de mettre en ligne d'iles, [illegible] & autres particularitez, comme si [illegible] d'une terre gist Est-Nord-Est, & Ouest, [illegible] autrement. Ce que j'avois premis [illegible] commencemẽt du premier livre [illegible] Mais depuis considéré [illegible] des machines de Terre-neuve [illegible] necessaire de mettre en ce voyage [illegible] la relation precedente [illegible] bien desirée, & par vn grand pilo[illegible] faillir de sa bonne conduite [illegible] ce qui [illegible] aux mieux

Que le voyage de Iacques Quartier est necessaire aux Terre-neuviers.

[illegible] changé d'air, & renouvelé
[illegible] la memoire de ce personnage,
quel aussi i'ay voulu mettre l'Epistre liminaire
qu'il adresse au Roy en tête de ladite Relation, laquelle je croy n'avoir point encore
mise au jour, puis qu'elle est écrite à la main
livre d'où ie l'ay prise, comme aussi tout le
cours de cette seconde navigation, lequel
extrait par le Sieur de Bellefonds, mais ne
ucrement, ni avec la grace & naïveté que
ce propre fait de l'Autheur n'est que
fois équivoqué, en voulant approuver son
ment sur des choses particulieres ausquelles
quelles nous venons que ceux commencé il vi
propos. Et d'autant que ce voyage de
Champlein fait depuis six ans est une
chose avec ceui-ci, je les conioindray
ble tant qu'il me sera possible, pour ne
inutilement le papier des choses repetées
neanmoins le lecteur sera averti qu'au
du Capitaine Iacques Quartier les Pays
vrez, étans par si bien découverts comme
sont aujourd'hui, ni point la route plus
que ne sont à present les Terres nouvelles
trer au golfe de Canada, qui est comme
de la grande riviere, ne sçachant pas
y a un passage par le Cap Breton, nous
avons mis au troisiesme chapitre de ce
est dit que [illegible]
qu'elle de Bonne [illegible]
et de [illegible]
route droite au passage qui est [illegible]
[illegible]

[illegible]. Vray est qu'au retour je trouve qu'il
[illegible] ladites Terre neuve & Bricon, qui
[illegible] aujourd'hui le passage plus ordinaire de nos
[illegible], d'autant que prenant cette route en
[illegible] de quarante-quatre, quarante-cinq
[illegible] six degrez, ils ne rencontrent point
[illegible] de grands bancs de glaces (où quelquefois
[illegible] s'aheurtent à leur reine) comme font
[illegible] qui tirent plus au Nort. C'est pourquoy
[illegible] Champlein en la descripti0 de son voyage,
[illegible] après vne continence de dix-sept jours,
[illegible] laquelle ils eurent plus de dechet que d'a-
[illegible]ment; ils rencontrerent des bancs de gla-
[illegible] de huit lieuës de long, & autres moindres,
[illegible] ce qu'ils firent plus au Su cher-
[illegible] passage hors ces glaces par les quarante-
[illegible] degrez, & en fin découvrirent le Cap
[illegible] en la Terre-neuve, puis trois jours
[illegible] eurent conoissance des Iles sainct Pierre; &
[illegible] après autres trois iours vindrent au
[illegible] Raye (où il y avoit encor des bancs
[illegible] de six ou huit lieuës de long) & de là
[illegible] sainct Paul & Cap sainct Laurent, lequel il
[illegible] en la terre ferme du Su, & toutefois tout
[illegible] de terre iusques à la baye de Canpeche est
[illegible], d'autant qu'au fonds de ladite baye il y a
[illegible] (que Iacques Quartier n'a point ca-
[illegible] beaucoup d'autres après lui) par où l'on
[illegible] golfe de Canada. Deux jours après ils
[illegible] vne Ile de vint-cinq à trente lieuës
[illegible], qui est en la bouche de la grande riviere,
[illegible] est appellée par les Sauvages du païs
[illegible], qui est telle que Iacques Quartier a

Bancs de glaces.

Cap sainct Marie.
Iles sainct Pierre.
Cap de Raye.
Ile sainct Paul.
Cap sainct Laurent.

nommée Isle de l'Assumption, parce qu'ils arriva le quinziéme d'Aoust jour de l'Assumption nôtre Dame, comme nous verrons quand il aura conduis jusques là, qui est à peu prés la ligne du premier voyage representé ci-dessus.

Voici donc l'inscription du recit qu'il presenta au Roy de sa seconde navigation & découverte en la Terre-neuve & grande riviere de Canada, entremeslé par lui dite *Hochelaga* du nom du païs qui est au Nort vers le Saut de ladite riviere.

Seconde navigation faite par le commandement du vouloir du Tres-Chrétien Roy François premier, pour au parachevement de la decouverture des Occidentales estantes sous le climat & parallelle terres & Royaumes dudit Seigneur, & par lui dessus mentionnées jà commencées à faire découvrir: ladite navigation faite par Jacques Quartier natif de saint Malo de l'Isle en Bretagne, pilote dudit Seigneur en l'an cinq cens trente cinq.

Relation du second voyage de Jacques Quartier.

AU ROY TRES-CHRETIEN.

„ Considerant, ô mon tres-redouté Prince, les
„ grands biens & dons de grace qu'il a plu au
„ Dieu le Createur faire à ses creatures, & mêmement
„ les autres de mettre & asseoir le Soleil, source de
„ la vie & conoissance de toutes icelles, sans
„ lequel nul ne peut fructifier ni generer, mais
„ & place là où il a son mouvement & decline
„ son contraire & non semblable aux autres planetes, par lequel mouvement & declinaison
„ toutes creatures étantes sur la terre ont
„ lieu & place qu'elles puissent croître
„ ou en peuvent avoir en l'an dudit Soleil
„ est trois cens soixante cinq jours & six

de veuë oculaire, les vns que les autres
fonds & reverberations, ni la division des
& nuits en pareille egalité, mais suffit
de telle sorte & tant temperamment,
la terre est, on peut estre habitée en
zone, climat ou parallele que ce soit;
icelle avec les eaës, arbres, herbes, & toutes
creatures de quelque genre ou espece
elles soient, par l'influence d'icelui Soleil
fruits & generations selon leurs na-
pour la vie & nourriture des creatures
Et si aucuns vouloient dire le con-
de ce que dessus en allegant le dit des
Philosophes du temps passé, qui ont écrit
division de la terre par cinq zones, dont
dit & affermé trois inhabitables; c'est à
la zone Torride, qui est entre les deux
tropiques, ou solstices, pour la grande cha-
& reverberation du Soleil, qui passe par le
de ladite zone; & les deux zones Arcti-
& Antarctique, pour la grande froideur
est en icelles, à-cause du peu d'elevation
elles ont dudit Soleil, & autres raisons: je
confesse qu'ils ont écrit à la maniere, &
fermement qu'ils le pensoient ainsi, &
ils le trouvoient par aucunes raisons na-
elles là où ils prenoient leur fondement,
d'icelles se contentoient seulement, sans
rerer, ni mettre leurs personnes aux
gers ausquels ils eussent peu enchoir à
rocher l'experience de leur dire. Mais je
pour ma replique que le Prin-
d'iceux Philosophes a laissé parmi ses

Les Philosophes discourent du monde en leurs chambres, sans se hazarder pour cognoistre la verité.

„ bonnetes vn bref mot de grande consequen
„ qui dit que Experientia est rerum magistra.
„ l'enseignement duquel ay esté entrepren
„ d'addresser à la veuë de vôtre Majesté Ro
„ cetui propos, & maniere de prologue, de
„ mien petit labeur. Car suivant vôtre Ro
„ commandement les simples mariniers de
„ ferme non ayans eu tant de crainte d'eux m
„ en l'aventure d'iceux perils & dangers q
„ ont eu, & ont de vous faire tres-humble
„ vice à l'augmentation de la tresfaincte
„ Chrétienne, ont conu le contraire de
„ opinion diclics Philosophes par vraye
„ rience. I'ay allegué ce que devant, pour
„ je regarde que le Soleil qui chaun iour
„ à l'Orient & se reconse à l'Occident, fai
„ tour & circuit de la terre, donnant lum
„ chaleur à tout le monde en vint-quatre h
„ qui est en jour naturel. A l'exemple de q
„ pense en mon simple entendement, & sa
„ tre raison y alleguer, qu'il pleut à Dieu
„ divine bonté que toutes humaines cre
„ étantes & habitantes sur le globe de la
„ ainsi qu'elles ont veuë & conoissance d
„ Soleil, ayent eu, & ayent pour le temps
„ conoissance & creance de nôtre sainte
„ Car premierement icelle nôtre tres-
„ Foy a été semée & plantée en la Terre
„ qui est en l'Asie à l'Orient de nôtre Europ
„ depuis par succession de temps appor
„ divulguée iusques à nous. Et finalem
„ l'Occident de nôtre dite Europe à l'ere
„ duit Soleil portant la clarté & chaleur

en Occident, comme dit est. Et maintenant le temps semble se preparer, auquel nous serons portez de vôtre France Orientale & Occidentale d'outre-mer. A l'effect de quoy a été faite la presente navigation par vôtre Royal commandement ès terres non auparavant à nous conuës, par le recit de laquelle pourrez voir & sçavoir la bonté & fertilité d'icelles, l'innumerable quantité des peuples y habitans, la douceur & paisibleté d'iceux & pareillement la fecondité du grand fleuve qui arrouse & arrouse le parmi d'icelles vôz terres, qui est le plus grand sans comparaison, *C'est le grand riviere de Canada.* lequel jamais avoir veu. Quelles choses monstrent à ceux qui les ont veuës certaine asseurance de l'augmentation future de nôtre sainct Foy, de vôz Seignouries & nom Chrétien, ainsi qu'il vous plaira voir par ce petit livre, auquel sont amplement contenuës toutes les choses dignes de memoire qu'avons veuës, & qui nous sont avenuës en faisant ladite navigation, quétans & sans sejour en vosdits païs & terres, les commodités, & gisemens d'icelles terres. Dieu veille par sa grace vous inspirer, Sire, d'entreprendre seriusement cette sainte entreprise,

Preparation du Capitaine Iacques Quartier & ses gens au voyage de la terre-neuve, Embarquement: Ils sont rysiéme: Découverte d'icelui au commencement de la grande riviere de Canada par lui dite Hochelaga: Largeur & profondeur merveilleuse d'icelle: Son commencement nommé.

CHAP. VIII.

26. May 1535.

LE Dimanche jour & fête de Pentecôte seziéme de May audit mille cinq cens trente-cinq, commandement du Capitaine, bon vouloir de tous, chacun confessa, & receumes tous ensemblement le Createur en l'Eglise cathedrale dudit S. Malo: apres lequel avoir receu, sommes nous presentez au chœur de ladite Eglise devant le receu Pereen Dieu Monsieur de sainct Malo, lequel en son état Episcopal nous donna sa benediction.

19. May.

Et le Mercredy ensuivant dix-neufiéme de May, le vent vint bon & convenable, nous partismes avec lesdits trois navires, sçavoir la grande Hermine du port d'environ à cent & vingts tonneaux, où étoit ledit Capitaine général, & pour Maitre Thomas Froment, Gentil de du Pont-Briant Ecuyer Seigneur de Mon-rei, Eschanson de Monseigneur le Dauphin, Gentilles de la Pommeraye, & autres Gentilshommes. Au second navire nommé La petite

Appareil. Les noms des Capitaines & Maistres de navire.

port d'environ soixante tonneaux écoit
sous ledit Quartier Maist Ialoben,
Guillaume le Marié. Et au tiers na-
plus petit nommé l'Esperance du port
quarante tonneaux, en écoit Capi-
Guillaume le Breton, & maistre Iacques
Et navigames avec bon temps iusques
vingt-sixiéme dudit mois de May que
se trouva en ire & tourmente, qui
dura en vens contraires & serraisons
que jamais navires qui passassent ladite
sans aucun amendement. Telle-
que le vint-cinquiéme iour de Iuin par
mauvais temps & serraison, nous entre-
nous trois, sans que nous ayons eu
nouvelles ceux des autres jusques à la Terre-
où nous avions limité nous trouver en-

Tourmente

depuis nous être encore perdus avons été
la nef generale par la mer de tous vents
iusques au septiéme jour de Iuillet
nous arrivames à ladite Terre neuve, &
terre à l'Isle des Oyseaux, laquelle est à
grandes terres & si trespleine
que toutes les navires de France y pour-
facilement charger sans qu'on s'appec-
qu'on en eut tiré, & là en prismes deux
pour prises de nos victuailles. Itelle
hauteur du pole en quarante-neuf
quarante minutes.
ledit mois nous appareil-
bon temps vinsmes
ainsi ce que nous disons

Arriuée à la Terre-neuve le 7. Iuillet.

Isle des Oyseaux.

Incroyable multitude d'oyseaux.

havre de blanc sablon étant en la baye
Chaveux, le quinziéme iour dudit mois, au
le lieu où nous devions rendre : auquel
fumes attendans nos compagnons iusques
vingt-sixiéme iour dudit mois qu'ils arri-
toup deux ensemble : & là nous accoutrâ-
pain, vaisseaux, bois, & autres choses nece-
& appareillames & fimes voiles pour pas-
ere le séiour de dix mois d'aubre du iour
portant le bingo de la côte du Nort gisant
Nordest, & Ouest-Surouest iusques envi-
huit heures du soir que vinsmes les voiles
travers de l'eau ilcs que nous nommâmes
sainct Guillaume, lesquelles sont arriuées
lieuës outre le habite de Brest. Le tout de la
côte depuis les Chateaux iusques ici gisant
Nordest, & Ouest-Surouest, rangée de plusieurs
iles & terres toutes hachées & pierreuses
aucunes terres, ni bons ports en aucuns
lées.

Iles S. Guillaume.

Terre toute hachée & pierreuse.

Le lendemain penultiéme iour dudit mois
fumes contrains à Ouest pour avoir cognoissance
d'autres iles qui nous demontroient environ
ce lieu, & demie-ceure lesquelles iles se
ne couchent vers le Nort, toutes iles & ba-
bayes apparoissantes y a environ sept ceurs bas
Nous demeurâmes les iles sainct
dites lesquelles environ une lieuë de
mer y a une basse bien dangereuse, où il
tre ou cinq têtes qui demeurent les
rés bayes en dans ceuxd'Estat Ouest de
sainct Guillaume, & autres iles qui de
Ouest Surouest des iles sainctes Marie

Iles sainctes Marie.

[illegible] lesquelles iles nous vinmes querir le
[illegible] environ vne heure apres midi, et depuis
[illegible] jusques à l'orloge vingt-trois cours
[illegible] quinze lieues jusques le travers d'vn
[illegible] basses que nous nommames les iles
[illegible] Germain. Au Suest duquel Cap environ
[illegible] y a vne autre balle fort dangereuse. Iles Saint Germain.
[illegible] entre ledits Cap sainct Germain
[illegible] Marte, y a vn banc hors de nos iles en-
[illegible] deux lieues, sur lequel il y a que quat-
[illegible] : & pour le danger de ladite côte
[illegible] les voiles bas, & de nuict porter ladite

[illegible] le lendemain dernier jour de Iuillet fismes
[illegible] le long de ladite côte, qui gist Est & Ouest
[illegible] de Suest, laquelle est toute rangée d'iles &
[illegible] côte fort dangereuse : laquelle conti-
[illegible] dans ledit Cap de iles sainct Germain, jus-
[illegible] à la fin des iles environ dix-sept lieues &
[illegible] de iles sus dedites iles, y a vne moult belle
[illegible] pleine de grands arbres & haues : &
[illegible] côte toute rangée de sablons sans
[illegible] aucune apparoissance de sable jusques au
[illegible] Tiennot, qui se rabat au Nor-Ouest Cap Tiennot.
[illegible] environ sept lieues dedites iles : lequel
[illegible] moissions du voyage precedent, & pour-
[illegible] porter toute la nuict à Ouest-Norouest
[illegible] au jour que le vent vint contraire, &
[illegible] cherchet vn havre où mismes nos na-
[illegible] qui est vn bon petit havre outre ledit
[illegible] Tiennot environ sept lieues & demie, &
[illegible] de quatre iles sortantes à la mer, nous
[illegible] nommames *Le havre sainct Nicolas*, & Havre saint Nicolas.

Croix de bois. sur le plus prochaine ile plantames vne croix de bois pour merche (il vent dire, marque) il faut amener ladite Croix au Nordest, pour aller querir, & la laisser de debort, (vers le) prefage à droite, & trouverez de profondeur bralles, poles, & dans ledit hable à quatre bralles, poles, & le faut donner de garde de quatre bralles, & le faut donner de garde de quatre bralles qui demeurés des deux cotez à demie lieue. Toute cette cote est fort dangereuse pleine de balles. Nonobstat qu'il semble y a plusieurs hables, n'y a que balles & plates. Nous fumes audit hable à empuis ledit jour, mais au Dimanche huictieme d'Aoust, auquel appareillames, & vinmes querir la terre vers le Cap de Rabast, qui est distant du hable environ vint lieues, gisant Nort-nordest, Su-Suroüest. Et le lendemain le vent vint contraire: & pource que ne trouvasmes nulle terre ladite terre du Su, fimes porter vers le hable d'environ dix lieues, & trouvasmes vne fort belle & grade baye, ne d'iles & bonnes entrees, & polage de temps qu'il pourroit faire, & pour connoistre d'icelle baye y avoit grande ile comme vne de terre, qui s'avace dehors plus que les & sur la terre environ deux lieues y a vne cagne faite comme vn tas de blé. Nous nommes ladite baye *La baye saint Laurent*.

Cap de Rabast.

Description de la baye saint Laurent.

Le quatorziesme dudit mois nous partismes ladite baye saint Laurét, & fimes porter, & vinmes querir vn cap de terre devers l'Ouest environ l'Ouest vn quart de Suroüest. Et ledit hable saint Laurent environ vint-cinq

Traversée vers l'Ouest de l'Assumpcion.

* Il vent dire Ouest.

[illegible] Sauvages qu'avions marins le pays [illegible] nous fut dit que c'étoit de la [illegible] le Su, & que c'étoit vraisemblable ; & que [illegible] cette étoit le chemin d'aller de Norc [illegible] vraisemblable aviens plus la premiere voyage [illegible] & qu'avons journée de là dedis [illegible] commençois le cinquiesme à la trouve de [illegible] Baillarne vers ledit Canada. Il y a environ trois lieuës, y a de profond [illegible] plus de trois brasses de jusques [illegible] Baillarnes que nous vimes au travers dudit Cap. [illegible] Baillarnes.

[illegible] jour nôtre Dame d'Août quin- [illegible] dit mois nous passames le détroit, & le [illegible] dessain, vimes connoissance [illegible] que demeuroient vers le Su, qui [illegible] hautes montagnes à merveilles, dé- [illegible] de ladite île que nous avons nômées [illegible] Assumption, & vn cap dédites hautes ter- [illegible] est-nord-Est, & Ouest-Sur-ouest, & y a [illegible] cinquante lieuës, & voit en les terres [illegible] encore plus hautes que celle du Su à [illegible] trente lieues. Nous rangeames lédites [illegible] du Su depuis ledit jour jusques au Mar- [illegible] que le vent vint Ouest, & mismes le cap [illegible] pour aller querir lédites hautes terres [illegible] & nous étans là trouvames [illegible] terres vuies & basses vers la mer, & [illegible] de devers le Nort par les Ma- [illegible] gilantes, celles Est & Ouest [illegible] Sur-ouest ; & par les Sauvages qui [illegible] a été dit que c'étoit le commencement

C'est le temps, saincte Pierre.

Ile de Assumption.

Retour vers le bord de Nord.

[illegible] Sauvages qu'avions [illegible] le pays
[illegible] nous fut dit que [illegible] de la
[illegible] le Su, & que c'étoit [illegible] & que
[illegible] elle étoit le chemin à aller de [illegible]
[illegible] nous étoit avions plus la premiere voyage
[illegible] & qu'il nous fut [illegible] de là ledit
[illegible] commençoit le [illegible] à la terre de
[illegible] allant vers ledit Canada. La traverse
[illegible] environ trois lieuës, il a de profond
[illegible] de plus, & n'est [illegible] de lieuës
[illegible] ainsi de Baillages que nous vismes au
[illegible] le travers dudit Gaspey. Le Baillage.
[illegible] jour nôtre Dame d'Août quin-
[illegible] ledit mois nous passames le détroit. Le C'est la Ma-
[illegible] & le lendemain sumes connoissance ture sainct
[illegible] quinze demeurant vers le Su, qui Pierre.
[illegible] hautes montagnes à merveilles, dés-
[illegible] de ladite Ile que nous avons nommée
[illegible] Assomption, & vn cap dédies hautes ter-
[illegible] est nord Est, & Ouest Sud ouest, & y a Ile de Assomption.
[illegible] lieuës. [illegible]

Continuation du Saguenay, & terre habitée, & que

Cuivre.

Entrée de la riviere de Canada large de trente lieues.

Plaine de vieilleuse dequel on se peut rendre.

vent du Saguenay, & terre habitée, & que
vendit le cuivre rouge, qu'ils appellent Cu
dans. Il y a entre les terres du Sud & celles
Nord environ cinquante lieues, & plus de deux
lieues de profondeur, lesquels on tient du Sauvage
certifié être le chemin du commencement
grand fleuve de Saguenay, & chemin de Ca
lequel alloit continuer en croissant iusques
Canada, & puis, que l'on trouve l'eau douce
du fleuve, qui verse plus que jamais homme
voit eté au bout, qu'ils eussent veu, & qu'il
passage n'y avoit que par barcaux. Et
leur dire, & qu'ils alleguoient n'y avoit
passage ; neveulant ledit Capitaine passer
iusques à avoir veu la reste de côte de
Nord, qu'il avoit obmis à voir depuis
saint Laurent pour aller voir la terre du Sud
voir s'il y avoit aucun passage.

Retour du Capitaine Jacques Quartier vers saint Laurent l'hiverner : Continuation du voyage dans la grande riviere de Canada, & la riviere de Saguenay, que sont ces lieux.

CHAP. VIII.

Retour vers la bande du Nord.

LE Mercredy dixhuictiesme d'Aoust ledit Capitaine fit tourner les navires en [illegible] & mettre le cap à l'Ouest & rangeamés ladite Nord qui gist Nordest & Surouest,

qui est vne terre fort haute, regardant
celle du Sud, environnée de bonnes
bonnes, que nous nommasmes les Isles
qui sont à environ quarante lieues des
, & s'avancent hors en la mer trois
lieues le travers desquelles y a vn cõ-
de basses terres plaines, de beaux
lesquelles terres nous rangeasmes le Vent-
nous bar ques le travers desquelles y a
bancs de sablons plus de deux lieues à
dangereux, lesquels demeurent de
en bout d'icelles basses terres (qui
environ dix lieues) y a vne riviere
importante à la mer, tellement qu'à
de terre elle est aussi douce que
fontaine. Nous entrasmes en ladite rivie-
nos barques, & nous mouranes à l'entrée
& dernier. Il y a dedans ladite riviere
poissons qui ont forme de chevaux,
vont à la mer de nuit, & de jour à la mer
nous fut dit par nos deux Sauvages:
ces poissons vinrent grand nombre
ladite riviere.*

Le lendemain vint vnziesme jour dudit
matin à l'aube du jour fusmes vsés
le long de ladite côte tant
connoissance de la terre
du Nord que n'avions vu
de l'imposition que nous avions
de la découverte de leur
que ladite côte étoit rangée
avoit nul passage, reconnoissant
qui étoient édifiés sept isles,

Les sept Isles rendues.

Rivière de Chisbedec.

Hippopotamus, ou Chevaux de mer.

Laquelle est d'hui Chisbedec.

de l'imposition des

Lequel si rapportant les mots de l'Autheur [illegible] trouve quelquefois vn langage moins [illegible] poli, le Lecteur se souviendra que ie n'y ay [illegible] voulu changer: bien ay-je retranché que[illegible] chose de moins necessaire. Voici donc com[illegible] il continue le discours que nous avons lai[illegible] chapitre sixiéme.

Saguenay.

Voyage de Champlein depuis Anticosti [illegible] Tadoussac. *Description de Gachepé, riviere* [illegible] *port de* Tadoussac, *baye des Moruës,* [illegible] *Baye de Chaleur, & remarques des lieux,* [illegible] *ports, bayes, sables, rochers,* [illegible] *bande du Nort* [illegible] *à l'entrée de Sague*[illegible] *Description du port de* Tadoussac [illegible] *riviere de* Saguenay. [illegible]

A [illegible]

[illegible] de large. La baye [illegible] qui va quelque [illegible] dans les costes. [illegible] de la grande riviere de Canada, sur laquelle [illegible] du Su y a la riviere [illegible], laquelle [illegible] dixhuit lieuës [illegible] les terres. [illegible]

[illegible] lieuës dudit *Gachepé*. Mais les [illegible] au haut d'icelle portent leurs [illegible] qui sont petits bateaux d'écorce, environnez par terre, & se viennent rendre [illegible] de Chaleur par où ils font des grands [illegible] *Le Pic.*

[illegible] le Pic où il y a vingt lieuës: & delà en remontant la riviere on vient à *Tadoussac*, d'où il y a [illegible] *Tadoussac.*

[illegible] lieuës. C'est le chemin que nous suivimes en allant. Mais comme nous eumes là [illegible] quelque temps, & apres que nous fu[illegible] au sauf de ladite grande riviere de Cé[illegible] nous retournames quelque nombre de [illegible] à *Gachepé*, & de là nous allames à la [illegible] *Mecatina*, laquelle peut venir quelque [illegible] *Bayes des Mecatins.*

[illegible] lieuës de long & autant de large à son en[illegible] *Ilopenie.*

[illegible] à l'*Isle penie*, qui est comme [illegible] fort haut élevés des deux côtez, où il [illegible] par où les chaloupes & bateaux [illegible] de haute mer, & de basse mer au [illegible] de la grande terre à ladite isle, qui n'en [illegible] que cinq cens pas. Et à l'entrée [illegible] y a une autre isle dite l'*Isle de Bonne-Mere*, peut venir de long de trois lieuës: En [illegible] *Isle de Bonne-Mere.*

[illegible] lieux se fait grand' pêcherie de [illegible] Et passé ladite isle pénétre [illegible] ladite Bayé de Chaleur, qui va com[illegible] *Bayé de Chaleur.*

[illegible] C'est sur cette quelques quatre vingts [illegible] de large en son [illegible] quelque quinze lieuës. Et dans les fon[illegible] de ladite bayé il y a une riviere qui va [illegible] quinze lieuës dans les terres, au bout de [illegible] va lac qui peut venir quelques vingt

lieuës, auquel il y a fort peu d'eau, & qui est assiché : auquel lieu trouvent (environ dans la terre) vne maniere de metal, qui ressemble à l'argent, & qu'en vn autre lieu proche dix lieuës à y a vne autre mine de cuivre. Ils trouvé ceux que nous cherchions à l'ile [illegible] nous retournames, derechef à *Tadoussac*. Comme nous fumes à quelques trois lieuës cap l'Evesque nous fumes contrariez de tourmente, laquelle dura deux jours, qui nous relacher dedans vne grande ance en attendant beau temps. Le lendemain nous en partismes fumes encores contrariez d'vne autre tourmente. Ne voulans relacher, & pensans gagner le matin nous fumes à la côte du Nord le huitiéme jour de Juillet mouiller l'ancre qui est fort mauvaise, à cause des rochers qu'il y a. Cette ance est par quarante-vniéme degrés & quelques minutes. Le lendemain nous vinmes mouiller l'ancre à vne riviere qui s'appelle Saint [illegible] où il y a de pleine mer quelques pieds d'eau, & bien peu de demie basse mer, assez avant. A ce que j'ay veu, dans ladite de l'Est il y a vn banc d'eau qui monte dans riviere, & vient de quelques cinquante brasses de haut, d'où procede la plus part de l'eau qui descend de haut. A [illegible] y a vn banc de sable, où il peut avoir de eau demie brasse. Toute la côte de cette est sable mouvant, où il y a vne pointe que deux lieuës de ladite riviere, qui vne deuës lieuës en la mer. Et du côté de

Cap l'Evesque.

Tourmente.

Ile du Nord ou vous relachames.

De la riviere sainte Marguerite.

Ile sablonneuse.

[illegible] ce dit lieu est par les cinquante [illegible] Toutes ces terres sont tres-mauvaises [illegible] de sapins: la terre est quelque peu hau- [illegible] tant que celle du Su. A quelques [illegible] de là nous passasmes proche d'vne [illegible] laquelle sembloit estre fort grande, [illegible] toutesfois la plusspart de rochers. A [illegible] lieuës de là il y a vne pointe qui [illegible] & demie à la mer, où il n'y a que [illegible] d'eau. Passé cette pointe il en [illegible] vne autre à quelque quatre lieuës où il y [illegible] Toute cette côte est terre basse & [illegible] A quelques quatre lieuës de là il y [illegible] où entre vne riviere, il y peut aller [illegible] de vaisseaux du côté de l'Ouest, c'est [illegible] basse qui avance environ vne lieuë [illegible] faut ranger la terre de l'Est comme [illegible] pour pouvoir entrer dedans: [illegible] meilleur port qui est en toute la côte du [illegible] il fait fort dangereux y aller pour les [illegible] bancs de sable qu'il y a en la plusspart [illegible] côte près de deux lieuës à la mer. On trouve [illegible] lieuës de là vne baye, où il y a [illegible] sable. Toute ladite baye est fort [illegible] [illegible] est du côté de l'Est, où il peut avoir [illegible] de basse l'eau de la canal qui de- [illegible] ladite baye à quelque quatre lieuës de là, [illegible] belle ance où entre vne riviere: Toute [illegible] est basse & sablonneuse, il y descend vn [illegible] qui est gasté. A quelques cinq lieuës de [illegible] vne pointe qui avance environ demie lieuë [illegible] il y a vne ance, & d'vne pointe à l'au- [illegible] lieuës mais ce n'est que bancs où il

Terres mauvaises.

Riviere.

D'vne baye où il peut quelques vaisseaux.

y a peu d'eau. A quelque deux lieues il y a plage où il y a vn bon port, & vne petite re, où il y a trois iles, & où des vaisseaux se roient mettre à l'abry. A quelques trois de là il y a vne pointe de sable qui avance ron vne lieue, où au bout il y a vn petit ile allant à Lesquemin vous rencontrez deux tes iles basses, & vn petit rocher à terre. tes iles sont environ à demi lieuë de Lesqu qui est vn fort mauvais port, l'entrée étroite chere, & affiché de basse mer, & faut pour entrer dedans au derriere d'vne pointe de rocher, où il n'y peut qu'vn va Vn peu plus haut, il y a vne riviere qui va que peu dans les terres: c'est le lieu où les ques font la pêche des baleines. Pour de rité le port ne vaut du tout rien. Nous mes de là audit port de *Tadoussac*. Toutes terres ci-dessus sont basses à la côte, & de terres fort hautes. Elles ne sont si plaisa feriles que celles du Sud, bien qu'elles plus basses.

Pont de Lesquemin.

Riviere.

Ayans mouillé l'ancre devant le port de *Tadoussac* à nôtre premiere arrivée, nous en dedans ledit port le vint-sixiéme iour de Iuin fait comme vne ance, gisant à l'en la riviere de *Saguenay*, en laquelle il y a va vant d'eau & marée fort étrange, peu fa & profondité, où quelque fois il vient de impetueux lequel amenent avec eux des froidures. L'on tient que ladite ri quelque quarante-cinq ou cinquante lie ques au premier saut, & vient du côté de

Arrivée à Tadoussac.

Riviere de Saguenay.

Description du port de Tadoussac.

Ledit port de *Tadoussac* est petit, ce pourroit que dix ou douze vaisseaux: mais ...eau assez à Est à l'abry de ladite riviere ...y le long d'vne petite montagne, qui ...coupée de la mer: le reste ce sont ...hautes élevées, où il y a peu de ter... ...rothers & sables remplis de bois, de ...sapins, boulles, & quelques mame... ...bres de pouil y a vn petit étang proche ...port renfermé de montagnes couvertes ...l'entrée dudit port il y a deux poin... ...vie du côté d'Ouest contenant vne lieue ...qui s'appelle la poincte de sainct Mat... ...& l'autre du côté de Suest, contenant vn ...de lieue, qui s'appelle la pointe de tous ...les, les vens du Su & Su-suest, & Su-...est, frappent dedans ledit port. Mais de la ...de sainct Matthieu iusques à ladite poin... ...tous les diables, il y a prés d'vne lieue: l'v... ...autre pointe affeche de basse mer.

Riviere de Saguenay.

Voyez ci-dessous chap. 21. ci-dessus ch. 8. le va... pors de la... que Quar... tier.

...ant à la riviere de Saguenay elle est tres... ...de à vne profondeur incroyable. Elle pro... ...cion que i'ay entendu, d'vn lieu fort haut, ...descend vn torrent d'eau d'vne grande ...montée, mais l'eau qui en vient, n'est point ...de faire vn tel fleuve comme ceui là, ...qu'il y ait d'autres rivieres qui s'y de... ...ent: & y a depuis le premier saut, iusques ...de Tadoussac (qui est l'entrée de ladite ...de Saguenay) quelques 40. ou 50. lieues, ...bonne lieue & demie de large au plus, de ...au plus étroit, qui fait qu'il y a grand ...d'eau. Toute la terre que i'ay veu ne

Terre de montagnes de rochers mal plaisantes.

sont que montagnes de rochers la plusp[art] vertes de bois de sapins, ormes, & bouleau, ce fort mal plaisant, & je n'ay point trouvé lieuë de terre plaine, sans d'vn côté que d'il y a quelques montagnes de sable & des dite riviere, qui sont hautes élevées. En sont de vrays deserts habitables tant seul aux animaux & oyseaux ; car je vous qu'allant chasser par les lieux qui me sembl les plus plaisans, je ne trouvay rien qui fo non de petits oyseaux qui sont comme gnols, & hirondelles, lesquels y viennent car autrement je croy qu'il n'y en a point se de l'excessif froid qu'il y fait, cette venant de devers le Nor-ouest. Les Sau me firent rapport, qu'ayant passé la p saut d'où vient ce torrent d'eau, ils passe autres saut, & puis vont vne journée trouver aucun, puis passent autres dix lie viennent dedans vn lac, où ils font deux passer: & en chacun jour ils peuvent fair aise quelques douze à quinze lieuës. Au du lac il y a des peuples qui sont cabanne on entre dans trois autres rivieres, qu trois ou quatre journées dans chacune bout dédites rivieres il y a deux ou tro nieres de lac, d'où prend la source le fe de laquelle sont plusieurs audit port de l lac, il y a dix journées de leurs Canots. A dédites rivieres il y a quantité de cabanne vient d'autres nations du côté du Nor m avec les Mouragnes qui vont là, des pe castors & martre, avec autres marchandi

Rapport touchant le commencement de la riviere de Saguenay.

les vaisseaux François audits Monta-
dits Sauvages du Nort disent, qu'ilz
une mer qui est salée.

qu'a écrit Champlein dés l'an six cens
de la riviere de Saguenay. Mais depuis il
la derniere relation que du port de *Ta-*
jusques à la mer que les Sauvages de *Sa-*
découvrent au Nort, il y a de quarante à
journées; ce qui est bien éloigné des
maintenãt il a dit. Ors ilz font de douze
lieuës par jour, voila plus de six cens
au Nort: D'où je collige qu'il a eu
bailler vne charte geographique de
Nouvelle-France, en laquelle ayant voulu
cela que les Anglois ont publiée de leur
découverte de l'an mille six cens onze,
du tout contrarié à ce qu'il écrit. Car de-
Tadoussac jusques à cette mer (qui n'est
Nort, mais à l'Ouest du *Saguenay*) il n'y
cens lieuës. Et si on y veut aller par
dite *Les trois rivieres* en la charte, il ne
que six-vingts. Et toutefois je ne
aisement croire lédits Anglois, disans
trouve vne mer dans les terres au cin-
ème degré. Car il y a long temps qu'elle
découverte étant si voisine de *Tadoussac*,
ème élévation.

Contradiction de Chiplein.

Bonne reception faite aux François par le grand Capitaine des Sauvages de Canada, Leurs festins, dansses; Le guerrage s'ils vont avec les Iroquois.

CHAP. X.

LE vingt-septiéme d'Avril nous fumes trouver les Sauvages, Ils [illegible] cette saincte Matthieu, qui est [illegible] lieue de *Tadoussac*, avec les [illegible] Sauvages que mena le sieur [illegible] de Honfleur, pour faire le rapport de ce [illegible] avoient veu en France, & de la bonne rec[illegible] que leur avoit fait le Roy. Ayans mis [illegible] terre nous fumes à la cabanne de leur [illegible] *Sagamo*, qu'ils appelle *Anadabijou*, où [illegible] trouvames avec quelques quatre-vingts [illegible] de ses compagnons qui faisoient *Tabagie* veut dire festin, lequel nous receut [illegible] selon la coutume du païs, & nous fit [illegible] lui, & tous les Sauvages arangez les [illegible] des autres des deux costez de ladite [illegible]

François bien receus par les Sauvages.

Harangue de l'un des Sauvages que nous avions amenez.

L'vn des Sauvages que nous avios amen[illegible] commença à faire sa harangue, de la bonne re[illegible] que leur avoit fait le Roy, & le bon tra[illegible] qu'ils avoient receu en France, & qu'ils [illegible] rassent que ladite [illegible] leur vouloit [illegible] & desiroit peupler la terre, & faire [illegible] leurs ennemis (qui sont les Iroquois) [illegible] envoyer des forces pour les veincre: [illegible] cõtant aussi les beaux chateaux, palais, [illegible]

[illegible]

Harangue du grand Sagamo.

[illegible]

Festin des Sauvages.

Coutume des Iroquois.

[illegible]

la viande est cuite, il y en a vn qui fait

Mangent fort salement.

Sauvages dansent autour des chaudieres.

Vsages de Sauvages.

Traitement des Sauvages

ledits Iroquois qu'ils rencontrerent à
la riviere dédits Iroquois, & en af-
[illegible] qu'ils font
[illegible] surprises [illegible] ils nu-
[illegible] craignent [illegible] Iroquois,
[illegible] que lesdits
[illegible]quois, Etrechemins, & Algoumequins.
[illegible] jour dudit mois ils se vin-
[illegible] canner audit port de *Tadoussac* où
[illegible] sortir de sa [illegible]
[illegible] qu'ils [illegible] leurs bons amis.
[illegible] chacun d'eux [illegible]
[illegible] pour [illegible] leur [illegible]
[illegible] bien armés [illegible]
[illegible] Ils [illegible]
[illegible] de couleurs. Apres avoir
[illegible] Tijs
[illegible]
[illegible] leurs [illegible]
[illegible] leurs robbes [illegible]

Réiouissance des Sauvages pour la victoire contre les Iroqueis.

Danses & chansons des femmes Sauvages.

[illegible] Sauvages [illegible] ensemble de faire leur [illegible] ledit, sans ledire, victoire [illegible] ennemis. [illegible] Algonquiens [illegible] de leurs Cabanes [illegible] place publique [illegible] filles [illegible] des anciens, [illegible] comme il y a dit [illegible] aussi [illegible] les femmes & filles [illegible] de leurs robbes de peaux, & se [illegible] tées de *Matachia*, qui sont parenôtres & [illegible] entre-lassez faits de poil de Porc-épic, qui [illegible] dent de diverses couleurs. Aprés avoir [illegible] leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, [illegible] A même instant [illegible] femmes & [illegible] couvrirent de leurs [illegible] car elles les [illegible] à leurs piés) & s'arrêtérent [illegible] quelque pe[illegible] aussi tôt recommençans à chanter [illegible] rent aller leurs robbes comme auparavant

[illegible] qui s'appelle [illegible] Algonme-
[illegible] ce dance, le [illegible] des [illegible]
[illegible] qui s'appelle [illegible] l'école [illegible] Algonme-
[illegible] de elles, au milieu de deux ba-
[illegible] ils [illegible] ces testes de [illegible] ensemble petits
[illegible] qu'il se levoit des en attendant
[illegible] aux Montagnes & Etechemins,
[illegible] comme nous nous repouillons de la M-
[illegible] que nous avons obtenue de nos ennemis,
[illegible] que vous en faciés autant, afin que nous
[illegible] contens: puis tous ensemble dansoient, &
[illegible] Ressemble qu'il fut en la place, le grand
[illegible] avec toutes les compagnons dépouillés
[illegible] robbes estans tout nuds (hors-mis
[illegible] qui est couverte d'vne petite peau)
[illegible] chacun ce que bon leur sembla,
[illegible] haches, espées, chaudrons,
[illegible] d'Orignac, Loup-marin, bref ce
[illegible] present qu'ils allerent donner aux
[illegible] Apres toutes ces ceremonies la
[illegible] les Algonmequins hommes &
[illegible] emporterent leurs presens en leurs ca-
[illegible] ent encores mettre deux hommes
[illegible] mission des plus dispos qu'ils eurent
[illegible] qui fut le plus vite à la course en
[illegible] Presens des Montagnes & Etechemins.

[illegible] Apres avoir
[illegible] d'vne voix,
[illegible] femmes &
[illegible] car elles les
[illegible] quelque pe
[illegible] chanter el
[illegible] comme aup

[illegible] les plus, tous d'vne humeur [illegible] Humeur des Sauvages.
[illegible] le plus souvent, toutefois ils
[illegible] tournent le parler fort pol
[illegible] comme ce voudroit bien faire entendre
[illegible] leur ame, tout en longeant vne prade et
[illegible] plus, repetent leur parole. Ils
[illegible] souvent de cette facon de faire parmi
[illegible] quelques-vns, ou il n'y a que les plus

prise par les qui sont les anciens: Les femmes
enfans n'y assistent point.

Croyance des Sauvages.

Ce sont la plupart gens qui n'ont point
loy, selon qu'il m'a pu voir & m'informer: Et
grand regret, le quel me dit: Qu'ils croyent
ritablement qu'il y a vn Dieu qui a creé to
choses. Et lors je lui dis, Puis qu'ils croyent
seul Dieu: Comment est ce qu'il les avoit
au monde, & d'où ils étoient venus? Il me
pondit, Apres que Dieu eut fait toutes choses
print quantité de fleches, & les mit en
d'où sortit hommes & femmes, qui ont
plié au monde jusques à present, & sont
de cette façon. Je lui répondis que ce qu'il
étoit faux: mais que veritablement il y a
seul Dieu, qui avoit creé toutes choses en
re, & aux cieux. Voyant toutes ces choses
faites, sans qu'il y eût personne qui fût
en ce monde, il print du limon de la terre
crea Adam notre premier Pere, & comme
sommeilloit, Dieu print vne de ses côtes
forma Eve, qu'il lui donna pour compagne
que c'étoit la veritable d'eux & nous étions
nus de cette façon, & non de fleches comme
croyoient. Il ne me dit rien, sinon: Qu'il
plutôt ce que je lui disois, que ce qu'il me
Je lui demanday aussi s'il ne croyoit point
y eût vn autre qu'vn seul Dieu. Il
que leur croyance étoit Qu'il y a
seul Dieu, vn Fils, vne Mere, &
leil, qui étoient quatre. Neantmoins
Dieu étoit par dessus tous, mais que
étoit bon. Je lui remontray son erreur

Croyent vn Dieu, vn Fils, vne Mere, & le Soleil.

[illegible] Quoy qu'il adiouste quelque peu de
[illegible] le luy demanday s'ils croyoient point
[illegible] dire à leurs ancestres que Dieu fust
[illegible] Il me dit, Qu'ils l'avoient
[illegible] Mais qu'en dernier lieu ils estoient
[illegible] qui s'en allerent vers le Soleil couché
[illegible] lesquels rencontrerent Dieu, qui leur dit
[illegible] Qu'allez vous? Ils dirent, Nous allons
[illegible] chercher notre vie: Dieu leur respondit, Vous la
[illegible] ici. Ils passerent plus outre, sans faire
[illegible] ce que Dieu leur avoit dit, lequel prit
[illegible] & en toucha deux de deux bastons & furent tous
[illegible] en pieces, & dit aux deux autres trois autres
[illegible] allez vous, & ils respondirent comme les
[illegible] premiers, & Dieu leur dit, Secchés si, Ne
[illegible] plus outre, vous laissez vos ancestres icy. Et toutes
[illegible] ne voulurent rien, ils passerent outre, & il
[illegible] deux bastons, & en toucha les deux
[illegible] qui furent transmués en arbres, & les
[illegible] arresta, ne voulut passer plus outre,
[illegible] lui demanda de secher, Qui est ce, le
[illegible] ma vie: Demeure, & tu la trouveras
[illegible] demeura sans passer plus outre, & Dieu
[illegible] lui donna de la viande, & en mangea. Apres
[illegible] Dieu, il se retourna avec les autres
[illegible] & leur raconta tout ce que dessus, Il
[illegible] Qu'une autre fois il y avoit un homme
[illegible] avoit gagné de Tabac, lequel est une herbe
[illegible] ils nomment la tuncca, & que Dieu vint
[illegible] & lui demanda qui estoit son petunoir
[illegible] prit son petunoir, & le donna à Dieu
[illegible] beaucoup. Apres avoir bien petuné
[illegible] rompit ledit petunoir en plusieurs pieces

De cinq hõmes que les Sauvages croyõt avoir veu Dieu.

D'un autre homme que les Sauvages croyent avoir parlé à Dieu.

de l'homme le demanda, Pourquoy ne
m'en pouvoit, & revois bien que je
pourrois avoir de Dieu un peu ce qu'il
le lui donne, lui disant en voila vn qui vous
ne parle le sien grand Sagape, qu'il le
sille gardé bien, il ne manquera point de
quelque chose, ni tous ses compagnons: leur
ine peut le pouvoir, qu'il donne à son
Seigneur, lequel tandis qu'il l'eut, les Sauvages
manquerent d'orien du monde. Mais que
pour le Seigneur avoit pitié ce pauvre,
l'occasion de la grande famine qu'avoit
ceslus parmi eux. Je lui demanday s'il
tout cela il ne le qu'est, & que c'est
Or je croy que voila pourquoy ils
Dieu n'est pas trop bon. Mais je l'y
& lui dis, Que Dieu étoit tout bon, & que
doutez étoit le diable qui étoit nommé
hommes là, & que ils croyoient comme
en Dieu, ils ne manquoient de ce que
loient besoin. Que le Soleil, la Lune
Lune & les Etoilles avoient ces graces de
Dieu, qui a fait le ciel & la terre, & qu'
puissance que celle que Dieu leur a
Que nous croyons en ce grand Dieu, qui
bien nous avoit envoyé son cher Fils, le
qui s'appelle Jesus, prins chair humaine
vous vie, fait de la Vierge Marie, ayant
les trois ans en terre, faisant une infinité
racles, ressuscitant les morts, guérissant
des, chassant les diables, illuminant les
enseignant aux hommes la volonté de Di

Ie ne croy point que cette Theologie se puisse expliquer à ces peuples, quand même on sçauroit parfaitement leur langue.

[illegible] honorer, & adorer, & pandu [illegible] souffert mort & passion pour nous [illegible] nos pechez, & rachete le genre humain, [illegible] ressuscité, descendu aux enfers, [illegible] au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu [illegible] Que c'est la croyance de tous les [illegible] qui croyoient au Pere, au Fils, & [illegible] Esprit, qui ne sont pourtant trois Dieux, [illegible] mais, & vn seul Dieu en vne Trinité, [illegible] n'y a point de plus tost, ou apres, [illegible] grand ne de plus petit. Que la Vierge [illegible] du Fils de Dieu, & tous les hommes qui ont vecu en ce monde, faisoient les commandemens de Dieu, & ont enduré [illegible] pour son nom, & qui par la permission [illegible] ont fait des miracles, & sont saints au [illegible] Paradis, prient tous pour nous cette [illegible] Majesté diuine, de nous pardonner nos [illegible] & noz pechez que nous faisons contre les commandemens: Et ainsi par les prieres [illegible] au ciel. & par noz prieres que [illegible] à la diuine Majesté, il nous donne [illegible] nous avons besoin, & le diable n'a pouuoir [illegible] ce lui nous: & ne nous peut faire de mal, [illegible] avoient cette croyance, ils seroient [illegible] nous, que le diable ne leur pourroit plus [illegible] mal, & ne manqueroient de ce qu'ils auroient besoin. Alors leur Sagamo me dit, qu'il [illegible] ce que je disois. Ie lui demandai, de [illegible] comme ils voloient à prier leur Dieu [illegible] Qu'ils n'avoient point aucun [illegible] mais qu'vn chacun prioit en soi [illegible] comme il vouloit. Voilà pourquoy je

croyent qu'il n'y a aucune loy parmy eux, mais
vent que c'est d'adorer & prier Dieu, & ne
la plupart comme hérétiques & cro
promptement ils seroient reduits hors C
tiens si l'on habitoit leurs terres, ce qu'ils
roient la plupart. Ils ont parmi eux quel
sauvages qu'ils appellent *Pilotons*, qui pa
au Diable visiblement, & leur dit ce qu'il
qu'ils facent, tant pour la guerre que pour
tres choses, & que s'il leur commandoit
allassent mettre en execution quelque
prise, ou tuer vn François, ou vn autre de
nation, ils obeiroient aussi tost à son com
dement. Aussi ils croyent que tous les
qu'ils font sont veritables, & de fait il
beaucoup qui disent avoir veu & songé
qui advienent ou advindront. Mais ou
parler avec verité, ce sont visions du diable
les trompe & seduit.

Sauvages croyent fermément aux songes.

Comme le Capitaine Iacques Quartier part de la ce de Saguenay pour chercher vn port, & Sainte-Croix : Poissons inconnus : Grandes Isles : Hommes Canadens : Ile d'Orleans : Rapports des en pays : Secrets des François par les Sauvages rangue des Capitaines Sauvages.

CHAPITRE XLII.

Alors que maintenant pleu faire la Tapage & rin avec les Sagamos Anad Iacques, & allons repre Capitaine Iacques Quar quel nous vous mener à mont la riviere

C'est à dire Roquet.

[illegible] Canoix, les [illegible] nous verrons quelle chere nous aurons, & si [illegible] parmi ces peuples nouveaux (car [illegible] parce qu'avant lui jamais aucun [illegible] seul mon en cette riviere.) Voici [illegible] conseil poursuit.

Le deuxiesme jour de Septembre nous sortis[illegible] hors de ladite riviere pour faire le chemin [illegible] & trouvasmes la marée fort cou[illegible] & dangereuse, pour ce que devers le Su[illegible] riviere y a deux iles à l'embouchure, lesquelles [illegible] de trois lieues n'y a que de deux ou trois [illegible] semées de grez, pierres comme ton[illegible] & pippes, & les marées de ces deux parts [illegible] ladites iles, de sorte que soudain [illegible] retraicte, & sion la seroyes de nez bar[illegible] & à la boiste de dits plusieurs [illegible] dedans rocheses) [illegible] profond trente braf[illegible] plus. Passé ladite riviere celle [illegible] siles environ cinq lieues, & [illegible] guerelle vers le Nord, avec [illegible] de [illegible] de [illegible] cuidasmes gaster, hauser pour [illegible] & vn grand [illegible] contrainct de retourner vers ladite ile, [illegible] mes trente-cinq brasses & beau fond [illegible] demain au matin fismes voiles & appa[illegible] pour passer outre, & trouvasmes [illegible] vne sorte de poissons, desquels il n'est [illegible] homme avoit veu aucun. Lesdits poissons [illegible] aussi gros comme Moreaux, & avoit [illegible] & sont assez faits par le corps, &

Descrit de la riviere de Saguenay.

Elle est quand la mer vient [illegible] retourne [illegible] l'Ile & est [illegible] lancre, cependant que la mer soit basse.

Merveilleuse profondeur de riviere.

Poissons inconnus.

tere de la façon d'vn leuriet, aussi blanc com
neige, sans aucune arête, & y en a moult gr
nombre dedans ledit fleuve, qui vont en
met & l'eau douce. Les gens du pays les
ment *Lattelous*, & nous ont dit qu'ils sont
bons à manger, & si nous ont affermé n'y
avoir en tout ledit fleuve ni pays qu'en de
droit.

Adiustoinis poisson.

Le septiesme jour dudit mois avec bon ve
mes courus à mont ledit fleuve environ q
lieues, & vinmes poser à vne ile qui est bo
terre du Nord, laquelle fait vne petite ba
couche de terre, à laquelle y a vn nombre
mable de grandes tortues, qui sont les env
d'icelle ile. Pareillement par ceux du pays
ts environs d'icelle ile grande pescherie de
beaux & de vaing sortes. Il y a aussi gra
tane es environs de ladite ile, comme d
Boudeuil, de Rot & ebe. Icelle ile conti
viron trois lieues de long, & deux de lar
est vne fort bonne terre & grasse, pla
beaux & grands arbres de plusieurs sort
entre autres y a plusieurs Coudres franch
trouvasmes fort chargez de noizilles, aussi
fes & de meilleure saveur que les nôtres
vn peu plus dures. De par-delà nommai
& Canada.

Ile, c'est quand la terre estant en dessus, de quand elle est en bas.

Coudres.

Le septiesme jour dudit mois jour de
Dame, apres avoir ouï la Messe, nous p
de ladite ile pour aller à mont ledit fle
vinmes à quatre isles qui estoient distan
ladite ile & Coudres de sept à huit lieues
& commencement de la terre & prov

Commencement de la terre de Canada.

Cette ile est ores dicte Ile d'Orleans.

desquelles y en a vne grande environ dix de long, & cinq de large, où il y a gens de [illegible] qui font grande pêcherie de tous les [illegible] qui sont dans ledit fleuve selon les saisons desquelles sera fait ci-apres mention. Nous [illegible] à l'ancre entre icelle grande ile & la [illegible] Nord, fumes à terre & portemes les hommes que nous avions pris le precedent voyage, & trouvames plusieurs gens du pays qui commencerent à fuir, & ne voulurent approcher jusques à ce que dédies deux [illegible] commencerent à parler & leur dire [illegible] Taignagni, & Domagaya, & lors [illegible] connoissance d'eux, commencerent [illegible] grand chere dansans & faisans plusieurs [illegible] & vindrent parle des principaux à [illegible], lesquels nous apporterent force [illegible] & autres poissons, avec deux ou trois [illegible] de gros mil, qui est le pain duquel ils [illegible] ledite terre, & plusieurs gros melons. [illegible] voulut à nos navires plusieurs [illegible] ledit pays chargées de gens sans hommes [illegible] pour faire chere à nos deux [illegible] lesquels le firent tous bien receus par le [illegible] qui les feseyt de ce qu'il peut. Et [illegible] connoissances leur donna aucuns petits [illegible] peu de valeur, desquels se contenterent.

** Il n'est fait mention de ceci au precedent voyage.*

Pain des Canadiens.

Mil.

Melons.

[illegible] le Seigneur de Canda nommé [illegible] & se appellant pour Seigneur [illegible] avec lesquels nous sommes [illegible] Capitaine.

[illegible] nous navires, puis en fis [illegible] dix, & vingt seulement avec

deux à terre ledits navires accompagné de
hommes, & commencé à faire quelques
vers de plus petite de nos navires à faire
predication & prescheman en leur mode
menant son corps & membres d'vne mer-
veille sorte, qui est vne ceremonie de joye
seurauce. Et lors qu'il fut arriué à la nef
rale où estoient lesdits Sauuages, & Dam
parla ledit seigneur à eux & eux à lui,
commencerent à conter ce qu'ils auoient
en France, & le bon traitement qui leur
estoit fait, dequoy fut ledit seigneur fort joy
& pria le Capitaine de les bailler sur les
les baiser & accoller, qui est leur mode de
cherie du laditte terre. Et lors le Capitaine
dedans la barque dudit Agouhanna, & con
da qu'on apporteroit pain & vin pour faire
& manger ledit Seigneur & fu bonda
fut fait. Dequoy furent fort contens
lors ils furent en presence faicts audit Seigneur
receuoir du lieu de corps. A peine lesquelles
faites se retirerent les vns des autres, &
dernier congé, & le seut aussi dit Agouhanna
barque, pour s'y retirer & aller en son
pareillement sur ledit Capitaine fit appor
barques pour passer outre, & aller à mo
flente avec le dit pour chercher habit
de sauveté, pour mettre les navires, &
ceux estoit fleuve bon port dit lieu et
ladite isle, & aux belles qu'icelle, trouuant
fleuve qui estoit fort beau & qu'il estoit
yà une petite riviere, & habile de bonne
de quatre à trois brasses, & qui trouuant

Harangue du Agouhanna Seigneur de Canada.

Baisers des bras & accollemens.

Habile de bonne à deux fiches & quatre brasses de basse mer.

propice pour mettre nosdites navires à
Nous nommames ledit lieu SAINTE-
par ce que ledit jour y arrivames. Au-
lieu y a vn peuple dont est Seigneur
& y est sa demeure, laquelle se
Stadaconé, qui est aussi bonne terre qu'il
de voir & bien fructiferante, plei-
beaux arbres de la nature & sorte
, comme Chénes, Ormes, Frênes,
Pruniers, Ifs, Cedres, Vignes, Aubé-
, qi portée fruit aussi gros que prunes de
& autres arbres, souz léquels croit aussi
que celui de France, lequel vient
heur. Aprés avoir visité ledit
trouvé être convenable, se retira ledit
& les autres dedans les barques pour
navires. Et ainsi que sommes
trouvames au devant de nous
Seigneur dudit peuple du Stadaconé
de plusieurs gens tant hommes
lequel Seigneur commença à faire
façon & mode du païs, qui
& les femmes dansoient
sans cesse étans en l'eau jusques aux
le capitaine voyant leur bon amour &
approcher la barque où il étoit
donnés couteaux & petites paternotres
qui menerent vne merveilleuse
nous étans départis d'avecques
lieuës ou environ, les avions
menant fête de nôtre venuë.

Sainte Croix, où hiverna Iacques Quartier.
Stadaconé, c'est aujourd'hui Kebec.
Arbres de la terre de Sainte-Croix.
Chanvre.
Harangue d'vn autre Capitaine Canadois.

Retour du Capitaine Jacques Quartier à l'île de Jacques, qu'il nomma l'île de Bacchus, qu'il trouva Balsa fichée au pays Sauvage. Forme d'alliance. Manière avec laquelle les Sauvages se gouvernent les uns avec le Capitaine. Hochelaga. Gouvernement d'icelle. Du bouillement des Canards.

CHAPITRE XIII.

LA saison s'avançoit des jas[illegible] pressoit le Capitaine Jacques Quartier de chercher une [illegible] te pour l'hiver, ce qui le fi[illegible] hâter, se trouvant en païs [illegible] où jamais aucun Chrétien n'avoit [illegible] voulu voir une fin à la découverte de [illegible] grande riviere de Canada, dans laquelle [illegible] nos mariniers n'étoient pas en caldeu[illegible] de son incroyable largeur) que ce fait [illegible] fnée pour ce ledit Capitaine Quartier [illegible] réta quelques jours en la riviere de Saguenay, [illegible] aux Coudres (ou d'Orleans (ainsi s'appel[illegible] jourd'hui) celle où il mit à terre les deux vagues qu'il avoit r'amené de France) [illegible] dans le chemin sans perdre temps, & ayant [illegible] contré vis-à-vis assez commode pour [illegible] navires (ainsi que nous avons n'agueres [illegible] il delibera de s'y arrêter, & pour ce [illegible] querir les navires qu'il avoit laissés en la [illegible] d'Orleans, comme nous verrons par la [illegible]

[illegible] laquelle il continua ainsi
[illegible] que nous fusmes arrivez auec les bar-
[illegible] ausdits navires, & retournez de la riv-
[illegible]-Croix, le Capitaine commanda appre-
[illegible] batteaux pour aller à terre à ladite ile
[illegible] arbres qui semboient à voir fort beaux
[illegible] de la terre d'icelle, ce qui fut fait. Et
[illegible] ladite ile, qu'il la trouvasmes pleine de fort
[illegible] arbres, comme Chênes, Ormes, Pins, Co-
[illegible] & autres bois de la sorte des autres, & pa-
[illegible] y trouvasmes force vignes, ce que
[illegible] vous avez par ci-devant en toute la terre. Et
[illegible] nommasmes *l'ile de Bacchus*: icelle ile
[illegible] de longueur environ douze lieuës, & est
[illegible] belle terre & vnie, pleine de bois, sans y
[illegible] aucun labourage, fors qu'il y a petites mai-
[illegible] où ils font pêcherie, comme par ci-devant
[illegible] mention.

Ile de Bacchus, auiourd'hui l'Ile d'Orleans

[illegible] lendemain partismes avec nosdits navires
[illegible] nous mettre audit lieu de Sainte-Croix, & y
[illegible] mes le lendemain quatorziéme dudit
[illegible] & vindrent au-devant de nous lesdits *Don-*
[illegible]agnani, & *Domagaya*, avec vint-cinq
[illegible] chargées de gens, lesquels venoient du
[illegible] où étions partis, & alloient audit *Stadaca-*
[illegible] leur demeurance: & vindrent tous à noz
[illegible] faisans plusieurs signes de joye, fors les
[illegible] hommes qu'avions apporté, sçavoir *Taiou*
Domagaya, lesquels étoient tout chargez de
[illegible] & de courage, & ne voulurent entrer
[illegible] dits navires, nonobstant qu'ils en fussent
[illegible] fleurs fois priez: dequoy eumes aucune
[illegible]ce. Le Capitaine leur demanda s'ils vou-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

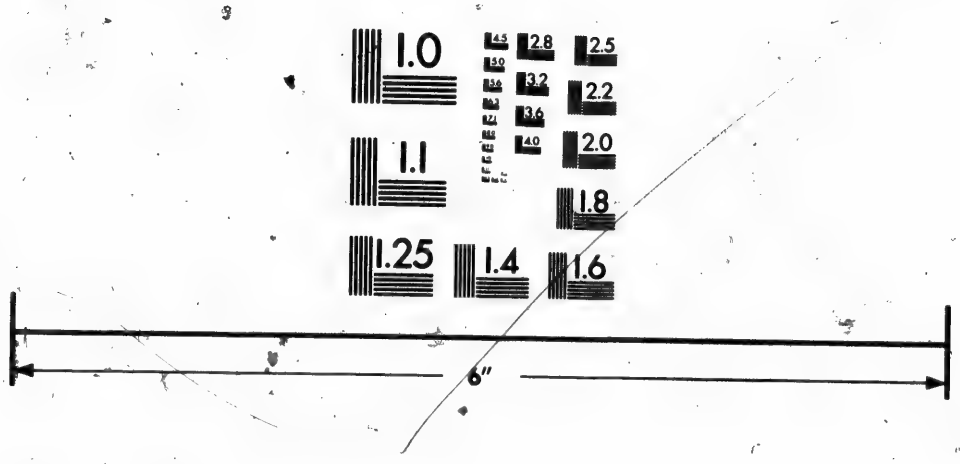

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

loient alles (comme ilz lui avoient promis) m
lui à *Hochelaga* : & ilz répondirent qu'ouy,
qu'ils étoient deliberez d'y aller, & alors
cun se retira.

Es ports de mer on n'y a gueres de profond en plante des balises & remarques pour le cõduite des vaisseaux.

Et le lendemain quinziéme dudit mois le
pitaine accompagné de plusieurs de ses gens
à terre pour faire planter balises & mere
pour plus seurement mettre les navires à se
té. Auquel lieu trouvaimes & se rendirent a
vant de nous grand nombre des gens du pa
entre autres lédits *Donnacona*, noz deux hom
& leur bende, lequels se tindrent à part sur
pointe de terre, qui est sur le bord dudit fl
sans qu'aucun d'eux vint en viron nous, co
les autres qui n'étoient de leur bende fais
Et apres que ledit Capitaine fut averti qu'il
toient, commanda à partie de ses gens alle
lui, & furent vers eux souz ladite pointe, &
verent lédits *Donnacona*, *Taiguragni*, *Donna*
autres. Et apres n'être entre saluez, s'avan
Taiguragni de parler, & dit au Capitaine q
seigneur *Donnacona* etoit marri dont ledi
taine & ses gens, portoient tant de bat
guerre, parce que de leur part n'en po
auls. A quoy répondit le Capitaine que
marrison ne laisseroit à les porter, & que
la coutume de France, & qu'il le sçavo
Mais pour toutes ces paroles ne laisseren
Capitaine & *Donnacona* de faire grand'ch
semble. Et lors apperceumes que
que disoit ledit *Taiguragni* ne ve
de lui & son compagnon. Car avant q
dudit lieu firent vne asseurance ledit C

Sauvages fachés de ce que les François portent armes.

Seigneur de sorte merveilleuse. Car tout le
peuple dudit Donnacona ensemblement jetterent
trois cris à pleine voix, que c'étoit chose
horrible à ouir. Et à tant prindrent congé les
des autres.

alliance avec un Capitaine Sauvage.

Le lendemain seziéme dudit mois nous mi-
nos deux plus grandes navires dedans ledit
le & riviere, où il y a de pleine mer trois bras
de basse eau demie-brasse, & fut laissé le
on dedans la rade pour mener à *Hochela-*
tout incontinent que lédits navires furent
habile à sec se trouverent devant lédits na-
lédits *Donnacona*, *Taguragni* & *Domagaya*,
plus de cinq cẽs personnes tãt hõmes, fem-
qu'enfans. Et entra ledit Seigneur auec dix
uzie autres des plus grands personnages,
ls furent par ledit Capitaine & autres, fe-
& receuz selon leur état, & leur furent dõ-
cuns petits presens: & fut par *Taguragni* dit
Capitaine que ledit seigneur étoit marri
il alloit à *Hochelaga*, & que ledit seigneur
aloit point que lui qui parloit allant avec
nme il avoit promis, parceque la rivie-
aloit rien (*c'est une façon de parler des Sau-*
pour dire qu'elle est dangereuse, comme de vérité du Nord de
est le lieu de Sainte-Croix.) Aquoy fut ré-
ledit Capitaine, que pour tout ce ne-
it d'y aller s'il luy estoit possible, parce
oit commandement du Roy son mai-
ler au plus avant qu'il lui seroit possi-
ais si ledit *Taguragni* y vouloit al-
mme il avoit promis, qu'on lui feroit
dequoy il seroit content, & grand

Cheval mis en l'étable pour reposer l'hiver.

Hochelaga ville des Sauvages en la part du Nord de la grande riviere prés le Saut.

chere, & qu'ils ne feroient seulement qu'ils voir *Hochelaga*, puis retourner. A quoy répondit ledit *Taiguragni* qu'il n'iroit point. Lors se retirerent en leurs maisons.

Le lendemain dix-septiéme dudit mois le *Donnacona* & les autres revindrent comme devant, & apporterent force anguilles & autres poissons, duquel se fait grande pécherie au fleuve, comme sera ci-apres dit. Et lors qu'ils furent arrivez devant lesdits navires, ilz commencerent à danser & chanter comme ils avoient de coutume. Et aprés qu'ils eurent ce fait, ledit *Donnacona* mettre tous ses gens d'vn côté, fit vn cerne sur le sablon, & y fit mettre ledit Capitaine, & ses gens, puis commença vne grande harangue tenant vne fille d'environ de l'age de dix ans en l'vne de ses mains, puis la vint présenter audit Capitaine, & lors tous les gens dudit seigneur se prindrent à faire trois cris signe de joye & alliance, puis derechef print deux petits garçons de moindre age l'vn aprés l'autre, desquels firent telz cris & ceremonies que devant. Duquel present fut ledit seigneur par ledit Capitaine remercié. Et lors *Taiguragni* dit audit Capitaine que la fille étoit la propre fille de la sœur dudit Seigneur, & l'vn des garçons frere de lui qui parloit : & qu'il lui donnoit sur l'intention qu'il n'allat point à *Hochelaga*. Lequel Capitaine répondit que on les lui avoit donné sur cette intention qu'on les reprint, & que pour rien il ne voudroit aller audit *Hochelaga*, par-ce qu'il lui estoit commandement de ce faire. Sur lequel

Harangue d'vn Capitaine Sauvage, & forme d'alliance avec les François.

[illegible] compagnon dudit *Taiguragni* [illegible] Capitaine que ledit sieur luy avoit [illegible] lédits enfans pour bon amour, & en [illegible] d'asseurance, & qu'il étoit content d'al- [illegible] avec ledit Capitaine à *Hochelag* : dequoy [illegible] grosses paroles lédits *Taiguragni*, & *Do-* [illegible] Donc apperceumes que ledit *Taigu-* [illegible] ne valoir rien, & qu'il ne songeoit que [illegible] tant par ce, qu'autres mauvais tours [illegible] lui avions veu faire. Et sur ce ledit Capi- [illegible] fit mettre lédits enfans dedans les navi- [illegible] & apporter deux épées, vn grand bassin d'ai- [illegible], plain, & vn ouvré à laver les mains, [illegible] fit present audit *Domacheni*, qui fort s'en [illegible] & remercia ledit Capitaine, & com- [illegible] à tous ses gens chanter & danser, & [illegible] le Capitaine faire tirer vne piece d'artille- [illegible] que *Taiguragni* & *Domagaya* lui en [illegible] fait fête, & aussi que iamais n'en [illegible] vne pareille. Lequel Capitaine répon- [illegible] qu'il étoit content, & commanda tirer [illegible] de barges avec leurs boulets le [illegible] bois qui étoit joignant lédits na- [illegible] des hommes Sauvages : dequoy furent [illegible] qu'ils pensoient que le ciel fût [illegible] & se prindrent à huer & hucher [illegible] qu'il sembloit qu'en eussent fait [illegible] qu'ils se retirassent, ledit *Taigu-* [illegible] dit par trois ou quatre personnes que les [illegible] gallions, à quelle étoient en la [illegible] deux de leurs gens de coups [illegible] se trouverent tous si à grand [illegible] qu'ils voulussent tuer.

Sauvage malicieux.

Chanter & danser, façon de remercier entre les Sauvages.

Estonnement des Sauvages aux coups de canons.

Ce qui ne se trouva verité: car durant ledit p
ne fut dudit gallion tirez artillerie.

Ruse inepte des Sauvages pour détourner le Capi
Jaques Quartier du voyage de Hochelaga: C
me ils figurent le double: Depart de Cham
de Tadoussac pour aller à Sainte-Croix: Natur
rapport du pays: Ile d'Orleans. Kebec: *Dia*
dudit Kebec *Riviere de* Batiscan.

CHAP. XIV.

IE ne trouve en tout ce disco
le sujet pourquoy les Sauv
de *Canada* habituez prés Sa
Croix ne vouloient que le
pitaine Quartier allât en
lagà qui est vers le sau
grande riviere. Neantmoins je pense que
roient leurs ennemis, & pour ce n'av
point ce voyage agreable: ou bien ils crai
que ledit Capitaine ne les abandonnât, &
demeurer en *Hochelaga*. Et pour ce voyan
pour leurs beaux yeux icelui Capitaine ne
loit differer son entreprise, ilz s'aviserent
ruse grossiere (de verité) envers nous, qui
nous armez du bouclier de la foy, mais qui
impertinente entre eux & leurs semblab
Voici donc ce que l'Auteur en dit.
Le lix. huitiesme jour dudit mois de
ptembre pour nous guides toujours en
d'aller à *Hochelaga*, songerent une grande

Roses des Sauvages pour empêcher le voyage en Hochelaga.

Sauvages figurent le diable comme on faict par deçà.

[illegible] ils firent habiller trois hommes en [illegible] de noir diables, lesquels étoient vétus [illegible] peaux de chiens noirs & blancs, & avoient [illegible] aussi longues que le bras, & étoient peintes [illegible] de noir comme charbon: & les fi[illegible] mettre dans vne de leurs barques à nôtre [illegible] feu. Puis vindrent avec leurs bende comme [illegible] de coutume, auprés de nos navires, & se [illegible] dedans le bois sans apparoistre en vision [illegible] heures attendans que l'heure & marée fust [illegible] pour l'arrivée de ladite barque, à laquelle [illegible] ressortirent tous, & se presenterent devans [illegible] navires sans eux approcher ainsi qu'ils [illegible] faire. Il commença Taignagnis à [illegible] capitaine, lequel luy demanda s'il vouloit [illegible] le bateau. A quoy lui répondit ledit Ma[illegible] que non pour l'heure, mais que nous irions [illegible] dedans lesdits navires. Et incon[illegible] arriva ladite barque, où étoient lesdits [illegible] hommes apparoissans vétus, ainsi dit est, [illegible] grandes cornes sur leurs têtes, & fai[illegible] du jubilé, en venant, & nous tirans [illegible] nou, & passerent de long de nos navi[illegible] avec leurdite barque, sans aucunement tour[illegible] vers nous, & allerent assoner & [illegible] en terre avec leurdite barque, & sortir [illegible] ledit Demaresse & son gens prin[illegible] ladite barque & lesdits hommes, lesquels [illegible] mettrent choin au fond d'icelle, comme [illegible] & porterent le nou ensemble dans [illegible] qui estoit distant de nos navires d'vn [illegible] pierre, & ne demeura vne seule perso[illegible] comme se retirassent dedans ledit bois.

lit eux étans retirez commencerent vne
dication & prechement que nous oyions de
nauires, qui dura environ demi-heure. A
laquelle sortirent hors les *Taignagnis* & *Dom*
dudit bois marchans vers nous ayans les m
ioinctes & leurs chappeaux sous leurs co
faisans vne grande admiration. Et Comme
ledit *Taignagnis* dire & proferer par trois
Iesus, Iesus, Iesus, levant les yeux vers le
Puis *Domagaya* commença à dire, Iesus M
Iacques Quartier regardant le ciel comme
tur. Et le Capitaine voyant leurs mines &
mimies leur commença à demander qu'il y
qui c'estoit qui estoit survenu de nouve
quels répondirent qu'il y avoit de pieçe
velles, en disans, Nenni est-il bon? c'est
qu'elles ne sont pas bonnes. Et le Capi
leur demanda de quel chef que c'estoit. Et ils
Dieu des Canadiés. ceux lui dirent nommé *Cudaumagni* avec
Hisbedage, & que les trois hommes de
dites choses venus de par lui leur annon
nouvelles, & qu'il y avoit tãt de glaces, &
qu'il ne mourroit point. Desquelles paroles
point ne sçeut à tirer, & leur dit ce que Ca
n'estoit qu'vne fable, & qu'il ne sçavoit ce que
fois, & qu'il le dissoit à ses messagers, du
sans les gardoit bien de le dire. Ils lui ré
temps. Et lors ledit *Taignagni* & son co
demanderent audit Capitaine s'il avoit
du sal. Et le Capitaine leur répondit que son Prestre y
parlé, & qu'il feroit beau temps. Des
merveilles sont de ces Capitaine, & de ce
ceux dedans le bois dire les mou

[illegible] lesquels à l'instant sortirent dudit bois [illegible] joyeux dédites paroles. Et pour [illegible] qu'ils en étoient joyeux, tout incontinent qu'ils furent devant les navires commencerent d'une commune voix à faire trois cris & [illegible] qui est leur signe de joye, & se prindrent à danser & chanter comme avoient de coutume. Mais par resolution lédits *Taiguraondi* & *Domagaya* dirent audit Capitaine que le *Donnacona* ne vouloit point que nul d'eux [illegible] avec lui s'il ne bailloit plege demeurât à terre avec ledit *Donnacona*. A quoy leur répondit le Capitaine que s'ils n'étoient deliberez y aller de bon courage, qu'ils [illegible] & que pour eux ne lairroient [illegible] peine à y aller.

Cris de joye entre les Sauvages.

Sauvages demandent plege.

Devant que nôtre Capitaine Iacques [illegible] s'embarque pour faire son voyage, [illegible] Champlein, lequel nous avons [illegible] entretenant des Sauvages de [illegible] Theologiques, & le conduisons jusques à la Sainte Croix, où l'ayans laissé, nous reprendrons ledit Capitaine pour nous conduire [illegible] au haut de la grande riviere, en [illegible] nous remarquerons paraventure ledit Champlein quelques particularitez [illegible] n'avés veuës. Car je n'estime pas qu'il [illegible] fait d'avoir remarqué, & comme pour [illegible] les petites roches & battures qui [illegible] ladite riviere pour la seureté des navires afin qu'en moins de temps ils puissent [illegible] par cour, marchés sur cette conduite [illegible] un chemin tout frayé. Il dit donc:

Voyage depuis Tadoussac insques à Sainte-Croix.

Le Mercredy dix-huictiéme jour de
nous partimes de *Tadoussac* pour aller au
Nous passames prés d'vne ile qui s'appelle
du Liévre qui peut étre à deux lieuës de la
& bende du Nort, à quelque sept lieuës de
Tadoussac, & à cinq lieuës de la terre du Su
l'ile au Liévre nous rengeames la côte du
environ demie lieuë, jusques à vne pointe
avance à la mer, où il faut prendre plus au
Ladite pointe est à vne lieuë d'vne ile qui
pelle l'ile au Coudre qui peut tenir envir
lieuës de large, & de ladite ile à la terre du N
il y a vne lieuë. Cette ile est quelque peu
venant en amoindrissant par les deux bou
bout de l'Ouest il y a des prairies & poin
rochers qui avancent quelque peu dans
viere. Elle est quelque peu agreable po
bois qui l'environnent. Il y a force ardoi
est la terre quelque peu graveleuse; au bo
laquelle il y a vn rocher qui avance à la m
viron demie lieuë. Nous passames au b
ladite ile, distante de l'ile au Liévre de
lieuës.

Ile du Liévre.

Ile au Coudre.

Le Ieudy ensuivant nous en partimes
mes mouiller l'ancre à vne ance dangeu
côté du Nort, où il y a quelques prairies,
petite riviere, où les Sauvages cabanne
quefois. Cedit iour rengeans toujours
côte du Nort, jusques à vn lieu où nous
chames pour les vents qui nous étoie
traires, où il y avoit force rochers & bi
dangereux, nous fumes trois jours en
le beau temps. Toute cette côte n'est qu

Côte dangereuse.

[illegible] du côté du Su, que du côté du Nort, [illegible] ressemblant à celle du Saguenay. [illegible] Dimanche vint-deuxiéme iour dudit mois [illegible] partimes pour aller à l'ile d'Orleans, [illegible] quantité d'iles à la bande du Su, lé- [illegible] sont basses, & couvertes d'arbres, sem- [illegible] fort agreables, contenans (selon que [illegible] en jager) les vnes deux lieuës, & vne [illegible] autres demie. Autour de ces iles ce ne [illegible] que rochers & basses, fort dangereux à pas- [illegible] fort loignez quelques deux lieuës de la [illegible] terre du Su. Et delà vimmes renger à [illegible] Orleans du côté du Su. Elle est à vne [illegible] de la terre du Nort, fort plaisante & vnie, [illegible] de long huit lieuës. Le côté de la [illegible] du Su est terre basse, quelques deux lieues [illegible] terre, lédites terres commencent à être [illegible] Pendroit de ladite ile, qui peut être à [illegible] de la terre du Su. A passer du côté [illegible], il y a fort dangereux pour les bancs [illegible] de rochers qui sont entre ladite ile & la [illegible] terre, & assegha préque toute de basse [illegible] bout de ladite ile ie vis vn torrent d'eau [illegible] bordoit de dessus vne grande montagne [illegible] riviere de Canada, & dessus ladite [illegible] gne est terre vnie & plaisante à voir, bien [illegible] ladite terre bon [illegible] hauts [illegible] qui peuvent estre à quelques vitte [illegible] cinq lieues dans les terres, qui sont [illegible] premier saut du Sagueq. Nous [illegible] retourner arriere à Kebec, qui est vn de- [illegible] ladite riviere de Canada, qui a quelque [illegible] pas de large, il y a à ce détroit du côté

Iles belles & dangereuses.

Ile d'Orleans.

Depuis la même Champlein dit qu'elle n'en a que sept.

Torrent d'eau.

Description de Kebec.

du Nott vne montagne assez haute qui abbaissant des deux côtez. Tout le reste est vni & beau, où il y a de bonnes terres pl[illegible] d'arbres comme chênes, cyprez, bouls[illegible] pins, & trembles, & autres arbres fruitiers vages, & vignes : qui fait qu'à mon opi[illegible] elles étoient cultivées elles seroient b[illegible] comme les nôtres. Il y a le long de la côte dit *Kébec* des diamans dans des rochers doise, qui sont meilleurs que ceux d'Al[illegible] Dudit *Kebec* jusques à l'ile au Coudre il y a neuf lieuës.

Des diamans que l'on trouve à Kebec.

Du païs qui est entre Kebec & la Sainte-Croix.

Le Lundi vint troisiéme dudit mois nous vismes de *Kebec* où la riviere commence à [illegible]gir quelquefois d'vne lieuë, puis de lieuë [illegible]mie, ou deux lieuës au plus. Le païs va [illegible] en plus en embellissant. Ce sont toutes [illegible] basses, sans rochers, que fort peu. Le [illegible] Nort est rempli de rochers & bancs de [illegible] faut prendre celui du Su, comme d'vne [illegible] lieuë loin de terre. Il y a quelques petites [illegible]ies qui ne sont point navigables, si ce n'est [illegible] les canots des Sauvages, auxquelles y a [illegible] quantité de saum. Nous vinmes mouiller [illegible]ure jusques à Sainte-Croix, distante de [illegible] quinze lieuës. C'est vne pointe basse [illegible] haussant les deux côtez. Le païs abbe[illegible] & les terres plus meilleures qu'en lieu que [illegible] vent, avec quantité de bois, mais fort pe[illegible] pins & cypres. Il s'y trouve en quantité [illegible]gnes, poires, poisettes, cerises, groselles [illegible] & vertes, & de certaines pentes [illegible] grosseur d'vne pauvre de vie, grosse comme [illegible]

Pointe de Sainte-Croix.

Fruits.

de truites, qui sont tres-bonnes routies & frites; Toute cette terre est noire, sans aucun rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, & si elle étoit bien cuite, elle seroit de bon rapport. Du côté du *Riviere de Batiscan.* il y a vne autre riviere qui s'appelle *Batiscan*, qui va fort avant en terre, par où quelques Algoumequins viennent: & vne autre riviere côté à trois lieuës dudit Sainte-Croix, le chemin de *Kebec*, qui est celle où fut Iacques Quartier au commencement de la découverte qu'il en fit, & ne passa point plus outre.

---

du Capitaine Iacques Quartier à Hochelaga. *Nature & fruits du païs: Reception des Francois par les Sauvages: Abondance de vignes & raisins: Grand lac: Rats musquez: Arrivée en* Hochelaga: *Merveilleuse rejouissance desdits Sauvages.*

CHAP. XV.

EN Poëte Latin parlant des langues & dictions qui perissent bien souvent, & se remettent sus selon les humeurs & vsages des temps, dit

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque. *Horace en son art Poëtique.*

Il est des faits de plusieurs personnages, la memoire se pert bien souvent avec les hommes & sont frustrez de la louange qui appartient. Et pour n'aller chercher des

exemples externes, le voyage de nôtre C
taine Iacques Quartier depuis Sainte-C
jusques au saut de la grande riviere, étoit
nu en ce temps ici, les ans & les homme
Belleforet n'en parle point) lui en avoient
la loüange, si bien que Champlein pensoi
le premier qui en avoit gaigné le pris. M
faut rendre à chacun ce qui lui appartien
suivant ce, dire que ledit Champlein a ig
l'histoire du voyage dudit Quartier: Et
moins ne laisse d'estre loüable en ce qu'il
Mais je m'étonne que le sieur du Pont C
Capitaine hantant dés long temps les Te
neuves, & conducteur de la navigation
Champlein pour le sieur de Monts, ait
cela. Or pour ne nous amuser, voila la d
ption du voyage d'icelui Quartier au de
port de Sainte-Croix.

Debarquement de Sainte-Croix pour aller a Hochelaga. Beauté du païs. Vignes en abondance.

Le dix neufiéme jour de Septembre no
pareillames & fimes voile avec le gallio
deux barques pour aller avec la marée
ledit fleuve, où trouvames à voir des deux
d'icelui les plus belles & meilleures terre
soit possible de voir; aussi vnies que l'e
nes des plus beaux arbres du monde, &
vignes chargées de raisins le long du
qu'il semble mieux qu'elles y ayent été p
de main d'homme, qu'autrement. Mais
qu'elles ne sont cultivées, ni taillées, ne
dites raisins si doux, ne si gros comme les
Pareillement nous trouvames grand n
de maisons sur la rive dudit fleuve, lé
sont habitées de gens qui sont grande p

Grande pecherie.

Caresses du peuple Sauvage faites aux François.

A bord façon de parler signifiant dans le navire.

bons poissons selon les saisons. Et ve-
en noz navires en aussi grand amour &
que si eussions été du païs, nous ap-
us force poisson & de ce qu'ils avoient,
avoir de nôtre marchandise, tendans les
s au ciel, faisans plusieurs ceremonies &
s de joye. Et nous étans posés environ à
cinq lieues de *Canada* en vn lieu nommé
Ilac, qui est vn détroit dudit fleuve fort
ant & dangereux tant de pierres, que d'au-
choses, là vindrent plusieurs barques à
, & entre autres y vint vn grand seigneur
is, lequel fit vn grand sermon en venant
ivant à bord, montrant par signes evidens
les mains & autres ceremonies, que ledit
étoit vn peu plus à-mont fort dange-
nous avertissant de nous en donner gar-
Et presenta celui Seigneur au Capitaine
de ses enfans à don, lequel print vne fille
ge d'environ huit à neuf ans, & refusa vn
garçon de deux ou troit ans, parce qu'il
trop petit. Ledit Capitaine festiva ledit
eur & la bẽde de ce qu'il peut, & lui don-
un petit present, duquel remercia ledit
eur le Capitaine, puis s'en allerent à ter-
mpuis sont venus celui Seigneur & sa
e voir leur fille jusques à *Canada*, & ap-
aucun petit present au Capitaine.
mpuis ledit jour dix-neufiéme jusques
-huitiéme dudit mois nous avõs été na-
à-mont ledit fleuve sans perdre heure
r, durant lequel temps avons veu & trou-
ssi beaucoup de païs & terres aussi

vnies que l'on sçauroit desirer, pleines de beaux arbres du monde, sçavoir chênes, ormoyers, pins, cedres, pruches, frênes, bouleaus, oziers, & force vignes (qui est le mot leur) lesquelles avoient si grande abondance raisins, que les compagnons (c'est à dire les soldats) en venoient tout chargés à bord. Il y a pareillement force grues, cygnes, outardes, oies, cannes, alouettes, faisans, perdris, merles, ramiers, tourtres, chardonnerets, serins, linottes, rossignols, & autres oyseaux, comme en France, & en grande abondance.

Arbres. Vignes.

Oyseaux.

Ledit vint-huitiéme de Septembre nous arrivames à vn grand lac & plaine dudit fleuve, large d'environ cinq ou six lieues, & de long. Et navigames ce jour à-mont ledit lac sans trouver par tout icelui que deux brasses parfond également sans hausser ni baisser. Et nous arrivans à l'vn des bouts dudit lac ne nous apparoissoit aucun passage, ni sortie, ainsi sembloit icelui être tout clos, sans aucune riviere, & ne trouvames audit bout que bourbe demie, dont nous convint poser & mettre ancre hors, & aller chercher passage avec nos barques, & trouvames qu'il y a quatre ou cinq rivieres toutes sortantes dudit fleuve en ledit lac, & venantes dudit *Hochelage*. Mais encore ainsi sortantes y a barres & traverses sur le couts de l'eau où il n'y avoit pour lors que brasse de parfond, & lédites barres passoient quatre ou cinq brasses, qui étoit le temps des plus petites eaux de l'année, ainsi que par les flots dédites eaux qu'elles ont

Grand lac décrit par Champlain ci-dessous, chap. 19.

ins de deux brasses de pic.
outes icelles riviers circuillent & environ-
ins qu'ils belles îles qui sont le bout d'ice-
ic, puis se rassemblẽt environ quinze lieues
ont toutes en vne. Celui jour nous fumes à
d'icelles ou trouvames cinq hommes qui
oient des bêtes sauvages, lequelz vindrent
gnifiément à noz barques que s'ilz nous
ent veuz toute leur vie, sans en avoir peur ni
ne. Et nôdites barques arrivées à terre, l'vn
eux hommes print ledit Capitaine entre ses
& le porta à terre, ainsi qu'il eust fait vn en-
de six ans, tant estoit icelui homme fort, &
Nous leur trouvames vn grãd mõceau de
sauvages qui võt en l'eau, & sont gros cõ-
ûmis, & bõs à merveilles à mãger, desquelz
resent audit Capitaine, qui leur donna des
eaux & patenôtres pour recompense. Nous
demãdames par signes si c'étoit le chemin
Chelaga, & ilz nous respondirent qu'oui: &
avoir encore trois iournées à y aller.
lendemain vint-neufiéme de Septembre
tine voyãt qu'il n'étoit possible de pour-
our lors passer ledit gallion, fit avictuailler
outer les barques, & mettre victuailles
plus de temps qu'il fût possible, & ledites barques en peurent accuillir, & se
avec icelles accompagné de partie des
hommes, sçavoir de Claude du Pont-
Richanson de Monseigneur le Dauphin,
de la Pommeraye, Iean Gorion
bais mariniers, & compris Mace Ialon,
Guillaume le Breton, ayant la charge

Cinq ou six îles au bout du lac.

Priveté des Sauvages.

Rais de Riviere dont les genitoires sont masquées comme celles du Castor.

Nombre de navigations faites en Hochelaga.

Arrivée à Hochelaga.

sous ledit Quartier des deux autres navi
pour aller à mont ledit fleuve au plus loin q
nous seroit possible. Et navigames de tem
gré iusques au deuxiéme iour d'Octobre, q
nous arrivames à *Hochelaga*, qui est distan
lieu où étoit demeuré le gallion d'environ q
rante-cinq lieues.

Grande resiouissance des Sauvages.

Durant lequel temps & chemin fais
trouvames plusieurs gens du païs qui nous
porterent du poisson & autres victuailles, t
sans & menans grand' joye de nôtre venuë.
pour les attraire & tenir en amitié avec n
leur donnoit ledit Capitaine pour recomp
se des couteaux, patenôtres, & autres me
hardes, dequoy se contentoient fort. Et
arrivez audit *Hochelaga*, se rendirent aude
de nous plus de mille personnes tant hom
femmes, qu'enfans, lesquels nous firent
bon recueil que jamais pere fit à enfant,
nans vne joye merveilleuse. Car les hom
en vne bende dançoient, & les femm
leur part, & leurs enfans d'autre, lequel
apportoient force poisson & de leur p
de gros mil, lequel ils jettoient dedan
dites barques, en sorte qu'il sembloit qu'il
bat de l'air. Voyant ce le Capitaine d
die à terre accompagné de plusieurs
gens, & si tôt qu'il fut descendu, s'aff
rent tous sur lui, & sur les autres, en
vne chere inestimable. & apportoie
femmes leurs enfans à brassees pour l
toucher audit Capitaine, & ces aud
étoient en sa compagnie, en faisant

Pain des Sauvages.

dans plus de demie heure. Et voyant ledit Capitaine leur largesse, & bon vouloir, fit assoir manger toutes les femmes, & leur donna certaines patenôtres d'étain, & autres menuës bagues, & à partie des hommes des couteaux. Puis se retira à bord dédites barques pour soupper & passer la nuit : durant laquelle demeura le peuple sur le bord dudit fleuve ; au plus dédites barques, faisans toute nuit plusieurs sauts & danses, en disant à toutes heures Agosiné, qui leur dire du salut & joye. *Mot de salutation.*

Comme les Capitaines & les Gentils-hommes de sa compagnie, avec ses mariniers bien armez, & en bon ordre, allerent à la ville de Hochelaga. *Situation, Fruits du pays. Bâtimens & maniere de vivre des Sauvages.*

CHAP. XVI.

LE lendemain au plus matin le Capitaine s'accoutra, & fit mettre ses gens en ordre pour aller voir la ville & demeurance dudit peuple, & une montagne qui est à ladite ville, où allerent avec ledit Capitaine les Gentils-hommes, & vint Martin laissé le par sus pour la garde des barques, & prit trois hommes de ladite ville de Hochelaga pour les mener & conduire audit lieu. Et en chemin, le trouvâmes aussi battu *Chemin battu.* & passable de voir en la plus belle terre &

Beaux chênes porte-glans.

meillenre plaine des chênes aussi beaux qu'on ait en forest de France, souz léquels est toute la terre couverte de glans. Et nous a fait environ lieuë & demie trouvames le chemin l'vn des principaux seigneurs de la ville de *Hochelaga*, avec plusieurs personnes, quel nous fit signe qu'il se falloit reposer en lieu prés vn feu qu'ils avoient fait audit che. Et lors commença ledit seigneur à faire vn mon & prechement, comme ci-devant e être leur coutume de faire joye & conoiss en faisant celui seigneur chere audit Capita sa compagnie, lequel Capitaine lui don couple de haches & vne couple de coutea vée vne Croix & remembrance du Crucifix lui fit baiser, & le lui pendit au col. Dequoy din grace audit Capitaine. Ce fait marc plus outre, & environ demie lieuë de là co çames à trouver les terres labourées, & grandes campagnes pleines de blé de leu res, qui est comme mil de Bresil, aussi g plus que pois, duquel ils vivent ainsi q faisons de froment. Et au parmi d'icelles gnes est située & assise ladite ville de *Ho* prés & joignant vne montagne qui est tour d'icelle, bien labourée & fort fertile, sur laquelle on voit fort loin. Nous nom icelle montagne *Le Mont Royal*. Ladite toute ronde, & close de bois à trois rang façon d'vne Pyramide croissée par le haut, rengée du parmi en façon de ligne perp faite, puis rengée de bois couchez de lo jointe & cousus à leur mode, & est de la

Seigneur ici c'est Capitaine.

Harangue du Capitaine Sauvage

Campagnes labourees & ensemencees.

Ville de Hochelaga.

Mont Royal prés Hochelaga.

Etat de la ville de Hochelaga.

ssi beaux q
uz lesquels é
: Et nous a
rouvames la
eigneurs de la
rs personne,
oit reposer
fait audit che
eur à faire m
e ci-devant
re & conoiss
audit Capita
aine lui donn
le de coutea
e du Crucifix
col. Dequoy
Ze fait march
ienuë delà co
bourées, &
le blé de leu
esil, aussi g
vent ainsi q
mi d'icelles
ville de Ma
gne qui est
fort fertile,
. Nous nom
yal. Ladite
à trois rang
par le haut,
e ligne perp
ucher de la
e, & est de la

ment doux lances. Et n'y a en icelle ville
une porte & entrée, qui ferme à barres, sur
celle & en plusieurs endroits de ladite clotu-
re, manieres de galleries & echelles à y mon-
ter, lesquelles sont garnies de rochers & cailloux
à garde & defense d'icelle. Il y a dans icel-
le environ cinquante maisons lõgues d'en-
viron cinquante pas ou plus chacune, & douze
pas de large, toutes faites de bois,
couvertes & garnies de grandes écorces & pelu-
ches desdits bois, aussi larges que tables, bien cou-
ches artificiellement selon leur mode & par de-
dans icelles y a plusieurs aires & chambres : &
au milieu d'icelles maisons y a vne grande salle
ouverte où font leur feu, & vivent en commu-
nité, puis se retirent en leurdites chambres
avec leurs femmes & enfans, & pa-
reillement ont greniers au haut de leurs mai-
sons où mettẽt leur blé, duquel ils font leur pain
qu'ils appellent *Caracoui*, & le font en la maniere
suyvante : Ils ont des piles de bois, comme à piler
le blé, & battent avec pilons de bois le
blé en poudre, puis l'amassent en pâte, & en
font des tourteaux, qu'ils mettent sur vne
plaque chaude, puis le couvrent de cailloux
chauds, & ainsi cuisent leur pain en lieu de
fours. Ils font pareillement force potages du
blé & de fèves & pois, desquels ils ont as-
sez, ainsi de gros concombres, & autres
fruits. Ils ont aussi de grands vaisseaux com-
me tonnes en leurs maisons, où ils mettent leur
poisson, sçavoir anguilles & autres qui seichent
bien durant l'Eté, & vivent en Hiver,

Maisons, & leur forme

Cõmunauté de vie.

Maniere de faire le pain entre les Sauvages.

Blé, fèves, pois, concombres.

Provision pour l'hiver

& de ce font vn grand amas, comme avons vu par experience. Tout leur vivre est sans aucun goût de sel, & couchent sur écorces de bois étendues sur la terre, avec méchantes couvertures de peaux, dequoy font leurs vétemens, sçavoir Loires, Biévres, Martres, Renars, Chats sauvages, Daims, Cerfs, & autres sauvagines; mais la plus grande part d'eux sont quasi tout nuds.

N'usent de sel.

Leur couche.

Vetements.

Anemaux.

La plus precieuse chose qu'ils ayent en ce monde est *Esurgni*, lequel est blanc, & le prennent audit fleuve en Cornibots en la maniere qui ensuit. Quand vn homme à desservi la mort, ou qu'ilz ont prins aucuns ennemis à la guerre, ilz le tuëns, puis l'inoisent par les fesses & cuisses, & par les jambes, bras, & épaules à grandes taillades. Puis és lieux où est ledit *Esurgni*, mettent ledit corps au fond de l'eau, & le laissent dix ou douze heures, puis le retirent à mont, & trouvent dedans lédites taillades & incisions lédits Cornibots, déquelz ilz font des pantoffles, & de ce vsent comme nous faisons d'or & d'argent, & le tiennent la plus precieuse chose du monde. Il a la vertu d'étancher le sang des nazilles: car nous l'avons experimété. Ceduple ne s'addõne qu'à labourage & pécherie pour vivre. Car des biens de ce monde ne font grand cas, parce qu'ilz n'en ont conoissance, & ne bougent de leur païs, & ne sont ambulatoires comme ceux de *Canada*, & du *Saguenay*: ainsi que lédits Canadiẽs leur soient sujets, huit ou neuf autres peuples qui sont sur le fleuve.

Esurgni. Voyez au liv. 6. où est parlé des ornemens des Sauvages qu'ils appellent Matachia.

Peuples arrêtez, & d'autres ambulatoires.

Le Capitaine Quartier à Hochelaga: Accueil & caresses à les faire: Malades les font apporter pour les toucher: Mons. Roberval est de la grãd'mere de Canada: Etat de ladite riviere outre les Sauts, Mineis: Armures de bois, duquel vsent les mes peuples: Acques de sa départie.

CHAP. XVII.

Insi comme fumes arriyés auprés d'icelle ville se rendirent au devant de nous grand nombre des habitans d'icelle, léquels à leur façon de faire nous firent bon recueil, & par noz guides & conducteurs fumes menez au milieu d'icelle ville, où y a vne place & les maisons spacieuse d'vn jet de pierre en rond, ou environ, léquelz nous firet signe que nous arrestassions audit lieu: ce que nous fimes: incontinent soudain s'assemblerent toutes les femmes & filles de ladite ville, dont l'vne partie estoit chargez d'enfans entre leurs bras, qui vindrent baiser le visage, bras, & autres parties de dessus le corps, ou ils pouvoient atteindre, pleurans de joye de nous voir, nous faisans la meilleure chere qu'il leur étoit possible, en nous faisans signe qu'il nous peut bien tenir lesdits enfans. Apres ces choses faites les hommes firent retirer les femmes, & s'estendirent sur la terre à l'entour de nous comme

Arriuée à Hochelaga.

Extreme joye des Hochelagiens.

si eussions voulu iouer vn mystere. Et
incontinent revindrent plusieurs femmes
apporterent chacune vne natte quarrée en
de tapisserie, & les étendirent sur la terre
lieu de ladite place, & nous firent mettre sur
les. Apres lesquelles choses ainsi faites, fut
té par neuf ou dix hommes le Roy & Seig
du païs, qu'ilz appellent en leur langue Ag
na, lequel estoit assis sus vne grande peau de
& le vindrent poser dans ladite place sur les
natte prés du Capitaine, en faisans signe
c'étoit leur Seigneur. Celui Agouhanna étoi
l'aage d'environ cinquante ans, & n'étoit
mieux accoutré que les autres, fors qu'il a
l'entour de la tête vne maniere de lizieres
pour sa Corone, faite de poil d'herissons,
tout celui Seigneur tout perclus & malad
ses membres. Apres qu'il eut fait son signe
sur audit Capitaine & à ses gens, en leur
signes evidens qu'ilz fussent les bien venus
montra ses bras & jambes audit Capitaine
priant les vouloir toucher, comme s'ils
demande guerison & santé. Et lors le Cap
commença à lui frotter les bras & jambes
les mains: & print ledit Agouhanna la lizi
Corone qu'avoit sur la tête, & la donn
dit Capitaine. Et tout incontinent furent
nés audit Capitaine plusieurs malades, c
aveugles, borgnes, boiteux, impotens, c
si tres-vieux, que les paupietes des yeu
pendoient sur les joues: & feroient & co
ptés ledit Capitaine pour les toucher
ment qu'il sembloit que Dieu fût là de

Roy & Seigneur des Sauvages apportés vers le Capitaine Quartier

Il y avoit à plusieurs Sauvages de telle maladie que dessus, encore qu'ils ne fussent Capitaines.

Malades & impotens amenez au Capitaine Iacques Quartier.

[illegible] Ledit Capitaine voyant la pitié
[illegible]oy de cedit peuple, dit l'Evangile sainct
[illegible] *In principio*, faisant le signe de la
[illegible] sur les pauvres malades, priant Dieu
[illegible] leur donnãt conoissance de nôtre saincte
[illegible] de la passion de nôtre Sauveur, & grace
[illegible] recouurer Chrétienté & Baptême. Puis
[illegible] ledit Capitaine vne paire d'Heures, & *Lecture de la Passion devant les Sauvages.*
[illegible] haitement leur mot à mot la Passion de
[illegible] Seigneur, si que tous les assistans la peu-
[illegible]oient, ou tout ce pauvre peuple fit vn grãd
[illegible]ce, & furent merveilleusement bien en-
[illegible]illes, regardans le ciel & faisans pareilles
[illegible]pomes qu'ilz nous voyoient faire. Apres
[illegible] ledit Capitaine rager tous les hom- *Langesse de Iacques Quartier.*
[illegible] vn coté, les femmes d'vn autre, & les enf-
[illegible] autre, & donna es principaux & autres
[illegible]outeaux & des hachots. & es femmes des
[illegible]ôtres, & autres menues choses: puis jetta
[illegible] la place entre ledits enfans des petitds
[illegible]es, & *Pain Dit* d'estaff, dequoy mette-
[illegible]ne merveilleuse joye. Ce fait, le Capi-
[illegible] commanda sonner les trompettes & au-
[illegible]tres instrumens de Musique, dequoy ledit peu-
[illegible]ple fort resoui. Apres lesquelles choses
[illegible] prinmes congé d'eux, & nous retirasmes
[illegible]tre, les femmes se mirent au devant de
[illegible] pour nous arrester & nous apporterent *Vivres des Sauvages.*
[illegible]s vivres, lesquels ilz nous avoient appre-
[illegible]voit poisson, potages, feves, pain, & au-
[illegible]tres, pour nous cuider faire repaître, &
[illegible]andit lieu. Et pource que ledits vivres
[illegible]ne à nôtre gout, & qu'il n'y avoit gout

de sel, les remerciames, leur faisans signe n'avions besoin de repaistre.

Mont-Royal pres Hochelaga, d'où on voit bien loin la riviere de Canada pardessus le Saut.

A prés quand nous fumes sortis de ladite m fumes conduits par plusieurs hommes & f mes d'icelle sur la montagne devant dite, est par nous nommée Mont-Royal, distant dit lieu d'vn quart de lieuë. Et nous étans s dite montagne eumes cognoissance de plu trente lieuës à l'environ d'icelle, dont y a le Nort vne rangée de montagnes, qui sont & Ouest gisantes, & autant vers le Su: entre quelles montagnes est la terre la plus belle soit possible de voir, labourable, vnie, & pl & par le milieu desdites terres voyions ledit ve outre le lieu où étoient demeurées no barques, où il y a vn Saut d'eau le plus m rueux qu'il soit possible de voir, lequel ne fut possible de passer, & voyions ledit fl tant que l'on pouvoit regarder grand, lar spacieux, qui alloit au Suroouest, & passoi

Saut de la grande riviere non passable. Ladite riviere grãde & spacieuse au dessus du Saut, à plus de trois [illegible] bouchure.

auprés de trois belles montagnes rondes nous voyions, & estimions qu'elles étoi environ quinze lieuës de nous: & nous f & montré par signes par les trois homm nous avoient conduit, qu'il y avoit trois Sauts d'eau audit fleuve, comme celui où nodites barques: mais nous ne pommes s dre quelle distance il y avoit entre l'vn & tre. Puis nous montroient qu'ledits Sau ser l'on pouvoit naviger plus de trois lieu à dire trois mois) par ledit fleuve. Et là-de souvient que *Donnacona* seigneur des Can nous a dit quelquefois avoir été à vne re

Les Sauvages peuvent aller par la grande riviere au païs où croist la canelle, &c.

ne lune à aller avec leurs barques de-
Canada, iusques à ladite terre, en laquelle il
is force canelle & girofle. Et appellent la-
canelle *Adotashui*, le girofle *Cananotha*. Et
nous montroient que le long dédites mõ-
es estant vers le Nort y a vne grande ri-
e qui descend de l'Occident comme ledit
. Nous estimons que c'est la riviere qui
par le royaume & province du *Saguenay*.
ns que leur fissions aucune demande & si-
prindrent la chaine du sifflet du Capitaine
ff d'argent, & vn manche de poignard qui
de laiton jaune comme or, equel étoit au
de l'vn de noz mariniers, & montrerent
cha venoit d'amont ledit fleuve, & qu'il y
des *Agojuda*, qui est à dire mauvaises gens,
toient armez jusques sur les doigts, nous
trans la façon de leurs armures, qui sont de
s & bois lassez & tissus ensemble, nous
ans à entendre que lódits *Agojuda* me-
t la guerre continuelle les vns es autres;
par defaut de langue ne peumes avoir co-
nce combien il y avoit jusques audit
ledit Capitaine leur montra du cuivre
qu'ils appellent *Caiguedaza*, leur
ant vers ledit lieu, & demandant par
s'il venoit de là. Ilz commencerent à
la tête disans que non, & montrans
venoit du *Saguenay*, qui est au con-
du precedent. Aprés lesquelles choses
ues & entendues nous retirames à noz
es, qui ne fut sans avoir conceuë de
nombre dudit peuple, dont partie d'eux

Mines d'or.

Armures des peuples qui sont Occidentaux aux habitãs de Hochelaga.

quand venoient noz gens las les charge
sur eux comme sur chevaux, & les porto
Et nous arrivez à noz barques fimes vo
pour retourner à nôtre gallion pour d
qu'il n'eût aucun encombrier. Lequel p
ment ne fut sans grand regret dudit peu
Car tant qu'ilz nous peurent suivir à val l
fleuve, ilz nous suivirent. Et tant fumes
nous arrivames à nôtredit gallion le L
quatriéme jour d'Octobre.

Partement de Iacques Quartier & regret du peuple.

Retour de Jacques Quartier au port de Sainte-C aprés avoir été à Hochelaga : *Sauvages p les têtes de leurs ennemis : les* Toudamans *mis des* Canadiens.

CHAP. XVIII.

LE Mardi cinquiéme jour mois d'Octobre nous fimes les, & appareillames avec n dit gallion & barques pou tourner à la province de Ca au port de Sainte-Croix où étoient dem nôditz navires : & le septiéme jour nous mes poser le travers d'vne riviere, qui vie vers le Nort sortant audit fleuve, à l'ent laquelle y a quatre petites iles, & pleines bres. Nous nommames icelle riviere, L re de Foux ? (se croy qu'il veut dire Foix.) Et ce que l'vne d'icelles iles s'avance audit & la voit-on de loin, ledit Capitaine fit p

Riviere de Foix, laquelle Champlein appelle Les trois rivieres.

belle Croix sur la pointe d'icelle, & com-
da apporter les barques, pour aller avec
ie dedans icelle riviere, pour voir le par-
l & nature d'icelle. Et nagerent celui jour
ur ledit fleuve. Mais parce qu'elle fut
vée de nulle experience, ni profonde, re-
merent, & appareillames pour aller à-val.
Lundy vnziéme jour d'Octobre nous ar-
mes au hable de Sainte-Croix où étoient
navires, & trouvames que les Maitres &
iniers qui étoient demeurés avoient fait
Fort devant lédits navires tout clos de
les pieces de bois plantées debout joignãt
nes aux autres, & tout à l'entour garni
illerie, & bien en ordre pour se defendre
re tout le païs. Et tout incontinent que le
neur du païs fut averti de nótre venuë,
le lendemain accompagné de *Taiguragni*,
gya, & plusieurs autres pour voir ledit
taine, & lui firent vne merveilleuse fête,
ans avoir grand' joye de sa venuë, lequel
illement leur fit assez bon recueil, toute-
qu'ils ne l'avoient pas desservi. Le Sei-
r *Donnacona* pria le Capitaine d'aller le len-
in voir à *Canada*. Ce que lui promit ledit
taine. Et le lendemain treziéme dudit
ledit Capitaine accompagné des Gentils-
mes & de cinquante compagnons bien en
allerent voir ledit *Donnacona* & son peu-
ui est distant du lieu où étoient nos navi-
e dessus lieuë, & se nomme leur demeu-
e *Stadaconé*. Et nous arrivés audit lieu, vin-
les habitans au devant de nous loin de

Croix plantée.

Arrivée à Sainte-Croix. Et dura le voyage 23. jours.

Stadaconé, nom de la demeure des Canadiens.

Comme Iacques Quartier va voir les Sauvages.

leurs maisons d'vn jet de pierre, ou mieux
se rangerent & assirent à leur mode & façon
faire, les hommes d'vne part, & les femmes
l'autre debout, chantans & dansans sans cess
apres qu'ilz s'entrefurent saluez & fait che
vns aux autres, le Capitaine donna és hom
des couteaux & autre chose de peu de vale
fit passer toutes les femmes & filles pard
lui, & leur donna à chacune vne bague d'é
dequoy ilz remercierent ledit Capitaine qu
par ledit *Donnacona* & *Taignragni* mené
leurs maisons, léquelles étoient bien étof
vivres selon leur sorte pour passer leur hiv
fut par ledit *Donnacona* montré audit Cap
les peaux de cinq têtes d'hommes étendu
des bois, comme peaux de parchemin: &
dit que c'étoit des *Toudamans* de devers
qui leur menoient continuellement la gu
Outre nous fut dit qu'il y a deux ans passe
lédits *Toudamans* les vindrent assaillir ju
dedans ledit fleuve à vne ile qui est le trave
Saguenay, où ils étoient à passer la nuit te
aller à *Hongueda* leur mener guerre avec
ron deux cens personnes tant hommes, fe
qu'enfans, léquels furent surpris en dorm
dans vn Fort qu'ils avoient fait: où mire
ditz *Toudamans* le feu tout à l'entour, & co
ilz sortoient les tuerent tous reservez cin
échapperent. De laquelle détrousse se
gnent encore fort, nous montrans qu'ils
roient vengeance. Apres léquelles choses
nous retirames en noz navires.

Têtes des ennemis gardées par les Sauvages.

Toudamâs ennemis des Canadiens.

Grãde perte des Canadiens.

ge de Champlein depuis le Port de Sainte-Croix jusques au Saut de la grande riviere, où sont remarquées les rivieres, iles, & autres choses qu'il a découvertes audit voyage : & particulierement la riviere, le peuple, & le pays des Iroquois.

CHAP. XIX.

PAR le rapport des quatre derniers chapitres nous avons veu que (contre l'opinion de Champlein) le Capitaine Iacques Quartier a penetré dans la grande riviere jusqu'où il est possible d'aller. Car de gaigner le fin du Saut, qui dure vne lieuë, tombe toujours ladite riviere en precipices & parmi les roches, il n'y a pas de moyen avec elle. Aussi le méme Champlein ne l'a point faite & ne recite point de plus grandes merveilles de cette riviere que ce que nous avons entendu par le recit dudit Quartier. Il ne nous faut pourtant negliger ce qu'il nous a laissé par écrit. Car on pourroit peut-estre accuser iceluy Quartier d'avoir escrit ce qu'il auroit voulu, & par le temoignage & rapport d'vn qui ne sçavoit point le fait de ses découvertes la chose sera confirmée. Car *En la bouche de deux ou trois toute parole sera resoluë & arrestée* : qu'en vn voyage de quelques

Deut. 19. vers. 15.

deux cens lieuës qu'il y a depuis Sainte-C
jusques audit Saut, ledit Champlein a re
que des choses à quoy ledit Quartier n
pris garde. Oyons donc ce qu'il dit en la
tion de son voyage.

Le Mercredy vint-quatriéme jour du
de Iuin, nous partimes dudit Sainte-Croi
nous retardames vne marée & demie, po
lendemain pouvoir passer de jour, à cause
grande quantité de rochers qui sont au tr
de ladite riviere (chose étrange à voir) q
seche préque toute la basse mer: Mais à
flot, l'on pour commencer à passer libre
toutefois il faut y prendre bien garde av
sonde à la main. La mer y croit prés de
brasses & demie. Plus nous allions en av
plus le païs est beau: nous fusmes à que
cinq lieues & demie mouiller l'ancre à la
du Nort. Le Mercredi ensuivant nous par
de cedit lieu, qui est païs plus plat que ce
devãt, plein de grande quantité d'arbres
mé à Sainte-Croix: Nous passames prés
petite ile qui étoit remplie de vignes, &
mes mouiller l'ancre à la bende du Su
d'vn petit côtau: mais étant dessus ce so
res vnies. Il y a vne autre petite ile à troi
de Sainte-Croix, proche de la terre du Su
partimes le Ieudi ensuivant dudit côtau,
fusmes prés d'vne petite ile, qui est proch
bende du Nort, où ie fus à quelques six
rivieres, dont il y en a deux qui peuvent
batteaux assez avant, & vne autre qui q
trois cens pas de large: à son entrée il y a

Rochers dangereux.

Ile remplie de vignes.

Autre petite ile.

va fort avant dans terre. C'est la plus de toutes les autres, lesquelles sont fort voir, les terres étans pleines d'arbres semblent aux noyers, & en ont la mesme le n'y ay point veu de fruit, ce qui en doute. Les Sauvages m'ont dit qu'il fruit comme les nôtres. Passant plus rencontrasmes vne Ile, qui s'appelle vne autre petite Ile, laquelle est tout de la terre du Nort. Nous passames en- & ladite terre du Nort, où il y a de autre quelques cent cinquante pas. ne Ile jusques à la bande du Su, ville & demie passames proche d'vne riviere, aller les Canots. Toute cette côte assez bonne. L'on y peut aller ri- , mesmes iusques à la bande, & la main vne certaines pointes. Toute cette côte nous rangeasmes est sable mouvant, entrant quelque peu dans les bois, la est bonne. Le Vendredi ensuivant nous des de cette Ile, côtoyans tousjours la du Nort tout proche terre, qui est bas- pleine de tous bons arbres & en quan- ques aux trois rivieres, où il commence air temperature de temps, quelque peu ble à celuy de Sainct-Croix, d'aus de les arbres y sont plus avancez qu'en eu que j'eusse encore veu. Des trois jusques à Sainte-Croix il y a quinze en cette riviere il y a six Iles, trois de sont fort petites, & les autres de quel- ; six cens pas de long, fort plaisantes

Arbres semblans à noyers.

Ile St Elay.

Des trois rivieres, desquelles Iacques Quartier a nommé la riviere de Foix.

& terres pour le peu qu'elles cõtiennẽt. Il y a vne isle au milieu de ladite riviere, qui regarde le passage de celle de *Canada*, & commande aux terres éloignées de la terre, tant d'vn costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce seroit à mon jugement vne propre pour habiter, & pourroit-on le faire promptement, car la situation est forte de & proche d'vn grand lac qui n'en est qu'à quatre lieues, lequel presque joint la riviere du *Saguenay*, selon le rapport des Sauvages qui vont près de cent lieues au Nort, passent nombre de saults, puis vont par quelques cinq ou six lieues, & entrent dans vn lac, d'où ledit *Saguenay* prend la meilleure part de la source. Aussi que l'habitation dudit lac à *Tadoussac*. Aussi que l'habitation trois rivieres seroit vn bien pour la liberté de quelques nations qui n'osent venir par là, le dedits *Iroquois* leurs ennemis, qui tiennent toute ladite riviere de *Canada* bordée; mais habité, on pourroit rendre lédits *Iroquois* tres Sauvages amis, ou à tout le moins la faveur de ladite habitation, lédits Sauvages viendroient librement sans crainte de danger, d'autant que ledit lieu des trois rivieres est vn passage, toute la terre que le pays de terre du Norr est fablonneuse. Nous sommes environ vne lieue dans ladite riviere, peumes passer plus outre, à cause du courant d'eau. Avec vn esquif nous sommes pour voir plus avant, mais nous ne sommes

D'vne isle propre à habiter.

Grand cours d'eau.

vne lieuë que nous rencontrames vn
lieu fort étroit, comme de douze pas, ce
qui occasion que nous ne peumes passer plus
loin. Toute la terre que ie vis aux bords de la
mer estoit en haussant de plus en plus, qui est
de quantité de sapins, & cyprez, & fort
autres arbres.

Le mercredi ensuivant nous partimes des trois
Rivieres, & vinmes mouiller l'ancre à vn lac où
nous arrivasmes. Tout ce païs depuis les trois
Rivieres jusques à l'entrée dudit lac, est terre à
bleds, & du côté du Sud quelque peu plus
loin, terre est tres-bonne & la plus plai-
ne que nous eussions encores veuë, les bois y
sont clairs, qui fait que l'on les pourroit
aisément. Le lendemain vint neufiéme
nous entrames dans le lac, qui a quelque
lieuës de long, & quelques sept ou huit
de large. A son entrée du côté du Sud en vi-
ron lieuës il y a une riviere qui est assez grande
qui vient dans les terres quelques soixante ou
septante lieuës, & continuant du même côté
vne nombre petite riviere qui entre envi-
ron lieuës en terre, & sort de dedans vn ma-
rais qui peut contenir quelques trois ou
quatre lieuës du côté du Nort, où la terre y pa-
roist, & voit jusques à quelques vingt
lieuës peu à peu les montagnes viennent
vers l'Oüest comme païs plat,
ainsi dit qu'il y a plusieurs de ces mon-
tagnes mauvaises terres. Le bord du lac à quel-
ques bosses d'eau par où nous passames,
fort au milieu. Le lac gueit gis à l'Est

Cela est décrit par Jacques Quartier cy dessus chap. 15.

Iacques Quartier n'en met que deux & demie mais c'étoit en Octobre.

Trente petites iles à la sortie du lac. Ainsi Iacques Quartier.

& Ouest, & la largeur du Nort au Su. Ie
qu'il ne laisseroit d'y avoir de bons poisso
me les especes que nous avons par deça. N
traversames en ce même jour & vimmes m
ler l'ancre environ deux lieuës dans la
qui va au haut, à l'entrée de laquelle il y a
petites iles; selon ce que i'ay peu voir, le
sont de deux lieuës, d'autres de lieuë & de
quelques vnes moindres, léquelles sont
de quantité de Noyers, qui ne sont
differens de nôtres, & croy que les noix
bonnes en leur saison. I'en vis en quan
les arbres, qui étoient de deux façons, les
tites & les autres longues, comme d'vn
mais elles étoiẽt pourries. Il y aussi quan
gues sur le bord dédites iles; mais que
eaux sont grandes, la pluspart d'icelles
vertes d'eau; & ce païs est encores
qu'aucun autre que j'esse veu. Le dernier
nous en partimes, & vimmes passer
de la riviere des Iroquois, où étoient
fortifiez les Sauvages qui leur alloient
guerre. Leur forteresse est faite de qua
battons fort pressez les vns contre les
laquelle vient joindre d'vn côté sur
de la grand riviere, & l'autre sur
de la riviere des Iroquois, & leurs
rangez les vns contre les autres sur le bo
pouvoir promptement fuir, si d'aventure
surpris des Iroquois car leur forteresse
verte d'écorce de chênes, & ne leur
pour avoir le temps de s'embarquer
mes dans la riviere des Iroquois quelq

Vignes.

Sauvages estannez, fortifiez à l'entrée de la riviere de Iroquois.

Riviere des Iroquois.

...ienés, & ne peumes passer plus outre avec
...barque, à cause du grand cours d'eau qui
...l, & aussi que l'on ne peut aller par terre
...r la barque pour la quantité d'arbres qui
...le bord. Voyans ne pouvoir avancer da-
...gnous primmes nôtre équif pour voir si
...ant étoit plus addoucy, mais allant à
...ez dans lieuës il étoit encores plus fort,
...eumes avancer plus avant. Ne pouvans
...une chose nous-nous en retournames en
...barque. Toute cette riviere est large de
...ez trois à quatre cens pas, fort saine,
...vimmes cinq iles, distantes les vnes des
...d'vn quart ou demie lieuë, ou d'vne lieuë
...vne desquelles contient vne lieuë, qui
...us proche; & les autres sont fort petites.
...ces terres sont couvertes d'arbres, &
...assés, comme celles que j'avois veu au-
..., mais il y a plus de sapins & cyprez
...autres lieux. La terre ne laisse d'y estre
...bien qu'elle soit quelque peu sablon-
...Cette riviere va comme au Suroüest.
...vages disent, qu'à quelques quinze
...où nous avons esté, il y a vn saut qui vient
...aut, où ils portent leurs Canots pour le
...viron vn quart de lieuë, & entrent de-
...ac, où à l'entrée il y a trois iles; & étans
...ls on rencontrent encores quelques-
...peut contenir quelques quarante ou
...lieuës de long, & de large quelques
...lieuës, dans lequel descendent
...rivieres jusques au nombre de dix,
...portent canots assés avant. Puis vo-

Iles.

Rapport des Sauvages de la riviere des Iroquois.

nant à la fin dudit lac, il y a vn autre saut, d
trent dedans vn autre lac, qui est de la gr
dudit premier, au bout duquel sont tab
les Iroquois. Ils disent aussi qu'il y a vne r
qui va rendre à la côte de la Floride, d
peut avoir dudit dernier lac quelques cét
Tout le païs des Iroquois est quelque peu m
gneux, neantmoins tresbon, temperé
beau coup d'hiver, que fort peu.

Quel est le païs des Iroquois.

Arrivée au saut : sa description, & ce qu'il y a remarquable : Avec le rapport des s touchant la fin au plustost l'origine de la riviere.

CHAP. XX.

AV partir de là riv
Iroquois, nous fume
ler l'ancre à trois li
là, à la bende d
Tout ce païs est v
basse, remplie de t
sortes d'arbres q
ci-dessus. Le pre
de Iuillet nous côtoyames la bende du
le bois y est fort clair plus qu'en aucun
nous eussions encores veu auparavant,
bonne terre pour cultiver. Ie me mo
canot à la bende du Su, ou ie veis qu
les, lesquelles sont fort fertiles en fr
me Vignes, Noix, Noizettes, & vne

Les en qualité fertiles, & en quoy.

[illegible] des Chataignes, Cerises, Che[illegible]
[illegible]ble, Pible, Houblon, Frene, Erable,
[illegible], Cypres, fort peu de Pins & Sapins. Il y a
[illegible] autres arbres que ie ne conois point, le
[illegible] sont fort aggreables. Il s'y trouve quanti-
[illegible]tes, Framboises, Grozelles rouges,
[illegible] bleues, avec force petits fruits qui y
[illegible] parmi grande quantité d'herbages. Il y
[illegible] plusieurs bestes sauvages, comme Orl-
[illegible], Cerfs, Biches, Daims, Ours, Porc-epics,
[illegible], Renards, Castors, Loutres, Rats mus-
[illegible], quelques autres sortes d'animaux que
[illegible] conois point, lesquels sont bons à manger,
[illegible] quoy vivent les Sauvages. Nous passames
[illegible] une Ile qui est fort aggreable, & contier-
[illegible]ques quatre lieues de long, & environ de
[illegible] large. Ie veis à la bende du Sud deux hau-
[illegible]tagnes, qui paroissoient comme à quel-
[illegible] lieues dans le certes. Les Sauvages me
[illegible] que c'étoit le premier saut de ladite rivie-
[illegible] *Iroquois*. Le Mercredi ensuivant nous par-
[illegible] de ce lieu, & fismes quelques cinq ou six
[illegible], nous vimes quantité d'Iles. La terre y
[illegible]re basse, & sont couvertes de bois, ainsi
[illegible]lles de la riviere des *Iroquois*. Le jour en-
[illegible] nous fismes quelques lieues, & passames
[illegible] quantité d'autres Iles qui sont tres-bonnes
[illegible]tes, pour la quantité des prairies qu'il
[illegible] du costé de terre ferme, que des autres
[illegible]ous les bois y sont fort petits, au regard
[illegible] que nous avions passé. En fin nous ar-
[illegible] le soir jour à l'entrée du saut, avec vene-
[illegible], & rencontrames une Ile qui est pre-

Des bestes Sauvages.

Entrée du saut.

que au milieu de ladite entrée, laquelle cann
vn quart de lieuë de long, & passames à la b
du Su de ladite ile, où il n'y avoit que de tr
quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois
brasse ou deux, & puis tout à vn coup n'en t
vions que trois ou quatre pieds. Il y a forc
chers, & petites iles, où il n'y a point de bois
sont à fleur d'eau. Du commencement de la
dite ile, qui est au milieu de ladite entrée,
commence à venir de grande force : bien
nous eussions le vẽt fort bon, si ne peuvme
en toute nôtre puissance beaucoup av
toutefois nous passames ladite ile qui est à
trée dudit saut. Voyans que nous ne pou
avancer, nous vinmes mouiller l'ancre à la
de du Nort, contre vne petite ile qui est
en la plus part des fruits que i'ay dit ci-
Nous appareillames aussi tôt nôtre esquif,
l'on avoit fait faire exprés pour passer ledit
dans lequel nous entrames ledit sieur du P
mont avec quelques autres Sauvages que
avions menez pour nous montrer le ch
Partans de nôtre barque, nous ne fume
trois cens pas qu'il nous fallut descendre
quelques Matelots se mettre à l'eau pou
ser nôtre esquif. La canot des Sauvages
aussi. Nous rencõtrames vne infinité
tits rochers qui étoient à fleur d'eau, où no
chions souventefois, & des iles en grand
grandes & petites, voire si grand, qu'on
peut à peine conter, lesquelles passées il y
maniere de lac, où sõt toutes ces iles, lesq
contenir quelques cinq lieuës de long,

Grand courant d'eau.

tant de large, où il y a quantité de petits qui sont rochers. Il y a proche dudit saut montagne qui découvre assez loin dans les terres, & vne petite riviere qui vient de la montagne tomber dans le lac. L'on voit du Su quelques trois ou quatre montagnes qui paroissent comme à quelques quinze lieuës dans les terres. Il y a aussi doux lacs, l'vne qui va au premier lac de la riviere Iroquois, par où quelquefois les Algommequins leur vont faire la guerre, & l'autre qui est proche du saut qui va quelque peu dans les terres. Venans à approcher dudit saut avec nôtre esquif, & le canot, je vous asseure que jamais je ne vis vn torrent d'eau déborder avec telle impetuosité comme il fait, bien qu'il soit pas beaucoup haut, n'étant en d'aucuns lieux que d'vne brasse ou de deux, & au plus de trois: il descend comme de degré en degré, & en quelque lieu où il y a quelque peu de hauteur il fait vn ébouillonnement étrange de la force & roideur que va l'eau en traversant ledit saut qui peut contenir vne lieuë: il y a force rochers de large, & environ le milieu il y a des iles fort étroites & fort longues, où il y a quelques du côté dédites iles qui sont au Su, vne autre du côté du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'hommes d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fumes contraints dans les bois pour en voir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers ni de pierres, mais l'eau y va si vite qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques

Montagne proche du saut, nommée Mont-Royal par Iacques Quartier.

Arrivée au saut avec l'esquif.

Hauteur du saut.

Impossible de passer le saut par bateau.

trois ou quatre lieuës. Outre ce faut prend
il y en a dix autres, la plusspart difficiles à pas
de façon que ce seroit de grandes peines & t
vaux pour pouvoir voir, & faire ce que l
pourroit se promettre par bateau, si ce n'e
à grands fraiz & dépens, & encores en dan
de travailler en vain : mais avec les canots
Sauvages l'on peut aller librement & pro
ptement en toutes les terres, tant aux pe
rivieres comme aux grandes : Si bien qu'e
gouvernant par le moyen dédits Sauvage
de leurs canots, l'on pourra voir tout ce q
peut, bon & mauvais, dans vn an ou deux. T
ce peu de païs du côté dudit saut que nous
versames par terre, est bois fort clair, où l
peut aller aisément avec armes sans beau
de peine: l'air y est plus doux & temperé, e
meilleure terre qu'en lieu que j'eusse veu, e
y a quantité de bois & fruits, comme en
les autres lieux ci-dessus, & est par les qua
te-cinq degrés & quelques minutes. Vo
que nous ne pouvions faire davantage, no
retournames en nôtre barque, où nous
rogeames les Sauvages que nous avions,
fin de la riviere, que ie leur fis figurer
main, & de quelle partie procedoit la sou
Ils nous dirent que passé le premier saut
nous avions veu, ils faisoient quelques d
quinze lieuës avec leurs canots dedans la
re, où il y a vne riviere qui va en la demeu
Algonnequins, qui sont à quelques soix
lieues éloignez de la grande riviere, & p
venoient à passer cinq sauts, lequel pe

Iacques Quartier n'a passé que trois.

Ledit saut est par les 45. degrez, & quelques minutes.

De l'origine du grand fleuve de Canada.

tenir du premier au dernier huit lieues, dé- *Algonmequins où situés.*
lors il y en a deux où ils portent leurs canots
pour les passer, chaque saut peut tenir quelque
un quart de lieue, ou vn quart au plus. Et *Cinq sauts.*
ils viennent dedans vn lac, qui peut tenir
quelques quinze ou seize lieues de long. Delà *Lac.*
ils entrent dedans vne riviere, qui peut conte-
nir vne lieue de large, & font quelques deux
lieues dedans, & puis s'entrent dans vn autre
lac de quelques quatre ou cinq lieues de long; *Lac.*
au bout duquel ils passent cinq autres
sauts, distans du premier au dernier quelques
vingt cinq ou trente lieues, dont il y en a trois *Cinq sauts.*
ils portent leurs canots pour les passer, &
les autres deux ils ne les font que trainer de-
sur l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort
mauvais comme aux autres. De tous ces
sauts aucun n'est si difficile à passer comme ce- *Lac.*
que nous avons veu. Et puis ils viennent
dans vn lac qui peut tenir quelques quatre-
vingts lieues de long, où il y a quatre d'iles, & *Saut.*
au bout d'icelui l'eau y est salubre, & l'hiver
aussi. A la fin dudit lac ils passent vn saut, qui est
quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle *Lac.*
descend: là ils portent leurs canots par terre en-
vn vn quart de lieuë pour passer ce saut. De
entrent dans vn autre lac qui peut tenir quel- *Détroit.*
ques soixante lieuës de long, & que l'eau en est
salubre. Et à la fin ils viënent à vn détroit
qui contient deux lieuës de large, & va assez avant
les terres: Qu'ils n'avoiés point passé plus ou- *Lac infini.*
plus n'avoiés veu la fin d'vn lac qui est à quelque
vingt sept lieuës d'où ils ont été, sinon que ceux

qui leur avoient dit eussent veu hõme qui l'eu veu, d'autant qu'il est si grand, qu'ilz ne se ha zarderõt pas de se mettre au large, de peur q quelque tourmente, ou coup de vent, ne l surprint: Disent qu'en été le Soleil se couc au Nort dudit lac, & en l'hiver il se couc comme au milieu: que l'eau y est tres-mauv se, comme celle de cette mer. Ie leur dem day, si depuis cedit lac dernier qu'ils avoi veu, l'eau descendoit toujours dans la rivie venant à *Gachepé*: ilz me dirent que non, depuis le troisiéme lac, elle descendoit seu ment venant audit *Gachepé*, mais que depui dernier saut, qui est quelque peu haut, com j'ay dit, que l'eau étoit préque pacifique, & q ledit lac pouvoit prendre cours par autres vieres, lesquelles vont dedans les terres, soit Su ou au Nort, dont il y en a quantité qui y fluent, & dont ilz ne voyent point la fin.

Merveille d'un lac faisant des rivieres opposites.

Retour du Saut à Tadoussac, *avec la confirma du rapport de plusieurs Sauvages, touchant la gueur, & commencement de la grande rivie* Canada: *Du nombre des Sauts & Lacs qu'elle verse.*

CHAP. XXI.

NOVS partimes dudit lac le V dre di quatriéme jour de Iuillet, revintmes cedit iour à la riviere *Iroquois*. Le Dimanche ensuiv nous en partimes, & vinmes mouiller l'an

Le Lundi ensuivant nous fumes mouil-
l'ancre aux trois rivieres. Ce dit jour nous
quelques quatre lieuës pardela lesdites
rivieres. Le Mardi ensuivant nous vim-
à *Kébet*, & le lendemain nous fumes au
de l'ile d'Orleans, où les Sauvages vin-
nous, qui étoient cabannez à la grand'
du Nord. Nous interrogeames deux ou
Algonmequins, pour sçavoir s'ilz se con-
roient avec ceux que nous avions inter-
, touchant la fin & le commencement de
riviere de *Canada*. Ilz dirent, comme ilz
signé, que passé le saut que nous avions
environ deux ou trois lieues, il y a vne ri-
en leur demeure, qui est à la bende du
continuant le chemin dans ladite grande
, ilz passent vn saut, où ilz portent leurs
, & viennent à passer cinq autres sauts,
peuvent contenir du premier au der-
quelques neuf ou dix lieues, & que lédits
ne sont point difficiles à passer, & ne font
mettre leurs canots en la pluspart dédits
hors mis à deux où ilz les portent. De là
ent à entrer dedans vne riviere, qui est
vne mariniere de lac, laquelle peut
quelque six ou sept lieuës, & puis pas-
cinq autres sauts, où ilz traintent leurs ca-
comme aussi des premiers, hors mis à deux,
les portent comme aux premiers, & que
au dernier il y a quelques vingt ou
cinq lieuës, puis viennent dedans vn lac
contient quelques cent cinquante lieuës de
& quelques quatre ou cinq lieues à l'en-

Autre rapport des Sauvages Algonmequins.

Cinq sauts.

Lac.

Cinq sauts.

Riviere des Algonmequins.

trée dudit lac il y a vne riviere qui va aux *Algoumequins* vers le Nort: Et vne autre qui aux *Iroquois* par où lédits *Algoumequins* & *Iroquois* se font la guerre. Et vn peu plus haut bende du Sud dudit lac, il y a vne autre riv qui va aux *Iroquois*: puis venant à la fin dudit lac rencontrent vn autre saut, où ils pon leurs canots: de là ils entrent dedans vn tres-grand lac, qui peut contenir autant co le premier. Ils n'ont été que fort peu dans dernier: & ont ouï dire qu'à la fin dudit la a vne mer, dont ils n'ont veu la fin, ne ouï qu'aucun l'ait veuë. Mais quelle qu'il soit l'eau n'est point mauvaise, d'autant qu'il point avancé plus haut, & que le cours de vient du côté du Soleil couchant venant à l'Orient, & ne sçavent si passé le lac qu'ils ont veu, il y a autre cours d'eau qui aille du côté l'Occident: que le Soleil se couche à main te dudit lac, qui est selon mon jugement Notoïcit, peu plus ou moins, & qu'au pas lac l'eau ne gele point, ce qui fait juger temps y est tempéré, & que toutes les te des *Algoumequins* est neuve belle, remplie fort peu de bois, & du côté des *Iroquois* est montagneuse, & neuve aussi, elles sont pu nes & fertiles, & meilleures que n'en aura croit qu'ils ayent veu. Lédits *Iroquois* nent à quelque cinquante ou soixante dudit grand lac. Voilà ce que j'ai ouï dire des Iroquois, qui ne differe que bien peu de ce des premiers.

Riviere des Iroquois. Saut. Grand lac & infini.

Ce dit jour nous fumes proches de l'Ile Coudre, comme environ trois lieuës. Le

dudit mois, nous vinsmes à quelque demie de l'île au Liévre, du côté du vinsmes d'autres Sauvages en nôtre bar- lesquels il y avoit un jeune homme qui avoit fort voyagé dedans ledit Nous l'interrogeames fort particu- comme nous avions fait les autres Il nous dit, que passé ledit sault que vu à quelques deux ou trois lieuës, riviere qui va audits *Algonnequins*, ou habitez, & qu'allans en ladite grande cinq saults qui peuvent contenir du dernier quelques huit ou neuf dont il y en a trois où ils portent leurs deux autres où ils les trainent : que dedans sauts peut tenir vn quart de lieuë puis vinsmes dedans vn lac qui peut quelque quinze lieuës. Puis ils pas- autres sauts qui peuvent contenir du au dernier quelques vns à vnz cinq que deux desdits sauts qu'ils aux autres trois ils les trainer. De là ils entrent dans grandissime lac, qui peut contenir trois cens lieuës de long. Au-devant cent lieuës dans ledit lac, il y a vne qui est fort grande, où ils des cela, l'eau est salubre, mais quand plus avant, l'eau est marécageuse. Au bout à la fin dudit lac, il y a vne chute de l'eau qui vne lieuë de large, d'où il descend dissime, couvert d'eau dans ledit lac.

Rapport d'vn jeune hõme Sauvage.

Algonnequin.

Riviere des Algonnequins.

Cinq sauts.

Lac.

Cinq sauts.

Grandissime lac de trois cens lieuës.

Saut.

Que passé ce fleuve, on ne voit plus de terre d'vn côté ni d'autre, sinon vne mer si grande qu'ils n'en ont point veu la fin, ni ceux qui aucun l'ait veuë. Que le Soleil se couche main droite dudit lac, & qu'à son entrée vne riviere qui va aux *Algoumequins*, & par aux *Iroquois*, par où ils se font la guerre. Que terre des *Iroquois* est quelque peu montagneuse, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruits qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des *Algoumequins* basse & fertile. Ie leur demanday s'ils n'avoient point connoissance de quelque mines. Ils me dirent, qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons *Iroquois*, qui viennent pour troquer marchandises que les vaisseaux François viennent aux *Algoumequins*, lesquels disent que à la partie du Nord vne riche de fine dont ils nous en ont donné quelques pieces qu'ils avoient eu desdits bons *Iroquois*. S'il on y vouloit aller ils y mineroient ce qu'ils voient de pieces pour ecrire. Voilà que j'ay peu apprendre des vns & des autres de desdits que bien peu, sinon que les gens qui furent interrogez direnl'avoir bu de l'eau salée, ainsi ils n'ont pas esté dans leur lac comme les autres: & ainsi quelque peu de chemin, les vns de saut, les autres plus long. De façon que leur rapport du lac ne nous avons jusques à la mer salée, qui peut être de 80, quelques quatre cens lieues. Le vingtieme aoust trois nous fumes de retour

Riviere du Algoumequins.

Bons Iroquois.

Cuivre. Voy le mot en la table.

Iugez-en. Resolution

Retour de Tadoussac.

... de la grandeur de Canada, & des ... qui y des[illegible]bargent: Des peuples qui habitent ... Des fruits de la terre: Des bestes, & particulierement d'une bête à deux ... Des poissons abondans en vaste grandeur.

CHAP. XXIII.

PARES avoir parcouru la grande riviere de Canada jusques au premier & grand saut, & r'amené nos voyageurs vn chacun en son lieu, sçavoir le Capitaine Iacques Quartier au port de Croix, & Champlein à Tadoussac, il sembloit vtile, & necessaire de sçauoir le comportement de nos François, en leur retour, & leurs diverses fortunes, en vn hiver & vn prin-temps consecutif. Ils passerent audit port Sainte Croix, mais Champlein nous nous contente de r'amener de Tadoussac en France, ce qu'il n'a point hiverné en ladite riviere, apres que nous autres combatans, & dissipé les Chimeres des Arcadiens.

Devant que ce faire nous rechercherons ce que Capitaine Quartier rapporte en gene-

ral des merveilles du grand fleuve de Canada ensemble de la riviere de Saguenay, & de la des Iroquois, afin de cõfronter le discours qu'en a fait avec ce qu'en a écrit ledit Champlain duquel nous avons rapporté les paroles ci-dessus.

Entree de la riviere de Canada

Ledit fleuve donc (ce dit-il) commence (au sud l'ile de l'Assumption) le travers des hautes montagnes de Hongnedo & des sepulcres: & a de distance en travers trente-cinq ou quarante lieuës, & y a au parmi plus de deux cens brasses de parfond. Le plus parfond, & le plus seur à viger est du couté de vers le Su, & de vers le Nort, là où il est de sept ilet y a d'vn coté d'apres environ sept lieuës loin d'illes grosses & petites qui descendent des montagnes de Saguenay, ausquelles font plusieurs bancs de mer fort dangereux, & l'entrée dédites isles y a environ cinq cens nombre de Baillames & Hippopotames de mer.

Hongnedo aujourd'hui Gachepé.

Baillames, Hippopotames.

Le travers dédites isles y a vne petite riviere qui va treizeli quatre lieuës en la terre par les marais, en laquelle y a vn merveilleux nombre de poissons de riviere. Depuis ladite riviere jusques à l'entrée du fleuve jusques à la longueur d'environ sept lieuës & plus: & le courant d'icelle à la riviere qui vient du Saguenay, laquelle sort d'entre hautes montagnes, & de dans ledit fleuve passant au pied de la province de Canada, de la bande du Nort. Et est icelle riviere fort profonde, & dangereuse à navigier.

Longueur de la riviere de Saguenay.

Apres ladite riviere est la province de

Canada.

Il y a plusieurs peuples par villages non clos. [illegible] ès environs dudit Canada dedans le [illegible] fleuve plusieurs Iles tant grandes que petites. Et entre autres y en a vne qui contient plus de lieues de long, laquelle est pleine de beaux grans arbres, & force vignes. Il y a passage [illegible] deux costez d'icelle. Le meilleur & le plus [illegible] est du costé devers le Sud. Et au bout [illegible] ceste Ile vers l'Ouest y a vn sourq d'eau [illegible] & delectable pour mettre navires : au- [illegible] il y a vn detroit dudit fleuve fort cou- [illegible] & profond, mais il n'a de large qu'en- [illegible] vn tiers de lieue : le travers duquel y a vne [illegible] de bonne hauteur coute labou- [illegible] aussi bonne terre qu'il soit possible de [illegible] Et là est la ville & demeurance du sei- [illegible] & de nos hommes qu'avions [illegible] premier voyage : laquelle demeurance [illegible] Et auparavant qu'arriver [illegible] lieu y a quatre peuples & demeurances, [illegible], qui est sur vne [illegible], & [illegible], puis ledit lieu de [illegible] laquelle haute terre vers le Nort est la [illegible] & habite de Sainte Croix : auquel lieu a [illegible] été depuis le quinziéme jour de Septem- [illegible] jusques au sixiéme jour de May mil cinq cés [illegible] auquel lieu les navires demeurerent : [illegible] comme cy devant est dit. Passé ledit lieu est [illegible] demeurance du peuple de [illegible], & de [illegible] lequel [illegible] est la vne montagne [illegible] haute en vn plain pays [illegible] de terre des deux costez dudit fleuve [illegible] & outre y est aussi belle & [illegible]

Ile d'Orléans. Vignes.

Aiaoste. Starnata. Tailla. Stadaconé. Sainte Croix. Tequenondaiy. Hochelay.

vnie que jamais homme regarda. Il y a ancr
nes montagnes assez loin dudit fleuve qu'o
voit par sus lédites terres, déquelles il desce
plusieurs rivieres qui entrent dans ledit fleu
Toute cette dite terre est couverte & pleine d
bois de plusieurs sortes, & force vignes, exc
pté à l'entour des peuples, laquelle ilz ont d
fertee pour faire leur demeurance & labe
Il y a grand nombre de grands cerfs, dain
ours, & autres bétes. Nous y avons veu les p
d'vne bête qui n'a que deux piez, laquelle n
avons suivie longuement pardessus le sable
vaze, laquelle a les piez en cette façon, gr
d'vne paume, & plus. Il y a force Loup
Biévres, Martres, Renars, Chats sauvag
Liévres, Coupins, Escurieux, Rats, lesq
sont gros à merveilles, & autres sauvagi
Ilz s'accoutrent des peaux d'icelles bétes,
ce qu'ilz n'ont nuls autres accoutremens. Il
grand nombre d'oiseaux: sçavoir Gruës, Ou
des, Cygnes, Oyes sauvages blanches & gr
Cannes, Canards, Merles, Manvis, Tourt
Ramiers, Chardonnerets, Tarins, Serins, Li
tes, Rossignols, Passes solitaires, & autres
seaux comme en France.

Aussi, comme par ci-devant est fait m
tion és chapitres precedens, cedit fleuve e
plus abondant de toutes sortes de poissons
soit memoire d'homme d'avoir jamais ve
oui. Car depuis le commencement jusqu
fin y trouverez selon les saisons la plus
sortes & especes de poisson de la mer &
douce. Vous trouverez jusques audit

Terre vineuse.

Bête à deux pieds.

Animaux du païs de Canada.

Oiseaux & gibier.

Abondance du fleuve de Canada.

Baillames, Marsoins, Chevaux de mer, *Machays*, qui est vne sorte de poisson duquel ils n'avions jamais veu, ni oui parler. Ilz sont ...ds cõme nege, & grans cõme marsoins, & ont ...corps & la tẽte comme liévres, léquels se tien-nent entre la mer & l'eau douce, qui commence ...ure la riviere du *Saguenay* & *Canada*. Item y ...uverés en Iuin, Iuillet, & Aoust force Maque-...aux, Mulets, Bars, Sartres, grosses Anguilles, ...autres poissons. Ayans leur saison passee y ...uverez l'Eplan aussi bon qu'en la riviere de ...ne. Puis au renouveau y a force Lamproyes ...Saumons. Passé ledit *Canada* y a force Bro-...Truites, Carpes, Brames, & autres pois-...d'eau douce, & de toutes ces sortes de pois-...fait ledit peuple de chacun selõ leur saison ...pecherie pour leur substance & victuaille.

...riviere de Saguenay : *Des peuples qui habitent ...ns sa origine : Autre riviere venant dudit Sa-...guenay au-dessus du saut de la grande riviere : De ...riviere des* Iroquois *venant de vers la Floride, ...ts sauvages ni glaces : Singularités d'iceluy païs : ...ppes sur les Sauvages de* Canada : *Guerre no-...turne : Reddition d'vne fille échappée : Reconcilia-...n des Sauvages avec les François.*

CHAP. XXIII.

...Epais estre arrivez à *Hochelaga* avec le ...gallion & les barques, avons converse, ...allé & venu avec les peuples les plus ...prochains de noz navires en dou-...ceur, sans que par fois avons eu au-

cuns differens avec aucuns mauvais garçons dont les autres étoient fort marris & courroucez. Et avons entendu par le Seigneur *Donnacona*, *Taignragni*, *Domagaya*, & autres, que la riviere devant-dite, & nommée la riviere du *Saguenay* va jusques audit *Saguenay*, qui est loin du commencement de plus d'vne lune de chemin vers l'Ouest-Norouest; & que passé huit ou neuf journées, elle n'est plus parfonde que par bateaux: mais le droit & bon chemin & plus seur est par ledit fleuve jusques au-dessus de *Hochelage* à vne riviere qui descend dudit *Saguenay*, entre audit fleuve (ce qu'avons veu) & que de là sont vne lune à y aller. Et nous ont faite entendre qu'audit lieu les gens sont habillez de draps, comme nous, & y a force villes & peuples, & bonnes gens, & qu'ils ont quantité d'or & cuivre rouge. Et nous ont dit que le tour de la terre d'empuis ladite premiere riviere jusques audit *Hochelage* & *Saguenay* est vne ile, laquelle est circuite & environnée de rivieres dudit fleuve: & que passé ledit *Saguenay* vaudite riviere entrant en deux ou trois grans lacs d'eau fort larges; puis, que l'on trouve vne mer douce, de laquelle n'est mention avoir veu au bout ainsi qu'ils ont oui par ceux du *Saguenay*, car ilz nous ont dit n'y avoir été. Outre nous ont donné à entendre qu'au lieu où avions laissé nótre gallion quand fumes à *Hochelage*, y a vne riviere qui va vers le Surouest, où semblablement sont vne lune à aller avec leurs barques depuis Saincte-Croix jusques à vne terre où n'y a jamais glaces ni neges, mais qu'en y

Recits de la riviere du Saguenay.

Peuples vétus de draps comme nous.

Voi ce qu'en dit Champlein ci-dessus, chap. 8. & 9.

Riviere des Iroquois.

Païs sans hiver.

[illegible] y a guerre continuelle des vns icelui-[illegible] & qu'en icelle y a Oranges, Annanas, [illegible], Prunes, & autres sortes de fruits en [illegible] abondance. Et nous ont dit les hom[illegible] & habitans d'icelle terre être vêtus de [illegible] de peaux comme eux. Apres leur avoir [illegible]mandé s'il y a de l'or & du cuivre, nous ont [illegible] que non. I'ostime leur dire; ledit Iean Ter[illegible] Terre-neuve, sur le Capitaine Iean [illegible] ce qu'ils montrent par leurs signes.

Fruits d'icelui.

Depuis de jour en autre venoit ledit peuple [illegible] & apporteient force Anguilles, poissons pour avoir de noste marchandise, lequoy leur étoient baillez couteaux, [illegible], paternôtres, & autres mêmes choses, [illegible] entendoient fort. Mais nous apprenant que les deux méchans qu'avions apportez leur disoient & donnoient à entendre que nous leur baillions ne valoit rien, & n'en gardoient aussi tôt des hachots, couteaux pour ce qu'ils nous bailloient, obstant que le Capitaine leur fait beau [illegible] de quelques, & se ne cessoient à toutes heures de demander audit Capitaine, lequel fut [illegible] par vn Seigneur de la ville de *Hagemada* qu'il se donnât garde de *Demaccona*, & des deux méchans, & qu'ils étoient *Agerouaxi*, qui est à dire traitres, & aussi en fut averti [illegible] dudit *Canada*, & aussi que nous apprenions de leur malice, pas ce qu'ils vouloient [illegible] les trois enfans que ledit *Demaccona* avoit donné audit Capitaine. Et de fait fu-

Méchanceté de Taiguagni & Domega ja. N'est bon d'amener les Sauvages en France.

rent faire la plus grande des filles, & du [illegible]
Après laquelle ainsi faite, fit le Capitaine [illegible]
de garde aux autres, & par l'avertissement
dit Tagurgan & Damagys s'abstindrent &
pourtant de venir avec nous, quarre ou c
jours, finalement ils qui venoient en grande
& crainte.

Renforcement du Fort.

Pont-levis.

Guet ordonné pour la nuit.

Trompette sonnante à chacun quart.

Mais voyans la malicieuse d'eux, doutans
ne fussent aucune trahison, & venir avec
nous de gens sur nous, le Capitaine fit re
cer le Fort tout à l'entour de gros fossez, l
& parfons, avec porte à pont-levis & re
de pans de bois au contraire des premiers
fut ordonné pour le guet de la nuit pour le
à venir cinquante hommes à quatre quart
à chacun changement dédits quarts les tr
portes fermées. Ce qui fut fait selon la di
doyennes. Et lédits Bemaseus, Tagurgan
Damagys estans avertis du dit renfort, d
bonne garde & guet que l'on faisoit, furen
rouez d'être en la malgrace du Capi
& envoyerent par plusieurs fois de leurs
seigneurs qu'ils fussent d'ailleurs, pour voir
leur faisoit déplaisir, desquels on ne tint com
n'en fut fait ny monstré aucun semblant.

Reproche fait aux Damagys.

vindrent lédits Bemaseus, Tagurgan, Dama
& autres plusieurs fois parler audit Capi
vne riviere entre deux, lui demandans si
marri, & pourquoi il n'alloit les voir. Et le C
taine leur répondit qu'il n'avoit que trai
méchans, ainsi qu'on lui avoit rapporté
qu'il l'auroit apparceu en plusieurs sortes,
me de n'avoir tint promesse d'aller à [illegible]

retint la fille qu'on lui avoit donnée, mauvais tours qu'il lui nomma. Mais que s'ils vouloient être gens de oublier leur mal-volonté, il leur par- & qu'ils vinssent seurement à bord comme cherre comme par devant. Déquel- les remercierent ledit Capitaine, & lui qu'ils lui rendroient la fille qui s'en dans trois jours. Et le quatriéme jour vembre *Damagaya* accompagné de six au- mes, vindrent à noz navires pour dire taine que le Seigneur *Donnacona* étoit le païs chercher ladite fille, & que le elle lui seroit par lui menée. Et outre *Taguragni* étoit fort malade, & qu'il Capitaine lui envoyer un peu de sel & que fit ledit Capitaine, lequel lui que c'étoit Iesus qui étoit marri con- pour les mauvais tours qu'il avoit cuidé

Le lendemain ledit *Donnacona*, *Taguragni*, *Damagaya*, & plusieurs autres vinrent & ame- ladite fille, la representerent audit Capi- lequel n'en tint conte, & dit qu'il n'en voit point, & qu'ils la remenassent. A quoy disoyent faisans leur excuse, qu'ils ne lui pas conseillé s'en aller, sinon qu'elle s'en alloit parce que les pages l'avoient harassé, qu'elle leur avoit dit : & prierent derechef Capitaine de la reprendre, & eux-mêmes mener jusques aux navires. Apres les choses le Capitaine commanda apporter pain & vin, & les fitoya. Puis prindrent

Revoulin- pas des Sau- vages avec le Capitaine Quartier.

congé les vns des autres. Et depuis sont venu à noz navires, & nous leur demeurions en aussi grand' amour que par devant.

Mortalité entre les Sauvages: Maladie étrange commune entre les François: Devotions & vœux pour la santé d'un chacun: Dissimulations des Sauvages sur leurs maladies & mortalité: & raison merveilleuse de cette maladie.

CHAP. XXIV.

Au mois de Decembre fumes [illegible] que la mortalité s'étoit mise [illegible] du peuple de Stadaconé, telle [illegible] que ja en étoient morts par leur [illegible] fession plus de cinquante. Au moyen de [illegible] leur fimes defenses de non venir à nôtre [illegible] ni entour nous. Mais nonobstant les [illegible] chassé commença la mortalité entour [illegible] d'vne merveilleuse sorte, & la plus inco[illegible] Car les vns perdoient la soutenuë, & les [illegible] venoient les jambes grosses & enflées, & [illegible] neefs retives, & noirais comme charbons [illegible] aucunes toutes semées de gouttes de [illegible] comme pourpre. Puis montoit ladite ma[illegible] aux hanches, cuisses, épaules, aux bras, [illegible] cul. Et à tous venoit la bouche si infect[illegible] pourrie par les gencives, que toute la cha[illegible] tomboit jusques à la racine des dents, lesq[illegible] tomboient préque toutes. Et tellement [illegible] print ladite maladie en noz trois navires,

Mortalité entre les Sauvages.

Maladie commune entre les François.

Cent dix hommes en l'équipage de Iacques Quartier.

ier de cent dix hommes que nous n'y en avoit pas dix sains, tellement ne pouvoit secourir l'autre, Qui étoit pieuse à voir, consideré le lieu où nous Car les gens du païs venoient tous les devant nôtre Fort qui peu de gens voyoient debout, & j'y en avoit huit de morts, de cinquante où on n'esperoit plus de Capitaine voyant la pitié & mala- si emeuë fait mettre le monde en prieres dons, & fit porter vne image & remem- la Vierge Marie contre vn arbre di- nôtre Fort d'vn trait d'arc le travers les glaces, & ordonna que le Dimanche l'on diroit audit lieu la Messe, & que qui pourroient cheminer tant sains iroient à la procession châtans les lannes de David, avec la Litanie en dite Vierge qu'il lui pleût prier son cher qu'il eût pitié de nous. Et la Messe dite devant ladite image, se fit le Capi- à nôtre Dame, qui se fait de prier madou (*en peut mieux dire, à Roque amadour à dire des amans. C'est vn bourg en Quercy, fort pelerins*) promettant y aller si Dieu noit grace de retourner en France. Ce- trépassa Philippe Rougemont natif oise, de l'age d'environ vint ans. ource que ladite maladie étoit incomu Capitaine ouvrir le cors pour voir si aucune conoissance d'icelle, pour pre- possible étoit le parsus. Et fut trouvé oir le cœur tout blanc, & flétri, environné

Deuotions contre la maladie.

Vn de Nôtre Dame de Roquemadou.

Ouverture d'vn corps mort de la maladie inconuë.

de plus d'vn pot d'eau trouble comme du foye beau, mais avoit le poulmon tout noir mortifié, & s'étoit retiré tout son sang au de son cœur. Car quand il fut ouvert, so dessus du cœur vne grande abondance d noir & infect. Pareillement avoit le m l'échine vn peu entamée environ deux comme si elle eût été frottée sus vne rude. Apres cela veu lui fut ouvert & in cuisse, laquelle étoit fort noire par deho pardedans la chair fut trouvée assez bl fait fut inhumé au moins mal que l'on Dieu par sa saincte grace pardoint à son à tous trépassez, *Amen*.

Et depuis, de jour en autre s'est tou continuée ladite maladie, que telle he que par tout lédits trois navires n'y a trois hommes sains. De sorte qu'en l'vn navires n'y avoit homme qui eût peu d dre sous le tillac pour tirer à boire tant p que pour les autres. Et pour l'heure y ja plusieurs de morts, lesquels il nous mettre par foiblesse sous les neges. O nous étoit possible de pouvoir pour lors la terre qui étoit gelée, tant étions foib avions peu de puissance. Et si étions crainte merveilleuse des gens du païs q s'apperceussent de nôtre pitié & foible pour couvrir ladite maladie, lors qu'ils v prés de nôtre Fort, nôtre Capitaine, que toujours preservé debout, sortoit au d'entr avec deux ou trois hommes, tant que malades, lesquels il faisoit sortir a

Grande foblesse.

Morts sous les neges.

Dissimulation de la maladie des François.

il les voyoit hors du parc, faisoit semblant de vouloir battre, & criant, & leur jettant des pierres, les envoyant à bord, montrant aux susdits Sauvages qu'il faisoit besoin de gens dedans les navires : les vns à galliotes, les autres à faire du pain & autres besoins, & qu'il n'étoit pas bon qu'ils vinssent hors dehors : ce qu'ils croyoient. Et faisoit quelquefois battre & mener bruit ésdits navires dans les navires avec batons & cailloux & gallifeter : Et pour lors étions si épris de la maladie qu'avions, quasi perdu l'espérance jamais retourner en France, si Dieu infini & misericorde ne nous eût pris pitié, & donné conoissance d'vn remede contre toutes maladies le plus excellent jamais veu ni trouvé sur la terre, ainsi le dirons maintenant. Mais premierement entendre que depuis la mi-Novembre, dix-huitiéme jour d'Avril avõs nouvellement enfermen dedans les glaces, lesquelles avoient plus de deux brasses d'épaisseur dessus la terre, y avoit la hauteur de deux pieds de neige & plus de deux brasses d'épaisseur tellement qu'elle étoit plus haute que les bords de nos navires, lesquelles ont duré jusques au temps : en sorte que noz bruvages étoient gelez dedans les futailles, & par dessus les navires tant bas que haut étoit la terre, les bois à quatre doits d'épesseur : toutes ladite fleuve par autant que l'eau en contient jusques au dessus de Hochelaga. Auquel temps nous deceda jusques

Remede merveilleux

Glaces épaisses de deux brasses.

les voyoit hors du parc, faisoit semblant battre, & criant, & leur jettant ...s eux les envoyant à bord, montrant ...ésdits Sauvages qu'il faisoit besongne dedans les navires : les vns à galliots ...res à faire du pain & autres besongnes ...qu'il n'étoit pas bon qu'ilz vinssent ...dehors : ce qu'ilz croyoient. Et faisoit ...battre & mener bruit ésdits malades ...les navires avec batons & cailloux ...gallifester : Et pour lors étions si épris ...maladie qu'avions quasi perdu l'espe... jamais retourner en France, si Dieu, ...infinie & misericorde ne nous eût ...pitié, & donné connoissance d'vn remède ...toutes maladies le plus excellent ...jamais veu ni trouvé sur la terre, ainsi

Remede

au nombre de vint-cinq personnes des p
paux & bons compagnons qu'eussions, l
moururent de la maladie susdite: & pe
re y en avoit plus de quarante en qui o
peroit plus de vie, & le parfus tous ma
que nul n'en étoit exempté, excepté n
quatre. Mais Dieu par sa sainte grace no
garda en pitié, & nous envoya vn rem
nótre guerison & santé de la sorte & a
que nous allons dire.

Vint-cinq personnes decedées de la maladie susdite.

Vn jour nótre Capitaine voyant la m
si emeuë & ses gens si fort épris d'icelle
sorti hors du Fort, s'y promenant sur l
apperceut venir vne bande de gens de
né, en laquelle étoit *Domagaya*, lequel
taine avoit veu depuis dix ou douze jo
malade de la propre maladie qu'avo
gens: Car il avoit vne de ses jambes enf
qu'vn enfant de deux ans, & tous les n
celle retirez, les dents perdues & pate
gencives pourries & infectes. Le C
voyant ledit *Domagaya* sain & guéri
joyeux esperant par lui sçavoir comm
toit gueri, afin de donner ayde & secou
gens. Et lors qu'ils furent arriver près l
le Capitaine lui demanda comme il s'é
ri de sa maladie: lequel *Domagaya* répon
vec le jus des fueilles d'vn arbre & le m
s'étoit gueri, & que c'étoit le singulier
pour cette maladie. Lors le Capitaine
da s'il y en avoit point là entour, & qu
monstrât, pour guerir son serviteur q
prins ladite maladie en la maison du

Stadaconé, c'est le village des Canadiens.

Sauvages ayans la même maladie.

Remede contre la maladie susdite.

[illegible] lui voulut declarer le nombre des [illegible]ons qui étoient malades. Lors ledit [illegible] envoya deux femmes avec nôtre Ca[illegible] en querir, léquelles en apporte[illegible] [illegible] rameaux, & nous monstrerent [illegible] piler l'écorce & les fueilles dudit [illegible] mettre le tout boüillir en eau, puis boire [illegible]gané de deux jours l'vn, & mettre le [illegible] les jambes enflées & malades, & que [illegible] maladies ledit arbre guerissoit. Et [illegible] arbre en leur langage, *Annedda*. [illegible] après le Capitaine fit faire du breuvage [illegible] és malades, déquels n'y avoit [illegible] qui voulût icelui essayer, sinon vn ou [illegible] se mirent en aventure d'icelui essayer, [illegible] qu'ils en eurẽt beu ils eurent l'avan[illegible] trouva étre vn vray & evidẽt miran[illegible] toutes maladies dequoy ils étoiẽt en[illegible] en avoir beu deux ou trois fois, re[illegible] santé & guerison, tellemẽt que tel des [illegible] qui avoit la verole puis cinq ou six [illegible] la maladie, a été par icelle mede[illegible] [illegible]. Apres en avoir veu y a eu [illegible] qui en se vouloit user sur ladite me[illegible] premier en attrait, de sorte qu'vn [illegible] gros & aussi grand que je vis jamais [illegible] employé en moins de huit jours, le[illegible] opération, que si tous les mede[illegible] [illegible] Mõtpellier y eussẽt été avec [illegible] drogues d'Alexandrie, ils n'y eussẽt pas [illegible] vn, que ledit arbre en a fait en huit [illegible] il nous a tellement profité, que tous [illegible] ont voulu y user ont recouvert santé [illegible]son, la grace à Dieu.

Annedda arbre d'admirable vertu.

Miracle de guerison.

Guerison de Verole.

Soupçon sur la longue absence du Capitaine des Sauvages : Retour d'icelui avec mauvaise nouvelle de la Bilité des François : Navire délaissé pour la force de le remorquer : Récit des richesses du Saguenay, & autres choses merveilleuses.

CHAP. XXV.

DEVANT le temps que la maladie & mortalité regnât en nos navires, le parisien [illegible] Sauvages, & par autres feignans aller [illegible] des cerfs & autres bêtes, lesquels ils nomment en leur langage Ajaquoins, Asquinoude, par ce que les neges étoient [illegible] des, & que les glaces étoient ja rompues le cours du fleuve : tellement qu'ils pouvoient naviger par icelui. Et nous fut par Domagaye & autres, dit, qu'ils ne seroient que quinze jours ce que croyions : mais ils furent deux mois [illegible] retourner. Au moyen dequoy nous fusmes [illegible] qu'ils ne se fussent allé amasser grand nombre de gens pour nous faire déplaisir, par ce que nous voyoient si affoiblis. Nonobstant nous avions mis si bon ordre en nôtre fait, que si la puissance de leur terre y eût été, ils n'eussent sçeu faire autre chose que nous regarder. Pendant le temps qu'ils étoient absents, venoient tous les jours force gens à nous comme ils avoient de coutume, nous [illegible]

Soupçon sur les Sauvages.

[illegible] de certs, dames, & poissons [illegible] sortes qu'ils nous vendoient, [illegible] aimoient remporter, parce [illegible] nécessité de vivres pour lors, à [illegible] hiver qui avoit été long, & qu'ils [illegible] mange leurs vivres & étouffemens.

[illegible] vint-cinquiéme jour du mois d'Avril [illegible] à bord de nos navires accompagné [illegible] gens, lesquels étoient beaux & puis[illegible], & n'avions accoutumé de les voir, qui [illegible] que le seigneur *Dermacon* seroit le [illegible] venu, & qu'il apporteroit force [illegible], & autre venaison. Et le lendemain [illegible] *Dermacon*, lequel amena en sa com[illegible] grand nombre de gens audit *Stadacone*, [illegible] à quelle occasion, ni pourquoy, [illegible] comme on dit en un proverbe, *qui de tous* [illegible] *l'accomplit échappe*. Ce que nous étoit [illegible] car nous étions si affoiblis, tant de [illegible], que de nos gens morts, qu'il nous [illegible] vu de nos navires audit lieu de Saint[illegible]

Grande assemblée de Sauvages.

Un navire laissé pour n'avoir eu la force de la retenir.

[illegible] étant averti de leur venuë, & [illegible] voyant amené tant de peuple, & aussi que [illegible] vint dire audit Capitaine, nous vou[illegible] la riviere qui étoit entre nous & ledit [illegible] si difficiles de passer. Ce que n'a[illegible] voulu de faire, au moyen dequoy, su[illegible] de traition. Voyant ce ledit Capi[illegible] vous son serviteur nommé Charles Guyot, [illegible] plus que nul autre, aussi du peuple [illegible] pais, pour voir qui étoit audit lieu, & [illegible] ledit [illegible] feignant être

allé voir ledit seigneur *Donnacona*, par ce
avoit demeuré long tans avec lui, lequel lui
ta aucun present. Et lors que ledit *Don*
fut averti de sa venuë, fit le malade, & se
cha, disant audit serviteur qu'il étoit fort
lade, apres alla ledit serviteur en la
son de *Taignragni* pour le voir, où par
trouva les maisons si pleines de gens qu'
se pouvoit tourner, lesquels on n'avoit a
tumé de voir: & ne voulut permettre ledit
gnragni que ledit serviteur allât és autres
sons, ains le convoya vers les navires envi
moitié du chemin: & lui dit que si le Ca
lui vouloit faire plaisir de prendre vn se
du pais nommé *Agona*, lequel lui avoit f
plaisir, & l'emmener en France, il feroit t
que voudroit ledit Capitaine, & qu'il ren
le lendemain dire la réponse.

Quand le Capitaine fut averti du grand
bre de gens qui étoient audit *Stadaconé*,
chant à quelle fin, se delibera leur jouër
nesse, & prendre leur Seigneur, avec *Tai*
Donnagaya, & des principaux: & aussi qu
bien delibera de mener ledit Seigneur D
na en France, pour conter & dire au Roy c
avoit veu és pais Occidetaux des merve
monde. Car il nous a certifié avoir été à
re du *Saguenay*, où y a infini Or, Rubis, &
richesses: & y sont les hommes blancs c
en France, & accoutrez de draps de lain
dit avoir veu autre pais où les gens ne m
point, & n'ont point de fondement, & n
rent point, ains font seulement eau par la

Richesses du pais de Saguenay.

Ratio merveilleuse des Sauvages Donnacons.

[illegible] en autre pays de *Pitquenoui*, [illegible] où les gens n'ont qu'vne jambe, [illegible] merveilles longues à raconter. Ledit [illegible] homme ancien, & ne cessa jamais [illegible] depuis sa conoissance, tant par [illegible], que par terre.

[illegible] ledit serviteur eut fait son message, [illegible] maître ce que ledit *Tagnuagni* lui [illegible] envoya le Capitaine susdit serviteur [illegible] ledit *Tagnuagni* qu'il le vint [illegible] ce qu'il voudroit, & qu'il lui fe[illegible] & partie de son vouloir. Ledit [illegible] lui manda qu'il viendroit le lendemain, [illegible] amenoit *Donnacons*, & ledit homme [illegible] avoit fait déplaisir. Ce que ne fit; ains fut [illegible] jours sans venir, pendant lequel temps ne [illegible] personne és navires dudit *Stadaconé*, com[illegible] voient de coutume, mais nous fuioient cô[illegible] tions voulu tuer. Lors apperceumes [illegible] malice. Et pource qu'ilz furent avertis [illegible] de *Stadac* alloient & venoient entour [illegible] qu'eur avions abandonné le fond du [illegible] que laissions pour avoir les vieux cloux, [illegible] tous le tiers jour dudit *Stadaconé* de [illegible] bord de la riviere, & passerent la plus [illegible] d'eau en petits bateaux sans dif[illegible] ledit *Donnacona* n'y voulut passer; & [illegible] *Tagnuagni* & *Donnagés* plus d'vne heure [illegible] ensemble avant que vouloir [illegible] fin passerent & vindrent parler au[illegible] Capitaine ledit *Tagnuagni* le Capi[illegible] prendre & emmener ledit [illegible]. Ce que refusa ledit Capitaine,

disent que le Roy son maitre lui avoit défe-
de non amener homme ni femme en Fra-
mais bien deux ou trois petits garçons, p
apprendre le langage. Mais que vo'ontiers
menerait en Terre neuve, & qu'il de
en vne ile. Ces paroles disoit le Capitaine
les asseurer, & à telle fin d'amener ledit
tana, lequel étoit demeuré de là l'e
quelles paroles fut fort joyeux ledit
gni, esperant ne retourner jamais en
ce, & promit audit Capitaine de retour
lendemain, qui étoit le jour de Saint C
& amener ledit seigneur Donnacona, &
peuple audit Stadaconé.

*Croix plantée par les François : Capture des
pauvres Sauvages, pour les amener en France, d
rets au Roy des merveilles du Saguenay : L
tions des Sauvages : Presents reciproques
pitaine Quartier, & d'aucuns Sauvages.*

CHAP. XXVI.

Croix plantée.

LE troisiesme jour du Mois
sévrier, Croix, pour le
faire le Capitaine
dre vne belle Croix de la
d'environ trente cinq pie
gueur, sous le croizillon de laquelle
fasson en bosse des armes de France
lay étoit écrit en lettre Attique Fra

* Je croy qu'il veut dire Antique.

[illegible] PAYS DE LA GRANDE FRANCE.

[illegible] Et celui jour environ [illegible] plusieurs gens de *Stadacon* tant [illegible] femmes, qu'enfans qui nous dirent [illegible] seigneur *Donnacona*, *Taguragny*, *Doma-* [illegible] qui étoient en sa compagnie, ve- [illegible] nous fumes joyeux, esperans nous en [illegible] ils vindrent environ deux heures ap- [illegible] Et lors qu'ils furent arrivez devant [illegible] nôtre Capitaine alla saluer le sei- [illegible] *Donnacona*, lequel pareillement lui fit [illegible] mais toutefois avoit l'œil au bois [illegible] merveilleuse. Tôt apres arriva [illegible] lequel dit audit seigneur *Donnacona* [illegible] n'entrât point dedans le Fort. Et lors fut [illegible] gens apporté du feu hors du- [illegible] allumé pour ledit seigneur. Nôtre [illegible] de venir boire & manger de- [illegible] comme avoit de coutume, & [illegible] ledit *Taguragny*, lequel dit que [illegible] Capitaine fumat, & entrerent [illegible] Fort, dont supposant avoir esté [illegible] Capitaine moyenné par *Donnagny* que ledit [illegible] avoit [illegible] dit avoir [illegible] *Donnacona* qu'il ne vindrit point dedans [illegible] Et même Capitaine voyant ces choses [illegible] bois, & ainsi que les femmes [illegible] l'avertissement dudit *Taguragny* [illegible] quel les hommes le [illegible] grand nombre. Et commanda [illegible] à ses gens prendre ledit seigneur [illegible] *Donnagny* & deux autres [illegible] qu'on en seroit

Prise des principaux d'entre les Sauvages.

rer les autres. Voe-aprés ledit Seigneur en dedans avec ledit Capitaine. Mais tout soudain ledit *Taignoagni* vint pour le faire sortir. Nostre Capitaine voyant qu'il n'y avoit autre ordre se print à crier qu'on les print. Auquel sortirent les gens dudit Capitaine, lesquels prindrent ledit seigneur, & ceux qu'on avoit liberé prendre. Lédits Canadiens voyans la teste prise, commencerent à fuir & courir comme brebis devant le loup, les vns le travers riviere, les autres parmi les bois, cherchant chacun son avantage. Ladite prise ainsi faite desdits, & que les autres se furent tous retirez, furent mis en seure garde ledit seigneur & ses compagnons.

Lamentations des Sauvages.

La nuit venuë vindrent devant nos nauires (la riviere entre deux) grand nombre de peuple dudit *Donnacona* huchans, & hurlans la nuit comme loups, crians sans cesse *Caroua, Caroua*, pensans parler à lui. Ce que permit ledit Capitaine pour l'heure, mais le lendemain jusques en vitron midi. Parquoy nous fismes signe que les avions tué & pendu. Et environ l'heure de midi recoururent de rechef aussi grand nombre qu'avions veu de nostre voyage pour vn coup, eux cuidans cachez dans le bois, fors aucuns d'eux qui estoient appellez à haute voix ledit *Donnacona*, lors commanda le Capitaine faire monter *Donnacona* hors pour parler à eux. Et ledit Capitaine qu'il se beaune chere, & apres avoir parlé au Roy de France lui mande & conté ce qu'il avoit veu au *Saguenay*, &

Donnacona Capitaine des Canadiens pris pour estre presenté au Roy.

viendroit dans dix ou douze lunes, & le Roy lui feroit vn grand present. Dont fort joyeux ledit *Donnacona*, lequel le commence en parlant à eux, lesquels en firent de merveilleux cris en signe de joye. Et à la presence desdits peuples & *Donnacona* entre plusieurs predications & ceremonies, lesquelles il n'est possible d'écrire par faute de memoire. Nostre Capitaine dit audit *Donnacona* qu'ils vinssent seurement de l'autre bord pour mieux parler ensemble, & qu'il les asseuroit. Ce que leur dit ledit *Donnacona*. Et sur ce trente barques des principaux à bord desdites, lesquels de reche en reche commencerent à plusieurs prechumens en donnant loüange à nostre Capitaine, & lui firent present de quatre colliers d'*esurgni*, qui est la plus grande richesse qu'ils ayent en ce monde. Car ils estiment mieux qu'or ni argent. Et quand qu'ils eurent assez parlementé, & deuisé vns avec les autres, & qu'il n'y avoit remedy audit seigneur d'échapper, & qu'il falloit qu'il vint en France, il leur commanda de lui apporter vivres pour manger par mer, & qu'ils lui apportât le lendemain. Et le Capitaine fit present audit *Donnacona* de pareilles d'airain, & de huit hachots, & autres choses necessaires, comme couteaux & pointes: dequoy fut fort joyeux, à son semblant, & les envoya à ses femmes & enfans. Pareillement donna ledit Capitaine à ceux qui étoient venus parler audit *Donnacona* aucuns petits choses, dequelz remercierent fort ledit Capi-

Presens des Sauvages au Capitaine Quartier.

Esurgni.

Present du Capitaine Iacques Quartier.

taine. A tant se retirerent, & s'en allerent à leurs logis.

Le lendemain cinquiéme jour dudit mois plus matin ledit peuple retourna en grand nombre pour parler à leur seigneur, & envoyerent vne barque qu'ils appellent *Casoni*, en laquelle étoient quatre femmes, sans y avoir aucun hommes, pour le doute qu'ils avoient qu'on les retint, lesquelles apporterent force vivres, sçavoir gros mil, qui est le blé duquel ils viuent, chair, poisson, & autres provisions à leur mode, lesquelles apres étre arrivées étant vivres fut la pitaine bon recueil. Et pria *Dondecona* les Capitaines qu'ils demeurassent dedans douze lunes, & tout trois, & qu'il amenoit ledit *Dondecona* à *Canada*, & ce disoit pour les décepter. Capitaine ledit Capitaine; dont lesdites femmes furent grand semblant de joye, & monstrés par signes & paroles audit Capitaine que mais qu'il amenât & amenât ledit *Dondecona*, & autres, il feroient plusieurs presens. Et lors chacune d'elle donna audit Capitaine vn bellier d'*Esurgne*, s'en allerent de l'autre bord de la riviere, & tout tout le peuple dudit *Stadarona* puis retourne, & prindrent congé dudit seigneur.

Vivres apportez à Dondacona pour passer en France.

Echarpes d'Esurgne données au Capitaine Cartier.

du Capitaine Jacques Quartier en France, [illegible] de certains Sauvages qui avoient des [illegible] de courtoisie, Presens reciproques entre ledit [illegible] & ledit Capitaine; Descriptions des lieux [illegible] il se addresse.

CHAP. XXVII.

LE Samedy sixiesme jour de May nous appareillames du havre Saincte-Croix, & vinmes poser [illegible] au hâvre de l'ile d'Orleans environ [illegible] deux lieuës dudit Sainte-Croix. [illegible] vinmes à l'ile de Condres, où [illegible] jusques au Lundi seziéme jour dudit [illegible] quatre vingts des eaux, lesquelles étoient [illegible] & dangereuses pour avaller le [illegible] Pendant lequel temps vindrent plu[illegible] barques des peuples sujets de Donnacona, [illegible] venoient de la riviere du Saguenay, [illegible] que par Donacona furent averis de la [illegible] & la façon & maniere comme on [illegible] Donnacona en France, firent bien [illegible] le long des [illegible] Donnacona, qui leur disoit [illegible] & qu'il avoit [illegible] avec le Capitaine & compa[illegible] Depuis tous à une voix remercierent [illegible] Donnacona [illegible] de pesant de livres, & Roupe [illegible] avec un grand couteau de cuivre rouge,

Retour en France.

Ile d'Orleans.

Ile de Condres.

Donnacona témoigne grande traitement.

Castors.

Couteau de cuivre.

qui vient dudit *Saguenay*, & autres choses donnerent aussi au Capitaine vn collier d'ygni. Pour lesquels presens leur fit le Capitaine donner dix ou douze hachets, desquels ils furent fort contens & joyeux, remercians ledit Capitaine: puis s'en retournerent.

De quel côté faut passer à l'ile aux Coudres.

Le passage est plus seur & meilleur entre Nort & ladite ile, que vers le Su, pour le grand nombre de basses, bancs, & rochers qui y sont, & aussi qu'il y a petit fond.

Le lendemain seziéme de May nous nous reillames de ladite *Ile ès Coudres*, & vinmes passer à vne ile qui est à environ quinze lieues de celle *Ile ès Coudres*, laquelle est grande de cinq lieuës de lõg: & là posames celui jour pour passer la nuit, esperãs le lendemain passer les dangers du *Saguenay*, lesquels sont fort grans. Et fumes à ladite ile, où trouvames grand nombre de liévres, desquels nous tuames quantité, pource la nommames *l'ile ès liévres*. Et le vent vint contraire, & en tourmentement, qu'il nous fallut relacher à l'ile ès Coudres d'où étions partis, parce qu'il n'y a point de passage entre lesdites iles, & y fumes jusques au . . . , ensuyvant, que le vent vint bon tant fumes par nos iournées que nous passames jusques à *Hangede*, entre l'ile de Malin & ledit *Hangede*, lequel passage n'avoit point encore été découvert, & fumes courir jusques au travers du *Cap de prase*, qui est le commencement de la *Baye de Chaleur*. Et parce que le temps étoit convenable & bon à plaisir, fumes le iour & la nuit. Et le lendemain vinmes

Dangers du Saguenay.

Ile ès Liévres.

Hangede.

Cap de prase.

[illegible] *de Brian*, ce que voulions faire pour [illegible] nostre chemin, gisantes les deux ter-[illegible] & Noroest vn quart de l'Est & de [illegible] & y a entre eux cinquante lieues. Ladite [illegible] quarante sept degrez & demi de latitude. [illegible] le dy vint-cinquiéme iour dudit mois [illegible] fête de l'Ascension nostre Seigneur, nous [illegible] vne terre & sillon de balles araines, [illegible] demeurent au Suroest de ladite *ile de Brian* [illegible] huit lieues, par sus lesquelles y a de grosses [illegible] pleines d'arbres, & y a vne mer enclo[illegible] [illegible] n'avions veu aucune entrée ni ouver[illegible] [illegible] entre icelle mer.

[illegible] Vendredi vint-sixiéme, parce que le [illegible] geoit à la côte, retournames à ladite [illegible], & fumes jusques au premier iour de [illegible] vinmes querir vne terre haute qui de[illegible] au Suest de ladite ile, qui nous apparoissoit [illegible] ile, de la rengeames environ vint [illegible] lieues & demie, faisans lequel chemin [illegible] trouvames de trois autres ilets qui de[illegible] vers les araines: & pareillement lesdites [illegible] & ladite terre, qui est terre haute [illegible] être terre certaine, se rabattant au [illegible] lesquelles choses estans retour[illegible] cap de ladite terre qui se fait à deux [illegible] haut à merveilles, & grand profond [illegible] ladite terre, & autant qu'il est possible [illegible] Nous nommames celui cap le cap de [illegible] Lorraine. [illegible] quarante sept degrez & demi [illegible] lequel cap y a vne basse terre, & semblat [illegible] de riviere, mais il n'y a habile qui vaille, [illegible] vers le Su demeure vn cap que

Cap sainct Paul. nous nommames *Le cap sainct Paul*, qui
quarante-sept degrez vn quart.

Le Dimanche troisiéme iour dudit mois
& fête de la Pentecôte fumes conoissances
côte d'Est-suest de Terre-neuve, étans
ron vingt-deux lieuës dudit cap. Et pour ce
le vent étoit contraire, fumes à vn hable
nous nommames *Le hable du sainct Esprit*.

Hable du sainct Esprit.

Iles sainct Pierre.

ques au Mardi qu'appareillames dudit
& reconnumes ladite côte iusques aux
sainct Pierre. Lequel chemin faisans tout
le long de ladite côte, plusieurs iles &
fort dangereuses étans en la route d'Est
& Oest, Noroest à deux, trois, & quatre
à la mer. Nous fumes audites *Iles sainct*
& trouvames plusieurs navires tant de
que de Bretagne.

Terre-neuve hantée avant Iacques Quartier.

Cap de Rasé.

Hable de Rengnensi.

Depuis le iour sainct Barnabé vnziéme
Iuin iusques au seziéme dudit mois qu
reillames dédites *Iles sainct Pierre*, & vint
Cap de Rasé, & entrames dedans vn hable
mé *Rengnensi*, où primmes eau & boisp
verses la mer, & là laissames vne de
quea & appareillames dudit hable le
dix-neufiéme iour dudit mois, & as
temps avec navigé costoyans telle
le seziéme iour de Iuillet dommes en
hable de Saint Malo, la grace en Dieu
priens, faisant fin à notre navigation, qui
nous la grace de Paradis à la fin. Amen.

Montagnais (*Sauvages de Tadoussac*) *Iroquois. Privilege de celui qui a blessé à mort. Ceremonies des Sauvages devant qu'aller en guerre. Contes fabuleux de la monstrueusité des Iroquois, & de la Mine relusante au pays des Gougou. Arrivée au Havre de Grace.*

CHAP. XXVIII.

Y ANT ramené le Capitaine Iacques Quartier en France, il nous faut retourner querir Samuel Champlein, lequel nous avons laissé à *Tadoussac*, à fin qu'il nous quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & les Sauvages depuis que nous l'a. En fin qu'il ait vn plus beau champ ses auditeurs, ie voy le sieur Pre. Malo qui l'attend à l'ile Percée de lui en bailler vne, & s'il ne se de celui, lui bailler encore avec la fable iroquois la plaisante histoire du qui fait peur aux petits enfans, afin que l'Historiographe Cayet soit aussi de prenant cette monnoye pour bon ie voi donc ce que ledit Champlein en conclusion de son voyage.

Arrivé à Tadoussac nous trouvasmes que nous avions rencontrés en la des Iroquois, qui avoient fait rencontre trois canots Iroquois, lesquels

Sauvages coupent la tête aux Iroquois.

ilz battirent & apporterent les têtes des quois à Tadoussac, & n'y eut qu'vn Monta blessé au bras d'vn coup de flèche, lequel geant quelque chose, il falloit que tous les autres de missent en execution pour le re content, croyant aussi que sa playe s'en mieux porter. Si cedit Sauvage meurt, le rens vengeront sa mort, soit sur leur nati sur d'autres, ou bien il faut que les Capi facent des presens aux parens du defunct, qu'ilz soient contens, ou autrement, (co j'ay dit) ils vseroient de vengeance: qui e grande méchanceté entre eux. Premie

Ceremonies avãt qu'aller à la guerre.

ledits Montagnais partissent pour al guerre, ilz s'assemblerent tous avec les riches habits de fourrures, castors, & peaux, parez de patenôtres & cordons verses couleurs, & s'assemblerent de dan grande place publique, où il y avoit m d'eux vn Sagamo qui s'appelloit *Sagamo* menoit à la guerre, & étoient les vns d les autres, avec leurs arcs & fleches, mass rondelles, dequoy ils se parent pour se b & alloient sautans les vns apres les aut faisant plusieurs gestes de leurs corps, d soient maistres sous de limaçon: apres ils mencerent à danser à la façon accou comme j'ay dit ci-dessus, puis ilz firent le

C'est Banquet.

bagie, & apres l'avoir fait les femmes pouserent toutes mucãgnatées de leurs beaux *Mashabiez*, & se mirent dedans les

Ceremonies & charges couvertes de brasselets.

nots ainsinuïs en dansant, & puis elles drent matere à l'eau, en se battant à eau

...ons, se jettans quantité d'eau les vnes
...tres: toutefois elles ne se faisoiẽt point
...l, car elles se paroient des coups qu'elles
...ernoient. Aprés avoir fait toutes ces co-
...nies elles se retirerent en leurs cabannes,
...Sauvages s'en allerent à la guerre contre
...oquois. Le seziéme iour d'Aoust nous par-
...de Tadoussac, & le dix-huitiéme dudit mois
...mes à l'ile percée, où nous trouvames le
...Provert de Sainct Malo, qui venoit de la
... où il avoit été avec beaucoup de peine
...la crainte que les Sauvages avoient de fai-
...contre de leurs ennemis, qui sont les Ar-
...chiquois, léquels sont hõmes sauvages du
...monstrueux, pour la forme qu'ils ont: car
...te est petite, & le corps court, les bras
...s comme d'vn eschelet, & les cuisses lem-
...ment: les jambes grosses & longues, qui
...aues d'vne venuë, & quand ilz sont assis
...ts talõs, les genoux leur passent plus d'vn
...pied par dessus la tête, qui est chose étran-
...semblent estre hors de nature: Ilz sont
...moins fort dispos, & determinez: & sont
...meilleures terres de toute la côte ... Ca-
...nsi les Souriquois les craignẽt fort. Mais
...assurance que ledit sieur de Provert leur
...a, il les mena iusques à ladite mine, où les
...ges le guiderent. C'est vne fort haute mõ-
..., avançant quelque peu sur la mer, qui est
...luisante au Soleil, où il y a quantité de
...e gris qui procede de ladite mine de cui-
...u pié de ladite mõtagne, ledit que de basse ...
...avoit en quantité de morceaux de cuivre,

Partement de Tadoussac.

Conte fabuleux des Sauvages Armouchiquois.

Mine de cuivre & de vert de gris.

comme il nous a été montré, lequel est haut de la montagne. Cedit lieu où est situé gît par les quarante-cinq degrez & quatre minutes.

Il y a encore vne chose étrange digne de citer, que plusieurs Sauvages m'ont assuré vraye; C'est que proche de la baye de Chaleur tirant au Su, est vne ile, où fait résidéce vn monstre épouvantable, que les Sauvages appellent Gougou, & m'ont dit qu'il avoit la forme d'vne femme, mais fort effroyable, & d'vne telle grandeur, qu'ils me disoient que le bout de nôtre vaisseau ne lui fut pas venu jusques à la ceinture, tant ils le peignoient grand: & que quand il en prend envie, il se devore beaucoup de Sauvages, lesquels il met dedans vne grande poche, quand il les peut attrapper & puis les mange: disoient ceux qui avoient évité le peril de ce mal-heureuse bête, que sa poche étoit si grande, qu'il y étoit peu mettre nôtre vaisseau: montre fait des bruits horribles dedans ladite ile, que les Sauvages appellent Gougou, & ceux qui en parlent, ce n'est qu'avec vne peur si grande qu'il ne se peut dire de plus, & m'ont aussi plusieurs l'avoir vu: Même feu le Pere Quint-Malo en allant à la découverture des Indes, m'a dit avoir passé si proche de la demeure de cette effroyable bête, que lui & ceux de son vaisseau entendoient des sifflements étranges du bruit qu'elle faisoit, & que les Sauvages qu'il avoit avec lui, lui dirent, que de la même bête, qu'ils avoient vne telle peur, qu'ils se cachoient de toutes parts, craignans que

Monstre épouvantable.

Gougou.

[illegible] pour nous les emporter : & qui me [illegible] ce qu'ils disent, c'est que tous les [illegible] en general la craignent, & en parlent si [illegible]gement que si je mettois tout ce qu'ils en [illegible], l'on le tiendroit pour fables : mais je [illegible] que ce soit la residence de quelque diable [illegible] les tourmente de la façon. Voilà ce que [illegible] apprins de ce *Gougou*.

[illegible] vint-quatriéme jour d'Aoust, nous par[illegible] de *Gachepé*. Le deuxiéme jour de Septem[illegible], nous faisons état d'être aussi avant que le [illegible] de *Rezé*. Le cinquiéme jour dudit mois [illegible] entrames sur le Banc où se fait la pécherie [illegible]oillon. Le seziéme dudit mois nous étions [illegible] fonde, qui peut être à quelques cinquante [illegible]ës d'Ouessant. Le vintiéme dudit mois [illegible] arrivames par la grace de Dieu avec con[illegible]rement d'vn chacun, & toujours le vent fa[illegible]ble au port du Havre de Grace. *Arrivée en France.*

[illegible] sur le Chapitre precedent : Credulité legere : Armouchiquois quels : Sauvages toujours en craintes : Causes des terreurs Paniques, fausses visions, & [illegible]gerations : Gougou proprement que c'est : Ame [illegible]ent d'esclus : Masse de cuivre : Hanno Carthagi[illegible] : Censures sur certains auteurs qui ont écrit de la Nouvelle-France. Conseil pour l'instruction des sauvages.

CHAP. XXIX.

[illegible] pour revenir aux Armouchiquois, & [illegible] à la male-bête du *Gougou*, il est arrivé en [illegible]droit à Champlain ce qu'écrit Pline de [illegible]line Nepos, lequel il dit avoir creu tres- *Pline ch. [illegible]*

Pline. l. chap. 1. Cornelius Nepos tant de legere croyance.

avidement (c'est à dire comme s'y portant soy-même) les prodigieux mensonges des Grecs, quand il a parlé de la ville de Larab (Lissa) laquelle (souz la foy & parole d'autrui il a écrit être forte, & beaucoup plus grande que la grande Carthage, & autres choses de même étoffe. Ainsi le sieur Champlein s'étant au recit du sieur Prevert de Saint-Malo, qui donnoit carriere, a écrit ce que nous venons de rapporter touchant les Armouchiquois, & *Gougou*, comme semblablement ce qui est de la lueur de la mine de cuivre. Toutes lesquelles choses iceluy Champlein a depuis reconnu estre fabuleuses. Car quant aux Armouchiquois, ils sont aussi beaux hommes (souz ce mot ie comprens aussi les femmes) que nous, bien composés & dispos, comme nous verrons ci-apres. Et pour le regard du *Gougou*, ie laisse à penser à chacun quelle apparence il y a, encores que quelques Sauvages en parlent, & en ayent l'apprehension, mais c'est à la façon qu'entre nous plusieurs esprits foibles craignent le Moine bourru de Paris. Et d'ailleurs ces peuples ne vivent en perpetuelle guerre, & ne sont point en asseurance (portans avec eux cette malediction pour-ce qu'ilz sont delaissez de Dieu) souvent des songes & vaines persuasions, l'ennemi est à leur porte, & ce qui les rend pleins d'apprehensions, est par ce qu'ilz n'ont point de villes fermées; au moyen dequoy ils trouvent quelquefois & le plus souvent fuites & deffaites: ce qu'estant se faut émerveiller s'ont aucunefois des terreurs Paniques &

Le sieur Prevert.

Armouchiquois quels hommes.

Sauvages toujours en apprehension.

[illegible] semblables à celles des hypo-
[illegible]diques; leur étant avis qu'ils voyent &
[illegible] choses qui ne sont point: comme l'ay
[illegible] avoir veu certains hommes bien re-
[illegible], ainsi le cas avenant fussent allez coura-
[illegible] à vne breche, neantmoins par vne ie
[illegible] quelle maladie d'esprit, bien beuvans &
[illegible] mangeans, étoient tourmentez de l'appre-
[illegible]sion continuelle qu'ils avoient qu'vn mau-
[illegible]dement les suivoit incessamment, les frap-
[illegible] & se reposoit sur eux. Ainsi en voyons-
[illegible] qui s'imaginent étre des loups-garous.
[illegible] plusieurs grans & petis ont peur des es-
[illegible] (quand ils sont seulets) au mouvement
[illegible] souris. Ainsi les malades ayans l'imagi-
[illegible]n troublée disent quelquefois qu'ils voyet
[illegible] vne vierge Marie, tantôt vn diable, &
[illegible] fantasies qui leur viennent au devant co-
[illegible]sé par le defaut de nourriture, ce qui fait
[illegible] cerveau se remplit de vapeurs melãcho-
[illegible], qui apportent ces imaginations. Ie ne
[illegible] doy point mettre en ce rang plusieurs
[illegible]s qui par les lons jeûnes (que saint Basile
[illegible] point) avoiẽt des visions qu'ils nous
[illegible]nnées pour chose certaine, & y en a
[illegible] pleins. Mais telle chose peut aussi
[illegible] à ceux qui sont sains de corps, comme
[illegible] avons dit. Et les causes en sont par-
[illegible]ieures, partie interieures. Les exte-
[illegible] sont les fascheries & ennuis; les inte-
[illegible] sont l'vsage des viandes melancholi-
[illegible] corrompuës, d'où s'élevent des va-
[illegible]pours & pernicieuses au cerveau, qui

Causes des fausses visiõs & imaginations.

pervertissent les sens, troublent la memoire, égarent l'entendement. Item ces causes interieures proviennent d'vn sang melancholique brulé, contenu dans vn cerveau trop chaud, dispersé par toutes les veines, & toute l'habitude du corps, ou qui abonde dans les hipochondres, dans la rate, & mesanteres d'où sont suscitées des fumées & noires exhalaisons, qui rendét le cerveau obscur, tenebreux, offusqué & le noircissent & couvrent ni plus ni moins que les tenebres font la face du ciel: d'où s'ensuit immediatement que ces noires fumées peuvent apporter aux hommes qui en sont couverts, que frayeurs & crainte. Or selon la diversité de ces exhalaisons provenantes de la diversité & varieté de sang, duquel sont produites ces fumées & suyes, il y a diverses sortes d'apprehensions & melancholies, qui animent diversement, & depravent sur tout les functions de la faculté imaginatrice. Car comme la varieté du sang diversifie l'entendement, & l'action de l'ame changée, change les humeurs du corps.

De cette mutation & depravatiõ d'humeurs mémement aux temperamens melancholiques surviennent des bigeartes & étranges imaginations causées par ces fumées ou suyes noires engéracette cette humeur melãcholique.

Telle est la nature & l'humeur de quelques Sauvages, de qui toute la vie souillée de meurtres qu'ils commettent les vns sur les autres, particulierement sur leurs ennemis, ils ont apprehensions grandes, & s'imaginent vn

qu'est le bourreau de leurs consciences: que Caïn aprés l'assassinat de son frere avoit l'ire de Dieu qui le talonnoit, & n'a point aucune part asseurance, pensant toujours *Gougon* devant les ieux: de sorte qu'il le premier qui domta le cheval pour prendre la fuite, & qui se renferma de murailles la ville qu'il bâtit: Et encores ainsi qu'Oreste, lequel on dit avoir été agité des furies le parricide par lui commis en la personne de sa mere. Et n'est pas incroyable que le diable possedant ces peuples ne leur donne coup d'illusions. Mais proprement, & à la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougon* est le rapport du dit Prevert, lequel contoit au sieur de Poutrincourt vne fable comme alors, disant qu'il avoit veu vn Sauvage jouer à la crosse contre vn diable, & qu'il voit bien la crosse du diable jouer, mais quant au diable il ne le voyoit point. Le sieur de Poutrincourt qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit semblant de le croire pour faire rire d'autres.

Gougon proprement c'est le remord de conscience.

Caïn.

Oreste.

Conte du sieur Prevert autheur du Gougon.

Quant à la mine de cuivre reluisante au Sol il s'en faut beaucoup qu'elle soit comme [illegible] de Arabie, de laquelle nous avons au discours du second voyage fait au Bre[illegible] n'y voit que de la roche, au bas de [illegible] se trouve des morceaux de franc cui[illegible] que nous avõs rapporté en France: & [illegible] ladite roche y a quelque fois du cuivre, il n'est pas si luisant qu'il ebloüisse les

La mine de cuivre.

Or si le dit Champlein a été credule, vn si vant personnage que j'honore beaucoup p sa grande literature, est encore en plus gr faute, ayant mis en sa Chronologie septen de l'histoire de la paix imprimée l'an mille cens cinq, tout le discours dudit Champl sans nommer son autheur, & ayant baillé fables des Armouchiquois & du *Gengro* p bonne monnoye. Ie croy que si le conte de ble joüant à la crosse eût aussi été impri l'eût eu, & mis par escrit, comme le reste

Pline l. 5. ch. 1. Hanno pere des mêteurs.

Pline recite que Hanno Capitaine Car ginois ayant eu la commission pour déco toute l'Affrique, & le circuit d'icelle, avoit fé des amples commentaires de ses voy mais ils étoiens trop amples, car ils conte plus que la verité, & étoient mayement cô taires, par ce qu'ils étoient accõpagnés de ceries. Plusieurs Grecs & Latins l'ayans sui s'asseurãs sur iceux, en ont fait croire à b coup de gens par aprés, ce dit l'autheur. Il croire, mais non pas toutes choses. Et faut considerer premierement si cela est vray sem ble, ou non. Du moins quand on a co autheur on est hors de reproche.

Il y en a qui sont touchez de ce stile (ma peut être moi-méme en cet endroit qui le loisir de relire ce que i'écris) que le S vent appelle *insanabile scribendi cacoeth* quels écrivent beaucoup sans rien digeré quoy s'accuseroit-il aucunement le si Belle-forest, n'étoit la crainte que la p sa memoire. Car ayant eu des avis du Ca

Precipitation d'écrire du sieur de Belle-forest.

Quartier, & paraventure extrait par
ceux que i'ay rapporté ci dessus, il
pas quelquefois bien pris les choses, étant
pité d'écrire : comme quand au premier
ns voyages il dit que les iles de la Terre-
ne sont separees par petits fleuves : Que la
ue des Barques est par les cinquante de-
s de latitude : Quand il appelle *Labrador* le
de la Baye de Chaldur, laquelle il a pre-
rement mise en la terre de Norumbega, &
il dit qu'il fait plus chaud qu'en Hespa-
, & toutefois on sçait que *Labrador* est par
ixante degrez. Item quand en la relation
econd voyage dudit Quartier, il dit par
ffure que les Canadiens sacrifient des
mes, parce qu'icelui Quartier allant voir
apitaine Sauvage (que Belle-foret appel-
ay) il vit des têtes de ses ennemis étendues
s bois comme des peaux de parchemin.
que les Canadiens (qui ont quantité de
es, & au païs desquels est assise l'île d'Or-
, autrement dite de Bacchus) sont à l'egal
ais de Dannemark & Norvege: Que le pa-
quel ils vsent ordinairemét tient du poi-
, gingembre, & n'est point petun: Qu'ils
ent leurs viandes cruës, & là dessus ie di-
u'ores qu'ils le fissent (ce qui peut arriver
que-fois) ce n'est chose éloignée de nous
y veu maintes fois nos matelots prendre
orue seche, & mordre dedãs de bon ap-
té quãd il met en vne ile le village *Stada-*
il dit qu'est la maison royale (notez que
oient que cabannes couvertes d'écorce)

du seigneur Canadien: Item quand il m
terre de *Bacalos* (c'est à dire de Morues) pris
de sainct Croix, où hiverna Iacques Quar
& *Labrador* au Nort de la grande riviere, le
païs auparavant il avoit assis au Sud d'icelle
quand il dit que la riviere de *Saguenay* fait
iles où il y a quantité de vignes: ce que son
theur n'a point dit. Item que les Sauvages
la riviere du *Saguenay* s'approcherent fam
rement des François, & leur montrerent la
min à *Hochelaga*: Item que les Canadiens
moient les François fils du Soleil: Item est
sant quand au village de *Hochelaga* il figure
quante Palais, outre la maison Royale,
trois étages: Item que les Chrétiens app
rent la ville de *Hochelaga* Mont-Royal: E
que le village *Hochelay* est à la pointe & em
chure de la riviere de *Saguenay*: & par les de
de cinquante-cinq à soixante: Item que
dit que les Sauvages adorent vn Dieu qu'ils
pellent *Cudouagni*: car de verité ils ne font
cune adoration: Item quand il represente
dix hommes apporterent par honneur le
de *Hochelaga* dans vne peau devant le Capi
François, sans dire qu'il étoit paralytique.
qu'il se faisoit entendre par truchement, &
ques Quartier dit le contraire: c'est à dire
faute de truchement il ne pouvoit en
ceux de *Hochelaga*. Item que le Roy de
laga pria ledit Capitaine de lui bailler se
contre ses ennemis, &c.

Or quand ie considere ces precipitations
arrivées à vn personnage tel que ledit

homme de grand jugement, je ne m'éton-
il y en a quelquefois és anciens au-
, & s'il s'y trouve des choses desquelles
n'ay encore eu nulle experience. Il me sem-
qu'on se doit contenter de faillir apres les
ceux originaires, lesquels on est contraint de
, sans extravaguer à des choses qui ne sont
, & sortir hors les limites de ce qu'iceux
ont écrit: principalement quand cela
sans dessein, & ne revient à aucune vtilité.

Quelqu'vn pourroit accuser le Capitaine
Cartier d'avoir fait des contes à plaisir, quand
que tous les navires de France pourroient
charger d'oyseaux en l'ile qu'il a nommée
Oyseaux: & de verité je croy que cela est vn
hyperbolique. Mais il est certain qu'en cet-
il y en a tant que c'est chose incroyable.
en avons veu de semblables en nostre voya-
il ne falloit qu'assommer, recueillir, &
que nostre vaisseau. Item quand il a ra-
, avoit poursuivi vne bête à deux piez, &
pais du Saguenay il y a des hommes accou-
de draps de laine comme nous, d'autres qui
ne mangent point, & n'ont point de fonde-
, d'autres qui n'ont qu'vne jambe: Item
il y a par delà vn pais de Pygmées, & vne mer
. Quant à la bête à deux piez je ne sçay
j'en doy croire, car il y a des merveilles
étranges en la Nature que cela: puis ces
pais là ne sont si bien découvertes qu'on puis-
avoir tout ce qui y est. Mais pour le reste il
n'authour qu'il lui en a fait le recit, homme
, lequel avoit couru des grandes con-

Chose incroyable écrites par Iacques Cartier & defensé pour icelui.

trées toute sa vie. Et cet autheur il l'amena
force au Roy pour lui faire recit de ces choses
par sa propre bouche, afin qu'on y adjoutât
le foy qu'on voudroit. Quant à la mer de
c'est le grand lac qui est au bout de la grande
viere de *Canada*, duquel nul des Sauvages de
ça n'a veu l'extremité Occidentale, & avons
par le rapport fait audit Champlein qu'il a
te journées de long, qui sont trois cens lieu
dix lieuës par jour. Cela peut bien être app
mer par ces peuples, prenant la mer pour
grande etenduë d'eau. Pour le regard des P
mées, je sçay par le rapport de plusieurs, qui
Sauvages de ladite grande riviere disent q
montagnes des Iroquois il y a des petits h
mes fort vaillans, que les Sauvages plus O
taux redoutent & ne leur osent faire la gu
Quant aux hommes armez jusques au b
des doits, les mémes m'ont recité avoir ve
armures semblables à celles que décrit
Quartier, léquelles resistent aux coups de
ches. Tout ce que je doute en l'histoire
voyages d'icelui Quartier, est quand il pa
la Baye de Chaleur, & dit qu'il y fait plus ch
qu'en Hespagne. A quoy je répons que co
vne seule hirondele ne fait pas le Printe
aussi que pour avoir fait chaud vne fois en
Baye, ce n'est pas coutume. Je doute aussi
que dit le méme Quartier qu'il y a des as
blées, & comme des colleges, où les
sont prostituées, jusques à ce qu'
soient mariées : & que les femmes ve
ne se remarient point : ce que nous a

ré à dire en son lieu. Mais pour retourner
Champlein, ie voudrois qu'avec le *Gougou*
point mis par écrit que les Sauvages de
Nouvelle-France pressez quelquefois de
se mangent l'vn l'autre: ni tant de discours
nôtre sainte Foy, lesquels ne se peuvent ex-
mer en langue de Sauvages, ni par truche-
ni autrement. Car ilz n'ont point de
qui puissent representer les mysteres de
Religion: & seroit impossible de traduire
l'Oraison Dominicale en leur lan-
sinon, par periphrases. Car entre eux ilz ne
ent que c'est de sanctification, de regne ce-
de pain supersubstantiel (que nous disons
dien) ni d'induire en tentation. Les mots
loire, vertu, raison, beatitude, Trinité, Saint
Anges, Archanges, Resurrection, Para-
Enfer, Eglise, Baptême, Foy, Esperance, Che-
& autres infinis ne sont point en vsage chés
De sorte qu'il n'y sera pas besoin de grans
tans pour le commencement. Car par ne-
il faudra qu'ils apprennent la langue des
les qu'ils voudront reduire à la Foy Chré-
& à prier en nôtre langue vulgaire, sans
penser imposer le dur fardeau des langues
Ce qu'étant de coutume & de droit
if, & non d'aucune loy divine, ce sera de la
ance des Pasteurs de les enseigner vule-
non par fantasies; & chercher le che-
plus court pour parvenir à leur conversion,
vueille en donner les moyens à ceux qui
la volonté.

Les mysteres de nôtre Foy ne se peuvent exprimer par les langues des Sauvages.

Conseil pour l'instruction des Sauvages.

Entreprise du sieur de Roberval pour l'habiter la terre de Canada, aux despens du Roy. Commission du Capitaine Jacques Quartier. Fin de l'Entreprise.

CHAP. XXX.

APRES la decouverte de la grande riviere de Canada faite par le Capitaine Quartier en la maniere que nous avons recité ci-dessus, le Roy en l'an mille cinq cens quarante fit son Lieutenant general és terres neuves de *Canada*, *Hochelaga*, *Saguenay*, & autres circonvoisines nommé Iean François de la Roque, dit le Sieur de Roberval Gentil-homme du païs de Vimeu en Picardie, auquel il fit deliurer sa Commission le quinziéme de Ianvier audit an, à l'effect de l'habiter lesdites terres, y bastir des Forts, & conduire des familles. Et pour le faire sa Majesté deliurer quarante cinq mille liures par les mains de Maistre Iean du Val Thresorier de son Espargne. Iacques Quartier fut nommé par sa Majesté Capitaine general & maistre Pilote de tous les vaisseaux de mer qui seroient employez à cette entreprise, qui furent cinq en nombre du poids de quatre cens tonneaux de charge, ainsi que se trouve par le compte rendu desdits deniers par ledit Quartier, qui m'a esté communiqué par le sieur Samuel Georges bourgeois de la Rochelle.

Le sieur de Roberval.

Le Roy baille quarante cinq milliures pour l'expedition de Canada.

n'ayant peu jusques ici recouvrer ladite
mission de Roberval, ie me contenteray
mettre aux lecteurs celle qui peu apres fut
faite audit Quartier, dont voici la teneur.

*Commission pour le Capitaine Iacques Quartier sur le
voyage & habitation des terres neuves de Canada,
Hochelaga &c.*

FRançois par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme pour le desir d'entendre & la conoissance de plusieurs païs qu'on dit estre, & autres être possedez par gens Sauvages vivans sans conoissance de Dieu, & sans vse* de raison, eussions dés pieça, à grans frais & fraies envoyé découvrir esditz païs par plusieurs bons pilotes, & autres noz sujetz de bon iugement, sçavoir, & experience, qui d'iceux nous auroient amené divers hommes que nous avons par long tẽps tenus en nôtre Royaume, les faisans instruire en l'amour & crainte de Dieu & de sa sainte Loy & doctrine Chrétienne, intention de les faire remener ésdits païs en compagnie de bon nombre de noz sujets de bonne volonté, afin de plus facilement induire les autres peuples d'iceux païs à croire en nôtre Foy, & entre autres y eussions envoyé nôtre cher & bien amé Iacques Quartier, lequel a découvert grand païs des terres de Canada, Hochelaga faisant vn bout de l'Asie du côté Occidental, lesquels païs il a trouvé (ainsi nous a rapporté) garnis de plusieurs bõnes

* Mot abusif.

commodités, & les peuples d'iceux bien fo
nis de corps & de membres & bien disp
d'esprit & entendement; déquels il nous a
blablement amené aucun nombre, que no
vons par long temps fait voir & instruire en
tredite sainte Foy avec nódits sujets. En co
deration dequoy, & de leur bonne inclina
nous avons avisé & deliberé de renvoyer l
Quartier esdits païs de *Canada* & *Hochelaga*,
jusques en la terre de *Saguenay* (s'il peut y a
det) avec bon nombre de navires & de to
qualités, arts, & industrie, pour plus avant
trer esdits païs, converser avec les peuples
ceux, & avec eux habiter (si besoin est) afin
mieux parvenir à nótredite intention, & à
chose agreable à Dieu nótre createur & red
pteur, & que soit à l'augmentation de son
& sacré Nom, & de nótre mere sainte E
Catholique; de laquelle nous sommes di
nommez le premier fils. Parquoy soit be
pour meilleur ordre & expedition de ladit
treprise deputer & établir vn Capitaine g
ral & maistre Pilote dédits navires, qui a
gard à la conduite d'iceux, & sur les gens
ciers, & soldats y ordonnés & établis: S
VOIR FAISONS que nous à plein confi
la personne dudit Iacques Quartier, & s
sens, suffisance, loyauté, preud'homme, h
se, grande diligence, & bonne experience
lui, pour les causes & autres à ce nous
vans, Avons fait, constitué, & ordoné, fai
constituons, ordonnons, & établissons
ces presentes, Capitaine general & h

de tous les navires, & autres vaisseaux de par nous ci donnés étre menez pour ladite prise & expedition, pour ledit état & char- Capitaine general & maitre Pilote d'i- navires & vaisseaux avoir, tenir, & exercer dit Iacques Quartier aux honneurs, pre- ives, preéminences, franchises, libertez, , & bien-faitz, telz que par nous lui seront ce ordonnez, tant qu'il nous plaira. Et lui donné & donnons puissance & authorité tre, établir, & instituer ausdits navires ieutenans, patrons, pilotes & autres mini- necessaires pour le fait & conduite d'iceux, el nombre qu'il verra & conoitra étre be- necessaire, pour le bien de ladite expedi- Si donnons en mandement par cesdites tes à nôtre Admiral, ou Vic-Admiral, ins & receu dudit Iacques Quartier le nt pour ce deub & accoutumé, icelui nt & instituent, ou facent mettre & insti- par nous en possession & saisine dudit le Capitaine general & maitre Pilote: & i, ensemble des honneurs, prorogatives, minences, franchises, libertez, gages, & aitz telz que par nous lui seront pource nez, le facent, souffrent, & laissent jouir pleinement & paisiblemẽt, & à lui obeir dre de tous ceux, & ainsi qu'il appar- ces choses touchant & concernant tat & charge. Et outre lui face souf- permette prendre le petit Gaillon ap- l'Emerillon que de present il a de nous, l'Emerillon est ja vieil & caduc, pour servir à l'adoub

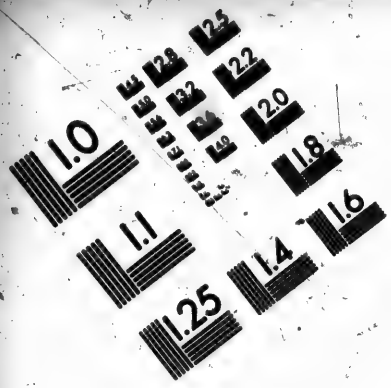

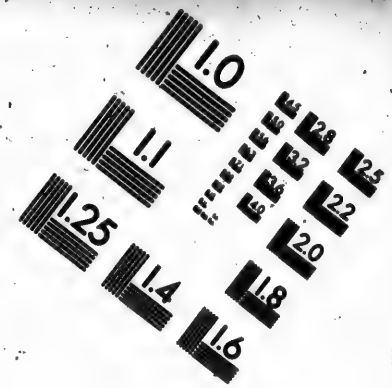

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

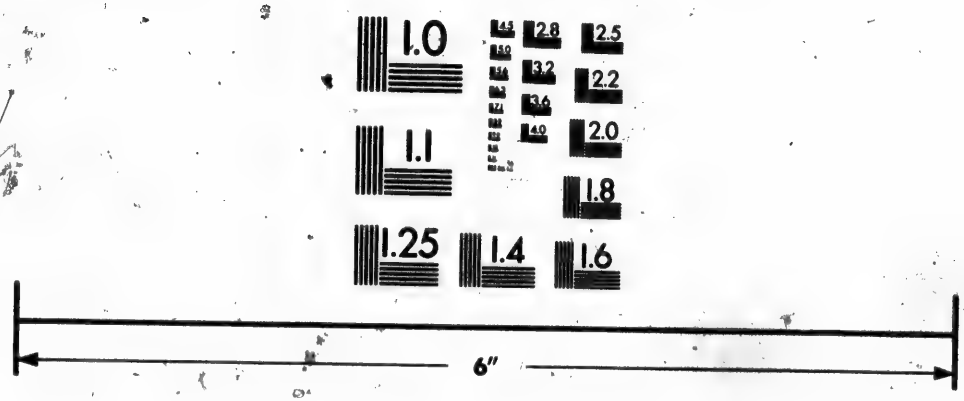

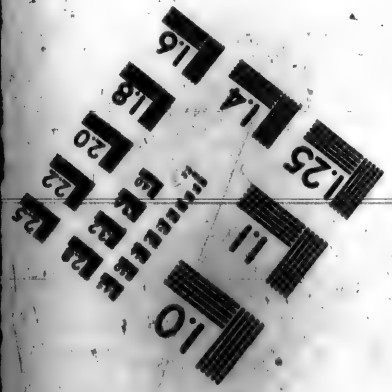

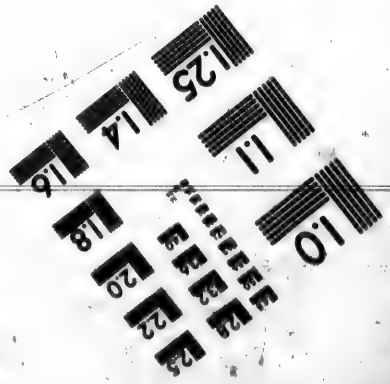

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

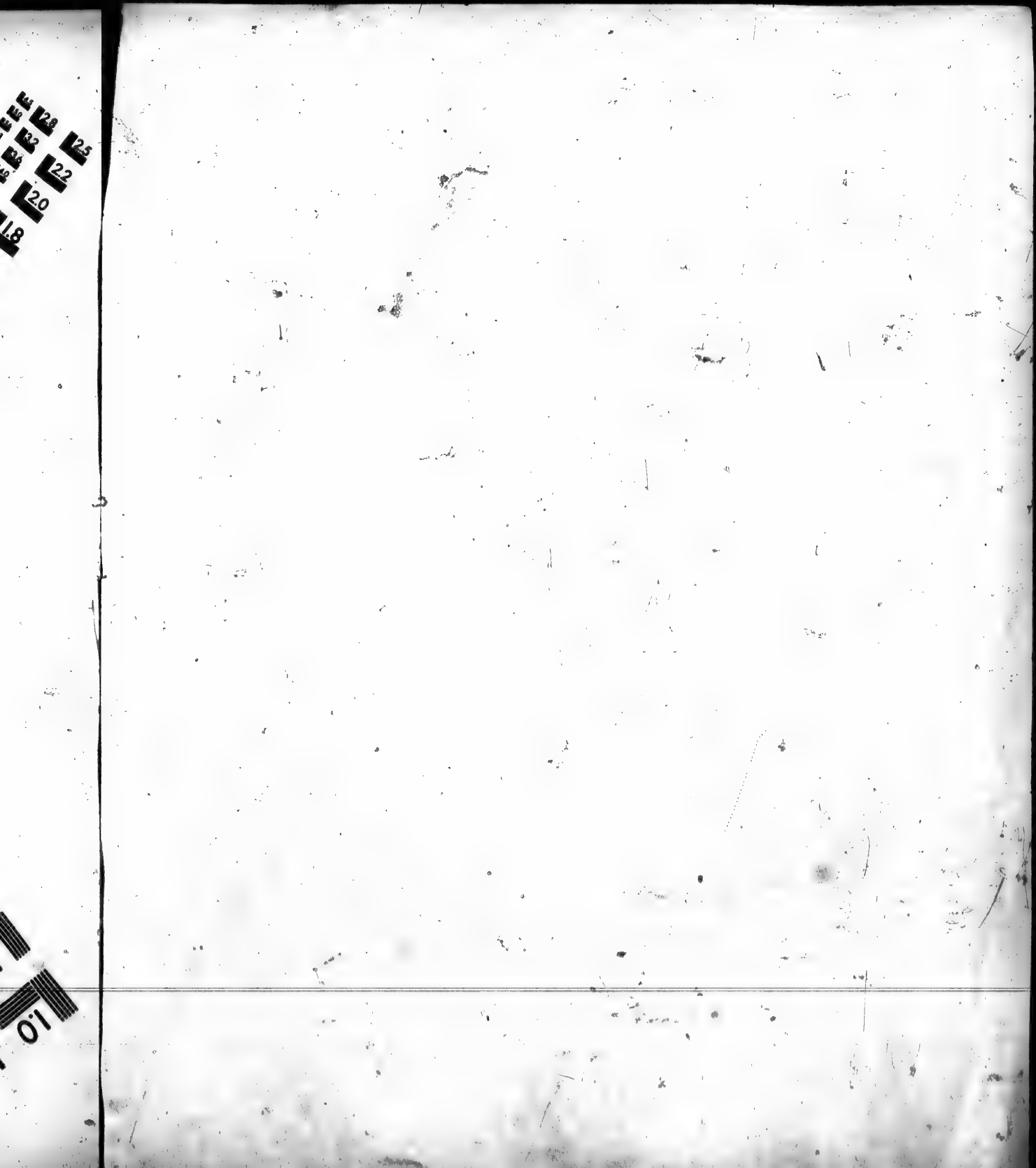

de ceux des maîtres qui en auront besoin, &
quel nous voulõs être pris & appliqué par le
Quartier pour l'effect dessusdit sans qu'il soit
nu en rẽdre aucun autre cõpte ne reliquat
quel compte & reliqua nous l'avõs déchar
déchargeons par icelles presentes: par lequ
nous mandons aussi à nos Prevosts de P
Baillifs de Rouën, de Caen, d'Orleans, de B
& de Tours, Senechaux du Maine, d'Anjou
Guienne, & à tous nos autres Baillifs, S
chaux, Prevosts, Allonés, & autres nos J
ciers, & Officiers, tant de nôtre Royaume
de nôtre païs de Bretagne vni à icelui, par le
prisonniers. léquels sont aucuns prisonniers, accusés, ou
venus d'aucuns crimes quels qu'ils soient
de crimes de lese Majesté divine & humai
vers nous, & de faux monnoyeurs; qu'ils
incontinent à deliurer, rẽdre & baillet ès
dudit Quartier, ou ses commis & deputés
tans ces presentes, ou le *duplicata* d'icelles
nôtre service en ladite entreprise & expe
ceux dédits prisonniers qu'il conoitra ès
pres, suffisans, & capables, pour servir en
expedition, jusqu'au nombre de cinquante
sonnes & selon le choix que ledit Quart
fera, iceux premierement jugés & condam
selon leurs demerites, & la gravité de leurs
faits, si jugés & condemnés ne sont: & si
ction aussi preralablement ordonnée aux p
civiles & interessées, si faite n'avoit esté p
quelle toutefois nous ne voulons la dé
de leurs personnes édites mains dudit
cier (s'il les trouve de service) être reçu

[illegible] se pourra en ladite delivrance [illegible] jusques audit nombre. En laquelle delivrance [illegible] prisonniers, accusez ou prevenus, nous [illegible] chacun de vous en droit soy, Quartier [illegible] suffisans & [illegible] par chacun de vous regard, pouvoir & jurisdiction, nonob- [illegible] oppositions ou appellations quelconques [illegible] relevées, ou à relever, & lesquelles [illegible] icelles, icelle delivrance en [illegible] soit aucunement differée. [illegible] plus grand nombre n'en soit pris, [illegible] ledit ; Nous voulons que [illegible] que chacun de nosdits Officiers du [illegible] Quartier soit certifié & certifiée en la [illegible] presentes, & que [illegible] sont par eux fait & envoyé incontinent [illegible] nostre amé & feal Chancelier [illegible] le nombre & la qualité de ceux [illegible] baillez & delivrez. Car tel est [illegible] plaisir. En témoin de ce nous avons fait [illegible] nostre seel à cesdites presentes. Donné [illegible] le dix-septiéme jour d'Octobre, [illegible] grace mille cinq cens quarante, & de [illegible] regne le vint-sixiéme. Ainsi signé sur [illegible] Par le Roy, vous Monseigneur le [illegible]cellier, & autres presens. De la Chesnaye. [illegible] Et scellées sur le repli à simple queuë de [illegible]une.

[illegible] affaires expediées ainsi que dessus, lesdits [illegible] Roberval & Quartier firent voiles aux [illegible]-neuves, & se fortifierent au Cap Bre- [illegible] où il reste encores des vestiges de leur

Habitation de Roberval au Cap Breton.

dificé. Mais s'appuyant toujours sur le bon
du Roy, sans chercher le moyen de vivre
soy-même, & le Roy occupé de grandes
affaires, qui passoient la France pour lors, il
eut moyen d'envoyer au devant rafraichi-
ment de vivres à ceux qui devoient avoir
le païs capable de les nourrir, ayant eu vaf
avertissemens de sa Majesté, & paravanture
ledit De Roberval fut mandé pour servir
Roy par deça; car je trouve par le compte
du Quartier qu'il employa huit mois à
querir, après y avoir demeuré six sepmaines.
Il est bien pensé que l'habitation de
Breton ne fut moins funeste qu'avoit fait
une auparavant celle du Sainte-Croix en
grande riviere de Canada, où avoit hiver-
nés Quartier. Car ce païs étant assis sur
grandes terres, & sur le Golfe de Canada
qui est glacé sous les ans jusques sur la fin
May, il n'y a point de doute qu'il ne soit
merveilleusement âpre & rude, & sous ve-
tout plein d'intemperance. De maniere que
entreprise ne réussit point, faute des étre
en un climat temperé. Ce qui se pouvoit
ment faire, étant la province de celle étre
qu'il y avoit à choisir vers le Midi autant
terre le Nort.

[illegible] inconstance [illegible] Nouvelle [illegible] Canada ; Entre [illegible] Malouins, qui venoient de la ville [illegible]

CHAP. XXI.

[illegible] de dessein d'habiter la terre de Canada n'a ci devant reüssi, il n'en faut pas blamer la terre, mais accuser [illegible] inconstance & lacheté. Car [illegible] qu'apres la mort du Roy [illegible] premier on entreprent des voyages [illegible] la Floride, lesquels n'ont pas eu [illegible] succés, quoy que ces provinces soyent [illegible], & jouissent d'une verdure perpe- [illegible] Il est vray que l'enticint public des [illegible] forcé les nôtres de quitter le païs [illegible] cela ne nous excuse point, & ne [illegible] garentit de faute. Tandis qu'on a eu [illegible] ces entreprises plus meridionales, [illegible] Quateur, on a oublié les découvertes [illegible] Quartier: de sorte que plusieurs [illegible] écoulées, ausquelles nos Fran- [illegible] endormis, & n'ont rien fait de me- [illegible] pouvoit ; Non qu'il ne se trouve des [illegible] courageux, qui pourroient faire quelque [illegible] mais ils ne sont soulagez ni sou- [illegible] sans lesquels toute entreprise est [illegible] l'an mille cinq cés quatre vingts [illegible] de la naissance Christ, & Jacques Cartier

Inconstance & lacheté.

1588. Estienne Chaton. Jacques Noel.

hevœux & heritiers dudit Quartier, s'étans forcez de cõtinuer à leurs dépẽs les erremens dudit Roncelà, soufferts des pertes notables le bruslement qui leur fut fait de trois navires par les hommes du deçà. De sorte qu'ils furent cõtraints d'avoir recours au Roy auquel ilz presenterent requête aux fins d'obtenir Commission pareille à celle dudit Quartier rapportée ci-dessus, en consideration de leurs services, & qu'au voyage de l'an mille cinq cens quarante, il avoit employé la somme de cens trentehuit livres par dessus l'argent qu'il avoit receu, dont il n'avoit été remboursé, requerans en outre pour ayder à former vne habitation Françoise, vn privilege pour donner de trafiquer seuls avec les peuples sauvages dites terres, & principalement au regard des pelleteries qu'ils amassent tous les ans: & défises être faites à tous les sujets du Roy de entremettre dudit trafic, ni les troubler en la jouïssance dudit privilege & de quelques terres qu'ils avoient découvertes pendãt ledit temps. Ce qui leur fut accordé par lettres patentes & commission qu'ils en eurent du quatrieme de Ianvier, mille cinq cens octante huit. Mais apres s'être bien donné de la peine à obtenir la, ils en eurent peu, ou plutost rien de contentement. Car incontinent voici l'envie des marchans de Saine-Malo qui prend les armes & ruinent tout ce qu'ils avoient fait, & empêchent l'avancement & du Christianisme & du nom François en ces terres là: comme ils ont fort bien pratiquer depuis en même sujet.

Requête pour Canada.

Commission pour Canada en l'an 1588.

Envie des Maloins.

Revocation de ladite Commission.

sieur de Monts. Si-tôt donc qu'ils eu-
nouvelle de ladite Commission portant
suffit, incontinent ils presenteront
requête au Conseil privé du Roy pour la
revoquer, sur quoy ils eurent Arrest à leur
cinquiéme de May ensuivant.
dit qu'il ne faut point empêcher la liber-
mondiale acquise à toute personne de
avec les peuples de dela. Mais ie de-
volontiers qui est plus à preferer ou
Chrétienne, & l'amplification du
ou le profit particulier d'vn par-
fait rien pour le service de Dieu
pendant cette belle dame Liber-
empêché iusques ici que ces pauvres
n'ayent été faicts Chrétiens, &
François n'ayent parmi eux planté des
qui eussent receu plusieurs des nô-
depuis ont enseigné nos arts & mé-
Allemans, Flamens, Anglois, & autres
De cette même Liberté a fait que par
marchans les Castors se vendent au-
dix livres piece, léquels au temps de
Commission ne se vendoient qu'environ
sols. Certes la cõsideration de la Re-
Chrétienne merite bien que l'on
quelque chose à ceux qui employent
& fortunes pour l'accroissement de-
vn mot, pour le public. Et n'y a rien
que celui qui habite vne terre inculte
& écarte.

Voyage du Marquis de la Roche aux Terres-neuves.

Ile de Sable. Les seigneurs de France d'une mesme faction, sont gens sans cinq ans en ladite ile. Leur Commission dudit Marquis.

CHAP. XXXIII.

DEVANT que jusques ici n'avons parlé que d'entreprises, lesquelles n'ont été executées comme il falloit, i'en adresseray encor ici vne pour le parachevement de ce livre, qui est du sieur Marquis de la Roche Gentilhomme Breton tout plein de bonne volonté, mais auquel on n'a pas les promesses qu'on lui avoit faites pour l'execution de son dessein.

1598. En l'an mille cinq cens nonante huit le Roy ayant audit Marquis confirmé le don de la lieutenance generale és terres dont nous parlons à luy fait par le Roy Henry III. & octroyé Commission, ils s'embarqua avec environ cinquante hommes, & n'ayant encore reconnu païs il fit descente en l'ile de Sable, qui est vingt-cinq ou trente lieuës de Campseau, étroite, mais longue d'environ vingt lieuës, située par les quarante quatre degrez: assez fertile, mais où y a quantité de vaches & pourceaux, ainsi que nous avons touché ailleurs. Ayant là dechargé ses gens & bagage, en question de chercher quelque bon port

Embarquement.

Ile de Sable.

Ci dessus liv. I. ch. 5.

[illegible] à cette fin, [illegible] d'un
[illegible] au retour [illegible] un
[illegible] voient, que contre [illegible] il
[illegible] se trouva en dix ou douze jours
[illegible] pouvoit monter la petitesse de la
[illegible] qu'il falloit céder à la fureur du vent,
[illegible] plusieurs fois ouï dire au Sieur de Poutrincourt, que du bord d'icelle il lavoit ses mains
[illegible]. Estant en France le voilà prisonnier du Duc de Mercœur, & celui à qui les
[illegible] plus inhumains Isle & Neptune
[illegible] ne trouve point d'humanité
[illegible]. Cependant ses gens demeurent cinq
[illegible] dégradés en ladite ile, se mutinent, & coupe
[illegible] l'un à l'autre, tant que le nombre
[illegible] de jour en jour. Pendant ledit
[illegible] ils vont à la vénerie de pacherie, & des
[illegible] que nous avons dit, dont ils
[illegible] pourroient quelques vns qui leur
[illegible] bagage, & autres choses com-
[illegible] Marquis étant de retour se recit au
[illegible] ce qui lui étoit survenu. Le Roy
[illegible] fit hôtel Pilote d'aller recueillir
[illegible] quand il iroit aux terres
[illegible], & en trouva douze de ces
[illegible] ledit point le commandement
[illegible] d'autre apport bon nombre
[illegible] loups marins, dont ils avoient
[illegible] dont ladites cinq années. Somme
[illegible] en France ils se présentent à sa Majesté
[illegible] dépouilles peaux de Loups-marins. Le Roy
[illegible] bailles quelque argent, & se retirerent. Mais
[illegible] ouï & le dit Pilote, plus

Retour en 10. ou 12. jours en France.

Les gens du Marquis laissez cinq ans en l'isle de Sable.

Retour des 12 restez.

[illegible] de pelleterie, qu'il avoit [illegible]
[illegible] commencerent aussi
mencés, tant que ledit Marquis [illegible]
moyens, ne continua ses voyages [illegible]
après de cela, je veux ici adjouster seulement
l'extrait de ladite Commission, ainsi que s'ensuit.

Edit du Roy contenant le pouvoir, & Commission donnée par sa Majesté au Marquis de Cannon, & de la Roche, pour la conquête des terres de Canada, Isle de Sable, Norembergue, & autres.

HENRI, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, A tous ceux qui verront ces presentes lettres verront, Salut. Le feu Roy François premier, sur les avis qui lui avoient été donnez, qu'aux Iles & païs de Canada, de Sable, Terres neuves & autres adjacentes, estoient fertiles & abondans en toutes sortes de commoditez, il y avoit plusieurs sortes de peuples biẽ formez de corps & de membres, & disposez d'esprit & d'entendement, qui sans aucune connoissance de Dieu auroit (s'ils en avoit plus ample connoissance) incontinent fait découvrir par aucuns bons pilotes de France à ce connoissans. Ce qu'ayant encore [illegible] ble, il auroit (poussé d'vn zele & affection [illegible] l'exaltation du nom Chrétien) dés le quinzieme Ianvier mille cinq cens quarante, [illegible] né pouvoir à Iean François de la Roque, [illegible] de Roberval, pour la conquête desdits p[illegible]

Le pouvoir de Roberval.

[illegible] ces occurrences des lors, pour les [illegible] qui seroient survenues à cette [illegible] nous avons resolu pour perfection [illegible] de si haute & louable en[illegible] ledit sieur de Roberval [illegible] charge de cette conquête & quel[illegible] personnage, dont la [illegible] affection à nôtre service nous soit co[illegible] pouvoirs, authorités, pre[illegible] ances qui étoient accor[illegible] sieur de Roberval par lesdites [illegible] ledits feu Roy François premier. [illegible] que pour sa [illegible] que nous avons de [illegible] & feal Feuillus du Mes[illegible] Chevalier de nôtre Ordre, Conseiller en [illegible] & Capitaine de cinquante [illegible] ordonnances, le sieur [illegible] de Cottenpeal, Baron de [illegible] en Sainton en Nor[illegible] Trevalin, [illegible] la Ro[illegible] Quercalogue, de Gonnac, [illegible] & de leurs semblables vers [illegible] aussi de l'entière affe[illegible] & avances [illegible] pauvres causes & [illegible] nouvaux, Nous avons confor[illegible] du feu Roy dernier dece[illegible] sieur & frere qui sa [illegible] de sa personne pour l'execution [illegible] entreprise, icelui fait, faisons, creons, [illegible] & establissons par ces presentes si[illegible] nôtre Lieutenant general

Le sieur de la Roche.

C'est la riviere de Canada.

édits païs de Canada, Hochelaga, Terres de Labrador, riviere de la grand' Baye, de Nepegue & terres adjacentes dédites pays & riviere, lesquelles étans de grande grandeur & étendue de pays, sans icelles habitées par sujets de nul Prince Chrétien, pour cette sainte œuvre & agrandissement de la foy Catholique, établissons pour ducteur, chef, Gouverneur & Capitaine ladite entreprise, Ensemble de tous les vires, vaisseaux de mer, & pareillement toutes personnes, tant gens de guerre, que autres par nous ordonnez & qui par lui choisis pour ladite entreprise & exécution avec pouvoir & mandement spécial de lire, choisir les Capitaines, Maîtres de nef & Pilotes, commander, ordonner & disposer sous nôtre authorité : prendre & faire purger des ports & havres dudit Royaume les nefs, vaisseaux mis en appareil, navires & munitions de guerre, Vivres & autres choses nécessaires pour ladite entreprise, avec pouvoir en vertu de nos lettres de faire la levée des gens de guerre qui seront nécessaires pour ladite entreprise & iceux faire conduire par les Capitaines lieu de son embarquement, & elles vers fer & regalles édits pays étrangers, de dre & contraindre iceux & toutes autres personnes tant par voyes d'amitié ou amiable composition si faire se peut, que par force d'armes main forte, & toutes autres voyes d'hostilité, assaillir villes, chateaux, forts & habitations

Le Roy se veut entreprendre sur les terres inoccupées.

Pouvoir du sieur de la Roche.

[illegible] mieux obeïssance, du conseil [illegible] d'autres faire loix, statuts & or[illegible] politiques, iceux faire garder, ob[illegible] entretenir, faire punir les deliquans, [illegible] & remettre selon qu'il verra [illegible], pourvey toutefois que ce ne soient [illegible] ou étans sous la sujection & obeïs[illegible] des Princes & Potentats nos amis, [illegible] confederez, fit à fin d'augmẽter & accroi[illegible] bon vouloir, courage & affection de ceux [illegible] à l'execution & expediti̇ō de ladite [illegible], & mémes de ceux qui demeureront [illegible], nous lui avons donné pouvoir [illegible] terres qu'il nous pourroit avoir acqui[illegible] voyage, & faire bail pour en iouir par [illegible] qui elles seront affectées & leurs successeurs [illegible] droits de proprieté: A sçavoir aux [illegible] hommes & ceux qu'il iugera gens de [illegible] Fiefs, Seigneuries, Chastelenies, [illegible], Vicontes, Baronnies & autres [illegible] relevans de nous, telles qu'il iugera [illegible] mis à leurs services à la charge qu'ils fer[illegible] la tuition & defense des dits pais. Et aux [illegible] de moindre cõdition, à telles charges & [illegible] annuelles qu'il avisera, dont nous [illegible] qu'ils en demeurẽt quittes pour les [illegible] premieres années ou tel autre tẽps que nõ[illegible] Lieutenãt avisera bon étre & conoitra leur [illegible] necessaire: excepté toutefois du devoir & [illegible] pour la guerre. Aussi qu'au retour de nõ[illegible] Lieutenãt il puisse departir à ceux qui au[illegible] le voyage avec lui les gaignages & profits [illegible] provenus de ladite entreprise, & a-

Distribution des terres en quelle qualité.

vantenger du tiers ceux qui auront fait ledit voyage, retenir vn autre tiers pour lui pour ses fraiz & dépens, & l'autre tiers pour être employé aux œuvres communes, fortifications du pays & fraiz de guerre. Et afin que nôtredit Lieutenant soit mieux assisté & accompagné en ladite entreprise, nous lui avons donné pouvoir de se faire assister en ladite armée de tous Gentilshommes, Marchans, & autres nôs sujets qui voudront aller ou envoyer audit voyage, payer & équipoger & munir nefs à leurs dépens, que nous leurs defendons très-expressément faire, ni trafiquer sans le sceu & consentement de nôtredit Lieutenant, sur peine à ceux qui seront trouvez, de perdition de tous leurs vaisseaux & marchandises. Prions aussi & requerons tous Potentats, Princes nos alliés & confederez, leurs Lieutenans & sujets, en cas que nôtredit Lieutenant ait quelque besoin ou necessité, lui donner aide, secours & confort, faveur & faveur en cette entreprise. Enjoignons & commandons à tous nos sujets en cas de rencontre par mer & par terre, de lui être en ce secourables & favorables, & de faire avec lui, révoquans dès à present tous pouvoirs qui pourroient avoir été donnez par nos predecesseurs Roys, que nous, à quelques personnes & pour quelque cause & occasion que ce soit, au préjudice dudit Marquis nôtredit Lieutenant general. Et d'autant que pour l'effet dudit voyage il sera besoin passer plusieurs contracts & lettres, nous les avons en present validé & approuvé, validons & approuvons, ensemble les seings & seaux denoncez

Priere du Roy aux Princes estrangers.

Commandement aux sujets.

Contracts validez sous le seau du Lieutenant.

[illegible] d'autres par lui commis pour ce [illegible] d'autant qu'il pourroit survenir à nôdit [illegible] quelque inconvenient de ne [illegible] arriver faute d'icelui, aussi qu'à son re[illegible] besoin laisser vn ou plusieurs Lieu[illegible] Voulons & entendons qu'il en puisse [illegible] & constituer par testament & autre [illegible] bon lui semblera, avec pareil pou[illegible] partie d'icelui que lui avons donné. Et [illegible] ledit Lieutenant puisse plus facile[illegible] ensemble le nombre de gens qui [illegible] necessaires pour ledit voyage & entrepri[illegible] tant de l'autre sexe. Nous lui a[illegible] donné pouvoir de prendre, élire & choisir, [illegible] telles persones en nôdit Royaume, [illegible] & Seigneuries qu'il conoîtra être [illegible] utiles & necessaires pour ladite entre[illegible] qui conviendront avec lui aller, lesquels il [illegible] & authoriser des lieux où ils se[illegible] par lui levez jusques au lieu de l'embar[illegible] fait pource que nous ne pouvons avoir [illegible] conoissance dédits gens & gens é[illegible] pour plus avant specifier le pouvoir [illegible] donner à nôdit Lieutenant ge[illegible] voulons & nous plaît qu'il ait le même [illegible] puissance & authorité qu'il étoit ac[illegible] par ledit feu Roy François audit sieur de [illegible] encores qu'il n'y soit spécialement [illegible] & qu'il puisse en cette charge fai[illegible] & ordonner de toutes choses qui [illegible] concernant ladite entreprise, [illegible] & bon semblera à propos pour nôtre service les [illegible] & necessaires de requerir, & tout ainsi & [illegible]

Pouvoir de substituer Lieutenant.

Pouvoir de lever les gens necessaires.

comme nous mesmes le faisons & faire pour
si presens en personne y estions, sçaoir que
requit mandement plus speciale validation
presente comme pour lors tout ce que par
ledit Lieutenant sera fait, dit, construé, or
né & establi, contracté, cheu & composé,
par armes, amitié, confederation & autrement
en quelque sorte & maniere que ce soit
puisse estre pour raison de ladite entreprise,
par mer que par terre: & avons le tout appro
vé, aggreé & ratifié, aggreable, approuvons
ratifions par ces presentes & l'avouons &
nons, & voulons estre tenu bon & valable, co
me s'il avoit esté par nous fait.

S.I. DONNON S un mandement
tre amé & feal le Sieur Comte de Chive
Chancellier de France, & à noz amez & f
Conseillers, les gens tenans noz Cours de
lement, grand Conseil, Baillifs, Senechaux,
vots, Juges & leurs Lieutenans & tous au
noz Justiciers & Officiers chacun endroit
comme il appartiendra, que nôtredit Lie
nant duquel nous avons ce jourd'hui pr
cet en le serment en tel cas accoutumé, il
cent & laissent, souffrent jouir & user pl
nement & paisiblement, à icelui obeïr & en
dre, & à tous ceux qu'il appartiendra, en ce
touchant & concernant nôtredit Lieute

MANDONS enquerir à tous noz Lieu
tenans generaux, Gouverneurs de noz Pro
ces, Admiraux, Vice-Admiraux, Maitres
ports havres & passages, qui baillé ou
en l'estendue de son pouvoir, aide, tou

[illegible] & assistance [illegible] les gens [illegible] d'aucune [illegible] pouvoir avoir affaire [illegible] Nous voulons qu'ils [illegible] demeurent collationné par vos [illegible] & feaux Conseillers, Notaires ou [illegible] fait par-devant Notaires [illegible] foy soit adjoutée comme au present [illegible] Car tel est nôtre plaisir. En témoin de [illegible] avons fait mettre nôtre scel esdites [illegible] Donné à Paris le deuxiéme jour de [illegible] l'an de grace mille cinq cens quatre-[illegible] huit. Et de nôtre regne le neufiéme.

HENRI.

QVATRIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE LA NOVVELLE FRANCE, CONTENANT LES VOYAGES des Sieurs de Monts & de Poutrincourt.

Intention de L'Autheur. Avis au Roy sur l'Habitation de la Nouvelle-France. Commission du Sieur de Monts. Defenses pour le traffic des Pelleteries.

CHAP. I.

Intention de l'Autheur.

TANT d'Estrangers en ce liu[illegible] plus courageuse de tou[illegible] entreprises que noz Fra[illegible] ont faites pour l'habit[illegible] des Terres nevues d[illegible] l'Ocean, & la moins ay[illegible] secourue. Le sieur de M[illegible] dit en son nom PIERRE DV GVA, Gent[illegible] Xaintongeois en est le premier mot[illegible] voyant la France en repos par la paix he[illegible] ment traitée à Vervin lieu de ma naissanc[illegible]

Expeditions pour la Nouvelle-France.

Ci dessus liv. 3. ch. 32.

[illegible] expedier pour faire marcher [illegible]
[illegible] ses forces [illegible] ses [illegible]
[illegible] de la Mariette, qui estoit de [illegible]
[illegible] que nous avons receu des [illegible]
[illegible] Estienne Chaton sieur de la Tour,
[illegible] Jacques Nepel Capitaine de la marine,
[illegible] partiers de feu Jacques Quartier,
[illegible] Jadis sieur de Monts [illegible]
[illegible] chose avoit été supposant par eux
[illegible] Ce conseil trouvé bon & valable, les
[illegible] furent expediées audit sieur
[illegible] Lieutenance generale du Roy en toute
[illegible] la terre de la Nouvelle-France,
[illegible] certaines degrez, & consequemment
[illegible] portant defenses à tous sujets de
[illegible] qui n'est du sieur de Monts de
[illegible] de trafiquer de pelleterie, & de
[illegible] avec les peuples habitans les
[illegible] ses grandes peines, & les remiste
[illegible]
port des Capitaines de navires, pour
chans & autres qui de longue main ont
[illegible] du Roy au sieur de Monts, pour
[illegible] terres de la Cadie, Canada,
[illegible] & la Nouvelle-France.
[illegible]
[illegible] à tous avons de traffiquer avec
[illegible]
que l'on aura & commerce qui le pourra
& le trafic & commerce qui le pourra
[illegible] par la grace de Dieu Roy de France
[illegible] Navarre, A noz amis chez & bien
[illegible] de Monts Gentilhomme ordinaire
[illegible] Chambre, Salut. Comme nous

[illegible]

[illegible] de travail [illegible] et en [illegible]
[illegible] depuis [illegible] augmentement à cette Couronne
[illegible] et conserver en [illegible]
dignité, grandeur, & splendeur, [illegible]
[illegible] que le [illegible] peut
[illegible] les bonnes & heures d'icelle. Nous [illegible]
dès long temps a, informez de la [illegible]
[illegible] de paix & concorde de la [illegible]
[illegible] choses d'vn zele singulier
[illegible] de forme resolution que [illegible]
[illegible] aide & assistance de [illegible]
[illegible] & procureur de [illegible]
[illegible] converti, [illegible]
de instruire les peuples qui habitent en [illegible]
[illegible] de présent en barbares, athées, [illegible]
[illegible] religion, au Christianisme, & en la [illegible]
& profession de notre foy & religion. [illegible]
[illegible] de l'ignorance & infidelité où ils [illegible]
[illegible] ces temps [illegible] au re-
port des Capitaines de navires, pilotes, [illegible]
chans & autres qui de longue main ont [illegible]
frequenté & traffiqué avec les [illegible]
peuples des lieux, combien pourroit [illegible]
le, commode & utile à nous, à nos Etats [illegible]
jets, la demeure, possession & habitation [illegible]
ceux pour le grand & apparent profit qui [illegible]
[illegible] par la grande frequentation & [illegible]
que l'on aura avec les peuples qui y trou[illegible]
& le trafic & commerce qui se pourra [illegible]
[illegible] & négocier. [illegible]
[illegible] causes en plein conseil de vous [illegible]
de prudence, & en la connoissance de [illegible]
[illegible] de quelques [illegible]

pays de la Cadie; pour les diverses
voyages, & frequentations que
faites en ces terres, & autres proches
voisines; nous asseurans que cette in-
tention & intention, vous étans com-
vous la faites attentivement, diligem-
non moins courageusement, & va-
lement executer & conduire à la perfec-
que nous desirons. Vous avons expressé-
commis & établi, & par ces presentes si-
nôtre main, Vous commettons, or-
faisons, constituons & établissons
Lieutenant general, pour representer
personne aux pais, territoires, côtes &
de la Cadie: A commencer de la qua-
degrés, jusques au quarante-sixieme.
celle étenduë ou partie d'icelle, tant &
que faire se pourra, établir, étendre &
le cognoître nôtre nom, puissance & au-
Et à icelle assujettir, subjuguer & fai-
cir tous les peuples de ladite terre, & les
voisins. Et par le moyen d'icelles &
autres voyes licites, les appeller, faire
provoquer & émouvoir à la cognoissan-
de Dieu, & à la lumiere de la Foy & re-
Chrestienne, la y établir: & en l'exercice
profession d'icelle maintenir, garder &
ves ledits peuples, & tous autres habi-
tans lieux, & en paix, repos & tranquil-
commander tant par mer, que par terre,
ner, decider, & faire executer tout ce
vous jugerez le devoir & pouvoir faire,
maintenir, garder & conserver ledits

lieux soux nôtre puissance & authorité, par
formes, voyes & moyens prescrits par nos
donnances. Et pour y avoir égard avec vo
commettre, établir & constituer tous O
ciers, tant es affaires de la guerre que de Ju
& police pour la premiere fois, & de
avant nous les nommer & presenter, pour
estre par nous disposé & donner les lettres
tres & provisions tels qu'ils seront necessa
Et selon les occurrences des affaires, vous
mes avec l'avis de gens prudens & capa
prescrire soux nôtre bon plaisir, des loix,
tuts & ordonnances autant qu'il se pourra
formes aux nôtres, notamment es choses
matieres, auxquelles n'est pourveu par les
traiter & contracter à même effet paix, alli
& confederation, bonne amitié, corres
dance & communication avec ledits peu
& leurs Princes; ou autres ayans pouvoi
commandement sur eux: Entretenir, garde
soigneusement observer les traictés & allia
dont vous conviedrés avec eux: pourveu q
y satisfacent de leur part. Et à ce défaut,
faire guerre ouverte pour les contraindre
amener à telle raison que vous jugerez ne
saite pour l'honneur, obeïssance & service
Dieu, & l'establissement, manutention & c
servation de nôtre dite authorité parmi eux
moins pour hanter & frequenter par vous,
tous nos sujets avec eux en toute asseurance
sette, frequentation & communication, n
gocier & trafiquer amiablement & paisi
ment. Leur donner & octroyer graces & p

ges & honneurs. Lequel entier pou-
voulons aussi & ordonnons que
sur tous noldits sujets & autres qui
porteront & voudront habituer, tra-
negorier & resider esdits lieux, tenir
reserver, & vous approprier ce que
vous verrez vous être plus com-
propre à votre charge, qualité & vsa-
ge terres, en departir telles parts &
leur donner & attribuer tels titres,
droits, pouvoirs & facultez que vous
serez, selon les qualitez, condi-
tions & merites des personnes du pays ou au-
tout peupler, cultiver & faire habi-
ter terres, le plus promptement, loi-
ment & dexterement, que le temps, les
commoditez le pourront permettre;
ou faire faire à cette fin la découverte
ance en l'étendue des côtes meri-
autres contrées de la terre ferme, que
ouvrerez & prescrirez en l'espace sul-
quarantieme degré jusques au qua-
ne, ou autrement tant & si avant
pourra le long desdites côtes, & en la
faire soigneusement rechercher
toutes sortes de mines d'or &
cuivre & autres metaux & mineraux,
fondre, cuire, purger & affiner, pour
en vsage, disposer suivant que
prescrit par les Edits & Reglemens
sur ce faits en ce Royaume du pro-
celes, par lesquels ceux qui
bis à cet effet, NOVS EX-

SRAVANS seulement le dixiesme denier de
qui proviendra de telles d'or, d'argent, &
vre, vous angetans ce que nous pourrions p
dre aussi des autres metaux & mindetaux
vous aider & soulager aux grandes dep
que la charge susdite vous pourra appor
Voulans cependant, que pour vostre seure
commodité, & de tous ceux de noz sujet
s'en iront, habiteront & trafiqueront o
terres comme generalement de tous autres
s'y accommoderont sous nostre puissanc
authorité. Vous puissiez faire batir & con
re vn ou plusieurs forts, places, villes & r
autres maisons, demeures & habitations,
havres, retraites, & logemens que vous co
trez propres, vtiles & necessaires à l'exe
de ladite entreprise. Etablir garnisons &
de guerre à la garde d'iceux. Vous ayder
valoir aux effets susdits des vagabos, per
oyseuses & sans aveu, tant es villes qu'aux
& des condamnez à banissement perpet
à trois ans au moins hors nostre Roy
pourveu que ce soit par avis & consen
& de l'authorité de nos Officiers. Outre
dessus, & qui vous est d'ailleurs present
& ordonné par les commissions & po
que vous a donnez nostre tres-cher co
sieur d'Anville Admiral de France, pour
conseruer le fait de la charge de l'Admira
l'exploit, expedition & execution des
susdites faites generalement pour la co
peuplement, habituation & conserv
ladite terre de la Cadie & des cotes

[illegible] de leurs appartenances & de
[illegible] sous nôtre nom & authorité, marquis
[illegible] & faire pourpiner & prendre
[illegible] & saisir, jaçoit que le cas de
[illegible] plus special que nous avons de
[illegible] par ces dites presentes. Auxquelles Mandons, ordonnons & tres-
[illegible] enjoignons à tous nos Justiciers,
[illegible] & sujets, de se conformer. Et à vous
[illegible] entendre en toutes & chacunes les
[illegible] dites, leurs circonstances & dépendances.
Vous donner aussi en l'execution d'icelle
[illegible] de & confort, main-forte & assistan-
[illegible] vous aurez besoin, & seront par vous
[illegible] tout à peine de rebellion & desobéis-
[illegible] fin que personne n'en pretende cause d'i-
[illegible] de cette nôtre intention, & se veuille
[illegible] en tout ou partie de la charge, digni-
[illegible] authorité que nous vous donnons par ces
[illegible] Nous avons de nôtre certaine science,
[illegible] puissance & authorité Royale, revoqué,
[illegible] & declaré nuls & de nul effet ci-apres
[illegible] tous autres pouvoirs & commissions,
[illegible] lettres & expeditions données & de-
[illegible] quelque personne que ce soit, pour
[illegible] conquerir, peupler & habiter en l'é-
[illegible] dites terres situées depuis le
[illegible] cinquiesme degré, jusques au quarante-
[illegible] quelles qu'elles soient. Et outre ce
[illegible] ordonnons à tous nosdits Officiers
[illegible] qualité & condition qu'ils soient,
[illegible] ou Vicaires, deuement col-
[illegible] ducelles par l'un de nos amez & feaux

Conseillers, Notaires & Secrétaires, en
Royaume Royal, faites à vôtre requête,
suite & diligence, ou de nos Procureurs,
publier & registrer en registres de leurs
tions, pouvoirs & droits, cessans en
aux appartenans, tous troubles & empe
mens à ce contraires. Car tel est nôtre
Donné à Fontaine bleau le huitiéme jour
Novembre, l'an de grace mille six cens
de nôtre regne le quinziéme. Signé, HENRY
Et plus bas, Par le Roy, POTIER.
Sur simple queue de cerisiante.

*Defenses du Roy à tous ses sujets, aux quels
de traiter & faire affaires, de trafiquer de
et autres choses avec les sujets de l'Empe
pouvoir par les dites Indes, sous de
afin du Roy grande peine.*

HENRY par la grace de Dieu Roy de
& de Navarre, A nos amez & feaux
seillers, les officiers de nôtre Admira
Normandie, Bretagne, Picardie & Guiene
chacun d'eux endroit soy, & en l'etendu
leurs sièges & institutions, Salut.
avons pour beaucoup d'importances
fiens, ordonné, commis & etably le
Mots de nôtre homme ordinaire de nôtre
ble, nôtre Lieutenant general, pour
& habiter les terres, côtes, & pays de
die, & autres circonvoisins, en l'etendu
quatriéme degré jusques au quatre
& il establir nôtre authorité, &

[illegible] ancieuter, en sorte que noz sujets des-
[illegible] puissent estre receuz, y hanter, resider &
[illegible] avec les Sauvages habitans desdits
[illegible] plus expressement nous l'avons
par noz lettres patentes expediées & de-
pour cet effet audit sieur de Monts le
jour de Novembre dernier, suivant
[illegible]tions & articles moyennant lesquels il
[illegible]ge de la conduite & execution de ces-
[illegible]te. Pour faciliter laquelle, & à ceux
[illegible] joints avec lui, & leur donner quel-
[illegible]oyen & commodité d'en supporter la de-
Nous avons eu agreable de leur permet-
[illegible]ttre, Qu'il ne seroit permis à aucuns
[illegible] noz sujets, qui à ceux qui entreroient en
[illegible]on avec lui, pour faire ladite depense, de
[illegible]ur de pelleterie, & autres marchandises,
[illegible] dit années, es terres, pais, ports, rivieres
[illegible]nes de l'etendue de la charge. Ce que
[illegible]voulons avoir lieu. Nous pour ces causes,
[illegible]s considerations à ce nous mouvans,
[illegible]dons & ordonnons Que vous avez
[illegible] de vous en l'etendue de voz pouvoirs,
[illegible]ons & droits, à faire de nostre part,
[illegible] nostre pleine puissance & authorité
[illegible]sons tres-expresses inhibitions &
[illegible] à tous marchans, maistres & Capitai-
[illegible]nes, matelots, & autres noz sujets de
[illegible]t, qualité & condition qu'ilz soient,
[illegible]tmoins, & sors à ceux qui sont en
[illegible]ociation avec ledit sieur de Monts,
[illegible]dite entreprise, selon les articles
[illegible]tions d'icelle par nous arrestez ainsi

que dit est: D'equipper aucuns vaisseaux, &
iceux aller ou envoyer faire traffic & troque
pelleterie, & autres choses avec les Sauva
Frequenter, negocier, & communiquer dans
ledit temps de dix ans, depuis le Cap de R
jusques au quarantiéme degré, compren
toute la cote de la Cadie, terre & Cap Bret
Bayes de sainct Cler, de Chaleur, Ile percée,
chepé, Chichedec, Mesamichi, Lesquemin,
doussac, & la riviere de Canada, tant d'un c
que d'autre, & toutes les Bayes & rivieres
entrent au dedans desdites côtes: à peine de
sobeïssance, & cõfiscation entiere de leurs
seaux, vivres, armes & marchandises, au p
dudit sieur de Monts & de ses associez,
trente mille livres d'amende. Pour l'assen
& acquit de laquelle, & de la coërtion &
tion de leur desobeïssance Vous permet
(comme nous avons aussi permis & permet
tons) audit sieur de Monts & associez, de
apprehender, & arrester tous les contreven
nôtre presente defense & ordonnance, &
vaisseaux, marchandises, armes, & victu
pour les amener & remettre es mains de
stice, & être procedé tant contre les person
que contre les biens desdits desobeïssans,
qu'il appartiendra. Ce que nous voulon
vous mandons & ordonnons de faire inc
tient publier & lire par tous les lieux & en
publics de vosdits pouvoirs & iurisdiction
vous jugerez besoin être: à ce qu'aucun de
dits sujets n'en puisse pretendre cause d
tance. Ainsi que chacun obeïsse & se conf

[illegible] volonté, De ce faire pour vous a-
[illegible]mé, & donnons pouvoir & commission &
[illegible] spécial. Car tel est notre plaisir. Do-
[illegible] le dix-huitieme Decembre, l'an de gra-
[illegible] cent trois. Et de nôtre regne le quin-
[illegible] ainsi signé HENRI, Et plus bas, Par le
[illegible] Roy. Et scellé du grand seel de cire jaune,
[illegible] lettres ont été confirmées par autres le-
[illegible] défences du vint-deuxieme Janvier mil-
[illegible] cinq.

[illegible] aux marchandises venans de la Nouvel-
[illegible]ce, voici la teneur des lettres patentes du
[illegible] portantes exemption de subsides pour icelles.

Declaration du Roy.

HENRY par la grace de Dieu Roy de
[illegible]rance & de Navarre, A nos amez &
[illegible] Conseillers les gens tenans nôtre Cour
[illegible] à Rouen, Maitre de nos ports, Lieu-
[illegible]tenans, Juges & Officiers de nôtre Admirauté
[illegible] nos traites foraines établis en nôtre pro-
[illegible] de Normandie, & chacun de vous endroit
[illegible]. Nous avons ci-devant par nos lettres
[illegible] patentes du huitieme jour de Novembre
[illegible] cent trois, dont copie est ci jointe sous
[illegible] seel de nôtre Chancellerie, ordonné
[illegible] nôtre cher & bien amé le sieur de
[illegible] nôtre Lieutenant general representant
[illegible] personne es Isles, terres & confins de la
[illegible] Canada, & autres endroits en la
[illegible] France, pour habiter lesdites tres-
[illegible] par le moyen amener à la conoi-
[illegible] Dieu les peuples y etans, & la cra-
[illegible] authorité. Et pour subvenir aux

fraiz qu'il conviendroit faire, par nos autres
etres patentes du dix-huitieme Decembre
suivant nous aurions donné, permis & acc
audit sieur de Monts, & à ceux qui s'associer
auec lui en cette entreprise, la traite des pell
ries & autres choses qui se troquent avec
Sauvages, desdites terres à plein specifiées par
dites patentes: ayans par le moyen de ce que
est assez donné à entendre que ledits pais e
par nous reconuz de nôtre obeissance, & le
nir & avouer comme dependances de n
Royaume & Coronne de France. Neantm
nos Officiers des traites foraines, ignorans
estre jusques à cette heure nôtre volonté,
sent au prejudice d'icelle contraindre ledit
de Monts & ses associez de payer les m
droits d'entrée des marchandises venans de
pais, qui sont deuz par celles qui viennet d'
pagne, & autres contrées étrangeres, ne se
tenans que pour icelles l'on ait paie noz d
d'entrée deuz aux lieux où elles ont eté déc
gées, & aux autres endroits où elles ont d
passé par nôtre Royaume, que doivent les m
chandises y venans de nos autres province
terres de nôtre obeissance étans du cru d'ic
Et de fait vn homme François le Butte, l'un
gardes à cheval du bureau de noz traites fo
tes à Caen, auroit arreté sous ce pretexte
l'vnzieme jour de Novembre dernier au lie
Condé sur Narreau, vingt-deux balles de Ca
appartenans audit sieur de Monts & ses asso
venans desdites terres de la Cadie & Ca
pretendant pour le fermier general desdites

Avoeu du Roy pour la Nouvelle-France.

Arrest des marchandises du sieur de Monts.

de Normandie, nôtre Procureur
[illegible]cation desdites marchandises. Ce
seroit grandement preiudiciable audit
[illegible]ons & ses associez, frustrez de l'espe-
[illegible]ce avoient de faire promptement ar-
[illegible]les marchandises, pour subuenir &
[illegible] l'achapt des viures, munitions & au-
[illegible]tres necessaires qu'il conuient enuoyer
[illegible]ce avec nombre d'hommes pour l'exe-
[illegible]dite entreprise. L'effect de laquelle
par ce moyen traversé & interrom-
[illegible]pu, ce seroit de nôtre seruice. Et voulans y re-
[illegible]ur ce faire conoitre à chacun nô-
[illegible]on, à fin que l'on n'en puisse preten-
[illegible]dre cause d'ignorance. POVR CES
& pour la consideration & merite
[illegible]et de cet affaire, du bon succez duquel
[illegible]mente conduite dudit sieur de Monts,
[illegible]rons vn grand bien devoir resulter à la
[illegible] Dieu, salut des Barbares, honneur &
[illegible] nos Etats & seigneuries. Nous a-
[illegible]ure & declarons par ces presentes, Que
[illegible] marchandises qui à l'avenir viendrons
[illegible]s de la Cadie, Canada, & autres en-
[illegible]ont de l'estendue du pouvoir par nous
[illegible]dit sieur de Monts & specifiez par nô-
[illegible], des huiuacme Novembre & dix-
[illegible] Decembre mil six cens trois, lesquelles
[illegible] de Monts & lesdits associez seront a-
[illegible]s lieux en nôtre Royaume, suivant
[illegible] ou qu'ils en ont, ou autres de leurs
[illegible] expres consentement, ne payer-
[illegible]ont aucuns droits subsides, que les droits

Exemptions de subsides, autres qu'ordinaires, pour les marchandises de la N. Fr.

d'entrée & ceux qui se payent d'ordinaire
les marchandises, qui passent de l'vne de
provinces en l'autre, & qui sont du crû
les. Et pour le regard des vnze-deux balles de
trois saults & arretez, comme dit est, par
François le Bufle audit lieu de Condé sur
reau. Pour les mesmes raisons & considera
sultes: Nous avons fait & faisons audit
de Mouts & ses associez pleine & entiere
levée à icelles vnze-deux balles de castors
sions & nous plaist prompte & entiere
tion & delivrance leur en estre faite, en
toutefois pour celles les droits d'entrée
tre province de Normandie, que doivent
tes marchandises, selon qu'ils se payent
reau étably au lieu de la Barre, entre les
de nostre fermier general desdites traites
nes, ou son commis audit bureau de Caen
autres frais ny despens. Et en ce faisant
& ordonnons, que chacun de vous endr
Vous faites, souffrez & laissez jouir ledit
Mouts & ledits associez, pleinement &
blement de l'entier & promot effet de
presente declaration, vouloir & intentio
VOUS MANDONS publier, lire & regis
presentes, chacun en l'estendue de vos
que besoin sera, à la diligence dudit
Mouts & de sesdits associez. Cessans &
cesser tous troubles & empechemens
traites. Contraignans & faisans contrai
faire, souffrir & y obeir tous ceux qui
resistera, mesmes ledit le Bufle, ensemble
fermier du bureau de Caen & les co

Maintenue.

ce & restitution dedites vint-deux
castors, & de mémes à la décharge des
& cautions, si aucuns sont baillez pour
ce dedits castors, & generalement tous
qui pource seront à contraindre par tou-
tes deues & raisonnables, Nonobstant
tions ou appellations quelconques, pour
& sans preiudice d'icelles, ne sera par
ré. De ce faire vous avons donné &
pouvoir, authorité, commission &
spécial. Et par ce que de ces presen
affaire en plusieurs lieux, nous vou
d'icelles deuement collatio-
de nos amez & feaux Conseillers
& Secretaires, ou autre Notaire
soit adjoutée comme au present ori-
et notre plaisir. Donné à Paris le
ont de Fevrier, l'an de grace mille six
et de notre regne le seziéme. Ainsi si-
NRY. Et plus bas, Par le Roy, POTIER.
simple queue du grand seeau, de ci-
lettres patentes du dix-huitiéme No-
& dix-huitiéme Decembre mille six
lettres du dix-neufiéme Ianvier
ens une, duquel vérifiées en la Cour
ent de Paris, le seziéme Mars mille
cinq.

Voyage du sieur de Monts en la Nouvelle-France & accidens qui advinrent audit voyage. Causes du séjour de certains gens en la Terre-Neuve, l'opposition de certains gens à cette navigation.

CHAP. II.

LE sieur de Monts ayant fait publier les Commissions & des lettres par la France, & particulierement par les villes maritimes de ce Royaume, fit equiper deux navires. Il en mit vn sous la conduite du Capitaine Timothee du Havre de Grace, l'autre sous le Capitaine Morel de Honfleur. Dans le premier il se mit avec bon nombre de gens de qualité, Gentilshommes, ou autres, & entre autres le sieur de Poutrincourt, qui desirant depuis long temps, de voir ces terres de la Nouvelle France, & y choisir quelque lieu propre pour y rester avec sa famille, femme & enfans, pour n'estre des derniers qui courront participeront à la gloire, & vne si belle & genereuse entreprise. Il lui prit aussi envie d'y aller, & de fait il s'embarqua avec ledit sieur de Monts, quant & lui fit porter quantité d'armes & munitions de guerre, & leverent les ancres du havre de Grace le septiéme jour de Mars mil six cens quatre. Mais étans parti de bonne heure avant que l'hiver eût encor quitté

Partement du havre de Grace.

de la neige, ils ne manquerent de trouver des bancs de glaces, contre lesquels ils *Peril.*
[illegible] heurter, & se perdre: mais Dieu qui
[illegible] prudentes a favorisé la navigation de ces
[illegible] les preserva.
[illegible] pourroit étonner, & non sans cause,
[illegible] en même parallele il y a plus de gla-
[illegible] mer qu'en celle de France. A quoy
[illegible] que les glaces que l'on rencontre en
[illegible] mer ne sont pas toutes originaires
[illegible], c'est à dire de la grand' baye de Ca- *Causes des bancs de glaces vers la Terre-Neuve.*
[illegible] viennent des parties Septentrio-
[illegible] poussées sans empêchement parmi les
[illegible] cette grande mer, par les ondées,
[illegible] flots impetueux que les vents
[illegible] du Nord élevent en hiver & au prin-
[illegible] les chassent vers le Sud, & l'Ouest.
[illegible] de France est couverte de l'Ecosse,
[illegible] & Islande: qui est cause que les gla-
[illegible] peuvent décheager. Il y pourroit
[illegible] une autre raison prise du mouve-
[illegible], lequel se porte davantage vers
[illegible], à cause de la course plus grande
[illegible] l'Amerique que vers les terres
[illegible]. Or le peril de ce voyage ne fut seul
[illegible] rencontre des bancs de glaces, *Tempêtes perilleuses.*
[illegible] tempêtes qui les obligerent à souffrir,
[illegible] qui rompit les galleries du
[illegible] affaires y eut un matelier qui
[illegible] vague fut porté au chemin de
[illegible] le bord, mais il le retint, vu
[illegible] d'aventure pendoit hors celui

Ce voyage fut long à cause des vents c
traires: ce qui toutefois arrive peu souve
ceux qui partent au mois susdit pour aller
Terres-neuves, lesquels sont ordinaire
poussez de vent d'Est ou de Nort propres
costez d'icelles terres. Et ayans pris leur h
au Su de l'ile de Sable pour eviter les gl
susdites, ils penserent tomber de Carybd
Scylle, & s'aller échouër vers ladite ile du
les brumes épesses qui sont ordinaires en c
mer.

Voy ma charte geographique de la Terre-neuve.

En fin le sixiéme de May ils rencontrent
certain port, qui est par les quarante q
degrez & vn quart de latitude, où ils tro
rent le Capitaine Rossignol du Havre de G
lequel troquoit en pelleterie avec les
vages, contre les defenses du Roy. Oc
qu'on lui confisque son navire, & fut a
ce port, *Le port du Rossignol*: ayant eu en ce
sire vn bien, qu'vn port bon & commo
ces côtes là est appellé de son nom.

Port du Rossignol.

De là côtoyans & découvrans les ter
arriverent à vn autre port, qui est tres-be
quel ils appellerent *Le port du mouton*, à l'
sion d'vn mouton qui s'estant noyé tr
bord, & fut mangé de bonne guerre. C'e
que beaucoup de noms anciennement o
donnez brusquement, & sans grande de
tion. Ainsi le Capitole de Rome eut son
parce qu'en y fouissant on trouva vne t
mort. Ainsi la ville de Milan a été appell
Mediolanum, c'est à dire de mi laine, parce q
Gaulois jettans les fondemens d'icelle t

Port du Mouton.

Capitole.

Milan.

[illegible] qui étoit à moitié couverte de [illegible] consequemment de plusieurs autres, [illegible] Port du Mouton il se retira vers [illegible] des Sauvages, attendant des nouvelles [illegible] du navire, dans lequel on avoit mis [illegible] & autres choses necessaires pour la [illegible] & entretenement de ceux qui étoient [illegible] pour hiverner, en nombre d'environ [illegible] hommes. En ce Port ils attendirent vn [illegible] grande perplexité, de crainte qu'ils a[illegible] quelque sinistre accident fût arrivé [illegible] navire parti dès le dixiéme de Mars, où [illegible] le Capitaine du Pont de Monsieur, & le [illegible] Capitaine Morel. Et ceci étoit d'autant plus [illegible] que de la venuë de ce navire depen[illegible] le succez de l'affaire. Car même sur [illegible] attente il fut mis en deliberation, [illegible] s'on retourneroit en France, ou non. [illegible] de Poutrincourt fut d'avis qu'il valoit [illegible] mieux. A quoy se conformaël le sieur [illegible] Cependant plusieurs allerent à la [illegible] à la pescherie, pour faire vn [illegible] Près ledit Port du Mouton il y a [illegible] remplie de lapins, qu'on ne sçauroit [illegible] autre chose. Tandis on envoya [illegible] avec vne chaloupe plus avant [illegible] vn lieu propre pour la retraite, [illegible] en cette expedition, que sur la [illegible] du retour en le pensa abandon[illegible] [illegible] plus de vivres, & se retirer [illegible] qu'on avoit trouvé au navire de [illegible] sans lequels il eust fallu quitter le [illegible] vne belle entreprise à sa [illegible]

Deliberation sur le retour en France.

Quantité de lapins.

lence, ou mourir là de faim après avoir
chasse aux lapins, qui n'ausoient souiours
Or ce qui causa ce grand malheur de la
dédits sieurs du Pont & Capitaine Morel
rent deux occasions, l'vne que manquans
bateau, ils s'amuserent à embarquer vne
re où ils arriverent premierement; qui
Port aux Anglois. Port de Gamphien. Port aux Anglois, l'autre qu'étans venus
de Gamphien ils y trouverent quatre navires
Basques, qui vsoient avec les Sau
contre les defenses susdites, lesquels ils
pouillerent, & en amenerent les maitres
dits sieur de Monts, qui les mirent fors hors
entreprise.

Trois semaines passées icelui sieur de
n'ayant aucunes nouvelles dudit navire
attendoit, delibera d'envoyer le long de la
les chercher, & pour cet effect de perche
quet Sauvages, auxquels il bailla vn Fran
pour les accompagner avec lettres bédi
vages promettans de le rendre à point no
dans huit iours, à quoy ils ne manquerent
Sauvages fausse vn leurs promesses. comme la fidelité de l'homme avec la
bien d'accourtesse vne chose puissante
vages devant que partir qu'en ne soit
femmes & enfans, ils demandent qu'on
baillas des vivres pour eux. Ce qui fut
s'étans mis à la voile, trouverent au bo
quelques jours entre qu'ils cherchoient
Labaye des Isles. lieu dit la Baye des Isles, lesquels n'étoient
en peine du dit sieur de Monts, que
n'avans en leur voyage trouvé les mar
enseignes qui avoient esdites, c'est que

[illegible] passant à Canada devoit laisser [illegible] Coqueb vaisseau pour [illegible] y aller. Ce qui fut fait pour avoir encore passé [illegible] de beaucoup pour avoir [illegible] trop au Sud à cause des bancs de [illegible] comme nous avons dit. Ainsi après [illegible] lettres, ledit Capitaine du Pont les déchargerent des livres qu'ils avoient portés pour la provision de ceux [illegible] hiverner, & s'en retournerent en [illegible] la grande riviere de Canada pour la [illegible] des pelleteries.

[illegible]

[illegible] Nouvelle-France en [illegible] assemblée en deux vaisseaux, [illegible] les ancres du Port au Mouton [illegible] pour employer le temps & décou[illegible] vuës les terres sans qu'on pourroit [illegible] Cap de Sa[illegible] gagner de [illegible] Baie de Ste. [illegible] voile à la Baie Sainte Marie où nous [illegible] Baie Sainte Marie. [illegible] pour [illegible] ladit [illegible] qu'on [illegible] des terres du passage de mer [illegible] Terre Ferme, qui est bon lieu pour [illegible] d'autant qu'on est à la [illegible] de la [illegible] ne de [illegible] de Bare [illegible] points [illegible] selon les [illegible]

[illegible] pardelà, & en [illegible]
Aprés avoir là sejourné douze ou treize jou[rs]
advint un accident étrange [illegible]
avoit pris envie [illegible] homme d'Eglis[e]
[illegible] de bonne famille, de faire le voyage
le sieur de Monts, & ce (dit-on) contre [illegible]
de ses parens, lesquels envoyerent exprés [illegible]
[illegible] pour le divertir & r'amener à Paris [illegible]
le zele [illegible] en étoit quel louable. [illegible]
[illegible]
[illegible] belles occasi[ons]
bien faire. Or les navires étans à l'ancre [illegible]
dite Baye sainte Marie, il se mit en la tro[upe]
quelques uns qui s'alloient égayer par l[es bois]
Avint que s'étant arreté pour boire [illegible]
[illegible] y oublia son epée, & poursuiv[it]
[illegible] avec les autres quand il s'en app[erceut]
Lors il retourna en arriere pour l'aller [cher]-
cher: mais l'ayant trouvée, oublieux de [quel côté]
d'où il étoit venu, sans regarder s'il fall[oit]
[illegible]
[illegible] point de sentier [illegible]
[illegible] pas, tournant le dos à ceux [illegible]
[illegible]
[illegible] la mer, là où ne [illegible]
[illegible]
[illegible] élevation [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Accident d'un homme perdu 16. jours dâs les bois.

[illegible] Baye Sainte Marie.

[illegible] en nouvelles. De ja on reculoit vn
[illegible] de la religion pretendue reformée de
[illegible] pource qu'ilz le picquoient quel-
[illegible] de propos pour le fait de ladite religio;
[illegible] on fait sonner la trompette parmi la fo-
[illegible] le canon plusieurs fois. Mais en vain;
[illegible] de tirer plus fort que tout cela re-
[illegible] en arriere le son des canons & trom-
[illegible] trois, & quatre jours se passerent,
[illegible] comparoit point. Ce pendant le temps
[illegible] de partir, de maniere qu'apres avoir at-
[illegible] jusques à ce qu'on le tenoit pour mort,
[illegible] les autres pour aller plus loin, de voir
[illegible] vne baye qui a quelques quarante
[illegible] de longueur, & quatorze, puis dix-huit
[illegible] laquelle a été appellée la *Baye Fran-*
coise.
[illegible] Baye Fran-
coise.
[illegible] Baye est au quarante-cinquiesme de-
[illegible] passage pour entrer en vn port, lequel
[illegible] ne desirent de voir, & y firent ciseL-
[illegible] lequel ils trouverent le plus de
[illegible] lequel ils trouverent à naye vn grand
[illegible] qui fait ce bourg, ains se forcer. Ceste
[illegible] d'environ de montagnes du costé du
[illegible] plusieurs qui arrivent Nordest
[illegible] vers le Sud-est sont couvertes, lesquelles
[illegible] montagnes viennent mille ruis-
[illegible] signe le lieu agreable plus que nul
[illegible] de Baye de Fundy belles eaueres
[illegible] ruisseaux ledits bocaux de monts
[illegible] quinze lieues ou plus; & durant cet

espace ce ne sont que prairies d'vne ...
Riviere de l'Equille. d'autre de ladite riviere, laquelle fut app...
l'Equille, parce que le premier poisson qu...
prins fut vne Equille. Mais ledit Port p...
Le Port-Royal. beauté fut appellé LE PORT-ROYAL
par le choix de Champlein, comme il ...
en la relation de ses voyages : mais par le...
de Monts Lieutenant du Roy. Le s...
Poutrincourt ayant trouvé ce lieu à son g...
le demanda, avec les terres y continent...
sieur de Monts, auquel sa Majesté avoi...
commission inserée ci-dessus baillé la di...
tion des terres de la Nouvelle-France de...
quarantiéme degré iusques au quarant...
me. Ce qui lui fut ottroyé, & depuis ...
lettres de confirmation de ladite Ma...
intention de s'y retirer avec sa famill...
y établir le nom Chrétien & François ...
son pouvoir s'étendra, & Dieu lui ...
moyens. Ledit Port a huit lieuës de ...
Riviere du Dauphin. [illegible] la riviere de l'Equille ...
[illegible] Dauphin. Il y a ...
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

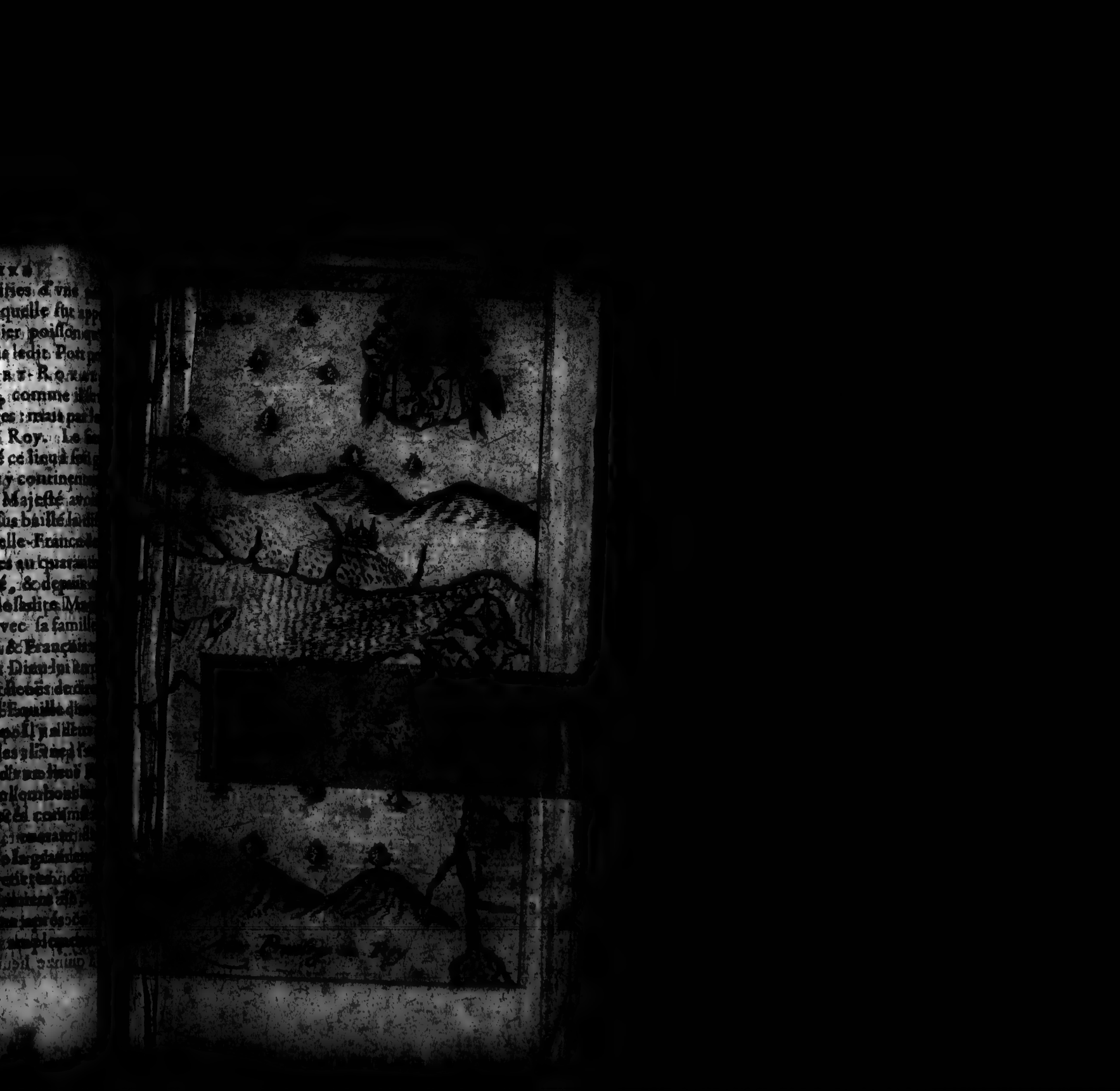

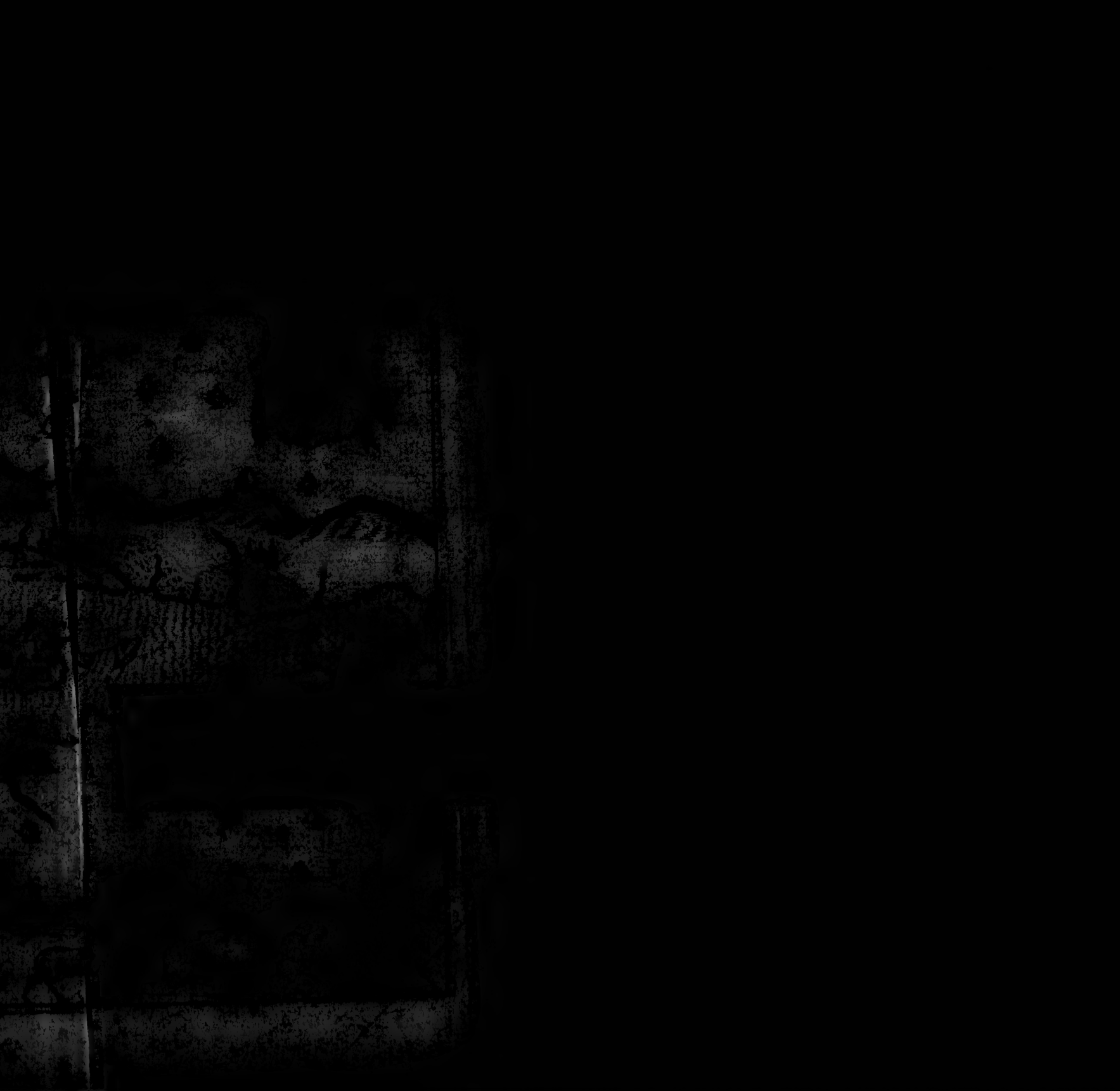

[illegible] Port Royal ils firent voile à la [illegible] de laquelle nous avons parlé [illegible] vn banc roche entre deux bayes [illegible] est enchassé dans la pierre [illegible] fort [illegible] que celui qu'on dit [illegible]. Plusieurs orfévres en ont veu en [illegible] disans qu'au dessous du cuivre il [illegible] de la mine d'or. Mais de s'amu[illegible] ce n'est chose encore [illegible] la premiere [illegible] est d'avoir du pain [illegible] comme nous disions [illegible] de cette histoire. [illegible] ne gît point ès mines [illegible] principale[illegible] & d'argent, lesquelles ne [illegible] la [illegible] l'usage des métiers [illegible] l'abondance d'icelles [illegible] [illegible] plus il [illegible] moins [illegible] repos, & moins lui est sa vie assurée. [illegible] voyages du [illegible] [illegible] nous pouvons [illegible]

Mine de cu[illegible] [illegible] dessu[illegible] liv. 3. Chap. 28. & 29.

Voyez le chap. de la Terre au liv. 5. à la fin touchant le mespris des Mines.

Repub. [illegible] Bodin liv. [illegible] Ch. [illegible] Liv. [illegible] Chap. [illegible]

droit maudire l'heure quand jamais l'
a porté l'Hespagnol en l'Occident,
mal-heurs qui s'en sont ensuivis. Car
me represente que par son avarice il a
& contre tout la guerre en toute la Chré
s'est étudié à ruiner ses voisins, & non
Turc, ie ne puis penser qu'autre que le
ait été auteur de ses ravages. Et ne faut
gue ici de pretexte de la Religion. Car
nous avons dit ailleurs, ils ont tout tué
ginaires du païs avec des supplices les
humains que le diable a peu leur suggerer
par les ravages ont rendu le nom de
nom de scandale à ces pauvres peuples,
blasphemés continuellement par chacun
milieu des Gentils, ainsi que le prophete
proche au peuple d'Israël. Temoin celui
tus mieux estes damné qui d'aller au
des Hespagnols.

Esai 52 vers. 5.

Cs. dessus liv. 1 chap. 18.

Les Romains (de qui l'avarice a temp
insatiable) ont bien guerroyé les nations
terre pour avoir leurs richesses, mais les
té Hespagnol en a fort souvent point d
histoires. Il se sont couverts de dépou
peuples qu'ils ont vaincus, sans leur
Les anciens auteurs Payens disent vrai
reines Poesies, que la plus grande
nus sinon qu'ils découvroient quelq
plus vieux dieux, qu'il avoit demeuré
terre de son. Au lieu que ceux-ci donne
ne qu'ils avoient de leurs richesses
ce n'est point mes intentions d'alleguer
Ie

Ferrarius au livre.

[illegible]

[illegible] doctrine du sage fils de Sirach, nous enseigne encore icy ceci. Car reconnoissant que [illegible] qu'on fouille jusques aux autres de [illegible] que quelqu'un a dit, [illegible] prononcé celui-là heureux qui n'a point [illegible] n'a point esperance en ar- [illegible] adjoutant qu'il doit être estimé a- [illegible] merveilleuses entre ses concitoyens de son [illegible] de gloire, [illegible] & est demeuré parfait. Et par vn sens [illegible] celui-là malheureux qui fait autre-

Ecclesiast. 31 vers. 8. 9. 10.

[illegible]

Diamans.

[illegible]

Turquoises.

gnes d'offres presentées, l'vne au Roy par
sieur de Pourtincourt, l'autre à la Royne par
sieur de Monts, & furent fort bien receuës
memoire qu'vn esférce offrit quinze écus
dit de Pourtincourt de telle qu'il presente
Majesté. Il y a beaucoup d'autres secrets
les choses dans les terres, dont la conois
n'est encore venuë jusques à nous, & se
uriront à mesure que la province habitée

Description de la riviere Gramprenu & de Vile

Chose remarquable perdu dans la terre trouvé

ne sur. Exemples de quelques animaux

Differents des Sauvages vivans au jugement

de Monts. Autre notable entre les dits

vages : Quels mots ils disent à leurs plus

CHAPITRE III.

Ce qui se voit recomme ladite
troupe passa à l'entrée de la Ri
çoise, & alla entrer en le profon
nelle plus dans le moyen de la Ca
Riviere de Saint Iean. Frangelin appellée
qu'ils pourroient qu'ils pourroient
Sulula, quinze lieues de Sillan
Ils ont plusieurs ancres en mer
longues cordes
Ils ont plusieurs ancres en mer
quelques-vns d'ancre en mer nous l'avons qui

[illegible] loin. Mais de hautes marées y peuvent [illegible] de grans vaisseaux. Cette riviere est [illegible] plus belle qu'on puisse voir, ayant quelques [illegible] & fourmillant en poissons. Cette année [illegible] mille six cens huit Champ-doré [illegible] des gens dudit sieur de Monts, a esté [illegible] cinquante lieues à mont icelle, & rétint qu'il y a grande quantité de vignes le long du rivage, mais les raisins n'en sont si gros [illegible] les Armouchiquois: il y a aussi des [illegible], & beaucoup d'autres sortes de bonnes [illegible]. Quant aux arbres ce sont les plus beaux [illegible] possible de voir. Lors que nous y étions [illegible] recueuimes des Cedres en grand nom- *Cedres.*
[illegible] regard des poissons le même Champ- [illegible] a rapporté qu'en mettant la chaudiere [illegible] feu ils en avoient pris suffisamment [illegible] dîner, avant que l'eau fût chaude. Au- *Abondance de poissons.*
[illegible] riviere s'étendant avant dans les ter- [illegible] sauvages abbregent merveilleusement [illegible] voyages par le moyen d'icelle. Car en [illegible] ils vont à Quebec gaignans la baye ou [illegible] Chaleur quand ils sont au bout, en [illegible] ganois par quelques lieuës. Et par [illegible] riviere en huit jours ils vont à Tadoussac [illegible] d'icelle qui vient de vers le Nord- *Commodité de voyager par la riviere.*
[illegible] sorte qu'un Pour Royal superieur avoit [illegible] ou dix-huit jours des nouvelles des [illegible] en la grande riviere de Canada [illegible] que ils se pourroient faire par mer [illegible] qui sans [illegible] la riviere Saint-Iean, ils viendroient [illegible] à vingt lieues de là en une grande

Ile Sainte Croix.

riviere (qui est proprement mer) où il se
perent en vne petite ile size au milieu d'icelle
quelle a sans recours force de nature & de
garde, joint que la saison commençoit à
ler, & partant falloit penser de se loger, sans
courir, ils resolurent de s'y arrester. Ie ne
recherches curieusement les raisons des
des autres sur la resolution de cette demeure
mais je seray toujours d'avis que quiconque
en vn pais pour le posseder, ne s'arrête
aux ilses pour y estre prisonnier. Car avant
tes choses il faut se proposer la culture de la
re. Et si demanderois volontiers comme on
tiendra à l'heure toute heure, matin, midi, &
passer avec grand peine vn large trajet
pour aller aux choses qu'on requiert de la
fermeture, si on craint l'ennemi, comme se
celui qui sera au labourage ou ailleurs en
res nedessaires, étant poursuivi: car on ne
pas toujours des bateaux à point nommé
deux hommes pour les conduire. D'ailleurs
tre vie ayant besoin de plusieurs commo
vne de n'est pas propre pour commencer
blissement d'vne colonie: il n'y a des
d'eau douce pour le boire & le menage
n'est point en des petites iles. Il faut du
pour le chauffage: ce qui n'y est semblable
Mais sur tout il faut avoir les abris des
vents: & le froid du lieu ce qui est difficile
pour estre environné d'eau de toutes
Neantmoins la compagnie s'arresta dans
d'vne riviere large où le Sieur de Nort
est bien à plaisir. Et d'autant qu'à de

Qui veut posseder la terre doit se camper en terre ferme.

[illegible] des ruisseaux qui viennent come [illegible] décharger dans ce large bras de mer, [illegible] retour les François ont appellée [illegible] Croix, à vint-cinq lieuës plus loin [illegible] Royal. Or ce pendant qu'on com[illegible] couper & abbattre les Cedres & au[illegible] de ladite ile pour faire les batimens [illegible] retournons chercher Maitre Nico[illegible] perdu dans les bois, lequel on tient [illegible] long temps.

[illegible] étoit aprés à deserter l'ile Champ[illegible] envoyé à la Baye Sainte-Marie avec [illegible] de mine qu'on y avoit mené pour ti[illegible] mine d'argent & de fer: ce qu'ils [illegible] comme ils eurent traversé la Baye [illegible], ils entrerent en ladite baye [illegible] par vn passage étroit qui est [illegible] terre du Port Royal, & vne ile [illegible] longue [illegible] où aprés quelque [illegible] pécher, ledit Aubri les apper[illegible] commença d'vne foible voix à crier [illegible] qu'il peut. Et pour [illegible] voix il s'avisa de faire ainsi que jadis [illegible] comme le recite Ovide en [illegible]

Retour à la Baye Sainte Marie, où l'homme perdu fut trouvé.

Ile longue.

[illegible]

[illegible] son chapeau au bout [illegible] mieux à connoitre [illegible] & dict [illegible] point être ledit [illegible] Mais quand on eut [illegible]

peut, on crut qu'il en pouvoit être q[illegible]
chose. Et s'étans approchez reconnu[illegible]
faitement que c'étoit lui même, & le[illegible]
rent dans leur barque avec grande joye [illegible]
tentement, le seziéme jour aprés son [illegible]
ment.

Plusieurs en ces derniers temps se [illegible]
plus que de raison, ont farci leurs livre[illegible]
stoires des maints miracles où n'y a pas [illegible]
sujet d'admiratiõ qu'ici. Car durãt ces se[illegible]
il ne vécut que de ie ne sçay quels peti[illegible]
semblables à des cerises sans noyau, qui [illegible]
vent assez rarement dans ces bois. Ie croy[illegible]
sont de ceux que les Latins appellent [illegible]
& les Bourguignons *du Poirier*. Mais il [illegible]
penser que cela fût capable de sustenter [illegible]
me bien mangeant & bien buvant, ain[illegible]
fer que Dieu en ceci a opéré par dessus [illegible]
ture. Et de verité en ces derniers voyag[illegible]
reconnu speciale grace & faveur en p[illegible]
occurrences, lesquelles nous remarque[illegible]
lon que l'occasion se presentera. Le pau[illegible]
bri(te) s'appelle ainsi à cause de son aff[illegible]
troit: tout veillant, estant extenué, [illegible]
peut penser. On lui bailla à manger par [illegible]
& le lendemain on vint le recoupe à l'i[illegible]
Croix, dont chacun accepta une incroy[illegible]
de consolation, & particulierement le [illegible]
Monts, à qui cela touchoit plus que [illegible]
treil n'en fait ici n'allegue les histoire[illegible]
le de Cambelarbre, [illegible] qui [illegible]
manger, il a environ six [illegible] mi[illegible]
d'aupres de Berne en Suisse, lequelle p[illegible]

[illegible] sa vie [illegible] mille six [illegible]
[illegible] Car [illegible]
[illegible] Puis
[illegible] basses de l'Orient, [illegible]
[illegible] c'est à dire [illegible] Bouche, [illegible]
[illegible] fleurs, & fruits, [illegible]
[illegible] l'on voudroit [illegible]
[illegible] Capitaine [illegible] Quatre [illegible]
[illegible] point [illegible] bouche. [illegible]
[illegible] rapport [illegible]
[illegible] pour en faire
[illegible] Mais [illegible]
[illegible] à cette
[illegible] Ces
[illegible] s'appercevoir [illegible]
[illegible] patrie de quelque sorte [illegible]
[illegible] l'air de ces pais-là, [illegible]
[illegible] fruits que j'ay dit. Dieu luy ayant
la force de [illegible] longue [illegible]
[illegible] le pas de la mort. Ce [illegible]
[illegible] és [illegible]
[illegible] par les [illegible]
[illegible] choses qui
[illegible] de plus grande [illegible]
[illegible] d'vn Henri de Hasseld [illegible]
[illegible] Norvvege [illegible]
[illegible] de Prusse [illegible]
[illegible]

Pline l. 7. ch. 2.

Afrodes.

Iean [illegible] de Trad.

De ieusnes [illegible]

Merveille.

La même.

Evagrius.
1. de l'hist. Ecclesia. chap. 13.
Baronius sur le Mart. Romain.

Differend du Sauvage.

de Mons jugé de bon conseil, qu'il [illegible]
[illegible] pour conserver vne esperance que ce pa[illegible]
[illegible] vivre. [illegible]
[illegible] en autres choses survenues avant le
mort d'icelui vivre, avint vn jour qu'vn
vieux homme nommé [illegible] homme de
dudit sieur de Mons, s'y trouva présent, qui
doit quelque singulier & ignorant moyen faire
mour à vne fille qu'il avoit en mariage,
lui ne pouvant avoir de gré & du consen
du pere, il la rapit, & la print pour femme
dessus grosse querelle & tout est la fille en
remenée à son pere. Vn grand debat se
rait, n'eut été que [illegible] plaint
injure à iceux sieurs de Mons, les amis de
défendre leur cause, disans, sçavoir le
té de son mari, qu'il ne vouloit bailler
vn homme qui n'eût quelque industrie
nourrir elle & les enfans qui proviendroient
mariage. Qu'en quoi lui ne vouloit
sçeut rien faire. Qu'il s'amusoit à la
lui sieur de Mons, [illegible]
ses. Semblablement la fille
voit se contenter de ce qui s'étoit passé
sieur de Mons les ayant ouy, il leur
qu'il ne le devoit point, qu'il étoit
çon, & inutile à la chasse pour donner
ce qu'il sçavoit faire? Mais pour ceux
vouloient ils point le rendre la fille
montré par effet ce que ledit sieur de
promettoit. Bref, [illegible] à la chasse [illegible]

Authorité des peres à marier.

Cause de Mariage plaidée par devant le sieur de Mons.

faumons ; La fille lui est rendue, &
ain il vint revêtu d'un beau manteau
[illegible] bien orné de [illegible] la
[illegible] pour les Fran-
[illegible] venant [illegible] vai, comme
[illegible] & victorieux, l'[illegible] de
[illegible] laquelle il a toujours depuis fort
[illegible] des autres Sau-
[illegible] à entendre que ce qu'on ac-
[illegible]

Les Sauvages ne sont pas plus coupables en mariage.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Retour de Monsieur de Pontincourt en France.

Pontincourt.

Les Ecossois se sont sous les ordres de Pontincourt.

Deuxiesme peril.

Deuxiesme peril.

passer au dessus de l'ile. En ce fait le

[illegible] pour tout le Capitaine [illegible]
[illegible] du present voyage qui [illegible]
[illegible] point de mauvaise année, de ne
[illegible] encore [illegible] perdre tout si il faut rê-
[illegible] ce qu'il [illegible] de
[illegible] les vivres gastez de soye, ou plusieurs
[illegible] à honneur qu'il [illegible]
[illegible] qu'il est [illegible] soupçon [illegible]
[illegible] comme on alloit dõner dessus le rocher
[illegible] Lincourt demãda à celui qui étoit à
[illegible] y avoit plus d'esperance: lequel ré-
[illegible]pon. Lors il dit à quelques vns qu'il
[illegible] les voiles. Ce que [illegible]
[illegible] ment, & qu'il y avoit plus d'eau que
[illegible] le navire, quand la faveur de Dieu
[illegible], et découvrir le vaisseau de pesil sur
[illegible] portes. Quelques vns se voient
[illegible] pas pour essayer de se sauver en
[illegible] rocher. Mais il [illegible] que la
[illegible] coup: lorsque quelques [illegible] ar-
[illegible] vez près vn rocher qu'on appelle
[illegible] Troisiesme peril.
[illegible] Fuller abordes pour-
[illegible] fut vn navire parmi l'obscurité des
[illegible]
[illegible]
[illegible] Doublin comme [illegible]
[illegible] gouvernant [illegible] Croix en la
[illegible] de Monts, comme [illegible]
[illegible] qu'il avoit à [illegible]
[illegible] bien merveilleusement encore ne
[illegible] Quatriesme Peril.
[illegible] duquel [illegible]
[illegible] de la perte de sainte Croix
[illegible] d'vn mal duquel Dieu sceut

Accroissement de l'Isle aux Coux : Incommodité des Frangois en cette Isle : Maladies inconnues de ceux qui y meurent : De leurs causes : Deux sortes de fièvres : Des grandes mortalités causées par la pourriture des bois Caribois, des herbes des jardins, & eau des puits : Le commencement de la santé & guérison des malades.

CHAPITRE VII.

Raisons
de l'Isle aux
Coux.

[illegible] leur d'autre ongle avoit de reste du
[illegible] icelui Fort y avoit le logis des
[illegible] de simple, & autres petits esprits
[illegible] vn fort bourg. Quelques vns
[illegible] ou la terre ferme près le ruis-
[illegible] dans le Fort étoient le logis dudit
[illegible] fait d'vne belle & artificielle
[illegible] de la barriere de France au def-
[illegible] part le magasin où reposoit le
[illegible] vn chacun, fait semblablement
[illegible] & couvert de bardeaux. Et
[illegible] magazin étoient les logis des maisons
[illegible] de Champlain, Champdoré,
[illegible] personnages. A l'opposite du
[illegible] sieur de Monts étoit vne galerie
[illegible] l'exercice fait de jeu ou des ou-
[illegible] de pluie. Et entre ledit Fort &
[illegible] du canon, tout étoit épi de jar-
[illegible] quoy chacun s'exerçoit de gaieté de
[illegible] l'Automne se passa à cela, & ne fut
[illegible] des être logé & avoir defriché vne
[illegible] cependant que par deçà on faisoit cou-
[illegible] sous le nom de maître Guillaume,
[illegible] toutes sortes de nouvelles, par lesquels
[illegible] choses ce prognostiquoit disoit
[illegible] de Monts, ses actions étre épines en
[illegible] quand elles ont bien considéré
[illegible] avantage des épines que de faire
[illegible] entreprises remplies de fatigues & pe-
[illegible], de soins, d'angoisses & d'incom-
[illegible] la vertu & le courage qui donne
[illegible] chose, fait que ces épines ne sont
[illegible] à ceux qui en [illegible] Dieu

Trois mois demeurez en hiver à Sainte-Croix.

Mechancetez de plusieurs Chrétiens.

Malades incontinent.

Ci dessus chap. 24. fol. 2

[illegible] repention [illegible]
[illegible] en trouuoit point. Tandis
[illegible] languissoient se consum-
[illegible] ayans [illegible] doubteur tous-
[illegible] suffoquer cer-
[illegible] ne pouvoit [illegible] les viandes
[illegible] d'vne chaie
[illegible] chaudron, & estoit dit de la bou-
[illegible] on la pensoit enlever elle renaissoit
[illegible] au lendemain plus abondamment.
[illegible] Quant à l'arbre *Mancenille* duquel
[illegible] fait mention, les sauvages de ces
[illegible] ne cognoissent point. Si bien que c'estoit
[illegible] de croire que le mõde en languissoit
[illegible] peu, les pauvres malades mouroit
[illegible] pouvoir être secourus. De cette
[illegible] passa trente-sept, & autres trente-
[illegible] quieti étoient couchez quatre
[illegible] du Printemps, [illegible] qu'il fut [illegible]
[illegible] de mortalité en icelle maladie
[illegible] Janvier, les mois de Fevrier & Mars
[illegible] ordinairement les malades chas-
[illegible] selon qu'ils [illegible] commencé de bõne
[illegible] disposition [illegible] de maniere que celui
[illegible] sa maladie en Fevrier & Mars
[illegible] permis qu'il la recea trop, & vou-
[illegible] au lict en Decembre & Janvier il
[illegible] demourit en Fevrier, Mars, ou au
[illegible] d'Avril, lequel temps passé il
[illegible] comme en asseurance de salut.
[illegible] Monsieur Andre repous un Escrit con-
[illegible] sur le sujet de cette maladie,

Nombre des morts & malades.

Mort des

laquelle ils trouverent une fontaine nouvelle de vie, ainsi ne voy point en l'histoire que ceux qui furent posterieurs en eslisent aucune. Apres fut chargé d'aucune ordonnance pour la raison d'icelle. Et toutefois il sembloit qu'Hippocrate en a eu connoissance, ou au moins de quelque une qui en approchoit. Car en son *interior. affect.* il parle de certaine maladie de ventre, & puis apres la rate s'enfle, & les & y ressentent des pointures douloureuses, peau devient noire & palle, rapportant leur d'une grande vertu les aureilles, de vers rendent des mauvaises odeurs, & les icelles gencives d'avec les dents, & viennent aux jambes, les membres se nuez &c.

Hippocrate.

Mais particulierement les Septentrionaux sont sujets plus que les autres nations ridionales. Témoins les Hollandois, Fl auxquels leurs voisins, entre lesquels il est dolle écrivent en leurs navigations qui ils indes Orientales, plusieurs d'entre eux pris de ladite maladie, écrits sur le Guinée: côte dangereuse, & portugaise lent plus de cent hommes avant que mes étans allez en l'an mille six cens côte d'Hespagne pour la garder & s'en l'armée Hespagnole, furent contraints tirer à cause de ce mal, ayans jetté vi de leurs morts en la mer. Et si on veut cuit le témoignage d'*Olaus Magnus* nations Septentrionales & Orientales qu'il les rapporte, il y a plus d'hommes

Septentrionaux sujets au mal de terre de la Nouvelle France.

Olaus liv. 16. chap. 31.

[illegible] qui tourmente & afflige les es-
[illegible] que les membres epessis par vne
[illegible] humidité charneuse, & par vn sang
[illegible] qui est entre chair & cuir, s'écou-
[illegible] dre : ils o boissent à la moindre
[illegible] qu'on fait dessus avec le doit : &
[illegible] dets comme prés à chepir : chan-
[illegible] rir blanche de la peau en bleu : &
[illegible] engourdissement, avec vn dégout
[illegible] pendre medecine : & s'appelle
[illegible] en la langue du païs *scorbut*, en
[illegible] ; paraventure à cause de cette
[illegible] uide qui est sous le cuir, laquelle
[illegible] vient de l'vsage des viandes salées,
[illegible] & s'entretient par la froide en-
[illegible] trailles. Mais elle n'aura pas
[illegible] là où on garnira de planches le
[illegible] maisons. Que si elle continuë de
[illegible] la faut chasser en prenant tous les
[illegible] ange d'absinthe, ainsi qu'on pous-
[illegible] maine du calcul par vne decoc-
[illegible] eille cervoise bouillante du bourre-
[illegible] rbent : ou encore en vn autre lieu
[illegible] ose sont remarquables. Au com-
[illegible] (dit-il) ils soutiennent le siege,
[illegible] ne manquent le subsist écaux par la
[illegible] foiblesse ils emportent les provisions
[illegible] nages aussi en grande quantité de cerbou
[illegible] ils prennent les herbes, lesquelles
[illegible] prés les font pourrir dessous leur
[illegible] maisons, de peur que par dessus
[illegible] eches ils ne viennent à en vne ma-
[illegible] trifier de ces mesmes maladies, ap-

Mauvaise habitude de corps causée par les viandes.

C'est au liv. 9. chap. 18.

C'est à dire.

Scorbut. „ pellée en la langue du païs *scorbut*, c'est à
„ vn estomac navré, desseché par cruels tr
„ mens, & longues douleurs. Car les vian
„ froides & indigestes prises gloutonnem
„ semblent être la vraye cause de cette mal

I'ay pris plaisir à rapporter ici les mots d
Autheur, pource qu'il en parle comme ſçav
& represente assés le mal qui a assailli les m
en la Nouvelle-France, sinon qu'il ne fait m
tion que les nerfs des jarrets se roidissen
d'vne abondance de chair, comme livid
croit & abonde dans la bouche, & si on la p
ôter elle repullule toujours. Mais il dit bi
l'estomac navré. Car le sieur de Pourim
fit couvrir vn Negre qui mourut de cette m
die en nôtre voyage, lequel se trouva ave
parties bien saines, hors-mis l'estomac, l
avoit des rides comme vlcerées.

Couverture d'vn corps mort.

Causes de la maladie susdite.

Et quant à la cause des chairs salées, c
bien veritable, mais il y en a encore pl
autres concurrentes, qui fomentent & e
tiennent cette maladie : entre lesquelles i
tray en general les mauvais vivres, compr
sous ce nom les boissons, puis le vice de l
païs, & apres la mauvaise disposition du c
laissant aux Medecins à rechercher ces
curieusement. Aussi Hippocrate dit
Medecin doit prendre garde, & consider
en considerant aussi les saisons, les vents
pays, le Soleil, les eaux, la terre même,
re & situation, la nature des hommes, les
çons de vivre & d'exercices.

Au commencement du liv. De aëre, aquis, & loc.

Quant à la nourriture, cette maladie

Quelle
couverture a
cause du
mal de la
terre.

Viandes à
fuir.

Mauvaises
eaux.

manures, lesquelles causent plus ensuite
hydropisies, dysenteries, flux de ventre,
quartes, & autres enfures, vlceres de
mons, difficultez d'haleine, lesquels aux
enfures de veines & vlceres aux jambes,
me elles sont du tout propres à la maladie
quelle nous parlons étans attirées par la
elles laissent toute leur corruption.

Quelquefois aussi ce mal arrive pas
qui est même es eaux de fonteines
comme si elles sont parmi ou près des
ou sortent d'vne terre bouëuse ou d'
ne point l'aspect du Soleil. Ainsi Pline
qu'au voyage que fit le Prince César Ge
cus en Allemagne, ayant donné ordre
passer le Rhin à son armée, afin de gaig
jours pais, il la fit camper le long de
és côtes de Frise en vn lieu où ne
qu'vne seule fontaine d'eau douce,
pestilence fut si pernicieuse, que
en beaucoup perdirent les dents en moins
ans; & quelques-vns les genoux si lâches
qu'ils ne se pouvoient soutenir. Ce
prudent la maladie de laquelle nous
que les Medecins appellent
dire Mal de bouche, & quelques
dire Tremblement de cuisses, &
ne fut possible d'y trouver remede
moyen d'vne herbe dite
leur gît fort bon
accidens de la bouche, à la
morsures de serpens. Elle a des feuilles
cieuses (ne le croyez point) & produit

quelle on tire le jus, comme du fait
Strabon dit qu'il en prend aussi à
Aelius Gallus mena en Arabie par le
de l'Empereur Auguste. Et au-
l'armée de saint Loys en Egy-
rapport du sieur de Joinville. On
ts effets des mauvaises eaux assez
s, sçavoir en la Savoye, où les fem-
mes, à cause qu'elles sont
) ont ordinairement des enflures à
ffes comme des bouteilles.

Strabon.

Le sieur de Joinville.

Les Goutteux de Savoye.

eaux, l'air aussi est vne des causes
de cette maladie es lieux marécag-
ides, & opposés au Midi, où vo-
plavieux. Mais en la Nouvelle-
entre vne autre mauvaise qualité
des lacs qui y sont frequens, & des
qui sont grandes dans les bois, Po-
les les corps ayans humé és pluies
& de l'Hyver, ils acueillent aisé-
ruptions de bouche & enflures de
nous avons parlé, & vn froid in-
s insinuë là dedans, qui engour-
tes, roidit les nerfs, contraint d'al-
ffés avec deux potences & en fin

Quel air est contraire à la santé.

que les vents participent de l'air,
ait coulant d'vne force plus ve-
e l'ordinaire; & en cette qualité
de puissance sur la santé & les ma-
ladies, disons en quelque chose,
gnier neanmoins du vi de notre

Vents.

Quels vents sains & non sains.

Qu'vient le vent de Levant (appellé Latine subsolanus, qui est le vent d'Est) pour plus sain de tous, & pour cette cause les architectes donnent bons des dresser leurs mensons à l'aspect de l'Aurore. Son opposite vent qu'on appelle Favonius ou Zephyre, nous marinieres nomment Ouest, ou Ponent, lequel est doux & germeux pardeçà. Le vent Midi, qui est le Su (appellé Auster par les Latins) est chaud & sec en Afrique; mais en versant la mer Mediterrannée, il acquiert grande humidité, qui le rend temperé, & putrefactif en Provence & Languedoc. Son opposite est le vent de Nort, autrement appellé Bize, Tramontane, lequel est froid & chasse les nuages & balaye la region aërienne, le tient pour le plus sain apres le vent de Levant.

Les vents n'ont mesmes qualités en tous lieux.

Que ces qualitez de vents recomuës par ceux sont point vne reigle generale par toute la terre. Car le vent de Nort au delà de la ligne equinoctiale n'est point froid comme pardeçà, le vent de Su chaud, pour ce qu'en vne [illegible] traverse, ils empruntent les qualitez des [illegible] par où ils passent: joint que le vent de Su [illegible] origine est [illegible] rafraischissant, à ce que rapportent ceux qui ont fait des voyages en Afrique: il y a [illegible] ions au Perou (comme en [illegible] aux [illegible] qu'il le vent de Nort est mal [illegible] par toute cette côte, qui est de cinq [illegible] lieuës, ils viennent de Su [illegible] vent doux [illegible] & qui plus est [illegible] gracieux; mesmes que jamais il n'en pleut [illegible] que recite le curieux Ioseph Acosta [illegible]

Lib. 3. ch. 3.

[illegible] ce que nous voyons [illegible] en Hespagne le vent [illegible] dit estre sain, le mé[illegible] il est ennuyeux & ma[illegible] qui est le Nordest, est [illegible] & nuisible aux rives C[illegible] que, s'il y a quelqu[illegible] de voyager par là quand [illegible] ce fait de sa perte, & qu'i[illegible] vent si froid en cette [illegible] qu'aucun arbre, ni arb[illegible] que à faute de bois il fa[illegible] de grands poissons p[illegible] Ce qui n'est pardeçà. D[illegible] experimenté en la Nouvell[illegible] de Nort ne sont pas bon[illegible] de Nornüest (qui sont les [illegible] apres, & temperueux) enc[illegible] aux malades, & ceux qui [illegible] l'an precedent, redoutoient [illegible] tomboit volontiers quelq[illegible] soufloit, aussi en avoient [illegible] ment: ainsi que nous voy[illegible] aux hernies & enterok[illegible] grandes douleurs lors que le [illegible] campagne: & comme nou[illegible] mesmes par quelques sig[illegible] les changemens des temps [illegible] qualité de vent (par mon avis [illegible] de la terre par où il passe, lo[illegible] nous dit) est fort remplie [illegible] qui sont ceux do[illegible]

de ce que nous voyons en nôtre Eu-
en Hespagne le vent de Levant que
on dit estre sain, le méme Acosta rap-
il est ennuyeux & mal-sain. Le vent
qui est le Nordest, est si impetueux &
nuisible aux rives Occidentales de
e, que s'il y a quelqu'vn qui entre-
voyager par là quand il soufle, il faut
fait de sa perte, & qu'il soit suffoqué:
est si froid en cette region qu'il ne
aucun arbre, ni arbrisseau y naisse:
qu'à faute de bois il faut qu'ilz se sen-
de grands poissons pour cuire leurs
qui n'est pardeça. De méme avons
imenté en la Nouvelle-France que
Nort ne sont pas bons à la santé: &
roüest (qui sont les Aquilons roi-
& tempétueux) encores pires: lé-
malades, & ceux qui avoient là hi-
recedent, redoutoient fort, pource
oit volontiers quelqu'vn lors que
oit, aussi en avoient-ilz quelque
: ainsi que nous voyons ceux qui
ux hernies & enteroceles suppor-
es douleurs lors que le vent de Mi-
pagne: & comme nous voyons les
mes par quelques signes progno-
angemens des temps. Cette mau-
de vent (par mon avis) vient de la
erre par qu'il passe, laquelle (com-
me dit) est fort remplie de lacs, &
qui sont eaux dormantes, par

Olaus Magnus l. 1. ch. 10.

Ressentiment des vents & temps à venir à ceux malades & animaux.

manière de dire. A quoy j'adiouste les ex
sons des pourritures des bois, que ce ve
porte, & ce en quantité d'autant plus g
que la partie du Noroest est grande, spa
& immense en cette terre.

Saisons.

Les saisons aussi sont à remarquer en
maladie, laquelle ie n'ay point veu, n'ou
qu'elle commence sa batterie au Prin-tem
en l'Eté, ni en l'Automne, si ce n'est à la fin
en l'Hiver. Et la cause de ceci est que com
chaleur renaissante du Printemps fait q
humeurs resserrées durãt l'Hiver se dis
iusques aux extremitez du corps, & le de
gent de la melancholie, & des sucs exhau
qui se sont amassés durant l'Hiver: ainsi l'
ne à mesure que l'Hiver approche les fai
rer au dedans, & nourrit cette humeur m
cholique & noire, laquelle abonde prin
ment en cette saison, & l'hiver venu fait
tres fors effets aux dépens des patients. Et
entend la raison, disant que les sucs du
ayans été rotis par les ardeurs de l'été, ce
en peut rester après que le chaud a été en
devient incontinent froid & sec: c'est à
froid par la privation de la chaleur, & sec
qu'au desséchement de ces sucs peut l'
qu'y bien a été consommé. Et de là vie
les maladies se fomentent en cette saison
on va avant plus la nature est foible, &
temperies froides de l'air s'ennis insin
vn corps ja disposé, elles le maintient, bo
comme on dit, & n'en ont point de pitié.

Galen. Comm. 15. lib. 1. de nat. hom.

J'adiouteray volontiers à tout ce que

Mauvaise nourriture & incommodité de la mer.

...ées nourritures de la mer, lesquelles ...ent beaucoup de corruptions aux corps ...en vn long voyage. Car il faut par ne... quatre ou cinq jours vivre de salé: ...r des moutons vifs, & force poullailles, ...i n'est que pour les maitres & gouver... navires: & nous n'en avions point en ...oyage sinon par la reserue & multipli... la terre où nous allions. Les matelots ...ens passagers souffrent de l'incommo... au pain qu'aux viandes, & boissons. ...t devient rance & pourri, les morues ...ar baille sont de mêmes: & les eaux em... Ceux qui portent des douceurs soit ..., ou de fruits, & qui vsent de bon pain ...ie & bon potages, evitent aisément ces ..., & oserois par maniere de dire, répon... ...ur santé, s'ils ne sont bien mal-sains de ... quand ie considere que ce mal se pref... en Holande, en Frize, en Hespagne, & ...ure, qu'en Canada: Bref que tous ceux ...qui vont au Levant y sont sujets, ie suis ...croire que la principale cause d'icelui ...e le vien de dire, & qu'il n'est particu... Nouvelle-France,

...pour ceci il fait bon en tout lieu être ...lé de corps pour se bien porter, & ...gnement: Car ceux qui naturellement ...ent des sucs froids & grossiers, & ont la ...corps poreuse, item ceux qui sont su... ...pulations de la rate, & ceux qui me... vie sedentaire, ont vne aptitude plus ...ceuoir ces maladies. Partant vn Ht-

decin dira qu'vn homme d'étude ne vaud
en ce païs là, c'est à dire qu'il n'y vivra poi
nement: ni ceux qui ahannent au travail
songe-creux, hommes qui ont des ravas
d'esprit, ni ceux qui sont souvent assaillis
vres, & autres telles sortes de gens. Ce
croiroy bien, d'autant que ces choses acc
lent beaucoup de melancholie, & d'hu
froides & superflues. Mais toutefois i'ay é
vé par moy-méme, & par autres, le con
cõtre l'opinion de quelques vns des nõtre
re méme du *Sagamos Membertou*, qui fait
vin entre les Sauvages, lesquels arrivan
païs la) disoiẽt que ie ne retourneroi jam
France, ni le sieur Boullet (jadis Capit
regiment du sieur de Poutrincourt) le
pluspart du temps y a été en fiévre (ma
traitoit bien) & ceux-là mémes consei
nos ouvriers de ne guerres se peuer au tra
qu'ils ont fort bien retenu). Car ie puis di
méti que jamais ie n'ay tant travaillé du
pour le plaisir que ie prenois à dresser &
ver mes jardins, les fermer contre la gou
dise des pourceaux, y faire des parterres,
les allées, batir des cabinets, semer frome
gle, orge, avoine, féves, pois, herbes de jar
les arrouser, tant i'avoy desir de reconoi
terre par ma propre experience. Si bien q
jours d'Eté m'étoient trop courts: & bie
vent au Printemps i'y étois encore à la
Quant est du travail de l'esprit i'en avois
rement. Car chacun étant retiré au soir
mi les pecquets, bavits, & tintamarres, ét

Exercice de l'Autheur en la Nouvelle France.

Travail d'esprit.

Office de pieté de l'Autheur de cette histoire.

étude lisant ou écrivant quelque
même ie ne seray hôteux de dire qu'ayãt
le sieur de Poutrincourt nôtre chef
quelques heures de mon industrie à
étiennement nôtre petit peuple,
vivre en bêtes, & pour donner exemple
de vivre aux Sauvages, ie l'ay fait en
& en étant requis, par chacun Di-
& quelquefois extraordinairement,
le temps que nous y avons eté. Et
point que i'avoy porté ma Bible &
lures, sans y penser: Car autrement
charge m'eût fort fatigué, & eût eté
en fusse excusé. Or cela ne fut
fait, plusieurs m'ayans rendu té-
que jamais ils n'avoient tant ouï par-
en bonne part, & ne sçachans aupa-
aucun principe de ce qui est de la do-
Chrétienne: qui est l'état auquel vit la
de la Chrétienté. Et s'il y eut de l'edifi-
côté il y eut aussi de la médisance de
ce que d'vne liberté Gallicane ie di-
la vérité. A propos dequoy il me
de ce que dit le prophete Amos: *Ils ont*
les ceux qui parlent à la droite, & ont eu en abo-
ceux qui parlent en intégrité. Mais en fin
vons tous eté bons amis. Et parmi
les Dieux m'a toujours donné bonne &
toujours le cout genereux, tou-
& dispos, sinon qu'ayant vne fois
dans les bois prés d'vn ruisseau en tẽps
eu comme vne crampe ou sciatique
l'espace de quinze jours, sans toute-
quet d'appetit. Aussi prenoy-je plaisir

Amos 5. vers. 10.

Infant.

avec que le Bassoy, desireux de conser
vie, si Dieu benissoit les voyages.

Ie seroy trop long si ie vouloy m
ce qui est du naturel de toutes personnes,
quant aux enfans qu'ils sont plus sujets
autres à cette maladie, d'autant qu'ils en
souvent des vlceres à la bouche & au
vés, à cause de la substance aigreuse dont
corps abondent: & aussi qu'ils amassent
coup d'humeurs crues par leur dereglem
vivre, & par les fruits qu'ils mangent en
cité & n'en froulet jamais, au moyen
ils accueillet grande quatité de sang fecu
peut la rate oppilée absorber ces serosi
lats, & quãt aux vieux, qu'ils ont la chaleu
vée, & ne peuvet resister à la maladie, ou
de crudités, & d'vne temperature froide
mide, qui est la qualité propre à la prom
suscite & nourrit. Ie ne veux entreprend
l'office des Medecins craignant la vengeance
sonale. Et toutefois avec leur permission
toucher à leurs ordonnances d'agarie,
rebarbe, & autres ingredients, ie diray ce
me semble être plus prompt aux pauvres
qui n'ont moyen d'envoyer en Alexandrie
pour la conservation de leur santé, que
remede de la maladie.

C'est vn axiome certain, qu'il faut
contraire par son contraire. Cette mala
provenant d'vne indigestion de viandes
grosseres, froides & melancholiques,
sent l'estomac, ie trouve bon (faut mes
de les accompagner de bonnes sauces

Avis sur la maladie de la Nouvelle France.

Bon vin.

huile, ou de graisse,
corriger tant la q
corps interieurement
clardes crudes &
pour le poisson
champons, bonnes p
pins, il est asseuré d
bien mal fait. N
qui ont ressuscitez
faut, pour avoir man
consommé d'vn coq,
cessité de la nature,
pour toute mala
pour celle-ci. Les
honorables marcha
associez du sieur de
quarante, cinq
, donnons nous
malades men
ne pouvant man
vin, lequel i
Ce qui sera gater
les herbes, cendres a
venimes. Et entr
le cerge, le lay
même, allé cueillir
pour nos malades av
fusion, en vinage.
, & leur confort
Dennis quelques
vinoil, y dessus bo
, ou fromage d'ica
d'vn epeau des dres

huile, ou de graisse, le tout fort bien corriger tant la qualité des viandes, que le corps interieurement refroidi. Ceci est des viandes rudes & grossieres, comme [illegible] pour le poisson. Car qui mangera chapoons, bonnes perdris, bons canards [illegible] il est asseuré de sa santé, ou il aura bien mal fait. Nous avons eu des [illegible] qui sont ressuscitez de mort à vie, ou [illegible] fait, pour avoir mangé deux ou trois consommé d'vn coq. Le bon vin pris se[illegible] essiré de la nature, est vn souverain [illegible] pour toutes maladies, & particulie[illegible] pour celle-ci. Les sieurs Macquin & [illegible] honorables marchans de la Rochelle associez du sieur de Monts, nous en [illegible] quarante cinq tonneaux en no[illegible], dont nous nous sommes fort bien [illegible] nos malades mêmes ayans la bou[illegible] & ne pouvans manger, n'ont jamais [illegible] du vin, lequel ils prenoient avec [illegible]. Ce qui en a garenti plusieurs de la [illegible]. Les herbes tendres au printemps sont [illegible] bonnes. Et outre ce que la raison [illegible] le croire, le l'ay experimenté en [illegible] même allé cueillir plusieurs fois par [illegible] pour nos malades avant que celles de [illegible] fussent en vsage. Ce qui les remet[illegible] pour, & leur conforoit l'estomac de[illegible] Depuis quelque temps i'ay eu vsage que [illegible] vitriol, lequel bonne la gargarisant [illegible] ou frottée d'icelle cette chair sur[illegible] l'estomac des dents. Ie croy que l'eau

Bonnes viandes.

Herbes printanieres.

Essences de Vitriol.

Eau fortifiée.

seconde des Chirurgiens n'est point mau
& que machet souvent de la Sauge sèc
beaucoup l'prevenir ce mal. Quelque
trouvent bon aussi le frequent gargarisme
jus de citron. Mais il me semble que
sous la langue ne seroit pas mauvais ; ou
fier cette vilaine chaie suroroisante, & la
ter de quelque liqueur mordicante : puis
tousier le malade à petits cornets à la fac
Suisse & d'Allemagne.

Sauge.

Et pour ce qui regarde l'exterieur du
nous nous sommes fort bien trouvés de
des galoches avec noz souliers pour eviter
humidités. Ne faut avoir aucune ouvertu
logis du coté d'Oest, ou Noroest, venti
gereux : ains du coté de l'Est, ou du Su, Pa
estre bien couché (& m'en a bien pris
porté les choses à ce necessaires) & fait
tenir nettement. Mais ie trouveroy bon
ge des bains chauds, ou des poeles
ont en Allemagne, au moyen desquels
sentent point d'hiver, sinon entant qu
plait étans en la maison. Voire même
dins ils en ont en plusieurs lieux que
rent tellement la froidure de l'hiver,
cette saison apre & rude on y voit des
gers, limoniers, figuiers, grenadiers,
tes telles sortes d'arbres, produite
tels qu'en Provence : Ainsi que s'y
le chez le sçavant Docteur Medecin Pe
terus, qui est d'autant plus facile
re en cette nouvelle terre, qu'elle
couverte de bois (hors-mis quand on

Galoches. On ne faut avoir fenêtres.

Poeles.

Poeles à la dins.

des Armouchiquois, à cent lieues
que le Port-Royal) & en faisant
vn eté on découvrira la terre : la-
ayant plus ces grans obstacles, qui
ent que le Soleil lui face l'amour &
de la chaleur, il n'y a point de doute
devienne temperée, & ne rende vn
doux : & bien sympatisant à nôtre hu-
ayant (même à present) ni froid, ni
ssif.

Sauvages qui ne sçavent que c'est
agne, ni de leurs coutumes, nous en sei-
ne même leçon, lesquels, à cause des
nourritures & entretenemens,
jets à ces maladies (comme nous
en au voyage de Iacques Quartier)
ent de sueurs, comme de mois en
ce moyen se garentissent, chassans
ces humeurs froides & mau-
elle pourroient avoir amassées. Mais
ier preservatif, contre cette maladie
ce traitresse, qui vient insensiblement,
qu'elle s'est logée ne veut point sur à
découvrir le conseil du sage des Sages,
ié avoir considéré toutes les affli-
l'homme se donne durant sa vie, n'y
té meilleur que de *se rejouir & bien*
ndre plaisir à ce que l'on fait. Ceux qui
ns en nôtre compagnie se sont bien
au contraire quelques vns tousours
grongnans, mal-contens, fainéans,
mespez. Vray-est que pour se re-
n bon avoir les douceurs des vian-

Sueurs des Sauvages.

Eccles. 3. vers. 12. & 22.

Moyens de reioüissance.

des fréches, chairs, poissons, laictages, be
huiles, fruits, & semblables: ce que nous n'
pas à souhait (j'entens le commun: car en
ble du sieur de Poutrincourt quelqu'vn
troupe apportoit toujours quelque gibi
venaison, ou poisson fraiz.) Et si nous e
eu demie douzaine de vaches, ie croy qu
fût mort personne.

Reste vn preseruatif necessaire pour l'ac
plissement de rejouissance, & afin de pr
plaisir à ce que l'on fait, c'est d'avoir l'ho
compagnie vn chacun de sa femme le
car sans cela la chere n'est pas entiere, e
jours la pensée tenduë à ce que l'on aim
sire, il y a du regret, le corps devient co
me, & la maladie se forme.

Arbre de vie.

Voy ci-dessus lib. 3. ch. 24.

Sassafras.

Et pour vn dernier & souverain remed
renvoye le patient à l'arbre de vie (car
peut-on bien qualifier) lequel Iacques
tier ci-dessus appelle *Canada*, non enc
rui en la côte du Port Royal, si ce n'est d
re le Sassafras, dont y a quantité en la te
Armouchiquois à cent lieuës dudit Por
certain que ledit arbre y est fort singuli
que nous remarquerons encore ci-apr
vre dernier chap. 24.

Des nouvelles terres par le sieur de Monts: Fabuleux de la riviere & ville sainte de Norembega: Refutation des Auteurs qui ont écrit des Marchés en la Terre-neuve: Kichemakoet: Malebarre: Armouchiquois d'un François tué: Mortalité des Sauvages.

CHAP. VII.

LA saison dure étant passée, le sieur de Monts ennuié de cette triste demeure de Sainte-Croix delibera de chercher vn autre port en vn païs plus chaud & plus au Sud, & pourvoir & garnir de vivres vne barque le cote & aller en découverte aux, chercher vn plus heureux port vn temperé. Et d'autant qu'en cher- e peut passant avancer comme les voiles en la haute mer, & que es bayes & golfes gisans entre deux t pouvoir dedans; pour ce que il tôt trouver ce que l'on cherche ailleurs, il ne fit en son voyage cent lieues, comme nous dirons à Depuis Sainte-Croix jusques à lieues de là en avant la côte gît Est & ler quarante cinq degrez au bout quarante lieues entra riviere dite par depuis lequel lieu jusques elle gît Nord & Sud, & y a de l'eau

Voyage du sieur de Monts pour la découverte de nouvelles terres.

l'autre encore soixante lieuës à droite
sans suivre les bayes. C'est où se term
voyage dudit sieur de Monts, auquel il
pour cõducteur de sa barque le pilote Ch
doré. En toute cette côte jusques & *Ka*
y a beaucoup de lieux où les navires pe
être à couvert parmi les iles, mais le peup
est frequent comme il est au-dela : & n'y
de remarquable (du moins qu'on ait
dehors des terres) qu'vne riviere de la
plusieurs ont écrit des fables à la suite l
l'autre, de mémes que ceux qui sur la fo
Commentaires de Hanno Capitaine Gr
nois avoient feint des villes en grand n
par lui baties sur la côte de l'Afrique qui
rouée de l'Ocean, parce qu'il fit vn co
roïque de naviger jusques aux iles du Ca
& long temps depuis lui personne n'y av
la navigation n'étant alors tant asseurée
te grande mer qu'elle est aujourd'hui p
nefice de l'aiguille marine.

Plin. liv. 5. chap. 1.

Sans donc amener ce qu'ont dit les p
Hespagnols & Portugais, ie reciterai ce
au dernier livre intitulé, *Histoire univer*
Indes Occidentales, imprimé à Douay l
nier mille six cens sept, lors qu'il parle
rumberga. Car en rapportant ceci, i'ay
ce qu'ont écrit les precedẽts, de qui les
sont tenanciers.

Contre la boisson de la riviere de Norumberga.

Plus outre vers le Septentriõ (dit l'A
après avoir parlé de la Virginie) No
laquelle d'vne belle ville, & d'vne
est assez connuë, encore que l'on

où elle tire ce nom
Aggancia. Sur l'en
y a que la sort propre po
que qui va le long de la
en poisson, & vers la No
nd nombre de bêtes fau
ionde pour la chasse,
de même façon que ceu
nce. Si cette belle ville
is voudroy bien sçav
depuis l'estance ans car il n'
est par là faites de perche
d'arbres, ou de peaux;
ion de la riviere tout en
Aggancia. La riviere
ne vaut pas nôtre riviere d
en cette côte là y avoit d
pourroit qu'il n'y a point
produire à cause de la grá
qu'ils comme cette côte
& n'est point à soixante
versant les terres, & d'ail
regois beaucoup d'autres
ces de vers *Norumberga*: à l'
ité enfant qu'il n'y dit qu
nombre en est (par mani
autant que cette riviere
en *Lambda* lettre Grecque
d'eau pleine d'iles, dep
avant (& la premiere) les
remarquable sur les riveres
quelqu'vn dira que ie m'
tion de *Norumberga*, de q

elle ure ce nom : car les Barbares
Aggancia. Sur l'entrée de ce flou-
ne elle tort propre pour la pecherie.
qui va le long de la mer est abon-
poisson, & vers la Nouvelle France
nombre de bêtes sauvages, & est
ode pour la chasse, & les habitans
même façon que ceux de la Nou-
ge. Si cette belle ville a onques été
je voudroy bien sçavoir qui la dei-
ta estante ans car il n'y a que des ca-
par ai faites de perches & couvertes
arbres, ou de peaux ; & s'appellant
& la riviere tout ensemble *Canaga-*
Aggancia. La riviere hors le flux de
nt pas nôtre riviere d'Oise. Et que
cette côte là y avoit de grandes ri-
ros qu'il n'y a point assez de terres
dite, à cause de la grande riviere de
comme cette côte à peu prés. Est
n'est point à foisante lieues loin de
nat des terres, & d'aller ensuite ri-
beaucoup d'autres qui prennent
de vers *Norumbega* : à l'entrée de la
enfant qu'il n'y a dit que une ile, que
bre en est (par maniere de dire)
que cette riviere s'elargissant
lettre Grecque A, la sortie
pleine d'iles, desquelles y en a
(& la premiere) en mer, qui est
rquable sur les autres
qu'on dira que je m'equivoque
de *Norumbega*, où qu'elle est Christian.

Réponse.

pas là où je la prens. A cela je réponds que
tout ce que j'ay n'agueres rapporté des p
n'est suffisante caution en ceci, le
Charte geographique a situé l'entrée
riviere par les quarante quatre degrez
pretendue ville par les quarante cinq,
luy ayant accordé, il faudra necessairement
me confesse que c'est celle-ci, par le
passée, & celle de *Kinibeki* (qui est
mitrelin) il n'y a point d'autre riviere
dont on doive faire cas jusques à la Vi

Autre recit fabuleux de la riviere de Norumbega.

Et comme de main en main va
mulo, un Capitaine de marine nommé
fonde Xaindogeois en la relation de ses
ventures, s'est aventuré décrire
mesme foy, bien que passé il y a de
dans le pays pour celle que
ce dessus Lisle du Bacallos) la côte
l'Oest & Oest-Sur-Oest jusques
de Norembega nouvellement
dit il) par les Portugalois est Hesp
quelle est à huict degrez adjoutée
riviere a eu fort estrecée beaucoup
& bocheux, & que dedans bien
pin lieuës est basti une grande vi
gnes fort petits & nouveaux, dont
dans, & sont vétus de peaux de
abondance de rouets & de
merveilleuse Bande de Terre
passé ladite riviere la côte tourne
Oest-Nord-Oest plus de deux cens
nesdis vers le Septentrion, y a de la
Mais non pas

[illegible] les discours de ce homme est [illegible] & [illegible] appeller ses voyages aventureux [illegible] qui jamais ne fut en la contrée [illegible] qu'il décrit (au moins il est [illegible] autrec) mais nous ceux qui vous [illegible] les routes qu'il ordonne de suivre [illegible]. Car si ladite riviere de Norembegue [illegible] trente degrez, il faut que ce soit non [illegible] qui est contredite à tous ceux qui en [illegible] & à la verité même. Quant à [illegible] du Banc de Terre-neuve, il traite par les [illegible] mariniers l'environ l'ile de Sable, [illegible] le Cap-Breton. Bien est vray qu'il y a [illegible] autres bancs, qu'on appelle *le Banc Jacquet*, mais ils ne sont que [illegible] ou dix lieuës, & sont separez du [illegible] *de Terre-neuve*. Et quant aux hom[illegible] de belle & haute stature en la riv[illegible] dire que passé cette riviere la [illegible] & Oest Noroest, estant [illegible] depuis le Cap Breton jusques à [illegible] la Floride qui regarde l'ile de Ca[illegible] une côte qui gise Oest Noroest [illegible] en la partie de la vraye riviere [illegible] quelque cinquante lieuës de [illegible] Oest. Sommes de tout le re[illegible] Alcoule le nez conjugon conqu'il [illegible] riviere dont nous parlons a en[illegible] d'ilets, bancs & rochers [illegible] riviere de Norembegue le sieur de [illegible] coroyés jusques à ce qu'il [illegible] une riviere qui peut ar[illegible] nous aller à la grande riviere [illegible]

Grand Banc de la Terre-neuve.

Le Banc Bâquereau.

Banc Jacquet.

Kinibeki.

de Canada. Il y a là nombre de Sauvages
barnes, & y commence la terre à être
peuplée. De *Kanbeki* en allant plus ou
trouve la Baye de *Marchin* nommée du n
Capitaine qui y commande. Ce *Marchin*
l'année que nous partimes de la Nou
France mille six cens sept. Plus loin est
tre Baye dite *Chouakoit*, où y a grand pe
regard des païs precedens. Aussi culti
la terre, & commence la région à être pl
pée, s'élevant par dessus le quarante-
me degré: & pour témoignage de ce
quantité de vignes en cette terre. Voire
il y en a des îles pleines (bien que pla
sées aux injures du vent & du froid) a
nous dirons ci-aprés. Entre *Chouakoit*
Malebarre y a plusieurs bayes & îles, & el
fabloneuse, avec peu de fond approch
dit *Malebarre*, si qu'à peine y peut-on
avec les barques.

Chouakoit.

Malebarre.

Les peuples qui sont depuis la riviere
Iean jusques à *Kanbeki* (en quoy sont
les rivieres de Sainte Croix, & *Norumbe*
pellent *Etechemins*) & depuis *Kanbeki*
Malebarre, & plus outre ils s'appel
mouchiquois. Ils sont traitres & larr
faut donner de garde. Le sieur d
s'étant arresté quelque peu à Malebar
vres commencerent à lui desaillir, &
ser du retour, mesmement voyant to
si fâcheuse qu'on ne pouvoit passer
peril, pour les barques qui se retrent fo
mer, & de telle façon que plus on s'
terre, moins il y a de fond. Mais qui

Armouchiquois traitres & larrons.

vn accident de mor
, lequel allant querir
chanderons, vn Armo
sé propre à dérober l'
lors que le Maloin n'y
t & s'enfuit hativem
loin voulât courir apr
raisegent: & ores que ce
en vain poursuivre so
peuples Armouchiquois
sé cóme levriers, ainsi q
ci aprés en parlât du vo
e sieur de Poutrincour
fin. Le sieur de Mõts eut
cellechose, & étoiét ses
d'en prédre vengeãce (
entendu que les autres
tant des François qu'
ne les eût peu gâter: &
n le sien couché en iou
on hõme) mais icelui s
ques considerations que
sa qualité n'eussent eu
courriers s'étoient évadé
serpentin, & les laissere
vé lieu agreable pour
e arretée. Et à tant ledit
pour retourner à Sainte C
vn bon nombre de ses g
e la secousse des maladi
ré desquels il étoit soricie
sieurs qui ne sçavent que
sent que l'établissement

eur accident de mort à vn charpentier
, lequel allant querir de l'eau avec quel-
chaudérons, vn Armouchiquois voyant
ó propre à dérober l'vn de ces chaude-
lors que le Maloin n'y prenoit pas garde,
& s'enfuit hativement avec sa proye.
loin voulãt courir aprés fut tué par cette
ligent: & ores que cela ne lui fût arrivé,
en vain poursuivre son larron: car tous
uples Armouchiquois sont legers à la
ôme levriers, ainsi que nous dirons en-
après en parlãt du voyage que fit là mé-
sieur de Poutrincourt en l'an mille six
. Le sieur de Mõts eut vn grand regret de
lle chose, & étoiẽt ses gens en bonne vo-
d'en prẽdre vengeãce (ce qu'ils pouvoiẽt
rendu que les autres Barbares ne s'éloi-
ent des François qu'vn coup de mous-
e les eût peu gâter: & de fait ils avoiẽt ja
le sien couché en iouë, pour mirer cha-
a hõme) mais icelui sieur de Monts sur
es considerations que plusieurs autres
sa qualité n'eussent euës, & pour ce que
rtiers s'étoient évadés, fit baisser à cha-
charpentin, & les laisserent, n'ayãs iusques
é lieu agreable pour y former vne de-
ortée. Et à tant ledit sieur fit appareil-
retourner à Sainte Croix, où il avoit
bon nombre de ses gens encore infir-
la secousse des maladies hiernales, du
déquels il étoit soucieux.

Mort vio-lente d'vn François de Saint-Malo.

rus qui ne sçavent que c'est de la mari-
ent que l'établissement d'vne habitaciõ

Difficulté de l'entreprise du sieur de Monts.

en terre inconuë soit chose facile, mais le discours de ce voyage, & autres suiuans trouueront qu'il est beaucoup plus aisé de dire que de faire, & que le sieur de Monts a beaucoup exploité de choses en cette premiere année d'avoir veu toute la côte de cette terre ques à Malebarre qui sont plus de quatre lieuës en rengeant icelle côte, & visitant ques au fond des bayes: outre le travail logemens qu'il lui cóuint faire edifier & fer, le soin de ceux qu'il avoit là menés, retour en France, le cas avenant de quelque peril ou naufrage à ceux qui lui avoient mis de l'aller querir aprés l'an revolu. M a beau courir, & se donner de la peine pour chercher des ports où la Parque soit p ble. Elle est toujours semblable à elle m Il est bon de se loger en vn doux climat, qu'on est en plein drap, & qu'on a à ch mais la mort nous suit par tout. I'ay en d'vn pilote du Havre de Grace qui fut av

Mortalité des Anglois en la Virginie.

Anglois en la Virginie il y a vint quatre qu'estans arrivez là il y en mourut trente-trois mois. Et toutefois on tient la Vir ézuo par les trente six, trente sept, & huitiéme degrez de latitude, qui est bon pérament de païs. Ce que considerant, encore vn coup particulier des ci devant que telle mortalité vient du mauvais tr

Mauvais traitement principale cause de maladie.

nement & est du tout le soin en tel païs d'y dés le commencement du bestail don & prisé de toute sorte: & porter fo bres fruitiers & autres, pour avoir bien

tion necessaire à la santé de ceux qui de-
y peupler la terre. Que si les Sauva-
mêmes sont sujets aux maladies dont
avons parlé, c'est rarement, & cela
, je l'attribue à la même cause du
mis traitement. Car ils n'ont rien qui
corriger le vice des viandes qu'ils pren-
toujours sont nuds parmi les humidi-
la terre; ce qui est le vray moyen d'ac-
r quantité d'humeurs corrompues qui
causent ces maladiés aussi bien qu'aux
gers qui vont par delà, quoy qu'ils soient
cette façon de vivre.

Nouvelle habitation.

nouvelle habitation y ayde aussi beau-
, comme on a observé par experience
ite. Car où il faut arracher les arbres
vrirre sont contraints de humer les
s qui s'exhalent de la terre, qui leur cor-
t le sang & pervertissent l'estomac
qu'à ceux qui travaillent aux mines) &
ldites maladies: là où la même expe-
nous a montré qu'aprés l'habitation
, elles n'ont plus eu cause de prise sur les
ons.

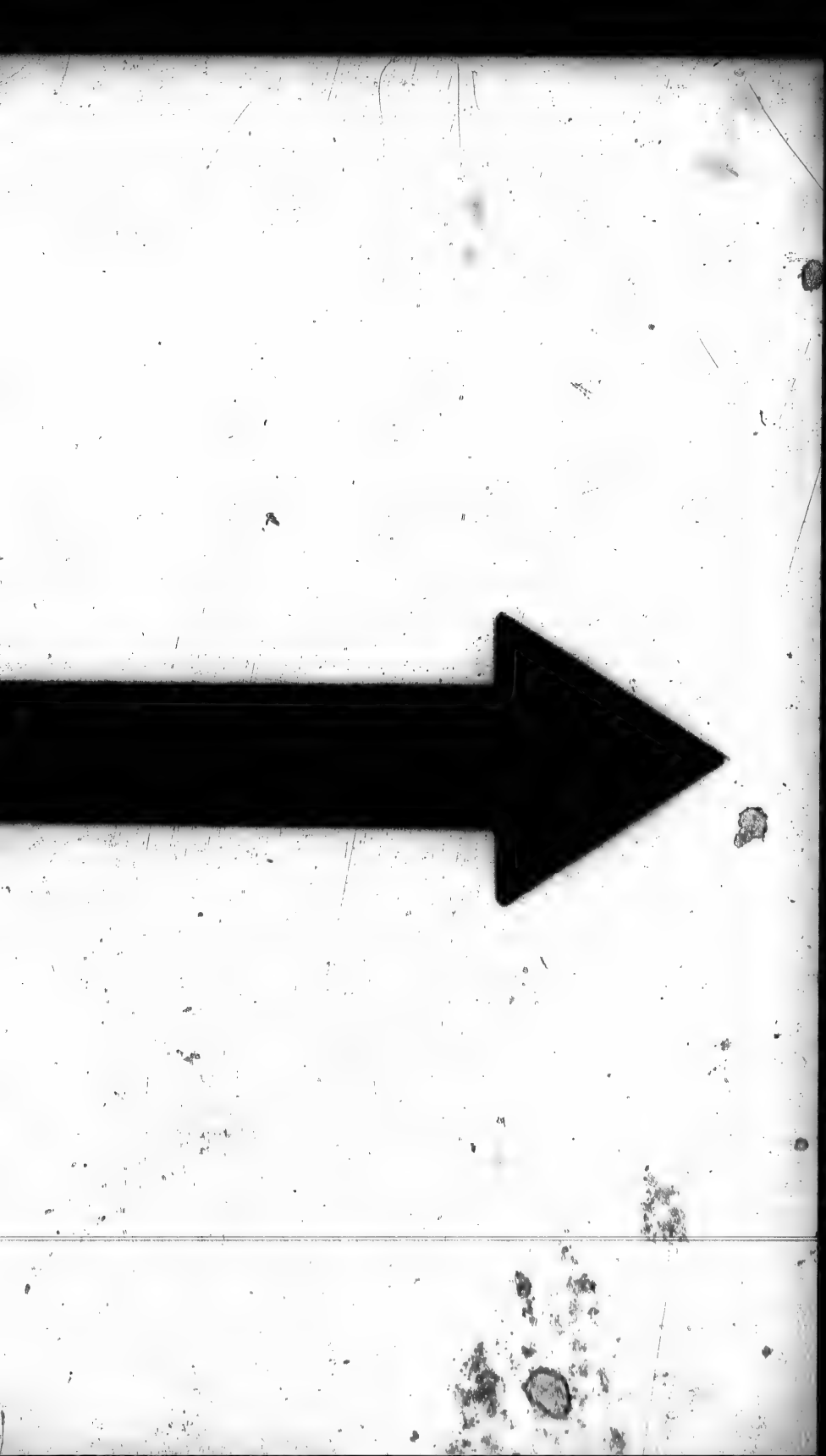

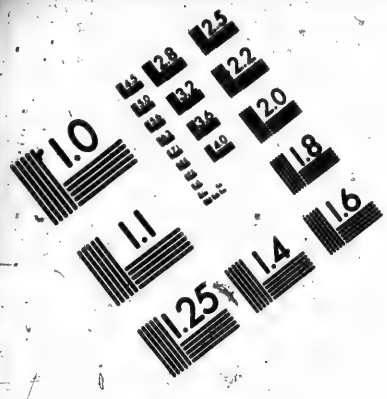

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

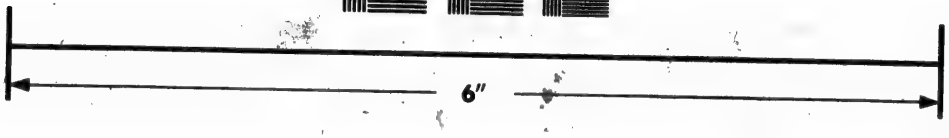

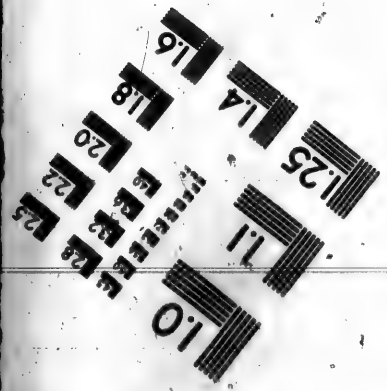

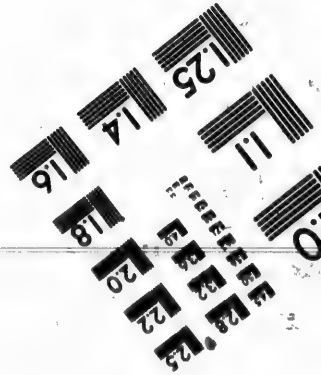

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
1.0
1.1
1.25
1.4
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

Arrivée du sieur du Pont à l'île Sainte-Croix: Habitation transferée au Port Royal: Retour du sieur de Monts en France: Difficulté des moulins à bras: Equipage dudit sieur du Pont pour aller dans les Terres-neuves entre Malebarre: Naufrage: Prévoyance pour le retour en France: Comparaison de ces voyages avec ceux de la Floride: Blame de ceux qui méprisent la culture de la terre.

CHAP. VIII.

LA saison du printemps passé le voyage des Armouchiquois, le sieur de Monts attendira à Sainte-Croix le temps qu'il avoit promis venu: dans lequel s'il n'avoit nouvelles de France il pourroit partir & chercher quelque vaisseau de ceux qui vont à la Terre-neuve pour la pecherie du poisson, fin de repasser en France dans icelui avec sa troupe, s'il étoit possible. Ce temps desiré expiré, & étoient prêts à faire voile, n'attendant plus aucun secours ni rafraîchissemens, voici le quinziéme de Juin mil six cens cinq arriver le sieur du Pont surnommé Gravé demeurant à Honfleur, avec vne compagnie de quelques quarante hommes, pour relever sentinelle ledit sieur de Monts & sa troupe, au grand contentement d'vn chacun, comme l'on peut penser: & canonnades ne manquerent à l'abord, selon la coutume, ni l'éclat des

Arrivée du sieur du Pont.

Ledit sieur du Pont ne sçachant encore de noz François, pensoit trouver là vne bien asseurée, & ses logemens prêts! attendu les accidens de la maladie étrange nous avons parlé, il fut avisé par Conseil changer de lieu. Le sieur de Monts eût desiré que l'habitation nouvelle eût comme par les quarante degrez, sçavoir degrez plus au Midi que le lieu de Sain-Croix: mais aprés avoir veu la côte jusques à Malbarre, & avec beaucoup de peines, sans trouver ce qu'il desiroit, on delibera d'aller au Port Royal faire la demeure, attendant qu'il y moyen de faire plus ample découverte. Ainsi chacun embesoigné à trousser son pacquon démolit ce qu'on avoit bati avec mille maux, hors-mis le magazin, qui étoit vne pierre trop grande à transporter, & en execution de plusieurs voyages se font. Tout étant arrivé au Port Royal voici nouveau travail: on bâtit la demeure vis à vis de l'ile qui est à l'entrée de la riviere de l'Equille dite aujourd'hui la riviere du Dauphin, là où tout étoit couvert de si épais qu'il n'est possible davantage. Ia le mois de Septembre arrivoit, & falloit penser de charger le navire du sieur du Pont pour faire retourner ceux qui devoient retourner en France, comme il y avoit de l'exercice pour tous. Quand le navire fut en état d'être mis à la voile, le sieur de Monts ayant veu le commencement de la nouvelle habitation, s'embarqua pour le retour & avec lui ceux qui voulurent le suivre. Neanmoins plusieurs de bon courage demeurerent sans ap-

Transmigration de Sainte Croix au Port Royal.

Nouveaux batiments.

prehender le mal passé. Aussi on met la voile au vent & demeure ledit sieur du Pont pour Lieutenant par dela, lequel ne manque de prudentitude (selon son naturel) à faire & parfaire ce qui estoit requis pour loger soy & les siens: c'est tout ce qui se peût faire pour cette année en ce païs là. Car de s'éloigner du parc durant l'hiver mémes apres vn si long harassement: il n'avoit point d'apparence. Et quant au labourage de la terre, ie croy qu'ils n'eurent le tẽps ni le mode pour y vacquer, car ledit sieur du Pont n'estoit pas hõme pour demeurer en repos, ni pour laisser ses gẽs oisifs, s'il y eût eu moyẽ de cela.

Retour du sieur de Monts en France.

L'hiver venu les Sauvages du païs s'assembloient de bien loin au Port Royal pour troquer de ce qu'ils avoient avec les Français vns apportans des pelleteries de Castors, Loutres, (qui sont celles dont on peut faire plus d'état en celieu là) & aussi d'Ellans, de quelles on peut faire de bons buffles: les autres apportans des chairs freches, dõt ils firẽt marcher tabagies, vivans joyeusement tant qu'ils en eurent dequoy. Le pain oncques ne leur manqua, mais le vin ne leur dura point jusques à la fin de la saison. Car quand nous y arrivames l'an suivant il y avoit plus de trois mois qu'ils n'en avoient plus, & furent fort rejouis de nôtre venuë, qui leur en fit reprendre le gout.

Trafic des Sauvages.

Tabaguin, mot de Sauvages qui signifie bãquet.

La plus grande peine qu'ils avoient s'estoit de moudre le bled pour avoir du pain. Ce est chose fort penible en moulin à bras, car il faut employer toute la force du corps. Et pourtant on sans cause anciennement on venoit

Moulin à bras.

[illegible] vilises gens de les envoyer au moulin, [illegible] la chose la plus penible qui soit : auquel [illegible] en emploioit les pauvres esclaves avant [illegible] des moulins à vent & à eau, comme nous [illegible]gnent les histoires prophanes & celles de [illegible]rie du peuple d'Israël hors du païs d'Egy-[illegible] où pour la derniere playe que Dieu veut [illegible]yer à Pharaõ, il denonce par la bouche de [illegible]se, *qu'environ la minuit il passera au travers de [illegible]pte, & tous premier-nez y mourront jusques au pre-[illegible]ier de Pharaõ qui devoit être assis sur son throne, [illegible] premier-né de la servante qui est employée à [illegible]* Et ce travail étant si grand, les Sauvages, [illegible]y que bien pauvres, ne le sçauroient support-[illegible], & aymeroient mieux se passer de pain que [illegible]endre tant de peine, comme il a été expe-[illegible]nté de nôtre temps, que leur voulant bail-[illegible] la moitié de la mouture qu'ils feroient, ils [illegible]oient mieux n'avoir point de blé. Et croi-[illegible] bien que cela, avec d'autres choses, a aidé à [illegible]enter la maladie de laquelle nous avons [illegible], ou quelques vns des gẽs du sieur du Pont: [illegible] y en moutue vne douzaine durant cet hi-[illegible] compagnie. Vray est que ie trouve vn [illegible]ures baliniers de nos François, c'est qu'il [illegible] avoit point de fosse à l'entour, & s'écou-[illegible]oit les eaux de la terre proclaine par dessous [illegible] chambres basses: ce qui étoit fort contrai-[illegible]sante. A quoy j'adjoute encore les eaux [illegible]vages desquelles ils se servoient, qui n'il-[illegible] point d'vne source vive, comme celle [illegible] nous trouvannes assez prez de nôtre Fort, [illegible] plus proclaine ruisseau.

Exod. 11. vers. 45.

Nombre des decedez.

Apres que l'hiver fut passé, & la mer pro
naviguer, le sieur du Pont voulut parach
l'entreprise commencée l'an precedent p
sieur de Monts, & aller rechercher vn port
au Su, où la temperature de l'air fût plus do
selon qu'il en avoit eu charge dudit sieur. P
fait il equippa la barque qui lui étoit re
pour cet effect: Mais étant sorti du port, &
la voile pour tirer vers Malabarre, il fut cõ
par le vent contraire de relacher deux fois
la troisiéme ledite barque se vint perdre co
les rochers à l'entrée du passage dudit port
cette disgrace de Neptune les hommes f
sauvés, & la meilleure partie des provisio
marchandises. Mais quant à la barque el
mise en pieces. Et par ce desastre fut com
voyage, & interrompu ce que tant l'on de
Car encore ne jugeoit-on point bonne l'
tation du Port Royal: & toutefois il est h
ment abrité de la part du Nort & Noroest
montagnes éloignées tantôt d'vne lieuë, e
de demie du Port & de la riviere de l'Eq
Voila comme les entreprises ne se menen
au desir des hommes, & sont accompagn
beaucoup de perils. Si bien qu'il ne se faut
veiller s'il y a de la longueur en l'établiss
des colonies, principalement en des re
lointaines desquelles on ne sçait la nature,
temperament de l'air, & où il faut combat
abbattre les forêts, & être contraint de se
ner de garde, non des peuples que nous
Sauvages, mais de ceux qui se disent Chr
& n'en ont que le nom, gent maudite &

Equipage du sieur du Pont pour aller decouvrir nouvelles terres.

Il naufrage.

que des loups, ennemis de Dieu, & ...re humaine.

...p donc étant rompu, le sieur du Pont ...emmenoter Champdoré, & informer ...ly, ne sceut que faire, sinon d'attendre ...ié du secours & rafraichissement que le ...de Monts lui avoit promis envoyer l'an ...uant, lors qu'il partit du Port Royal ...voir en France. Et neantmoins à tout ...ment, ne laissa de preparer vne autre bar- ...ve patache, pour venir chercher des ...ux François és lieux où ils font la se- ...de morues (comme les Ports *Campseau* ...glois, de *Misamichis*, Baye de Chaleur, & ...ruës, & autres en grand nombre) ainsi ...it fait le sieur de Monts l'an precedent, ...e se mettre dedans & retourner en France, ...venant qu'aucun n'avière ne vinst le se- ...ës quoy il fit sagement: car il fut en dan- ...n'avoir aucunes nouvelles de nous, qui ...destinez pour lui succeder; ainsi que se ...ra le discours de ce qui suit. Mais ce pe- ...il faut cõsiderer que ceux qui se font trãs- ...par delà entre les derniers voyages sont en vn ...pas dessus ceux qui ont voulu habiter la ...ce est d'avoir eu retours que nous avons ...navires de France qui frequẽtẽt les Terres- ...s, sans avoir la peine de façõner des grãds ...ux, ni attẽdre des famines extremes, cõ- ...t fait ceux de Gaspé, les voyages ont esté à ...ren ce regard, & ceux-ci au sujet des ma- ...qui les ont poursuyuis. mais aussi ceux de la ...ont ils eu de l'heur en ce qu'ils étoient en vn ...ux fertile, & plus ami de la santé humaine

Preuoyance du sieur du Pont.

Comparaison des derniers voyages avec ceux de la Floride.

que la Nouvelle-France Septentrionale, quelle nous avons parlé en ce livre. Que
ont eu de la famine, il y a eu de la g[illegible] de
leur part de n'avoir nullement cultivé la
de laquelle ils avoient trouvée découverte: C
est vn preualable de faire avant toute chose
veut s'aller habituer si loin de secours. M
François, & prèque toutes les nations du
d'hui sont en découvertes qui ne sont nais
tage) ont vne mauvaise habitude, qu'ils
de cagoulent beaucoup à leur qualité de s'ad
à la culture de la terre, qui neantmoins
près la seule occasion est cause de l'inno
de là vient que chacun suivant son noble
exercice de ses premiers parens, des
ciens, & de plus grands & opinaires du
& de trouver de la faite Grand homme
rent si entrui, ne voulant apprendre
lement les métiers de rompre les homm
de gratuit et solide, Dieu nous en benedi
moy, & nous bien joyeusement d'hui de désiré
en vergondé sur sibis noms la peuple long
serable mieux tout ce que nous voyons
ce compliqué de guerre, & Mendians de
les fins des fins comprendre a Dieu bien
gemit sous son joug, de nous faire par
pauvreté.

Blame de ceux de iourd'hui, qui mesprisent la culture de la terre.

Fraction de Dieu.

Trop de Mendians.

Preparation du voyage de sieur de Poutrincourt, ensemble de l'assiette, en la Nouvelle-France, notamment de la ville de Paris pour la Nouvelle-Dieu à l'avenir.

CHAP. IX.

NOVVEAV le temps du naufrage mentionné cy dessus, le sieur de Monts songeoit par deçà aux moyens de dresser nouvel equipage pour la Nouvelle-France. Ce qui lui sembloit difficile tant pour les frais que cela apportoit, que pour ce que province avoit été tellement décriée, que ce sembloit être chose vaine et inutile de plus continuer ce voyage, à tant qu'il y avoit grande occasion de croire qu'on ne trouveroit personne qui s'y voulut hazarder. Neantmoins sachant le desir de Poutrincourt (auquel auparavant il avoit partage de la terre, suivant le pouvoir que le Roy luy en avoit donné) qui étoit à hazarder, de y établir sa famille et la volonté de Dieu tout ensemble, il lui en envoya homme exprés, pour lui faire entendre voyage qui se preparoit. Ce que le sieur de Poutrincourt accepta, suivant son desir pour ce sujet, quoy qu'il eut des

procés de consequence, à la poursuite d
fense déquels la presence étoit bien requi
qu'à son premier voyage il eût éprouvé la
lice de certains qu'il poursuivoient rigo
sement absent, & devindrent souppliés & r
à son retour. Il ne fut plutôt rendu à Paris
fallut partir, sans avoir à-peine le loisir de
voir à ce qui lui étoit necessaire. Et ay
l'honneur de le conoitre quelques anné
paravant, il me demanda si je voulois ém
partie. Aquoy ie demandày vn jour de
pour lui répondre. Apres avoir bien con
moy-méme, desireux non tant de voir
que de reconoitre la terre oculairement
quelle i'avoy ma volonté portée, de
monde corrompu, ie lui donnay parole
méme induit par quelque iniustice qui m
été peu au-paravant faite, laquelle fut re
mon retour par Arrest de la Cour, dont
particulierement obligation à Monsie
uin Advocat general du Roy, auquel p
ment appartient cet eloge attribué selon
tre au plus sage & plus magnifique de
Rois: TV AS AIMÉ IVSTICE, ET
EN HAINE INIQVITÉ.

Motif du voyage de l'Autheur.

Psal. 44. Heb. 45. vers. 9.

C'est ainsi que Dieu nous reveille qu
fois pour nous exciter à des actions gen
celles que de ces voyages, lesquelles (co
monde est divers) les vns blameront, les
approuveront. Mais n'ayant à rendre
sonne en ce regard ie ne me soucie des
que les gens oisifs, ou ceux qui pensent
ou voulent ayder, pourroient faire, au

ment en moy-méme, & étant prét de
vice à Dieu & au Roy és terres d'ou-
qui porteront le nom de France, si ma
, ou condition m'y pouvoit appeller,
vrer en repos par vn travail agreable, &
vie à laquelle ie voy pard eça la plus-
hommes reduits.

revenir donc au sieur de Poutrincourt
lui fait quelques affaires, il s'infor-
quelques Eglises s'il se pourroit point
quelque Prétre qui eut du sçavoir pour
avec lui, & soulager celui que le sieur
y avoit laissé à son voyage, lequel
nous être encore vivant. Mais d'au-
c'étoit la semaine sainte, temps auquel
occupés aux confessions, il ne s'en pre-
cun, les vns s'excusans sur les incom-
de la mer & du long voyage, les autres
s l'affaire apres Pasques. Occasiõ qu'il
oyen d'en tirer quelqu'un hors de Pa-
que le temps pressoit, & la mer n'at-
onnée par ainsi falloit partir.

de trouver les ouvriers necessaires au
de la Nouvelle-France. A quoy fut pour-
ref car souz le nom de Poutrincourt il
oit plus de gens qu'on ne vouloit) pris
s gages, & argẽt donné à chacun par
pour gages, & pour se trouver à la
, où étoit le Rendez-vous, chez les
Jacquin & Georges honorables mar-
dite ville associez du sieur de Mõts,
urnissoient nôtre equipage.

peuple étant paru, nous nous ache-

minames à Orleans trois ou quatre iours
qui fut le Vendredy saint, pour aller se
Pasques en ladite ville d'Orleans, où chac
le devoir accoutumé à tous bons Chré
prendre le Viatique spirituel de la diuine
mission, mémement puis que nous all
voyage.

Sçeuant qu'arriuer à la Rochelle, me
quelquefois à quartier de la compagnie
print envie de mettre sur mes tablettes
à la France, lequel ie fis imprimer en la
de la Rochelle le lendemain de nôtre
qui fut le troisieme jour d'Avril mil six
& fut receu avec tant d'applaudissemés
ple, que ie ne dedaigneray de le coucher

Adieu à la France fait par les chemins.

ADIEV A LA FRAN

*ORES que la saison du printemps nous
A sillonner le dos de la vague Ampl
Et cingler vers les lieux où Phœbus chaque
Va faire tout lassé son heureux séjour,
Ie veux ains que partir dire Adieu à la Fra
Celle qui m'a produit, & nourri dés l'enfance
Adieu non pour toujours, mais bien seulement
Qu'encores quelque jour ie la pourray revoir.
Adieu douce douce mere, Adieu France m
Adieu de tous humains le séjour delectable
Adieu celle qui m'a en son ventre porté,
Et du fruit de son sein doucement alaité
Adieu, Muses aussi que vôtre nourrisson
Auz conduit n'ose pas dire mes adolescences*

...ble palais, Adieu nobles cités
...ssez à mes yeux mille fois contentés:
...ieu dorés sainct temple de Justice,
...ui aux Romains d'vn penible exercice
...vrit, & Python d'vn parler eloquent
...oppression defend l'homme innocent.
...ers & clochers dont les pointes cornuës,
...ui lorsque s'eleuent sur les nuës:
...z emaillez d'vn million de fleurs
...ui esprits de leurs soueves odeurs:
...les forets, Adieu larges campagnes,
...ueillement sourcilleuses montagnes:
...ieux vineux, & superbes chateaux:
...ieu des chãps, verdure & gras troupeaux
...ruisseaux, fontaines, & riuieres,
...z delectez vent mille maneres,
...is charme au doux gazouillement
...ymphes vinde, Adieu semblablement,
...ns recherchez dessus l'onde azurée
...ilers bãzez du tempereux Reuée,
...ui aux lieux où d'vne ample moisson
...e aux Chrestiens vne belle saison.
...ui se prepare & d'honneur & de gloire,
...ui soit louable la memoire
...ui qui pensez de sainte intention
...bel objet de cette ambition?
...s à jamais benissent l'entreprise
...ers d'vn vrai bien: & d'vne plume apprise
...dans l'autheur de l'immortalité
...ssez mieux à la posterité.
...que Christ a mis pasteurs de son Eglise,
...ui a sa parole commise,
...ncer par tout cet Vniuers,

Et à sa loy ranger par elle les pervers,
Sommeillez vous, helas! Pourquoy de vôtre zèle
Ne faites vous paroistre une vive étincelle
Sur ces peuples errans qui sont proye à l'enfer,
Du salut vermeil déquels vous devriez triompher
Pourquoy n'employez vous à ce saint ministere
Ce que vous employez seulement à vous plaire
Cependant le troupeau que Christ a acheté
Accuse devant lui vôtre tardiveté.
Quoy donc souffrirez vous l'ordre du mariage
Sur vôtre ordre sacré avoir cet advantage
D'avoir eu devant vous le desir, le vouloir,
Le travail, & le soin de ce Chrétien devoir

DE MONTS tu es celui de qui le haut esprit
A tracé le chemin à un si grand ouvrage:
Et pource de ton nom malgré l'effort des ans
La fueille verdoyra d'un eternel printemps.
Que si en ce devoir que j'ay des-ja tracé
Ambitieusement je ne suis devancé,
Je veux de ton merite exalter la loüange
Sur l'Equille, & le Nil, & la Seine, & le Gange
Et faire l'Vniuers bruire de ton renom,
Si bien qu'en tout endroit on revere ton nom.
Mais je ne pourray pas faire de tes memoires
Qu'a la suite de ceux qui couche en l'histoire
Celui duquel ayant connu la probité,
Le sens & la valeur & la fidelité,
Tu l'as digne trouvé à qui ta lieutenance
Eût seurement commise en la Nouvelle-France
Pour te servir d'Hercule, & soulager le fais
Qui te surchargeroit du dessein que tu fais.

POVTRINCOVRT, c'est donc toy qui
chémin aux

l'Equille c'est la riviere du Portroyal dire maintenant la riviere du Dauphin.

[illegible] vnie de votre personne
[illegible] & faire par mes vers
[illegible] voler par l'Vniuers.
[illegible] tout temps en la France connu
[illegible] aux hommes inconnu
[illegible] sujette à l'empire François,
[illegible] asseur le thrône de nos Rois:
[illegible] (car en toy la Sagesse eternelle
[illegible] ny est quoy digne d'une ame belle)
[illegible] pourroit a suscité son cœur
[illegible] vn immortel honneur,
[illegible] & l'affection grande
[illegible] vne agreable offrande,
[illegible] ses biens, sa vie, & ses enfans,
[illegible] exposer à la merci des vents,
[illegible] comme à vn ancre pole
[illegible] & sa sainte parole.
[illegible] deux portes de mienne affection:
[illegible] fondant l'ancre en intention,
[illegible] vne commune ceinture
[illegible] sera soubsis
[illegible] semblable à celle de ces dignes
[illegible] ignorance à feinte dans les cieux
[illegible] (comme vous) referme la nature
[illegible] & la raison des hommes sans culture,
[illegible] vie n'agit toste felicité
[illegible] saints de la Diuinité
[illegible] premis aux saintes ames
[illegible] ses plus parfaits fondées.
[illegible] & cependant ce fort
[illegible] ne commande le respect,
[illegible] de votre gloire esprise,
[illegible] vous de bien entreprise,

Mais vous serez le centre où se rapportera
Ce que l'âge futur en vous suivant sera.
Toy qui par la terreur de sa sainte parole
Regis à ton vouloir les pastillons d'Aiole,
Qui des flots irritez peux l'orgueil abaisser,
Et les vallons des eaux en vn moment hausser,
Grand Dieu sois nôtre guide en ce douteux voyage
Puis que tu nous y as enflammé le courage:
Lache de tes thresors vn fauorable vent
Qui pousse nôtre nef en peu d'heure au Pontat,
Et fay que là puissans arriuez par sa grace
Iester le fondement d'vne Chrétienne race.

Pour m'egayer l'esprit ces vers ie composois
Au premier que ie vi les murs des Rochelois.

Ionas nom de notre navire: Mer basse à la Rochelle: se de difficile sortie: La Rochelle ville reformée: nu peuple insolent: Croquans: Accident de nu du Jonas: Nouvel equipage: Foibles soldats deuvent estre mis aux frontieres: Ministres pour la conversion des Sauvages: Peu de ve nôtres: Eucharistie portée par les anciens Ch en voyage: Diligence de Poutrincourt sur le p l'embarquement.

CHAP. X.

Navire dit Ionas.

ARRIVEZ que nous fumes à la chelle nous y trouvames les de Monts & de Poutrincou y étoient venus en poste tré navire appellé LE IONAS du p

cinquante tonneaux, prés à sortir hors
mes de la ville pour attendre le vent. Ce-
nous faisions bõne chere, voire si bon-
il nous tardoit que ne fussions sur mer
faire diete. Ce que ne fismes que trop quãd
y fumes vne fois; car deux mois se passe-
vant que nous vissions terre, comme nous
tantot. Mais les ouvriers parmi la bon-
ne (car ils avoient chacun vint sols par
faisoient de merveilleux tintamarres au
de Saint Nicolas, où ils étoient logez,
on trouvoit fort étrange en vne ville si
réque la Rochelle, en laquelle ne se fait
dissolution apparente, & faut que cha-
arche l'œil droit s'il ne veut encourir la
e soit du Maire, soit des Ministres de la
ste fait, il y en eut quelques vns prison-
lesquels on garda à l'hôtel de ville jusques
il fallut partir, & eussent été chastiez
consideration du voyage, auquel on sça-
on qu'ils n'auroient pas toutes leurs aises;
payerent assez par apres la folle enchere
qu'ils avoient baillée aux sieurs Mac-
Georges bourgeois de ladite ville, pour
en devoir. Je ne les veux toutefois mes-
en ce rang, d'autant qu'il y en avoit
vns respectueux & modestes. Mais il
que c'est vn étrange animal qu'vn ma-
Et me souvient à ce propos de la
des Croquans, entre lesquels je me
vne fois étant en Querci. C'étoit la
plus hideuse du monde que cette con-
de paysans de sabots, d'où ils avoient

La Rochelle ville reformée.

Croquans paysans.

pris le nom de Croquans, par ce que leur
bots cloüez devant & derriere faisoient
chaque pas. Cette sorte de gens confuse
tédoit ni rime, ni raison, chacun y étoit
armés les vns d'vne serpe au bout d'vn
les autres de quelque epée enroüillée, &
consequemment.

Nôtre Ionas ayant sa charge entiere,
fin tiré hors la ville à la rade, & pensions
huitiéme ou neufiéme d'Avril. Le Ca
Foulques s'étoit chargé de la conduite du
ge. Mais comme il y a ordinairement de
gligence aux affaires des hommes, avint
Capitaine (homme neantmoins que i'ay
nu fort vigilant à la mer) ayant laissé le
mal garni d'hommes, n'y étant pas loi
ni le Pilote, sinon seulement six ou sept
tant bons que mauvais, vn grand vent
s'éleve la nuit, qui romp le cable du Io
tenu d'vne ancre tant seulement, & le ch
tre vn avant-mur qui est hors la ville
la tour de la chaine, contre lequel il
tant de fois qu'il se creve & coule à fo
bien vint que la mer pour lors se retira
ce desastre fût arrivé de flot, le navire
danger d'être renversé, avec vne pert
coup plus grande qu'elle ne fut, mais il
tint debout, & y eut moyen de le ra
qui fut fait en diligence. Ou avons nos
de venir ayder à cette necessité, soit à
pompe, ou pousser au capestan, ou à au
le, mais il y en eut peu qui fussent
& s'en rioient la plus part. Quelques

Negligence à la garde de Ionas.

Desastre.

Quelques fuslaries, peu efficaces.

...ions jusques là parmi la vase, s'en retour-
...e, se plaignãs qu'on leur avoit jetté de l'eau,
...considerans pas qu'ilz s'étoiẽt mis du côté par
...roit l'eau de la põpe que le vent éparpil-
...soit eux. I'y allay avec le sieur de Poutrin-
...court & quelques autres de bõne volõté, où nous
...mes inutiles. A ce spectacle étoit préque
...la ville de la Rochelle sur le rẽpar. La mer
...encore irritée, & pensames aller choquer
...fois contre les grosses tours de la vil-
...fin nous entrames dedans bagues sauves.
...ssen fut viidé entierement, & fallut fai-
...nouvel equippage. La perte fut grande & les
...ges préque rompus pour jamais. Car aprés
...de coups d'essais, ie croy qu'à l'avenir nul
...hasardé d'aller planter des colonies par-
...ce païs étant tellement décrié, que chacun
...plaigñoit sur les accidens de ceux qui y a-
...ent par le passé. Neantmoins le sieur de
...ts & ses associez soutindrent virilement
...perte. Et faut que ie die en cette occurrẽ-
...e si iamais ce païs là est habité de Chrẽ-
...& peuples civilisés, c'est (aprés ce qui
...un Roy) aux autheurs de ce voyage
...appartiendra à iuste titre la premiere
...ge.

...Retour du Ionas dans le hevre.

...Courage du sieur de mõts & de ses associez.

...e esclandre nous retarda de plus d'vn mois,
...employé tant à décharges qu'à rechar-
...ter nos vivres. Pendant ce temps nous allions
...quefois promener és voisinages de la vil-
...particulierement aux Cordeliers, qui n'en
...qu'a demie lieuë, là où étant vn jour au ser-
...par vn Dimãche, ie m'émerveillay cõme en

Frontieres doivent estre garnies de bons soldats. Ministres prient pour la conversion des Sauvages.

ces places frontieres on ne mettoit meille
garnison, ayãs de si forts ennemis auprés d'e
lle puis que i'entreprens vne histoire narra
des choses en la façon qu'elles se sont passées
diray que ce nous est chose honteuse que
Ministres de la Rochelle priassent Dieu cha
jour en leurs assemblées pour la conversion
pauvres peuples Sauvages, & même pour n
conduite ; & que nos Ecclesiastiques ne fis
pas le semblable. De verité nous n'avions
ni les vns, ni les autres de ce faire ; mais en
se reconoit le zele d'vn chacun. En fin peu
paravant nôtre départ il me souvint de dem
der au sieur Curé ou Vicaire de l'Eglise d
Rochelle s'il se pourroit point trouver quel
sien confrere qui voulût venir avec nous
que j'esperoy se pouvoir aisément faire, pu
qu'ils étoient là en assez bon nombre ; & p
qu'étans en vne ville maritime, ie cuidey q
prinssent plaisir de voguer sur les flots ; m
nè peu rien obtenir. Et me fut dit pour ex
qu'il faudroit des gens qui fussent pouss
grand zele & pieté pour aller en tels voye
& seroit bon de s'addresser aux Peres Jes
Ce que nous ne pouvions faire alors, n'ét
seau ayant préque sa charge. A propos de
il me souvient avoir plusieurs fois ouï di
sieur de Pontmicourt qu'après son pre
voyage étant en Cour, vn Iesuite de Co
demanda ce qui se pourroit esperer de la
version des peuples de la Nouvelle-Fran
s'ils étoient en grand nombre. A quoy il r
dit qu'il y avoit moyen d'acquerir cent

Peu de zele.

Iesus-Christ, mettant vn nombre certain
vn incertain. Ce bon Pere faisant peu de
ce nombre, dit là dessus par admiration,
y-il que cela! comme si ce n'étoit pas vn su-
ſet grand pour employer vn homme. Cer-
quand il n'y en auroit que la centiéme par-
oire encore moins, on ne devroit la laisser
le. Le bon Pasteur ayant d'entre cent bre-
ebis égarée, laurra les nonante-neuf pour al-
ercher la centiéme. On nous enseigne (& *Matt. 18. verſ. 12. 13.*
roy ainsi) que quand il n'y eût eu qu'vn
mé à sauver, nôtre Seigneur Iesus-Christ
e dedaigné de venir pour lui, comme il a fait
tout le monde. Ainsi ne faut faire si peu de
ce pauvres peuples, quoy qu'ilz ne four-
ent en nombre comme dans Paris, ou Con-
inople.

ant que ie n'avoy rien avancé à demander
nous d'Eglise pour nous administrer les
mens, soit durant nôtre route, soit sur la
; il me vint en memoire l'ancienne cou-
des Chrétiens, lesquels allans en voyage
oient avec eux le sacré pain de l'Euchari- *Coutume des anciens Chrétiens portés l'Eucharistie en voyage.*
& ce faisoient-ils, pource qu'en tous lieux
rencontroient point des Prêtres pour leur
nistrer ce Sacrement, le monde étant lors
e plein de paganisme, ou d'heresies. Si
que non mal à propos il étoit appelé Via-
lequel ilz portoient avec eux allans par
& neantmoins ie suis d'accord que cela
nd spirituelement. Et considerant que
pouvions être reduits à cette necessité,
ant demeuré qu'vn Prêtre en la demeure

de la Nouvelle-France (lequel on nous dit
mort quand nous arrivames là) ie demanda
on nous voudroit faire de même qu'aux anc
Chrétiens, lesquels n'étoient moins sages
nous. On me dit que cela se faisoit en ce tem
là pour des considerations qui ne sont plus
jourd'hui. Ie remontray que le frere de
Ambroise *Satyrus* allant en voyage sur me
servoit de cette medecine spirituele (ainsi
nous lisons en sa harangue funebre faite pa
dit Saint Ambroise) laquelle il portoit en
ce que ie prens pour vn linge, ou taffetas
bien lui en print: car ayant fait naufrage il se
va sur vn ais du bris de son vaisseau. Mais en
ci ie fus éconduit comme au reste. Ce qu
donna sujet d'étonnemẽt: & me sembloit
se bien rigoureuse d'être en pire condition
les premiers Chrétiens. Car l'Eucharistie
pas aujourd'hui autre chose qu'elle étoit
& s'ilz la tenoient precieuse, nous ne la de
dions pas pour en faire moins de compte.

Saint Ambroise en la harangue funebre de son frere.

Revenons à nôtre Ionas. Le voila char
mis à la rade hors de la ville: il ne reste plu
le temps & la marée à point: c'est le plus
cile de l'œuvre. Car és lieux où il n'y a gue
fonds, comme à la Rochelle, il faut attend
hautes marées de pleine & nouvelle lune
lors paraventure n'aura, ou pas vent à pro
& faudra remettre la partie à quinzaine. Ce
dant la saison se passe, & l'occasion de
voyage: ainsi qu'il nous pensa arriver. Car
vimes l'heure qu'aprés tant de fatigues &

Difficulté de sortir d'vn port.

nous étions demeurez faute de vent, ce que la lune venoit en decours, & emment la marée, le Capitaine sembloit ne se point affectionner à ge, & ne demeuroit point au navi- disoit-on qu'il étoit secretement sol- des marchans autres que de la societé de Monts, de faire rompre le voyage: venture n'étoit-il encore d'accord avec qui le mettoient en œuvre. Quoy voyant ent de Poutrincourt, il fit la charge de une de navire, & s'y en alla coucher l'es- e cinq ou six jours pour sortir au premier ne laisser perdre l'occasion. En fin à tou- e l'onziéme de May mille six cens six à la d'vn petit vent d'Est il gaigna la mer, & duire nôtre Ionas à la Palisse, & le len- douziéme revint à Chef-de-bois (qui endroits où les navires se mettent à l'a- vents) là où l'espoir de la Nouvelle- s'assembla. Ie dis l'espoir, pour ce que de age dependoit l'entretenement, ou la e de l'entreprise.

Maurais soupçon sur le Capitaine Poulquet.

Diligence & soin du sieur de Poutrincourt.

Heureuse iournée.

Partements de la Rochelle: Rencontres divers de vers, & Forbans: Mer tempetueuse à l'en Esferes, & pourquoy: Vent d'Ouest pourqu quent en la mer du Fonsun: D'où viennent les Marsouins pregnostiques de tempête: Façon prendre: Tempêtes: Effects d'icelles: Calmes: de vent que c'est: comme il se forme: Ses effects: rance de Matelots: Reverence comme se rend vire Royal: Supputation de voyage: Mer puis froide: Raison de ce: & des Bancs de glai Terre-neuve.

CHAP. XI.

11. May 1606.

LE Samedi veille de Pen treziéme de May nous le les ancres & fismes voi pleine mer tant que peu nous perdimes de veue le ses tours & la ville de la Rochelle, puis de Rez & d'Oleron, disans Adieu à la. C'étoit vne chose apprehensive à ceux q voient accoustumé vne telle danse, de portez sur vn élancement si peu stable, & ém momẽt (comme on dit) à deux doigts de la Nous n'eumes point long voyage que p firent le devoir de tousiours tirant à N Ce-pendant nous allions toujours avan toit plus question de reculer en arriere que la planche fut levée. Le seziéme May nous eumes en rencontre mere

Fl

allaient en Hespagne, qui s'enquirent
ne voyage, & passerent outre. Depuis ce
nous fumes vn mois entier sans voir autre
que ciel & eau hors nôtre ville flotante,
vn navire environ l'endroit des Essores
Açores) bien garni de gens mêlez de Fla-
& Anglois. Ilz nous vindrent couper
, & joindre d'assez prés. Et selon la
me nous leur demandames d'où étoit le
. Ilz nous dirent qu'ils étoient Terre-
ts, c'est à dire qu'ils alloient à la peche
Morues aux Terres neuves, & deman-
si nous voulions qu'ilz vinssent avec
de compagnie : dequoy nous les remer-
s. Là dessus ilz beurent à nous & nous à
& prindrẽt vne autre route. Mais aprés
considere leur vaisseau, qui étoit tout
de mousse verte par le ventre & les cô-
ous jugeames que c'étoient des Forbans,
il y avoit long temps qu'ilz battoient la
n esperance de faire quelque prise. Ce
s plus que devant que nous commen-
à voir sauter les moutons de Neptune
appelle-on les flots blanchissans quand
se veut emouvoir) & ressentir les rudes
des de son Trident. Car ordinairement
r est tempestueuse en l'endroit que i'ay
que si on m'en demande la cause, ie diray
estime cela provenir de certain conflit
nts Orientaux & Occidentaux qui se
trent en cette partie de la mer, & prin-
nent en Eté quand ceux d'Oest s'ele-
d'vne grande force penetrent vn grand

Rencontre de 13. navires.

Rencontre d'vn navire de Forbans.

Moutons de Neptune.

Pourquoy la mer est tẽpestueuse à l'endroit des Essores.

espace de mer, jusques à ce qu'ils trouvent
vents de deça qui leur font resistance: &
rencontres il fait mauvais se trouver. Or c
raison me semble d'autant plus probable,
jusques environ les Essores nous avions e
assés à propos, & depuis préque toujours
debout, ou Surroest, ou Noroest, peu du No
de Su, qui ne nous étoient que bons pour
à la bouline. De vent d'Est rien du tout,
une ou deux fois, lequel ne nous dura po
faire cas. Il est bien certain que les vents d'
regnent fort au long & au large de cette
soit par une certaine repercussion du
Oriental qui est rapide souz la ligne æq
ctiale, duquel nous avons parlé ci-dessus
par ce que cette terre Occidentale étant
le, le vent aussi qui en sort abonde davan
Ce qui arrive principalemente en été qu
soleil a la force d'attirer les vapeurs de l
re. Car les vents en viennent & volontier
tent des baumes & cavernes d'icelle. Et p
les Poëtes feignent qu'Æole les tient e
prisons d'où il les tire, & les fait
campagne quand il lui plait. M
Dieu nous le confirme encore mieux, qu
dit par la bouche du Prophete, que Die
puissant entre autres merveilles tire les
de ses threfors, qui sont ces cavernes d
terre. Car le mot de threfor signifie e
lieu secret & caché.

Des vecoins de la terre, où ses limites sont,
Les pesantes vapeurs il soulève en amont.

Vent d'Ouest ordinaire en la mer de Bonaut.

Livre 2. chap. 4.

D'où viennent les vents.

Psalm. 134. Heb. 135. vers. 7.

Il change les eclairs en pluvieux ravages,
Tonne de sa thre sur les vents & les orages.

cette considerant Christophe Colomb premier navigateur en ces derniers siecles des Iles de l'Amerique, jugea qu'il y avoit que grande terre en l'Occident, s'estant pris en allant sur mer qu'il y en venoit des continuels.

Suivans donc nôtre route nous eumes quelques autres tempêtes & difficultés causées des vents que nous avions préque toujours faites pour estre partis trop tard : Mais qui partent en Mars ont ordinairement temps, pour ce qu'alors sont en vogue les d'Est, Nordest, & Nort, propres à ces tes. Or ces tempêtes bien souvent nous nt presagées par les Marsoins qui envi- ient nôtre vaisseau par milliers se joüans façon fort plaisante. Il y en eut quelques qui mal print de s'être trop approchés. y avoit des gens au guet souz le Beau-pré roue du navire) avec des harpôs en main dardoient quelquefois, & les faisoient bord à l'aide des autres matelots, le avec des gaffes les tiroient en haut. Nous ons pris plusieurs de cette façon allant nt, qui ne nous ont point fait de mal. mal à deux doits de lart sur le dos tout . Quand il étoit fendu nous avions noz en son lang tout chaud, ce qu'on disoit on à conforter les nerfs. Il a merveil- tantiré de dents le long du museau, & u'il tient bien ce qu'il attrape vne fois.

Marsoins prognostiques de tempêtes.

Façon de les prendre.

Au reste les parties interieures ont le gout
tierement comme de pourceau, & les os
en forme d'arrêtes, mais comme vne qua
pede. Ce qui y est de plus delicat est la c
qu'il a sur le dos, & la queuë, qui ne son
char, ni poisson, ains meilleures que celà
qu'est aussi en matiere de queuë, celle du
ster, laquelle semble étre écaillée. Ces
soins sont les seuls poissons que nous prim
devant que venir au grand Banc des Mo
Mais de loin nous voyions d'autres gros
sons, qui faisoient paroitre plus de demi
de leur echine hors l'eau; & poussoient p
deux lances de hauteur des gros canaux
en l'air par les évents & trous qu'ils avoie
la tête.

Tempêtes & effects d'icelles.

Pour venir à nôtre propos des tempêt
rant nôtre voyage nous en eumes que
vnes qui nous firent mettre voiles bas,
meurer les bras croisez, portés au voulo
flots, & balottez d'vne étrãge façon. S'il
quelque coffre mal amarré (ie veux vse
mot de marinier) on l'entendoit rouler
vn beau sabat. Quelquefois la marmi
renversée, & en dinant ou soupant no
voloiét d'un bout de la table à l'autre, si
toient bien tenus. Pour le boire, il falloit
la bouche & le verre selon le mouvem
navire. Bref c'étoit vn passe-temps,
peu rude à ceux qui ne portent pas aise
branlement. Nous ne laissions pourtant
la pluspart: car le danger n'y étoit po
moins apparemment, étans dans vn bo

pour soutenir ses vagues. Quelquefois *Calmes ennuieux.*
nous avions des calmes bien importuns
lesquels on se baignoit en la mer, on dan-
sur le tillac, on grimpoit à la hune, nous
tions en Musique. Puis quand on voyoit
de dessouz l'orizon vn petit nuage, c'est
lors qu'il falloit quitter ces exercices, & se
ire garde d'vn grain de vent enveloppé la
Grain, ou tourbillon de vent, que c'est : comme il se forme, & ses effects.
as, lequel se desserrant, grondant, ronflant,
bruiant, tempetant, bourdonnant, étoit
le de renverser nôtre vaisseau c'en dessus
us, s'il n'y eût eu des gens prêts à executer
le maitre du navire (qui étoit le Capi-
Foulques homme fort vigilant) leur com-
oit. Or ces grains de vents lesquels autre-
Grains de vent, que c'est.
on appelle orages, il n'y a danger de tirer
ne ils se forment, & d'où ils prennent ori-
Pline en parle en son Histoire naturele, &
Pline liv. 2. ch. 48.
somme que ce sont exhalations & va-
legeres elevées de la terre jusques à la
region de l'air: & ne pouvas passer outre,
plutot contraintes de retourner en arrie-
les rencontrent quelquefois des exhala-
sulfurées & ignées, qui les environnent &
rent de si prés, qu'il en suruient vn grand
at, émotion & agitation entre le chaud
eux & l'aëreux humide, lequel forcé par
us fort ennemi, de fuir, il s'élargit, se fait
our, & siffle, bruit, tempête, bref se fait
quel est grand, ou petit, selon que l'ex-
on sulfurée qui l'enveloppe se romp &
ouverture, tantot tout à coup, ainsi que
ons posé le fait ci dessus, tantot avec plus

de temps, selon la quantité de la matiere d
quelle elle est composée, & selon que plu
moins elle est agitée par contraires qualite

Mais ie ne puis laisser en arriere l'asseur
merveilleuse qu'ont les bons matelots en
conflicts de vents, orages, & tempêtes,
qu'un navire étant porté sur des monta
d'eaux, & de la glissé comme aux profonds
mes du monde, ilz grimpent parmi les core
non seulement à la hune, & au bout du
mast, mais aussi, sans degrez, au sommet
autre mast qui est enté sur le premier, sou
seulement de la force de leurs bras & pie
tortilés à l'entour des plus hauts core
Voire ie diray plus, qu'en ce grand branle
s'il arrive que le grand voile (qu'ils app
Paphil, ou Papelust) soit denoüé par les e
mires d'enhaut, le premier à qui il sera
mandé se mettra à chevalon sur la Vergue
l'arbre qui traverse le grand mast) & av
marteau à sa ceinture & demie douzai
clous à la bouche ira r'attacher au peril de
vies ce qui étoit decousu. I'ay autrefois o
re grãd cas de la hardiesse d'un Suisse, qui
le siege de Laon, & la ville renduë à l'obei
du Roy) grimpa, & se mit à chevalon sur
vers de la Croix du clocher de l'Eglise
pame dudit lieu, & y fit l'arbre fourchu,
en haut: qui fut vne action bien hardie
dit autant d'vn qui vne fois l'an fait le
sur la pointe du clocher de Strasbourg,
encore plus haut que celuy de Laon: m
ne me semble rien au pris de ceci, et

Merveilleuse asseurance des bons matelots aux œuvres de navires.

Paphil.

Vergue.

Hardiesse d'vn Suisse, à Laon.

& l'autre, sur vn corps solide, & sans mou-
& cetui-ci (au contraire,) pendant fut
agitée de vents impetueux, comme
vous quelquefois veu.

Puis que nous eumes quitté ces Forbans,
ils nous avons parlé ci-dessus, nous fumes 18 de Iuin.
au dix-huictiéme de Iuin agitez de vents Navire.
& presque tous contraires sans rien de-
ir qu'vn navire fort éloigné, lequel nous
rames, & neantmoins cela nous consolo-
le lendemain nous rencontrames vn navire
meur ou cõmandoit le Capitaine la Ro- Autre na-
chaut Terres-neuves, lequel n'avoit eu vire.
e meilleure fortune que nous. C'est la
ne en mer que quãd quelque navire par-
rencontre vn navire Royal, cõme étoit Reverence des navires de marchãs au navire Royal.
le) de se mettre au dessouz du vent, & le-
er non point côte à côte, mais en biais-
ème d'abattre son enseigne: ainsi que fit
taine la Roche, hors-mis l'enseigne qu'il
point non plus que nous: n'en étant be-
ff grãd voyage sinõ quand on approche
, ou quãd il se faut battre. Noz mariniers
dois leur estime sur la route que nous Supputasiõ de voyage.
faite. Car en tout navire les Maitre Pi-
Contremaitre, font registre chaque lour
res, & ans de vers qu'ils ont suivi, par cõ-
nettes, & l'estimation des lieues. Ledit la
de estimoit estre par les quarante-cinq
& cent lieues du Banc. Notre Pilote
Maître Olivier Pleuriot de Saint-Malo,
pputasiõ disoit que nous n'estiõs qu'à
lieues: & le Capitaine ou quelques à six vingts

& ie croy qu'il jugeoit le mieux. Nous en
beaucoup de contentement de ce rencontre
prismes bon courage puis que nous con
cions à rencontrer des vaisseaux, nous e
auis que nous entrions en lieu de conoissa

Mais il faut remarquer vne chose en pa
que i'ay trouvée admirable, & où il y a à p
sopher. Car environ ce dit iour dixhuitiem
Iuin nous trouvames l'eau de la mer l'e
de trois jours fort tiede, & en étoit m
de méme au fond du navire, sans que l'a
plus échauffé qu'auparavant. Et le vint-
me dudit mois tout au rebours nous
deux où trois jours tant environnez de b
las & froidures, que nous pésions être au
de Ianvier: & étoit l'eau de la mer extre
froide. Ce qui nous dura iusques à ce que
vimmes sur le Banc, pour le regard d
brouillas qui nous causoient cette froid
dehors. Quand ie recherche la cause de
antiperistase, ie l'attribue aux glaces d
qui se descharget sur la côte & la mer voi
la Terre-neuve, & de Labrador, lequelle
ayons dit ailleurs être là portées par le m
ment naturel de la mer, lequel se fait p
là, qu'ailleurs, à cause du grand espace
à courir comme dans vn golfe au p
de l'Amerique, où la nature & le
vniverselle la porte aisément. Or ces gla
quelquefois se voient en bancs long
ou dix lieuës, & hautes comme mo
teaux, & trois fois autant profondes
eaux, tenans comme vn empire en c

Eau de mer tiede, puis froide.

Grãd froid.

Raison de cette antiperistase: & cause des glaces de la Terre neuve.

loin d'elles ce qui est contraire à leur
, & consequemment font reserrer par-
peu que l'esté peut apporter de doux
ment en la partie où elles se viennent
. Sans toutefois que ie vueille nier que
egion là en méme parrallele ne soit quel-
u plus froide que celles de nôtre Euro-
pour les raisons que nous dirons ci-
, quand nous parlerons de la tardiveté
sons. Telle est mon opinion : n'em-
nt qu'vn autre ne dise la sienne. Et de cet-
se memoratif, i'y voulu prendre garde au
de la Nouvelle-France, & trouvay là
tiedeur d'eau (ou peu s'en falloit) quoy
mois de Septébre, à cinq ou six journées
dudit Banc duquel nous allons parler.

Cha. 17.

Seconde experience.

*nd Banc des Moruës : Arrivée audit Banc. frigidum d'icelui: Pécheries de Moruës & d'ei-
: Gourmandise des Happe-foyes : Perils di-
Faveurs de Dieu : Causes des frequentes &
ques brumes en la mer Occidentale: Avertisse-
de la terre: Vieuë d'icelle: Odeurs merveillen-
Abord de deux chalouppes: Descente au port du
: Arrivée au Port Royal: De deux François
Seuls parmi les Sauvages.*

CHAP. XII.

PVANT que parvenir au Banc du-
quel nous avons parlé ci-dessus, qui
est le grand Banc où se fait la peschi-
ie des Moruës verres (ainsi les appel-
quand elles ne sont seches : car pour les

Avertissemens du grand Bãc.

ſecher il faut aller à terre) les Mariniers, ou ſupputation qu'ilz font de leurs routes, on avertiſſemens qu'ils en approchent, par le ſeaux, tout ainſi qu'on fait en levenant en F ce, quand on en eſt à quelques cent ou ſix lieuës prés. De ces oiſeaux les plus fre vers ledit Banc ſont des Godes, Fouquets, tres qu'on appelle Happe-foyes, pour la que nous dirons tantot. Quand donc on e conu de ces oiſeaux qui n'étoient pas blables à ceux que nous avions veu au de la pleine mer, on iugea que nous n'étio loin d'icelui Banc. Ce qui occaſiõna de je ſonde par vn Ieudi vint-deuxiéme de Iuin lors ne fut trouvé fond. Mais le méme jo le ſoir on la jetta derechef avec meilleur Car on trouva fond à trente ſix braſſes. ſçaurois exprimer la joye que nous eu nous voir là où nous avions tant deſiré parvenus: Il n'y avoit plus de malades, lautoit de lieſſe, & nous ſembloit être en pais, quoy que ne fuſſions qu'à moitié d voyage, du moins pour le temps que nou ployames devant qu'arriver au Port Ro nous tendions.

Godes, Fouquets, Happefoyes.

Arrivée au Banc des Moruës.

Ici devant que paſſer outre, ie veux éclai mot de Banc: qui paraventure tient que en peine de ſçavoir que c'eſt, On appelle quelquefois vn fond arenéux où n'y d'eau, ou qui aſſeche de baſſe mer. droits ſont funeſtes aux navires qui le trent. Mais le Banc duquel nous parlons montagnes aſſiſes ſur le profond des

Du mot de Banc: & de ſcription du Banc des Moruës.

[illegible] jusques à trente, trente-six, & quaren-
[illegible] prés de la surface de la mer. Ce banc
[illegible]ent de deux cens lieuës de long, & dix-
[illegible]nt & vint quatre de large: passé lequel on
[illegible]uve plus de fond non plus que pardeça,
[illegible] à ce qu'on aborde la terre. Là dessus les
[illegible]s étans arrivés, on plie les voiles, & fait-
[illegible] pécherie de la Moruë verte, comme i'ay
[illegible] laquelle nous parlerons au dernier livre.
[illegible]e contentement de mon lecteur ie l'ay fi-
[illegible] en ma Charte geographique de la Terre-
[illegible] avec des points, qui est tout ce qu'on
[illegible]ire pour le representer. Au milieu du lac
[illegible]nf-chastel en Suisse se rencõtre chose sem-
[illegible]. Car les pécheurs y pechent à six brasses
[illegible] fond, & hors de là ne trouvent point de
[illegible] plus loin que le grand banc des moruës
[illegible]ouve d'autres, ainsi que i'ay marqué en
[illegible] Charte, sur lesquels on ne laisse de faire
[illegible] pécherie: & plusieurs y vont qui sçavent
[illegible]roits. Lors que nous partimes de la Ro-
[illegible] il y avoit comme vne forest de navires à
[illegible] debois (d'où aussi ce lieu a pris son nom)
[illegible] allerent en ce païs là tout d'vne volte,
[illegible]yans devancé de deux jours.

[illegible] avoir reconu le Bãc nous-nous remimes
[illegible]le & fismes porter toute la nuit, suivans
[illegible]s nostre route à l'Oest. Mais le point du
[illegible]tu qui étoit la veille saint Iean Baptiste, à
[illegible]ur bonne œuvre, ayans mis les voiles
[illegible]s passames la journée à la pécherie des
[illegible] avec mille rejouissances & contente-
[illegible] cause des viandes freches que nous eu-

Porter, c'est à dire Cingler.

Pécherie des Moruës.

mes tant qu'il nous pleut, aprés les avoir
temps desirées. Parmi la pecherie nous e
aussi le plaisir de voir prendre de ces oiseau
les mariniers appellent Happe-foyes, à ca
leur aviduité à recueillir les foyes des M
que l'on jette en mer, aprés qu'on leur a o
le ventre, déquels ilz sont si frians, que
qu'ils voient vne grand perche ou gaffe
leur tête prête à les assommer ilz se haza
d'approcher du vaisseau pour en attraper à
que pris que ce soit. Et à cela passoient leu
ceux qui n'étoient occupés à ladite peche
firent tant par leur industrie & diligence
nous en eumes environ vne trẽtaine. Mais e
te action vn de noz charpentiers de nav
laissa tomber dans la mer: & bien vint que
vire ne deriyoit gueres. Ce qui lui donna
de se sauver & gaigner le gouvernail, par
le tira en haut, & au bout fut chatié de s
par le Capitaine Foulques.

Happefoyes, pourquoy ainsi appellez.

Homme tõbé dans la mer.

Deriver, c'est suivre le mouvement de la mer.

En cette pecherie nous prenions aussi
quefois des chiens de mer, les peaux de
noz Menuisiers gardoient soigneusement
addoucir leur bois de menuiserie: item des
lus qui sont meilleurs que les Moruës: &
quefois des Bars: laquelle diversité augme
nôtre contentemẽt. Ceux qui ne tendoient
moruës, ni aux oiseaux, passoient le temps
cueillir les cœurs, tripes, & parties inter
plus delicates dédites Moruës qu'ilz met
en hachis avec du lart, des epices, & de la
d'icelles Moruës, dont ilz faisoient d'auss
cervelats qu'on sçauroit dans Paris. Et en

Peaux de chiens de mer.

Cervelats cervellas faits de Moruës.

de fort bon appetit.

le soir nous appareillames pour nôtre poursuivre, aprés avoir fait bourdonner nons tant à cause de la fête de saint Iean, pour l'amour du Sieur de Poutrincourt orte le nom de ce sainct. Le lendemain ques vns des nôtres nous dirent qu'ils a- veu vn banc de glaces. Et là dessus nous ité que l'an precedent vn navire Olonois perdu pour en être approché trop prés, deux hommes s'étans sauvez sur les gla- ient eu ce bon heur qu'vn autre navire les avoit recuillis.

Hommes sauvez sur les bancs de glace.

remarquer que depuis le dix-huitiéme jusques à nôtre arrivée au Port Royal avons trouvé temps tout divers de celui ous avions eu auparavant. Car (comme avons dit ci-dessus) nous eumes des froi- & brouillas (ou brumes) devant qu'arri- Banc (où nous fumes de beau soleil) mais ndemain nous retournames aux brumes, lles nous voyions venir de loin nous en- per & tenir prisonniers ordinairement jours durant pour deux jours de beau tẽps les nous permettoient. Ce qui étoit tou- accompagné de froidures par l'absence du . Voire même en diverses saisons nous- sommes veus huit jours cõtinuels en bru- pesses par deux fois sans apparence du so- ue bien peu, comme nous reciterons ci- . Et de tels effects i'ameneray vne raison e semble probable. Comme nous voyons feu attire l'humidité d'vn linge mouillé

Temps autrement la mer de là, qu'ici.

Causes des longs brouillas en la mer Occidentale

qui lui est opposé, ainsi le soleil attire des h
ditez & vapeurs de la terre & de la mer.
pour la resolution d'icelles il a ici vne vert
par de la vne autre, selon les accidens & ci
stances qui se presentent. Es pays de deça il
enleve seulement les vapeurs de la terre
noz rivieres, lesquelles étans pesantes & gr
res, & tenans moins de l'element humide
causent vn air chaud: & la terre dépouill
ces vapeurs en est plus chaude & plus rot
là vient que cesdites vapeurs ayans la terr
ne part & le soleil de l'autre qui les échau
elles se resoudent aisément, & ne demeure
res en l'air, si ce n'est en hiver, quand la te
refroidie, & le soleil au-de la de la ligne e
&iale eloigné de nous. De cette raison vie
si la cause pourquoy en la mer de Frãce le
mes ne sont si frequentes ne si longues q
Terre-neuve, par-ce que le soleil passant
Orient par dessus les terres, cette mer à
nuë d'icelui ne reçoit quasi que des vapeu
restres, & par vn long espace il conserue
vertu de bien-tot resoudre les exhalation
a attirées à soy. Mais quand il vient au
de la mer Occeane, & à ladite Terre-
ayant eleve & attiré à soy en vn si long
vne grande abondance de vapeurs de tou
te plaine humide, il ne les resout pas aisé
tant pource que ces vapeurs sont froides
les-mémes & de leur nature, que pource
dessouz sympathize avec elle & les conse
ne sont point les rayons du soleil secon
resolution d'icelles, comme ils sont sur l

se reconoit même en la terre de ce païs-
quelle encores qu'elle ne soit gueres é-
ée, à cause de l'abondance des bois, tou-
lle aide à dissiper les brumes & brouil-
y sont ordinairement au matin durant
mis non pas comme à la mer, car étans é-
après la minuit sur les huit heures elles
cent à s'évanouir, & lui seruẽt de rousée.
te que ces petites digressions ne seront
ables au Lecteur, puis qu'elles viennent
propos. Le vint-huitiéme de Iuin nous-
ouvames sur vn Banquereau (autre que
d Banc duquel nous avons parlé) à qua-
rasses: & le lendemain vn de noz mate-
ba de nuit en la mer, & étoit fait de lui
t rencõtré vn cordage pendant en l'eau.
avant nous commençames à avoir des
mens de la terre (c'étoit la Terre-neu-
les herbes, mousses, fleurs, & bois que
ncontrions toujours plus abondam-
lus nous en approchions. Le quatriéme
et noz matelots qui étoient du dernier
pperceurent dés le grand matin les iles
erre, chacun étant encore au lit. Et le
di septiéme dudit mois nous découvri-
tribert vne côte de terre relevée longue
e veue, qui nous remplit de rejouïssan-
u auparavant. En quoy nous eumes vne
aveur de Dieu d'avoir fait cette décou-
beau temps. Et étans encore loin les
dis montoient à la hune pour mieux
u nous étions tous desireux de cette ter-
habitation de l'homme. Le sieur de
court y monta & moy aussi, ce que

Banquereau

Matelot tõbé de nuit en la mer.

Avertissement de la terre.

Découverte des iles sainte Pierre.

Estribert, c'est à droite.

Pleine découverte de la terre.

n'avions onques fait. Noz chiens mettoi
museau hors le bord pour mieux flairer l'a
restre, & ne se pouvoient tenir de témoign
leurs gestes l'aise qu'ils avoient. Nous en a
chames à vne lieue prés & (voiles bas) fim
cherie de moruës celle qu'avions faite au
commençant à faillir. Ceux qui paravant
avoient fait des voyages pardela jugeren
nous étions au Cap Breton. La nuit venã
dressames le Cap à la mer: Et le lendemai
tiéme dudit mois, comme nous approchi
la Baye de *Campseau* vindrent les brumes
vépre, qui durerent huit jours entiers, pe
léquelz nous nous soutimmes en mer lo
toujours, sans avancer, contrariés des
d'Oest & Suroest. Pendant ces huit jours
furent d'vn Samedi à vn autre Dieu (qui
jours conduit ces voyages, auquels ne s'e
du vn seul homme par mer) nous fit p
vne speciale faveur, de nous avoir envoy
mi les brumes épesses vn eclaircissement
leil, qui ne dura que demie heure: & lo
eumes la veuë de la terre ferme, &
mes que nous nous allions perdre sur l
sans si nous n'eussions vitement tourné
en mer. C'est ainsi qu'on recherche la te
me vne bien-aimée, laquelle quelquefoi
te bien rudement son amant. En fin le
quinziéme de Iuillet, sur les deux heure
midi le ciel commença de nous saluer
de canonades, pleurant comme faché d
avoir si long temps tenu en peine. Si bi
le beau temps revenu, voici droit à no

Cap Bretõ.

Baye de Campseau.

Huit jours de brumes.

L'ouvrier. C'est aller & venir.

Faveur de Dieu au peril.

Brasans, ce sont rochers à fleur d'eau

Temps serein.

quatre lieuës de terre) deux chaloupes deployée parmi vne mer encore emeuë. ns donna beaucoup de contentement. dis que nous poursuivions nôtre route, la terre des odeurs en suavité nompa- apportées d'vn vent chaut si abondam- que tout l'Orient n'en sçaurdit produire ges. Nous tendions noz mains, comme prendre, tant elles étoient palpables! il avint à l'abord de la Floride à ceux ent avec Laudonniere. A tant s'appro- deux chaloupes, l'vne chargée de Sau- qui avoient vn Ellan peint à leur voile, François Maloins, qui faisoient leur au port de *Campseau*. Mais les Sau- ent plus diligens, car ils arriverent les x. N'en ayant jamais veu i'admiray du coup leur belle corpulence & forme e. Il y en eut vn qui s'excusa de n'avoir sa belle robbe de Castors, par ce que le avoit été difficile. Il n'avoit qu'vne pie- ne rouge sur son dos: & des *Matachias* ux poignets & au dessus du coude, & à ure. On les fit manger & boire: & ce fai- nous dirent tout ce qui s'étoit passé de- n au Port-Royal, où nous allions. Ce- les Maloins arriverent, & nous en di- nt autant que les Sauvages: Adjoutans Mercredi auquel nous evitames les bri- nous avoient veu, & vouloient venir à ec lédits Sauvages, mais que nous étans es en mer ils s'en étoient desistez: & da- , qu'à terre il avoit toujours fait beau-

Odeurs merveilleuses venantes de la terre.

Abord de deux chaloupes.

Sauvages beaux hommes.

Matachias Ce sont carquans, colliers, brasselets, & ceinture ouvrée.

Pendant les brumes de la mer fait beau temps à terre.

temps: ce que nous admirames fort: m
cause en a été renduë ci-dessus. De cet
commodité se peut tirer à l'advenir vn
que ces brumes serviront de rempar au p
sçaura on toujours en diligence ce qui se
fera en mer. Ilz nous dirent aussi qu'ils av
eu avis quelques iours auparavant, par d'a
Sauvages, qu'on avoit veu vn navire a
Breton. Ces François de saint Malo é
gens qui faisoient pour les associez du si
Monts, & se plaignirent que les Basques
tre les defenses du Roy, avoient enleué d
qué avec les Sauvages plus de six mill
stors. Ilz nous donnerent de leurs po
comme Bars, Merlus, & grans Fletans. C
aux Sauvages, avant partir ilz demander
pain pour porter à leurs femmes: Ce qu'o
accorda. Et le meritoient bien, d'estre ve
si bon courage pour nous dire en quel
nous étions. Car depuis nous allames to
asseurément.

Soin des Sauvages, pour leurs femmes,

Separation de quelques vns des nôtres qui vôt à terre.

A l'Adieu quelque nombre de ceux de
compagnie s'en allerent à terre au P
Campseau, tant pour nous faire venir du
de l'eau douce, que pour de là suivre la c
ques au Port Royal dans vne chaloup
nous avions crainte que le Capitaine d
n'en fust dé-ja parti lors que nous arriv
Les Sauvages s'offrirent d'aller vers lu
vers les bois, avec promesse qu'ils y se
dans six jours, pour l'avertir de nôtre
afin de l'arrêter, d'autant qu'il avoit le
partir si dans le seziéme du mois il n'a

Sauvages expediens beaucoup de chemin en peu de tẽps.

ainsi qu'il ne faillit point: toutefois nos
ateux de voir la terre de prés, empé-
cela, & nous promirent nous apporter
demain l'eau & le bois susdit si nous nous
nous prés ladite terre. Ce que nous ne fis-
mes, & poursuivimes nôtre route.
Le lendi dix-septiéme de Iuillet nous fumes *Brumes.*
toute la journée pris de brumes & de vent con- *Calmes.*
traire. Mais le Ieudi nous eumes du calme, si
que nous n'avancions rien ni de brumes,
beau temps. Durant ce calme fut le soir *Peril de plu-*
le pentier de navire se baignant en la mer *sieurs matelots.*
pour avoir trop beu d'eau de vie, se trouva sur-
pris froid de la marine combattant cõtre l'e-
chauffement de cet esprit de vin. Quelques ma-
telots voyans leur compagnon en peril, se jet-
tent dans l'eau pour le secourir, mais ayãt l'es-
prit troublé, il se mocquoit d'eux, & n'en pou-
voit jouir. Ce qui occasionna encore d'au-
tres matelots d'aller au secours: & s'empeche-
rent mutuellement l'un l'autre que tous se virent
en peril. Enfin il y en eut vn qui parmi cette cõ-
fusion ouït la voix du sieur de Poutrincourt qui
disoit, Iean Hay (c'étoit son nom) regardez-
moi, & print le cordage qu'on lui presentoit.
Mais en haut, & le reste quant & quant
tombé. Mais l'autheur de la noise tomba en
maladie dont il pensa mourir.
Apres ce calme nous retournames pour deux
fois au païs des brumes. Et le Dimanche vint-
quatriéme dudit mois eumes conoissance du
Rossignol, & le méme iour apres midi *Pere au*
le soleil nous mouïllames l'ancre en mes *Rossignol.*

Port au Mouton.

à l'entrée du Port au Mouton, & pensame
cher, étans venus jusques à deux brasses
mie de profond. Nous allames en nomb
dix-sept à terre pour querir de l'eau & du
qui nous defailloient. Là nous trouvame
core entieres les cabannes & logemens du
de Monts qui y avoit sejourné l'espace
mois deux ans auparavant, comme nous
dit en son lieu. Nous y remarquames
vne terre sablonneuse force chénes porte
cyprés, sapins, lauriers, roses muscades,
zelles, pourpier, framboises, fougeres, ly
ebia, espece de scammonée, Calamus odo
Angelique, & autres Simples en deux h
que nous y fumes : Et reportames en nôt
vire quantité de pois sauvages que nous
vames bons. Ilz croissent sur les rives
mer, qui les couvre deux fois le iour.
n'eumes le loisir d'aller à la chasse des lapi
sont en grand nombre non loin dudit Por
nous en retournames si tôt que nôtre
d'eau & de bois fut faite : & nous mim
voile.

Rapport de la terre du port au Mouton.

Cap de Sable.
Ile longue.
Baye sainte Marie.
Arrivée au Port Royal.
Ebe c'est quand la mer baisse.

Le Mardi vint-cinquiéme étions à l'e
du Cap de Sable de beau-temps, & fimes
iournée, car sur le soir nous eumes en ve
longue & la baye sainte Marie, mais à ca
la nuit nous reculames à la mer. Et le lend
vimmes mouiller l'ancre à l'entrée du
Royal, où ne peumes entrer pource qu'i
ebe. Mais deux coups de canons furent t
nôtre navire pour saluër ledit Port & ave
François qui y étoient.

Difficulté d'entrer.

...di vint-septiéme de Iuillet nous en-
...dans avec le flot, qui ne fut sans beau-
...difficultez, pource que nous avions le
...posite, & des revolins entre les monta-
...nous penserent porter sur les rochers.
...es affaires nôtre navire alloit à rebours
...devant, & quelquefois tournoit, sans
...y peust faire autre chose. En fin étans de-
...port, ce nous étoit chose emerveillable

Beauté du Port.

...la belle étenduë d'icelui, & les mõtagnes
...qui l'environnent, & m'étonnois
...vn si beau lieu demeuroit desert & tout
...de bois, veu que tant de gens languissent
...qui pourroient faire proufit de cette
...ils avoient seulement vn chef pour les y
...re. Peu à peu nous approchames de l'ile
...à-vis du Port où nous avons depuis
...fe di-je, la plus agreable qui se puisse
...trans en nous-mêmes y voir portez de
...bâtimens qui sont inutiles par deça, &
...vent que de retraite aux hibous & cerce-
... Nous ne sçavions encore si le sieur du
...étoit parti, & partant nous nous atten-
...qu'il nous deust envoyer quelques gens
...Mais en vain; car il n'y étoit plus des
...douze iours. Et cependant que nous
...ons par le milieu du port, voici que même

Sagames c'est Capitaine.

...le plus grand *Sagames* des Souriquois (ainsi
...pellent les peuples chez lesquels nous
...) vient au Fort François vers ceux qui
...demeurez en nombre de deux tant seu-
...crier comme vn homme insensé, disant
...langage. Quoy! vous-vous amusés ici à

diner (il étoit environ midi) & ne voyez p
vn grand navire qui vient ici; & ne sçavós c
les gens ce sont? Soudain ces deux hómes c
rent sur le boulevert, & appreſent les canó
diligence, léquels ilz garniſſent de boule
d'amorces. *Memberton* ſans dilayer vient
ſon canot fait d'écorces, avec vne ſienne
nous reconoitre; & n'ayant trouvé qu'am
& nous reconoiſſant François, il ne fit p
d'alarme. Neantmoins l'vn de ces deux h
mes là demeurez, dit La Taille, vint ſur l
du port la meche ſur le ſerpentin pour ſç
qui nous étions (quoy qu'il le ſçeuſt bien
nous avions la banniere blanche deployé
pointe du maſt) & ſi tôt voila quatre volé
canons qui font des Echoz innumerable
de nótre part le Fort fut ſalué de trois can
des, & pluſieurs mouſquetades: en que
manquoit nôtre Trompete à ſon devoir,
nous deſcendons à terre, viſitons la maiſ
paſſons la iournée à rendre graces à Dieu
les cabannes des Sauvages, & nous aller
menes par les prairies. Mais ie ne puis que
louë beaucoup le gentil courage de ces
hommes, déquels i'ay nommé l'vn d'autr
pelle Miquelet: & meritent bien d'étre
chaſſés, pour avoir expoſé ſi libremen
vies à la conſervation du bien de la Nou
France. Car le ſieur du Pont n'ayant q
barque & vne patache, pour venir che
vers la Terre-neuve des navires de Franc
pouvoit ſe charger de tant de meubles,
farine, & marchandiſes, qui étoient par

Salutation de canonades.

Loüange de deux François demeurez ſeuls au Fort-Royal.

leût fallu jetter dans la mer ce qui eût
nôte grand preiudice, & en avions bien
ces deux hommes n'eussent pris le hai-
de demeurer là pour la conservation de
oses. Ce qu'ilz firent volontairement, &
cé de cœur.

*rencontre du sieur du Pont : Son retour au
Royal : Rejouissance : Description des environs
Pont : Conjecture sur l'origine de la grande ri-
de Canada : Semailles des bleds : Retour du sieur
en France : Voyage du sieur de Poutrincourt
pais des Armouchiquois : Beau seigle provenu
culture : Exercices & façon de vivre au Port-
Royal : Cause des prairies de la riviere de l'Equille.*

CHAP. XIII.

LE Vendredi lendemain de nôtre arrivée, le sieur de Poutrincourt affectionné à cette entreprise comme pour soy-même, mit une partie de ses gens en besongne au labourage & culture de la terre, tandis que les autres occupoiés à nettoyer les chambres, & à appareiller ce qui étoit de son métier. *Culture de la terre.*

Le desir que j'avois de sçavoir ce qui se pouvoit esperer de cette terre, me rendit avide au labourage plus que les autres. Cependant des nôtres qui nous avoiés quittez à Champoint pour venir le lõg de la côte, rencontrerẽt tout miraculeusement le sieur du Pont parmi des iles qui sont frequétées en ces parties là. *Rencontre du sieur du Pont.*

De dire combien fut grande la joye d'vne & d'autre, c'est chose qui ne se peut expri Ledit sieur du Pont à cette heureuse rence retourna en arriere pour nous venir voir au Royal, & se mettre dans le Ionas pour re en France. Si ce hazard lui fut vtile, il n fut aussi par le moyen de ses vaisseaux qu'il laissa. Et sans cela nous étions en vne telle ne, que nous n'eussions sceu aller ni ven can apres que nôtre navire eust été de retou France. Il arriva le Lundi dernier jour de let, & demoura encore au Port-Royal iusq au vint-huitieme d'Aoust. Et pendant ce grande rejouissance. Le sieur de Poutrin fit mettre sur cul vn muid de vin l'vn de qu'on lui avoit baillé pour sa bouche, & pe sion de boire à tous venans tant qu'il du bien qu'il y en eut qui se firent beau suis.

Ionas, nom de navire.

Dés le commencement nous fumes de de voir le païs à mont la riviere, où nous vaques des prairies prêque continuellemen ques à plus de douze lieues, parmi lesquelles coulent des ruisseaux sans nombre qui v nent des collines & montagnes voisines. bois y sont fort épais sur les rives des eaux, que quelquefois on ne les peut traverser. voudroy toutefois les faire tels que Ioseph ,, sa recite être ceux du retour, quand il dit ,, de nos freres homme digne de foy nous ,, toit qu'il est egaré & perdu dans les mon ,, sans sçavoir quelle part, ni par où il devoi ,, ler, il se trouva dans des buissons si épais

Ioseph Acosta liv. 4. chap. 30.

contraint de cheminer sur iceux sans mettre les pieds en terre, par l'espace de quinze [illegible]. Ie laisse à chacun d'en croire ce qu'il voudra, mais cette croyance ne peut venir de moy.

Or en la terre de laquelle nous parlons les eaux sont plus clairs loin des rives, & des lieux [illegible] & en est la felicité d'autant plus grande, qu'elle est semblable à la terre que promettoit à son peuple par la bouche de Moyse, disant: *Le Seigneur ton Dieu te va faire entrer en un bon pays de torrens d'eaux, de fonteines, & de sources qui courent par campagnes, & [illegible] Pays où tu ne mangeras point le pain en disette, auquel rien ne te manquera, duquel les pierres sont fer, & des montagnes duquel tu tailleras l'airain.* Et plus outre confirme les promesses de la bonté & situation [illegible] qu'il lui devoit donner: *Le pays* (dit-il) *dans lequel vous allez passer pour le posseder n'est pas comme le pays d'Egypte, duquel vous estes sortis, là où tu semoyes; & l'arrosois avec le travail de ton pied comme un jardin à herbes. Mais le pays auquel vous allez passer pour le posseder est un pays de montagnes, & campagnes, & est abreuvé d'eaux selon qu'il le faut.* Or selon la description que nous avons fait ci devant du Port Royal & de ses [illegible] en descrivant le premier voyage du Sieur de Monts, & comme nous le disons ici, les eaux y abondent à souhait par toute cette [illegible] dont rendent témoignage les frequentes [illegible] rivieres qui l'arrousent, En considération dequoy elle ne doit être estimée moins [illegible] que les Gaulles (qui ont une felicité

Deuteron. 8. vers. 7. 9.

Deuteron. 11. vers. 10

Ci dessus chap. 4.

Abondance de ruisseaux

particuliere en ce regard) si jamais elle vi
être habitée d'hommes industrieux, & q
sachẽt faire valoir. Quant aux pierres que
Dieu promet de voir être fer, & les mont
d'airain, cela ne signifie autre chose que le
nes de cuivre & de fer, & d'acier déquelles
avõs des-ja parlé ci-dessus, & parlerons en
ci-prés. Et au regard des cãpagnes (dõt nou
võs encore parlé) il y en a préques tout à l'
ron dudit Port Royal. Et au dessus des mõt
y a de belles cãpagnes où i'ay veu des lacs
ruisseaux ne plus ne moins qu'aux vallées.
mes au passage pour sortir d'icelui Port
mettre en mer, il y en a vn qui tombe des
rochers en bas, & en tombant s'épar
pluie menuë, qui est chose fort delec
Eté, par ce qu'au bas du rocil y a des gro
l'on est à couvert tandis que cette plui
be si agreablement : & se fait com
arc en ciel dedans la grotte où tombe la p
ruisseau, lors que le soleil luit: ce qui m a
beaucoup d'admiration. Vne fois nous a
depuis nõtre Fort jusques à la mer à trav
bois, l'espace de trois lieuës, mais au
nous fumes plaisamment trompés. Car a
de nõtre carriere pensans être en plat pai
nous trouvames au sommet d'vne haute
tagne, & nous fallut descendre avec asse
ne à-cause des neges. Mais les mõtagnes
cõtrée ne sont point perpetuelles. A di
de nõtre demeure, le pais où passe la riv
de l'Equillé est tout plat. I'ay veu par de
lieurs contrées où le pais est tout vn.

Pierres de fer.

Montagnes d'airain.

Lacs & ruisseaux sur les montagnes.

Formes d'arc en ciel sous vne grotte.

Voyage de trois lieuës dans les bois

de monde. Mais la perfection est qu'il est
arrosé. Et pour témoignage de ce, non
seulement au Port Royal, mais aussi en toute la
Nouvelle-France, la grande riviere de *Canada*
qui voy, laquelle au bout de quatre cẽs lieuës
aussi large que les plus grandes rivieres du
monde, remplie d'iles & de rochers innumera-
bles, prenant son origine de l'vn des lacs qui se
trouvent au fil de son cours. (& ie le pense
aussi bien qu'elle a deux cours, l'vn en l'O-
rient vers la France: l'autre en Occident vers la
Mer du Sud. Ce qui est admirable, mais non sans
exemple qui se trouve en nótre Europe. Car
nous sçavons que la riviere qui descend à Trente &
Vienne procede d'un lac qui produit vne au-
tre riviere dont le cours tend oppositement à la
riviere du Lins, lequel se décharge au Danube.
Mais nos Geographes nous font croire que le
Danube procede d'vn lac qui produit d'autres rivie-
res, lesquelles se déchargent au grand Ocean.
Venons à nótre labourage: car c'est là où il
faut tendre, c'est la premier emine qu'il
faut chercher, laquelle vaut mieux que les
trésors d'Atabalippa: & qui aura du blé, du vin,
du chanvre, des toiles, du drap, du cuir, du fer, &
pour des Morues, il n'aura que faire d'autres
choses, quant à la necessité de la vie. Or tout
cecy, ou peut être, en la terre que nous décri-
vons, laquelle ayãt le sieur de Poutrincourt fait
à la quinzaine vn secõd labourage: & moy
aussi, nous les ensemençames de nótre blé
tout tant froment que segle: & à la huitaine
de ma vie son travail n'avoir été vain, ains

Pais bien arrosé.

Coniecture sur la source de la grãde riviere de Canada.

Quelle est la premiere emine.

Semailles de blés.

Belle production de blés.

vne belle esperance par la production qu
terre avoit des-ja fait des semences qu'elle a
receu. Ce qu'ayant etémontré au sieur de
ce lui fut vn sujet de faire son rapport en F
ce de chose toute nouvelle en ce lieu là.

Il étoit des-ja le vintiéme d'Aoust quand
belles montres se firent, & admonetoit le
ceux qui étoient du voyage, de trousser bag
à quoy on commença de donner ordre,
ment que le vint-cinquiéme du dit mois,
maintes canonades, l'ancre fut levée pour
à l'emboucheure du Port, qui est ordinaire
la premiere journée.

Sujet du voyage fait aux Armouchiquois.

Le sieur de Monts ayant desiré de s'
au Su tant qu'il pourroit & chercher v
bien habitable pardelà Malebarre, avoit p
Sieur de Poutrincourt de passer plus loin
n'avoit été, & chercher vn Port convenab
bonne temperature d'air, ne faisant plus
du Port Royal que de sainte Croix, pour c
regarde la santé. A quoy voulant obte
rer ledit sieur de Poutrincourt, il ne voul
tendre le printemps, sachant qu'il auroit
tres exercices à s'occuper. Mais voyant
mailles faites, & la verdure sur son champ
solut de faire ce voyage & découverte
l'hiver. Ainsi il disposa toutes choses à ce
& avec sa barque vint mouiller l'ancre p
Ionas, afin de sortir par compagnie. Tâdis
furent là attendans le vent propre l'espa
trois jours il y avoit vne moyenne balaine
les Sauvages appellent *Mavia*) laquelle v
tous les jours au matin dans le Port avec le

Baleine au Port Royal.

[illegible] dedans tout à son aise, & s'en retour-
[illegible]. * Et lors prenant vn peu de loisir, ie
[illegible] Françoise vn Adieu audit sieur du
[illegible] sa troupe, lequel est ci-aprés couché
[illegible] LES MVSES DE LA NOVVELLE-
[illegible]NCE.

* C'est quand la mer baissoit.

[illegible] vingt-huitiéme dudit mois chacun print sa
[illegible] qui deça, qui delà, diversement à la garde
[illegible]n. Quant au sieur du Pont il deliberoit en
[illegible] d'estaquer vn marchand de Rouën nom-
[illegible]yer (lequel contre les deffenses du Roy
[illegible]lé par delà troquer avec les Sauvages a-
[illegible]voir été deliveré des prisons de la Rochel-
[illegible] le consentemẽt du sieur de Poutrincourt,
[illegible] promesse qu'il n'iroit point) mais il é-
[illegible] parti. Et quant audit sieur de Poutrin-
[illegible] il print la voite de l'ile sainte Croix pre-
[illegible] demeure des François, ayant Champdoré
[illegible]maître & conducteur de sa barque, mais
[illegible]rié du vent, & pource que sa barque faisoit
[illegible] fut contraint de relacher par deux fois. En
[illegible] franchit la Baye Françoise, & visita
[illegible] ile, là où il trouva du blé meur de celui
[illegible]ment ans auparavãt le sieur de Monts avoit
[illegible] lequel étoit beau, gros, pesant, & bien
[illegible]. Il nous en envoya au Port Royal, où i'é-
[illegible]meuré, ayant été de ce prié pour avoir
[illegible] la maison, & maintenir ce qui y restoit de
[illegible] en concorde. A quoy i'avoy condescendu
[illegible]ors que cela eust été laissé à ma volonté)
[illegible] l'asseurance que nous nous donnions que
[illegible]vant l'habitation se feroit en païs plus
[illegible] par delà Malebarre, & que nous irions

Rassemẽt du Port Royal.

Beau seigle trouvé à sainte Croix

tous de compagnie avec ceux qu'on nous
voyeroit de France. Pendant ce temps ie me
à preparer de la terre, & faire des clotures
compartimens de jardins pour y semer
legumes, & herbes de menage. Nous fimes
si faire vn fossé tout à l'entour du Fort, le
étoit bien necessaire pour recevoir les eau
humidités qui paravant decouloient par
souz les logemens parmi les racines des ar
qu'on y avoit defrichez, ce qui paraven
rendoit le lieu mal sain.

Fossé vtilement fait.

Ie ne veux m'arreter à décrire ici ce que
autres ouvriers faisoient chacun en particu
Il suffit que nous avions nombre de menuis
charpentiers, massons, tailleurs de pierres, s
riers, taillandiers, couturiers, scieurs d'ais, m
lots, &c. qui faisoient leurs exercices, en q
ils étoient fort humainement traitez. Car
quittoit pour trois heures de travail par
Le surplus du temps ilz l'emploioient à rec
des Moules qui sont de basse mer en gr
quantité devant le Fort, ou des Houmar
pece de Langoustes) ou des Crappes, qui
abondamment sous les roches au Port-R
ou des Cocques qui sont souz la vaze de to
parts és rives dudit port. Tout cela se prend
filets & sans batteaux. Il y en avoit qui pren
quelquefois du gibier, mais n'étans dressez
la ilz gatoient la chasse. Et pour nôtre re
nous avions à nôtre table vn des gens du
de Monts, qui nous pourvoyoit en forte
n'en manquions point, nous apportant
quefois demi douzaine d'Outardes, quel
fois autant de canars, ou oyes sauvages gri

Quelles sortes d'ouvriers en la Nouvelle-France.

Leurs exercices & maniere de vivre.

Bonne provision de gibier.

bien souvent deux & trois douzaines
& autres sortes d'oiseaux. De pain
quoit: & avoit chacun trois cho-
vin pur & bon. Ce qui a duré tant que
passé par dela, sinon que quand ceux
vindrent querir, au lieu de nous ap-
les cõmodités nous eurent aidé à en faire
(comme nous le pourrons repeter ci-
fallut reduire la portion à vne pinte. Et
bien souvent il y a eu de l'extraor-
Ce voyage en ce regard a été le meilleur
dont nous en devons beaucoup de loüã-
sieur de Mõts & a ses associez les sieurs
& Georges Rochelois, qui nous en
fait honnétemẽt. Car certes ie trou-
cette liqueur Septẽbrale est entre autres
vn souverain preservatif contre la mala-
Scorbut: & les epiceries, pour corriger le
pourroit étre en l'air de cette region, le-
moins i'ay toujours reconu bien pur
nonobstant les raisons que i'en pour-
ois touchées parlãt ci-dessus d'icelle ma-
pour la pitance nous aviõs pois, féves, ris,
raisins, moruës seches, & chairs sal-
cõprendre les huiles & le beurre. Mais
quantes fois que les Sauvages habi-
de nous avoient pris quelque quanti-
gõs, Saumõs, ou menus poissons: item
Castors, Ellans, Caribous, ou autres a-
mẽtionés en mon Adieu en la Nouvelle-
nous en apportoiẽt la moitié: & ce qui
l'exposoiẽt quelquefois en vẽte en pla-
que, & ceux qui en vouloient troquoiẽt

Pain & vin en quelle quantité.

Preservatifs cõtre la maladie de la Nouvelle France.

Pitance.

Naturel des Sauvages liberal.

du pain alencontre. Voila en partie nôtre fa
de vivre par dela. Mais jaçoit que chacu
nosdits ouvriers eût son métier partie
neantmoins il falloit s'employer à tous vi
comme plusieurs faisoient. Quelques ma
& tailleurs de pierres se mirent à la boule
rie, léquels nous faisoient d'aussi bon
que celui de Paris. Ainsi vn de noz sujeu
nous fit plusieurs fois du charbon en g
quantité.

Charbon fait en la Nouvelle-France.

En quoy est à noter vne chose dont ie
souvien. C'est que comme il fut necessaire
ver des gazons pour couvrir la pile de bo
semblée pour faire ledit charbon, il se
dans les prez plus de deux pieds de ter
terre, mais herbes melées de limon qui s
entassées les vnes sur les autres annuell
depuis le commencement du monde, sa
eté fauchées. Neantmoins la verdure en
le servant de pasture aux Ellans, léquels
vons plusieurs fois veu en noz prairies
en troupe de trois ou quatre, grands &
laissans aucunement approcher, puis g
les bois. Mais ie puis dire dauantage av
en traversant deux lieuës de nosdites
ceelles toutes foullées de vestiges d'Ella
n'y sçay point d'autres animaux à pié f
Et en fut tué vn non loin de nôtre Fort
endroit là où le sieur de Monts ayant f
cher l'herbe deux ans devant, elle estoit
la plus belle du monde. Quelqu'vn po
tonner comment se font ces prairies,
toute la terre en ces lieux là est co

Que telle terre és prairies

Ellâs és prairies.

Comment se font les prairies.

[illegible] satisfaire, le curieux sçaura [illegible] demander, principalement en celle [illegible] Septembre, le flot couvre ces ri[illegible] qui empeche les arbres d'y prendre ra[illegible] Mais par tout où l'eau ne surnage point, [illegible] de terre il y a des bois.

[illegible] de Sainte-Croix : Baye de Malthin [illegible] & rusinit & largesse de Sauva[illegible] du Peuple Armouchiquois : Cure d'un [illegible] blessé : Simplicité & ignorance de [illegible] des Armouchiquois : Soupçon du Peuple [illegible] de vêtemens : Ils semé & vignes [illegible] des Armouchiquois : Quantité [illegible] abondance de peuple : Mer perilleuse.

CHAP. XIV.

EVENONS au sieur de Poutrincourt, lequel nous avons laissé en l'Ile Sainte-Croix. Apres avoir la fait vne reveuë, & caressé les Sauvages qui y étoient, il s'en alla en quête [illegible] qui est ce lieu tant re[illegible] sous le nom de *Norombege*. Et ne fal[illegible] long temps pour y parvenir, mais il [illegible] sur la route à faire recourrer sa barque, [illegible] fin il avoit mené vn ferrurier & vn [illegible], & quantité d'ais. Il traversa les Iles [illegible] l'embouchure de la riviere, & vint à [illegible] sa barque fut en peril à cause des [illegible] d'eaux que la nature du lieu y

fait. C'est pourquoy il ne s'y arresta point,
Baye de Marchin. passa outre à la Baye de *Marchin*, qui est la
d'vn Capitaine Sauvage, lequel à l'arrivée
sieur commença à crier hautement *Ahhé*,
on lui répondit de même. Il repliqua de
dant en son langage: Qui éres-vous? On l
quer c'étoient amis. Et là dessus à l'approc
sieur de Poutrincourt traita amitié avec l
Confederation. lui fit des presens de couteaux, haches, &
chez, c'est à dire écharpes, carquans, & b
lets faits de patenôtres, ou de tuyaux de
blanc & bleu, dont il fut fort aise, même
confederation que ledit sieur de Poutrin
faisoit avec lui, reconoissant bien que c
seroit beaucoup de support. Il distribua à
ques vns d'vn grand nombre de peuple
avoit autour de soy, les presens dudit si
Poutrincourt, auquel il apporta force
Riviere d'Olmechin. d'Orignac, ou Ellan (car les Basques ap
vn Cerf, ou Ellan, Orignac) pour rafrai
vivres la compagnie. Cela fait on tir
voiles vers *Chouakoet*, où est la riviere d
taine *Olmechin*, & où se fit l'année suiv
Port de Chouakoet. guerre des *Souriquois* & *Etechemins* Sau
duite du *Sagamos Membertou*, laquelle l'
en vers rapportez és Musés de la Ne
France. A l'entrée de la Baye dudit lieu il
Ile aux vignes. est vne ile grande comme de demie li
tour, en laquelle nos gens découvrire
mierement la vigne (car encores qu'il
aux terres plus voisines du port Royal
le long de la riviere saint Iean, toutefois
avoit encore eu conoissance) laquelle il

[illegible] de quantité, ayant le tronc plant
[illegible] pieds, & par bas gros comme de
[illegible] eaux, & gros; les uns comme
[illegible] les moyens des moindres, leur reste si doux
[illegible] la teinture, où se repandoit leur
[illegible] couchez sur les buissons &
[illegible] parmi cette ile, en laquelle ils
[illegible] si pressez qu'ailleurs; ains étoi-
[illegible] à six toises [illegible] qui fait que
[illegible] plus aisément; ayant d'ailleurs
[illegible] propre à cela sabloneuse & gra-
[illegible] n'y furent que deux heures; mais
[illegible] que du coté du Nort n'y avoit
[illegible] vignes, ainsi qu'en l'ile Sainte-Croix,
[illegible] que du coté d'Oest.

[illegible] ils allerent à la riviere d'Olmechin, là où [illegible] & ledit Olmechin [illegible] prisonnier Souriquois (& [illegible]) au lieu de Poutrincourt, [illegible] lui donnerent liberalement. Deux [illegible] deux Sauvages l'un Etechemin nommé [illegible] Capitaine de la riviere [illegible] dite par les Sauvages [illegible] Souriquois nommé [illegible] Capitaine [illegible] la riviere du port de la Heve, sur [illegible] pris ce prisonnier. Ils avoient [illegible] troquées avec les François, [illegible] là debiter, sçavoir chaudieres, [illegible] moyennes, & petites, haches, couteaux, [illegible], camisoles rouges, pois, fèves, [illegible] choses. Sur ce voici arriver [illegible] quinze bateaux pleins de Sauvages, [illegible] d'Olmechin, iceux en bon ordre,

Riviere d'Olmechin.

Galantise des Sauvages.

Sauvages peints en la face.

tous peinturés à la face, selon leur cou-
chant ils veulent être beaux, et tous l'arc
flèche en main, & le carquois aupres d'eux
quels ils tirent bien à bon. A l'heure Mes-
commence à haranguer devant les Sauv
leur démontrant comme par le passé ils a
eu toujours de l'amitié ensemble, & qu'ils
roient facilement dompter leurs ennemis
se vouloient entendre, & se servir de l'a
des François, lesquels ils voyoient là pe
pour reconoitre leur païs, à fin de leur p
des commodités à l'avenir, & les secou
leurs forces, lesquelles il sçavoit, & les le
présentoit d'autant mieux, que lui qui p
étoit autrefois venu en France, & y av
meuré en la maison du sieur de Gram
Gouverneur de Bayonne. Somme, il fu
d'une heure à parler avec beaucoup de
mence & d'affection, & avec un nôsoun
du côté de la tête tel qu'il est requis en
Orateur. Et à la fin jetta toutes ses ma
dises (qui valoient plus de trois cens es
duës en ce païs là) dans le bateau *Bol*
comme lui faisant present de cela en sig
de l'amitié qu'il lui vouloit témoigner
fait la nuit s'approchoit, & chacun se
Mais *Messamoet* n'étoit pas content de ce
mochin ne lui avoit fait pareille harangue
tulation de son present: car les Sauva
cela de noble qu'ils donnent liberalement
tant aux pieds de celui qu'ils veulent hon
present qu'ils lui font, mais c'est un es
de recevoir quelque honnête retribu

Harangue de Messamoet.

Largesse de Messamoet.

[illegible] de contrariété que nous avons [illegible]
[illegible] à faire [illegible] pour le monde. Partant [illegible]
[illegible] de faire la guerre à [illegible]
[illegible] le tendement que lui [illegible]
[illegible] avec un bateau chargé de vo[illegible]
[illegible] savoir blé, pois, fèves, & [illegible]
[illegible] tributaires de deçà & de delà. Ces deux [illegible]
[illegible] & [illegible] depuis [illegible]
[illegible] A la place desquels avoit été [illegible]
[illegible] sauvages vagabonds, nommés Sesuabis, lesquels
[illegible] leur retour a été tué par les Anglois, &
[illegible] fait prisonnier un Capitaine de
[illegible] nommé [illegible], homme grave,
[illegible] donné, lequel d'entre eux [illegible]
[illegible] sauvages, ce que faisoient aussi [illegible]
[illegible] Car nos barques y étant, [illegible]
[illegible] voyoit toute couverte de
[illegible] changez d'hommes disposez, [illegible]
[illegible] dans ce quoupes ne sçavions
[illegible] peril, n'étant [illegible] aux que des
[illegible] à la façon que nous disons ci
[illegible] Delà donc le fleuve de Pourcou[illegible]
[illegible] suivant sa route, [illegible]
[illegible] Montes & parmi ce voyage ils vinrent
[illegible] de gens à la rive, qui les [illegible]
[illegible] qu'on n'entendoit
[illegible] suivoient la barque le long [illegible]
[illegible] voulant devant [illegible]
[illegible] Aguiset des Armouchi-
[illegible] & quoi.
[illegible] sur le dos, dans [illegible]
[illegible] & [illegible] sur lesquels ils [illegible] par

Peuple hideux s'il reconnoissoit Dieu.

Effroi.

Chimeres de Sauvages à l'entour d'un de leurs blessé.

[illegible] plus que ceux qui le font adorer, pardon[illegible] ne les reconnoistroit point de Dieu & de son [illegible]

Le sieur de Pourtincourt ayant pris [illegible] ce port, voici paroistre en volume de sa[illegible] des sifflets en bon nombre, qui joüoient de [illegible] tains flageolets, doux, faits comme de c[illegible] de roseaux, percez par dessus, mais [illegible] cette facetieuse, qui pouvoient faire [illegible] gets, & pour montrer l'excellence de [illegible] ils sifloient avec de nez en gambades [illegible] leur naturel. [illegible]

En comme ces peuples accoutumez [illegible] tement peu venir à la barque, il pe[illegible] vage qui se blessa grievement au bon [illegible] coup d'une roche, dont il fut [illegible] d'en crever sur la place. Le Chirurgien du [illegible] Pourtincourt à l'instant, voulut appaiser [illegible] malade, qui hors de son bon sens, il a [illegible] tent par terre que personne n'en approchoit [illegible] fait à l'entour de l'homme blessé leurs [illegible] grées, & le couchent donc par terre, l'[illegible] luisoient la tête à son gré, & faire [illegible] ni silence, dont ils se chansons, à quoy [illegible] ladite ne pouvoit finir. Ho, dit-il [illegible] tive. Ce qu'ayant suivi le commandement [illegible] dit Chirurgien, & s'en allerent, [illegible] le patient après qu'il fut pansé, mais [illegible] passé, il retourne la plus gaillarde [illegible] [illegible] à l'entour de sa tête [illegible] [illegible] les uns dans les nôtres, entrent en plus [illegible] dans le port, là on faisoit voir les [illegible]

Present d'une femme Sauvage.

Quantité de raisins.

Simplicité, & ignorãce des sauvages.

[illegible] vieille de cent ans [illegible] aux piez du sieur de Poutrincourt [illegible] qu'on appelle *Mallis*, & par deçà [illegible] Sasquic, ou Sarrazin, puis dela chanve [illegible] haute, item des fèves, & raisins secs, ainsi que ce qu'ils en avoient veu manger aux [illegible] Ce que voyans les autres [illegible] qui n'en sçavoient rien, ils en apporterent [illegible] qu'on ne vouloit d'envi l'vn de l'autre. [illegible] compense on leur attrapoit au front [illegible] papier mouillé de crachat, dont ils estoient glorieux. On leur monstra, en [illegible] les raisins dans le verre, que de cela nous [illegible] vin que nous beuvions. On les vous [illegible] manger du raisin, Mais l'ayans en la bouche [illegible] crachoient, & pensoient (ainsi qu'Anno [illegible] Mapellin recite de nos vieux Gaulois) [illegible] estre poison, tant ce peuple est ignorant [illegible] meilleure chose que Dieu ait donnée à [illegible] que le pain. Neantmoins si ie mang[illegible] point d'esprit, & feroient quelque chose [illegible] bons ils estoient civilisés, & avoient l'usage [illegible] Mais ils sont cautteleux, larrons, & [illegible] quoyque ils soy & marchandise se puisse [illegible] de leurs mains : car si on descouure [illegible] & voyant l'occasion, la derobe [illegible] hache, ou autre chose, il n'y [illegible] point, & mettront la hache en [illegible] la hache qui est sous le sable, que [illegible] qui n'osent en apparoistre [illegible] que j'ay agité de la Floride, [illegible] de cette province sont de nature mal [illegible] inclines à derober. De

Mauvais naturel des Armouchiquois.

venient ne se méfiant point d'un peuple pour
rendre des larrons, mais quand il y a de la malice
en cœur, cela n'est plus excusable. Ce peuple
qu'il faut traiter avec tant d'honneur car par ainsi
on leur donne trop d'accés ils machinerent
quelque surprise, comme s'est recom en plusieurs
occasions, ainsi que nous avons veu ci-dessus
verrons encor ci-apres. Et sans aller plus loin
deuxiéme jour apres être la arrivez, comme
voyeient nos gens occupez sur la rive du
feau qui est là à faire la lescive, ils vindrent
ques cinquante à la file, avec des fleches, &
quois, en intention de faire quelque mal
tour, comme on en a eu connoissance sur la
nier elle procedée. Mais on les prevint, &
on alla devant d'eux avec mousquets & la
sur de serpentin. Ce qui fit les vins fort &
creez étans enveloppez après avoir mis les
bas, vindrent à ce peninsule où étoient
gens, & faisans beau semblant demanderent
vouloir du petun qu'ils achetent, comme
marchandises. & utilité

Comme sans trahir les Armouchiquois.

Et cependant le Capitaine dit à deux
vinz trois le secret de Poutrincourt & lui
On fut étonné de le voir accompagné de
chez, vu que la traite étoit ne voulant
longue de venir là par terre, & beaucoup
briée par les nez. Cela donna sujet de
soupçon, chacun croyant qu'il eût pourcillé
François. Neanmoins ils furent chacun
reuns, & baillez leur à Poutrincourt
bit complan hudie Chouchou, duquel
ra il se rangea à leur maniere, & leur dé

Soupçons sur l'intention d'Olimbar.

[illegible] peu après sentant que cela l'empe-
[illegible] qu'au mois d'Octobre, quand il fut
[illegible] cabannes il le distribua à plusieurs
[illegible], afin qu'vn seul n'en fût trop empe-
[illegible] devroit servir de leçon à tant de mi-
[illegible]gnones de deçà, à qui il faut faire des
[illegible] corselets durs cõme bois, où le corps
[illegible]semblement gehenné, qu'ils sont dans
[illegible] inhabiles à toutes bonnes cho-
[illegible] fait trop chaud ils souffrent dans leurs
[illegible] mise replis, des chaleurs insupporta-
[illegible] qui surpassent les douleurs que l'on fait
[illegible] aux criminels.

Importunité d'habits.

[illegible] le temps que ledit sieur de Pou-
[illegible] était en doute si le sieur de
[illegible] voudroit point faire vne habitation en
[illegible], comme il en avoit desir, il y fit culti-
[illegible] de terre pour y semer du blé & pla-
[illegible], comme il fit à la mode de nostre Apo-
[illegible] Louis Hébert, homme qui outre l'en-
[illegible] qu'il a en son art, prend grand plaisir au
[illegible] de la terre. Et peut-on icy comparer
[illegible] de Pou[illegible] au bon pere Noé, il
[illegible] voir faite la culture la plus necessai-
[illegible] de la semaille des blés, le mit à plan-
[illegible] vigne, de laquelle il recueillit les effects
[illegible]

Blé semé & vigne plantée.

[illegible] qu'il deliberoit de passer outre,
[illegible] bateaux pour voir le sieur de
[illegible] Poutrincourt, s'estre arresté par quel-
[illegible] ruisseau, soit à manger, il dit
[illegible] demain devoient arriver cent bateaux
[illegible] chacun six hommes; mais la venue

Cent bateaux de Sauvages.

de telles gens n'étant qu'onereuse, la
Poutrincourt ne les voulus attendre, ain
alla le jour même à Malebarre, non sans
coup de difficultés à cause des grans cour
du peu de fond qu'il y a. De maniere que
que ayant touché à trois pies d'eau seule
on pensoit être perdu, & commença-on à
charger & mettre les vivres dans la cha
qui étoit derriere, pour se sauver en terre
la mer n'étant en son plein, la barque tou
au bout d'une heure. Toute cette mere
terre vsurpée comme celle du Mont sain
chel, terre sablonneuse, en laquelle ce qui
est tout plat païs jusques aux montagne
l'on voit à quinze lieuës de là. Et y opini
jusques à la Virginie c'est tout de sém
surplus ici grãde quantité de raisins cro
vant, & païs fort peuplé. Le sieur de
étant venu à Malebarre en autre saison
seulement du raisin vert, lequel il fit con
en apporta au Roy. Mais c'a été vn heur
venu en Octobre pour en voir la parfai
turité. Iay dit ci-devant la difficulté q
d'entrer au port de Malebarre. C'est pour
le sieur de Poutrincourt n'y entra point
barque, ains y alla seulement avec vne ch
pe, laquelle trente ou quarante Sauvages
rent à mettre dedans, & comme la mer
haute pr ici la mer ne hausse que de deux
ses, ce qui est rare à voir, il en sortis & se
sadite barque, pour dés le lendemain si
tourneroit, passer outre.

Malebarre.

Peril.

Ci-dessus chap. 8.

Marée de deux brasses seulement.

[illegible] inconnu: Structure d'une forge, & d'un [illegible] plantée: Abondance: Conspiration: Des[illegible] Assassinat: Ruine de trois cens contre dix: [illegible] des Armouchiquois: Prophetie de notre [illegible] Marquis d'Ancre: Accident d'un [illegible] cruel: Insolence, timidité, impieté, & iniste [illegible]: Port fortune: Mer mauvaise: Vengeance & rebellion sur le retour: Nouveaux pa[illegible] de Dieu: Arrivée du sieur de Poutrincourt: Port Royal: & la reception à lui faite.

CHAP. XV.

A nuit commençant à plier bagage pour faire place à l'aurore on [illegible] mit à voile au vent, mais ce fut avec vne navigation fort perilleuse. Car avec ce petit vaisseau, qui [illegible] de dix huit tonneaux, il étoit force [illegible] la terre, où nos gens ne trouvoient [illegible] fond à aborder à la mer, étoit encore [illegible] de maniere qu'ils toucherent deux ou [illegible] fois seulement par les vagues, [illegible] qui étoient hors de [illegible] [illegible] contraint d'aller [illegible] de [illegible] à deux brasses d'eau, & à [illegible] loin de la terre. Ce que fait, le sieur [illegible] en voja Daniel Hay (homme qui [illegible] sa vie aux perils de la mer) [illegible] pour la découvrir, & voir s'il y a [illegible] peut-être comme il fut prés de terre il [illegible] qui disoit chantant, [illegible] la fit

Sauvages de diverses nations ne s'entendent point.

approcher, & par signes lui demanda s'il y point de lieu propre à retirer nauires, & y eût de l'eau douce. Le Sauvage ayant ſi gne qu'oui, il le receut en la chaloupe, & le ha à la barque, dans laquelle étoit *Chkou* pitaine de la riviere *Oigendi*, autrement Jean, lequel confronté à ce Sauvage, il ne tedoit non plus que les nôtres. Vray eſt qu ſignes il comprenoit mieux qu'eux ce qu'il loit dire. Ce Sauvage montra les endroits avoit des balles, & où il n'y en avoit point ſi bien en ſerpentat, toujours la ſonde à la qu'en fin on parvint au port qu'il avoit di quel y a peu de profond là où étãt la barque vée, on fe diligence de faire vne forge recourrer avec ſon gouvernail; & vn fo cuire du pain, parce que le biſcuit gât

Quinze jours ſe passerent à ceci, pen qpels le ſieur de Poutrincourt ſelon la coutume des Chrétiens, fit dresser

Croix plantée.

ter vne croix ſur vn rocher, ainſi qu'au deux ans auparavant le ſieur de Monts ta, & Malebarre. Or parmi ces laborieux ciez ne laissoit de faire bonne chere que le deer & la perte pouvoient porter par Car en ce port il y a quantité de gibier, ll du quel plusieurs de nos gens s'emple principalement les Alouettes de mer y ſi grandes troupes que d'vn coup d'arq le ſieur de Poutrincourt en tua vingt-cin le regardoit les poissons il y en a de plusieurs

Abondance d'oiseaux et de poissons.

ſieurs ou belles bordanoes que la mer a route couverte. Mais ceux avoient le

[illegible] nostre pêcherie, ains on s'arrêtoit [illegible] aux coquillages, comme huitres, pa[illegible] *Coquillages*
[illegible] menaux, & autres dequoy il y avoit [illegible] de se contenter. Les Sauvages d'au[illegible] [illegible]oient du poisson & des raisins ple[illegible] *Raisins*
[illegible] de joncs, pour avoir en échãge quel[illegible] [illegible] nos données. Ledit sieur de Pou[illegible] [illegible]voyant là les raisins beaux à merveil[illegible] [illegible]commandé à son homme de chambre [illegible] dans la barque vn fais des vignes où ils [illegible] pris. Maître Loys Hebert nôtre Apo[illegible] [illegible]desireux d'habiter ce païs-là, en avoit ar[illegible] [illegible] bonne quantité, afin de les planter au [illegible], où n'y en a point, quoy que la terre [illegible] propre au vignoble. Ce qui toutefois [illegible] stupide oubliance) ne fut fait, au grand [illegible] dudit sieur & de nous tous.

[illegible] quelques jours, voyant la grande assem[illegible] [illegible] Sauvages, en nombre de cinq à six [illegible] icelui sieur de sondit à terre, & pour [illegible]ner quelque terreur, fit marcher de[illegible] [illegible] vn de ses gens joüant de deux épées, [illegible] avec icelles maints molinets. Dequoy *Preuve des armes Françoises devãt les Sauvages*
[illegible] [illegible]rent. Mais bien encore plus quãd [illegible] que nos mousquets perçoient des pie[illegible] [illegible] bois épesses, où leurs flesches n'eussent [illegible] seulement mordre. Et pour ce ne s'at[illegible] [illegible] jamais à nos gens tant qu'ils se [illegible] en garde. Et eût été bon de faire sonner [illegible] pour au bout de chacune heure, comi[illegible] [illegible] Capitaine Jacques Quartier. Car [illegible] [illegible] fourrent ledit sieur de Poutrin[illegible] *Belle sentence.*
[illegible] jamais étudie aux lettres, c'est

qu'il ne faut donner sujet à vn ennemi de
ler qu'il puisse avoir prise sur vous: ains tou
montrer qu'on se deffie de lui, & qu'on ne
point : & principalement quand on a affa
des Sauvages, lesquels n'attaqueront jamais
lui qui les attendra de pié ferme. Ce qui n
fait en ce lieu par ceux qui porterent la foll
chere de leur negligēce, cōme nous allons

Au bout de quinze jours ledit sieur de
trincourt voyant sa barque racoutrée, & n
ster plus qu'vne fournée de pain à acheve
s'en alla environ trois lieuës dãs les terres
voir s'il découvriroit quelque singularité
au retour lui & ses gens apperceurent les
vages fuyans par les bois en diverses troup
vint, trente, & plus, les vns se baissans co
gens qui ne veulent être veuz: d'autres se
tissans dans les herbes pour n'être aper
d'autres transportans leurs bagages, & c
pleins de blé, comme pour deguerpir: Les
mes d'ailleurs transportans leurs enfans,
qu'elles pouvoient de bagage avec elles. C
çons de faire donner ét opinion au sieur de
trincourt que ses gens ici machinoient
que chose de mauvais. Partant quand il fu
vé il commanda à ses gens qui faisoient le
de se retirer en la barque. Mais comme
gens sont bien souvent oublieux de leu
voir, ceux-ci ayans quelque gateau ou t
faire aimerent mieux suivre leur appetit, q
qui leur étoit commandé, & laisserent v
nuit sans se retirer. Sur la minuit le fe
Poutrincourt ruminant sur ce qui s'étoit

Signes de conspiration

Femmes gens desbaussans

[illegible] cedente, demanda s'ils étoient de-
[illegible]que. Ils ayant entendu que non, il
[illegible] la chaloupe pour les prendre & a-
[illegible] bord: à quoy ils ne voulurent entendre,
[illegible] homme de chambre, qui craignoit d'é-
[illegible], ils étoient cinq armez de mousquets
[illegible] lesquels on avoit averty d'être tou-
[illegible] leurs gardes, & neantmoins ne faisoiét
[illegible]guet, tant ils étoient amateurs de leurs
[illegible] Il étoit bruit qu'auparavant ils avoiét
[illegible] coups de mousquets sur les Sauvages
[illegible] que quelqu'vn d'eux avoit derobé vne
[illegible] somme, iceux sauvages ou indignés de
[illegible] par vn mauvais naturel, sur le point du
[illegible]dront sans bruit (ce qui leur est aisé à fai-
[illegible] ni chevaux, ni charettes, ni sabots)
[illegible] sur le lieu où ilz dormoient: & voyans
[illegible] belle à faire vn mauvais coup, ilz dõ-
[illegible]dessus à traits de fléches & coups de
[illegible], & en tuent deux, le reste demeu-
[illegible] blessé commencerent à crier fuians
[illegible] rive de la mer. Lors celui qui faisoit la
[illegible] dedans la barque, s'écrie tout effrayé,
[illegible]mes, on tuë nos gens, on tuë nos gens. A
[illegible] chacun se leve, & hativement sans
[illegible] le loisir de s'habiller, ni d'allumer sa
[illegible] se mirent dix dans la chaloupe, des
[illegible] lesquels il ne me souvient, sinon de
[illegible], Robert Gravé fils du sieur du
[illegible] Daniel Hay, les Chirurgien & Apothi-
[illegible] & le Trompette: tous lesquels suivans
[illegible] de Pourincourt, qui avoit son
[illegible] descendirent à terre en pur corps.

Soin du sieur de Pourincourt.

Desobeissance.

Assassinat fait par les Sauvages.

Secours.

Mais les Sauvages s'enfuirent belle erre, [illegible]
tes qu'il fussent plus de trois cens, sans [illegible]
pouvoient étre tapis dans des herbes (selon [illegible]
coutume) qui ne se montroiét point. En q[illegible]
reconoit cõme Dieu imprime ié ne sçay q[illegible]
terreur en la face des fideles à l'encontre [illegible]
mécreans ; suivant sa parole, quand il dit [illegible]
Deuteron. 11. vers. 25. peuple élu : *Nul ne pourra subsister devant v[illegible]*
Seigneur vôtre Dieu mettra une frayeur [illegible]
de vous sur toute la terre sur laquelle vous ma[illegible]
Ainsi nous voyons que cent trente-cinq [illegible]
combattans Madianites s'enfuirent & s'[illegible]
Iuges 7. 8. tuerent eux-mémes au-devant de Gedéo[illegible]
n'avoit que trois cens hommes. Or de p[illegible]
poursuivre ceux-ci c'eût eté peine perdue [illegible]
Armouchiquois galan. ilz sont trop legers à la course : Mais qui [illegible]
des chevaux il les gateroit bien : car ils ont [illegible]
petits sentiers pour aller d'vn lieu à [illegible]
qui n'est au Port Royal) & ne sont leurs [illegible]
pais, & outre-ce encor ont force terre [illegible]
verte, où sont leurs maisons, ou c[illegible]anne[illegible]
lieu de leur labourage.

Pendant que le sieur de Poutrincourt [illegible]
à terre, on tira de la barque quelques co[illegible]
petites pieces de fonte sur certains Sa[illegible]
qui étoient sur vn terre, & en vit-on q[illegible]
vns tõber, mais ilz sont si habiles à sauve[illegible]
morts qu'on ne sçait qu'en penser. Le[illegible]
voyant qu'il ne profiteroit rien de les p[illegible]
vre, fit faire des fosses pour enterrer ceux [illegible]
toient decedez, léquels i'ay dit étre deux, [illegible]
y en eut vn qui mourut sur le bord de l'e[illegible]
sant se sauver, & vn quatriéme qui fut si[illegible]

[illegible]ches qu'il mourut étant rendu au Port [illegible]. Le cinquiesme avoit vne fleche dans la [illegible], mais il en échappa pour cette fois si [illegible] & [illegible] mieux qu'il y fut mort ; car on nous a [illegible] rapporté qu'il s'est fait pendre en [illegible]ion que le sieur de Monts entretient à [illegible] la grande riviere de *Canada*, ayant esté [illegible] d'vne conspiration faite contre Champ[illegible] quant à ce desastre il a esté cause par la [illegible] desobeissance d'vn que ie ne veux nom[illegible] qu'il y est mort, lequel faisoit le coq [illegible] jeunes gens à lui trop credules, qui au[illegible] estoient d'assez bonne nature, & pour[illegible] ne le voulois enivrer, avoit iuré (selon [illegible]) qu'il ne retourneroit point dans la [illegible], ce qui avint aussi. Car il fut trouvé mort [illegible] terre ayant vn petit chien sur son dos, [illegible] tous ensemble & transpercez d'v[illegible] fleche.

Mauvaise compagnie ruine des iesunes gens.

[illegible] occurrence de cette prophetie m'a plaist [illegible] apporter deux de même estoffe & tres[illegible] avenues à la conservation de la Fran[illegible] le Saint-Mate en cette année mille six [illegible], lesquelles n'ont point esté remar[illegible] tous ceux qui ont fait des Rhelles sur [illegible] du Marquis d'Ancre. La premiere est [illegible], qui fut fait Controlleur general des [illegible] en la place de Monsieur le President [illegible], lequel n'estoit agreable, par ce [illegible] trop bon François. Cet hom[illegible] avant trois ou quatre Princes & quel[illegible] seuls ce foibles [illegible] à opposer à la [illegible] que ledit Marquis avoit occupée sous

Prophetiss de ce temps.

Barbin.

le nom du Roy, disoit ordinairement que
affaires ne dureroient point jusques à la
May, & que dans ce temps ces Princes
gneurs, qui se sacrifioient pour leur patrie
roient reduits à la necessité de se rendre
en apparence, estoit veritable. Mais Dieu
ingeur pourueur, ayant contre l'esperance
mune fortune l'esprit & le courage de ce
Prince Roy, en sorte qu'en moins d'un
billon cette haute puissance qui vouloit
ver jusques où à quel point & degré la fo
pouvoit elever vn homme, fut tout à
barrue, & entierement ruinee par la m
cet ambitieux trop enyvré des faveurs qu
meritoit point.

Le Marquis d'Ancre.

L'autre Bronchet que je veux dire a eté
ci même, lequel en son dernier voyage
Paris, passant par Ecouy à sept lieues de
eue plainte d'vne seruante de l'epee Roy
vi estoit logee, que la guerre leur contoit
coup, & ne leur venoit plus d'hostes : Su
il repartit disant: Ma fille je me en vay à P
je retourne nous aurons la guerre; Sinon
aurons la paix. Ce qui est arriué, mais en
tre sens qu'il ne l'entendoit. Car certe
s'attendoit pas de mourir si tost, & si m
deuree & necessaire nous a en vn mom
mene la paix, a garenti ces bons & g
Princes d'vne entiere ruine, & a sauvé le
la maison Royale, de qui l'Etat & la vie
doit qu'à vn filet que pretendoit bien
per ce mal-heureux Pilandre.

Ainsi plusieurs prophetizent que

[illegible] sens & entente, d'ont l'exemple [illegible] notoire en l'histoire sainte par la [illegible] de Balaam. Mais reuenons à nos Ar-[illegible]

[illegible] mauvaise occurrence le fils du sieur [illegible] sumommé eut trois doits de la main [illegible] de l'eclat d'vn mousquet qui se creva [illegible] trop chargé. Ce qui troubla fort la [illegible] laquelle étoit assés affligée d'ail-[illegible] Néanmoins on ne laissa de rendre le [illegible] devoir aux morts, lesquels on enterra [illegible] la Croix qu'on avoit là plantée, com-[illegible] dit. Mais l'insolence de ce peuple bar-[illegible] gade aprés les meurtres par eux com-[illegible] que comme noz gens chantoient sur [illegible] les oraisons & prieres funebres ac-[illegible] en l'Eglise, ces marauz, dis-je, dan-[illegible] hurloyent loin de là se rejouissans [illegible] maison: & pourtant, quoy qu'ilz fus-[illegible] nd nombre, ne se hazardoyent pas de [illegible] quer les nôtres, lesquels ayans à leur [illegible] os que dessus, pource que la mer bais-[illegible] se retirerent en la barque, dans laquel-[illegible] demeure Champ-doré pour la garde [illegible] Mais comme la mer fut basse, & [illegible] moyen de venir à terre, cette me-[illegible] vint derechef au lieu où ils avoient [illegible] entre, arracherent la Croix, deret-[illegible] des morts, prindrent sa chemise, [illegible], montrans leurs depouilles qu'ils [illegible] emportées: & parmi ceci encor tour-[illegible] dos à la barque jettoient du sable, [illegible] par entre les fesses en derision,

Accident d'vn mousquet creué.

Insolence des Sauvages.

Timidité des Sauvages.

Impieté des Sauvages.

hurlas comme des loups: ce qui facha[illegible]
leusement les nôtres, lesquels ne [illegible]
de tirer sur eux leurs pieces de fonte, ma[illegible]
fiance étoit fort grande, & avoient des-[illegible]
ruse de se jetter par terre quand ils [illegible]
mettre le feu, de sorte qu'on ne sçav[illegible]
avoient été blessés ou autrement: & fal[illegible]
necessité boire ce calice, attendant la ma[illegible]
quelle étant venue & suffisante pour p[illegible]
terre, comme ilz virent noz gens s'emb[illegible]
en la chaloupe, ilz s'enfuirent comme le[illegible]
se fians en leur agilité. Il y avoit avec les [illegible]
vn *Sagamos* nommé *Chkoudun*, duque[illegible]
avons parlé ci-devant, lequel avoit gra[illegible]
plaisir de tout ceci: & vouloit seul alle[illegible]
batre cette multitude, mais on ne le [illegible]
permettre. Et à tant on releva la Croix a[illegible]
verence, & enterra on de rechef le corp[illegible]
avoient deterrés. Et fut ce port appellé [illegible]
Fortune.

Suite de Sauvages.

Port fortuné.

Le lendemain on mit la voile au ve[illegible]
passer outre & découvrir nouvelles ter[illegible]
on fut contraint par le vent contraire [illegible]
cher & s'entrer dans ledit Port. L'aum[illegible]
main on tenta derechef d'al[illegible] plus loi[illegible]
ce fut en vain, & fallut encor[illegible]acher [illegible]
ce que le vent fût pr[illegible]tant cett[illegible]
Sauvages (pensans [illegible] que ce ne[illegible]
jeu ce qui s'étoit passé) vo[illegible]rent se ra[illegible]
ser, & demanderent à troq[illegible]isant [illegible]
que ce n'étoient pas eux q[illegible]lent fai[illegible]
mais d'autres, qu'ilz montro[illegible]en [illegible]
Mais ilz n'avoient pas l'avisement de c[illegible]

Fable.

[illegible], que la Cigogne ayant été prise [illegible] qui furent trouvées en dom[illegible] comme les autres, nonobstant [illegible] que tant s'en fallût qu'elle fit mal [illegible] elle purgeoit la terre de serpés [illegible]mangeoit. Le sieur de Poutrincourt [illegible] laissa approcher, & fit semblant de [illegible]prendre leurs denrées, qui étoient du [illegible]quelques chaines, colliers, & brasselets [illegible] coquilles de Vignaux (appellés *Esur*[illegible] discours du second voyage de Iacques [illegible]) fort estimés entre eux: item de leurs [illegible], fleches, carquois, & autres me[illegible]gelles. Et comme la societé fut re[illegible] ledit sieur commanda à neuf ou dix [illegible]oit avec lui de mettre les meches de [illegible]ousquets en façon de laqs, & qu'au si[illegible] il feroit chacun jettât son cordeau sur [illegible]e celui des Sauvages qu'ils auroient [illegible], & s'en saisist, comme le maître des [illegible]uvres fait de sa proye: & pour l'effect [illegible] monté s'en allassent à terre, tandis [illegible] feroit à troquer dás la chaloupe. [illegible] fait: mais l'execution ne fut pas du [illegible] son désir. Car il pretendoit se servir [illegible] que l'on prendroit comme de forçats [illegible] à bras & à couper des bois. A quoy [illegible] grande precipitation on manqua. [illegible] il y en eut six ou sept charpentés [illegible] en pieces lesquels ne peurent point [illegible] courir dans l'eau comme en la cam[illegible] se furent attendus au passage par ceux [illegible] qui étoient demeurés [illegible]. Le

Stratagme.

Vengeance.

Sauvage *Chkeedun* mentionné ci-dessus
portoit vne des têtes de ceux-là, mais p
tune elle tomba dans la mer, dont il eu
regret, qu'il en pleuroit à chaudes larmes.

Cela fait, le lendemain on s'efforça d'al
avant, nonobstant que le vent ne fût à p
mais on avança peu, & vit-on tant seu
vne isle à six ou sept lieues loing, à laquel
eut moyen de parvenir, & fut appellé *P*
teuse. Ce que consideré, & que d'vne p
craignoit manquer de vivres, & d'autre
ver n'empechât la course; & d'ailleurs e
qu'il y avoit deux malades, auxquels on n'
point de salut; Conseil pris, fut resolu
tourner au Port-Royal, étant, outre ce
sus, encore le sieur de Poutrincourt e
pour ceux qu'il avoit laissés. Ainsi on vi
la troisiéme fois au Port Fortuné, là où
veu aucun Sauvage.

L'isle dan-
teuse.

Resolution
sur le retour.

Au premier vent propre ledit sieur
l'ancre pour le retour, & memorisé
gers passez, fit cingler en pleine mer;
abbregea sa route. Mais non sans vne
fastre du gouvernail qui fut derechef ro
maniere qu'étans à l'abandon des vagues
riverent en fin au mieux qu'ils peurent
de *Norembega*, où ils le racoutrerent. Et
d'icelles vindrent à *Mesdne* isle d'envi
lieues de long entre Sainte-Croix, & le
Royal, où ils attendirent le vent, lequ
venu aucunement à souhait, au partir de
veaux desastres. Car la chaloupe qui é
chée à la barque fut poussée d'vn coup de

Peril.

Mesdne.

ment, que de sa pointe elle rompit tout le *Peril.*
ed'icelle, où étoit ledit sieur de Poutrin-
, & autres. Et d'ailleurs n'ayans peu gai-
le passage dudit Port-Royal, la marée (qui
descendroit) les porta vers le fond de la
Françoise, d'où ilz ne sortirent point à leur
se trouverent en aussi grand danger qu'ils
y fussé onques auparavant : d'autant que *Peril.*
ne retourner d'où ils étoient venus ilz se
portez de la marée & du vẽt vers la côte,
de hauts rochers & precipices: là où s'ilz
ont doublé vne pointe qui les menaçoit
ne, c'eût été fait d'eux. Mais en des hautes
ritez Dieu veut éprouver la constance de
qui combattent pour son nom, & voir s'ilz
nueront point : il les meine iusques à la
de l'enfer, c'est à dire du sepulchre, &
moins les tient par la main, afin qu'ilz ne
ent dans la fosse, ainsi qu'il est écrit : *Ce*
n'ai-je mey, & n'y a point de Dieu avec
fay mourir, & fay vivre: ie navre, & ie gue- *Deuteron.*
n'y a personne qui puisse delivrer aucun de ma *32. vers 39.*
Ainsi avons-nous dit quelquefois ci-de-
& veu par effet, que combien qu'en ces
ions se soient presentez mille dangers,
oit il ne s'est iamais perdu vn seul hõme *Quatre pe-*
er, iaçoit que de ceux qui vont tant seule- *cheurs noyés*
pour les Moruës, & le trafic des pellete-
y en demeure assez souvẽt témoins qua-
cheurs Maloins qui furent engloutis des
étez allez à la pécherie, lors que nous
sur le tesoue en France ? Dieu voulant
ous reconnoissiõs tenir le benefice de lui, &

manifester sa gloire de cette façon, afin
sensiblement on voye que c'est lui qui est
theur de ces saintes entreprises, lesquelles
font par avarice, ni par l'injuste effusion
sang, mais par vn zele d'établir son nom,
grandeur parmi les peuples qui ne le con
sent point. Or aprés tant de faveurs du
c'est à faire à ceux qui les ont receuës à
comme le Psalmiste-Roy bien aimé de Di

Psalm. 72. vers. 23.

Tu m'as tenu la dextre, & ton sage vouloir
M'a seurement guidé, iusqu'à me faire voir
Mainte honorable grace
En cette terre basse.

Aprés beaucoup de perils (que ie ne veux c
parer à ceux d'Vlisse, ni d'Ænée, pour ne se
let noz voyages saints parmi l'impureté
sieur de Poutrincourt arriva au Port-Roy
quatorziéme de Novembre, où nous l
ômes joyeusement & avec vne solem
toute nouvelle pardela. Car sur le point
nous attendions son retour avec grand
(& ce d'autant plus, que si mal lui fût a
nous eussions été en danger d'avoir de la
fusion) ie m'avisay de representer quelque
lardise en allant au devant de lui, comme
simes. Et d'autant que cela fut en rhimes
çoises faites à la hâte, ie l'ay mis avec *les*
de la Nouvelle-France sous le tiltre de Tri
DE NEPTVNE, où ie renvoye mon Lecteur
surplus pour honorer davantage le retou
nôtre action, nous avions mis au dessus
porte de nôtre Fort les armes de France,
connées de courônes de lauriers (don

Arrivée du sieur de Poutrincourt.

[illegible]quitée au long des rives des bois) avec [illegible]de du Roy, DVO PROTEGIT VNVS. Et au[illegible] celles du sieur de Monts avec cette in[illegible]ion, DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM: [illegible] du sieur de Poutrincourt avec cette au[illegible]scription; INVIA VIRTVTI NVLLA EST [illegible] toutes deux aussi ceintes de chapeaux de [illegible]

[illegible]fmailler: Institution de l'Ordre de Bon-temps: [illegible]ntenement des Sauvages parmi les François: E[illegible] l'hiver: Pourquoy en ce temps pluies & bru[illegible]: Pourquoy pluies frequentes entre les Tro[illegible]pques utiles à la terre: Etat de Janvier: [illegible]mité de temps en l'[illegible]que & Nouvelle-[illegible]: Pourquoy Printemps tardif: Culture de jar[illegible]: Rapport d'iceux: Moulin à eau: Manne de hâ[illegible]: Preparation pour le retour: Invention du sieur [illegible]ncourt: Admiration des Sauvages: Nou[illegible] de France.

CHAP. XVI.

PRES la rejouïssance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut soin de voir ses blés, dont il avoit semé la plus grande partie à deux lieues loin de nôtre Fort en [illegible]ue la riviere de l'Equille, dite du Dau[illegible] l'autre à l'entour de nôtredit Fort: & [illegible] les premiers semez bien avancez, & non [illegible]miers qui avoient été semez les sixiéme & *Etat des blez.*

dixiéme de Novembre, léquels toutefois laisserent de croitre souz la nege durant l'hiv comme ie l'ay remarqué. Ce seroit chose l gue de vouloir minuter tout ce qui se faisoit rant l'hiver entre nous : comme de dire que dit sieur fit faire plusieurs fois du charbon, c de forge étant failli: qu'il fit ouvrir des chem parmi les bois: que nous allions à travers les rets souz la guide du Kadran, & autres ch selon les occurrences. Mais ie diray que p nous tenir joyeusement & nettement, quá vivres, fut établi vn Ordre en la Table d sieur de Poutrincourt, qui fut nommé l'O DRE DE BON-TEMPS, mis premieren en avant par Champlein, suivãt lequel ceux celle table étoient Maitres-d'hotel chac son tour, qui étoit en quinze jours vne fois. avoit-il le soin de faire que nous fussions b honorablement traités. Ce qui fut si bien servé, que (quoy que les gourmãs de deça disent souvent que là nous n'avions point aux Ours de Paris) nous y avons fait ord rement aussi bonne chere que nous sçau faire en cette ruë aux Ours, & à moins de Car il n'y avoit celui qui deux jours devan son tour vint ne fût soigneux d'aller à la se, ou à la pecherie, & n'apportat quelqu de rare, outre ce qui étoit de nótre ord bien que jamais au déjeuner nous n'avo qué de saupiquets de chair ou de poisson repas de midi & du soir encor moins c toit le grand festin, là où l'Architriclin, o tre-d'hotel (que les Sauvages appellés Ar

Institution de l'Ordre de Bõ-Tẽps.

Office du Maitre d'hotel.

faisoit preparer toutes choses au cuisinier, prenoit la serviete sur l'épaule, le bacõ d'office en main, le collier de l'Ordre au col, & tous les d'icelui Ordre aprés lui portans chacun son plat. Le méme étoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir avant rendre graces à Dieu, il resignoit le collier de l'Ordre avec vn verre de vin à son successeur en la charge, & buvoient l'vn à l'autre. I'ay dit ci-devant que nous avions du gibier abondamment, Cassardes, Oyseardes, Oyes grises & blanches, perdrix, alouettes, & autres oiseaux: Plus des chairs d'Elans, de Caribous, de Castors, de Loutres, de Lapins, de Lapins, de Chats-Sauvages, ou Leopards, de *Nibachés*, & autres telles que les Sauvages prenoient, dont nous faisions chose qui valoit bien ce qui est en la rotisserie de la ruë de Bourbon & plus encor: car entre toutes les viandes il n'y a rien de si tendre que la chair d'Elan, dont nous faisiõs aussi de bõne patisserie de si delicieux que la queue du Castor: nous avõs en quelquefois demie douzaine mangeons tout à coup que les Sauvages nous apportoient, desquels nous prenions vne partie pour nous, & le reste on le leur permettoit vendre publiquement & troquer contre du pain, dont nôtre peuple abondoit. Et quant à la viãde de la portée de France cela étoit distribué aussi bien autant au plus petit qu'au plus grãd. Mais du vin, comme a été dit.

Voy le chap. 21. liv. 6. où est parlé du Nibachés.

Ci-dessus chap. 14.

Toutes actions nous avions toujours vint ou trente Sauvages, hommes, femmes, filles, & enfans qui nous regardoient officier. On leur bailloit du pain gratuitement comme on feroit à des

Traitement des Sauvages.

pauvres. Mais quant au *Sagamos Membertou*, autres *Sagamos* (quand il en arrivoit quelqu'v ils étoient à la table mangeans & buvans co me nous: & avions plaisir de les voir, comme contraire leur absence nous étoit triste ; a qu'il arriva trois ou quatre fois que tous s'en lerent és endroits où ilz sçavoient y avoir d chasse, & emmenerent vn des nótres lequel quit quelques six semaines comme eux sans sans pain, & sans vin ; couché à terre sur peaux, & ce en temps de neges. Au surplus il voient soin de lui (comme d'autres qui s souvent allés avec eux plus que d'eux-mém disans que s'ils mouroient on leur impose qu'ilz les auroient tués: & par ce se conoit nous n'étions comme degradés en vne ile que le sieur de Villegagnon au Bresil. Ca peuple aime les François, & en vn besoins meront tous pour les soutenir.

Sauvages ont soin des François.

Or, pour ne nous égarer, tels regimes nous avons parlé, nous servoient de preserv contre la maladie du païs. Et toutefois il en deceda quatre en Fevrier & Mars de qui étoient ou chagrins, ou paresseux: & me vient de remarquer que tous ils avoient chambres du côté d'Oest, & regardant fo tenduë du Port, qui est de quatre lieuës pr en ovale. D'ailleurs ils étoient mal couchés me tous. Car les maladies precedentes, & l part du sieur du Pont en la façon que no vons dit, avoient fait que l'on a [illegible] les matelats, & étoient pourris, & ceux qu allerent avec ledit sieur du Pont emporter

Mortalité.

Mauvais vent.

[illegible]oit de draps de licts disans qu'ils étoient [illegible]. De maniere que quelques vns des nôtres [illegible] le mal de bouche, & l'enflure de jambes, [illegible]façon des phthisiques : qui est la maladie [illegible] Dieu envoya à son peuple au desert en pu[illegible] de ce qu'ils s'étoient voulu engraisser de [illegible] se contentans de ce que le desert leur [illegible]soit par la volonté divine.

Phthisie. Nomb. 11. vers. 33. & Psalm. 105. vers. 15.

[illegible] eumes beau temps preque tout l'hiver, [illegible] pluies, ni les brumes, n'y sont si frequen[illegible] ici, soit en la mer, soit en la terre : & ce [illegible] autant que les rayons du soleil en cette sai[illegible] n'ont pas la force d'élever les vapeurs d'ici [illegible]mement en vn païs tout forétier. Mais [illegible] cela se fait sur tous les deux ; lors que [illegible] force est augmentée, & se resoudent ces va[illegible] subitement ou tardivement selon qu'on [illegible]che de la ligne equinoctiale. Car nous [illegible] qu'entre les deux tropiques les pluies [illegible]bondantes en mer & en terre, & speciale[illegible] au Perou, & en Mexique plus qu'en l'Afri[illegible] [illegible] ce que le soleil par vn si long espace [illegible] ayant humé beaucoup d'humidités de [illegible] l'Ocean, il les resout en vn moment par la [illegible] de sa chaleur, là où vers la Terre [illegible] ces vapeurs s'entretiennent long temps [illegible] devant que se condenser en pluie ; ou [illegible] dissipées : ce qui est en Eté (comme nous a[illegible] [illegible]) & non en hiver, & en la mer plus qu'en [illegible]. Car en la terre les brouillas du matin [illegible] rouslée, & tombent sur les haut lieu[illegible] en la mer ils durent deux, trois, & huit [illegible], comme nous avons souvent experimenté,

Pourquoy pluies & brumes rares en hiver.

Pourquoy pluies entre les Tropiques.

Or puis que nous sommes sur l'hiver, dis-
que les pluies en tel temps étans rares par-de
aussi y fait-il beau soleil aprés que la nege
tombée, laquelle nous avons eue sept ou h
fois, mais elle se fondoit facilement és lieux
couverts, & la plus constante a été en Févr
Quoy que ce soit, la nege moderee est fort v
aux fruits de la terre, pour les conserver co
la gelée, & leur servir comme d'vne robbe fo
rée. Ce que Dieu fait par vne admirable pro
dence, pour ne ruiner les hommes, & com
dit le Psalmiste.

Nege utile.

Il donne la nege chenuë
Comme laine à tas blanchissant,
Et comme la cendre menuë
Repand les frimas brouissans.

Psal. 147. vers. 5.

Et comme le ciel n'est gueres souvent co
de nuées vers la Terre neuve en temps
aussi y a il des gelées matinales, léquelles se
forcent sur la fin de Ianvier, en Février
commencement de Mars: car iusques au
de Ianvier nous y avons toujours été e
points: & me souvient que le quatorziesme
mois, par vn Dimanche aprés midi nous
reiouissions chantans Musique sur la
l'Equille: & qu'en ce même mois nous al
voir les blez à deux lieues de nôtre Fort,
names ioyeusement au soleil. Ie ne vou
toutefois dire que toutes les années fusse
blables à celle-ci. Car comme cet hiver
semblablement doux par deçà, le dernier h
l'an mil six cens sept, le plus rigoureux q
jamais, a aussi été de même par-delà, e

Gelées matinales.

Etat du mois de Ianvier.

Conformité de temps en la France Orientale et Occidentale.

coup de Sauvages sont morts par la ri-
du temps ainsi qu'en France beaucoup
tres, & de voyagers. Mais ie diray que
de devant que nous fussions en la Nou-
France, l'hiver n'avoit point eté rude, ainsi
ont testifié ceux qui y avoient demeuré
nous.

Pourquoy saison tardive en la N. F.

ce qui regarde la saison de l'hiver. Mais
ois point encore bien satisfait en la recher-
la cause pourquoy en même parallele la
est par-delà plus tardive d'vn mois qu'ici,
paroissent les fueilles aux arbres que sur
fin du mois de May: si ce n'est que nous di-
que l'epesseur des bois & grandeur des
empeche le soleil d'echauffer la terre: ite
pais où nous étions est voisin de la mer, &
jet au froid comme participant du Perou
emblablement froid à l'egard de l'Afrique:
leurs que cette terre n'ayant iamais eté
ee, est plus condense, & ne peuvent les
& plantes aisément tirer le sue de leur
En recompense dequoy aussi l'hiver y est
rdif, comme nous avons n agueres dit.
s froidures étans passées, sur la fin de Mars
volontaires d'entre nous se mirent à l'envi
l'apres à cultiver la terre, & faire des iar-
our y semer, & en recueillir des fruits. Ce
nt bien à propos. Car nous fumes fort in-
dez l'hiver faute d'herbes de jardins. Quand
n eut fait ses semailles, c'etoit vn merveil-
laire de les voir croitre & prosiger, chacun
encore plus grad contentement d'en voir
aquinet que nous fismes: si bie que ce con-
ment de bone esperace nous faisoit préque

Culture des jardins.

Bon rapport de la terre

oublier nôtre pais originaire, & principale
quand le poisson commença à reche
l'eau douce & venir à foison dans noz ruis
tant que nous n'en sçavions que faire. Co
quand ie considere, ie ne me sçaurois asses
ner comme il est possible que ceux qui o
en la Floride ayet souffert de si grãdes fam
veu la téperature de l'air qui est préque sãs
& que leur famine vint és mois d'Auril,
Iuin, auquels ilz ne devoiet maquer de poi

Tandis que les vns travailloient à la terr
sieur de Poutrincourt fit preparer quelque
timens pour loger ceux qu'il esperoit no
voir succeder. Et cõsiderant cõbien le mo
bras apportoit de travail, il fit faire vn mo
gau, qui fut fort admiré des Sauvages. Aussi
vne inventiõ qui n'est pas venuë és esprits d
mes des les premiers siecles. Depuis cela ne
vriers eurẽt beaucoup de repos: car ilz ne f
préque rie pour la pluspart. Mais ie puis di
ce moulin nous fournissoit des Harens tro
plus qu'il ne nous en eut fallu pour vivre,
ligẽcé de noz Meuniers: car la mer étãt ha
noit iusqu'au moulin, au moyẽ dequoy le
sant l'égayer par deux heures en l'eau do
tost pris de bonneguerre au retour. Le sieur
trincourt en fit saller deux barriques, & vne
que de Sardines, pour en faire montre en
Parmi toutes ces choses ledit sieur de
trincourt ne laissoit de penser au retour. C
estoit vn fait d'homme sage. Car il ne se f
mais tant fier aux promesses des homme
l'on ne considere qu'il y arrive bien so

Structure d'vn moulin à eau.

Mesure de Harens.

[illegible] desastre en peu d'heure. Et partant le [illegible] d'Avril il fit accommoder deux bar[illegible] une grande, & vne petite, pour venir chercher les navires de France vers Campseau, ou la Heuve, cas avenant que n'eussions point [illegible]. Mais la charpenterie faite, vn seul [illegible] pouvoit arrêter, c'est que nous n'avions point de bray pour calfester nos vaisseaux, (qui étoit la chose principale) avoit esté cause de partir de la Rochelle. En cette necessité [illegible] ledit sieur de Poutrincourt s'avisa [illegible] cueillir par les bois quantité de gommes de [illegible]. Ce qu'il fit avec beaucoup de travail, y [illegible] lui-même avec vn garson ou deux le plus [illegible] si bien qu'en fin il en eut quelques cent livres. Apres ces fatigues ce ne fut encore tout, [illegible] falloit fondre & purifier cela, qui étoit vn [illegible] necessaire, & inconu à nôtre Maitre de [illegible] Champ-doré, & à ses matelots, d'autant [illegible] bray que nous avons vient de Norvvege, [illegible] & Danzic. Neantmoins ledit sieur de [illegible]court inventa le moyen de tirer la quintessence de ces gommes & écorces de sapins: [illegible] quantité de briques, de quelles il façonna vn fourneau tout à jour, dans lequel il mit vn [illegible] fait de plusieurs chaudrons enchassés [illegible] l'autre, lequel il emplissoit de ces gommes [illegible] écorces: puis étant bien couvert on mettoit feu tout à l'entour, par la violence duquel [illegible]oit la gomme enclose dans ledit alembic, [illegible]boit par embas dans vn bassin. Mais il ne [illegible] pas dormir à l'entour, d'autant que le feu [illegible]ent à la matiere tout étoit perdu. Cela

Preparatif pour le retour.

Invention du sieur de Poutrincourt.

Briques.

étoit admirable pour vn personage qui n'en voit jamais veu faire: dont les Sauvages étoi disoient en mots empruntez des Basques R chauvé *Normandia*, c'est à dire, que les Norm sçavent beaucoup de choses. Or appellent tous les François Normans (exceptez les B ques) par ce que la pluspart des pécheurs vent aux Morüës sont de cette nation. Ce re de nous vint bien à point: car ceux qui nous v drent querir étoient tombez en même faute nous.

Sauvages pourquoy appellent tous François Normans.

Or comme celui qui est en attente n'a p de bien ni de repos jusques à ce qu'il tienn qu'il desire: Ainsi en cette saison noz gens toient souvent l'œil sur la grande étendu Port Royal pour voir s'ilz découvriroient p quelque vaisseau arriver. En quoy ils furent sieurs fois trompez, se figurans tantot avoi vn coup de canon, tantot appercevoir les v d'vn vaisseau: & prenans bien souvent les loupes des Sauvages qui nous venoiét voir des chaloupes Françoises. Car alors grande tité de Sauvages s'assemblerent au passage Port pour aller à la guerre cõtre les Armo quois, cõme nous ditõs au livre suivãt. En f cria tant Noé qu'il vint, & eumes nouvel France le jour de l'Ascension avant midi.

Nouvelles de France.

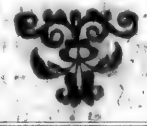

[illegible] des Françoys: Societé du sieur de Monts remise: pourquoy: Auvrine de Tonx qui volent les [illegible] de joye pour la naissance de Monseigneur [illegible]: Partement des Sauvages pour aller à la [illegible] Sagamos Membertou: Voyages sur la côte de [illegible] Françoise: Trafic sordide: Ville d'Ouïgou[illegible] Sauvages comme font de grands voyages: Mau[illegible] montagne d'iceux: Mine d'acier: Voix de l'oupa[illegible]: Etat de l'île Sainte-Croix: Erreur de Champ[illegible]: Nature des Sauvages envers leurs enfans: Ré[illegible] au Port Royal.

CHAP. XVII.

LE Soleil commençoit à échauffer la terre, & œillader sa maitresse d'vn regard amoureux; quand le *Sagamos Membertou* (apres noz prieres solennellement faites à Dieu, & [illegible] distribuée au peuple, selon la coutu[illegible] vint avertir qu'il avoit veu vne voile [illegible], c'est à dire dans le port, qui venoit vers [illegible] Fort. A cette joyeuse nouvelle chacun va [illegible] mais encore ne se trouvoit-il persone qui [illegible] bonne vauë que lui, quoy qu'il soit âgé de [illegible] cent ans. Neãtmoins on découvrit bien[illegible] qui en étoit. Le sieur de Poutrincourt fit [illegible] gence appreter la petite barque pour aller [illegible] oitre, Champ-doré & Daniel Hay y alle[illegible] par le signal qu'ils nous donnerent étans [illegible] que c'étoient amis, incontinent fimes [illegible] quatre canons, & vne douzaine de fau[illegible]

Bonne veue des Sauvages.

Salutations par canonades.

conneaux, pour saluer ceux qui nous vén
voie de si loin. Eux de leur part ne manquere
commencer la fête, & décharger leurs piec
auquels fut rendu le reciproque avec vsure. C
toit tant seulement vne petite barque march
sous la charge d'vn jeune homme de saint-M
lo nommé Chevalier, lequel arrivé au Fort b
la ses lettres au sieur de Poutrincourt, léque
furent leuës publiquement. On lui mandoit
pour ayder à sauver les frais du voyage, le na
re (qui étoit encor le IONAS) s'arreteroit au p
de *Campseau* pour y faire pecherie de Moruës
marchans associez du sieur de Mõts ne sach
pas qu'il y eût pecherie plus loin que ce li
toutefois que s'il étoit necessaire il fit venir l
navire au Port Royal. Au reste, que la socie
toit rompuë, d'autant que contre l'honnete
de voir les Holandois (qui ont tant d'obligati
à la France) conduits par vn traitre François
mé La Jeunesse, avoient l'an precedent en
les Castors & autres pelleteries de la grande
viere de *Canada*: chose qui tournoit au gra
tricement de la societé, laquelle partant ne p
voit plus fournir aux frais de l'habitation de
la, comme elle avoit fait par le passé. Joint q
Conseil du Roy (pour ruiner cet affaire) on a
nouvellement revoqué le privilege octroyé
dix ans au sieur de Monts pour la traicte
Castors, chose que l'on n'eût iamais esperé
pour cette cause n'envoyoient persone pou
meurer là apres nous. Si nous eumes de la
de voir nôtre secours asseuré, nous eumes
vne grande tristesse de voir vne si belle & si

Suiet des lettres écrites au sieur de Poutrincourt.

Societé du sieur de Monts rompuë & pourquoy.

entreprise rompuë: que tant de travaux & de
ils passez ne servissent de rien: & que l'espe-
ce de planter là le nom de Dieu, & la Foy Ca-
tholique s'en allât evanouie. Neantmoins aprés
le sieur de Poutrincourt eut long temps lon-
gé sur ceci, il dit que quand il y devroit venir
seul avec sa famille, il ne quitteroit point la
place.

Ce nous estoit, di-ie, grand dueil d'abandon-
ner une terre qui nous avoit produit de si
beaux blez, & tant de beaux ornemens de jar-
dins. Tout ce qu'on avoit peu faire jusques là
estoit de trouver lieu propre à faire une de-
meure arrestée, & une terre qui fût de bon rap-
port. Et cela étant fait, de quitter l'entreprise, c'é-
toit bien manquer de courage. Car passée une
année il ne falloit plus entretenir l'habita-
tion. La terre étoit suffisante de rendre les necessi-
tez de la vie. C'est le sujet de la douleur qu'ont
eu ceux qui étoient amateurs de voir la Reli-
gion Chrétienne établie en ce païs là. Mais d'ail-
leurs le sieur de Monts, & ses associés étans en
peine, & n'ayans point d'avancement du Roy,
chose qu'ilz ne pouvoient faire sans beau-
coup de difficulté, que d'entretenir une habita-
tion delà.

Le desir du sieur de Poutrincourt.

Voila les effects de l'envie, qui nous est pas gui-
dement ôs cœurs des Hollandois pour rui-
ner cette sainte entreprise, mais aussi des nôtres
mêmes, sans s'en montrer grande & insatiable
envers des Marchans qui n'avoient point pétré l'af-
faire du sieur de Monts. Et sur ce ie dirai
seulement que de ceux qui nous sont venus que-

Envie contre le sieur de Monts.

Larrecin sur les morts.

tir en ce païs là il y en a eu qui ont osé méch
ment aller dépouiller les morts, & voler les
stors que ces pauvres peuples mettent pou
dernier bien-fait sur ceux qu'ils enterrent,
que nous dirons plus amplement au dernie
vre. Chose qui rend le nom François odieu
digne de mépris parmi eux, qui n'ont rie
semblable, ains le cœur vrayement n
& genereux, n'ayans rien de particulier, ains
tes choses communes, & qui font ordinaire
des presens (& ce fort liberalement, selon
moyen) à ceux qu'ils aiment & honorent. E
re ce mal, est arrivé que les Sauvages, lors
nous étions à *Canpseie*, tuerent celui qui
montré à noz gens les sepulcres de leurs m
Ie n'ay que faire d'alleguer ici ce que recite
rodote de la vilenie du Roy Darius, lequel
sant avoir trouvé la mere au nid (comme o
c'est à dire des grands thresors au tombe
Semiramis Royne des Babyloniens, eut va
nez, ayant au dedans trouvé vn chasteau co
re au premier, qui le tensoit aigrement de
varice & méchanceté.

Belle tromperie de Semiramis.

Sauvages fiers de cœur noble.

Revenons à noz tristes nouvelles & m
grets sur icelles. Le sieur de Poutrincourt
fait proposer à quelques vns de nôtre co
gnie s'ils vouloient là demeurer pour vn
s'en presenta huit, bons compagnons, a
on promettoit chacun vne barique de vin
ni qui nous restoit, & du blé suffisamment
vne année: mais ils demanderent si haut
qu'il ne peût pas s'accommoder avec eu
se fallut resoudre au retour. Le jour de
nous fimes les feux de joye de la naissan

Feux de joye de la naissance de Mõseigneur d'Orleans.

gneur le Duc d'Orleans, & recommen-
faire bourdonner les canons & faucon-
accompagnez de force mousquetades, le
avoir sur ce suiet chanté le *Te Deum*,
Cheualier apporteur de nouvelles avoit
de Capitaine au navire qui étoit de-
Campseau, & en cette qualité on lui avoit
pour nous amener six moutons, vint-qua-
les, vne livre de poivre, vint livres de ris,
de raisins, & de pruneaux, vn millier d'a-
les, vne livre de muscades, vn quarteron de
demie livre de giroffles, deux livres d'e-
de citrons, deux douzaines de citrons, aus
orenges, vn jambon de Majence, & six an-
bons, vne barique de vin de Gascogne,
de vin d'Hespagne, vne barique de
salé, quatre pots & demi d'huile d'olive, vn
d'olives, vn baril de vinaigre, & deux pains
Mais tout cela fut perdu par les che-
par fortune de gueule, & n'en vimes pas
carneantmoins i'ay mis ici ces denrées a-
ceux qui voudrõt aller sur mer s'en pour-
Quant aux poules & moutons on nous
ils étoient morts durant le voyage: ce que
crumes facilement: mais nous deuirions au
qu'on nous en eût apporté les os. On nous
ore pour plus ample resolution, que l'on
que nous fussions tous morts. Voila sur
fut fondée la mãgeaille. Nous ne laissa-
toutefois de faire bonne chere audit Che-
& aux siens, qui n'étoient pas petit nom-
ni buveurs semblables à feu Monsieur
arquis de Pisani. Occasion qu'ils ne se

Rafraischissemens envoyé au sieur de Poutrincourt.

Trait de gourmãdise fait au sieur de Poutrincourt.

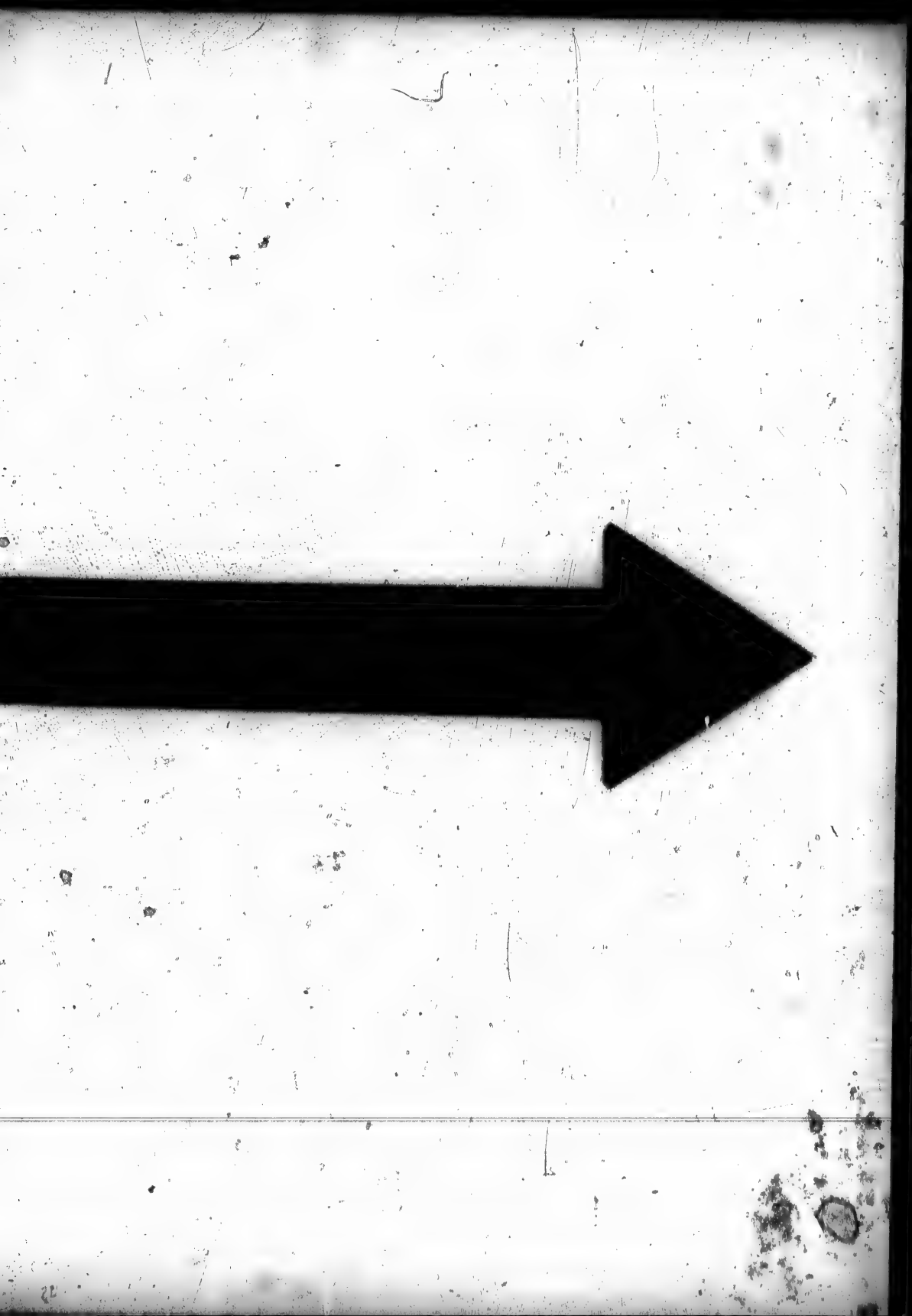

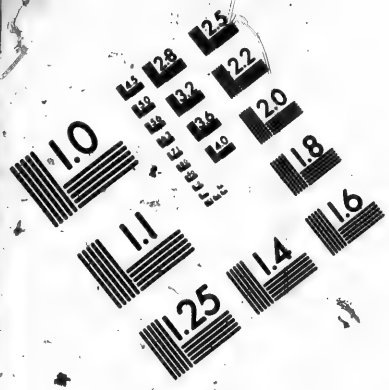

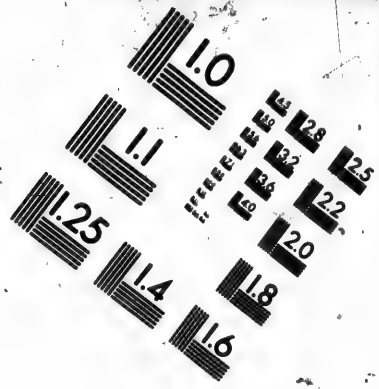

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

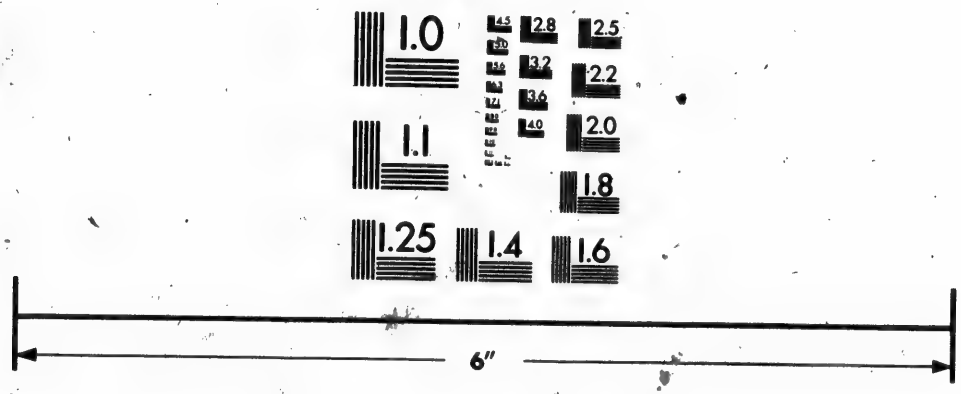

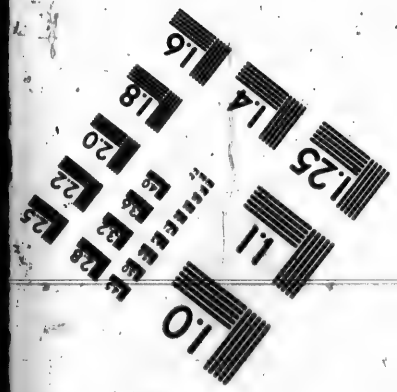

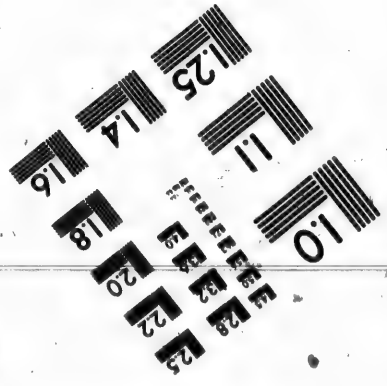

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

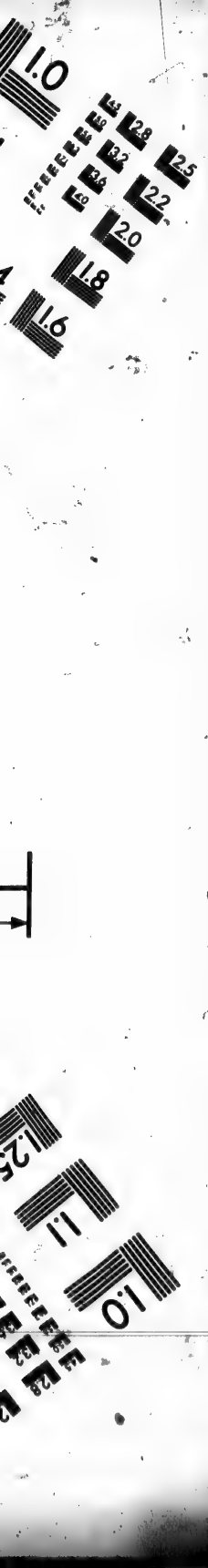
1.0
2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.25
1.1
1.0

deplaisoient point avec nous: car il n'y avoit du cidre bien arrousé d'eau dans le navire et étoient venus pour la portion ordinaire. Quant audit Chevalier, dés le premier jour il la de retour. Le sieur de Poutrincourt le quelques huit jours en esperance: au bout quels voulant s'en aller, ledit sieur mit des dans sa barque, & le retint sur quelque ra que ledit Chevalier avoit dit qu'étant à Ca il mettroit le navire à la voile, & nous laiss

Mauvaise parole de Chevalier rapportée au sieur de Poutrincourt.

A la quinzaine ledit sieur envoya vne ba audit *Campseau* chargée d'vne partie de nos tricts, pour commencer à detrapper la m

Sauvages vont à la guerre.

Au commencement de Iuin les Sauvages en bre d'environ quatre cens partirent de la ne que le *Sagamos Membertou* avoit façonné nouveau en forme de ville environnée de b palissades, pour aller à la guerre contre le mouchiquois, qui fut à *Chedabet*, à environ tre-vints lieuës loin du Port Royal, d'où il tournerent victorieux, par les stratagemes q diray en la description que i'ay faite de guerre en vers François. Les Sauvages f prés de deux mois à s'assembler là: mais grand *Sagamos* les avoit fait [illegible] durant vant l'hiver, leur ayant envoyé hommes e qui étoient ses deux fils *Actaudin* & *Ast* *nech*, pour leur donner là le lieu [illegible] vers C

Membertou quel homme c'est.

gamos est homme desi-ja fort vieil, & a vu pitaine Iacques Quartier en ce pays là a temps il étoit des-ja marié, & avoit enfa neanmoins ne paroit point avoir plus de quante ans. Il a été fort grand guerrier & fa

son jeune âge & durant sa vie. C'est
pourquoy on dit qu'il a beaucoup d'ennemis, &
[illegible]ise de se tenir aupres des François pour
[illegible]seureté. Durant cette assemblée il fallut
[illegible] des presens & dons de blé & féves, mé-
[illegible] quelque baril de vin, pour féroyer ses a-
[illegible] il remontroit au sieur de Poutrincourt:
[illegible] le *Sagamos* de ce pais ici, i'ay le bruit
[illegible] ton ami, & de tous les Normãs (car ain-
[illegible] ils les François, ainsi que i'ay dit) &
[illegible] vous faites cas de moy: ce me seroit vn re-
[illegible]che si ie ne montrois les effects de telle
[illegible]. Et neantmoins soit par envie ou autre
[illegible] *Sagamos* nommé *Chkoudun*, lequel
[illegible] ami des François nous fit rapport que
[illegible] machinoit quelque chose contre nous,
[illegible] harangué sur ce sujet. Ce qu'entendu
[illegible] de Poutrincourt, soudain il l'envoya
[illegible] pour l'étonner, & voir s'il obéiroit. Au
[illegible] mandement, il vint seul avec nos gens,
[illegible] aucun refus. Occasion qu'on le laissa ré-
[illegible] en paix apres avoir receu bon traite-
[illegible] quelque bouteille de vin, lequel il aime,
[illegible] dit, que quand il en a beu il dore bien,
[illegible] de sorte, sans apprehension. Ce nean-
[illegible] dit en confidence que nous vin-
[illegible] qu'il voulut faire vn present au Roy de
[illegible] de France, par ce qu'il voyoit que nous
[illegible] estimoient, & qu'il sçait que les Sa-
[illegible] honnêtes & liberaux les vns envers
[illegible] Charlot estant *Sagamos*, il s'estime pareil
[illegible] & tous ses Lieutenans: & disoit son-
[illegible] de Poutrincourt qu'il lui étoit

Remontrãce de Membertou.

Mauvais rapport contre Membertou.

Obeissance de Membertou.

Liberalité de Membertou.

Les Sauvages se prisent.

grand ami, frere compagnon, & égal, mo
cette égalité par la ionction des deux doi
main que l'on appelle *Index*, ou le doit de
tif. Or iaçoit que le present qu'il vouloit
sa Maiesté fût chose dõt elle ne se soucie
moins cela lui partoit de bon courage,
doit être prisé comme si la chose étoit plu
de, ainsi que fit ce Roy des Perses qui
d'aussi bonne volonté vne pleine main
d'vn païsan comme les plus grãds presens
lui avoit fait. Car si *Membertou* eût eu dav
il l'eût offert liberalement.

Le sieur de Pourtrincourt n'ayant point
de partir de là qu'il n'eût veu l'issuë de son
te, c'est à dire la maturité des blés, il deli
pres que les Sauvages furent allés à la gue
faire voyages le long de la côte. Et pour
Chevalier desiroit amasser quelques C
envoya dans vne petite batque à la riv
Iean, dite par les les Sauvages *Cigenti*,
Saint-Croix: & lui Pontrincourt s'en all
vne chaloupe à ladite mine de cuivre. Le
voyage dudit Chevalier: & traversames l
Françoise pour aller à ladite riviere: là o
que fumes arriver nous fut apportée de
maine de Saumons frechement pris: & y
mames quatre iours, pendant lesquels no
mes és cabanes du Sagamos *Chkenden*
nous vimes quelques quatre-vingts ou c
vages tout nuds, hors-mis le brayet,
soient Tabagie des farines que ledit
lier avoit troqué contre leurs vieilles
pleines de pons (car ils ne lui baillerent

Voyages sur la côte de la Baye Françoise.

Assemblée de Sauvages faisans festin.

venoient point.) Ainsi fit il là vn trafic que ie prise peu, mais il peut dire que l'o- *Trafic sordide.*
liure est suave & douce de quelque cho-
se soit, & ne dedaignoit pas l'Empereur
de recevoir par sa main le tribut qui
sort des pissotieres de Rome.

Parmi ces Sauvages le *Sagamos Chkoudun* voulut donner le plaisir de voir l'ordre & qu'ils tiennent allans à la guerre, & les fit passer devant nous, ce que ie reserve à dire
en vn livre. La ville d'*Onigoudi* (ainsi i'ap- *Liv. 6. chap. 25.*
pelle demeure duc'it *Chkoudun*) étoit vn grand *Ville d'Onigoudi.*
fort vn terre ferme de hauts & menus
arbres chez l'vn contre l'autre, & au dedans
les cabannes grandes & petites, l'vne de-
quelle étoit aussi grande qu'vne halle, où se re-
uoit beaucoup de menages: & quant à celle
qui soient la Tabagie elle étoit vn peu moin-
dre. Une bonne partie des Sauvages étoient
là, qui est le commencement de la
riviere de *Canada*, & nous dirent que
de demeure ils venoient là en six jours, dont
ie suis étonné, veu la distance qu'il y a par
terre: ils abregent fort leurs chemins,
faisans des grans voyages par le moyen des lacs, *Sauvages comme font de grans voyages.*
au bout desquelles quand ils sont
arriuez, en portant leurs canots trois ou quatre lieues ils gaignent d'autres rivieres qui
vont contraire cours. Tous ces Sauvages
étoient venus pour aller à la guerre avec
nous contre les Armouchiquois.

Pendant que i'ay parlé de cette riviere

d'Onigenda au voyage du sieur de Monts, je
diray ici autre chose. Quād nous retourn
nôtre barque qui étoit à demie lieuë de la
trée du Port à l'abri d'vne chaussée que
y a fait, noz gens (& particulierement C
doré, qui nous conduisoit) étoient en pe
nous, & ayans veu de loin les Sauvages en
pensoient que c'étoit pour nous mal faire
eût eté aisé, pource que nous n'étions que
Et par ainsi furent bien aises de nôtre reto
prés que le lendemain vint le Devin du c
crier comme vn desesperé à l'endroit de
barque. Ne sachans ce qu'il vouloit dire o
voya querir dans vn petit bateau, & no
haranguer, & dire que les Armouchiq
toient dans les bois, & les venoient attaq
qu'ils avoient tué de leurs gens qui étoi
chasse: & partant que nous descendissions
pour les assister. Ayās ouï ce discours qui n
doit à rien de bon selon nôtre iugement, n
dimes que noz iournees étoiēt limitées,
vivres aussi, & qu'il nous convenoit gaign
Se voyant éconduit il dit que devant q
deux ans il faudroit qu'ils massent tous les
mans, ou que les Normans les tuassent.
nous mocquames de lui, & lui dimes que
allions mettre nôtre barque devant l
pour les aller tous saccager. Mais nous n
mes pas. Car nous partimes ce iour là: &
vent contraire, nous nous mimes à l'abri
petite ile, où nous fumes deux jours pend
quels l'vn alloit tirer aux Canars pour la
fonil autre faisoit la cuisine: Champ-d

Ruse d'vn Aout-mois, en devin Sauvage.

long des rochers avec marteaux
cherchantes s'il y auroit point quelques
que faisans nous trouvames de l'acier *Mine d'acier.*
entre les roches, dont nous fimes
pour en faire montre au sieur de Pou-

nous allames en trois journées à l'ile Sain-
étans souuent contrariez des vents. Et
que nous avions mauvaise conjecture
uvages que nous avions veu en grand
la riviere de Saint-Iean, & que la troupe
Port Royal étoit encore à *Menane* (ile *Menane.*
Port Royal & sainte-Croix) desquelz
voulions pas fier, nous faisions bon
pendant lequel nous oyions souvẽt *Bon guet.*
des Loups-marins, qui ressembloient *Voix de*
elle des Chat-huans: Chose contraire à *Loups-marins.*
de ceux qui ont dit & écrit que les pois-
point de voix.

que fumes en ladite ile de Sainte- *Arrivée en l'ile Sainte-Croix.*
nous y trouvames les batimens y laissez
en, fors que le magazin étoit découvert *Etat d'icelle.*
Nous y trouvames encore du vin
au fond d'vn mui, duquel nous beu-
n'étoit guere gaté. Quand aux jardins
ouvames des choux, ozeilles, & lai-
ont nous fimes cuisine. Nous y fimes
nous patez de tourtres qui sont là fre-
dans les bois. Mais le herbes y sont si
qu'on ne pouvoit les trouver quand el-
tuées & tombées à terre. La cour y
de tonneaux entiers, lesquels quel-
ldats mal disciplinez brulerent pour

Sauvages de meilleure nature que beaucoup de Chrétiens.

leur plaisir, dont i'en horrent quand ie le
jugeay mieux que devant que les Sau
étoient (du moins civillement) plus hu
& plus gens de bien que beaucoup de ceux
portét le nom de Chrétiens, ayãs depuis tro
pardonné à ce lieu, auquel ilz n'avoient
ment pris vn morceau de bois, ni du sel qui
toit en grande quantité dur comme roche.

Champlein

Ie ne sçay à quel propos Champlein en
lation de ses voyages imprimée l'an mi
cens treize, s'amuse à écrire que ie n'ay po
plus loin que Sainte Croix, veu que ie ne
le cõtraire. Mais il est peu memoratif de ce
fait, disant là méme (pag. 151.) que dudit S
Croix au port Royal, n'y a que quatorze
& en la pa. 95. il avoit dit qu'il y en a 25.
regarde sa charte geographique il s'en tro
pour le moins quarante.

Au partir de là nous vinmes mouiller
parmi vn grand nombre d'Iles confuses, o
ouimes quelques Sauvages, & criames po
faire venir. Ilz nous r'envoyerent le mém
A quoy vn des nôtres repliqua *Oüen xoen*
à dire, qui êtes-vous? Ilz ne voulurent se
rer. Mais le lendemain *Oagemous* Sagamos
te riviere nous vint trouver, & connumes q
toit lui que nous avions ouï. Il se disposoit
vre *Merberteu* & sa troupe à la guerre, en la
il fut griévement blessé, comme i'ay dit e
vers sur ce sujet. Ce *Oagemous* a vne fill

Amour des Sauvages envers leurs enfans.

d'environ onze ans bien agreable, laqu
sieur de Poutrincourt desiroit avoir, &
plusieurs fois demandée pour la bailler à l
ne, lui promettant que iamais il n'auro

[illegible]tre chose: mais onques il ne s'y est [illegible]nder.

[illegible] entré en nôtre barque, il nous accom- [illegible]ques à la pleine mer, là où il se mit en sa [illegible] pour s'en retourner, & de nôtre part [illegible] au Port Royal, à l'entrée duquel nous [illegible] avant le iour, mais fumes devant nô- [illegible]ement sur le point que la belle Au- [illegible]mençoit à montrer sa face vermeille [illegible]ment de noz coraux chevelus. Le mon- [illegible] encore endormi, & n'y en eut qu'vn qui [illegible] continuel abbayemẽt des chiens; mais [illegible]es bien reveiller le reste à force de [illegible]ndes, & d'éclats de trompettes. Le [illegible] Pontrincourt étoit arriyé le iour de de- [illegible]on voyage des mines, où nous avons dit [illegible]oit aller: & l'autre iour precedant étoit [illegible]a barque qui avoit porté partie de nos [illegible] *Canseau*. Si bien que tout assemblé il [illegible] plus que de preparer les choses necef- [illegible]ôtre embarquement. Et en cette affaire [illegible] bien à point le moulin à eau. Car au- [illegible] il n'y eût eu aucun moyen de preparer [illegible]farines pour le voyage. Mais en fin nous [illegible] de reste, que l'on bailla aux Sauvages [illegible]souvenir de nous.

Arrivée au Port Royal.

Port de Campseau: Partement du Port Royal: de huit iours: Arc-en-ciel paroissant dans Port Sauvages: Culture de la terre exercée ble: Regrets des Sauvages au partir du sieur trincourt: Retour en France: Voyage au Mont Michel: Fruits de la Nouvelle-France presen Roy: Voyage en la Nouvelle-France depuis le dudit sieur de Poutrincourt: Lettre missive sieur au Sainct Pere à Rome.

CHAP. XVIII.

Description du Port de Campseau.

VR le point qu'il dire Adieu au Port R le sieur de Poutrin envoya son peup vns apres les autres vet le navire à Ca qui est vn Port entu ou huit îles où les n peuvent estre à l'abri des vents: & là y a vne profonde de plus de dix lieuës, & large de ledit lieu distant dudit Port Royal de plus cinquante lieuës. Nous avions vne grande que, deux petites & vne chaloupe. Dans des petites barques on mit quelques gen l'on envoya devant. Et le trentiéme de partirent les deux autres. I'étois dans la gr conduite par Champ-doré. Mais le sie Poutrincourt voulant voir vne fin de no semez, attendit la maturité d'iceux,

Partement du Port Royal.

...bre onze iours apres nous. Cependant premiere iournée ayant été au Port-Royal, le lendemain les brumes étendre sur la mer, qui nous rindrét ...ontiers, durant lequels c'est tout ce ...ous sommes faire que de gaigner le cap ...le, lequel ne vimes point. *Brumes de huit iours.*

...ces obscuritez Cymmeriennes ayans vn ...cré en mer à cause de la nuit, nôtre an... tellement qu'au matin la marée nous ...porté parmi des iles, & m'étonne que ne ...pendimes au choc de quelque rocher. Au ...our de vivre le poisson ne nous mãquoit ...Car en vne demie heure apres pour iouer ...re des Morues pour quinze iours, & des ...elles & grasses que i'ayes iamais veu, ie les ...couleur de carpes: ce que ie n'ay onques ...veu qu'en cet environ dudit cap de Sa... qui apres avoir passé la marée (qui voles ...droit) nous porta en peu de temps ...le Héve, ne pensans être qu'au port ...ton. Là nous demeurames deux iours, ...le port même nous voyions mordre la ...à l'amçon. Nous y trouvanies force ...es rouges, & de la marcassite de mine de ...Or y fis aussi quelque troquement de ...ies avec les Sauvages. *Peril.* *Belles morues en abondance.* *Port de la Héve.*

...en avant nous eumes vent à souhait, & ...ce temps avint vne fois qu'étant sur la ...e criay à nôtre conducteur Champ-do... ...nous allions toucher, pensant voir le ...la mer: mais le fus deceu par l'Arc en ...paroissoit avec toutes ses couleurs de... *Arc celeste paroissant dans l'eau.*

dans l'eau, causé par l'ombrage que faisoit icelle nôtre voile de Beau-pré opposé au Soleil, lequel assemblant ses rayons dans le dit voile, ainsi qu'il fait dans la nuë, ses rayons étoient contraints de reverberer l'eau, & faire cette merveille. En fin nous vames à quatre lieuës de Campseau à un Port faisoit sa pécherie un bon vieillart de Saint de Luz nommé le Capitaine Savalet, lequel nous receut avec toutes les courtoisies du de. Et pour autant que ce Port (qui est mais très-beau) n'a point de nom, je l'ay bésur ma Charte geographique du nom valet. Ce bon personage nous dit que ce ve étoit le quarante-deuxiéme qu'il faisoit p la, & toutefois les Terre-neuviers n'en font les ans qu'un. Il étoit merveilleusement tent de la pécherie, & nous disoit qu'il tous les jours pour cinquante escus de Me & que son voyage vaudroit dix-mille fran avoit seze hommes à ses gages: & son étoit de quatre-vints tonneaux, qui po porter cent milliers de morüës seches. Il quelquefois inquieté des Sauvages là u ues, lesquels étoient privément & impudem alloient dans son navire, & lui emportoi qu'ils vouloient. Et pour éviter cela il le perçoit que nous viendrions & les met tous au fil de l'épée s'ils lui faisoient co les intimidoit, & ne lui faisoient pas tant qu'autrement ils eussent fait. Nanm toutes les fois que les pêcheurs arrivoi leurs chaloupes pleines de poissons, ce

Port Savalet.

42. voyages faits en la Terre neuve.

Bonne pécherie.

Sauvages importuns.

A cent cinq cens lieues loin de la Rochelle.

Sauvages bien & amples habitans pardela.

chissoient ce
ssoient point
Bars, &
quatre écus, ou
bon mange
grande & épais
pêchoient là. Et e
cette insole
fallu avoir les
fut demeurée.
ne s'étendit pa
vers tous le
on, car c'étoit le p
Port Royal. Ma
eux qui nous vi
pis que les Sauvag
les comme fait ic
omme: chose que i
fumes là quatre
Puis nommes
barque,
quant au ter
que le blé se pouv
la racine po
bonté & den
glanes des autre
orge, avoine, cha
ce que ceux qui so
la Floride n'ont
soit d'avoir ét
lecteurs de cette
plus que
notre Ancien p

choisissoient ce que bon leur sembloit, & ne prenoient point aux Morues, ains prenoiẽt Plates, Bars, & Fletans qui vaudroient ici quatre écus, ou plʳ. Car c'est vn merveilleux bon manger, quand principalement ils sont grands & épais de six doits, comme ceux que prenoiẽt là. Et eût été difficile de les empêcher en cette insolence, d'autant qu'il eût fallu avoir les armes en main, & la bataille fût demeurée. Or, l'honnêteté de cet homme n'étendit pas seulemẽt envers nous, mais aussi envers tous les nôtres qui passerent à son port, car c'étoit le passage pour aller & venir au Port Royal. Mais il y en eut quelques-uns qui nous vindrent querir, qui faisoient pis que les Sauvages, & se gouvernoient en leur maison comme fait ici le gen-d'arme chez le bourgeois: chose que i'ouy fort à regret. Nous fumes là quatre iours à cause du vent contraire. Puis vinmes à *Campseau*, où nous attendismes notre barque, qui vint dix iours aprés. Et quant au sieur de Poutrincourt, si tôt qu'il le blé se pouvoit cuillir, il arracha le blé avec la racine pour en montrer par deuant sa bonté & demesurée hauteur. Il fit semer des graines des autres sortes de semences, comme orge, avoine, chanvre, & autres, à même fin que ceux qui sont allez ci-devant au pays de la Floride n'ont point fait. En quoy il me sembloit d'avoir été de la partie, & des Capitaines de la terre, & de la terre même, & de la bonté de cette terre. Et à ce ie me remettoy de plus en plus, d'autant plus que ie me remettoy de notre Ancien pere Noé grãd Roy, Noé.

Honneteté de Savalet.

grand Prêtre, & grand Prophete, de qui le
tier étoit d'estre laboureur & vigneron: &
anciens Capitaines Romains *Serranus*, qui
trouvé semant son champ lors qu'il fut m
pour conduire l'armée Romaine: & *Q.*
Cincinnatus, lequel tout poudreux labou
quatre arpens de terre à tête nuë & estom
découvert, quand l'huissier du Senat lui ap
ta les lettres de Dictature: de sorte que
huissier fut contraint le prier de vouloir se
vrir avant que lui declarer sa charge. M'é
pleu de cet exercice, Dieu a beni mon pet
vail, & ay eu en mon iardin d'aussi beau
ment qu'il y sçauroit avoir en France, du
ledit sieur de Poutrincourt me donna
glan ne quand il fût arrivé audit Port de C
ssau, laquelle j'ay vne de seigle ie garde
son grain dés il y a dix ans.

Serranus.

Q. Cincinnatus.

Il étoit prêt de dire Adieu au Port R
quand voici arriver *Membertou*, & sa co
gnie victorieux des Armouchiquois. Et p
ce que l'ay fait vne description de cette g
en vers François, ie n'en veux ici remplir
papier, étant desireux d'abreger plutôt q
chercher nouvelle matiere. A la priere
Membertou il demeura encore vn iour.
ce fut la pitié au partir, de voir plenger ces
vres gens, lesquels on avoit toujours re
esperance que quelques vns des nôtres de
roient auprés d'eux. En fin il leur fallu
mettre que l'an suivant on y envoyero
ménages & familles pour habiter total
leur terre, & leur enseigner des métiers

Retour des Sauvages, de la guerre.

Pleurs des Sauvages au partir des Frãçois.

faire vivre comme nous. En quoy ilz se
soulerent aucunement. Il y restoit dix bari-
de farines qui leur furent baillées avec les
de nôtre culture, & la possession du ma-
s'ils vouloient en vser. Ce qu'ilz n'ont pas
Car ils ne peuvent être constans en vne
vivant comme ilz font.

Partement du sieur de Poutrincourt.

l'onziéme d'Aoust ledit sieur de Poutrin-
partit lui neufiéme dudit port-Royal dãs
chaloupe pour venir à *Campseau*: Chose
veilleusement hazardeuse de traverser tãt
pes & mors en vn si petit vaisseau chargé
ouf personnes, des vivres necessaires au
ge, & assez d'autres bagages. Etans arrivés
port de ce bon homme Savalet, lour fit
le bon accueil qu'il lui fut possible: & de là
vindrent voir audit *Campseau*, où nous de-
mes encore huit iours.

Depart de la Nouvelle-France.

troisiéme de Septembre nous levames les
, & avec beaucoup de difficultez sortimes
les brisans qui sont aux environs dudit
seau. Ce que noz mariniers firent avec
chaloupes qui portoient les ancres bien
on mer pour soutenir nôtre vaisseau, à fin
n'allãt donner contre les rochers. En fin
en mer on laissa à l'abandon l'vne desdites
pes, & l'autre fut tirée dans le Ionas, le-
outre nôtre charge portoit cent milliers
ornés, que seches que vertes. Nous eumes
ps vent iusques à ce que nous approchas-
côtes de l'Europe. Mais nous n'avions
ur le bon traitement du monde, par ce
comme l'ay dit, ceux qui nous vindrent

Brisans ce sont rochers à fleur d'eau, côtre lesquels la mer brise.

Traitement de mer.

querir presumans que nous fussions méri-
toient accommodez de noz rafraichiss
Nos ouvriers ne beurent plus de vin de
qu'ilz nous eurent quittés au Port-Royal
nous n'en avions gueres, par ce que ce
nous abondoit fut beu joyeusement en la c
pagnie de ceux qui nous apporterent no
les de France.

Veuë des iles de Sorlingues: païs de la France.

Le vint-sixiéme Septembre nous eum
veuë les iles de Sorlingues, qui sont à la p
de Cornuaille en Angleterre. Et le vint-h
me pensans venir à Saint-Malo, fumes cõ
de relacher à Roscoff en la basse Bretagne
nous demeurâmes deux iours & demi à
rafraichir. Nous avions vn Sauvage qui se
voit assez étonné de voir les batimẽs, doc
& moulins à vent de France: mémes les
mes qu'il n'avoit onques veu vétues à
mode. De Roscoff nous vimmes avec bo
rendre graces à Dieu audit Saint-Malo
quoy ie ne puis que ie ne loue la prevoyan
gilãce de nôtre Maitre de navire Nicolas
tin, de nous avoir si dextrement condu
une telle navigation, & parmi tant d'écu
capitrées rochers dõt est remplie la côte
sur le cap d'Ouessans & ledit Saint-Malo
si cetui ci est loüable en ce qu'il a fait, le
teine Foulques ne l'est moins de nous
mené parmi tant de vents contraires en d
res inconnues où nous nous sommes effo
jetter les premiers fondemens de la Nou
France.

Ayans demeuré trois ou quatre iours à

Voyage au Mont Saint Michel.

..., nous allames le sieur de Poutrincourt, ...ls, & moy, au Mont saint-Michel, où nous ...les Reliques dudit lieu, fors le Bouclier ...saint Archange. Il nous fut dit que le sieur ...que d'Avranches depuis quatre ans avoit ...du de le plus montrer. Quant au batimẽt ...ire d'être appellé la huitiéme merveille ...monde, tant il est beau & grand sur la pointe ...roche seule au milieu des ondes, la mer ...en son plein. Vray est qu'on peut dire que ...r n'y venoit point quand ledit batiment ...ic. Mais ie repliqueray, qu'en quelque sa-...que ce soit il est admirable. La plainte qu'il ...avoit en ce regard est, que tant de super-...edifices sont inutils pour le jourd'hui, ainsi ...la pluspart des Abbaïes de France. Et à la ...me volonté que par les engins de quelque ...mode ils peussent être transportés en la ...velle-France pour y être mieux employés ...vice de Dieu & du Roy. Au retour nous ...es voir la pécherie des huitres à Cancale; ...ll à Saint-Malo: où aprés avoir encore se-...né huit iours, nous vinmes dans vne bar-...à Honfleur: & en cette navigation nous fis-...le beaucoup l'experience du sieur de Pou-...court, lequel voyant que noz conducteurs ...ent au bout de leur Latin, quand ils se vi-...entre les iles de Iersey & Sarc (n'ayans ...mmé de prendre cette route, où nous ...s été poussez par vn grand vent d'Est-...accompagné de bruines & pluyes) il ...sa Charte marine en main, & fit le seul ...de navire, de maniere que nous passames

Bouclier de Saint Michel.

Huitiéme merveille du monde.

Industrie du sieur de Poutrincourt.

le Raz-Blanchart (passage dangereux à des
tites barques) & vinrmes à l'aise suivant la
de Normandie audit Honfleur. Dont Dieu
loüé eternellement. *Amen.*

Moisson de la Nouvelle France monstrée au Roy.

Estans à Paris ledit sieur de Poutrincourt
sents au Roy les fruits de la terre d'où il ve
& specialement le blé, froment, segle, or
avoine, comme étant la chose la plus preci
qu'on puisse rapporter de quelque païs qu
soit. Il eût été bien-seant de vouër ces prem
fruits à Dieu, & les mettre entre les ensei
de triõphe en quelque Eglise, à trop meill
raison que les premiers Romains, lesquels
sempoient à leurs dieux & deesses champe
Tiermiaus, Seia, & Segetia les premiers fruit
leur tuiture par les mains de leurs sacrificat
des champs institués par *Romulus*, qui fut le
mier ordre de la Nouvelle-Rome, lequel
pour plaison vn chapeau d'épics de blé.

Pline liv. 18. ch. 2.

Outardes presentées au Roy.

Le même sieur de Poutrincourt avoit n
ti vne douzaine d'Outardes prises au fortil
coquille, lesquelles il pensoit faire toutes ap
ter en France, mais il y en a eu cinq de per
& les autres cinq prises a baillées au Roy, qui
eu bien aucoup de contentement, & sont à l
raine bleau.

Et d'autant que son premier but est d'ét
la Religion Chrétienne en la terre qu'il a p
sa Majesté lui octroyer, & à icelle amene
pauvres peuples Sauvages, lesquels ne de
autre chose que de se conformer à nous e
bien, il a été d'avis de demander la benedi
du Pape de Rome premier Evêque en l'E

...ssive faite de ma main au temps que ...mencé cette histoire, laquelle a esté en... à sa Saincteté avec lettres de sadite Ma... en Octobre, mille six cens huit, laquelle ...s servant à nostre sujet, i'ay bien voulu ...rici.

...ATISSIMO DOMINO NOSTRO PAPÆ PAVLO V. Pontifici Maximo.

...ATISSIME Pater, divinæ Veri...tis, & veræ Divinitatis oraculo scimus ...*gelium regni cœlorum prædican...re in universo orbe in testimonium ...bus gentibus, antequam veniat con...natio. Vnde (quoniam in suum occasum ...ndus) Deus his postremis temporibus ...tas misericordiæ suæ suscitavit homi...dei Christianæ athletas fortissimos ...que militiæ duces, qui zelo propagandæ ...nis inflamati per multa pericula Chri...nomini gloriam non solum in vltimis ...sed in mudos no vos (vt ita loquar) de...ferunt. Res ardua quidem: sed ...nvia virtuti nulla est via...*

Matth. 24. vers. 14.

...Poeta quidam vetus. Ego IOANNES ...INCOVR, *vulgo* DE POVTRINCOVR, ...religionis amator & assertor perpe... *vestræ Beatitudinis seruus minimus,*

pari (ni fallor) animo dictus, vnuiuer.
devovi me pro Christo & salute popul
silvestrium (vt vocant) hominum qui
Francia novas terras incolunt: eóque
iam relinquo populum meum, & domu
tris mei, vxorémque & liberos pericule
rum consortes facio; memor scilicet qu
brahamus pater credentiũ idem feceris
Genes. 12. támque sibi regionẽ Deo duce peragrar
possessurus esset populus de semore ei
Dei, veraque religionis cultor. Non eq
peto terram auro argentoque beatam, a
teras spoliare gentes mihi est in animo
mihi gratia Dei (si hanc aliquo modo
qui possim) terraque mihi Regio dono co
& maris annuus proventus, dummod
Matth. 9. los lucrifaciam Christo. Messis quide
verſ. 37. ta, operarij pauci. Qui enim splendi
vunt, aurumque sibi cogerere curant h
negligunt, scilicet hoc saculum plus au
gentes. Quibus verò res est angusta de
ta rei molẽ suscipere nequeũt, & huiscon
rẽdo certè sunt impares. Quid igitur
ferendũ negotiũ vere Christianũ & pl
uinum. Ergo frustra sex iam ab anno to
uimus labares, sor evasimus pericula,
Rom. 8 cimus (dum ista meditamur) animi pe
verſ. 28. tientes? Minimè verò, Cum enim time
Deum omnia cooperentur in bonu

quin Deus, pro cuius gloria Her-
ipsud opus aggredimur, adspires votis
qui quōdam populum suum Israelem
vit super alas aquilarum, & perduxit Exod. 19. vers. 4.
mellę & lacte fluentem. Hac sepfre-
quid est mihi seu facultatum, seu cor-
animi virium, in re tam nobili li-
& alacri animo expendere non vereor,
sertim tempore quo silent arma, nec
virtuti suę fungi munere, nisi si in Tur-
nes nostros converterimus. Sed est
tilius pro re Christiana faciamus, si
ifes latissimè patentes in Occidentali
ad Dei cognitionem adducere conemur.
enim armorum vi sunt ad religionem
di. Verbo tantùm & doctrina est opus,
honorum morū disciplina: quibus ar-
olim Apostoli, sequentibus signis, maxi-
hominum partem sibi, Deóque, & Chri-
consilia verunt: itaque verum extitit
quod scriptum est: Populus quem non Psal. 17. vers. 45.
ovi servivit mihi, in auditu auris o-
it mihi, &c. Filij alieni mentiti sunt
, &c. Filij quidem alieni sunt populi
tales tam à fide Christiana alieni, in
propterea torquēri potest illud Evange-
d tam adimplētū videmus: Auferetur Matth. 21. vers. 43.
is regnum Dei & dabitur gēti faciēti

fructus eius. *Nunc autem ecce tempus*
ptabile, ecce nunc dies salutis, quæ Deus
tabit & faciet redemptionem plebis su
populus qui eũ non cognovit serviet ip
& in auditu auris obediet, si me indigni
vum tanti muneris ducem esse patiatur.
in re Beatitudinis vestræ charitatem p
scera misericordia Dei nostri deprecor, a
ritatem imploro, adiuro sanctitatem, vt
ad illud opus iam-jam properanti, vxori
rissimæ, ac liberis; necnon domestici, so
meis vestrã benedictionem impertiri d
mini, quã certa fide credo nobis plurimu
salutẽ non solùm corporis, sed etiã anima
do & ad terræ nostræ vbertatẽ & propos
stri felicitatẽ, profuturum. Faxit Deus
mus Maximus, Faxit Dominus noster
vator Iesus Christus, Faxit vnà & Sp
sanctus, vt in altissima Principis Apost
pappi sedentes per multa sæcula Ecclesiæ
Ecclesiæ clavum tenere possitis, & in diebus
(quæ vestræ sanctitatis maxima gloria est) illi
impletũ videre quod de Christo à sanct
phetis vaticinatũ est. Adorabunt eũ o
Reges terræ: omnes gentes servient

Psalm. 71. vers. 11.

Vestræ Beatitudinis filius h
mus ac devotissimus Io A
DE BIRNCOVR.

NOVIEME
VRE DE L'HISTOIRE
DE LA NOVVELLE-France.

ant ce qui s'y est exploité depuis nôtre
ri l'an 1607.

Lettre du grand Roy HENRI *sur le sujet des entreprises : Ensemble des Sieurs de Monts Poutrincourt. Revocation du privilege de la de Caën. Reponse aux envieux. Dignité Chrétien. Perils du sieur de Monts.*

CHAP. I.

LES grandes entreprises sont bien-seantes aux grans, & nul ne peut s'acquerir vn renom honorable envers la posterité que par des actions extraordinaires & de difficile execution. Ce qui de-tant plus emouvoir nos François au quel nous traitons, que la gloire y est, & la recompense inestimable, telle

que Dieu l'a preperée à ceux qui gayemé
ployent pour l'exaltation de son nom. Si
grand Roy HENRI IIII. de glorieuse m
re n'eust eu des desseins plus relevés, tab
assembler & rendre vniformes tous les co
la Chrestienté, voire de tout l'vniuers, il e
sez porté à cette affaire ici. Mais l'enuie l
tranche ces jours au grand malheur non d
seulement, mais de ces pauvres peuples S
ges, pour lesquels nous esperions vn prom
pedient pour parvenir à leur entiere conve
Il ne faut pourtant perdre courage. Car a
faires les plus desesperées Dieu souvent
vient & se montre secourable.

Calamité de la mort de nôtre Roy

Iusques icy il n'y a eu que les Sieurs de M
& de Poutrincourt qui ayent pris le haz
cette entreprise, & ayent montré par effec
sir qu'ils avoient de voir cette terre Chri
soc. Tous deux se sont (par maniere de dire
vés pour ce sujet ; & neantmoins tant
pourront respirer & tant soit peu se
nir, si ne veulent-ils quitter la partie pour
courager ceux qui ja se trouvent disposés
suivre leur trace. Ces deux ici donc ayans
planche aux autres, & jusques à presen
seuls qui (comme chefs) ont fait de la de
pour avancer cet œuvre, c'est deux & ceux
ont fait, que le discours de cet œuvre doit ét

De Monts. De Poutrincourt.

Et pour commencer par l'ordre des choses
prés que nous eumes representé au feu R
Monseigneur le Chancellier, & autres pe
ges de qualité, les fruits de nôtre culture,
de Monts presenta requête à sa Majesté p

Suiet de ce livre.

tion & renouvellement du privi-
lege des Castors, qui lui avoit été
ôté & revoqué à la poursuite des mar-
ts de Saint Malo, qui cherchent leur pro-
l'avancement de l'honneur de Dieu,
France. Sa requête lui fut accordée au
mois pour vn an seulement. Ce n'étoit
de grands projets sur vn fondement
de si peu de durée. Et toutefois il
de si naturel que de laisser à vn chacun
ment aux forains) la jouïssance des
is sont en la terre qu'il habite: & parti-
ment ici, où la cause est d'elle meme si fa-
qu'elle ne devroit avoir besoin d'inter-
ces causes principales de la revocation
oient la cherté des Castors, que l'on ac-
mait sieur de Monts: item la liberté du
ce octroyée aux sujets du Roy en vne terre
quentent de temps immemorial: joint
ledit sieur ayant par trois ans joüi du-
lege, il n'avoit encore fait aucuns Chré-
ne suis point aux gages d'icelui pour
e faveur. Mais ie sçay qu'auiourd'hui
la liberté remise ledits Castors se ven-
double de ce qu'il en retiroit. Car l'avi-
té si grande qu'à l'envi l'vn de l'autre
chans en ont gaté le commerce. Il y a
que pour deux gateaux, ou deux cou-
nifs en vn Castor, & auiourd'hui il en
ne, ou vingt: & y en a cette année mille
lix qui ont dõné gratuitemẽt toute leur
dise aux Sauvages, afin d'empecher
rise sainte du Sieur de Poutrincourt, tãt

Avarice de marchans.

Causes de la revocation des Castors.

Requête pour le sieur de Monts.

est grande l'estrange des hommes: Tant s'en
doux que cette liberté de commerce soit
la France, qu'au contraire elle y est extre
ment preiudiciable. C'est vne chose fort
rable que la liberté du trafic, puis que
ayme ses suiets d'vn amour paternel: m
cause de la religion, & des nouveaux ha
d'vne province est encore plus digne de f

Cause favorable. Tous ces Marchans ne donneront poi
coup d'espée pour le service du Roy, & à
sa Maiesté pourra trouver là de bons ho
pour executer ses commandemens. Le
ne se ressent point du profit de ces parti
mais d'vne Nouvelle France toute l'a
France se pourra vn iour ressentir avec
gloire, & honneur. Et quant à l'ancienne
navigation ie diray qu'avec l'entreprise d
de Monts aux de nos matiniers n'avoi
Tadoussac, fors le Capitaine Iacques Q
Et sur la côte de l'Oceanus le Terreneuv
voit passé la baye de *Campseau* avec nostre
pour faire pêcherie. Pour n'avoir fait des
tiens il n'y a sujet de blame. Le caractere

Caractere Chrétien est honorable. tien est trop digne pour l'appliquer d
abord en vne contrée inconnue, à d
qui n'ont aucun sentiment de religion. Ce
eût été fait, quel blame & regret eût-c
laisser ces pauvres gens sans pasteur, m
secours, lors que par la révocation du
Edit nous sommes contraints de quitter
entendre la conte de France, le nom C
ne doit estre profané, & ne faut donner
sion aux infideles de blasphemer conte

Sieur de Monts a peu mieux faire, [illegible] homme s'y fut trouvé bien empe-[illegible] ans se sont passez devant qu'avoir [illegible] habitation certaine où l'air fût sain, [illegible] plantureuse. Il a fait veu en l'île Sain-[illegible] environné de malades de toutes parts [illegible] rigueur de l'hiver, avec peu de vivres: [illegible] n'estoit que trop suffisante pour étonner [illegible] les plus du monde. Et le printemps [illegible] son courage le porta parmi cent perils à [illegible] plus loin chercher vn port plus salu-[illegible] ne trouva point, ainsi que nous a-[illegible] Et en vn mot ie coucheray ici ce [illegible] du Prince de nos Poëtes:

Il est bien aysé de reprendre,
Et mal aysé de faire mieux.

Perils du sieur de Monts.

[illegible] du sieur de Monts. Ryhor. Commission de [illegible] Confiteros de Mexico. Fruits naturels [illegible] Sorbet. Gumddo. Desinsepuo. Fa-[illegible]

CHAP. II.

Le Sieur de Monts ayant obtenu [illegible] prorogation du privilege sus-men-[illegible] donne pour vn an, quoy que ce fût [illegible] vne maigre esperance, toutefois [illegible] pour les causes que i'ay dites ses ga-[illegible] il resolut de faire encore vne [illegible] & avec quelques associés envoya trois

Du septiesme [illegible] mille six cens huit.

Equipage du sieur de Monts.

vaisseaux garnis d'hommes & de vivres en
gouvernement. Et d'autant que le sieur de
trincourt a pris son partage sur la côte de
ceau: pour ne l'empecher, & pour le desir
ledit Sieur de Monts de penetrer dans les
res iusques à la mer Occidentale, & par la
venir quelque iour à la Chine, il delibera
fortifier en vn endroit de la riviere de C
que les Sauvages nomment *Kebec*, à qua
lieues au dessus de la riviere de *Saguenay*. L
est reduite à l'estroit, & n'a que la portee
canon de large: & par ainsi est le lieu fort c
modé pour commander par toute cette g
riviere. Champlein print la charge de con
& gouverner cette premiere colonie envo
Kebec: où étant arrivé il fallut faire les loge
pour lui & sa troupe. Enquoy il y eut de l
gue à bon escient, telle que nous-nous po
imaginer à l'arrivée du Capitaine Iacques
tier au lieu de ladite riviere où il hiverna
sieur de Mõts en l'Ile Sainte Croix, d'où
virée des maladies qui en emporterẽt pl
au delà de fleuve Acheron. Car on n
point de bois prét à mettre en œuvre, ni
batimens pour retirer les ouvriers; Il falu
per le bois à son tronc, defricher le païs,
ter les premiers fondemens de l'œuure.

Kebec. voy. liv. 3. chap. 14.

Champlein

Ci dessus liv. 3. chap. 24. & liv. 4. ch. 6.

Or comme nos François se sont p
iours trouvez matins en telles actions,
en eut il entre ceux-ci qui conspirent
ledit Champlein leur Capitaine.

Conspiration

La chef de cette conspiration fut vn se
Norman, dit Poitrin du Val, qui avoit ete

[illegible] quis au voyage du sieur de [illegible]. Il écrit assemble de trois quinze [illegible] mieux que lui, & ceux-ci de plu- [illegible] pour faire mourir Champlein, leur [illegible] mécontentemens sur la nourriture [illegible] grand travail, & disans que Cham- [illegible] pourroient faire vne bonne main [illegible] des provisions, & marchandises [illegible] de France, lesquelles ayans partagées [illegible] bien en Espagne dans des vaisseaux [illegible] Espagnols qui étoient à Tadous- [illegible] heureusement. Cette entrepri- [illegible] par vn autre Sauvrier dit Ant- [illegible] Nel plus timoré & consientieux que [illegible] qui fit declarer audit Champlein qu'il [illegible] de le prendre au dépourveu, & [illegible] lui donner de nuit vne fausse alar- [illegible] comme il sortiroit lui tirer vn coup de [illegible] ce qui se devoit faire dans quatre [illegible] cependant, que le premier qui en ouur- [illegible] la bouche seroit poignardé. Ces choses [illegible] en evidence, les quatre chefs furent pris, [illegible] Tadoussac à la garde du sieur du [illegible] Hauteur. Tandis on informe, & cela [illegible] les prisonniers à Kebec pour en [illegible] trancés. Pas vn d'eux ne nie, ains implo- [illegible] Sur quoy le Conseil assemblé, [illegible] furent condamnés à être pen- [illegible]. Ce qui fut tantost executé [illegible] du dit Du Val, & des trois autres [illegible] France auec leurs informations, ab- [illegible] pour en connoitre plus ample- [illegible] de la suite, gaté Champlein raiou- [illegible]

Voir ci-dessus liv. 4. chap. 15.

Prise des conspirateurs

Iugement contre les conspirateurs.

Examen sur le discours de Champlein

tinuer ce faict sur ce qu'au nombre des hommes, ce
que du Val en débuscha quatre, comme
soit que par son discours il ne s'en trouve
cuois. Plus dit que les conspirateurs (qui de
exécuter leur entreprise dès quatre jours
proposé de liverla place aux Espagnols, ce
toutefois n'étoit à peine commencée à
Les autres manouvriers mêlés en la
piration après s'être reconnus, & avoir
don, se trouverent en grand repos d'esprit
là en avant se comporterent fidelement
lans de courage aux logemens, & premier
au magazin pour y retirer les vivres, & de
ger les barques. Ce pendant d'autres
porent au labourage & semailles de blés
nes, de iardin, & à replanter en ordre des
du pays. Pour le rapport de cette terre
fort particulierement declaré ci dessus
Capitaine Iacques Quartier là où il parle
arrivée au lieu qu'il nomma sainte Croix
Stadeconé, qui est aujourd'hui Kebec. Le
maux de cette terre sont tels que ceux
Royal. Toutefois i'ay veu des pelas
nards de ce quarier à longs poils
meslez de quelques blancs, de si exce
te beauté, qu'elles semblent faire la
la Mustre. Ainsi se continuerent les affai
que à la venuë de l'hiver, auquel commen
neges assez bonnemente le dix-huitiéme
vembre, mais la nege se fondit en deux
plus forte nege tomba le cinquiéme Jan
dure iusques au iour mi-encemprt d'Avril
dans lequel temps plusieurs furent saisis
gez de cette maladie qu'on appelle Sc

Liv. 3. ch. 12.

parlé ci-dessus. Quelques vns ont
[illegible] de l'emaille pourpre. Quand de
[illegible] vant celebré par Iacques Quar-
[illegible] ne plus aujourdhui. Ledit Champ-
[illegible] fort diligents perquisitions, & n'en a
[illegible] aucune fois trouué sur le lieu où est
[illegible] du lieu où il estoit ledit Quar-
[illegible] ne puis penser autre chose, sinon
[illegible] peuples d'abord bien estre les extremités
[illegible] ou autres leurs ennemis. Car
[illegible] Quartier, [illegible] quelques
[illegible] point de mon humeur n'estant
[illegible] qu'il eût eu cette impudence de
[illegible] rapport de son voyage au Roy tu-
[illegible] que veritable, ayant beaucoup de gens
[illegible] compagnons de son voyage pour le
[illegible] allegué faussement une chose si
[illegible] Somme de vingt huit lieues
[illegible] de notre maniere, sans la diserte
[illegible] qu'on presupposoit pouuoir auoir
[illegible] aiguilles.

Sorbiere Liv. 4. chap. 6.

Ci-dessus liv. 3. chap. 24.

Defense pour Iacques Quartier.

Combien de mers.

[illegible] Champlein contre les Iroquois, Rencontre des [illegible] Iroquois. Ils [illegible] Champlein de retourner en France. Croyent [illegible] Iroquois. Abrégé [illegible]

CHAP. III.

LE printemps venu, Champlein des 1609.
long temps desireux de découvrir
nouveaux pais deliberé ou de rede-
aux Iroquois, ou de penetrer outre
grand fleuve de Canada: sur ce cõside-

ment que les plaisirs de la chasse sont quelque
plus agreables que ceux de leur temperament
fin resolut de leur lâcher les Iroquois (qui sont p
quarante trois degrez) la premiere année
la difficulté qu'il y a d'aller. Qu'on se nous
fiez vous, sommes capables de faire vo
ges sans l'aide des Sauvages. Si ne se
les plaines de notre Champagne, ou
tant y les Landes de Bretagne, y que de
ne. Tout y est couvert de hautes fore
empêchent les arbres. Comme il étoit fa
nous voici arrivez à Tadoussac quelques
trois nations sauvages d'amont la riviere
Algüquins Ochatequins. Ochatequins
dites Iroquois de premier rang
du Pays du dit fleuve au dessus de
Quand ce n'est pas vis à vis d'eux
mais entre les deux rives de ce
appellez Gens Iroquois ils
partie pour vaquer à leurs pelleteries
de Tadoussac, partie pour faire la guer
Gens Iroquois mauvais Iroquois. mauvais Iroquois ils étoient assistez de
Mangnais. quois, ainsi que Champlein leur avoit
dans precedent. Donc les voyant de
il mit ceux qui étoient pour la guerre
quelques Mangnais (qui sont ceux que
Quartier nommé Canadiens) & dit
François, & partirent de Kebec le dix-
Juin mille six cens neuf. Je ne veux
ment à conter par le menu
currences du voyage, sumé de
Nous parvenus au premier pas de

troquois, la barque dudit Champlein
ne passer outre, ains seulement les canots
sauvages. Occasion qu'il retint seule-
ment François avec lui, & renvoya les
Ce saut est large de six cens pas, & long
trois lieues, la riviere tombant toujours
mi les rochers. Ayans gaigné le dessus
sieme Iuillet ont fait reueuë des gens,
trouverent seulement soixante hommes
quatre canots, à ce que dit Cham-
, qui ne seroit pas trois en chacun, ce
semble croyable. Montans la riviere
rencontrent plusieurs iles grandes &
mes fort agreables à voir. Le païs
dies n'est aucunement habité à cau-
guerres. Ce-pendant faut que le Sau-
vage. Et sur ce ie voy mon lecteur en
de le voir comment : ce que ie vay di-
vn mot. Etans loin de l'ennemi ils se
en trois bandes : en avant-cou-
corps d'armée, & chasseurs. Les pre-
devancent de trois lieues & font la
verte sans bruit : tandis les autres re-
mais les Chasseurs demeurent der-
pour ne donner avis de leur venue à
par le cri de la chasse. A deux ou
lieues du lieu où l'on veut aller ils
ent plus ains se joignent au corps, &
vent de la chasse prise & des satines
qu'ils portent pour la necessité,
de la bouille.

Ils ne font plus lors que de nuit, & le

Saut de la riviere des troquois.

Beau païs inhabité.

Comme vivent les Sauvages allas loin à la guerre.

jour se retirent dans l'épais des bois, où ils se
posent sans faire bruit, ni feu, pour n'être dé-
vers. Ilz sont fort credules aux songes, & a
le sommeil chacun s'enquiert de ce que son
marade a songé: de sorte que si le songe pre
victoire, ilz la tiendront pour asseurée: si au c
traire, ilz se retireront. Aussi leurs devins
terrogent leurs demons sur l'evenement
l'entreprise, & s'ils promettent bien, & c
faille marcher; les Capitaines ficheront en
autant de batons qu'il y a de soldats, & en
dire qu'ilz veulent qu'on tienne à la guerre;
les appellant l'vn aprés l'autre, les soldats
deront sans varier le rang qui leur aura été
né selon la disposition desdits batons: & po
tombet en desordre à l'abord de l'ennem
sont plusieurs fois la faction militaire se m
confusément comme les danseurs d'vn ba
se trouvans au bout au meme lieu & ra
leur a ete ordonné.

Sauvages croyent aux songes.

Disposition de l'armée des Sauvages.

Les Sauvages dont nous parlons ayans fa
exercices en fin arrivent au lac qu'ils c
choient, lequel Champlein dit être long
tante ou cent lieues, & toutefois il ne l
peint, que de la longueur de trente
lieues. Ce lac est embelli de quatre
des iles forcieres, & environné de
de toutes parts, parmi lequels y a
ce chataigners & quantité de fort belles
que la nature y a plantées. Non loin de
à l'Orient y a des Alpes couvertes d'vn
teau de neges au plus chaud de l'Eté: & au

Lac des Iroquois.

qui les semblent égaler en hauteur, toutefois sans neges. Au dessouz sont de vallées fertiles en peuples, blés, & fruits, le blé est celui qu'aucuns appellent blé d'Inde ou maïs, & non blé de nôtre Europe. *Alpes des Iroquois.*

Iroquois Barricades. Message à l'ennemi. Effect d'arquebuse. Victoire. Butin. Retour victorieux. Traitement des prisonniers. Retour à l'estrée des victorieux en leur païs.

CHAP. IV.

LE vingt-neufiéme Juillet la troupe guerriere des Sauvages costoyant le lac à la faveur de la nuit, sur les dix heures entre en rencontre des Iroquois plustost qu'elle n'estoit. Lors grans cris & huées d'vne part & d'autre, chacun met pied à terre & arrange ses bagages le long de la rive. Les Iroquois puis-nagueres se barricadent, coupans du bois avec leurs pesantes haches qu'ils gaignẽt quelquefois à la guerre, & de pierres aiguës qui leur font le mesme effect. Les autres se parent aussi de leur mieux, & s'avancans à la portée d'vne flesche de l'ennemi en l'endroit qui avoit esté dit, ils envoyent deux canots, sçavoir s'ils ont envie de combattre. Les Iroquois repõdent qu'ils n'ont envie que pour cela, mais quel heure *Rencontre des Iroquois.*

n'est propre, & sont d'avis d'attendre le
Ceci est trouvé bon par les autres. Cepen
la nuit se passe en danses & chansons avec
iures, deffis, & reproches, de part & d'autre

Voy liv. 6. ch. 15. des danses & chansons.

L'avant-courriere du iour n'eut plutost
tré sa face vermeille sur l'horizon oriental,
chacun s'apprête, & se range en bataille.
Iroquois en nombre d'environ deux cens
mes sortent de leur barricade d'vne gravité
cedemonienne. Les autres s'avancent au
méme ordre, lesquels indiquent à Cham
que les trois premiers de la troupe Iroq
paroissans avec des plumes beaucoup plus
des que celles des autres, étoient les
taines, & qu'il devoit viser à ceux-là. La
luy font ouverture (car il demeuroit cach
mi la troupe) & s'avance de quelques
de l'ennemi; lequel voyant cet homme
veau armé d'vn corselet, d'vn morion,
arquebuse, s'arrêta tout court, & Cham
aussi, se contemplans l'vn l'autre. Et ce
les Iroquois branloient pour se tirer, il
son arquebuse chargée de quatre bale
jouë, sur l'vn des trois chefs, deux desquels
berent par terre de ce coup, & vn au
blessé, qui mourut peu apres. Cet en
cita de grans cris de joye en la trou
Champlain, & donna grand étonnement
Iroquois, voyans que ni les armes tis
fil de cocon, ni les pavois de leurs Ca
ne les avoient garentis d'vne si prompte
Cependant vne grele de fleches tombe
vns & les autres, & tiennent bon le

Voi liv. dernier, chap. 25 De la guerre.

Combat. Effect d'arquebuse.

[illegible] de ce que l'vn des compagnons de [illegible] avoit tiré vn autre coup il se prin[illegible] [illegible] & qui [illegible] la partie [illegible] parmi les bois, où ils furent pour[illegible] [illegible] amenés en sorte qu'outre les [illegible] douze prisonniers, les [illegible] & des armes. Et après avoir dansé & chanté [illegible] Mais il fut triste pour les [illegible] de guerre. Car dés le jour même [illegible] alles iusques à bien lieues de [illegible] commenca à estrangler l'vn [illegible] les [illegible] qu'ils avoient autre[illegible] [illegible] de leur maison, sans [illegible] de la guerre est [illegible] [illegible] pouvoir vn iour arriver la [illegible] laquelle ils se conduisoient [illegible] [illegible] & fort melancholiques, [illegible] du feu chacun print vne [illegible] sans pitié, & par interualles [illegible] d'eau pour allonger son tour. [illegible] arracherent les ongles, mes[illegible] les charbons aux lieux secrets, & sur du membre viril. Puis lui écorcherent [illegible] sur laquelle ils firent degouter [illegible] fondus, ce qui arrachoit des [illegible] à ce pauvre malheureux. [illegible] les bras pendus à poi[illegible] [illegible] par force les nerfs avec [illegible] dans. C'estoit vne misera[illegible] [illegible] Champlein & ses compagnons,

Victoire.

Butin.

Retour.

Traitement d'vn prisonnier de guerre.

qui étoit invités de faire le semblable, Ch
plein repondit que s'ils vouloient il lui
vn coup d'arquebuse, mais ne pouvoit
frir de voir vne telle cruauté. La troupe
barone vouloit s'y accorder, disant qu'il
soit tué d'vn coup sans semir mal. En fin
tefois voyans qu'il se retiroit d'vn
gné, ils le rappellerent pour faire ce qu'il
dit, ce qu'il eut gté, & delivra en vn
ce pauvre corps des tourmens qu'il
à souffrit. Ce peuple brutal non content
qui s'étoit passé ouvrir encore le
mort, & jetta ses entrailles dans le lac
cha le cœur qu'ils coupperent en morceaux
baillerent à manger à vn Lieutenant
nier & autres ses compagnons, qui ne le
tent avaller. En fin ils coupans la tête, les
les jambes à ce pauvre mort, ils en jetterent
pieces deçà & delà ne pouvans plus
vantage. Il vaudroit beaucoup mieux
au combat, qu'se tuer soy-même
puis que ce peuple n'a point de Dieu
se reserver à de si horribles tourmens. E
que nous n'en serions pas moins
se retraicte, n'estant sans exemple
sainte Escriture qu'vn homme fit mieux
se donner la mort, que de tomber es
ses ennemis, de quoi en tout cas il
qu'il n'auroit eu qu'vne mort commune
dinaire aux souffrances de guerre. Je n'ay
lieu, ni ouï dire de aucun autre peuple
se comporte ainsi à l'endroit de ses en

2. Maccab. 14.

on expliquera que ceux-ci rendent la pa-
aux Iroquois, qui par actes semblables
sujet à cette tragedie. Cela fait, les
puissantes spectateurs de ces tourmens
rent de s'en aller tousjours chantans
victorieuse, quoy que sans espe-
meilleur traitement. Au sortir de la ri-
Iroquois la troupe se divisa, & chacun
retourna de son païs. Vn Sauvage des
gnais ayãt songé que l'ennemi les pour-
dz partirent à l'instant, quoy qu'il fit vne
fascheuse pour les pluies & grans vens,
trouvé des grans roseaux au lac saint
y mirent & couvert insques au fond
quatre journées arriverent à Tadoussac
mis chacun au bout d'vn baton en
prouë de leurs canoes les têtes de leurs
& chantans pour leur victoire à
la terre. Ce que voyans leurs femmes
jetterent nuës dans l'eau allans au devãt
rencontre ledites têtes, lesquelles elles
au cou comme vn joyau precieux,
plusieurs iours de cette façon en
chansons

Ceremonies à l'arrivée de la terre.

le premier de Septembre, le trouvent

Retour de Champlain en France, & de France en Nouvelle France. Riviere de Canada quand navigable. Riviere de Kebec. Guerres entre les Iroquois & les Peuples d'iceux pour l'ayde de la Chaudiere. Marchans. Canons de Seruage. Iroquois. Peuples de guerre. Cursin Estienne. Peuples sauvages. Raisons domanie sur retour en France.

Ce qu'ils

Ces choses ainsi passées, le Capitaine du Pont & Champlain prindrent conseil de retourner en France, laissans le gouvernement de Kebec au Capitaine Pierre Chauvin. Et d'autant que l'on craignoit au temps d'Hiver les accidens des maladies passées, du Pont fut d'avis de faire couper du bois, la provision du cibaqou six mois, afin de chasser de cette fatigue ceux qui restoient pour demeure. Ce qu'il fit en telle sorte que les Sauvages s'en fachoient prevoyans qu'ilz ne sçauroient quoy s'occuper durant la froide saison. Neanmoins cela se passa ainsi, & en consequence l'Hiver ne leur apporta point de mortalité, mais aussi eu souvent de la viande fréche durant l'Hiver.

Cerimonie de l'arrivée de la terre.

Prevoyance pour eviter la maladie de la terre.

Cela expedié, les susdits se mettent à la voile le premier de Septembre, se trouvent sur

Retour en France.

Morues le quinzieme, & le treziéme
arriverent à Honfleur. Le sieur de Mõts
pour obtenir nouvelle commis-
privilege pour la traite des Castors és
lui découvertes : ce qu'il ne peut,
semble cela lui être bien deu. Neant-
ces rebut il ne laissa de tenter fortu-
encore vn nouvel embarquement à
, tant il est desireux de belles entre-
de penetrer dans le profond de ces

La traite des Castors refusée au sieur de Mont.

embarquement furent gouverneurs
Capitaine du Pont & Champlein, le
pour la traite des pelleteries, & l'autre
découverte des terres.

Retour en Canada.

pris quelque nombre de manou-
eux, pour renforcer l'habitation de
partirent de Honfleur le 18. Avril
dix, & arriverent à l'Acadie le
May. Ils trouverent des vais-
vez dés huit iours auparauant, chose
voir, veue il y avoit plus de soixante
disoient les vieux mariniers. Car
les entrées du golfe de Canada sont
glaces iusques à la fin de May. Etans
dans la grande riviere, vn malheur
rencontrans vn vaisseau de Saint-
vn homme qui étoit en icelui
boire, à la vante ducit Capitaine du
sans gutter hors le bord, se alla boire
voulant dans l'eau faire, sans qu'il
de le secourir. Les vagues étans

Favorable navigation.

La grande riviere de Canada n'est ouverte iusques à la fin de May.

Triste accident.

Les Sauvages qui estoient ja arrivés à Tadoussac furent fort aises de la venue de Champlein, desirans faire avec lui quelque exploit de guerre, suivant la promesse qu'il leur avoit faite precedemment. Les Basques & Mithigoches, appellent ils les Normans & Malouins, avoient aussi promis d'aller à la guerre avec eux, dont se desfians ils demanderent à Champlein s'il estimoit qu'ils fussent hommes de promesse, lequel ayant repondu que non, & qu'il n'estoit que pour attrapper leurs pelleteries, ils dirent vray (répliquerent ils) ils ne veulent point la guerre qu'à nos Castors; mais en effet ne sont que des femmes.

Mistigoches.

Quittant Tadoussac le sieur Champlein & les Kebecrons, ceux qu'ils avoit laissés en France, & quelque nombre de Sauvages qui attendoient auquels il fit la Tabagie, & en & huit de ses compagnons, qui furent au lame de du païs.

Estat de Kebec.

C'est festin. Voyez liv. 6. chap. 12.

Le sendez-vous ayant esté donné à l'entrée de la riviere des Iroquois, Champlein partit de Kebec le quatorziéme de Juin, pour se trouver les Sauvages des trois nations dont j'ai cy-devant au chapitre precedent. Il ne manqua point de pourveurs pour le presser de s'avancer, sans que dans deux jours les Algumquins, Ochasteguins se devoient trouver, ainsi qu'ils avoient avec eux quatre cens hommes de plusieurs nations, la conduite du Capitaine Iroquet, qui avoit l'écarmouche de l'ennemy. L'un d'eux, coureur, qui estoit aussi Capitaine, donna à Champlein vne lame de cuivre de la lo

qu'il avoit pris en son païs, où s'en
trouve vn grand lac quantité de mort-
aux, qu'ils fondoient, le mettoient en lingots,
ils étoient avec des pierres.

Ainsi arrivé à la riviere de Foix, par lui
ainsi (ie ne sçay à quel sujet) les trois ri-
vieres qu'elle se décharge en vn seul canal
le fleuve de Canada, il y rencontra les
Iroquois, avec lesquels il arriva le dixneu-
fiesme mois à vne isle proche l'entrée de la
terre des Iroquois, où nouvelles vindrent en
ce que les Algumequins avoit fait ren-
contre des Iroquois, qui étoient en nombre de
trente, barricadés de hauts arbres coul-
chés l'vn parmi l'autre, & n'y avoit
moyen les emporter sans le secours des Ma-
rins. Aussi-tot l'alarme au camp, chacun
prent ses armes & s'embarque, &
Champlain avec eux assisté de quatre des siens,
ayant chargé au pilote la Routte (qu'il
laissa la garde de sa barque) de lui envoyer
quelques gens de secours, n'ayant loisir
d'attendre. Là y avoit quelques barques de
Sauvages, desquels aucun n'eut le courage,
ny d'aller acquerir de l'hõneur à vne
compagnie, ni d'assister leurs compagnions,
ainsi nommé le Capitaine Thibaut. Et
les Sauvages se mocquoient d'eux, & *Avidité des Sauvages à la guerre.*
disoient des femmes, qui ne sçau-
roient guerroyer leurs Cassors, & emporter
leurs oreilles. Ils ne laissent de se har-
diesmes, & s'efforcer de gaigner le
dessus: chacun prend ses armes, & sans

Iroquois assiegez.

Couardise de marchãs.

se souvenir de Champlein courent à traver
bois d'vne telle legereté, qu'incontinent
perdit de vouë, & demeura sans guide, sui
tant qu'il peût avec ses compagnons leur
avec beaucoup de difficultés, tant pour l
Liv. 6. ch. 10. santeur de leurs armes & corps de cuirace,
pour la nature des bois pleins d'eaux & pa
l'importunité étrange des mouches boc
qui font par tout ce païs-là, comme no
sons ailleurs. Ils n'eurent pas fait long ch
qu'ils perdirent toute cognoissance, & n
voient à quoy se resoudre: mais ils appe
doux Sauvages qu'ils appellerent pour le
dance: aprés quoy en survint vn autre acc
pour les faire avancer, disant que les Algon
& Montagnais, ayans voulu forcer la ba
des Iroquois, y avoient été repoussés ave
de leurs meilleurs hommes, sans les bles
Arrivée de Champlein. s'étoient retirés en attendant secours. I
sont pas beaucoup cheminé qu'ils ouï
exclamations des vns & des autres ét
jours sur l'escarmouche. Mais les affai
crierent bien d'autre façon à l'arrivée
tres, qui à l'instant s'approcherent de l
cade pour la reconoitre, comme s'ils
Sauvages nos amis, lors nos arquebusi
relleur de dir, & les Iroquois de réon
l'effect des arquebuses qui n'épargno
boucliers, & faisoient tomber plusieur
gens, lesquels étoient d'autant plus aisé
que lédites arquebuses se reposoient s
sicade ment. Champlein y fut bles
Champlein blessé. de fleche, & vn sien compagnon aussi

Champlain cõmençoit à leur faillir il crut
Sauvages qu'il falloit emporter l'ennemi de
& rompre la barricade, & pour ce faire se
ir de leurs pavois, & attacher des cordes
bres plantez debout soutenans les autres,
renverser afin de faire ouverture. D'ail-
qu'il falloit abattre quelques arbres à l'en-
& les faire comber dans le clos pour les
er: & que de sa part avec ses compagnons
cheroit l'ennemi à coups d'arquebuses:
endommager. Ce qui fut promptement
Depuis que l'arquebaserie commença
ceux qui étoient demourés aux barques
& demie de là entendoient tout le tin-
, ce qui émeut vn jeune hõme de Saint-
nommé des Prairies, de reprocher à ses
gnons leur couardise & ignominie, de
ainsi leurs compatriotes parmi des Sau-
vne telle affaire sans s'en émouvoir,
rir, disant que pour son regard il y
aller, & n'attendoit point le repro-
y avoir été, sinon des premiers, au
encore assez à temps pour faire quelque
bon. Ce courage en enflamma d'au-
y furent avec lui dans sa chalouppe, de
s pieds à terre prés le Fort des Iroquois,
ec Champlain, lequel à leur venuë fut
s Sauvages, afin que ledit Fort ne fût
qu'ils eussent eu part à la gloire du cõ-
bat se tirent en devoir de tirer sur l'ena
en diminuer le nõbre, de sorte que n'ay-
capables de resistãce, ouverture fut fai-
, des arquebusades qui donnoient

Des Prairies.

par dedans, restant neantmoins la hauteur d'
homme d'arbres couchez l'vn sur l'autre,
n'empecherent de donner vivement l'assau
ce qui restoit d'Iroquois perdant cœur co
mença à prendre la fuite, se noyans les vns
courant de la riviere, les autres passans par
de l'épée, ou par les armes des Sauvages
sorte que de tout le nombre qu'ils étoi
n'en demeura que quinze vivans reservés
tourmens tels qu'au chapitre precedent. D
siegeans trois furent tués, & cinquante bl
Aprés cette victoire arriva encore vne chal
po tout à point pour avoir part au butin, l
on laissa ces gens rapace & avare de m
dons, n'y ayant que de la pouïllerie de ces
vres misrables Iroquois, qui étoit plei
sang; & de cette vilaine avidité, les Sau
se moquoient avec mille reproches.

Avarice de Marchans.

Ils leverent selon leur coutume, les co
terres des morts pour en faire des trophe
retour en la façon qu'a été dit ci-dessus
demembrerent un corps en quatre q
pour le manger, ce disoient-ils, tant ce
tion barbare est enragée contre ses en
Nos Sauvages de la côte marine sont p
maine, & se contentent de la mort e
ne de leurs ennemis, ou de les retenir p
claves.

Suite de la victoire.

Le reste du jour se passa entre ceux
fes & chansons, n'ayans que trois fortes
personne en toute leur vie, ou ne quitte
dire, ou la chasse, ou la guerre. Le lende
arrivés hors la riviere des Iroquois, ils

trois de leurs prisonniers à vn arbre prés de
, & ne cesserent de les brulér & leur jetter
intervalles iusques à ce que ces pauvres
s tombérent en pieces, & lors étans morts
uen coupoit vn morceau & le bailloit à
dien. Les autres prisonniers furét reservés
reconuoter les femmes, léquelles adjoutent
ét ces horribles supplices sans pitié ni mi-
corde. Chãplein en sauva vn qui lui fut don-
mais il se sauva, quoy qu'il eût asseurance
n'avoit point de mal.

Cruauté des Sauvages sur leurs prisonniers.

dant ces exécutions les Mercadens ne laiſ-
de traiter des pelleteries que les Sauvages
t amenées, & emportoient le profit qui
voit attendre de cette nation que Cham-
avoit assistée avec tant de travaux.

e lendemain arriva le Capitaine Iroquet
nné ci-dessus avec deux cens hommes
tarti de n'avoir été de la partie, la pluspart
auvages qui se trouverent là n'ayás iamais
Chrétiens demeuroiét fort étonnés, con-
is noz façons, noz vetémens, nos armes,
quippages.

nme les troupes étoient prétes de se reti-
acune en son païs, Champlein trouva bon
ér allet vn ieune garson volontaire avec
roquet, pour apprédre le langage des Al-
quins, & remarquer les lacs, rivieres, mi-
autres choses necessaires tandis qu'il re-
roit en France. Ce qui fut accordé; mais
es Sauvages en firét difficulté, craignans
l ne lui avint, n'ayãt accoutumé de vivre
ode, qui est dure en toute façõ, & qu'ar-

Vn iehne garson laissé parmi les Sauvages.

rivant quelque accident audit garson ils n
sent les Frãçois pour ennemis, Champlein
formalisa, & dit que s'ils lui refusoient cela
les tenoit pas pour amis. Et pour répõdre à
difficulté, que s'il arrivoit accidẽt de maladi
de mort au ieune garson sans leur faute il ne
en voudroit point de mal, sçachant que
sommes tous infirmes & sujets à mourir. A
ils s'accorderent que Champlein prendro
des leurs en change, lequel il rameneroit
suivant, & reprendroit le sien, lequel ils t
roient cõme leur enfant. I'ay veu souvẽt ce
vage de Champlein nommé Savignon, à
gros garson & robuste, lequel se moc
voyant quelquefois deux hommes se que
sans se battre, ou tuer, disant que ce n'étoi
des femmes, & n'avoient point de courag

Eschange.

Avidité de Marchans.

Cette année le refus fait au sieur de Mo
lui continuer son privilege, ayant été di
par les ports de mer, l'avidité des Mer
pour les Castors fut si grande que les tro
cuidans aller conquerir la toison d'or sa
ferir, ne conquirent pas seulemẽt des toi
laine, tant étoit grand le nõbre des conq

Nouvelle de la mort du Roy.

La triste nouvelle de la mort du Roy
portée iusques là par les derniers venus,
se de hater le depart des vaisseaux du
Monts, & de donner ordre à l'habitation
bec, où fut laissé pour chef de la compa
nommé du Parc. Ainsi partirent le Capi
Pont & Champlein de Tadoussac le
Aoust, & le vint-septiéme Septembre a
à Honfleur. Mais il ne faut omettre vn

Retour en France.

Baleine dormante sur l'eau.

...eu & rare avenu en ce voyage, que leur ...eu ait passé par-dessus vne Baleine endor... en pleine mer, & lui ait tellement endom...gé le train de derriere, qu'elle en jetta grande ...lance de sang, sans peril dudit vaisseau. Et ...moins quelques autheurs écrivans de la ...re des poissons, disent qu'entre iceux le seul ...ot est capable du dormir, comme nous di...ons plus amplement au chapitre de la pecherie ...uxiéme.

...de Champlein en Canada. Bancs de glaces longs ...leurs. Arrivée à la Terre-neuve. Comment ...voyages passent le Saut de la grand' riviere. ...du Rhin. Mensonges de quelqu'vn qui a écrit ...son voyage en Mexique.

CHAP. VI.

APRVIS le voyage sus-écrit, Chāplein ...en a fait quelques autres qui ne sont ...to' venus à ma conoissance, ains seu...lement ceux des années six cēs vnze, ...& six cēs treze, équels il a découvert ...ques terres & lacs outre le grand Saut du ...r de Canada és pais des Algūquins, qui sōt ...posite des Iroquois separés par vn grād lac ...unze iournees de longueur. Le premier dé...voyages fut accōpagné de beaucoup de di...ts & perils, non pour la terre, mais pour la ...ratiō. Car cette annee les vēs & la saison fu...rent contraires, de sorte que n'ayāt peu s'éle...ver, ains toujours jetté au NORT iusques à la ...ur de 48. degrez de latitude, il rēcontra de...s arriver au Bāc des MORUES p.° de cēt lieues

1611. Retour de Champlein en Canada.

de glaces elevées de trente & quarante be
hors de l'eau, dans lesquelles se trouvant so
enveloppé, on peut penser si le vaisseau éto
seureté là glace obeissant au vent, & pouva
moindre choc mettre ledit vaisseau en pi
Souvent aprés avoir long temps vogué to
iour, ou vne nuit entre les bancs de glaces,
sant trouver vne sortie, on les trouvoit se
& falloit retourner en arriere chercher pa
Vn autre mal augmentoit le peril, que d
ces travaux les brumes épaisses empecho
voir plus loin que la longueur du vaisseau
les pluies, les neges, le froid incommodo
engourdissoient tellement les matelots,
ne pouvoient manouvrer, ni à peine se te
le tillac. En fin aprés avoir été plusieurs f
cen cuidans voir la terre au lieu des gla
se trouverent à *Canopsau*, d'où me
au Nort, ils tirerent au cap Breton, avec
fortune que devant, iusques à ce qu'
vent s'éleva, qui balaya l'air, & leur
tre l'ile dudit Cap-Breton à quatre
Nort d'eux. Mais n'étoient encore
hors les glaces, & doutoient que le
pour entrer au golfe de Canada fut
comme ils coupoient lédites glaces
seurent le premier de May vn vaisse
en peine qu'eux, où commandoit le
de Pourrincourt, qui étoit parti de
avoit trois mois, & alloit trouver
Port-Royal. Cette rencontre lui fu
d'autant qu'il n'avoit encore eu la vu
terre, & s'en alloit engouffrer en

Canopsau.

Cap-Breton.

Rencontre du ieune Pourrincourt.

& le Chap de Raye, qui étoit le chemin
, & non dudit Port-Royal: & en cet-
entra le lendemain ledit Champlein,
en avant eut meilleur temps & arriva à
ac le treizieme dudit mois de May étãt
de Monsieur avec le sieur du Pont le pre-
de Mars mille six cens vnze.

Arrivée à Tadoussac.

étoit encor plein de neges à cette arrivée,
moins quelques Sauvages n'avoiẽt lais-
venir du païs d'en haut outre le Saut, jus-
dit lieu de Tadoussac pour troquer quel-
pelleteries, qui étoit peu de chose : & ce
encore le vouloient-ils bien employer at-
ins qu'il y eût nombre de vaisseaux (or y en
il des-ja trois, outre Champlein) pour a-
meilleur marché de noz denrées: à quoy ils
ort bien instruits depuis que l'avarice de
Marchans s'est fait reconoitre pardela. Car
les entreprises du sieur de Monts à peine
on ouï parler de Tadoussac, ains les Sau-
par maniere d'acquit, voire seulement
les premieres terres, venoient trouver les
urs des Moruës vets Bacaillos, & là tro-
ent ce qu'ils avoient, préque pour neant.
l'envie & rapacité les a aujourd'hui porté
es au Saut de la riviere de Canada, & ne
oit Champlein y aller qu'il n'ait vne dou-
de Barques à sa queuë pour lui ravir ce que
vail & industrie lui devroit avoir acquis,
u'il a été pratiqué au voyage precedent,
etui-cy.

Etat de saison.

, & le desir de découvrir des terres nou-
fait resoudre ledit Champlein de faire

vn fort prés ledit Saut, étant le lieu fort c
mode, d'autant que deça & delà le grand fle
tombent des rivieres qui vont assez avant
les terres, & y a beaucoup d'espace décou
au lieu où étoit cy-devant la ville de Hoche
décrite par Iacques* Quartier, laquelle pa
guerres a été ruinée, & ses habitans extermi
ou chassés.

* Cy-dessus liv. 3. chap. 16.

Iusques ici on a estimé que ledit Saut étoi
penetrable, mais les Sauvages y passent (
mettans tout nuds) pardessus les bouillõs d
avec leurs canots d'écorce, sçavoir du co
Nort, car en l'autre part vn jeune garson du
de Monts nommé Louïs (auquel i'ay gran
gret) y a été noyé cette année avec vn Sau
qui temerairement y voulut passer contr
vis d'vn autre qui se sauva ayant toujours
poigné le canot & dessus & dessous l'e
le païs étoit habité on pourroit trouver m
de faciliter ce passage par engins pour les
ques, comme on a fait celui du Saut du Rh
peu au dessous de Schaffouse, qui est bea
plus haut que chacun de ceux dont est co
sé cetui-ci.

Comment les Sauvages passent le Saut.

Saut du Rhin.

Cette année devoient venir trois cens Al
quins Charioquois, & Ochataguins fa
guerre aux Iroquois, & furent long-tem
tendus. Mais la mort d'vn des Capitaines
pit cette entreprise. De sorte que ce voya
été vtile qu'à la marchãdise, n'ayant Cham
fait autre découverte que de voir vn gra
qui est à huit lieuës du Saut de la grande r
où les Sauvages l'inviterent d'aller, se fa

Ce lac se prend n'est lus pas, parce que Iacques

tant de barques de gens avides, avares, sans chef, & sans accord. Là ils confe- avec luy des affaires de l'état present du de l'avenir, par le truchement du jeune qu'il y avoit laissé l'an precedent, lequel fort bien appris la langue; & de Savignon qu'il avoit remené de France, lequel nes marchans envieux avoient fait croire ort. L'vn & l'autre se loua fort du traite- qu'il avoit receu; & se fachoit ledit Savi- d'aller reprendre sa dure vie du temps pas- avoit vn frere nommé *Tregoüaroti* Capitai- païs des Ouchateguins à cent cinquante dudit Saut. Parmi les discours qu'eut ledit plein avec eux, il apprit de quatre voya- , que bien loin ils avoient veu vne mer, qu'il y avoit des deserts & lieux facheux . Et que vers eux venoient quelquefois mmes d'entre le païs des Iroquois, qui a- ent la mer du midi (qui sont les Floridiés) d n'est aucune nouvelle qu'il y ait des vil- mées, ny des maisons à trois & quatre e- ni du bestial domestic, comme recite y au profond des terres en tirant de Mexi- Nort, celui qui a fait l'histoire de la e, où incidemment, il parle aussi d'vn ge audit Mexique qui me fait croire que ce ures fables.

Quartier n'en dis mot cy-dessus liv. 3. chap. 17.

Mer veu à bien loin du grand Saut.

Mensonges de quelque vn qui a écrit l'histoire de Mexique.

ces ces choses Champlein ayant laissé garsons parmi les Sauvages pour s'en- r du païs, & le recognoitre, & donné or- l'habitation de Kebec, il s'en reuint en essant l'hyuer.

Commission de Champlein portant reglement p traffic avec les Sauvages. Etat de Kebec. Cr té de Champlein à un imposteur. Ses travaux r ts de ce. Sauvages haïssent le mensonge. Imp con veniens. Observations sur le voyage de C plein aux Algonnequins. Ceremonies des Sau passans le saut du Bassin. Peuples divers. Vu de Champlein.

CHAP. VII.

L'AN six cens douze Cham voyant ses entreprises ruinée l'avarice des Marchãs si l'on 1612. portoit quelque reglemen traffic des Castors & pelleter vec les Sauvages, delibera de se mettre en la tection de quelque Prince, qui prinst son a en affection; & suivant ce, à la faveur de Mo gneur le Prince de Condé obtint commi du Roy l'an six cens treze, par laquelle ne f loisible à aucun des sujets de sa Majesté de quer dans la grande riviere avec les Sauv qu'à ceux qui seroient de l'association p proposée, à laquelle chacun pourroit en ceu. Ce qu'ayant fait publier par les por France, il s'embarque avec quatre vaisseau sociés qui lui devoient fournir chacun q hommes tant pour faire ses découvertes, pour guerroyer avec les Sauvages où beso soit: & à l'arrivée à Tadoussac trouve les M

Commission de Champlein en l'an 1613.

reduits à vne extréme faim à cause que
avoit esté doux, & par consequét la chas-
nisse. Quant à ceux de Kebec il les trou-
en bonne santé sans avoir esté attaints
de maladie. Puis devant qu'aller au saut
de riviere, il fit signifier sadite commission
aux là arrivés, qui étoient partis de
devant lui.

Etat de Kebec.

Mais n'y fut pas si grand que les Marchás
s'étoient proposé, parce que les Sauva-
ges ont esté mal-traités d'aucuns François
les precedentes que Champlein étoit en
ceux s'étoient resolus de ne plus venir: &
peu de gens se trouverent là pour lors,
étoient tous allés à la guerre, ou demeurés,
que trois canots arriverent audit Saut
de pelleteries, lesquelles ayás troquées,
plein obtint (quoy qu'avec difficulté)
dits canots pour reconoitre par les ri-
de tous le païs des *Algumequins*, ayant seu-
pris quatre hommes avec soy, desquels y
un nommé Nicolas Vignau, qui reco-
son desir principal étre de trouver quel-
passage pour aller à la Chine, luy fit à croir
avoit vne mer en la part du Nord à dix
journées dudit Saut, ce qu'il affirma étant
[illegible], & conferant étant porté pardela, avec
serments (dit Champlein) que force lui
a engagé au voyage qu'il alloit entre-
prendre que ce discours amenoit des cir-
stances qui rendoient son mensonge fort
semblable, savoir que sur le bord de cette
imaginaire, il avoit veu le bris d'vn vais-

Imposture d'vn nommé Nicolas de Vignau.

ſau Anglois qui s'étoit là perdu, & les de quatre-vingts Anglois échappés de ce nau ge, que les Sauvages avoient tués, pour ce qu leur vouloient ravir leurs blés. Adjoutant dédits Anglois avoit été reservé vn jeune ſon que les Sauvages lui vouloient donner qui le rapportoit aucunement à ce qu'avo publié les Anglois peu auparavãt, du voyag Henry Hudson, lequel en l'an ſix cẽs vnze va (diſent-ils) vn détroit au deſſus de Labr par les ſoixante & ſoixante vn degrés, dan quel ayant vogué quelques cent lieuës, la s'étendoit au Su jusques au cinquantiéme gré. Ce que toutefois il ne croy point, car ſi étoit, il viendroit des Sauvages tous les ans douſſac de beaucoup plus loin qui en dire quelques nouvelles. Champlein toutefois laiſſé passer au dire de ce bourdeur, qui baillé heures de fatigue que l'homme en ſupporter. Car il trouve par ſon diſcours bien ſouvent il luy falloit tirer ſon canot les rivieres avec vne corde, & que quelquefois l'eau où il étoit contraint de ſe mettre bas vantage ayant aucun chemin ſur les rives tout. Il a fallu paſſer des Saults en nombre plus de dix, à chacun déquels il falloit de ger & porter par terre ſur les épaules tout gage vne lieue durant, plus ou moins. Ajoutons à ceci l'incommodité, ou pluſtost des mouches bocageres, qui comme d'abeilles environnent & picquent par m incessamment la chair humaine, dont elles

Nouvelle découverte de Henri Hudson.

Icelle fabuleuse.

Credulité de Champlein, & ses travaux pour vne chose vaine.

Et apres tout representons nous enco-
on de vivre qu'il étoit contraint de sui-
en exploit, neantmoins son courage
dessus toutes ces difficultés. Si bien que
iéme jour il arriva chés vn Capitaine
Ribechis, qui fut plus que ravi de le voir,
qu'il falloit qu'il fût tombé des nues, d'e-
ll parmi de si mauvais païs. Ce Capi-
l avoir traicté au mieux qu'il peût, fit
deux canots pour le conduire à huit
ll vers vn autre ancien Capitaine nom-
Tessouat, lequel ne fut moins etonné que
de chose tant inesperée. Ce *Tessouat* est
le bord d'vn grand lac par les quarante
ez, en lieux âpres, & du tout sauvages,
il y ait de belles & bonnes terres ail-
Mais pour eviter les surprises des enne-
pauvres peuples sont contraincts de se
ainsi à l'avantage. Et voudroient bien vi-
Republique s'ils avoient quelque Fort
le pour se retirer, & vn Gouverneur pour
ndre. Telles incommodités ont aux
ers siecles contraint les hommes de ba-
tement, & se remparer contre les inva-
des voleurs, qui veulent vivre du travail
ll.

Festin de Sauvages.

Le lendemain *Tessouat* fit la Tabargie à
plein, à laquelle il avoit convoqué tous
ciens. Les mets exquis furent vne bouil-
de Mahis écraté entre deux pierres,
de chair & poisson bouilli, & de chair
sur les charbons, le tout sans sel,

Celui qui traite ne mãge point.

De vin il ne s'en parle point par delà. *Tesouat* tretenoit la compagnie sans manger, selon coutume: & les jeunes hommes gardoient les portes des cabannes. Il n'y a en tels festins tables ni bancs, ains chacun apporte son écu & sa culiere, il s'asseoit où il trouve bon, sur les talons, ou contre terre.

Quand chacun fut bien repeu, la jeunesse sortit, & petuna: on à la rengette vne bonne demi-heure sans dire mot: puis on entra en Conseil où Champlein leur dit qu'il avoit grande desiré de les voir pour leur témoigner son affection, & le desir qu'il a de les assister en leurs guerres, & vouloit faire alliance avec les *Nipissirini* qui sont à six journées plus outre qu'eux, fin de les mener aussi à la guerre. Et d'autant qu'outre leur païs il a entendu y avoir une mer qu'il desireroit bien voir, il les prie de l'assister en cette entreprise. Les Sauvages apres plusieurs paroles de complimens presentesent qu'outre les experiences d'amitié passées, s'en étoit encore icy vn grand témoignage à Champlein d'avoir tant pris de peine les venir voir. Que l'an precedent deux des hommes s'étoient trouvés au saut de la grande riviere pour aller à la guerre. Mais qu'il les avoit manqué: & cuidans qu'il fût mort ne sont venus cette année. Joint qu'ils avoient mal traités de quelques François: Que pour *Nebiceriri* ils ne lui conseilloient ce voyage, étoit trop difficile, & n'en pourroit venir à bien, que le peuple de là étoit méchant, sorciers, empoisonneurs, & ne leur etoient amis: A

Proposition de Champlein.

Réponse des Sauvages.

[illegible] qui ne valent rien à la guerre, [illegible] beaucoup d'autres discours tenus en l'assemblée. En fin par importunité ils ont [illegible] quatre canots à Champlein, mais [illegible] songea que s'il alloit là il trouveroit aussi occasion que personne ne le reprendre la conduite, le prians d'attendre jusques à l'année suivante, & quelors on iroit avec bonne escorte. Champlein fit de telles reponses, dit [illegible] homme [illegible] en ce païs là, & n'avoit rien trouvé de ce dissoient. Lors chacun de le regarder de mauvais œil, & specialement Tessouat, chez lequel il hivernoit, qui le rendit confus sur ses mensonges, s'estant déchirée en pieces sans la presence de Champlein, car ils haïssent mortellement les menteurs & les hommes doubles de langue & bouche. Son excuse fut qu'il esperoit par son invention quelque recompense du Roy, & voyant les difficultés du voyage il ne voulut point que Champlein deût aller si avant, le [illegible] devant lui, & demanda pardon: [illegible] que si on le vouloit laisser là il seroit dans un an il en sçauroit toute la [illegible]. A tant Champlein se desista de passer, & s'en revint avec quarante canots, & chemin en rencontrerent encor quarante [illegible] fournis de marchandises. Et comme les miserables sont en perpetuelle appetit, & credules aux songes, avint qu'un [illegible] songea qu'on l'assommoit, & là dessus [illegible] en sursaut, & criant on me tue, il mit [illegible] toute la compagnie, qui croyant

Sauvages haïssent le mensonge.

Imposture de Nicolas de Vignau découverte.

Crédulité sur un songe.

avoir l'ennemi sur le dos, se jetta quoiqu'il
l'eau pour se sauver. A ce bruit Champlain
les siens reveillés furent tout ébahis de
ces gens en cet état sans qu'aucun les pour
vit. Et s'étant enquis du fait, tout se
en risée.

Observations sur le voyage susdit.

Ce qui est à remarquer en tout ce voy
sont le nombre des lacs que Champlain
se en nombre de sauts, & de sauts ordinaire
rivieres de ce païs, entre lesquels y en a deux
tables, l'un large de quatre cens pas, & haut
vingt-cinq brasses, ou environ, auquel l'eau
bant fait vne arcade sous laquelle passent
Sauvages sans se mouiller. L'autre est la
dernie lieue, & haut de six à sept brasses, sur
quel l'eau par la longue continuation
cheute a fait vn bassin de merveilleuse
dous dans le rocher. Quand les *Algonquins*
sent par là pour venir en Canada, ils fo
ceremonie digne de remarque. Apres
porté leurs canots au bas du saut vn de la
pagnie va faire la quête, vn plat en la main
quel chacun met vn morceau de peau
quête achevée tous dansent alentour de
chantans à leur mode, & apres la da
des Capitaines fait vne harangue aux
aux jeunes que depuis le temps de leurs
ils font là vne offrande, qui les gar
leurs ennemis, laquelle s'ils omettoient
heur leur avient de cet. Puis le harangueur
peau dans ledit bassin, & tous ensem
vne grande exclamation, & par ceriteisit

Ceremonie des Sauvages allans le saut du

[illegible] être beaucoup sans estre offensé [illegible]
[illegible] leurs enfants des [illegible]
[illegible] qui est entre pour la difficulté du
[illegible] grand'celui [illegible] appellent ledit
[illegible] qui signifie en leur langage [illegible]
[illegible] Bien voy-ie qu'il s'accorde [illegible]
[illegible] produit des raisins: [illegible]
[illegible] blancs, [illegible] dont Champlain
[illegible] croix en plusieurs lieux [illegible]
[illegible] icelles gravées [illegible]
[illegible] peuples voisins [illegible] les Algumquins [illegible]
[illegible] Nebicerinis [illegible]
[illegible] Ochateguins [illegible]
[illegible] Canada [illegible]
[illegible] Variations [illegible]
[illegible] qui alloit en Italie [illegible]
[illegible] par la relation [illegible]
[illegible] Champlain [illegible]
[illegible] Carion
[illegible] du Canada [illegible]
& par apres il dit qu'il n'y a que deux
[illegible] le fait que de douze lieuës de cir-
comme ainsi soit que sur sa charte il le
quinze journées de long, & distant du
de plus de [illegible] lieuës, sans qu'il
aucun autre [illegible] prés. En quoy il
[illegible] ait de l'erreur, veu
[illegible] Quartier [illegible] sur le Mont-

Raisins.
Cedres blancs.
Croix plantées aux Algumquins.
Quels peuples voisins des Algumquins.
Variations de Champlain.

Cy-dessus liv. 3. chap. 17.

Royal voisin dudit fleuve, dit que delà il voy
au-dessus ce grand fleuve tant que l'on peut
regarder large & spacieux, qui passoit auprès
noté belles montagnes rondes eloignées
quinze lieuës, sans qu'il soit passé d'une
Bien voy-le qu'il s'accorde avec ledit Ch
plein en ce que découvrant de cette mont
trente lieuës de païs à la ronde, il dit que v
Nort y a une rangée de montagnes grand
& Ouest (qui sont les Algumquins) & au
vers le Su, qui sont celles des Iroquois men
nécessairement dessus, & qu'entre icelles est la
plus belle qu'il soit possible de voir, la bo
unie, & plaine, & par le milieu le
grand fleuve. Dit en outre que dédiens
tagnes du Nort sortoit une grande rivie
est (à mon avis) celle par laquelle ledit C
plein est allé aux Algumquins, laque
dit avoir lieuë & demie de large, apres
montée l'espace de huit jours. Item q
avoit du metal jaune comme or, ce qui
porte à ce qui a été dit qu'un Sauvage
quin donna audit Champlein une lame
vie prise & applanie en son pais.

[illegible]

CHAP. VIII.

Il est maintenant à propos de parler du sieur de Poutrincourt, Gentilhomme dés long temps resolu à cette chose, lequel depuis nôtre retour de France s'étoit rendu trop credule aux Seigneurs qui desiroient cõtinuer, qu'ils feroient semblant de vous un grand appareil pour ces Terres, et combien qu'il y fut en grand interét, ayant perdu [illegible] de temps, & fait de grandes dépenses, mesme perdu son equipage, [illegible] l'an mille six cens neuf, [illegible] ayant par vne nouvelle [illegible] que les hommes sont trompeurs, il se [illegible] attendre plus à personne, & ne se fie [illegible] soy-même, ainsi que le laboureur [illegible] dans la fable est receu par [illegible] ayant donc fait son appareil à Dieppe, il [illegible] le huitiéme de Fevrier [illegible] avec nombre d'hommes [illegible] l'artillerie. Cette navigation a été forcée [illegible] fascheuse. Car dés le commencement [illegible]

Ne se fier à autrui, qu'à soy-même.

A. Gellius.

ils furent iettez à la veuë des Essores, & d[illegible]

quasi perpetuellement battus de vents cont[illegible]

[illegible]

Conspiration. [illegible]

[illegible]

où ils entendoient y avoir quantité de Sa[illegible]

ges, afin de les piller & voler, puis se rendr[illegible]

coreurs de mer, & en fin revenir en France[illegible]

tager leurs depouilles, & se tenir sur le g[illegible]

[illegible]

Conspirateurs [illegible] la rebellion [illegible]

Terrir, c'est à dire, découvrir la terre. [illegible]

de la baye [illegible] la riviere de N[illegible]

[illegible]

[illegible] la riviere Sainte-Croix [illegible]

Ci dessus liv. 4. chap. [illegible]

[illegible]

la Sauvage promise en mariage à [illegible]

[illegible] Sauvage [illegible]

[illegible] la recommandation [illegible]

[illegible] Monts [illegible]

A. Gellius. [illegible]

[illegible]

[illegible] Chrestien & un infidele. Chose [illegible]

[illegible]

Apres avoir [illegible]

[illegible] vint au Port Royal [illegible]

[illegible] Sauvages du lieu, où ils avoient de la santé de quelque sorte qu'ils avoient [illegible] auparavant en la compagnie [illegible] Membertou grand Capitaine [illegible] que j'avois fait échaper son homme [illegible] demandoit pourquoy je ne l'avois [illegible]

Bastimens & meubles conservez.

Quant aux batimens ils furent trouvez [illegible] & couverts, & les meubles en la place où on les avoit laissez.

Culture de la terre.

Premier soin qu'eut ledit sieur fut de faire [illegible] & la disposer à recevoir les semables pour l'année suivante. Ce qu'il [illegible] voulut laisser de qui étoit du [illegible] qui regardoit le principal but de sa navigation, de procurer le salut de ces pauvres sauvages & barbares, lors que nous [illegible] nous leur avions quelquefois donné les [illegible] de la connoissance de Dieu.

Instruction des Sauvages.

[illegible] par les discours de nôtre voyage [illegible] Adieu à la Nouvelle France. Au [illegible] dudit Sieur il leur inculqua derechef [illegible] fois, il leur avoit dit, & ce pour l'or[illegible] son fils le Baron de Saint Luis, est bien [illegible] homme de grande asseurance, & qui a [illegible] du tout à la navigation en laquelle il a en [illegible] acquis une grande expérience. A[illegible] instructions necessaires faites, ils furent [illegible] jour saint Jean Baptiste, vingt quatriesme [illegible] mille six cens dix, au nombre de vingt-un [illegible] desquels fut donné le nom de quelque [illegible] notable personage de deçà. Ainsi [illegible] Membertou fut nommé HENRY au nom du [illegible] l'on cuidoit être encore vivant. Son

Premiers Baptémes faits en la Nouvelle-France.

fils aîné fut nommé LOUYS du nom de [illegible] Jeune Roy regnant, que Dieu benie, [illegible] fut nommée MARGUERITE au nom de la Reyne [illegible] gente, & ainsi consequemment des autres, [illegible] ce se peut voir par l'extrait du Registre des [illegible] pétures que i'ay icy couché.

Extrait du Registre des Baptesmes de l'Eglise de [illegible] Regale de la Neuve-France.

1. LE jour Saint Jean Baptiste mille six cens [illegible] Lu Membertou grand Sagamos âgé de plus de [illegible] ventans a été baptisé par Messire Jesse [illegible] Prêtre, & nommé HENRY par Monsieur [illegible] Poutrincourt au nom du Roy.

2. ASTAVANSAN troisiéme fils dudit [illegible] Membertou a été nommé PAUL par [illegible] de Poutrincourt au nom du Pape Paul.

3. La femme dudit Henry a été tenue par [illegible] sibourde Poutrincourt au nom de la Royne [illegible] nommée MARIE, de son nom.

4. MASTANTUVENTS fils aîné de Membertou [illegible] âgé de plus de soixante ans, aussi baptisé [illegible] mé LOUYS par Monsieur de Biencourt [illegible] de Monsieur le Dauphin.

5. La fille dudit Henry tenue par [illegible] Poutrincourt, & nommée MARGUERITE [illegible] de la Royne Marguerite.

6. La fille aînée dudit Louis âgée de [illegible] aussi baptisée & nommée CHRISTINE par [illegible] de Poutrincourt au nom de Madame [illegible] fille aînée de France.

[illegible] fille dudit Louis âgée de douze 7.
[illegible] baptizée & nommée Eurzabeth par
[illegible] de Pourtincourt au nom de Madame
[illegible] de France.

[illegible] cousin dudit Henri a été tenu par 8.
[illegible] de Pourtincourt au nom de Mon-
[illegible] Noyers, & nommé Rozizet, de son
[illegible].

[illegible] de Membertoncolchis dit à pre- 9.
[illegible] Louis Membertoncolchis, âgé de cinq ans, bapti-
[illegible] par Monsieur de Pourtincourt, qui l'a
[illegible], de son nom.

[illegible] troisiéme fille dudit Louis tenue par 10.
[illegible] de Pourtincourt au nom de Madame
[illegible] aussi baptizée, nommée Clavda.

[illegible] quatriéme fille dudit Louis tenue par 11.
[illegible] Robin, pour Mademoiselle sa mere,
[illegible] Catherine.

[illegible] cinquiéme fille dudit Louis a eu nom 12.
[illegible] nommée par ledit sieur de Pour-
[illegible] nom d'une de ses filles.

[illegible] cousin dudit Henri a été 13.
[illegible] par ledit sieur de Pourtin-
[illegible] de Monsieur des Noyers Advo-
[illegible] Parlement de Paris.

[illegible] dudit Nicolas tenue par ledit sieur 14.
[illegible] au nom de Monsieur son ne-
[illegible] Pierre.

[illegible] d'icelui Nicolas tenue par ledit 15.
[illegible] Madame de Belloy sa nièce & nom-
[illegible], de son nom.

[illegible] dudit Nicolas tenue par ledit sieur 16.

pour Jacques de Salaus son fils a été

17. L'autre femme dudit Louïs tenuë par
sieur de Poutrincourt au nom de Madame
Damoiselle

18. L'vne des femmes dudit Louïs tenuë par
Monsieur de Louïs pour Madame de Sig
nommée de son nom

19. La femme dudit Louïs a été nommée
du nom de Madame d'Ardaiville.

20. La sixiéme fille dudit Louïs tenuë par
Mahéu a été nommée Claude
de sa mere.

21. Vne nepce dudit Henri tenuë par ladit
Robin a été nommée Anne, maintenant
il faut confesser que c'est à bon escient
par feintise une marque en cette part
sieur de Poutrincourt, auquel toute la Ch
doit ces premices de la foy de faire à Dieu
ames perdues, lesquelles il a recueillies &
necessaire au chemin de salut. Car que les cho
été douteuses il n'a point été propos d'
mer le charactere Chrétien au front des
ples infideles, de peur qu'ils ne contrain
abandonner ils ne retournassent à leur
ment au scandale du nom de Dieu. M
que ceux-ci a donné ce témoignage de
lonté, & que son desir est de vivre & mour
pres d'eux, il semble qu'il a peu passer
fonde sur l'exemple des enfans que nous
zons sur la foy de leurs parens & marines.

C'est Capitaine. Memberton premier Sergent de ces

[illegible] de religion, mais sans [illegible]
[illegible] guerre à tous ceux qui ne
[illegible] Chrétiens. Ce qu'il faut prent
[illegible] pour dites, & ne croit recevable
[illegible] Car il est certain que la Religion
[illegible] contrainte, & par cette voye
[illegible] n'a jamais un bon Chrétien. Aussi a-t-elle
[illegible] de tous ceux qui ont tasché de le
[illegible] autrement. Nôtre Seigneur n'a
induit les hommes à croire son Evangile
(cecy est propre à Mahommet)
[illegible] Il ne leur a point des anciens Empe-
reurs, sans exposé. Et quoy que
[illegible] fût grand ennemi des Chré-
tiens, il point d'avis de les contrain-
dre. Dieu n'a point voulu que
[illegible] de ses Epistres, sollicitant
[illegible] quelquefois sans d'avis obli-
[illegible] quand il y eut bien peine, il se rés-
[illegible] Empereur Marcianus, lequel
[illegible] un Edit
[illegible] les Donatistes, de ne les
[illegible] d'attirer des peuples à
[illegible] de leur donner du pain,
[illegible] seigneur la doctrine Chré-
[illegible] que ne se peut faire tout à vu
Les hommes du jourd'hui ne sont pas
[illegible] que les Apôtres. Mais ie ne vou-
[illegible] charger l'esprit de tant de choses qui
[illegible] de l'institution des hõmes, veu que
[illegible] Seigneur a dit: *Mon joug est doux, & mon*
[illegible] Les Apôtres ont laissé aux simples

Religion ne [illegible] suscipi debeat, non vi. Tertul. Ad Scapulam.

L. Christianis C. de [illegible]

Voyle c. Vides 23. qu. 6.

Et sainct Ambr. en la raison qui est devant l'epistre 13.

Matth. 11. vers. 30.

gens le *Seul* pour la *Croyance*, & le *Sacre*
pour la priere: le tout premierement tout
pour ne croire & prier que chose qu'on ne
peut. Ce qui est par dessus est pour les plus
vers, qui se veulent rendre capables d'inst
les autres. Ceci soit dit par maniere de co
& d'avis à ceux qui dresseront les premier
lonies, n'estimant pas qu'il me soit moins
ble de le dire par écrit, que ie le diray de b
s'il y estois.

Le Pasteur qui a fait ce chef-d'œuvre
té Chrétienne, est Messire Iessé Fleché,
du Diocese de Langres homme de bonne
de bonnes lettres, envoyé par Monsi
Nonce Roberti Vualdin, quoy qu'à mo
la mission d'vn Evêque de France eust bi
aussi bonne que de lui qui est Evêque
Il lui bailla par ses patentes (que i'ay eu
à l'original) permission d'ouïr par-delà les
fessions de toutes personnes, & les absou
nous pechés & crimes non reservés exp
ment au Siege Apostolic, & leur enjoind
penitences selon la qualité du peché. En
luy donna pouvoir de consacrer & ben
chasubles & autres vestemens pour doun
des paremens d'autels, excepté des cal
lices, ciboires & patenes. C'est en sum
pouvoir contenu en sa mission.

Mission pour l'Eglise de la Nouvelle France.

Le sieur de Poutrincourt. Zele des Sauvages à la Foy Chrestienne. Remarques des faveurs de Dieu sur l'entreprise de la Nouvelle-France.

CHAP. IX.

LES generations spirituelles ainsi achevées, le sieur de Poutrincourt pensa de renvoyer son fils en France, pour faire vne nouvelle charge de vivres & marchandises propres, pour la troque avec les Sauvages. Ce fils partit le huitiéme de Iuillet mil six cent, avec commandement d'estre de retour dans quatre mois. Son pere le conduisit iusques au port de la Hève à cent lieues loin, environ, du port Royal, auquel voulant retourner il fut surpris d'vn vent de terre à l'entrée du Cap Fourchu, & porté si avant en mer, que six iours sans voir rien que Ciel & eau, n'ayant vivres que de quelques oiseaux pris en vol en des nes, & sans autre eau douce que celle qui se pouvoit recueillir tombant de dans les voiles d'vne pinasse dans laquelle il estoit. En fin par son industrie & iugement il arriva à la côte de l'Isle Sainte-Croix, où Cagi-Capitaine fit quarrier le secourut de quelques pieces de biscuit, & de là traversa iusques au Port-Royal, où il parvint cinq semaines apres sa departie au grand contentement des

Retour en France le 8. Iuillet 1610

Egarement du sieur de Poutrincourt sur mer.

siens, qui ja desesperoient de lui, & projetoi
vn changement qui ne pouvoit être que
reste.

Sauvages demandent le Baptême.

Là plusieurs Sauvages sur le bruit de ce
s'étoit passé le jour saint Iean Baptiste, étoi
arrivés pour aussi recevoir le saint Baptême
quoy ilz furent admis, & plusieurs autres
suite, mais paraventure trop tot, & pa
zele trop ardant. Car ores qu'il eût ce
pos de baptiser Membertou, & sa famil
demeuroient au Port-Royal, ce n'est pa
maison des autres, qui en sont éloigné
n'ont point de Pasteur pour les tenir en
Mais qu'eût fait à cela le sieur de Po
court. Car il étoit importuné des Sauv
qui se fussent sentis méprisés au refus. V
leur zele étoit tel, qu'il y en eut vn tou
charné n'ayant plus que les os, lequel fe
à toute peine en trois cabannes cherchãt
triarche (ainsi appelloit on le Pasteur) pour
instruit & baptizé.

Zele des Sauvages.

Vn entre demeurant à la baye Saincte M
à plus de douze lieuës delà, se trouvant m
envoya en diligence faire sçavoir au dit Pa
che qu'il étoit malade, & craignant de m
sans être Chrétien, qu'il desiroit être bap
Ce qui fut fait.

De même.

Vn autre nommé cy-devant Lemarin, m
tenant Loth, se trouvant aussi malade en
son fils en diligence de plus de vint lieues
recommander aux prieres de l'Eglise & dire
s'il mourroit il vouloit être enterré av
Chrétient.

sieur de Poutrincourt étant allé à Dennemarc.
d'un carrure par Louis fils de Henri-
ron, au retour comme chacun vo-
de la Porte Royal, avant que la
Louis accoucha, & voyant les
que l'enfant étoit de petite vie, ils s'é-
Venez, çà, Venez-çà.)
fut l'enfant baptizé.
dit entre plusieurs choses pour té-
de ce pauvre peuple non encore
) assés instruit és points de la re-
plus capable de posseder le Royau-
, que ceux qui sçavent beaucoup
uvres mauvaises. Car quant à aux
dieu, ils le croyent & gardent fort
ment, & nous pardeça ne voyons qu'in-
entre les hommes. Que sçon leur repro-
ignorance, il la faudra de ce reprocher
part de nous autres qui ne sómes Chré-
de nom. Bref en vn mot ie coucheray ici
ce que disoit saint Augustin *Sur quoi*
Saint Augustin.
nos ratio fuerit nostra mortua est.
vn trait de la simplicité d'vn
Simplesse d'vn nouveau Chrétien.
nommé Martin du port de la Reine,
malade de la maladie dont il mou-
on lui parloit du Paradis celeste,
là, on en tiens genie des sources aussi
que celles qu'on lui avoit fait man-
il lui fut repondu qu'il y auroit
meilleure, & qu'il y seroit conduit. Peu
après il deceda, & fut enterré
Ci-dessus a été vu que maître Nicolas

avec les Chrétiens, non sans debat, voulant
Sauvages qu'il fût enseveli avec ses peres,
tant qu'il l'avoit desiré.

I'eusse fait ici regarder de deux de deçà qui
eu l'honneur d'avoir des filieuls, & filieules
de la, & en faveur desquels on a imposé les
(voire les leurs propres) a plusieurs Sauvages
prizés en nõbre de plus de cent. Mais ils
sont réduits signes, n'y en ayãt un seul qui
touché de quelque charitable pitié en vers

Reproche aux parrins des Sauvages.

Et cependant Dieu a tacentré en diverses
currences qu'il veut favoriser cette entre
Mais comme le proverbe dit qu'il nous
toutes choses par travail & peine: Aussi
il que par labeur & patience cette terre so
bitée.

1. Est à remarquer que iamais ne s'est per
seul voisseau pour cette affaire. Qu'il y a
maladies inconnues aux François lors qu'
puis en de necessité: mais qu'au temps
mine Dieu a fait cesser cette verge. Qu'il
des obstacles & enuies étranges contre
treprenneurs, mais ils subsistent encore
quand la necessité de vivre (dont nous
rons ci-apres) est venue, Dieu a fait trouv
racines, qui sont aujourd'hui les delices
fleurs tables en France, lesquelles ignorans
quelques uns appellent à Paris, *Fauxpas*
les autres plus verts bleuets *dans du*
sont delà venues ici) & croy que ce
Asfodiles dont ie parleray ci-apres au ch
De la Tavie.

Remarques des faveurs de Dieu.

2.

3.

4.

5. Ci-dessus a été veu que maitre Nicolas

[illegible] dans les bois, & ne fut trouvé que le [illegible]

[illegible] du Printemps en l'an mille six cens 6.
[illegible] de Membertou ayans fait vn long se-
[illegible] la chasse, avint qu'icelui Membertou
[illegible] de faim. En cette disette il lui souvint
[illegible] fois qu'il dire à noz gens, que Dieu
[illegible] les oiseaux de l'air, & les bêtes de la
[illegible] delaisse iamais ceux qui esperent en lui.
[illegible] il se met à le prier, & envoye sa fille au
[illegible] du moulin. Il n'eut été gu[illegible] lon
[illegible] ce devoir que la voici arrivée [illegible]
[illegible] *Nimbich', Begin peth'kend[illegible]*
[illegible] : Pere, le haren est venu, le [illegible] est
[illegible] eut abondance de vivres.

[illegible] veu deux hommes toujours malades &
[illegible] en France, qui l'an n'ont senti aucune 7.
[illegible]

[illegible] roy trop long si le vouloy particularisser
[illegible] qui se pourroit rapporter en ce sujet, où
[illegible] ins de miracle qu'en ceux que le Pere
[illegible] avoir été faits ès lieux où il s'est ren-
[illegible] la visite de quelques malades. Mais ie
[illegible] quelque chose à la Nature, laquel- *Nature fait*
[illegible] continuellement à nous faire voir ses *tous les iours*
[illegible], qui paroissent en mille sortes, tant *des miracles*
[illegible] inanimées, qu'en la guerison de noz
[illegible] lesquels nous voyons souvent se r'aviser
[illegible] sons abandonnez des Medecins, & [illegible]
[illegible] ance de laisse en est du-tout perdue.

Sur la nouvelle des Baptesmes des Sauvages les Iesuites se presentent pour la nouvelle France. [illegible] Remedement à la Maison de Poutrincourt. Desplaisir des Iesuites pour le trespas d'Henry le Grand. Bruits de guerre d'entre les Iesuites. Injustice de Poutrincourt. Mauvais [illegible] des Iesuites avec Poutrincourt. Polygamie.

CHAP. X.

NOVS avons ci-devant laissé le [illegible] du sieur de Poutrincourt (que [illegible] nommerons d'orenavant le [illegible] de Biencourt) au port de la H[illegible]. Voyons maintenant la suitte de son voy[illegible]. Aprés qu'il fut arrivé sur le Banc aux Mo[illegible] il eut nouvelle de la mort du Roy; ce[illegible] mit en grande angoisse d'esprit, cuidant q[illegible] France seroit tout en trouble & confusion [illegible] qui, ni comment cette mort il ne le peût sça[illegible] fors quelques Anglois trop propts à [illegible]re en accusoient les Iesuites. Ce fut une [illegible] veille qu'en vn si grand desarroy la Franc[illegible] demeurée en son calme, voire qu'au meme [illegible] l'on eût poursuivi le dessein du siege de la [illegible]. Or pour ne nous éloigner de notre suiet [illegible] de Biencourt s'étant presentée à la B[illegible] genre, elle fut fort contente d'entre[illegible] s'estoit offerte aux regenerations [illegible] Sauv[illegible]. En cette rencontre [illegible] Court qui eurent l'occasion [illegible] manquerent de l'empoigner p[illegible] disans que le feu Roy leur avoit [illegible] envoyer de leurs gens, avec deux [illegible]

Iesuites au voyage de la nouvelle France.

...son. Et de fait, long temps auparavant ...mmé du Iarric de Bordeaux l'avoit écrit, ...ay la Royne enclinant, elle recommanda ...troitement, (comme aussi madame de ...ville) au sieur de Poutrincourt, deux ...ent destinés à cela, sçavoir les Peres Pier...rd, & Evemond Massé. Mais ilz me par...ront si ie repete ici ce que ie leur dis lors, ...r avoit dit auparavant ledit sieur de Pou...court, qu'il n'étoit pas encore temps, & ne ...voient tant hater d'aller là, où ilz ne ver...t que solitude, & vne façon de vivre diffi...& insupportable à gens de leur sorte: de ...ire que leur travail pourroit être mieux ...loyé pardeça. Toutefois soit par zele, ou ...e de tout voir & conoitre, & de s'établir ...out, ilz poursuivirent leur pointe, & si ...si bien avec ledit Biencourt, âgé pour lors ...-huit ans, que le rendez-vous leur fut ...é à Dieppe au vint-quatriéme d'O...

...sieur de Poutrincourt ayant fait de gran...ses, comme nous avons veu ci-devant, ...e pouvant seul suffire à l'entreprise, sé...ssocié avec deux honorables Marchans ...ite ville de Dieppe, Du Iardin, & du ...e. Le navire étoit quasi prét à faire voile ...le rendre en la Nouvelle-France dans ...ps ordonné, & secourir ledit Poutrin... Mais il eut tout loisir d'attendre, & ...er les dents lui & sa troupe jusques ...fin de Iuin, & ce par l'occasion qui

Acteschement du voyage.

Quand les marchans susdits virent les Iesuit
en état de se vouloir mettre dans leur navi
avec leur equippage (chose du tout eloignée
leur intention) ilz ne les y voulurent recevo
disans que la mort du Roy leur étoit encor m
recente, qu'ilz ne vouloient point fournir à v
habitation qui seroit à la dévotion de l'Es
gnol, & qu'ilz ne pouvoient tenir leur bien
seuré en la compagnie de ces gens ici. Offr
neantmoins recevoir toutes autres sortes d'
dres, Capuccins, Cordeliers, Recollets
Mais non les Iesuites, sinon que la Royne
voulût tous ensemble envoyer pa cela. Au
ment qu'on leur rendit leur argent.

Là dessus des plaintes à sa Majesté, qu
écrivit au sieur de Cigogne Gouverneu
Dieppe. Mais pour cela les marchans ne
chissent point: ains persistent au rembou
ment de leurs deniers. Trois mois se passen
allées & venuës. En fin la Royne ordonne
mille écus pour ledit remboursement. Bell
casion pour faire des collectes par les mai
des Princesses, & Dames devotes à Paris, R
& ailleurs. Ce qui fut fait avec vn fruit qui
voit amener l'affaire à perfection. Mais les
n'y employerent que quatre mille livres, m
nant quoy ilz debusquerent lesdits marchan
prindrent leur association, pour participe
profits & emolumens de la navigation,
fut passé contract le vintieme Ianvier mil
cens vnze, pardevant le Vasseur Notaire à D
pe, & Bense son adioint, ainsi que s'ensui

Association des Iesuites à l'exclusion des marchans.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou oy-
ront, Daniel de Guentevville Bourgeois Conseil-
leur en la ville de Dieppe, & Garde du seel
des obligations de la Vicoté dudit lieu, pour tres-haut
tres-puissant Seigneur, Monseigneur le Reverend
& Illustrissime François de Joyense par per-
mission divine Cardinal du saints Siege Apostolique,
Archevesque de Rouen, Primat de Normandie, Cote
Seigneur dudit Dieppe au droit du Roy notre Sire,
Sçavoir faisons que pardevant Thomas le Vassour
Clerc lure audit Dieppe, & René Bense son ad-
joint, presens Thomas Robin Escuyer sieur de Col-
ly, demeurant en la ville de Paris, & Charles de
Bouvet Escuyer sieur de saints Luft, de present resi-
dant en ceste ville de Dieppe, lesquels volontairement &
sans contrainte par ces presentes recognurent &
confesserent avoir associé avec eux les venerables peres
Pierre Biard superieur de la mission de la nouvelle-
France, & Evremond Massé de la compagnie de Jesus
aussi & stipulants, tant pour eux que pour la Pro-
vince de France en ladicte compagnie de Jesus, pour la
moitié de toutes & chacunes les marchandises, vaisseaux,
ustancements, & generalement en la totale car-
gaison du navire nommé la Grace de Dieu, appartenant
audit sieur de Biencourt, étant de present en ce
port & havre de cette ditte ville de Dieppe, prest à
faire voyage au premier temps convenable, s'il plaira
Dieu, en ladicte terre & Pays de la nouvelle-
France. Toute laquelle cargaison, est evaluée montant
la somme, get & calcul que lesdites parties ont dit
estre entre eux & dans icelly sont demeurez d'accord
& consens, à la somme de sept mil six cens livres,
montant de get & calcul. La presente association faite

moyennant le prix & somme de trois mil huit cens
vres que lédits sieurs de Bienc[illegible] & Robin ont re
nu & confessé avoir receu par avance, pour la
moitié en ladite cargaisson dudit navire, lédits pe
Biard & Maßé, tant pour eux qu'audit nom, d
iceux sieurs Robin & de Biencourt se sont tenus p
contens, au moyen dequoy ils ont accordé & conf
que lédits peres Biard & Maßé, tant en leurs n
qu'en la qualité susdite, jouissent & ayent à leur
sir la totale moitié de toutes & chacunes les march
dises, profits & autres choses, circonstances & de
dantes qui pourront prevenir de la traite qui se
audit lieu de la nouvelle-France. Et en outre ce
dits sieurs Robin & de Biencourt reconu & co
avoir receu dédits peres Biard & Maßé, en leurs
& en la dite qualité, la somme de sept cens trente
livres en pur & net prêt qu'ils reconoissoient
avoir été fait par iceux sieurs Biard & Maßé e
qualité, laquelle somme de sept cens trente-sept l
iceux sieurs Robin & de Biencourt se submettent
obligent payer & rendre audits sieurs Biard & M
ou autres ayans d'eux pouvoir & mandement,
dite ville de Paris, ou en la ville de Rouen, au r
dudit voyage. Et ledit sieur de Biencourt de sa
reconu & confessé avoir été payé par lédits peres B
Maßé, & sieur Robin, de la somme de douze cens
cinq livres pour le radoub dudit navire La gr
Dieu, promettant ledit sieur de Biencourt pay
rendre icelle somme de douze cens vint cinq liv
retour dudit navire dudit voyage de la nouvelle
ce, ou icelle somme rabatre & diminuer sur le fr
dit navire, qui se monte à la somme de mille liv
le reste montant à deux cens vint cinq livres sen

[illegible] de Bienequers audit retour ainsi que des [illegible] l'accomplissement & effect desquelles choses [illegible] ledites parties en ont obligé [illegible] chacun pour son regard, eux & chacun leurs biens & ayans-cause & vents, jurant n'aller jamais au contraire requis faire controoller ces presentes suivant [illegible]. En témoin de ce, nous à la relation desdites Ta- [illegible] Adjeant, avons mis à ces presentes ledit Cachet fait & passé audit Dieppe en la maison [illegible] Marbre d'Or, le Jeudy après midi quatriesme Janvier, l'an de grace mille six cens vingt-[illegible] en ce honorable homme Jacques Bandemin Marchand demeurant audit lieu de Dieppe, & Abraham Maximier dudit Dieppe, témoins qui ont signé avec lesdites parties contractans. Ta- [illegible] Adjeant suivant l'ordonnance, signé Le Bense & scellé. Plusieurs ont crié de ce contract au desadvantage des Iesuites, bien ou mal ie m'en rapporte. Idque Brutum fuisse dicere, fuisse deliberatum esse quod [illegible] necum alio deferret, quam quod vtendum accepisset. Idque Pomponius in L. qui vetabat. D. de [illegible] fur.

A. Gellius, lib. 7. c. 13.

Au surplus des aumones nous ne voyons pas [illegible] d'estre employé. Bien est-il certain que [illegible] point esté à cet affaire. Que si le jugement [illegible] avoit bien, lequel (au rapport d'Agel- [illegible] condemnoit celuy qui avoit emprunté une bete de charge à autre vsage qu'il [illegible] en la prenant, les Peres qui ont receu les aumones se trouveroient avoir fort [illegible] telles voyes sont d'autant plus à blamer [illegible] ôtent la volonté de bien faire & ayder à [illegible] entreprise à ceux qui autrement y croient [illegible]. C'est pourquoy s'il falloit donner

quelque chose, c'estoit à Poutrincourt & au Iesuite, qui ne peut subsister sans lui. Ie dire qu'il falloit premierement aydet à establir la Republique, sans laquelle l'Eglise ne peut estre, d'autant que (comme disoit vn ancien Evesque) *l'Eglise est en la Republique, & non la Republique en l'Eglise.*

Operatur Malevis.

Le navire equippé, on le met en mer le vingtiesme Ianvier. Mais estant de vents contraires s'éleverent en cette saison, que c'est chose estoyable. Ayans passé le grand Banc des Perles nos gens rencontrerent des bancs de glace hauts comme des montagnes, de plus de quatre lieues d'estendue, que l'on pensoit estre charger de la grande riviere de Canada à la mer & ne viennent pas toutes de la mer glacée comme on pourroit penser. Car la longue navigation ayant epuisé d'eau douce le vaisseau la necessité en fit faire l'experience.

Bancs de glace.

Le saint Esprit consolateur des affligez nous en fit le lieur de Biencourt au Port-Royal le lieur de Pentecoste, dont furent rendues grces solennelles à Dieu. Mais le voyage se trouva fort ennuyeux, d'autant que l'attente d'estre vu comme il avoit esté ordonné, les Sauvages (qui ne vivent de provision) ayans eu necessité de vivres durant l'hiver (car lors ils ne peuvent pescher, de la chasse leur est difficile quand la neige est trop abondante) avoient mangé vne partie des pelleteries, & ce qui estoit resté avoit presque troqué par des Matelots de Rochelle avant ces cotes là long temps auparavant.

Arrivée.

[illegible] longueur de voyage avoit fait con-
[illegible] beaucoup de vivres, & n'étoit que
[illegible] employer le surplus à la troque des Ca-
[illegible] toutesfois il falloit faire argent pour
[illegible] les gages des matelots, & retourner au le-
[illegible] Occasion que l'on bailla à la troque le
[illegible] de vivres qu'il fut possible. Cependant le
[illegible] de Poutrincourt ayant eu avis par les Sau-
[illegible] que lesdits Rochelois & Malouins étoient
[illegible] en vn port dit La pierre blanche,
[illegible] partie pour recouvrer quelques vivres
[illegible] (car de l'année precedente) partie pour re-
[illegible] aussi ledits Sauvages sur la plainte qu'ils
[illegible] ent qu'vn de Honfleur les avoit pillé, &
[illegible] de leurs femes, & vn autre avoit ravi vne
[illegible] fille. Là on procede iuridiquement cy-
[illegible] ci. Son procés luy est fait & parfait, &
[illegible] qui ne fut trouvé. Le Pere Biard le
[illegible] pour le captif jusques à l'excu-
[illegible] tunité. Si bien que sur quelques confe-
[illegible] il impetra la grace, toutefois avec ces
[illegible] remontrance audit Biart: *Mon Pere*
Poutrincourt) je vous prie me laisser faire mes
affaires bien, & espere aller aussi bien en Fran-
ce que vous avez votre breuuage, au reste
par le chemin du ciel, ie vous conduiray bien.
Par ceci se reconoit qu'il y avoit dela
[illegible] intelligence entre les Iesuites, &
[illegible] dont on attribue la faute à ce
[illegible] voulurent trop entreprendre, & se mesler
[illegible] de choses qui seroient longues à deduire,
[illegible] ne le pouvois accommoder ledit sieur

Iustice de Poutrincourt.

Remontrances de Poutrincourt au pere Biart.

de Poutrincourt. Ce qui a toujours comme
puis, & apporté beaucoup de ruine à cet affa
comme sera veu par la suitte de ceste histoi

Et non seulement cette antipathie s'est
contrée de mauvais augure dès les commen
ment entre les Iesuites & les François, mais
si entre eux & les Sauvages baptizés, lesq
ayans par la liberté naturelle l'vsage de la po
gamie, c'est à dire de plusieurs femmes,
qu'aux premiers siecles de la naissance & re
sance du monde, ils les ont de premier ab
voulu reduire à la monogamie, c'est à dire
societé d'vne seule femme, chose qui ne se p
voit faire sans beaucoup de scandales à ces p
ples, ainsi qu'il est arrivé: car les Sauvages vo
qu'on leur comandoit de quitter leurs fem
ont dit que les Iesuites étoient de méchates
au lieu de concevoir vne bone opinion d'eux
faisoit apporter en telle affaire la prudence
nôtre Sauveur a recommandée & comman
à les Apôtres, en sorte que cela fût venu de
gré, ou autrement laisser les choses en
qu'elles se retrouvoient par vne tolerance
que Dieu l'avoit eue envers les anciens P
ausquels la polygamie n'est en nul lieu
ni tournée à vice, ni cette permission que
voyons en la loy de Nature & en la loy
te expressement revoquée en la loy Euang
que. I'ay quelquefois, me trouvant de loisir
vn écrit sur cette matiere en faveur de la
lygamie, auquel ie n'ay trouvé personne
m'avoit eu valablement répondre. Bien qu
me soucie de cela, mais pour asseurer

paradoxe, l'honnête liberté de la nature, [illegible] de siecles a été approuvée par tout [illegible], hors-mis en l'Empire Romain, dans [illegible] la plaspart des Apôtres ayans exercé leur [illegible], se sont aisément accommodés à la [illegible]ile & politique, sous laquelle ils vi-[illegible]

---

de Poutrincourt en France. Deffiance sur les [illegible] Biencourt Vice-Admiral. Rebellion. [illegible] du grand Membertou. Vn Jesuite en vain [illegible] de vivre à la sauvage. Plaisante precaution [illegible] sauvage: Association de la dame de Guer-[illegible]ville avec Poutrincourt. & la saluation des Je-[illegible] elle se fait donner la terre, & prend pour ad-[illegible]ministrateurs leurs Iesuites.

CHAP. XI.

OVS avons dit ci-dessus que la longueur du dernier voyage avoit consommé beaucoup de vivres, & étoit [illegible] besoin de retourner en France sans [illegible]coup de fruit, pour faire vn nouvel avitail-[illegible]t. Ledit sieur de Poutrincourt en print la [illegible], laissant à son fils le gouvernement de [illegible] Il y avoit lors (c'étoit au mois d'Aoust) [illegible]ques navires sur la côte des Etechemins, sçà [illegible] Capitaine Plarrier de Dieppe à la riviere [illegible] Croix, & à la riviere saint Iean Robert [illegible] fils du Capitaine Dupont de Hôfleur, &

Retour de Poutrincourt en France.

vn nommé Chevalier, de saint Malo. L
Biart, duquel on étoit en deffiance, se fach
Port Royal, demanda d'aller trouver le d
pont pour apprendre la langue du païs, &
ner en icelle l'oraison Dominicale, le sy
des Apôtres, & dresser quelque catechisme
l'instruction des Sauvages. Ce que ne
permettre le sieur de Biencourt sur le so
qu'il avoit que le Iesuite ne machinât q
chose pour le deposseder. Mais s'offrit à l'
ner lui-méme dans peu de jours, voire de
duire, ce qu'il desiroit selon que la la
pourroit permettre, n'étant ledit Dupo
sçavant que lui en cela. A quoy le Iesuite
voulut accorder.

Deffiance sur les Iesuites.

Sur la fin du mois le sieur de Biencou
aux Etechemins pour se faire reconoitre
susdits en qualité de Vice-Admiral dont
pourveu dés y avoit quelques années, &
ter leur charge-partie. Plattier fit les subs
deuës, & se soumit à payer le cinquiéme
stors qu'il avoit troqué, & assister ledit
plaignant de l'empechement que lui f
les Anglois en son traffic. Mais les autre
rent pas de méme. Car il y eut (comme l'
cedent) des rebellions, & violences qu
veux minutter ici.

Biencourt se vent faire reconoitre pour Vice-Admiral.

Rebellion.

Au retour de ce voyage deceda le gra
gamos des Sauvages Membertou, le dix-
me Septembre mille six cens vnze. Il re
derniers Sacremens, & fit beaucoup d
remontrances à ses enfans sur la concord
devoient maintenir entre eux, & l'amou

Mort de Membertou.

porter au sieur de Poutrincourt (qu'il
son frere) & les siens. Et fut tout leur
nda d'aymer Dieu, & demeurer fer-
foy qu'ils avoient receuë, & la dessus
la benediction. Estant passé de cette
lla querir le corps en armes, le tambour
& fut enterré avec les Chrétiens.

te saison tandis que le temps permet-
r d'aller au loin, il print envie au com-
du pere Biart dit Evemond Massé d'al-
quelques jours à la riviere Saint-Iean
uis fils de feu Henri Membertou, se
nt avoir assez de force pour vivre à la
que, ou plutot à la Sauvage. Mais luy &
qu'il avoit mené se virent bientot de-
leur embonpoint, & tellement dimi-
e le Iesuite en devint malade, & quasi
des yeux faute de bon appareil. Ledit
voyant en ce mauvais état, craignoit
mourût. Et pour ce lui dit: Ecoute Pe-
tu vas mourir. Ie le devine. Ecri donc à
r, & à ton frere, que tu es mort de mala-
que nous ne t'avons pas tué. Ie m'en gar-
dien (dit le Iesuite) car possible qu'aprés
crit la lettre tu me tuerois, & cette lettre
oit que tu ne m'aurois pas tué. Là dessus
vage revint à soy; & se prenant à rire: Bien
dit-il) prie Iesus que tu ne meure pas, afin
ne nous accuse de t'avoir fait mourir.

Le Iesuite Massé en vain essaye de vivre à la Sauvage

Plaisante precaution d'un Sauvage.

e autre fois le Pere Biart voulut accom-
le sieur de Biencourt au fond de la baye
se qui est entre le Port Royal & la ri-
iut Iean. Ils eurent vent à propos en al-

dant, mais au retour ils se virent en d
peril, & des vents, & des vivres, car ilz n
voient porté que pour huit jours, & ja ilz
atteint le quinziéme. En cette extremité
suite persuade à la compagnie de faire vn
nôtre Seigneur & à sa benoite Mere, q
leur plaisoit leur donner vent propice, le
tre Sauvages qui étoient avec eux se fe
Chrétiens. Le vent fut le lendemain pr
Mais les Sauvages ne furent Chrétiens.

Voila ce qui se passoit pardela, tandis
sieur de Poutrincourt travailloit à vn
embarquemẽt pardeça pour secourir se
Et d'autant que (comme a eté veu ci-dev
lieu d'avancer il s'étoit depuis quatre an
piper à toutes sortes de gens, & avoir f
voyages ruineux, son fond s'étant fort e
les Iesuites qui avoient interét à l'affaire
rent associer pour quelque somme la
Marquise de Guercheville. Mais i'ay
mieux ouir dire qu'ils eussent liberaleme
ployé les aumones par eux receuës à cela
qu'elles avoient eté données à cette fi
moyen de cette association elle prenoit
part en la terre de la Nouvelle-France
toutefois que ledit sieur luy eût specifié
étoit de sa reserve, pour n'avoir en main
tres, lesquels il avoit laissés en la Nouvelle-
ce. Quoy voyant ladite Dame elle fut c
lée (le Pere Biart dit qu'elle eut bien l'e
prendre retrocession du sieur de Monts
les droits, actions, & pretentions qu'il a
ques eu en la Nouvelle-France par dan

Association de la Dame de Guercheville.

Ledits Jesuites se faisoient donner la terre.

...illi. hors-mis seulemẽt le Port Royal, ...lieur Iesuite dit que Poutrincourt fut ...consuiné comme en prison. Voilà belle ...ense de tant de pertes & travaux. Mais ...point que lédits titres portent que le ...nné audit sieur *le port Royal & terres adjacentes & si avant qu'il se pourra étendre.* De sorte ...la force en main il aura bien le tout.

Iesuite administrateur de la dite Dame.

...Iesuite nommé Gilbert du Thet fut en- ...par icelle dame administrateur de son af- ...ion, & nommé coadjuteur aux autres de ...nommés ils en eussent eu affaire. Ainsi le ...part de Dieppe à la fin de Decembre ...conduite du Capitaine l'Abbé, & arrive ...Royal vn mois aprés au grand conten- ...des attendans, ledit sieur de Poutrin- ...tant demeuré en France.

...mis entre les Iesuites & ceux de Poutrincourt ...s embarquent furtivement pour retourner ...ce. Sans empechés. Bart excommunie Bien- ...& les siens. Exercices de Religion delaissés. ...clamation simulée. Saisie du navire de Poutrin- ...Lettre de lui-même plaintive contre les Iesuites.

CHAP. XII.

Arrivée de l'Administrateur en la Nouvelle-France.

A venuë dudit Gilbert ne guerit pas la maladie de contention & mal intelligence qui si long temps a été fomentée en cette petite compagnie. Car il ne laissa d'accuser vn nommé Simon ...d'avoir vendu du blé dellesembarqué à

Accusation contre le Administrateur.

à Dieppe, & mis en cõpte deux barils de bis
plus qu'il n'y en avoit : Et celui-ci l'accus
plusieurs discours tenus dans le navire au v
ge, qui ressentoient vn fort mauvais Fran
Et à ce coup ne pare point le Pere Biart en
apologie, sinon qu'il dit qu'il y a de bons &
thentiques actes de l'innocence dudit Gille
à Dieppe.

Même éxcuse.

Aussi a-il bien froidement paré à la pl
du sieur de Biẽcourt, lequel allegue qu'vn m
Merveille avoit projetté de le tuer sous v
de confession sacramentale, ayãt prés de so
pistolet bendé, amorcé, & le chien abba
méme lieu où il se confessoit, se pourmena
méme icelui Biencourt à la riviere Saint-le

Le méme pere Biart passe sous silence
mois de temps, sçavoir depuis Ianvier jusq
la fin d'Aoust, durant lequels y eut vn div
entre eux fort memorable, & qui sert à l'h
re. Car on dit, & le sieur de Poutrincourt
que les Iesuites aprés avoir reconu le païs,
ré des tables geographiques d'icelui, voul
fausser compagnie, & s'en retourner fu
ment France dans le navire du Cap
l'Abb A l'effect dequoy ilz s'y retirere
cretem sans dire Adieu. Dont le sie
Biencourt, ayant en avis, il arreta ledit C
rie (qui étoit à terre) jusques à ce qu'il
rendu ses gens. Car il disoit prudemment
peut être, ils avoient consulté ensemble d
ner le navire en Espagne, ou ailleurs ; & l
Dieppe. Iusques que le Roy & la Royne m
sa mere les avoient fort recommandés à le

Iesuites aprés avoir reconu le païs veulent retourner en France, sans dire Adieu.

Empêchement.

depar ainsi ne les pouvoit perdre de veue.
ants qu'il ne voyoit aucune revocation de
eneral, ni d'autre quelconque. Et en som-
qu'ilsne devoient laisser là vne troupe de
ciens sans exercice de religion, & qu'ilz de-
ent se souvenir à quelle fin ils étoient là ve-
adjoutant qu'à leur occasion étoit retour-
France vn honnéte homme Prétre, du-
chacun se contentoit fort. Le Capitaine le
t pris, pria les Iesuites de sortir de son
au, mais aprés interatives prieres ilz n'en
eent rien faire, ains le Pere Biart envoya
it audit Biencourt vne Excommunica-
res-ample tant contre luy que ses adhe-
laquelle est couchée tout au long au Fa-
du sieur de Poutrincourt contre lédits
& Malfé. Ce qu'entendant Louïs fils de
berton il s'offrit de les depécher, mais le-
ncourt leur defendit fort expressement
faire tort, disant qu'il avoit à en repon-
Roy. Bref il fallut rompre les portes,
faire commandement de par le Roy, &
ieur de Biencourt de descendre à terre, &
arler à luy. A quoy fut répondu qu'il n'en
ien, & ne le reconoissoit que pour vn vo-
procés verbal porte cela) & excommu-
as ceux qui lui coucheroient. Ie veux
que la colere le faisoit parler ainsi, & dire
qu'd autres choses: car quand il fut ap-
descendu, voyant qu'il falloit passer par
ilz furent plus de trois mois sans faire
vice, ni acte public de religion.
le lendemain de la saint Iean Baptiste

Excommunication.

Grande detention.

Acte de religion delaissé.

ledit Biart regardant plus loin vint à deman
la paix & reconciliation, s'excusant avec vn
ple discours de tout ce qui s'étoit passé, & p
de l'oublier. Cela fait il dit la Messe, & sur le
pre pria ledit sieur de faire passer ledit Gille
en France dans quelques navires qui éto
aux Etechemins (car l'Abbé étoit parti d
mois de Mars) ce que lui étant accordé, il
vit vne lettre au sieur de Poutrincourt p
de louanges de son fils, avec tant d'honnete
humilité que rien plus. Mais auparavant l'
bé n'avoit pas eté plutot arrivé à Dieppe
les Iesuites de Rouen & d'Eu firent saisir so
nom de ladite Dame tout ce qui étoit da
navire, qui fut consommé en alleés & ve
& frais de iustice. De sorte que voila le
vre Gentilhomme mis au blanc, dont s'e
vit vne maladie qui pensa l'atterrer du
Cependant l'hiver venu n'y eut moyen
voyer nouveau secours à ceux qui étoient
delà en grande misere, contraints d'aller
cher du gland pour vivre : en quoy faisa
trouverent des racines fort bonnes à m
dont ie parle ci-dessous au chapitre de la
Aprés vint le Printemps qui leur appo
poisson à foison.

Reconciliation simulée.

Saisie du navire de Poutrincourt par les Iesuites.

Liv. 6.

Pour entendre ce qui suivit ladite
est bon de representer ce que m'en écriv
sieur par vne lettre datée à Paris du qui
May mille six cens treze, moy étant en
car le Pere Biart n'en fait aucune mẽtion
qu'il soit fort exact à repõdre au Facum
contre luy & ses associez : Comme ie

1613.

Lettre de Poutrincourt plaintive contre les Iesuites.

faire declarer l'excõmunication abusi-
Pere Cotõ me fait rechercher par vn nõ-
Saulsay pour renouveler l'amitié & se-
r noz gés. Ie m'y accorde volontiers veu
cessité où ils étoient. Ilz me mettent vn
chant en main, auquel ma femme & moy
obligeames par corps pour la somme de
cés cinquãte livres. Ilz supposent la Mar-
e en avoir donné autant par vn écrit si-
de sa main. Ledit Du Saulsay prent l'ar-
& s'oblige de faire le voyage. Mais com-
étoit prét à partir, voici arriver ledit
bert, qui renverse l'affaire en sorte que
Saulsay fut cõtremandé, le secours aban-
é, & mon argent perdu. Me voyant ainsi
ie fais appeller le Pere Coton au Cha-
pour me represẽter ledit Du Saulsay, ou
endre mon argent, ou l'obligation. Il dit
ne conoissoit ledit du Saulsay. toutefois
leur Lieutenant general en leur entre-
ouverte du nom de ladite Marquise. Ie
ndemné par corps à payer le Marchant.
me ie faisois radouber nôtre navire à
e ilz me font arrêter prisonnier, Ces
es traverses m'ont beaucoup retardé.
après Dieu a permis que mon navire est
à la Rochelle, où Messieurs George &
un on mis ce qui y manquoit, & au cõ-
ment de ce mois a fait sa route, Dieu
lle conduire. Ie fay ce que ie puis pour
chainer des miseres de deça. Mõsieur le
ha l'affaire de la Nouvelle-France, re-
e qui m'est cedé, &c.

Embarquement des Jesuites pour aller posseder la Nouvelle-France. Leur arrivée. Contestations entre eux. Sont attaqués, pris pillés, & emmenés par les Anglois. Un Jesuite tué, avec deux autres. Bonté de Capitaine. Charité des Sauvages. Retour des Anglois en Virginie avec leur butin & les Jesuites. Et retour d'eux-mêmes avec les Jesuites à côte de la Nouvelle-France.

CHAP. XIII.

VOILA le fruit de la recon-
tion mentionnée ci-dessus
ne demeura pas là: Car il p
vn bon entendeur que les
aprés avoir reconu la terre,
lurẽt avoir part au gateau, & regner sous l
emprunté d'vne dame. Ilz firent donc v
barquement au temps qu'ilz tenoient l
de Poutrincourt en arrét, pour aller en so
ſinage pardela prendre possession de ladi
re. A l'effect dequoy ils avoient mené bo
bre d'hommes, & recuilli de grandes aut
La Royne (dit le Pere Biart) leur avoi
quatre tentes, ou pavillons du Roy, & l
nitions de guerre. Il ne dit paraventure p
D'autres avoient contribué pour fourni
plus. Et ainsi bien equippés partirent de
fleur le 12. Mars, mille six cens treze.

Embarquement des Jesuites pour posseder la Nouvelle-France.

Arrivans à la Heve ils y planterent va
& y apposerent les armes de ladite Da

Leur arrivée.

ne de prise de possession. Puis vindrent au
Royal, où ilz ne trouverent que deux hõ-
car le sieur de Biencourt étoit allé avec ses
la découverte, & les deux Iesuites Biart
sé, léquels ilz receurent dans leur navire
les accompagner au lieu où ils alloient
leur colonie, sçavoir à Pemptegoet, au-
dit la riviere de Norombegue, où des
tions s'émeurent dés le commencemẽt,
ent les avant-courrieres de leur deffaite
e. En quoy semble qu'il y ait quelque ef-
jugement de Dieu qui n'a peu approuver
entreprise apres tãt de torts faits au sieur
rincourt. Car ilz ne furent plutot arrivés
elques Sauvages en avertirent certains
s de Virginia, qui étoient à la côte, lé-
venans voir quels gens c'étoient, amis ou
is, on dit que Gillebert du Thet Iesuite
nça à crier Arme, arme, ce sont Anglois,
ssus tira le canon, auquel fut repondu vi-
sement, & de telle sorte que l'Anglois a-
avoir tué trois (du nombre déquels fut
illebert) & blessé cinq, il s'empara du na-
uel il pilla entierement, puis descendant
e tout de méme sans resistance : Car le
e du Saulsay s'en étoit lachement fui
atorze de ses gens dans les bois, & le Pi-
e Bailleul s'étoit semblablement retiré
vne ile avec autres quatorze attendant
l'affaire. Le reste étoit ou mort, ou pri-
Le lendemain sur parole d'asseurance
Saulsay, auquel on demande ses com-
& sa charte partie, ce que n'ayant sceu

Contestations en la troupe des Iesuites.

Iesuites attaqués, pris, & emmenés par les Anglois.

L'Administrateur tué

Lacheté du Capitaine.

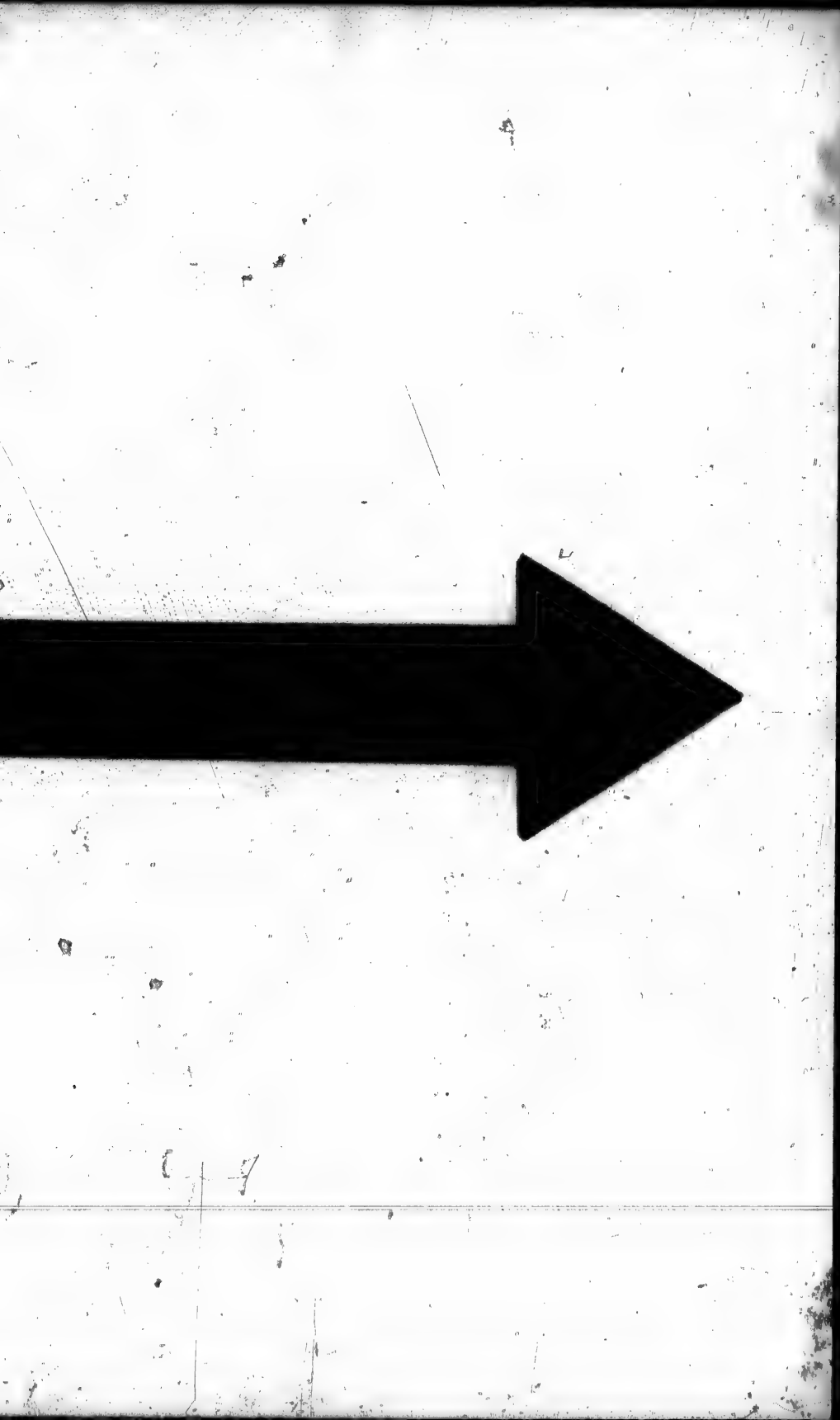

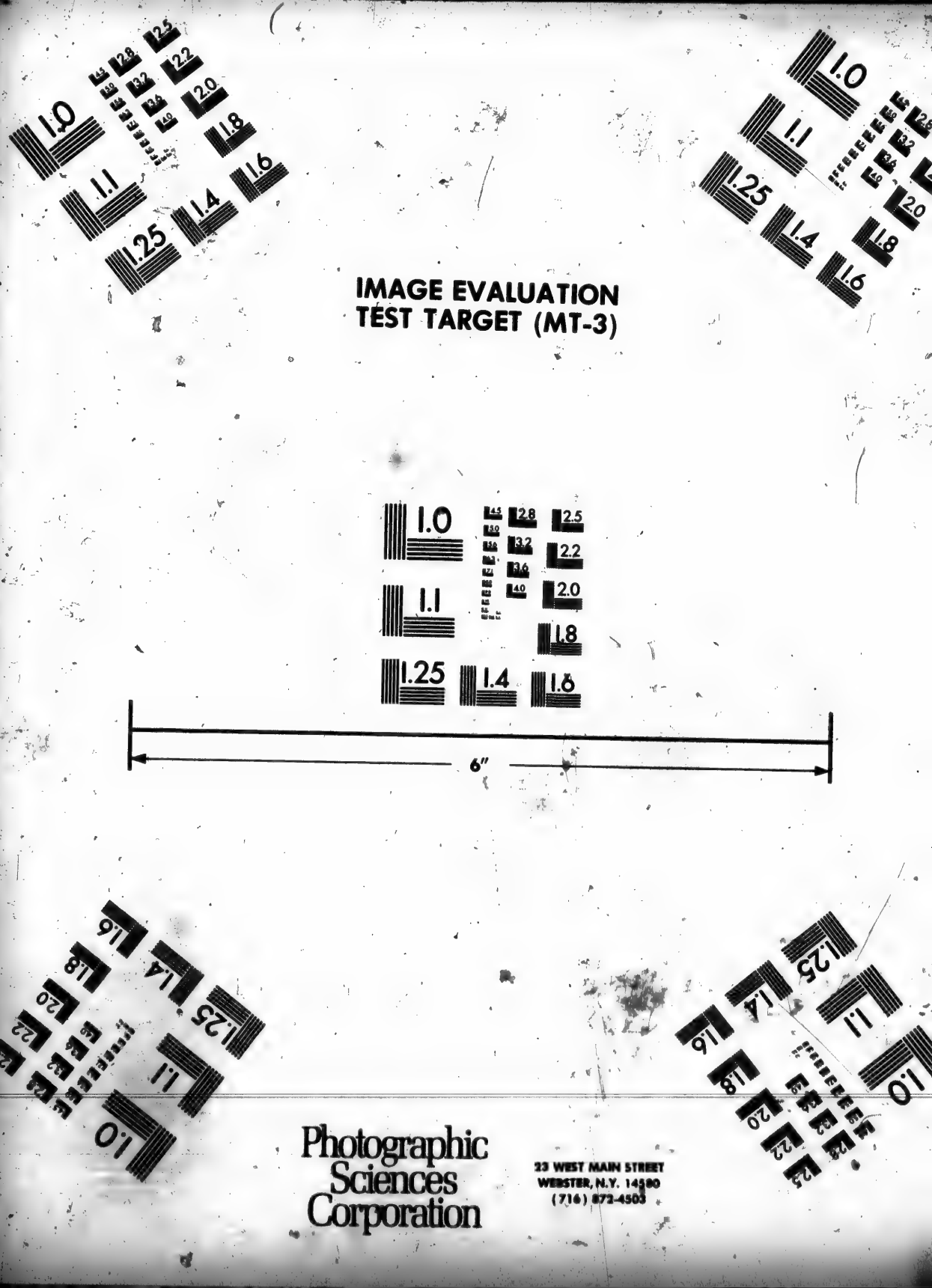
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)
6"
Photographic
Sciences
Corporation
23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

representer, on l'arguë d'être vn forban & r-
rate ; & en consequence de ce on distribu-
butin aux soldats. Le Capitaine Anglois s-
pelloit Samuel Argal, & son Lieutenant G-
laume Turnel ; léquels ne se voulans cha-
de tant d'hommes, retindrent seulement le-
suites, le Capitaine de marine Charle Fl-
d'Abbeville, vn nommé la Motte, & vne c-
zaine de manouvriers, r'envoyans le reste
vne chaloupe avec peu de vivres chercher
tune où ilz pourroient, léquels par vn bõ-
non attendu, en cet equippage rençonn-
le pilote Bailleul avec quatorze de leurs c-
paguons parmi les iles, & s'en allerent le-
de la côte avec beaucoup de peines jusq-
l'ile de Menane, qui est entre le Port Roy-
les iles Sainte-Croix premiere demeure d-
François. De là traversans la baye Franço-
gagnerent l'Ile longue, où ilz butinerẽt v-
gazin de sel appartenãt au sieur de pontrin-
qui leur servit à faire provision de poisson-
traversans la baye sainte-Marie vindre-
Cap fourchu, où Louïs fils de Memberto-
fit tabagie (c'est à dire festin) d'vn orign-
Ellan. Plus outre vers le port au Mouton
rent en rencontre quatre chaloupes de S-
ges qui leur donnerent liberalement à
de mie galette de biscuit, qui est chose
siderable, & en quoy se reconoit vne
leuse charité de ces peuples, laquelle
à point à ces pauvres gens qui n'avoient
pain il y avoit trois semaines. Ces Sauva-
donnerent avis que non loin de là y av-

Anglois rencontrent vne partie de l'equippage.

Butin fait sur Pontrincourt par.

Charité des Sauvages.

[illegible] François de Saint-Malo, dans lesquels [illegible]ferent en France.

Les Anglois ce-pendant reprindrent la route de Virginia avec leurs brigandages, où arrivés, [illegible] Biart dit que le nom de Iesuite fut [illegible] qu'on ne parloit que de gibets & de [illegible] tretous. A quoy resista le Capi[illegible] Argal, parce qu'il leur avoit donné pa[illegible] asseurance. Mais le méme dit que con[illegible] tenu, & resolu d'envoyer les trois vais[illegible] susdits courir la côte, raser toutes les pla[illegible] des François, & mettre au fil de l'epée tout ce [illegible] resistãce, pardõnant neãtmoins à ceux [illegible] rendroient volontairemẽt lesquels on rẽ[illegible] en France. Argal étoit dans la Capitai[illegible] Angloise & avec lui le Capitaine Fleuri, & [illegible] François. Turnel avec les Iesuites é[illegible] dans le navire captif. La barque susmen[illegible] suivoit aussi.

Retour des Anglois en Virginie.

Retour des Anglois en la côte de la N.F. avec les Iesuites.

[illegible] des Anglois. Lettre du sieur de Poutrincourt narra[illegible] ce qui s'est passé. Confessions entre les Iesuites Plaidoyé [illegible] Eusebe d'vne requête contre les Iesuites par [illegible] Anglois retournez en Virginie descrits diverse[illegible] Lancaire Iesuite pris par nos ennemis en Europe.

CHAP. XIV.

EN cette expedition les Anglois retournerẽt premieremẽt à Pẽptegoet, où ils brulerent les fortifications cõmencées des Iesuites, & au lieu de Croix en dresserent vne portant le nom du Roy de la grande Bretagne. Ils en

Mechancetez & brigãdages des Anglois.

firẽt autãt à lile Sainte-Croix, d'où ilz traverse
au Port Royal, & n'y ayans trouvé perso
(car le sieur de Biencourt ne se doutant d'
cun ennemi étoit allé à la mer, & partie de
gens étoient au labourage à deux lieuës du F
ils eutẽt beau jeu pour voler tout ce qui y ét
à quoy ilz ne manquerent, ni à ravir le be
qui étoit au dehors, chevaux, vaches, & pe
ceaux, puis brulerent l'habitation, & à forc
pics, & cizeaux effacerent les fleurs de lis, &
noms des sieurs de Monts & de Poutrinc
gravés dans vn roc prés icelle habitation. L
re Biart écrit qu'il se mit deux fois à genou
vant Argal, à ce qu'il eût pitié des pauvres F
çois qui étoient là, & leur laissât vne chalo
& quelques vivres pour passer l'hiver. Item
l'Anglois lui a voulu mal pou[illegible] lui avoir
lu montrer l'île Sainte-Croix, ni le condui
Port Royal: Ains qu'vn Sagamos des Sau
fut couru & attrappé, lequel fit cet office.
le sieur de Poutrincourt décrit cette affai
trement en vne lettre que ie receu de sa pa
suivãs mille six cẽs quatorze, étãt encore e

1614. *Lettre du sieur de Poutrincourt sur ce qui s'est passé.*

*ses. Vous avés sceu (dit-il) cõme ces envieux &
des déregner fiẽt bande à part, ne pouvans ment
leurs mauvais desseins contre mon fils & moy, d
m'a vẽgé à leur ruine, mais non sans que i'en ay
ti de la disgrace. Arriné donc que ie fus au
six cens quatorze, ie trouvay nôtre habitat
lee, les armes du Roy & les vôtres brûlées, [illegible]
ſſi aux enlevés, & nôtre moulin reservé, [illegible]
n'y sceurent aborder, d'autant que la mer
& que de nos gens venans au labourage*

Bieuré l'un des habiles de son ordre, leur voulant
de se retirer avec les Anglois : que c'étoient
gens ; qu'est-ce qu'ils veuloient faire avec leur
(parlant de mon fils) destitué de moyens,
quel ils seroient contraints de vivre comme bê-
A quoy repondit un nommé la France, Retire toy,
ou je te couperay le col de cette hache, id est va-
ros sum satana. A l'instant mon fils, qui étoit
l'Ile longue, averti par les Sauvages, arrive, &
le combat seul à seul, tant pour tant. Mais
dete le Capitaine Anglois demanda de parler
sureté. Ce qui lui fut accordé, & mis lui deu-
pied à terre, raconta que mon fils étant Gentil-
il avoit regret de ce qui s'étoit passé ; mais que
avoient suscité leur general de la Virginie
executer ce malheureux acte, lui ayans fait
que nous avions pris un navire Anglois, ce qui
faux : que ie viendrois avec trente canons pour
tifier sur le Port-Royal, & qu'il seroit impos-
de nous avoir : que si on nous permettoit ce-
Prince étant remplie de peuple il y en viendroit
quantité qui nous dépasseroit de la Virginie,
à l'heure le sieur de Bienceurt étoit foible, &
qu'on le fit mourir s'ils ne venoient à bout de
il y étoit tué, au incommodé de vivres, lui &
seroient de faim ; que le pere perdroit tout
& ne pourroit venir à chef de son entreprise.
de l'histoire de Laudonniere, au voyage
qui voulurent se separer estimerés les Hes-
eux. Si vous sçavez toutes les particu-
seroit bon de quoy vous faire vôtre histoire, A-
ami,

ne voulez d'être jugé en ces rap-

Conjectures contre les Iesuites.

ports contraires. Mais par le discours du
Biart il y a lumiere pour croire qu'il a eté
ducteur des Anglois en tes choses. Car à
propos le mener là pour par apres retourne
Virginia, là où (dit-il) Argal s'attendoit
faire mourir en acquerant loüange de fidel
son office? Et le sujet de le faire mourir,
pour ne lui avoir voulu montrer l'ile Sai
Croix, & le Port-Royal. Il est donc à pr
mer qu'il l'avoit promis. Mais qui avoi
aux Anglois qu'il y avoit du bestial, méme
pourceaux aux glands dans les bois, & des b
mes au labourage à deux lieuës de là, fin
Pere Biart? D'ailleurs il ne dit point qui éto
Sagamos qui fut attrappé, ni où il fut re
terre. Et me semble impossible de pouvo
trapper par force vn Sauvage qui peut aisé
nous devancer par les bois à la course, &
mer dans vn canot d'écorce.

Pag. 275. & 275.

I'adjoute à ceci (& le Pere Biart en est
cord) que les Sauvages n'aimẽt nullemẽt le
glois à cause des outrages qu'ilz leur ont f
sorte qu'iceux Sauvages tuerent il y a que
années vn de leurs Capitaines. Suivant q
n'y a point d'apparence qu'vn Capitaine
vage leur eût voulu rendre ce bon office,
feroit plutot faire tailler en pieces.

La defense des Iesuites est accusatoire.

Or si en justice le premier complaign
informant est reconu au preiudice de cel
vient en recriminant, le sieur de Poutrin
aura sans doute gain de cause en ceci. C
pologie du Pere Biart n'est que de l'am
six cens sous, & la plainte du dit sieur

[illegible] le Iuge de l'Admirauté de Guyenne au [illegible] la Rochelle, est du dix-huitiéme Iuillet [illegible] quatorze, dont voici la teneur.

Plainte de Poutrincourt devãt le Iuge de l'Admirauté.

Messire Iean de Biencourt Chevalier sieur de Poutrincourt, Baron de Saint-Iust, seigneur du Port-Royal & païs adjacens en la Nouvelle-France, vous remontre que le dernier iour du mois de Decembre dernier il [illegible] de cette ville, & fit sortir hors le port & havre d'icelle vn navire de soixante-dix tonneaux, ou environ, nommé La prime de la [illegible]mblade, pour faire voile, & aller de droite [illegible]ute au Port Royal, où il seroit arrivé le dix-[illegible]iéme Mars dernier. Et y étant il auroit ap-[illegible] par le rapport de Charles de Biencourt son fils ainé Vice-Admiral & Lieutenant general ès païs terres & mers de toute la Nouvelle-France, que le general de quelques Anglois étant en Virginia distãt six vints lieuës, ou environ du susdit Port, auroit à la persuasion de Pierre Biart Iesuite envoyé audit port [illegible] grand navire de deux à trois cens tõneaux, [illegible] autre de cent tonneaux, ou environ, & vne [illegible]ande barque, avec nombre d'hommes, lé-[illegible]gés au iour & fête de Toussains derniere [illegible] mis pied à terre, & conduits par le-[illegible] Biart seroient allés où ledit sieur de Pou-[illegible]court auroit fait son habitation & pour la [illegible]modité d'icelle, & les François y demeu-[illegible], fait vn petit Fort quarré, qui se seroit [illegible]vé sans garde, ledit sieur de Biencourt [illegible] allé le long des côtes visiter ces peuples [illegible] la plusparr de ses gens, afin de les entre-

„ tenir en amitié : outre qu'audit lieu n'y av
„ sujet de crainte pour n'y avoir guerre con
„ aucun, & par ainsi n'y avoit apparence qu'
„ dit temps aucuns navires étrangers peuss
„ venir audit port & habitation : & pour le s
„ plus de ses hommes ils étoient à deux lie
„ delà au labourage de la terre. Et sur cette r
„ contre lédits Anglois pillerent tout ce
„ étoit en ladite habitation, prindrent toutes
„ munitions qui y étoient, & tous les viv
„ marchandises, & autres choses, demolirent
„ demonterent les bois de charpenterie & t
„ nuiserie qu'ilz iugerent leur pouvoir servir
„ les porterent dans leurs vaisseaux. Ce fait,
„ rent le feu au parsus. Et non contens de
„ (poussés & conduits par ledit Biart) ilz ro
„ pirent avec vne masse de fer les armes du R
„ nôtre Sire, gravées dans vn rocher, ensem
„ celles dudit sieur de Poutrincourt, & ce
„ du sieur de Monts. Puis alleçent en vn b
„ distant d'vne lieuë de ladite habitation, pu
„ dre nombre de pourceaux, qui y avoient
„ menez pour paitre & manger du glan: & d
„ en vne prairie où lon avoit accoutumé
„ mettre les chevaux, jumens, & poullains
„ prindrent tout. Puis souz la conduite du
„ Biart se seroient transportés au lieu où se
„ soit le labourage, pour se saisir de ceux q
„ étoient, la chaloupe déquels ilz prindren
„ ne pouvans les prendre (pour ce qu'ilz se
„ roient retirez sur vne colline) ledit Biart se
„ roit separé des Anglois, & seroit allé ver

collinie, pour induire ceux qui y étoient
quitter ledit de Biencourt, & aller avec lui
dits Anglois audit lieu de la Virginie. A
oy n'ayans voulu condescendre, il se seroit
mé avec lédits Anglois, & embarqué dans
dédits navires. Mais premier qu'ils eus-
fait voile seroit arrivé ledit sieur de Bien-
ur, lequel voyant ce qui s'étoit passé, se se-
mis dans vn bois, & auroit fait appeller
Capitaine dédits Anglois, feignant de vou-
traiter avec lui, afin de le pouvoir enve-
per, & tacher par ce moyen de tirer raison
mal qu'il avoit fait. Mais il seroit en-
en quelque deffiance, & n'auroit voulu
tre pied à terre. Ce que ledit sieur de
ncourt voyant, il auroit paru. Et sur ce que
dit Capitaine dit vouloir parler à lui, il lui
uit fait repõse que s'il vouloit mettre pied
tre il n'auroit aucun déplaisir. Ce fait,
ts être respectivement donné la foy, &
mis ne se méfaire ne médire, ledit Capi-
ne auroit mis pied à terre lui deuxieme, &
oit demeuré prés de deux heures avec ledit
Biencourt, auquel icelui Capitaine auroit
entendre les artifices déquels ledit Biart
oit vsé pour disposer le General dédits An-
ois à aller audit lieu, où ledit de Biencourt
oit demeuré avec ses gens depuis le iour &
de Toussains iusques au vint-septieme
(que ledit sieur de Pourtrincourt son
ey seroit allé) sans aucuns vivres, reduits
à manger des racines, des herbes, & des
rgeons d'arbres. Et lors que la terre fut

„ gelée, ne pouvans avoir ni herbes, ni racu
„ ni aller par les bois, auroient eté contrai
„ d'aller dans les rochers prendre des her
„ attachées contre iceux, dont aucuns, &
„ plus robustes, n'ayans peu se nourrir, seroi
„ morts de faim, & les autres auroient eté
„ malades, & fussent aussi morts sans l'assist
„ qu'ils receurent par l'arrivée dudit sieur
„ Poutrincourt, auquel tout ce que dessus
„ roit eté representé plusieurs & diverses
„ par sondit fils & autres étans avec lui en
„ sence de ceux de l'equippage dudit na
„ nommé La prime, qu'il y auroit mené de
„ ville, en laquelle il est arrivé le ... jour du
„ sent mois. Et quoy que lui & sondit fils a
„ fait procés verbaux de tout ce que dessus,
„ quels foy doit être adjoutée, attendu le
„ qualités, neantmoins desire les presenter
„ Majesté & à Monseigneur l'Admiral, du
„ ledit de Biencourt est Lieutenant esdits p
„ afin d'y pourvoir au tout comme il appar
„ dra, pour d'autant moins revoquer en do
„ la verité d'iceux. Et à cette fin ledit sieu
„ Poutrincourt voudroit faire ouïr & inte
„ ger ledit equippage sur les faits susdits, &
„ l'état auquel il a trouvé le lieu où étoit la
„ habitation audit Port-Royal, selon qu'i
„ rapporté par le procez verbal qu'il en a
„ dresser. Ce consideré &c. Soit communi
„ au Procureur du Roy &c. le dixhuitiéme
„ let 1614. signé P. Guillaudeau. Le Procu
„ du Roy ne veut point empecher &c. l
„ permis audit suppliant, &c.

ainsi ces actes ci-dessus recitez sont veri-
, nous pourrons à bon droit approprier à
cette parcelle d'vne requête elegãte
par les Anciens de la ville de Canton
Chine contre les Iesuites, rapportée par
mes en leurs histoires en ces mots: *Unde*
merito formidamus eos (Iesuitas) *esse cæteros*
Lusitanorum) *exploratores, qui secreta no-*
ad laborent, quos post multùm deinde tem-
ne cum regum novarum cupidis uniti
nostra gente grande aliquod Reipub. Sinensi
calamitatemque procurent, & gentem no-
vasa maria vt pisces ac cetè dispergant. Hoc
quod libri nostri fortè prædicunt, Spinas &
uniti sole seminastis, serpentes draconésque in
nostras induxistis &c. Cela veut dire en
nois : Ce qui nous donne juste sujet de
re qu'ils (c'est à dire les Iesuites) ne
les espions des autres (c'est à dire des
gais) par le moyen déquels ilz s'efforcent
découvrir noz secrets. Et ne pouvons que
rions en grande apprehension du tẽps à
, que cõspirãs avec ceux qui desirẽt cho-
nouvelles, ilz ne tramẽt quelque grãd mal
lamité à la Republique Chinoise par le
é de nôtre propre natiõ, & chassés de nô-
ãs nous envoyẽt comme poissons errãs
vague espace de la mer. C'est par ce vẽtu-
que nous predisent noz livres, & dõt ilz
menacent: Vous avés (disent-ils) planté
epines & semé des orties en vne terre
& aymable, & avés introduit des ser-
& dragons dans voz maisons &c.

Extrait d'vne requête contre les Iesuites par les Chinois.

Nic. Rigant. lib. 2. De Christiana expeditione ad Sinas. c. 12.

Anglois au retour écartez diversement.

Ces beaux exploits achevés au Port-Ro les Anglois en partirent le neufiemé Nove en intention (dit Biart) de s'aller rendre à Virginie, mais le lendemain vn si grand o s'éleva, qu'il écarta les trois vaisseaux, lé depuis ne se sont point reveuz. La nau pitainesse vint heureusement à port en l Virginie, quant à la barque il n'en est nouv mais le vaisseau captif des Iesuites où eux mes étoient, après avoir long temps com les vents, par commun conseil print la rou Essores pour se rafrechir, & delà en Angle

Iesuites portés par vents contraires en Europe.

Pieté du sieur de Poutrincourt. Dernier expl mort d'icelui. Epitaphes en sa memoire.

CHAP. XV.

Pieté de Poutrincourt.

VOILA la fin des voyages tra tins du brave, genereux; & re Poutrincourt, de qui la me soit en benediction. Voila le prochables témoignages de son incomp pieté, aiguillon qui lui a fait entreprend de travaux & de hazars, dont il a eté si m compensé. Il bruloit d'vn si grand desir d sa terre de la Nouvelle-France Christia que tous ses discours & desseins ne bat qu'à cela, & à cela même il a consomm bien. Ie relis souvent & avec plaisir entr de regrets, plusieurs lettres qu'il m'a écri sujet de ses voyages, mais particuliereme

[illegible]mative de ce que ie viens de dire, qui [illegible]nce ainsi.

Mon cher, mon partement (de France) fut si pre-[illegible], que ie n'eu moyen de vous dire, Adieu que par [illegible], ayant un extreme regret de ne vous avoir veu, [illegible]ore plus grand de ce que n'estes ici (au Perr-[illegible]) qui travaillés si bien à la culture de vôtre jar-[illegible] chetiz bois pour l'ornement d'iceluy : pour [illegible] à travailler au jardin de Dieu, & abbatre le [illegible] en ay à toujours des estrenes de ceux qui [illegible] estés de vous voir faire des couronnes en [illegible] lieu plusté en France, & de pouvoir ses [illegible] vostre bonne compagnie. Maintenez moy en [illegible] grace, car ie vous maintiendray en valeur en [illegible] & invincible Monsieur, qui estes au-[illegible] par la grace de Dieu Chrétien, vivez sauf.

Letre de Poutrincourt.

[illegible] temps de son retour en France, survint le [illegible]ment exercité par Monsieur le Prince, & [illegible]ciés à cause du mariage du Roy, durant [illegible] il fut recherché par les habitans de la ville [illegible]troyes, & commandé par sa Majesté de [illegible]dre la ville de Meri sur Seine, & Cha-[illegible]Thierri, où ledit Seigneur Prince avoit [illegible]nisons. Il commença donc par Meri, [illegible]a, & le print. Mais il y fut tué en la fa-[illegible] chacun sçait, & qu'il se peut reconoitre [illegible] Epitaphes suivans, dont l'vn est à Saint-[illegible] Champagne, où il est enterré, l'autre [illegible]voyé en la Nouvelle-France.

Dernier exploits de Poutrincourt.

NOBILISSIMI HERO
DE PONTRINCVRTII

EPITAPHIVM.

A TERNÆ MEMORIÆ HERO
DE PONTRINCVRTII, qui pa
olim Galliæ bellis (in quibus præcipuam
tis tandem consequutus est) factionéque
gna Errici Magni virtute repressa, opus
stianum instauranda Francia nova aggre
dum illic monstra varia debellare conat
cissane novi tumultus Gallici à proposito
citus, & Meriendum oppidum in Tricass
deditionem cogere à Principe iussus; vou
post militaris gloriæ æmulationem anulis
sertibus dolisuus, & trapeha pectori ad
insertis à Pistundro interficitur Mense Dec
M. DC. XXVI. cæti anno LVIII.

EIVSDEM HEROIS MAGNI Epitaphium in Novæ Franciæ ctiam vulgatum, & marmoribusque aliquibus incisum.

ERA DEO SOBOLES, NEOPHYTI MEI
NOVÆ FRANCIÆ INCOLÆ,
CHRISTICOLÆ,
QVOS EGO.
EGO SVM MAGNVS SAGAMOS VESTER
POTRENCVRTIVS
SVPER ÆTHERA NOTVS,
IN QVO OLIM SPES VESTRÆ.
VOS SI FEFELLIT INVIDIA,
LVGETE.
IVS MEA ME PERDIDIT, VOBIS
ORIAE MEAM ALTERI DARE
NEQVIVI.
ITERVM LVGETE.

SIXIE'M

LIVRE CONTENAN

LES MOEVRS ET FAÇO
DE VIVRE DES PEVPLES DE
Nouvelle-France, & le rapport des te
& mers dont a été fait mention és li
precedens.

PREFACE.

DIEV Tout-puissant en la cre
de ce monde s'est tant plaû en l
versité, que soit au ciel, en ter
re, sous icelle, ou au profond des e
en tous lieux reluisent les effects
puissance & de sa gloire. M
une merveille qui surpasse toutes les autres
une même espece de creature, je veux dire en l'H
se trouvent beaucoup de varietez plus qu'es
choses creées. Car si on la considere en la face, il n
trouvera pas deux qui se ressemblent en tout pa
on la prend par la voix, c'en est tout de même: si
parole, toutes nations ont leur langage propre & p
lier, par lequel l'une est distinguée de l'autre.

façons de vivre, il y a une merveilleuse di-
Ce que nous voyons à l'entour nostre voisinage,
mettre en peine de passer des mers pour en
experience. Or d'autant que c'est peu de chose
que des peuples sont differens de nous en
coutumes, si nous ne sçavons les particulari-
peu de chose aussi de ne sçavoir que ce qui
proche; ains est une belle science de sçavoir la
vivre de toutes les nations du monde, pour
Ulysses a été estimé d'avoir beaucoup
: il m'a semblé necessaire de m'exercer en
sur ce sujet, pour ce qui regarde les na-
lesquelles nous avons parlé, puis que ie m'y suis
que c'est une des meilleures parties de l'Hi-
laquelle sans ceci seroit fort defectueuse, n'ayant
& par occasion touché ci-dessus ce que
d'icelles. Ce que ie fay aussi, afin que s'il
Dieu avoir pitié de ces pauvres peuples, & fai-
sa grace qu'ils soient amenés à sa bergerie,
sachent à l'avenir quels étoient leurs
& beaussens tiraux qui se seront employés à leur
& à la reformation de leur incivilité. Pre-
par sa naissance, & après avoir
remarqué ce qui est du cours de sa vie, nous
en tombeau, pour le laisser reposer, &
aussi du repos.

CHAP. I.

De la Naissance.

Sap. 7. vers. 6.

L'AVTHEVR du livre de la Sapience nous témoigne vne chose tres-veritable, *qu'vne parolle tres est à tous à la vie, & vne parolle issuë.* Mais chacun peuple a apporté quelque ceremonie aprés ces choses accomplies. Car les vns ont pleuré de voir l'homme vinst naitre sur le theatre de ce monde, pour y étre comme vn spectacle de misere & calamitez. Les autres s'en sont réjouïs, pource que la Nature a donné à chacune creature vn desir de la conservation de son estre, que pource que l'homme ayant etérendu mortel par le peché, il desire rentrer auconnement ce droit d'immortalité perdu, & laisser quelque image visible de soy par la generation des enfans. Ie ne veux ici discourir sur chacune nation, car ce seroit chose infinie. Mais ie dis que les Hebrieux à la naissance de leurs enfans faisoiẽt des ceremonies particulieres, apportées par le Prophete Ezechiel, lequel en charge de representer à la ville de Ierusalem ses abominations, il lui reproche & dit qu'elle est extraite & née du païs des Cananeens, que son pere étoit Amortheen, & sa mere Hetheen. *Et quant à sa naissance* (dit-il) *au iour que tu fus nay ton nombril ne fut point coupé, & tu*

Ezech. 16. vers. 2. 3. 4.

lavée en eau, pour être addoucie, ni salée de sel, mais seulement emmaillottée. Les Cimbres mettoient leurs enfans nouveau-nés parmi les neiges pour les endurcir. Et les François les plongeoient dedans le Rhin, pour conoitre s'ils estoient legitimes; car s'ils alloient au fond ils estoient reputés bastars; & s'ilz nageoient dessus ils estoient legitimes, quasi comme voulans dire que les François naturellement doivent surnager les eaux. Quant à noz Sauvages de la Nouvelle-France, lors que i'étois par-dela ne me souvenant moins qu'à cette histoire, ie n'ay pas gardé à beaucoup de choses que i'avois observer; mais toutefois il me souvient comme vne femme fut delivrée de son enfant, vint en nôtre Fort demander fort instamment de la graisse, ou de l'huile, pour la lui donner avant que teter, ni prendre aucune nourriture. De ceci ilz ne sçavent rendre aucune raison, sinon que c'est vne longue coutume. Surquoy ie conjecture que le diable (qui a emprunté les ceremonies de l'Eglise ancienne, qu'en la nouvelle loy) a voulu son peuple (ainsi i'appelle ceux qui ne croient point en Dieu & sont hors de la communion des Saints) fût oint comme le peuple d'Israël, laquelle onction il a fait interieure, comme l'onction spirituele des Chrétiens est

Iulian. Imp. Sidon. Car. 7. Claudian. in Ruffin. lib. 2. August. epist. ad Maxim. Philos.

CHAP. II.

De l'Imposition des Noms.

POVR l'imposition des noms les donnent par tradition, c'est dire qu'ils ont des noms en gra quantité lesquels ilz choisissen imposent à leurs enfans. Ma fils aimé volontiers porte le nom de son pe adjoutant vn mot diminutif au bout: co l'aîné de *Memberton* s'appellera *Membert* quasi Le petit, ou le jeune *Memberton*. Qua puis-né il ne porte le nom du pere, ains on l impose vn à volonté: & son puisné porte nom avec vne addition de syllabe: comm puis-né de *Memberton* s'appelle *Affandin*, qui suit apres s'appelle *Affandinech*. Ainsi *membourré* avoit vn fils nommé *Semcond*, & puisné s'appelloit *Semcondech*. Ce n'est pas tefois vne regle necessaire d'adjouter cet minaison *ech*. Car le puis-né de *Pamonac* (d est mention en la guerre de *Membertou* co les Armouchiquois que i'ay decrit entre le ses de la Nouvelle-France) s'appelloit *Mugnés*: de maniere que cette terminai fait selon que le nõ precedent le desire. M ont vne coutume que quand ce frere ain le pere est mort, ilz changent de nom, pou ter la tristesse que la ressouvenance des de leur pourroit apporter. C'est pourquoy

nés de *Memembourré*, & *Semcond* (qui sont ns ces hiver dernier, mille six cens sept) *Sem-* d' a quitté le nom de son frere, & n'a point celui de son pere, ains s'est fait appeller Pa- parce qu'il a demeuré à Paris. Et aprés la de *Panoniac*, *Panoniagnes* quitta son nom, & ppellé Roland par l'vn des nôtres. Ce que ve mal & inconsiderément fait de pro- ainsi les noms des Chrétiens & les im- des infideles: comme i'ay memoire d'vn qu'on a appellé Martin. Alexandre le (quoy que Payen) ne vouloit qu'aucun honoré de son nom qu'il ne s'en rendît di- r la vertu. Et comme vn jour vn soldat nt le nom d'Alexandre fut accusé devant me voluptueux & paillard, il lui comman- quitter ce nom, ou de changer sa vie.

Abus de ceux qui imposent les noms des Chrétiens aux infideles.

ne voy point dans noz livres qu'aucun e ait eu cette coutume de noz Sauvages nge de nom, pour eviter la tristesse qu'a- la rememoration d'vn decedé. Bien trou- que les Chinois changent quatre, ou cinq nom en leur vie. Car il y a le nom de nce, le nom d'escolier, celui du mariage, & d'honneur lors qu'ils ont atteint l'âge ient le nom de religion, quand ils en- en quelque secte. Mais rien de semblable Sauvages. Plusieurs anciennement & aujourd'hui changeans d'état & de for- nt changé & changent leurs noms. Abram mencement avoit vn nom excellent si- Pere haut. Mais aprés les promesses voulut qu'il s'appellât Abraham, Pere de

Du chãgement de nõ.

Genes. 12.

Genes. 17.

plusieurs gents & nations. Et à méme intent
sa femme Sarai (*Dame*) fut appellée
(*Dame de grande multitude*) Ainsi Iacob
Gen. 32. 28. la lucte qu'il eut avec l'Ange (ou Dieu) fut
pellé Israël, c'est à dire *Prince avec Dieu*
Genes. 25. *surmontant le Dieu fort.* De méme Esau (
fut appellé Edom (*Roussean*) à cause d'vn bro
ou potage roux qu'il acheta de son frere la
au pris de sa primogeniture. Depuis ces
miers siecles plusieurs Rois ont suiui cette
ce. Et premierement ceux de Perse remar
Scaliger. par le sçavant Ioseph Scaliger en son livre
me de la correction des temps. Item les Em
reurs Grecs, dont quelques exemples sont
Aymonius Monachus lib. 4. c. 57. portés par Zonare au troisiéme de ses Ann
Et les Rois de France, ainsi que dit Aym
Ado Viennensis. Moyne au livre quatrieme de son histoire
quel s'accorde Ado Archevéque de Vienn
sa Chronique souz l'an six cens soixante
Les Papes aussi à l'imitation de l'Apôtre
Pierre (que premierement on appelloit Si
ont voulu participer à ce privilege princi
ment depuis l'an huit cens de nôtre salu
quoy (dit Platine) dôna occasiô le nom so
d'vn qui s'appelloit Groin de porc, lequ
nommé Sergius. Plusieurs ordres nouve
Moines & autres prenás le nom de religie
de méme aujourd'hui entre le peuple, soit
être invites à oublier le monde, soit pour
ler mieux à couvert les enfans qu'ils rei
eux contre le gré de leurs parens.

Bresiliens. Les Bresiliés, à ce que dit Iean de Lery
sent à leurs enfans les nôs des premiers

ment au devant : cõmes'il leur vient
ciatiõ vn arc avec sa corde, ils appelle-
enfant *Ouraparem*, qui signifie l'arc & la
Ainsi consequẽment. Pour le regard de
uages ils ont aujourd'hui des noms sans
ciõ, lequels paravẽture en leur premiere
iõ signifioient quelque chose. Mais cõ-
ãgues changẽt, on en pert la conoissãce.
les noms de ceux que i'ay conu ie n'ay
sinõ que *Chkoudun* signifie vne Truite: &
inõ de la riviere dudit *Chkoudũ*, qui signi-
. Il est bien certain que les noms n'ont
eté imposez sãs sujet à quelque chose que
. Car Adã a dõné le nom à toute creature
selon sa proprieté & nature: & par-ainsi
ms ont eté imposez aux hõmes signifians
ne chose: cõme *Adam* signifie homme, ou
fait de terre: *Eve*, signifie mere de tous vi-
Abel, Pleur: *Cain*, Possession: *Iesus*, Sauveur:
Calõniateur, *Satan*, Adversaire, &c. Entre
mains les vns furent appellez *Lucius*, pour
eté nais au point du jour : les autres *Cesar*,
e qu'à la naissance du premier de ce nõ on
par incision le ventre à sa mere: ne même
Piso, *Fabius*, *Cicero*, &c. tous nõs de soubri-
dõnez par quelqs accidẽt, ainsi que les nõs
Sauvages, mais avec plus de jugement.
si noz Roys anciens ont participé à cette
de noms, comme on peut remarquer en
le chevelu, Charles Martel, le grand,
, le simple, Loys le debonnaire, le be-
gros, hutin, Pepin le bref, Hugues Ca-
. Mais ces soubriquets ne leur ont
louriets donnez qu'apres leur decés.

Ces noms n'ont eté imposez sans sujet.

Soubriquets.

Et entre le menu peuple cela s'est transferé
enfans : comme vn Notaire étoit surnom
Clerc; vn forgeron, marechal, ou serrurier,
pelloit le Févre, ou Fabre, ou Faur, &c. A
sieurs on a imposé le nom de leur païs, o
lieux où ils avoient pris naissance. D'autre
herité de leurs peres des noms dont on ne
aujourd'huy la cause ni l'origine : comme
carbot, qui est mon nom de famille. Et to
fois il y a des tres-nobles maisons és païs
tois, du Maine, & de la basse Bretagne
saint Paul de Leon, qui s'appellent de ce

Lesiqbot.

Quant aux noms des Provinces, nous
par l'histoire sacrée que les premiers ho
leur ont imposé les leurs. Ce que le psa
semble blamer quand il dit:

Genes. 10.
Psalm. 48. vers. 12.

Ils laissent pour autrui ces biens qu'ils
celent,
Leurs palais eternels des sepulcres seront
En diverses maisons leurs terres passeront
Et ces lieux que si fiers de leurs noms
pellent.

Mais il parle de ceux qui trop avideme
cherchent celà, & pensent être immort
bas. Car certes s'il faut imposer quelques
aux lieux, places, & provinces, il vaut
que ce soient les noms de ceux qui les
sent que d'vn autre, quand ce ne serv
pour emouvoir la posterité à bien fair
quelle méme reçoit vne tristesse qua
ne sçait qui est son autheur & la cause
bien. Et de cette cupidité ont été to
ceux mémes qui ont haï le monde, &

de la compagnie des hommes, dont
ont fait des sectes qu'ils ont appellées
ms.

CHAP. III.

La Nourriture des enfans, & amour des peres & meres envers eux.

LE Tout-puissant voulant montrer quel est le devoir d'vne vraye mere, dit par le Prophete Esaie: *La femme peut-elle oublier son enfant qu'elle allaite, qu'elle n'ait pitié du fils de son ventre?* Esai 49. vers. 15. Cette pitié que Dieu requiert és mères est de bailler la mammelle à leurs enfans, non point changer la nourriture qu'elles ont donnée avant la naissance. Mais aujourd'hui la plus part veulent que leurs mammelles soient d'attraits de paillardise: & se voulans faire du bon temps envoyent leurs enfans au temps, là où ils sont paraventure changés en des nourrices vicieuses, desquelles sortent avec lait la corruption & mauvaise nature: de là viennent des races fausses, infirmes, degenerées de la souche dont elles portent. Les femmes Sauvages ont plus d'amour envers leurs petits: car autres femmes les nourrissent: ce qui est general en les Indes Occidentales. Aussi leurs meres n'ont point de flame d'amour, comme elles, ainsi en ces terres là l'amour se traice

Femmes d'aujourd'hui.

Sauvages.

par la flamme que la nature allume en ch
fans y apporter des artifices soit par le fac
les poissons amoureuses, ou autrement. E
cette façon de nourriture sont loüées le
Anciennes Allemãdes. ciennes femmes d'Allemagne par Tacite,
tant que chacune nourrissoit ses enfans
propres mammelles, & n'eussent voulu q
autre qu'elles les eût alaités : Ce que p
pluspart elles ont gardé religieusement ju
aujourd'hui. Or noz Sauvages avec la mâ
leur baillent des viandes dequelles elles
aprés les avoir bien machées : & ainsi pen
les élevent. Pour ce qui est de l'emmail
ment, és païs chauds & voisins des Tro
ilz n'en ont cure, & les laissent comme à l'
don. Mais tirant vers le Nort les meres u
planche bien vnie, comme la couverture
layette, sur laquelle elles mettent l'enfant
loppé d'vne fourrure de Castor, s'il ne fa
chaud, & lié là-dessus avec quelque bend
le portent sur leur dos les jambes pendan
bas : puis redournées en la façon banneses
appuient de cette façon [illegible] cou
pierre, ou autre chose. Et comme pard
baillent petites panaches & dorures au
enfans, ainsi elles pendent quantité de
lets, & petits quarreaux diversement col
la partie superieure de ladite planche, po
nement des leurs. Les nourrissans aussi,
vn soin tel que doivent les bonnes mere
lans, y pensent aussi, comme pareillement
peres, gardans cette loy que la Nature
és cornes de tous animaux (excepté des

[illegible]) d'en avoir le soin. Et quand il [illegible]tion de leur demander (ie parle des [illegible], en la terre déquels nous avons [illegible]) de leurs enfans pour les amener & leur [illegible]ir la France, ilz ne les veulent bailler: [illegible] quelqu'vn s'y accorde il lui faut faire [illegible], & promettre merveilles, ou bail[illegible]. Nous en avons touché quelque cho[illegible]sur, à la fin du dixseptiéme chapitre du [illegible]ziéme. Et ainsi ie trouve qu'on leur fait [illegible] les appeller barbares, veu que les an[illegible] Romains l'étoient beaucoup plus, qui [illegible] plus souvent leurs enfans, pour [illegible]moyen de vivre. Or ce qui fait qu'ils [illegible] leurs enfans plus qu'on ne fait par de[illegible] qu'ils sont le suppost des peres en la [illegible], soit pour les aider à viure, soit pour [illegible]ndre de leurs ennemis: & la nature [illegible]ve en eux son droit tout entier pour [illegible] à cause dequoy ce qu'ilz souhait[illegible] plus, c'est d'en avoir nombre, pour [illegible] plus forts, ainsi qu'es premiers sie[illegible]s la virginité étoit chose repro[illegible] pour ce qu'il y avoit commandement [illegible] l'homme & à la femme de croi[illegible] multiplier, & remplir la terre. Mais [illegible] la cé remplie, ce dont c'est [illegible]lement refroidi, & les enfans ont [illegible] d'être vn fardeau aux peres & [illegible] lesquels plusieurs ont délibéré de [illegible] aux procurer leur mort. Au[illegible]y le chemin est ouvert à la France [illegible]ller à cela. Car s'il plaît à Dieu

Ci-dessus l. 4. ch. 17.

Genes. 1. & 28.

Moyen de soulager les familles de France.

conduire & feliciter les voyages de la Nou
le France, quiconque pardeça se trouvera
pressé pourra passer là, & y confiner ses jour
repos & sans pauvreté: ou si quelqu'vn se
ve trop chargé d'enfans il en pourra là env
la moitié, & avec vn petit partage ilz seron
ches & posséderont la terre qui est la plus
rée condition de cette vie. Car nous voyon
jourd'hui de la peine en tous états, mê
plus grans lesquels sont souvent traversez
vies & destitutions: les autres seront cent
netades & corvées pour vivre, & ne fai
que languir: les autres vivant en perpetu
vage. Mais la terre ne nous trompe jam
nous la voulons caresser à bon escient. T
la fable de celui qui par son testament de
ses enfans qu'il avoit caché vn thresor en
gne, & comme ils eurent bien remué pr
dement ilz ne trouverent rien, mais au b
l'an ilz recueillirent si grande quantité
fins qu'ils ne sçavoient où les mettre. Ai
toute l'Escriture sainte les promesses qu
fait aux patriarches Abraham, Isaac, & Ja
depuis au peuple d'Israël par la bouche d
se, & du Psalmiste, c'est qu'il possederon
re comme vn heritage certain, qui ne p
rir, & où vn homme de quoy subsister
mille, se rendre fort, & vivre en immoder
vant le propos de l'ancien Caton, lequ
que les fils des laboureurs ordinairem
vaillans & robustes, & ne pensent p
mah

Calamité de ce temps.

Ps. 36. vers. 4. 10. 12. 24. 32. 37.

Posseder la terre c'est vn riche heritage. Plin. liv. 18. chap. 5.

Cra

CHAP. IV.

De la Religion.

L'HOMME ayant esté creé à l'image de Dieu, c'est bien raison qu'il reconoisse, serve, adore, loue & benie son createur, & qu'à cela il employe tout son desir, sa pensée, [illegible], & son courage. Mais la nature humaine ayant esté corrompuë par le peché, cette [illegible] que Dieu lui avoit premierement [illegible] a tellement esté obscurcie qu'il en est [illegible] perdre la conoissance de son origine. Et [illegible] que Dieu ne se montre point à nous [illegible] certaine forme visible, comme feroit [illegible], où vn Roy; se trouvant accablé de [illegible] & infirmité, sans s'arrêter à la contemplation des merveilles de ce Tout-puissant ou- [illegible] le rechercher comme il faut; d'vn esprit [illegible] & abeti, miserable il s'est forgé des [illegible] sa fantasie, & n'y a rien de visible au [illegible] qui n'ait esté deifié en quelque part, voire en ce rang ont esté mises encor des [illegible] imaginaires, comme la Vertu, l'Esperance, l'Honneur, la Fortune, & mille semblables; des dieux infernaux, & de maladies, & [illegible] de peste, adoraist chacun les choses [illegible] il avoit crainte. Mais toutefois [illegible] Ciceron ait dit, parlant de la nature, [illegible] qu'il n'y a gent si sauvage, si brutale,

Origine de l'Idolatrie.

ne si barbare qui ne soit imbuë de quelque
nion d'iceux : si est-ce qu'il s'est trouvé e
derniers siecles des nations qui n'en ont a
ressentiment : ce qui est d'autant plus étr
qu'au milieu d'icelles y avoit, & y a encor
idolatres, comme en Mexique & Virginia
joutons-y encor, si on veut, la Floride) Etn
moins tout bien consideré, puis que la co
tion des vns & des autres est deplorable, ie
davantage celui qui n'adore rien, que celu
adore des creatures sans vie, ni sentiment, o
moins tel qu'il est il ne blaspheme point,
donne point la gloire de Dieu à vn autre, v
(de verité) vne vie qui ne s'éloigne guere
brutalité : mais celui là est encore plus b
qui adore vne chose morte, & y met sa fia
au surplus celui qui n'est imbu d'aucune
vaise opinion est beaucoup plus susceptib
la vraye adoration, que l'autre : étant sem
à vn tableau nud, lequel est prét à recevoi
couleur qu'on luy voudra bailler. Car vn
ple qui a vne fois receu vne mauvaise im
sion de doctrine, il la lui faut arracher
qu'y en subroger vne autre. Ce qui est bi
ficile, tant pour l'opiniatreté des homme
disent, Noz peres ont vécu ainsi : que p
détourbier que leur donnent ceux qui le
seignent telle doctrine, & autres de qui
depend de là, lesquels craignent qu'on
arrache le pain de la main : ainsi que ce
trius ouvrier en argenterie, duquel est
Actes des Apôtres. C'est pourquoy noz
de la Nouvelle-France se rendront facile
voir la doctrine Chrétienne si vne fois

Ceux qui n'adorent rien sont plus susceptibles de la Religion que les idolatres.

Act 19. vers. 24.

[illegible] seulement habitée. Car [illegible] de [illegible] par ceux de *Canada*, Iacques Quar- [illegible] *Iacques Quartier.*
[illegible] cinquiéme relation rapporte ce que i'ay [illegible] dit, en ces mots, qui ne sont couchez [illegible] au livre troisiéme:

Ce peuple (dit-il) n'a aucune creance de [illegible] qui vaille: Car ilz croyent en vn qu'ils [illegible] *Cudonagni*, & disent qu'il parle sou- [illegible] eux, & leur dit le temps qu'il doit faire. [illegible] disent que quand il se courrouce à eux, il [illegible] jette de la terre aux yeux. Ilz croyent aussi [illegible] quand ilz trépassent qu'ilz vont ès étoiles, [illegible] en beaux champs verts pleins de lieux [illegible] fleurs & fruits sompteux. Apres qu'ilz [illegible] donné ces choses à entendre nous [illegible] avons montré leur erreur, & que leur Cu- [illegible] est vn mauvais esprit qui les abuse, & [illegible] qu'vn Dieu, qui est au ciel, lequel [illegible] donne tout, & est createur de toutes [illegible] choses, & qu'en ceui devons croire seulement, [illegible] qu'il faut être baptizé ou aller en enfer. Et [illegible] leur remontrées plusieurs autres cho- [illegible] de notre Foy: Ce que facilement ils ont [illegible] & ont appellé leur *Cudonagni*, *Agojuda*, [illegible] que plusieurs fois ont prié le Capi- [illegible] de les baptizer, & y sont venus ledit sei- [illegible] (nommé *Donnacona*) *Taignoagni*, *Domagaya*, [illegible] tout le peuple de leur ville pour le cal- [illegible] téro, mais parce que ne sçavions leur in- [illegible] & courage, & qu'il n'y avoit qui [illegible] remontrat la Foy, pour lors fut pris [illegible] eux, & dit à *Taignoagni* & *Do-* [illegible] qu'ils leur fissent entendre que

Religion des Sauvages de Canada.

Etat des ames apres le trépas.

Peuple facile à convertir.

Agojuda c'est à dire méchant.

„ nous retournerions vn autre voyage, &
„ porterions des Prêtres, & du Chrême,
„ donnant à entendre pour excuse que l'on
„ peut baptizer sans ledit Chrême. Ce q
„ creurent. Et de la promesse que leur fit le
„ pitaine de retourner furent fort joyeux,
„ remercierent.

Samuel Champlein ayant és dernieres an
fait le même voyage que le Capitaine Jac
Quartier, a discouru avec les Sauvages du
d'hui, & fait rapport des propos qu'il a
avec certains *Sagamos* d'entre eux touchant
creance des choses spirituelles & celeste
qu'ayant esté touché ci-dessus ie m'empech
d'en parler. Quant à nos Souriquois, & a
leurs voisins, ie ne puis dire sinon qu'ils so
stituez de toute connoissance de Dieu, n'on
cune adoration, & ne font aucun service
vivans en vne pitoyable ignorance, qui de
toucher les cœurs aux Princes & Pasteurs
tiens qui employent bien souvent à des c
friroles ce qui seroit plus que suffisant pour
blir là maintes colonies qui porteroient les
alentour, desquelles s'assembleroient ces
vres peuples. Ie ne dis pas qu'ils y aillent
sonne; car ils sont plus necessaires ici, & c
n'est pas propre à la mer: mais il y a tant d
de bonne volonté qui s'employeroient
s'ils en avoient les moyens, que ceux
peuvent faire sont du tout inexcusables.
ce du jourd'hui est tombé comme e
assoupie, manquans d'amour & charité
tienne, & ne reconnoissant quasi rien de ce

Ci-dessus liv. 3. ch. 11.

nos peres soit au temps de noz premiers
au siecle des Croisades pour la Terre
voire si quelqu'vn employe sa vie & ce
il fait de cet œuvre, la plusspart s'en moc
semblables à la Salemandre, laquelle
point au milieu des flammes, comme
vns s'imaginent, mais est d'vne nat
qu'elle les éteint par sa froideur.
veut courir apres les thresors, & les
enlever sans se donner de la peine, &
de cela se donner du bon temps, mais
trop tard, & en auroient assez s'ils
comme il faut celui qui a dit,
premierement le Royaume de Dieu, & tout
vous seront baillez par-dessus. Luc. 12. 31.
nous à nos Sauvages, pour la conver
quel il nous reste de prier Dieu vouloir
moyens de faire vne ample moisson
de l'Evangile. Car les nôtres &
ont tous ces peuples jusques à la Flo
sivement, sont fort aisez à attirer à la
Chrestienne, selon que le puis conje
ceux que ie n'ay point veu, par les
des histoires, mais ie trouve que la fa
plus grande en cour des premieres
du Cap Breton jusques à Mala
pour ce qu'ils n'ont aucun vestige de
(car ie n'appelle point Religion s'il
idolatrie, & office divin) ni la culeu
(du moins jusques à Chouakoei)
la principale chose qui peut attirer
à croire ce que l'on voudra, d'au
la terre vient tout ce qui est necess

faire à la vie, après l'usage general que nous avons des autres elemens. Notre vie abe principalement de manger, boire, & être à couvert. Ces peuples n'ont rien de cela, par ma re de dire, car ce n'est point être à couvert tre toujours vagabond & heberge sans qu pusches, & avoir une peau sur le dos: ni n'a le point manger & vivre, que de manger un coup & mourir de faim le lendemain, pourvoir à l'avenir. Qui donnera donc peuples du pain & le vêtement, celui-là sinon Dieu, ils croiront tout ce qu'il dira. le Patriarche Jacob promettoit de servir s'il lui baillait du pain à manger & du vêtement pour se couvrir. Dieu n'a point de non tout ce que nous pourions dire ne de rait comprendre. Mais nous l'appellons puissance qu'il donne. Et l'homme en de peut être appellé Dieu par ressemblan (dit Saint Gregoire de Nazianze) qui *Bienveuls les calamités en inventant les* *de Dieu. Car l'homme porte de la bienfait. Les Patens ont reconnu ces*, autres Pline quand il a dit que c'est gran de divinité à un homme mortel d'ayder lager un autre mortel. Ces peuples donc tés les fruits de l'usage des métiers & cul la terre, croissent tout ce qui leur sert *maniere dure* à la premiere voix qui les pere aux oreilles. Et de ceci il y a des gneges certains, pour ce que les ay tout disposés à cela par la communica avoient avec nous: & y en a qui sont

Genes. 28. vers. 29.

Gregor. Nazian. 3. en l'oraison de soin des pauvres.

Plin. liv. 2. chap. 7.

té & en font les actions telles qu'ilz
encores qu'ils ne soient baptizés: entre
nommeray *Chkoudun* Capitaine (aliàs
) de la riviere de Saint Iean mentionné
cement de cet œuvre, lequel ne man-
un morceau qu'il ne leve les ieux au
ne face le signe de la Croix, pour ce qu'il
voit faire ainsi: mémes à noz prieres il se
à genoux comme nous: & pource qu'il
grande Croix plantée prés de nôtre
en fait autant chez lui, & en toutes ses
& en porte vne devant sa poitrine, di-
il n'est plus Sauvage, & reconoit bien
sont bêtes (ainsi dit-il en son langage)
il est comme nous, desirant être in-
Ce que ie dis de cetui-ci ie le puis affer-
que de tous les autres: & quand il se-
il est capable, étant instruit, d'attirer
rés.

Ci-dessus liv. 1. ch. 3.

Armouchiquois sont vn grand peuple
aussi n'ont aucune adoration: & étans
, par ce qu'ilz cultivent la terre, on les
uient congreger, & exhorter à ce qui
leur salut. Ilz sont vicieux & sanguinai-
si que nous avons veu ci-dessus: mais cet
vient de ce qu'ilz se sentent forts,
de leur multitude, & pour ce qu'ilz
sont aisés que les autres, recueillans des
de la terre. Leur païs n'est pas encores bié
, mais en ce peu que nous en avons de-
il y trouve de la conformité avec ceux
gnie, hors-mis en la superstition & en
ce qui regarde nôtre sujet, d'autant que

Ci-dessus liv. 4. chap. 7. & 14.

Religion de ceux de Virginie.

les Virginiens commencent à avoir quel
opinion de chose superieure en la Nature,
gouuerne ce monde ici. Ilz croyent plusi
„ Dieux (ce dit vn historien Anglois qui y
„ meuré) léquels ils appellent *Montoac* :
„ de diverses sortes & degrez. Vn seul est p
„ pal & grand, qui a toujours été, lequel
„ lant faire le monde fit premierement d'au
„ Dieux pour être moyens & instrumens
„ quels il se peût servir à la creation & au g
„ vernement. Puis aprés, le soleil, la lun
„ les étoilles comme demidieux, & instrum
„ de l'autre ordre principal. Ilz tiennent q
„ femme fut premierement faite, laquell
„ conjonction d'vn des Dieux eut des en
Tous ces peuples generalement croyent l
mortalité de l'ame, & qu'aprés la mort les
de bien sont en repos, & les mechans en p
Or les méchans sont leurs ennemis, & en
gens de bien : de sorte qu'à leur opinion ilz
tous aprés la mort bien à leur aise, & princi
ment quand ils ont bien defendu leur pa
bien tué de leurs ennemis. Et pource qui c
la resurrection des corps, encore y a-il c
ques nations pardela qui en ont de l'omb
Car les Virginiens font des contes de cer
hommes resuscitez qui disent choses étran
comme d'vn méchant, lequel aprés sa m
avoit été prés l'entrée de *Popagusso* (qui est
enfer) mais vn Dieu le sauva & lui donna
gé de retourner au monde, pour dire à les
ce qu'ilz devoient faire pour ne point en
es misérable tourment. Item en l'année

Contes fabuleux de la resurrection.

étoient là avint à soixante-deux lieuës
(disoiét les Virginiens) qu'vn corps fut
mé le premier, & remontra qu'étant
la fosse, son ame étoit en vie, & avoit
fort loin par vn chemin long & large,
cotez duquel croissoient des arbres
& plaisans, portans fruits les plus
on sçauroit voir : & qu'à la fin il vint à
belles maisons, prés déquelles il trouva
qui étoit mort, lequel lui fit exprés
dement de revenir & declarer à ses
bien qu'il falloit qu'ilz fissent pour jouïr
de ce lieu : & qu'aprés son message
retournât. L'Histoire generale des
Occidentales rapporte qu'avant la venuë
Espagnols au Perou, ceux de *Cusco*, & des
enseignoient semblablement la resurre-
des corps. Car voyans que les Hespa-
l'ont avarice mendite, ouvrans les sepul-
pour avoir l'or & les richesses qui étoient
les étoient les ossemens des morts çà &
étoient de ne les écarter ainsi, afin que
les empechât de resusciter, qui est vne
plus parfaite que celle des Sadducées,
Grecs, lesquels l'Evangile, & les Actes des
nous témoignent s'être mocqué de la
tion, comme fait aussi préque toute
Payenne.

Hist. gen. des Indes l. 4. ch. 22.

Luc 20. vers. 27. Act 17. vers. 32.

dans cette resurrection quelques vns de
cidentaux ont estimé que les ames des
oient au ciel, & celles des méchans en
fosse (ou trou) qu'ils pensent être
Couchant, qu'ils appellét *Pequenosse*,

pour y bruler toujours, & telle est la croy des Virginiens: les autres (comme les B liens) que les méchans s'en vont aprés la m avec *Aigan*, qui est le mauvais esprit qu tourmente: mais pour le regard des bons, c alloient derriere les montagnes danser, & bonne chere avec leurs peres. Plusieurs de ciens Chrétiens fondés sur certains pas d'Esdras, de sainct Paul, & autres, ont es qu'aprés la mort nos ames étoient seques en des lieux souz-terrains, comme au sein braham, attendans le iugement de Dieu: Origene a pensé qu'elles sont comme en école d'ames & lieu d'erudition, où elles prennẽt les causes & raisons des choses qu ont veu en terre, & par ratiocination fon jugemens des consequences du passé, & choses à venir. Mais telles opinions ont e jettées par la resolution des Docteurs de bone au temps du Roy Philippe le Bel, & puis par le Concile de Florẽce. Que si les C tiens mémes en ont été là, c'est beaucoup pauvres Sauvages d'étre entrés en ces opi que nous avons rapportées d'eux.

4 *Esd.7. vers.31. 32. Heb.11. à la fin.*

Orig.liv.2. De principis, & sur le 9. du Levitiq.

Quant à ce qui est de l'adoration de dieux, de tous ceux qui sont hors la domin Hespagnole je ne trouve sinon les Virgi qui facẽs quelque service divin (si c'en est y vueille aussi comprendre ce que font les ridiens, que nous dirons ci-aprés) Ils repr tent donc leurs Dieux en forme d'homme quels ils appellent *Kewasówuk*. Vn fe nommé *Kewas*. Ils les placent en mais

[illegible]ts à leur mode qu'ilz nomment Ma-[illegible], ésquels ilz font leurs prieres, chants, [illegible] à ces Dieux. Et puis que nous par-[illegible] fidelles, ie prise davantage les vieux [illegible], lesquels ont esté plus de cent septante [illegible] aucuns simulacres de Dieux, ce dit saint [illegible], ayant sagement esté defendu par Nu-[illegible]pilius d'en faire aucun, pource que tel-[illegible] solide & insensible les faisoit mépri-[illegible] ce mépris venoit que le peuple perdoit [illegible]minte, n'étant rien si beau que de les [illegible] esprit, puis qu'ilz sont esprits. Et de [illegible]line dit, *qu'il n'y a chose qui demontre plus [illegible] du sens humain, que de vouloir assigner [illegible] image ou effigie à Dieu. Car en quelque part [illegible] se montre il est sans de sens, de veue, d'ouïe, [illegible] demeurant; & finalement il est sans de soy-[illegible] user d'aucun organe.* Les anciens Alle-[illegible] instruits en cette doctrine, non seulement [illegible] point de simulacres de leurs [illegible] dit Tacite) mais aussi ne vouloient [illegible] fussent dupeints contre les parois, [illegible] presentés en aucune forme humaine, esti-[illegible] trop déroger à la grandeur de la puis-[illegible]. On peut dire entre nous que les [illegible] representatiõs sont les livres des igno-[illegible] Mais laissant les disputes à part, il seroit [illegible] que chacun fût sage & bien instruit, [illegible] n'y eût point d'ignorans.

S. Aug. 4. de la cité de Dieu ch. 31.

Plin. liv. 2. ch. 7.

[illegible] Sauvages Souriquois & Armouchi-[illegible] ont l'industrie de la peinture & sculpture, [illegible] ouvrages des bêtes, oiseaux, hommes, [illegible] & en bois aussi polimẽt que des bons

ouvriers de deça, & toutefois ilz ne s'en sert point pour adoration, ains seulement pour contentement de la veuë, & pour l'vsage quelques outils privez, comme de calumet, poturner. Et en cela (comme i'ay dit au commencement) quoy qu'ilz soient sans cuir vin, ie les prise davantage que les Virginiens, toutes autres sortes de gens qui plus bétes les bétes adorent & reverent des choses insensibles.

Floridiens.

Le Capitaine Laudonniere en son histoire de la Floride dit que ceux de ce païs-là n'ont cognoissance de Dieu, ni d'aucune Religion, sinon qu'ils ont quelque reverence au soleil & à la lune: auquels toutefois ie ne trouve point en toute ladite histoire qu'ilz facent aucune adoration, fors que quand ilz vont à la guerre le *roanoc* fait quelque priere au soleil pour obtenir victoire, & laquelle obtenuë, il lui en rend loüange, avec chansons en son honneur, comme i'ay plus particulierement dit ci-dessus. Livre I. chap. 10. toutefois Belle forêt écrit avoir pris de la histoire en qu'il met en avant, qu'ilz font des sacrifices sanglans tels que les Mexicains, s'assemblas en vne campagne, & y dressans leurs loges là où aprés plusieurs danses & ceremonies levent en l'air & offrent au soleil celui sur qui le sort est tombé d'étre destiné pour le sacrifice. Que s'il est hardi en cet endroit, il ne l'est moins quand il en dit autant des peuples de *Canada*, lesquels il fait sacrificateurs de corps humains, encores qu'ils n'y ayent jamais pensé. Car si le Capitaine Iacques Quartier a veu

leurs ennemis couroyées, étenduës sur *Ci-dessus li.3 ch.18.*
de bois, il ne s'ensuit qu'ils ayent eté
mais c'est leur coutume, ainsi qu'aux
Gaulois, d'en faire ainsi, c'est à dire
toutes les têtes d'ennemis qu'ils au-
ruer, & les pendre en (ou dehors) leurs
pour trophées. Ce qui est coutumier
les Indes Occidentales.

revenir à nos Floridiens, si quelqu'un
peller acte de Religion l'honneur qu'ilz
soleil, je ne l'empeche. Car és vieux
de l'age d'or lors que l'ignorance se mit
hommes, plusieurs considerans les
bles effects du soleil & de la lune dé-
Dieu se sert pour le gouvernement des
d'ici bas, ilz leur attribuerent la reve-
dié au Createur, & cette façon de reve-
Iob nous l'explique quand il dit: *Si j'ay re-*
soleil en sa splendeur, & la lune cheminant *Iob. 31.*
en son cœur a été seduit en secret, & ma *vers.26.27.*
bouche: Ce qui est vne iniquité toute
aussi venir le grand Dieu d'enhaut. Quant
main c'est vne facon de reverence qui
encore aux hommages. Ne pouvans tou-
soleil ils étendoiét la main vers lui, puis *Voy Pline li.28.ch.2.*
ou touchoient son idole, aprés bai-
la main qui avoit touché. Et en cette ido-
quelquefois tombé le peuple d'Israël
nous voyons en Ezechiel. *Ezech. 8. vers. 16.*

Bresiliens.

gard des Bresiliens, je trouve par le dis-
de Lerit, que non seulement ilz
blables aux nôtres, sans aucune forme
gion, ni connoissance de Dieu, mais qu'ilz

sont tellement aveuglés & endurcis en le
thropophagie, qu'ilz semblẽt n'étre nulle
susceptibles de la doctrine Chrétienne.
sont ils visiblement tourmentez & b
diable (qu'ils appellent *Agnan*) & av
gueur, que quand ilz le voyent venir tan
guise de bóté, tantot d'oiseau, ou de qu
forme étrange, ilz sont comme au desespo
qui n'est point à l'endroit des autres Sau
plus en deça vers la terre neuve, du moin
telle rigueur. Car Iacques Quartier rap
qu'il leur jette de la terre aux ieux, & l'ap
Cudouagni: & là où nous étions (où ils'ap
Montem) i'ay quelquefois entendu qu'il
tigné *Memberton* en qualité de devin d
Quand on remontre aux Bresiliens qu'
croire en Dieu, ils en sont bien d'avis, m
continent ils oublient leur leçon, & reto
à leur vomissement, qui est vne brutalité
ge, de ne vouloir au moins se redimer de
xation du diable par la Religion: Ce qui le
inexcusables, mémes qu'ils ont quelque
de la memoire du deluge, & de l'Evangile
est que leur rapport soit veritable) Car i
mention en leurs chansons que les eaux
vne fois débordées couvrirent toute la t
furent tous les hommes noyés, excepte
grandz peres, qui se sauverent sur les pla
arbres de leur païs. Et de ce deluge o
quelque traditive d'autres Sauvages q
mentionné ailleurs. Quant à ce qui est
vangile, ledit de Leri dit qu'ayant vne fo
vé l'occasion de leur remontrer l'ori

Ci-dessus liv. 1. ch. 3.

leur miserable condition, & comme
oire en Dieu, ilz l'ecouterẽt avec gran-
, demeurans tout étonnez de ce
ent oui : & que là dessus vn vieillard
la parole, dit, Qu'à la verité il leur avoit
grandes merveilles, qui lui faisoient
er ce que plusieurs fois ils avoient en-
de leurs grands-peres, que dés fort long
vn *Maïr* (c'est à dire vn étranger vétu &
comme les François) avoit eté là les pen-
ger à l'obeïssance du Dieu qu'il leur an-
, & leur avoit tenu le méme langage;
qu'ils ne le voulurent point croire. Et par-
m vint vn autre, qui en signe de maledi-
leur bailla les armes dont depuis se sont
l'autre: & de quitter cette façon de vi-
y avoit apparẽce, pour ce que toutes les
à eux voisines se mocqueroient d'eux,
nos Souriquois, Canadiens, & leurs
, voire encores les Virginiens & Flori-
ne sont pas tant endurcis en leur mauvaise
ilz recevront fort facilement la doctrine
ienne quand il plaira à Dieu susciter ceux
peuvent à les secourir. Aussi ne sont ilz
ment tourmentez, battus, dechirez du
comme ce barbare peuple du Bresil,
une malediction étrange à eux particu-
lus qu'aux autres nations de dela. Ce
e fait croire que la trompette des Apô-
pourroit avoir eté iusques là, suivant la pa-
vieillart susdit, à laquelle ayans bou-
reille ils en portent vne punition par-
renon commune aux autres, qui para-

Que les Bresiliens ont autrefois eu la parole de Dieu.

venture n'ont jamais oui la parole de Dieu
puis le Deluge, duquel toutes ces natio
plus de trois mille lieuës de terre ont vne
ſcure conoiſſance qui leur a eté donnée par
dition de pere en fils.

CHAP. V.

Des Devins & Maitres des ceremonies entre les Indiens.

IE ne veux appeller (comme
ques vns ont fait) du nom de
tres ceux qui font les ceremoni
invocations de demons entre le
diens Occidentaux, ſinon entant qu'ils on
ſages des ſacrifices & dons qu'ils offrent à
Dieux, dautant que (comme dit l'Apôtre)
Prétre, ou Pontife, eſt ordonné pour offrir
& ſacrifices: tels qu'étoient ceux de Me
(dont le plus grand étoit appellé *Papa*) lé
encenſoient à leurs idoles, dont la princ
étoit celle du Dieu qu'ils nommoient *Vi*
pur th, comme ainſi ſoit neantmoins que le
general de celui qu'ils tenoient pour ſup
ſeigneur & autheur de toutes choſes fût
cocha, auquel ils bailloient des qualités
lentes, l'appellans *Pachacamac*, qui eſt Cré
du ciel & de la terre, & *Vſapu*, qui eſt Ad
ble, & autres noms ſemblables. Ils aveient
des ſacrifices d'hommes, comme encore
du Perou, lesquels ils ſacrifioient en grand

Hebr. 8. verſ. 3.

[illegible] qu'en discourt amplement Ioseph. Ceux-là donc peuvent être appellez [illegible] ou Sacrificateurs, mais pour le regard de la Virginie & de la Floride je ne voy quels sacrifices ils font, & par ainsi ie les [illegible] Devins ou Maistres des ceremonies de religion, lesquels en la Floride ie trouve [illegible] & Iaxa, en Virginie Vsuman-[illegible] Cerrau, & entre les Sonqueres (ie veux [illegible] Sonquoies) Acumeius. I'adonniere de la Floride: Ils sont (dit-il) leurs [illegible] ausquels ils croyent fort, pour autant [illegible] sont grans magiciens, grans devins & [illegible] de diables. Ces Prestres leur ser-[illegible] de Medecins & Chirurgiens, & portent [illegible] avec eux un plein sac d'herbes & de [illegible] pour medeciner les malades, qui ont [illegible] de verole: car ils aiment fort les [illegible] & filles, qu'ils appellent filles du soleil, & quelque chose à traiter de Roy [illegible] les Iaxaus & les plus anciens, & leur [illegible] leur avis. Voyez au surplus ce que [illegible] dessus au sixiéme chapitre du pre-[illegible] Pour ceux de la Virginie ils ne sont [illegible] moins que ceux de la Floride, & le [illegible] & sont respectez par des traits [illegible] que nous avons dit au preca-[illegible] parlons de quelques morts resus-[illegible] par ce moyen se sont precexez de [illegible] que les Iaxaus se rendirent jadis les [illegible] Princes de l'Amerique. Et de cette [illegible] mis ceux de deça qui ont voulu [illegible] le peuple, comme Numa Pom-

Ioseph Acosta lib. 5. c. 20. & 21.

Acosta lib. [illegible] c. 19.

pelus, Lysander, Sertorius, & autres p
cens, faisans (ce dit Plutarque) comm
joüeurs de tragedies, qui voulans repre
des choses qui passent les forces humaine
recours à la puissance superieure des Dieu

Les Asiatiques de la derniere terre des
qui est la plus proche de nous, ne sont si
dauts qu'ils n'en sachent bien faire à ceux
mieu peuple. Car avec leurs impostures
vent, & se rendent necessaires, faisans la M
cine, & Chirurgie aussi bien que les Flori
pour exemple le sieur *Membrin* grand Sa
s'y a quelqu'un de malade on l'envoye
ra, il fait des invocations à son dæmon, il
sie la partie dolente, il y fait des incisio
necessaire le mauvais sang. Si c'est une playe il
fis par ce même moyen, en appliqua
roulette de geniteires de Castor. Bref on
quelque present de chasse, ou de peaux.
question d'avoir nouvelles des choses ab
prés avoir interrogé son dæmon il rend
elles estans tousiours douteux, & bien so
sible, mais aussi quelquefois veritables
me quand on lui demanda si *Pompe*
mort, il dit que s'il ne retournoit dans
jours il ne le falloit plus attendre, & c
Arm auchiquois l'aureolle tué. Et pou
cette réponse il lui fallut faire quelque p
Car entre les Grecs il y avoit proverbe tri
porte que sans argent les oracles de P
font muets. Le même rendit un oracle
ble de notre venue au sieur du Ponslo
parent du Port Royal pour recourir en

Medecins & Chirurgiens Sauvages.

Pythiques.

que le quinziéme de Juillet étoit passé sans aucunes nouvelles. Car il soutint & [illegible] qu'il y viendroit vn navire, & que son [illegible] lui avoit dit. Ité quand les Sauvages ont [illegible] consulté l'oracle de *Memberton*, & il [illegible] Allés en tel endroit, & vous trouverez [illegible]. Il arrive quelquefois qu'ils en trou- [illegible] quelquefois non. S'il arrive que nô, l'ex- [illegible] que l'animal est errant, & a changé de [illegible] mais aussi bien souvent ils en trouvent, & [illegible] qui les fait croire que ce diable est vn [illegible] qui en sçavent point d'autre, auquel neit- [illegible] ne rendent aucun service, ni adoration [illegible] formée.

Comme les Aoutmoins invoquent le diable.

[illegible] que ces *Aoutmoins* font leurs chimagrées [illegible] vn baton dans vne fosse auquel ils [illegible] vne corde, & mettans la tête dans cet- [illegible] ils font des invocations ou conjurations [illegible] incognu des autres qui sont alentour, [illegible] avec des barremens & criaillemens jus- [illegible] en suer d'ahan. Toutefois ie n'ay pas [illegible] écumer par la bouche comme font [illegible]. Quand le diable est venu, ce mi- [illegible] fait à croire qu'il le tient atta- [illegible] sa corde, & tient ferme alencontre [illegible] le forçant de lui rendre réponce avant [illegible]. Par ceci se reconoit la ruse de [illegible] de Nature, qui amuse ainsi ces [illegible] miserables, & quant & quant on or- [illegible] voulois que ceux qui l'invoquent lui [illegible] de submission que n'ont jamais fait [illegible] Patriarches & Propheres à Dieu, [illegible] seulement prié la face en terre,

Mémoi'ay'quelquefois ouï dire que ce m
diable en ce conflict egratignoit *Membertou*
de ceci me suis souvenu lisant en l'histoi
Pline chose semblable, que ce maitre
égratigne & bat ses sacrificateurs negligen
leur office.

Plin. liv. 2. chap. 2.

Cela fait il se met à chanter quelque cho
mon advis) à la louange du diable, qui leur
diqué de la chasse: & les autres Sauvage
lons là repondent faisans quelque acco
musique entre eux. Puis ils dansent à leur
de, comme nous dirons ci-apres, avec
sons que ie n'entendoie point, ni ceux des
qui entendoient le mieux leur langue. M
jour m'allant promener en noz prairies
de la riviere, ie m'approchay de la cab
Membertou, & mis sur mes tablettes vne p
de ce que i'entendis, qui y est encore écri
termes, *Haloet ho hé he ha ha haloet ho*
qu'ils repeterent par plusieurs fois. Le
est sur mesdites tablettes en ces notes,
sol re sol sol fa fa re re sol sol fa fa. Vne chanso
ils firent tous vne grande exclamation,
Hé é é é. Puis recommencerent vne autre
fois, disant: *Erigna hau erigna hé he ha ha*
erigna ho ou hau hau. Le chant de ceci
fa fa sol sol fa fa re re sol sol fa fa fa re fa fa
Apres fait l'exclamation accoutumée
commencerent vne autre, qui chantoit
Alleluya e ouo fa dou vous hau hau hé hé. Le
étoit, *sol sol sol fa fa re re re fa fa sol fa sol fa*
l'écoutay attentivement ce mot *alleluya*
par plusieurs fois, & ne sceu jamais

Chansons à la louange du diable.

[illegible]. Ce qui me fait penser que ces [illegible] sont à la loüange du diable, si toute- [illegible] mot signifie envers eux ce qu'il signifie [illegible] qui est Loüez le Seigneur. Toutes [illegible] nations de ce païs là en font de mémes, [illegible] personne n'a particularisé leurs chansons [illegible] leur de Leri, lequel dit que les Bresiliens [illegible] sobas font aussi de bons accords. Et se [illegible] un jour en telle fête, il rapporte qu'ilz [illegible] *He hé hé hé hé hé hé hé hé hé*, avec cette [illegible] *fa fa sol fa fa sol sol sol sol sol*. Et cela fait, s'é- [illegible] d'une façon & hurlement epouvanta- [illegible] d'un quart d'heure, & sautoient les [illegible] l'air avec violence iusques à en ecu- [illegible] la bouche: puis recommencerent la [illegible] disans: *He en heure heure heure heure heure heure* [illegible]. La note est, *Fa mi re re sol sol sol fa mi* [illegible] *re re*. Cet autheur dit qu'en cette [illegible] ils avoient regretté leurs peres deco- [illegible] qui étoient si vaillans, & toutefois qu'ilz [illegible] consolés en ce qu'aprés leur mort ils [illegible] de les aller trouver derriere les [illegible] montagnes, où ilz danseroient & se re- [illegible] avec eux. Semblablement qu'à toute [illegible] ils avoient menacé les *Ouetacas* leurs [illegible] d'être bien-tot pris & mangez par eux, [illegible] leur avoient promis leurs *Caraïbes*: & [illegible] aussi fait mention du deluge dont [illegible] parlé au chapitre precedent. Ie laisse [illegible] qui écrivent de la demonomanie à phi- [illegible] là dessus. Mais il faut dire de plus que [illegible] nos Sauvages chantent ainsi, il y en a [illegible] qui ne font autre chose que dire, *Hé*,

ou *Net* (comme vn homme qui fend du b
avec vn mouvement de bras: & dansent en r
sans se tenir l'vn l'autre, ni bouger d'vne pl
frappans des pieds contre terre, qui est la fo
de leurs danses, semblables à celles que le di
Leri rapporte de ceux du Bresil, qui sont à
de quinze cens lieuës de là. Aprés quoy les
tres font vn feu, & sautent par dessus comm
anciens Cananeens, Hammonites, & quel
fois les Israëlites; mais ils ne sont si detesta
car ils ne sacrifient point leurs enfans au
ble par le feu. Avec tout ceci ils metten
demie perche hors le faiste de la cabanne
sont, au bout de laquelle y a quelques
chaez, ou autre chose attachée, que le
emporte. C'est ainsi que i'en ay ouï discou

Danses des Sauvages.

Levit. 20. vers. 23. Deuter. 12. vers 31. & 18. vers. 10. & 4. des Rois 17. vers 17. 31. Psal. 105.

On peut ici considerer vne mauvais
de sauter par dessus le feu, & de passer les
par la flamme és feux de la saint Jean, qui du
core aujourd'hui entre nous, & devroit é
formée. Car cela tient des abominatiõs
nes que Dieu veut haïr, déquelles parle
doret en cette façon: *J'ay veu*, dit-il, *
quas villes allumer des bûchers vne fois l'an, e
ter pardessus non seulement les enfans, mais
hommes & les meres porter les enfans par
flamme. Ce qu'elles semble être comme vn
tion & purgation. Et ce (à mon avis) est
d'idolâtrie.* Ces façons de faire ont eté
dées par vn ancien Concile tenu en
Constantinople. Sur quoy Balsamon re
que le vint-troisiéme du mois de Juin (
veille de saint Jean) és rives de mer &

Theod. sur le ch. 16. du 4. des Rois.

Can. 65. Synod. 6. in Trulla. 2.

[illegible] s'assembloit hommes & femmes, & [illegible] on la fille ainée en épouse, & après [illegible]ere & bien beu, on faisoit des danses, [illegible]mations, & des feux toute la nuit, sur [illegible] sautoient, & faisoient des prognosti[illegible] de bon & mal-heur. Ces feux ont été [illegible] entre nous sur vn meilleur sujet, mais [illegible]ter l'abus.

[illegible]mme le diable a toujours voulu faire le [illegible] avoit vn service cõme celui qu'on rend [illegible], aussi a-il voulu que ses officiers eussent [illegible]mes de leur métier pour mieux decevoir [illegible]les. Et de fait *Membertou*, duquel nous [illegible]rlé, comme vn sçavant *Aoutmoin*, porte [illegible] son col la marque de cette profession, [illegible]ne bourse en triangle couverte de leur [illegible], c'est à dire de *Matachias*, dans laquelle [illegible]sçay quoy gros comme vne noisette, [illegible] être son demon appellé *Aoutem*. Ie ne [illegible]les les choses sacrées avec les pro[illegible], mais suivant ce que i'ay dit que le [illegible]it le singe, ceci me fait souvenir du [illegible] ou Pectoral du iugement que le souverain Pontife portoit au-devant de soy en l'an[illegible]y, sur lequel Moyse avoit mis *Urim* & *Tummim*. Or ces *Urim* & *Tummim* Rabbi [illegible]it qu'on ne sçait que c'est, & semble [illegible]oient des pierres, Rabbi Selomoh dit [illegible] le nom de Dieu יהוה, Iehova, nom [illegible] qu'il mettoit dans le replis du Pecto[illegible] quel il faisoit reluire sa parole. Iosephe [illegible] c'étoient douze pierres precieuses, [illegible] interprete ces deux mots

Le diable veut être servi comme Dieu.

Urim & Tummim.

Doctrine & Verité: Ce qui est notable pou
Evêques & grans Pasteurs, desquelz la vie
mœurs, & la parole ne doit être qu'vne pe
tuelle doctrine qui enseigne le peuple à bie
vre: & vne verité immuable, qui ne flatte po
qui ne redoute rien, & qui d'vn éclat semb
au son de la trompete annonce purement l
role de Dieu.

Vie des Pasteurs.

Et comme le sacerdoce étoit successif,
seulement en la maison d'Aaron, mais au
la famille du grand Pontife de Mémphis, d
la charge étoit affectée à son fils aîné aprés
ainsi que dit Thyamis en l'Histoire Æth
que d'Heliodore: De même, parmi ces ge
ce métier est successif, & par vne traditi
enseignent le secret à leurs fils aînés. Car
de *Manberitou* (auquel par mocquerie on
posé nom Iuda, dequoy il s'est fâché ayan
entendu que c'est vn mauvais nom) nous
qu'aprés son pere il seroit *Aoutmoin* au qua
ce qui est peu de chose: car chacun Sug
son *Aoutmoin*, si lui-même ne l'est. Mais e
sont-ils ambitieux de cela pour le profit q
revient.

Succession de Prestrise.

Heliodor.

Les Bresiliens ont leurs *Carailbes*, lé
vont & viennent par les villages, faisans à
au peuple qu'ils ont communication av
esprits, moyennant quoy ils peuvent no
lement leur donner victoire contre leurs
mis, mais aussi que d'eux depend l'abon
ou sterilité de la terre. Ils ont ordinaire
n'ain certaine façon de sonnettes qu'ils
lent *Maracas*, faites d'vn fruit d'arbre gro

ceuf d'autruche, lequel ilz creusent ainsi
fait ici les calebasses des pelerins de saint
, & les ayans emplis de petites pierres,
font sonner en maniere de vessie de pour-
leurs solemnitez: & allans par les villa-
geollent le monde, disans que leur dæ-
là dedans. Ces *Magicas* bien parez de
plumes, ilz fichent en terre le baton qui
travers; & les arrengent tout du long &
des maisons, commandans qu'on leur
à boire & à manger. De façon que ces
urs faisans à croire aux autres idiots
jadis les sacrificateurs de Bel, déquels
mention en l'histoire de Daniel) que ces
mangent & boivent la nuit, chaque chef
adjoutant foy à cela, ne fait faute de
auprés de ces *Maracas*, farine, chair, poiss-
bouvage, lequel service ilz continuent
inze jours ou trois semaines: & durant
ps sont si sots que de se persuader qu'en
de ces *Maracas*, quelque esprit parle à
ieu attribuent de la divinité. De sorte
estoit grand forfait de prendre les vian-
l'on presente devant ces belles sonnettes,
elles viandes ces reverens *Caraibes* s'en-
joyeusement. Ainsi soux des faux pre-
le monde est abusé de toutes parts.

Imposture des Caraïbes.

CHAP. VI.

Du Langage.

LEs effects de la confusion de
bel sont parvenus iusques à
peuples desquels nous parl
aussi-bien qu'au monde deçà.
ie voy que les Patagons par
autrement que ceux du Bresil, & ceux-ci au
ment que les Peroüians, & les Peroüians
distinguez des Mexiquains : les iles sem
blement ont leur langue à part : en la Flo
on ne parle point comme en Virginia :
Souriquois & Etechemins n'entendent p
les Armouchiquois : ni ceux-ci les Iroq
bref chacun peuple est divisé par le lang
Voire en vne même province il y a langag
ferent, non plus ne moins qu'és Gaules le
men, le bas Breton, le Gascon, le Basque
s'accordent point. Car l'autheur de l'hist
de la Virginie dit que là chacun *VVirosa*
seigneur, a son langage particulier.
exemple soit, que le chef, ou Capitain
quelque quanton (qu'on nos Historiens, Iac
Quartier & Laudonniere qualifient Roy)
pelle en Canada *Agohanna*, parmi les S
quois *Sagamos*, en la Virginie *VVirosa*, en la
ride *Paraoufti*, és iles de Cuba *Cacique*, les
du Perou *Angnas*, &c. I'ay laissé les Armou
quois & autres que ie ne sçay pas. Quan

ils n'ont point de Rois, mais les vieil-
ils appellent *Peteroupichech'*, à cause de
ence du passé, sont ceux qui gouvernent,
nt, & ordonnent de tout. Les langues
se changent, comme nous voyons que
nous n'avons plus la langue des anciens
, ni celle qui étoit au temps de Charle-
(du moins elle est fort diverse) les Ita-
parlent plus Latin, ni les Grecs l'ancien
ncipalement és orées maritimes, ni les
ncien Hebrieu. Ainsi Iacques Quartier
laissé comme vn dictionaire du langage
nada, auquel noz François qui y hantent
jourd'huy n'entendent rien : & pource ie ne
ude inserer ici seulement i'y ay trouvé
, pour dire Pain ; & aujourd'hui on dit
, ce que i'estime être vn mot Basque.
contentement de quelques vns ie met-
quelques nombres de l'ancien & nou-
gage de Canada.

Ancien	Nouveau
	1 *Begou*
	2 *Nichou*
	3 *Nichtou*
	4 *Rau*
	5 *Apatera*
	6 *Contonachin*
	7 *Nonnachin*
	8 *Nestonachin*
	9 *Pescouadis*
	10 *Mesqua*

Les Souriquois disent	Les Etechemins.
1 *Neguet*	1 *Bechkon*
2 *Tabe*	2 *Nich'*
3 *Chiche*	3 *Nach'*
4 *Nesu*	4 *Ïau*
5 *Nan*	5 *Prenchk*
6 *Kamachin*	6 *Chachit*
7 *Ereguenik*	7 *Coutenhit*
8 *Maguemorchin*	8 *Erouiguen*
9 *Echkenadek*	9 *Pechcoquem*
10 *Metren*	10 *Pésoik*

Conformité de langues. Pour la conformité des langues, il se tr quelquefois des mots de deça, qui sign quelque chose par delà, comme Iean de Le que *Ere* signifie vne huitre, au Bresil: & an des Souriquois Marchin signifie vn loup, est le nõ d'vn Capitaine Armouchiquois: de mots qui se rapportent en même signi tion il s'en trouve peu. En l'histoire Ori de *Maffeus* i'ay leu *Sagamos* en la même sig cation que le prennent noz Souriquois, dire Roy, Duc, Capitaine. Ce que con rant quelquefois, il m'est venu en la pens croire que ce mot vient de la premiere ant té: d'autant que (selon Berose) Noé fut a lé *Saga*, qui signifie Prétre & Pontife, avoir enseigné la Theologie, les ceremoni service divin, & beaucoup de secrets des c natureles aux Scythes Armeniens (que les theurs cosmographes appellẽt Sages) lés écroient en depot par écrit és mains des Pré Et de ces peuples Sages peuvent être sorti

Du mot Sagamos.

Berose li. 3.

Voy ci-dessus l. 1. ch. 2.

[illegible], que les anciens appelloient Tecto-[illegible] Duquel mot Saga ne s'éloignent point les [illegible], en la langue desquels [illegible] Sagan (le Rabbi David) signifie Grand Prince, & [illegible]fois celui qui tient le premier lieu aprés [illegible]verain Pontife. En quelques lieux d'Esaie [illegible]me ce mot est pris pour Magistrat, en la [illegible] ordinaire de la Bible: & neantmoins [illegible], & autres, l'interpretent *Prince*. [illegible] est assez philosopher là dessus: passons [illegible] Ceux qui ont esté en Guinée disent que [illegible] signifie là vn petit enfant, ou le faon [illegible]nal en la sorte que ledit Souriquois [illegible] ce mot. Ainsi en France nous avons [illegible] mots non tirez du Grec, mais que les [illegible] ont pris de nous: comme de Moustache, [illegible] & de ce que nous disons Boire à tire-[illegible], vient λάγυνος, λαγυνίον: de Giboulée γοῦλα: [illegible], βωλοκόπος: de Lance λόγχη: de Botines [illegible] Clapier κλαπιός: de Tapis, τάπης: De Ta-[illegible] terre, ταπητία: de Basser βασάζω. de [illegible], καπνόπολλος, de Brasser βράζω: de Chi-[illegible] Κιχάνω songer quelque mechanceté [illegible]tomper: de Colle, κόλλα: du mot Tolosain [illegible], c'est à dire mocquer, ἐκτυφλόω, &c. Et les Grecs [illegible], [illegible], viennent de l'He-[illegible] & פרדס *Pardes*, & פרעה *Pharaon*.

[illegible]ient ainsi que les Grecs & Latins du mot [illegible] en parlant à qui que ce soit; & n'est [illegible] entre eux venu l'vsage de parler à vne [illegible] par le nombre pluriel, ainsi que par ce-[illegible] ont iadis fait les Hebrieux, & font au-[illegible]ines nations de l'Europe.

Tectosagan.

Rabbi David.

Esai. 41. V. 25. Ierem. 51. V. 23.

Cause du changement de langage.

Quant à la cause du changement de lan
en *Canada*, duquel nous avons parlé, i'estim
cela est venu d'vne destruction de peuple
il y a quelques années que les Iroquois s'a
blerent iusques à huit mille hommes, &
rent tous leurs ennemis, lesquels ilz surpri
dans leurs enclos. I'adjoute à ceci pour le
gement du langage, le commerce qu'ilz
d'orenavant avec leurs pelleteries depui
les François les vont queris; car au tem
Iacques Quartier on ne se soucioit point
stors. Les chapeaux qu'on en fait ne sont
ge que depuis ce temps-là: non que l'inve
loir nouvelle: car és vieilles panchan
Chappeliers de Paris il est dit qu'ils fero
chapeaux de fins Biévres (qui est le Castor
soit pour la cherté, ou autrement, l'vsag
été long temps intermis.

Chapeaux de Castor.

Au regard de la prononciation, ils
mots fort faciles, & ne les tirent point
fond de la gorge comme font quelque
Hebrieux, & entre les nations d'aujourd'h
Suisses, Allemans & autres: & ne pron
aussi à l'ayde du né comme encore quelq
lédits Hebrieux: ce qui me semble
avantage pour s'accommoder avec
pour exemple de ceci ie proposeray
mots communs, lesquels ilz prononcen
me ie les ay ici écrits: où faut observ
les (ch) se prononcent non comme
Grec, mais à la façon que nous disons
cheval, beche.

Metabenjon, ou Kessma
Mebenjon
Taoetch'
mariée, Nidrotch, ou Reka
Nouchich'
Nekich'
Necis
Skinetch'
de ma femme, Nemaben
Nemach'
Neroux
Nekich'
Nekenïs
Netouch', ou Recentmouch'
Babongic
Bouksou
Nedaustouqi
Pehan
Pechan
Kaoudou
Chabaïan, ou Ostapou
Megamingo
Paudenour
Oüajek
Achtex
Kinch'kaminan
Kerscoetch'
Mamouqi
Mouzaben
Sexdnagan

Front,	*Tegeja*
Yeux,	*Nepegnigeun*
Sourcil,	*Nickem*
Né,	*Chich'kon*
Bouche,	*Meton*
Levre,	*NeKoui*
Dent,	*Nebidre*
Langue,	*Niraou*
Barbe,	*Migidein*
Gorge,	*Chiden*
Col,	*Chisagan*
Bras,	*Pisquechan*
Mains,	*Nepeden*
Doigts,	*Troeguen*
Ventre,	*Mige di*
Nombril,	*Nirr*
Membre viril,	*Carcaria*, ou *Frey*
Celui de la femme,	*Mallo'*
Testicules,	*Nerefou*, ou *Mar*
Cul,	*Menogey*
Genoux,	*Cagiguen*
Iambes,	*Mecat*
Piez,	*Nechis.*
Robbe,	*Achoan*, ou *Ass*
Manche,	*Argenigueu.*
Chapeau,	*Agescoi*, ou
Chemise,	*Atemuey*
Chausses,	*Metibodia Kegue*
Bas de chausses,	*Piscagan*, ou *Pessag*
Souliers,	*Mekezen*
Lit,	*Ruaue.*

Mocomschis
Mocouchich'
Mocous
Ababich'
Napera

Aoüan, ou Assikon
Kemouch', ou Mascha
Bemoüac
Nibemk.
Nibis
Temieguen, ou Acheton-
(tagan
Oüagoan

Caracona
Chabaüan saaket
Ienx.
Mimera
Cremcouch'
Cacamo
Saraoé
Peskabaüan, ou Pech'xtemay, ou Kemigda.

Odeng
Ierracné
Pichkerogouin
Mouschecouche
Atostegis

Tabi
Pemio
Mashimugam

Carquois,	*Pitrain*
Arquebuze,	*Pisconé*
Epée,	*Ech'pada*
Capitaine,	*Sagmo, Hirmo*
Prisonnier esclave,	*Kichtech'*
Couteau,	*Hoüagan*
Plat, ou Escuelle,	*Ouragan*
Culiere,	*Nemémekouën*
Baton,	*Makia*
Peigne,	*Arcoenes*

I'ay voulu ici raporter ce que dessus, pour
trer la facilité de leur prononciation: & en
peu faire vn plus long dictionaire si mon
l'eût permis. Mais cela suffira à mon intent
D'vne chose veux-i'avertir mon lecteur,
quoy que i'aye cherché & demandé curie
ment quelque regle pour la variation des
& verbes de la langue de noz Sauvages, i
ay iamais rien peu apprendre. Item sera ob
qu'ils ont en leur prononciation le (*v*) des
au lieu de nôtre (u) & terminent volontie
mots en (a) comme Souriquois, *Sou*
Capitaine *Capitaina*: Normand, *Normandia*
que, *Basquia*: vne Martre, *Martra*. Banquet
baquia: &c. Mais il y a certaines lettres qu
peuvent bien prononcer, sçavoir (v) cons
(f) au lieu dequoy ilz mettent (b) & (p)
me Fevre, *Pebre*. Et pour (Sauvage) ilz
Chabais, & s'appellent eux-mémes tels,
chans en quel sens nous avons ce mot. Et
moins ilz prononcent mieux le surplus

Françoise que noz Gascons, léquels l'inversion de l' (u) en (b) & du (b) en (u) bles derniers étoient encore reconus & menés en Provence par la prononciation ot *Cabre*, au lieu duquel ilz disoient *Crabe*, que jadis les Ephrateens ayans perdu la bacontre les Galaadites, pensans fuir étoient ns au passage du Iordain par la prononcia- du mot *Schibboleth*, qui signifie vn épic, au duquel ilz prononçoient *Sibboleth* (qui si- gay d'vne riviere) demandans s'ilz pour- bien passer. Les Grecs aussi avoient di- prononciations d'vn méme mot, pour ce avoient quatre langues distinctes separées commune. Et en Plaute nous lisons que mestins non gueres éloignez de Rome nçoient *Kenia*, au lieu de *Ciconia*. Mémes d'hui les bonnes femmes de Paris disent *mon Cousin* pour *mon Cousin*, & *mon mazi*, *mon mari*.

Au liv. des Iuges chap. 12.

pour revenir à noz Sauvages, jaçoit que commerce plusieurs de noz François les ent, neantmoins ils ont vne langue par- ce qui est seulement à eux conuë: ce qui douter de ce que i'ay dit que la langue oit en *Canada* au temps de Iacques Quar- st plus en vsage. Car pour s'accommo- ous ilz nous parlent du langage qui nous familier, auquel y a beaucoup du Bas- mpelé: non point qu'ilz se soucient d'apprendre noz langues; car il y en a fois qui disent qu'ilz ne nous viennent

Sauvages ont des langues particulieres.

point chercher: mais par longue hantise il
force de retenir quelque mot.

Ayans divers langages entre eux-mémes
ces peuples étans tous divisez les vns des au
en ce regard, & peu curieux d'apprendre
langues (qui neantmoins est vn point bien
cessaire) ie continuë au propos que i'ay di
dessus, que pour les enseigner vtilement, &
venir bien-tot à leur conversion, & les no
d'vn laict qui ne leur soit point amer, il n
faut surcharger de langues inconuës, la R
gion ne consistãt point en cela. Et par ce mo
sera satisfait au desir de l'Apôtre sainct Paul
quel écrivant aux Corinthiens, disoit, *J*
mieux prononcer en l'Eglise cinq paroles en mon
ligence afin que i'instruise aussi les autres, que di
les paroles en langage inconu. Ce que saint C
sostome interpretant: *Il y en avoit déja aui*
ment (dit-il) *plusieurs qui avoient le don de pro*
prioient certainement en langue persane, en Ro
mais ils n'entendoient pas ce qu'ils avoient dit.
vne des bonnes parties de la Religion q
priere, en laquelle il est bien necessaire
entende ce que l'on demande. Et ne puis p
que le peu de devotion qui se voit préq
toute l'Eglise, vienne d'ailleurs, que faute
tendre ce que l'on prie: ce que si plusieur
sonnes endurcies au vice comprenoient d
telligence aussi bien que des aureilles, i
que la pluspart se fondroient en larme
souvent entendans le contenu soit aux
mes de David, soit en leurs autres prieres
qu'il faille changer le service ordinaire

Ci-dessus liv. 3. c. 29.

Fuir lãgues inconuës. 1. Cor. 14. Vers. 19.

Causes de l'indevotiõ.

Mais si en l'assemblée Ecclesiastique de
le Conseil de France a trouvé bon pour
ale vnion de l'Eglise, & consolation des
, de demander entre autres choses quel-
prieres & cãtiques approuvez de nos Evé-
& Docteurs, en langue vulgaire, & enten-
cela se peut à beaucoup meilleure raison ac-
à ces pauvres Sauvages, déquels il faut
cher le salut sur toutes choses, & le chemin
y bien-tot parvenir.

dray encore ici touchant les nombres (puis
ous en avons parlé) qu'ilz ne contẽt point
ctement, comme nous, les jours, les se-
es, les mois, les années: ains declarent les
es par soleils, comme pour cent années ilz
Cach' metren achtex, c'est à dire cent so-
Façon de nombrer.
metrenaguè achtex, mille soleils, c'est à
ille ans: *metrem Knichxamiuan*, dix lunes,
trenguenax, vint jours. Et pour demon-
ne chose innumerable, comme le peuple
us, ilz prendront leurs cheveux, ou du sa-
pleines mains: & de cette façon de conter
nt quelquefois l'Ecriture sainte, compa-
(par hyperbole) des armées au sable qui
le rivage de la mer. Ilz signifient aussi les
s par leurs effects, comme pour donner à
re que le *Sagamos* Poutrincourt viendra au
ps, ilz diront *nibin betour*, *Sagmo* (pour *Saga-*
ot racourci) *poutrincourt betour etá, kedretch*,
dire, La fueille venue, alors le Sagamos
incourt viendra, certainement. N'ayans
stinction de jours, ni de saisons, aussi ne
z persecutez par l'impitié des crediteurs,

comme pardeça: & leurs Aumoini ne leur r
gnent ni allongent les années pour gratifier
peagers & banquiers, comme faisoient anci
nement (par corruption) des Prêtres idola
de Rome, auxquels on avoit attribué le regle
& disposition des temps, des saisons & des
nées, ainsi que dit Solin.

Solin polybist. cap. 3.

CHAP. VII.

Des Lettres.

CHACVN sçait assez que ces
ples Occidentaux n'ont poin
sage des lettres, & c'est ce
tous ceux qui en ont écrit d
qu'ils ont davantage admir
voit que par vn billet de papier ie face con
ma volonté d'vn monde à vn autre, &
soient qu'en ce papier il y eust de l'enchan
Mais ne se faut tant emerveiller de cela si
considerons qu'au temps des Empereurs
mains plusieurs nations de deça ignoroie
secrets d'icelles, entre lesquelles Tacit
les Allemans (qui pour le jourd'hui form
en hommes studieux) & adjoute vn trait
ble, Que les bonnes mœurs ont là plus d
dit, qu'ailleurs les bonnes loix.

Allemans.

Quant à nos Gaullois il n'étoit pas ainsi
Car dés les vieux siecles de l'âge d'or ils av
l'vsage des lettres, mêmes avant les Gr
Latins (n'en déplaise à ces beaux Docte

Gaullois.

appellent barbares) Car Xenophon, qui par-
leur, & de leur origine en ses Æquivoques, *Xenophon.*
témoigne que les lettres que Cadmus ap-
aux Grecs ne ressembloient pas les Phœ-
niennes, mais celles des Galates (c'est à dire
Gaulois) & Mæoniens. En quoy Cæsar s'est
équivoqué ayant dit que les Druides vsoient
lettres Grecques és choses privées: car au
contraire les Grecs ont vsé des lettres Gaul-
loises. Et Berose dit que le troisiéme Roy des *Voy ci-dess. Tome le 16.*
Gaulles, aprés le deluge, nommé Sarron, institua
Vniversitez pardeça, & adjoute Diodore, *Diodor. lib. 6. Biblioth.*
és Gaulles y avoit des Philosophes & Theo-
giens appellez Sarronides (beaucoup plus an-
que les Druides) léquels étoient fort re-
és, & auquels tout le peuple obeïssoit, ainsi
aujourd'hui en la Chine, où les commande- *La Chine.*
& charges se donnent aux philosophes &
vertu. Les mémes autheurs disent que Bar-
cinquiéme Roy des Gaullois inventa les
nes & Musique, & introduisit des Poëtes
Rhetoriciens qui furent appellez Bardes,
quels Cæsar & Strabon font mention. Mais
même Diodore écrit que les Poëtes étoient
ni eux en telle reverence, que quand deux
ées étoient prétes à choquer ayans des-
coutelas degainez, ou les javelots en
pour donner dessus, ces Poëtes survenans
cun cessoit & remettoit ses armes: tant l'ire
à la sapience, méme entre les barbares
sitouches, & tant MARS REVERE
MVSES, dit l'Autheur. Ainsi i'espere que

nôtre Roy tres-Chrétien, tres-Auguste & tr
victorieux HENRY IIII. apres le tonne
des sieges de villes & des batailles cessé, rev
rant les Musés & les honorant comme il a d
ja fait, non seulement il remettra sa fille ain
en son ancienne splendeur, & lui donnera, é
fille Royale, la proprieté de ce Basilic atta
au temple d'Apollon, lequel par vne vertu d
culte empéchoit que les araignes n'ourdis
leurs toiles au long de ses parois: Mais aussi é
blira sa Nouvelle-France, & amenera au gi
de l'Eglise tant de pauvres peuples qu'elle p
te affamez de la parole de Dieu, qui sont pr
à l'enfer: & que pour ce faire il donnera mo
d'y conduire des Sarronides & des Ba
Chrétiens portans la Fleur-de lis au cœur,
quels instruiront & civiliseront ces peu
vrayment barbares, & les ameneront à
obeïssance.

La fille ainée du Roy c'est l'Vniversité de Paris.

Gesnerus au Traité des Serpens.

Tel avoit été mon desir & mon espoir. M
vn patricide abominable engendré de la b
de Cerbere, imbu de la doctrine de quel
vns qui enseignent à tuer les Rois sous le n
de tyrans, a trenché le filet de la vie à n
grand HENRY l'honneur des Rois, au mi
de ses liesses & de sa ville capitale: Sur quo
fis coucher au frontispice de la harangue f
bre prononcée en l'Eglise saint Gervais
ris, par le docte & subtil Docteur Th
gien nostre Maistre Nicolas de Paris, en l
neur de ce bon & grand Roy, le Sonne
s'ensuit.

SONNET SUR LA MORT DU GRAND HENRY ROY DE France & de Navarre.

Ou donques est-il mort ce Mars victorieux,
Ce Gaullois, ce foudre de la guerre,
Qui avoit bien-tost la mécreante terre
Sous bras sous le joug du Seigneur!
Les bons Français, & des yeux & du cœur,
Vostre gloire a comme d'un tonnerre
Les éclats, & celui qui l'enserre
Comme les lois de France le bon-heur.
Quel assassin quelle maudite école
Osa attenter sur l'Oint du Souverain,
Et dessus lui sa parricide main!
Ô que vous voyés rompre vôtre carole,
Pleurez toy pour ne voir ce forfait,
Ô ciel cuisez pour venger ce méfait.

CHAP. VIII.

Des Vêtements & Chevelures.

DIEU au commencement avoit créé l'homme nud, & l'innocence rendoit toutes les parties du corps honêtes à voir. Mais le peché nous a rendu les la generation honteux, & non aux bé- n'ont point de peché. C'est pourquoy miers pere & mere ayans reconu leur

nudité, destituez de vétemens, ilz cousuren
semble des fueilles de figuier pour en c
leur vergongne: mais Dieu leur fit des robb
peaux & les en vétit; & ce avant que sor
iardin d'Eden. Le vétement donc n'est pa
lement pour garentir du froid, mais po
bien-seance, & pour couvrir nôtre puden
neanmoins plusieurs nations anciennem
aujourd'hui ont vécu, & vivent nuds sans
hension de cette honte, bien-seance, & h
teté. Et ne métonne des Sauvages Bre
qui sont tels tant hommes, que femmes,
anciens Pictes (nation de la grand'Bretag
quels Herodian dit n'avoir eu aucun vi
vétemens au temps de l'Empereur Sev
d'vn grand nombre d'autres nations qui o
& sont encores nues: car on peut dire d'ell
ce sont peuples tombés en sens repro
abandonnez de Dieu: mais des Chréti
Nudité des Æthiopiens. sont en l'Æthiopie souz le grand' Negu
nous disons Préte-Ian; léquels au rapp
Alvarus. Portugais qui en ont écrit des histoires
les parties que nous disons honteuses nu
couvertes. Or les Sauvages de la N
France ont mieux retenu la leçon de l'he
té que ceux-ci. Carilz les couvrent d'v
attachée par-devant à vne courroye de c
quelle passant entre les fesses va reprend
tre côté de ladite courroye par derrie
pour ce qui est du reste de leur vétement
vn manteau sur le dos fait de plusieurs p
elles sont de loutres ou de castors, & d'v
peau, si c'est de cuir d'ellan, ours, ou lo

lequel manteau est attaché avec vne lanie-
cuir par en-haut, & mettent le plus-sou-
bras dehors: mais étans en leurs caban-
le mettent bas, s'il ne fait trop froid. Et ne
auroy mieux comparer qu'aux peintures
on fait de Hercule, lequel tua vn lion, &
la peau sur son dos. Neantmoins ils
d'honnetété, entant qu'ilz couvrent
parties honteuses. Quant aux femmes
ont differentes seulement en vne chose,
ont vne ceinture pardessus la peau
sont vétuë: & ressemblent (sans compa-
) aux peintures que l'on fait de saint Iean
te. Mais en hiver les vns & les autres font
nes manches de Castors attachées par
re qui les tiennent bien chaudement. Et
re façon étoient vétus les anciens Alle-
, au rapport de Cesar, & Tacite, ayans la
t du corps nuë.

ant aux Armouchiquois & Floridiens ilz
point de fourrures, ains seulemẽt des cha-
voire n'ont bien souvent qu'vne petite
r le dos, par maniere d'acquit, ayãs neant-
les parties honteuses couvertes d'vne
de cuir, ou de fueillages: Dieu ayant ainsi
ent pourveu à l'infirmité humaine, qu'aux
roids il a baillé des fourrures, & non aux
ands, par ce que les hommes n'en tient
t conte. Voila ce qui est du corps. Ve-
ux jambes & aux piés, puis nous finirons
tête.

Providence de Dieu.

Sauvages en hiver allans en mer, ou à la
, vsent de bas de chausses grans & hauts

comme noz bas à botter, léquels ils attach
leur ceinture, & à coté par dehors il y a g
nombre d'aiguillettes sans aiguillon. Ie ne
point que ceux du Bresil ou de la Floride en
mais puis qu'ils ont des cuirs ils en peuvẽt
faire s'ils en ont besoin. Or outre ces gran
de chausses les nôtres vsent de souliers, d
appellent *Mexelin*, léquels ilz façonnent
proprement, mais ilz ne peuvẽt pas long t
durer, principalement quand ilz vont en
humides: d'autant que le cuir n'est pas conn
ni endurci, ains seulement façonné en ma
de buffle, qui est cuir d'ellan. Quoy que ce
si sont-ilz mieux accoutrez que n'étoie
anciens Gots, léquels ne portoient pour t
chaussures que des brodequins qui leur ve
vn peu plus haut que la cheville du pied,
ilz faisoient vn nœud qu'ilz ferroient av
crin de cheval, ayans la greve de la jamb
genoux, & cuisses nuds. Et pour le surp
leurs vetémens ils avoient des sayons de
froncez, gras comme lart, & les manches
gues jusques sur le commencement des br
à ces sayons au lieu de clinquant d'or ilz fa
des bordures rouges, ainsi que noz Sauv
Voila l'état de ceux qui ont ravagé l'E
Romain, léquels Sidoine de Polignac Ev
d'Auvergne depeint de cette façon alla
conseil de l'Empereur *Avitus* pour traite
paix:

Vetemens des Gots.

Sidon. Carm. 7. & Epist. 10. lib. 4.

------squalent vestes, et sordida mappa
Lintea pinguescunt tergo, nec tangere possun

[illegible] suram pelles, ac popliteæ nudæ
[illegible] pauper nudum suspendit equinum, &c.

[illegible] à ce qui est de l'habillement de tête nul [illegible]vages n'en porte, si ce n'est que quel- *Couverture de tête.*
[illegible] des premieres terres troque ses peaux [illegible] des chapeaux ou bonnets avec les Fran- [illegible] portent les cheveux battans sur les [illegible] tant hommes que femmes sans être [illegible], ny attachez, sinon que les hommes en [illegible] trousseau au sommet de la tête de la [illegible] de quatre doits, avec vne bende de [illegible] qu'ilz laissent pendre par derriere. Mais [illegible] aux Armouchiquois & Floridiens, tant [illegible]es que femmes ils ont les cheveux beau- *Chevelure.*
[illegible] plus longs, & leur pendent plus bas que la [illegible]e quand ilz sont détortillez. Pour donc [illegible] l'empechement que cela leur apporteroit [illegible] troussent comme noz pallefreniers font la [illegible] d'vn cheval, & y fichẽt les hommes quel- [illegible]me qui leur aggrée, & les femmes vne ai- [illegible] à trois pointes commençant par l'vnité à [illegible] des Dames de France, lesquelles por- [illegible] leurs aiguilles qui leur servent en par- [illegible]nement de tête. Tous les anciens ont eu [illegible] coutume d'aller à tête nuë, & n'est venu [illegible] des chapeaux que sur le tard. Le bel Ab- *Hebrieux. 2. Sam. 18. vers. 9.*
[illegible]demeura pendu par sa chevelure à vn ché- [illegible]tés avoir perdu la bataille contre l'armée [illegible] pere: & n'avoient en ce temps là la tête [illegible]ure, sinon quand ilz faisoient dueil pour [illegible]que desastre, ainsi qu'il se peut remarquer *Ibid. 15. vers. 30.*
[illegible]xemple de David, lequel ayant entendu la [illegible]ration de son fils, s'enfuit de Ierusalem &

alla par le mont des oliviers mõtant & pleur
& ayant la tête couverte, & tout le peuple
étoit avec lui. Les Perses en faisoient de mê
Perses. comme se peut recuillir de l'histoire d'Am
lequel ayant eu commandement d'honorer
Ester 6. vers. 2. lui qu'il vouloit faire pendre, assavoir Ma
chée, s'en alla en sa maison pleurant, & la
couverte: qui étoit chose extraordinaire.
Romains à leur commencement faisoien
Romains. semblable, ainsi que ie le collige par les
qui portoient commandement au bourrea
faire sa charge, rapportez par Ciceron & T
Live en ces termes. *Vade lictor, colliga manus,*
obnubito, arbori infelici suspendito. De fait
Cæsar ne portoit ni bonnet, ni chapeau,
chant toujours devant ses troupes à tête
soit au Soleil, soit à la pluie, ce dit Sueton
comme il fut devenu chauve il demanda a
nat permission de porter sur la tête vn la
Voulons-nous rechercher noz peuples O
dentaux & Septentrionaux? nous trouve
que la pluspart portoient longue chev
comme ceux que nous appellons Sauvages
Gaullois. la ne se peut mer des Gaullois transf-Alpins
quels pour cette occasion donnerent le n
la Gaulle cheveluë; dequoy parlant Ma
il dit:

----mollesque flagellant Colla comæ----

François. Noz Rois Frãçois en ont eté surnommez
velus, d'autãt qu'ilz la portoient si grande
le battoit insques sur l'échine & les épaul
bien que Gregoire de Tours parlant de la
velure du Roy Clovis il l'appelle *Capillorum*

Gots faisoient tout de même, & laiſ- *Gots.*
dre sur les épaules des groz floccons
les autheurs du temps appellent *gra-*
le façon de chevelure fut defendue
, ensemble le vétement seculier en
Gothique: & Iornandes en l'Histoi- *Concil.*
Gots recite que le Roy Atalaric voulut *Braccarens.*
Prêtres portassent la tiare, ou chapeau, *1. can. 29.*
deux sortes de peuple, les vns qu'il appel- *Vsage du*
, les autres *capillatos*, ce que ceux-ci *chapeau.*
à si grande faveur d'être appellez che-
qu'ilz faisoient memoire de ce benefice
chansons: & neantmoins ilz ne faisoient
entortillemés de cheveux. Mais ie trou-
le témoignage de Tacite que les Schvv-
tion d'Allemagne, les entortilloient,
, & attachoient au sommet de la tête
nous avons dit des Souriquois & Ar-
iquois. En vne chose les Armouchiquois
erens des Souriquois & autres Sau-
de la Terre-neuve, c'est qu'ilz s'arra-
poil de devant, & sont à demi chauves,
ne font les autres. A rebours déquels
cite qu'à la cheute des monts Riphees *Plin. liv. 6.*
ciennement la region des Arympheens, *chap. 13.*
ous appellons maintenant Moscovites, *Arym-*
se tenoient par les forêts, mais ils *pheens.*
tous tondus tant hommes que femmes,
ient pour chose honteuse de porter des
. Voila comme vne même façon de
est receuë en vn lieu & reprouvee en
Ce qui nous est assez familierement
en beaucoup d'autres choses en noz

regions de deçà, où nous voyons des mœ façons de vivre sont diverses quelquefois vn même Prince.

CHAP. IX.

De la forme, couleur, stature, dexterité des Sau & incidemment des mouches Occidentales; pourquoy les Amériquains ne sont vuirs, &c.

Forme de l'homme est la plus parfaite.

ENTRE toutes les formes des c vivãtes & corporeles celle de l'h me est la plus belle & la plus pa Ce qui étoit bien-seant & à la ture, & au Créateur, puis que l'homme mis en ce monde pour commander à tout est ici bas. Mais encores que la Nature s'e toujours de bien faire, neantmoins quelq elle est precipitée & gehennée en ses actio de là vient que nous avons des monstres & ses exorbitantes contre la regle ordinai autres. Voire même quelquefois aprés Nature a fait son office nous aidons par n tifices à rendre ce qu'elle [illegible], ridicule forme: Comme, par exem[illegible] les Bresilien sont aussi beaux que [illegible] mun des hom mais à la sortie du ve[illegible] on les rend diff par leur ecraser le bou[illegible]nez, qui est la p pale partie en laquelle [illegible]ste la beau l'homme. Vray est que [illegible] en certain ils prisent les longs nez, [illegible] d'autres les

Causes des monstres.

Bresiliens camus.

...s entre les Bresiliens c'est belle chose ...mu, comme encore entre les Africains ..., lequelz nous voyons tous être de mé... avec ces larges nazeaux les Bresiliens ont ...me de se rendre encore plus difformes par ...ce, se faisans des grandes ouvertures aux ..., & au dessous de la levre d'embas, pour y ...rendre des pierres vertes & d'autres couleurs de ...ndent d'vn teston : de maniere que cette ...de c'est chose hideuse à voir que ces ...ll. Mais en la Floride, & par tout au-deça ...pique de Cancer noz Sauvages sont ge... ...ment beaux hommes comme en l'Eu... ...il y a quelque camu c'est chose rare. Ilz ... bonne hauteur, & n'y ay point veu de ...ni qui en approchassent. Toutefois (com... ...dit en quelque endroit) es montagnes ...quois, qui sont au Sur-ouest, c'est à dire à ...gauche, de la grande riviere de *Canada* il y ...ou) vne certaine nation de Sauvages pe... ...ntes, vaillans, & redoutez par tout, le... ...plus souvent sur l'offensive que sur la ...ive. Mais quoy que là où nous demeu... ...hommes soient de bonne hauteur, tou... ...n'en ay point veu de si hauts que le sieur ...trincourt, à qui sa taille convient fort ...ue veux ici parler des Patagons peuples ...ouche la riviere de la Plate, lesquels ...ll en son Voyage autour du monde, dit ...telle hauteur, que le plus grand d'entre ...leur pourroit à peine aller à la ceinture. ...ut hors les limites de nostre Nouvelle-... Mais je viendray volontiers aux autres

Cis dessus liv. 3. ch. 29.

Poutrincourt.

circonstances de corps de noz Sauvages, p
que le sujet nous y appelle.

Couleur de Sauvages.

Ilz sont tous de couleur olivâtre, ou du mo
bazanez comme les Hespagnols : non qu
naissent tels, mais étans le plus du temps n
ilz s'engraissent les corps, & les oignent q
quefois d'huile de poisson, pour se garder

Importunité des Mouches.

mouches, qui sont fort importunes non se
ment là où nous étions, mais aussi par tou
nouveau monde, & au Bresil méme: si bien
ce n'est merveille si Beelzebub prince des m
ches tient là vn grand empire. Ces Mou

Description des Mouches de la Nouv. France.

sont de couleur tirant sur le rouge, comm
sang corrompu, ou vert: ce qui me fait c
que leur generation ne vient que des po
tures des bois. Et de fait nous avons epr
qu'en la seconde année étans vn peu plus
couvert, il y en a moins eu que la pr
re. Elles ne peuvent soutenir la grande ch
ni le vent; mais hors cela (comme en
sombre) elles sont facheuses, à cause de le
guillons, qui sont longs pour vn petit cor
sont si tendres que si on les touche tant so
on les écrase. Elles commencent à venir
quinziéme de Iuin, & se retirent au comm
ment de Septembre. Etant au port de
pseau en Aoust ie n'y eu ay veu ni senti p
dont ie me suis étonné, veu que c'est la
nature de terre, & de bois. En Septembre
que ces marigoins ici s'en sont allez, n
d'autres Mouches semblables aux nôtre
elles ne sont facheuses, & deviennent for
ses. Or noz Sauvages pour se garentir d

de ces animaux se frottent de certaines
& huiles, comme i'ay dit, qui les rendent
& de couleur bazanée. Joint à ceci qu'ilz
ojours ou couchez par terre, ou exposés
aleur & au vent.

Remede des Sauvages contre les mouches.

Mais il y a sujet de s'étonner pourquoy les
ens, & autres habitans de l'Amerique
les deux Tropiques, ne naissent point
ainsi que ceux de l'Afrique, veu qu'il
que ce soit même fait, étans souz même
de & pareille élevation de soleil. Si les fa-
Poetes étoient raisons suffisantes pour
scrupule, on pourroit dire que Phaëton
fait la folie de conduire le chariot du so-
Affique tant seulement auroit été brulee,
chevaux remis en leur droite route de-
venir au nouveau monde. Mais i'ayme
dire que les ardeurs de la Libye cause de
oirceur d'hommes, sont engendrées des
terres sur lesquelles passe le soleil de-
venir-là, d'où la chaleur est portee
plus abondamment par le rapide mou-
de ce grand flambeau celeste. A-quoy
aussi les grans sables de cette province,
sont fort susceptibles de ces ardeurs, mé-
n'étans point arrosez de quantité de
, comme est l'Amerique, laquelle
en fleuves & ruisseaux autant que pro-
u monde: ce qui lui donne des perpe-
raichissemens, & rend la region beau-
temperee: la terre aussi y étant plus
retenant mieux les rousées du ciel, lé-
y sont abondantes & les pluies aussi, que

Pourquoy les Ameriquains ne sont noirs.

D'où vient l'ardeur de l'Afrique.

D'où vient l'éfrichissement de l'Amerique.

à cause de ce que dessus. Car le soleil trouv
rencontre de ces terres ces grandes humid
il ne manque d'en attirer belle quantité,
d'autant plus copieusement, que sa force e
grande & merveilleuse : ce qui y fait des p
continuelles, principalement à ceux qui
pour zenit. I'adjoute vne raison grande, q
soleil quittant les terres de l'Afrique donn
rayons sur vn element humide par vne si lo
route, qu'il a bien dequoy succer des vapeu
en traîner quand & soy grande quantité e
parties là : ce qui fait que la cause est fort
rente de la couleur de ces deux peuples,
temperament de leurs terres.

Venons aux autres circonstances: & pui
nous sommes sur les couleurs, ie diray que
ceux que i'ay veu ont les cheveux noirs, e
quelques vns qui les ont chataignez: m
blons ie n'y en ay point veu, & moins enc
roux: & ne faut point estimer que ceux qu
plus meridionaux soient autres: car les Flo
& Bresiliens sont encore plus noirs, que le
vages de la Terre-neuve. La barbe du m
(que les nôtres appellent *migadoin*) leur e
come les cheveux. Ils en orent tous la
productive, exceptez les *Sagamos*, lequel
la plusspart n'en ont qu'vn petit. *Membre*
plus que tous les autres, & neantmoins e
touffue, comme ordinairement elle
François. Que si ces peuples ne porten
au menton (du moins la plusspart) il n
quoy s'emerveiller. Car les anciens R
mémes estimans que cela leur servoit

Cheveux noirs.

Barbe.

ont n'en ont point porté jusques à l'Em-
r Adrian, qui premier a commencé d'en
. Ce qu'ilz reputoient tellement à hon-
qu'vn homme accusé de quelque crime
point ce privilege de faire raser son poil,
ne se peut recuillir par le témoignage
Gellius parlant de Scipion fils de Paul,
fois saint Augustin dit que la barbe est
que de force & de courage. Pour ce qui
parties inferieures, noz Sauvages n'em-
ent point que le poil n'y vienne & prenne
semence. On dit que les femmes y en ont
Et comme elles sont curieuses, quelques
uvagens leur ont fait à croire que celles
ce ont de la barbe au menton, & les ont
en cette bonne opinion: de sorte qu'elles
fort desireuses d'en voir, & leur façon
ent. De ces particularités on peut en-
que tous ces peuples generalement ont
le poil que nous: car au long du corps
ont nullement; & se mocquoient quel-
de quelques vns des nôtres, qui en
à la poitrine: tant s'en faut qu'ilz soient
comme quelques vns pourroient pen-
appartient aux habitans des iles Gor-
où le Capitaine nãno Carthaginois rap-
ur peaux de femmes tout veluës, le-
mit au temple de Iuno par grande sin-
. Mais est ici remarquable ce que nous
que noz peuples Sauvages ont préque
poil noir: car les François en même de-
ont point ordinairement ainsi. Les an-
ciens Polybe, Cesar, Strabon, Diodore

A. Gell. liv. 3. ch. 4.

August. liv. contre Petilian. chap. 104.

Poil.

Qualitez corporelles des anciens Gaullois.

Sicilien, & particulierement Ammian Ma
lin, disent que les anciens Gaullois avoient
que tous le poil blond comme or, étoient
grande stature, & épouvantables pour leu
gard affreux: au surplus quereleux, & haut
main: la voix effroyable, ne parlans iamais
menaçant. Aujourd'hui ces qualitez sont
changées. Car il n'y a plus tant de blondes
tant de gens de haute stature, que les autre
tions n'en ayent d'aussi grans: quant au re
affreux, les delices du jourd'hui ont mode
la: & pour la voix menaçante, ie n'ay à
veu en toutes les Gaulles que les Gasco
ceux du Languedoc, qui ont la façon de
vn peu rude, ce qu'ilz retiennent du Goti
de l'Hespagnol par voisinage. Mais qua
poil il s'en faut beaucoup qu'il soit si co
nement noir, si ce n'est aux Gaullois plus
dionaux. Le même autheur Ammian dit
que les femmes Gaulloises (lesquelles il
que avoir bonne tête, & être plus fort
leurs maris quand elles sont en colere)
ieux bleuz: & consequemment les homm
toutesfois aujourd'hui nous sommes fort
en co regard. Ce qui est avenu en faveur
mour, lequel par la diversité des ieux a
liberté de se repaitre, & trouve mieux de
contenter. Car les vns ayment les no
autres les bleux, les autres les verds. P
des anciens ont fait cas des noirs, comm
vne bonne partie de la beauté. Et tels é
ieux de Venus, selon Pindare & Heslio
ceux de Chryseis en l'Iliade d'Homere

Femmes Gaulloises.

Beauté des yeux.

[illegible] aussi les Muses [illegible], c'est à dire, [illegible] noirs. Horace en ses Odes:

[illegible] tum nigris oculis, nigróque
Crine decorus ----

[illegible] l'œil bleu, ie ne trouve point qu'il ait tenu [illegible] entre les parfaites beautés. Mais quant [illegible] verds, ie voy que dés long temps la [illegible] les a honorés. Car entre les chansons du [illegible] Couci (qui fut jadis si grand maitre en [illegible], qu'on en faisoit des Romans) il y en a [illegible] dit ainsi:

[illegible] commencier la tresmoy si doucette
[illegible] ne cuide y pour li maux endurer,
[illegible] fis clers vis, & sa freche bouchette,
[illegible] si bel oil vert, & riant & cler,
[illegible] si surpris &c.

[illegible]sard en vne Ode à Iacques Pelletier,

[illegible] veux l'oil, & brun le teint,
[illegible] que l'oil verd toute la France adore.

[illegible] l'œil verd est par Homere attribué à [illegible], lequel au 2. de l'Iliade l'appelle [illegible], Minerve la Deesse aux ieux [illegible] le laisse aux Amans à discourir en eux-[illegible] s'ils prisent plus l'œil moyen, ou l'œil de [illegible] que les Poëtes l'ont attribué à Iunon, [illegible] prendre mes erres sur le changemẽt que [illegible] ont apporté aux corps humains.

[illegible] Allemans ont mieux gardé que nous [illegible] que Tacite leur donne, semblables [illegible] Ammian recite des Gaullois: *En vn si [illegible] d'hommes* (dit Tacite) *il n'y a qu'une [illegible] ils ont les ieux bleus & affreux, la [illegible] blanche comme or, & sont fort corpulens.*

Pline donne les mémes qualitez corporeles
peuples da la Taprobane, disant qu'ils ont
cheveux roux, les ieux pers, & la voix horri
& épouvantable. En quoy ie ne sçay si ie le
croire, attendu le climat, qui est souz la li
æquinoctiale, si la Taprobane est l'ile dite
jourd'hui Sumatra: ou du moins l'ile de Ce
qui est par les six & septieme degrés au de
ladite ligne. Car il est certain que plus loi
Royaume de Calecut les hommes sont noir
à plus forte raison ceux-ci. Mais quant à
Sauvages, pource qui regarde les ieux ils n
ont ni bleuz, ni verds, mais noirs pour la
part, ainsi que les cheveux: & neantmoin
sont petits, comme ceux des anciens Scy
ou des Chinois, mais d'vne grandeur biẽ a
ble. Et puis dire en asseurance & verité y
veu d'aussi beaux fils & filles qu'il y en
roit avoir en France. Car pour le regard
bouche ilz n'ont point de levres à gros
comme en Afrique, & méme en Hespagn
sont bien membrus, bien ossus, & bien c
robustes à l'avenant: C'est pourquoy étan
delicatesse on en feroit de fort bons ho
pour la guerre, qui est ce à quoi ilz se plais
plus. Au reste il n'y a point parmi eux
hommes prodigieux déquels Pline fait
tion, qui n'ont point de nez, ou de lévres,
langue; item qui sont sans bouche, n'ayan
deux petits trous, déquels l'vn sert pour
vent, l'autre sert de bouche; item qui o
tétes de chiens, & vn chien pour Roynte
ont la tête à la poitrine, ou vn seul œil au

Lévres.

Corps monstrueux.

Plin. liv. 6. chap. 31.

[illegible]ité, ou vn pié plat & large à couvrir la tête [illegible] il pleut, & semblables monstres. N'y a [illegible] aussi de ceux qu'vn *Agohanna* Sauvage [illegible] au Capitaine Iacques Quartier avoir veu [illegible]guenay, dont nous avons parlé ci-dessus. *Ci-dessus liv. 3 ch. 25.* [illegible] ont point aussi la face quarrée & le né plat, [illegible]me les Chinois. Mais ilz sont bien formés [illegible]fection naturele. S'il y a quelque borgne [illegible]oiteux (comme il arrive quelquefois) c'est [illegible] accidentaire, & du fruit de la chasse.

[illegible]ns bien composés, ilz ne peuvent faillir [illegible] agiles & dispos à la course. Nous avons *Agilité de corps.* [illegible] ci-devant de l'agilité des Bresiliens *Mar- Liv. 2. ch. 5.* [illegible] *& ou-etacas*: mais toutes nations n'ont ces [illegible]sions corporeles. Ceux qui vivent és [illegible]agnes ont plus de dexterité que ceux des [illegible]es, pource qu'ils respirent vn air plus pur & [illegible] subtil, & que les vivres qu'ilz mangent sont [illegible]leurs. Aux vallées l'air est plus grossier, & [illegible]tres plus grasses, & consequemment plus [illegible]saines. Les peuples qui sont entre les Tro- [illegible]es sont aussi plus dispos que les autres, par- [illegible]ns davantage de la nature du feu que ceux [illegible]n sont eloignez. C'est pourquoy Pline par- [illegible] des Gorgones & iles Gorgonides (qui sont *Gorgones.* [illegible]s du Cap Verd) dit que les hommes y sont [illegible]ers à fuir, qu'à peine les peut-on suivre de [illegible] de maniere que Hanno Carthaginois n'en [illegible] attrapper aucun. Il fait méme recit des [illegible]lodytes nation de la Guinée, lesquels il dit [illegible]ppellez Therothoëns, pour ce qu'ilz sont [illegible]legers à la chasse par terre, que les Ichthyo- [illegible]es sont prompts à nager en mer, lesquels s'y

laſſent quāſi auſſi peu qu'vn poiſſon. Et Maff
Maffeus. en ſes hiſtoires des Indes rapporte que les N
res (ainſi s'appellent les Nobles & guerriers)
Royaume de Malabaris ſont ſi agiles, & c
vne telle promptitude que c'eſt choſe incro
ble, & manient ſi bien leurs corps à volon
qu'ilz ſemblent n'avoir point d'os, de mani
qu'il eſt difficile de venir à l'écarmouche con
telles gens, d'autant qu'avec cette agilité ilz
vancent & reculent à plaiſir. Mais pour ſe r
dre tels ils aydent la nature, & leur étend-on
nerfs dés l'âge de ſept ans, léquels par-aprés
leur engraiſſe & frotte avec de l'huile de ſeſam
Seſame, eſpece de blé. Plin. li. 18. chap. 10. Ce que ie di ſe reconoit méme és animaux:
vn Genet d'Heſpagne ou vn Barbe eſt plus g
lard & leger à la courſe qu'vn rouſſin ou co
tant d'Allemagne, vn cheval d'Italie plus qu
cheval François. Or jaçoit que ce i'ay dit
veritable, il ne laiſſe pas d'y avoir des nati
hors les Tropiques qui par exercice & arti
acquierent cette agilité. Car la ſainte Ecrit
Hazael 2. Sam. ch. 2. fait mention d'vn Hazael Iſraelite, duquel
témoigne qu'il étoit leger du pié comme
chevreul qui eſt és champs. Et pour venir
peuples Septentrionaux, les Herules ſont c
brez d'étre vites à la courſe, par ce vers de Si
ne de Polignac,

Curſu Herulus, iaculis Hunnus, Franc
natatu.

Et par cette legereté les Allemans donne
autrefois beaucoup de peine à Iules Ceſar. A
Ci deſſus liv. 4. ch. 21. ſi nos Armouchiquois ſont diſpos comme
vriers, comme nous avons dit ci-deſſus, &

tes Sauvages ne leur cedent gueres, sans que
fois ils violentent la nature, ni vsent d'au-
artifice pour bien courir. Mais (comme les
ens Gaullois) étans addõnés à la chasse (c'est
vie) & à la guerre, leurs corps sont alaigres,
peu chargez de graisse, qu'elle ne les empe-
de courir à leur aise.

De la dexterité des Sauvages ne se reconoît
seulement à la course, ains aussi à nager. Ce *Dexterité à nager.*
ils sçavent tous faire: mais il semble que les
plus que les autres. Quant aux Bresiliens ils
tellement nais à ce métier qu'ils nageroiét
tieurs dans la mer, si la faim ne les pressoit,
plutot crainte que quelque poisson les
ne, que de perir par lassitude, ainsi que re-
que Iean de Leri. C'en est de méme en la
ide, où les hommes suivront vn poisson
la mer, & le prendront, s'il n'est trop gros.
ph Acosta en dit tout autant de ceux de Pe-
Et pour ce qui est de la respiration ils ont
tain artifice de humer l'eau & la rejetter, au
yen dequoy ils demeurent facilement de-
par vn long temps. Les femmes tout de
me ont vne disposition merveilleuse à cet
rcice: car l'Histoire de la Floride rapporte
elles peuvent passer à nage de grandes rivie-
tenans leurs enfans sur vn bras: & grimpent
disposement sur les plus hauts arbres du
Ie ne veux riẽ asseurer des Armouchiquois,
de nos Sauvages, pour n'y avoir pris garde:
il est bien certain que tous sçavent fort
rement nager. Pour les autres parties cor-
les ils les ont fort parfaites, comme aussi

les sens de nature. Car *Membertou* (qui a plus cent ans) voyoit plutôt vne chaloupe, ou vn c not de Sauvage, venir de loin au Port-Roy que pas vn de nous: & dit-on des Bresiliens autres Sauvages du Perou cachez par les mo tagnes, qu'ils ont l'odorat si bon qu'au flair de main ilz conoissent si vn homme est Hespagn ou François: & s'il est Hespagnol ilz le tue sans misericorde, tant ilz le haïssent, pour maux qu'ils en ont receu. Ce que le susdit A-c sta confesse quand il parle de laisser vivre les diens selon leur police ancienne, argüant sa tion en cela. *Et pour ce* (dit-il) *ce nous est c prejudiciable, par ce que de là ils prennent occasion nous abhorrer* (notez qu'il parle de ceux qui obé sent à l'Hespagnol) *comme gens qui en tout, soit bien, soit au mal, leur avons esté, & sommes tousjo contraires.*

Acosta liv. 6. chap. 1.

CHAP. X.

Des Peintures, Marques, Incisions, & Ornem du corps.

CE n'est merveille si les Dam du jourd'hui se fardent: car long temps, & en maints lie le métier en a cõmencé. M il est blamé és livres sacrez, mis en reproche par la voix Prophetes: comme quand remie menace la ville de Ierusalem: *Quand*

Ierem. 4. vers. 30.

(dit-il) *eté détruite, que feras-tu? quand tu te*
seras de tramoisi, & parée d'ornemens d'or, quãd
tu feras fardé la face, tu te seras embellie en vain,
tes amoureux t'ont rebuttée, ilz cherchent ta vie. Le
prophete Ezechiel fait vn semblable reproche
aux filles de Ierusalem & de Samarie, qu'il com-
pare à deux femmes debauchées, léquelles ont
envoyé chercher des hommes venans de loin,
lesquels venus elles se sont lavées, & fardé le vi-
sage, & ont chargé leurs beaux ornemens. La
femme Iesabel ayant voulu faire de méme ne
pour n'être jettée en bas de la fenétre, & porter
punition de sa mechante vie. Les Romains
ordinairement se peindoient le corps de vermil-
lon (ce dit Pline) quand ils entroient en triom-
phe à Rome: & adjoute que les Princes & grans
seigneurs d'Æthiopie faisoient grand état de
cette couleur, de laquelle ilz se rougissoient
ordinairement: méme les vns & les autres s'en ser-
voient pour faire leurs Dieux plus beaux: & que
la premiere depense qui étoit allouée par les
Seigneurs & Maitres des Comptes à Romé étoit
deniers employés à vermillonner le visage
de Iupiter. Le méme autheur en autre endroit
dit que les Anderes, Mathites, Mosagebes, &
Garamanteens peuples de Libye s'emplatroient
le corps de croye rouge. Bref cette façon
de faire passoit jusques au Septentrion. Et de-
vint venu le nom qu'on a imposé aux Pictes
qui sont un peuple de Scythie voisin des Gots, lé-
quels en l'an octante-septiéme aprés la nativité
de Iesus-Christ sous l'Empire de Domitian vin-
rent faire des courses & ravages par les iles qui

Ezech. 23. vers. 40.

4. des Rois 9. vers. 30.

Plin. liv. 33. chap. 7.

Plin. liv. 6. chap. 30.

tirent vers le Nort, là où ayans trouvé gens
leur firent forte resistence, ilz s'en retourner
sans rien faire, & vequirent encores nuds par
les froidures de leur païs iusques à l'an trois
septantiéme de nôtre salut, auquel temps s
l'Empire de Valentinian joints avec les Sax
Ecossois ilz tourmenterét fort ceux de la gra
Bretagne, à ce que recite Ammian Marce
& resolus de s'arreter là (comme ilz firent
demanderent aux Bretons (qui sont aujourd
les Anglois) des femmes en mariage. Sur q
ayans eté éconduits, ilz s'addresserent aux E
sois, qui leur en fournirent, à la charge & co
tion que la ligne masculine des Rois entre-
venant à faillir les femmes succederoient
Royaume. Or ces peuples ont eté appellez
ôtes à-cause des peintures qu'ils appliqu
sur leurs corps nuds, léquels (dit Herodian
ne vouloient couvrir d'aucuns habillem
pour ne cacher & obscurcir les belles p
tures damassees qu'ils avoient appliquées
sus, là où étoient representées des figures d
maux de toutes sortes, & imprimées avec
ferremens si avant qu'il étoit impossible d
ôter. Ce qu'ilz faisoient (ce dit Solin) dés
fance: de maniere que comme l'enfant croi
aussi croissoient ces figures, ainsi que fo
marques que l'on grave dés les ieunes citr
les. Le Poëte Claudian nous rend aussi
sieurs témoignages de ceci en ses Panegyri
comme quand il parle de l'ayeul de l'Emp
Honorius.

Ammian l.26 & 27.

Herod. liv. 3.

Ille Mauros, nec falso nomine Pictos
Adiunxit ----

Il en la guerre Gothique,

----Ferróque notatus
Vulgrit exanimes Picto meriente figuras.

a esté remarqué par le docte Savaron sur la
ontre qu'en fait Sidoine de Polignac. Et
que noz Poitevins Celtiques appellez par
ins Pictones, ne soient venus de la race de *Poitevins.*
là (car ils étoient fort anciens Gaullois
temps de Iules Cesar) toutefois ie veux
croire que ce nom leur a esté baillé pour
occasion que le leur aux Pictes. Et com-
s coutumes vne fois introduites parmi vn
ne se perdent que par la longueur de plu-
siecles (comme nous voyons durer encor
ies du Mardi gras) ainsi les vestiges des
ues dont nous avons parlé sont demeu-
quelque nations Septentrionales. Car
quelquefois ouï dire à Monsieur le Comte
ent qu'il a veu en son jeune âge ceux de
rwich venir en la maison de son pere avec
graisses de peinture, & tout noircis par le
, d'où paraventure pourroit être venu le
Brouzer qui signifie Noircir en Picar-
generalement ie croy que tous ces peu-
Septentrionaux vsoient de peintures quand
vouloient faire beaux fils. Car les Ge- *Tertull. de veland. virgin.*
Agathyrses peuples de Scythie, com- *Iornandes de bello Got.*
Pictes, étoient de cette confrairie, & *Isidor. lib.*
es ferremens se bigarroyent les corps. Ce *16. c. 23.*
isoient aussi les Anglois lors appellez
s, au dire de Tertullian. Les Gots outre

les ferremens vsoient de cinabre pour se ro
la face & le corps. Bref c'étoit vn plaisir és
siecles de voir tant de Pantalons homm
femmes: car il se trouve encore des vieux p
traits, lesquels celui qui a fait l'histoire du vo
des Anglois en Virginia a gravez en taille
ce, où les Pictes de l'vn & de l'autre sexe so
peints avec leurs belles incisions, & les
pendantes sur la chair nuë, ainsi que les
Herodian.

Cette humeur de se peindre ayant eté si
rale par-deça, il n'y a dequoy se mocque
peuples des Indes Occidentales en ont
font encore de même. Ce qui est vniver
sans exception entre ces nations. Car si
qu'vn fait l'am il sera peint de couleur
ou rouge, & maitresse aussi. S'ils ont
chasse abondamment, ou sont joyeux de
que chose, c'en sera de même par tout
lors qu'ilz sont tristes, ou qu'ilz machinẽ
que trahison, ilz se placquent toute la f
noir, & sont hideusement difformes.

Indiens Occidentaux.

Pour ce qui est du corps, nos Sauvages
pliquent point de peinture, mais si font b
Bresiliens, & ceux de la Floride, dont la p
sont peints par le corps, les bras & les cui
fort beaux compartimens, la peinture
ne se peut jamais ôter, à cause qu'ilz so
quez dedans la chair. Toutefois plusieu
siliens se peindent seulement le corps (sa
son) quand il leur en prend envie & ce
jus d'vn certain fruit qu'ils appellent
lequel noircit si fort, que quoy qu'ils se

peuvent étre debroüillez de dix ou douze
Ceux de Virginia, qui sont plus au-de-
des marques sur le dos, comme celles
Marchans impriment sur leurs balles,
lesquelles (ainsi que les esclaves) on reco-
souz quel Seigneur ilz vivent: qui est vne
forme d'état pour ce peuple: veu que les
Empereurs Romains en ont vsé envers
soldats, lesquels étoiét marquez de la mar-
Imperiale, ainsi que nous témoignent
Augustin, saint Ambroise, & autres. Ce
faisoit aussi Constantin le Grand, mais sa
que étoit le signe de la Croix, lequel il fai-
imprimer sur l'épaule à ses tyrons & gens-
ces, comme luy-méme dit en vne epitre
écrit au Roy des Perses rapportée par
doret en l'histoire Ecclesiastique. Et les
iets Chrétiens, comme marchans souz la
ere de Iesus-Christ prenoient cette mé-
arque, laquelle ils imprimoient en la
ou aux bras, afin de se reconoitre, prin-
ment en temps de persecution, ainsi que
rocope expliquant ce passage d'Esaie: *L'vn*
sous au Seigneur, & l'autre se reclamera du
Iacob: & l'autre écrira de sa main, *Je suis*
neur, & se surnommera du nom d'Israel. Le
Apôtre saint Paul portoit bien les mar-
ngravées du Seigneur Iesus-Christ, mais
encore d'vne autre façon, sçavoir par
rissures qu'il avoit en son corps des fla-
ons qu'il avoit receuës pour son nom. Et
brieux avoient pour marque la Circon-
prepuce, par laquelle ils étoiét segregez

Aug. contra Faustum. liv. 2. ch. 13. Ambr. en l'Orais. funeb. de Valentinian. Theod. l. 1. c. 24.

Esai 44. vers. 27.

Galat. 6. vers. 5.

des autres nations, & reconus pour p
ple de Dieu. Mais quant aux autres incis
de corps telles que les faisoient anciennem
les Pictes, & les font encore aujourd'huy q
ques Sauvages, elles ont esté fort expressem
defendues anciennement en la loy de Dieu
née à Moyse. Car il ne nous est pas loisible
deffaire l'image & la forme que Dieu no
donnée. Voire les peintures & fards on
blamez & reprouvez par les Prophetes,
que nous avons remarqué. Et Tertullia
que les Anges, qui ont découvert & ense
aux hommes les fards & artifices d'iceux
eté condemnez de Dieu, alleguant pour p
ve de son dire le livre de la Prophetie d'En
Par ce que dessus nous reconoissons qu
monde de deça a eté anciennement autan
forme & sauvage que ceux des Indes Occi
tales, mais ce qui me semble plus digne d'
nement, c'est la nudité de ces peuples en
froid, à quoy ilz prenoient plaisir, iusq
endurcir leurs enfans dans la nege, dans
viere, & parmi la glace. Nous l'avons
ché ci-devant en vn autre chapitre, parlan
Cimbres & François. Ce qui aussi a eté
principale force en leurs conquétes.

Levit. 19. vers. 28. Deut. 14.

Ci-dessus liv. 6. ch. 1.

CHAP. XI.

Ornemens exterieurs du corps, Brasselets, Carquans, Pendans d'aureilles, &c.

NOus qui vivons par-deçà sous l'authorité de noz Princes, & des Republiques civilisées, avons deux grans tyrans de nôtre vie, auquels peuples du nouveau monde n'ont point esté assujettis, les excés du ventre, & de l'ordre du corps, & bref tout ce qui va à la pompe, lesquels si nous avions quittés, ce seroit vn moyen pour r'appeller l'ancien âge d'or, & ôter l'inimité que nous voyons en la pluspart des hommes. Car celui qui possede beaucoup faisant peu de depense, seroit liberal, & secourroit son prochain, à quoy faire il est retenu voulant non seulement maintenir, mais aussi augmenter son bien, & paroitre, bien souvent aux dépens du pauvre peuple, duquel il succe le sang, *qui devorant plebem meam sicut escam panis*, dit le Psalmiste. Ie laisse ce qui est du vivre, n'étant mon intention d'en parler en ce chapitre ici. Ie laisse aussi les excés qui consistent en meubles, renvoyant le lecteur à Pline qui a parlé amplement des pompes & superfluitez Romanesques, comme de vaisselles à la Furvienne, & à la Clodienne, chalits à la Deliaque, & des tables le tout d'or & d'argent ouvrés en bosse; là où aussi il met en avant vn esclave *Drusillanus Rufus*

Deux tyrans de nôtre vie.

Psal. 13. vers. 4. & 52. vers. 5.

Plin. liv. 33. ch. 11.

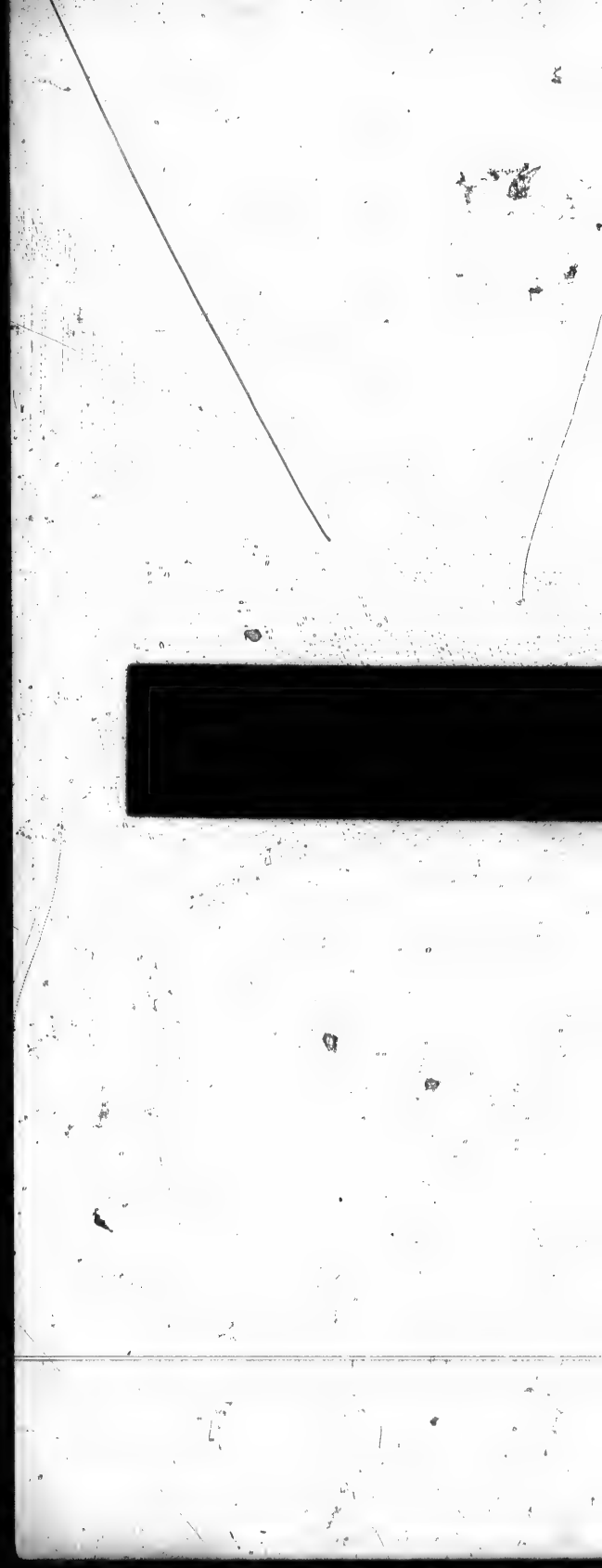

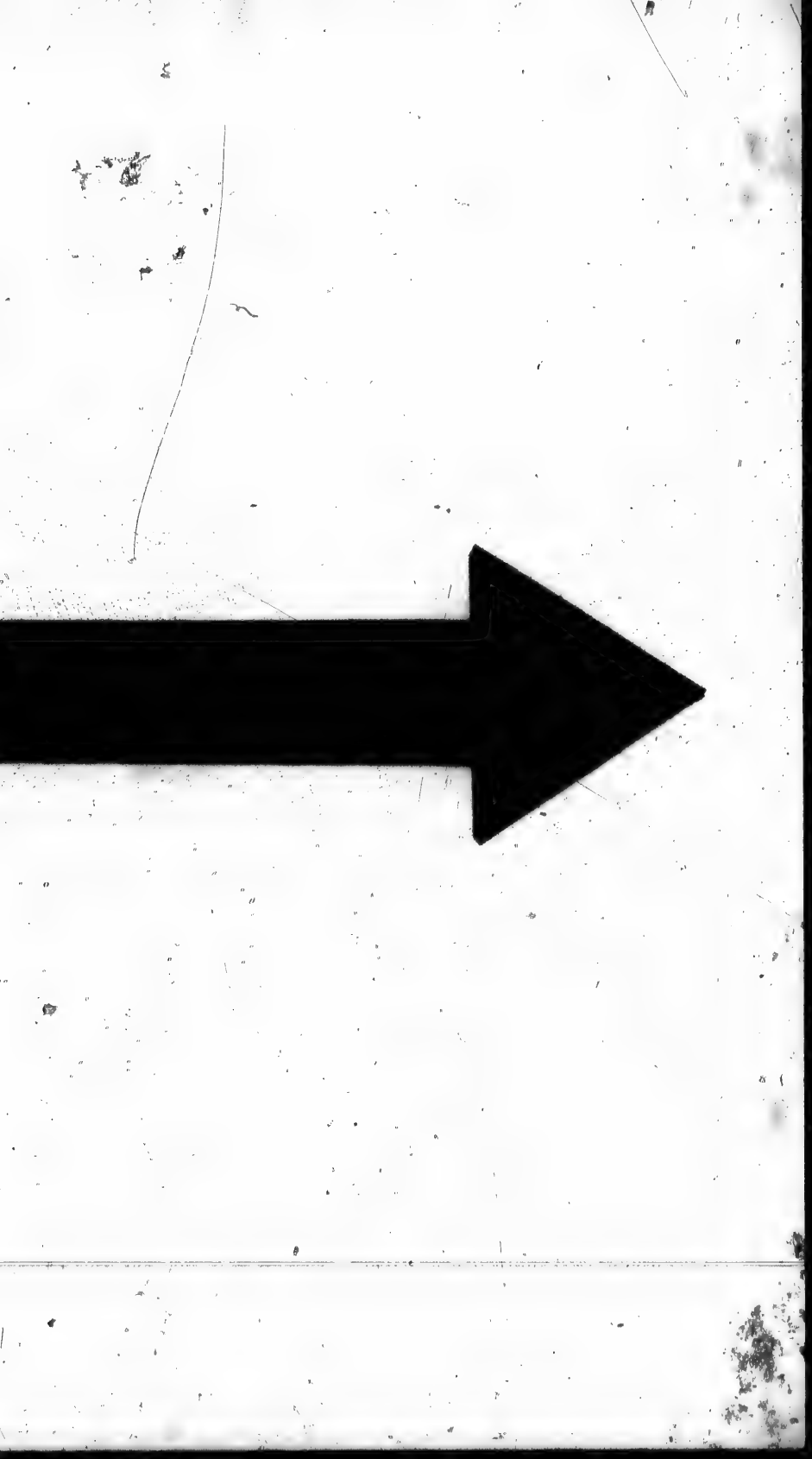

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

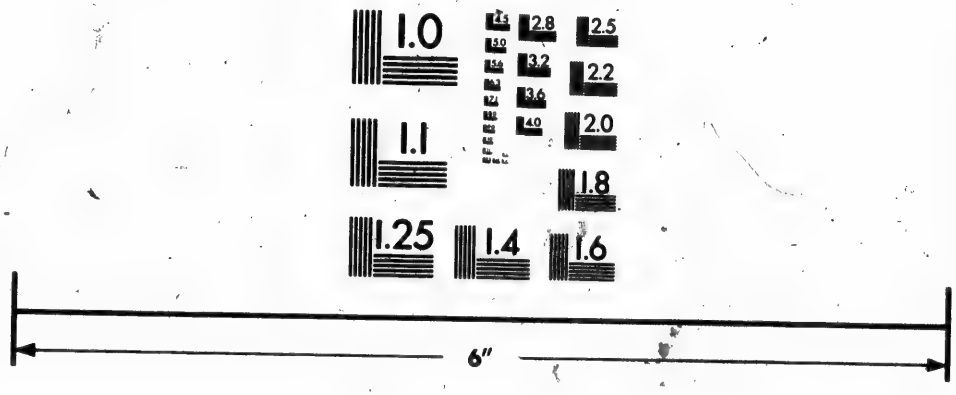

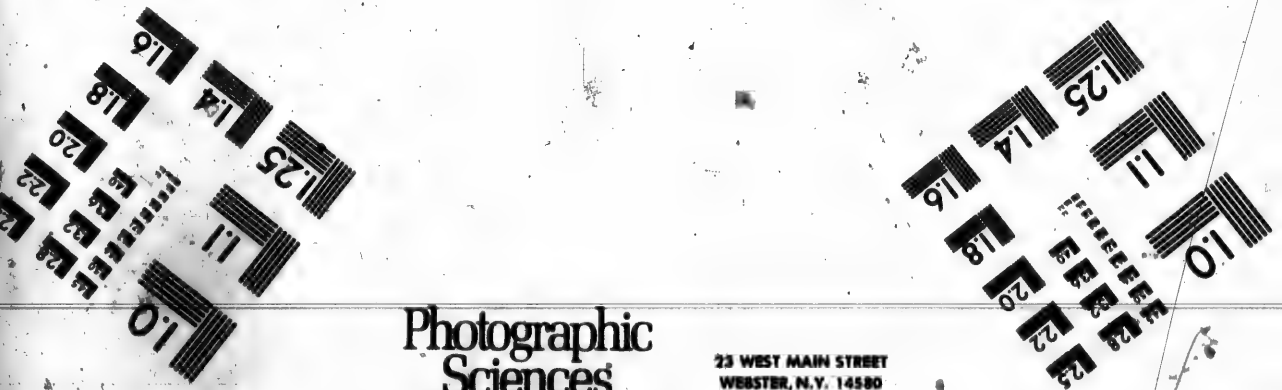

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

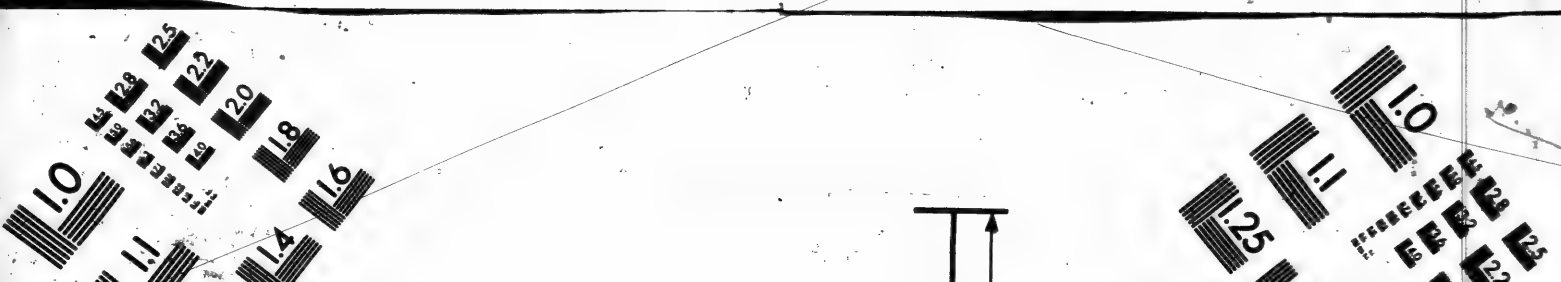
1.0
1.1
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
1.0
1.1
1.25
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.4
1.1
1.0

lequel étant Thresorier de la haute Hespa
fit faire vne forge pour mettre en œuvre vn
d'argent de cinq quintaux, accompagné
huit autres tous pesans demi quintal. Ie v
seulemẽt parler des *Matachias* de noz Sauve
& dire que si nous-nous contentions de
simplicité nous eviterions beaucoup de to
mens que nous-nous donnons pour avoir
superfluitez, sans lesquelles nous pourriõs h
reusement vivre (d'autant que la nature se c
tente de peu) & la cupidité desquelles nous
bien souvẽt decliner de la droite voye, & de
quer du sentier de la justice. Les excés des h
mes consistẽt la plus part és choses que i'ay
vouloir omettre, lesquelles ie ne lairray de
mentir à point s'il vient à propos. Mais les
mes ont toujours eu cette reputation d'ay
les excés en ce qui est de l'ornement du co
& tous les Moralistes qui ont fait état de re
mer les vices les ont mises en jeu, là où ils
trouvé ample sujet de parler. Clement Ale
drin faisant vne longue enumeration de l'
rail des femmes (qu'il a pris la plusspart du
phete Esaie) dit en fin qu'il est las d'en tant
ter, & qu'il s'étonne comme elles ne sont
blées d'vn si grand fais.

Matachias ce sont bracelets, ear quens, & autres joliuetez.

Liv. 2. Pedag. cap. 10.

Prenons-les donc par les parties dont
plaint. Tertullian s'emẽveille de l'audace
maine qui se bende contre la parole de n
Sauveur, lequel disoit *qu'il n'est pas en nous*
jouster quelque chose à la mesure que Dieu nous
pre: & toutefois les Dames s'efforcent de faire le
traire adjoutant sur leurs têtes des cages de cho

Tertul. de l'Ornement des femmes.

forme de pains, chapeaux, panniers, ou couvrez
ons. Si elles n'ont honte de cette enormité super-
ueuse (dit-il) *qu'elles ayent honte de l'ordure*
porteront, & ne couvrent point un chef saint &
de la depouille d'une autre tête paraventure
ude ou criminele, & destinée à un hõteux suppli-
ce. Il même parlant de celles qui colorent
cheveux : *J'en voy* (dit-il) *qui font chan-*
couleur à leurs cheveux avec du saffran. Elles
ont de leur païs, & voudroient estre Gaulloises
Allemandes, tant elles se deguisent. Par ceci se
ble combien la chevelure rousse étoit esti-
anciennement. Et de fait l'Ecriture prise
de David qui étoit telle. Mais de la recher-
par artifice, saint Cypriã & saint Hierome,
Pere Tertullian, disent que cela presage le
Enfer. Or noz Sauvages en ce qui regarde
ement des cheveux ne sont point repre-
bles : car leur vanité ne s'étend point à ce-
de bien en ce qui est de la couleur, d'autãt
quand ils ont le cœur joyeux, & se peindent
, soit de bleu, soit de rouge, ilz fardent
eux cheveux de la méme couleur.

Cela s'ap-pelle Crocu-bantia, S.

Cypr. liv. De l'habit des vierges.

S. Hierom. Epist. à Lae.

Nous maintenant aux aureilles, au col, aux
et aux mains, & là nous trouuerõs dequoy
arrêter : ce sont parties où les joyaux sont
en evidence : ce qu'aussi les Dames sçavent
bien reconoitre. Les premiers hommes qui
de la pieté ont fait conscience de violen-
nature, & percer les aureilles pour y pen-
quelque chose de precieux : car nul n'est
de ses membres pour en mal vser, ce
Jurisconsulte Vlpian. Et pour-ce quand

Genes. 24. vers. 47. le seruiteur d'Abraham alla en Mesopota pour trouver femme à Isaac, & eut rencon Rebecca, il lui mit vne bague d'or sur le fr pendante entre les ieux, & des brasselets d'or aux mains: suivant quoy il est dit aux P

Prov. 11. vers. 22. verbes, qu'*Vne femme belle & folle est comme bague d'or au museau d'vne truye.* Mais les mains ont pris des licences qu'ilz ne devoi pas, & ont deffait en eux l'ouvrage de Dieu p complaire à leurs fantasies. En quoy ie ne m tonne pas des Bresiliens dont nous parler tantot, mais des peuples civilisez, qui ont ap lez les autres nations barbares, mais encore Chrétiens du jourd'hui. Quand Seneque

Seneq. liv. 7 des biẽ-faits. chap. 9. plaint de ce qui se passoit de son temps: *La des femmes* (dit-il) *n'avoit point assés assuiet[illegible] les h mes, il leur a fallu encore pendre deux en[illegible] meines aux aureilles.* Mais quels patrimoi *Elles portent* (ce dit Tertullian) *des iles & ma champestres sur leurs cols, & des gros registres au reilles contenans le revenu d'vn grand vi[illegible], & cuin doit de la main gauche ha vn patrimoine p joüer.* En fin il ne les peut mieux comp qu'aux criminels qui sont aux cachots en E pie, lesquels tant plus sont coulpables, tant sont riches, d'autant que les menottes & ba auxquelles ils sont attachez sont d'or. Mais i horte les Chretiénnes de ne point être te d'autant que ce sont là des marques cert d'impudicité, lesquelles appartiennent à ces

Plin. liv. 9. ch. 35. heureuses victimes de la lubricité publique ne, quoy que Payen, ne deteste pas moin excéz. Car noz Dames (dit-il) pour être

„ ont pendues à leurs doits de ces gran-
„ des qu'on appelle *Elenchus* en façon de
„ , & en ont deux, voire trois és aureilles.
„ elles ont inventé des noms pour s'en
„ à leurs maudites & facheuses superflui-
„ Car elles appellẽt Cymbales celles qu'el-
„ portent penduës aux aureilles en nombre,
„ me si elles prenoient plaisir de les y ouïr
„ orter. Qui plus est les femmes menage-
„ & méme les pauvres femmes, s'en parent;
„ s qu'aussi peu doit aller vne femme sans
„ s, qu'vn Consul sans ses huissiers. Fina-
„ nt on est venu jusques à en parer les sou-
„ , & jarretieres, voire encore leurs botti-
„ n sont tout chargées & garnies. De sor-
„ e maintenãt il n'est plus question de por-
„ erles, ains les faut faire servir de pavé, afin
„ marcher que sur perles. Le méme dit,
Lollia Paulina relaissée de Caligula és com-
festins des gens mediocres, étoit tãt char-
d'emẽraudes & de perles par la tête, les che-
, les aureilles, le col, les doits, & les bras, *Plin. liv. 33. ch. 3.*
en colliers, jaserãs, que brasselets, que tout
luisoit, & qu'elle en avoit pour vn million
Cela étoit excessif: mais c'étoit la pre-
Princesse du monde, & si ne dit point
lle en portat aux souliers: comme encore
plaint ailleurs que les Dames de Rome
ient de l'or aux piez. *Quel desordre!* (dit-
mettons aux femmes de porter tant d'or qu'elles
ent en brasselets és doigts, en col, és aureilles, et
mes couvrides, &c. Reste-il neant moins pour
porter les piés? ¶Ce ne seroit jamais fait si je

vouloy continuer ce propos. Les Hespagn
du Perou font encore davantage, car ce ne
que lames & platines d'or & d'argent, & g
tures de perles en leurs patins. Vray est qu'
sont en vn païs que Dieu a felicité de toute
richesses abondamment. Mais si tu n'en as
ne t'en faches point, & ne sois tenté d'en
telles choses sont terre fouïllée & epurée
mille gehennes au fond des enfers, par le tr
incroyable, & au pris de la vie de tes sem
bles. Les perles ne sont que de la rousée re
dans la coquille d'vn poisson, qui se péché
des hommes que l'on force à être poissons,
à dire être toujours plongés au profond d
mer. Et pour avoir ces choses, & pour être
billez de soye, & pour avoir des robbes à
replis, nous nous tourmentons, nous pre
des soucis qui abbregét nos jours, nous ron
les os, succent la moelle, attenuënt le corp
consument l'esprit. Qui ha à diner est au
che que cela s'il le sçait consideser. Et où a
dent ces choses, là abondent les delices, &
sequemment les vices: & au bout voici que
dit par son Prophete: *Ils seront leur di*
rues, & leur or ne sera que fiente, & ne les délivr
point au jour de ma grande colere. Qui veut
conoissance plus ample des chatimens
Dieu menace les femmes qui abusent des
quis & joyaux, qui n'ont autre soin que de
tiffer & farder, vont la gorge étenduë, les
égarez, & d'vn marcher fier, lise le sept
chapitre du Prophete Esaie. Ie ne veux p
tant blamer les vierges qui ont quelques

Perles que c'est.

Zach. 7. vers. 19.

...mes de perles, ou autres joyaux, ensẽ-
...bilemẽt modeste: car cela est de bien-
...toutes choses sõt faites pour l'vsage de
...mais l'excés est ce qui tombe en blame,
...que biẽ souvẽt souz cela gît l'impudici-
...eux les peuples qui n'ayãs point les oc-
...du peché servẽt puremẽt à Dieu, & pos-
...vne terre qui leur fournit ce qui est ne-
...à la vie. Heureux noz peuples Sauvages *Felicité des Sauvages.*
...voient l'entiere conoissance de Dieu : car
...ẽt ilz sont sans ambition, vaine gloire,
..., avarice, & n'ont soin de ces pompes que
...mons de representer: ains se contentent
...des *Matachias* pendus à leurs aureilles,
...l'entour de leurs cols, corps, bras &
... Les Bresiliens, Floridiens & Armou-
...ẽt font des carquans & brasselets (appel- *Carquãs & brasselets.*
...en Bresil, & *Matachias* par les nôtres)
...les os de ces grãdes coquilles de mer qu'ô
...Vignols, semblables à des limaçons, lé-
...ils decoupẽt & amassẽt en mille pieces,
...polissent sur vn grez tant qu'ils les ren-
...ent menuës, & percées qu'ilz les ont, en
...chappelets dont les grains sont noirs
...qui n'ont pas mauvaise grace : Et s'il
...imer les choses selõ la façon, cõme nous
...qu'il se prattique en noz marchandises,
...liers, écharpes, & brasselets de Vignols,
...celaine, sont plus riches que les perles
...fois on ne m'en croira point) aussi les
...ils plus que perles, ni or, ni argent : &
...que ceux de la grande riviere de *Canada*
...ge de Jacques Quartier appelloient

Ci-dessus liv. 3 ch. 16.

Esurgni (dequoy nous avons fait mentio
dessus) mot que i'ay eu beaucoup de pe
comprendre, & que Belleforet n'a point e
du quand il en à voulu parler. Aujourd'h
n'en ont plus, ou en ont perdu le metier:
se servent fort des *Matachiez* qu'on leur
de France. Or comme entre nous, ainsi
païs là ce sont les femmes qui se parent de
choses, & en ferõt vne douzaine de tours à
tour du col pendantes sur la poitrine, & à
tour des poignets, & au-dessus du coude.
en pendent aussi des longs chappelets au
reilles qui viennent jusques au bas des ép
Que si les hommes en portent ce sera qu
jeune amoureux tant seulement. Au p
Virginia où il y a quelques perles, les fe
en portent des carquans, colliers, & bra
ou bien des morceaux de cuivre arondis
me des boullettes, qui se trouve en leurs
tagnes, où y en a des mines. Mais au
Royal & és environs & vers la Terre-ne
à Tadoussac, où ilz n'ont ny Perles, ni Vi
les filles & femmes font des *Matachiez* av
arrétes ou aiguillons de Porc-épic, léquel
les teindent de couleurs noire, blanche,
meille, aussi vives qu'il est possible, car
écarlatte n'a point plus de lustre que leu
cure rouge: Mais elles prisent davant
Matachiez qui leur viennent du païs d
trouchiquois, & les achettent bien cher
Et d'autant qu'elles en recouvrent peu,
de la guerre que ces deux nations ont t
l'vne contre l'autre, on leur porte de Fr

faits de petits tuyaux de verre melé
ou de plõb, qu'on leur troque à la braf-
d'acune : & c'est en ce païs là ce que les
ppellent *Mundus muliebris*. Elles en font
petits carreaux melangés de couleurs,
ensemble, qu'elles attachet aux cheveux
enfans, par derriere. Les hommes
lent gueres à cela, sinon que les Bresi-
ttet au col des Croissans d'os fort blãcs,
ppellent *Naci* du nom de la Lune : & noz
ois semblablement quelque joliveté
e etoffe, sans excés. Et ceux qui n'ont
portent ordinairement vn couteau de-
poitrine, ce qu'ils ne font pour ornemẽt,
ué de poche, & pour ce que ce leur est
necessaire à toute heure. Quelques vns
ceintures faites de *Matachias*, desquelles
rvent seulemẽt quand ilz veulent paroi-
e faire braves. Les *Aoutmoins*, ou de-
ortent aussi devant la poitrine quelque
e de leur metier, ainsi que nous avons
ort. Mais quant aux Armouchiquois
une façon de mettre aux poignets, & au-
e la cheville du pié, des lames de cuivre
n forme de menottes ; & au defaut du
c'est à dire aux hanches, des ceintures fa-
s de tuyaux de cuivre longs comme le
milieu, enfilés ensemble de la lõgueur
ceinture, proprement de la façon qu'He-
rodie avoir été en vsage entre les Pictes
ous avons parlé, quãd il dit qu'ilz se cein-
corps & le col avec du fer, estimans cela
e vn grand ornement, & vn grand té-

Ci dessus chap. 5.

Herodian liv. 3.

moignage qu'ilz sont bien riches, ainsi q
autres barbares d'avoir de l'or alentour d
Et de cette race d'hõmes Sauvages encore
a-il en Ecosse, lequelz ni les siecles, ny le
ni l'abondance des hõmes, n'a peu encore
lifer. Et iaçoit que, cõme nous avons dit, le
mes ne soient tant soucieux des *Matachias*
les femmes, toutefois ceux du Bresil n'ayan
re de vêtemens prennẽt plaisir à se parer
garrer de plumes d'oiseaux, prenans celles
nous-nous servons à coucher, & les decou
menu comme chair à patez, lequelles ilz
dent en rouge avec leurs bois de Bresil, pui
rans frotté le corps avec certaine gomm
leur sert de colle, ilz se couvrent de ces pl
& puis font vn habit tout d'vne venuë à la
talone: ce qui a fait croire (ce dit Iean de
en son histoire de l'Amerique) aux premier
sont allés pardela, que les hõmes qu'on ap
Sauvages fussent velus, ce qui n'est point.
les Sauvages des terres d'outre mer en qu
part que ce soit ont moins de poil que
Ceux de la Floride se servent aussi de cett
niere de duvet, mais c'est seulemẽt à la tête
se rendre plus effroyables. Outre ce que
avons dit, les Bresiliẽs font encore des Fro
de plumes qu'ilz lient & arrengẽt de toute
leurs, ressemblans iceux fronteaux (quan
façon) à ces requettes ou ratepenades do
Dames vsent par deça, l'inventiõ déquelle
semblent avoir apprise de ces Sauvages. C
à ceux de nõtre Nouvelle-France és jour
eux solennels & de resouïssance, & qua

Sauvages d'Ecosse.

D'où est venuë l'opinio qui les Sauvages fussẽt velus.

Fronteaux.

guerre, ils ont à l'entour de la tête cõ-
ronne faite de lõgs poils d'Ellan peints
& collez, ou autremẽt attachés, à vne bẽ-
de large de trois doigts, telle que le Ca-
Jacques Quartier dit avoir veu au Roy
(appelle-il) & Seigneur des Sauvages
veua en la ville de *Hochelaga*. Mais ilz
point de tant de plumasseries que les
, l'équels en font des robbes, bonnets,
, ceintures, & paremẽs des joües & des
les sur les reins de toutes couleurs, qui
plutot ennuieuses que delectables à
, tant aisé à vn chacun de suppleer à co-
maginer que c'est.

Voy ci-dessus liv. 3. ch. 17.

CHAP. XII.

Du Mariage.

PARS avoir parlé des vêtemens, parures, ornemens, & peintures des Sauvages, il me semble bon de les marier, afin que la race ne s'en perde, & que le païs ne desert. Car la premiere ordonnance que jamis ce fut de germer & produire & fruit, vne chacune creature capable ation selon son espece. Et afin de don-
ge aux jeunes gens qui se marient, les
ent anciennement vne coutume de
de terre vne auge, dans laquelle peu
ces ilz semoient de l'orge, & icelle

Ceci est en la glose du Talmud, au Traité de l'Idolatrie.

germée ils la portoiêt aux époux & épou
lans : *Rapportez fruit & multipliez semence et*
laquelle produit plutos que toutes les autres sem

Or pour venir au sujet de noz Sauvage
sieurs cuidans (ie croy) qu'ilz soient des b
ou s'imaginans vne republique de Plato
mandent s'ilz font des mariages, & s'il
Prêtres en *Canala* pour les marier. En q
montrent qu'ilz sont gens bien nouveau
tendre en ces peuples ici autant de cere
qu'il y a entre les Chrétiens, lequels p
sainte coutume font que les mariages soi
fiés au ciel. Mais si sont-ilz plus sages
anciens Garamantes, Scythes, Noma
Massagetes, entre lequels tout étoit com
& que le susdit Platon, qui trouvoit bo
Item que les Arabes, entre lequels plusie
res n'avoient qu'vne femme, laquelle
l'ainé durant la nuit, & aux autres durãt l
Le Capitaine Iacques Quartier parlant
riage des Canadiens en sa seconde Relat

Canadiens.

„ ainsi ; Ilz gardent lordre du mariage s
„ les hommes prennent deux ou trois f
„ Et depuisque le mary est mort jamais l
„ mes ne se remarient, ains font le dueil
„ te mort toute leur vie, & se teindent le
„ de charbõ pilé, & de graisse, de l'epesse
„ couteau, & à cela conoit-on qu'ell
„ vefves. Puis il poursuit : Ils ont m
„ coutume fort mauvaise de leurs filles
„ puis qu'elles sont d'âge d'aller à l'hom
„ les sont toutes mises en vne maison
„ deau abandõnées à tout le mõde

ce qu'elles ayent trouvé leur parti: „
ce avons veu, par experiéce. Car nous „ Sauvages.
les maisons aussi pleines dédites fil- „
o est vne école de garsons en France. „
pensé que ledit Quartier eût avancé du
regard de cette prostitutiõ de filles, mais
ours de Champlein me confirme la mé-
se, horsmis qu'il ne parle point d'assem-
ce qui me retient d'y contredire. Entre
uiquois, il n'est point nouvelle de cela:
e ces Sauvages ayent grand' cure de la
ce & virginité, car ilz ne pensent point
e en la corrompant: mais soit par la fre-
ion des François, ou autrement, les fil-
onte de faire vne impudicité publique:
ive qu'elles s'abandonnẽt à quelqu'vn,
secret. Au reste celui qui veut avoir
e en mariage il faut qu'il la demande à
, sans le consentement duquel elle ne
à lui, comme nous avons des-ja dit
, & rapporté l'exemple d'vn qui avoit *Ci-dessus liv. 4. ch. 4.*
nsé. Et voulant se marier il fera quel-
l'amour, non point à la façon des Es-
quels (ce dit Ioseph) éprouvoient par *Ioseph.*
les filles avant que les prendre en ma- *De la guerre des Iuifs. liv. 2. ch. 12.*
ais par l'espace de six mois, ou vn an,
abuser, se peinturera le visage de rouge
e plus beau, & aura vne robbe neuve
, Loutres, ou autre chose, bien garnie
, avec des rayes & bendes qu'ils si-
dessus en forme de large passement d'or
, ainsi que faisoient iadis les Gots,
ure qu'il se mẽtre vaillant à la chasse,

& qu'il soit reconu sachant faire quelque c
se, car ilz ne se fiẽt point aux moyens d'vn h
me, qui ne sont autres que ce qu'il acquiert
journée, ne se soucians aucunement d'aut
chesses que de la chasse : si ce n'est que no
çons de faire leur en facent venir l'appetit.

Prostitution de filles au Bresil.

Les filles du Bresil ont licence de se pr
tuer si-tot qu'elles en sont capables, tout
que celles de *Canada*. Voire les pere
sont maquereaux, & reputent à honne
les communiquer à ceux de deça pour avo
leur generation. Mais de s'y accorder c
roit chose trop indigne d'vn Chrétiẽ: & v
à nôtre grand dommage que Dieu a sever
puni ce vice par la verole apportée des E
gnols à Naples, & d'eux trãsmise aux Fran
étant auparavant la découverte de ces terr
conuë en l'Europe. Or iaçoit que les Bres
& Floridiens y soyent sujets, si n'en sont-i
persecutez comme les Europeans : car ils
sont que tire, & s'en guerissent incontinen
le moyen du Guayac, de l'Esquine, & du S
fras, arbres fort souverains pour la gueris
cette ladrerie; & croy que l'arbre *Anaca*
quel nous avons raconté les merveilles, est
de ces especes.

Ci-dessus liv. 3 ch. 24

Nudité des anciens Allemans, & des sauvages de la Nouvelle-France.

On pourroit penser que la nudité de ce
ples les rendroit plus paillars, mais c'est au
traire. Car comme les Allemans sont loü
Cesar d'avoir eu en leur ancienne vie sa
telle continence qu'ilz reputoient chos
vilaine à vn jeune homme d'avoir la com
d'vne femme ou fille avant l'âge de vint

[illegible] ce-
[illegible] que pele-mele les hommes & les femmes
[illegible] fort vieux se baignassent dans les ri-
[illegible] Aussi ils puis disent pour nous seruir de raison que
[illegible] jamais vous vn gosse, ou vn grand homme malade
[illegible] s'enfermer qu'ils n'en boivent beaucoup moins
[illegible] seruice que pas deça : donc l'estimation de la
[illegible] partie de cette nudité, & principalement de
[illegible] est la fonteine des esprits qui excitent
[illegible] partie au dessus dit sel, des epice-
[illegible] & des viandes qui provoquent les
[illegible] l'vsage ordinaire qu'ils *Ithyphalles.*
[illegible] Pesun, la fumée duquel étoudit les sens, *Pesun contraire à Venus.*
[illegible] empoche les fonctions
[illegible] de Venus, qui des Bresiliens en
[illegible] : toutefois ils adjoustent que quand
[illegible] d'vn contre l'autre ils s'appellent
[illegible] *Tabac*, qui est à dire boulgre, d'où
[illegible] conjecturer que ce peché regne aussi
[illegible] le Capitaine Lauconniere dit qu'il
[illegible] fut de cette que des Floridiens ayant
[illegible] feminin. Et le Ministre y entendu que
[illegible] Damerie se occupent fort aux
[illegible] *Vsage des Ithyphalles.*
[illegible] quantité, voire avec vn fouet de
[illegible] chose semblable, font enflar les
[illegible] idole de Manitou que le Roy Ais
[illegible] en cendres, lesquelles il jette dans la
[illegible] de Cedron. Les femmes d'autre part
[illegible] herbes s'efforcent tant qu'elles
[illegible] des refrichis, pour l'vsage de
[illegible] & pour le droit des parties.

Contrat de mariage.

Revenons à nos mariages qui valent mieux que toutes ces drogueries là. Les contractans donnent la foy entre les mains des Nouveaux mariez leurs Devins, ains simplement demandent des consentemens des parens, & se font ainsi. Mais il faut remarquer qu'ils gardent au Bresil aussi, trois degrez de consanguinité, lesquels ils n'ont point accoutumé de faire mariage, sçavoir est du fils avec sa mere, du pere avec sa fille, & du frere avec sa sœur. Hors toutes choses sont permises. De doüaire il n'en parle point. Aussi quand arrive divorce, le marin n'est tenu de rien. Et jaçoit que (comme a esté dit) il n'y ait point de promesse de loy donnée par devans quelque puissance superieure, toutefois en quelques pays que ce soit les femmes gardent chasteté, & peu s'en trouve en abusent. Voire s'en voudroit dire plusieurs fois pour rendre le devoir au mari elles se font contraindre: ce qui est rare par deçà. Aussi les femmes Gaulloises sont elles celebrées pour bon pour être bonnes portieres (i'entend fermées) & nourrisseres: & au contraire les femmes Sauvages, & que le là abonde toutes choses, encor qu'elles personnes s'employent à la generation, & que par deçà plusieurs hommes vivent sans mariage, & ne trouvent bien souvent qu'à corps perdus. Voyez les Sauvages, & comme les vns les autres sont ennemis, & sont toujours en crainte de leurs ennemis, n'ayans ny villes murées, ny forteresses pour se garder de leurs embuscades: c'est entre eux l'vne des causes du desordre & multiplication.

Degrez de consanguinité.

Femmes Sauvages sont desirées à l'assaut Venerien.

Fecondité des Gaulloises.

[illegible] dissoncte de Venus apporte vne cho-
[illegible]able & incroyable entre les femmes,
[illegible] s'est peu trouver méme entre les fem-
[illegible] saint Patriarche Iacob, c'est qu'encores
[illegible] soyent plusieurs femmes d'vn mari (car
[illegible]mis est receuë par tout ce mõde nou-
[illegible] toutefois il n'y a point de jalousie entre
[illegible] Ce qui est au Bresil païs chaud aussi bien
[illegible] Canada : mais quant aux hommes, en plu-
[illegible]lieux ils sont jaloux: & si la fẽme est trou-
[illegible]sant la bête à deux dos, elle sera repudiée,
[illegible] danger d'être tuée par son mari : & à cela
[illegible] l'esprit de jalousie) ne faudra tant de
[illegible]tes que celles qui se faisoient entre les
[illegible]portées au livre des Nõbres. Et quant
[illegible]tiation, n'ayans l'vsage des lettres ils ne
[illegible] point par écrit en donnant à la femme
[illegible]signé d'vn Notaire public, comme re-
[illegible]sant Augustin parlãt des mémes Iuifs;
[illegible] contenent de dire à ses parens & à elle
[illegible] se pourvoye : & lors elle vit en com-
[illegible] les autres jusques à ce que quelqu'vn
[illegible]che. Cette loy de repudiatiõ a eté pré-
[illegible] toutes nations, fors entre les Chré-
[illegible]quels ont retenu ce precepte Evangeli-
[illegible] *que Dieu a conjoint, que l'homme ne le separe*
[illegible] qui est le plus expediens & moins soan-
[illegible] quoy qu'aujourd'hui ceux qui se
[illegible] de l'Eglise Romaine facent au-
[illegible] Car nous avons souvent veu aux
[illegible] Allemagnes les mariés ayans quelque
[illegible] l'vn de l'autre, se separer d'vn commun
[illegible]nce, & prendre autre parti avec par-

Numb. 5. vers. 12. & suivans.

S. Aug. contre Manichaeos. liv. 19. c. 26.

mission du Magistrat. Ce qui seroit plus tol
ble si cette licence étoit restreinte au cas de
nication, suivant la parole du Sauveur, &
terpretation de saint Ambroise sur ces mo
saint Paul : *Que l'homme ne quitte point sa fe*
Car la femme qui s'abandonne, ayant rom
promesse faite à son mari en la face de Di
de l'Eglise, il est aussi quitte de la sienne.
en tout autre cas le meilleur est de suivre l
seil de Ben-Sira (que l'on dit avoir été ne
du Prophete Ieremie) lequel enquis par u
avoit vne mauvaise femme, comment il e
voir faire : *Range* (dit-il) *l'ex qui s'est échu.*

Quant à la femme vefve, ie ne veux affe
que ce qu'en a écrit Iacques Quartier son
ral, mais ie diray que là où nous avons ve
se teint le visage de noir quand il leur
envie, & nõ toujours : si leur mari a été tué
ne se remarieront point, ni ne mangeront
qu'elles n'ayent eu la vengeance de cette
Et ainsi l'avons veu pratiquer à la fille de
Outtan, laquelle depuis la guerre faite au
mouchiquois d'écrite ci-aprés, s'est rem
Hors le cas de telle mort elles ne font au
difficulté d'accepter les secõdes nopces
elles trouvent parti à propos.

Quelquefois nos Sauvages ayans p
femmes en bailleront vne à leur ami s'il
de la prendre en mariage, & le feru
vnagé. Mais s'il n'en a qu'vne, il ne fau
requirons Caton ce grand Senateur Ro
quel pour faire plaisir à Hortensius, le
femme Martia, à la charge de le lui

Matth. 19. vers. 9.

1. Cor. 7. vers. 11.

Voy le Commentateur de Ben-Sira.

Communautez de femmes.

[illegible] en auroit en des enfans: ains la gardera [illegible]. Au regard des filles qui s'abandon[illegible] quelqu'vn en a abusé elles le diront à la [illegible] occasion, & par ainsi fait dangereux [illegible] : car il ne faut mesler le sang Chrétien [illegible] l'infidele, & de cette justice gardée est [illegible] ville-gagnon même par Ieã de Leri, quoy [illegible] dise pas beaucoup de bien: & Phinees [illegible] Eleazar fils d'Aaron pour avoir esté zela[illegible] la loy de Dieu, & appaisé son ire qui al[illegible] commiant le peuple, à cause d'vn tel for[illegible] l'alliance de sacrificature perpetuelle [illegible] Dieu lui promis, & à sa posterité. Vray [illegible] nous formmes en la Loy Evangelique, [illegible] avoir moderé la rigueur de l'ancien[illegible] loi, comme en l'étroite observation [illegible], & beaucoup d'autres choses.

No solus paillardes avec les Infideles.

Nomb. 25. vers. 11 12. 13.

CHAP. XI.

La Tabagie.

LEs anciens ont dit *Sine Cerere & Baccho friget Venus*, & nous François disons, Vive l'amour mais qu'on dine. Aprés donc avoir ma[illegible] sié nos Sauvages il faut apprester [illegible] les traiter à leur mode. Et pour ce [illegible] considerer les temps du manger. [illegible] en Hiver ils auront de la chasse des [illegible] en Printemps, ou en Eté, ils feront [illegible] poisson. De pain il ne s'en parle

Le Sauvage de Tabagie, c'est à dire Festin.

Mais pour moyen [illegible] mens.

point depuis la Terre-neuve du Nort jusq
au païs des Armouchiquois, si ce n'est qu'il
troquent avec les François, lesquels ils ont
sur les rives de mer accroupis comme singe
tot que le printemps est venu, & reçoive
contr'échange de leurs peaux (car ils n'o
tre marchandise) du biscuit, féves, pois, &
nes; Les Armouchiquois & toutes nations
éloignées, outre la chasse & la pecherie o
blé *Mahis*, & des feves, qui leur est vn grand
lagement pour le temps de necessité. Ils
font point de pain: car ilz n'ont ni moul
four, & ne sçavent le pestrir autrement qu
pilant dans vn mortier: & assemblans e
ces le mieux qu'ilz peuvent, en font des
tourteaux qu'ilz cuisẽt entre deux pierres
des. Le plus souvent ilz sechent ce blé m
le rotissent sur la braise. Et de cette façõ v
les anciens Italiens, à ce que dit Pline. E
ainsi ne se faut tant étonner de ces peuple
que ceux qui ont appellé les autres ba
ont eté autant barbares qu'eux.

Quels païs de Sauvages vses du blé.

Pline liv. 18. ch. 2. & 10.

Si ie n'avoy couché ci-dessus la form
Tabagie (ou Banquet) des Sauvages
ici plus ample description: mais ie dira
mẽt que lors que nous allames à la vicil
Iean, étans en la ville d'*Ouyondi* (ainsi
bien appeller vn lieu clos rẽpli de peupl
vinces dans vn grãd hallier environ quat
Sauvages tout nuds, hors-mis le braye
Tabagie des farines qu'ils avoient de
dont ils avoient fait de la bouillie p
chaudrons. Chacun avoit vne étuve

Ci-dessus liv. 4. ch. 10.

[illegible]ilière grãde cõme la femme de la maison, & avec ce avoient encores de la chasse. [illegible] noten que celui qui traite les autres, n'a [illegible]ent, ains sert la compagnie comme ici [illegible] avent nos Epousés: & comme l'histoire [illegible] Chine recite qu'il se pratique entre les [illegible]

femmes étoiẽt en vn autre lieu à part, & ne mangoient point avec les hõmes. En quoy [illegible] remarquer vn mal entre ces peuples là [illegible] jamais été entre les natiõs de deça, prin[illegible] les Gaullois & Allemãs, lesquels nous [illegible] ont admis les femmes en leurs ban[illegible] mais aussi aux cõseils publics, mémement [illegible] aux Gaullois) depuis qu'elles eurent ap[illegible] vne grosse guerre qui s'éleva entre eux, & [illegible] le differẽt avec telle équité (ce dit Pla[illegible]que de là s'ensuivit vne amitié plus grã[illegible] jamais. Et au traité qui fut fait avec An[illegible] entré en Gaulle pour aller cõtre les [illegible] il étoit dit que si les Carthaginois a[illegible] quelque different contre les Gaullois, il se [illegible] par l'avis des femmes Gaulloises. A [illegible] n'en a pas été ainsi, là où leur cõdition [illegible] que par la loy Voconia le pere peo[illegible] les pouvoit instituer heritieres de plus [illegible] de 100 biẽ: & l'Empereur Justinian en ses [illegible] leur defend d'accepter l'arbitrage [illegible] autrefois été deferé: qui mõtre ou vne gra[illegible] envers elles, ou vn argumẽt qu'en ce [illegible] ont l'esprit trop debile. Et de cette [illegible] les femmes de noz Sauvages, voire en [illegible] de ne point mãger avec les hõmes.

Femmes ne mangent point avec les hommes.

Bonne condition des femmes entre les Gaulois.

Voy encore ci-dessous ch. 15. de la tonsure des femmes.

Mauvaise condition des femmes Romaines.

ciplines. Tabagie toutesfois il me semble
la chose n'en est point bonne : laquelle ne
pas consister au passer de manger seulement,
en la fourrage de ce faute que Dieu a donné
l'homme pour l'aydre de lui tenir compagnie.

Il semble à plusieurs que nos Sauvages
vent pauvrement de n'avoir aucun assaisonnement
mens non pas peu de mets que i'ay dit. Mais ie
plieneray que ce n'ont point eté Caligula,
Heliogabale, ni leurs semblables, qui ont
l'Empire de Rome à sa grandeur : ce n'a
aussi été ce cuisinier qui fit vn festin à l'Im
riale tout de chair de porc diguisée en mille
tes : ni ces friands lesquels après avoir detruit
la mer, & la terre, ne sachans plus que tro
pour assouvir leur gourmandise vont chercher
les vers des arbres, voire les tiennent en
les engraissent avec belle farine, pour en
vn chere delitieuse. Aussi n'ont eté vn
Dionysius qui mangeoit en écuelles de bois
raclois des raves au coin de son feu : ni
bons laboureurs que le Sénat envoyoit quer
la charrue pour conduire l'armée Romaine
en vn mot ces Romains qui vivoient de bo
lie, à la mode de nos Sauvages : car ils n'ont
l'usage du pain qu'environ sur cent ans apr
fondation de la ville, ayans appris avec le te
à faire quelques galettes seulement qu'ils
apprestées & cuites sous la cendre, ou au
Pline en leur endroit encore que les
res vivent aussi de bouille & farine crue,
me les Bresiliens. Et toutesfois c'a
vne nation belliqueuse & puissante.

Quelle gloire nous tirons Rome à sa grandeur.

Plin. liv. 17 c. 14.

Façon de vivre des anciens Romains & autres nations.

Plin. liv. 18. c. 8. 10. 11.

Atymphreens (qui sont les Moscovi-
ens sur les forêts comme nos Sauvages)
de fruits qu'ils cueillent sur les arbres,
de chair, ni de poisson. Et de fait les
prophanes sont d'accord que les
hommes vivoient comme cela, à sça-
voir, grains, legumages, glans, & seines,
le mot Grec [illegible] pour dire man-
quelques nations particulieres (& non
voient des fruits; comme, les poires
sage aux Argives, les figues aux Athe-
amandes aux Medes, le fruit des can-
Ethiopiens, le cardamin aux Perses, les
Babyloniens, le treffle aux Ægyptiens.
n'ont eu ces fruits ont fait la guerre
des bois, comme les Geruliens, & tous
ptrionaux, même les anciens Allemans,
ils avoient aussi du laitage: D'autres
sur les rives de mer, ou des lacs & ri-
vé eu de poissons, & ont été appellés
ophages: autres vivans de Tortues ont
Chelonophages. Vne partie des Æthio-
viens de sauterelles, lesquelles ils sallent
tissent à la fumée en grande quantité
faison, & en cela s'accordent les hi-
jourd'hui avec Pline. Car il y en a
fois des nuées, & en l'Orient semblable-
ils detruisent toute la campagne, si bien
leur reste rien autre chose à manger que
telles: qui étoit la nourriture de saint
elle au desert, selon l'opinion de saint
de saint Augustin: quoy que Nice-
que c'étoient les fueilles tendres

Ichthyophages.
Æthiopiens vivens de sauterelles.
Nourriture de S. Jean Baptiste.
S. Hier. lib. 2 contr. Jovinian. S. Aug. sur le ch. 24. [illegible] Nicepb. liv. 1. ch. 14. Ammian liv. 18.

des bouts des arbres, par ce que le mot C
ἀκρέστε signifie aussi cela. Mais venons
Empereurs Romains les mieux qualifiez.
mian Marcellin parlant de leur façon de vi
dit que Scipion Emilian, Metellus, Trajan
Adriã, se contentoiẽt ordinairemẽt des vian
de camp, sçavoir est de lard, fromage, & bu
de. Si donc noz Sauvages ont abondamment
la chasse & du poisson, ie ne trouve pas q
soyent mal; car plusieurs fois nous avons r
d'eux quantité d'Esturgeõs, de Saumons, d
tres poissõs, sãs la chasse des bois, & des Ca
qui vivẽt en etãgs, & sont amphibies. Au m
se reconoit vne chose louable en eux, qu'ils
sont point anthropophages cõme ont esté a
fois les Scythes, & maintes autres nation
monde de deça: & comme encore aujourd
sont les Bresiliens, Canibales, & autres du n
de nouveau.

Anthropophages.

Pain.

Le mal qu'on trouve en leur façon de v
c'est qu'ils n'ont point de pain. De verité le
est vne nourriture fort naturele à l'hõme,
il est plus aisé de vivre avec de la chair,
du poisson, que de pain seul. Que s'ils n'on
sage du sel, la pluspart du mõde n'en vse po
n'est pas du tout necessaire, & sa principal
lité gist en la conservation, à quoy il est d
propre. Neantmoins s'ils en avoient po
re quelques provisions, ilz seroiẽt plus he
que nous. Mais faute de ce ilz patissẽt que
fois: ce qui avient quãd l'hiver est trop do
au sortir d'icelui. Car alors ilz n'ont ny c
ni poisson, qu'avec beaucoup de peine, co

Quel temps est dur aux Sauvages.

[illegible] au chapitre de la Chasse, & sont con-
[illegible] de recourir aux écorces d'arbres & ra-
[illegible] peaux, & à leurs chiens, qu'ils mangẽt
[illegible] necessité. Et l'histoire des Floridiens dit
[illegible] extremité ils mangent mille vilenies, jus-
[illegible] avaller des charbons, & mettre de la ter-
[illegible] bouillie. Vray est qu'au Port Royal,
[illegible] autres endroits, il y a perpetuelle-
[illegible] coquillages, si bien que là en tout cas
[illegible] sçauroit mourir de faim. Mais encore ont
[illegible] superstition de ne vouloir point manger
[illegible]. Raison pourquoy ils ne la sçauroiẽt
[illegible] plus que nos superstitieux qui ne veu-
[illegible] treze à table, ou qui craignẽt de se con-
[illegible] angles le Vendredi, ou qui ont d'autres
[illegible] vayes singeries, telle qu'en recite en
[illegible] Pline en son histoire naturelle. Toute-
[illegible] nôtre compagnie nous en voyans man-
[illegible] faisoient de même : car il faut ici dire en
[illegible] qu'ils ne mangeroẽt point de viandes in-
[illegible] sans premierement en voir l'essay. Pour
[illegible] bois ils mangẽt de toutes excepté
[illegible] ils mangent aussi des œufs qu'ils vont
[illegible] le long des rives des eaux, & en char-
[illegible] canots quãd les Oyes, & Outardes ont
[illegible] ponte au printemps, & mettent en be-
[illegible] confits que nouveaux. Pour la mo-
[illegible] ils la gardent écans à table avec nous, & [illegible]
[illegible] sobrement : mais chés eux (ainsi que
[illegible]) ils bandent merveilleusement le
[illegible] & ne cessent de manger tant que la
[illegible] & si quelqu'vn des nôtres se trouve
[illegible] Tabagie ils lui diront qu'il face comme

Superstition des Sauvages & des Chrestiens.

Plin. liv. 28 ch. 2.

Sauvages soupçonneux.

Sobrieté & gourmandise des Sauvages.

Hercules Mange-bœuf.

eux. Neantmoins ie ne voy point vne gourmandise semblable à celle de Hercules, lequel mangeoit des bœufs tout entiers, & en deuoura vn à vn paisan nommé Diadamas, pour raison dequoy il fut nommé par soubriquet *Bucophagos*, ou *Bophagos*, Mange-bœuf. Et sans aller si loin nous voyons es païs de deçà des gourmandises plus grandes que celle que l'on voudroit imputer aux Sauvages. Car en la diete d'Augsbourg fut amené à l'Empereur Charles cinquiesme vn gros vilain qui avoit mangé vn veau & vn mouton, & n'estoit point encore saoul; & ie ne conoy point que nos Sauvages engraissent, qu'ils portet gros ventre, mais sont allaigres, dispos comme nos anciens Gaulois & Allemans qui par leur agilité donnoient beaucoup de peines aux armées Romaines.

Gourmandise insigne.

Viandes des Bresiliens.

Les viandes des Bresiliens sont serpens, crocodiles, crapaux & gros lezars, lesquels ils rostissent autant que nous faisons les chappons, poulaux & connils. Ils font aussi des [illegible] *Manioc*, ayant les fueilles de *Pannis* [illegible] bre de la hauteur du *Sambucus*: i[illegible] grosses comme la cuisse d'un homme, lesquelles les femmes égrugent fort menu, & les mangent crues, ou bien les font cuire dans vn grand vaisseau de terre, en remuant toujours, & puis en fait les dragées de sucre. Elles sont de bon gout, & de facile digestion, mais elles ne sont propres à faire pain, d'autant qu'elles se sechent & brulent, & toujours reviennent en farine. Ils ont aussi avec de du *Maïs*, qui est en deux ou trois mois apres la semaille, & [illegible]

grand seruiteurs. Mais ils ont vne coutu-
me dite & inhumaine de manger leurs pri-
sonniers après les avoir bien engraissés. (Voire
horrible) ils leur baillent pour com-
pagne de couche les plus belles filles qu'ils
leur mettent au col tant de licols qu'ils le
font garder de lunes, & quand le temps est
venu sont du vin des susdites mil & racines,
puis s'enivrent, appellans tous leurs amis.
Celui qui a pris le prisonnier l'assome avec
vne ciuë de bois, & le divise par pieces, & en
les carbonnades qu'ils mangent avec vn
coulis par dessus toutes les viandes du
monde.

Profitation estrange.

Plus tous Sauvages vivent generale-
ment par tous en communauté, vie la plus par-
faite, plus digne de l'homme (puis qu'il est vn
animal traitable) vie de l'antique siecle d'or, la-
quelle ont voulu r'amener les saints Apo-
stres, mais affaire à établir la vie spirituelle,
ils n'ont executer ce bon desir. S'il arrive
que nos Sauvages ayent de la chasse, ou
pescherie, tous la recoivent participe.
Ils ont quelque mutuelle, laquelle a esté
cognue depuis que Mices & Tiers prin-
ces. Ils ont aussi l'Hospitalité propre
comme Gaulois (selon le témoignage
mis en les Epistres de Cesar, Sal-
uste) lequel la contraignoient les pas-
sagers d'entrer chez eux & y prendre
leur aisance qui semble s'être conservée
en la Noblesse: car pour le reste nous
sommes corrompés. Tacite dans le même

Communauté de vie.

Hospitalité.

loüange aux Allemans, disantque chés
toutes maisons sont ouvertes aux étrangers
là ils sont en telle asseurance que (comme
étoient sacrez) nul ne leur oseroit faire inj
Charité, & Hospitalité, qui se rapporte à la
de Dieu, lequel disoit à son peuple: L'étra
qui séjourne entre vous, vous séra comme celui
né entre vous, & l'aimerez comme vous-mêmes
vous avés été étrangers au pays d'Egypte.
sont nos Sauvages, qui poussez d'vn naturel
main reçoient tous étrangers (hors les en
mis) lesquels ils admettent à leur commun
de vie. Et ainsi font les Turcs mesme
en tous lieux, ayans des Hospitaux fondés
les passans, voire en quelques vns, les Chr
sont receus humainement sans rien payer.
qui fait honte à la France, où ne se recoit
que rien en son Christianisme de ce qu'elle
de bien en son paganisme, souffrant voir se
pavées, ses temples assiegés, & ses devotions
blées d'vne infinité de Mendiés valides
valides, sans y mettre aucun ordre.

Levitiq. 19. vers. 34.

Du boire.

Mais, à assez manger, parlons de boire
ne sçay si le doy mettre entre les plus gra
glouens des Indiens Occidentaux d'avoir
dannés le fruit le plus excellent que Dieu
ait donné, & n'en sçavoir l'usage. Car ie vo
nos anciens Gaulois en étoient de mesme
pes soient que les raisins fussent poison,
Ammian Marcellin. Et Pline rapporte
Romains furent long temps sans avoir
gnes, ni vignobles: Vray est que nous
faisoient de la biere, de laquelle ils

Plin. liv. 18. ch. 4.

[illegible]tient en toute la Gaulle Belgique: & de [illegible]te de bruvage vsoient aussi les Ægy- [illegible] premiers temps, ce dit Diodore, lequel [illegible] l'invention à Osyris. Toutefois de- [illegible] Rome la boisson du vin fut venuë, les [illegible] y prindrent si bien gout és voyages [illegible]ient à main armée, qu'ilz continuerét [illegible] la même piste. Et depuis les Marchãs [illegible]puisoiét fort l'argent des Gaulles avec [illegible] ils y apportoient. Mais les Allemans [illegible]ans leur naturel sujet à boire plus qu'il [illegible]soin, ne vouloiét point qu'on leur en [illegible], de peur qu'étans ivres ilz ne fussent en [illegible] leurs ennemis : & se contentoient [illegible]. Et neãtmoins pour-ce que la boisson [illegible]ntelle engendre des crudités en l'e- [illegible]e de là des grandes indispositions, les [illegible] communement ont trouvé meilleur le [illegible]sage du vin, lequel a esté dõné de Dieu [illegible]ouir le cœur, ainsi que le pain pour le [illegible], comme dit le Psalmiste: & l'Apôtre [illegible] même conseille son disciple Timo- [illegible] vser vn petit à cause de son infirmité. [illegible] (ce dit Oribasius) réere & reveille ne- [illegible] d'où par consequent les digestions se font [illegible] engendre vn bon sang & vne bonne nour- [illegible] toutes les particulles corporelles, où le vin lui forte [illegible] & pour tous ceux qui sont affoibis & de [illegible] requerans vne plus forte habitude, & recou- [illegible] plaisant, il repugne à l'humeur bilieuse par la [illegible] de sa plaisante odeur & substance [illegible] flatueuse, & donne force au corps.

Strabon. Cesar. Tacite. Vin defendu entre les Allemans.

Psal. 104. vers. 16. 17.

Oribas. au liv. 1. des choses cõmandées des Philosophes. ch. 12.

Le vin donc pris moderément est cause de tous ca-
lz : mais s'il est beu outre mesure il produit des
tous contraires. Et Platon voulant demontr
vn mot la nature & proprieté du vin : *c*
échauffe (dit-il) *l'ame avec le corps, c'est ce qu'on*
pelle vin.

Platon en son Timée.

Les Sauvages qui n'ont point l'vsage d
ni des epices, ont trouvé vn autre moye
chauffer cet estomach, & aucunement co
pre tant de crudités provenantes du p
qu'ilz mangent, lesquelles autremẽt éteind
la chaleur naturelle : c'est l'herbe que les
liens appellent *Petun*, les Floridiens *Tabac*
ilz prennent la fumée presque à toute h
ainsi que nous dirons plus amplement au
pitre De la Terre, lors que nous parlero
cette herbe. Puis, comme pardeça on
l'vn à l'autre, en presentant (ce qui se fait e
sieurs endroits, & particulierement en S
le verre à celui à qui l'on a beu : Ainsi les S
ges voulans fétoyer quelqu'vn, & lui m
signe d'amitié, aprés avoir petuné, presen
petunoir à celui qu'ils ont agreable. L
coutume de boire l'vn à l'autre n'est pa
nouvelle ni particuliere aux Belges & All
car Heliodore en l'Histoire Æthiopiq
Chariclea nous témoigne que c'étoit m
tume toute vsitée anciennement és pa
quels il parle, de boire les vns aux autres e
d'amitié. Et pource qu'on en abusoit, &
toit on gens pour contraindre ceux qui n
loient point faire raison, Assuerus Roy de
fes en vn banquet qu'il fit à tous les princ

Petun.

Boire l'vn à l'autre.

Heliodor. liv. 1. ch. 1. & liv. 3. ch. 3.

...ts & Gouverneurs de ses païs, defendit ...y expresse de contraindre aucun, & con... que chacun fût servi à sa volonté. Les ...iens n'usoient pas de ces cõtraintes, mais ...moins ilz buvoient tout, & ce par grande ...ion. Car depuis qu'ils eurent trouvé l'in... d'appliquer des peintures & *Matechiez* ...gent, ilz prindrent grand plaisir de voir ...ieu Anubis depeint au fond de leurs cou... dit Pline.

Pline liv. 35. ch. 9.

...Sauvages Canadiens, Souriquois, & au... ...t éloignez de ces delices, & n'ont que le ... duquel nous avõs parlé pour se rechauf... ...stomach & donner quelque pointe à la ... ayans cela de commun avec beaucoup ...nations qu'ils aiment ce qui est mordi... ...l que ledit petun, lequel (ainsi que le vin ...ere forte) pris en fumée, étourdit les sens ...r aucunement : de maniere que le mot ...ge est entre eux en vsage par cette dictiõ ..., aussi bien qu'entre nous.

...Floridiens ont vne sorte de bruvage dit ...qu'ilz boivent tout chaud, lequel ilz font ...taines fueilles d'arbres. Mais il n'est loi... ...tous d'en boire, ains seulemẽt au *Paraon*... ...ceux qui ont fait preuve de leur valeur à ... Et ha ce bruvage telle vertu, qu'incon... ...qu'ilz l'ont beu ilz deviennent tout en ... quelle étant passée, ilz sont repeus pour ...ts heures de la force nutritive d'icelui.

Bruvage des Floridiens.

...ceux du Brezil ilz font vne certaine ...bruvage qu'il appellẽt *Caou-ni*, avec des ...s du mil, qu'ilz boutẽt cuire & amollir

Bruvage des Brezilõs.

dans des grand vases de terre, en maniere de
vier, sur le feu, & étans amollis c'est l'offic
femmes de macher le tout, & les faire bo
dépecher en autres vases : puis ayans la
tout cuver & écumer, elles couvrent le
seau jusques à ce qu'il faille boire: & est ce
vage épais comme lie, à la façon du *defructu*
Latins, & du gout de lait aigre, blanc & r
cõme nôtre vin: & le font en toute saison,
ce que lédites racines y fructifiẽt en tout te
au reste ilz boivẽt ce *Cauim* vn peu chaud,
c'est avec tel excés qu'ilz ne partent jam
lieu où ilz fõt leurs Tabagies jusques à ce
ayent tout beu, y en eût-il à chacũ vn ton
Si bien que les Flamens, Allemans, & S
ne sont en ceci que petits novices au prix
Ie ne veux ici parler des cidres, & poi
Normandie, ny des Hydromels, desquels
pore de Plutarque) l'vsage étoit long tem
paravant l'invention du vin : puis que no
vages n'en vsent point. Mais i'ay voulu to
le fruit de la vigne, en cõsideration de ce
Nouvelle-France en est heureusemẽt pou

Plutarq. au 4. des Sypos. q. 1. b. 5.

CHAP. XIV.

Des Danses & Chansons.

PRIS la panse vient la danse
proverbe) Donc il n'est po
à propos de parler de la dã
la Tabagie. Car même il e
peuple d'Israël qu'après s'é

Exod. 32. v. 6.

il se leva de table pour jouër & danser
r de son veau d'or. La danse est vne cho-
ancienne entre tous peuples. Mais fut
rement faite & instituée es choses di-
, comme nous en venons de remarques
mple ; & les Cananeens qui adoroient le
saisoient des danses alentour & les sacri-
leurs enfans. Or la façon de danser n'e-
l'invention des idolatres, ains du peuple
. Car nous lisons au livre des Iuges qu'il
vne solennité à Dieu en Silo, où les filles
ent danser au son de la flute. Et David fai-
amenoit l'Arche de l'alliance en Ierusalem
devant en chemise, dansant de toute sa

Danses, instituées es choses diuines.

Iuges 21. v. 19. 21.

2. des Rois chap. 6.

ant aux Payens ils ont suivi cette façon.
Plutarque en la vie de Nicias dit que les
Grecques avoient tous les ans coutume
son Delos celebrer des danses & chansons
honneur d'Apollon. Et en la vie de l'Ora-
yrargue le même dit qu'il en institua vne
solennelle au Pyrée à l'honneur de Ne-
, avec vn jeu de pris de la valeur au mieux
ant, de cent écus, à l'autre d'aprés de qua-
nts, & au troisiéme de soixante. Les Muses
de Iupiter ayment les danses ; & tous ceux
i ont parlé nous les font aller chercher sur
nt de Parnasse, où ils disent qu'elles dan-
uson de la lyre d'Apollon.

Danses des Muses.

ant aux Latins le même Plutarque en la
Numa Pompilius dit qu'il institua le col-
Saliens (qui étoient des Prêtres fai-
s danses & gambades, & chantans des

College des Saliens.

chansons à l'honneur du Dieu Mars) lors qu'v
bouclier d'airain tomba miraculeusement d
ciel, qui fut comme vn gage de ce Dieu pour
conservation de l'Empire. Et ce bouclier ét
appellé *Ancyle*, mais de peur que quelqu'vn
le derobât il en fit faire douze pareils nomm
Ancylia, lesquels on portoit en guerre, com
jadis nous faisions nôtre Oriflamme, & co
me l'Empereur Constantin le *Labarum*. Or
ces Saliens le premier qui mettoit le autres
danse s'appelloit *Præsul*, c'est à dire premier d
seur, *præ alijs saliens*, ce dit Festus, lequel pr
de là le nom des peuples François qui furét
pellez Saliens, parce qu'ils aymoient à dan
sauter & gambader: & de ces Saliés sont ven
les loix que nous disõs Saliques, c'est à dire
des danseurs.

Ancyle.

Oriflamme. Labarum.

Præsul. Festus liv. 16.

Loy Salique.

Ainsi donc, pour reprendre nôtre propos,
danses ont eté premierement instituées p
les choses saintes. A quoy i'adjousteray le
moignage d'Arrian, lequel dit que les Ind
qui adoroient le Soleil levant, n'estimoient
l'avoir deuëment salué, si en leurs cantique
prieres il n'y avoir eu des danses.

Arrian, Des gestes d'Alexandre.

Cette maniere d'exercice fut depuis ap
quée à vn autre vsage, sçavoir au regime d
santé, comme dit Plutarque au Traité d'ic
De sorte que Socrates méme quoy que bie
formé, y prenoit plaisir, pour raison dequ
desiroit avoir vne maison ample & spaci
ainsi qu'écrit Xenophon en son Convive:
Perses s'en servoient expressément à celá,
Duris au septiéme de ses Histoires.

Danses veiles à la santé.

Xenophon.

Duris.

les delices, lubricités & débauchemens
détournerent depuis à leur vsage, & ont les
servi de proxenetes & courratieres d'im-
cité, comme nous ne le voyons que trop,
oy avons des témoignages en l'Evangile,
nous trouvons qu'il en a couté la vie au plus
d qui se leva jamais entre les hommes, qui
int Iehan Baptiste. Et disoit fort biẽ Arce-
, que les danses sont des venins plus aigus *Plutarq. au*
toutes les poisons que la terre produit, *7. des Sym-*
ant que par vn certain doux chatouille- *pos quest. 5.*
ils se glissent dedans l'ame, où ils com-
quent & impriment la volupté & delecta-
qui est proprement affectée aux corps.
Sauvages, & generalement tous les peu-
des Indes Occidentales ont de tout temps
ge des danses. Mais la volupté impudique
oint gaigné cela sur eux de les faire danser
sujet, chose qui doit servir de leçon aux
tiens. L'vsage donc de leurs danses est à
-fins, ou pour aggreer à leurs Dieux
on les appelle diables si l'on veut, il ne n'im-
) ainsi que nous avons remarqué en deux
oits ci-dessus, ou pour faire fête à quel- *Ci-dessus liv. 1. ch. 18. & liv. 6. ch. 5.*
, ou pour se tejouïr de quelque victoire,
our prevenir les maladies. En toutes ces
ils chantent, & ne font point de gestes
, comme en ces bals dont parle l'oracle
Pythienne, quand il dit : *Il faut que le spectateur de le balladin même, veut qu'il soit muet, & combien qu'il ne parle point* : Mais com- *Gestes muets.*
Delos on chantoit en l'honneur d'A-
, les Saltens en l'honneur de Mars,

ainsi les Floridiens chantent en l'honneur
Soleil auquel ils attribuent leurs victoires: n
toutefois si vilainement qu'Orphée invent
des diableries Payennes, duquel se moq
saint Gregoire de Naziãze en vne Oraison, p
ce qu'entre autres folies en vn hymne il par
Iupiter en cette façon : *O glorieux Iupiter le*
grand de tous les Dieux, qui resides en toutes sort
fientes tant de brebis, que de cheuaux & de mu
&c. Et en vn autre hymne qu'il fait à Ceres
dit qu'elle découvroit ses cuisses pour sou
tre son corps à ses amoureux, & se faire c
vet. Noz Soutiquois aussi font des danse
chansons en l'honneur du dæmon qui leur
dique de la chasse, & qu'ilz pensent leur f
du bien : dequoy on ne se doit émerveil
d'autant que nous-mémes qui sommes m
instruits chantons (sans comparaison)
Pseaumes & Cantiques de loüãge à nôtre D
pour ce qu'il nous donne à diner: & ne
point qu'vn hôme qui a faim soit gueres éch
fé ni à chanter, ni à danser: *Nemo enim saltat*
sobrius, dit Ciceron.

Aussi quand ilz veulent faire fête à q
qu'vn, en plusieurs endroits ilz n'ont
beaux gestes que de danser: comme sem
blement si quelqu'vn leur fait la Tab
pour toutes actions de graces ilz se met
à danser, ainsi qu'il est arrivé quelqu
quand le sieur de Poutrincourt leur donn
diner, ilz lui chantoient des chansons de lo
ge, disans que c'étoit vn brave *Sagamos*, q
avoit bien traité, & qui leur étoit bon am

Sotte chanson à Iupiter.

Chansons des Chrestiãs à Dieu.

Ciceron en l'Orais. pour Murena.

Danses & chansons des Sauvages Souriquois.

comprenoient tout mystiquement soubz
ces mots *Epopée, Iatron, diseue, & mystique*.
Ie n'ay iamais peu sçavoir la propre si-
cation de chacun d'iceux, ni des autres chan-
. Ie croy que c'est du vieil langage de
pères, lequel n'est plus en vsage, de même
le vieil Hebrieu n'est point la langue des
d'aujourd'hui : & des-ja étoit changé du
ges Apôtres.

chantent aussi en leurs Tabagies commu-
les loüanges des braves Capitaines & Sa-
, qui ont bien tué de leurs ennemis. Ce
est prattiqué en maintes nations ancien-
, & se prattique encore aujourd'hui
dons : & se trouve approuvé & être de
stance en la sainte Ecriture au Cantique
bbore, après la defaite du Roy Sisara. Et
ddle jeune David eut tué le grand Goliath,
le Roy victorieux retournoit en Ierusalé,
mmes sortoient de toutes les villes, & lui
ient au-devant avec tabours & rebecs, ou
oles, dansans & chantás joyeusement à deux
urs qui se respondoiét l'vn aprés l'autre, di-
sant, vn a frappé mille, & David en a frappé dix
Athenée dit que noz vieux Gaullois avoiét
Poëtes nómez Bardes, léquels ilz reveroiét
& ces poëtes chantoiét de vive voix les faits
hommes vertueux & illustres; mais ilz n'écri-
rien en public, par ce que l'ecriture rend
ommes paresseux & negligens à apprendre.
ebois Charlemagne print vn autre avis,
il fit faire des Lais & Vaudevilles en lan-
vulgaire contenans les gestes des anciens,

Louanges des braves Capitaines.

Iaqueb. 5. 1. des Rois 18. vers 6. 7.

Gaulois.

Diodore.

Athenée liv. 6. du Banquet des Sages.

Chansons des François.

& voulut qu'on les fit apprendre par cœur [illegible] enfans, & qu'ilz les chantassent, afin que la [illegible] moire en demeurât de pere en fils, & de race [illegible] race, & que par ce moyen d'autres fussent in[illegible] tés à bien faire, & à écrire les gestes des vail[illegible] hommes. Ie veux encore ici dire en passant [illegible] les Lacedemoniens avoient vne maniere de [illegible] ou danses dont ils vsoient en toutes leurs f[illegible] & solennités, laquelle representoit les [illegible] temps : sçavoir le passé, par les vieillars, qui [illegible] soient en chantant ce restain, *Nous fusmes j[illegible] valeureux* : Le present, par les jeunes hom[illegible] en fleur d'âge disans : *Nous le sommes present[illegible]* L'à-venir par les enfans, qui disoient : *No[illegible] serons à nôtre tour.*

Plutarq. en la vie de Lycurgue. Lacedemoniens.

Ie ne veux m'amuser à décrire toutes les [illegible] çons de gambades des anciens, mais il me su[illegible] de dire que les danses de nos Sauvages font [illegible] bouger d'vne place, & neantmoins font [illegible] en rond (ou à peu prés) & dansent avec vehe[illegible] ce, frappans des piez contre terre, & s'élev[illegible] comme en demi-saut : ce qui me fait souv[illegible] d'vn vers d'Horace, où il dit :

Quelles sont les danses des Sauvages.

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus. ---

Et quant aux mains ils les tiennent fermées [illegible] les bras en l'air en forme d'vn homme qui [illegible] nace, avec mouvement d'iceux. Au regar[illegible] la voix il n'y en a qu'vn qui chante, soit hom[illegible] ou femme ; Tout le reste fait & dit, *Hé*, [illegible] comme quelqu'vn qui aspire avec vehem[illegible] ce : & au bout de chacune chanson ilz font [illegible] vne haute & longue exclamation, disans *H[illegible]*

le mieux dispos ilz se mettent ordinai-
rout nuds, par ce que leurs robbes de
les empechent : Et s'ils ont quelques
du bras de leurs ennemis, ilz les por-
ndus au col, dansans avec ce beau joyau,
lequel ilz mordent quelquefois, tant est
leur haine même dessus le morts. Et
ir ce chapitre par son commencement,
sont jamais de Tabagie que la danse ne
: & aprés s'il prent envie au *Sagamos*, *Harangue des Sagamos.*
état de leurs affaires, il haranguera vne,
ou trois heures, & à chaque remontran-
dant l'avis de la compagnie, si elle
ve ce qu'il propose, chacun criera
en signe d'avœu & ratification. En
est fort ententivement écouté, comme
vons veu maintefois : & même lors
sieur de Poutrincourt faisoit la Tabagie
sauvages, *Membertou* aprés la danse ha-
avec vne telle vehemence, qu'il éton-
monde, remontrant les courtoisies,
oignages d'amitié qu'ilz recevoient,
nagois, ce qu'ils en pouvoient espe-
avenir : combien la presence d'iceux,
oit vtile, voire necessaire, pour ce,
dormoient seurement ; & n'avoient,
de leurs ennemis, &c.

CHAP. XV.

De la disposition corporele: & de la Medecine & Chirurgie.

NOVS avons dit au prochain c
pitre que la danse est vtile à la c
seruation de la santé. C'est aussi
des sujets pourquoy noz Sauv
s'y plaisent. Mais ils ont encore d'autres
servatifs, dont ils vsent souvent, c'est à sç
les sueurs, par lesquelles ils previennent les
ladies. Car ilz sont quelquefois touchez de
te Phthisie de laquelle furent endommage
gens du Capitaine Iacques Quartier & du
de Monts, ce qui toutefois est rare: & quan
la vient ils ont eu ci-devant en *Canada* l'
Annedda, (que i'appelle l'arbre de vie,
son excellence) duquel ilz se guerissoient:
païs des Armouchiquois ils ont encore le
lafras, & l'Esquine en la Floride. Les Souri
qui n'ont point ces sortes de bois vsen
sueurs que nous avons dit, & pour Medeci
ont leurs *Aostmens*, lesquels à cet effet
sent dans terre, & font vne fosse qu'ilz cou
de bois, & de groz grez par dessus: puis y
tent le feu par vn conduit, & le bois étan
ilz font vn berceau de perche, lequel ilz
vrent de tout ce qu'ils ont de peaux &
couvertures, si bien que l'air n'y entre
jettent de l'e au sur ledits grez, & les cou

Phthisie. Ci-dessus liv. 3. ch. 24. & liv. 4. chap. 5. Annedda.

Esquine.

Etuves des Sauvages.

[illegible]estent dans ledit berceau, & avec des [illegible]mens l'*Aoutmoin* chantant, & les autres di- (comme en leurs danses) *Het, hét, het*, ilz [illegible]ner. S'il arrive qu'ils tombent en ma- (car il faut en fin mourir) l'*Aoutmoin* [illegible]lle avec des exorcismes, la partie dolente, la [illegible] & succe: & si cela n'est assez il donne la [illegible]eau patient en lui dechiquetant la chair [illegible] le bout d'vn couteau, ou autre chose. Que [illegible] guerissent toujours il faut considerer [illegible]es nôtres ne le font pas.

[illegible] la Floride ils ont leurs *Jarvars*, qui portent *Medecins Floridiens.* [illegible]nuellement vn sac plein d'herbes & dro- [illegible]es pendu au col pour medeciner les ma- [illegible], qui sont la plus-part de verole: & souf- [illegible] les parties dolentes jusques à en tirer le

[illegible] medecins des Bresiliens sont nommez *Pa-* *Medecins Bresiliens.* [illegible]teux (ce ne sont point leurs *Caraïbes*, ou [illegible]) qui en succant, comme dessus, s'ef- [illegible]ent de guerir les maladies. Mais ils en ont [illegible]curable qu'ilz nomment *Pians*, prove- [illegible] de paillardise, laquelle neantmoins les [illegible] enfans ont quelquefois, ainsi que par- [illegible] ceux qui sont pocquetez de verole, ce [illegible]eur vient (à mon avis) de la corruption [illegible]res & meres. Cette contagion se con- [illegible] en pustules plus larges que le poulce, lé- [illegible]s épandent par tout le corps & jusques [illegible], & en étans touchés ils en portent [illegible]ques toute leur vie, plus laids que des la- [illegible]ur Bresiliens, que d'autre nation. Pour le [illegible]ment du malade ilz ne lui donnent rien s'il

ne demande, & sans s'en soucier autreme
laissent point de faire leurs bruits & tintar
res en sa presence, beuvans, sautans, & chan
selon leur coutume.

Chirurgiens Souriquois. Quant aux playes, les *Aoutmoins* de noz S
riquois & leurs voisins les lechent & succ
se servans du roignõ de Castor, duquel ilz r
tent vne rouëlle sur la playe, & se consolide
si. Les vieux Allemans (dit Tacite) n'a
encor l'art de Chirurgie, en faisoien
méme: *Ilz rapportent* (ce fait-il) *leurs pl*
leurs meres & à leurs femmes, lesquelles n'ont
d'effroy de les conter, ni de les succer: voire leur p
à vivre au camp, & les exhortent à bien combat
bien que quelquefois les armées branlantes ont
mises par les prieres des femmes, ouvrans leurs poi
à leurs maris. Et depuis se sont volontiers servis de
avis & conseils, auquels ils estiment qu'il y a q
chose de saint.

Et comme entre les Chrétiens plusieurs
soucians de Dieu que par benefice d'inven
cherchent la guerison de leurs playes par
mes & l'aide des devins: ainsi entre noz
vages l'*Aoutmoin* ayant quelque blessé à p
interroge souvent son dæmon, pour sçavo
guerira ou non: & jamais n'a de reponse qu
si (si tant est que le dæmon parle à eux)
a quelquefois qui font des cures incroy
comme de guerir vn qui auroit le bras c
Ce que toutefois ie ne sçay si ie doy tr
étrange quand ie considere ce qu'écrit le
de Busbeque au discours de son ambass
Turquie, Epistre quatriéme.

Pris des curieuses recherches du sieur Gonlars Sieur.

prochans de Bude, le Bassa nous envoye
devant quelques vns de ses domestiques,
plusieurs heraux & officiers : Mais entre
vne belle troupe de jeunes hommes à
val remarquables à cause de la nouveauté
leur equipage. Ils avoient la tête découver-
rase, sur laquelle ils avoient fait vne lon-
taillade sanglante, & fourré diverses plu-
d'oiseaux dedans la playe, dont ruisseloit
sang : mais au lieu d'en faire semblant
marchoient à face riante, & la tête levée.
ant moy cheminoient quelques pietons,
déquels avoit les bras nuds, & sur les cô-
chacun déquelz bras au dessus du coude
percé d'outre en outre d'vn couteau qui
oit. Vn autre étoit decouvert depuis la
jusques au nôbril, ayant la peau des reins
ment découpée haut & bas en deux en-
, qu'à-travers il avoit fait passer vne
é d'armes, qu'il portoit comme nous fe-
vn courelas en écharpe. I'en vis vn au-
quel avoit fiché sur le sommet de sa tête
de cheval avec plusieurs clous, & de si-
temps, que les clous s'étoient tellement
& attachés à la chair, qu'ils ne bou-
ent plus. Nous entrasmes en cette pompe
Bude, & fumes menés au logis du Bassa
lequel ie traitay de mes affaires. Toute
jeunesse peu soucieuse de blessures étoit
basse cour du logis : & comme ie m'a-
is à les regarder, le Bassa m'enquit & de-
ta ce qu'il me semboit : Tout bien, fis-je,
té que ces gés là font de la peau de leurs

„ corps ce que ie ne voudroy pas faire de
„ robbe : car i'essayeroy de la garder entiere.
„ Bassa se print à rire, & nous donna congé.

Epreuves de la constance des Sauvages.

Noz Sauvages font bien quelquefois
épreuves de leur constance, mais il faut con
ser que ce n'est rien au pris de ceci. Car tou
qu'ilz font est de mettre des charbons ar
sur leurs bras, & laisser bruler le cuir, de f
que les marques y demeurent toujours
qu'ilz font aussi en autres endroits du corp
monstrent ces marques pour dire qu'ils ont
courage. Mais l'ancien Mutius Scevol

Romains.

avoit bien fait davantage, rotissant coura
sement son bras au feu aprés avoir failli à
le Roy Porsenna. Si ceci étoit mon sujet
presenteroy les coutumes des Lacedæmon

Lacedemóniens.

qui faisoient tous les ans vne fête à l'honne
Diane, où les jeunes garçons s'éprouvo
se fouëtter: Item la coutume des anciens P

Perses.

lesquels adorans le Soleil, qu'ils appelloien
thra, nul ne pouvoit être recu à la conf
qu'il n'eût donné à conoitre sa constanc
quatre vintz sortes de tourmens, du fe
l'eau, du jeune, de la solitude, & autres.

Mais revenons à noz Medecins & C
giens Sauvages. Façoit que le nombre
petit, si est-ce que l'esperance de leur vie
point du tout en ce metier. Car pour le
ladies ordinaires elles sont si rares p
que le vers d'Ovide leur peut bien ét
proprié,

Si valeant homines ars tua Phœbe jacet:

en disant *si*, *pro Quia*. Aussi ces peuples v

long âge, qui est ordinairement de sept
-vingts ans. Et s'ils avoient noz commo-
de viure par prevoyãce, & l'industrie de re-
l'Eté pour l'Hiver, ie croy qu'ilz vivroiẽt
de trois cens ans. Ce qui se peut conjectu-
r le rapport que nous avons fait ci-dessus
vieillart en la Floride lequel avoit vécu ce
âge. De sorte que ce n'est miracle parti-
r ce que dit Pline que les Pandoriens vi-
deux cens ans, ou que ceux de la Tapro-
sont encores alaigres à cent ans. Car
a plus de cent ans, & n'a point vn cheveu
cette blanc, ains seulement la barbe melée,
ordinairement sont les autres. Qui plus
tout âge ils ont toutes leur dents, & vont
nus, sans se soucier de faire au moins des
aux de leurs cuirs, comme firent les pre-
qui en vserent au monde de deça. Car
du Peloponnese, & les Lacedemoniens
oient vn chapeau κυνῆ, que Iulius Pollux
nifier vne peau de chien. Et de ces cha-
vsent encore aujourd'hui les peuples Se-
nenaux, mais ilz sont bien fourrez.

Ci-dessus liv. 1. ch. 8.

Origine des chapeaux.

qui ayde encore à la santé de noz Sauva-
est la concorde qu'ils ont entre eux, & le
soin qu'ils prennent pour avoir les com-
de cette vie, pour lesquelles nous-
tourmentons. Ilz n'ont cette ambition
deça ronge les esprits, & les remplit
, forçant les hommes aveuglés de
en la fleur de leur âge au tombeau, &
fois à servir de spectacle honteux à vn
public.

I'ose bien attribuer aussi la cause de cette
sposition & longue santé de noz Sauvages à l
façon de vivre qui est à l'antique, sans appa
Car chacun est d'accord que la sobrieté e
mere de santé. Et bien qu'ilz facent quele
fois des excés en leurs Tabagies, ilz font a
de diete aprés, vivans quelquefois six jo
plus ou moins, de fumée de Petun, & ne ret
nans point à la chasse qu'ilz ne commence
avoir faim. Et d'ailleurs qu'étans alaigre
ne manquent point d'exercice soit d'vne
soit d'vne autre. Bref il ne parle point entre
de ces âges tronquez qui ne passent point
rante ans, qui est la vie de certains peuples
chiopie (ce dit Pline) qui vivent de locuste
sauterelles) salées & sechées à la fumée.
la corruption n'est-elle point entre eux, q
la mere nourrice des Medecins & des M
strats, & de la multiplicité des Officiers, &
Conciomateurs publics, creés & institués
y donner ordre, & retrencher le mal. Et ne
moins c'est signe d'vne cité bien malade o
sortes de gens abondent. Ilz n'ont poi
procés bourreaux de noz vies, à la pour
déquels il faut consommer nos âges &
moyens, & bien souvent on n'a point ce o
juste, soit par l'ignorance du Iuge, à quio
deguisé le fait, soit par la malice, ou par l
chanceté d'vn Procureur qui vendra sa p
Et de telles afflictions viennent les pleurs
grins & desolations, qui nous meinent au
beau avant le terme. *Car vrillesse* (dit le Sa
a tué beaucoup, & il y a point de profit en elle.

Sobrieté.

Multitude d'Officiers signe d'vn Etat corrompu.

[illegible] abrege la vie, & fouuent ameine vieillesse de-[illegible] temps. Mais la liesse du cœur est la vie de [illegible], & la rejouissance de l'homme lui allonge

CHAP. XVI.

Exercices des hommes.

PRES la santé, parlons des exercices qui en sont suppots & protecteurs. Noz Sauvages n'ont aucun exercice sordide, tout leur déduit étant ou la Guerre ou la Chasse (ilz nous parlerons à-part) ou faire les ouvres à cela (ainsi que Cesar témoigne des Allemans) ou danser (& de ce nous [illegible] dejà parlé) ou passer le temps au jeu. Ilz [illegible] des arcs & fleches, arcs qui sont forts, [illegible] mignardise. Quãt aux fleches c'est choses d'etonnemẽt comme ilz les peuvẽt faire droites, & si droites avec vn couteau, voire [illegible] pierre tant seulement là où ilz n'ont [illegible] couteaux. Ilz les empennẽt de plumes [illegible] d'Aigle, parce qu'elles sont fermes, & [illegible] bien porter en l'air: & lors qu'ils en ont [illegible] bailleront vne peau de Castor, voire [illegible] pour recouvrer vne de ces queues. Pour [illegible], les Sauvages qui ont le traffic avec les [illegible], y mettent au bout des fers qu'on leur [illegible] Mais les Armouchiquois, & autres plus [illegible] n'ont que des os faits en langue de ser-

Arcs. Fleches.

pent, ou des queuës d'vn certain poisson
pellé *Sicnan*, lequel poisson se trouve aussi
Virginia sous le même nom (du moins l'Hi
rien Anglois l'a écrit *Seekanauk*) Ce poisso
comme vne écrevisse logé dans vne coq
fort dure, grande comme vne écuelle, au
de laquelle est vne pointe longue & fort
Il a les yeux sur le dos, & est bon à manger

Sicnan poisson.

Ilz font aussi des Masses de bois en form
crosse, pour la guerre, & des Pavois qui
vrent tout le corps, ainsi qu'avoient no
ciens Gaullois. Quant aux Carquois, c'
métier des femmes.

Masses. Bouclier.

Pour l'usage de la Pecherie, les Armo
quois (qui ont de la chanve) font des
à pecher, mais les nôtres qui n'ont aucun
ture de terre, en troquent avec les Fra
comme aussi des haims à appâter les poi
seulement ilz font avec des boyaux, des
d'arcs, & des Raquettes qu'ilz s'attache
piez pour aller sur la nege à la chasse.

Lignes à pecher.

Et d'autant que la necessité de la vie le
traint de changer souvent de place, so
la pecherie (car chacun endroit ha ses p
particuliers, qui y viennent en certaine
ils ont besoin de chevaux au chang
pour porter leur bagage. Ces chevau
des Canots & petites nasselles d'écorc
vont legerement au possible sans voi
dedans changeans de lieu ilz mettent
qu'ils ont, femmes, enfans, chiens,
rons, baches, marchiaz, arcs, flech
quois, peaux, & couvertures de mil

Canots, ou Bateaux.

[illegible] en telle sorte qu'il ne faut point vacil-
[illegible] tenir droit, quand on est dedans, ains
[illegible] accoupi, ou assis au fond, autrement la
[illegible] bande renverseroit. Ilz sont larges de
[illegible] piés ou environ, par le milieu, & vont
[illegible] pointissant par les extremitez, & la pointe
[illegible] pour commodement passer sur les va-
[illegible] I'ay dit qu'ilz les font d'ecorces d'arbres,
[illegible] lesquelles tenir en mesure, ilz les garnissent
[illegible] dedans de demi cercles de bois de Cedre,
[illegible] fort souple & obeïssant, dequoy fut faite
[illegible] de Noé. Et afin que l'eau n'entre point
[illegible], ils enduisent les coutures (qui joignent
[illegible] écorces ensemble, lesquelles ilz font de
[illegible]) avec de la gomme de sapins. Ils en
[illegible] d'oziers fort proprement, léquels ils
[illegible] de la méme matiere gluante de sa-
[illegible] chose qui témoigne qu'ilz ne manquent
[illegible] d'esprit là où la necessité les presse.

Canots d'o-zier.

[illegible] nations de deça en ont eu de mé-
[illegible] temps passé. Si nous recherchons l'E-
[illegible] sainte nous trouverons que la mere de
[illegible] voyant qu'elle ne pouvoit plus celer
[illegible], *elle le mit dans un coffret* (c'est à dire
[illegible] Canot; car l'Arche de Noé & ce Cof-
[illegible] même mot תבה, *Teva*, en Hebrieu)
[illegible], *& l'enduisit de bitume & de poix; puis*
[illegible] *en icelui, & le posa en un rosier sur la rive*
[illegible] Et le Prophete Esaie menaçant les
[illegible] & Assyriens: *Malheur*-dit-il) *sur le Canots de*
[illegible] *par mer des Ambassadeurs en des vaisf. papier.*
[illegible] *papier* (ou joncs) *sur les eaux, disant:*

Exod. 12. vers. 3.

Canots de jonc.

Esai. 18. vers. 1.

Allez Messagers volemment, &c. Les Ægypti
voisins des Æthiopiens avoient au temps
Iules Cæsar des vaisseaux de même, c'est à-d
voir de papier, qui est vne écorce d'arbre,
Lucain l. 4. moin Lucain en ce vers:

Consuitur bibula Memphitis cymba papyro.

Mais venons de l'Orient & Midi au Sept
trion. Pline dit qu'anciennement les Ang
Plin. liv. 4. chap. 16. & Ecossois alloient querir de l'étain en l'il
Mistie avec des canots d'oziers cousus en
Solin en dit autant, & Isidore, lequel app
Isidor lib. 19. ch. 1. cette façon de canots *Carabus* fait d'oziers &
vironné de cuir de bœuf tout crud, duquel
dit-il) vsent les pyrates Saxons, qui avec
instrumens sont legers à la suite. Sidoine de
lignac parlant des mêmes Saxons, dit

---cui pelle salum sulcare Britannum
Sidon. Carm. 7. *Ludus, & assuto glaucum mare findere lem*

Les Sauvages du Nort vers Labrador o
certains petits canots longs de treze en qu
ze piez, & larges de deux, faits de cette f
tout couverts de cuir, même par-dessus, &
qu'vn trou au milieu où l'homme se met
noux, ayant la moitié du corps dehors, f
qu'il ne sçauroit perir, garnissant son vaiss
vivres avant qu'y entrer. I'ose croire que
Origine de la fable des Syrenes. ble des Syrenes vient de là, les tout dans esti
que ce fussent poissons à moitié homm
femmes, ainsi qu'on a feint des Centaure
avoir veu des hommes à cheval.

Canots d'arbres creuez. Les Armouchiquois, Virginiens, Flori
& Bresiliens font d'vne autre façon leurs
(ou canots) Car n'ayans ni haches,

(sinon quelques vns de cuivre) ilz bru-
un grand arbre bien droit, par le pié, & le
tomber, puis prennent la longueur qu'ilz
ent, & se servent de feu au lieu de scie, grat-
la bois brulé avec des pierres: & pour le
sommet du vaisseau ilz font encore de méme.
dans ilz se mettront demie douzaine d'hõ-
avec quelque bagage, & feront de grans
ons. Mais de cette sorte ils sont plus pe-
que les autres.

Longs voyages dans les bois.

ils font ils aussi des voyages par terre aussi
que par mer, & entreprendront (chose in-
able) d'aller vint, trente, & quarante lieuës
les bois, sans rencontrer ni sentier, ni hô-
ie, & sans porter aucuns vivres, fors du
, & vn fusil, avec l'arc au poin, le car-
sur le dos. Et nous en France sommes
empechez quand nous sommes tant soit
egarez dans quelque grande forét. S'ils
pressez de soif ils ont l'industrie de succer
arbres, d'où distille vne douce & fort
bleliqueur, comme ie l'ay experimenté
quefois.

Poterie de terre.

pais de labeur, comme des Armouchi-
& plus outre cõtinuellement, les hõmes
de la poterie de terre en façon de bonnet
, dans quoy ils font cuire leurs viandes
poisson, féves, blé, courges, &c. Nos Sou-
s en faisoient aussi anciennement & la-
ent la terre, mais depuis que les François
ont des chaudierõs, des féves, pois, bis-
& autres mangeailles, ilz sont devenus
ar, & n'ont plus tenu compte de ces ex-

ciees. Mais quãt aux Armouchiquois qui n'e
encore aucun commerce avec nous, & ce
qui sont plus éloignés, ilz cultivent la ter
l'engraissent avec des coquillages, ils ont le
familles distinctes, & leurs parterres alento
au contraire des anciens Allemans qui (ce
Cæsar) n'avoient aucun champ propre, &
demeuroient plus d'vn an en vn lieu, ne viv
préque que de laictage, chair, & fromage, l
étant chose trop ennuieuse d'attendre vn an
pié quoy pour recueillir vne moisson. Ce qui
aussi de l'humeur de noz Souriquois & Ca
diens, lesquels il faut confesser n'être point
borieux qu'à la chasse. Et quant aux Arm
chiquois, ilz doivent le fruit qu'ilz reçoiven
la terre à leurs femmes, qui ont la peine d
cultiver, & ce avec vn croc de bois, comme
dit ailleurs, étans employées à toutes œu
serviles. Et par ainsi n'ont aucun comma
ment, ne font filer la quenouille à leurs m
& ne les envoyent au marché, comme en
finitre provinces de deça, & particulierem
au païs de Jalousie.

Au regard du labourage des Floridiens,
ce que Laudonniere en dit: Ils sement leur
deux fois l'année, c'est à sçavoir en Mars,
Iuin, & tout en vne même terre. Ledit mi
puis qu'il est semé jusques à ce qu'il soit p
cuillir, n'est que trois mois. Les six autres
ilz laissent reposer la terre. Ilz recueillent
des belles citrouilles & de fort bonnes
Ilz ne fument point leur terre: seulement
ilz veulent semer, ilz mettent le feu dedan

Labeur de la terre.

Allemans.

Sauvages ne sont laborieux.

Labourage des Floridiens.

Semence deux fois l'année.

qui sont creuës durant les six mois, & les „
bruler. Ilz labourent leur terre d'vn „
de bois qui est fait comme vne „
houë large, dequoy l'on laboure les vi- „
en France : ilz mettent deux grains de „
ensemble. Quand il faut ensemencer les „
le Roy commande à vn des siens de „
les jours assembler ses sujets pour se „
au labeur, durant lequel le Roy leur „
force breuvage duquel nous avons „
fin la saison que l'on recueille le mil, il „
porté en la maison publique, là où il est „
à chacun selon sa qualité. Ilz ne se- „
ce qu'ilz pensent qui leur est necessai- „
six mois, encore bien petitement : car *Vie de l'Hi-*
l'Hiver, ilz se retirent trois ou quatre *ver.*
l'année dedans les bois : là où ilz font de „
maisons de palmites pour se tenir à cou- „
vivent là de gland, de poisson qu'ilz pe- „
d'huitres, de cerfs, poules d'Inde, & au- „
aux qu'ilz prennent. „

qu'ils ont des villes & maisons, ou
je puis bien encore mettre ceci entre
ces. Quant aux villes ce sont multi- *Ville de*
cabannes faites les vnes en pyramides, *Sauvages.*
en forme de toict, les autres comme
de jardin, environnées comme de
palissades d'arbres joints l'vn auprés le
ainsi que i'ay representé la ville de *Ho-*
en la Charte de la grade riviere de *Ca-*
surplus ne se faut étonner de cette face
qui pourroit sembler chenive, veu que les
de Moscovie ne sont pas mieux fermées.

Les anciens Lacedemoniens ne vouloiét po
d'autres murailles que leur courage & vale

Origine des villes. Avant le Deluge Cain edifia vne ville qu'il n
ma *Henoc*, mais il sentoit l'ire de Dieu qu
poursuivoit, & avoit perdu toute asseurãce.
hommes n'avoient que des cabannes & pa
lons, comme il est écrit de Iabal fils de Ha

Genes 4. vers. 20. *qu'il fut pere des habitans és tabernacles, & des pasteurs.* Apres le Deluge on edifia la tour de
bel, mais ce fut folie. Tacite décrivãt les mo
des Allemans, dit que de son temps ilz n'av
aucun vsage ni de chaux, ni de tuilles. Les
tons Anglois encore moins. Noz Ga
étoient alors dés plusieurs siecles civilisez.
si furent-ilz long temps au commencemẽt
autres habitations que de cabannes : & le
mier Roy Gaullois qui batit villes & ma

Premier edificateur és Gaules. fut *Magus* lequel succeda à son pere le sa
mothes trois cens ans aprés le deluge, hu
apres la nativité d'Abraham, & le cinqu
vnieme du regne de *Ninus*, ce dit Berose
deen. Et nonobstant qu'ils eussent des e
ilz couchoiét neantmoins à terre sur des
comme noz Sauvages. Et comme on im
anciennement des noms qui contenoie

Magus. qualités & gestes des personnes, *Magus* fu
appellé, pource qu'il fut le premier edifie
Car en langue Scythique & Armeniaque
sont venus les Gaullois peu aprés le D
& en langue antique Gaulloise *Magus*
Edificateur, dit le méme autheur, & l'a fo
remarqué Iehan Annius de Viterbe: d'o
nent noz noms de villes *Rothomagus Ne*

Philosophes Gaulois.

Diog. Laërt. au commencement des vies des Philosophes, Iour de Sauvages.

...gnes. Ainsi *Samorbes* signifie Sage, & les ... Philosophes Gaullois furent (avant les ...) appellez Samotheens, comme rap... Diogenes Laërtius, lequel confesse que ...losophie a commencé par ceux que la va... Gregoise a appellé Barbares.

...jouteray ici pour exercice de noz Sauva... jeu de hazard, à quoy ilz s'affectionnent ...lle façon, que quelquefois ilz joüent tout ...'ils ont, iusques à leurs femmes: & Iac... Quartier écrit le méme de ceux de *Canada* ...ps qu'il y fut. Vray est que quant aux ...es jouées la delivrance n'en est pas aisée, ...moquent volontiers du gaigneur en le ...rant au doigt. Or quant à leur maniere de ...n'en puis distinctement parler. Car étant ...ne pensant point à écrire ceci, ie n'y ay ...s garde. Ilz mettent quelque nombre de ...colorées & peintes d'vn coté, dans vn ...& ayans étendu vne peau contre terre, ...là dessus, frappans du plat sur cette ...& par ce moyen les féves sautent en ...ne tombent pas toutes de la part qu'el... colorées, & en cela gît le hazard: & se... rencontre ils ont certain nombre de ...de jones qu'ilz distribuent au gaigneur ...re le compte.

CHAP. XVII.

Des Exercices des femmes.

LA femme dés le commencem
a esté baillée à l'homme non se
lemét pour l'aider & assister, m
aussi pour être le receptacle d
generation. Le premier exerc
donc que ie lui veux donner aprés qu'elle
matiée, c'est de faire des beaux enfans, & assis
son mary en cet œuvre: car ceci est la fin
mariage. Et pour ce fort bien & à propos
elle appellée נקבה *Nekeva* en Hebrieu, c'e
dire *percée*, pour ce qu'il faut qu'elle soit per
si elle veut imiter la Terre nôtre comm
mere, laquelle au renouveau desireuse de p
duire des fruits, ouvre son sein pour recev
les pluies & rousées que le ciel verse dessus e
Or ie trouve que cet exercice sera fort requ
ceux qui voudront habiter la Nouvelle-Fr
ce, pour y produire force creatures qui ch
tent les louanges de Dieu. Il y a de la terre
ses pour les nourrir, moyennant qu'ils vu
lent travailler: & ne sera leur condition si m
rable qu'elle est à plusieurs pardeça, qui c
chent à s'occuper, & ne trouvent point: & c
qu'ils trouvent, bien souvent leur travai
ingrat. Mais là, celui qui voudra prendre p
sir, & comme se joüer à vn doux travail, il
asseuré de vivre sans servitude, & que ses en

Femme est dite percée.

meilleux que lui. Voila donc le premier
ce de la femme que de travailler à la ge-
ion, qui est vn œuvre si beau & si meritoi-
le grand Apôtre saint Paul, pour conso-
sonne de sa peine & de ses douleurs, a dit,
la femme sera sauvée par la generation des enfans,
demeurant en foy, & dilection, & sanctification,
sobrieté, c'est à dire, si elle les instruit en tel-
ne qu'on reconoisse la pieté de la mere par
nourriture des enfans.

1. Tim. 2. vers. 15. Sobrieté aliàs Chasteté.

Ce premier & principal article deduit, ve-
autres. Noz femmes Sauvages aprés
produit les fruits de cet exercice, par ie
quelle pratique font (sans loy) ce qui
commandé en la loy de Moyse touchant
ification. Car elles se cabanuent à-part &
connoissance de leurs maris de trére, voi-
ante iours: pendant lequels neantmoins
laissent d'aller deça & delà où elles ont
, portans leurs enfans avec elles, & en
le soin.

Levit. 12. Purification.

Voir au chapitre de la Tabagie qu'entre
vages les femmes ne sont point en si
condition qu'anciennement entre les
ois & Allemans. Car (au rapport méme
Quarrier) elles travaillent plus que
mes, dit-il, soit en la pecherie, soit au
, ou autre chose. Et neantmoins elles ne
point fordées, ni tourmentées, mais elles
en leurs Tabagies, ni en leurs con-
sont les œuvres serviles, à faute de ser-
, s'il y a quelque chasse morte, elles la
pouilles, & quoiqu'y eust-il trois lieuës, &

faut qu'elles la trouvent à la seule circonste
du lieu qui leur sera representé de paroles. C
qui ont des prisonniers les employent aussi
la, & autres labeurs, comme à aller queri
bois avec leurs femmes : qui est vne folie
d'aller querir du bois sec & pourri bien
pour eux chauffer, encores qu'ilz soient en
ne forét. Vray est qu'ilz se fachent de la fa
ce qui peut être cause de cela.

Pour ce qui est de leurs menus exerc
quand l'Hiver vient elles preparent ce qu
necessaire pour s'opposer à ce rigoureux a
faire, & font des Nattes de jonc dont elles
nissent leurs cabannes, & d'autres pour s'a
dessus, le tout fort proprement, mémes bai
des couleurs à leurs joncs : elles y font des
partimens d'ouvrages semblables à ceux d
jardiniers, avec telle mesure, qu'il n'y a qu
dire. Et d'autant qu'il faut aussi vétir le c
elles conreyent & adoucissent des peau
Castors, d'Ellans, & autres, aussi bien
sçauroit faire ici. Si elles sont petites, el
coudent plusieurs ensemble, & font des
teaux, manches, bas de chausses, & soulier
toutes léquelles choses elles font des ouv
qui ont fort bonne grace. Item elles fon
Paniers de joncs, & de racines, pour m
leurs necessitez, du blé, des féves, des pois,
chair, du poisson, & autres. Des bourses a
cuir, sur léquelles elles font des ouvrages
d'admiration avec du poil de Porc-epic
de rouge, noir, blanc, & bleu qui sont le
leurs qu'elles font, si vives, que les nôt

Nattes.

Conreyement de peaux.

Paniers.

Bourses.

Teintures.

ent point en approcher. Elles s'exercent faire des écuelles d'ecorces pour boire & leurs viandes, qui sont fort belles selon Escuelles.
ce. Item les écharpes, carquans, & bras- qu'elles & les hommes portent (lesquels ellent *Matachia*) sont de leurs ouvrages. *Matachia.*
il faut depouiller des arbres sur le Prin- ou l'Eté, pour de l'é[illegible] couvrir leurs ons, ce sont elles qui [illegible] cela; comme elles travaillent à l'œuvre des Canots & bateaux quand il en faut faire; & au la- ge de la terre és païs où ils s'y addonnent: quoy elles prennent plus de peine que les es, lesquels trenchent du Gentil-hom- ne pensent qu'à la chasse ou à la guerre. Et sant leurs travaux encore ayment elles nement leurs maris plus que deça. Car n voit point entre-elles qui se remarient tombeau d'iceux, c'est à dire incontinent leur decez, ains attendent vn long temps. *Amour des femmes.*
a eté tué elles ne mangeront point de y ne convoleront à secondes nopces n'en ayent veu la vengeance faite; té- ge de vraye amitié (qui se trouve rare- entre nous) & de pudicité tout ensemble. vient-il peu souvent qu'ils ayent des di- , que volontaires. Et s'ils étoient Chré- ro feroient des familles entre lesquelles plairoit & demoureroit, comme il est ent qu'il soit pour avoir vn parfait repos: mencer ce n'est que tourment & tribu- que le Mariage. Ce que les Hebrieux pculateurs & perquisiteurs en chose

Belle observation sur les noms de l'homme & de la femme. Aben Hezra sur le ch. 2. des Proverb. vers. 17.

saintes, par vne subtile animadversion ont bien remarqué, disant Aben Hezrá qu'au de l'homme est Isch, & de la femme est Is le nom de Dieu IAH, Seigneur, est co nu: Et si on ôte les deux lettres qui font ce de Dieu, il y demeurera ces deux mots Esch ve Esch, qui signifient *feu & feu*, c' dire que Dieu ôté, ce n'est qu'angoisse, trib tion, amertume & douleur.

CHAP. XVIII.

De la Civilité.

Matth. 15. vers. 2.

IL ne faut attendre de noz Sauv cette civilité que les Scrib Pharisiens requeroient és D ples de nôtre Seigneur. Aussi curiosité trop grande leur fit vne réponse digne d'eux. Car ils avoient in duit des cérémonies & coutumes en la gion, qui repugnoient au commandéme Dieu, lesquelles ils vouloient étroitement observées, enseignans l'impieté sous le no pieté. Car si vn mauvais enfant bailloit au ce qui appartenoit à son pere, ou à sa mere, iustifioient (pour tirer ce profit) contre le mandement de Dieu, qui a sur toutes chos commandé aux enfans l'obeissance & rev ce envers ceux qui les ont mis au monde sont l'image de Dieu, lequel n'a que faire d bieux, & n'a point agreable l'oblation q

ne du bien d'autrui. Or cette civilité dont l'Evangile, regardoit le lavement des ; lequel nôtre Seigneur ne blame point entant qu'à faute de l'avoir gardé ils en ient vn gros peché.

Dieu ne veut point les obstinez du bien d'autrui.

En ces manieres de civilitez ie n'ay dequoy noz Sauvages, car ilz ne se lavent point és s ilz ne sont exorbitamment sales: & n'ayãs n vsage de linge, quand ils ont les mains ses ilz sont contraints de les torcher à leurs eux, ou aux poils de leurs chiens. De pous- chors les mauvais vents de l'estomach, ilz sont difficultez parmi le repas: comme ne pardeça plusieurs Allemans & autres. ayans les artifices de menuiserie, ilz dinent grande table du monde, étendans vne là où ilz veulent manger, & sont assis en Les Turcs en font de méme. Noz vieux lois n'étoient pas mieux, léquelz Diodore oir fait pareille chose, étendans à terre des de chiens, ou de loups, sur léquelles ilz nt & soupoient, se faisans servir par des gatsons. Les Allemans encore plus ru- ment. Car ilz n'avoient pas tant de deli- que nôtre natiõ, laquelle Cesar dit avoir age de mille choses par le moyẽ des navi- s de mer, dont ils accõmodoient les peu- ontiers des Allemagnes, qui tenoient vn e civilité, & pl^s d'humanité que les autres ration, par la cõmunication des nôtres. aux caresses qu'ilz se font les vns aux arrivans de loin, le recit en est fort som- Car plusieurs fois nous avõs veu arriver

Sauvages.

Turcs.

Gaulois.

Allemans.

Sauvages arriuans en quelque lieu.

des Sauvages forains au Port-Royal, lés
descendus à terre, sans discours s'en allo
droit à la cabanne de *Membertou*, là où ilz s
seoient, & se mettoient à petuner, & aprés a
bien petuné, bailloient le petunoir au plus
parent, & delà consecutivément aux au
puis au bout de demie heure commençoie
parler. Quand ils arrivoient chez nous, la
ation estoit, *Ho, ho, ho*, & ainsi font ordin
ment : Mais de faire des reverences & b
mains, ilz ne se conoissent point à cela, s
quelques particuliers qui s'efforcent de se
former à nous, & ne nous venoient gueres
sans chapeau, afin de nous saluer par vne a
plus solennelle.

Salutation des Sauvages.

Les Floridiens ne font aucune entre
qu'ilz n'assemblent par plusieurs fois leur
seil : & en ces assemblees ilz se sainënt
ils arrivent. *Le Paramnis* (que Laudonnier
pelle Roy) se met seul sur vn siege qui es
haut que les autres: là où les vns aprés les
le viennent saluër, & commencent les pl
ciés leur salut, haussans les deux mains pa
fois à la hauteur de leur visage, disans *Ha*,
ha, ha, & les autres répondent *Ha, ha*. E
seoient chacun sur des sieges qui sont toû
tour de la maison du Conseil.

Salutations des Floridiens.

Or soit que la salutation *Ho, ho*, signifi
que chose, ou non (car ie n'y sçay aucun
fication particuliere) c'est toutefois vne
tion de joye, & la seule voix *Ho, ho*, ne
faire que ce ne soit quasi en riant, tém
par là qu'ilz sont joyeux de voir leurs an

ont jamais eu autre chose en leurs salu- *Salutation des Grecs.*
qu'vn témoignage de joye avec leur *Platon.*
qui signifie, *Soyez joyeux* : ce que Platon *Charmide.*
vant bon étoit d'avis qu'il vaudroit *Salutations des Latins.*
dire χαῖρον, *Soyez sage.* Les Latins ont *Heureux.*
Ave, qui est vn souhait de bon-heur: & *He-*
fois aussi *salve*, qui est vn desir de santé
qu'on saluë: & ne sçay à quel propos on
fourré ce mot parmi noz prieres. Les
eux avoient le Verbe שלם *Schalam*, qui *Matth. 10.*
mot de paix & de salût. Suivant quoy *vers. 12.*
Sauveur commanda à ses Apôtres de sa-
paisons où ils entreroient, c'est à dire
l'interprétation de la version ordinaire)
annoncer la paix: laquelle salutation de
oit dés les premiers siecles parmi le peu-
dieu. Car il est écrit que Ietro, beau-
Moyse venant se conjouir avec lui des
que Dieu lui avoit fait & à son peuple
élivrance du païs d'Ægypte, *Moyse sortit* *Exod. 18.*
de son beau-pere, & s'étant prosterné, le *vers. 7.*
se saluerent l'vn l'autre en paroles de paix.
tres disons *Dieu vous gard'*, *Dieu vous*
bon-jour. Item *Le bon soir*. Toutefois il
lusieurs qui ignoramment disent, *Je*
le bon jour, le bon soir: Façon de parler
t mieux seante par desir & priere à Dieu
soit. Les Anges ont quelquefois salué *Iuges 6.*
tres, comme celui qui dit à Gedeon: *vers. 12.*
vaillant homme, le Seigneur est avec toy,
ui dit à la Vierge mere de nôtre Sau-
tu soit pleine de grace, le Seigneur est avec *Luc. 1. vers.*
Dieu ne salue personne: car c'est à *28.*

lui à donner le salut, non point à le souhait par priere.

Les Payens avoient encore vne civilité saluër ceux qui éternuoient, laquelle nous av retenuë d'eux. *Et l'Empereur Tibere homme le p triste du monde* (ce dit Pline) *vouloit qu'on le salu en éternuant, encores qu'il fût en coche, &c. To ces ceremonies & institutions* (dit le méme) *venuës de l'opinion de ceux qui estiment les Dieux s ster à nos affaires.* De ces paroles se peut aisém conjecturer que les salutations des Pay étoient prieres & vœux de santé, ou autre bo heur, qu'ilz faisoient aux Dieux.

Salutation en éternuant Plin. liu. 28. chap. 2.

Et comme ilz faisoient telles choses aux r contres, aussi avoient-ilz le mot *Vale* (pôr vous bien: soyez sain) à la departie: mémes lettres missives, léquelles aussi ilz comm çoient souvent par ces mots: *Si vous vous po bien, cela va bien: ie me porte bien.* Mais Seneque que cette bonne coutume faillit de son tem comme entre nous, c'est aujourd'hui écrir villageois de mettre au bout d'vne lettre m ve, *Ie prie Dieu qu'il vous tienne en santé:* qui c vne façon sainte & Chrétienne par le passé, lieu de ce *Vale*, qui se trouve souvent en l'E ture sainte, nous disons en nôtre langage. *Dieu*, desirans non seulement santé à nôtre mais aussi que Dieu soit sa garde.

Ancienne façon de commencer lettres missives, Senec. Epist. 15.

Les Chinois (qui sur tous les peuples du m de sont ceremonieux) n'ont aucun mot sig catif en leurs salutations, disans seulement *Zin*, à la rencõtre, qui ne signifie rien: ains c mot de civilité. Et cõme la robbe lõgue à l

Salutation des Chinois.

...ier, est leur vêtement ordinaire; ayans les ...croisés dans icelles, ilz les haussent & baiss... ...seulement, en disant leur *Ziu, Ziu*, sans ac... ...de ny baiser, ou inclination de piés.

...r nos Sauvages n'ont aucune salutatiõ pour ...partir, sinõ l'Adieu qu'ils ont apris de nous. ...n'encore ont ils l'vsage du baiser soit en l'a... ...de l'amour, soit à l'arrivée, ou au partir de ...que lieu, soit à rẽdre hõneur par l'inferieur ...perieur, cõme c'étoit la coutume és siecles ...ieux, ainsi que nous le voyons en l'histoi... ...la Genese, où le Roy Pharaõ dit à Ioseph: ...*baiser ma maison, & tout mon peuple te baisera* ...che. Et au Psalme deuxiéme: *Baisez le Fils* ...*r qu'il ne se courrouce, &c.* qui est vne façon ...nage gardée méme envers nos Rois, cõ... ...bserué le sieur du Tillet en son Recueil ...isans de Frãce. Le mesme se remarque en ...re de la passiõ où le traitre Iudas baisa son ...e nõtre Sauveur en signe d'hõneur. Ce qui ...suivi envers plusieurs Empereurs Ro... ...cõme on peut voir és Memoires de Ca... ...Ammian Marcellin, & au Panegyric de ...où est remarqué que Maximin le ieune ...perbe és salutations, donnant les mains ...r, & permettant qu'on luy baisat les ge... ...voire les piés. Ce que Maximin l'aîné n'a... ...ques voulu souffrir, disant: *Ie les Dieux ...tens qu'aucun homme de franche condition ...les piés.* Car il n'y avoit que les esclaues ...ct cette subemission. Et à ce propos Sal... ...que de Marseille écriuant à Hypatius: ...*(dit-il) à cause de ton absence, baiser des*

Du baiser & Baiser. pié.

Genes. 41. vers. 40.

Psal. 2. vers. 12.

Du Tillet.

Capitolin. & vies de Marc Antonin. & de Maximin Empereurs.

Ammian. liv. 21. & 22.

Salvian.

lèvres les piés de tes peres & meres, baise-les en [illegible] desir & prieres comme esclave : baise-leur les [illegible] comme nourrissons : baise-leur la bouche comme si

Tertullian grand censeur des abus met en [illegible] les actes d'idolatrie beaucoup de choses mo[illegible] dres que tels baise-piés, disant que *c'est idola[illegible] teur ce qui s'éleve outre la mesure de l'honneur [illegible] main à la ressemblance de la hauteur divine. Car ce* (adjoute-il) *l'inclination de la teste n'est point [illegible] à la chair, ni au sang, mais à Dieu seul.* Plusie[illegible] Princes d'aujourd'hui se font servir à geno[illegible] Mais le grand Seigneur Empereur des T[illegible] ne souffre point d'agenouillemens de[illegible] foy, disant qu'il faut laisser ce devoir à D[illegible] auquel on ne peut rédre davantage: ains se c[illegible] tente d'vne humble submission de tête, la m[illegible] à la poitrine. Ce qui étoit l'adoration de[illegible] quelle est parlé en la version vulgaire de l[illegible] ble, quand on faisoit la reverence au Roy, [illegible] Roy la faisoit à autrui ; ainsi qu'il est escr[illegible] Salomon qu'il adora sa mere Bersabée.

Tertul. au Traité de l'Idolatrie.

3. des Rois. 2. vers. 19.

Mais ie laisse ceci pour revenir à noz b[illegible] salutatoires, desquels les Payens anciens us[illegible] aussi bien à la departie, comme à l'arrivée, [illegible] que nous pouvons recueillir de Suetone [illegible] vie de Neron, là où il dit que *ils arrivant, [illegible] allant, il ne daigna oncq donner vn baiser à aucu[illegible]* eté aussi vne coutume fort ancienne & au[illegible] sée par la Nature de se baiser entre les a[illegible] rettes, dequoy même font mention les loi[illegible] periales. Mais noz Sauvages étoient, ie [illegible] bruraux avant la venuë des François en [illegible] contrées : car ils n'avoient l'usage de ce[illegible]

Suetone, in Nerone. cap. 37.

L. fin. ff. pro R. C. De de[illegible]

[illegible] succent les amans sur les levres de [illegible]istresses, quand ilz se mettent à colom- [illegible] preparer la Nature à rendre les offran- [illegible] l'amour sur l'autel de Cypris. Neant- [illegible] s'il faut conclurre ce discours par son [illegible]mencement, ilz sont loüables en l'obeïs- [illegible] qu'ilz rendent aux peres & aux meres, [illegible] commandemens déquels ils obeïssent, les [illegible]ssent en leur vieillesse, & les defendent [illegible] leurs ennemis. Et ici (chose malheu- [illegible]) on voit souvent des procés des enfans [illegible] les peres : on voit des livres publiez. *De [illegible]ance paternelle*, sur ce que les enfans se [illegible]ent de leur obeïssance. Acte indigne d'en- [illegible] Chrétiens, auquels on peut approprier le [illegible] de *Turnus Herdonius* recité en Tite Live, *Tit. Liv. lib. 1. Decad. 1.* [illegible] que *Nulle plus brieve connoissance de cause & [illegible] ne peut être que celle d'entre le pere & le [illegible] les differens se peuvent vuider à peu de pa- [illegible] s'il n'obeïs à son pere, sans aucune doute malheur [illegible]dra.* Et la parole de Dieu qui foudroye, *Deut. 27. [illegible] maudit celui qui n'honore son pere & sa mere, vers. 16.* [illegible] le peuple dira, *Amen.*

CHAP. XIX.

Des Vertus & Vices des Sauvages.

[illegible] Vertu, comme la Sagesse, ne laisse pas de [illegible]er sous vn vil habit. Les nations Se- [illegible]oles ont esté les dernieres civilisées. Et [illegible]ins ayant cette civilité elles ont fait de

grandes choses. Noz Sauvages, quoy q
nuds, ne laissent d'avoir les Vertus qui se tro
vent és hommes civilisés. Car *Vn chacun* (
Aristote) *dés sa naissance ha en soy les princ*
& semences des Vertus. Prenant donc les qu
tre Vertus par leurs chefs, nous trouvero
qu'ils en participent beaucoup. Car premi
ment pour ce qui est de la Force & du Cou
ge, ils en ont autant que pas vne nati
Sauvages (ie parle de noz Souriquois, & le
alliez) de maniere que dix d'entre eux se
zarderont toujours contre vint Armouc
quois: non qu'ilz soient du tout sans crai
(chose que le sus-allegué Aristote en ses Et
ques reproche aux anciens Celtes-Gaullois,
ne craignoient rien, ny les mouvemens d
terre, ni les tempétes de la mer, disant
cela est le propre d'vn étourdi) mais ave
courage qu'ils ont, ils estiment que la prude
leur donne beaucoup d'avantage. Ilz craign
donc: mais c'est ce que tous les hommes s
craignét, qui est la mort, laquelle est terribl
redoutable, comme celle qui raffle tout où
passe. Ilz craignent le deshonneur & le rep
che, mais cette crainte est coüsine germain
la Vertu. Ilz sont éxcités à bien faire par l'h
neur, d'autant que celui entre eux est touj
honoré, & s'acquiert du renom, qui a fait q
que bel exploit. Après ces choses à eux prop
ils sont en la Mediocrité, qui est le siege
Vertu. Vn point rend en eux cette Vert
Force & Courage, imparfaite; qu'ils sont
vindicatifs, & en cela mettent leur souv

Arist. 6. Eth. ch. 13.

Anciens Gaullois hõmes sans peur.

Qu'est-ce que les Sauvages craignent.

Mediocrité Sauvages sont mediocres.

[illegible]ement, ce qui degenere à la brutalité. [illegible] ne sont seuls : car toutes ces na[illegible] qu'elles se peuvent étendre d'vn [illegible] sont frappées de ce coin. La seu[illegible] Chrétienne les peut faire venir à la [illegible] elle fait aucunement entre nous ([illegible] ment, pour ce que nous avons des hom[illegible] imparfaits aussi bien que les Sauvages). [illegible] Chrétienté est ce bien que deux Roys se [illegible] ans, il y a vn Pere commun, qui (quasi [illegible] able en ce regard aux anciens Fecialiens [illegible] me) met la paix entre eux, & compose le[illegible] s'il y a moyen, ne permettant qu'on [illegible] ne aux mains, sinon quand tout est des[illegible] Celui que ie veux dire est le grand Evé[illegible] de Rome dispensateur des secrets de Dieu, [illegible] en noz jours nous a procuré le benefice [illegible] de laquelle heureusement nous jouïs[illegible] traitée à Vervin lieu de ma naissance, où [illegible] (apres icelle concluë & arretée) deux [illegible] de graces en forme de Panegyrique à [illegible] gneur le Legat Alexandre de Medicis [illegible] de Florence, depuis Pape Leon XI. [illegible] mées à Paris.

1. Cor. 4. vers. 1.

Temperance est vne autre vertu consi[illegible] la Mediocrité és choses qui concernent [illegible] pté du corps: car pour ce qui regarde l'es[illegible] luy n'est point appellé temperant ou in[illegible] tant, qui est poussé d'ambition, ou de de[illegible] prendre, ou qui passe les journées à ba[illegible] ter. Et pour ce qui est du corporel la [illegible] rance, ou intemperance, ne vient point [illegible] choses qui pourroient être sujettes à

Temperance.

noz sens, si ce n'est par accident : comme à v
couleur, à vn pourtrait, item à des fleurs
bonnes odeurs: item à des chansons & auditio
de harangues, ou comedies : mais bien à ce q
est sujet à l'attouchement, & à ce que l'odo
recherche par des artifices, comme au boire
manger, aux parfums, à l'acte Venerien, au j
de paume, à la lucte, à la course, & semblabl
Or toutes ces choses dependent de la volon
Ce qu'étant, c'est à faire à l'homme à sçav
commander à son appetit.

Gourmandise.

Noz Sauvages n'ont point toutes les quali
requises à la perfection de cette Vertu. C
pour les viandes il faut confesser leur intem
rance quand ils ont dequoy, & mangent per
tuellement iusques à se lever la nuit pour f
Tabagie. Mais attendu que pardeça plusie
sont autãt vicieux qu'eux, ie ne leur veux po
être rigoureux censeur. Quant aux autres ac
il n'y a rien plus à reprendre en eux qu'en ne
voire ie diray que moins, en ce qui est de l'
Venerien, auquel ilz sont peu addonnez :
toutefois comprendre ici ceux de la Flori
pais plus chauds, déquels nous avons parl
dessus.

Ci-dessus chap. 12.

Liberalité.

La Liberalité est vne vertu autant loü
comme l'Avarice & la Prodigalité ses coll
raux sont blamables. Elle consiste à donn
recevoir, mais plutot à donner en temps &
& par occasion, sans excés. Cette vertu est
pre & bien-seante aux grans, qui sont co
dispensateurs des biens de la terre, que D
mis entre leurs mains pour en vser libérale

[illegible] dire en élargit à celui qui n'en a point:
[illegible]oint être excessif en dépense non necessai-
[illegible]y trop retenu là où il faut montrer de la
[illegible]ificence.

[illegible]oz Sauvages sont loüables en l'exercice de
[illegible] Vertu, selon leur pauvreté. Car comme
[illegible] avons quelquefois dit, quand ils se visi-
[illegible] les vns les autres ils se font des presens mu-
[illegible]. Et quand il arrive vers eux quelque *Saga-*
[illegible] François ils luy font de méme, jettans à ses
[illegible] quelque pacquet de Castors, ou autre pel-
[illegible]ie, qui sont toutes leurs richesses. Et firent
[illegible] au sieur de Poutrincourt, mais il ne les
[illegible] point à sõ vsage, ains les mit au magaz in
[illegible]eur de Mõts, pour ne contrevenir au privi-
[illegible] à luy donné. Cette façon de faire dédits
[illegible]ages ne provient que d'vne ame liberale,
[illegible] quelque chose de bon. Et quoy qu'ils
[illegible]t bien aises quand on leur rend la pareille,
[illegible] ce qu'ils commencent la chance, & se
[illegible]ent en hazard de perdre leur marchandise.
[illegible]is, qui est-ce d'entre nous qui fait plus
[illegible]x, c'est à dire, qui donne si ce n'est en in-
[illegible]on de recevoir? Le Poëte dit,

Nemo suas gratis perdere vellet opes.

[illegible]y a personne qui donne à perte. Si vn grãd
[illegible]e à vn petit, c'est pour en tirer du service,
[illegible]e ce qui se donne aux pauvres, c'est pour
[illegible]oir le centuple, selon la promesse de l'E-
[illegible]le. Et pour montrer la galantise de nosdits
[illegible]ges, ils ne marchandent point volõtiers,
[illegible]ontentent de ce qu'on leur baille honne-
[illegible], meprisans & blamãs les façons de faire

de noz mercadens qui barguignent vne heu
pour marchander vne peau de Castor : co
me ie vi étant à la riviere Saint-Iehan, dont i
parlé ci-dessus, qu'ils appelloiẽt Chevalier j
ne Marchant de Saint-Malo, *Mercaterio*, qui
mot d'injure entre eux emprunté des Basqu
signifiant comme vn racque-de-naze. Bref
n'ont rien que d'honnéte & liberal en mati
de permutation. Et voyans les façons de f
sordides de quelques vns des nôtres, ilz dem
doient quelquefois qu'est-ce qu'ilz venoi
chercher en leur païs, disans qu'ilz ne v
point au nôtre : & que puis que nous somm
plus riches qu'eux nous leur devrions bai
liberalement ce que nous avons.

Ci dessus liv. 4 ch. 17.

De cette vertu nait en eux vne Magnificen
laquelle ne peut paroître, & demeure tach
mais ilz ne laissent d'en étre éguillõnez, fai
tout ce qu'ilz peuvent pour recevoir leurs a
quand ilz les viennẽt voir. Et vouloit bien
berton qu'on luy fit l'honneur de tirer nôtre
non quand il arrivoit, pource qu'il voyoit o
faisoit cela aux Capitaines François en tel
disant que cela luy étoit deu puis qu'il é
Sagamos. Et quand ses confreres le venoiẽt
il n'étoit pas honteux de venir demander
vin pour leur faire bonne chere, & mon
qu'il avoit du credit.

Magnificẽce.

Ici se peut rapporter l'Hospitalité, de
quelle toutefois ayant parlé ci-dessus, ie rẽv
eray le Lecteur au chapitre de la Tabagie,
ie leur donne la loüange Gaulloise & Franç
en ce regard. Vray est qu'ẽ quelques endro

Hospitalité. Ci dessus chap. 13.

qui sont amis du temps, prennent leur a-
ge en la necessité, comme a été remarqué
ouage de Laudonniere. Mais en cela nous *Ci-dessus liv. 1. ch. 15.*
ne sçaurions accuser que nous ne nous accu-
sons aussi, qui faisons le méme. Vne chose di-
e qui regarde la pieté paternelle, que les
ns ne sont point si maudits que de mepri-
leurs pere & mere en la vieillesse, ains leur
voient de chasse, comme les cigognes font
ceux qui les ont engendré. Chose qu'est
onte de beaucoup de Chrétiens, qui se fa- *Devoir des enfans.*
de la trop longue vie de leurs peres &
s, bien-souvent les font depoüiller devant
ier coucher, & les laissent nuds.

ont aussi la Mansuetude & Clemence en *Mansuetude.*
loire envers les femmes & petits enfans *Clemence.*
ur ennemis, auquels ils sauvẽt la vie, mais
meurent leurs prisonniers pour les servir,
le droit ancien de seruitude introduit par
s les nations du monde de deça, contre la
é naturelle. Mais quant aux hõmes de de-
ils ne pardõnent point, ains en tuent tant
en peuvent attraper.

ur ce qui est de la Iustice ils n'ont aucune *Iustice.*
vine, ni humaine, sinõ celle que la Nature
seigne, qu'il ne faut point offenser au-
Aussi n'ont-ils gueres de quereles. Et si tel-
se arrive, le *Sagamos* fait le Hola, & fait rai-
celui qui est offensé, baillant quelques
de baton au seditieux, ou le condãnant à
les presens à l'autre pour l'appaiser: qui est
rte forme de seigneurie: en ce ioüissãs de
ité du premier âge lors que la belle Astrée

vivoit parmi les hommes. Il n'y a ny procés auditoires entre eux, ainsi que Pline dit des sulaires de la Taprobane, en quoy il les rep particulierement heureux de n'être tourm tez de cette gratelle qui mange aujourd'h nôtre France, & consomme les meilleures milles. Ie dis aujourd'hui : car souz les d premieres familles de noz Roys, & long te souz la troisiéme, nous ne sçavions que c'é des formalitez de procés, mais depuis qu Cour de Rome est venuë en Avignon nou avons si bien apprises, que nous y sommes sez maitres. Noz Sauvages donc n'ont vn tit avantage d'étre exempts de cette verm Que si c'est vn de leurs prisonniers qui a d qué, il est en danger de passer le pas. Car qu il sera tué personne ne vengera sa mort. C'é méme consideration du monde de deça. fait peu d'état de la vie & de l'honneur homme qui n'a point de support. Et qu ceux qui sont de condition tant soit peu vée, il est impossible en France qu'ilz puis éviter les procés: car (dit le Proverbe) qui a guerre a. Et me souvient en ce lieu d'vn pos fort notable & veritable, que me disoi trefois Maitre Claude Picquaut Procure Parlement de Paris, qu'en France il faut ét marteau, ou enclume: il faut ou tourmenta trui, ou étre tourmenté.

Gratelle de procés.

Propos notable.

Retournons à noz Sauvages. Vn jour il vne prisonniere Armouchiquoise, qui avo evader vn prisonnier de son païs, & afin d ser chemin elle avoit derobé en la caban

Execution de iustice faite par les Sauvages.

vn fuzil (car sans cela ilz ne font
& vne hache. Ce que venu à la cognois-
des Sauvages, ilz n'en voulurent point
la justice prés de nous, mais s'en allerent
à quatre ou cinq lieuës loin du Port-
où elle fut tuée. Et pour-ce que c'étoit
femme, les femmes & filles de noz Sau-
en firent l'execution. *Kinsbech'-cresch'* jeu-
de dixhuit ans bien potelée, & belle, lui
le premier coup à la gorge, qui fut d'vn
au: Vne autre fille de même âge d'assez
grace, dite *Metembrosch'*, continua, Et la
Membertou, que nous appellions *Member-*
cresch', acheva. Nous leur fimes vne
reprimende de cette cruauté, dont elles
tout honteuses, & n'osoient plus se
ter. Voila leur forme de Iustice.

Tout, pour totalement.

autre-fois vn prisonnier & vne prison-
s'en allerent tout-a-fait sans fuzil, ni au-
provision de viandes. Ce qui étoit de dif-
execution, pour la longueur du chemin,
oit de plus de cent lieuës par terre, pour
il leur convenoit aller en cachette & se
de la rencontre de quelques Sauvages.
moins ces pauvres creatures depouille-
quelques arbres & firent vn petit batteau
ce, dans lequel ilz traverserent la Baye
oise, qui est large de dix ou douze lieuës,
gnerent l'autre terre opposite au Port-
d'où ilz se sauverent en leur païs des Ar-
biquois.

Euasion croyable des deux Armouchiquois.

dit en quelque endroit qu'ilz ne sont la-
qu'au fait de la Chasse, & de la Peche.

Sauvages à quoy dis-gens & paresseux.

rie, aymans aussi le travail de la Mer : paresseux à tout autre exercice de peine, cõme au labourage, & à noz metiers mechaniques : mesme moudre du blé pour leur vsage. Car quelquefois ilz le feront plustot boüillir en grains, ou de le moudre à force de bras. Neantmoins ils seroient ilz pas inutils : car il y aura moyen de les occuper à ce à quoy leur nature se porte, sans les forcer : comme farsoient jadis les Lacedemoniens à la ieunesse de leur Republique. Quand aux enfans n'ayãs point encore pris de pli, il sera plus aisé de les arrêter à la maison & les occuper à ce qu'õ voudra. Quoy que ce soit la Chasse n'est pas mauvaise, ni la Pecherie. Voyons donc de quelle façon ilz s'y comportent.

CHAP. XX.

La Chasse.

Genes 1. Vers. 29.

DIEV avant le peché avoit donné pour nourriture à l'homme toute herbe de la terre portant semence, & tout arbre ayant en soy fruit d'arbre portant semence : sans qu'il fut parlé reparti le sang des bêtes : & [illegible] soins à le bastissement du jardin de [illegible], le travail ordonné pour la peine dudit [illegible] requiroit plus forte nourriture & plus [illegible] que celle la precedente. Ainsi l'homme [illegible] de carnalité s'accoutuma à la nourriture de la chair & apprivoisa des bestiaux en quantité [illegible]

vis à cet effect: quoy que quelques vns
veulent dire qu'avant le Deluge ne s'e-
stoient point mangé de chair: car en vain Abel
estoit pasteur, & Iabal pere des pasteurs.
Après le Deluge l'alliance de Dieu se re-
nouvelle avec l'homme: *La crainte & frayeur de*
(dit le Seigneur) *soit sur toute bête de la ter-*
re, sur tous oyseaux des cieux, avec tout ce qui se
meut sur la terre, & tous les poissons de la mer: ils
vous sont baillés entre vos mains. Tout ce qui se meut
& qui vous sera pour viande. Sur ce privilege
fondé droit de la Chasse formé: droit le plus
de tous les droits qui soyent en l'vsage de
l'homme, puis que Dieu en est l'autheur. Et pour
cette cause ne se faut émerveiller si les Roys &
Noblesse se le sont reserué par vne raison
concluante, que s'ils commandent aux hõ-
mes, à trop meilleure raison peuvent-ils com-
mander aux bêtes. Et s'ils ont l'administration
de Iustice pour juger les mal-faiteurs, dom-
ter les rebelles, & amener à la societé humaine
les hommes farouches & sauvages: A beaucoup
plus forte raison l'auront-ils pour faire le mesme
aux animaux de l'air, des champs, & des
montagnes. Quant à ceux de la mer nous en
parlons en autre lieu. Et puis que les Rois ont
pris commencement eleuz par les peuples
pour les garder & defendre de leurs ennemis tã-
dis ils sont aux manœuvres, & faire la guer-
re tout ce que besoin est pour la reparatiõ de l'in-
iure, repetitiõn de ce qui a été vsurpé, ou ra-
uy, bié-seant & raisonnable que tãt eux que
la Noblesse qui les assiste & sert en ces choses,

Genes. 4. Vers. 4. 20.
Genes. 9. Vers. 23.

Origine du droit de Chasse.

Pourquoy appartient aux Rois, & à leur Noblesse.

A quelle fin les Rois ont eu droit de chasser.

ayent l'exercice de la Chasse, qui est vne im
de la guerre, afin de se degourdir l'esprit, & é
toujours à l'erte prêt à monter à cheval, a
au-devant de l'ennemi, lui faire des embuch
l'assaillir, lui donner la chasse, lui marcher su
ventre. Il y a vn autre & premier but d
Chasse, c'est la nourriture de l'homme, à qu
elle est destinée, comme se reconoit par le p
sage de l'Ecriture allegué ci-dessus: voire di
tellement destinée qu'en la langue sainte
n'est qu'un même mot צידה *Tsajid*, pour signi
Chasse (ou Venaison) & viande: comme en
cent passages cetui-ci du Psalme CXXX
là où nôtre Dieu ayant eleu Sion pour son
bitation & repos perpetuel, il lui promet
benira abondamment ses vivres, & rassa
de pain ses souffreteux. Auquel passage
Hierome dit *Venaison* ce que les autres tra
teurs appellent *Vivres*, mieux à propos que
ve en la version commune, *Viduam eius
dicens benedicam*, qui est vn erreur des Ecriv
lequels ont mis τὴν χήραν αὐτῆς au lie
θήραν.

Premiere fin de la Chasse.

Psal. 132. vers. 15.

Interpretation.

La Chasse donc ayant esté octroyée à l'hom
par vn privilege celeste, les Sauvages par to
les Indes Occidentales s'y exercent sans d
ction de personnes, n'ayans aussi ce bel d
établi pardeça, par lequel les vns sont nais
le gouvernement du peuple & la defens
païs, les autres pour l'exercice des arts & la
ture de la terre, de maniere que par cette
œconomie chacun vit en asseurance.

Cette Chasse se fait entr'eux principale

Car tout le Printemps, l'Eté & partie
de l'Automne ayans du poisson abondamment
pour leur ordinaire, ils se sonnent de la peine
de chercher guerres autre nourriture
pour l'hiver lors que le poisson se retire sur
le froid, ils quittent les rives de mer, & se
retirent dans les bois là où ils sçavent qu'ils
y trouveront ce qui se fait jusques aux lieux qui
sont sous le Tropique de Cancer. En païs où il
y a Castors, comme par toute la grande ri-
ve de Canada, & sur les côtes de l'Ocean jus-
ques au pays des Armouchiquois, ils hivernent
aux rives des lacs, pour la capture desdits Ca-
stors dont nous parlerons à son tour: mais pre-
mierement parlons de l'Ellan lequel ils appel-
lent *Ospipeou*, & nos Basques *Oreynac*,
c'est un animal le plus haut qui soit après le
Dromadaire & le Chameau, car il est plus haut
que cheval. Il a le poil ordinairement grison, &
quelquefois fauve, long quasi comme les doigts
de main. Sa tête est fort longue & a vn fort
grand nombre de dents qui paroissent doubles pour
ce qu'il a le defaut de la machoire superieure
qui n'est point. Il porte son bois double
comme le Cerf, mais large comme vne planche,
ayant trois piedz, garni de coutichons d'vn
pied & demy. Le pied en est fourchu comme
le cerf, mais beaucoup plus plantureux. La
queue est courte & fort delicate. Il paie aux
Sauvages des tendres pointes de sa-
pin. C'est la plus abondante chasse qu'ayent
les Sauvages après le poisson.

Il ne vient que le meilleur temps & plus

Description de l'Ellan.

Temps propre à la Chasse.

commode pour les dits Sauvages à toute chasse terrestre est la plus vieille saison, lors que les bois sont chenuës & les neges hautes, & principalement si fauces neges vient vne forte gelée qui les endurcisse. Lors bien revetus d'vn manteau fourré de Castors, & de manches aux bras attachées ensemble avec vne courroye, item bas de chausses de cuir d'Elk semblable au bas de flc (qu'ils attachent à la ceinture) & des souliers aux piés du même cuir, faits bien proprement, ilz s'en vont l'arc au poin, & le carquois sur dos la part que leur *Coutumier* leur aura indiqué (car nous avons dit ci-dessus qu'ilz consultent l'Oracle lors qu'ils ont faim) ou ailleurs où ils penseront ne devoir perdre temps. Ils ont des Chiens preque semblables à des Renards en forme & grandeur, & de tous poils, qui les suivent, & nonobstant qu'ilz ne jappẽt point, toutefois ils sçavent fort bien découvrir le gibier, la bête qu'ilz cherchent, laquelle trouvée, ils la poursuivent courageusement, & ne l'abandonnent jamais qu'ils ne l'ayent terrassée. Et pour plus commodement la poursuivre, ils se sachẽt au dessous des piez des Raquettes trois fois aussi grandes que les nôtres, moyennant quoy ils courent legerement sur cette neige, ne sans enfoncer. Que si elle n'est assez ferme, ilz ne laissent de chasser, & poursuivre, jours durant si besoin est. En fin l'ayans mis à mort ils la font tous harceler par leurs chiens qu'il faut qu'elle tombe. Lors ilz luy ouvrent le ventre, baillent la curée auxdits chiens en prennent leur part. Ne faut penser

Ci dessus chap. 5.

Chiens.

Raquettes aux piés.

Constance à la chasse.

ente la chair cruë : comme quelques vns
aginent, même Iacques Quartier l'a écrit:
ls portent toujours allans par les bois vn
au devant d'eux pour faire du feu quand
ilsse est faite, où la nuit les contraint de
ter.

Sauvages portens fu-zils dans les bois.

Nous allames vne fois à la depoüille d'vn
demeuré mort sur le bord d'vn grãd ruis-
environ deux lieuës & demie dans les ter-
où nous passames la nuit, ayãs oté les ne-
pour nous deffanner. Nous y fismes la Taba-
ort voluptueuse avec cette venaison si ten-
qu'il ne se peut rien dire de plus : & aprés le
nous eumes du bouilli & du potage abon-
meut appreté en vn instant par vn Sauvage
façonna avec sa hache vn bac, ou auge, d'vn
c d'arbre, dans quoy il fit boüillir sa chair.
que i'ay admirée, & l'ayãt proposée à plu
s qui pensent avoir bon esprit, n'en ont
trouver l'invention, laquelle toutefois est
aire, qui est de mettre des pierres rougies
dans ledit bac, & les renouveller jusques
que la viande soit cuite. Ce que Ioseph A-
recite que les Sauvages du Perou font
On trouve cela aisé apres que l'invention
donnée, ainsi que de faire tenir vn œuf
ut en luy cassant le cul. Mais de premiere
e on s'y trouve empeché. Les Sauvages
sse font chose non moins étrange en
Tabagies. Car quand ils ont tué vn bœuf,
mouton, la peau toute fresche leur sert de
ire, la remplissans d'eau, & y faisans cuire

Belle invention de Sauvages pour la cuisine.

Or pour revenir à noz gens, le chasseur étan
retourné aux cabanes il dit aux femmes ce qu'i
a exploité, & qu'en tel endroit qu'il leur nom
me elles trouveront la venaison. C'est leur de
voir d'aller depoüiller l'Ellan, Caribou, Cer
Ours, ou autre chassé, & de l'apporter à la ma
son. Lors ilz font Tabagie tant que la provisio
dure : & celui qui a chassé est cil qui en a
moins. Car c'est leur coutume qu'il faut qu
serve les autres, & ne mange point de sa chas
Tant que l'hiuer dure ilz n'en manquent poi
& y a tel Sauvage qui par vne forte saison en
tué cinquante à sa part, à ce que i'ay quelqu
fois entendu.

Devoir des femmes.

Quant à la chasse du Castor c'est aussi en h
ver qu'ilz la font principalement, pour doul
raison, dont nous en avons dit l'vne ci-dess
l'autre pource qu'aprés l'hiver le poil tomb
cet animal, & n'y a point de fourrure en E
Joint que quand en telle saison ilz voudroi
chercher des Castors, la rencontre leur en ser
difficile, pour-ce qu'il est amphibie, c'est à d
terrestre & aquatique, & plus cetui-ci que
tui-là : & n'ayans point l'invention de le pr
dre dans l'eau, ilz seroient en danger de per
leur peine. Toutefois si par hazard ils en réc
trent en temps d'eté, printemps, ou autom
ilz ne laissent d'en faire Tabagie.

Castor pourquoy ne se prens en eté.

Voici donc comme ilz les pechent en te
d'hiver, & avec plus d'utilité. Le Castor es
animal à peu prés de la grosseur d'vn mou
tondu, les jeunes sont moindres, la couleu
son poil est chatoyée. Il a les pieds co

Desseins & pêcheries du Castor.

x de devãt faits à ongles, & ceux de derriere
geoires comme les oyes; la queuë est cõme
ssée, de la forme préque d'vne Sole: toute-
s l'escaille ne se leve point. C'est le meilleur &
delicat de la bête. Quant à la tête elle est
nte & préque ronde, ayant deux rangs de
choires aux côtez, & au devant quatre gran-
dents trenchantes l'vne auprés de l'autre,
x en haut & deux en bas. De ces dẽts il cou-
des petits arbres, & des perches en plusieurs
ces dont il batit sa maison. Chose admirable
croyable que ie vay dire. C'est animal se lo-
sur les bords des lacs, & là il fait premiere-
son lit avec de la paille, ou autre chose pro-
à coucher, tant pour lui que pour sa femel-
resse vne voute avec son bois coupé & pre-
, laquelle il couvre de gazons de terre en
e sorte qu'il n'y entre nul vent, d'autant que
est couvert & fermé, sinõ vn trou qui con-
dessous l'eau, & par là se va pourmener où
ut. Et d'autant que les eaux des lacs se hauf-
quelquefois, il fait vne chambre au dessus
s manoir pour s'y retirer le cas d'inonda-
avenant: de sorte qu'il y a telle cabanne de
or qui a plus de huit piez de hauteur tou-
te de bois dressé en pyramide, & maçonné
de la terre. Au surplus on tient qu'étant
ibie, comme dit est, il faut qu'il tessente
ours l'eau, & que sa queuë y trempe: ou-
u qu'il se loge si prés du lac. Mais avisé qu'il
ne se contente point de ce que nous avons
ur ha d'abondant vne sortie en vne autre
ous le lac, sans cabane, par où il va à terre.

Cabanes de Castor.

& trompe le chasseur. Mais noz Sauvages bie
avertis de cela, y donnent ordre, & occupent
passage.

Comme se prent le Castor.

Voulans donc prendre le Castor, ilz perce
la glace du lac gelé à l'endroit de sa cabann
puis l'vn d'eux Sauvages met le bras dãs le tro
attendant la venuë dudit Castor, tandis qu'
autre va par-dessus cette glace frappant auec
baton sur icelle pour l'étouner, & faire retou
ner à son gite. Lors il faut étre habile à le pre
dre au colet, car si on le happe en part où il pu
se mordre il fera vne mauvaise biessure. Lach
en est tres-bonne quasi comme du mouton.

Et comme toute nation ordinairement h
ne sçay quoy de particulier qu'elle produit,
quel n'est point si commun aux autres. Ainsi
ciennement le Royaume de Pont avoit la
gue pour le rapport des Castors, comme ie l'
prens de Virgile, où il dit.

----- Virosaque Pontus Castorea.

Sidon. Apollin. Car.

Et aprés lui de Sidoine de Polignac Evé
d'Auvergne en ces vers.

----- Fert Indus ebur Chaldæus amomum,
Assyrius gemmas, Ser vellera, thura Sabæus,
Attis mel, Phœnix palmas, Lacedæmon olivum,
Argos equos, Epirus equas, pecuaria Gallus;
Arma Calybs, frumenta Liber, Campanus lacc
Aurum Lydus, Arabs guttam, Panthaia
rhæum.
Pontus castorea, blattam Tyrus, æra Corinthus,

Mais aujourd'huy la terre de Canada n'est
pris pour ce regard, encores qu'il en viéne
ques vns de Moscovie, mais ilz ne sont

[illegible] que les nôtres.

Noz Sauvages nous ont aussi plusieurs fois [illegible] manger de la chasse d'Ours qui étoit fort [illegible] & tendre, & semblable à la chair de bœuf: [illegible] des Leopars ressemblans assez le Chat-sau- [illegible] ges & d'vn animal qu'ils appellent *Nibachés*, [illegible] quel hà les pattes à peu prés comme le Singe, [illegible] moyen dequoy il grimpe aisément sur les [illegible] bres, même y fait ses petits. Il est d'vn poil [illegible] tre, & la tête comme de Renart. Mais il est [illegible] tas que c'est chose incroyable. Ayant dit la [illegible] cipale chasse, ie ne veux m'arrester à parler [illegible] Loups (car ils en ont, & toutefois n'en [illegible] gent point) ni des Loups Cerviers, Lou- [illegible], lapins, & autres que i'ay enfilé en mon A- [illegible] à la Nouvelle-France, où ie renvoye le Le- [illegible] r, & au recit de Capitaine Iacques Quar- [illegible] ci-dessus.

Leopars ou Chats-sauvages.

Nibachés.

Loups.

Ci dessus liv. 3. chap. 22.

Il est toutefois bon de dire ici que nôtre be- [illegible] de France profite fort bien par-dela. Nous [illegible] des Pourceaux qui y ont fort multiplié, [illegible] quoy qu'ils dussent vne étable, toutefois ils [illegible] choient dehors, même parmi la nege & du- [illegible] la gelée. Nous n'avions qu'vn Mouton, le- [illegible] & portoit le meux du mõde, encores qu'il [illegible] point reclus durant la nuit, ains au milieu [illegible] tre cour en tẽps d'hiver. Le Sieur de Pou- [illegible] court le fit tondre deux fois, & a été esti- [illegible] en France la laine de la seconde année deux [illegible] dautage pour livre que celle de la premie- [illegible]. Nous n'avions point d'autres animaux do- [illegible], sinon des Poules & Pigeons, qui ne [illegible] quoient à rendre le tribut accoutumé, &

Pourceaux.

Mouton.

Laine.

Poulet.

Pigeons.

prolifier abondamment. Ledit Sieur de Po
trincourt print du sortir de la coquille des pe
ces Outardes, qu'il eleva fort bien, & les ba
au Roy à son retour. Quand le païs sera
fois peuplé de ces animaux & autres, il y en a
tant qu'on n'en sçaura que faire, tout de mê
qu'au Perou, là où y a aujourd'hui & dés lo
temps telle quantité de bœufs, vaches, po
teaux, chevaux, & chiens, qu'ilz n'ont plus
maitres, ains appartiennent au premier qui
tuë. Et ans tuez on enleve les cuirs pour tra
quer, & laisse-on là les charognes: ce que
plusieurs fois ouï de ceux qui y ont eté, ou
le témoignage de Ioseph Acosta.

Outardes.

Merveilleuse multiplication d'animaux.

Ie ne veux accompagner la chasse aux B
à la chasse noble & courageuse: mais il n'
point danger de dire que nous en avions b
provision, auquels nous avons fait bonne g
re. Les Sauvages ne conoissoient point ces
maux auparavant nôtre venuë. Mais ils en
eté importunez de notre temps, par ce qu
notre Fort ils alloiẽt jusques à leurs cabann
plus de quatre cens pas, manger, ou succer l
huiles de poisson.

Venant au païs des Armouchiquois & a
plus avant vers la Virginie & la Floride, ilz
plus d'Ellans, ni de Castors, ains seulement
Cerfs, Biches, Chevreuls, Daims, Ours, L
pars, Loups-cerviers, Onces, Loups, Chats
vages, Liévres, & Connils, des peaux dé
ilz se couvrent le corps. Mais comme la
leur y est plus grande qu'és païs Septen
naux, aussi ne se servent-ilz point de fou

Animaux de la Floride.

arrachent le poil de leurs peaux, & biẽ sou-
pons tout vêtement n'ont qu'vn brayet,
petit quarteau de leurs nattes qu'ils met-
sur eux du costé que vient le vent.
ns la Floride ils ont encore des Crocodils
les assaillent souvent en nageant. Ils en tuẽt
quefois & les mangent. La chair en est bel-
blanche, mais elle sent le musc. Ils ont aussi
certaine espece de Liõs qui ne differẽt gue-
de ceux d'Afrique, mais ne sont si dãgereux.
Quant aux Bresiliẽs ils sont tant eloignés de *Bresiliens.*
Nouvelle-France qu'étans cõme en vn autre
de, leurs animaux sont tout divers de ceux
nous venons de nommer, comme le *Tapi-*, *Tapirous-*
, lequel si on desire voir, il se faut imaginer *son.*
animal demi âne & demi vache, fors que sa
ë est fort courte. Il a le poil rougeatre,
de cornes, aureilles pendantes, & le pied
. La chair en est comme de bœuf.
ont vne certaine sorte de petitz Cerfs & *Cerf.*
qu'ils appellent *Seou-assou*, à poil long
les chevres.
Mais ils sont persecutez d'vne male-bete, *Ianouare.*
ils appellent *Ianou-are* prẽque aussi haute &
qu'vn levrier, ressemblante assés à l'On-
lle est cruelle, & ne leur pardonne point si
les peut attraper. Ils en prennent quelque-
en des chausse-trappes, & les font mourir à
tourmens. Quant à leurs Crocodiles ils
ne point dangereux.
Ours Sanglier sont fort maigres & dechar- *Sanglier.*
ont vn groignement ou cri effroyable.
il y a en eux vne difformité étrange, c'est

qu'ils ont vn trou au-dessus du dos par où
soufflent & respirent. Ces trois sont les
grans animaux du Bresil. Quant aux petits il
ont de sept ou huit sortes; de la chasse déq
ilz vivent, ensemble de chair humaine: & s
meilleurs menagers que les nôtres. Car on
les sçauroit trouver au depourveu, ains ont t
jours sur le *Boucan* (c'est vne grille de bois
haute, batie sur quatre fourches) quelque
naison, ou poisson, ou chair d'homme: &
cela vivent joyeusement & sans souci.

Mais cõme nous recitons le bien & les c
moditez d'vn païs, aussi en faut-il rapporte
incommoditez, afin que chacun se cons
avant qu'entreprendre le voyage. Il y a au B
certaine nature de vers * qui s'engendrent
la terre & s'attachẽt aux pieds des hõmes, c
chans de là, les détrois des ongles & de la ch
& les jointures des piés & mains & autres
ties, où ilz se logent volontiers, & causent
demangeaison violente. Les femmes prean
cet office de les denicher. Mais c'est vn pl
de les voir ôter cette vermine quand elle se
ce souz le prepuce, ou és parties secrettes d
tre elles. Ce qui est plus frequent aux nouv
arriués par dela, qu'à ceux qui en ont des ja
l'air, de la chair desquels ces insectes ne
si frians.

Vermines du Bresil.

Le sieur de Razilli.

Ces années dernieres, le sieur de Razilli G
til-homme Norman a voulu entreprend
faire vne habitation en la riuiere de Marag
qui ne lui a pas bien reüssi, pour ne luy a
eté tenuës les promesses qui lui avoient

Là ils ont eté persecutés de semblable
ine (aucuns disent que ce sont des pulce-
qui tombent avec la pluye, ainsi que par-
des grenouilles) & ne faut manquer de la
yer chaque iour, car autrement penetrant
chair il y faudroit appliquer le fer chaud.
esme y a des moucherons qui percent les
s de vin, de sorte qu'il faut tenir la boisson
vases de terre. Le blé y est incõtinẽt mã-
vermine: & y est la terre si sablõneuse qu'õ
re vn pié avãt à chaque pas. Il se peut faire
plus loin il y a de meilleur païs, mais les in-
moditez des mouches de nõtre Nouvelle-
ce ne sont rien au pris de celles-là: où d'ail-
les hommes sont plus humains & traita-
nullement anthropophages, ne vivans que
que Dieu a donné à l'homme, sans devo-
leurs semblables. Aussi faut-il dire d'eux
sont vrayement Nobles, n'ayans aucune
n qui ne soit genereuse, soit que lon consi-
la chasse, soit qu'on les employe à la Guer-
it qu'on vueille éplucher leurs actions do-
iques, équelles les femmes s'exercent à ce
ent est propre, & les hommes à ce qui est
mes, & autres choses à eux convenables
que nous avons dites, ou dirons en son
Mais ici on considerera que la plus grand'
du monde a vecu ainsi du commẽcement,
u à peu les hommes se sont civilisez lors
se sont assemblés, & ont formé des repu-
pour vivre souz certaines loix, regle &
.

Sauvages de la Nouvelle France vrayement nobles.

CHAP. XXI.

La Fauconnerie.

PVIS que nous chassons en terr
nous en éloignons point, de peu
si nous-nous mettons en mer
ne perdions nos oiseaux : car le
dit *qu'en vain on tend les rets au-deuant des ani*
qui ont ailes. Or donc si la chasse est vn exe
noble, auquel même se plaisent les Muses, à
se du silence & de la solitude, qui r'ame
de belles choses en la pensée: de sorte que
(ce dit Pline) *ne court pas plus aux montagn*
fait Minerue. Si, di-je, la Chasse est vn exe
noble, la Fauconnerie l'est encore plus, d'a
qu'elle butte à vn sujet plus relevé, qui
cipe du ciel, puis que les hôtes de l'air son
pellés en l'Ecriture sacrée *Volucres cœli*, l
seaux du ciel. Aussi l'exercice d'icelle ne cō
il qu'aux Rois, & à la Noblesse, sur lac
rayonne la splendeur d'iceux, comme la
du soleil sur les étoilles. Et noz Sauvages
d'vn cœur noble qui ne fait cas que de la
se & de la Guerre, peuvent bien certaine
avoir droit de prise sur les oiseaux que leu
re leur fournit. Et quoy qu'avec beauco
difficultés ils en viennent à bout, pour n'
(comme nous) l'vsage des arquebuses, s
ils assez souvent des oiseaux de proye A
Faucons, Tiercelets, Epreviers, & autre

Prov. 1. vers. 17.

Pli. second Epist. 6. du liu. 1.

ecifiez dans mon Adieu à la Nouvelle-
e: mais ilz n'ont l'industrie de les dresser,
ne fait la Noblesse Françoise: & par ainsi
nt beaucoup de bon gibier, n'ayans autre
n de le pourchasser que l'arc & la fleche,
lquels instrumens ilz font cõme ceux qui
ga tirent le Geay à la mi-Quareme; ou
glissent au long des herbes, & vont atta-
les Outardes, ou Oyes sauvages qui patu-
u Prin-temps & sur l'Eté par les prairies.
quefois aussi ilz se portent doucement &
mit dans leurs canots & vaisseaux legers
écorces, jusques sur les rives où sont les
s, ou autre gibier d'eau, & les enferrent.
la plus grande abondance qu'ils ont vient
taines îles où il en y a telle quantité, sça-
e Canars, Margaux, Roquettes, Outar-
Mauves, Cormorans, & autres, que c'est
merveilleuse, voire à quelques-vns sem-
ait tout incroyable, ce qu'en recite le
ine Iacques Quartier ci-dessus. Lors que
tournames en France, étans encore par-
ssau, nous passames par quelques vnes,
vn quart d'heure nous en chargeames
barque. Il ne falloit qu'assommer à coups
ns, sans s'arreter à recuillir iusques à tat
fut las de frapper. Si quelqu'vn demande
oy ilz ne s'en volent, il faut qu'il sache
ont oyseaux de deux, ou trois, & quatre
alement, qui ont eté là couvés au Prin-
& n'ont pas encor les ailes assez grandes
endre la volée, quoy que bien corsus &
point. Qui à la demeure du Port Royal

Ci-dessus liv. 3. ch. 2. & 7.

tier de Royal. nous avions plusieurs de noz gens qui nou
pour rvoyoiét, & particulieremét François A
min domestic du sieur de Monts, lequel ie
me ici, afin que de lui soit memoire, par ce
nous en a toujours fourni abondamment.
rant l'Hiver il ne nous faisoit vivre que de
nars, gruës, herons, perdris, becasses, me
alloüettes, & quelques autres especes d'oi
du païs. Mais au Printemps c'etoit vn plai
voir les Oyes grises & les grosses Outarde
nir leur empire dans noz prairies, & en l'A
ne les Oyes blanches déquelles y en deme
toujours quelques vnes pour les gages: pu
Allouettes de mer volantes en grosses tro
sur les rives des eaux, léquelles aussi bien
vent étoient mal menées.

Pour les oyseaux de proye certains de
tres avoient deniché vn aigle de dessus v
de la plus exorbitante hauteur que ie vi i
arbre, lequel Aigle le sieur de Pourtinco
voit nourri pour le presenter au Roy: m
rompit son attache voulant prendre la vo
se perdit dans la mer en venant. Les Sau
de *Campsen* en avoient six perchés aup
leurs cabannes quand nous y arrivames, le
ne voulumes troquer, par ce qu'ilz leur a
arraché les queuës pour faire des aile
leurs fleches. Il y en a telle quantité p
qu'ilz nous mangeoient souvent noz pi
& falloit de prés y avoir l'œil.

Les oiseaux qui nous étoient conu
ay enrollez (comme i'ay dit) en mon A
la nouvelle France, mais il y en a plusieu

mis pour n'en sçavoir les noms. Là se
aussi la description d'vn oiselet que les
ges appellent *Niridau*, lequel ne vit que
Niridau oiselet admirable.
, & me venoit bruire aux aureilles, pas-
visiblement (tant il est petit) lors qu'au
i'alloy faire la promenade à mon jardin,
aussi la description de certaines Mou-
Mouches.
isantes sur le soir au Printemps, qui vo-
mi les bois haut & bas en telle multitu-
c'est chose incroyable. Pour ce qui est
iseaux de Canada, ie renuoye aussi mon
à ce qu'en a rapporté ci-dessus le Ca-
e Iacques Quartier.

Armouchiquois ont les mémes oiseaux, *Ci-dessus livr. 3. chap. 22.*
plusieurs y en a qui ne nous sont conuz
ca. Et particulierement y en a vne espece
riques qui ont le bec fait comme deux
aux ayans les deux trenchans l'vn dessus
: & ce qui est digne d'étonnement, la
superieure dudit bec est de la moitié plus
que l'inferieure: de maniere qu'il est dif-
le penser comme cet oiseau prent sa viande.
is au Printemps les Coqs & Poules que *Coq-d'Inde.*
ppellons d'Inde y avolent comme oi-
passagers, & y sejournent, sans passer plus
. Ils viennent de la part de la Virginie, & *Oiseaux de la Floride.*
loride, là où avec ce y a encor des Per-
roquets, Pigeons, Ramiers, Tourterel-
erles, Corneilles, Tiercelets, Faucons,
, Herons, Grues, Cigognes, Oyes sau-
Canards, Cormorans, Aigrettes blanches,
, noires, & guisas, & vne infinité de sor-
bier.

Oiseaux du Bresil. Au regard des Bresiliens ils ont aussi fo
Poules & Coqs d'Inde, qu'ilz nomment
gnan-ensson, déquels ilz ne tiennent conte, ni
œufs : de maniere que lédites poules elev
leurs petits comme elles l'entendent sans
de façon, comme pardeça. Ils ont aussi des
Cannes. nes, mais pour ce qu'elles vont pesamment
n'en mangent point, disans que cela les em
Faisans. cheroit de courir vite. Item des especes de
sans qu'ils appellent *Tacuar* : d'autres oyse
qu'ilz nomment *Mouton*, gros comme Pa
Perdrix. des especes de Perdris grosses cõme des O
dites *Macacona* : des Perroquets de plusieurs
tes, & maintes autres especes du tout diff
blables aux nôtres.

CHAP. XXII.

La Pecherie.

Comparaison entre la Venerie, Fauconnerie, & Pecherie.

PRIAN au livre qu'il a fait s
sujet, dit qu'en la Chasse au
tes & aux oyseaux, outre la f
té, on a plus de contentem
delectation qu'en la Pecherie
ce qu'on a beaucoup de retraites, on se
mettre à l'ombre, on rencontre des ruis
pour étancher la soif, on se couche sur l'h
on prend le repas soux quelque couve
Quant aux oyseaux on les prent au nid
glu, voire d'eux mémes bien souvent to
dans les filets. Mais les pauvres Pecheu

leur amorçe à l'incertain; voire doublemẽt
tain, tant pour-ce qu'ilz ne sçavent quelle
ure leur arrivera, que pour-ce qu'ilz sont
lement instable & indomté, dont le re-
seulement est effroyable: ilz sont toujours
bõs, ferez des tempétes & battus de pluies
vents. Mais en fin si conclut-il qu'ilz
nt point destituez de tout plaisir, ains en
ssez quand ilz sont dans vn navire bien ba-
u joint, bien serré, & leger à la voile. Lors
ns les flots ilz se mettent en mer, là où
les grans troupeaux des poissons gourmãs,
ans vne ligne bien torse dans l'eau, son
n'est pas si-tost au fond, que voici l'amor-
ppée, & soudain on tire le poisson en haut
grand plaisir. Et à cet exercice se delectoit
Marc Antonin fils de l'Empereur Severe: obstant la raison de Platon, le quel formant publique a interdit à ses citoyens l'exer-
e la Pecherie, comme ignoble, illiberal, pourrissier de faineantise. En quoy il s'est
lement æquiuoqué principalement quant
qu'il taxe de faineantise les pecheurs de
. Ce qui est si clair que ie ne daigneroy
ter. Mais ie ne m'étõne pas de ce qu'il dit
Pecherie, puis qu'avec elle il rejette aussi
mêmes conditions la Fauconnerie. Plu-
dit qu'il est plus loüable de prendre vn
ou vn chevreul, où vn lievre, que de l'a-
; mais il ne va pas si auant que l'autre.
que ce soit, l'Eglise qui est le premier
en la societé humaine, de qui le Sacerdo-
ppellé Royal par le grand Apôtre saint

L'Empereur se delectant à la pecherie.

Plutarque.

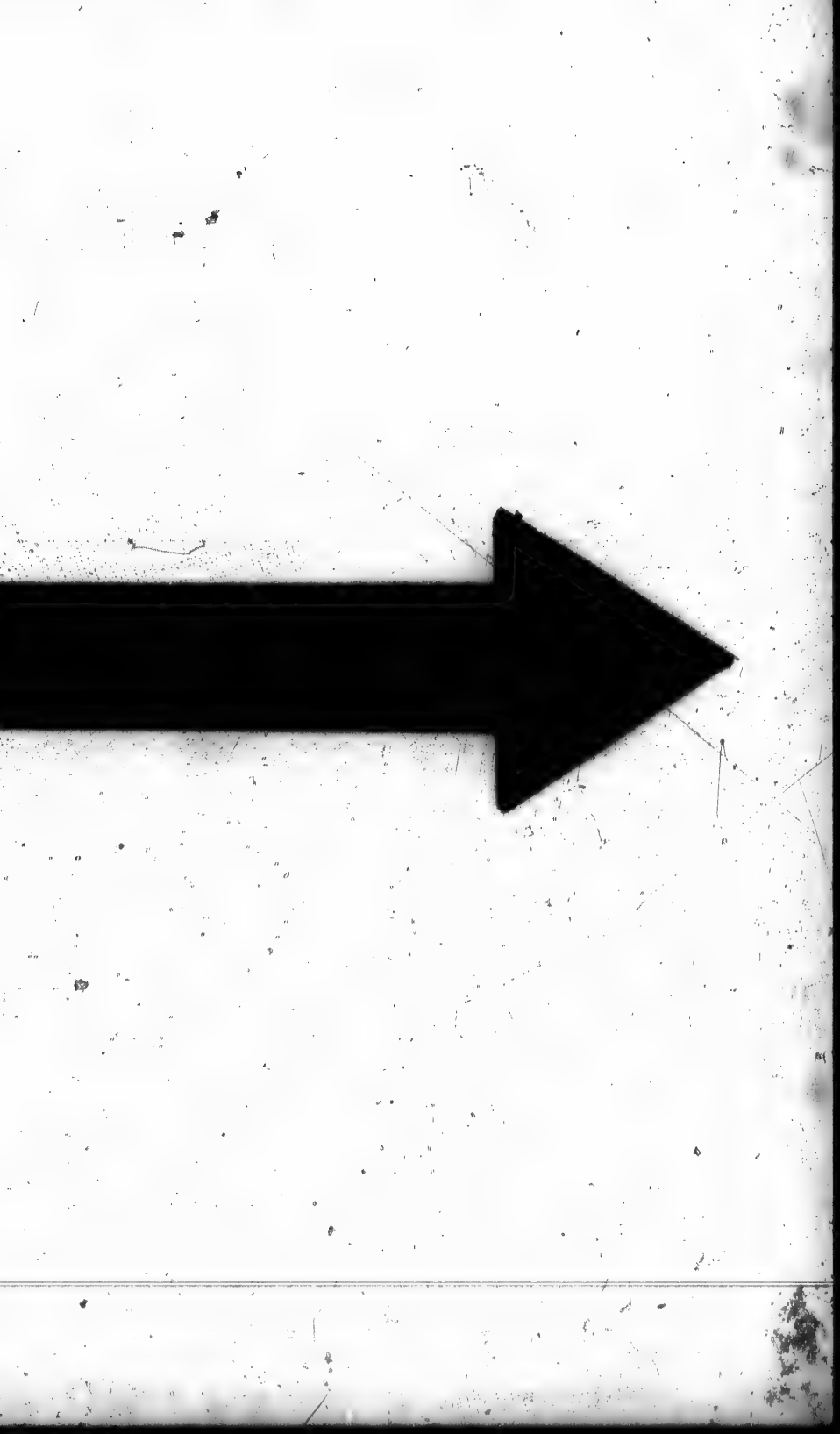

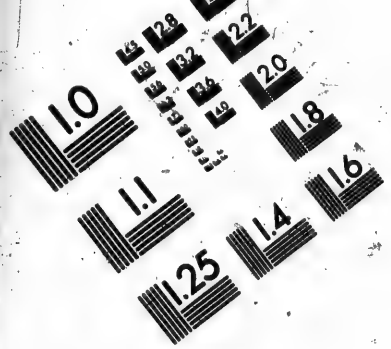

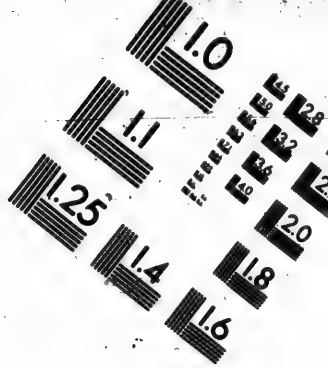

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

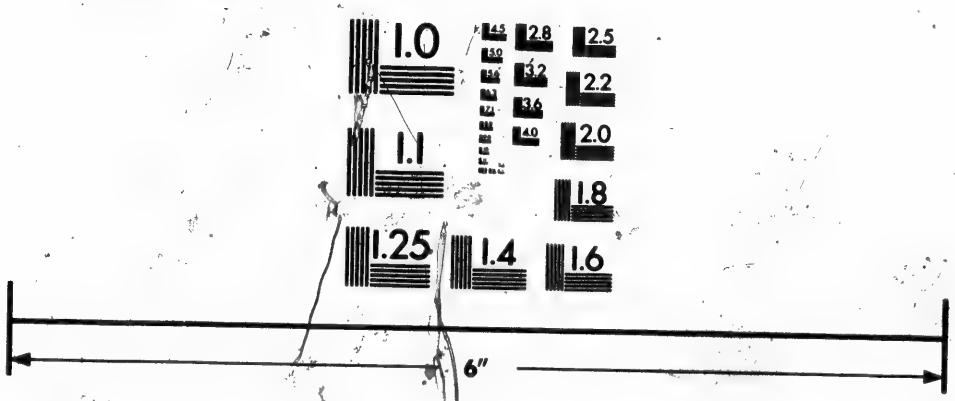

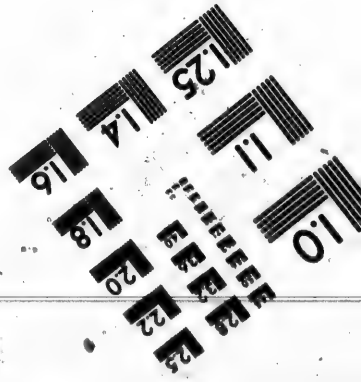

Photographic
Sciences
Corporation

33 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

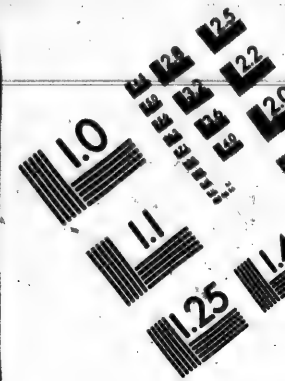
1.0
1.1
1.25

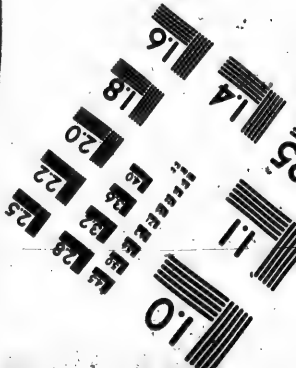
1.0
1.1
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5

1 Pier. 3. vers. 9.

Pierre, a permis aux Ecclesiastiques la Pech
& defendu la Chasse & la Fauconnerie. E
verité, s'il faut dire ce qui est vray sêblable
nourriture du poisson est la meilleure &
saine de toutes, d'autant que (comme dit
stote) il n'est sujet à aucunes maladies: d'où
le proverbe ordinaire: *Plus sain que vn poisso*
bien qu'és anciens hieroglyfiques le poisso
le symbole de santé. Ce que toutefois ie v
drois entendre du poisson mangé frais. Ca
trement (ce dit Plaute) *Piscis nisi recens ne*
est, Il ne vaut rien.

Arist liv. 8 de l'histoire des animaux. ch. 9.

Or noz Sauvages le mangent assez frais
que la pecherie dure: ce que ie croy être
des meilleurs instrumens de leur santé &
gue vie. Quãd l'Hiver viẽt tous poissõs se
vent étonnés & fuient les orages & temp
chacun là où il peut: les vns se cachent da
sable de la mer, les autres souz les rochers
autres cherchent vn païs plus doux où ilz
sent étre mieux à repoz. Mais si-tot que la
nité du Printẽps revient, & que la mer se
quilise, ainsi qu'aprés vn long siege de vil
trêve étant faite, le peuple au-paravant p
nier sort par bendes pour aller prendre l'a
champs & se rejoüir: Ainsi ces bourgeois
mer aprés les hurrissons & furieuses tou
res, viennent à s'élargir par les campagn
lées, ilz sautent, ils trépignent, ilz font l'a
ilz s'approchent de la terre & viennent
cher le rafraichissement de l'eau douce.
noz Sauvages susdits qui sçavent les r
vous de chacun & le temps de leur retou

Poissons se retirent l'Hiver.

Rendez-vous des poissons.

attendre en bonne devotion de leur
bien venuë. L'Eplan est tous le prec
poisson qui se presente au renouveau. Et
aller chercher des exemples plus loin
que Port Royal, il y a certains ruisseaux
qui tiennent vne telle manne, que par l'espat
ce qu'en six semaines on y en prendroit
pour toute vne ville. Tel qu'est le plus
de l'entrée dudit port à la main droite,
d'autres, où après l'Eplan vient le Ha-
la même foulle, ainsi que nous avons
remarqué ailleurs. Item les Sardines ar-
en leur saison en telle abondance, que
fois voulas avoir quelque chose d'ava-
de l'ordinaire à soupet, en moins d'vne
heure en avions pris pour trois jours. Les
ons & Saumons gaignẽt le haut de la ri-
Dauphin audit Port Royal, où il y en a
quantité, qu'ils emporterent les rets que
avions tẽdus. En tous endroits le poi-
de de même, telle est la fecõdité de ce
pour les prendre, les Sauvages font vne
ra traverse le ruisseau, laquelle ils tien-
droite, appuyée contre des barres de
nanier, & dans boutans, & y laissent vn
ou deux le poisson, lequel se trouve
au retour de la marée en telle multitu-
le laissent perdre. Et quant aux Estur-
Saumons, ils les prennent de même
pommes, tellement qu'ils sont heu-
en monde il n'y a rien de si bon que
les froches. Et trouve par mon cal. Abus de
Pythagore estoit bien ignorant de de- Pythagore.

Eplan.

Hareng.
Sardine.
Liv. 4.
ch. 18.

Esturgeon.

Pescherie des Sauvages.

fendre en ses belles sentences dorées l'vsage
poissons, sans distinctiõ. On l'excuse sur ce
le poisson étant muet ha quelque confo
avec sa secte, en laquelle la muettise (ou sil
étoit fort recommandée. On dit encore
le faisoit pource que le poisson se nourri
mi vn element ennemi de l'homme. Ite
c'est grand peché de tuer & manger vn a
qui ne nous nuit point. Item que c'est vne
de de delices & de luxe, non de necessité (
me de fait ès Hieroglyphiques d'Orus A
le poisson est mis pour marque de molle
volupté) Item que lui Pythagore ne ma
que de viãdes que lõ puisse offrir aux Di
qui ne se fait pas des poissõs: & autres se
bles bagatelles Pythagoriques rapporte
Plutarque en ses Questions conviviales
toutes ces s[illegible]ptitiõs là sont folles: & ve
bien demander à vn tel homme si étant
nuds il aymeroit mieux mourir de faim
manger du poisson. Ainsi plusieurs ana
ment pour suivre leurs fantaisies, & dire
mes sens, ont defendu à leurs sectateurs
des viandes que Dieu a données à l'hom
quelquefois imposé des jeuns qu'eux
n'ont voulu porter. Or quelle que soit l
sophie de Pythagore, ie ne suis point d
Ie trouve meilleure la regle de nos b
ligieux qui se plaisent à l'ichthyophagie
le m'a bien aggreé en la Nouvelle-Fr
ne me deplait point encore quand ie m
contre. Que si ce Philosophe vit d'A
& de la viande des Dieux, & non de p

Orus Apollo.

Superstitiõs Pythagoricæ quell.

on ne leur sacrifie point, nósdits bons
[illegible], cõme les Cordeliers de Saint-Ma-
[illegible]xes des villes maritimes, ensemble les
[illegible] peuvent dire qu'en mangeant quelque-
[illegible] poisson ils mangent de la viande consa-
[illegible] Dieu. Car quand les Terre-neuviers ren-
[illegible]nt quelque Morüe exorbitamment belle
[illegible]ont un *Sanctorum* (ainsi l'appellent ils) & *Sanctorum.*
[illegible]ent & consacrẽt au nom de Dieu à Mon-
[illegible]sieur François, saint Nicolas, saint Lienart,
[illegible] avec la tête, cõme ainsi soit que pour
[illegible]cherie ils iettent les têtes dans la mer.
[illegible] faudroit faire vn livre entier si ie vou-
[illegible]loit courir sur tous les poissons qui sont cõ-
[illegible]ux Brésiliẽs, Floridiẽs, Armouchiquois
[illegible]ens, & Souriquois. Mais ie me restrein-
[illegible]dray ou trois, après avoir dit qu'au Port
[illegible] y a des grans parterres de Moules dont *Moules.*
[illegible]mplissions noz chaloupes quand quel- *Palourdes.*
[illegible] nous allions en ces endroits. Il y a aussi
[illegible]ourdes deux fois grosses cõme des Hui-
[illegible] quantité; item des Coques, qui ne nous *Coques.*
[illegible]ont manqué: comme aussi il y a force
[illegible]ts de mer, poisson le plus delicieux *Chataignes de mer.*
[illegible] possible: plus des Crappes & Houmars, *Crappes.*
[illegible] les coquillages. Mais il se faut dõner *Houmars.*
[illegible] de les aller querir, & ne sõt pas tous en
[illegible] Or ledit Port étant de huict lieuës de
[illegible]limitant assavoir à l'île de Bienvcour) il y
[illegible]ploité à voguer là-dessus allant à vue si
[illegible], & n'en déplaise aux Philosophes
[illegible]
[illegible] que nous sommes en païs de Morües,

encore ne quitteray-ie point ici la beso
que ie n'en dise vn mot. Car tant de gens
si grand nombre en vont querir de toute
rope tous les ans, que ie ne sçay d'où peut
cette formillere. Les Moruës qu'on ap
pardeça sõt ou seches ou vertes. La pecher
vertes se fait sur le Banc en pleine mer, que
soixante lieuës au deça de la Terre-neuve
que se peut remarquer par ma Carte ge
phique. Quinze ou vint (plus ou moins
telots ont chacũ vne ligne (c'est vn corde
quarãte ou cinquãte brasses, au bout de la
le est vn grand hameçon amorcé, & vn p
de trois livres pour le faire aller au fond.
cet outil ilz pechent les Moruës, lequelle
si goluës que si-tot devalé, si-tot happé
il y a bonne pecherie. La Morlie tirée à b
y a des ais en forme de tables étroites le lo
navire où le poisson se prepare. Il y en a
coupe les têtes, & les iette communemen
la mer: vn autre les éventre & écrippe;
noye à son compagnon, qui leve la pare
grosse de l'arrete. Cela fait on les met au
pour vint-quatre heures: puis on les se
en cette façon on travaille perpetuell
(sans avoir egard au Dimanche, qui es
impie, car c'est le jour du Seigneur) l
d'envirõ trois mois, voiles bas, jusques à
la charge soit parfaite. Quelquefois ils h
les voiles pour aller plus loin cherche
leure pecherie. Et pour ce que les pauv
telots souffrent là du froid parmi les b
principalement les plus hautes, qui pa

Pecherie de la Morlie.

Banc. Voyez dessus. liv. 4. ch. 13.

de là vient qu'on dit qu'il fait froid en

Seccherie de la Moruë.

ant à la Moruë seche il faut aller à terre
la secher. Il y a des ports en grand nombre
Terre-neuve, & de Bacaillos, où les navi-
mettent à l'ancre pour trois mois. Dés le
du jour les mariniers vont en la campa-
salée à vne, deux, ou trois lieuës prendre
charge. Ils ont rempli chacun leur chalou-
vne ou deux heures aprés midi, & retour-
port, où étans il y a vn grand echaffaut
sur le bord de la mer, sur lequel on jette le
on à la façon des gerbes par la fenetre d'v-
ange. Il y a vne grande table sur laquelle le
on jetté est accommodé comme dessus.
avoir eté au salloir on le porte secher
rochers exposés au vent, ou sur les galets,
dire chaussées de pierre que la mer a
celées. Au bout de six heures on le tou-
ainsi par plusieurs fois. Puis on recueille
, & le met-on en piles, & derechef au
de huitaine à l'air. En fin étant sec, on le
Mais pour le secher il ne faut point qu'il
hommes, car il pourrira; ni trop de cha-
car il roussoyera: ains un temps temperé
eux.

Si la Moruë dort.

ne pechet point, par ce que la Mo-
mard plus. I'oseroy croire qu'elle est des
qui se laissent prendre au sommeil, en-
qu'Oppiã tiẽne que les poissons, se guer-
& devorans l'vn l'autre comme les Bre-
Canibales, ont toujours l'œil au
ment point tiennent toutefois

Poissons qui ne dorment.

hors de ce sang le seul Sargot, lequel il dit
retirer en certains cachots pour prendre s
sommeil. Ce que ie croiroy bien, & ne mer
ce poisson d'être guerroyé, puis qu'il ne gue
roye point les autres, & vit d'herbes: à raiso
dequoy tous les Autheurs disent qu'il rumi
comme la brebis. Mais comme le méme O
pian a dit que ceui-ci seul en ruminant re
vne voix humide, & s'est en cela trompé,
ce que moy-méme ay plusieurs-fois oui
Loups marins en pleine mer, ainsi que i'ay
ailleurs: Aussi pourroit il bien s'être equi
qué en ceci. Comme aussi en la Baleine, lequ
le nous avons monstré ci-dessus avoir esté tro
vée dormant en pleine mer, au retour du Ca
taine du Pont, & de Champlin en France,
mille six cens dix, si bien que leur vaisseau p
sant dessus, la reveilla, par la playe qu'il luy
sur le derriere, dont issit grãde quantité de sa

Ci-dessus liv. 4. ch. 17.

liv. 5. ch. 5.

Cette méme Moruë ne mord plus pass
mois de Septembre, ains se retire au fond d
grand' mer, ou va en vn païs plus chaud iusq
au Prin-tẽps. Sur quoy ie diray ce que P
remarque, que les poissons qui ont des pie
à la tẽte craignent l'Hiver, & se retirent de b
ne heure du nombre déquels est la Moruë,
qu'elle ha dans la cervelle deux pierres blan
faites en gondole & crenelées à l'entour:
que n'ont celles qu'on prent vers l'Ecosse,
que quelque homme sçavant & curieux
dit. Ce poisson est merveilleusement gour
& en devore d'autres préques aussi grand
lui, méme des Houmars, qui sont cõme

Plin. liv. 9. ch. 16.

Pierres en la tête de la Moruë.

langoustes, & m'étonne comme il peut di-
leurs grosses & dures écailles. Des foyes
Morüës noz Terre-neuviers font de l'huile,
ans iceux foyes dans des barils exposés au
il, où ilz se fondent d'eux mémes.

Huiles de poissons.

C'est vn grand traffic que l'on fait en Eu-
de des huiles des poissons de la Terre-neuve.
pour ce sujet plusieurs vont à la pecherie de
Baleine, & des Hippopotames, qu'ilz appel-
la bête à la grand' dent: dequoy il nous faut
quelque chose.

Pecherie de la Baleine.

Le Tout-puissant voulant montrer à Iob cō-
admirables sont ses œuures: *Tireras-tu* (dit-
Leviathan avec vn hameçon, & sa langue avec
cordon que tu auras plongé? Par ce Leviathan
entendu la Baleine, & tous les poissons ce-
les; déquels (& mémemēt de la Baleine) l'e-
mité est si grande que c'est chose épouvan-
le, comme nous avons dit ci-dessus, par-
d'vne qui fut échoüée au Bresil: & Pline dit
s Indes il s'en trouve qui ont quatre ar-
de terre de longueur. C'est pourquoy
me est à admirer, voire plustot Dieu, qui
baillé l'audace d'attaquer vn monstre tant
oyable, qui n'a son pareil en terre. Ie laisse la
de le prendre décrite par Oppian, & saint
le, pour venir à noz François & particulie-
ment Basques, léquelz vont tous les ans en
grande riviere de *Canada* pour la Baleine. Or-
rement la pecherie s'en fait à la riviere dite
Tadoussac. Et pour ce faire ilz vōt
faire la sentinelle sur des pointes de
, pour voir s'ils auront point l'évent de

Iob. 40. vers. 20.

Ci-dessus liv. 2 ch. 8.

Plin. liv. 9. ch. 3.

Oppian de la Pecherie liv. 5.

S. Basile Homil. 10. sur les six iournées de la creation.

quelqu'vne: & lors qu'ils en ont découvert, ils
continent ilz vont aprés avec trois, ou quat
chaloupes, & l'ayans industrieusement abo
dée, ilz la harponnent jusques au profond d
son lard & à la chair vive. Lors cet animal
sentant rudement picqué, d'vn impetuosité r
doutable s'élance au fond de la mer. Les hom
mes cependãt sont en chemise, qui filet & fo
couler la corde (qu'ils appellent haussiere)
est attaché le harpon, que la Baleine empor
Mais au bord de la chaloupe qui a fait le co
il y a vn homme prét avec vne hache à la ma
pour couper ladite corde, si d'aventure qu
que accident arrivoit qu'elle fût entortill
ou que la force de la Baleine fût trop violen
laquelle neantmoins ayant trouvé le fond,
pouvant aller plus outre, remonte tout à lo
au-dessus de l'eau: & lors derechef on l'attac
avec des langues de bœuf (ou larges pertu
nes) bien émouluës si vivement, que l'eau
lée lui penetrant dans la chair, elle perd sa f
ce, & demeure sur l'onde sans plus y r'ent
Alors on l'attache à vn cable, au bout duq
est vne ancre qu'on jette en mer, si le ten
n'est propre pour l'amener, puis au bout
quelques jours on la va querir quand le ten
& l'opportunité le permettent, la mettent
pieces, & dans des grandes chaudieres f
boüillir la graisse qui se fond en huile, don
pourront remplir quatre cens barriques,
ou moins, selon la grandeur de l'animal: &
la langue ordinairement on tire cinq & six
riques.

Que si ceci est admirable en nous qui avons
de l'industrie, il l'est encore plus és peuples In-
diens nuds & sans commodités: & neantmoins
ils font la même chose, qui est recitée par Io-
seph Acosta, disant que pour prendre ces grãds
monstres ilz se mettent en vne canoe, ou petit
vaisseau, & abordans la Baleine ilz lui sautent le-
gerement sur le col; & là se tiennent comme à
cheval attendans la cõmodité de la prendre biẽ
à point, & voyans le jeu beau, le plus hardi fi-
che vn grand pal aigu dans l'vn des évans de la
Baleine (qui sont ses narines, ou les pertuis par
lesquelles jette deux lances d'eau de haut en l'air)
& le fait entrer le plus profondement qu'il
peut. Cependant la Baleine bat furieuse-
ment la mer, & éleve des montagnes d'eau,
s'enfonçant dedans d'vne grande violence,
puis ressort incontinent, ne sçachant que faire
tant elle a de rage. L'Indiẽ neantmoins demeu-
re toujours ferme & assis, & pour lui faire payer
l'amende du mal qu'elle lui donne, lui fiche vn
autre pal semblable au premier dans l'autre na-
rine si avant qu'il la met au desespoir, & lui fait
perdre toute respiration. Cela fait il se remet en
sa canoe, qu'il tient attachée au coté de la Ba-
leine avec vne corde, puis se retire vers terre,
ayant premierement attaché sa corde à la Balei-
ne, laquelle il va tirant & lachant, selon le mou-
vement d'icelle Baleine, qui cependant qu'elle
pouse beaucoup d'eau, saute d'vn coté & d'au-
tre comme troublée de douleur, & en fin s'appro-
che de terre, où elle demeure incontinent à sec
sur la grãde estoimité de son corps, sans qu'el-

Comme les Indiens prẽnent la Baleine.

Ioseph Acosta liv. 3. ch. 15.

le puisse plus se mouvoir ni se manier, & lors grand nombre d'Indiens viennent trouver le veinqueur pour cuillir ses depouilles, & pour ce faire ils achevent de la tuer, la decoupans, & faisans des morceaux de sa chair (qui est assez mauvaise) lesquels ils sechent & pilent pour en faire de la poudre, dont ils vsent pour viande, qui leur dure long temps.

Chevaux de riviere. Ci-dessus liv. 3. ch. 3 & 8. Voyla Charte geographique, num. 26. & 47.

Pour le regard des Hippopotames, nous avons dit és voyages de Iacques Quartier qu'il y en a grand nombre au Golfe de *Canada*, & particulierement à l'ile de Brion, & aux sept iles, qui est la riviere de *Chischedec*. C'est vn animal qui ressemble mieux à la vache qu'au cheval. Mais nous l'avons nommé Hippopotame, c'est à dire cheual de riviere, par ce que Pline appelle ainsi ceux qui sont en la riviere du Nil, lesquels toutefois ne ressemblent point du tout au cheval, ains participent aussi du bœuf, ou vache. Il est de poil tel que le Loup marin, sçavoir gris-brun & vn peu rougeastre, le cuir fort dur, la tête monstrueuse, à deux rangs de dents de chacun coté, entre lesquelles y en a deux en chacune part pendantes de la machoire supérieure en bas de la forme de ceux d'vn jeune Elephãt, & deux pareils, qui võt tout droit, & en pointe, desquels cet animal s'ayde pour grimper sur les roches. Il a les aureilles courtes, & la queuë aussi, & mugle comme le bœuf. Aux piés il a des ailerons, ou nageoires, & fait ses petits en terre. Et d'autant qu'il est des poissons cetacées, & portant beaucoup de lard, nos Basques & autres marinie

sont des huiles, comme de la Baleine, & le
prennent en terre.

Ceux du Nil (ce dit Pline) ont le pié fourchu, le crin, le dos, & le hannissement du cheval, les dents sortans dehors, comme au Sanglier. Et adjoute que quand cet animal a esté en vn blé pour paturer, il s'en retourne à reculon, de peur qu'on ne le suive à la piste. *Plin. liv. 8. ch. 15.*

Ie ne fay état de discourir icy de toutes les sortes de poissons qui sont pardela, cela étant vn trop ample sujet pour mon histoire; & puis, les ay enfilé vn bon nombre en mon Adieu à la Nouvelle France. Seulement ie diray qu'en passant le temps és côtes de ladite Nouvelle France i'en prendray en vn jour pour vivre plus de six semaines és endroits où est l'abondance des Moruës (car ce poisson y est le plus frequét) qui aura l'industrie de prendre les Macreaux *Multitude infinie de Macreaux.* pour appâter, il en aura tãt qu'il n'en sçaura que faire. Car en plusieurs endroits i'ay vu des troupes d'iceux, qui occupoient trois fois plus de place que les Hallas de Paris. Et nonobstant ce, ie voy beaucoup de peuple en nôtre France tant enchanté, & si cruan aujourd'hui, qu'il ayme mieux mourir de faim, ou vivre serf, du moins vaguer sur son miserable fumier, que de s'exercer à faire du bouchier, & par quelque action vertueuse changer sa fortune, ou mourir à la *Extinction du peuple d'aujourd'hui.*

CHAP. XXIII.

De la Terre.

NOVS avons es trois derniers chapitres fait provision de venaison, de gibier, & de poissons : Ce qui est beaucoup. Mais ayans accoutumé la nourriture de pain & de vin en nôtre Antique France, il nous seroit difficile de nous arrêter ici si la terre n'étoit propre à cela. Considerons-la donc, mettons la main dans son sein, & voyons si les mammelles de cette mere rendront du laict pour sustenter ses enfans, & au surplus ce qui se peut esperer d'elle. Attilius Regulus, jadis deux fois Consul à Rome, disoit ordinairement qu'il ne falloit choisir les lieux par trop gras, pour ce qu'ils sont mal-sains : ni les lieux par trop maigres, encore qu'ils soyent fort sains. Et d'vn tel fond que cela Caton aussi se contentoit. La terre de la Nouvelle France est telle pour la part, de sablon gras, au dessous duquel nous avons souvent tiré de la terre argileuse, dont le Sieur Pontricourt fit faire quantité de bricques, à batir cheminées, & vn fourneau à fondre gomme de sapin. Ie diray plus que de cette terre on peut faire les mémes operations que de la terre que nous appellons Sigillée, ou du Bolus Armenicus, ainsi qu'en plusieurs occasions nôtre Apothicaire Maitre Loys Hebert

Pline liv. 18. ch. 5.

Quelle est la bonne terre.

Terre de la Nouv. France.

Ayans les effects de la terre Sagelee.

...ilait en son art, en a fait l'experience, par ...dudit Sieur de Poutrincourt : même lors ...le fils du Sieur du Pont eut trois doigts em...tez d'vn coup de mousques crevé au païs ...Armouchiquois.

Cette province ayant les deux natures de ter...que Dieu a baillée à l'homme pour posseder, ...peut douter que ce ne soit vn païs de pro...tion quand il sera cultivé ? Nous en avons ...essay, & y avons pris plaisir, ce que n'eroient ...pas fait tous ceux qui nous avoient devan...soit au Bresil, soit en la Floride, soit en Ca...Dieu a beni nôtre travail, & nous a baillé ...ceux fromens, segles, orges, avoines, pois, ...es, chanve, navettes, & herbes de jardin : & ...plantures sement que le segle croit aussi ...que le plus grand homme que se puisse ...& craignions que cette hauteur ne l'em...ait de grener : Mais il a si bien profité ...grain de France là semé à rendu des ...tals, que par le témoignage de Mon...le Chancellier, la Sicile, ni la Beausse ...produisent point de plus beau. I'avoy se...du froment sans avoir pris le loisir de laisser ...ma terre, & sans luy avoir donné aucun ...lement : & toutefois il est venu en aussi ...perfection que le plus beau de France, ...que le blé, & tout ce que nous avions se...est surmonté. Mais le blé nouveau que ledit ...de Poutrincourt sema avant partir est ...en telle beauté qu'il ne me reste que l'ad...tion après le recit de ceux qui y ont esté ...après nôtre depart. Surquoy ie diray ce

Benediction de Dieu sur nôtre travail.

qui est de mon fait, qu'au mois d'Avril l'an
six cens sept ayant semé trop prés les vns des
tres des grains du segle qui avoit esté cuilli à S
te-Croix premiere demeure du sieur de Mo
à vint-cinq lieuës du port Royal, ces gra
pullulerent si abondamment qu'ilz s'étouffe
& ne vindrent point à bonne fin.

Rapport de la terre amendée.

Mais quant à la terre ammeliorée où
avoit mis du fien de nos pourceaux, ou les
dures de la cuisine, ou des coquilles de poiss
Ie ne croiroy point, si ie ne l'avoy veu, l'org
excessif des plates qu'elle a produit, chacun
son espece. Méme le fils dudit Sieur de Pout
court jeune Gentil-homme de grande espe
ce, ayant semé des graines d'Orenges & de
trons en son jardin, elles rendirent des pla
d'vn pié de haut au bout de trois mois. N
n'en attendions pas tant, & toutefois no
avons pris plaisir à l'envi l'vn de l'autre. Ie
à penser si on ira de bon courage au secon
say. Et me faut icy dire en passant, que le Se
taire dudit Sieur de Monts étant venu par
avant nôtre departe, disoit qu'il ne vou
pour grande chose n'avoir fait le voyage
que s'il n'eût veu noz blez il n'eût pas cr
que cen étoit. Voila comme de tout tem
a decrié le païs de Canada (sous lequel no
comprend toute cette terre) sans sçavoi
s'est, sur le rapport de quelques matelo
vous seulement pecher aux morües vo
Nort, & sur le bruit de quelques maladi
sont ordinaires à toutes nouvelles habita
& dont on ne parle plus sujet d'hui.

Noms de terres qui ont deviés pais de Canada.

[illegible] de cette ammeliotation de terre de la-
[illegible] nous venons de parler, quelque ancien
[illegible] eux dit que les Censeurs de Rome affer-
[illegible]ent les fumiers & autres immondices, qui
[illegible]oient de cloaques, mille talens par chacun
[illegible] qui valent six cens mille écus) aux jardi-
[illegible]s de Rome, pour ce que c'étoit le plus ex-
[illegible]ent fien de tous autres & y avoit à cette fin
[illegible] Commissaires établis pour les nettoyer,
[illegible] le lict & canal du Tybre, comme font
[illegible]es inscriptions antiques que i'ay quelque-
[illegible]leuës.

[illegible] terre des Armouchiquois porte annuel-
[illegible]ut du blé tel que celui que nous appel-
[illegible]blé Sarazin, blé de Turquie, blé d'Inde,
[illegible] *Frus* ou *Frumen frugis* de Pline, &
[illegible]uelle. Mais les Virginiens, Floridiens,
[illegible]filiens, plus meridionaux font deux moi-
[illegible] Tous ces peuples cultivent la terre avec
[illegible]ut de bois, nettoient les mauvaises her-
[illegible] les brulent, engraissent leurs champs
[illegible]quillages de poissons, n'ayans ni bestial
[illegible] ni fien : puis assemblent leur terre en
[illegible] mottes éloignées l'vne de l'autre de
[illegible]piez, & le mois de May venu ilz plan-
[illegible] blé dans ces mottes de terre à la façon
[illegible] nous faisons les féves, & dans vn ba-
[illegible] metans quatre grains de blé separez
[illegible] l'autre (par certaines superstitions) dans
[illegible] & entre les plantes dudit blé (qui croit
[illegible] vn arbrisseau, & meurit au bout de
[illegible]ns) ilz plantent aussi des féves noires
[illegible]s couleurs, qui sont fort delicates, le-

Pline liv. 18. ch. 7. & 10.

Façon d'engraisser, cultiver & ensemencer les terres.

quelles pour n'être si hautes, croissent fore b
parmi ces plantes de blé. Nous avons semé
dit blé cette derniere année dedans Paris
bonne terre, mais il a peu profité, n'ayant r
du chaque plante qu'vn ou deux épics affam
là où pardela vn grain rendra quatre, cinq
six epics, & chaque épic l'vn portant l'au
plus de deux cens grains, qui est vn merv
leux rapport. Ce qui démontre le prove
tiré de Theophraste être bien veritable,
C'est l'air qui produit, & non le champ: c'
dire, que la temperie de l'air & condit
du temps est ce qui fait germer & fructifie
plantes plus que la nature de la terre. En q
est émerveillable, que nôtre blé profi
mieux, que celui de dela ici. Tesmoignage
tain que Dieu benit ce païs depuis que
Nom y a été invoqué: mémes que pardeça
puis quelques années Dieu nous bat (con
l'ay dit ailleurs) en verge de fer, & par-del
étendu abondamment sa benediction sur
tre labeur, & ce en méme parallele & él
tion de soleil.

Theophraste au liv. 2. des plantes.

Ce blé croissant haut comme nous a
dit, le tuyau en est gros comme de rose
voire encore plus. Le roseau & le blé pr
leur verdure, ont le gout sucrin. C'est p
quoy les mulots, & ratz des champs en
friant, & m en gaterent vn parquet en la
Velle-France. Les grans animaux aussi co
cerfs, & autres bestes sauvages, come cuc
oiseaux, en font degat. Et sont cõtraints le
dies de les garder, comme on fait ici les vi

moisson faite ce peuple serre son blé dans
re en des fosses qu'ils font en quelque pe-
de colline ou terre, pour l'égout des eaux,
issans de nattes icelles fosses, ou mettans
grains dans des sacs d'herbes, qu'ils cou-
t par après de sable : & cela font ils pource
ils n'ont point de maisons à étages, ni de
ces pour le serrer autrement: puis le blé con-
é de cette façon est hors la voye des rats &
is.

Greniers soux-terrains.

ulieurs nations de deçà ont eu cette inven-
de garder le blé dans des fosses. Car Sui-
rait mention sur le mot Σίρος. Et Pro-
au second livre de la guerre Gothique dit
les Gots assiegeans Rome, tomboient sou-
dans des fosses où les habitans avoient ac-
mé de retirer leurs blez. Tacite rapporte
que les Allemans en avoient. Et sans par-
ser davantage, en plusieurs lieux de Frãce
pais plus meridionaux, on garde aujour-
le blé de cette façon. Nous avons dit ci-
de quelle façon ils pilent leurs grains &
t du pain, & comme par le tesmoignage
ne les anciens Italiens n'avoient pas plus
strie qu'eux.

Suidas. Procope.

Ci-dessus chap. 13.

Cause pourquoy ceux de Canada ont quitté le labourage.

ux de Canada & Hochelaga au temps de
s Quartier labouroient tout de même,
re leur rapportoit du blé, des féves, des
chons, courges, & cocombres, mais de-gr.
on est allé rechercher leurs pelleteries,
pour icelles ils ont eu de cela sans autre
ils sont devenuz paresseux, comme aussi
quois, lesquels s'addonnoiẽt au labou-

tuge au même temps.

Chanvre. Les vns & les autres ont encores à-pre quantité de Chanvre excellente que leur t produit d'elle même. Elle est plus haute, p deliée, & plus blanche, & plus forte que la tre de deça. Mais celle des Armouchiq porte au bout de son tuyau vne coquille pl d'vn coton semblable à la soye, dans laqu git la graine. De ce coton, ou quoy que ce en pourra faire de bons licts plus excellens le fois que de plume, & plus doux que de ce commun. Nous avons semé de ladite grain plusieurs lieux de Paris, mais elle n'a p profité.

Vignes. Nous avons veu par nôtre Histoire co on la grande Riviere, passé Tudonsac, on v ve des vignes sans nombre, & raisins en l son. Ie n'en ay point veu au Port Royal, la terre & les côtaux y sont fort propres France n'en portoit point anciennement n'étoit d'avêture la côte de la Mediterran ayans les Gaullois rendu quelque signalé ce à l'Empereur Probus, ilz lui demand pour recompense permission de planter gne : ce qu'il leur accorda ; ayans toutefo auparavant refusez par l'Empereur Neró que veux-ie mettre en jeu les Gaullois, a qu'au Bresil païs chaud il n'y en avoit poi que les François & Portugais y en eussen ré? Ainsi ne faut faire doute que la vigne ne plantureusement audit Port Royal, ven qu'à la riviere saint-Iehan (qui est plus a qu'icelui Port) il y en a beaucoup ; non

Aurel. Victor in Probo. Vegecquéd premierement plantées en France.

belles qu'au païs des Armouchiquois, ou
ble que la Nature ait esté en ses gayes hu-
quand elle y en a produit.
d'autant que nous avons touché ce sujet
du voyage qu'y a fait le sieur de Poutrin-
nous passerons outre, pour dire que cette
ha la pluspart de ses bois de Chenes & de
ts portant petite noix à quatre ou cinq
ssi delicates & douces que rien plus: & sem-
ment des prunes tres-bonne; comme
le Sassafras arbre ayant les fueilles comme
hene, moins crenelées, dont le bois est de
bonne odeur & tres-excellent pour la gue-
de beaucoup de maladies, telles que la ve-
& la maladie de Canada que i'appelle
ise, de laquelle nous avõs amplement dis-
ci-dessus. Et sur le propos de guerison, il
ouvient avoir oui dudit Poutrincourt
avoit fait essay de la vertu de la gomme
pins du Port Royal, & de l'huile de navet-
un garson fort mangé de la mauvaise ti-
qu'il en étoit gueri.

Chenes. Noyers. Prunier. Sassafras.

Phthisi. Ci-dessus liv. 4. chap. 6.

Sauvages font aussi grand labourage de
chose tres-precieuse entr'eux, & parmi
s peuples vniversellement. C'est vne pla-
forme, mais plus grande que *Canelida*
dont ilz succent la fumee avec vn tuyau
ñ que ie vay dire pour le contentement
qui n'en sçavent l'usage. Aprés qu'ils
cette herbe ilz la mettent secher à
re; & ont certains sachets de cuir pendus
ol ou ceinture, dans lesquels ils en ont
, & quãt vn calumet, ou petu-

Petun & usage d'icelui.

noir, qui est vn cornet troüé par le côté, & d
le trou ils fichent vn long tuiau, duquel ils r
la fumée du petun qui est dans ledit cor
aprés qu'ils l'ont allumé avec du charbon q
mettent dessus. Ils soustiendront quelque
la faim cinq & six jours avec cette fumée. Et
François qui les ont hanté sont pour la plus
tellemẽt affollez de cette yvrõgnerie de Pe
qu'ils ne s'en sçauroient passer non plus que
boire & du manger, & à cela dependent de
argent, car le bon Petun qui vient du B
coute quelquefois vn écu la livre. Ce que ie
puté à folie, à leur égard, pour ce que d'ail
ils ne laissent de boire & manger autant qu
autre, & n'en perdent point vn cour de de
ny de verre. Mais pour les Sauvages il est
excusable, d'autant qu'ils n'ont autre plus g
de delice en leurs Tabagies, & ne peuvent
fére à ceux qui les vont voir de plus grand'
se: comme pardeçà, quand on presente de q
que vin excellent à vn ami: de sorte que si o
fuse à prendre le petunois quand ils le pre
tent, c'est signe qu'on n'est point *desquelle*,
à dire ami. Et ceux qui ont entre eux que
tenebreuse nouvelle de Dieu, disent qu'il p
ne comme eux, & croyent que ce soit le
Nectar décrit par les Poëtes.

Folle amitié de certaines gens aprés le Petun.

Les Sauvages doute que Dieu a petuné.

Cette fumée de Petun prise par la bouch
succçãt cõme vn enfant qui tette, ils la fõt
par le nez, & en passant par les conduits
respiration le cerveau en est rechauffé, & le
mauditez d'iceluy chassées. Cela aussi étourd
couvre aucunemẽt, lache le ventre, refroid

ts de Venus, endort, & la fueille de cette
, ou la cendre qui reste au petunoir conso- *Vertu du Petun.*
les playes. Ie diray encore que ce Nectar
est si suave, que les enfans humẽt quelque-
la fumée que leurs peres jettent par les na-
, afin de ne rien perdre. Et d'autant que ce-
vn gout mordicant, Belleforet recitant ce *Belleforet.*
Iacques Quartier (qui ne sçavoit que c'é-
) en dit, il veut faire croire que c'est quel-
espece de poivre. Or quelque suavité qu'o
uve ie ne m'y ay iamais sceu accoutumer,
m'en chaut pour ce qui regarde l'vsage &
me de le prendre en fumée.

y a encore en cette terre certaine sorte de
nes grosses cõme naveaux, ou truffes, tres- *Racines.*
llentes à manger, ayans vn gout retirãt aux *Afrodilles.*
es, voire plus agreable, lesquelles plantées
tiplient comme par dépit, & en telle façon
c'est merveille. Ie croy que ce soient Afro-
, suivãt la descriptiõ que Pline en fait. Ses *Pli. liv. 21. ch. 17.*
es (dit-il) sont faites à mode de petits na-
, & n'y a plante qui ait tant de racines que „
-ci: car quelquefois on y trouve bien qua- „
nts Afrodilles attachées ensemble. Elles „
bonnes cuites souz la cendre, ou mangées „
avec poivre, ou sel & huile. „
oile de qu'en dit cet autheur. Nous avons „
té quelques vnes de ces racines en Fran-
quelles ont tellement multiplié, que tous
ndins en sont maintenant garnis, & les
ge-on à la façon que dit Pline, ou avec
o & vn peu de vinaigre cuit [illegible] eau. Mais
ux mal à ceux qui les font nommer Tou-

pinatubaux aux crieurs de Paris. Les Sauvages les appellent *Chiquebi*, & s'engendrent volontiers prés les chenes.

Considerations sur la misere de plusieurs.

Sur la consideratiõ de ceci il me vient en pensée que les hommes sont bien miserables qui pouvans demeurer aux champs en repos & faire valoir la terre, laquelle paye son creancier avec vne telle vsure, passent leur âge dãs les villes à faire des bõnetades, à solliciter des procés, à tracasser deça, dela, à chercher les moyens de tromper quelqu'vn, se donnans de la peine jusques au tombeau pour payer des loüanges de maisons, être habillez de soye, avoir quelques meubles precieux, bref pour paroitre & se repaître d'vn peu de vantité où n'y a jamais contentement. Pauvres fols (ce dit Hesiode) qui ne sçavent combien vne moitié de ces choses en repos vaut mieux que toutes ensemble au chagrin : ni combien est grand le bien de la Maulve & de l'Afrodille. Les Dieux certes depuis le forfait de Promethée, ont caché aux hommes la maniere de vivre heureusemẽt. Car autrement le travail d'vne journée seroit suffisant pour nourrir l'homme tout vn an, & le lendemain il mettroit sa charruë sur sõ fumier, & donneroit du repos à ses bœufs, à ses mulets, & à lui-méme.

Hesiode au liv. Des œuvres & journées.

C'est le contentement qui se prepare pour ceux qui habiteront la Nouvelle-France, quand que les fols méprisent ce genre de vie, & la culture de la terre le plus innocent de tous les exercices corporels, & que je veux appeller le plus noble, comme celui qui soutient la vie

Culture de la terre exercice innocẽt.

les hommes. Ils meprisent, di-ie, la culture
terre, & toutefois tous les tourmens qu'on
ne, les procés qu'on poursuit, les guerres
on fait, ne sont que pour en avoir. Pauvre
qu'as tu fait qu'on te méprise ainsi? Les *Apostro-*
elemẽs nous sont bien-souvent contrai- *phe.*
le feu nous consomme, l'air nous empeste,
nous engloutit, la seule Terre est celle qui
au monde & mourans nous reçoit hu-
emẽt, c'est elle seule qui nous nourrit, qui
chausse, qui nous loge, qui nous vest, qui
est en rien contraire; & on la vilipen-
on se rit de ceux qui la cultivent, on les
prés les faineans & sangsuës du peuple.
le fait ici où la corruption tient vn grand
. Mais en la Nouvelle France il faut ra-
le siecle d'or, il faut renouveller les anti-
Corones d'epics de blé, & faire que la pre-
gloire soit celle que les anciens Romains *Plin liv.*
oient *Gloria adorea*, gloire de froment, afin *18. ch. 3.*
chacun à bien cultiver son champ, puis
terre se presente liberalement à ceux qui
r point. Il n'y faut point donner d'entrée
ongeurs de peuple, rats de grenier, qui ne
que de manger la substance des autres;
fuir cette vilaine gueuserie qui des ho-
ôtre France antique, en laquelle on fait
de la mendicité,
assurez d'avoir du blé & du vin, il ne
à pourvoir le païs de bestial privé: car
fort bien, ainsi que nous avons dit
de la Chasse.
fruitiere, il n'y en a guerres outre les

Arbres fruitiers.

Noyers, Pruniers, petits Cerisiers, & Avell
niers. Vray est qu'on n'a point tout decouv
ce qui est dãs les terres. Car au païs des Iroq
& au profond d'icelles terres il y a plusieurs
peces de fruits qui ne sont point sur les rives
la mer. Et ne faut trouver ce de fort étrange
nous considerons que la pluspart de noz fru
sont venus de dehors: & bien souvent ilz por
le nom du païs d'où on les a apportés. La te
d'Allemagne est bien fructifiante: mais Ta
dit que de son temps il n'y avoit point d'arb
fruitiers.

Arbres & fruits de la terre du Port Royal.

Quant aux arbres des forêts les plus ordi
res au Port Royal ce sont Chenes, Hetres, F
nes, Bouleaux (fort bons en menuiserie) E
bles, Sycomores, Pins, Sapins, Aubépins, C
driers, Saulx, petits Lauriers, & quelques au
encores que ie n'ay remarqué. Il y a force F
zes & Framboises & noisettes en certains li
item des petits fruits bleuz & rouges pa
bois. Ie croy que c'est ce quelles Latins ont
pellé *Myrtillus*. I'y ay veu des petites poires
delicates: & dans les prairies tout du lon
l'Hiver il y a [illegible] petits fruits comme
pommelettes, colorez de rouge, desquels
faisions du corignac pour le dessert. Il y a f
grozelles semblables aux nôtres, mais elle
viennent rouges: item de ces autres gro
rondelettes que nous appellions Guedr
des Pois en quãtité sur les rives de mer, e
au renouveau nous prenions les fueilles,
mettions parmi les nôtres, & par ce moyẽ
étoit avis que nous mangions des pois

delà de la Baye Françoise, sçavoir à la rivie-
nt Iean, & sainte Croix il y a force Cedres,
ceux que ie vien de dire. Quant à ceux
grande riviere de Canada ils ont eté spe-
au 3. liv. en la relation des voyages du
taine Iaques Quartier & de Champlein.
y est que pour le regard de l'arbre *Annedda*
nous celebré sur le rapport dudit Quartier
ard'hui il ne se trouve plus. Mais i'ayme
ux en attribuer la cause au changement des
les par les guerres qu'ilz se font, que d'ar-
de mensonge icelui Quartier, veu que ce-
lui pouvoit apporter aucune vtilité.

Arbres de la Floride.

ur de la Floride sont Pins (qui ne portent
de pepins dans les prunes qu'ilz produi-
) Chenes, Noyers, Merisiers, Lentisques,
aigniers (qui sont naturels cõme en Fran-
Cedres, Cyprés, Palmiers, Houx, & Vignes
ges, lesquelles montent au long des arbres
ié en Lõbardie, & apportent de bons rai-
Il y a vne sorte de Melliers, dõt le fruit est
leur que celui de Frãce, & plus gros: Aussi
des Pruniers qui portent le fruit fort beau,
non gueres bõ, des Frãboisiers: Vne peti-
aise que nous appellons entre nous Bleues
ont fort bonnes à mãger: Item des racines
appellent *Hassek*, dequoy en la necessité
ut du Pain. Sur tout est excellente cette
nce au rapport du bois de l'Esquine tres-
ue pour les diettes. Mais l'eau qui en pro-
ié de telle vertu, que si vn hõme ou fem-
aigre en buvoit continuellemẽt par quel-
ps, il deviendroit fort gras & replet.

La province du Bresil a pris son nom à nôtr
egard, d'vn certain arbre que nous appellon
Bresil, & les Sauvages du païs *Arabousan*. Il e
aussi haut & gros que noz chenes, & ha la fueil
le du Buis. Noz Frãçois & autres en vont cha
ger leurs navires en ce païs là. Le feu en est pre
que sans fumée. Mais qui penseroit blãchir so
linge à la cendre de ce bois se tromperoit bie
Car il le trouveroit teint en rouge. Ils ont au
des palmiers de plusieurs sortes: & des arbr
dont le bois des vns est jaune & des autres vio
let. Ils en ont encore de senteur comme de ro
ses, & d'autres puants, dont les fruicts sont da
gereux à manger. Item vne espece de Gnay
qu'ilz nomment *Hiouraé*, duquel ilz se serve
pour guerir vne maladie entre eux appell
Pians aussi dangereuse que la Verole. L'arb
qui porte le fruit que nous disons Noix d'Ind
s'appelle entre eux *Sabaucaïa*. Ils ont en ou
de Cottonniers, du fruit déquels ilz font d
litz qu'ilz pendent entre deux fourches, ou p
teaux. Ce païs est heureux en beaucoup d'a
tres sortes d'arbres fruitiers, comme Orenge
Citronniers, Limonniers, & autres, toujou
verdoyans, qui fait que la perte de ce païs
les François avoient commencé d'habiter,
d'autant plus regretable à ceux qui ayment
bien de la France. Car il est bien croyable q
le sejour y est plus agreable & delicieux que
terre de Canada, à cause de la verdure qui y
perpetuelle, Mais les voyages y sont lõgs, co
me de quatre & cinq mois, & à les faire on so
fre quelquefois des famines: témoins ceux

Gnayes.

Cottõniers.

Megagnon: Mais à la Nouvelle-France où
les étions quand on part en saison, les voya-
ges ne sont que de trois semaines, ou vn mois,
il est peu de chose.

Que si les douceurs & delices n'y sont telles
en Mexique, ce n'est pas à dire que le païs ne
vaille rien. C'est beaucoup qu'on y puisse vivre
en repos & joyeusement, sans se soucier des
choses superflues. L'avarice des hommes a fait
que on ne trouve point vn païs bon s'il n'y a des
mines d'or. Et fols que sont ceux-là, ilz ne
considerent point que la France en est à pre-
sent dépourveuë: & l'Allemagne aussi, de la-
quelle Tacite disoit, *qu'il ne sçavoit si c'avoit esté*
par malice, ou par vne volenté propice que les Dieux
avoient denié l'or & l'argent à cette province. Ilz ne
sçavent point que tous les Indiens n'ont aucun
vsage d'argent monnoyé, & vivent plus con-
tents que nous. Que si nous les appellons fous,
ils disent autant de nous, & paraventure à
meilleure raison. Ilz ne sçavent point que Dieu
promettant à son peuple vne terre heureuse, il
dit que ce sera vn païs de blé, d'orge, de vignes,
de figuiers, d'oliviers, & de miel, où il mangera
le pain sans disette, &c. & ne lui donne pour
les metaux que du fer & du cuivre, de peur
que l'or & l'argent ne luy face elever son cœur,
& qu'il n'oublie son Dieu: & ne veut point que
quand il aura des rois ils amassent beaucoup d'or,
& argent. Ilz ne jugent point que les Mines
soient les cimetieres des hommes: que l'Hespa-
gne y a consommé plus de dix millions de
freres Sauvages Indiés, au lieu de les instruire

Du mépris des Mines, & de l'or & argent.

Deut. 8. vers. 8. 9.
Deut. 17. Vers. 17.

Plin. liv. 33. chap. 4. à la foy Chrétienne: Qu'en Italie il y a des M nes, mais que les anciens ne voulurent perme tre d'y travailler, afin de conserver le peup Que dans les Mines est vn air épais, grossier, infernal, où jamais on ne sçait quand il est io ou nuit: Que faire telles choses c'est vouloir d posseder le diable de son royaume, pour être pire condition paraventure que luy; Que c' chose indigne de l'hõme de s'ensevelir au cre de la terre, de chercher les enfers, & de s'aba ser miserablemẽt au dessouz de toutes les cre tures immondes: lui à qui Dieu a dõné vne fo me droite, & la face levée, pour contempler ciel, & luy chanter loüanges: Qu'en païs de M nes la terre est sterile: Que nous ne mange point l'or & l'argent, & que cela de soy ne no tient point chaudement en Hiver: Que ce qui a du blé en son grenier, du vin en sa cave bestail en ses prairies, & au bout des Morue des Castors, est plus asseuré d'auoir de l'or & l'argent, que celui qui a des Mines d'en trou à vivre. Et neantmoins il y a des Mines en Nouvelle-France, déquelles nous avons pa en son lieu. Mais ce n'est pas la premiere ch qu'il faut chercher. On ne vit point d'opini Et ceci ne git qu'en opiniõ, ni les pierreries a (qui sont jouëtz de fols) auquelles on es plus souvent trompé, si bien l'artifice sçait c trefaire la Nature: témoin celui qui vendo y a cinq ou six ans des vases de verre pour Emeraude, & se fût fait riche de la folie d' trui s'il eût sçeu bien jouër son rollet.

Au chap. 23. du liv. 3. & chap. 5. du liv. 4.

Or sans mettre en jeu les Mines, il se po

en la Nouvelle-France du profit des di-
ses pelleteries qui y sont, lesquelles ie trou-
être à mespriser, puis que nous voyons
il y a tant d'envies contre vn privilege que
Roy avoit octroyé au sieur de Monts pour
y établir & fonder quelque colonie
coise, & maintenant par ie ne sçay quelle
é est revoqué. Mais il se pourra tirer
commodité generale à la France, qu'en la
sité de viures, vne province secourra l'au-
re qui se feroit maintenant si le païs étoit
habité: veu que depuis nos voyages les sai-
y ont toujours eté bonnes, & pardeça ru-
pauvre peuple, qui meurt de faim & ne
disette & langueur au lieu que là plu-
pourroient être à leur aise, lesquels il vau-
mieux conserver, que de les laisser perir
ils sont, tant il y a de sangsuës du peu
toutes sortes. D'ailleurs la Flecherie se
en la Nouvelle-France, les Terre-neu-
n'auroit à faire qu'à charger leurs vaisseaux
là, au lieu qu'ils sont contraints d'y de-
trois fois, & pourront faire trois voyages
au lieu d'vn
lois, & qui ils n'y sache que le Cedre, &
sapins, & Prus se pourra
vn bon profit, par ce qu'ils tendent de la
fort abondamment, & meurent bien-
de trop de graisse. Cette gomme est
comme la Terebentine de Venise, & fort
ne à la Pharmacie. I'en ay baillé à quel-
glises de Paris pour encenser, laquelle a
uvée fort bonne. On pourra davantage

Fruicts à esperer en la Nouvelle-France.

Gommes de Sapins.

fournir de cendres à la ville de Paris & aux lieux de France, qui d'orenavant s'en vont t[illegible] decouverts & sans bois. Ceux qui se trouvront ici affligés pourront avoir là vne agreable retraite, plutot que de se rendre sujet à l'Espagnol, comme font plusieurs. Tant de familles qu'il y a en France surchargées d'enfans pourront se diviser, & prendre là leur part avec vn peu de bien qu'elles auront. Puis le temps decouvrira quelque chose de nouveau & faut aider à tout le monde, s'il est possible. Mais le bien principal à quoy il faut butter, est l'établissement de la Religion Chrétienne en vn païs où Dieu n'est point connu, & la conversion de ces pauvres peuples, dont la perdition crie vengeance contre ceux qui peuvent & doivent s'employer à cela & contribuer moins de leurs moyens à cet effect, puis qu'ils écument la graisse de la terre, & sont consumés œconomes des choses d'ici bas.

Vne chose doit remplir de consolation ceux qui sont vrayement pieux, que nôtre Sainct Pere ayant receu la missive que i'ay couchée à la fin du second livre, a esté fort joyeux qu'en son temps vne telle chose se face pour le bien de l'Eglise, & a prié Dieu pour prospérité de l'entreprise du sieur de Poutrincourt sur le corps des saints Apôtres, ce qu'il se propose de continuer, ainsi qu'en nous distruyant ce qui a pouvoir à Monsieur le Nonce de donner la benediction de sa part à tous ceux qui se presenteront pour aller habiter la Nouvelle France.

Ce

CHAP. XXIV.

De la Guerre.

DE la Terre vient la Guerre: & quand on sera établi en la Nouvelle-France, quelque gourmand paraventure voudra venir enleuer le travail des de bien & de courage. C'est ce que plusieurs. Mais l'Etat de la France est maintenant trop bien affermi, graces à Dieu, pour [illegible]dre de ces coups. Nous ne sommes plus au [illegible] des ligues & partialitez. Nul ne s'attaquera à nôtre Roy, & ne fera des entreprises hasardeuses pour vn petit butin. Et quand quelqu'vn le voudroit faire, ie croy qu'on a desia [illegible] aux remedes. Et puis, ce fait est de Religion, & non pour ravir le bien d'autrui. Cela [illegible] la Foy fait marcher en cette entreprise la [illegible]vée, & passer par-dessus toutes difficultez. [illegible]ici que le Tout-puissant est par son Prophete Esaie à ceux qu'il prent en sa garde, & aux [illegible]ois de la Nouvelle-France: *Escoutez, mes [illegible] suiuez Iustice, & qui cherchez le Seigneur, [illegible] au rocher duquel vous avés esté taillés, & au [illegible] la cisterne dont vous avés esté tirés; c'est à [illegible]* considerez que vous estes François. *Regardez Abraham vostre pere & à Sara qui vous a enfantés: car il a appellé lui estant tout seul, & l'a multiplié. Pour certain donques le Seigneur consolera Sion, &c.*

Esai. 51. vers. 1. 2. 3.

A quelle fin les Sauvages font la guerre.

Nos Sauvages n'ont point leurs guerres fo
dées sur la possession de la terre. Nous ne voy
point qu'ils entreprennent les vns sur les aut
pour ce regard. Ils ont de la terre assez pour
vre & pour se promener. Leur ambitiõ se b
ne dans leurs limites. Ilz font la guerre à la m
niere d'Alexandre le Grand, pour dire, Ie v
ay battu; ou par vindicte en ressouvenance
quelque injure receuë; qui est le plus grand
ce que ie trouve en eux, par ce que jamais
n'oublient les injures: en quoy ilz sont d'au
plus excusables, qu'ilz ne font rien que nou
faciõs bien. Ilz suivent la Nature; & si nou
mettons quelque chose de cet instinct, c'e
commandement de Dieu qui nous le fait
re, auquel toutefois la plus-part ferm
les yeux.

Quand donc ilz veulent faire la guerre
Sagamos qui a pl' de credit entre eux leur en
sçavoir la cause, & le rendez-vous, & le te
de l'assemblée. Etans arrivés il leur fait des
gues harangues sur le sujet qui se presente,
pour les encourager. A chacune chose
propose il demande leur avis, & s'ilz consen
Ilz font tous vne exclamation, disans Hau d
voix longuement trainée: finon, quelque
gamos prendra la parole, & dira ce qu'il l
semble, étans & l'vn & l'autre bien éco

Harangues des Sauvages.

Surprise des Sauvages.

Leurs guerres ne se font que par surprise
nuit & obscure, ou à la lune par embuche
subtilité. Ce qui est general par toutes ce
des. Car nous avons veu au premier liv
quelle façon guerroient les Floridiẽs: & le

ils ne font pas autrement. Et aprés les sur-
les ils viennent aux mains, & combattent
souvent de iour.

Mais avant que partir, les nôtres (i'enten les
Hiquois) ont cette coutume de faire vn
, dãs lequel se met toute la jeunesse de l'at-
où étans, les femmes les viennent envi-
ner & venir comme assiegés. Se voyans ain-
veloppés ilz font des sorties pour evader,
liberer de prison. Les femmes qui sont au
les repoussent, les arrêtent, faisans leur effort
entrẽdre. Et s'ils sont pris elles chargẽt des-
les battent, les depoüillent, & d'vn tel suc-
viennent bon augure de la guerre qui se va
. S'ils échappent c'est mauvais presage.
Ils ont encore vne autre coutume à l'égard
particulier, lequel apportant la tête d'vn
mi, ilz font de grandes Tabagies, danses
festins de plusieurs jours: & durant ces
ilz despoüillent le victorieux, & ne lui
qu'vn méchãt haillon pour se couvrir.
Environ de huitaine ou environ, aprés la
chacun lui fait present de quelque chose
honorer de sa vaillãce. Ilz ne s'eloignent
des cabanes qu'ilz n'ayent l'arc au poing,
nois sur le dos. Et quand quelque in-
se presente à eux, ilz mettent les armes
est question de parlementer, ce qu'il faut,
ssi reciproquement de l'autre part: ainsi
vis au sieur de Pourtrincourt en la terre
monchiquois.

Façon de presager l'evenement de la guerre.

Capitaines entre eux viennent par suc-
, ainsi que la Royauté par deça, ce qui
ses.

Succession de Capitaines.

s'entend si le fils d'vn *Sagamos* ensuit la vertu de son pere, & est d'âge competant. Car autrement ils font comme aux vieux siecles lors que premierement les peuples eleurent des Rois: desquels parlant Iehan de Meung autheur du Roman de la Rose, il dit:

Vn grand vilain entre eux eleurent
Le plus corsu de quants qu'ilz furent
Le plus essu, & le grigneur, †
Et le firent Prince & Seigneur.

† *Grigneur, c'est grandiot, plus grand.*

Mais ce *Sagamos* n'a point entre eux authorité absoluë, ains celle que Tacite dit des anciens Rois Allemãs: La puissance de leurs Rois (dit-il) n'est point libre, ni infinie, mais ils coduisent le peuple plutot par exemple, que par commandement. En Virginia & en la Floride ils sont davantage honorez qu'entre les Sauvages quois, mais au Bresil celui qui aura plus pris prisonniers & plus tué d'ennemis, ils le prendront pour Capitaine, sans que ses enfans puissent heriter de cette qualité.

Armes des Sauvages.

Leurs armes sont les premieres qui furent en vsage apres la creation du monde, mais arcs, fleches: car de fondes, ni d'arc-balestes ils n'en ont point, ni aucunes armes de fer ou acier, moins encore de celles que l'esprit de l'homme a inventé depuis deux cens ans pour rompre, entrer le tonnerre: ni de beliers & toutes anciennes machines de batterie.

Ils sont fort adroits à tirer de la fleche: pour exemple soit ce qui est rapporté en Lery d'vn qui fut tué par les Armouchiquois avec vn petit chien conseu avec lui d'vne fleche

Lery dessus lieu. 4. ch. 11.

loin. Toutesfois je ne voudroy leur donner
louange de beaucoup de peuples du monde
deça qui ont eté renommés en cet exercice,
les Scythes, Getes, Sarmates, Gots, Ecos-
, Parthes, & tous les peuples Orienteaux,
quels grand nombre étoient si adroits qu'ils
ent touché vn cheveu : ce que l'Escriture
ste temoigne de plusieurs du peuple de dieu,
me des Benjamites, léquels allans à la guerre
tre Israël : *De tout ce peuple là* (dit l'Ecriture)
avoit sept cens hommes d'elite, combattans autant
la senestre que de la dextre: & si asseurés à jetter la
e avec la fronde, qu'ils pouvoient frapper vn che-
sans decliner d'vne part ou d'autre. En Crete il
t vn Alcon archer tant expert, qu'vn dra-
emportant son fils, il le poursuivit & le tua
offenser son enfant. On lit de l'Empereur
itian qu'il sçavoit addresser sa flesche de
entre deux doigts ouverts. Les écrits des
ens font mention de plusieurs qui trãspet-
t des oiseaux volans en l'air, & d'autres
veilles que nos Sauvages admireroient.
neantmoins ils ne laissent d'être galans
& bons guerriers, qui se fourreront
tout écans soutenus de quelque nombre
ois : & ce qui est de perfection aprés
age, ilz sçavet patir à la guerre, coucher
les neges, & à la gelée, souffrir le chaud le
la faim, & par intervalles se repaire de fu-
ons nous avons dit en chapitre precé-
faisans que le mot Latin *Bellum*, se trou-
ait en sa propre signification, sans atti-
ser au contraire que le mot *Militia* est pris

Iuges ch. 20. vers. 16.

Excellent Archer.

Bellum.

Militia

en eux pour *molliria* par vne contraire significa-
tion, selon l'etymologie que lui donne le Iur-
consulte Vlpian quoy que i'ayme mieux le d-
river de *Malitia*, qui vaut autant à dire q
Duritia, *malo* : ou *Afflictio*, que les Grecs
pellent *κακωσις*. Ainsi qu'il se prent en sa
Matthieu, là où il est dit *qu'à chacun jour suffi*
malice sienne, c'est à dire *son Affliction*, *sa p*
son travail, *sa dureté*, comme l'interprete fort b
sainct Hierome. Et n'auroit point esté mal t
duit en saint Paul le mot *κακοπαθησον ὡς κ*
χριστοῦ Ἰησοῦ Xeis ũ Dura sicut bonus miles Ch
Iesu, au lieu de *Labora*. Endurci toy par pati
ce. Ainsi qu'en Virgile

Durate, & vobis vosmet servate secundis.

Et en vn autre endroit il appelle les Scipi
Duri belli, pour signifier des braves & excell
Capitaines : laquelle dureté & malice de gue
Tertullian explique *Imbonitas* au livre qu'
écrit aux Martyrs pour les exhorter à bien s
tenir les afflictions pour le nom de Iesus-Ch
Vnigendarme, dit il, *ne viens point à la guerr*
vous delices, & ne vous point au tombas sortant
chambre, mais des tentes & pavillons étendus
arrachés à des pieux & fourches, vbi omnis d
tia & imbonitas & insuavitas, *où il n'y a nulle*
tente.

Or jaçoit que la guerre qui se fait au fo
de tentes, & pavillons soit dure, toutefoi
vie ordinaire de nos Sauvages l'est encore p
& se peut appeller vne vraye milice, c'est à
milice, que ie prens pour dureté. Et de c
façon ils traversent de grands païs par les

Vlp. l. 1. §. vlt. C. de testam. milit.

Matth. 6. vers. 24.

Hier. epist. 147. ad Amand.

2. à Timoth. 2. vers. 3.

r surprendre leur ennemi, & l'attaquer au
ourveu. C'est ce qui les tient en perpetuelle
nte. Car au moindre bruit du monde, com-
d'vn Elan qui passera à travers les branches
ueillages, les voila en alarmes. Ceux qui ont
villes à la façon que i'ay décrit ci-dessus,
vn peu plus asseurez. Car ayans bien barré
rée, ilz peuvent dire, Qui va là, & se prepa-
u combat. Par ces surprises les Iroquois
en nõbre de huit mille hommes ont exter-
les *Algonquins*, ceux de *Hothelaga*, &
es voisins de la grande riviere. Toutefois
nd noz Sauvages souz la conduite de *Mem-*
s allerent à la guerre contre les Armouchi-
is, ilz se mirent en chaloupes & canots:
is aussi n'entrerent-ilz point dans le païs:
s les tuerent à la frontiere au port de *Choua-*
Et d'autant que cette guerre, le sujet d'icel-
le conseil, l'execution, & la fin, ont eté par
y décrits en vers François qui sont rappor-
ci-aprés parmi ce que i'ay intitulé, LES
USES DE LA NOVVELLE-FRANCE,
tieray mon Lecteur d'avoir là recours, pour
trire vne chose deux fois, Ie diray seulement
stant à la riviere saint-Iehan le Sagamos
ondan homme Chrétien & François de cou-
, fit voir à vn jeune homme de Retel nom-
le Févre, & à moy, cõme ilz vont à la guer-
& aprés la Tabagie sortirent environ qua-
vints de sa ville, ayans mis bas leurs man-
x de peluche, c'est à dire tout nuds, portans
un vn pavois qui leur couvroit tout le
s, à la façõ des anciẽs Gaulois qui passerẽt

Sujet de la crainte des Sauvages.

Ci dessus chap. 17.

Façon de marcher en guerre.

en la Grece soux le Capitaine *Brennus*, déque
ceux qui ne pouvoient guayer les rivieres,
mettoient sur leurs boucliers qui leur servoie
de bateaux, ce dit Pausanias. Avec ces pavois
avoient chacun sa masse de bois, le carquois
le dos & l'arc en main, marchans comme
dansant. Ie ne pense pas toutefois que quand
approchent de l'ennemi pour combattre
soient tant retenus que les anciens Lacedem
niens, léquels dés l'âge de cinq ans on accou
moit à vne certaine façon de danse, de laqu
le ils vsoient en allant au combat, sçavoir d
ne cadence douce & posée, au son des flu
afin de venir aux mains d'vn sens froid & s
fis, & ne se troubler point l'entendement: p
pouvoir aussi discerner les asseurez d'en
les craintifs comme dit Plutarque: Mais p
tot ilz vont furieusement, avec des gran
clameurs & hurlemens effroyables, afin
tonner l'ennemi, & se donner mutuelle as
rance. Ce qui se fait entre tous les Indiens
cidentaux.

Danse guerriere.

Plut. au Traité de refrener la colere, & ès Apophth.

En cette montre noz Sauvages s'en alle
faire le tour d'vne colline, & comme le re
étoit vn peu tardif, nous primmes la route
nôtre barque, où noz gens étoient en gra
qu'on ne nous eût fait quelque tort.

Comme les Sauvages vsent de la victoire.

En la victoire ilz tuent tout ce qui peut
ster: mais ilz pardonnent aux femmes & en
Les Bresiliens au contraire prennent tant
peuvent de prisonniers & les reservent pou
mettre en graisse, les tuer, & les manger
premiere assemblée qu'ilz feront. Qui est

ière de sacrifice entre les peuples qui ont
dque forme de Religion, d'où ceux-ci ont
s cette inhumaine coutume. Car anciennement ceux qui étoient veincus étoient sacrifiez
Dieux pretendus autheurs de la victoire,
est venu qu'on les appelloit *victimes*, par ce
ils étoient veincus : *Victima à vincio*. On les
elloit aussi Hosties, *à Hoste*, par ce qu'ils
ient ennemis. Ceux qui mirent en avant le
de *Supplice* le firét preque à vn même sujet,
ans faire des *Supplications* aux Dieux des biẽs
ceux qu'ilz condemnoient à mort. Telle a
la coutume en plusieurs nations de sacrifier
ennemis aux Dieux, & se prattiquoit encore
Perou, au temps que les Hespagnols y alent premierement.

Nous lisons en la sainte Ecriture, que le Prophete Samuel mit en pieces Agag Roy des Hamalekites devant le Seigneur en Galgal. Ce
on pourroit trouver étrãge, veu qu'il n'étoit
e si doux que ce saint Prophete. Mais il faut
ōsiderer que c'a été vn special mouvemẽt de
rit de Dieu qui l'a suscité à se rendre exe-
ur de la justice divine alencontre d'vn en-
i du peuple d'Israël, au defaut de Saul con-
eur du commandement de Dieu, auquel
t esté enjoint de frapper Hamalek, & faire
mourir, sans épargner aucune ame vivan-
e qu'il n'avoit fait: & pour-ce fut-il delaissé
ieu. Samuel donc fit ce que Saul devoit
faire, il mit en pieces vn homme condem-
Dieu, lequel avoit fait maintes femmes
en Israël, & iustement receut la pareil-

1 Sam. 15. vers. 33.

le: afin aussi d'accomplir la prophetie de Ba-
laam, lequel avoit predit long temps au-para-
Num. 24. vant que le Roy des Israelites seroit eleve
vers. 7. par-dessus Agag, & seroit son Royaume haus-
sé. Or ce fait de Samuel n'est point sans exem-
ple. Car quand il a eté question d'appaiser l'ir
de Dieu, Moyse a dit: *Mettez, un chacun son esp*
Exod. 32. *sur la cuisse, & que chacun de vous tue son frere, s*
vers. 27. *ami, son voisin.* Ainsi Elie fit tuer les Prophet
3. Rois. 18. vers. 40. de Baal. Ainsi à la parole de saint Pierre Ana-
Act. 5. vers. 5. nias & Saphira tomberent morts à
pieds.

Pour donc revenir à nostre propos, n
Sauvages qui n'ont point de religion, aussi
font ils point de sacrifices: & d'ailleurs so
plus humains que les Bresiliens, entant qu
ne mangent point leurs semblables, se contre
tans d'exterminer ce qui leur nuit. Mais ils o
vne generosité de mourir plutot que de to
ber entre les mains de leurs ennemis. Et qua
le sieur de Poutrincourt fit vengeance du f
fait des Armouchiquois, il y en eut qui se fire
tailler en pieces plutot, que de se laisser e
porter: ou si par force on les enleve ils se t
font mourir de faim, ou se tueront. Me
quant aux corps morts ils ne veulent p
qu'ils demeurent en la possession des ennem
& au peril de la vie ils les recueillent & e
Verité que Tacite temoigne des anciens
mains, & cete chose coutumiere à toute na
generale.

La victoire acquise d'vne part ou d'a
victorieux retiennent prisonniers les ten

enfans, & leur tondent les cheveux comme
faisoit anciennement par ignominie, ainsi
l'escroit en l'histoire sacrée. En quoy ilz re-
nent plus d'humanité que ne font quel-
fois les Chrétiens, comme nous avons veu
plusieurs récontres és troubles derniers. Et
cruauté envers les prisonniers fut reprou-
par le Prophete Elisee. Car on se doit cõté-
en tout cas de les rendre esclaves, comme
nos Sauvages : ou de leur faire r'acheter
liberté. Mais quãt aux morts ilz leur cou-
les têtes en si grãd nombre qu'ils en peu-
trouver, lesquelles se divisent entre les Capi-
, mais ilz laissent la carcasse, se conten-
de la peau, qu'ilz font secher, ou la con-
it, & en font des trophées en leurs caban-
, ayans en cela tout leur contentement. Et
mant quelque fête solennelle entre eux
appelle fête toutes & quantes fois, qu'ilz
(Cabagie) ilz les prennent, & dãsent avec,
dites au col, ou au bras, ou à la ceinture, &
ge quelquefois mordent dedans : qui est
grand témoignage de ce desordonné appe-
de vengeance, duquel nous avons quelque-
parlé.

Nehem. 13. 25. & 2. Samuel. 10. 4. 2. Rois 6. vers. 22.

Les anciens Gaulois ne faisoient pas moins
trophées que nos Sauvages des têtes de leurs
emis. Car (s'il en faut croire Diodore & *Diodor. lib. 6. Biblioth. Tit. Liv. Denys. l. liv. 10. Strabo liv. 4. Geograph.*
Tite Live) les ayans coupées ilz les rapportoiẽt
au poitral de leurs chevaux, & les at-
ent solennellement avec cantiques &
ge des victorieux (selon leur coutume)
portes ainsi qu'ô feroit vne tête de san-

glier. Quant aux têtes des Nobles ilz les e
baumoient & les gardoient soigneusement
des caisses, pour en faire montre à ceux qui
venoient voir, & pour rien du monde ne
rendoient ni aux parens, ni à autres. Les Boi
(qui sont ceux de Bourbonnois) faisoyent
vantage. Car aprés avoir vuïdé la cervelle
bailloient les carcasses à des orfévres pour
étoffer d'or, & en faire des vaisseaux à boi
déquels ilz se servoient és choses sacrées
solennites saintes. Que si quelqu'vn trouve
ci étrange, il faut qu'il trouve encor plus étr
ge ce qui est rapporté des Hongres par Vir
nere sur Tite-Live, déquels il dit qu'en l'an
le cinq cens soixante six étans prés Iavarin
lechoient le sang des têtes des Turcs qu'ils
portoient à l'Empereur Maximilian: ce qui
se la barbarie qu'on pourroit objecter à
Sauvages.

Voire ie diray qu'ils ont plus d'huma
que beaucoup de Chrétiens, qui dépuis cét
en diverses occurrences ont exercé sur les f
mes & enfans des cruautez plus que brut
dont les Histoires sont pleines: & à ces
sortes de creatures noz Sauvages pardonne

Du Lion genereux imitatif la vertu,
Qui jamais ne s'attaque au soldat abbatu.

Vers du sonnet du Dorat.

CHAP. XXV.

Des Funerailles.

APRES la guerre l'humanité nous invite à pleurer les morts, & les ensevelir. C'est vn œuvre tout de pieté, & le plus meritoire qui se puisse faire. Car qui donne secours à homme vivant il en peut esperer du service ou plaisir reciproque: Mais d'vn mort n'en pouvons plus rien attendre. C'est ce dit le saint homme Tobie agreable à Dieu. Et de ce bon office sont recommandés en l'Evangile ceux qui s'employerent à la sepulture de nôtre Sauveur. Quant aux pleurs ô que dit le Sage fils de Sirach: *Mon enfant des larmes sur le mort, & commence à pleurer comme il faut chose dure. Puis couvre son corps selon les ordonnances, & ne mesprise point sa sepulture, afin que tu ne sois blamé. Porte amerement le deuil pour vn jour, en disant selon qu'il est digne.* Ecclesi. 38. vers. 15.

Cette leçon étant par-enuë, soit par quelque ancienne tradition, soit par l'instinct de nature, iusques aux Sauvages, ils ont encore aujourd'hui de commun avec les nations de deçà de pleurer les morts & en garder les corps après le decès, ainsi qu'on faisoit au temps des saints Patriarches Abraham, Isaac, Iacob, & depuis. Ils font des clameurs étranges par plusieurs jours, ainsi que nous l'avons au Port Royal,

quelques mois aprés nôtre arrivée en ce païs (sçavoir en Novembre) là où ilz firent l
actes funebres d'vn des leurs nommé *Panoms*
lequel avoit pris quelques marchandises
magazin du Sieur de Monts, & étoit allé ve
les Armouchiquois pour troquer. Ce *Panoms*
fut tué, & le corps rapporté és cabannes de
riviere sainte-Croix, où les Sauvages le ple
rerent & embaumerent. De quelle espece
ce baume ie ne l'ay peu sçavoir ne m'en
pas enquis sur les lieux. Ie croy qu'ilz de
les corps morts, & les font secher. Bien
tain qu'ilz les conservent contre la pourritu
ce qu'ilz font préque par toutes ces Indes.
lui qui a écrit l'histoire de la Virginie, dit qu
tirent les entrailles du corps, dépouillẽt le m
de sa peau, coupent toute la chair arriere des
la font secher au Soleil, puis la mettent
close en des nattes) aux pieds du mort.
fait ilz luy rendent sa propre peau, & en
vrent les os liés ensemble avec du cuir,
çonnans tout ainsi que si la chair y étoit
meurée.

C'est chose toute notoire que les anciens
ptiens embaumoient les corps morts, & les
doient soigneusement. Ce qui (outre les
theurs prophanes) se voit en la sainte Escri
où il est dit, que Ioseph commanda à ses
teurs & Medecins d'embaumer le corps de
cob son pere. Ce qu'il fit selon la coutume
païs. Mais les Israëlites en faisoient de
comme se voit és Chroniques saintes, là
est parlé du trépas des Rois Asa & Ioram

Genes. 50. vers. 2.

2. Paralip. 16. vers. 14. & 21. vers. 19.

de la riviere sainte-Croix, ledit defunct Pa-
[illegible] fut apporté au Port Royal, là où dere-
[illegible] il fut pleuré. Mais pour ce qu'ils ont cou-
[illegible]me de faire leurs lamentations par vne lon-
[illegible] traînée de jours, comme d'vn mois, crai-
[illegible] de nous offenser par leurs clameurs (d'au-
[illegible] que leurs cabannes n'étoient qu'environ à
[illegible] ces pas loin de nôtre Fort) *Membertou* vint
[illegible] le lieur de Poutrincourt de trouver bon
[illegible] fissent leur dueil à leur mode accoutu-
[illegible], qu'ils ne demeureroient que huit jours.
[illegible] il luy accorda facilement: & de là en avãt
[illegible]mencerent dès le lendemain au point du
[illegible] les pleurs & hurlemens que nous oyions
[illegible]tre-dit Fort, se donnans quelque interval-
[illegible] de jour. Et font ce dueil alternativement
[illegible] une cabanne à son jour, & chacune per-
[illegible] à son tour.

[illegible] chose digne de merveille que des na-
[illegible] tant eloignées se rapportent à ces plusieurs
[illegible]ondes de deçà en ces ceremonies. Car
[illegible] temps les Perses (ainsi qu'il se lit en
[illegible]urs lieux dans Herodote, & Q. Curtius)
[illegible]ent de ces lamentations, se dechiroient les
[illegible]ens, se couvroient la tête, se revetoient
[illegible]billement de dueil, que l'Escriture sainte
[illegible] le sac, & Iosephe *[illegible]*. Voire
[illegible] se condoient, & ensemble leurs che-
[illegible]mules, ainsi qu'a remarqué le sçavant
[illegible] en ses Observations, alleguant à ce pro-
[illegible]odote & Plutarque.

[illegible] Egyptiens en faisoient tout autant, & [illegible]
[illegible] plus, quant aux lamentations. Car

Esth. 4.
Iosef. 1.
Dras. Obser. 12. p. 4. 6.

Genes.50. aprés la mort du saint Patriarche Iacob, tous les anciens, gens d'estat & Conseillers de la maison de Pharao & du pais d'Egypte monterent en grande multitude jusques à l'aire d'Atha en Chanaan, & le pleurerent avec grandes grieves plaintes: de sorte que les Chananeens voyans cela, dirent: *Ce dueil ici est grief aux Ægyptiens*: & pour la grãdeur & nouveauté du due ils appellerent ladite aire *Abel-Misraim*, c'est dire Le dueil des Ægyptiens.

Les Romains avoient des femmes à loüa pour pleurer les morts & dire leurs loüan par des longues plaintes & querimonies: & femmes s'appelloient *Prænæ*, quasi *Tragedi* pour ce qu'elles commençoient le bran quand il falloit lamenter, & dire les loüan des morts.

Mercede quæ conductæ flent alienis in funere præ

Mulcæ & capillos scindunt, & clamant magn

Lucilius. ce dit *Lucilius* au rapport de *Nonius*. Quelq fois même les trompettes n'y étoient point ép gnées: comme le remoigne Virgile en ces m

Et cuncta clamor, clangorque tuborum.

Ie ne veux ici recuillir les coutumes de tou nations: car cela seroit jamais fait: mais en Fr ce chacun sçait que les femmes de Picardie menent leurs morts auec des grãdes clame Le sieur des Accords entre autres choses pa observées recite d'vne qui faisant ses plain funebres disoit à son defunct mary: Mon D mon pauvre mary tu nous as donné vn pi congé! Quel congé! c'est pour tout jamais quel grãd cõgé! faisant vne allusio gaillard

de

[illegible] & choses semblables [illegible] mon amour, mon amour. Villageriant, [illegible] la belegere & beau [illegible] [illegible] de bon, [illegible] c'est à dire, Helas, helas, [illegible] de beau soleil qu'il fait. Et le dessus [illegible] que les femmes du Brem hurlent & [illegible] avec telle clameur, qu'il semble que [illegible] des assemblées de chiens & de loups [illegible] disent les vnes en ramant la vitesse [illegible] qui étoit vaillant, & qui nous a tant fait [illegible] de poissonnions. D'autres [illegible] [illegible] & que c'étoit vn bon chef [illegible] vn excellent pescheur, [illegible] le brave [illegible] de Portugal & de Normandie, [illegible] [illegible] bien reigle. Et au bout de chacune [illegible] [illegible] il entendit, celui duquel nous [illegible] [illegible] le dueil. A quoy les [illegible] [illegible] ent, [illegible] ha, il est vray, nous [illegible] [illegible] plus [illegible] ce que nous [illegible] [illegible] les autres, on n'en [illegible] [illegible] & autres semblables choses. Mais [illegible] de ces gens ont passé leur [illegible] [illegible] peu du [illegible]

[illegible] de deuil, [illegible] ils sont [illegible]
jours d'iceux sans cesser de pleurer, & [illegible]
usages ils font tous les Parentés ses alliés
amis semblable dueil, se coupans la moitié [illegible]
cheveux tant hommes que femmes, en tém[illegible]
gnage d'amitié. Et cela fait il y a quelques fe[illegible]
mes desquelles qui durant le temps de six lu[illegible]
plusieurs la mort de ce Parentés trois fois
leur, criant à haute voix, au matin, à midi,
au soir; qui est la façon des Prefices Romain[illegible]
desquelles nous avons ailleures parlé.

Pour ce qui est du vêtement de dueil, [illegible]
Souloient au contraire des Chinois, qui
noignent le dueil par le vêrement blanc, se [illegible]
dent la face tout de noir, ce qui les rend for[illegible]
laide. Mais les Hebrieux étoient plus repre[illegible]
sibles, qui se faisoient des incisions au visage
temps de dueil, & se rasoient le poil, comme
lit en Isaïe. Ce qu'ils avoient accoutu[illegible]
de grande ancienneté: à l'occasion dequoy
la leur fut defendu par la loy de Dieu [illegible]
portée au Levitique. *Vous ne tondrez [illegible]*
tout rond vôtre chevelure, & ne raserez point v[illegible]
barbe. [illegible] gaste [illegible] en vôtre chair
[illegible] ne [illegible] aucune figure, ni charac[illegible]
[illegible] sur vous, Je suis le Seigneur. Et au De[illegible]
teronome: *Vous serez enfans du Seigneur vôtre D[illegible]*
vous ne vous ferez point, & ne vous fere[illegible]
point [illegible] pour aucun trepassé. Ce[illegible]
fut aussi defendu par les Romains és loi[illegible]
XII. Tables.

Isaïe, 41. vers 5.
Levit. 19. vers 27. 28.
Deut. 14. vers. 1.

Herodote & Diodore disent que les [illegible]
plus [illegible] principalement aux funerailles de [illegible]

se deschiroient les vêtemens, & embour-
nt le visage, voire toute la tête: & s'assem-
deux fois le jour, marchoient en rond
tans les vertus de leur Roy: s'abstenoient
ndes cuires, d'animaux, de vin, & de tout
appareil de table, l'espace de soixante
jours, sans se laver aucunemẽt, ny cou-
lit, moins avoir compagnie de leurs
ces toujours se lamentans.
dueil ancien de noz Roynes de France
aux Rois ilz n'en portent point)
e couleur blanche, & pour ce retenoient
de Roynes blanches, apres le trépas
leurs maris. Mais le commun dueil au-
uivant en France, qu'au reste de l'Eu-
de noir, *quasi sub tenebra vesci*. Car tous
ils ne font que tromperies, & de cent
pas trois qui ne soyent joyeux d'vn tel
est pourquoy furent plus sages les an-
hiates qui celebroient la naissance des
es avec pleurs, & leurs funerailles avec
uliens demontrez que par la mort nous
s en repos & delivrez de toutes les cala-
ec lesquelles nous naissons. Heraclides
des Locrois, dit qu'ilz ne font aucun
morts, ains des banquets, & grandes
noces. Et le sage Solon reconoissant les
bons abus, & ces deschirements de
, & ne voulant point qu'on fit tant de
ir les morts, ainsi que dit Plutarque
es Chrestiens encore plus sages che-
ancienne *Attelana* aux mortuaires.
Plaine. *Ex urna cinis non in re-*

Solin. chap. 17.
Gelar. liv.
chap. 2.
Iul. 114.
vers 7.

Seigneur, ô mon amy, ô mon amy, ô mon
Ton repos finissoit,
Car Dieu ta misere a changée
Par sa toute bonté.

Neanmoins pour ce que nous somm
hommes, sujets à joye, tristesse, & autres mo
vements & perturbations d'esprit, lesquell
de premier abord ne sont point en nôtre pui
sance, ce dit le Philosophe, ce n'est chose à bl
mer que de pleurer, soit en considerant nôt
condition frele & sujette à tant de maux, so
pour la perte de ce que nous aymios & tenio
cherement. Les saints personages ont ete to
chez de ces passions, & nôtre Sauveur mem
a pleuré sur le sepulchre de Lazare, frere
sainte Magdeleine. Mais il ne se faut laisser a
porter à la tristesse, ni faire des ostentations
clameurs, ou bien souvent le cœur ne rouc
Suivant quoy le Sage fils de Sirach nous av
cit, disant: *Pleure sur le mort, car il a laissé la cl*
(de cette vie) mais pleure doucement, pource qu'il
est en repos.

Ecclés. 38. vers. 10. 11.

Apres que nos Sauvages eurent pleuré
nouat, ils allerent au lieu ou étoit sa caba
quand il vivoit, & illec enterrerent tout ce q
avoit laissé, les arcs, fleches, carquois, fesp
de Castoré, son petun, sans quoy il ne s
veut vivre, les chiens, & autres menus m
bles, afin qu'aucun ne quereler pour sa su
tion. Cela montre combien peuvent se fo
des biens de ce monde, faisans par ces ob
belle leçon à ceux qui sont ces dons co

Sauvages brulent les meubles du decedé.

Belle leçon aux avares.

[illegible] de table d'argent, & bien souvent le fo-
[illegible] cor, ou s'ils attrapet ce qu'ils desirent, ils
[illegible] faisant banque-route à Dieu, & pillas la pau-
[illegible] dit à guerre ouverte, ou souz pretexte de
[illegible] ice. Belle leçon, di-le, à ces avares Tarales
[illegible] tables, qui se donnet tant de peines, & font
[illegible] rir tant de creatures pour leur allerchet-
[illegible] penser au profond de la terre, sçavoir les
[illegible] tons que notre Sauveur appelle Richesses
[illegible] Belle leçon aussi à ceux desquels parle
[illegible] Hierosme, traitant de la vie des Clercs, il
[illegible] dit, qu'ils font une petite aumone, afin de laisser
[illegible] avec bonne usure, & souz pretexte de donner
[illegible] ils cherchent des richesses, ce qui est plu-
[illegible] chasse, que une aumone, ainsi pret-on les bêtes,
[illegible] aux, les poissons. On met un petit appat à un ha-
[illegible] afin d'y attraper les bourses des simples femmes,
[illegible] L'Epitaphe de Nepotian à Heliodore, il
[illegible] (dit-il) amassent ayrent sur argent, & suivant
[illegible] bouffes par des sacons de soye, ils
[illegible] à la proye les richesses des hommes morts, & ayant
[illegible] plus qu'elles étans pauvres qu'ils avoient
[illegible] Et pour cette avarice laquelle nous
[illegible] voyons que trop regner aujourd'hui, par
[illegible] imperiaux, les reguliers & seculiers Ec-
[illegible] tiers ont ladis été exclus des testaments,
[illegible] oy le même le plaint, non pour la chose,
[illegible] pource qu'on en a donné le lustre.
[illegible] venons à nos brulemens mobiliaires des
[illegible] peuples qui l'avoient pour cri-
[illegible] vable entrainée au vice, faisoient le
[illegible] que nos Sauvages. Car les Phrygiés, ou
[illegible] apporterent l'usage aux Latins de

Luc. 19. vers. 9. 11. Hierom. epist. 2. à Nepotiam.

bruler non seulement les meubles, mais aussi les corps morts, dressans des hauts buchers de bois à cet effect, comme fit Æneas aux funerailles de Misenus. ------ *& robore secto.*

Virgil. 6. Eneid.

Ingentem fraxine pyram------

Puis ayans lavé & oint le corps, on jettoit sur le bucher tous ses vêtemens, de l'encens, des viandes, de l'huile, du vin, du miel, des fueilles, des fleurs, des violettes, des roses, des ynguents de bonne senteur, & autres choses, comme on voit par les histoires & inscriptions antiques. Et pour continuer ce que i'ay dit de Misenus, Virgile adjoute:

Purpureisque super vestes velamina notæ
Conjiciunt: pertingunt: funebrem feretro, &c.
------congesta cremantur
Thura, dona, dapes, fusæ crateres olivæ.

Eneid. 11.

Et parlant des funerailles de Pallas jeune Seigneur amy d'Æneas.

Tum genitor natæ vestes, clypeique, aureique
Intuitur Ensis------
Multaque præterea Laurentis præmia pugnæ
Aggerat, & longe prædam jubet ordine duci.
Addit equos & vela, quibus potiebantur hostes.

Et plus bas.

Spargitur & tellus lacrymis: spargunturque & arma
Funeraque funebri ardebat Laurentis arena.
Conjiciunt arma, clipeos, ensesque decorus,
Frenaque ferventesque rotas: pars spoliata notis
Inferunt hostes, & non sibi parcit.
Semineces quos sunt, vestesque & cæsorum arma
In flammam jugulant pecudes------

Et y rapporte cecy en Latin, pour ce qu'il

ble impossible de les rendre en Françoys
tant de grace.

En la sainct Escriture se trouve les corps de
& de ses fils avoir esté brulez apres leur
faite, mais il n'est point dit qu'on ait donné
aucuns de leurs meubles. Brulé trouve
empeché de sçavoir comment il est possible
d'avoir emporté leurs os, & veux entez
vn arbre, sinon en faisant comme les
mentionnez ci-dessus. Ie ne sçay
cet temps cette coustume a eu suite entre
, mais nous voyons es Chroniques
leurs Rois, qu'ils en bruloient les corps par
ceur apres le trépas estant dit du Roy Iera,
pollutes, mechancetez (outre le rigoureux
ment de Dieu) le peuple ne lui fit point les
railles selon la maniere du brulement, ainsi
n'avoit fait à ses predecesseurs. Ce qui arriva
trecens dixiesme apres la sortie d'Egypte, &
cent cens dixiesme avant Iesus Christ.

Les vieux Gaulois & Allemans, bruloient
le corps mort tout ce qu'il avoit aimé, jusques
aux animaux, jusques de comptes, & obli-
gations, comme si par là ils eussent voulu payer
ter, leurs debtes. En sorte que peu au-
vant que Cesar y vistt, ils en trouvoit dit
toient sur le bucher où l'on bruloit le corps,
esperance de vivre ailleurs avec leurs
seigneurs, & amis. Pour le regardes les
Tacite dit le mesme d'eux en ces termes:
[illegible]
[illegible]
[illegible]
pagons se faire dont est accomplement

1. Samuel. chap. dernier.

2. Paralip. 21.

[illegible]

encore aujourd'hui en plusieurs lieux des Indes

Orientales. [illegible] la ville de Calamina [illegible]

[illegible] du Royaume de Coromandel. Mais no[illegible]

sauvages ne font point [illegible] cela : car il

[illegible] bien de la mettre au feu, sachant

qu'il fait trop chaud. Ils la gardent donc

[illegible] les meubles du trépassé. Et quand

[illegible] les enterrent honnêtement, en leur

[illegible]. Ce Tamoyo, duquel nous avons parlé

[illegible] en la cabanne de son nice. Nagumbe, le

[illegible] Negrosa de ses parents au Printemps, le

[illegible] qu'il fut l'assemblée des Sauvages pour aller

[illegible] la mort en laquelle assemblée il fut d[illegible]

[illegible] chef [illegible] devant qu'aller à la guerre

[illegible] pour achever les funérailles. Et le porter

[illegible] coutume ce vne de mettre vers

[illegible] vn cinq ou trois [illegible]

[illegible] Ceux qui leur servent de

[illegible] secrettes de peur qu'

[illegible] ennemi n'aille commencer les os

[illegible]

[illegible] ou plusieurs [illegible] ou plusieurs que c'

[illegible] de garder les corps morts

[illegible] vne vaine opinion qu'ils ont quelque cho

[illegible] propre

[illegible] gouverneur de Cearce

[illegible] On

[illegible] qu'il ne

[illegible] ce

[illegible] que ces Paulistes.

Nous entrez Chrétiens commencerent

[illegible] M

[illegible] les corps morts, c'est à dire nous les [illegible] la terre (appellée *humus*, d'où vient [illegible] l'homme) de laquelle ils ont esté pris, [illegible] ainsi faisoient les anciens Romains avant [illegible] de les brûler. Ce que font entre [illegible] Indiens Occidentaux, les Brésiliens, lés [illegible] mettent leurs morts dans des fosses creu[illegible] en forme de tonneau, qui sont debout, [illegible] quelquefois dans leur propre maison, comme [illegible] premiers Romains, ainsi que dit Servius, commentateur de Virgile. Mais nos Sauvages [illegible] Servius.
[illegible] Pérou ne font pas ainsi, ains [illegible] ordent escrits ès sepulchres, qui sont en [illegible] leur origine des chastaux de cinq [illegible] pieds de haut, le planchers duquel est [illegible] couvert de nattes, sur lesquelles ils étendent trepassez arangez selon l'ordre de [illegible] Ainsi presque font nos dits Sauvages, sinon que leurs sepulchres sont plus [illegible] de plus bas, faits en forme de cages, [illegible] ils couvrent bien proprement, & [illegible] leurs morts. Ce que nous appellons [illegible] & non pas *enterrer*, puis qu'ils ne font [illegible] dans la terre.

[illegible] quoy que plusieurs barons ayant trouvé [illegible] de garder les corps morts: si est-il meilleur [illegible] suivre ce que la Nature requiert, qui est [illegible] ce qui lui appartient, [illegible]

[illegible] en la plusantique façon de sepulture [illegible] ceron, & ne voulut le grand Cyrus [illegible] estre autrement, ainsi après [illegible]

sa mort que d'être rendu à la terre. *Mon corps* (ce disoit-il avant que mourir) *[illegible] sont, quand j'aurai terminé ma vie, de le mettre [illegible] ou, sans droit, en autre endroit [illegible], mais le [illegible] incontinent à la terre. Car que sçauroit-il [illegible] de plus heureux & de souhaitable, que de se [illegible] après celle qui produit & nourrit toutes choses [illegible] & bonnes?* Ainsi reputoit-il vanité toutes les pompes & dépenses excessives de pyramides d'Egypte, des Mausolées & autres sepultures qui depuis ont été faites à l'imitation de cette, comme celle d'Auguste, la grande & superbe masse d'Adrian, le Septizone de Severe, & autres moindres encore, ne s'estimant après sa mort non plus que le plus bas de ses subjets.

lequel alleguë Xenophon.

Les Romains quitterent l'inhumation de corps ayans reconu que les longues guerres apportoient du desordre, & qu'on deterroit les morts, lesquels par les loix des douze Tables il falloit enterrer hors la ville, de même que à Athenes. Surquoy Arnobe parlant contre les Gentils: *Nous ne craignons* (dit-il) *point, comme vous pensez, les ravissemens de nos sepultures, [illegible] nous recompense plus ancienne & meilleure que l'inhumation.*

Arnob. liv. 8.

Pausanias (qui blame tant qu'il peut les Gaullois) dit en les Phociques, qu'ils n'avoient soin d'enlever leurs morts, mais nous avons monstré ci-dessus le contraire: & que cela grossit parle de la deroute de l'armée Brennus. Cela seroit bon, à mes des Vandales qui (selon Strabon) faisoient ce que les Gaulois objecte aux Gaulois, & enfouissoient

Pausanias.

de leurs Rois dans un tumulus.

Les Sauvages sont plus hommes que cela, [illegible] ce que l'office d'humanité peut de[illegible] avoir en cet endroit. Car après avoir mis le [illegible] en son repos, chacun lui fait vn present [illegible] qu'il a de meilleur. On le couure de force [illegible] de Castors, de Loutres, & autres ani[illegible] & on lui fait present d'arcs, flèches, cas[illegible] couteaux, marteaux, & autres choses [illegible] qui les dit commun non seulement avec [illegible] Floride, qui faure de fourures [illegible] le sepulchre le temp où avoit [illegible] de boire le defunct, & rouuan-tout [illegible] plancent grand nombre de flèches: Item [illegible] Floride, qui enterrent des plumasseries [illegible] avec leurs morts: & ceux du Pe[illegible] qui remplissent les tombeaux de thre[illegible] la vanité des Hespagnols: mais aussi [illegible] de ceux, qui faisoient le [illegible] les premiers temps après le Deluge [illegible] le peuplage par l'estreme (quoy que [illegible]) du sepulchre de Semiramis Royne [illegible] Babylone, portant que celui de ses successeurs [illegible] d'argent le fit ouvrir, & [illegible] qu'il voudroit. [illegible] Darius ayant voulu faire epreuve, n'y [illegible] d'autres lettres par le dedans, d'i[illegible] [illegible] seulement [illegible] que se trouve en l'histoire de Joseph [illegible] mis au sepulchre de David

son pere plus de trois millions d'or qu'il fit
de nichas vuze cens ans après.

Cette coutume de porter de l'or aux fu-
nérailles étant venue jusques en Rome, fut
défendue par les loix des XII. Tables, comme
aussi les dépenses excessives que plusieurs fa-
soient à arroser le corps mort de liqueurs pre-
cieuses, & autres mysteres que nous avons ci-
dessus. Et neanmoins plusieurs Empe-
reurs & fols hommes & femmes ordonnoient
par testament qu'avec leurs corps on enseve-
lirroit leurs ornemens, bagues & joyaux (ce que
Grecs appellent [illegible]) comme nous en
voyons une formule rapportée par le Jurisconsul-
te Scævola, au livre des Digestes. Ce qui a été
blâmé par Papinian & Ulpian, aussi injus-
tes, de sorte que pour l'abolir, les Romains
furent contraints de faire quelques Statuts
expressemens qui défendoient aux femmes
mois & enfantiez, que ne faisoient telles choses
au rapport de Plutarque, en la vie de Solon
& Sylla.

Neanmoins cette coutume n'a pas laissé
d'être continuée par quelques Chrétiens. Car
nous avons plusieurs exem-
ples, & apporterai seulement ceux-ci. Et
que Guillaume Paradin escrit en son Histoi-
que de Savoye, étant mort le sieur [illegible]
qu'en l'année cinq cens quarante-quatre
Paul III. fut enseveli dans la Chapelle
Pierre à Rome, fut trouvé dans la fosse
la Chapelle des Rois de France, de la
ture de Marie femme de l'Empereur Ch-

L. Medico. D. de aur. arg. leg. L. penultima. D. de leg. 1. 2. & 3. quis. D. de relig. & sumptu. fun.

Guillaume Paradin.

[illegible] & en cette vn grande & riche [illegible] ; & en l'entrée estoient six [illegible] d'or. Plus [illegible] d'argent, où y avoit plusieurs vases [illegible] & d'agate : quarante anneaux d'or garnis de pierreries : vne grande émeraude enchassée [illegible] estimée cinq cens écus : force joyaux & [illegible] aux oreilles, carquans, dosures, ceintures & autres ornements de Dames : vn tapis [illegible] precieuses : vn grand peigne d'or, où estoit escrit d'vn costé, *Domina nostra Hannah*, & [illegible] *Domina nostra Maria*. Vne image en [illegible] *Agnus Dei*, à l'entour de laquelle estoit [illegible] *Maria nostra fortissima* : Et en vne lame [illegible] gravé, *Michael, Gabriel, Raphael*, vne [illegible] pecte Cheliflemie où estoient entaillées les figures d'vn tac, & d'vne image. Plus [illegible] cristal, & vn croc d'or, qui se [illegible] en cieux. Bref il y avoit des pierreries [illegible] que le Prince Selico avoit données à Madame Marie sa fille. Et du l'Ambassadeur [illegible] bonne partie de ces joyaux fut envoyée [illegible] Pape au Roy François 1. Voilà quel [illegible] l'opinion de ce temps là.

[illegible] que nos corps reduits en poudre [illegible] besoin de rien, ie trouverois plus [illegible] donner telles choses aux vivans qui en [illegible] besoin, & garder la simplicité de ces bons [illegible], qui avoient seulement soin de [illegible] leurs os à leurs enfans ? Et [illegible] grand Roy Cyrus que nous avons [illegible] Diodore, au sixiesme duquel [illegible] inscription rapportée par [illegible]

DE [illegible] TANT QUE TU VIENDRAS, CA[illegible]
IL EVIS IEVA QUATV VIENDRAS: [illegible]
EVIS CE CVRVI QVI ACQVIT LA DOM[illegible]
NATION AVX PRAISES: IE TE PRIE [illegible]
MENXIES, POINTOI PAV DE TEAV[illegible]
QVI COVVRE MON PAVVRE CORPS.

Ainsi noz Sauvages ne sont point excusables en mettant tout ce qu'ils ont de meilleur [illegible] sepulchres des trépassez, veu qu'ils en pourroi[illegible] tirer de la commodité. Mais on peut dire pa[illegible] eux qu'ils ont cette coustume dés l'origine d[illegible] leurs ponets: (car nous voyons que préque dés l[illegible] temps du Deluge, cela s'est fait par deça) lequel[illegible] bailloit à leurs morts leurs pelleteries, mai[illegible] chez, arcs, fleches & carquois, c'étoient choses dont ils n'avoient nécessité.

Et neantmoins cela ne met hors de coupol[illegible] Hespagnols, qui ont volé les sepulchres des In[illegible] diens du Perou, & jetté leurs os à la voirie: ni ce[illegible] des nôtres, qui ont fait le même, quand il avo[illegible] pris les peaux de Castors, en nôtre Nouvelle France, ainsi que j'ay dit ailleurs. Car comm[illegible] dit Isidore de Damiette en une Epître: *C'est [illegible] faire à des enfans des filles d'honneur, de [illegible] les morts, qui ne se peuvent defendre. La Nature [illegible] mes donne cela à plusieurs, que le homme cesse par [illegible] mort, & se retrenchent toute les defunctes. Mais [illegible] rebelles prendre coutume des morts les choses [illegible] n'ont rien à leur reprocher, lesquels coustumes les [illegible] mes sont mauvaises & injustes.* Et pour ce sujet [illegible] celle les anciens Empereurs ont fait des loi[illegible] & ordonné des peines rigoureuses contre d[illegible] violateurs de sepulchres.

Isidor. Pe[illegible] lus. de Ca[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Codex [illegible] lib. 4. cap. 17.

LOVE SOIT DIEV.

AVTES SVRVENVES EN l'Impression de la presente Histoire.

[illegible] la page 21 lig. 12. pourqu'ayt, lisez qu'ayent. Pag. 47. lig. 21. lisez embouchante. 232. lig. 8. places. [illegible] 235. lig. 16. de, ce 254. lig. 10. de, 12. 441. lig. 26. [illegible] rachoit. 463. l. 17. tout, tout. 527. l. 1. lisez qui s'e- [illegible] 542. lig. 8. lisez si après. pag. 543. l. 12. lisez mi- [illegible] 562. lig. 24. fes, ers. 582. l. 15. lisez il ne eut. [illegible] 30. ui, lui, 590. lig. 19. lisez l'envoye. 592. [illegible] que, quoy. 601. lig. 11. lisez il leur fit. 610. lig. [illegible] preparée, Ibid. lig. 27. lisez d'eux. 619. lig. 8. [illegible] fait la revenu, Ibid. lig. antepen. masis mahis, [illegible] 5. masis mahis 623. lig. 7. masis mahis. 624. [illegible] change, échange 627. lig. 4. generations rege- [illegible] 637. lig. 8. gayau, lisez gayan, 645. lig. 27. [illegible] guerre. 649. lig. 30. meme, mime. 652. lig. 2. lisez [illegible] 654. lig. derniere, lisez supplice public. [illegible] 12. lisez il ne se parle. Pag. 476. lig. 14. otez [illegible] 479. lig. antepen. otez grongnans, 413. au [illegible] commencement du chap. 2. lig. 1. faut oter du sep- [illegible] 486. lig. antepen. apres Virginie [illegible]

E

DE

M

LE

Anna P
Tri

ADR
Iacque

M.

LES MVSES DE LA NOVVELLE FRANCE.

MONSEIGNEVR LE CHANCELLIER.

Aula Pieridum per agro loca nullius antè
Trita solo.

A PARIS,
Chez ADRIAN PERIER, ruë saint Iacques, au Compas d'or.

M. DC. XVIII.

MONS
NI c
Seig
c

onde à c
elentenc
recevoir
vous, qu
resident
ance Gaul

A
MONSEIGNEVR MESSIRE
NICOLAS BRVLART
Seigneur de Sillery, Chancellier de France & de Navarre.

MONSEIGNEVR,

LES Muses de la NOVVELLE FRANCE ayans passé d'vn autre monde à cétui-ci, aujourd'hui se presentent à voz piés en esperance de recevoir quelque bon accueil de vous, qui étant le Pere de celles qui resident sur le Parnasse de nôtre France Gallloise & Orientale, des

firent aussi que de cette même affe-
ction vne flamme serre, qui les en-
vironne & reçoive en sa tutele.
Que si elles sont mal peignées, &
rustiquement vétues; considerez
Monseigneur, le païs d'où elle
viennent, inculte, heriſſé de forêts, &
habité de peuples vagabons, vivans
de chasse, aymans la guerre, mépri-
sans les delicatesses, non civilisés, &
en vn mot qu'on appelle Sauva-
ges: & attribués à la communica-
tion qu'elles ont eue avec eux, &
aux flots de la mer, leur defaut:
Ieux dire, si elles ne sont en si bo
ne conche & en bon point comm
celles qui ont accoutumé de se pr
senter à vous. Elles sont enco
pour le present semblables à c
poissons appellés Abramides en
Pêcherie d'Oppian, qui sans c
moure certaine changent perp
ruellement de place, se trouva

en en toute sorte de seruè, au cõ-
paire de plusieurs qui ne peuvent
ues qu'en vn lieu. Poissons vray-
ens figure du peuple Hebrieu,
de la vie de ce monde, soit qu'on
prenne par leur nom, soit que
on considere leur façon de vi-
re, toujours étrangers, conduits
r la providence de celui qui les
reés, ainsi que le grand Abra-
m pere des croyans, duquel non
s cause ils portent le nom. Mais
l'arrive, Monseigneur, que par
tre faveur, assistance, & support,
s soient vn jour arrestées en
ntagnes du Port Royal & qui s-
ux qui en decoulent, & ayent
oyen de se rendre plus civiles,
mieux venantes à la cadence des
lons d'Apollon : ainsi qu'aux
uiens temps és solennitez pu-
ques & saintes on dansoit & *Ingressi. vers. 19. 21. & 2. Sam. cha. 6*
troit des hymnes & cantiques,

tant de vive voix, que sur tous instrumens de Musique à l'honneur du vray Dieu! De même elles feront sous vos auspices maintes fêtes solennelles, où vôtre nom sera exalté, & en leurs chansons rememorez les bien-faits de celui, qui aprés avoir bien merité de son Roy, de sa patrie, & de toute la Chrétienté, aura encore pris vn soin non indigne d'vn Chancellier de France, qui sera d'ayder à l'établissement des Muses en la France Nouvelle, transmarine, & Occidentale, pour la conversion des peuples infideles.

Vôtre tres-humble & tres-obeissant serviteur,

MARC LESCARBOT
Vervinois.

LES MVSES DE LA NOVVELLE-FRANCE.

AV ROY.

ODE PINDARIQVE presentée à sa Majesté en Novembre mil six cens sept.

STROPH. I.

NEPTVNE, donne moy des vers
Propres à resonner la gloire
Du plus grand Roy que l'Vniuers
A ist produit de longue memoire.
Et puis que sur tes moites eaux
Tendent leurs ailes nos vaisseaux,
Si qu'avec eux ore ie vole
Portant son renom jusqu'au pole,
Si que porté d'un trait leger
Sur l'aile de ta large échine,
Ie annonce au peuple étranger
Qui demeure au fond de la Chine.

Vers faits au partir du Port Royal pour retourner en France.

ANTISTROPH.

Muses pourtant pardonnez moy
Si pour cette heure ie m'addresse
Ailleurs qu'à vous; & si la loy
De vous invoquer ie transgresse.
Ie ne boy ici d'Helicon
Les dances eaux, ni ma chanson
Ne ressent les fleurs qu'on amasse
Au sommet du double Parnasse.
Neptune commande en ce lieu,
C'est à lui qu'il faut que ie rende
Ores mes vœux, & qu'à ce Dieu
De mon chant le ton ie demande.

EPOD.

Car quoy qu'il soit quelquefois
Forcené d'ire & de rage,
Il ayme bien toutefois
Des chansons le doux ramage.
Et de cela soucieux
A ses Syrenes il donne
Maints chanson qui resonne
D'un chant fort harmonieux,
Qui par ses douces merveilles
Les peu rusez Nautonniers
Attire par les oreilles,
Et les fait ses prisonniers.

STROPH. 2.

Vive donc mon Prince & mon Roy
Par qui respire nôtre France
Sentant souz le joug de sa loy
Les doux effects de sa clemence.
Lui qui parmi tant de hazars
Qui l'ont suivi de toutes parts

Le vaincant effort de Fortune,
Laquelle en lui n'a part aucune,
Par sa vertu tant seulement
Du haut des cieux favorisée
Jusques dans le Firmament
Sa Majesté authorisée.

ANTISTROPH.

Le jour qu'en France commença
A luire sa belle lumiere,
Le conseil des Dieux s'amassa
Pour sçavoir de quelle maniere
Ils pourroient honorer en celui
Qui devoit être un jour l'appui
De mainte gent abandonnée
A qui du ciel n'est point donnée
La connoissance de son bien
De maint peuple & mainte ville
Liée sous le lien
De la societé civile.

EPOD.

Mars lui donna sa valeur,
Hercule donna sa force,
Et Jupiter sa terreur,
Qui la force même force.
Mais Vulcan lui façonna
De fin acier bien trempé
Une foudroyante épée
Qu'en present il lui donna
Pour en frapper les rebelles,
Et la rogue nation
Qui nous a fait des querelles
Sous feinte religion.

STROPH.

Il n'étoit pas hors le berceau,
Il n'avoit quitté son enfance,
Que son âge plus tendre & beau
S'endurcissoit à la souffrance
Des âpres & dures rigueurs
Des froidures & des chaleurs,
Afin qu'un jour il peust à l'aise
Supporter de Mars le mesaise,
Puis que son destin étoit tel,
Que parmi les chaudes alarmes
Il devoit se rendre immortel,
Par l'effort de ses fieres armes.

ANTISTROPH.

Qui l'a jamais veu sommeiller,
Ou les mains avoir endormies,
Quand il a fallu chamailler
Dessus les troupes ennemies?
Témoins en sont tant de combats
Où il a cent fois du trépas
Loin repoussé la violence,
De sorte que même la France,
France nourrice des guerriers
Par ses longs travaux fatiguée
Est le sujet de ses lauriers
Pour s'être contre lui liguée.

EPOD.

Et après s'être soumis
La populace mutine,
Il a fait qu'ores l'homme
Seurement par tous chemins
Afin qu'une ferme paix
Au moyen de la Justice

sa maison s'établisse
soit durable à jamais,
que toujours sous son aile
ouresse la pieté,
ui qu'oncques elle chancelle
d'vn ni d'autre côté.

STROPH. 4.

Grand Roy nous te devons ceci,
faire mille fois davantage.
ais il reste encor vn souci
igne de ton vieillissant âge,
ne que la posterité
tende que ta pieté
étoit dedans ta France enclose.
faut, grand Roy, faire vne chose,
faut ores du Tout-puissant
rter le nom sous ta banniere
son Soleil resplendissant
acun jour finit sa carriere.

ANTISTROPH.

dye doncques compassion
tant de peuples qui perissent
s loix & sans Religion,
de leur misere gemissant.
tu veux, grand Roy, tu les peux
ndre avec nous en mêmes vœux,
faire de tout vne Eglise,
ta bonté les favorise.
ais si ton pouvoir souverain
soutiens vn si grand affaire,
ais si tu retires ta main,
est-ce qui le pourra faire?

EPOD.

C'est, mon Prince, c'est de luy
Qu'vne antique destinée
A prononcé qu'vn grand Roy
Seroit aprés mainte année
Du vieil sceptre des François,
Qui regiroit en justice
Par vne sainte police
Conjointe aux divines loix
Les nations infidelles
Qui sont encore en maints lieux,
Et par force les rebelles
Conduiroit dedans les cieux.

LES CARROTS.

APRES que nous fumes arrivés au Port Royal en la Nouvelle-Frãce le sieur du Pont Gravé qui en étoit parti dés le seziéme de Juillet, desesperant qu'aucun navire deût arriver de France, pour ce que la saison desja passoit, ayant rencontré par vn grand heur quelques vns de noz gens (qui à la veuë de la terre du port de Canpseau s'étoient mis dans vne chalouppe, & venoient jusques audit Port Royal suivans la côte) parmi des iles, tourna le cap à rebours, & nous vint trouver avec beaucoup de rejouïssance d'vne part & d'autre. En fin au bout de trois semaines il nous laissa satisfaites vne panache, se mit avec quelques cinquante hommes qu'il avoit, dans nôtre navire qui retournoit en France. Or avant son départ, pour lui dire Adieu, j'ai fis ces vers-ici parmi le tintamatre d'vn peuple confus qui matteloit de toutes pars pour faire ses logemens. Quelques vers furent depuis imprimés à la Rochelle.

Voyez les Chapitres 12. & 13. liv. 4. de l'Histoire de la Nouvelle France.

DIEV AVX FRANCOIS retournans de la Nouvelle-France en la France Gaulloise.

Du 25. d'Aoust 1606.

ALLEZ donques, vogués, ô troupe generenſe,
Qui avez ſurmonté d'une ame courageuſe
Et des vents & des flots les horribles funeſtes,
Et mangeas ſaiſons les cruelles rigueurs,
Et conſerver ici de la Françoiſe gloire
Tant de hazards l'honorable memoire.
Allez donques, vogués, puiſſiez vous outre mer
Bientot voir ſon Ithaque fumer:
Puiſſions nous encor au retour de l'année
Même troupe voir par-deçà retournée.
Fatiguez de travaux vous nous laiſſés ici
Tous également l'ame de l'autre ſouci,
Que nous ne ſoyons ſaiſis de maladies
Faites à Dieu offrandes de voz vies,
Qu'un contraire flot, ou un ſecret rocher
Ne vôtre vaiſſeau impourveu toucher.
Un peins entre nous met de la difference,
Pour vous allez voir les beautez de la France,
Royaume enrichi depuis les ſiecles vieux
Tout ce que le monde a de plus precieux.
Et comme par deu parmi la gent Sauvage

Fait au Port Royal en la Nouvelle-France.

Nous avions été deux mois & demi ſurmer.

Pour les maladies, voy liv. 4 ch. 6.

Demeurent étonnez sur ce marin rivage,
Pâmez du doux plaisir & du contentement
Que là vous recevrez dés vôtre avenement.
Que dis-je, ie me trompe, en ce lieu solitaire,
L'homme juste a dequoy a soy-méme complaire,
Et admirer de Dieu la haute Majesté.
S'il en veut contempler l'agreable beauté.
Description du Port Royal.
Car qu'on aille rodant toute la terre ronde,
Et qu'on furette encor tous les cachotz du monde,
On ne trouvera rien si beau, ne si parfait
Que l'aspect de ce lieu ne passe d'un long trait.
Y desirez vous voir une large campagne?
La mer de toutes parts ses moites rives baigne.
Y desirez vous voir des côtaux à l'entour?
C'est ce qui de ce lieu rend plus beau le séjour.
Y voulez vous avoir le plaisir de la chasse?
Vn monde de forêts de toutes parts l'embrasse.
Voules vous des oiseaux avoir la venaison?
Par bandes ils y sont chacun en sa saison.
Cherchez vous changement en vôtre nourriture?
La mer abondamment vous fournit de pâture.
Aymez-vous des ruisseaux le doux gazouillement?
Les côtaux enlassés en versent largement.
Cherchez vous le plaisir des verdoyantes îles?
Ce Port en contient deux capables de deux villes.
Aymez-vous d'vn Echo la babillarde voix?
Ici peut vn Echo répondre trente fois.
Car lors que du Canon le tonnerre y bourdonne,
Trente fois à l'entour le méme coup resonne,
Et semble au tremblement que Mégere à l'envers
Soit préte d'écrouler tout ce grand Univers.
Aymez vous voir le cours des rivieres profondes?
Trois rendent à ce lieu le tribut de leurs ondes,

Dont l'Equille ayant en plus de terre en son lot,
Elle se porte aussi d'vn plus orgueilleux flot,
Et preques assour dit de son bruiant orage
Nen le Stadisien, mais ce peuple Sauvage.
Bref, contre l'ennemi voulez-vous être fort?
Ils lieu rien que du Ciel ne redoute l'effort,
Car de deux boulevers Nature a son entrée
Si hautement munit, que toute la contrée
Peut à l'abri d'iceux reposer seurement,
Et en toute saison vivre ioyeusement.
Le blé te manque encor, & le fruit de la vigne
Pour faire ton renom par l'univers insigne.
Mais si le Tout-puissant benit nôtre labeur
Bref tu sentiras la celeste faveur
Et ton sein decouler ainsi qu'vne rousee
Qui tombe doucement sur la terre embrasee
Au milieu de l'Eté. Que si on n'a encor
De tes veines tiré la riche mine d'or,
L'argent, l'airain, le fer que tes forêts épesses,
Ardent comme en depôt sont de belles richesses
Pour le commencement. & peut être qu'vn jour
Ira la mine d'or découverte à son tour.
Mais c'est ores assez que tu nous puisse rendre
Du blé & du vin, pour après entreprendre
Vn vol plus élevé (car le bord de tes eaux
Peut fournir de pature à mille grans troupeaux)
Des villes batir, des maisons, & bourgades,
Et servens de retraite aux Françoises peuplades,
Pour chasser les maurs de cette nation
Qui vit sans Dieu, sans loy, & sans religion.
Trois fois Tout-puissant, ô grãd Dieu que i'adore:
Et que ton Soleil envoye son Aurore
Pour toute terre ici, ne vueilles plus tarder,

Plinliv. 6. cha. 29. dit que le Nil aux Catadupes fait vn si grand saut, que du bruit ceux de Stadisia en perdent l'ouye.

Au pays des Armouchiquois il y a blés & vignes.

Pareilles d'un œil pieux ce peuple regarder,
Qui languit attendant ta parfaite lumiere
Trop prolongant, helas! sa divine carriere

C'est le sieur du Pont de Hélieu.

DV PONT *dont la vertu vole jusques aux cieux*
Pour avoir seu dompter d'un cœur audacieux
En ces difficultés mille maux, mille peines,
Qui pouvoient sous le fain voir avanter tes veines,
Ayant esté ici laissé pour conducteur
A ceux-là qui poussez d'une pareille ardeur
Ont aussi soutenu en la Nouvelle France
De leur propre maison la dure & longue absence,
Si tost que tu verras la face de ton Roy
Dis luy que ses agents pour la Chrétienne loy
Ont jadis triomphé dedans la Palestine,
Et courageusement de la gent Sarazine
Repoussé la fureur és Memphitiques bors,
Et pour la même cause ont exposé leurs corps
Au gré des vents, des flots, d'une marastre terre,
Et au guerrier hazard du sanglant cimeterre:
Qu'ici à peu de frais, sans qu'un robuste bras
Rougisse au sang humain le meurtrier coutelas,
Il se peut acquerir une gloire semblable,
Laquelle à sa grandeur sera plus profitable.

Malebarre est vne côte pleine de basse & fort dangereuse.

Allez donques, voguez, ô genereux François
Cependant que plus loin vers les Armonchiques
Les voiles nous tendons, pour outre Malebarre
Rechercher quelque Port qui nous serve de barre
Soit pour nous opposer à vn fort ennemi,
Ou pour y recevoir seurement nôtre ami,
Et la même éprouver si la Nouvelle France
A vos travaux rendra selon nôtre esperance.
Neptune, si jamais tu as favorisé

eux qui dessus tes eaux leurs vits ont vié,
Ray Neptune, fay nous chacun où il desire
A bon port arriuer, afin que ton Empire
ait par-deça conu en maintes regions,
t bien-tot frequenté de toutes nations.

LE THEATRE DE NEPTVNE EN LA NOVVELLE-FRANCE

Representé sur les flots du Port Royal le quatorziéme de Novembre mille six cens six, au retour du Sieur de Poutrincourt du païs des Armouchiquois.

Neptune commence revétu d'vn voile de couleur bleuë, & de brodequins, ayant la chevelure & la barbe longues & chenuës, tenant son Trident en main, assis sur son chariot paré de ses couleurs: ledit chariot trainé par secondes par six Tritons jusques à l'abord de la chaloupe où s'étoit mis ledit Sieur de Poutrincourt & ses gens sortant de la barque pour venir à terre. Lors ladite chaloupe accrochée, Neptune commence ainsi.

NEPTVNE.

ARRETE, Sagamos, arréte toy ici,
Et regarde vn Dieu qui a de toy souci.
Tu ne me conois, Saturne fut mon pere,
Fils de Iupiter & de Pluton le frere.

† C'est vn mot de Sauvage, qui signifie Capitaine.

Entre nous trois jadis fut partit l'Vniuers,
Iupiter eut le ciel, Pluton eut les Enfers,
Et moy plus hazardeux eu la mer en partage,
Et le gouvernement de ce moite heritage.
NEPTVNE c'est mon nom, *Neptune l'vn des Dieux*
Qui a plus de pouvoir sous la voute des cieux.
Si l'homme veut avoir vne heureuse fortune
Il lui faut implorer le secours de Neptune.
Car celui qui chez soy demeure cuzanier
Merite seulement le nom de cuisinier.
Ie fay que le Flamen en peu de temps chemine
Aussi-tot que le vent insques dedans la Chine.
Ie fay que l'homme peut, porté dessus mes eaux,
D'vn autre pole voir les inconus flambeaux,
Et les bornes franchir de la Zone torride,
Ou boüillonnent les flots de l'element liquide.
Charlemagne. *Sans moy le Roy François d'vn superbe elephant*
N'eust du Persan receu le present triumphant:
Et encores sans moy ores les François gendarmes
Es terres du Levant n'eussent porté leurs armes.
Sans moy le Portugais hazardeux sur mes flots
Sans renom croupiroit dans ses rives enclos,
Et n'auroit enlevé les beautez de l'Aurore
Que le monde insensé folatrement adore.
Bref sans moy le marchant, pilote, marinier
Seroit en sa maison comme dans vn panier
Sans à-peine pouvoir sortir de sa province.
Vn Prince ne pourroit secourir l'autre Prince
Que s'auroy separé de mes profondes eaux.
Et toy-même sans moy aprés tant d'actes beaux
Que tu as exploités en la Françoise guerre.
N'eusses eu le plaisir d'aborder cette terre.
C'est moy qui sur mon dos ay tes vaisseaux porté

Quand de me visiter tu as eu volonté.
Et naguères encor c'est moy qui de la Parque
A y cent fois garenti toy, les tiens, & ta barque.
Ainsi ie veux toujours secender tes desseins,
Ainsi ie ne veux point que tes efforts soient vains,
Puis que si constamment tu as eu le courage,
De venir de si loin rechercher ce rivage,
Pour établir ici vn Royaume François,
Et y faire garder mes statuts & mes loix.
Par mon sacré Trident, par mon sceptre ie iure
Que de favoriser ton projet i'auray cure,
Et oncques ie n'auray en moy-même repos
Qu'en tout cet environ ie ne voye mes flots
Ahanner sous le faix de dix milles navires
Qui facent d'vn clin d'œil tout ce que tu desires.
Va donc heureusement, & poursui ton chemin
Où le sort te conduit : car ie voy le destin
Reparer à la France vn florissant Empire
En ce monde nouveau, qui bien loin fera bruire
Le renom immortel de De Monts & de toy
Sous le regne puissant de HENRY *vôtre Roy.*

Neptune ayant achevé, vne trompete commence à éclater hautement & encourager les Tritons à faire de même. Ce-pendant le sieur Poutrincourt tenoit son epée nuë en main, laquelle il ne remit point au fourreau iusques à ce que les Tritons eurent prononcé comme s'ensuit.

PREMIER TRITON.

Tu peux (grand Sagamos) tu peux te dire heureux
Puis qu'vn Dieu te promet favorable assistance

En l'affaire important que d'vn cœur vigoureux
Hardi tu entreprens, forçant la violence
D'Æole, qui toujours inconstant & leger,
Tantot adesquidés † tantot poussé d'envie,
Veut te precipiter, & les tiens au danger.
Neptune est vn grand Dieu, qui cette jalousie
Fera comme fumée en l'air évanouir:
Et nous ses postillons, malgré l'effort d'Æole,
Ferons en toutes parts de ton courage ouïr
Le renom, qui des-ja en toutes terres vole.

† Mot de Sauvage qui signifie Ami.

DEVXIEME TRITON.

Si Iupiter est Roy és cieux
Pour gouverner ça bas les hommes,
Neptune aussi l'est en ces lieux
Pour méme effect; & nous qui sommes
Ses suppos, avons grand desir
De voir le temps & la iournée
Qu'ayes de tes travaux plaisir
Apres ta course terminée,
Afin qu'en ces côtes ici
Bien-tot retentisse la gloire
Du puissant Neptune: & qu'ainsi
Tu eternises ta memoires.

TROISIEME TRITON.

France, tu as occasion
De loüer la devotion
De tes enfans dont le courage
Se montre plus grand en cet âge
Qu'il ne fit onc és siecles vieux,
Etans ardemment curieux
De faire éclater tes louanges
Jusques aux peuples plus étranges,
Et graver ton los immortel

Même souz ce monde mortel.
Ayde doncques & favorise
Une si louable entreprise,
Neptune s'offre à ton secours
Qui les tiens maintiendra toujours
Contre toute l'humaine force,
Si quelqu'un contre toy s'efforce.
Il ne faut jamais rejetter
Le bien qu'un Dieu nous veut preter.

QVATRIEME TRITON.

Celui qui point ne se hazarde
Montre qu'il a l'ame coüarde.
Mais celui qui d'un brave cœur
Méprise des flots la fureur
Pour un sujet rempli de gloire
Fait à chacun aisément croire
Que de courage & de vertu
Il est tout ceint & revetu,
Et qu'il ne veut que le silence
Ensevelisse son nom en oubliance.
Ainsi ton nom (grand Sagamos)
Retentira dessus les flots
Dor-en-avant, quand dessus l'onde
Tu découvres ce nouveau monde,
Y plantes le nom François,
Et la Majesté de tes Rois.

CINQVIEME TRITON.

Vn Gascon prononça ces vers à peu près à sa langue.

Sabets aquo que volio diro,
Aquesto Neptune bieillart
Autre jou faisio del bragart,
Et comme un bergalant se miro.

N'agairès que faisio l'amou.
Et baisavo vne jeune hillo
Qu'ero plan polide & gentillo.
Et la cerquavo quadejou.
Bezets, ne vous fizets pas trop
En aquels gens de barbos grisos.
Car en aqueles entreprisos
Els han lou trot & lou galop.

SIXIEME TRITON.

Vive HENRY *le grand Roy des François*
Qui maintenant fait vivre souz ses loix
Les nations de sa Nouvelle-France.
Et souz lequel nous avons esperance
De voir bien-tot Neptune reveré
Autant ici qu'oncq' il fut honoré
Par ses sujets sur le Gaullois rivage.
Et en tous lieux où le braue courage
De leurs ayeuls jadis les a porté.
Neptune aussi sera de son côté
Que leurs neveux s'employans sans feintise
A l'ornement de leur belle entreprise
Tous leurs desseins il favorisera.
Et prosperer sur ses eaux il fera.

Cela fait, Neptune s'équarte vn petit po[illegible] faire place à vn canot, dans lequel étoie[illegible] quatre Sauvages, qui s'approcherent appo[illegible] tans chacun vn present audit Poutrinçourt.

PREMIER SAVVAGE.

Le premier Sauvage offre vn quartier d'El[illegible] ou Orignac, disant ainsi.

De la part des peuples Sauvages
Qui environnent ces païs
Nous venons rendre les hommages
Deuz aux sacrées Fleur-de-lis
Es mains de toy, qui de ton Prince
Representes la Majesté,
Attendans que cette province
Faces florir en pieté,
Es moeurs civils, & toute chose
Qui sert à l'établissement
De ce qui est beau, & repose
Sous un Royal gouvernement.
Sagamos, si en nos services
Nous as quelque devotion,
A toy en faisons sacrifices
De ta generation.
Noz moyens sont un peu de chasse
Mais d'un cœur entier nous t'offrons,
Pour viure toujours en ta grace
C'est tout ce que nous desirons.

DEVXIEME SAVVAGE.

Le deuxiesme Sauvage tenant son arc & sa fleche en main, donne pour son present des peaux de Castors, disant:

Voici la main, l'arc, & la fleche
Qui ont fait la mortele breche
A l'animal de qui la peau
Pourra servir d'un bon manteau
(Grand Sagamos) à ta hautesse
Reçoy donc de ma petitesse
Une offrande qu'à ta grandeur
Je dû meilleur de mon cœur.

TROISIEME SAVVAGE.

Le troisieme Sauvage offre des *Marachiez*, c'est à dire, echarpes, & brasselets faits de la main de sa maitresse, disant:

Ce n'est seulement en France
Que commande Cupidon,
Mais en la Nouvelle-France,
Comme entre vous, son brandon
Il allume, & de ses flammes
Il rotit noz pauvres ames,
Et fait planter le bourdon.
Ma maitresse ayant nouvelle
Que tu devois arriver,
M'a dit que pour l'amour d'elle
I'eusse à te venir trouver,
Et qu'offrande ie te fisse
De ce petit exercice
Que sa main à sceu ouvrer.
Reçoy doncques d'allegresse
Ce present que ie t'addresse
Tout rempli de gentillesse
Pour l'amour de ma maitresse
Qui est ores en détresse,
Et n'aura point de liesse
Si d'une prompte vitesse
Ie ne lui di la caresse
Que m'aura fait ta hautesse.

QVATRIEME SAVVAGE.

Le quatriéme Sauvage n'ayant heureusem chassé par les bois, se presente avec vn h pon en main, & aprés ses excuses faites, qu'il s'en va à la pêche.

SAGAMOS, pardonne moy
Si ie viens en telle sorte,
Si me presentant à toy
Quelque present ie n'apporte.
Fortune n'est pas toujours
Aux bons chasseurs favorable,
C'est pourquoy ayant recours
A un maistre plus traitable,
Aprés avoir maintefois
Invoqué cette Fortune
Bressant par l'épés des bois,
Ie m'en vay suivre Neptune,
Que Diane en ses forêts
Ceux qu'elle voudra caresse,
Ie n'ay que trop de regrets
D'avoir perdu ma ieunesse
A la suivre par les vaux
Avecque mille travaux,
Par les bois & par les plaines,
Sans des esperances vaines.
Maintenant ie m'en vay voir
Par cette côte marine
Si ie pourray point avoir
Dequoy fournir ta cuisine:
Et cependant si tu as
Quelque part en ta chaloupe
Un peu de caracona, †
Fournis-en moy & ma troupe.

† C'est du pain.

Aprés que Neptune eut été remercié par le sieur de Poutrincourt de les offres au bien de la France, les Sauvages le furent semblablement de leur bonne volonté & devotion:

& invitez de venir au fort Royal prendre du ma-
racona. A l'instant la troupe de Neptune chante
en Musique à quatre parties ce qui s'ensuit.

Vray Neptune donne nous
Contre tes flots asseurance,
Et fay que nous puissions tous
Vn jour nous revoir en France.

La Musique achevée, la trompette sonne derechef, &
chacun prend sa route diversement: les Canons bourdon-
nent de toutes parts, & semble à ce tonnerre que Prose-
pine soit en travail d'enfant : ceci causé par la multiplicit
des Echoz que les côtaux s'envoient les vns aux autres
lequels durent plus d'vn quart d'heure.

Le Sieur de Pouttincourt arrivé prés d
Fort Royal, vn compagnon de gaillarde hu
meur qui l'atrendoit de pié ferme, dit ce qu
s'ensuit.

Aprés avoir long temps (Sagamos) *desiré*
Ton retour en ce lieu, en fin le ciel iré
A eu pitié de nous, & nous montrant ta face,
Nous a fauorisé d'vne incroyable grace.
Sus doncques rotisseurs, depensiers, cuisiniers,
Marmitons, patissiers, fricasseurs, taverniers,
Mettez dessus dessous pots & plats & cuisine,
Qu'on baille à ces gens ci chacun sa quarte pleine,
Ie les voy altere & sicut terra sine aqua.
Garson depeche toy, baille à chacun son K.
Cuisiniers, ces canars sont ils point à la broche?
Qu'on tuë ces poulets, que cette oye on embroche,
Voici venir à nous force bons compagnons

...ant delibérez des dents que des roignons.
...rez dedans, Messieurs, pour vôtre bien-venuë,
...ù avant boire chacun hautement éternuë,
...fin de decharger toutes froides humeurs
...remplir voz cerveaux de plus douces vapeurs.

Ie prie le Lecteur excuser si ces rhimes ne sont si bien ...ées que les hommes delicats pourroient desirer. Elles ...été faites à la hate. Mais neantmoins ie les ay voulu ...rer ici, tant pour-ce qu'elles servent à nôtre Histoire, ...e pour montrer que nous vivions joyeusement. Le ...lus de cette action se peut voir à la fin du chap. 15. ...4. de mon Histoire de la Nouvelle-France.

A-DIEV LA NOVVELLE FRANCE.

Du 30. Iuillet 1607.

Cet Adieu fut cõmencé au Port Royal, & continué sur la mer. Voy le ch. 17. liv. 4. de mon Histoire de la Nouvelle France.

...AVT-il abandonner les beautez de ce lieu,
Et dire au PORT ROYAL *un eternel*
Adieu?
...ons-nous donc toujours accusez d'inconstance
...établissement d'une Nouvelle-France?
...e nous sert-il d'avoir porté tant de travaux,
...des flots irritez combatu les assaux,
...ôtre espoir est vain, & si cette province
...fléchit sous les loix de HENRY *nôtre Prince?*
...vous servira-il d'avoir jusques ici
...s des frais inutils, si vous n'avez soucy
...recueillir le fruit d'une longue depense,
...ouvenir immortel de vôtre patience?

L'Auteur parle aux Sieurs de

Monts, & ses associez.

Ha que i'ay de regrets que vous ne sçauez pas
De cette terre ici les attrayans appas.
Et bien que le Flamen vous ait fait vne injure,
L'injure bien souvent se rend avec vsure.
Il faut doncques partir, il faut appareiller,
Et au port Saint-Malo aller l'ancre mouiller.
PERE DE L'VNIVERS, *qui commande aux ondes,*
Et qui peux assecher les mers les plus profondes,
Donne nous de franchir les abymes des eaux
Dont tu as separé tous ces peuples nouueaux
Des peuples baptizés, & sans aucun naufrage
Du royaume François voir bien-tot le riuage.

Voy le chap. 3. du liv. 4.

Adieu donc beaux cotaux & montagnes aussi,
Qui d'vn double rempar ceignez ce Port ici.
Adieu vallons herbus que le flot de Neptune
V a baignant largement deux fois à chaque lune,
Pour donner nourriture aux arborés Ellans,
Et autres animaux qui ne sont pas si grans,
Et au gibier aussi, qui pour trouver pâture
Y vient de tous cotez tant qu'il y a verdure.
Adieu mon doux plaisir fonteines et ruisseaux,
Qui les vaux & les monts arrousez de vos eaux.

Dans le Port Royal y a deux belles îles Cette-ci est celle qui est devant nôtre Fort.

Pourray je i'oublier belle ile forétiere
Riche honneur de ce lieu & de cette riviere?
Ie prise de ta sœur les aimables beautés,
Mais ie prise encor plus tes singularités.
Car comme il est seant que celui qui commande
Porte vne Majesté plus auguste & plus grande
Que son inferieur; ainsi pour commander
Tu as le front hausé qui te fait regarder
A l'environ de toy vne ondeyante plaine,
Et la terre à l'entour sujette à ton domaine

ecrivves sont sont des roes, soit pour tes batimens,
s pour d'une cité jetter les fondemens.
sont en autres parts une menuë arene,
mille fois le jour mon esprit se pourmene.
dais parmi tes beautés j'admire un ruisselet
qui fonde doucement l'herbage nouvelet
un vallon qui se baisse au creux de ta poitrine,
ecipitant son cours dedans l'onde marine.
uisselet qui cent fois de ses eaux m'a tenté,
grace me forçant lui prêter la côté.
ant donc tout cela, Ile haute & profonde,
digne sejour du plus grand Roy du monde,
ayant di-je cela, qu'est-ce qui te defaut
former pardeçà la cité qu'il nous faut,
on d'avoir prés soy un chacun sa mignonne
la sorte que Dieu & l'Eglise l'ordonne?
ton terroir est bon & fertile & plaisant,
ancques son cultieur n'en sera deplaisant.
ous-en pouvons parler, qui de mainte semence
ettée, en avons certaine experience.
e puis-ie dire encor digne de ton beau los?
jouteray-ie ici que dedans ton enclos
trouvent largement produits par la Nature
mboises, fraises, pois, sans aucune culture?
bien diray-ie encor tes verdoyans lauriers,
Simples inconnus, tes rouges grozeliers?
, mais tant seulement sans sortir tes limites,
e toucheray les nombreux exercites
pomples écaillez qui viennent chaque jour,
ans le train du flot te donner le bon-jour.
si-tost que du Printemps la saison nouvelle
plus vient à saison, qui t'apporte nouvelle
Phœbus élevé dessus ton horizon.

A chassé loin de toy l'hivernale saison.
Le Haren vient aprés avecque telle presse
Que seul il peut remplir vn peuple de richesse.
Mes yeux en sont témoins, & les vostre aussi
Qui de nôtre pature avés eu le souci,
Quand, ailleurs occupez, vôtre main diligente
Ne pouvoit satisfaire à la chasse plaisante
Qu'envoyoit en vozrets l'écluse d'vn moulin.
Le Bar suit par-apres du Haren le chemin.
Et en vn même temps la petite Sardine,
La Crappe, & le Hommar, suit la côte marine
Pour vn semblable effect; le Dauphin, l'Eturgeon
Y vient parmi la foule avecque le Saumon,
Comme font le Turbot, le Pounamou, l'Anguille,
L'Alose, le Fletan, & la Loche, & l'Equille:
Equille qui, petite, as imposé le nom
A ce fleuve de qui ie chante le renom.
Mais ce n'est ici tout, car tu as davantage
De peuples qui te font par chacun jour homage,
Le Colin, le Ioubar, l'Ericornet, le Crapau,
Le Marsoin, le Souffleur, l'Oursin, le Macreau,
Tu as le Loup-marin, qui en troupe nombreuse
Se veautre au clair du jour sur ta vase bourbeuse,
Tu as le Chien, la Plie, & mille autres poissons
Que ie ne coney point, de tes eaux nourrissons.
Tairay-ie la Moruë heuresement feconde,
Qui par tout cette mer en toutes parts abonde?
Moruë si tu n'es de ces mets delicats
Dont les hommes frians assaisonnent leurs plats,
Ie diray toutefois que de toy se sustente
Préque tout l'Vniuers. O que sera contente
Celle personne vn jour, qui à sa porte aura
Ce qu'vn monde eloigné d'elle recherchera!

C'est la riviere de l'Equille, qui se décharge au Port Royal. Voy le ch. 3. du liv. 4.

elle ile tu as donc à foison cette manne,
aquelle i'ayme mieux que de la Taprobane
es beautez que lon feint dignes des bien-heureux
ui vont buvans des Dieux le Nectar savoureux.
t pour montrer encor ta puissance supreme,
a Baleine t'honore & te vient elle-méme
aluer chacun jour, puis l'ébe la conduit
Dans le vague Ocean où elle a son deduit.
De ceci ie rendray fidele témoignage,
ayant ven maintefois voisiner ce rivage,
i à laise nouër parmi ce port ici.

Voyle ch. 13. liv. 4.

Maie tous ces animaux, mais tous ces peuples ci
icartent quand Phœbus veut approcher la borne
u celeste manoir, où git le Capricorne,
vont chercher l'abri du profond de Thetys,
u d'un terroir plus doux vont suivans le pâtis.
ulement prés de toy en cette saison dure
a Palourde, la Coque, & la Moule demeure
ur sustenter celui qui n'aura de saison
Ou pauvre, ou paresseux) fait aucune moisson,
l que ce peuple ici qui n'a cure de chasse
squ'à ce que la faim le contraigne & pourchasse,
le temps n'est toujours favorable au chasseur.
ine souhaite point d'un beau temps la douceur,
ais une forte glace, ou des neges profondes,
and le Sauvage veut tirer du fond des ondes
dustrieux Castor (qui sa maison batit
r la rive d'un lac, où il dresse son lit
ué d'une façon aux hommes incroyable,
lus que noz palais mille fois admirable,
issant vers le lac un conduit seulement
r s'aller égayer soutz l'humide element)
quand il veut quéter parmi les bois le gite

Plin. li. 9. chap. 16. dit que tous poissons sentent l'hiver. Il ya encore des Tortues au Port Royal: & des Truites és ruisseaux. On n'a encore reconu les poissons deslacz.

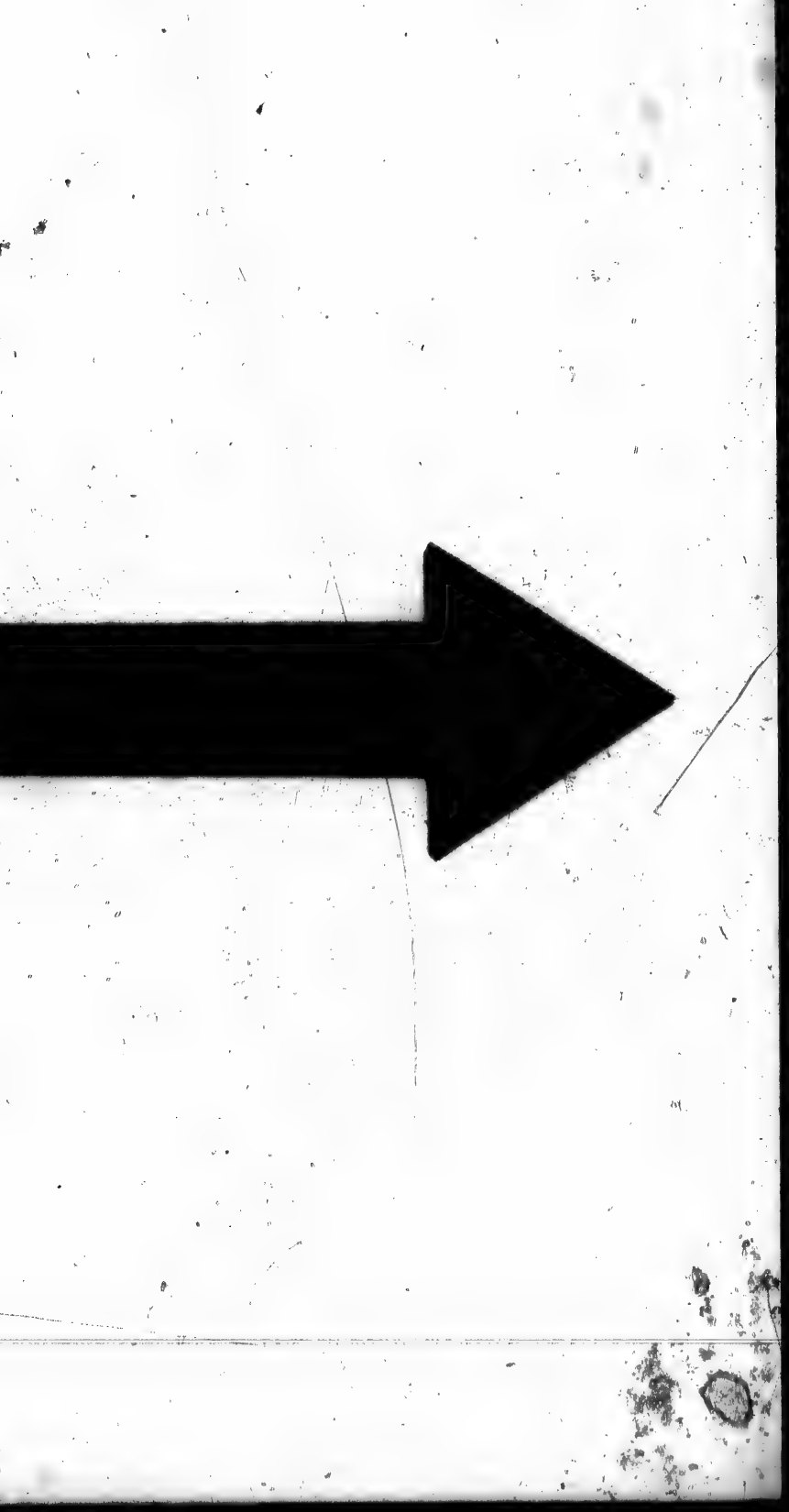

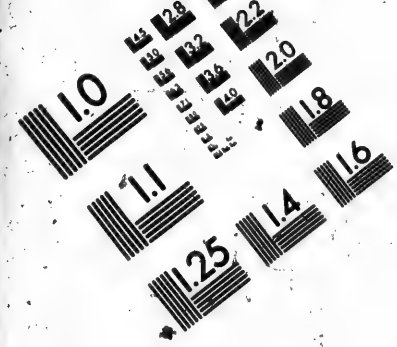

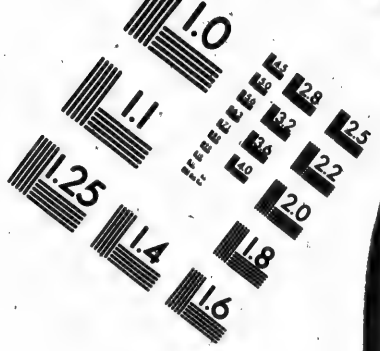

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

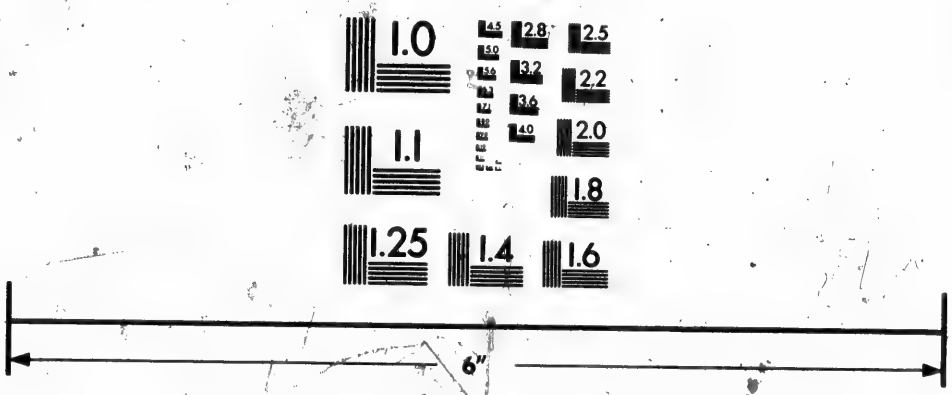

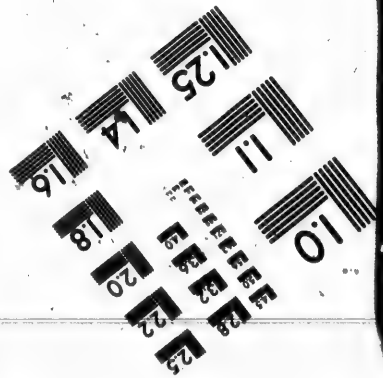

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET.
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Soit du puissant Ellan, soit du Cerf au pié-vite,
Du Lapin, du Renart, du Caribou, de l'Ours,
De l'Ecurieu, du Loutre à la peau-de-velours,
Du Port-epic, du Chat qu'on appelle sauvage,
(Mais qui du Leopart ha plustot le corpsage)
De la Martre au-doux poil dont se vétent les Rois
Ou du Rat porte-muse, tous hôtes de ces bois,
Ou de cet animal qui tout chargé de graisse
De hautement grimper ha la subtile addresse,
Sur un arbre elevé sa loge batissant
Pour decevoir celui qui le va pourchassant,
Et vit par cette ruse en meilleure asseurance
Ne craignant (ce lui semble) aucune violence,
Nibachés est son nom. Non que sur le printemps
Il n'ait * à cette chasse aussi son passe-temps,
Mais alors du poisson la peche est plus certaine.
Adieu donc ie te dis, ile de beauté pleine,
Et vous oiseaux aussi des eaux & des forêts
Qui serez les témoins de mes tristes regrets.
Car c'est à grand regret, & ie ne le puis taire,
Que ie quitte ce lieu, quoy qu'assez solitaire.
Car c'est à grand regret qu'ores ici ie voy
Ebranlé le sujet d'y enter nôtre Foy,
Et du grand Dieu le nom caché souz le silence,
Qui à ce peuple avoit touché la conscience.
Aiglés qui des hauts pins habitez les sommets
Puis qu'à vous Iupiter a commis ses secrets,
Allez dedans les cieux annoncer cette chose,
Et combien de douleur i'en ay en l'ame enclose,
Puis revenez soudain au Monarque François
Lui dire le decret du puissant Roy des Roys.
Car à lui est du ciel donné cet heritage,
Afin que souz son nom ci apres en tout âge

Il y a aussi des Loups au Port Royal que les Sauvages ne mangent point.

* Sçauoir le Sauuage.

Nous avons denichez des Aigles au sommet des Pins tres-hauts

L'Eter

L'Eternel soit ici saintement adoré,
Et de cent nations son grand nom reveré:
Et pour mieux t'émouvoir à cette chose faire,
Or cent sortes de biens il s'a voulu attraire,
Ayant à noz labeurs fait selon noz desirs,
Et iceux terminé de dix-milles plaisirs.
Car la terre ici n'est telle qu'on sol l'estime,
Elle y est planteureuse à cil que sçait l'escrime
Du plaisant jardinage & du labeur des champs.
Et si tu veux encor des oiseaux les doux chants,
Elle a le Rossignol, le Merle, la Linote,
Et maint autre inconnu, qui plaisamment gringote
En la jeune saison. Si tu veux des oiseaux,
Qui se vont repaissans sur les rives des eaux,
Elle a le Cormorant, la Mauve, la Marmette,
L'Outarde, le Heron, la Grue, l'Alouette,
L'Oye, & le Canart. Canart de six façons,
Dont autant de couleurs sont autant d'hameçons
Qui ravissent mes yeux. Desires-tu encore
De ces oiseaux chasseurs dont le Noble s'honore?
Elle a l'Aigle, le Duc, le Faucon, le Vautour,
Le Sacre, l'Epervier, l'Emerillon, l'Autour,
Bref tous les oiseaux de haute volerie,
Et outre iceux encor une bende infinie
Qui ne nous sont communs. Mais elle a le Courlis
L'Aigrette, le Coucou, la Becasse, & Mauvis,
La Palombe, le Geay, le Hibou, l'Hirondelle,
Le Ramier, la Verdiere, avec la Tourtelle,
Le Beche-bois huppé, le lascif Passereau,
La Perdrix bigarrée, & aussi le Corbeau.
Que te dirray-je plus? Quelqu'un pourroit croire
Que Dieu même ait voulu manifester sa gloire
Faisant un viselet semblable au papillon.

Oiseaux. Voy le ch. de la Faucõnerie liv. 6. chap. 21.

(Du moins n'excede point la grosseur d'un grillon)
Portant dessus son dos un vert-doré plumage,
Et vn teint rouge-blanc au surplus du corps-sage:
Admirable oiselet, pourquoy donc, envieux,
T'es-tu cent fois rendu invisible à mes ieux,
Lors que legerement me passant à l'aureille
Tu laissois seulement d'vn doux bruit la merveille
Ie n'eusse esté cruel à ta rare beauté,
Comme d'autres qui t'ont mortellement traité,
Si tu eusses à moy daigné te venir rendre.
Mais quoy tu n'as voulu à mon desir entendre.
Ie ne lairray pourtant de celebrer ton nom,
Et faire qu'entre nous tu sois de grand renom.
Car ie t'admire autant en cette petitesse
Que ie fay l'Elephant en sa vaste hautesse.
Niridau c'est ton nom que ie ne veux changer
Pour t'en imposer vn qui seroit étranger.
Niridau oiselet delicat de nature,
Qui de l'abeille prent la tendre nourriture,
Pillant de noz jardins les odorantes fleurs,
Et des rives des bois les plus rares douceurs.

Quelques vns de noz gés ont tué de ces oiselets avec de la poudre de plomb.

A ces hôtes de l'air pourray-ie sans offense
D'vn petit peuple ailé adjouter l'excellence?
Ce sont Mouches, de qui sur le point de la
La brillante clarté parmi les bois reluit
Voletans ça & là d'vne presse si grande,
Que du ciel etoilé la lumineuse bende
Semble n'auoir en soy plus d'admiration.
Faisant doncques ici commemoration
Des beautez de ce lieu, il est bien raisonnable
Que vous y teniez rang & place conuenable.
Mais puis que ja desja noz voiles sont tend
Et allons r'voir ceux qui nous cuident perdu.

Mouches luisantes au soir en Auril, May, & Iuin.

dis encore, Adieu à vous beaux jardinages, Jardins.
Qui nous avez cet an repeu de vos herbages,
Et aussi soulagé nôtre necessité
Plus que l'art de Paon n'a fait nôtre santé.
Vous nous avez rendu certes en abondance
Le fruit de noz labeurs selon nôtre semence.
Hé que sera-ce donc s'il arrive jamais
Ce qu'il est de besoin qu'on face desormais?
Que la terre ici soit vn petit mignardée, Voy le ch. 23. liv. 6.
Par humain travail quelquefois amendée?
Qui croira que le seglé, & la chanve, et le pois,
Le chef d'vn jeune gars ait surpassé deux fois?
Qui croira que le blé que l'on appelle d'Inde Beauté de blés.
En cette saison-ci si hautement se guinde,
Qu'il semble estre porté d'insupportable orgueil
Pour se rendre, hautain, aux arbrisseaux pareil?
Ha que ce m'est grand dueil de ne pouvoir attendre
Le fruit qu'en peu de têps vous promettiez nous rẽdre!
Que ce m'est grand émoy de ne voir la saison
Quand ici meuriront la Courge, le Melon,
Le Cocombre aussi: & suis en même peine
De ne voir point meuri mon Froment, mon Aveine
Mon Orge & mon Mil, puis que le Souverain
Ce petit travail m'a beni de sa main.
Toutefois voici de ce mois le trentiéme,
Qui jadis étoit en ordre le cinquiéme.
Peuples de toutes parts qui êtes loin d'ici
Vous emerveillez de cette chose ci, Voy le ch. 16. liv. 4.
Que nous tenez point comme en region froide:
Il est point ici Flandre, Ecosse, ni Suede,
Mer ici ne gele, & les froides saisons
Ne ont oncques forcé d'y garder les tisons.
Chez vous l'eté plustot qu'ici commence,

Voyle ch. 12. liv. 4.

Plustôt vous ressentez de l'hiver l'inclemence.
Mais tu restes encor, Poutrincourt, attendant
Que ta moisson soit prête: & nous, nous cependant
Faisons voile à Campseau où t'attent le nauire
Qui de là nous doit tous en la France conduire.
Cependant beaux epics meurissez vitement,
Dieu le Dieu tout-puissant vous doint accroissemẽt,
Afin qu'un jour ici retentisse sa gloire
Lors que de ses bien-faits nous ferons la memoire.
Entre lesquelz bien-faits nous conterons aussi
Le soin qu'il aura eu de prendre à sa merci
Ces peuples vagabons qu'on appelle Sauvages
Hôtes de ces forêts & des marins rivages,
Et cent peuples encor qui sont de tous côtez
Au Su, à l'Oest, au Nort de piê-ferme arretez
Qui aiment le travail, qui la terre cultivent,
Et, libres, de ses fruits plus contens que nous vivent.
Mais en ce deplorable est leur condition,
Que du siecle futur ilz n'ont l'instruction.
Pourquoy, ô Tout-puissant, pourquoy donc cette ra
As-tu jusques ici rejetté de ta face,
Et pourquoy laisses-tu devorer à l'enfer
Tant d'humains qui devroient dessus lui triompher
Veu qu'ilz sont comme nous ton œuvre & ta facture
Et ont de toy receu nôtre fraile nature?
Ouvre donc les thresors de tes compassions,
Et verse dessus eux tes benedictions,
Afin qu'ilz soient bien-tot ton sacré heritage,
Et chantent hautement tes bontés en tout âge.
Si-tot que ton Soleil sur eux éclairera,
Aussi-tot cette gent t'adorer on verra.
Témoins soient de ceci les propos veritables
Que Poutrincourt tenait avec ces miserables

Quand il leur enseignoit nôtre Religion.
Et souvent leur montroit l'ardente affection
Qu'il avoit de les voir dedans la bergerie
Que Christ a racheté par le pris de sa vie.
Eux d'autre part tmeus clairement temoignoient
Et de bouche & de cœur le desir qu'ils avoient
D'être plus amplement instruits en la doctrine
En laquelle il convient qu'vn fidele chemine.

Où êtes vous Prelats, que vous n'avez pitié
De ce peuple qui fait du monde la moitié?
Du moins que n'aidez-vous à ceux de qui le zele
Les transporte si loin comme dessus son aile
Pour établir ici de Dieu la sainte loy
Avecque tant de peine, & de soin, & d'emoy?
Ce peuple n'est brutal, barbare, ni Sauvage,
Si vous n'appellez tels les hommes du vieil âge.
Il est subtile, habile, & plein de jugement,
Et n'en ay conu vn manquer d'entendement,
Seulement il demande vn pere qui l'enseigne
A cultiver la terre, à façonner la vigne,
A vivre par police, à être menager,
Et souz des fermes toicts ci-aprés heberger.
Au reste à nôtre égard il est plein d'innocence
Si de son Createur il avoit la science.
Que s'il ne le conoit, sa bouche ni son cœur
Ne ravit point à Dieu par blasphême l'honneur.
Il ne sçait le metier de l'amoureux breuvage,
De l'aconite aussi il ne conoit l'vsage.
Sa bouche ne vomit nos imprecations,
Son esprit ne s'adonne à nos inventions
Pour opprimer autrui, l'avarice cruelle
D'vn souci dévorant son ame ne bourrelle
Mais il a du Gaulois cette hospitalité

Voyantre exhortation aux Prelats liv. 4. chap. 6.

Qui tant s'a fait priser en son antiquité.
Son vice le plus grand est qu'il aime vengeance
Lors que son ennemi lui a fait quelque offense.
Ie vous di donc Adieu, pauvre peuple, & ne puis
Exprimer la douleur en laquelle ie suis
De vous laisser ainsi sans voir qu'on ait encore
Fait que quelqu'vn de vous son Dieu vraymẽt adore.
Sortons donc de ce Port à la faveur de l'Est.
Car en ces côtes ci est ordinaire l'Oest.
Puis, souvent cette mer est de brumes couverte
Qui des hommes peu cauts cause l'extreme perte.
Adieu pour vn dernier Rochers haut elevés.
Qui orgueilleusement voz grottes soulevés.
D'où distillent sans fin des pluies abondantes
Que leur versent les eaux des montagnes coulantes
Adieu doncques aussi Grottes qui m'auez pleu
Quand souz vôtre lambris du clair du jour i'ay vu
Figurées d'Iris les couleurs agreables.
Ores que nous voyons les flots épouvantables
Du profond Oceau, pourray-ie bien passer
Sans saluer de loin, ou quelque Adieu laisser
A la terre qui a receuë nôtre France
Quand elle vint ici faire sa demeurance?
Ile, ie te saluë, ile de Sainte Croix,
Ile premier sejour de noz pauvres François.
Qui souffrirent chez toy des choses vrayment dures
Mais noz vices souvent nous causent ces injures.
Ie reugre pourtant ta freche antiquité.
Les Cedres odorans qui sont à ton côté.
Tes Loges, tes Maisons, ton Magazin superbe
Tes Iardins étouffez parmi la nouvelle herbe:
Mais i'honore sur tout à cause de noz morts
Le lieu qui saintement tient en depost leurs corps

Issuë du passage qui est à l'entrée du port.

Voy le ch. 6. du liv. 4.

Lequel ie n'ay peu voir sans vn effort de larmes,
Tant m'ont navré le cœur ces violentes armes.
Soyez dancques en paix, & puissiez vous vn jour.
Vous trouver glorieux au celeste sejour
Mais cependant, DE MONTS, tu emportes la gloire
D'avoir sur mille morts obtenu la victoire,
Témoignage certain de ta grande vertu,
Soit quand tu as des flots la fureur combatu
En venant visiter cette étrange province
Pour suivre le vouloir de HENRY nôtre Prince.
Soit lors que tu voiois mourir devant tes yeux
Ceux-là qui t'ont suivi en ces funestes lieux.
Ie vous laisse bien loin, pepinieres de Mines
Que les rochers massifs logent dedans leurs veines,
Mines d'airain, de fer, & d'acier, & d'argent,
Et de charbon pierreux, pour saluer la gent
Qui cultive à la main la terre Armouchiquoise.
Ie te saluë donc nation porte-noise
(Car tu as envers nous forfait par trahison)
Pour te dire qu'vn jour nous aurons la raison
Auecque plus d'effect de ton outrecuidance,
Si qu'entre nous sera maudite ta semence.
Mais ta terre ie veux saluer en tout bien,
Car vn ample rapport elle nous fera bien,
Quand elle sentira du François la culture.
Car en elle desja la proviste Nature
A le raisin semé si plantureusement,
Et en telle beauté, que Bacchus mémement
Ne sçauroit, invoqué, lui faire davantage.
Mais son peuple ignorant ne sçait du fruit l'vsage.
Terre, tu as encor de fèves & de blés
Tes greniers souz-terrains en la moisson comblés.
Mais quoy que de tes biens tu donnes abondance

Voy le ch. 3. liv. 4.

Voy le ch. 15. liv. 4.

Voy le ch. 4. liv. 4.

Voy le ch. de la Terre. 13. liv. 4.

Produisant d'autres fruits sans l'humaine assistance
Tels qu'avons veu la Chanve & la Courge & la
Noix.
Tes fèves tu ne veux, ni tes blez toutefois
Produire sans travail, mais ta grand' populace
D'vn bois coupant te brise, & en mottes t'amasse
Pour (sur le renouveau) sa semence y planter.
Mais vne chose encor il me faut reciter
Qui pour sa rareté à l'écrire m'oblige,
C'est le fruit que produit de la Chanve la tige,
Fruit digne que les Rois le tiennent precieux
Pour le repos du corps le plus delicieux:
C'est vne soye blanche & menuë & subtile
Que la Nature pousse au creux d'vne coquille,
Soye qu'en maint vsage employer on pourra,
Et laquelle en cotton l'ouvrier façonnera.
Quand de bons artisans tu seras habitée
Par vne volonté de pié-ferme arretée.
Puisse-ie voir bien-tot cette chose arriver,
Et le François soigneux à tes champs cultiver,
Arriere des soucis d'vne peineuse vie,
Loin des bruits du commun, & de la piperie.

Cherchant dessus Neptune vn repos sans repos
I'ay façonné ces vers au branle de ses flots.

M. LESCARBOT.

A MONSIEVR DE Monts Lieutenant general pour le Roy en la Nouvelle-France.

ODE.

TOVT ce que l'homme possede,
Ce qu'il a de riche & beau
Ne trouve point de remede
Pour eviter le tombeau.
La vertu seule immortelle
Constante & ferme en tout temps
Resiste à la mort cruelle
Et à la lime des ans.
Tant de Rois & tant de Princes,
De Heros & de Cesars
Qui ont acquis des provinces
Et thresors en maintes parts
En fin sont proye à la terre,
La Vertu seulement

Fait au voyage de l'Auteur à l'ile Sainte Croix.

Fait leur nom voler grand erre
Par-dessus le Firmament.
DV MONTS *tu sçais que la vie*
Nous est donnée des cieux
Non pour être ensevelie
En un corps peu soucieux.
Mais pour être secourable
A celui qui a besoin
Que quelque Dieu favorable
De son mal-heur prenne soin,
Et chercher la vraye gloire
Par un chemin non tenté,
Faisant que nôtre memoire
Vive à l'immortalité.
C'est le desir qui t'enflamme,
Et qui possede ton cœur,
Quand pour eviter le blame
Qui suit l'homme sans honneur
Tu entrepreus un ouvrage
Tout auguste & glorieux
Si qu'à iamais chacun âge
Aura ton nom precieux,
Car si-tôt que de ton Prince
As eu le commandement
Pour conoitre la province
Mise en ton gouvernement,
Ainsi qu'un Aigle qui vole
D'un trait leger, tout soudain
Prompt à suivre sa parole,
Tu as pris un vol hautain.
Et du tempéteux Nerée
Méprisant tous les efforts,
De ta terre desirée
Tu as en fin veu les ports.

Les nations qui n'
Admis la sujetion
A tes mandemens ac
Ont fait leur submiss
Sage, tu leur as fa
Les beautez de la jus
Et ton redouté pouvoi
Et les biens de la poli
Mémes tu as fait c
Que maint barbare en
En son ame Christ ad
De son salut soucieux.
Arriere d'ici, arr
Timides & cazaniers,
Qui dedans vôtre barr
Toujours êtes prisonnie
Vous qui n'avez soin
De faire que vôtre nom
Contre la mort méme d
En perdurable renom.
DE MONTS, *tu n'*
Car lors qu'en France d
Ont cessé les stratageme
Recherchant d'autres h
Tu as consacré ta vie
A l'Eternel, pour sa loy
Rendre en ces terres sui
Ouz le vouloir de ton R
Mais ce n'est fait qui
Il faut chanter desormais
De Dieu la magnificence
D'un ton plus haut que ju

Les nations qui n'ont oncques
Admis la sujetion
d'tes mandements adoncques
Ont fait leur submission.
Sage, tu leur as fait voir
Les beautez de la justice,
Et ton redouté pouvoir,
Et les biens de la police.
Mémes tu as fait encore,
Que maint barbare en ces lieux
En son ame Christ adore,
De son salut soucieux.
Arriere d'ici, arriere
Iroquides & cazaniers,
Qui dedans vôtre barriere
Toujours êtes prisonniers.
Vous qui n'avez soin, ni cure
De faire que vôtre nom.
Contre la mort méme dure
En perdurable renom.
DE MONTS, *tu n'es pas de mémes,*
Car tors qu'en France de Mars
Qui cesse les stratagemes,
Recherchant d'autres hazars,
Tu as consacré ta vie
A l'Eternel, pour sa loy
Rendre en ces terres suivie
Par le vouloir de ton Roy.
Mais ce n'est fait qui commence,
Qui chanter desormais
Dieu la magnificence
De ton plus haut que jamais.

Neptune te fauorise
Et Ceres pareillement,
Afin que ton entreprise
Ait vn meilleur fondement.
Diray-ie que sans culture
Le Pere de Liberté
Laisse produire à Nature
La vigne qu'il a planté?
Non ici, ie le confesse,
Mais en lieu d'vn autre espoir,
Où l'homme à la longue tresse
Ha son sablonneux terroir.
C'est la terre Armouchiquoise,
Qui son gros blé te produit;
Et encore l'Iroquoise,
Qui donne maint autre fruit.
Nôtre France fromenteuse
N'a ses vignes de tout temps.
La peine laborieuse
L'a fait telle auec les ans.
Courage, donques, courage,
Continue ton dessein,
Ayant ce bel auantage,
Qui de bon espoir est plein.
Le Tout-puissant même change
Ici les froides saisons,
Et à cette terre étrange
Promet des riches moissons.

MONSIEVR DE POVTRINCOVRT Grand Sagamos en la Nouvelle-France.

ODE.

VOY que tu n'ailles cherchant
(POVTRINCOVRT) cette louange
Qui va mémes allechant
Ceux qui gisent en la fange:
T'on merite toutefois,
Ta pieté, ton courage,
rrent ma lyre & ma voix
l'les chanter sur l'herbage
Que l'Equille de ses eaux,
u plustot Neptune, arrose,
andis qu'au bruit des ruisseaux,
A l'écart ie me repose.
Aprés avoir longuement
mme un athlete Gregeois
nité courageusement
rmi les champs des François,
Seuil d'alarmes & combats,
des assaux de Bellone,
us tu prens tes ébats
ues Cerés & Pomone.

Fait au Port Royal.

Equille Riviere du Port Royal.

Et deça delà portés,
Suivans Neptune à la danse,
Tu nous fais voir les beautés
De cette Nouvelle-France.
Qui est celui qui ta veu
Oncques saisi de paresse?
Qui est cil qui t'a conu
Semblable à cette Noblesse,
Qui met le point de l'honneur
A commander sans prudence,
Et n'avoir par son labeur
D'aucun art l'experience?
Mais l'vn & l'autre tu sçais,
Et ta main infatigable
Fait tous les jours des essais
De chose à nous incroyable.
Car de tout art manuel
T'est conuë la pratique,
Et se plait ton naturel
Es ars de Mathematique.
Mêmes encore ce Dieu
Qui fredonnant sur sa lyre
Tient des Muses le milieu,
Par toy bien souvent respire
Les secrets de son sçavoir,
Si que tous compris ensemble,
Au monde on ne sçauroit voir
Rien que toy qui te ressemble.
C'est toy qu'il falloit ici
Afin de bien reconoitre
Ce que cette terre ici
Rendroit vn jour à son maitre.

[illegible] l'on experimenté
[illegible]ant que ton ame est contente,
[illegible] de sa fidelité
[illegible] de vne riche attente.

A MESSIEVRS DE Monts & ses Lieutenant & Associez.

SONNET.

SI les siecles premiers ont celebré la gloire
De celui qui conquit la Colchide toison :
Si maintenant encor du brave fils d'Æson
Pour peu de chose vit en honneur la memoire;
Nous devons beaucoup mieux celebrer en l'histoire
La generosité non du fils de Iason,
Mais de vous, ô François, qui en cette saison
D'vn plus digne sujet recherchez la victoire.
Le Grec acquit çà-bas vn terrestre thresor,
Il avoit des moyens, & des hommes encor,
Tels que les peut avoir entre nous vn grand Prince.
Mais vous à voz dépens, sans recevoir suppors
Que de l'avœu du Roy, par vn nouvel effort
Laissez, courageux, la celeste province.

A PIERRE ANGIBAUT dit CHAMP-DORE Capitaine de Marine en la Nouvelle-France.

SI des pilotes vieux le renom dure encore
Pour avoir sceu voguer sur vne étroite mer,
Si le monde à present daigne encore estimer
Ariomene, avec Palinure & Pelore:
C'est raison (CHAMP-DORE *) que nôtre*
âge t'honore,
Qui sçais par ta vertu te faire renommer,
Quand ta dexterité empeche d'abimer
La nef qui va sous toy du Ponant à l'Aurore.
Ceux-là du grand Neptune onques la majesté
Ne virent, ni le fond de son puissant Empire:
Mais dessus l'Ocean journellement porté
Tu fais voir aux François des païs tout nouveaux
Afin que là vn jour maint peuple se retire
Faisant les flots gemir sous ses ailes vaisseaux.

Fait au Port Royal en la Nouvelle-France.

A S

A SAMVEL CHAMPLEIN.

SONNET.

UN Roy Numidien poussé d'un beau desir
Fit iadis rechercher la source de ce fleuve
Qui le peuple d'Egypte & de Libye abbreuve,
Prenant en son pourtrait son unique plaisir.
CHAMPLEIN, ja dès long temps ie voy que ton loisir
S'employe obstinément & sans aucune treuve
A rechercher les flots, qui de la Terre-neuve
Sortent, après maints sauts, les rivages saisir.
Que si tu viens à chef de ta belle entreprise,
On ne peut estimer combien de gloire en jour
Acquerras à ton nom que desja chacun prise.
Car d'un fleuve infini tu cherches l'origine,
Afin qu'à l'avenir y faisant ton sejour
Tu puisses faces par là parvenir à la Chine.

Fait aux iles de Capseau en la Nouvelle.

ODE EN LA MEmoire du Capitaine GOVRGVES Bourdelois.

Voy l'Histoire de la Nouv. Fr. liv. 5. ch. 19. & 20.

GOVRGVES, l'honneur Bourdelois,
Ie veux reveiller ta gloire,
Et faire eclater ma voix
Dans le temple de Memoire,
En racontant ta valeur,
Ta conduite & ta prouëſſe,
Quand, d'vn invincible cœur,
Tu mis la main vengereſſe
Sur le ſoldat bazané
Du ſang des François avide,
Qui nous avoit butiné
Les beauez de la Floride.
Si-tot que de nos François
Tu entendis la ruine,
Et que le peuple Iberois
Occupoit la Caroline,
Tu prins reſolution
De venger le grand outrage
Fait à nôtre nation
Par vne Heſpagnole rage.
A tes deſpens tu mis ſus
De bons hommes vne bande
Au combat bien reſolus,
Puis que c'eſt toy qui commande.

Tu ne leur dis à l'abord
Le secret de ton affaire,
Comme Capitaine accort,
Qui sçait bien ce qu'il faut taire:
Mais quand tu te vis porté
Dessus la terre nouvelle,
Tu leur dis ta volonté
De venger une querellee,
Querelle qui les François
Et grans & petits regarde,
Et partant qu'à cette fois
Ne faut d'une ame couarde,
Reculer quand la saison
De bien faire se presente,
Afin d'avoir la raison
De l'injure violente
Faite aux premiers conquéteurs
D'une terre si lointaine
Par des meurtriers & voleurs
De race Mahumetaine.
A ces mots encouragés
Ils se mettent en bataille,
Et vont en ordre rangés
Droit contre cette canaille.
L'vn & l'autre petit Fort
Ils attaquent de courage,
Et par vn puissant effort
Les mettent au pillage.
Mais il n'étoit pas aisé
D'attaquer la Caroline,
GOVRGVES n'eust avoit
Facilement à sa ruine.

Car l'adversaire estoit fort
D'hommes, d'armes & de place,
Mais, nonobstant, prés du Fort
En fin sa troupe s'amasse.
L'Hespagnol étant sorti
Pour lui faire vne saillie
Rencontre vn mauvais parti
Qui a sa gent acuillie.
CAZENOVE *donne à dos*
GOVRGVES *les rencontre en face,*
Qui les font (en peu de mots)
Tous demeurer sur la place.
Le reste tout étonné
La Forteresse abandonne,
Mais las! il est mal mené
N'ayant secours de personne.
Car le Sauvage irrité
Ne lui fait misericorde,
Lequel de sa cruauté
Trop fréchement se recorde.
Mais ceux qui tombent és mains
Des François, on les attelle
Aux arbres les plus hautains
Pour y faire sentinelle.

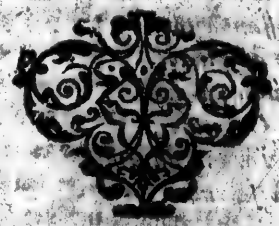

A LA MEMOIRE D'UN SAUVAGE FLORIDIEN qui se proposoit mourir pour les François.

Y trouverons-nous un courage
Semblable à cil de ce Sauvage,
Qui pour ses Amis secourir
Vient lui-même sa vie offrir,
Laquelle il croit devoir épargne
Pour mettre querele defendre?
Certainement un homme tel
Doit parmi nous être immortel.
Il devons loüer tout de même
Le souci qu'il a de sa femme,
Requerant qu'on lui face don
Après son trépas du guerdon
Que mériteroit sa vaillance
Durant pour l'honneur de la France.

Voy. l'Hist. de la Nou. Fr. liv. 1. ch. 20.

LA DEFFAITE DE Sauvages, Armouchiquois par le Sagamos Membertou & ses alliez Sauvages, en la Nouvelle-France, au mois de Iuillet 1607.

Où se peuvent reconoitre les ruses de guerre des dits Sauvages, leurs actes funebres, & les noms de plusieurs d'entre-eux.

NE ne chante l'orgueil du geant Briarée,
Ni du fier Rodomont la fureur enivrée
Du sang dont il a teint préque tout l'univers
Ni comme il a forcé les pivots des enfers.
Ie chante Membertou, & l'heureuse victoire
Qui lui acquis naguere une immortelle gloire
Quand joncha de morts les chãps Armouchiquois
Pour la cause vengee du peuple Souriquois.
Entre ces peuples-ci une antique discorde
Fait que bien rarement l'un à l'autre s'accorde,
Et si par fois entre-eux se traite quelque paix,
Cette paix se peut dire un attrappe-niais.

L'Autheur veut dire que cette histoire n'est point fabuleuse. Ces vers ont été commencés

Car oncques le Renard ne changea sa nature,
Et de garder la foy l'homme double n'eut cure.
Ceci n'a pas long temps se conut par effect
Aux depens de celui qui me donne sujet
De dire qui a mes Membertou et sa suite
De faire pour sa mort si sanglante poursuite.
Ce fut Panoniac (car tel étoit son nom)
Sauvage entre les siens jadis de grand renom.
Celui cuidant avoir faite bonne alliance
Avecques ces méchans, alloit sans deffiance
Parmi eux conversant : mémes il les aidoit
Bien souvent du plus beau des biens qu'il possedoit.
Mais pour cela la gens à mal faire addonnée.
Sa mauvaise façon n'a point abandonnée.
Car, ce Panoniac il n'y a pas dix mois
Les étant allé voir (pour la derniere fois)
Portant en ses vaisseaux marchandises diverses
Pour en accommoder ces nations perverses,
Eux qui sont de tout temps avides de butin,
Sans aucune merci assomment leur voisin,
Pillent ce qu'il avoit & en font le partage.
Les compagnons du mort se sauvans à la nage
Se cachent pour un temps à l'ombre d'un rocher,
N'osans de ces matins à la chande approcher.
Car pour en dire vray, la meurtriere cohorte
Fait contre deux-ci & trop grande & trop forte.
Mais comme de Phœbus les chevaux harassez
Se furent retirez sous les eaux tout lassez
Les enragés en fin abandonnans la place
Laisserent là le corps tué à coups de masse,
Lequel à la faveur de la sombreuse nuit
Lendain par ses amis fut enlevé sans bruit.

au Port Royal, & continuez sur mer.

Sujet de la guerre.

Armoichi quois sont larrons.

Les Sauvages cõservent les corps morts.

Et mis, non comme nous, en depost à la terre,
N'en un coffre de bois, ni au creux d'une pierre,
Ains il fut embaumé à la forme des Rois
Que l'Ægypte pieuse embaumoit autrefois.
Le peuple Etechemin *de cette mort cruelle*
Recent tout le premier la mauvaise nouvelle,
D'où s'ensuivit un dueil si rempli de douleurs
Que le haut Firmament en ouit les clameurs
(Car lors que cette gent la mort des siens lamente
Le voisinage ensemble à grans cris se tourmente)
Mais ce ne fut ici le brayment principal,
Car quand ce pauvre corps fut dans le Port Royal
Aux siens representé, Dieu sçait cõbien de plaintes
De cris, de hurlemens, de funebres complaintes.
Le ciel en gemissoit, & les prochains côtaux
Sembloient par leurs échoz endurer tous ces maux
Les épesses forêts, & la riviere même
Témoignoient en avoir une douleur extreme.
Huit jours tant seulement se passerent ainsi
Pour respect du François qui se rit de ceci.
Les services rendus à l'ombre vagabonde
(Qui du Lac Stygieux à desja passé l'onde)
Et au corps là present, le Prince Souriquois
Commence à s'écrier d'une effroyable voix.
Quoy doncques, Membertou *(dit-il en son langage)*
Lairra-il impuni un si vilain outrage?
Quoy doncques Membertou *aura-il point raison*
De l'excés fait aux siens & même à sa maison?
[illegible] n'eut point jamais éteinte cette race
Dieu les siens & de moy la ruine pourchasse?
Non, non, il ne faut point cette injure souffrir.
Enfans, c'est à ce coup qu'il nous convient mourir.

Dueil des Sauvages.

Voy au ch. dern. liv. 4. de l'Histoire de la Nouv. France.

Exclamation effroyable de Membertou.

Doubien par nôtre [illegible]
De cette gent mau[illegible]
Nous avons pres[illegible]
A qui ces choses so[illegible]
Cela est resolu, si f[illegible]
Au sang de ses mourri[illegible]
Actaudin mon cher [illegible]
Qui n'avez vôtre per[illegible]
Il faut ores s'armer [illegible]
Sus, allez vitement l'[illegible]
D'ici au Cap-Breton [illegible]
Vers les Canadiens, [illegible]
Et les Etechemins [illegible]
Et dire à nos amis qu[illegible]
D'en porter dedans l'a[illegible]
Et pour l'effect de ce [illegible]
Et me viennent trouve[illegible]
Où ils sçavent que i'a[illegible]
Membertou n'eut plu[illegible]
Que chacun prent sa ro[illegible]
Et fit en peu de temps [illegible]
Qu'il sembla devancer [illegible]
Bien qu'en nouveau [illegible]
Venir à Membertou [illegible]
Tous à ceci poussez d'e[illegible]
Tous l'asseuré guidon d[illegible]
Chxoudun, & Qag[illegible]
Kich'kou,
Messmoer, Quzagat,
Madagoer, Qagimech[illegible]
Celui qui plus que tous l'[illegible]
Est Panouiagués, qui [illegible]
De procurer mal-heur à [illegible]

Ou bien par nôtre bras envoyer dix mille ames
De cette gent maudite aux eternelles flammes.
Nous avons pres de nous des François le support
A qui ces chiens ont fait un même tort.
Cela est resolu, il faut que la campagne
Au sang de ces meurtriers dans peu de tops se baigne.
Actaudin mon cher fils, & ton frere puisné
Qui n'avez vôtre pere oncques abandonné,
Il faut ores s'armer de force & de courage,
Sus, allez vitement l'un suivant le rivage,
D'ici au Cap-Breton, l'autre à travers les bois
Vers les Canadiens, & les Gaspeïquois,
Et les Etechemins annoncer cette injure,
Et dire à nos amis que tous ie les conjure
D'en porter dedans l'ame un vif ressentiment,
Et pour l'effect de ce qu'ilz s'arment promptement
Et me viennent trouver prés de cette riviere,
Où ilz sçavent que i'ay plantée ma banniere.
Membertou n'eut plustost à ses gens commandé,
Que chacun prent sa route où il étoit mandé,
Et fit en peu de temps si bonne diligence,
Qu'il sembla devancer un postillon de France,
Bien qu'en nouveau voici de toutes pars
Venir à Membertou jeunes & vieux soudars
Tous à ceci poussez d'esperances non vaines
Par l'asseuré guidon des braves Capitaines
Actoudin, & Qagimont, Memembouré,
Kich'kou,
Essimoer, Quzagat, et Anadabijou,
Madagoet, Qagimech', & avec eux encore
Celui qui plus que tous l'Armouchiquois abhorre,
Le Panouiagués, qui a occasion
De procurer mal-heur à cette nation

Voy l'Histoire de la Nouv. France, liv. 4. chap. 15.

Chose merveilleuse de faire à longs voyages par les bois.

Pour le dur souvenir de la mort de son frere.
Quand tout fut arrivé, de cette mort amere
Il fallut de nouveau recommencer le dueil,
Et le corps decedé mettre dans le cercueil.
Le barbu Membertou *lors prenant la parole:*
Vous sçavez, ce dit-il, ô peuple benevole,
Le motif qui vous à conduit jusques ici
C'est ce corps que voyés massacré sans merci,
De qui le sang versé vous demande vengeance.
Sans que par long discours ie vous en face instance
Et comme és siecles vieux quand au peuple Romain
Fut montré de Cesar † le massacre inhumain,
Tout à l'instant émeu d'une ardente colere
Il voulut reparer ce cruel vitupere
Contre les assassins (ainsi que i'ay appris
Qu'il est mentionné és anciens écrits)
Ainsi vous devez tous à ce spectacle étrange
Estre émeus du desir de garder la louange
Que nos antecesseurs nous ont mis en depos,
Et par laquelle ilz sont maintenant en repos,
N'ayans point estimé être dignes de vivre,
Sans de leurs ennemis les injures poursuivre.
A ces mots vn chacun au combat animé
Sent vn feu de vengeance en son cœur allumé,
Et eussent volontiers contre cette canaille,
(S'il y eust eu moyen) lors donné la bataille,
Mais il falloit premier le corps ensevelir,
Et du dernier devoir les œuures accomplir.
Cette grand' troupe donc de douleur affollée
A conduit le corps mort dedans son Mausolée,
En faisant sacrifice à Vulcan de ses biens
Masse, arcs, fleches, carquois, petun, couteaux & ch

† Il n'y a que les Sagamos qui portent barbe.

† Membertou pouvoit avoir oui cela de nous.

Effect de la harangue.

Funerailles.

Matachiaz aussi, & la pelleterie
Que d'epargne il avoit quand il perdit la vie.
Mais quant aux assistans, chacun à son pouvoir
Lui fit, devotieux, l'accoutumé devoir.
Qui donne des Castors, qui des couteaux, des roses,
Armes, Matachiaz, et maintes autres choses.
Puis ferment le sepulchre, & laissent reposer
Celui duquel ilz vont la querelle épouser.
Le ciel qui bien-souvent les mal-heurs nous presage,
Avoit auparauant par un triste presage,
Témoigné les effects de cette guerre ici.
Car ayant un long temps refrongné son sourci,
Il fit voir maintefois des torches allumées,
Des lances, des dragons, des flambantes armées.
Ainsi s'en va la flotte avec intention
De veincre, ou de mourir à cette occasion.
Laissans de leurs enfans & femmes la tutele
A nous, qui en avons rendu conte fidele.
Quand des Armouchiquois les rives ils ont veu
Ce peuple deffiant les a tot reconu.
Sandoin les messagers volent par la campagne,
Et sonnent du cornet sur chacune montagne
Pour le monde avertir d'être au guet, & veiller
Avant que l'ennemi les vienne reveiller.
Peuples de tous côtez à grand' troupes s'amassent
Tant qu'en nombre les flots de la mer ilz surpassent.
Mais pourtant Membertou ne s'epouvante point
Car il sçait le moyen de prendre bien à point
L'ennemi, qui tant fier, voyant son petit nombre,
Se promet l'enlever si tot que la nuit sombre
Aura dessus la terre étendu son rideau.
Membertou cependant approche son vaisseau

Matachia et sont brasselets, carquans, & ioyaux. Presens faits aux morts. Presages.

Armouchiquois aux alarmes.

Voy l'edroit de ce Port en la Charte geographiques.

Du part de Choliacoet, *où la troupe adversaire*
L'attendoit de pié-quoy, pour sçavoir quelle affaire
Vers eux le conduisoit: mais il avoit laissé
Ses gens derriere vn roc, & s'étoit avancé,
Afin de reconoitre & le port & la terre
Qu'il vouloit ruiner par l'effort de la guerre.
He, he, *ce fut le cri duquel il appella*
Tout ce peuple attentif que ferme attendoit là
Yo, yo, *fut répondu. Puis aprés il demande*
S'il pourroit seurement & sa petite bende
Traiter avecques eux, & amiablement
Vuider le different qui a si longuement
L'vn & l'autre tenu en immortelle guerre,
Et en vaine mis & l'vne & l'autre terre.
Eux cuidans follement par surprise attraper
Celui qui plus fin qu'eux les venoit entrapper,
Disent que librement de la rive il s'approche,
Et ses gens qu'il avoit laissé devers la roche,
Qu'ilz n'ont plus grand desir que de voir vne paix
Solidement entre eux établie à jamais,
Afin qu'eux qui des Francs ont bonne conoissance
Leur facent part des biens dont ils ont abondance,
Et se puissent ainsi l'vn l'autre secourir
Sans plus d'ormavant l'vn sur l'autre courir
Membertou *reçoit l'offre, & quant & quant otage*
Envoyant vn des siens par échange au rivage,
Puis recule en arriere, & va ses gens revoir,
Qu'il trouve grandement desireux de sçavoir
En quelle volonté ces peuples ci étoient,
Et si à quelque paix encliner ilz sembloient.
Le Prince Souriquois *ses troupes abordant,*
D'vn visage joyeux il les va regardant,

Pour parler entre deux ennemis.

Repõse des Armonchiquois.

Acceptation d'offres.

Disant, Ilz sont à nous : la farce s'en va faite,
C'est demain qu'il faut voir cette troupe deffaite :
Et leur conte amplement ce qui s'étoit passé,
Et comment ilz s'étoient l'vn l'autre caressé.
Au surplus (ce dit-il) pensons de les surprendre,
Et en ce fait ici gardons de nous meprendre.
Quand nous sommes partis le conseil a eté
De leur faire present des biens qu'avons porté,
Et avec eux troquer de nôtre marchandise
A fin que l'homme feint soit pris en sa feintise
Nous irons donc par mer la moitié seulement :
La surplus en deux parts ira secretement
Rangeant le long du bois en bonne sentinelle
Tant que, le temps venu, ma trompe les appelle :
Lors ilz viendront charger, & nous seconderons,
Et tant que durera le jour ilz frapperons
Sans merci, sans faveur, & sans misericorde,
Afin qu'ici de nous long temps on se recorde.
Outre nôtre querele il y a du butin,
Ilz ont du blé, des noix, de la vigne & du lin,
Tout ces biens sont à nous si nous avons courage,
Et si voulons avoir leurs femmes au pillage
Nous les auront aussi. Il étoit nuit encor
Et le clair ciel étoit tout brillant de clous d'or,
Quand Membertou (de qui l'esprit point ne repose)
A prendre son quartier tout son peuple dispose,
Et ceux-là qu'il connoit à la course legers
Il les fait essayer les terrestres dangers,
Ainsi Memembourré dispos à la poursuite
Est fait le general d'vne trouve d'elite,
Medagoet d'autre part hardi aux grans exploits
Choisit de tout le camp les plus forts & adroits.

Cõseil pour surprẽdre l'ennemi.

Fruits de la terre Armouchiquoise.

Disposition pour attaquer l'ennemi.

† Capitaine, Duc, Roy.

Mais le grand Sagamos † pour tendre sa bannière
Attendit que l'Aurore eust épars sa lumiere
En tout son horizon: & lors que le Soleil
Eut été reconduit au lieu de son reveil
Il met la voile au vent, tirant droit à la place
Où desja l'attendoit cette grand' populace.
Où étant arrivé, partie de ses gens
A descendre aprés lui se montrent diligens.
Il saluë les chefs de cette compagnie.
Entre autres Olmechin, Marchin, *& leur mesgnie.*
Puis offre les presens dont i'ay fait mention,
Qu'il veut être témoins de son affection:
C'étoient robbes, chappeaux, & chausses, & chemises.
Mais quand il fallut voir les autres marchandises,
Parmi les fers pointus, poignars, & cutelas,
Des trompes y avoit, dont on ne sçavoit pas
L'usage, ni la fin du mal qu'elles couvoient.
Les autres cependant dans le bois attendoient
Soigneusement l'appel qui avoit été dit,
Quand Membertou *voulant faire voir son credit,*
Il convoque son peuple embouchant une trompe,
Et trompant, les trompeurs trompeusement il trompe
Car tout en un instant lui qui n'avoit point d'arme
Oyant les siens venir feignit être aux alarmes,
Et se trouvant garni de masses & poignars,
D'acs, fleches, cutelas, de picques & de dars,
Il en saisit ses gens, & chacun d'eux commence
Sur l'heure à charmailler sans grande resistence.
Ils en font grand massacre, & cependant du bois
Arrive le surplus criant à haute voix,
Hc, hc, ouxthegouix, *& parmi la melée*
Se voit incontinent cette troupe mêlée.

Mauvais appas.

Ruse de Membertou.

C'est, comme

L'Armouchiquois voyant que de lui c'étoit fait
S'il ne remedioit promptement à son fait,
A ce dernier besoin pense de se defendre
Plustot qu'à la merci de ceux ici se rendre.
Ils étoient la pluspart ja de couteaux armez,
Que de porter au col ils sont accoutumez,
Mais ces armes bien peu leur servirent à l'heure.
Car Membertou muni d'une armure plus seure,
D'un bouclier de bois dur, & d'un bon coutelas,
Ainsi que le trenchant d'une faux met à bas
L'honneur des beaux épics : son epée de même
Moissonnoit l'ennemi d'une fureur extreme.
Les autres transportez d'une pareille ardeur,
Suivans le train du chef, ne manquent point de cœur,
Mais avec hurlemens & voix épouvantables,
Tuent comme fourmis ces pauvres miserables,
Si que d'eux c'étoit fait s'ils n'eussent eu recours
Au bien qui vient parfois de tourner à rebours.
Ce peuple de tout temps amateur de pillage
Croyoit sur Membertou avoir tel avantage,
Que d'armes pour cette heure il ne leur fut besoin ?
Neantmoins en tous cas ils avoient eu le soin
D'en faire un magazin au fond d'une vallee,
Où la troupe fuiarde en fin s'en est allee.
Ils coururent se fournir d'arcs, fleches, & carquois,
De picques, de boucliers, & de masses de bois,
Et de tourner visage, & d'une face irée
Charger sur Membertou et sa gente enivrée
Du sang Armouchiquois. A ce nouvel effort
Les Panoniagues au danger de la mort
Défit d'un javelot environ la poitrine.
Chikoudun le courageux, y recevt sur l'echine

qui diroit Où est-ce.

Sauvages portent vn couteau pẽdu au col.

Cõparaisons.

Fuite des Armouchiquois.

Ruse d'iceux.

Nouveau cõbat.

Vn coup qui l'atterra, & se vit en danger
(L'ennemi gaignant pié) de jamais n'en bouger.
Mais le fort Chkoudunech' *son frere, de sa masse*
Fendant la presse, fit bien-tot se faire place
Pour le tirer de là: mais il y fut battu
D'vn coup que lui chargea de toute sa vertu
Le cruel Olmelchin. Mnesinou *(dont la gloire*
Par toute cette côte est en tous lieux notoire)
Comme le plus hardi, s'efforce de son dard
Transpercer Membert[illegible] *de l'vne à l'autre part:*
Mais le coup gauchissant par la subtile addresse,
Du Prince Souriquois, *à son fils il s'addresse,*
Son fils Actaudinech', *lequel il ayme mieux*
Que toutes les beautez de la terre & des cieux.
Ce coup doncques perçant le détroit de sa manche
Vite comme vn éclair luy porta dans la hanche:
Dequoy tout effrayé le Prince Membertou,
Il se remet aux ïeux du monstrueux Gougou
Le duel ancien qu'en sa jeunesse tendre
Iadis son pere osa hazardeux entreprendre,
Et redoublant sa force il étendit son bras.
Et le fendit en deux de son fier coutelas.
Et comme vn chene haut abbatu de l'orage
Traine en bas quant & soy son plus beau voisinage
Ainsi Mnesinou *mort, maint des siens alentour*
Alla voir de Pluton le tenebreux sejour.
L'Armouchiquois pourtant ne laisse de poursuivre
Aymant mieux là mourir que honteusement vivre
S'il arrivoit jamais que Membertou *veinqueur*
Leur laissat du combat l'eternel des-honneur.
Ainsi se r'assemblans font des scares diverses.
Et à leur ennemis donnent maintes traverses.

C'est à dire le jeune Chcoudun.

C'est Membertou.

Ce est vne feinte Poëtique. Voy l'Histoire du Gougou ci dessus liv. 3. ch. 28.

Car jusques là n'avoient encor esté rangés,
Occasion que mal ilz s'étoient revenger.
Bessabés & Marchin *ont les pointes premieres,*
Qui venans attaquer avec leurs bendes fieres
Le chef des Souriquois, *vne grele de dars*
En l'vn & en l'autre ôt tombe de toutes pars.
La clarté du soleil en demeure obscurcie,
Et le nombre des traits toujours se multiplie.
A cette charge ici quelques vns sont blessés
Parmi les Souriquois *mais plus de terrassés*
Sont de l'autre côté : car de ceux-ci les fleches
A pointes d'os, ne font de si mortelles breches
Comme de ceux qui sont plus voisins des François
Qui des pointes d'acier ont au bout de leurs bois,
Toutefois de nouveau voici nouvelle force (force.
Qui des Membertouquois *les bras, non les courts,*
Go, go, go, *c'est leur cri.* Abejou, Olmechin,
Le fort Argostembroet, *& le fier* Bertachin
En sont les conducteurs, qui de premiere entree
Du vaillant Messamoet *la troupe ont rencontree,*
Messamoet (*qui jadis humant l'air de la France*
Avoit de guerroyer reconu la science
Parmi les domestics du Seigneur de Grand-mont),
Aprés mainte bricole avoit gaigné le mont
D'où il pensoit avoir vn facile avantage
Pour mettre sans danger l'adversaire en dommage.
Mais cetui-ci rusé loin de là declina,
Et le gros escadron des Souriquois *mena*
Poursuivant vivement jusques dessus l'ores
Où deux fois chaque jour se hausse la mares,
Là Neguionderch' *mere du decedé*
Aprés avoir long temps le combat regardé,

Nouvel effort des Armouchiquois.

Les Souriquois sont plus voisins de la France que les Armouchiquois.

Souriquois repoussez.

La mere

de Pa-
noniac
étoit al-
lée à la
guerre.

Voyant en desarroy de Membertou *la troupe,*
Elle se met à terre, & sort de sa chaloupe,
Afin de donner cœur aux soldats étonnés
Qui leur premiere assiette avoient abandonnés.
Et comme des Persans les meres & les femmes
Jadis voyans leurs fils & leurs maris infames
S'enfuir du Medois qui les alloit suivant,
Courageuses soudain allerent au-devant,
Sans honte leur montrer de leurs corps la partie
Par où l'homme reçoit l'entrée de la vie,
Les vnes s'écrians : Quey doncques voulez vous
Vous sauver ci-dedans pour eviter les coups
De cil qui vous poursuit ? Les autres d'autre sorte
Crians a leurs enfans : R'entrez dedans la porte
Du logis dans lequel vous avés eté nés,
On contre l'ennemi premptement retournés.
Eux d'vn spectacle tel se trouvans pleins de honte,
Vn sang tout vergengneux à l'heure au front leur
Si bien que retournans leurs faces en arriere (mõte,
A l'empire Medois mirent la fin derniere.
Ainsi fit cette mere en voyant le danger
Où alloient Membertou *& les siens se plonger.*

Grand
courage d'vn
hõme
impo-
tent.

Neguirouët *son mari ores paralytique,*
Mais qui de bien combatre entendoit la pratique,
S'y étoit fait porter : & bien reconeissant
Le desastre prochain qui les alloit pressant
S'il ne leur arrivoit quelque nouvelle force,
Se fait descendre à terre, & lui-même s'efforce
De marcher au combat, afin de là mourir
S'il ne pouvoit au moins ses amis secourir.
Etant au milieu d'eux il leur donne courage
Et les conjure tous de venger son outrage.

Mes amis (en dit il) vous ne combattrez point
Pour le fuit seulement, helas! qui trop me point.
Il y va de l'honneur, il y va de la vie:
Ces deux ici perdus, la perte en est suivie
Des soupirs et regrets des femmes & enfans
De qui nos ennemis s'en iront triomphans
Tout ainsi que de nous. Ayez doncques courage,
Je les voy ja branler: c'est ici bon presage.
A ces mots Membertou *fait tirer les Mousquets*
Qu'au partir les François lui avoient tenu prets.
Chxoudun *en fait autant (car il a eu de même*
Deux mousquets pour autãt que les François il ayme)
Lesquels étoient parez pour la necessité
Comme un dernier remede au corps debilité.
Aux coups de ces batons en voila dix par terre.
Le reste effrayé au bruit de ce tonnerre.
Bejou, Chitagat, Olmechin, & Marchin
Quatre des plus mauvais de ce peuple mutin
A ce choc sont tombés. Chxoudun *qui a memoire*
Du coup qu'il a reçeu ne veut point que la gloire
Demeure au donneur, mais d'un traint donne-mort
Malheureux il attaque Argostembroet *le fort,*
Le presse le surplus d'une roideur si grande,
Que au seul bruit de son nom l'ennemi se debende.
Membertouchis *aussi l'aîné de* Membertou,
L'aîle de son pere assisté de Kichxou,
Faisant faire jour d'un coup trois en renverse,
Ça deçà, delà, tout est à la renverse.
Neuf cens pas plus loin se trouvans Ouzagat,
Anadabijou *empechés au combat,*
Furent secourus par la troupe hardie
Panoniagués, *qui bien tost fut suivie*

Chãce tournée contre les Armouchiquois.

Effect des coups de Mousquets.

Déroute des Armouchiquois.

D'Oagimech' & les siens; si bien qu'en peu de temp
L'ennemi fut fauché comme l'herbe des champs:
Car tout ce qui restoit, quey que puissant en nõbre
Ne porta gueres loin le malheureux encombre
Qui l'alloit tallonnant: d'autant que Oagimont
Avec Memembouré restans au pied du mont
Que nagueres i'ay dit, les fuyars attendirent,
Et valeureusement poursuivans les battirent.
Mais Oagimont s'étant eloigné de son parc,
Trop prompt, y fut blessé grievemẽt d'un trait d'ar
Memébouré (trop chaud) préque en la même sor
L'ennemi poursuivant y eut la jambe torte,
Ce qui plusieurs en fit de leur mains échapper,
Mais ne peurent pourtant leur ennemi tromper.
Car Etmeminaoet l'homme qui de six femmes
Peut, galant, appaiser les amoureuses flammes,
Et Metembroebit, Medagoet, Chich'cobe
Bituani, Penin, Actembroe, Semcoudech',
Tous vaillans champions, soldats, & Capitaine
Acheverent du tout ces races inhumaines.
Mais ce qui est ici digne d'étonnement,
C'est que des Souriquois n'est mort vn seulem
L'Armouchiquois éteint, cette armée defai
Membertou glorieux fait sonner la retraite,
On trouve de blessés encores Pech'xmeg,
Oupaxour, Ababich', Pitagan, Chich'xm
Vmanuet, et Kobech', dont les playes on pens
Tandis que du butin d'autre côté l'on pense.
Butin, non des tresors, non des riches joyaux,
Non des armes à feu, ou nombre de chevaux
Mais les cuirs seulement des têtes ennemies,
Pour en faire triomphe en maintes tabagies.

Entiere déroute.

Polygamie.

Victoire sans perte.

Les blessez.

donner au retour à leurs femmes confort
quand arriveez serant joyeusement à port.

Cherchant dessus Neptune vn repos sans repos
J'ay façonné ces vers au branle de ses flots.

LA TABAGIE† MARINE.

† C'est Banquet. Voy le ch. 18. ci-dessus. liv. 4.

COMPAGNONS, où est le temps
Qu'avions nôtre passe-temps
A descendre au plus habile
Sur le pié ferme d'une ile,
Fourrageans de toutes pars
ça & delà épars
mi l'epés des fueillages
des orgueilleux herbages
nneur des jeunes oiseaux
enlevions à grans troupeaux,
gros Tanguen, la Marmette,
la Mauve & la Roquette,
l'Oye, ou le Cormorant,
l'Outarde au corps plus grand.
, (ce disoi-ie à la troupe)
liçons nôtre chaloupe
ces oiseaux tendrelets,
valent bien des poulets.

Voy le ch. 21. liv. 6.

Dieu! quelle plaisante chasse.
Amasse, garçon, amasse,
Portes-en chargé ton dos,
Tu es alaigre & dispos,
Et revien tout à cette heure
Prendre pareille mesure,
Ne cessant jusques à ce
Que nous en ayons assé:
Car nous pourrions de cette ile
Fournir une bonne ville.
Je voudroy m'avoir couté
Vn Karolus bien conté,
Et être en cet equipage
Avecque tout ce pillage
Au beau milieu de Paris,
O que i'y auroy d'amis,
Qui pour avoir pance grasse
Me suivroient de place en place.
Qu'on ne parle maintenant
Que des iles du Ponant,
Car les iles Fortunées
Sont certes infortunées
Au pris de celles ici,
Qui nous fournissent ainsi
Pour neant ce que l'on achete
Es ruës de la Huchette,
Ou aux Ours bien cherement.
Ie ne sçay certainement
Comme le monde est si sotte
Que ce païs il rejette,
Veu la grand' felicité
Qui s'y voit de tout côté.

Voy les ch. 2. & 7. du 3. liv.

Soit qu'on suive c
Soit que l'Ellan e
Ou qu'on vueille
Faire en eté la m
Car quant est des
Il n'y manque po
Pour nourrir vach
Ce ne sont rien qu
Lacs, fonteines, c
(De tous biens les
En ce païs forétier
Il y a mines d'aci
De fer, d'argent,
Asseurez moyens d
Quand en train ell
Et par le monde c
La terre y est plan
Pour rendre la gren
Que la voudra cult
Il ne reste que tron
Bon nombre de jeun
A porter enfans ha
Pour bien-tot nous r
En ces mers, rives,
Et passer melancholi
Chacun avecque s'a
Prés les murmurante
Qui gazouillent par
Ou à l'ombre des fue
Des endormans verd
Par mon ame ie
Que dés ore il plent

Soit qu'on suive cette chasse,
Soit que l'Ellan on pourchasse,
Ou qu'on vueille de poisson
Faire en eté la moisson.
Car quant est des paturages
Il n'y manque point d'herbages
Pour nourrir vaches & veaux.
Ce ne sont rien que ruisseaux,
Lacs, fonteines, & rivieres
(De tous biens les pepinieres)
En ce païs forétier.
Il y a mines d'acier,
De fer, d'argent, & de cuivre,
Asseurez moyens de vivre,
Quand en train elles seront,
Et par le monde courront.
La terre y est plantureuse
Pour rendre la gent heureuse
Qui la voudra cultiver.
Il ne reste que trouver
Bon nombre de jeunes filles
A porter enfans habiles
Pour bien-tost nous rendre forts
En ces mers, rives, & ports,
Et passer melancholie
Chacun avecque s'amie
Prés les murmurantes eaux,
Qui gazouillent par les vaux,
Où à l'ombre des fueillages
Des endormans verd bocages.
Par mon ame je voudroy
Que dés ore il pleut au Roy

Me bailler des bonnes rentes
En ma bourse bien venantes
Tous les ans dix mille escus,
Voire trente mille, & plus,
Pour employer à l'vsage
D'vn honeste mariage,
A la charge de venir
En ce païs me tenir,
Et y planter vne race,
Digne de sa bonne grace,
Qui seruice luy feroit
Tant qu'au monde elle seroit,
Quittant du barreau la lice,
Et du monde la malice,
Et les injustes faueurs
Des hommes de qui les cœurs
S'enclinent à l'apparence
Pour opprimer l'innocence.
De tels & autres propos
J'entretenoy mes dispos
Tandis que chacun sa proye
Diligent à bors enuoye.
Deuinez si au repas
Grand' chere ne faisions pas.
Car auec cette viande
D'eau-même assez friande
Nous auions abondamment
De poisson pris frechement.
Quand ores en ma memoire
Se ramentoit cette histoire,
Ie regrette ce temps là
Qui nous fournissoit cela.

Voy le ch. 9. du liv. 4.

Abort, c'est à dire dans la barque.

Car dis long temps la pature
De sall nous est si dure,
Que nos estomacz forcez
En demeurent offensez.
Pourtant ie ne veux pas dire
Que les maistres du navire
Messieurs les associez †
Ne se soient point soucez
D'envoyer honêtement
Nôtre rafraichissement.
Mais certaines gourmandailles
Ont mangé noz victuailles,
Noz poules & noz moutons,
Et grapillez noz citrons,
Nôtre sucre, noz grenades,
Nos epices & musqades,
Ris, & raisins, & pruneaux,
Et autres fruits bons & beaux
Vailes en la marine
Pour conforter la poitrine.
Vous sçavés si ie di vray,
Capitaine Papegay.
Si jamais ie suis grand Prince
En cette ou autre province
Oncq' enfant ne regira
Ce que ma nef portera.
Mais ne laissons ie vous prie
De mener joyeuse vie.
Ça, garçon, de ce bon vin
Du cru de Monsieur Macquin,
Et buvons à pleine gorge
Tant à luy qu'à Monsieur George.

† Messieurs Georges & Macquin de la Rochelle. Voy le chap. 17. liv. 4. ci-dessus.

Ceslons des bourgeois

Cesons des hommes d'honneur
Et d'une agreable humeur,
Car ils nous ont s'autre année
Fourni de bonne vinée,
Dont le parfum nompareil
A garenti du cercueil
Plusieurs qui fussent grand erre
Allé dormir soux la terre.
Et ne trouve quant à moy
Drogue de meilleur aloy
En nôtre France-Nouvelle
Pour braver la mort cruelle,
Que vivre joyeusement
Avec le fruit du sarment.
Est-ce pas donc bon ménage
D'avoir un si bon breuvage
Pour le retour conservé?
Car ici n'avons trouvé
Que bien petite vendange,
Ce qui nous est bien strange.
Car le cidre Maloin
Ne vaut pas du petit vin.
Mais ayons la patience
Que soyons rendus en France.
Approche de moy, garçon,
Et m'apporte ce jambon,
Que j'en prenne une aiguillette,
Car ce lard point ne me haite.
J'aimeroy mieux voir nos plats
Garnis de bons cervelats,
De patés & de saucisses
Confits en bonnes epices.

Que de cette venaison
Dont ie n'ay nulle achoison,
Non plus que de ces mornes
Qui sont toutes vermolnes.
Certes le maistre valet
Meriteroit vn soufflet
De nous bailler tout du pire
Qui soit dedans ce navire.
Car nous devrions par honneur
Etre servis du meilleur.
Otez nous tant de viandes,
Et apportez des amandes,
Pruneaux, figues & raisins,
Et buvons à noz voisins.
Ça, toute la pleine tasse,
C'est à vôtre bonne grace,
Capitaine Chevalier.
Si dedans vôtre cellier
Avez quelque friandise,
Faites que de vous l'on dise
Que vous estes liberal,
Et vrayment homme Royal.
Maistre tenez vous en garde,
C'est à vous que se regarde
Ayant les armes en main.
Plegez moy le verre plein.
Cette derniere nuitée
A paru fort irritée.
Il y vint vn coup de mer
Qui pensa nous abymer,
Mais vous fites diligence
De parer à la defense.

C'est le maistre condu-cteur du navire Nicolas Martin de saint Malo.

[illegible]

[illegible] souffrir en
[illegible] du dommage
[illegible] efféminés
[illegible] des elements
[illegible] sans en [illegible]
[illegible] pour [illegible]
Par Dieu, et blasphéme
[illegible] [illegible]
[illegible] de ses [illegible]
Et [illegible] rendans les graces.
Et [illegible]
Demandans [illegible]
De nos fautes : et sans cesse
C'est toute sa beauté. Amen.
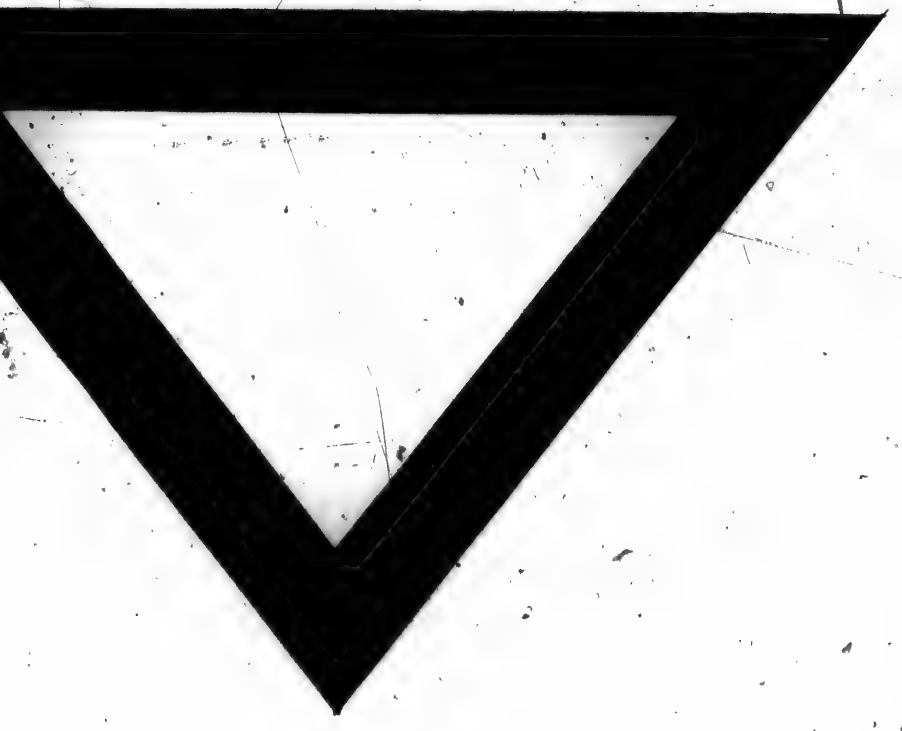
Cherchans dessus vegnme un repos sans repos
Il y trouvera ceux vers au [illegible] de ses [illegible]